RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

PARIS, IMPRIMERIE DE BETHUNE, BELIN ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
Montesquieu.

TOME XIV.





PARIS.
BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55
—
MDCCCXXXIV.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

C

CHEVAL, en latin *equus;* genre d'animaux *mammifères*, de l'ordre des *pachydermes*, où il forme à lui seul la famille des *solipèdes*, et se distingue essentiellement et du premier coup d'œil par l'existence d'un seul doigt et d'un seul *sabot* à chaque pied. L'os *métacarpien* ou *métatarsien* de ce doigt est très alongé, et forme ce que l'on nomme le *canon*. Il est accompagné sur les côtés de deux petits os ou *stylets*, qui représentent deux métacarpiens ou métatarsiens rudimentaires. Chaque mâchoire porte six incisives tranchantes, qui, dans la jeunesse de l'animal, ont leur couronne creusée d'une fossette; il y a de chaque côté, en haut et en bas, six molaires, dont la couronne carrée est marquée, par les lames d'émail qui s'y enfoncent, de quatre croissants, et en outre, dans les supérieures, d'un petit disque au bord interne. Les mâles ont de plus, à la mâchoire supérieure et quelquefois à toutes les deux, deux petites canines, qui manquent presque toujours aux femelles ; entre ces canines et la première molaire, est un espace vide où l'on place le mors, au moyen duquel l'homme les dompte et les dirige. Les mamelles sont au nombre de deux, placées entre les cuisses, et peu apparentes. — Les chevaux ont les organes des sens en général très développés. Leurs yeux sont grands, à fleur de tête, et leur prunelle a la forme d'un carré long dont le grand diamètre est horizontal. Leur vue est excellente, et ils voient bien de nuit comme de jour. Ils ont l'ouïe très délicate, la conque auditive grande et surtout très mobile : au moindre bruit inaccoutumé, ou lorsqu'un objet inconnu vient à paraître, ils s'arrêtent, dressent l'oreille et écoutent avec la plus grande attention. Leur odorat est aussi très fin; ils en font usage fréquemment, et en particulier quand ils cherchent à reconnaître un objet qui leur inspire quelque défiance. Leurs narines, comme leurs oreilles, sont très mobiles, et l'intervalle qui les sépare est nu, mais sans mufle. Leur langue est douce, et leur lèvre supérieure est assez mobile pour pouvoir être considérée comme un organe de préhension et de tact : ils semblent quelquefois l'employer à palper les corps, et ils s'en servent pour ramasser leur nourriture. Ils boivent en humant. En hiver, ils savent creuser la neige pour trouver leur nourriture. Toute la surface de leur peau est très sensible, et ils la font mouvoir

au moindre attouchement. Leur pelage se compose de poils doux et flexibles, et le dessus du cou ainsi que la queue sont garnis de crins. Leurs yeux ont plusieurs soies et leurs lèvres sont garnies de poils longs et forts, mais qui ne sont point disposés en forme de moustaches. Aux jambes de devant, et quelquefois à celles de derrière, on trouve une partie nue, cornée, qu'on appelle *châtaigne* ou *noix*. (*Voy.* ce mot.) — Les allures naturelles au cheval sont le pas, le trot et le galop. Ces animaux, par leurs formes, leurs proportions, leurs mouvements, donnent l'idée de la force jointe à l'agilité. Ils ont le corps épais sans pesanteur, la croupe arrondie, les épaules séparées par un large poitrail, des cuisses musculeuses, des jambes sèches et élevées, des jarrets pleins de vigueur et de souplesse, la tête un peu lourde, mais bien soutenue par une forte encolure. — Les chevaux, dans l'état sauvage, vivent en troupes nombreuses, et habitent les pays de plaines. Chacune de ces troupes est dirigée par un chef qui marche toujours à sa tête, dans les voyages comme dans les combats. Comme il ne doit cette primauté qu'à sa force et à son courage, il la perd naturellement lorsque l'âge vient affaiblir en lui ces qualités, et il cède ordinairement sans résistance l'autorité à un plus capable. Les grandes espèces de chats, telles que le tigre, le léopard, etc., sont les seuls ennemis que les chevaux aient à craindre, et ils se défendent en général avec avantage, quand ils ne sont pas attaqués isolément: aussi, dès qu'ils se voient menacés par un animal féroce, ils se réunissent et se serrent les uns contre les autres : ils frappent des pieds leurs ennemis, surtout des pieds de derrière, les mordent violemment, et la plupart du temps les mettent en fuite. Si l'un d'eux succombe, c'est le plus faible de la troupe, celui qui n'a pu suivre s'il était à propos de fuir, ou celui qui a mis trop de lenteur dans ses mouvements s'il fallait se former en groupe pour se défendre. — Toutes les espèces de ce genre appartiennent originairement à l'Asie et à l'Afrique. Il ne s'en est trouvé aucune ni en Amérique ni à la Nouvelle-Hollande lors de la découverte de ces contrées. Toutes sont entièrement herbivores, quoique leur estomac soit simple et d'une capacité médiocre. Nous avons à faire connaître ici avec quelque détail la première de ces espèces, savoir : le cheval proprement dit, et nous renverrons pour l'*âne*, le *mulet* et le *zèbre*, aux articles qui les concernent spécialement. — Le CHEVAL (*equus caballus*, Linné) est essentiellement caractérisé par sa queue garnie de crins dès sa racine, et par sa robe de couleur uniforme ou du moins dépourvue des bandes régulières que l'on remarque dans les autres espèces. — « Tout le monde, dit M. Huzard, connaît l'élégance de la conformation de cet animal, que l'homme s'est assujetti de temps immémorial, et qu'il emploie à un si grand nombre d'usages utiles et agréables. Il n'est personne qui n'ait admiré mille fois la régularité et l'exacte proportion de ses membres, la majesté de sa taille, la fierté de son regard, la noblesse de son maintien, la grâce et la précision de ses mouvements, et qui n'ait été frappé de son intelligence, de sa mémoire, de son intrépidité, et de toutes les autres bonnes qualités que lui a départies la nature.... L'utilité du cheval chez les peuples sauvages et à demi sauvages se borne à porter son maître et ses propriétés mobiliaires, à lui rendre la guerre plus facile et moins dangereuse; mais chez les peuples policés, elle est de la plus vaste étendue. Tous les arts et métiers s'applaudissent du service qu'ils en tirent : il est devenu si nécessaire aux diverses nations de l'Europe que leurs richesses et leur sûreté consistent en grande partie dans la quantité et la qualité de leurs chevaux. Sans eux, l'agriculture, le commerce et la guerre seraient privés d'une infinité d'avantages. Celle qui perdrait en même temps ses chevaux et les moyens d'en faire venir de l'étranger tomberait en peu de temps dans la misère et l'assujettissement. Aussi les écrivains de tous les siècles ont célébré cet animal si utile et si beau, *la plus noble con-*

quête, dit Buffon, *la plus importante conquête*, dit Cuvier, *que l'homme ait jamais faite.* » Parmi tant de morceaux, plus ou moins cités, répandus dans les poètes et les prosateurs, nous nous bornerons à rappeler ici la description éloquente de Buffon, celle non moins brillante et plus animée de Virgile (*Georg.*, lib. III), et les versets sublimes où l'antique auteur du livre de Job (chap. XXXIX, v. 19-25) fait paraître à nos yeux le cheval, tout plein de force, d'ardeur et de courage, frappant du pied la terre et s'élançant avec audace au-devant des hommes armés; sentant de loin l'ennemi qui s'approche; répandant la terreur par le souffle de ses narines; répondant par sa voix à la trompette qui sonne la charge; inaccessible à la peur, marchant sans s'arrêter contre le tranchant des épées, et dévorant le sol quand son cavalier le guide au combat. — Le cheval paraît être originaire de la grande Tatarie; mais on ne croit pas qu'il en existe aujourd'hui sur aucun point du globe d'individus d'origine sauvage, et ceux que l'on trouve libres dans la grande Tatarie même et en Amérique proviennent d'individus échappés à la domesticité. Ils vivent en troupes conduites par un mâle adulte; les plus forts se tiennent en tête, surtout au moment du péril. Lorsque ces troupes aperçoivent des chevaux domestiques, elles les appellent avec empressement, en passant près d'eux, et si ceux-ci ne sont pas gardés avec soin, cédant à l'invincible instinct qui les porte à se réunir en famille, ils s'enfuient et ne reviennent plus. D'un autre côté, les chevaux sauvages, même lorsqu'on les prend adultes, s'apprivoisent et s'accoutument facilement à la domesticité. Les Américains s'en emparent au moyen de longues cordes qu'ils lancent sur eux, et dans lesquelles ils les enlacent avec adresse. — Ce que nous avons dit des sens des chevaux et de leur perfection s'applique éminemment à l'espèce qui nous occupe ici. Elle se distingue spécialement par la délicatesse de son goût et sa grande susceptibilité relativement au choix et à la propreté des aliments. Elle a aussi une voix qui lui est propre, et que tout le monde connaît sous le nom de *hennissement*. On a distingué cinq sortes de hennissement, dont chacune est l'effet et l'indication d'un sentiment particulier : 1° le hennissement d'*allégresse*, dans lequel la voix se fait entendre assez longuement, monte et finit à des sons plus aigus; le cheval rue en même temps, mais légèrement, et ne cherche pas à frapper; 2° le hennissement du *désir*, soit d'amour, soit d'attachement, dans lequel le cheval ne rue point, et où la voix se fait entendre longuement et finit par des sons plus graves; 3° le hennissement de la *colère*, qui est court et aigu, pendant lequel le cheval rue et frappe dangereusement; 4° celui de la *crainte*, pendant lequel il rue aussi; il n'est guère plus long que celui de la colère; il est grave, rauque, semble sortir en entier des naseaux, et se rapproche un peu du rugissement du lion; 5° enfin celui de la *douleur*, qui est moins un hennissement qu'un gémissement qui se fait à voix grave et suit les alternatives de la respiration. — Les chevaux qui hennissent le plus souvent, surtout d'allégresse et de désir, sont les meilleurs et les plus généreux. Les chevaux hongres et les juments ont la voix plus faible et hennissent moins fréquemment que les mâles. Lorsque le cheval est passionné d'amour, de désir, ou pressé par la faim, il montre les dents et semble rire. Il les montre aussi dans la colère et lorsqu'il veut mordre. Il tire quelquefois la langue pour lécher son maître. Il se défend, comme nous l'avons déjà dit, par la rapidité de sa course, par les ruades de ses pieds de derrière et par les morsures. Dans ces deux derniers cas, on est constamment prévenu de ses intentions par l'abaissement de ses oreilles en arrière. Il se souvient très long-temps des mauvais traitements, et l'on a de sa part des exemples de vengeance qui semblent attester des combinaisons profondes. D'ailleurs, s'il est vindicatif, il n'en est pas moins susceptible d'attachement pour l'homme lorsqu'il en est bien traité, et surtout quand il

garde long-temps le même maître. — Dans l'état sauvage comme en domesticité, c'est au printemps que se font sentir chez les chevaux les besoins du rut, et la durée de leur gestation est de douze mois. Le poulain nait couvert de poils, les yeux ouverts, et avec assez de force pour se soutenir et marcher. Il tette pendant un an environ, et son développement est complet vers la cinquième année. Les chevaux pourraient, dans l'état de liberté, vivre de 30 à 40 ans. Dans leur jeunesse, on reconnait leur âge à leurs dents incisives. Quelques jours après la naissance, on voit paraître les deux incisives moyennes à chaque mâchoire ; à trois ou quatre mois il en vient deux autres, l'une à droite, l'autre à gauche des premières ; enfin les deux dernières se montrent à six mois environ. Ces dents sont des *dents de lait*, qui sont remplacées dans le même ordre, entre deux ou trois ans, et à des intervalles de six mois. Les dents incisives, tant celles de lait que celles de remplacement, ont à leur partie supérieure un creux qui s'efface petit à petit par l'usure, et à des intervalles de temps assez constants pour que chaque degré d'usure corresponde à une époque déterminée. Les incisives de lait sont plus blanches que celles qui leur succèdent ; elles sont aussi plus étroites, et ont à leur base un collet ou un rétrécissement plus marqué. A quinze mois environ, celles qui ont paru les premières commencent à perdre leur cavité par l'effet de l'usure ; celles qui sont venues ensuite ne marquent plus le vingtième mois ; enfin, après deux ans, la cavité des dernières est effacée à son tour. Les dents de remplacement perdent leur creux dans le même ordre que les précédentes, les premières, à la mâchoire inférieure, entre quatre ans et demi et cinq ans ; les secondes, entre cinq et six ans, et les dernières entre sept et huit, les incisives supérieures s'usant plus lentement que les inférieures : les cavités des deux moyennes disparaissent vers la huitième année, celles des suivantes vers la dixième, et celle des dernières vers la douzième. Certains individus conservent la cavité de leurs dents plus long-temps que les autres, et marquent par conséquent un âge moins avancé que celui qu'ils ont en effet : cela tient à ce que leurs incisives ne portant pas les unes sur les autres, s'usent beaucoup moins par les mouvements de la mâchoire. On trouve néanmoins dans la forme générale de la dent des indications de l'âge de l'animal ; mais ces indications ne peuvent être saisies que par l'observateur exercé. Quelques maquignons creusent, au moyen du burin, des cavités nouvelles sur les dents des vieux chevaux : c'est une fraude qui peut tromper l'acheteur novice, mais dont le connaisseur ne peut être dupe. — L'homme, en réduisant le cheval en domesticité, non seulement a fait fléchir son naturel sauvage, et transformé en un servitenr soumis et dévoué cet animal en apparence indomptable ; il a fait également subir à sa constitntion physique, par l'influence combinée du climat, de l'éducation et des croisements, une foule de modifications dont l'étude, très importante sous plusieurs rapports, forme le principal objet de l'article suivant.

Demezil.

Considérations sur les différentes races de chevaux, et aperçu des richesses chevalines de la France.

Tous les lexicographes sont d'accord pour voir l'origine de notre substantif actuel *cheval* dans le mot latin *caballus*, qui signifiait autrefois cheval de bagage ou petit cheval servant au moulin ou à la voiture. — S'il faut en croire les documents historiques les plus anciens, le cheval aurait eu son berceau dans la haute Tatarie et se serait ensuite répandu dans les déserts de l'Arabie et jusqu'aux bords du Nil. Il suivrait de là que long-temps l'espèce chevaline fut étrangère, nous dirons même inconnue à l'Europe, de même qu'elle le fut si long-temps à l'Amérique, où elle n'a été importée que lors de la conquête de ce vaste continent par les Espagnols. En Tatarie et en Arabie, l'espèce ne dégénère pas ; elle s'y re-

produit au contraire par elle-même et sans le secours d'aucun mélange, sans besoin d'aucun croisement étranger, particularité unique et qui, nous le pensons, n'appartient qu'à ces contrées. Il parait, toutefois, que les Tatars ont négligé de maintenir leurs races domestiques dans leur pureté primitive. Les Arabes, loin de les imiter, ont au contraire apporté de si grands soins à la conservation du type et du caractère primitifs que leurs chevaux ont servi et servent chaque jour de souche aux races les plus belles des autres contrées, et que maintenant encore ils sont les plus estimés du monde. Seuls, d'ailleurs, les chevaux tatars et arabes habitent encore leur pays originaire, seuls, comme nous l'avons dit, ils n'ont jamais subi le mélange d'un sang étranger; aussi eux seuls sont-ils de *race pure*. —La plupart des anciennes espèces de chevaux existant en France ont été détruites par les désordres intérieurs et par les guerres qui ont marqué les dernières années du dernier siècle. Quand vint l'empire, la production chevaline se trouvait réduite pour ainsi dire aux animaux d'espèces inférieures. Napoléon voulut régénérer nos races; l'expédition d'Égypte avait mis en ses mains un assez grand nombre d'étalons orientaux; il créa un système de haras qui eut pour base de production le *sang arabe*. Ce sang, employé comme agent d'amélioration, domina jusqu'en 1814; mais à cette époque, l'ouverture de nos ports, la reprise de relations suivies avec la Grande-Bretagne, donnèrent entrée en France aux étalons anglais. Ces producteurs nouveaux ne tardèrent pas à obtenir chez les éleveurs du Nord, de l'Ouest et de l'Est une préférence marquée sur les étalons arabes. L'action de ces derniers s'est cependant maintenue, surtout dans le Midi; mais, telle est aujourd'hui leur infériorité numérique que l'on peut, sans craindre de trop hasarder, diviser en deux époques bien distinctes l'amélioration qui a tiré nos différentes espèces chevalines de l'état d'abâtardissement où elles étaient tombées à la suite des premières guerres de la révolution : empire, *sang arabe*; restauration, *sang anglais*. L'influence exercée par ces deux éléments améliorateurs nous fera consacrer les derniers paragraphes de cet article à quelques détails sur ces deux races étrangères. — CHEVAUX FRANÇAIS. D'après une statistique dressée par ordre du gouvernement, en 1825, le nombre des chevaux en France se montait à cette époque à 2,423,712 têtes, dont 1,196,922 mâles et 1,226,790 femelles. Il était né dans le courant de la même année 187,714 individus, dont 92,779 mâles et 94,925 femelles. Sur le chiffre total de 2,423,712 têtes, 202,432 mâles, et 187,773 femelles, c'est-à-dire 390,205 individus, étaient âgés de 4 à 8 ans, et avaient une taille de 4 pieds 6 pouces et au-dessus. On portait en outre à 68,154 le nombre de chevaux qui pouvaient convenir aux remontes militaires. Enfin, l'état possédait dans ses haras et dans ses dépôts 1,239 étalons destinés à l'amélioration. — Il n'existe pas de *race française* proprement dite, la France ne renferme que des *espèces*, des *familles*, qui varient en général de formes et de qualités selon chaque province. Voici les plus connues. — CHEVAUX NORMANDS. La Normandie chevaline peut se partager en trois divisions principales : la Plaine, le Bessin et le pays d'Auge. La plaine est l'espace qui s'étend de Falaise à Bayeux et d'Harcourt-Thury à la mer; Caen en est à peu près le centre. Le Bessin s'étend de Bayeux à Isigny et de Port à St-Lô; Formilly est au centre du Bessin. Le pays d'Auge s'étend de Dives à Vimoutiers et d'Argence à Pont-Audemer et à Pont-l'Évêque. Les principales foires de chevaux de ces contrées se tiennent : à Caen, huit jours avant le premier lundi de carême et huit jours après Pâques; à Guibrai, le 7 août; à Bayeux, à la Toussaint; à Formilly, le 4 juillet, et à Argence le 18 octobre. Il est de ces réunions qui comptent jusqu'à 4 ou 5 mille chevaux exposés en vente. Les chevaux normands se distinguent en général par la beauté de leurs formes; ils ont le corsage arrondi, l'encolure bien faite,

la tête un peu busquée, mais bien attachée; l'œil grand et bon, le dos et le rein bien faits, la queue bien placée et le garrot un peu gras. Ce sont les membres auxquels on peut faire quelques reproches; plusieurs ont le tendon failli; le pied est toujours bon; les jarrets présentent fréquemment des commencements de jardons et d'éparvins, ce qui provient sans doute du travail prématuré auquel on assujettit ces animaux; mais il est assez rare de voir ces accidents augmenter. Ils sont à 10 ans ce qu'ils étaient à 5. Il existe quelque différence entre les chevaux de la Plaine et ceux du Bessin, les derniers ont un peu la jambe de veau, moins de membres, la croupe plus avalée et conséquemment la queue plus basse. Du reste, les chevaux normands possèdent du fond et de la vigueur, mais ils ont besoin d'être attendus; ils ne sont réellement bons et vigoureux qu'à l'âge de 6 ans. Nous devons faire observer toutefois que depuis plusieurs années une amélioration notable se fait remarquer dans l'espèce chevaline de la Normandie: les produits de cette province ont plus de distinction; les têtes busquées disparaissent et font place à des têtes carrées, la queue se montre au niveau des reins, le garrot est bien sorti; enfin les membres deviennent plus larges et les jarrets sont mieux faits. On remarque, en outre, que chez les poulains issus de producteurs d'espèce supérieure, le cornage est beaucoup plus rare que chez les poulains issus d'étalons normands à tête busquée, étalons chez lesquels cette affection est héréditaire, ainsi que ces tumeurs osseuses des jarrets que l'on voit sur quelques-uns d'entre eux. Cette amélioration est due à quelques étalons arabes, mais surtout aux étalons anglais que le gouvernement a placés dans le haras du Pin. — L'industrie chevaline prit un grand essor en Normandie dans les dernières années de la seconde restauration; les gardes-du-corps, la garde royale et toutes les écuries de la maison du roi et des princes allaient s'y fournir de chevaux; aujourd'hui, la cour n'a point ou a peu de chevaux, et va chercher en Allemagne et en Angleterre ceux qu'elle emploie. Les remontes pour l'armée pourraient avantageusement remplacer tous les éléments de consommation, puisque de 25 à 30,000 hommes notre cavalerie a été portée à un effectif presque double. Mais on a fait de cette opération une affaire de fournitures, de marchés, qui a peuplé nos régiments de rosses achetées à bas prix dans toutes les parties de l'Allemagne. L'expérience a cependant démontré que nos produits indigènes l'emportaient en force et en durée sur ces rebuts de la cavalerie allemande que les fournisseurs en titre de la guerre font chercher au-delà du Rhin. Les preuves de cette supériorité ne manquent pas. Ainsi, le petit nombre de chevaux qui, dans la campagne de Russie, survécurent à toutes les chances de destruction dont furent accablés, pendant la retraite, les animaux comme les hommes, appartenaient tous aux espèces françaises, et surtout à celles de la Normandie. La campagne d'Espagne, en 1823, en est un autre exemple. A cette époque, une grande quantité de chevaux de remonte amenés d'Allemagne à Lunéville et à Saint-Avold recrutèrent la cavalerie. Malgré le peu de fatigue qu'ils eurent à supporter, presque tous périrent en Espagne. D'autres remontes furent également faites alors en Normandie, mais tellement à la hâte et avec si peu de choix, que l'armée ne reçut absolument que le rebut des foires et des marchés. Cependant ces chevaux, achetés sans soin et sans discernement, résistèrent presque tous au climat brûlant de la Péninsule. Cette différence de durée s'explique par quelques qualités essentielles qui manquent souvent aux chevaux étrangers, et que l'on trouve au plus haut degré dans les chevaux d'espèce française. Ces qualités consistent dans la facilité avec laquelle l'estomac de nos chevaux, des chevaux normands et bretons surtout, s'habitue à toutes les nourritures, et dans l'aptitude singulière de leur tempérament à se faire à tous les changements de tem-

pérature et de climat. Les étrangers sont meilleurs appréciateurs que nous du mérite de nos espèces indigènes. Ainsi, depuis longues années, tandis que nos propriétaires font venir à grands frais des pays étrangers certaines espèces de producteurs, les éleveurs de ces mêmes contrées viennent acheter en France, mais en Normandie surtout, des éléments de production dont ils nous revendent ensuite la descendance aux prix les plus élevés. —La Normandie fournit des carrossiers, des chevaux de selle et des chevaux de trait ; ses carrossiers sont renommés, ses chevaux de trait du Cotentin, auxquels on peut joindre ceux du Boulonnais, ont une force et une vigueur que l'on ne trouve dans nulle autre contrée. C'est parmi ces derniers que les Anglais viennent puiser les éléments avec lesquels ils maintiennent cette espèce colossale que l'on voit attelée aux tombereaux de leurs brasseurs et aux chariots de leurs marchands de charbon de terre. Nous dirons, pour terminer, que la Normandie *élève* beaucoup plus qu'elle ne fait *naître*. — CHEVAUX BRETONS. La Bretagne opère en sens inverse de la Normandie ; elle *élève* peu et fait *naître* beaucoup. Cette contrée est une immense fabrique de chevaux. Les chiffres suivants peuvent donner une idée de la richesse chevaline de cette province. Les quatre départements du Morbihan, de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord et du Finistère présentent à eux seuls une masse de 300,000 chevaux, masse qui forme au-delà du dixième de toute la population chevaline du royaume. Le seul arrondissement de Brest renferme environ 12,000 poulinières d'espèces différentes, qui chaque année donnent naissance à 8 ou 9,000 produits. C'est à cette grande fécondité des juments bretonnes qu'il faut attribuer la nombreuse population chevaline de cette province, car nul pays n'est plus dénué de toute espèce d'industrie, de tous moyens de communication et plus éloigné de toute espèce de secours. Le cheval breton est sobre, d'un facile entretien, docile, et se prête avec une admirable patience à tout ce que l'homme exige de lui ; il résiste facilement aux intempéries atmosphériques et supporte avec énergie les plus grands travaux. Bien que distingués entre eux par une infinité de nuances, les chevaux bretons présentent cependant de frappants caractères de ressemblance. La Bretagne fournit des chevaux à la cavalerie, aux postes et aux diligences. Mais, en dehors de ces variétés, elle renferme une espèce indigène connue sous le nom de *bidets*, qui, par la petitesse de sa taille, ne saurait être d'aucun secours pour les besoins de l'armée et du roulage. Doués de beaucoup de vigueur, ces bidets sont d'une ténacité peu commune et d'une extrême sobriété. Ils forment le tiers à peu près de toute la population chevaline de la province. Avec un peu plus de taille, ils feraient d'excellents chevaux de selle ; des essais ont été tentés pour arriver à ce désirable résultat, ils ont été couronnés de succès. Ces bidets se trouvent 1° dans les cantons de Brire, lieu de bonne culture. Leur taille y est de 4 pieds 5 à 8 pouces ; ils ont la ganache un peu large, les joues charnues, la partie inférieure de la tête effilée, une encolure assez bien rouée, des membres épais, les jarrets un peu droits et beaucoup d'étoffe ; presque tous sont alezans. 2° On les trouve encore dans les environs de Carhaix, dans tout le Morbihan et dans la partie voisine de l'Ile-et-Vilaine, toutes contrées où le peuple est misérable, et qui sont couvertes en partie de landes et de forêts. La taille de ces animaux n'y est que de 4 pieds 3 à 4 pouces, rarement 6 pouces ; une tête mieux attachée, une encolure plus mince et plus droite, un garrot saillant, une croupe avalée, des épaules sèches, des jarrets clos, mais évidés ; des membres plus nerveux et plus solides les distinguent des premiers. Jusqu'à l'âge de 3 ans, ces animaux restent dans le pays et passent dans les mains de différents propriétaires ; mais à cette époque, des Normands, des Nantais, des Poitevins, des Auvergnats, des Languedociens et même des Espagnols viennent les ache-

ter aux foires de Quimper, de Carhaix, de Pontivy, de Vannes et de Lamballe. Ontre cette excellente espèce de bidets, la Bretagne possède les meilleurs chevaux de poste et de diligence qui soient en France. Ces chevaux se présentent avec une robe ordinairement gris-pommelé ou rouan-vineux, une taille de 4 pieds 7 à 9 pouces, de petites oreilles bien placées, des orbites saillants, un front large et droit, un œil moyen, mais vif et plein de fen. Ils ont d'épaisses et larges joues qui leur rendent la tête carrée, les naseaux très onverts, l'encolure conrte, le garrot bas, les épaules épaisses, l'avant-bras un peu long, les membres antérieurs parfaitement d'à plomh, le sabot un peu fort, le corsage arrondi, la croupe avalée et les jarrets un peu clos. Dol, Dinan, Lamballe, Saint-Brieux, Pontivy, Treguier, Lannion et Morlaix sont les principaux lieux où l'on élève les chevaux de trait. Dans les cantons de plus petite culture, les poulains sont vendus à 8 ou 10 mois, et reparaissent trois ou quatre ans après aux foires de Dinan, de Rugier, de Pimpol, de Lamhalle et de Quimper, où ils sont enlevés pour toutes sortes de services et pour toutes les parties de la France. Beaucoup de ces animaux, châtrés à trois ou quatre ans, feraient d'excellents chevaux de dragons et d'artillerie légère. Quant aux plus gros, que l'on conserve *entiers*, il n'est point de chevaux qui leur soient préférables pour le labonr, le roulage et le service des rivières. Des chevaux plus dégagés, plus élancés, propres à faire des carrossiers et à monter la grosse cavalerie se rencontrent à Lesneven, Lamillis, Plondalmezeau, Saint-Renan, au Conquet et à Quiperant. Enfin, dans les marais qui font la limite de la Vendée, les herbagers se livrent à l'élève de chevaux d'espèce poitevine. Tous les ans, aux mois de juin et de juillet, des marchands de Normandie se présentent aux foires de St-Gervais, de St-Lartenne et de Lalande (Vendée), en achetent un certain nombre qui sont entiers et de l'âge de 2 ans, et les placent chez les fermiers de la plaine de Caen et des environs. Ces animaux, après un séjour de deux ans, sont ensnite revendus comme chevaux normands. Nous dirons, en terminant, que la Bretagne est en possession de fournir à nn très grand nombre de départements des poulains qui, élevés chez leurs nouveaux propriétaires, changent alors de nom et paraissent dans les marchés de la province comme produits de l'indnstrie indigène.—Chevaux navarrins. L'élève de ces chevaux a pour siége principal les deux départements des Hautes et Basses-Pyrénées; ils sont lestes, souples, durs à la fatigue, et très propres à monter la cavalerie légère. Cette espèce fut longtemps alimentée par des étalons espagnols. En 1779, des étalons arabes, achetés à grands frais en Asie, vinrent apporter quelques modifications dans les formes; les têtes espagnoles disparurent, et le type arahe devint le caractère principal des chevaux de ces contrées. Lorsqu'en 1807 Napoléon recréa une administration des haras, la pensée que l'espèce navarrine tirait son origine des chevaux espagnols fit introduire dans les Pyrénées des étalons andalous. Ces producteurs donnèrent des membres, de l'étoffe, de la taille et du dessous, toutes qualités qui manquaient aux chevaux du pays; mais comme ils transmirent en même temps de grosses têtes, des oreilles longues et écartées et des mouvements élevés et raccourcis, ces défauts, plus apparents que les qualités, ne parurent pas suffisamment compensés, et l'on recourut de nouveau aux étalons orientaux. Les étalons arabes, turcs et persans, qui depuis cette époque ont été successivement envoyés dans le Béarn et la Navarre, ont donné d'excellents produits quant à l'élégance des formes, à la souplesse des mouvements, à la vitesse et à la légèreté du train; mais il manque à leur descendance deux qualités essentielles, des membres et du corps. Sans ces défauts l'espèce navarrine serait l'une des races de chevaux les plus distinguées de l'Europe; car nulle part en France et même à l'étranger on ne saurait trouver une réu-

nion de juments indigènes élevées et entretenues sans dépense et sans art, par de simples cultivateurs, qui présentent un type aussi uniforme et un caractère oriental aussi prononcé. Cette observation s'applique surtout aux poulinières qui peuplent les nombreux villages de la plaine ou plutôt de la vallée de Tarbes. Quelques propriétaires ont voulu corriger ce manque de taille et d'étoffe par l'action de producteurs anglais; mais jusqu'ici ces étalons n'ont pas fait dans le Midi aussi bien que dans les départements du Nord et de l'Ouest. Les environs de Pau n'offrent point, comme ceux de Tarbes, une nombreuse population de juments poulinières, mais elles abondent dans les belles vallées d'Asson, d'Ossau, d'Alpe et sur les deux rives des gaves de Pau et d'Oloron. Si l'intérêt des propriétaires leur permettait de conserver leurs produits mâles et de les élever, nous n'aurions pas de départements où des régiments de cavalerie légère trouveraient à se remonter en meilleurs chevaux de guerre. La Navarre et le pays basque, provinces séparées du reste des Basses-Pyrénées par les mœurs et par le langage, possèdent aussi une belle race de juments qui n'auraient nul besoin de s'allier avec des étalons orientaux pour en avoir toutes les qualités et tout le caractère. Il n'est pas de contrée plus propre à la production des chevaux fins; entrecoupé de coteaux d'une admirable fertilité, riche de vastes parcours, plus riche encore par les herbages des montagnes, qui, s'abaissant vers la mer, sont exploitables pendant la plus grande partie de l'année, ce beau pays réunit tous les éléments nécessaires à une grande prospérité chevaline. Mais là, comme dans tout le midi de la France, le manque de débouchés nécessaires oblige un grand nombre de propriétaires à s'occuper de la production du mulet. On peut dire, en général, des cultivateurs des Hautes et des Basses-Pyrénées qu'ils font beaucoup naitre, qu'ils exportent leurs poulains, mais qu'ils n'élèvent pas. — Chevaux limousins. L'espèce limousine, autrefois si renommée, s'est trouvée presque anéantie à la suite des guerres soutenues par la république. Les éléments qui la composaient avaient si complètement disparu que ce fut à peine si, en 1807, l'administration des haras put en retrouver quelques rejetons dégénérés. Des essais de régénération furent alors tentés. On se servit d'abord d'étalons arabes, turcs et persans; mais le manque de bonnes poulinières ayant rendu ces efforts sans résultat, on fit venir des juments du Mecklembourg et de Deux-Ponts, des juments anglaises et même des poulinières arabes. Ces nouveaux essais n'eurent pas un meilleur succès que les premiers; seulement un fait important en ressortit: c'est que de toutes les poulinières que l'on fit produire, *les juments indigènes furent celles dont les productions réussirent le mieux.* Depuis cette époque, l'élève des chevaux dans le Limousin est restée stationnaire dans les progrès et indécise dans sa marche. Les petits cultivateurs ne se livrent guère qu'à la production du mulet. Quelques propriétaires riches ont seuls poursuivi la renaissance de l'ancienne race. Les uns ont continué à se servir du sang oriental comme agent principal, d'autres ont eu recours au sang anglais. Nous devons reconnaître que c'est l'un de ces derniers expérimentateurs, M. de Labastide, ancien maire de Limoges, qui a obtenu les meilleurs résultats. Sur tous les champs de course où il s'est présenté ses produits ont presque toujours obtenu les plus brillants triomphes. Il n'existe, comme on le voit, dans le Limousin, que des efforts isolés. Son ancienne espèce est encore à renaître: toutefois, si la production, soit par le sang arabe, soit par le sang anglais, venait à s'y étendre, on ne devrait pas désespérer de voir revivre l'espèce limousine, car l'influence du climat, celles du sol et de la nourriture dans cette province, agissent d'une manière si énergique sur tous les produits des juments étrangères au pays qu'après quelques générations ces produits finissent par acquérir les qualités et les formes qui distinguaient autrefois les che-

vaux de cette partie de la France.—Nous dirons des autres espèces de chevaux que renferme la France, telles que les espèces *comtoise*, *lorraine*, *ardennoise*, *poitevine*, etc., qu'elles se trouvent en général dans un grand état d'infériorité. La routine est le guide unique que suivent la plupart des éleveurs de ces contrées; la production et l'élève y sont encore ce qu'on les voyait il y a quarante ans. Cette position stationnaire de la grande masse de notre population chevaline tient surtout à deux causes : 1° le monopole exercé par le gouvernement dans l'emploi et dans la distribution des moyens améliorateurs mis annuellement à sa disposition par les chambres ; il a centralisé dans ses mains la production des espèces supérieures, s'est constitué fabricant privilégié, et ce sont deux ou trois ignorants commis du ministère de l'intérieur qui règlent en souverains l'amélioration et les encouragements que demandent les besoins de chacun des 86 départements, 2° L'absence des débouchés que devrait offrir aux éleveurs la remonte de notre cavalerie: c'est à peine si le quart des millions consacrés chaque année aux besoins de cette arme va dans les mains de nos cultivateurs, le reste est donné aux éleveurs étrangers.—CHEVAUX DE PUR SANG. La dénomination de chevaux de pur sang, donnée à l'espèce la plus estimée des races de l'Angleterre, a été long-temps sans être parfaitement comprise en France. Cette ignorance tenait à l'absence de relations intimes entre les deux nations, et ce n'est guère que depuis 1814 que ce mot, étant plus fréquemment employé dans notre langage hippique, on s'est occupé de sa véritable signification. Il y a peu d'années encore que beaucoup de gens regardaient le cheval anglais de pur sang comme le produit direct et sans mélange d'une race indigène particulière à la Grande-Bretagne. Mais il n'est pas un éleveur instruit qui ne sache aujourd'hui que le pur sang anglais n'est autre chose que la descendance directe et sans mélange de producteurs orientaux, étalons et juments, qui furent importés dans ce royaume dans la première moitié du XVIIe siècle. Quelques auteurs prétendent, il est vrai, que le pur sang n'est qu'un métissage très ancien et très suivi des espèces indigènes avec des producteurs orientaux. Quoi qu'il en soit de la valeur de cette dernière opinion, toujours est-il que la race anglaise dite de pur sang a le sang arabe pour principe dominant. L'individualité et la descendance des chevaux de cette race sont constatées par des actes et des titres qui sont reçus et rédigés avec toute la solennité et toutes les précautions que nous apportons en France à la tenue des registres de l'état civil. L'importance que les Anglais attachent à ces pièces doit facilement se concevoir : sur le seul certificat de sa naissance, souvent un poulain de quelques mois est acheté à un prix considérable; des paris très forts s'engagent deux et trois ans à l'avance sur la vitesse que font supposer en lui les qualités déployées par l'étalon ou par la jument dont il est issu. Le cheval de *demi-sang* est le produit d'un cheval ou d'une jument de pur sang accouplés avec une poulinière ou un étalon d'espèce commune. Le cheval *quart de sang* est le poulain issu d'un étalon ou d'une poulinière d'espèce commune accouplés avec un cheval ou une jument de demi-sang. En Angleterre, les chevaux de pur sang ne sont guère employés que comme chevaux de course et comme producteurs; les chevaux de chasse sont en général de demi-sang. — On dit d'un cheval qu'il *a du sang*, que c'est un animal *de sang*, lorsqu'il est issu d'un individu appartenant, à un degré plus ou moins éloigné, à la race de pur sang. — Les chevaux arabes sont essentiellement de *pur sang*, en eux, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article, réside la source de toute distinction, de toute amélioration. Ce n'est pas à dire pour cela que tous les produits qu'ils donnent en Europe soient supérieurs ; ils n'y font quelquefois que des rosses. Mais, transplantés comme ils le sont dans des contrées si différentes de celles où ils ont vécu, pres-

que toujours mal appareillés, il est difficile que chez nous les chevaux arabes fassent toujours bon et bien ; c'est dans l'art des accouplements et dans les soins attentifs et soutenus qu'il faut alors chercher les correctifs nécessaires à l'influence que doivent indubitablement exercer sur les moyens de ces producteurs étrangers le changement de sol, de climat et de nourriture. Cette tâche demande une grande patience, de la ténacité et une sagacité extrême ; ces qualités n'ont pas manqué aux Anglais ; c'est en les mettant en œuvre pendant une longue succession d'années qu'ils sont parvenus à créer leur race actuelle de pur sang, race qui a le privilége de fournir aujourd'hui de producteurs une grande partie des haras de l'Europe. On confond trop souvent avec le cheval arabe les chevaux turcs, persans, barbes, égyptiens, etc.; ces derniers n'ont qu'une portion plus ou moins grande de sang arabe dans les veines, ce ne sont que des chevaux *de sang*. — Il est des chevaux qui poussent une carrière fort longue. Nous citerons *Cerf-Bébé*, appartenant à Mme de Monthion, mort à Versailles, le 9 février 1830, à 42 ans passés ; l'étalon anglais *Phorbius*, qui couvrit encore à l'âge de 40 ; un cheval appartenant à M. Adam, huissier à Metz, qui est mort à 43 ans ; un cheval de troupe anglais, qui est parvenu jusqu'à l'âge de 47 ans ; un étalon du haras de Frascati, près de Metz, qui couvrait à 51 ans ; et le cheval parfois cité par Albert-le-Grand, qui avait 60 ans. Divers chevaux grecs sont cités par Athénée et par Pline, et nombre de chevaux napolitains sont désignés par des auteurs modernes comme ayant atteint 65, 70 et 80 ans ; nous parlerons entre autres de la mule qui fut entretenue aux frais de la république d'Athènes, à l'âge de 80 ans ; du cheval de Ferdinand Ier, qui était encore vigoureux à l'âge de 70 ans, et de celui du duc de Gascogne, Loup Aymar, qui parut à la cour de France à l'âge de 100 ans.

Achille de Vaulabelle.

Cheval de course. (*V.* Courses de chevaux.)

Souvenirs et traditions littéraires relatifs au cheval.

Cet animal, par la part qu'il prend aux travaux de l'homme, est celui qui mérite le plus de tenir une place dans notre histoire. La mythologie des anciens, celle des modernes, attribuaient aux coursiers des héros une origine divine, et inscrivaient leurs noms à côté de ceux de leurs maîtres. Homère, faisant l'énumération de l'armée des Grecs, demande à sa Muse de lui dire qui fut le plus vaillant, soit des hommes, soit des coursiers, et, parmi ces derniers, il met au premier rang les cavales d'Eumèle, fils de Phérès, celles qu'Apollon avait fait paître sur les montagnes de Piérie. Les coursiers d'Achille étaient immortels, et Neptune en avait fait don à Pélée. Doués d'une intelligence merveilleuse, on les voit se livrer à la douleur à la mort de Patrocle, et Jupiter même a pitié de leurs larmes. Le coursier de Laomédon, ceux de Castor, de Pluton, de Mars et de Rhésus, Arion, cheval d'Adraste, et qui était né de Neptune et d'une des furies ; les cavales que Diomède nourrissait de chair humaine, qui vomissaient des flammes par les naseaux, et dont l'enlèvement fut un des douze travaux d'Hercule ; *Podarge*, coursier de Ménélas ; *OEté*, jument d'Agamemnon ; les quatre chevaux du soleil, *Eoüs*, *Pyroïs*, *Aeton* et *Phlégon ; Pégase*, monture classique de quiconque croit sentir l'*influence secrète*, et qui fut celle de Bellérophon et de Persée ; le cheval de bois, qui fut cause de la ruine de Troie ; *Æthon*, cheval de Pallas, et non moins sensible que ceux d'Achille : voilà certes des noms poétiques auxquels s'associent d'intéressants souvenirs, de nobles et grandes images. Le cheval figure aussi dans les traditions du christianisme : voyez dans l'Apocalypse le pâle coursier de l'ange de la mort ! La Légende n'a-t-elle pas saint Georges, dont la bonne grâce comme cavalier est devenue proverbiale ? n'a-t-elle pas saint Martin, qui est toujours représenté à cheval ? Et les romans de *Charlemagne*, des *Douze*

pairs, de la *Table ronde*, etc., quelle piquante association d'intrépides paladins et de nobles destriers, de palefrois célèbres! Qui n'aime à se rappeler le *Passebreul* de Tristan de Léonois, le noir *Rabican*, aussi redoutable par ses morsures que par ses ruades, et qui portait tantôt Roger, tantôt Astolfe; cet *Hippogriffe*, que l'Arioste fait pénétrer dans la lune; *Estonne*, cette jument qui attira de si singulières aventures à Perce-forêt? Le cheval de bois de Croppart, roi de Hongrie, dans le roman de *Cléomadès et de Claremonde*, merveilleuse machine, parcille en tout au *Chevillard*, du haut duquel le bon Sancho apercevait la terre comme un grain de moutarde, et les hommes comme des noisettes; *Pacolet*, qui était aussi de bois, et sur lequel Valentin, neveu du roi Pépin, voyageait par les airs, *Pacolet*, dont le nom paraît à MM. Eloi Johanneau et Esmangart un diminutif de Pégase, ce qui à nos yeux n'est rien moins que démontré; enfin, le fameux *Bayard* des quatre fils Aymon, dont l'histoire est la mieux connue et la plus circonstanciée? Dans la plupart des *jubilés* que l'on célèbre processionnellement, à certaines époques, dans un grand nombre de villes de la Belgique, *Bayard* fait partie du cortége; et en effet c'est une célébrité du pays. Il n'est personne qui n'ait lu, au moins dans la *Bibliothèque bleue*, le roman de Huon de Villeneuve, retouché ou plutôt gâté par Guy Beronay et Jean Le Cueur, sieur de Nailly, et qui ne sache par conséquent que Charlemagne, jaloux des frères Aymon, étant à Liége sur le *Pont-de-Meuse*, se fit amener *Bayard*, le bon cheval de Renaud, et lui dit: « Ah! Bayard, tu m'as bien des fois courroucé, mais je suis venu à bout de me venger! » Alors il lui fit lier une pierre au cou, et commanda de le jeter par-dessus le pont dans la Meuse. *Bayard* alla au fond. Quand Charlemagne vit cela, il en eut grande joie et dit: « J'ai tout ce que j'ai demandé; enfin le voilà mort! » Mais *Bayard* frappa si bien des quatre pieds qu'il réussit à casser sa corde; il revint au-dessus de l'eau et passa à la nage de l'autre côté de la rivière. Dès qu'il fut sur le bord, il se mit à hennir avec force, puis il prit sa course avec tant de rapidité qu'il semblait que la foudre le poussât. Charlemagne fut très irrité de le savoir échappé, mais tous les barons en furent satisfaits. Le peuple croyait que Bayard était toujours vivant dans la forêt des Ardennes, mais qu'à la vue d'un homme ou d'une femme il fuyait sans se laisser approcher. Gramaye explique le nom de la forêt de *Meerdael*, en Brabant, par *vallée du cheval*, et assure que ce cheval était le fameux *Bayard*. Il ajoute que le village d'*Eygenhoven* doit sa dénomination à une pareille origine, et que ce mot signifie *habitation du cheval*. Or, le village avait pour armoiries *Bayard portant les quatre fils Aymon*; en outre l'on montrait dans la forêt de Meerdael, qui est voisine, la crèche de ce coursier, et l'on y voit peut-être encore une très grande pierre, qu'il frappa, dit-on, si rudement de ses pieds qu'elle en a conservé l'empreinte.—Les fils Aymon étaient Ardennais, et leur mère Tongroise. C'est à ces preux qu'on fait honneur de la fondation de Huy, au comté de Namur, province où l'on trouve, près de Dinant, la *Roche à Bayard*. Leur histoire se rapporte au VI[e] siècle. Adalard, l'un d'eux, donna la seigneurie de Berthem, en Brabant, à l'abbaye de Corbie, où il se fit religieux. Ce monastère ne se défit de cette propriété qu'en 1562. Gramaye a lu dans un registre manuscrit qu'avant les troubles du XVII[e] siècle on voyait les quatre fils Aymon représentés à genoux devant un crucifix posé sur le maître-autel de cet endroit. Des rues de plusieurs villes de la Belgique, Mons, par exemple, portent le nom des *Quatre-Fils-Aymon*. — Si l'on voulait chercher encore, bien d'autres souvenirs pourraient être recueillis. Le personnage allégorique du cheval, par exemple, dans la version latine de la fable du *Renard*, version publiée en 1832, et qui appartient au XII[e] siècle, s'appelle *Corvigarus*. Certes, la *conversation* tombera rarement sur lui, si ce n'est

entre savants, entre ceux principalement que séduit l'amour des interprétations ; mais que de fois elle pourra revenir sur cette pauvre jument *Alfana*, qui n'avait qu'un défaut, celui d'être morte ; sur le noble *Rossinante* de ce don Quichotte, que je tiens, comme le fait M. de Châteaubriand, pour le plus loyal des chevaliers ; sur les *chevaux factices* de Gargantua, sur ce pays visité par Gulliver, et où les chevaux commandaient aux hommes ; sur le coursier de Mazeppa, sur les vers admirables de Byron et le tableau vivant de Vernet qui le représentent! etc., etc. DE REIFFENBERG.

CHEVAL BARDÉ, monture de tournoi ou de campagne des anciens chevaliers ou des anciens gens d'armes. On s'est servi, dans le même sens, des termes *auferrant*, *cheval d'armes*, *destrier*, *grand cheval*. Les guerriers du moyen âge, en bardant leurs chevaux, ont fait revivre un usage qui existait déjà au temps où les Romains et les Perses combattaient contre des éléphants, contre les chars à faulx. Soit à raison de la dépense que cette armure occasionnait, soit que la tradition la regardât comme une prérogative, soit plutôt parce que la chevalerie combattait comme grosse cavalerie, ce sont les nobles seuls qui, jusqu'à l'institution des compagnies d'ordonnance, ont fait emploi de bardes. Les gens d'armes, qui accompagnaient, à titre de servants d'un fief, le chevalier ou le seigneur féodal, avaient les bardes moins complètes que leur chef de lance ; et au contraire, les gens d'armes des compagnies d'ordonnance, qui appartenaient à un temps où il n'existait plus de chevaliers, avaient le cheval entièrement bardé. Les parties qui composaient les bardes s'appelaient *girel*, *housse*, *pissière*, *sambuc*, *selle d'armes* et *testière*, qui était l'ensemble de la cervicale et du chamfrein, et qui recouvrait en partie la bride. — Avant le tournoi ou avant le combat, il était du devoir de l'écuyer de présenter à son maître le cheval bardé. — Des écrivains ont fait, entre le cheval *houssé* et le cheval *bardé*, la distinction qui suit, mais qui nous apprend peu de chose, parce qu'ils n'indiquent ni de quel temps ni de quel pays ils parlent : « Le cheval de chevalier est, en cérémonie, un cheval caparaçonné de soie armorié ; c'est, en guerre, un cheval bardé de cuir ou de fer. » Gal BARDIN.

CHEVAL DE FRISE, machine de guerre dont l'usage est ancien et le nom moderne. On l'a employée comme arme défensive, comme retranchement portatif, comme tourniquet de fortification de campagne. Il rappelle les triboles de la milice byzantine et les machines que Végèce nomme *cattus*, et que César appelle *ericius*. Ce hérisson défendait les portes du camp et les brèches des ouvrages, comme le démontrent des médailles antiques. On a supposé d'un genre analogue les instruments qu'on a appelés *canones*, *gunna murex*, *labdareum*, *lamdareum*; mais on est mal éclairé touchant les différences qui les caractérisaient. — On rapporte qu'à Morat, en 1477, un des chefs de l'armée suisse ayant proposé de se servir de chevaux de frise, un autre chef repoussa cette proposition, en disant qu'il fallait attaquer l'ennemi « franchement et à la manière ordinaire de la nation. » Nous doutons de l'anecdote, parce que le cheval de frise n'est point une arme d'attaque, et que Ménage ne croit cette expression inventée que bien plus tard. Il pense, ainsi que plusieurs auteurs, que les chevaux de frise ont été usités pour la première fois, en 1594, au siége de Groningue en Frise, et que c'est de là que vient le nom ; mais la justesse de l'assertion n'est pas démontrée, et le terme pourrait être une corruption de *cheval de fraise*. — Les Polonais se servaient de chevaux de frise, et en avaient emprunté l'usage des Tatars, qui l'avaient eux-mêmes appris des Chinois, qui s'en aidaient depuis la plus haute antiquité. Sobieski, marchant à la délivrance de Vienne, était pourvu d'un large équipage de chevaux de frise — Dans les guerres de Hongrie, au XVIIe siècle, l'armée impériale était accompagnée de chevaux de frise, portés à bras par des soldats préposés à cette fonction. — Des chevaux

de frise ont été employés pendant quelque temps dans l'expédition d'Egypte : chaque fantassin français portait, pendant l'excursion en Syrie, une lance de chausses-trapes sur son dos : elles servirent à la bataille du mont Thabor ; elles furent abandonnées ensuite. Gal Bardin.

Cheval fondu. Ce jeu d'écoliers était autrefois une récréation de courtisans, et où l'on ne dédaignait pas de briller, comme dans les carrousels et les tournois. L'amiral de Coligni fut envoyé, en 1556, à Bruxelles, devers l'empereur et son fils, pour la ratification de la trève. Arrivé dans cette ville le 25 mars, il fut logé, suivant la relation de l'ambassade, en une rue nommée des *Arènes*, c'est-à-dire au Sablon : « Le lendemain matin, rapporte la même relation, les seigneurs français, assemblés chez M. l'amiral en une grande cour qui était au logis, pendant qu'il dépêchait quelques affaires (les esprits français, qui sont comme le cours du ciel, en perpétuel mouvement, ne se pouvant arrêter), se mirent la plupart à jouer au *cheval fondu*, dont le bruit étant répandu, plusieurs gentilshommes flamands et autres de qualité y étant accourus, trouvèrent le jeu si beau qu'ils firent de même, mais les nôtres emportèrent le prix ; car il n'appartient qu'aux Français seuls de faire les choses de bonne grâce. » On voit que la diplomatie tire partie de tout ; et pour notre goût, nous aimerions mieux la Conférence de Londres jouant au *cheval fondu* que rédigeant des *protocoles*. — Le temps auquel appartient l'anecdote que nous venons de raconter était celui où le roi de France Henri II allait glisser sur la glace, se battait avec ses familiers à coups de boules de neige, et faisait des pleins sauts de vingt-quatre semelles. De Reiffenberg.

Cheval marin. (*Voy*. Hippopotame et Morse.)

CHEVALERIE. Je définirais volontiers l'âge de la chevalerie le temps héroïque du christianisme. Et certes, si l'on se reporte aux siècles fabuleux de la Grèce, si l'on compare la situation sociale et l'histoire des héros hellènes à celles de nos premiers preux, on trouvera entre ces deux phases politiques plus d'une frappante ressemblance. Du temps des Hercule et des Thésée, en effet, des chefs ou *vasilefs*, sur le modèle desquels semblent s'être formés nos seigneurs féodaux, dominaient les cités et les bourgs de l'Achaïe, de l'Attique et du Péloponèse. Le pays n'ayant pas de force publique n'avait pas non plus de justice, et le peuple souffrait, livré sans défense à ces maîtres prodigues d'arbitraires et de persécutions. Alors s'élevèrent de braves guerriers, nobles de sang, pauvres de domaines, qui se chargèrent de la vindicte commune, et s'en furent, errants de contrées en contrées, à la recherche des torts et griefs ; juges un peu lestes, il est vrai, et souvent trop prompts à ficher la balance de Thémis au bout de leur épée, mais juges dignes en définitive de ceux qu'ils avaient à juger. — Les prêtres sanctifièrent les armes de ces héros ; ils prêtèrent à leurs exploits l'appui de leurs poètes et de leurs oracles, et bientôt la Grèce soulagée put se choisir des maîtres et des pouvoirs plus réguliers — Ce tableau des temps héroïques, reproduit fort exactement, ce me semble, l'enfance de notre chevalerie. Lorsque les successeurs de Charlemagne eurent délié dans le mouvement de leurs querelles le faisceau de franciques si glorieusement noué par le vainqueur des Saxons, chaque seigneur saisit son arme et se fit pouvoir suprême dans le cercle de ses possessions. Bientôt chacun d'eux eut crénelé son castel et posé son siége de justice près du billot de son exécuteur ; alors on vit au grand jour tout ce que l'égoïsme sans contre-poids peut inspirer de violences au cœur d'un homme ignorant, et la faiblesse fut en proie à tous les caprices de la tyrannie. Alors aussi surgirent des hommes qui se posèrent les champions de la faiblesse, qui rétorquèrent contre les châtelains la seule loi que ceux-ci pussent invoquer la force, et obligèrent peu à peu la barbarie à se replier devant une sorte de civilisation armée.—En France, comme dans l'antique Grèce, ce furent

les hommes de noble lignage les moins bien partagés sous le rapport de la fortune qui se livrèrent les premiers et avec le plus d'ardeur à la défense des intérêts communs. Pour sanctifier leurs travaux militaires, ils appelèrent sur leurs armes la bénédiction de l'église ; enfin, pour s'assurer une protection et au besoin une retraite, ils prêtèrent volontiers hommage à quelque haut seigneur qui devint leur suzerain. Ainsi, l'on peut dire avec vérité que la chevalerie fut, surtout au début, l'inféodation des nobles sans domaines. — Mais de cette inféodation ressort précisément le seul caractère qui distingue nos premiers chevaliers des héros errants de la Grèce. En effet, les chevaliers grecs, comme on les nommait au moyen âge, n'avaient rien que d'individuel, point de lien commun, de règle convenue, de vue publique. Ceux-là mêmes qui se chargeaient de vaincre la force et d'en châtier les abus firent souvent de leur victoire le plus mauvais usage. Chez nos chevaliers, au contraire, il y eut association, serment et loi. Chaque chevalier dut compte à la société de sa conduite privée aussi bien que de ses actes publics ; et pour prix de sa gloire, il ne lui fut pas moins demandé de vertus que d'exploits. La faiblesse fut vengée, et néanmoins respectée de ses vengeurs. La religion et la foi devinrent les objets d'un dévouement sans limite, et les femmes reçurent un culte grâce auquel leur condition s'améliora. Tandis, en un mot, que l'héroïsme grec n'avait été que la lutte individuelle de la force généreuse contre la force brutale, la chevalerie fut une institution qui décida, quatre siècles durant, du sort de plusieurs grands états. — Or, d'où vint ce résultat différent entre des circonstances si pareilles ? du christianisme. L'église laissa tomber une bénédiction sur la bannière du chevalier, et soudain, au lieu des Thésée ravisseurs des femmes, des Pyrithous adultères, des Jason traîtres à leur foi, naquirent les Édouard, les Duguesclin, les Bayard. Malheureusement, la chevalerie attacha toujours plus d'importance à la forme qu'à la pensée de son institution. Aussi fut-elle prompte à perdre la pureté de ses commencements. Ingénue et sincère en son enfance, elle devint, durant sa jeunesse, fougueuse et passionnée ; puis avec l'âge viril elle se laissa prendre aux amorces de l'ambition, jusqu'à ce qu'enfin elle s'ensevelit sous un amas de titres honorifiques : ainsi, sa vie fut celle d'un homme de cour, page et guerrier, puis courtisan. — Ce rapprochement nous mène à distinguer trois périodes bien tranchées dans l'histoire de la chevalerie : période religieuse, période galante, période militaire. Voilà, selon nous, les noms les plus convenables à ces trois âges de la chevalerie, j'ai presque dit à ces trois chevaleries successives. Sans entrer dans de longs détails à leur sujet, je tâcherai néanmoins de caractériser par quelques traits empruntés à nos vieux historiens chacun des cycles auxquels ces divisions se rapportent. — J'ai appelé *religieuse* la chevalerie primitive, parce qu'elle fut instituée par et pour l'église contre les excès de la féodalité. Les premières victimes en effet et aussi les premiers adversaires de la féodalité se rencontrèrent dans le clergé chrétien. Depuis la fin du IXe siècle, c'était sur les marches de l'autel que les hommes de bas lignage avaient continué de chercher un refuge contre les vexations des seigneurs terriens. Tant que la foi des laïcs se montra vive et soumise, cet asile parut inviolable, et le froc valut une égide. Mais plus tard, lorsque l'impureté des mœurs eut détruit le respect des choses saintes, lorsque surtout une partie du clergé, en se mêlant au siècle, eut déconsidéré son caractère, ni le cloître ni l'église même ne se trouvèrent à l'abri des violences. C'est alors que, réunissant ce qui lui restait de fidèles, l'église fit des chevaliers, les assermenta, et les établit comme un rempart entre elle et ses puissants oppresseurs. — Telle fut, nous n'en saurions douter, la véritable origine de la chevalerie proprement dite, et ses principes furent dignes de son origine. *Office*

de chevalerie, voyons-nous dans les instituts de l'ordre, *est de maintenir la foi catholique, femmes veuves et orphelins, et hommes més-aisés et non puissants*. Au reste, personne, même parmi les critiques moqueurs du XIIIe siècle, ne conteste à la chevalerie la pureté de ses premières intentions : la foi la plus vive et la plus militante, la chasteté, l'humilité même, formaient la base de ses lois fondamentales. Mais, si j'ai bien compris l'histoire de ces temps-là, l'église, en formulant ces lois, commit une faute grave, celle d'y glisser trop de concessions à l'esprit du siècle ; elle voulut attirer à elle les hommes grossiers qu'elle avait à manier, par l'appât offert à de dangereux penchants ; elle accepta comme alliées, elle appela même à son aide deux passions qu'on ne maîtrise plus dès qu'on en souffre les premières caresses, l'amour des femmes et l'amour-propre ; de là jaillit la corruption de l'ordre : cette ambition de gloire et cette courtoisie si vantées dans la chevalerie, si pures en apparences, devinrent le germe de sa corruption. — Dans ce mélange d'amour où le preux confondait *son Dieu, son roi, son pays et sa dame*, la dame ne tarda guère à prendre le pas sur le prince et le ciel même. Bacheliers et bannerets cessèrent de combattre pour la foi, à moins que ce ne fût par ostentation ou pénitence. Ces fiers redresseurs de torts jetèrent dans la noblesse un désordre effréné de mœurs. D'abord vengeurs des dames, bientôt ils en devinrent les sigisbés, et le seigneur, qui jadis à leur apparition devait trembler pour ses forfaitures, dut ensuite craindre ponr son honneur. En un mot, durant la seconde période que j'ai nommée celle de la chevalerie galante, l'individualisme et la débauche se montrèrent érigés en système, presque en loi. Trop souvent même, il faut le dire, à l'abri de quelques pieuses pratiques, on vit les excès les plus coupables absous et tolérés par des ministres de l'autel. On mêla le profane et le sacré sans discernement, sans scrupule ; les sacrements les plus saints furent exigés, comme des redevances, par des seigneurs hautains, accoutumés à tout voir plier devant eux. Chacun se rappelle, sans doute, la confession et la prière d'Étienne Vignolles, dit *La Hire*, allant au siége de Montargis (1427). « Comme il approchoit de la ville, dit un historien, il trouva un chapelain auquel il dit qu'il lui donnât hâtivement l'absolution, et le chapelain lui dit qu'il confessât ses péchés. La Hire lui répondit qu'il n'auroit pas loisir, car il falloit promptement frapper sur l'ennemi, et qu'il avoit fait ce que gens de guerre ont accoutumé de faire. Sur quoi le chapelain lui bailla l'absolution telle quelle, et lors La Hire fit sa prière à Dieu, en disant en son gascon, les mains jointes : Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrois que La Hire fist pour toi s'il estoit Dieu et que tu fusses La Hire. Et il cuidoit, ajoute l'historien, très bien prier et dire. » — Nos modernes admirateurs du moyen âge ont nommé ces actes d'ignorance candeur et touchante naïveté ; je le veux bien ; mais qu'ils n'oublient pas qu'à l'ombre de cette ignorance se développa la plus hideuse corruption; qu'ils se rappellent que sans dépouiller la pratique extérieure, on lâcha la bride à tous les écarts du libertinage, et que l'esprit d'erreur, secondant ce penchant naturel, en vint à faire de l'amour *une voie de salut*. De telles aberrations nous paraissent incroyables. Écoutez les auteurs du temps, écoutez celui de *la Dame aux belles cousines : Chevalier qui entend à loyaument servir une dame est sauvé*, dit-il sans hésiter ; cela lui paraît canonique. — « Je prie Dieu qu'il vous doint joye de votre dame en ce que plus vous désirez, » lisons-nous dans Olivier de la Marche : « Dieu vous doint joye de la chose que plus vous désirez, dit aussi dans le même sens la reine à Jehan de Saintré. » Voilà le ciel invoqué pour des affaires amoureuses. Or, quel fut le fruit de cette grande simplesse? A la fin du XIIIe siècle, le moine du Vigeois comptait dans une seule armée quinze cents concubines ruinant les chevaliers

par leurs folles dépenses.—Dès lors plus de règle, plus de barrière ; on vit, selon Pierre de Blois, les plus minces bacheliers changer leur ancien train de bataille en un bagage de gourmandise et d'ivrognerie ; à la guerre mettre la braverie en la place du courage, et parfois même manquer à leurs chefs légitimes pour complaire à de vindicatives ou capricieuses beautés. Chacun sentant au bout de son épée gloire, rang, richesse, tout ce que les grands du monde tiennent d'ordinaire en réserve pour leurs favoris, on cessa de courtiser les grands : les femmes seules avaient encore des faveurs à refuser ou à accorder ; elles devinrent les reines de la société, et rien ne se fit plus que par elles. On vit des écuyers rejeter toute autre inféodation que celle de quelques châtelaines, se faire armer par elles, les proclamer leurs suzeraines et maîtresses, prendre d'elles leur cri de guerre, leurs devises et leur livrée; ce qui, suivant Le Laboureur, *formait une espèce d'investiture et représentait une manière d'hommage.* — Dès que la galanterie en fut venue à ce point de dominer tous les rapports sociaux, de dicter les réglements, les usages et jusqu'aux formules de politesse, il fallut bien qu'elle eût aussi ses tribunaux; les dames se chargèrent d'en instituer. Les cours d'amour sont trop connues pour qu'il soit besoin de s'étendre à leur sujet, étranger d'ailleurs à celui que je traite ; mais j'ai dû les rappeler, parce qu'elles complètent le tableau de cette époque singulière, dont le plaisir, revêtu de masques saints, fut la seule règle et la seule pensée. Des critiques ont cru voir dans l'affranchissement des communes la cause d'où découle la perte d'une institution créée pour défendre les petits.—La vraie ruine de la chevalerie ce fut sa débauche, et le peuple de ces temps-là le jugeait bien ainsi, lorsqu'il disait si naïvement : *Le loup blanc a mangié bonne chevalerie.*—Aussi, bientôt l'ordre n'eut plus d'autres mérites que le luxe de ses costumes et l'apparat de ses fêtes; ses vieux et respectables usages tombèrent si fort en désuétude qu'à la fin du XIVe siècle, lorsqu'à Saint-Denys, Charles VI arma le roi de Sicile et le comte du Maine d'après l'antique cérémonial, « Cela sembla étrange à beaucoup de gens, parce qu'il y en avait fort peu qui sussent que c'était l'ancien ordre de pareille chevalerie. » —Cependant, si la chevalerie perdit, en se corrompant au foyer des châtelaines, la plupart de ses premières vertus, il en est une qu'elle garda comme en réserve, par où elle se releva : je veux dire la valeur guerrière. Lorsque nos guerres funestes avec les Anglais eurent amené la France à deux doigts de sa perte, nos rois sentirent la nécessité de rendre de la vigueur à cette milice efféminée. Jean, le premier, en 1351, fit de grands efforts pour lui rendre son lustre. Ses lettres d'institution de l'ordre de l'Étoile, créé dans ce seul but, renferment une véhémente homélie sur la nécessité d'en revenir aux anciennes mœurs. Charles V, Charles VI et Charles VII marchèrent dans la même voie, et tous trois trouvèrent, en récompense, dans la chevalerie le dernier appui qui soutint leur couronne. Aussi, pour augmenter le nombre des chevaliers, ils diminuèrent le temps des grades préparatoires et rendirent plus simples les cérémonies de l'armement. Une accolade, une embrassade, une paumée, la dation d'une épée suffit pour faire un chevalier. Après la bataille de Cerisoles, par exemple, nous voyons le duc d'Anguien conférer l'ordre à Montluc seulement en l'embrassant. Ce ne fut plus en un mot qu'une sorte d'enrôlement. — Là commence la troisième période que nous avons nommée militaire : alors la chevalerie, arrachée aux délices du château, reprit pour un instant sa vieille rudesse guerrière, avenante aux besoins du moment. Ce ne fut plus chose de parade, ce fut défense de belle et bonne guerre. Aussi, quand les chevaliers français demandèrent au roi d'Angleterre à célébrer par un tournoi ses noces avec la fille de leur roi Charles VI: « Non, leur dit-il, j'ai de vous meilleurs emplois à faire. Je prie à

M. le roi de qui j'ai épousé la fille, et à tous ses serviteurs et à mes serviteurs je commande que demain matin nous soyons tous prêts pour aller mettre le siége devant la cité de Sens, où les ennemis de M. le roi sont, et là, pour chacun de nous jouster et tournoyer et montrer sa proesse et son hardement; car la plus belle proesse n'est au monde que de faire justice des mauvais, afin que le pauvre peuple se puisse vivre. Adonc le roy luy octroya et chacun s'y accorda et ainsi fut fait, » porte le journal de Paris de ces règnes. — Malheureusement, en recouvrant son énergie, la chevalerie se prit plus que jamais de cet esprit d'individualité qui rendit très souvent sa valeur même funeste. Son insurbodination, son désordre dans les batailles, nécessitèrent de la part des rois la création d'armées plus régulières et plus faciles au commandement. (*Voy*, l'article CAVALERIE.) Dès ce moment, l'ordre ne fut plus qu'un honneur accessoire et dénué d'existence propre, dont l'importance disparut rapidement. Ainsi, d'abord enrôlée par le clergé comme une milice contre la féodalité, puis conquise par les dames, à force de concessions, la chevalerie finit sous les drapeaux ou dans l'antichambre des rois une carrière agitée, souvent coupable, toujours ignorante, dont le mérite le plus clair fut une bravoure à toute épreuve. — Voilà, en peu de mots, l'esquisse *biographique*, pour ainsi dire, de la chevalerie et l'abrégé de ses annales. Maintenant, quels étaient les devoirs et les priviléges d'un chevalier? Par quels grades : arrivait-on à cette distinction éminente? quels en étaient les insignes extérieurs? C'est ce que nous allons rapidement examiner. — L'acte par lequel on devenait chevalier, c'était *l'armement*. Cependant il ne constituait pas seul et essentiellement l'inféodation chevaleresque; car de tout temps il fut d'usage parmi les races gauloises de ceindre l'épée aux enfants nobles destinés à la guerre. Aimoin nous montre Charlemagne armant solennellement son fils le prince Louis. Les annales de Saint-Bertin représentent également Louis-le-Débonnaire attachant le *branc* (espèce de brassard) à Charles son fils en 838. Tacite même nous apprend que chez les Germains l'épée était comme une robe virile que l'on revêtait avec solennité, parce qu'en la recevant l'enfant sortait de la famille pour devenir membre de la république. On se tromperait donc grièvement si l'on faisait remonter la chevalerie aussi haut dans l'histoire que l'on rencontre des armements solennels de princes et de jeunes nobles, et il en faut dire autant de presque tout le cérémonial chevaleresque; si l'on veut trouver des indices de l'époque où commença la chevalerie régulière, ce n'est pas là qu'il faut les chercher, c'est dans l'ensemble des notions que l'histoire nous a laissées au sujet de cette institution. On observe que la plupart de ces coutumes, telles que l'hommage, le serment, les joûtes, les combats particuliers, appartiennent aux races franque et gauloise; que la plupart de ses maximes sont écrites presque textuellement dans les livres sacrés des Scandinaves; on en conclut naturellement que les institutions chevaleresques sont postérieures au mélange de ces nations. Ce serait alors du Xe au XIe siècle qu'il faudrait en placer l'origine, au temps où le désordre amené par la chute de la seconde race commença de se régulariser et où la colonisation des Normands fut tout-à-fait complète. Il est certain du moins que la chevalerie n'existait pas avant l'apparition des Danois sur nos côtes, car Charlemagne n'en a pas parlé dans ses capitulaires. — Quoi qu'il en soit, ce n'est guère que dans les auteurs du XIe siècle que l'on commence de trouver décrites avec quelque détail les cérémonies relatives à la promotion d'un chevalier. Ces cérémonies varièrent avec le temps et la destination de la chevalerie; elles s'accommodèrent pour ainsi dire aux mœurs de l'ordre dans ses trois différentes phases. En esquissant le tableau de la vie d'un chevalier, nous essaierons de rappeler les plus importantes de ces modifications et de montrer leurs rapports avec l'esprit

régnant de chacune de ses phases.—Au commencement, avons-nous dit, la chevalerie fut toute religieuse, l'éducation des jeunes gens destinés à l'ordre ressembla beaucoup à celle des clercs. Jusqu'à sept ans, selon l'ancienne coutume, l'enfant restait entre les mains des femmes ; alors il passait entre celles des hommes, qui se hâtaient de le préparer aux durs travaux de la guerre. Mais, tandis qu'on endurcissait son corps à la fatigue, on assouplissait son ame à toutes les exigences de la hiérarchie nobiliaire. Le dévouement à la foi chrétienne et le respect des dames et des titres formaient la base de son éducation morale. Sous les noms de *varlet*, *varleton*, *damoiseau* ou *page*, il rendait au maître chargé de son avenir tous les offices de la domesticité. Bayard, à la cour de Savoie, servait à table son oncle, évêque de Grenoble, auquel il était attaché comme page. « Durant le dîner, dit l'historien du bon chevalier, estoit son nepveu qui le servoit de boire, très bien en ordre, et très mignonement se contenoit.»—Saintré, jouvencel, lorsque, à l'âge de treize ans, il passa de l'hôtel du seigneur de Preuilli à la cour du roi Jean, y fut nommé *paige et enfant d'honneur*. Si l'on en croit certaines chroniques, c'étaient les dames qui se chargeaient d'apprendre aux jeunes damoiseaux tout ensemble leur catéchisme et les devises de courtoisie. Dès l'entrée des jeunes gens dans ce premier noviciat de varlet ou de page, on leur faisait choisir une dame belle et de bon lignage vraiment à laquelle après Dieu se rapportaient toutes leurs pensées. C'était en vue de lui plaire qu'ils commençaient de se livrer aux exercices de guerre, lançant la pierre ou le dard, défendant des pas d'armes les uns contre les autres, et faisant, dit Sainte-Palaye, de leurs chaperons des casques ou des bassinets, etc. Lorsque le jeune homme, sorti de page, allait recevoir l'épée, c'était un prêtre qui la lui attachait après l'avoir bénite plusieurs fois. Alors le candidat à la chevalerie devenait *écuyer*, nouveau grade avec lequel changeaient ses divers offices. Tantôt, sous le titre de *chambellan* ou *connétable*, il était chargé de tirer des coffres la vaisselle d'or ou d'argent de son maître; tantôt, sous celui de *bouteiller* ou d'*échanson*, il servait le boire au repas; comme écuyer du corps, il devait se trouver au lever et au coucher de son maître pour l'habiller et le déshabiller. Les enfants mêmes des rois n'étaient pas exempts de ces services. Nous en voyons une preuve dans Joinville: « A la grand cour et maison ouverte que saint Louis tint a Saumur en Anjou, devant lui servent du mangier, le comte d'Artois et son frère, et le bon comte de Soissons, qui tranchoit du coustel.» «A la table du comte, de Foix, dit Froissard, Gaston son fils avoit l'usage qu'il le servoit de tous ses mets et faisoit essaie de toutes ses viandes.» C'étaient encore les écuyers qui donnaient à laver après le repas, servaient les épices ou dragées et confitures, le clairet, le piment, l'hypocras et le vin du coucher.—Mais le plus noble et le plus beau rôle des écuyers était leur service de guerre. Chargés durant la paix du soin des armes et des chevaux, ils portaient les unes et conduisaient les autres lorsqu'ils suivaient leurs maîtres en course ou au combat. Chevauchant eux-mêmes sur de bons roucins, ils menaient à la dextre les chevaux de bataille ou grands chevaux nommés pour cela *dextriers*. Perceforest, parlant de la rencontre qu'un chevalier fit du seigneur Gauvain, nous peint ainsi l'équipage de ce dernier. « Si voit venir, dit-il, monseigneur Gauvain et deux escuyers, dont l'ung menoit son dextrier en dextre et portoit son glaive et l'autre son heaume et son escu. » Durant les batailles, chaque écuyer, se tenant près de son maître, était attentif à lui fournir des armes neuves ou des chevaux frais, en cas de besoin, à le relever, parer les coups qu'on lui portait, le couvrir et recevoir ses prisonniers. « J'ai ouï dire aux anciens capitaines, dit Brantôme, que jadis, par les vieilles coutumes des batailles, les grands et premiers escuyers des rois de France devoient être toujours auprès d'eux, sans jamais les désemparer ni abandonner, et ne faire que parer aux

coups que l'on donne à leur maître, ainsi que fit ce brave et grand escuyer de Saint-Severin, à la bataille de Pavie, à l'endroit du roi François. Aussi y mourut-il en la bonne grâce et louange de son roy, qui depuis le sçut bien dire.» — Après trois périodes septennales, passées successivement parmi les femmes, dans l'état de page, et dans celui d'écuyer, le candidat arrivé à sa 21e année pouvait prétendre au grade de *chevalier*. Mais rien ne l'obligeait à le réclamer tout de suite. Il pouvait à son gré profiter de cette sorte de majorité, ou retarder le moment de son armement. En un mot, ce terme de vingt-et-un ans n'était pas un terme fatal. Nous voyons même dans l'histoire qu'il n'était pas également rigoureux pour tout le monde. Selon Monstrelet, les fils des rois de France étaient chevaliers sur les fonts à leur baptême. Ainsi, le connétable Duguesclin, second parrain du duc d'Orléans, fils de Charles V, arma cet enfant aussitôt après son baptême; Charles-Quint n'avait qu'un an et demi lorsqu'il reçut l'ordre de la Toison-d'Or, et Bayard donna l'épée de chevalier au fils du duc de Bourbon encore entre les mains de ses nourrices. Mais tout ceci, remarquons-le-bien, se passait à une époque où la chevalerie tombait déjà dans l'honorifique. Quoi qu'il en soit, dans l'usage le plus général, ce n'était qu'après avoir, pendant huit ou dix ans, rempli l'office de poursuivant, porté la lance et le bassinet, assisté à maint tournoi et bien éprouvé son courage, que le jeune écuyer pouvait prétendre à échanger sa toque contre le casque, et sa ceinture contre le baudrier de chevalier. Alors avait lieu la cérémonie de l'armement, qui plus que tout autre varia suivant l'âge de la chevalerie. Le mode le plus compliqué appartient à l'époque de la chevalerie religieuse, parce que, selon l'esprit du temps, tous les devoirs de l'adepte devaient se peindre dans les actes matériels de son initiation. La plupart des auteurs qui ont parlé de chevalerie en ont décrit les cérémonies. Aussi, au lieu d'en rendre un compte aride et fastidieux, j'analyserai rapidement un petit poème intitulé *L'ordène de chevalerie*, dans lequel le sultan Salehadin se fait armer chevalier par un chrétien nommé Hue de Tabarie ou de Tibériade. Hue de Tabarie est le prisonnier du sultan; celui-ci le sollicite de lui donner l'ordre de chevalier; d'abord le chrétien refuse et s'excuse; mais le sultan ordonne, il faut obéir; le prince de Tibériade commence l'armement. «Alors, dit le poète, il se met à lui enseigner tout ce qu'il lui convient de faire; il lui arrange bellement la barbe, les cheveux et le visage, puis le fait entrer en un bain. Le soudan s'étonne et demande ce que cela signifie. Hue de Tabarie répond : De même que l'enfançon est net de tout péché quand il sort des fonts de baptême, de même, sire, pour être sans nulle vilenie et tout plein de courtoisie, vous devez vous baigner en honnêteté, en courtoisie, en bonté et vous faire aimer de tous gens. Voilà un très beau commandement, dit le roi. Après qu'il l'a ôté du bain, il le couche en un beau lit : Sire, fit-il, cela signifie qu'on doit par sa chevalerie gagner le lit que Dieu octroie à ses amis en paradis; car c'est le seul lit de repos. Ceux qui ne l'auront pas seront bien sots. Le sultan reste un peu couché, puis Hue le dresse, le revêt de draps blancs, et lui dit en son latin : Sire, ne vous gaussez pas de ceci; ces draps tout blancs, qui touchent à votre chair, vous donnent à entendre qu'un chevalier doit toujours tendre à tenir sa chair nettement, s'il veut parvenir à Dieu. Après, il lui met une robe vermeille, et Saladin s'émerveille fort : Sire, lui dit le prince de Tabarie, le sens de cette robe est que vous soyez toujours prêt à donner votre vie pour servir et honorer Dieu, et pour défendre la sainte église. Ensuite il lui a chaussé des chausses de soie brune et toutes déliées, et il lui dit : Sire, ceci vous donne souvenance, par cette noire chaussure, que vous ayez toujours en mémoire la mort et la terre où vous girez, dont vous vîntes et où vous irez. Cela vous gardera d'orgueil. Car orgueil ne va pas au chevalier; ce qui lui convient, c'est simples-

se. Tout cela est fort bon à entendre, dit le roi, puis il se mit debout. Huc le ceint d'une ceinture blanche et petite : Sire, cette ceinture vous enseigne que vous teniez toujours votre corps, vos reins et votre cœur fermement en virginité, car Dieu hait l'ordure. Hue de Tibériade continue de le vêtir; il lui donne successivement deux éperons d'or, qui doivent être tout à la fois le stimulant de son coursier et le gage de sa propre activité ; une épée à deux tranchants pour signifier que le chevalier doit combattre le riche oppresseur et soutenir le pauvre opprimé. Enfin, il lui couvre le chef d'une coiffe blanche, noble image des pensées qui doivent nous préparer à paraître devant le saint tribunal.» Joignez à cela des jeûnes austères, des nuits passées en prières avec un prêtre et des parrains, la confession, la communion, la *veille des armes*, également observée pour les duels judiciaires ou *espreuve du duel*, l'accolade enfin, et vous aurez le tableau à peu près fidèle de l'armement d'un chevalier au XII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque où cette noble institution appartenait encore tout entière à l'église. Il est remarquable que le vêtement blanc que les novices prenaient la veille de leur réception était aussi celui que les rois et reines de la Grande-Bretagne prenaient la veille de leur couronnement et celui des néophytes la veille de leur baptême. Il ne faut pas croire que dans ces premiers temps de ferveur et de pureté, la chevalerie se conférât indifféremment à tout le monde. « Celui qui donne la chevalerie, dit un ancien auteur, doit savoir de celui qui la demande à quelle intention il souhaite de l'obtenir ; car si c'est pour être riche, pour se reposer et être honoré, sans faire honneur à la chevalerie, il en est indigne.» « Nul ne doiet estre reçeu, lit-on encore dans *le Guidon des guerres de De la Tour*, si on ne scet qu'il ayme le bien du royaume et du commun, et qu'il soit bon et expert en l'ouvrage bataillcur. » Alors l'inféodation chevaleresque était plus qu'une simple parade, elle entraînait des obligations rigoureuses; le nouveau chevalier était même tenu, aussitôt après son armement, à une sorte de ratification publique de ces obligations contractées. « Il devait, disent les légistes de l'ordre, chevaucher parmi la ville, et se devait montrer aux gens, afin que tous sceussent qu'il estoit chevalier nouvellement fait et ordonné chevalier, et qu'il estoit obligé de défendre et maintenir le haut honneur de chevalerie. » Et il était bien convenable, observe Lacurne à cette occasion, que le peuple ne tardât pas à connaître celui qui par ce nouvel état devenait son défenseur et pouvait être son juge. — Dans la seconde période que j'ai nommée galante, la partie morale du cérémonial disparut, mais en revanche l'apparat en devint si coûteux que plus d'un écuyer fut obligé de retarder sa promotion faute de pouvoir subvenir aux frais de son armement. Les dépenses en étaient énormes lorsqu'il s'agissait de quelque prince hautement enlignagé. Le récipient et le récipiendaire étaient tenus de faire à l'assemblée des distributions d'or, d'argent, de vaisselle et de riches vêtements. « Celui jour de la création du chevalier, lit-on dans *l'Ordre de la chevalerie*, convient faire moult grandes prodigalités. » Muratori rapporte qu'à la cour plénière tenue à Rimini pour l'armement des seigneurs de Malatesta, on comptait plus de 1,500 saltimbanques, bateleurs et comédiens. A cette époque, l'accolade demeura le fait principal de l'armement, et bien souvent ce furent les dames qui la conférèrent, comme si le chevalier n'eût plus voulu reconnaître d'autre maître. Nous lisons dans le roman de *Parthénopéa de Blois* que, la veille d'un grand tournoi, la fée Meillor ceignit l'épée à plus de cent personnes; Parthénopéa lui-même ne voulut point d'autre accolade que celle de sa dame. L'auteur de *Tyran-le-Blanc* rapporte quelques exemples pareils et l'histoire même en cite un remarquable, celui de André de Laval, à qui Jeanne de Laval, veuve de Duguesclin, ceignit l'épée de chevalier. — Enfin, dans la dernière période, lorsque la chevalerie, devenue une

arme aux mains de nos rois, eut perdu tout ce qu'il y avait de religieux et de lettré dans son caractère, lorsque la continuité de nos guerres sanglantes avec l'Anglais, l'eut arrachée à ses galants passe-temps, l'armement ne fut plus qu'un enrôlement sous la bannière du roi ou chef qui le conféra, et le moindre signe suffit pour faire un chevalier. Juvénal des Ursins, dans ses *Remontrances au roi pour la réformation du royaume*, se plaint formellement de ce relâchement dans les cérémonies chevaleresques. Mais, il faut bien le remarquer, l'opinion fit justice de cette dégénérescence de l'ordre, et les priviléges du chevalier diminuèrent dans la même mesure que ses travaux et ses mérites. Au commencement, il fallait des actions de grand éclat et toute une jeunesse éprouvée pour obtenir ce glorieux titre; encore n'était-il pas le dernier degré de la gloire. Les chevaliers se divisaient en *bacheliers* et *bannerets*. On reconnaissait ces derniers à leurs bannières carrées, tandis que celles des premiers se terminaient en deux flammes. Le banneret lui-même pouvait encore avancer en honneur. Car, outre les tournois, où son nom proclamé devant sa dame et son suzerain l'élevait au-dessus de tous ses frères d'armes, il y avait des prix de bataille, qui étaient la plus grande récompense qu'un guerrier pût acquérir. Celui qui l'avait obtenu allait presque à la main des rois; à table, le haut bout lui était réservé; c'était devant lui qu'on venait découper le paon sur lequel se juraient tous les gages d'amour. Enfin, les écuyers du meilleur lignage réclamaient la faveur de devenir ses sergents. Partout l'hospitalité la plus obligeante était offerte au chevalier. Des heaumes placés sur des poteaux au-devant des castels lui annonçaient qu'il y avait là pour lui bon gîte et bon accueil. S'il entrait, de jeunes varlets s'empressaient à le recevoir; les plus nobles damoiselles avenaient à son encontre, lui préparaient la chambre et le lit, après le repas lui servaient le vin du coucher et le débarrassaient de son armure Il est curieux de voir dans nos anciens romanciers jusqu'où pouvaient aller ces gracieux offices. Ajoutons à cela que le chevalier ne trouvait pas moins à sa disposition la bourse que la table du châtelain. L'énumération des priviléges attachés au titre de chevalier a fourni des volumes à nos anciens auteurs. A la guerre, il avait le pas sur tous autres : « Tonte chevalerie, suivant Du Tillet, De Foy, a prééminence et honneur pour la marche en faicts d'armes. » Et De la Tour, dans son *Guidon des guerres*, dit également : « En l'ouvrage des batailles, les chevaliers ont l'état, comme les maîtres et les docteurs en autres sciences. » Une fois décorés du titre de bannerets, ils pouvaient prétendre aux qualités de comtes, de barons, de marquis, de ducs; et ces titres leur assuraient à eux et même à leurs femmes, un rang fixe auquel on reconnaissait, du premier coup d'œil, la grandeur et l'importance des services qu'ils avaient rendus à l'état. Divers ornements achevaient de caractériser leur mérite et leurs exploits. On peut voir dans les traités de blason les différents timbres ou casques, cimiers, grilles, bourlets, torlis, volets, lambels ou lambeaux, supports ou tenants, ceintures et couronnes dont étaient accompagnés les écus. La plupart de ces pièces, originairement portées dans les cérémonies par ceux à qui elles appartenaient, avaient fait partie de leur armure de tête, de leur coiffure et de leur habillement. Les demeures mêmes des chevaliers, alors considérées, suivant l'esprit des siècles, comme les temples de l'honneur, devaient avoir des signes propres à les faire respecter. Les créneaux et les tours qui servaient à la défense des châteaux en marquaient aussi la noblesse, mais les seuls gentilshommes avaient le privilége de parer de girouettes le faîte de leurs maisons. La forme de ces nobles signaux indiquait les divers grades de ceux à qui les maisons appartenaient : figurés en manière de pennons, ils désignaient les chevaliers; taillés en bannières, ils désignaient les bannerets. En entrant dans ces maisons,

on distinguait encore mieux par les diverses façons dont les meubles étaient ornés le rang des maîtres qui les habitaient. Tout, jusqu'à leur manteau fourré de vair ou d'autre riche pelleterie, leur fournissait un moyen de distinction. Cependant le plus beau privilége du chevalier, c'était sans contredit celui de conférer lui-même la chevalerie à d'autres, immédiatement après son propre armement. Selon le P. Mabillon, Philippe, fils de Philippe-le-Bel, ayant fait chevaliers à la fête de Pentecôte ses trois fils Louis, Philippe et Charles, ces princes firent aussitôt 400 autres chevaliers. D'après la *Chronique de St-Denys*, Malcolm, roi d'Ecosse, ayant été armé au siége de Toulouse, par Henry, roi d'Angleterre, ceignit sur-le-champ l'épée à trente autres candidats. Mais si de tels honneurs attendaient le chevalier brave et courtois qui restait fidèle à ses devoirs, la dégradation la plus ignominieuse était réservée à ceux qui se déshonoraient par quelque crime ou lâcheté. C'est un tableau effrayant que la peinture de cette dégradation, telle que nous l'a laissée Lacurne de Ste-Palaye. « Le chevalier juridiquement condamné pour ses forfaits à subir cette flétrissure était d'abord conduit sur un échafaud, où l'on brisait et foulait aux pieds, en sa présence, toutes ses armes et les différentes pièces de l'armure dont il avait avili la noblesse; il voyait aussi son écu, dont le blason était effacé, suspendu à la queue d'une cavale, renversé la pointe en haut, ignominieusement traîné dans la boue. Des rois, hérauts et poursuivants d'armes étaient les exécuteurs de cette justice, qu'ils exerçaient en proférant contre le coupable les injures atroces qu'il s'était attirées. Des prêtres, après avoir récité les vigiles des morts, prononçaient sur sa tête le psaume CVIII, qui contient plusieurs imprécations et malédictions contre les traîtres. Trois fois le roi ou héraut d'armes demandait le nom du criminel ; chaque fois le poursuivant d'armes le nommait, et le héraut disait toujours que ce n'était pas le nom de celui qui était devant ses yeux, puisqu'il ne voyait devant lui qu'un traître, *déloyal et foi mentie*. Ensuite, prenant des mains du même poursuivant d'armes un bassin rempli d'eau chaude, il le jetait avec indignation sur la tête de cet infâme chevalier, pour effacer le sacré caractère conféré par l'accolade. Le coupable, dégradé de la sorte, était ensuite tiré en bas de l'échafaud par une corde passée sous les bras et mis sur une claie ou sur une civière, couvert d'un drap mortuaire, enfin porté à l'église, où l'on faisait sur lui les mêmes prières et les mêmes cérémonies que pour les morts. » Je terminerai par ce trait remarquable le tableau que j'ai voulu esquisser de la vie entière d'un chevalier avec ses bonnes et mauvaises chances.—Depuis que la société s'est régularisée, depuis qu'au lieu d'agir on raisonne, la chevalerie a subi le sort de toutes les choses vraiment importantes; elle a été tour à tour exaltée ou ravalée outre mesure. C'est une égale injustice de charger les plateaux de la balance où on la pèse de louanges ou de reproches étrangers aux faits que l'histoire nous a conservés. C'est là seulement qu'on peut juger ce qu'elle a fait de bien et de mal. On ne saurait disconvenir qu'elle n'ait été pour l'église un puissant soutien, qu'elle n'ait opposé de fortes barrières aux empiètements de la féodalité, porté jusqu'à l'audace la valeur militaire, établi comme un droit dans nos mœurs la parité de condition des femmes, et puissamment contribué à relever le culte de la vierge Marie. Mais, en même temps, nous devons confesser que l'esprit du mal, qui toujours rôde autour des hommes, ne tarda pas de réduire en défaut chacune de ses belles qualités. Sa valeur impétueuse se tourna bientôt en une audace indisciplinée, qui perdit des batailles : Crécy, Poitiers, en virent de tristes preuves ; sa courtoisie dégénéra en licence, en débauche : sa religion se perdit en de superstitieuses pratiques ; enfin, l'ignorance profonde où demeurèrent les chevaliers de tout ce qui n'était pas science de guerre ou d'étiquette les mit bientôt au-dessous des autres ordres de l'état, et

le mépris qu'ils conçurent pour les lettres retomba sur eux-mêmes. Chacun de ces défauts battit en brèche leur antique renommée ; leur indiscipline obligea Charles VII de créer ses compagnies de gens d'armes, et l'avantage de ces corps réguliers détruisit promptement l'importance militaire des chevaliers; les guerres de religion où la noblesse prit part pour et contre anéantit leur mérite religieux; enfin, lorsque François Ier, bon chevalier cependant, comme il le montra bien aux champs de Marignan et de Pavie, commença de distribuer aux hommes de lettres et d'arts les divers titres de la chevalerie, la noblesse, entichée du seul mérite militaire, aima mieux renoncer à ces titres que de les partager avec ses frères ès-lettres; la noblesse héréditaire absorba tous les honneurs précédemment réservés aux chevaliers, et la chevalerie perdit tout son éclat. —Ajoutons que l'établissement d'une police régulière dans le royaume lui porta le dernier coup en lui ôtant son premier et véritable objet, le redressement des torts et la vindicte des injures individuelles. Ainsi finit cette institution, qui, commencée dans la personne des Renaud et des Roland, vint aboutir à don Quichotte. Pour compléter l'histoire de la chevalerie, peut-être faudrait-il entamer ici celle des différents ordres qui s'en étaient partagé les devoirs, mais nous renverrons le lecteur au mot ORDRE et au nom particulier de chacun d'eux. Ici je me contenterai d'en indiquer brièvement l'origine. La première cause de la création d'ordres spéciaux dans la chevalerie, ce fut le dépit que conçut l'église de voir lui échapper l'institution primitive ; la seconde fut la vaniteuse émulation des seigneurs, toujours avides d'envahir les priviléges de leur souverain. Dès que les rois eurent créé des ordres de chevalerie, il fallut que chaque haut feudataire en fit d'autres sous sa propre inféodation ; et de là cette multitude d'institutions rivales qui portèrent en moins de cinq siècles à plus de cent cinquante le nombre des ordres de chevalerie. Voici le tableau rapide de leur création, siècle par siècle. Dès le début du XIIe siècle (1113) apparaît l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte, dont les membres sont aussi connus sous le nom d'Hospitaliers ; peu de temps après (1118) naquit l'ordre des Templiers, à qui sa fin tragique n'a pas fait moins de célébrité que ses glorieux commencements. Puis suivirent rapidement les ordres de Saint-Sauveur de Mont-Réal, créé par Alfonse Ier, roi d'Aragon (1118); de Saint-Lazare (1119), dont les chevaliers faisaient les trois grands vœux de religion et se vouaient au service des lépreux; l'ordre d'Aubrad, fondé par Adalard, vicomte de Flandre (1120), dont le chef-lieu était un hôpital bâti à sept lieues de Rodez et qui dura jusque sous Louis XIV; celui d'Avis (1143), dont la croix verte fleurdelisée brille encore sur le sein des rois de Portugal ; celui de l'*aile de Saint-Michel* (1147), fondé comme le précédent par Alfonse Henriquez, mais qui ne survécut point à son fondateur ; l'ordre des Dames de la Hache (1149), institué par Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, en l'honneur des dames seulement, et en commémoration de la valeur déployée par elles au siége de Tortose. Les ordres de Calatrava (1153), dans lequel il y eut depuis des religieuses chevalières ; de Saint-Jacques de l'Épée (1170); d'Alcantara (1177), tous les trois nés en Espagne, et tous les trois encore en honneur dans cette patrie des distinctions nobiliaires; enfin l'ordre Teutonique (1190), si fameux par ses croisades contre les races littes et prusses. Celui de Constantin, aussi nommé des Angéliques et des Chevaliers-Dorés (1190); celui de Chypre (1195); enfin ceux du Saint-Esprit de Montpellier, fondé par Gui (1195), celui de Saint-Blaise, en Arménie, et de Dobrzin en Pologne, complètent, ou à peu près, la liste des institutions chevaleresques créées durant le XIIe siècle. La plupart se composaient réellement de religieux armés, astreints aux trois vœux de pauvreté, d'humilité et de chasteté. Tous sans exception portent l'empreinte de cet esprit

de vindicte qui anima l'église à la fin du XIIe siècle, lorsqu'elle tâcha de se faire des défenseurs en dehors du commun de la chevalerie et de mettre ces ordres à l'abri de la licence en les astreignant au célibat. Dans les siècles suivants, le nombre des ordres s'accrut avec une effrayante rapidité; mais, en même temps, leur caractère religieux se perdit comme il était arrivé pour l'institution mère, et ils devinrent une simple distinction. C'est ainsi que le treizième siècle en vit s'élever seize, dont les principaux furent ceux de Livonie (1204), de l'Ours, en Suisse (1213); de Dannebrog, en Danemarck (1219), et de l'Étoile, en Sicile (1268). Durant le XIVe surgirent ceux du Christ, en Portugal (1319); de l'Aigle-Blanc, en Pologne (1325); des Séraphins, en Suède (1334); de la Jarretière (1334), et du Bain (1399), tous deux en Angleterre, et vingt-un autres, qu'il serait trop long d'énumérer. La plupart portent encore des noms de religion, mais ils n'en ont plus la pensée : déjà même commence à poindre cet esprit de critique, si violent dans le siècle suivant, qui se glissa partout, s'empara de tout, abusa de tout, et créa dans la chevalerie un ordre *des fous*, comme il jeta une fête *des fous* au sein de l'église. Les principaux ordres que je signalerai dans le cours des XVe et XVIe siècles mériteraient une attention spéciale si cette matière entrait dans notre sujet. Je me bornerai donc à nommer l'ordre de la Toison-d'Or, institué le 10 janvier 1430, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ordre qui a pour grand-maître le roi d'Espagne et l'empereur d'Autriche; l'ordre de Saint-Michel, fondé par Louis XI (1469); celui de l'Éléphant, en Danemarck (1478); du St-Sépulcre, en Palestine (1496), dernier rejeton des vieux ordres religieux si glorieusement commencés par les Hospitaliers; enfin l'ordre du St-Esprit, établi par Henri III, le 30 déc. 1578, aboli par l'assemblée constituante, relevé par la restauration et retombé avec elle. Il est remarquable que le vert naissant, le jaune doré, le bleu et le blanc qui nuançaient l'ancienne décoration de cet ordre étaient les couleurs de la maîtresse de Henri III. Les doubles M qu'il fit mettre au collier rappelaient son nom, les deux lettres grecques *phy* et *delta*, qui se tenaient entrelacées, formaient, par un mauvais jeu de mots, une sorte de serment d'amour : *fidelta*, fidélité. Ainsi, ces nobles décorations qui, dans le principe, se composèrent de croix et n'imposaient que de religieux devoirs, qui plus tard portèrent encore l'image des saints et réclamèrent quelques-unes de leurs vertus, avant la fin du règne des Valois se résumèrent en une image galante appliquée par un souverain débauché à la poitrine de nobles complaisants. —Depuis le XVIe siècle, les différents ordres de chevalerie ne furent plus que des récompenses honorifiques, distribuées sous vingt noms arbitraires, aux mérites guerriers ou littéraires. Enfin, en France, tous sont venus aboutir à cet ordre qui a pris pour sa devise le mot de tous le plus vide de sens : *honneur*.

G. Olivier.

Chevalerie (Ordres de.) (*V.* l'article Ordres et ci-dessus, p. 24.)

Chevalerie (Romans de.) (*V.* Romans.)

CHEVALET, *equuleus* ou *caballetus*. Le *Dictionnaire des Origines* dit que le *chevalet* était un instrument de torture dont les anciens se servaient pour provoquer ou tirer les aveux des coupables, et que son emploi passa chez les modernes, avec cette différence que ce n'était plus qu'un instrument de correction usité à l'égard surtout des militaires, tandis que chez les anciens il fut souvent un instrument de mort. Plusieurs chrétiens de la primitive église paraissent aussi avoir souffert ce genre de martyre, qui consistait à être assis sur un cheval de bois dont le dos était aussi aigu, dit-on, qu'une lame très fine, ce qui rendait cruelle la position de celui qu'on plaçait dessus. Ce dos était plus ou moins aigu, selon qu'on voulait faire plus ou moins souffrir la victime qu'on y avait fait asseoir.—D. Bernard de Montfaucon, dans ses *Antiquités expliquées* (tom. V, p. 240), donne une autre idée du cheval et,

qui aurait constitué une autre sorte de supplice. C'était, dit-il, une espèce de table, percée sur les côtés de rangées de trous par lesquels passaient des cordes qui se roulaient ensuite sur un tourniquet. Le patient était appliqué à cette table, où on lui attachait les mains et les jambes avec des cordes; puis, au moyen d'une poulie, on enlevait et on descendait le corps autant que la résistance pouvait le permettre; on le laissait ensuite retomber brusquement, de telle sorte que tous ses os étaient disloqués par la tension et par la secousse. Dans cet état, on lui appliquait des plaques de fer rouge, et on lui déchirait les côtés avec des peignes de fer, qu'on nommait *ungulæ*. Pour rendre ses plaies plus sensibles, on les frottait quelquefois de sel et de vinaigre, et on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se refermer. Les auteurs qui ont traité des tourments des martyrs, sont tous unanimes sur ces faits, qui semblent appartenir plutôt à l'histoire des tigres qu'à celle des hommes. — Cet instrument barbare n'a pas été inconnu aux modernes. L'histoire d'Angleterre fait mention d'une espèce d'instrument ou de supplice du même genre qui existait encore à la tour de Londres, sous le régne d'Henry VI, et qui avait été nommée la *fille du duc d'Exeter*, du nom du gouverneur de cette prison royale. — Le CHEVALET employé dans une foule d'arts et métiers est une longue pièce de bois soutenue horizontalement par quatre pieds, dont deux sont assemblés entre eux avec la pièce, à chacun de ses bouts. Les ouvriers et les artisans s'en servent habituellement pour soutenir l'objet qu'ils ont à confectionner. Dans les instruments de musique, le *chevalet* est une petite pièce de bois plate et plus ou moins façonnée, que l'on pose à plomb au bas de la table pour en soutenir les cordes. En termes de peinture, c'est l'instrument, en forme de petite échelle double, sur lequel un portrait ou un tableau est soutenu pendant que l'artiste y travaille. On appelle *tableau de chevalet* un tableau de moyenne grandeur, ordinairement travaillé et fini avec grand soin. Enfin, en astronomie, on a donné le nom de *chevalet du peintre* à une constellation méridionale qui contient vingt étoiles, disposées à peu près dans l'ordre de cet instrument. E.

CHEVALIER, *caballarius*, *eques*. On peut voir par l'analyse rapide et fidèle qu'un de nos collaborateurs a donnée ci-dessus de l'histoire de la chevalerie, quels étaient au moyen âge les fonctions, les prérogatives et les devoirs du *chevalier*. Quant au titre en lui-même, c'était, en France, le premier degré d'honneur de l'ancienne milice, qu'on donnait ou conférait avec certaines cérémonies à ceux qui avaient fait quelque action d'éclat à la guerre. Il est remarquable, dit M. Ch. Nodier, que la plupart des noms qui désignent les castes nobles soient empruntés du nom du *cheval*, comme si la gloire de soumettre cet animal superbe avait été le premier titre à la prééminence que certains hommes ont acquise sur d'autres. En effet, au mot de *chevalier*, qui nous occupe en ce moment, il faut ajouter comme ayant la même origine ceux d'*écuyer*, fait d'*equus*, nom latin du cheval; de *marquis*, tiré de *marh*, qui est son nom celtique; de *maréchal*, qui a la même origine, de *connétable* ou *comes stabuli* (en latin), et sans doute aussi de *baron*, fait, selon toutes les apparences, et comme le croit M. Ch. Nodier, de *marh*, par la transmutation de la lettre *m* en *b*, qui est, comme on le sait, fort commune dans les langues. (*Voyez* ces différents noms.) — Les *chevaliers* étaient donc gens issus de haute et ancienne noblesse, ou faits chevaliers, armés chevaliers par les princes. On disait aussi *adouber un chevalier*, pour dire l'*adopter*, parce qu'il était réputé comme fils de celui qui le faisait chevalier. L'action de *faire* ou d'*armer un chevalier* était accompagnée de plusieurs cérémonies, dont les principales étaient le soufflet, l'accolade et un coup de plat d'épée sur l'épaule. Ensuite, on lui ceignait le baudrier et l'épée dorée, et on l'ornait enfin de tout l'attirail militaire, après quoi on le menait en pompe

à l'église. Il fallait être chevalier pour armer un autre chevalier. Il y avait des chevaliers de robe anssi bicn que d'épée, et même des chevaliers ecclésiastiques, comme nous le verrons plus bas. On lit dans les vieilles *Coutumes*, qu'il était dû un certain droit par les vassaux à leur seigneur quand son fils aîné était fait chevalier; ce droit s'appelait *aide-cheval*. Le roi anoblissait un roturier en le faisant chevalier; mais ce pouvoir était particulier à sa personne, car ceux qui étaient faits chevaliers par tout autre que le roi n'étaient point anoblis par ce fait; ou plutôt, il n'était pas permis à d'autres que le roi de faire des roturiers chevaliers; et deux arrêts du parlement de Paris (1280 et 1281) condamnent Guy, comte de Flandre, et Robert, comte de Nevers, son fils, à une amende envers le roi pour avoir fait chevaliers des gens qui n'étaient pas gentilshommes. Les *Coutumes* de Paris et d'Orléans portent que si quelqu'un était convaincu d'avoir surpris le titre de chevalier, on le déclarait indigue de noblesse et l'on brisait scs éperons sur le fumier, dégradation que subissait également celui qui avait forfait à l'honneur et aux devoirs que lui imposait la qualité de chevalier. Cette qualité, du reste, finit bientôt, comme toutes les institutions, par perdre de sa valeur par l'abus que l'on en vint à faire et la trop grande facilité que l'on mit à créer des chevalicrs. Monstrelet rapporte que Charles VI eu fit 500 en un seul jour. On chercha donc quelque marque de distinction pour relever le titre de chevalier; le roi, au lieu de l'accolade, leur donnait un collier d'or. On pcut voir dans Du Cange, au mot *miles*, l'ordonnance et la manière de faire de nouveaux chevaliers. — On disait autrefois *chal*, cn vieux français, pour dire *chevalier*, d'où est venu le mot de *sénéchal*, qui signifie un vicux chevalier (*quasi senex eques*).

Manière d'armer un CHEVALIER.

La plus hautc dignité où l'homme de guerre pût aspirer était celle de chevalier. Il n'y avait que les chevaliers que l'on traitât de *messire* et de *monseigneur*, et plus tard on ne qualifia les membres du parlement de *nosseigneurs* qu'en mémoire des chevaliers parmi lesquels furent pris les premiers. Il n'y avait que les femmes des chevaliers qui se fissent appeler *madame*. Cette dignité de chevalier était si grande que le roi lui-même s'en faisait honneur. Les chevaliers mangeaient à sa table, avantage que n'avaient point ses fils, ses frères, ses neveux, s'ils n'avaient été reçus chevaliers auparavant. — On ne faisait point, dit l'abbé Le Gendre (*Mœurs et coutumes des Français*, Paris, 1712 et 1753, in-12) de chevaliers qu'ils ne fussent nobles de père et de mère, au moins de trois générations. On n'en faisait aucun qui n'eût servi avec éclat et qui n'eût la réputation d'homme incapable de commettre un crime ou une lâcheté. Il s'en faisait du reste en temps de paix comme en temps de guerre, avec moins de façons toutefois dans ce derniercas. La formule consistait simplement alors dans deux ou trois coups de plat d'épée sur l'épaule, accompagnés de ces mots : « Je te fais chevalier, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Mais, lorsqu'en temps de paix, à l'occasion d'un mariage, ou de quelque autre solennité, il se faisait une promotion, c'était avec infiniment plus de pompe et un bien plus grand nombre de formalités. Le novice, c'est-à-dire le gentilhomme qui devait être fait chevalier, passait la nuit qui devait précéder son investiture à prier Dieu dans une église. Son habit en ce jour d'épreuves était une soutane brune, tout unie et sans ornement. Le lendemain, il communiait, puis il allait au bain, où il quittait la robe brune, qui était l'habit d'écuyer, celui de chevalier était d'une forme particulière et d'une étoffe bien plus riche. Après s'être baigné, le novice se mettait au lit afin d'y recevoir les visites de cérémonie. Quand elles étaient finies, venaient deux ou trois seigneurs qui l'aidaient à s'habiller. Sa chemise était brodée d'or au col et au poignet. On lui mettait par dessus une manière de camisole, faite de petits anneaux de fer

joints ensemble en forme de mailles. Par-dessus cette jacquette ou cotte de mailles, autrement appelée *haubert*, il avait un pourpoint de buffle, sur ce buffle une cotte d'armes, et par-dessus le tout un grand manteau taillé comme le furent plus tard ceux du roi et des pairs du royaume. Le novice, en cet équipage, qui ne laissait pas, comme on le voit, d'être assez lourd et assez embarrassant, faisait serment à genoux de n'épargner ni sa vie ni ses biens à la défense de la religion, à faire la guerre aux infidèles, à protéger les orphelins, les veuves, tous ceux enfin qui auraient besoin de son bras. Tel était le but de l'ancienne chevalerie. (*Voy.* ci-dessus.) Quand il avait prêté ce serment, les seigneurs les plus hauts et les plus anciens en dignité lui chaussaient les éperons dorés; d'autres lui présentaient le ceinturon, d'où pendait une longue épée dans un fourreau couvert de toile et semé de petites croix d'or. Il fallait que cette épée fût bénite par un prélat et qu'elle reposât quelque temps sur l'autel. Le nouveau chevalier, si c'était un roi ou un prince, allait l'y prendre lui-même. Quelquefois c'était un évêque qui la lui mettait au côté. Pour les autres, c'était le roi ou celui qui faisait la cérémonie, qui ceignait au novice l'épée et le ceinturon; puis, après l'avoir embrassé, il lui donnait sur l'épaule deux ou trois coups du plat de son épée. Cette cérémonie, la plus grande qui fût alors, se faisait au son des trompettes, des hautbois et des autres instruments, et était suivie de festins, de ballets et de mascarades. Il y avait des grands et des petits *chevaliers*; les premiers s'appelaient *bannerets* et les seconds *bacheliers*. (*V.* ces mots.) — On donnait le nom de CHEVALIER SERVANT aux chevaliers du second ordre, qui n'étaient pas obligés de faire leurs preuves de noblesse. E.

Abaissement du titre de CHEVALIER.

Nous avons vu plus haut que le titre de *chevalier* était le premier degré d'honneur de l'ancienne milice; c'était en effet, au moyen âge, le *caractère* le plus noble, non seulement en France, mais dans toute l'Europe occidentale, et les rois eux-mêmes s'honoraient de le porter. Mais bientôt, comme il advient de toutes les institutions humaines, ce caractère s'avilit comme tant d'autres. Il y eut d'abord des distinctions entre les chevaliers. On reconnut: 1° les chevaliers de *haute noblesse*, chevaliers par naissance, reconnus souvent par convenance et courtisanerie; 2° les chevaliers *bannerets*, possédant fiefs avec droit de bannière; 8° les *chevaliers* ayant obtenu leur titre par leur valeur, etc., la plupart du temps sans fiefs attachés à ce titre; 4° les chevaliers appartenant aux *ordres de chevalerie* (*voy.* le mot ORDRES); 5° les *chevaliers de robe*, gens de lois, noblesse et chevalerie d'un nouveau genre, dont quelque trace est restée dans nos grades universitaires, et dont l'origine remonte à celle du pouvoir des légistes, sous saint Louis, mais qui fut définitivement constituée sous François Ier. A cette dernière époque encore, le titre de *chevalier* fut conféré, comme signe de *noblesse*, à des individus qui n'étaient ni *nobles d'armes*, ni *nobles de robe*, mais seulement revêtus d'*emplois civils*. — Remarquons bien que maint historien a cherché dans cette prodigalité du titre de *chevalier* une des causes de la décadence de la chevalerie, tandis qu'elle n'en était qu'un symptôme et en quelque sorte la formule. — Vers la fin du XVIe siècle surtout, où tant de gens, à la faveur des guerres civiles et religieuses, se firent, d'*aventuriers* qu'ils étaient, *nobles* de par leurs armes, leurs brigandages ou leur savoir-faire, le titre de *chevalier* fut pris par tous indistinctement. *Chevalier* devint synonyme de *noble*. — Advinrent les fabricants de généalogie; advint, à partir de Henri IV surtout, l'étiquette de cour; advint la distinction entre les *princes du sang* et les *pairs*; et entre ceux-ci l'établissement des degrés hiérarchiques, les distinctions de bancs, etc. — On intervertit la valeur des anciennes dénominations féodales. Le titre de *baron*, par exemple, homme fort, homme puissant,

avait été donné exclusivement aux premiers vassaux, à ceux qui avaient droit de se dire égaux entre eux, peut-être égaux au roi. Eh bien! ce titre de *baron* prit un des derniers rangs dans l'échelle, non plus *féodale*, mais *nobiliaire* : car entre la féodalité et la noblesse de cour il y a différence énorme. (*Voy.* l'article BARON.) — De même le titre de *chevalier* avait été donné à tout homme de *bonne lignée* qui, riche ou pauvre, avait droit de combattre à *cheval*, et s'était distingué par des exploits qui lui avaient valu les *éperons*. Le rang n'y faisait rien, rois, ducs, comtes, etc., simples nobles, tous étaient *chevaliers*. On pourrait dire que la chevalerie était pour les nobles de tout rang comme une *franc-maçonnerie* ou un *carbonarisme*, c'est-à-dire une association qui avait aussi ses règles et comme ses mystères, basés sur une sorte d'égalité, entre les *nobles* sans doute. — Par sa généralité même, par l'imprudence avec laquelle on le prodigua dès les XIIIe et XIVe siècles, ce titre de *chevalier* dut être donné, à défaut d'autres, à tous les nobles. Il devint trop commun. Les rois, ducs, comtes, tous les nobles du premier ordre l'abandonnèrent insensiblement; il ne resta qu'aux nobles du dernier degré; et, comme dans les riches et puissantes familles l'usage s'introduisit insensiblement de graduer les titres des enfants suivant leur ordre de naissance, si le père était *duc*, le fils aîné était *marquis*, le second *comte*, le troisième *vicomte*, le quatrième *baron*, et ici tous les titres étant épuisés, on fit un titre spécial de celui qui jadis avait été si universel : les derniers des fils s'appelaient *chevaliers* ou entraient dans les ordres. — Cet ordre hiérarchique, introduit si rigoureusement dans les titres et dénominations nobiliaires, a dû commencer, au moins imparfaitement, dès le XIVe siècle. Lorsqu'il y eut, au commencement du XVIIe siècle des *nobles* et non plus des *vassaux de la couronne*, des *courtisans* et non plus des *seigneurs féodaux*, cette hiérarchie, déjà entrée dans les mœurs et dans les habitudes, a dû devenir une espèce de loi de convention, une règle héraldique, une des nécessités de l'étiquette. Il y avait longtemps que le titre de *chevalier* avait perdu son importance : il fut remplacé dans sa signification primitive de *noble par excellence*, par le mot de *gentilhomme*; ceci vers le règne de Louis XI. — Une remarque qu'il ne faut pas oublier de faire, c'est qu'au-dessous du titre de *chevalier*, tel qu'il s'emploie aujourd'hui, on rencontre, comme dernier échelon nobiliaire, celui d'*écuyer*. A. S—R.

Divers autres emplois du mot CHEVALIER.

Perdant toujours de plus en plus de son importance, le titre de *chevalier* fut donné en France vers le milieu du XIIIe siècle au commandant des archers préposés à la garde de nuit de Paris, que l'on appela le CHEVALIER DU GUET. On le trouve nommé ainsi en effet (*miles gueti*) dans une ordonnance de St. Louis de l'an 1254, et sa femme prenait le titre de *chevalière du guet*. Il portait le collier de l'ordre de l'Étoile; d'où quelques auteurs ont conclu que le titre de chevalier lui venait de l'abandon que Charles V lui aurait fait de cet ordre, qui dut, comme on sait, sa création au roi Jean, et qui ne remonte qu'à l'an 1351, postérieurement à l'établissement du chevalier du guet. M. de la Roque, dans son *Traité de la noblesse*, dit que probablement ce titre lui fut donné à l'instar des Romains, qui ne confiaient ce poste qu'à un homme de qualité, toujours choisi dans l'ordre des chevaliers. C'était, il faut l'avouer, beaucoup d'honneur pour un homme dont l'office principal était de prêter main forte à l'exécution des ordres et mandements des magistrats.—Par imitation, ou plutôt en dérision de la chevalerie, quand elle eut commencé à tomber en discrédit, on créa sous le nom de CHEVALIERS ERRANTS un prétendu ordre de chevalerie dont il est fait mention dans tous les romans. C'étaient des braves qui couraient le monde pour chercher des aventures, redresser les torts et faire toute espèce de prouesses. Tels étaient les chevaliers d'Amadis, ceux du

Soleil et tant d'autres, que Don Quichotte, dans sa folie, voulut imiter et sut encore surpasser. Cette valeur et cette bravoure romanesque des anciens chevaliers devint surtout la chimère des Espagnols. L'amour était le motif ordinaire de leurs exploits. Il n'y avait point de cavalier qui ne se choisît une maîtresse dont il cherchait à mériter l'estime par quelque action d'éclat. Le duc d'Albe, lui même, tout grave et tout sévère qu'il était, avait dévoué la conquête du Portugal à une jeune beauté auprès de laquelle il prétendait que ses exploits guerriers lui tiendraient lieu de jeunesse.—Plus tard, et sans doute encore en mémoire des violences et des exactions que commirent à une certaine époque (au XIVe siècle) ces mêmes chevaliers, qui, oubliant la noblesse et les devoirs de l'institution à laquelle ils s'énorgueillissaient d'appartenir, reçurent et méritèrent le titre de *chevaliers à la proie*, on en vint à donner le nom de CHEVALIERS D'INDUSTRIE à ces voleurs de bonne compagnie qui vont partout vivant aux dépens d'autrui, et s'emparant de son bien avec plus ou moins d'adresse, de ruse et de finesse, mais sans jamais employer la violence ou des moyens qui pourraient les rendre justiciables des tribunaux de police correctionnelle; espèce de fripons d'autant plus dangereuse qu'elle est plus insinuante, et qu'il est plus difficile de se mettre en garde contre elle, et dont M. Al. Duval a fort bien esquissé le caractère dans une de ses comédies. — Avec cette espèce de *chevaliers*, dont nous ne sommes point délivrés, et les *chevaliers de la Légion-d'Honneur*, dont le nombre s'est si fort augmenté depuis quelques années, nous avons encore les CHEVALIERS D'HONNEUR, attachés au service des reines et des princesses. C'est là à peu près tout ce qui nous reste de l'ancienne, belle et noble institution de la *chevalerie* au moyen âge. Voyons maintenant ce qu'étaient les *chevaliers* chez les Romains. E.

Chevaliers romains.

On attribue l'origine des chevaliers romains aux *célères (voy.* ce mot), institués par Romulus pour la garde de sa personne et pour former la cavalerie de l'armée romaine. On ne saurait préciser l'époque à laquelle ils commencèrent à former un ordre privilégié de citoyens, intermédiaire entre les plébéiens et les patriciens. Lorsque la république eut été établie, les chevaliers, dont le nombre n'était pas limité, étaient indifféremment choisis parmi les patriciens et les plébéiens, mais, avec le temps, les conditions d'admission changèrent; au temps des empereurs, nul ne pouvait être chevalier s'il ne possédait une fortune de quatre cent mille sesterces.—Les chevaliers recevaient un cheval entretenu aux frais de la république et avaient droit de porter un anneau d'or avec une robe ornée de pourpre : des places particulières leur étaient réservées dans les spectacles et dans les jeux publics. — Ce serait une curieuse étude que celle du rôle que les chevaliers jouèrent à Rome. Nous ne ferons que l'indiquer ici d'après Montesquieu. Les Gracques, d'origine équestre, firent donner aux chevaliers qui avaient servi dans les armées l'administration de la justice. « Les chevaliers étaient les traitants de la république; ils étaient avides, ils semaient les malheurs dans les malheurs, et faisaient naître les besoins publics des besoins publics. Bien loin de donner à de tels gens la puissance de juger, il aurait fallu qu'ils fussent sans cesse sous les yeux des juges. Il faut dire, à la louange des anciennes lois françaises, qu'elles ont stipulé à l'égard des gens d'affaires avec la méfiance que l'on garde à des ennemis. Lorsqu'à Rome les jugements furent transportés aux traitants, il n'y eut plus de vertu, plus de police, plus de lois, plus de magistrature, plus de magistrats.—On trouve une peinture bien naïve de ceci dans quelque fragment de Diodore de Sicile et de Dion. *Mutius Scævola*, dit Diodore, *voulut rappeler les anciennes mœurs, et vivre de son bien propre avec frugalité et intégrité. Car ses prédécesseurs ayant fait une société avec*

les traitants, qui avaient pour lors les jugements à Rome, ils avaient rempli la province de toutes sortes de crimes. Mais Scévola fit justice des publicains, et fit mener en prison ceux qui y traînaient les autres. — Dion nous dit que Publius Rutilius, son lieutenant, qui n'était pas moins odieux aux chevaliers, fut accusé à son retour d'avoir reçu des présents, et fut condamné à une amende. Il fit sur-le-champ cession de biens. Son innocence parut, en ce qu'on lui trouva beaucoup moins de bien qu'on ne l'accusait d'en avoir volé, et il montrait les titres de sa propriété; il ne voulut plus rester dans la ville avec de telles gens.—Les Italiens, dit encore Diodore, achetaient en Sicile des troupes d'esclaves pour labourer leurs champs et avoir soin de leurs troupeaux; ils leur refusaient la nourriture. Ces malheureux étaient obligés d'aller voler sur les grands chemins, armés de lances et de massues, couverts de peaux de bêtes, ayant de grands chiens autour d'eux. Toute la province fut dévastée, et les gens du pays ne pouvaient dire avoir en propre que ce qui était dans l'enceinte des villes. Il n'y avait ni proconsul ni préteur qui pût ou voulût s'opposer à ce désordre, et qui osât punir ces esclaves, parce qu'ils appartenaient aux chevaliers qui avaient à Rome les jugements. Ce fut pourtant une des causes de la *guerre des esclaves*.—Nous n'ajouterons qu'un mot: une profession qui n'a ni ne peut avoir d'objet que le gain, une profession qui demandait toujours, et à qui on ne demandait rien, une profession sourde et inexorable qui appauvrissait les richesses et la misère même, ne devait point avoir à Rome les jugements (Montesquieu, *Esprit des lois*, XI, 17). »—C'est aux articles Gracques, Sylla, Marius, qu'il faut lire le détail de la lutte des riches et des chevaliers contre les *nobles*. D'abord, durant le tribunat des Gracques (133-121 avant J.-C.), les chevaliers enlevèrent aux nobles le pouvoir judiciaire, comme nous venons de le dire; quelques années après ils obtinrent le commandement militaire. Mais Sylla ne tarda pas à enlever la victoire aux chevaliers et à l'assurer aux nobles (100-77 av. J.-C.) — Il enleva les jugements aux chevaliers, qui se rejetèrent plus que jamais sur le métier de traitants. (*Voy.* Publicains.) — Nous devons terminer cet article par quelques détails que donnent presque tous les auteurs.—Chaque année, au 15 de juillet, les chevaliers se rendaient à cheval du temple de Mars au Capitole, une couronne d'olivier sur la tête, revêtus d'une robe de pourpre, et portant les récompenses militaires accordées à leur valeur. Tous les cinq ans, après cette solennité, ils passaient en revue devant le censeur, en conduisant leurs chevaux par la bride; alors, si quelque chevalier avait des mœurs déréglées, s'ils avaient diminué leur fortune, ou s'ils ne prenaient pas de leurs chevaux le soin qu'ils devaient en prendre, ils étaient dégradés de l'ordre équestre. Le censeur lisait ensuite la liste des chevaliers, et punissait les fautes légères en omettant le nom des coupables. Le chevalier dont le nom se trouvait le premier inscrit sur le livre des censeurs était appelé *equestris ordinis princeps* ou *princeps juventutis*.—Il ne paraît pas que ces revues des censeurs et la sévérité que l'on prête à ces magistrats aient produit de très heureux résultats sur l'ordre des chevaliers, ou du moins les résultats n'ont pas été fort durables. A. S—r.

Chevaliers Athéniens.

Il y avait aussi à Athènes un ordre de *chevaliers*, qui formait, comme à Rome, la seconde classe des citoyens. Pour être admis à en faire partie, il fallait avoir trois cent mesures de revenu et être en état de nourrir un cheval de guerre. Les chevaliers athéniens faisaient tous les ans, le dix-neuvième jour du mois de mai, une procession à cheval dans toutes les rues en l'honneur de Jupiter. Ce fut ce jour-là même que Phocion but la ciguë. Quand les chevaliers athéniens passèrent devant la prison, tous, par un mouvement spontané, ôtèrent les couronnes

qu'ils portaient et plusieurs se mirent à fondre en larmes, accusant leurs compatriotes d'injustice et d'impiété pour s'être rendus coupables de la mort d'un si grand homme, d'un homme innocent, et d'avoir choisi un jour si solennel pour la consommation d'un tel acte. On sait que les Athéniens, après avoir d'abord refusé la sépulture aux mânes du héros, lui élevèrent bientôt une statue de bronze, et mirent à mort son accusateur. (*Voy.* Phocion.) On sait aussi que *les Chevaliers* est le titre d'une comédie d'Aristophane, dont voici le précis en quelques mots. — Démosthène et Nicias, deux généraux athéniens, assiégeaient l'île de Délos, et ils ne pouvaient venir à bout de s'en rendre les maîtres, parce que les Lacédémoniens trouvaient toujours le moyen d'y jeter des renforts. L'armée des Athéniens avait déjà beaucoup souffert, et ils se voyaient presque réduits à abandonner l'entreprise. Dans ces circonstances, Nicias laissa à son collègue le soin de continuer le siége, et vint à Athènes solliciter de nouveaux secours. Un nommé *Cléon*, homme fort imprudent et fort emporté, se déchaîna contre les deux généraux, attribuant à eux seuls les difficultés et les longueurs du siége, et promit au peuple de réduire l'île en vingt jours, si l'on voulait lui donner le commandement de l'armée. Nicias et ses amis engagèrent le peuple à prendre Cléon au mot, croyant qu'il ne pourrait jamais effectuer sa promesse. Cléon se trouva d'abord assez embarrassé qu'on eût pris ce parti contre son attente; néanmoins il fut obligé de partir. Pendant l'absence de Nicias, Démosthène avait eu quelques succès qui mirent Cléon en état de pousser à bout les assiégés, et avec les nouveaux secours qu'il amena, il réduisit l'île, ainsi qu'il s'y était engagé. Il revint triomphant à Athènes, et le peuple prit alors une telle confiance en lui que rien ne se faisait plus que par ses avis. Comme c'était un très méchant homme, et qu'il ne gardait aucune mesure, il devint bientôt insupportable; et Aristophane fit sa comédie des *Chevaliers* pour le perdre dans l'esprit du peuple et lui ôter la conduite des affaires. — Le poète introduit dans son drame le peuple d'Athènes sous le personnage d'un vieillard qui ne voit et n'entend presque rien, qui est tombé en enfance, et qui se laisse gouverner par un esclave nouveau venu, qui est Cléon. Deux de ses anciens esclaves, qui sont *Nicias* et *Démosthène*, qui voient que les affaires de leur maître périssent entre les mains de Cléon, et qu'eux-mêmes sont maltraités sans sujet, forment le dessein de faire chasser Cléon et de mettre à sa place un autre personnage de la lie du peuple, qui se nomme *Agoracritus*. Cet Agoracritus, soutenu par les *chevaliers*, qui forment le chœur, et conduit par Nicias et par Démosthène, fait tous ses efforts pour perdre Cléon; Cléon, de son côté, pour se maintenir, a recours à ses artifices ordinaires, qui sont principalement l'astuce et l'impudence. Le combat de ces deux rivaux, qui se disputent le gouvernement, forme le nœud de l'action. Enfin, Agoracritus propose au peuple de faire ouvrir sa propre cassette et celle de Cléon. La cassette de Cléon se trouve remplie de l'argent qu'il a volé; celle d'Agoracritus se trouve vide. Alors le peuple ouvre les yeux. Cléon est chassé, et Agoracritus est mis à sa place. Tel est le dénouement de la pièce. C'est sur de semblables fictions que sont fondées toutes les comédies d'Aristophane, et l'on y trouve ordinairement les affaires les plus importantes de la république discutées de ce ton plaisant et badin. E.

Chevalier (*Totanus*, Cuvier), genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, à bec grêle, rond, pointu et ferme, dont le sillon des narines ne passe pas la moitié de la longueur, et dont la mandibule supérieure s'arque un peu vers le bout. Leur taille est élevée, et leurs jambes, longues, grêles et dépourvues de plumes, présentent à leurs pieds trois doigts devant; celui du milieu est réuni au doigt extérieur jusqu'à la première articulation par une membrane ou palmure qui se prolonge quelquefois plus loin, et l'interne

n'a ordinairement qu'un rudiment de membrane. Le ponce, dirigé en arrière, ne touche que très peu la terre. Ces oiseaux voyagent par petites troupes, s'arrêtent et vivent dans les prairies basses et humides qui avoisinent les rivières, sur les bords des étangs et des lacs ; rarement on les rencontre sur les plages maritimes. Ceux qui au temps des amours séjournent encore dans les régions tempérées établissent leur nid au milieu des herbes élevées, près des rives, où elles trouvent leur nonrriture, qui consiste en mollusques, vermisseaux, et, à leur défaut, en insectes terrestres, en mouches et rarement en frai de poisson. Qnelquefois, au lieu de nid, ils pratiqnent un simple trou dans le sable, où ils déposent trois, quatre ou cinq œufs plns on moins gros, et pointus ordinairement, pour la plupart d'un jaune verdâtre, parsemé de taches cendrées on brunes, chez quelques espèces d'une couleur olivâtre foncée, avec des taches d'un brun noirâtre. Ils subissent une double mue, et leur plumage d'hiver diffère de celni d'été par la distribution des taches et des raies. Les mâles sont de la même taille que les femelles. La chair de plusieurs est tendre et de bon goût. Les espèces de ce genre sont répandues principalement en Europe et en Amérique. Parmi les premiers, nous ne citerons que le *chevalier à gros bec* ou *grand chevalier aux pieds verts*. Il a le bec gros et fort, le plumage d'un cendré brun aux parties supérieures et latérales du corps, le cronpion blanc ainsi que les parties inférieures ; sa queue est rayée de blanc et de gris. C'est le plus grand de nos *chevaliers* d'Europe. Sa longueur est de plus d'un pied. — Le *chevalier noir*, brun noirâtre dessus, ardoisé dessous, à plumes liserées ou piquetées aux bords de blanchâtre ; croupion blanc, queue blanche rayée de gris et de blanc, deux caractères qui se retrouvent plus ou moins dans tons nos chevaliers ; pieds jaunâtres. Sa longueur est de onze pouces six lignes. On le trouve en Europe, dans l'Amériqne septentrionale et dans les Indes. — Le *grand chevalier aux pieds rouges*. Brun dessus, à plumes marquées aux bords de points noirâtres et de points blancs, devant du cou et dessous du corps blanc, quelques taches grises aux côtés, bec livide à sa base, brun vers sa pointe, pieds jaune-orangé. — Le *chevalier bécasseau*. Parties supérieures d'un brun nuancé d'olivâtre à reflets verdâtres, le bord des plumes piqueté de blanchâtre, le ventre blanc, le devant du cou et les côtés mouchetés de gris, les bandes noires de la queue larges et en petit nombre, les pieds verdâtres. Sa taille est de huit pouces six lignes. Il vit en Europe. C'est un bon gibier, commun aux bords de nos ruisseaux, quoiqu'il y vive assez solitaire.

DEMEZIL.

CHEVANCE, vieux mot hors d'usage, fait du mot *chef*, et par lequel on désignait autrefois les biens d'une personne, *bonæ divitiæ*, proprement le bien à la tête duquel un homme se trouvait. On disait d'un seigneur qu'il avait grande *chevance*, pour dire qu'il avait beaucoup de biens. La *Coutume* de Senlis ne permettait le don mntnel qu'entre les conjoints qui avaient égalité d'âge et de *chevance*. Racan a dit, en exprimant son mépris des biens, plus commun aux poètes d'autrefois qu'à ceux de nos jours :

De haut sçavoir le ciel ne m'a doté,
Mais d'Apollon je sais toucher la lyre.
Grosse *chevance* oncque ne m'a tenté,
Et peu de bien a de quoi me suffire.

D'où l'on peut conclure que ce mot était un angmentatif de *bien*. Après lui, La Fontaine a dit, dans sa fable de l'*Avare* :

Il avait dans la terre une somme enfouie,
Son cœur avec ; n'ayant d'autre déduit
Que d'y ruminer jour et nuit,
Et rendre sa *chevance* à lui-même sacrée.

E. H.

CHEVAUCHER, CHEVAUCHEMENT, et analogues. Le verbe *chevaucher*, que l'on a écrit aussi *chevaulcher*, est un vieux mot par lequel on exprimait autrefois l'action de monter à cheval (*equitare*), et que Ménage tire de la basse latinité *caballicare*, fait de *caballus*, cheval, d'où les Espagnols auraient fait leur *cabalgar*, les Italiens leur ver-

be *cavaleare*, et auquel nous devons évidemment aussi nos termes français *cavalcade*, *cavalcadour*, *cavalerie*, *cavalier*, *cheval*, *chevalerie*, et tous leurs dérivés. Ce mot ne s'emploie guère qu'en poésie et dans le style badin, comme l'a fait Voltaire dans ces vers de la *Pucelle* (ch. III) :

Agnès arrive en une hôtellerie
Où dans l'instant, lasse de *chevaucher*,
La fière Jeanne avait été coucher,

et dans ceux-ci, d'une de ses lettres au roi de Prusse (1740) :

Hélas ! grand roi, qu'eussiez vous cru,
En voyant ma faible figure
Chevauchant tristement à cru
Un coursier de mon encolure ?

où l'on voit que le poète donne à ce verbe la forme active, au lieu de la forme neutre, dans laquelle il est le plus ordinairement usité. — En termes d'équitation, on entend proprement par le verbe *chevaucher* (dit M. Baucher), l'action du cheval faible et incertain dans ses allures, qui se taille les boulets en marchant ; il signifie aussi porter les étriers plus ou moins longs. — En termes de construction, il se dit de la superposition de solives, de pièces de bois, ou bien de tuiles les unes sur les autres. Il reçoit la même signification en chirurgie en parlant d'un os fracturé qui prend ou affecte la même position. — Le *chevauchement*, dans ce sens, est un déplacement des fragments d'une fracture, dans lequel, au lieu d'être bout à bout, les deux pièces se croisent et sont placées à côté l'une de l'autre et parallèlement. Ce déplacement, dû principalement à la contraction musculaire, produit toujours le raccourcissement du membre ; il a lieu lorsque les fractures sont très obliques, et que les muscles qui s'attachent aux deux fragments ont beaucoup de force. — En botanique, on appelle feuilles *chevauchantes* celles qui, pliées ou courbées en gouttière, s'emboitent réciproquement. De la même source est dérivé le mot *chevaucheur*, qui était autrefois l'appellation spéciale des maîtres de poste, et qui a signifié simplement aussi un *cavalier*. Un animal que l'on pouvait monter était qualifié *chevauchable*, et *chevauchure* était le synonyme de *monture*. On disait aussi aller à *chevauchons*, c'est-à-dire jambe deçà, jambe delà, ce qu'on exprime aujourd'hui par le mot *califourchon*, fait, selon Ménage, d'*equalifurcio*, c'est-à-dire à cheval comme sur une fourche.—Enfin, on donnait le nom de *chevauchées* à des visites que certains officiers étaient obligés de faire dans leur ressort à des époques de l'année indiquées, et l'on appelait *droit de chevauchée* un ancien droit seigneurial, qui consistait à faire marcher les sujets ou vassaux à la guerre (sans toutefois qu'ils fussent obligés à se montrer à cheval, comme le nom semblerait l'indiquer), et que depuis on a appelé *arrière-ban*. (*Voy*. BAN et ARRIÈRE-BAN.) E. H.

CHEVAU-LÉGERS, mot que l'armée française a estropié, en en faisant à la fois un singulier et un pluriel, et en l'imitant maladroitement de l'italien *cavallegiere*. — Les *chevau-légers* composaient une classe inférieure de la cavalerie des feudataires, et plus tard une sous-arme attachée à la gendarmerie du moyen âge, vers les derniers temps de son existence. Les *coustiliers*, les pages de *lance fournie*, les *cranequiniers* de la *milice fieffée*, étaient des chevau-légers ; si ces derniers n'en avaient pas alors le nom, ils ont été du moins rangés dans une classification de ce genre par les auteurs qui ont écrit depuis le XVIe siècle sur la cavalerie. — Des chevau-légers furent organisés en compagnies par Louis XII, en 1498. Le mot devint, depuis lors, une expression appropriée au dénombrement des armées, et il donnait l'idée de soldats montés sur des courtauts, armés à la légère, pourvus d'avant-bras et de gantelets, coiffés d'un armet, et combattant avec l'arbalète, en avant des gendarmes.—François Ier décide, en 1530, que dans les compagnies d'ordonnance les archers à cheval seront équipés en chevau-légers et porteront la casaque de la compagnie ; ils avaient, au lieu de guidons, une cornette.—Sous ce prince,

il y avait également des compagnies de chevau-légers, celles qui portaient aussi le nom de *compagnies franches*. Brantôme nous apprend qu'au siége de Landrécy, en 1543, Desse commandait une compagnie de cette espèce. — Un peu plus tard, on voit les chevau-légers, jusque là attachés aux gendarmes, quitter la *lance fournie*, se former à part, comme dans la milice espagnole; servir avec les arquebusiers à cheval, et avoir pour escarmoucheurs les *carabins*. — Henri IV, avant d'être roi de France, avait, en 1570, une compagnie de cavalerie légère qui a été la souche des chevau-légers de la garde; ce prince entretenait, en 1593, une compagnie de deux cents chevau-légers de la garde; il en était le colonel; c'était l'élite des gens d'armes. —Il y avait, de 1600 à 1609, trois compagnies de chevau-légers, formant en tout quatre cents trente hommes; c'était, avec les carabins, toute la *cavalerie légère* du temps.—En 1610, il y avait douze cents chevau-légers, en neuf compagnies; c'étaient, conformément à l'acception moderne du mot, des chevau-légers de ligne.—Louis XIII enrégimenta cette troupe; elle devint le noyau de notre cavalerie légère; le nom de chevau-légers ne se conserva que dans la *maison du roi*; il s'y trouvait en 1630 trois cents gendarmes et chevau-légers. —L'ordonnance de 1683 (14 février), défendait à tout chevau-léger d'avoir plus de deux chevaux.—Le réglement de 1687 (8 novembre) donnait quarante sols de solde par jour à chaque chevau-léger. — Saint-Germain créa, comme corps d'élite, six régiments de chevau-légers qui furent assimilés aux corps de ligne, en 1779, et abolis en 1784. — La compagnie des chevau-légers de la garde, créée en 1599, est abolie en 1787.—Bonaparte, en rétablissant l'usage de la lance, a fait revivre pour quelques instants la dénomination baroque de *chevau-légers*, en l'associant au mot *lancier*, dont jadis elle était l'opposé. G[al] Bardin.

CHEVAUX (*Courses de*). (*Voyez* COURSES DE CHEVAUX.)

CHEVECIER ou CHEFECIER, en latin *capitiarius*, *capicerius*, nom d'un dignitaire dans les églises et les monastères. Il est préposé à cette partie de l'église où est placé l'autel, et qu'on appelait *chevet* (*v.* ce mot), ou *presbytère* (*capitium vel presbyterium*). Voyez l'ancien poème manuscrit intitulé *Le Rosier de Saint-Denys* :

> Monte au chevals à destre main,
> Où gîst le corps de saint Romain
> En celui premier oratoire
> L'os de l'épaule du Baptiste
> Sainct Jean, dont ne dois estre triste,
> Y est mis en belle mémoire.

Le chevet de l'église est donc en quelque sorte la *tête*, le *chef* de l'église. Cette expression, qui se trouve fréquemment dans nos chroniqueurs latins, a évidemment inspiré M. Michelet lorsque, dans son *Histoire de France*, tom. II, p. 661, il dit : « Le drame éternel se joue chaque jour dans l'église. L'église est ce drame elle-même. C'est un mystère pétrifié, une Passion de pierre, ou plutôt c'est le patient. L'édifice tout entier, dans l'austérité de sa géométrie architecturale, est un corps vivant, un homme. La nef, étendant ses deux bras, c'est l'homme sur la croix; la crypte, l'église souterraine, c'est l'homme au tombeau; la tour, la flèche, c'est encore lui, mais debout et montant au ciel. Dans ce chœur, incliné par rapport à la nef, vous voyez sa *tête* penchée dans l'agonie; vous reconnaissez son sang dans la pourpre ardente des vitraux. » Le CHEVECIER, comme nous l'avons dit, est donc le prêtre chargé du soin de cette partie de l'église où est l'autel. Cette dignité ecclésiastique a été à tort confondue avec celle de PRIMICIER. (*V.* ce mot.) On a fait, sans plus de raison, venir son nom *à capiendâ cerâ*, du soin de recueillir la cire, parce qu'en général celui qui était revêtu de cette charge devait nécessairement veiller à ce que les cierges et les lumières fussent convenablement entretenus et distribués sur l'autel et près de l'autel. Ce n'était là qu'une partie accessoire des fonctions du chevecier. A. S—R.

CHEVELU, en latin *comatus*, *capillatus*, ou *crinitus*, comme on lit dans la loi salique (titre 61), dans le décret de Childebert et dans Grégoire de Tours. C'est une épithète qu'on a donnée à un de nos rois, Clodion *le Chevelu* (*voy*. ce nom) à cause de sa longue *chevelure*. (*V*. ce mot et CHEVEU.) Quelques auteurs prétendent que ce surnom lui vint de ce qu'ayant conquis une partie des Gaules, il rendit aux Gaulois le droit de reprendre la chevelure longue que Jules César leur avait fait quitter, en signe de défaite et de soumission; mais l'abbé Trithème dit, au contraire, que ce nom lui fut attribué parce qu'il fit raser la tête aux Gaulois pour les distinguer des Français qui l'avaient aidé à les subjuguer. E.

On donne le nom de *racine chevelue* (en latin *radix capillamentosa*) à celle qui est garnie de ramifications capillaires nombreuses. Une *graine chevelue* (semen comosum) est celle qui porte une touffe de longs poils déliés, comme dans l'*apocyn* et l'*épilobe*. (*Voy*. ces mots.) — On dit aussi, substantivement, le *chevelu* d'une racine. Des observations nombreuses portent à croire que les végétaux se nourrissent, en grande partie, dans la terre par les extrémités de ces radicules ou ramifications capillaires, qui s'alongent chaque année et finissent par former de véritables racines. En général, on n'apporte pas assez de soin à ménager et à conserver le chevelu des arbustes que l'on déplante, et l'on peut attribuer à cette négligence le mauvais succès de la plupart des transplantations. Le meilleur moyen d'éviter cet inconvénient, c'est de choisir pour cette opération un temps humide ou bien une époque où la terre, mouillée profondément, est moins dure et laisse sortir la racine au moindre effort et sans en retenir une partie. Lorsqu'on s'occupe ensuite de la replantation, il convient d'ameublir le fond de la fosse et d'étendre le chevelu avec soin pour qu'il puisse prendre facilement et fournir à l'arbre les sucs qui lui sont nécessaires. (*V*. les articles PLANTATION, TRANSPLANTATION, RACINE et VÉGÉTAUX.) Z.

CHEVELURE. C'est le nom que l'on donne à l'ensemble des cheveux naturels à l'homme. Chez tous les peuples, la chevelure fut sujette à des changements nombreux dont le caprice, la mode et souvent des lois furent la cause. Il est à croire que les premiers hommes portèrent une longue chevelure, et ce que nous connaissons des peuples de l'antiquité, des Hébreux, des Égyptiens, par exemple, est favorable à notre hypothèse. Ainsi, les Hébreux portaient leurs cheveux dans toute leur longueur, les prêtres seuls se les faisaient couper pendant qu'ils étaient occupés au service du temple. Nous trouvons une loi de Moïse qui nous fait connaître la différence établie sur ce point entre les Israélites et les peuples infidèles. Il est défendu, y est-il dit, de couper ses cheveux en rond à l'imitation des Arabes, des Ammonites, des Moabites, des Iduméens, des peuples de Vedan, Themar et Buz. Autre part, il est dit encore : « Vous ne ferez point de *fisoè* des cheveux de votre tête. » Ce terme de *fisoè*, selon un ancien scholiaste, signifie une tresse que l'on offrait à Saturne. Cet usage, de couper sa chevelure pour en faire hommage aux dieux, était commun aux peuples anciens; suivant Plutarque, c'était chez les Grecs une vieille coutume que les adolescents allassent à Delphes consacrer leur chevelure au temple d'Apollon, et Homère nous dit que Pélée voua au fleuve Sperchius la chevelure de son fils Achille. Le même poète, en parlant de l'Égyptien Memnon, dit encore qu'il sacrifia sa chevelure au Nil. Cette coutume était aussi très en vigueur dans les premiers temps de la ville de Rome; souvent les autels des dieux étaient couverts de ces sortes de dons, et Servius comptait parmi les gages de la durée de l'empire l'aiguille dont se servaient les prêtres de Cybèle pour attacher autour de la déesse les nombreuses chevelures qui lui étaient offertes. Ces exemples, et beaucoup d'autres que nous ne citons pas, viennent à l'appui de l'opinion émise par quelques critiques, que chez les anciens une idée sainte, superstitieuse, était

attachée à la chevelure, qui, pour cette raison, devint l'objet d'honneurs et de soins particuliers, et nous appuierons la vérité de cette remarque en rappelant ici que, chez eux, couper sa chevelure était un signe de deuil et de douleur profonde. A Rome, devenue maîtresse du monde, et dans la Grèce, riche, puissante et civilisée, nous voyons les hommes porter les cheveux courts avec quelques boucles derrière ; enfin, sous les empereurs, la *Titus* fut généralement adoptée. C'est une observation dont il est facile de reconnaître la vérité en jetant les yeux sur les différentes suites des médailles grecques ou romaines. Il est pourtant quelques exceptions : ainsi, Néron est toujours représenté avec une chevelure semblable à celle de l'*Apollon du Belvédère*. Ainsi, depuis Gallien, on retrouve de longues chevelures sur les médailles romaines. Il est une observation qui n'est pas rigoureusement exacte, mais qui cependant peut être faite, c'est que tous les peuples parvenus à un certain degré de civilisation ont porté les cheveux courts, et que le luxe des longues chevelures fut principalement celui des peuples barbares. — Avec le christianisme, avec la grande invasion des peuples du Nord, qui furent les principaux éléments des nations de l'Europe moderne, nous voyons les longs cheveux reparaître. Chevelus, *capillati*, c'est le nom que *Dicenée* donnait aux Goths, et nous connaissons l'usage commun aux nations celtiques de couper la tête de leurs ennemis et de la suspendre par les cheveux. La longue chevelure était chez les Gaulois une marque d'honneur et de liberté ; César, quand il leur ôta cette liberté, leur fit couper les cheveux. — Chez nos Français, la longue chevelure fut particulière aux premiers rois et aux princes de leur famille. Nous lisons dans Grégoire de Tours plusieurs faits qui le prouvent, et quand on relégua dans un monastère le véritable héritier du trône, Childéric III, le maire du palais, Pépin, ne manqua pas de lui faire raser les cheveux. Le roi portait des cheveux très longs et la noblesse à proportion de son rang et de sa naissance. Le peuple était plus ou moins rasé, le serf l'était entièrement ; le tributaire ou colon (l'homme de poste : *homo potestatis*) ne l'était pas tout à fait. Pépin et Charlemagne méprisèrent les longs cheveux ; Charlemagne les portait courts, son fils encore plus ; Charles-le-Chauve n'en avait pas. Sous Hugues-Capet, on recommença à porter la longue chevelure, mais vers le XIe siècle l'église défendit cet usage, et au XIIe siècle nous voyons un évêque refuser à l'offrande de la messe de minuit tous les seigneurs qui accompagnaient Robert, comte de Flandre, et qui portaient de longs cheveux. — Sous saint Louis, Charles V et Louis XII, la chevelure telle qu'on la voit dans les portraits de ces princes ou des hommes de leur temps ne passe pas le milieu du cou, et ce fut François Ier qui amena la mode, au XVIe siècle, de porter la barbe longue et les cheveux courts. On sait que ce prince, jeune encore, ayant été dangereusement blessé au visage, voulut ainsi cacher sa cicatrice. Cette mode, adoptée par les successeurs de ce prince, changea sous Louis XIII, qui aimait les longs cheveux et en porta toute sa vie ; c'est alors que, pour plaire au roi, les courtisans qui étaient vieux et à demi rasés furent contraints, pour se mettre à la mode, de prendre des coins ou perruques : de là, cet usage des perruques, qui, après avoir duré près d'un siècle, est tout-à-fait passé en France. — Jusqu'ici nous n'avons pas distingué la chevelure des hommes d'avec celle des femmes. Ce dernier point fournit une matière si considérable, même en abrégeant, que nous nous contenterons de réunir quelques notes sur la chevelure des Françaises à des époques différentes. Les dames gauloises portaient de longs cheveux, souvent nattés et retombant sur les épaules. Saint Grégoire de Nazianze, qui s'adressait à des chrétiennes, nous apprend que les femmes se coiffaient extrêmement haut, et il leur reproche toutes les nattes qu'elles faisaient, tous les parfums dont elles les couvraient. Des gravures exécutées

d'après des statues du XIe siècle, qui font partie des ornements extérieurs de l'église cathédrale de Chartres, offrent des femmes en cheveux séparés sur le front et pendant en longues tresses de chaque côté; dans un monument de l'année 1249, nous voyons Jeanne, comtesse de Toulouse, avec une longue natte qui forme queue. La même princesse, sur un sceau de l'année 1270, a la tête rasée.—Béatrix de Bourgogne, femme de Robert, dernier fils de saint Louis, a sur la tête un voile d'étoffe d'or qui paraît envelopper à droite et à gauche du visage des nattes de cheveux roulées. Pareille coiffure se trouve dans le portrait de Marie de Hainaut, femme de Louis Ier, duc de Bourbon, petit-fils de saint Louis. —Le portrait de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V (portefeuille Gaigniers), nous fait voir une longue natte de cheveux devant chaque oreille, et par derrière des cheveux si courts qu'ils ne cachent pas la nuque. —Isabeau de Bavière et ses deux suivantes ont la tête enfoncée dans des espèces d'étuis d'étoffes d'or qui descendent jusqu'aux oreilles et ne laissent voir aucun cheveu —Les dames de la cour d'Anne de Bretagne, mariée à Charles VIII, en 1491, et à Louis XII, en 1499, ont les cheveux du front et des tempes bien lisses et recouvertes d'un chaperon. On donna sous Henri II la forme d'un cœur à la coiffure. Sous Henri IV, la chevelure, fut relevée tout autour de la tête, et attachée sur le sommet. Sous les règnes suivants, il y eut de tels changements dans la chevelure des Françaises qu'il nous faudrait plusieurs fois autant de colonnes qu'en occupe cet article pour les énumérer. Nous terminerons en citant quelques lignes que Mme de Sévigné écrivait à sa fille, le 18 mars 1671, sur une de ces modes : « J'allai voir l'autre jour cette duchesse de Ventadour, elle était belle comme un ange. Mme la duchesse de Nevers y vint coiffée à faire rire; il faut m'en croire, car vous savez comme j'aime la mode excessive. La *Martin* l'avait *bretaudée* par plaisir comme un patron de mode : elle avait donc tous les cheveux coupés sur la tête et frisés naturellement par cent papillottes qui lui font souffrir mort et passion toute la nuit. Cela fait une petite tête de chou ronde, sans que rien accompagne les côtés. Ma fille, c'était la plus ridicule chose que l'on pût imaginer : elle n'avait point de coiffe, mais encore passe, elle est jeune et jolie; mais toutes ces femmes de Saint-Germain, et cette *La Mothe* surtout, se font *testonner* par la Martin ; cela est au point que le roi et toutes les dames sensées en pâment de rire. » Le Roux de Lincy.

Ce sujet, qui paraît frivole au premier aspect, mais qui occupe dans le tableau de la civilisation une place assez considérable, et n'est pas sans importance pour la pratique des arts, a aussi sa littérature. Le judicieux Lenoir aurait suffi à le prouver, si déjà dom Frangé n'avait écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire de la barbe de l'homme* (*V.* l'article Barbe), si Antoine Hotman, Adrien Junius, Jean Van Arntzen, n'avaient traité de la barbe et de la chevelure avec tout le luxe de l'érudition et la gravité philosophique la plus imposante. La théologie elle-même, on l'a vu, n'a pas dédaigné de descendre dans la lice. Pierrius Valerius se porta, en 1531, défenseur de la barbe des ecclésiastiques ; Prosper Stellaerts publia, en 1625, trois livres de dissertations sur les couronnes et tonsures des païens, des juifs et des chrétiens ; Henry de Cuyck, qui fut évêque de Ruremonde, composa un livre exprès: *De vetusto rasuræ clericalis more*. Que dire de l'ouvrage du curé Thiers sur les perruques, ouvrage abrégé par M. Ch. Chabot ; de la satire sur la *Guerre séraphique* et les périls qu'avait courus la barbe des capucins ; des discours de Gratien Hervet pour et contre la coutume de se faucher le menton ; de la *Pogonologie* de Regnault, imprimée en 1539; de l'éloge rimé des barbes rousses, qui parut en 1576; de l'*Histoire philosophique de la barbe* par M. J.-A. Dulaure, annoncée dans l'*Année littéraire* de 1786 ; de celle des modes en France, et notamment des modes qui concernent la tête des Français, laquelle vit

le jour en 1773; du chant ajouté par Bonnel Thornton au *Dispensaire* de Garth, en 1767; d'une ingénieuse facétie de Deguerle; de l'*Encyclopédie perruquière* de l'avocat Marchand; du *Clericus deperrucatus* de J.-H. Cohausen, en 1728, et des *Révolutions de la barbe des Français depuis l'origine de la monarchie*, imprimées, en 1826, comme *fac-simile* d'Elsevier? Oublierons-nous le chapitre consacré par Sterne aux *moustaches* et à l'*abbesse des andouillettes*? On a été plus loin: un auteur belge (quelle gloire immense, impérissable pour la Belgique!) a recherché quelle était la destinée des cheveux dans l'autre vie. Cette question transcendante ne lui a pas causé le moindre embarras. Le profond Étienne Broustin, dont le livre sur les *quatre fins de l'homme* fut imprimé à Louvain chez les sieurs Maës et Dezangré, en 1598, nous déclare que les bienheureux n'auront pas au paradis tous les cheveux qu'on leur aura coupés en ce bas monde (ce serait trop, beaucoup trop en effet); mais qu'ils en recouvreront une quantité suffisante pour unir la grâce à l'agrément: *Capilli autem erunt non quotquot abrasi fuerunt, sed quot et quàm prolixi ad debitum ornatum requiruntur* (pag. 148).

De Reiffenberg.

CHEVELURE DE BÉRÉNICE. Les anciens appelèrent de ce nom (en latin *coma Berenices*) les sept étoiles de la queue du lion (dans l'hémisphère septentrional), parce qu'ils supposaient que les cheveux de *Bérénice* (*V.* ce mot), offerts par cette reine d'Egypte dans le temple de Vénus pour le retour de son mari, avaient été enlevés du temple par les dieux et placés dans le ciel, où ils avaient été transformés en étoiles. On donne, du reste, en astronomie, le nom de *chevelure* (en latin *crines*, *coma*) aux rayons d'une comète, lorsqu'elle est diamétralement opposée au soleil et que ces rayons se répandent également à la ronde; d'où est venu le nom que l'on donne à ces astres errants. (*V.* Astronomie, Ciel et Comète.) Z.

CHEVET (*caput lecti*), proprement la partie supérieure d'un lit, celle où sont placés l'oreiller et le traversin, et celle, par conséquent, où l'on pose sa tête, son *chef*, qui s'est dit anciennement *chevet*, comme le témoignent ces vers d'un vieux poète, parlant de la décollation de saint Jean:

> Que Hérode St marturer (martyriser),
> Li chevet à un glêve (glaive) trancher.

— *Chevet* se prend aussi pour oreiller, que l'on appelait autrefois *chevecel*, et pour tout ce qui élève la tête, en quelque endroit qu'on soit couché. Un moissonneur, un artisan, un voyageur fatigué, qui n'ont, dans l'occasion, qu'une pierre pour chevet, ne laissent pas de dormir aussi bien et mieux quelquefois qu'on ne peut le faire sous les lambris dorés de nos palais, où le riche et le puissant voient trop souvent s'asseoir à leur chevet l'ennui, le remords ou la satiété. — On a dit qu'Alexandre avait toujours un Homère sous son chevet; d'autres, par crainte ou par prudence, y tiennent toujours des armes cachées, d'où a été faite cette expresion: *c'est une épée de chevet*, pour indiquer un ami brave et prompt à nous défendre et à nous obliger en toute occasion, ou bien une chose dont on a coutume de se servir dans toutes les circonstances; on dit encore dans ce dernier sens, lorsque quelqu'un emploie toujours le même moyen ou le même raisonnement: *c'est son cheval de bataille*. — Au palais, les avocats appelaient autrefois *droit de chevet* le festin qu'ils donnaient à leurs confrères lorsque ceux-ci se mariaient (*nuptiarum epulum*). La même chose, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, se pratiquait aussi par les officiers des cours souveraines; mais, au lieu d'un repas, c'était le plus souvent une certaine somme d'argent déterminée par la compagnie. On appelait aussi, en termes de droit, *fief-chevet* ou simplement *chevet*, le fief qui était tenu en *chef*, c'est-à-dire qui relevait immédiatement du roi (*primariæ clientelæ beneficiarium prædium*). — Le mot chevet s'emploie encore aujourd'hui en termes d'architecture et d'art. On appelle, par exemple,

CHEVET D'ÉGLISE (en latin *absis*) la partie, le plus souvent circulaire, qui termine le chœur d'une église, et que les Italiens nomment *tribuna*. En termes d'artillerie, le *chevet* ou *coussinet* est une sorte de petit coin de mire qui sert à élever un mortier, et qui se met entre ce dernier et l'affût. E.

CHEVETAIN, CHEVETAINE, ou CHÉFETAINE, vieux terme de coutume, fait du latin *capitaneus*, comme notre mot *capitaine*, et qui avait autrefois la même signification, comme on le voit dans cette phrase de Villehardouin : « Li *chevetains* de batailles doivent assembler les batailleurs à pied et à cheval. » Plus tard, la dénomination de *chevetain* passa et resta long-temps aux chefs de la bourgeoisie de Bruges. Les Anglais ont pris aussi et conservé ce mot (*chieftain*), auquel ils donnent l'acception de chef ou commandant militaire. E. H.

CHEVEU, en latin *capillus*. Poil implanté dans la peau du crâne. La réunion des cheveux porte le nom de *chevelure*. Elle recouvre tout le crâne et forme sur lui une couche qui le défend contre l'impression des corps extérieurs, de la même manière que l'enveloppe velue qui recouvre un grand nombre d'animaux sur la plus grande partie de leur corps. C'est un des nombreux moyens dont la nature s'est servie pour préserver le cerveau des chocs extérieurs, et c'est non seulement par son épaisseur que la chevelure est propre à cet usage, c'est encore par l'élasticité qu'elle présente dans sa masse.—Les animaux velus ont généralement le crâne recouvert de poils analogues à ceux du reste du corps, si même quelquefois ils présentent une couleur différente. Ils n'ont presque jamais une étendue plus considérable que ceux de quelque autre partie ; au contraire, ils sont chez eux ordinairement plus doux et plus courts ; quelques singes cependant ont une apparence de chevelure. Chez l'homme, les cheveux acquièrent une longueur beaucoup plus grande que celle d'aucune autre partie du système pileux ; et cette étendue de la chevelure, selon Bichat, peut être alléguée au nombre des preuves multiples de sa destination à l'attitude bipède. En effet, dans l'attitude quadrupède, ils traîneraient de beaucoup à terre, et mettraient un obstacle aux mouvements. Aucun animal n'a, je crois, des poils aussi gênants pour la progression que l'homme aurait alors ses cheveux.—Sans entrer dans le détail de l'organisation des cheveux, que l'on trouvera à l'article POIL ET SYSTÈME PILEUX, nous dirons qu'appartenant essentiellement aux parties les plus extérieures du corps, ils participent un peu de la nature des tissus vivants et un peu de la nature des substances qui ne sont pas douées de la vie. En effet, les cheveux, comme les autres poils, ont pour origine une petite cavité située dans l'épaisseur de la peau. Une humeur sécrétée dans cette cavité est forcée à en sortir par la contractilité de ses parois. Elle s'engage alors dans l'ouverture en forme de goulot de bouteille que la cavité présente; cette humeur se durcit au contact de l'air et forme ainsi le poil ou le cheveu, qui s'accroît de sa base à sa pointe. Une espèce d'huile fort ténue, sécrétée par le bulbe même qui produit le cheveu, le graisse dans toute son étendue, mais surtout vers sa racine ; la direction du cheveu dépend de celle de l'ouverture du bulbe ; son volume dépend également de la largeur de cette ouverture. Chaque cheveu examiné isolément paraît et est effectivement plus mince et plus sec à sa pointe qu'à sa base; cela tient à ce qu'il est susceptible de s'user par le frottement. L'huile qui est sécrétée à leur base, et de plus leur élasticité, les empêchent de se mêler facilement. Cependant lorsqu'on les laisse longs, si l'on n'en a pas soin, ils forment par leur entrelacement une sorte de feutrage; leurs racines se trouvent alors serrées, étranglées, et cette négligence devient une cause de leur chute.—L'analyse chimique des cheveux a été faite par l'illustre Vauquelin; elle lui a fourni pour les cheveux noirs : 1° une matière animale qui en fait la plus grande partie ; 2° une huile blanche,

concrète, peu abondante; 3° une autre huile, noire-verdâtre, plus abondante; 4° du fer, dont l'état dans les cheveux est incertain; 5° quelques atomes d'oxyde de manganèse; 6° du phosphate de chaux; 7° du carbonate de chaux en très petite quantité; 8° de la silice en quantité notable; 9° une quantité notable de soufre. On trouvera ci-dessous quelles sont les différences chimiques que présentent les cheveux sous le point de vue de leur couleur.—Les cheveux varient beaucoup par leur longueur, par leur épaisseur, par leur couleur, par leur crépure plus ou moins prononcée, etc., selon l'âge, le sexe, le climat, et même certaines des différences qu'ils présentent offrent des traits caractéristiques particuliers à telle ou telle race d'hommes, à tel ou tel tempérament, telle ou telle complexion. (*V.* Race et Tempérament.) Si on les considère sous le point de vue pathologique, les altérations qu'ils présentent sont tantôt des symptômes plus ou moins éloignés de dispositions maladives dont le siége principal n'est point en eux-mêmes; tantôt elles se montrent comme résultat, ou comme causes de maladies, plus souvent enfin leur structure elle-même est altérée, comme cela a lieu dans l'*alopécie*, la *calvitie*, la *canitie*, la *plique polonaise*. (*V.* ces mots.) Enfin, comme la chevelure est un ornement naturel du corps de l'homme, et comme ils sont susceptibles d'une sorte de culture, il n'est pas étonnant que chez les divers peuples et aux différents âges de l'histoire des mœurs et usages de l'homme, on trouve des détails intéressants sur ce point: nous devrons donc en présenter aussi une analyse succincte. Une grande vue doit précéder tout ce qui a rapport à la physiologie et à la pathologie des cheveux, c'est que, placés ainsi que le reste du système pileux aux parties les plus excentriques de l'organisme vivant, ils ne subissent qu'avec une intensité moindre l'influence des lois vitales, et sont plus soumis à l'action des causes physiques extérieures que les parties plus centrales de l'organisation. Ils font partie de cet ensemble épidermique qui enveloppe l'animal de toutes parts, le limite exactement, et trace la ligne de démarcation entre la nature vivante et la nature non vivante; rien d'étonnant alors à voir les lois vitales céder ici une influence plus prononcée aux lois de la matière non vivante. Cette même position excentrique des cheveux fera aussi deviner en quelque sorte que toutes les fois qu'un mouvement périphérique plus ou moins prononcé aura lieu dans l'intérieur du corps, les cheveux en ressentiront l'activité plus ou moins manifeste.—Les cheveux s'accroissent d'une manière à peu près indéterminée. On les a vus descendre jusqu'au milieu de la jambe; ils sont généralement plus longs chez la femme. La rapidité de leur accroissement diffère chez les individus, et souvent chez le même individu, selon quelques circonstances extérieures, telles par exemple que la chaleur. Nul doute, selon nous, qu'en général les cheveux et les autres parties du système pileux ne poussent plus rapidement en été qu'en hiver. En effet, la dilatation plus prononcée des petits orifices de leurs bulbes, par suite du relâchement général du système cutané, l'exubérance de circulation capillaire que la chaleur détermine dans la peau, sont d'une part la cause de cette crue plus rapide, puisque l'humeur cornée, qui par sa dessiccation deviendra un cheveu, est alors produite plus abondamment, et que d'autre part l'intensité physique de la chaleur et l'espèce de macération continue dans laquelle la transpiration plus abondante les maintient, en retardent la dessiccation. Ces causes, propres à accélérer l'accroissement des cheveux, étant évidemment débilitantes, il sera facile de conclure réciproquement que l'accroissement rapide des cheveux est un signe de faiblesse; en effet, on l'observe fréquemment chez les phthisiques et chez les scrofuleux. Et comme, d'un autre côté, il est certain que l'usage de couper les cheveux en favorise l'accroissement, on arrivera d'induction en induction à concevoir comment, selon l'Écriture-Sainte, Samson, en perdant ses

cheveux, vit ses forces décroître. — La couleur des cheveux tient, selon l'illustre Vauquelin, à des différences de combinaisons chimiques. Selon lui, la couleur noire est due à la présence d'une huile noire comme bitumineuse, et peut-être aussi à une certaine combinaison du soufre avec le fer. Les couleurs rouge et blonde sont dues à la présence d'une huile rouge ou jaune, dont l'intensité, diminuée par une petite quantité d'huile brune, donne le roux. — Pour rendre raison de la blancheur subite des cheveux chez des personnes affectées d'un profond chagrin, ou frappées d'une grande terreur, ne croyant la pouvoir attribuer qu'à l'action d'un acide, il admet la possibilité de la production rapide d'un acide dans l'économie vivante. Le défaut de sécrétion de la matière colorante explique la blancheur des cheveux qui survient graduellement et par suite du progrès de l'âge. D'après ce qui précède, on peut établir que la composition chimique des cheveux varie avec l'âge, ainsi que plusieurs de leurs autres conditions. En effet, à la naissance, les cheveux sont assez ordinairement foncés en couleur, mais au bout d'un nombre de jours variables ces cheveux sont remplacés : les nouveaux, d'une couleur quelquefois très claire, s'accroissent graduellement, et deviennent généralement d'une teinte plus foncée à mesure que l'enfant avance en âge. Si on coupe fréquemment, si on rase sa chevelure, on parvient à en modifier la couleur : ainsi, on peut rendre châtaine une chevelure rousse originairement ; mais en même temps les cheveux deviennent d'ordinaire plus épais, plus rudes, plus gros, et quelquefois plus cassants. Lorsque, par suite de l'âge, la calvitie menace, on peut observer que les cheveux deviennent plus fins et plus doux ; et leur chute plus ou moins rapide semble quelquefois plus accélérée dans les saisons humides. L'âge plus avancé voit souvent les cheveux blanchir : ce genre d'altération atteint plus fréquemment les cheveux noirs que les blonds. Les femmes ont en général les cheveux plus longs, plus souples, et peut-être de couleur moins foncée que les hommes. — Quant aux différences relatives aux races d'hommes, la couleur blonde prédomine dans le nord de l'Europe, la noire dans le midi, le châtain plus ou moins foncé, qui est comme une nuance intermédiaire, caractérise plutôt l'Europe centrale; la couleur rouge de feu semble accidentelle, puisque lorsqu'elle existe à la naissance, elle passe assez souvent au châtain et même au noir avec l'âge ; l'odeur forte et désagréable qui l'accompagne est probablement cause de l'espèce de répugnance qu'elle inspire. Du reste, les cheveux des Européens sont longs, plus ou moins fins, plus ou moins frisés. — Les parties les plus septentrionales des deux continents sont habitées par une race d'hommes à cheveux plats, noirs, gros, durs et courts. C'est parmi eux que se rencontre le plus fréquemment l'*albinisme*. (*V.* ce mot.) La race asiatique a également les cheveux noirs et plats, mais ils sont plus longs et plus fins. Chez les Africains, une sorte de laine noire, fine, courte et crépue, recouvre la tête. Elle répand une odeur fétide, surtout par la transpiration. Enfin, les naturels des diverses populations américaines présentent des cheveux longs, très gros et très forts, et le plus souvent de couleur foncée. — On remarque quelques différences sous le rapport du tempérament. Les cheveux noirs appartiennent au tempérament bilieux, les cheveux blonds aux complexions lymphatiques, nerveuses et sanguines. — Sous le point de vue pathologique, les cheveux se montrent sujets à quelques altérations morbides. Ainsi, dans les affections qui amènent une desquammation de l'épiderme, on voit les cheveux tomber quelquefois avec une grande rapidité, sans que l'on puisse en arrêter la chute par aucun des remèdes prétendus héroïques qui sont préconisés dans ce cas; cependant, ce qui nous a paru réussir quelquefois pour les faire repousser, au moins en partie, ç'a été de les raser complètement pendant quelque temps. Lorsque, par suite d'un défaut de soin, motivé souvent par de

longues maladies, les cheveux sont mêlés d'une manière en quelque sorte inextricable, comme cela arrive surtout à la suite de l'accouchement, le meilleur moyen pour les démêler, c'est de les huiler légèrement, et de les chauffer. Mais l'affection morbide la plus grave à laquelle les cheveux soient sujets, c'est l'horrible plique polonaise, qui heureusement est fort rare. (*V.* Plique.)—Comme les cheveux sont susceptibles d'une sorte de culture, et comme leurs dispositions diverses peuvent servir à l'ornement du corps, leur arrangement a été à peu près de tout temps soumis à l'empire de la mode, et même des usages moins capricieux que ceux de la mode seule ont été suivis relativement aux cheveux. Des documents historiques nombreux, des monuments de toute nature font foi de ce que nous avançons. Chez les anciens Égyptiens, les hommes se rasaient la tête habituellement, ce qui résulte d'un passage de Diodore de Sicile, relatif à Osiris, qui fit serment de ne point se raser la tête qu'il ne fût revenu dans sa patrie. Les femmes les conservaient, mais les coupaient carrément sur le col. Chez les Grecs, les jeunes gens des deux sexes ne coupaient guère leurs cheveux qu'à l'époque de l'adolescence; les jeunes garçons consacraient les leurs à Apollon, à Hercule, à Esculape; les jeunes filles à Diane ou aux Parques. A Trézène, les uns et les autres les offraient à Hippolyte, mort sans avoir été marié. Cette consécration des cheveux résultait souvent d'un vœu, dont les divinités de la mer étaient assez souvent l'objet chez les anciens; aussi s'introduisit-il une coutume superstitieuse de ne couper les cheveux ou les ongles en mer que lorsqu'on était dans un péril imminent. Couper ses cheveux fut généralement un signe de deuil: aussi Valère-Maxime dit-il que la chevelure est le dernier présent que l'on peut offrir aux manes des personnes chéries. Quelquefois au contraire on les laissait croître en signe d'affliction: ainsi, les Argiens, consternés de la prise de Thyrée par les Lacédémoniens, s'obligèrent par une loi à laisser pousser leurs cheveux jusqu'à ce que la ville fût reprise. Les Lacédémoniens, voyant cela, jurèrent au contraire de laisser croître les leurs pour éterniser leur triomphe sur les Argiens. Les Romains, qui avaient pris chez les Grecs leur religion, y prirent aussi leurs usages, et l'on voit chez les uns et les autres à peu près les mêmes coutumes relativement à la chevelure; deux mots de leur langue constatent que les hommes coupaient habituellement leurs cheveux, et que les femmes les conservaient avec soin. La chevelure des hommes était nommée *cæsaries*, de *cædere*, couper; celle des femmes *coma*, du mot grec *comein*, soigner, attifer.—Nos ancêtres gaulois attachaient une grande importance à leur chevelure; les hommes la laissaient croître; aussi les Romains appelaient-ils une grande partie des Gaules *Gallia comata* (la Gaule chevelue), et Jules-César faisait-il abattre les cheveux des Gaulois en signe de soumission. Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* font remonter jusque là des locutions triviales peut-être bien modernes: *je veux qu'on me tonde*, disons-nous, si ce que j'affirme n'est pas vrai; ou bien, *il a été tondu*, en parlant d'un homme qui a été déchu de quelque prétention. Ce qui prouve plus sérieusement l'importance qu'on attachait à la chevelure au commencement de notre monarchie, c'est que couper les cheveux à un fils de roi sous la première race, c'était le déclarer déchu et réduit à la condition de sujet. C'est une loi de Clodion, second roi de France, par laquelle il n'était permis qu'aux personnes libres de laisser croître leur chevelure; les serfs étaient obligés de la couper en rond. Ce sont enfin ces surnoms de *chevelu* ou de *chauve* donnés à des princes souverains. Envoyer ses cheveux à un suzerain était se déclarer son vassal; lui envoyer ceux de ses enfants, c'était les mettre sous sa protection, sous son autorité; c'était leur donner une sorte de parrain. Ainsi, l'empereur Constantin envoya au pape les cheveux de Justinien et d'Héraclius, ses fils, pour témoigner, *selon la coutume*,

qu'il désirait qu'il leur tînt lieu de père, et qu'eux l'honorassent comme tel. Charles-Martel envoya son fils Pépin au roi des Lombards Luitprand, afin qu'en lui conpant les cheveux, *selon la coutume*, il devînt son père spirituel. En compulsant nos vieux recueils, nous pourrions étendre encore cet article déjà fort long; nous terminerons par un aperçu chronologique rapide des usages de nos rois relatifs à leur chevelure. Pépin et Charlemagne portèrent les cheveux courts; Charles-le-Chauve n'en avait point; Hugues-Capet les porta plus longs; cela déplut au clergé, à ce point que l'on excommunia ceux qui les laissaient croître; Pierre Lombard en fit un si grand scrupule à Louis-le-Jeune, que ce dernier fit tondre. Les autres rois jusqu'à Louis XIII les ont portés courts. Sur les médailles de St-Louis, de Charles V, de Louis XII, ils ne passent pas le milieu du cou. François Ier, blessé à la tête par Montgommery, fut rasé et laissa croître sa barbe. A son exemple, les courtisans portèrent les cheveux courts et laissèrent pousser la barbe. Louis XIII aimait les cheveux longs, et l'usage fut encore changé. Sous Louis XIV, les cheveux naturels ne furent plus suffisants; il fallut porter d'énormes perruques, dont la dimension alla quelquefois croissant de la manière la plus bizarre; enfin, depuis ce temps les modes de coiffure ont encore changé. On trouvera aux articles COIFFURE, PERRUQUE, etc., de nouvelles considérations plus détaillées sur ces usages, et sur le commerce des cheveux, autrefois assez important. (*V.* aussi l'article CHEVELURE ci-dessus, p. 36.) BAUDRY DE BALZAC.

CHEVEUX DE VÉNUS (*nigella damascena*), nigelle de Damas, nigelle à fleurs bleues. Cette fleur annuelle mérite une mention dans cet ouvrage: jointe à la belle-de-jour, à la julienne de Mahon, à la cynoglose à feuilles de lin et aux silènes, elle forme avec ces jolies plantes de beaux massifs de fleurs annuelles dans tous les sites, quelle que soit la qualité du sol; elle les surpasse toutes par la beauté de ses grandes fleurs bleues, son feuillage élégamment découpé, la légèreté et la délicatesse de sa physionomie entière. On la sème en pleine terre, partout, en tout temps. Elle appartient à la famille des *renoncules*.

C. TOLLARD aîné.

CHEVILLE (poésie). C'est ainsi qu'on appelle ces mots, ces expressions parasites qui ne font qu'alonger une phrase poétique et compléter la mesure d'un vers sans rien ajouter au sens ni à la pensée. Embarrassée de conjonctions, de particules, d'adverbes, etc.; astreinte, de plus, à l'inflexible loi de la rime, notre langue est sujette plus que toute autre à cet inconvénient. Le talent du poète est d'en éviter l'emploi ou d'en déguiser l'usage le mieux possible, s'il a été contraint d'y avoir recours. Le menuisier-auteur, Maître Adam, avait, par un modeste jeu de mots, appelé son recueil de pièces bachiques ses *chevilles*; beaucoup de versificateurs auraient pu en faire autant avec plus de justice. C'est cette malheureuse facilité d'encadrer dans nos vers français tant de *chevilles* consacrées, telles que *ce beau jour*, *ce fortuné séjour*, *ce désir extrême*, *ce bonheur suprême*, etc., etc., qui produit chez nous ce débordement annuel de vers de famille, de société, de fêtes et d'amateurs. Je ne parle pas de ceux de l'Opéra et de l'Opéra-Comique: si les *chevilles* n'existaient pas, on les eût inventées pour eux. OURRY.

CHEVILLE DU PIED (anatomie), signifie, en langage vulgaire, la partie du bas de la jambe qui s'élève en bosse aux deux côtés du pied. Cette partie est si peu élevée au-dessus du sol chez l'homme qu'on a été conduit à dire, figurément et proverbialement, d'une personne très inférieure à une autre, qu'*elle ne lui viendrait pas à la cheville du pied*. La partie inférieure de l'avant-bras, qui, dans le membre supérieur, correspond au bas de la jambe, n'offrant point sur chaque côté du poignet une saillie en bosse, comme à l'articulation de la jambe avec le pied, on n'a jamais donné à cette partie le nom de *cheville de la main* chez l'homme. Cependant, dans le langage vulgaire

de l'anatomie comparée, on serait autorisé à admettre, tantôt deux chevilles, l'une du pied postérieur et l'autre du pied antérieur chez tous les quadrupèdes; tantôt *deux chevilles de main*, l'une de la main antérieure, l'autre de la main postérienre chez tons les quadrumanes on pédimanes. Les anatomistes ont appelé *malléole* (diminutif de *malleus*, marteau) ce qu'en langage usuel on nomme *cheville du pied*. Quoique ces deux termes n'aient point une valeur scientifique, l'usage en a consacré la signification, que nous devons respecter. Les malléoles ou chevilles sont distinguées en interne ou tibiale et en externe ou péronnière, parce qu'elles sont des saillies osseuses appartenant, la première au premier os de la jambe nommé tibia, et la deuxième au péroné, deuxième os de cette partie du corps. Les parties qui, dans l'homme et tous les vertébrés qui ont des avant-bras, correspondent dans le membre supérieur aux malléoles ou chevilles du pied, sont : 1° l'éminence styloïde du radius, qui est l'analogue du tibia, et 2° l'éminence styloïde du cubitus, os analogue du péroné. C'est donc par la forme qu'on caractérise et qu'on différencie les parties du bas de la jambe et du bas de l'avant-bras, qu'on pourrait désigner avec plus de raison sous le nom commun de *chevilles*, soit des pieds, soit des mains, comme nous venons de le dire. Ce terme *cheville*, malgré sa signification triviale et inexacte, est cependant préférable en ce qu'il indique que les deux éminences osseuses ainsi nommées retiennent solidement la partie du pied articulée avec la jambe dans une cavité où elle se meut. Lorsque la cheville du pied, soit du dehors, soit en dedans, est cassée, le pied est déboîté, dit-on, ou luxé, soit en dehors, soit en dedans. Les éminences osseuses dites à tort *chevilles*, parce qu'elles ne sont point destinées à pénétrer dans des trous ou fentes, ne sont donc autre chose qne les parois latérales de la boîte articulaire du pied de l'homme et des vertébrés pourvus de jambes. Ces deux parois latérales saillantes constituées par deux éminences osseuses très solides, jointes à toutes lea autres particularités de l'organisme de l'homme, prouvent évidemment l'essentialité de sa station et de sa progression bipède. Les chevilles des pieds ou les malléoles externe et interne sont fixées aux os du tarse par des trousseaux ligamenteux si solides, que dans les déboîtements du pied leur rupture est moins fréquente que la fracture des pièces osseuses qu'ils assujettissent. Cette union des malléoles au tarse est si serrée que les mouvements d'inclinaison latérale du pied sont excessivement bornés. Ce n'est que dans les pieds-bots on dans les luxations du pied, soit en dehors, soit en dedans, que les mouvements sont possibles. Cette articulation solide du pied humain, disposé merveilleusement pour la marche plantigrade en station verticale, contraste avec l'étendue des mouvements du poignet et de la main de l'homme, qui ne sont nullement bornés par les deux petites saillies osseuses des os de l'avant-bras que nous avons dit être les analogues des chevilles du pied. Nous avons fait pressentir toutes les variétés de structure que peuvent présenter les chevilles des pieds ou des mains des animaux vertébrés qui en sont pourvus, selon qu'ils sont quadrupèdes ou quadrumanes; nous n'avons qn'à ajouter que les divers genres de station et de progression terrestres plus ou moina plantigrades, digitigrades et ongulogrades et les divers genres de locomotion aérienne et aquatique, ou les combinaisons nécessairea pour les mouvements d'nn même animal dans les trois sortes de milieu, solide, aqueux et aérien, nécessitent dans les formes des chevilles des pieds de ces animaux des modifications très nombrcuses qu'il est facile de prévoir, et que nous ne devons pas même indiquer ici. Chez l'homme civilisé, dont la peau est douée d'une très grande sensibilité, les coups reçus sur lea chevilles des pieds, comme au-devant de la jambe, et en général sur toutes les parties où les téguments sont situés immédiatement sur les os, sont très douloureux. C'est pour-

quoi certaines chaussures remontent plus ou moins au-dessus des chevilles. Chez certains individus adultes, les membres inférieurs offrent, depuis le jeune âge, une conformation vicieuse par suite de laquelle les jambes se croisent plus ou moins dans la marche; il en résulte alors un frottement des chevilles ou malléoles internes qui peut donner lieu à des excoriations : les enfants de cinq à dix ans sont souvent exposés à cette affection, produite par la même cause, qui disparaît au fur et à mesure que le bassin et les membres se développent. On dit populairement que ces individus jeunes ou adultes *battent le briquet*. — Attendu que dans le corps humain, on ne donne le nom de chevilles qu'à celles du pied, l'usage permet d'employer ce nom seul dans plusieurs locutions familières : c'est ainsi qu'on dit *être crotté jusqu'à la cheville*, *avoir de l'eau par-dessus la cheville*. Nous renvoyons au mot JAMBE les considérations sur le volume et les proportions des chevilles des pieds envisagés sous le rapport de leurs maladies, de leurs difformités et de la beauté des formes. LAURENT.

Autres applications diverses du mot CHEVILLE.

Le terme CHEVILLE, considéré comme désignation d'un objet matériel servant dans plusieurs arts et métiers, a précédé l'application qu'on en a faite en anatomie et en poésie, et nous manquerions le but de ce *Dictionnaire* si nous omettions de mentionner toutes les applications utiles d'un mot. On appelle *chevilles*, en termes d'architecture et de construction, des morceaux de bois ou de fer arrondis, qui servent à arrêter les assemblages de charpente ou de menuiserie. Pour cet effet, dit M. Quatremère, on perce des trous au travers des mortaises et des tenons, dans lesquelles on enfonce les chevilles à coups de maillet ou de marteau. Quelquefois ces chevilles sont faites de manière à pouvoir s'enlever lorsqu'on veut démonter les pièces qu'elles doivent traverser, afin qu'on puisse les faire sortir en les frappant par le petit côté. — En termes de sellier et de carrossier, on appelle CHEVILLE OUVRIÈRE une grosse cheville de fer sur laquelle tourne le train de devant et qui s'attache à la flèche. — Dans le sens figuré, on donne le même nom aux personnes qui sont l'ame et le principal mobile d'une affaire. — Une CHEVILLE A TOURNIQUET est une cheville à l'aide de laquelle, par le moyen d'un tourniquet, on serre avec une corde la charge qui est sur une charrette. — La marine fait usage aussi d'une quantité de *chevilles* qui ont des noms spéciaux qu'il serait trop long et inutile d'énumérer ici, d'autant plus que leur emploi ne diffère presque en rien de l'usage des chevilles ordinaires. — On appelle *chevilles* dans les instruments de musique à cordes certains petits morceaux de bois, et quelquefois de fer, fichés dans la table ou dans le manche de l'instrument, autour desquels les cordes sont enroulées, et qui servent à les tendre ou à les lâcher, selon le son plus ou moins élevé que l'on veut donner à l'instrument. — Les CHEVILLES DE PRESSE sont des morceaux de bois ronds, chassés dans l'épaisseur d'une des jumelles d'une presse d'imprimerie, et qui servent à soutenir les balles montées quand l'ouvrier cesse d'en faire usage. — En termes de vénerie, on appelle aussi *chevilles* ou *chevillures* les branches du bois d'un cerf quand il se divise en plusieurs andouillers (*cervini cornu ramilli*). — Le mot CHEVILLE a pour racine le mot latin *clavis* (clé), ou plutôt son diminutif *clavicula*, qui se trouve dans de vieux titres avec la signification que nous donnons à *cheville*. On a dit aussi *cavilla* dans la basse latinité. — Il a donné naissance au verbe CHEVILLER, employé dans le sens direct pour indiquer l'action de mettre des chevilles; dans le sens figuré, en poésie, par exemple, on dit de vers qui sont chargés de mots inutiles qu'ils sont *chevillés*. (*Voyez* ci-dessus.) Par analogie, on dit aussi d'une personne qui montre encore beaucoup de force physique, malgré l'âge et les infirmités, qu'elle a l'ame *chevillée* dans le corps. *Cheviller* s'em-

ployait encore autrefois dans le sens de jeter un sort ou un empêchement à quelqu'un.—CHEVILLÉ, en termes de blason, se dit des ramures de la corne d'un cerf ; on dit un écu *chevillé* de tant de cors, et l'on appelle une tête de cerf *bien chevillée* celle qui a beaucoup de pointes rangées en bel ordre.—Les CHEVILLETTES sont des espèces de grands clous à tête, ou de petites chevilles de fer dont on fait usage principalement dans la charpente des madriers, etc.; en termes de relieur, ce sont de petits morceaux de cuivre plats et troués qu'on met sous le cousoir, et auxquels on attache les ficelles des livres qu'on veut coudre.—Les CHEVILLONS sont ces petits bâtons tournés que l'on voit au dos des chaises. Les férandiniers appellent du même nom un bâton de deux pieds de long sur lequel on lève la soie de dessus l'ourdissoir. Enfin, en termes de marine, on appelle CHEVILLOTS de petits morceaux de bois tournés qui servent à lancer les manœuvres le long des bords du vaisseau. E. H.

CHÈVRE (histoire naturelle, économie rurale). Le sort de cette femelle du *bouc* (*V.* ce mot) a été plus heureux que celui de son mâle depuis qu'elle a subi le joug de la domesticité : jamais elle n'éprouva les rigueurs de l'esclavage ajoutées à la perte de la liberté. Bien traitée par ses maîtres de tous les temps et de tous les lieux, son existence a été plus paisible et peut-être plus heureuse qu'elle n'eût pu l'être si cette espèce avait conservé son indépendance primitive. Une race de ces animaux rendue à l'entière jouissance de sa liberté dans l'île de Juan-Fernandez n'était pas farouche, et l'aspect de l'homme l'intimidait peu. La brebis et la chèvre ont sans doute composé les premiers troupeaux dont l'homme s'est constitué pasteur : la première a cédé sans résistance, et la seconde est peut-être venue d'elle-même au-devant du maître qu'elle semblait choisir comme un protecteur. Ces deux acquisitions ne furent pas des conquêtes comme celles de l'éléphant, du cheval, du taureau : pour assujettir ces puissants animaux, il fallut que la force de l'homme fût secondée par des armes factices ; ainsi, des arts étaient créés, l'industrie avait fait des progrès dont les pasteurs de brebis et de chèvres n'avaient pas besoin. Mais l'histoire de l'enfance du genre humain est perdue sans ressource ; des faits qui pouvaient répandre tant de lumières sur ce qui nous importe le plus de bien connaître ne nous seront jamais révélés : faute de savoir ce que nous étions à notre origine, et comment nos premiers pas furent dirigés, il nous sera bien difficile de parvenir à savoir ce que nous sommes, si même cette connaissance n'est pas tout-à-fait inaccessible pour nous. — La chèvre est un animal des régions chaudes et tempérées de l'ancien continent; elle manquait au Nouveau-Monde et aux îles de l'Océanie. En se répandant sur une surface aussi étendue que celle des régions qu'elle occupe aujourd'hui, elle a subi des modifications, dont quelques-unes se perpétuent et constituent des *races*. La plus commune n'est pas la plus recommandable ; c'est à sa constitution robuste qu'elle doit l'avantage de supporter mieux qu'aucune autre les différents climats, le séjour dans les villes, et même le confinement dans l'étable. Cependant, son humeur n'est pas moins *capricieuse* que celles des autres races : dès qu'elle est livrée à elle-même, la vivacité de ses mouvements, les brusques changements de ses goûts, un vagabondage qui paraît être sans motif et sans but, feraient penser que cet animal est indisciplinable, si l'on n'était pas témoin, en d'autres circonstances, de ses dispositions à la sociabilité, de son obéissance aux appels du berger : elle se soumet docilement à des fatigues que l'on ne pourrait imposer à la vache. Dans Madrid, des troupeaux de chèvres parcourent les rues de bon matin, et portent elles-mêmes aux consommateurs de lait ce liquide, qui, extrait immédiatement, ne peut être ni mélangé ni altéré comme celui qu'on débite dans les rues de Paris. On assure qu'une bonne chèvre bien nourrie donne jusqu'à quatre litres de

lait par jour pendant cinq mois. Mais la race commune n'est pas la meilleure laitière. Celle de *Barbarie* ou de l'*Inde* mérite la préférence pour ce produit, d'autant plus que son poil est assez long et assez fin pour être filé. Elle est plus petite que la race commune, mais aussi beaucoup plus rare, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait inconnue en France. Il y a dans les Pyrénées et les montagnes de la France méridionale une autre race recommandée aussi par l'abondance de son lait, d'une plus grande taille que la chèvre commune, d'un pelage ordinairement fauve et blanc. Si ces montagnardes consentaient à descendre dans les plaines et pouvaient s'y plaire, elles mériteraient à tous égards d'être substituées à la race commune; mais avant de faire un choix définitif, achevons la revue des autres variétés.— N'oublions pas une jolie petite laitière, qui porte à bon droit le nom de *câbri*, et dont le lait, très abondant, possède presque toutes les bonnes qualités de celui de la vache. Il ne serait peut-être pas facile de l'acclimater dans nos départements du nord, habituée comme elle l'est à la température de la zone torride. Cependant, comme elle est déjà familiarisée avec les hivers de nos départements méridionaux, on peut espérer de la répandre peu à peu vers le nord, et de la multiplier dans toute la France, si d'autres rivales ne viennent pas lui enlever les faveurs des zoophiles et des amis de l'agriculture.— Mais les *chèvres d'Angora* viennent se présenter avec leurs cornes en spirale, leur riche toison, leur belle taille, leur santé robuste, qui leur permet de passer impunément de la douce température de l'Asie-Mineure aux rudes hivers de la Suède: obtiendra-t-elle enfin la préférence?— Admettons encore une dernière concurrente, la chèvre dite de *Cachemire*, mais qui est répandue depuis les frontières de la Chine jusqu'à la mer Caspienne. Celle-ci apporte la matière des tissus du plus haut prix que l'Europe enviait à l'Asie, et qu'elle surpassera bientôt lorsqu'elle sera plus abondamment pourvue du précieux duvet qui sert à les fabriquer. On ne pouvait douter que cette race de chèvres ne pût subsister en France, puisqu'elle vit en Asie dans des contrées aussi essentiellement différentes que le pied des glaciers de l'Himalaïa et les steppes arides des Kirguis. La femelle est presque aussi grande que le mâle. La mauvaise odeur de celui-ci ne se manifeste qu'à l'époque du rut. Des oreilles longues et pendantes, des cornes qui se courbent et se croisent, lorsque l'animal commence à vieillir, et surtout la production annuelle d'un duvet élastique, extensible, assez long pour être filé très fin, voilà ce qui distingue la chèvre de Cachemire de toutes celles qui composent cette espèce. Il est vrai que certains individus de la race commune donnent un duvet aussi fin; mais il est beaucoup plus court que celui de la chèvre asiatique: on a remarqué cette particularité dans plusieurs départements, et principalement au Mont-Dore près de Lyon, où de nombreux troupeaux de chèvres fournissent le lait pour de grandes fabrications de fromages. Ce duvet, très peu abondant, a été soumis à quelques essais dans les fabriques de schalls établies en France, et les espérances qu'il avait fait concevoir n'ont pas été réalisées.—Comme laitière, la chèvre de Cachemire n'est pas préférable à celle de la race commune. On fait le même reproche à celle d'Angora. Il paraît que dans ces animaux l'abondance du lait ne peut être obtenue qu'aux dépens du mérite de la toison: les spéculateurs auront donc à choisir entre ces deux sortes de produits. Aujourd'hui, le haut prix de quelques onces de duvet fait pencher la balance en faveur de la race nouvellement importée; celle d'Angora ne peut même soutenir une lutte désormais trop inégale, quoiqu'elle fournisse aussi une matière textile dont les fabriques tirent un très bon parti. Quant à la chèvre commune, sa cause est perdue: tôt ou tard, elle fera place à une autre plus digne de nos soins. Mais le sort de l'espèce entière est-il bien assuré? il semble qu'un orage menaçant se

forme contre elle, et grossit continuellement par les plaintes amoncelées des cultivateurs et des propriétaires de forêts et de plantations d'arbres, par des mémoires de sociétés d'agriculture, où ces plaintes prennent un caractère encore plus imposant, des restrictions déjà introduites dans les lois et les ordonnances, etc. Les services qu'elle peut rendre sont mis dans une balance qui n'est peut-être pas celle de la justice, et de l'autre côté on place les dégâts dont on l'accuse, les reproches que l'on fait à sa pétulance et à ses caprices, et, pour les aggraver encore, on ne manque point de les faire contraster avec la douceur et les mœurs paisibles de la brebis et de la vache. L'antiquité plaça la chèvre dans le ciel; la mythologie lui assigna des fonctions de la plus haute dignité; notre siècle calculateur paraît disposé à la bannir de toute la terre, et cet arrêt serait exécuté dans tous les pays soumis au pouvoir des calculs. Deux chèvres, dit-on, consomment plus qu'une vache, donnent plus d'occupation et moins de profit. Cependant, quelques défenseurs se sont fait entendre: on a proposé des accommodements; l'instruction n'est pas terminée, et durera peut-être encore assez long-temps pour que les débats cessent tout-à-fait ou changent d'objet. Déjà la grande épreuve faite au Mont-Dore a constaté que les chèvres peuvent être retenues à l'étable, y passer leur vie entière sans que leur santé en souffre, ni que leur produit soit diminué. Il est vrai qu'une réclusion aussi rigoureuse entraîne quelques inconvénients; les recluses perdraient la faculté de marcher, même dans leur prison, parce que la corne de leurs pieds s'alongerait démesurément, si l'on ne prenait pas le soin de la raccourcir; mais l'homme tient peu de compte de ces incommodités supportées par les animaux qui ont le malheur de lui appartenir. Mais il doit leur accorder quelque pitié et s'occuper de leur bien-être, ne fût-ce qu'en vue de ses intérêts? Il lui importe certainement d'éloigner d'eux ce qui affaiblirait les facultés qui les rendent utiles; il faut donc les maintenir dans un état de bien-être qu'un emprisonnement perpétuel ne saurait procurer, surtout à des chèvres: le régime qu'on leur fait suivre au Mont-Dore ne sera pas généralement adopté. On a proposé de former pour elles, dans des terrains peu fertiles, une sorte de pâturage dont elles s'accommoderaient à merveille: ce seraient des semis d'arbustes et même d'arbres, parmi lesquels on n'oublierait pas de placer le saule et le cytise, recommandés par Virgile. L'arbre aux pois (*Robinia caragana*), dont tous les herbivores sont si avides, y serait multiplié avec profusion; le genêt d'Espagne répandrait le parfum de ses fleurs dans ces bosquets, qui contribueraient à la beauté du paysage, en même temps qu'ils accroîtraient les ressources de l'économie rurale, etc. Cette perspective séduisante est encore éloignée: il faut qu'une expérience long-temps continuée la mette enfin sous nos yeux. Mais ces expériences, dont le résultat ne peut être recueilli promptement, sont précisément celles dont la jeunesse ne se charge point; il faut à son impatiente activité des succès qui ne se fassent pas attendre, qui se décident comme la victoire sur le champ de bataille. On laisse à l'âge mûr le soin de planter pour des générations qu'il ne verra point, de commencer des entreprises qu'il n'aura pas le temps d'achever, et qui sont menacées d'un abandon total lorsque la main qui leur donna la première impulsion cessera d'entretenir leur mouvement. Dans la disposition actuelle des esprits et des opinions, il est à présumer que le code rural réclamé avec instance contiendra une législation très sévère contre les dégâts causés par les chèvres, des mesures préventives, des restrictions qui ne permettront plus de nourrir un aussi grand nombre de ces animaux. Ces rigueurs achèveront la ruine de la race commune, dont l'existence est déjà si compromise: on ne la mettra pas au nombre de celles dont les arts et quelques détails d'économie domestique réclament la conserva-

tion. S'il s'agit de donner une nourrice à un enfant privé du sein maternel, et que l'on ne veut pas confier à une autre femme, on la choisira parmi celles dont le lait est le plus abondant, ou bien on préfèrera la belle toison blanche d'une *angora*, le duvet d'nne *cachemirienne*, la gentillesse d'une *cabri*, etc. — Nous n'entrerons dans aucun détail sur les produits que fournissent à peu près également toutes les races de chèvres : on sait que la chair de ces animaux est peu recherchée, et que celle des chevreaux est la seule que les gourmets daignent encore manger, quoiqu'elle soit beaucoup moins estimée des modernes qu'elle ne le fut au temps des héros d'Homère, et même plusieurs siècles après le siége de Troie. Peut-être faut-il tenir compte de la différence des climats, de la nourriture, etc. : il paraît que les pays chauds ont à cet égard une supériorité incontestable sur nos contrées du nord, dont la végétation est moins parfumée que celle qui éprouve l'influence d'une lumière plus abondante et d'une plus haute température. Les chèvres d'Angora sont les seules qui donnent une fourrure que la mode emploie quelquefois ; les peaux de toutes les autres sont ou préparées pour l'usage des cordonniers ou livrées aux fabricants de maroquin. En général, on tire un meilleur parti de chèvres pleines de vie et de santé que de celles qu'on met à la réforme. Les brebis n'ont pas, pour les spéculateurs, cette sorte de désavantage, qui est pour elles-mêmes une cause de plus prompte réforme : leur existence est abrégée, parce qu'elles sont également utiles avant et après leur mort. — Nous n'avons parlé que des races de chèvres les plus intéressantes de celles que l'homme s'attache à conserver et à propager. Nous laissons aux ouvrages spéciaux la tâche d'en compléter la nomenclature : la nôtre est limitée à ce qui peut entrer dans la circulation générale. Nous terminerons cette courte notice en exprimant un vœu qui ne sera probablement pas exaucé : que le code rural n'enlève pas au pauvre, en faveur des grandes cultures, la ressource de nourrir une chèvre, soulagement et consolation des peines qu'il endure. Une législation qui ne reconnaitrait pas les droits de la pitié ne serait pas morale : le calcul n'est plus un moyen d'arriver à la vérité, s'il omet un seul des éléments qui doivent entrer dans le résultat, une seule des conditions auxquelles il faut satisfaire. Malheureusement, ses méthodes ne sont pas applicables aux objets moraux, ce qui n'empèche point qu'il ne décide souverainement des questions où la morale est très intéressée et devrait être consultée la première. FERRY.

Nous avons vu (t. VIII, p. 333, que la *brebis* était au nombre des animaux que l'on offrait en holaucauste chez les anciens ; l'Écriture nous apprend qu'il en était de même de la *chèvre*, qui était au nombre des animaux purs, et par conséquent de ceux dont on pouvait manger et qu'on pouvait offrir en sacrifice. Il paraît aussi que l'usage de tondre cet animal était anciennement connu dans la Palestine, et qu'on fabriquait même des étoffes avec leur poil, comme on le fait encore aujourd'hui, puisqu'il est dit dans les livres saints que Dieu ordonna à Moïse de faire une partie des voiles du tabernacle avec du poil de chèvre (*Exod.* c. 25 et 35). La chèvre était en vénération dans toute l'Égypte, comme elle l'avait été dans la Grèce, où le dieu Pan passait pour s'être caché sous la peau de cet animal. Il était défendu de le tuer ; il était consacré à Jupiter, en mémoire de la chèvre Amalthée. On l'immolait à Apollon, à Junon, et à d'autres dieux. — On attribue la découverte de l'oracle de Delphes à des chèvres qui paissaient dans les vallées du mont Parnasse. Il y avait dans un lieu qu'on appela depuis le *Sanctuaire* une espèce de crevasse, dont l'ouverture était fort étroite. Ces chèvres, en rôdant pour chercher de la pâture, s'en approchèrent par hasard, et avancèrent la tête pour regarder dedans. Aussitôt, comme si elles eussent été transportées de cette fureur qu'on appelle enthousiasme, elles firent des sauts

et des bonds merveilleux, et poussèrent des cris extraordinaires. Le pâtre qui les gardait, frappé de ce prodige, s'approche lui-même et baisse la tête à l'entrée du trou pour en voir le fond. Il est saisi sur-le-champ des mêmes mouvements que les chèvres, et se met à prophétiser l'avenir. Le bruit de cette merveille se répandit bientôt dans tout le voisinage. Les habitants du lieu accoururent pour en être les témoins, et ne tardèrent pas à éprouver eux-mêmes les effets de cet enthousiasme. Surpris, comme on le peut croire, d'un prodige aussi étrange, ils veulent y voir quelque chose de divin. Quel dieu, se disent-ils, est venu se cacher dans le fond de cet abîme? Quelle divinité, descendue du ciel, daigne habiter ces sombres demeures? Après bien des réflexions, ils concluent que c'est la terre qui envoie ses vapeurs prophétiques et qui rend là ses oracles. — C'est ainsi, du moins, que la chose nous est racontée par Diodore de Sicile; il nous apprend qu'il avait lui-même puisé cette tradition dans des monuments de la plus grande antiquité, et il en trouve la confirmation dans la coutume, qui durait encore de son temps, d'immoler des chèvres dans les sacrifices qui se faisaient en l'honneur d'Apollon, préférablement à d'autres victimes. Plutarque nous a conservé le nom du pâtre qui gardait les chèvres, et qui s'appelait, dit-il, *Corétas*. E.

Façons de parler proverbiales dans lesquelles entre le mot CHÈVRE.

Prendre la chèvre se dit dans le même sens que se *cabrer*, expression qui dérive elle-même du mot *chèvre*, ainsi que les mots *cabri*, *cabriole*, et *cabrioleur*. (*Voy*. tom. IX, p. 364 et 765). C'est se mettre en colère, ou simplement prendre de l'humeur sans sujet, comme Montaigne le dit de ces malades imaginaires qu'il a vu *prendre la chèvre* de ce qu'on leur trouvait le visage frais et le pouls posé. Molière a dit aussi :

D'un mari sur ce point j'approuve le souci,
Mais c'est *prendre la chèvre* un peu trop vite aussi.

— *On ne peut pas sauver la chèvre et le chou*, dit un autre proverbe; c'est-à dire qu'on ne peut pas soigner à la fois des intérêts différents ou plaire à des personnes ou à des partis divers. C'est cependant ce qu'on voit souvent certaines gens s'appliquer à faire, surtout dans les temps de cabales, de troubles et d'intrigues. On dit alors de ces gens adroits et prudents qu'ils savent *ménager la chèvre et le chou*; mais cela n'a ordinairement qu'un temps: rarement ils peuvent arriver à leurs fins en jouant ainsi un double rôle, et ils apprennent souvent à leurs dépens qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, *d'accorder ensemble la chèvre et le chou*. — On dit encore : *la chèvre a pris le loup*, en parlant de ceux qui, pensant perdre ou tromper les autres, sont eux-mêmes pris ou trompés. Cette expression se trouve dans un dialogue de Lucien, et voici comment l'académicien Perrot d'Ablancourt l'explique. Il prétend qu'une chèvre étant un jour poursuivie par un loup entra dans une maison déserte, dont elle ferma la porte par hasard avec ses cornes, après que celui-ci y fut entré avec elle, de sorte qu'il se trouva pris lui-même par ce moyen. Avouons cependant qu'elle eût été mieux avisée de le laisser entrer tout seul, puis de fermer la porte sur lui. — On dit enfin : *là où la chèvre est attachée il faut qu'elle broute*, pour dire qu'il faut s'accommoder aux choses, au temps et à la situation des affaires où l'on se trouve engagé : ce précepte de patience et de résignation à son sort est sans doute aussi celui de la sagesse; mais, quand la chèvre est mal attachée, ou quand elle trouve le moyen de rompre son licol, bien sotte elle serait de ne point en profiter pour aller brouter ailleurs et en liberté. E. H.

La CHÈVRE ayant été transportée dans le ciel est devenue en astronomie le nom d'une étoile de la première grandeur comprise dans l'épaule antérieure du *cocher*. (*Voy*. ce mot.) On a donné aussi ce nom à une petite constellation de l'hémisphère boréal composée de trois étoiles, sui-

vant les astronomes, et de cinq, suivant Sancho-Pança, qui leur fit une visite en mettant pied à terre dans les régions célestes, lorsqu'il les parcourait en chevauchant en croupe derrière son maître monté sur un cheval de bois. F—y.

Une machine composée d'une poulie et d'un treuil, destinée à élever à une hauteur médiocre des fardeaux assez pesants, a reçu aussi en mécanique le nom de Chèvre. La poulie et le treuil sont soutenus par un assemblage de pièces de bois qui forment un triangle très aigu; les deux longs côtés de ce triangle sont les *bras*, et la base, dont la longueur est moindre que la moitié de celle des bras, est l'entre-toise. L'axe du treuil traverse les deux bras à une hauteur d'environ douze décimètres, et la poulie est fixée vers le sommet du triangle. Une corde attachée au poids qu'il s'agit de lever passe sur la poulie, et va s'enrouler autour du treuil, qu'on fait tourner avec des leviers comme le cabestan d'un navire, excepté que ces leviers se meuvent dans un plan vertical. Pour faire usage de cette machine, on l'amarre solidement dans une position inclinée, et telle que la verticale qui passerait par le centre de gravité de la masse à soulever soit à peu près tangente à la gorge de la poulie. Les cordes d'amarre sont attachées à deux points fixes et à deux crochets de fer dont le haut de la chèvre est muni pour cet objet. L'effort dont cette machine est capable dépend du nombre des hommes qu'on y applique, et du rapport entre la longueur du levier et le rayon du treuil. Lorsqu'il s'agit d'élever des fardeaux très pesants, comme des pièces de gros calibre, on emploie des *chèvres doubles* composées effectivement de deux systèmes tels que celui qu'on vient de décrire, et qui est la *chèvre simple*. Les deux parties de la chèvre double sont réunies par le sommet, où elles tournent sur un axe commun, comme les échelles doubles dont on fait usage dans les appartements, dans les jardins, etc.; par ce moyen, la force de la machine est doublée, et on est dispensé de l'amarrer. — Les charrons ont une autre sorte de *chèvre* qui n'est autre chose qu'un levier tournant autour d'un axe soutenu par une sellette qu'on approche du poids à soulever, jusqu'à ce que le bras le plus court du levier s'y trouve engagé : l'ouvrier pèse alors sur l'extrémité du long bras, et produit ainsi le mouvement dont il a besoin. Enfin, le scieur de bois donne aussi le nom de *chèvre* au support des bûches sur lesquelles il fait agir la scie. On voit que la langue technique est assez bizarre, et que les mots qu'elle détourne de leur acception vulgaire n'y conservent quelquefois rien de leur première signification. Ferry.

CHÈVRE-FEUILLE. Ce genre de plantes appartient à la famille des caprifoliacées de Jussieu et à la pentandrie monogynie de Linné; ses caractères sont les suivants : un calice à cinq dents, muni de bractées à sa base, une corolle tubuleuse, infundibuliforme, ayant son limbe partagé en cinq divisions le plus souvent inégales, cinq étamines de la longueur de la corolle, un stigmate globuleux, une baie triloculaire polysperme. Les chèvre-feuilles, composés d'arbrisseaux sarmenteux, grimpants, à feuilles simples et opposées, à fleurs sessiles et en capitules terminaux, ou axillaires et verticillés, sont cultivés pour la plupart dans les jardins d'agrément, et se font remarquer par la beauté des formes, la vivacité des couleurs et l'odeur suave de leurs fleurs. Leur culture est facile; tout terrain, toute situation paraît leur convenir; ils réussissent mieux cependant en plein soleil que dans les lieux ombragés. Les espèces principalement employées sont les deux suivantes : Le chèvre-feuille des jardins. Sa tige, couverte d'une écorce grisâtre, se divise en rameaux sarmenteux, flexibles et fort longs, qui grimpent, s'enroulent autour des arbres ou des objets qu'ils rencontrent. Ses feuilles sont sessiles, glabres, glauques en dessous, la plupart obtuses, simplement opposées dans les parties inférieure et moyenne des tiges, et réunies en une seule au sommet de celle-ci,

Ses fleurs, nombreuses, grandes et disposées en bouquet terminal, exhalent une odeur délicieuse. Cette plante croît spontanément dans les haies des contrées méridionales de l'Europe. On la cultive partout pour l'ornement des jardins. Ses rameaux, longs et flexibles, se plient aisément pour prendre toutes les formes qu'on veut leur donner. On en couvre des treillages, on en forme des berceaux, on en tapisse des murs, on en fait des guirlandes qui embrassent la tige des arbres, s'enlacent avec grâce dans leurs branches, où, au mois de mai et juin, elles se chargent de fleurs qui charment les yeux par leur élégance et enivrent l'odorat de leur parfum. De ce chèvre-feuille sarmenteux et grimpant le jardinier sait faire un arbrisseau à tige, dont il arrondit la tête en la taillant aux ciseaux. On en rencontre particulièrement dans les jardins deux variétés d'Italie précoces, l'une à fleurs rouges et l'autre à fleurs blanches. — Le CHÈVRE-FEUILLE DES BOIS. Cet arbrisseau a absolument le même port que le précédent ; mais il en diffère en ce que ses feuilles sont toutes pointues et entièrement libres. Ses fleurs, d'un blanc jaunâtre et d'un aspect moins gracieux que celles du précédent, répandent une odeur agréable, et paraissent en juin et juillet. Il y en a deux variétés principales : l'une est velue et quelquefois devient difforme et panachée de blanc et de vert ; elle est commune dans les bois et dans les haies de France. La variété glabre à fleurs plus grandes et moins jaunâtres que celles de l'autre, ne fleurit qu'en août et septembre, et croît en Allemagne, en Suisse, d'où les noms de *chèvre-feuille d'Allemagne* et de *chèvre-feuille rouge tardif*, que quelques personnes lui ont donnés. DEMEZIL.

CHEVREUIL. Le nom français de cet animal vient évidemment de son nom latin *capreolus*, qui a prévalu chez les modernes, quoiqu'au temps de Pline, et plus tard encore, le même animal fût nommé *caprea*. Ce mot, malgré sa terminaison féminine, ne désigne pas une femelle ; ce n'est pas le nom de la *chevrette* ; on peut s'en convaincre en lisant à la fin de la traduction latine du *Cantique des Cantiques* le gracieux congé que la Sunamite signifie à son bien-aimé : *Fuge, dilecte mi, et assimilare capræ hinnuloque cervarum, super mont. s aromatum.* Mais, en latin comme en français, les noms du chevreuil et de la chèvre indiquent assez l'analogie qu'on a cru observer entre ces animaux, qui ne se ressemblent pourtant que par la taille et le genre de nourriture. Le chevreuil est un *cerf* : il a tous les caractères de ce genre, et nullement ceux des chèvres, des gazelles et autres animaux à cornes persistantes. Son *bois* tombe annuellement, comme celui des autres espèces du genre *cerf*, et il est de même nature pour toutes ces espèces. On est surpris que Buffon se soit borné à disserter sur ce prétendu bois, et qu'il l'ait assimilé à la matière des arbres. Quoique la chimie fût encore peu avancée lorsque l'illustre naturaliste écrivait l'histoire des quadrupèdes, l'analyse eût pu lui prouver que la dépouille annuelle de la tête des cerfs n'est pas moins *animalisée* que celle des reptiles, et plus que l'enveloppe des crustacés. Comment s'est-il laissé fasciner par un raisonnement tel que celui-ci ? « Le chevreuil peut être regardé comme une chèvre sauvage, qui, ne vivant que de bois, porte du bois au lieu de cornes. » Tout ce qu'il a écrit beaucoup plus longuement sur le bois du cerf n'est pas d'une logique plus exacte ; et malheureusement l'idée de résoudre cette question par une analyse chimique ne s'est pas présentée à son esprit. — Le chevreuil est donc une des espèces du genre *cerf*, et l'une des plus petites, car sa longueur totale n'est guère que la moitié de celle du grand et noble habitant de nos forêts. D'ailleurs, il lui ressemble beaucoup, si ce n'est qu'il a plus d'élégance dans sa petite taille, qu'il paraît plus leste et plus vif, et qu'en tout, il plaît encore davantage. Ce serait un des hôtes les plus aimables des bois et des bosquets, s'il voulait s'y montrer plus souvent, et devenir plus familier. Mais

une défiance trop bien fondée l'éloigne de l'homme, qui est en effet son plus redoutable ennemi. Les armes des chasseurs ont déjà rendu cette espèce plus rare, et la menaceraient d'une entière destruction si la chevrette n'était pas plus féconde que la biche. Elle produit communément deux faons, et quelquefois trois ; lorsque la portée n'est que de deux petits, l'un est mâle et l'autre femelle. Les chevreuils nous montrent, parmi les quadrupèdes, les mœurs des colombes et autres oiseaux qui naissent apariés, et que la violence ou la mort peuvent seuls séparer. La chevrette porte cinq mois et demi, et met bas vers le milieu du printemps ; l'allaitement et l'éducation du jeune couple sont les occupations de l'été et d'une partie de l'automne ; la saison des amours est alors revenue pour le père et la mère ; peu de temps après, la famille se sépare, ou plutôt elle se dédouble ; le jeune chevreuil et sa compagne s'éloignent ensemble, et à l'automne suivant, leur union sera resserrée par des nœuds encore plus indissolubles. Tel est le cercle de l'innocente existence de ces animaux, lorsqu'elle n'est pas troublée par de funestes accidents : mais comment se dérober aux poursuites d'ennemis acharnés, ou résister à toutes leurs attaques ? la prudence et le courage viennent dans ce cas au secours de la faiblesse. Lorsque le moment de mettre bas est arrivé, la chevrette se sépare de son mâle et va se cacher dans un fourré assez épais pour que les loups ne puissent l'y découvrir. Ses deux faons peuvent bientôt la suivre, et lorsque la mère les croit assez forts pour quitter leur asile natal, la famille se recompose tout entière, et commence ses petites excursions. Si quelque danger la menace, inspirée par la vigilante affection maternelle, la chevrette se hâte de cacher ses petits, revient se montrer et faire face à l'ennemi ; elle expose sa vie pour sauver celle de sa chère progéniture. Ce petit cerf montre, en plusieurs circonstances, un courage qui manque aux grandes espèces du genre. Ses mœurs sont aussi très différentes de celles des autres cerfs ; l'amour ne provoque pas les mâles au combat pour une femelle que le vainqueur abandonne après quelques moments de jouissance ; point de fureur ni de jalousie ; les couples satisfaits ne se quittent point, et les affections de famille ont tant de force que les chevreuils ne se réunissent jamais en troupes nombreuses, qu'on ne les rencontre tout au plus qu'au nombre de deux ou de quatre, et que chacun de ces petits groupes choisit dans un bois qui peut en nourrir plusieurs le canton qu'il préfère, ou s'empare de celui qu'il trouve vacant, et s'y tient. — Ce sera vainement qu'on essaiera de les habituer à la vie domestique s'ils n'y sont pas à peu près aussi libres que dans les bois : il faut avoir des couples, et ne pas les contraindre à vivre rapprochés les uns des autres; on ne parviendrait pas à les réunir en troupeaux sous la conduite d'un berger. Dans leur jeunesse, on peut les apprivoiser, mais le naturel reparaît à la première occasion où il peut se développer, et, dans le temps où les penchants du captif sont trop fortement contrariés ; ils deviennent alors impétueux, sujets à des caprices dangereux pour les personnes qu'ils ont prises en aversion : un parc de cent arpents n'est pas trop vaste pour un seul couple. On prévoit donc avec regret que cette espèce si intéressante par ses mœurs, dont les formes gracieuses, les mouvements vifs et les courses si légères donnent parfois tant d'agrément aux promenades dans les bois, ne sera peut-être jamais soumise au joug de l'homme, ni conservée comme celles qui ont consenti à perdre leur indépendance. Mais, en considérant l'utilité dont son acquisition serait pour l'économie rurale, on ne sait si elle pourrait entrer en concurrence avec la possession de la chèvre, et la brebis conserverait certainement tous ses droits à notre prédilection spéciale. On ignore encore si le lait de la chevrette serait aussi abondant et aussi bon que celui de la chèvre ; mais on vante beaucoup celui

de la femelle du renne, autre espèce du même genre, et les gourmets assurent que le plaisir de goûter cet aliment délicieux mérite bien qu'on fasse exprès un voyage en Laponie. Mais quand même le lait des chevrettes aurait les excellentes qualités de celui qu'on est peu curieux d'aller chercher si près du pôle, si les belles et sauvages laitières ne permettaient pas de visiter l'intérieur de leur petit ménage, on regretterait la familiarité de la chèvre, et on prendrait le parti de congédier des hôtes si peu complaisants. Ajoutons que si les chevreuils et leurs femelles étaient substitués aux boucs et aux chèvres, il faudrait nourrir autant d'individus d'un sexe que de l'autre. Tous ces motifs empêcheront peut-être que l'on ne se livre à des essais qui offrent peu de chances de succès, et qui exigeraient beaucoup de soins, d'habileté, et surtout de persévérance. Cependant, ces expériences répandraient plus de lumières sur le pouvoir de l'instinct sur les modifications dont l'intelligence de ces animaux est susceptible, et sur plusieurs autres questions. — Après ces graves observations, sera-t-il permis de placer ici des recherches gastronomiques sur les causes qui font varier, suivant les connaisseurs, le mérite des chevreuils considérés comme gibier, comme viande digne d'être servie sur les tables somptueuses, goûtée par nos Apicius? On demandera si la couleur brune ou rousse du pelage constitue dans cette espèce deux variétés dont la première a la chair plus délicate que l'autre, Qnant aux différences de saveur qui proviennent des aliments, de l'âge et du sexe, on les observe sur tous les animaux sauvages ou domestiques. Ce sera peut-être un motif de plus pour abandonner les chevreuils à la nature, car si l'homme se chargeait de leur fournir des aliments, il n'y mettrait pas les recherches délicates dont ces animaux ont l'habitude, et il laisserait rarement la liberté du choix. Selon toute vraisemblance, le chevreuil domestique serait beaucoup moins estimé que le sauvage, de même que les clapiers sont dédaignés en comparaison des lapins de garenne. — Comme le temps de gestation de la chevrette est à peu près le même que celui de la chèvre, il est probable que pour ces deux espèces la durée de la vie est aussi peu différente. On ne doit donc pas croire à la longévité du chevreuil, pas plus qu'à celle du cerf, et la petite espèce dont la gestation est la plus courte ne vit sans doute pas aussi long-temps que la grande. — Il y a dans toute l'Amérique de petites espèces de cerfs auxquels les Européens ont donné le nom de chevreuils, mais on ignore si leurs habitudes, leur manière de vivre, est la même que celle d'Europe. Si les chevreuils américains vivent en troupes nombreuses, s'ils sont inconstants en amours, comme les cerfs, qu'ils changent de nom, car ils ne seraient pas dignes de celui qu'ils portent. Il faut donc attendre de nouvelles observations avant d'affirmer que les chevreuils sont répandus dans les deux continents. Dans ce cas, les espèces américaines différeraient de celles d'Europe, non seulement par le pelage, mais par leur taille un peu plus grande, le bois moins chargé d'*andouillers* sur la tête des mâles les plus vieux. S'il faut admettre en Europe deux variétés ou même deux espèces, la brune avec une tache blanche au derrière, et la rousse, qui est la plus grosse, on ne pourra se dispenser d'établir des distinctions analogues entre les chevreuils de l'Amérique du nord et ceux du Brésil, dont les caractères spécifiques sont très distincts. S'il est vrai qu'on trouve dans cette dernière contrée un chevreuil qui n'a point de bois, cet animal n'appartient pas au genre *cerf*, et par conséquent ce n'est pas un *chevreuil*. Pour achever d'éclairer cette partie de l'histoire naturelle, il faut que la connaissance des mœurs des animaux soit jointe à celle de leurs formes; il faut donc que les observateurs résident sur les lieux. (*Voy.* l'article CERF). FERRY.

CHEVRON. Ce mot vient de *caprone*, qui a été fait de *caper* ou de *capreolus*, que l'on trouve dans Vitruve

avec la même signification. Il désigne proprement, dit M. Quatremère de Quincy, une pièce de bois de charpente de 3 à 4 pouces de gros, qui sert à poser des lattes sur lesquelles on pose à leur tour les tuiles ou ardoises qui doivent couvrir un toit. On soutient les chevrons d'un toit par d'autres pièces de bois posées en travers, qu'on appelle *pannes*, et sur lesquelles on les arrête avec des *chevillettes*. (*Voy.* ce mot.) On appelle *chevrons ceintrés* ceux qui sont courbés et assemblés dans les *liernes* (*voy.*) d'un dôme; *chevrons de croupe* ou *empanons* ceux qui sont inégaux et attachés sur les arêtiers de la croupe d'un comble; *chevrons de ferme* ceux qui sont encastrés par le bas sur *l'entrait* (*voy.*), et joints en haut par le bout au poinçon; *chevrons de long pan* ceux qui sont sur le courant du faîte et des pannes de long pan d'un comble; enfin, *chevrons de remplage* les plus petits chevrons d'un dôme qui ne suivent pas dans les liernes, parce que leur nombre diminue à mesure qu'ils approchent de la fermeture de la coupole.—En termes de blason, le *chevron* est l'une des pièces honorables de l'écu qui représente deux chevrons de charpente assemblés sans aucune division. Il descend du chef vers les extrémités de l'écu en forme d'un compas à demi ouvert. C'est le symbole de la protection et de la conservation, ou celui de la constance et de la fermeté. On a dit aussi qu'il représentait les éperons d'un cavalier. Quand il est seul, il doit occuper la troisième partie de l'écu; quand il est accompagné, sa largeur ne doit être observée qu'autant que le permet la commodité des pièces qui l'accompagnent. On charge quelquefois les chevrons d'un autre chevron du tiers de la largeur de l'écu. Il y a des chevrons de plusieurs pièces, ainsi que la *fasce*, la *bande* et le *pal*. (*Voy.* ces mots.) On tient que le chevron était autrefois une pièce de lice de barrière et clôture de parc. Quelques-uns le dérivent de *chèvre*, parce qu'il représentait autrefois la tête de cet animal; d'autres le font venir de *chef*: on a dit autrefois, en effet, *chievron*, comme on disait aussi *chief* pour *chef*. On appelle CHEVRON ABAISSÉ (*cantherius depressus*) celui dont la pointe n'approche pas du bord du chef de l'écu, et qui va seulement jusqu'à l'abîme ou aux environs; CHEVRON ALAISÉ (*accisus*) celui qui ne parvient pas jusqu'aux extrémités de l'écu; CHEVRONS APPOINTÉS (*obversi*) ceux qui portent leurs pointes au cœur de l'écu et qui sont opposés l'un à l'autre, l'un étant renversé et l'autre droit; CHEVRON BRISÉ, ÉCLATÉ ou FENDU (*supernè disjunctus*) celui dont la pointe d'en haut est fendue, en sorte que les pièces ne se touchent que par un de leurs angles; CHEVRON COUCHÉ (*jacens*) celui dont la pointe est tournée vers un des côtés de l'écu sur lequel il est appuyé; CHEVRON COUPÉ ou ASSIMÉ (*sectus*) celui dont la pointe est coupée; CHEVRON ONDÉ (*undatus*) celui dont les branches vont en ondes; CHEVRON PARTI (*partitus*) celui dont les branches sont de différent émail et dont la couleur est opposée au métal; CHEVRON PLOYÉ (*flexus*, *incurvus*) celui dont les branches sont courbes; CHEVRON RENVERSÉ (*inversus*) celui dont la pointe est tournée vers la pointe de l'écu, et dont les branches regardent le chef; CHEVRON ROMPU (*fractus*) celui dont une branche est rompue et séparée en deux pièces. Enfin, on apelle ÉCU CHEVRONNÉ celui qui est rempli de chevrons en nombre égal de métal et de couleur. E.

CHEVRONS DE SERVICE ou D'UNIFORME; marques ostensibles d'années de service; galons en couleur tranchante, placés sur la manche gauche du vêtement des hommes de troupe. L'invention et l'usage en sont français; ce fut un édit du 4 août 1771 qui les institua et y attacha une haute paie : un chevron représentait 8 ans; deux en indiquait 16 et trois 24, ou bien le médaillon de vétérance avait cette dernière signification. On remarqua lors de la fédération de 1789 un vieux hussard qui avait le médaillon et deux chevrons, ou 40 ans de services; nous avons même vu des invalides porter le double médaillon. — La loi de 1791

(6 août) abolit les chevrons, comme elle prohibait toutes marques de services rendus. Bonaparte fit revivre les chevrons par décision du 3 thermidor an x; mais un chevron annonçait 10 ans de services; deux en annonçaient 15; trois en annonçaient 20. Une ordonnance du 9 juin 1821 a institué des *demi-chevrons*.

Gal. Bardin.

CHEVROTAIN. Cet habitant des contrées les plus chaudes de l'ancien continent a été nommé *petit cerf*, *petite biche*, par les voyageurs qui le voyaient pour la première fois. En effet, sa couleur, la forme générale de son petit corps, ses mouvements lestes, ses bonds prodigieux, tout ce que l'on observe dans ce petit animal ressemble assez exactement à une biche ou à une chevrette réduite à la grandeur d'un lièvre. Rien de plus joli que ses pieds, dont le sabot d'un noir brillant, porté par une jambe de la grosseur d'une plume à écrire, sert aux orientaux pour fouler le tabac dans leur pipe. Cet instrument de luxe est orné par le travail de l'orfèvre. Vivant au milieu des gazelles, le chevrotain est au dernier degré de l'échelle de grandeur de ces animaux si remarquables par leur taille élégante et leurs beaux yeux; mais, malgré ses diverses assimilations, il n'est ni cerf ni gazelle; il forme un genre à part, ne comprenant qu'un très petit nombre d'espèces: l'une est sans cornes, on la trouve en Asie; une autre, qui est assez commune au Sénégal, où les indigènes la nomment *Guévei*; les mâles de celle-ci ont des cornes noires, en spirale, renversées sur le dos, non caduques. Une troisième espèce porte à Ceylan le nom de *Memina*; son pelage est parsemé de taches blanches sur un fond d'un fauve brunâtre. Ces petits animaux s'apprivoisent aisément, deviennent familiers et caressants. Jusqu'à présent, on n'a pu en transporter en Europe sur les vaisseaux; si l'on voulait hasarder de nouvelles tentatives, il faudrait essayer la voie de terre. On assure que c'est un des meilleurs gibiers que l'on puisse offrir aux gourmets. Si des communications s'établissent un jour entre notre colonie d'Alger et celle du Sénégal, il ne sera peut-être pas impossible de transplanter sur l'Atlas une autre *colonie* de chevrotains, de les rapprocher ainsi de nous, et de parvenir enfin à leur faire traverser la Méditerranée.

F—y.

CHIARA-MONTI, nom de famille du pape *Pie* VII. (*Voy.* ce nom.) Comme celui-ci, de même que ses prédécesseurs Clément XIV et Pie VI, dont le musée *Pio-Clementino* porte les noms, augmenta la richesse des trésors des arts que renferme le Vatican, et qu'il fit dignement exposer tout ce qui y fut réuni, on donna son nom aux musées fondés par lui, ou qui furent établis sous son règne. Ce nom est principalement donné à la collection des antiques et des bas-reliefs qui sont exposés dans une grande salle attenante au musée *Pio-Clementino*. Le choix et le classement de ces chefs-d'œuvre furent confiés au goût de Canova. La description et les dessins de ce musée (*Il museo Chiaramonti descritto ed illustrato da Filippo Aurelio Visconti e Gius. Ant. Guattani*, Rome, 1818, in-folio) sont annexés comme supplément à l'ouvrage publié par Giamb. et Ennio Quir. Visconti sur le Musée *Pio-Clementino*. Le musée *delle inscrizioni*, le musée des manuscrits grecs et romains, qui sont scellés dans le mur le long d'une vaste galerie, collection qui n'a pas d'égale au monde, servent d'introduction au musée Chiara-Monti et à la bibliothèque du Vatican. Les manuscrits dont nous venons de parler furent mis en ordre et exposés sur l'ordre du pape par Gaet. Marini. On y arrive par les loges du Vatican. Enfin, il y a aussi une bibliothèque *Chiara Monti*; c'était la bibliothèque entière du cardinal Zelada, dont le pape Léon XII a enrichi celle du Vatican. C. L.

CHIARI (Pietro), poète comique, fécond et romancier, naquit à Brescia vers le commencement du dix-huitième siècle, entra chez les jésuites après avoir achevé ses études, devint ecclésiastique

séculier, et comme tel vécut dans la retraite, dégagé de toute affaire, entièrement adonné aux lettres et aux sciences. Ayant obtenu le titre de poète de la cour du duc de Modène, il alla s'établir à Venise, où, dans l'espace de dix à douze ans, il produisit au théâtre plus de soixante comédies. Chiari et Soldani étaient rivaux, mais le public décerna la palme au dernier. Ses pièces en vers occupent dix volumes, et celles qui sont en prose quatre. Il ne lui manquait ni l'invention ni le travail pour la matière qu'il traitait; mais son style est sans force comme sans vivacité et sans verve comique. Son dialogue manque de caractère et de vérité, et tombe souvent dans la langueur et l'affectation. Il écrivit aussi quatre tragédies, mais elles furent si mal accueillies qu'il renonça à ce genre. Il était fort âgé lorsqu'il retourna à Brescia, où il mourut en 1787 ou 1788. Quelques-uns de ses romans valent beaucoup mieux que ses comédies; mais ils ne roulent que sur des sujets frivoles ou insignifiants, et n'annoncent pas une connaissance approfondie du cœur humain. La *Giuocatrice di lotto*, la *Ballerina onorata*, la *Cantatrice per disgrazia*, intéressent peu; cependant ce sont les meilleures. On a, en outre, de lui : *Lettere scelte*, *Lettere filosofiche*, *Lettere scritte da donna di senno e di spirito, per amaestramento del suo amante*, etc. C. L.

CHIC. Cette expression singulière, employée dans la *conversation* par des artistes, ne peut être considérée comme un mot français; on a cru pourtant devoir la placer ici pour faire connaître sa valeur. Ce n'est que depuis cinquante ans qu'elle a pris naissance dans les ateliers. Lorsqu'abandonnant la route de l'ancienne académie, la nouvelle école se livrait avec tant d'ardeur à l'étude de l'antique, quelques élèves crurent devoir rappeler les poses, les mouvements, les expressions les plus distinguées et les plus remarquables, dans les études les plus simples et les figures les plus ordinaires. Les camarades, alors étonnés de voir un style si élevé, souvent en opposition avec la simplicité du sujet, dirent : a-t-il du *chic*! il a un *fameux chic*! pour exprimer que l'auteur avait su trouver dans sa mémoire des choses bonnes en elles-mêmes, mais qui pourtant n'étaient qu'un bien de convention et manquaient de cette vérité qu'on ne peut avoir qu'en copiant la nature. — On dit aussi qu'une figure est faite de *chic*, lorsqu'elle est faite entièrement de mémoire, et qu'elle rappelle de bons modèles; *avoir du chic* n'est donc pas une expression de blâme, mais ce n'est pas non plus une véritable louange; cela veut dire : il y a du bien dans cette manière, mais l'auteur qui a étudié de bonnes choses et qui s'en souvient doit recourir à la nature, et ne pas se contenter de faire toujours de mémoire. Le *chic* peut donc être considéré comme la *caricature* du *style* et du *caractère*; il peut être bon d'*avoir du chic*, puisque cela donne de la facilité pour faire vite, mais il ne faut pas s'y abandonner entièrement. D.*

CHICANE, CHICANEUR. On appelle *chicane* une mauvaise difficulté, un procès intenté pour un mince intérêt, une contestation soulevée par la mauvaise foi. Les anciens, qui divinisaient ou personnifiaient tout, les vertus, les vices et les passions, représentaient la *Chicane* sous les traits d'une vieille femme dévorant des sacs de papiers. C'est cette figure allégorique dont Boileau s'est emparé, et qu'il a si habilement reproduite dans son admirable poème du *Lutrin*, où il dit :

> Là, sur un tas poudreux de sacs et de pratique,
> Hurle tous les matins une sibylle étique;
> On l'appelle *Chicane*, et ce monstre odieux
> Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles ni d'yeux.

On prétend que le mot *chicane* vient d'un mot grec, *Sikanos*, qui voulait dire *Sicilien*, et qui plus tard devint le synonyme de fourbe, trompeur, homme de mauvaise foi. Les Grecs, en général, étaient renommés chez les anciens par leur esprit de chicane; leur mauvaise foi était devenue proverbiale. Chez nous, ils ont eu long-temps pour successeurs les

Normands. La Normandie et le Dauphiné étaient autrefois les deux provinces de France les plus fertiles en mauvais procès. Aussi disait-on communément : Le Normand *chicane* avec les hommes, et les casuistes *chicanent* avec Dieu. — On rapporte que ce fut pour l'épitaphe d'un Normand mort en plaidant que fut écrit le quatrain suivant :

Passant, plaignez son sort!
Quiconque est touché de l'envie
De ne payer qu'après sa mort
Doit *chicaner* toute sa vie.

On trouve dans les chroniques du palais des exemples fameux de cette manie de plaider pour des riens. On a souvent vu les frais d'un procès surpasser du centuple la somme en litige. Tel, par exemple, ce procès jugé à Paris, et dans lequel il s'agissait d'un charretée de foin évaluée à quinze livres six sous ; la contestation s'éleva entre le fermier et son propriétaire, tous deux Normands. Après les plaids, comme on disait alors, les incidents et les appels, les frais s'élevèrent des deux parts à six mille cinq cents livres. C'est à ce procès que Racine fait allusion dans sa comédie des *Plaideurs*, lorsqu'il fait dire à Chicaneau, en parlant de l'un de ses procès :

Ordonné qu'il soit fait un rapport à la cour
Du foin que peut manger une poule en un jour.

Un ancien proverbe disait : « Le Normand fait un procès quand on le regarde en face, quand on le regarde de travers, ou quand on ne le regarde pas du tout. » Si les anciens ont eu leur allégorie, les modernes n'ont rien à leur envier. Un plaideur ruiné par les chicanes, après avoir gagné tous ses procès, fit peindre un tableau sur lequel étaient trois personnages : c'était le juge au milieu des deux plaideurs. Celui qui avait perdu ses procès était entièrement nu, et celui qui les avait gagnés était en chemise. C'est, comme on voit, la fable modifiée de l'*Huitre et les plaideurs*, de La Fontaine. F. Raymond.

CHICHE. Ce mot se prend dans deux acceptions différentes, au propre et au figuré, comme nom d'une famille de plantes légumineuses, désignée plus ordinairement sous le nom de *pois chiche* (*voy.* ce mot.), et comme qualificatif et synonyme d'*avare*. Dire laquelle a existé la première serait assez difficile, si l'on s'en rapportait aux différentes étymologies de ce mot. Ménage, en effet, veut que l'acception figurée soit dérivée du mot *chicaner* (*voy.* ce mot), c'est-à-dire, selon lui, qui épargne les plus petites choses ; d'où, ajoute-t-il, auraient été faits également les mots *chique* et *chicot*, qui ont la signification de *bas*, *petit*, *misérable*. Il y aurait plus de probabilité de croire que ces mots ont au contraire pour origine celui dont nous nous occupons. M. de Roquefort, qui dans son *Dictionnaire étymologique* ne fait pas même mention du sens direct et matériel de ce mot, donne pour origine de l'acception figurée le mot *ciccum*, désignation latine de la membrane d'un grain de grenade. Mais pourquoi aller si loin quand on avait tout près de soi le mot latin *cicer*, dont notre mot *chiche* est bien évidemment dérivé, dont la double signification est entièrement identique à la nôtre et était déjà connue des anciens Romains, puisque Horace appelle *ciceris emptor*, non pas proprement un marchand de pois, mais un marchand de bagatelles, de riens, de choses misérables? Un grand orateur romain, on le sait, Marcus Tullius, dut son surnom de *Cicéron*, non pas à son amour pour ce maigre légume, que les Latins appelaient *cicer*, et que nous avons nommé *pois-chiche*, mais à une petite verrue qu'il avait sur le nez et qui ressemblait à un pois. On peut donc affirmer, dans une science où le doute est souvent un devoir au moins de prudence, que le mot *chiche* a existé d'abord comme désignation du légume dont nous parlons, et qu'il aura été appliqué ensuite, par moquerie et dérision, à ces avares qui, invitant à dîner des gens de bonne compagnie, se contentaient de leur offrir pour tout régal un plat de *pois-chiches*, traitement digne tout au plus de figurer à côté du

brouet noir des Spartiates. Nous ne demanderons point un brevet d'invention pour cette découverte, et nous désirerions qu'il fût aussi facile de porter la lumière sur tous les points d'une étude dont on n'a tant médit peut-être que parce qu'il en coûte beaucoup de temps, de peines et de recherches pour y faire la découverte souvent la plus mince en apparence. (*Voy.* Étymologie.) E. H.

CHICORACÉES, famille de plantes dicotylédones monopétales synanthérées à corolle épygine, qui renferme des plantes laiteuses, un peu plus douces que les *campanulacées* (*voy.* ce mot), mais qui leur ressemblent beaucoup par les caractères médicaux et chimiques. Leurs fleurs sont en forme de languette et hermaphrodites, sans aigrette ou avec aigrette simple, plumeuse ou écailleuse, le réceptacle nu ou garni de poils ou de paillettes. Les principaux genres que renferme cette famille sont : la *chicorée*, la *laitue*, le *salsifis* et le *pissenlit* (*V.* ces mots). Le caractère général de ces plantes est un suc laiteux et amer, astringent et légèrement narcotique, propriétés que l'on remarque surtout dans les espèces sauvages. Le principe amer domine surtout dans la *chicorée*. Quelques auteurs font de cette famille une tribu de celles des *synanthérées* (*V.* ce mot.) Z.

CHICORÉE (*cichorium*), genre de plantes de la famille des *semi-flosculeuses*, qui intéresse d'une manière pressante l'horticulture par la petite chicorée verte, les endives, les scarolles et la barbe de capucin, qui sont depuis longtemps, comme on sait, introduites dans l'usage général : la grande culture par la chicorée à café et la chicorée à fourrage ; la médecine par la chicorée amère, et qui se compose de dix-huit à vingt sortes qui se rapportent à des espèces primordiales ou types qui sont : la *chicorée sauvage* (*c. intubus*), vivace et indigène, et la *chicorée endive*, (*c. endivia*), annuelle et originaire des Indes, à l'examen desquelles nous allons nous livrer plus spécialement ici, en commençant par la *petite chicorée sauvage*, la plus voisine de l'état de nature, la première et la plus ancienne, celle qui reste avec constance dépositaire bienfaisante des qualités qui la font rechercher avec empressement, surtout au printemps, où elle fournit de très bonnes salades vertes. On sème les graines de cette chicorée en toutes saisons, en toutes sortes de terres, où elle vient toujours ; il faut la couper souvent pour la manger plus tendre ou pour les emplois pharmaceutiques. Les amateurs de cette salade verte la sèment en hiver sous châssis pour n'en manquer jamais, et il s'en sème beaucoup de cette manière aux environs de Paris pour l'approvisionnement des marchés. — La *chicorée barbe de capucin* n'est autre que la *chicorée sauvage* dont les racines ont été mises en automne dans une cave, où elles poussent de longues feuilles blanches et étiolées, connues sous le nom de *barbe de capucin*, feuilles qui ne sont blanches que parce qu'elles ont été privées de lumière. On fait de très belle *barbe de capucin* en plaçant alternativement et par couches successives dans un tonneau assis sur l'un de ses fonds, un lit de sable et un lit de racines de chicorée sauvage, de manière que le collet des racines se trouve vis-à-vis de plusieurs ouvertures transversales pratiquées dans le contour du tonneau. (*V.* Barbe de capucin.) — La *chicorée sauvage panachée* ne diffère de la chicorée sauvage proprement dite que par les panachures de ses feuilles qui lui donnent un intérêt de curiosité dans ces salades, qui se trouvent ainsi composées de feuilles vertes striées de diverses nuances de rose et de rouge, à peu près comme cela se voit dans la laitue sanguine et dans la romaine panachée. — La *chicorée sauvage, à larges feuilles*, ne diffère également de son premier type que par une plus grande largeur dans ses feuilles ; elle possède aussi une *variété panachée*. — La *chicorée à grosses racines* ou *chicorée à café* est une conquête récente encore, faite en Allemagne sur la chicorée sauvage ordinaire,

et dont les racines ont acquis, par la succession des cultures dans un sol généreux, un volume qui égale celui d'une moyenne carotte blanche ou la racine de persil-rave. On sème la chicorée à grosses racines dans la proportion de vingt-quatre livres de graines par hectare, et ses racines, recueillies en temps opportun et préparées avec les soins nécessaires, entrent dans le commerce sous le nom de *café de chicorée*, en concurrence avec le café d'Arabie. On n'emploie que vingt livres de graines de chicorée à grosses racines par hectare, parce que cette variété doit être semée plus claire que la *grande chicorée à fourrage*, dont il va être question, et dont il faut semer vingt-quatre à trente livres de graines par hectare. Dans la première, il faut que les racines soient espacées pour grossir, et dans la seconde, il convient, au contraire, que les tiges soient rapprochées, afin que se conservant herbacées elles produisent un fourrage tendre et d'une facile mastication. — La *chicorée à fourrage* offre un fourrage de première importance, propre à tous les sols, qui plaît à tous les animaux, et que Cretté de Palluel eut le premier, il y a une cinquantaine d'années, la gloire de cultiver et de faire connaître en France, d'où cette plante s'est répandue partout. Arthur-Young, l'un des plus célèbres agriculteurs de l'Angleterre, après avoir visité les prairies de chicorée de Cretté de Palluel, s'empressa d'introduire cette plante en Angleterre, et dans ses *Annales d'agriculture* (n° 75), il s'exprime, à son occasion, en ces termes : « Je m'estime un peu moi-même d'avoir été le premier à introduire cette plante dans l'agriculture anglaise; et quand mes voyages sur le continent n'auraient pas produit d'autre effet, mon temps ne serait pas perdu. Je souhaite que chaque voyageur ait un présent aussi utile à faire à sa patrie. » La chicorée-fourrage s'élève à une hauteur considérable, et donne, selon la qualité de la terre, toujours trois, et souvent cinq à six coupes abondantes. On ne saurait trop recommander la grande chicorée aux propriétaires, aux fermiers, et même aux petits propriétaires, je dirais presque aux moindres possesseurs de quelques animaux, car tous les animaux mangent cette plante avec avidité, s'en nourrissent parfaitement, et sont préservés par elle d'un grand nombre de maladies. Elle réussit dans tous les sols. On emploie de vingt-quatre à trente livres de graine par hectare ; cette graine se sème à la volée, au printemps et en automne, sur un simple labour, et n'a besoin que d'un hersage. La chicorée-fourrage, réussissant dans tous les sols et à toutes les températures, où elle s'élève à la hauteur de deux à cinq pieds, a acquis une immense faveur dans les pays d'une culture rationnelle, tels que la France, l'Angleterre et l'Allemagne. L'Espagne et l'Italie commencent à en éprouver les nombreux avantages, et tous les autres pays où elle a été introduite témoignent en sa faveur. — La *chicorée* ou *endive* (*c. endivia*) a plusieurs variétés, toutes cultivées dans le jardin potager, et employées en salade ou cuites sous diverses formes. Cette plante, que tout le monde connaît, puisqu'elle est d'un usage extrêmement répandu, est originaire des Indes, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, et ne provient pas, comme beaucoup le pensent, de la chicorée sauvage (*c. intubus*), dont nous venons de nous occuper. On cultive l'*endive* ou *chicorée ordinaire*, dont les feuilles sont alongées et découpées, et qui a une saveur très prononcée, dans presque tous les jardins, et particulièrement dans ceux des pays méridionaux. Cette plante est considérée comme le type de l'espèce ; elle a produit les cinq variétés suivantes, qui sont : 1° La *chicorée de Meaux*, plus grande, plus tendre, plus découpée, et d'un emploi plus général dans les potagers ; 2° la *chicorée toujours blanche*, qui diffère de la précédente par sa blancheur et par une constitution délicate, qui la met sous la dépendance des intempéries et la rend sujette à la pourriture ; cette variété a peu de saveur;

3° la *chicorée fine d'Italie*, moins grande que la chicorée de Meaux, plus courte, plus finement découpée, la plus généralement cultivée pour les salades; 4° la *chicorée célestine*, encore plus finement découpée que celle d'Italie, et employée comme elle en salade; 5° enfin, la *chicorée de la régence*, la plus petite de toutes, dont les feuilles sont si fines, si crépues et si déliées qu'on voit à peine leurs nervures. Cette variété fait de jolies salades, des salades capillaires. — Les salades de chicorée, dont on ne mangeait autrefois qu'en automne et en hiver, paraissent actuellement sur nos tables dans toutes les saisons. On doit en semer les graines à diverses époques, soit sur couche, soit en pleine terre, selon l'époque à laquelle on se propose d'en faire usage. Plus le sol du potager est bon, plus les arrosements seront donnés abondamment, plus ces salades seront blanches et tendres. Que ces salades soient semées en pleine terre ou sur couche, il faut toujours les replanter, les grosses variétés, de quinze à dix-huit pouces et les petites de dix à douze pouces de distance; et lorsque ces salades sont arrivées à peu près à leur grosseur, il faut les lier avec de petits liens de paille, afin d'obtenir plus de blancheur et de tendreté dans les feuilles. Ces chicorées ainsi liées restent sur pied pour servir à la consommation journalière, et au moment de l'approche des gelées on met celles qui restent dans la cave ou dans une serre à légumes, le pied dans le sable, où elles se conservent jusqu'au printemps. — Quant à la *chicorée scarolle*, plusieurs pensent, et peut-être avec raison, qu'elle provient de la chicorée sauvage (*c. intubus*); cette opinion est fondée sur ce que la scarolle n'a jamais les feuilles découpées; d'autres soutiennent que cette plante est une variété de l'endive (*c. endivia latifolia*). Aujourd'hui, on possède dans les potagers la *scarolle commune*, à feuilles longues, vertes, étroites, qu'on cultive dans les pays méridionaux, et dont le mérite principal est d'être d'une culture très facile. La *scarolle de Hollande*, une fois plus volumineuse que la précédente; la *scarolle hybride*, très grosse, presque pommée, à feuilles blanches, la plus tendre, la meilleure et la plus recherchée. La scarolle hybride a pour sous-variété la *scarolle ronde* et la *scarolle blonde*; l'une et l'autre un peu moins grosses, mais qui l'égalent en qualité. — Les scarolles se sèment et se cultivent comme les endives et se mangent comme elles en salades et cuites. Nous passons sous silence une prétendue *scarolle à cuire*, ainsi qu'une *chicorée à cuire*, l'une et l'autre imaginaires, et mentionnées néanmoins comme espèces jardinières dans plusieurs ouvrages élémentaires de jardinage. Toutes les chicorées-endives, et toutes les chicorées-scarolles sont indistinctement bonnes à cuire, et plus particulièrement les grosses variétés. C. Tollard aîné.

CHICOT DU CANADA. (*V.* Bonduc.)

CHIEN (*canis*, Lin.), genre de mammifères de l'ordre des *carnassiers*, de la famille des *carnivores*, et de la tribu des *digitigrades* (*voy.* ces mots), où il se distingue par les caractères suivants : trois fausses molaires en haut, quatre en bas, deux dents tuberculeuses derrière chaque carnassière, la première tuberculeuse supérieure fort grande, la carnassière supérieure ne portant qu'un petit tubercule en dedans, mais l'inférieure ayant sa pointe postérieure tout-à-fait tuberculeuse; langue douce, cinq doigts aux pieds de devant, et seulement quatre aux pieds de derrière; ongles propres à fouir. Les animaux de ce genre se font encore remarquer par leurs narines entourées d'un mufle assez large, leurs oreilles grandes, pointues, mobiles et dirigées en avant, leur pelage généralement très fourni et composé de deux sortes de poils, soyeux et laineux; ils ont aussi des moustaches, mais qui sont petites. Ils ont l'ouïe et surtout l'odorat d'une extrême subtilité; ils sont, d'ailleurs, loin d'être aussi essentiellement carnivores que les *chats* (*voy.* ce mot), et mêlent des végétaux à leur nourriture animale. Tous boivent en lapant. Leur

voix est un hurlement ou un aboiement; ils la font surtout entendre lorsqu'ils chassent, et elle se modifie suivant les sentiments qu'ils éprouvent. La plante de leurs pieds est garnie de tubercules. Les mamelles sont généralement au nombre de six ou de dix. Les femelles, dans l'état sauvage, éprouvent les besoins du rut en hiver, et la gestation dure de deux à trois mois, ou même trois mois et demi. La portée est de trois à six petits, qui naissent les yeux fermés, et qui n'arrivent à leur entier développement qu'après la deuxième année. La durée totale de leur vie est de quinze à vingt ans. — Ce genre se divise naturellement en deux sous-genres, les chiens proprement dits et les renards.

Les CHIENS poprement dits ont la prunelle en forme de disque, et sont essentiellement des animaux *diurnes*. Leur vue est perçante, et ce que nous avons dit plus haut de la finesse de l'ouïe et de l'odorat leur est particulièrement propre; mais leur goût et leur toucher sont beaucoup moins délicats; ils n'ont aucune répugnance pour la chair corrompue; leur pelage est assez grossier, et ils sont loin d'avoir la propreté des chats et même des renards. Ce sont en général des animaux de taille moyenne, dont les proportions annoncent la force et l'agilité; leurs membres sont élevés, leur tête effilée, leur cou long et épais, leur poitrine large, leurs cuisses et leurs épaules charnues, leurs jambes tendineuses, leurs muscles fortement dessinés; cependant leur allure est indécise, ils ne portent pas la tête haute, leur regard manque de hardiesse, ils sont plus prudents que courageux, ou ne montrent du courage que lorsqu'ils sont pressés par la faim, ou animés d'un sentiment impérieux comme l'attachement que leur inspire leur maître. Parmi les espèces peu nombreuses de ce sous-genre, nous en ferons connaître une ici, le *chien domestique*, renvoyant le *loup* et le *chacal* à leurs articles spéciaux.

Le CHIEN DOMESTIQUE (*canis familiaris*, Lin.) se distingue des autres espèces par sa queue recourbée, mais varie d'ailleurs à l'infini par la taille, la forme, la couleur et la qualité du poil. C'est la conquête la plus complète que l'homme ait jamais faite : l'espèce tout entière a passé sous son empire; elle l'a suivi par toute la terre, et on ne la connaît nulle part à l'état de pure nature. Les chiens sauvages que l'on trouve dans plusieurs contrées ne sont que des races domestiques qui ont recouvré leur indépendance depuis un certain nombre de générations. Au milieu de toutes les variétés que présente cette espèce, il est bien difficile de remonter au type primitif; toutefois, pour l'obtenir autant que possible, il a paru naturel de choisir la race la moins domestique de toutes, et c'est ce que Buffon avait cru faire en prenant le chien de berger. Mais, depuis l'époque à laquelle écrivait ce grand naturaliste, la zoologie s'est enrichie d'une variété du chien domestique qui vit presqu'entièrement libre : c'est le chien des habitants de la Nouvelle-Hollande. Les peuples de ces contrées, en effet, sont les moins avancés en civilisation de tous les sauvages; ils savent à peine se vêtir et faire du feu, et leurs habitations diffèrent peu des abris que se construisent les grands singes, ou des tanières des ours. Cependant ils se sont associé une race de chiens; mais cette race doit être, comme eux, bien près de l'état de pure nature. Aussi c'est en la prenant pour type fondamental, et en comparant avec elle les principales races de la même espèce, que M. F. Cuvier est arrivé à grouper ces races en trois familles désignées chacune par le nom de sa race principale. La première de ces familles se compose des *mâtins*, la seconde des *épagneuls* et la troisième des *dogues*.

Les MÂTINS ont a tête plus ou moins alongée, les pariétaux (os qui forment les parties latérales et supérieures du crâne, il y en a un pour chaque côté) tendant à se rapprocher, mais d'une manière insensible, en s'élevant au-dessus des temporaux (os de la tempe); les condyles (partie par laquelle la mâchoire infé-

rieure s'articule avec la supérieure) de la mâchoire inférieure sur la même ligne que les dents molaires supérieures. Les principales races de cette famille sont :

Le CHIEN DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, amené en France par les naturalistes de l'expédition du capitaine Baudin aux Terres-Australes. « Ce chien, dit M. F. Cuvier, avait la taille et les proportions du chien de berger, excepté la tête, qui ressemblait à celle du mâtin. Son pelage était très fourni, et sa queue assez touffue; il avait les deux sortes de poils, des laineux gris et des soyeux fauves ou blancs; la partie supérieure de la tête, du cou, du dos et de la queue, était fauve-foncé; les côtés, le dessus du cou et la poitrine étaient plus pâles; toute la partie inférieure du corps, la face interne des cuisses et des jambes et le museau étaient blanchâtres...... Les mouvements de cet animal étaient très agiles, et son activité, lorsqu'il était libre, était fort grande; mais, ce cas excepté, il dormait continuellement. Sa force musculaire surpassait de beaucoup celle de nos chiens domestiques de même taille. Dans ses mouvements, il tenait sa queue relevée ou étendue horizontalement; et lorsqu'il était attentif, il la tenait basse; il courait la tête haute et les oreilles droites, dirigées en avant; ses sens paraissaient être d'une finesse extrême, mais, ce qui étonnera peut-être, c'est qu'il ne savait pas nager : jeté à l'eau, il se débattait machinalement, et ne faisait aucun des mouvements convenables pour se soutenir. Son courage était très remarquable : il attaquait sans la moindre hésitation les chiens de la plus forte taille, et je l'ai vu plusieurs fois, dans les premiers temps de son séjour à notre ménagerie, se jeter en grondant sur les grilles au travers desquelles il apercevait une panthère, un jaguar ou un ours, lorsque ceux-ci avaient l'air de le menacer..... La présence de l'homme ne l'intimidait point : il se jetait sur la personne qui lui déplaisait et sur les enfants surtout, sans aucun motif apparent.... Il n'obéissait point à la voix, et le châtiment l'étonnait et le révoltait. Il affectionnait particulièrement celui qui le faisait jouir le plus souvent de sa liberté, il le distinguait de loin, témoignait son espérance et sa joie par des sauts, l'appelait en poussant un petit cri, assez semblable à celui des autres chiens dans la même situation; et aussitôt que la porte de sa cage était ouverte, il s'élançait, faisait rapidement cinq ou six fois le tour de l'enclos où il pouvait s'ébattre, et revenait à son maître lui donner quelques marques d'attachement, qui consistaient à sauter vivement à ses côtés, et à lui lécher la main. Ce penchant à une affection particulière ressemble à celui du chien de berger, et s'accorde avec ce que les voyageurs assurent de la fidélité exclusive du chien de la Nouvelle-Hollande pour ses maîtres; mais si cet animal donnait quelques caresses, ce n'était que pour des services réels, et non point pour obtenir d'autres caresses : il souffrait volontiers celles qu'on lui faisait, et ne les recherchait point. Il marquait sa colère par trois ou quatre aboiements rapides et confus : excepté ce cas, semblable au chien sauvage, il était très silencieux. Bien différent de nos chiens domestiques, celui-ci n'avait aucune idée de la propriété de l'homme, et il ne respectait rien de ce dont il lui convenait de faire la sienne; il se jetait avec fureur sur la volaille, et semblait ne s'être jamais reposé que sur lui-même du soin de se nourrir. Il appartenait sans doute au peuple le plus pauvre et le moins industrieux de la terre de posséder le chien le plus enclin à la rapine qui fût connu et le plus incorrigible à cet égard. Cependant, les sauvages de la Nouvelle-Hollande se font accompagner par ces chiens à la chasse, ce qui ferait supposer quelque sentiment de propriété chez ces animaux; mais ne nous offrent-ils pas alors le tableau où Buffon peint l'homme et le chien sauvage s'entr'aidant pour la première fois, poursuivant de concert la proie qui doit les nourrir, et la partageant ensemble après l'avoir atteinte? Ce que cet animal mangeait le plus volontiers, c'était la viande crue et fraîche : le poisson ne

paraissait jamais avoir fait sa nourriture, car la faim elle-même ne le décidait pas à le manger; il ne refusait pas le pain, et paraissait goûter avec plaisir les matières sucrées. Son rut, jusqu'alors, ne s'était montré que toutes les années une fois et en été; ce qui correspond, pour la Nouvelle-Hollande, à l'hiver de notre hémisphère, et fait rentrer le rut de ces animaux dans la règle à laquelle nous avons cru apercevoir qu'il était soumis chez les mammifères carnassiers en général. Chaque fois que cet état s'est manifesté, on a cherché à faire produire cette chienne avec un chien de même forme, de même couleur, mais non point de même race qu'elle; l'accouplement a eu lieu, il n'y a point eu de conception, ce qui confirme la difficulté qu'on a généralement à faire produire deux races lorsqu'elles sont très différentes. »

Le mâtin. Les chiens de cette race sont grands, vigoureux et légers; ils ont la tête alongée, le front aplati, les oreilles à demi pendantes, la taille longue et assez grosse sans être épaisse, les jambes longues et nerveuses, assez fortes; la queue recourbée en haut, le poil assez court sur le corps et plus long aux parties inférieures et à la queue. On en trouve de blancs, de gris, de bruns et de noirs. Ils ont du bout du museau à l'origine de la queue près de trois pieds de longueur. Le mâtin est fort et courageux, assez intelligent, très attaché à son maître, et bon surtout pour la garde.

Le danois, qui diffère du mâtin par un corps et des membres plus fournis; son pelage est ordinairement blanc, et marqué de taches noires arrondies, nombreuses, d'autres fois grises ou brunes; la queue asses grêle. Son naturel est à peu près le même que celui du mâtin. Il aime les chevaux. On l'emploie pour courir devant les voitures et pour la garde des maisons.

Le levrier, qui se distingue des précédents par des formes plus sveltes, plus minces, plus effilées; par son museau plus alongé que dans aucune autre race; son pelage essentiellement composé de poils soyeux. Il y en a d'ailleurs de tailles et de couleurs fort différentes. On en voit dont la peau est nue comme celle du chien turc. Il est peu intelligent, s'attache peu à son maître, et recherche les caresses du premier venu. Sa vue est d'ailleurs excellente, sa course rapide, et lorsqu'il est de grande taille, il est très bon pour la chasse *à courre*, principalement pour celle du lièvre et du lapin. — En général, tous les chiens de cette première famille peuvent être dressés pour la chasse, et surtout pour celle qui demande plus de force et de courage que d'intelligence et d'adresse.

Les épagneuls ont la tête médiocrement alongée; les pariétaux ne tendent pas à se rapprocher dès leur naissance au-dessus des temporaux, s'écartent au contraire, et se renflent de manière à agrandir la cavité cérébrale; les sinus frontaux (cavité de l'os frontal, qui sert de prolongement aux narines) prennent aussi beaucoup d'étendue. C'est à cette famille qu'appartiennent les races les plus intelligentes. On y trouve entre autres les suivantes :

L'épagneul, qui est couvert de poils longs et soyeux; ses oreilles sont pendantes et ses jambes peu élevées, sa queue redressée; son pelage est généralement blanc, avec des taches noires ou brunes. Il y a de grands et petits épagneuls. L'épagneul noir est le *gredin*, le *pyrame* est l'épagneul noir marqué de feu. Le *bichon, chien bouffe, chien de Malte*, paraît être un métis d'un petit épagneul et d'un petit barbet : il a le museau court et petit, le poil de tout le corps et de la tête extrêmement long et soyeux, ordinairement la taille très petite; le *chien-lion* ne diffère du bichon qu'en ce que le poil est court sur le corps et la moitié de la queue, tandis qu'il est aussi long que celui du bichon sur la tête, le cou, les épaules, les jambes et le bout de la queue. L'épagneul est très intelligent et très attaché à son maître; il est employé à la chasse comme chien couchant ou chien d'arrêt. Les petites variétés ne sont élevées que pour l'agrément.

Le BARBET, couvert de poils longs, fins et frisés, de couleur noire, tacheté de noir sur du blanc, ou tout blanc ; il a la tête grosse et ronde, les oreilles larges et pendantes, les jambes courtes, le corps épais, la queue presque horizontale. Sa longueur, du bout du museau à l'origine de la queue, est de deux pieds et demi. C'est de tous les chiens le plus intelligent et le plus susceptible d'attachement. Il aime l'eau, nage avec la plus grande facilité, et s'emploie pour la chasse des oiseaux aquatiques ; ce qui lui a valu le nom de *caniche*, *chien-canard*. Le *petit barbet*, de taille plus petite, se distingue par son museau plus petit, et son poil, qui est soyeux et non frisé sur le sommet de la tête, les oreilles et l'extrémité de la queue. Il semble être provenu du mélange du barbet avec la variété précédente. Le *griffon*, au contraire, paraît provenir du barbet et du chien de berger ; il est de taille médiocre ou petite, a la forme du barbet, avec les oreilles un peu redressées, les poils longs, non frisés, et disposés par petites mèches droites qui vont dans toutes les directions; le museau garni de poils aussi longs que sur le reste du corps. Il chasse bien quand sa taille est un peu forte.

Le CHIEN COURANT, remarquable par la longueur de ses oreilles pendantes, et par celle de ses jambes charnues ; il a le museau aussi long et plus gros que celui du mâtin, la tête grosse et ronde, le corps vigoureux et alongé, la queue relevée, le poil court, d'un blanc uniforme ou d'un blanc varié de tâches noires, brunes ou fauves. Il montre beaucoup d'intelligence, et son odorat est d'une finesse extrême. C'est le chasseur par excellence.

Le BRAQUE diffère du chien courant par un museau moins long et moins large, par des oreilles plus courtes, à demi pendantes, des jambes plus longues, le corps plus épais, la queue plus charnue et plus courte. Il est blanc ou tacheté de noir et de fauve. Le *braque du Bengale* est moucheté : cette race a moins de nez que la précédente, mais elle chasse bien aussi. On l'emploie principalement comme chien d'arrêt dans la chasse aux lièvres, aux perdrix, aux faisans, etc.

Les BASSETS se caractérisent par le raccourcissement extrême de leurs jambes, qui sont droites ou torses, ce qui produit les *bassets à jambes droites* et les *bassets à jambes torses*. Ils ont la tête du braque ou du chien courant, les oreilles longues et pendantes, le poil ras et très variable pour la couleur. Ils sont ardents à la chasse, où on les emploie principalement pour attaquer les blaireaux et les renards au fond de leur tanière.

Le CHIEN DE BERGER. Il est d'une taille moyenne; ses oreilles sont courtes et droites; il porte la queue horizontalement en arrière ou pendante, mais quelquefois aussi relevée; ses poils sont très longs sur tout le corps, excepté sur le museau ; le noir est sa couleur dominante. On sait combien il est utile à la garde des troupeaux.

Le CHIEN-LOUP, dont le naturel est analogue à celui du chien de berger, pourrait comme lui servir à la garde des troupeaux. Il a les oreilles droites et pointues, la tête longue, le museau long et effilé ; la queue très élevée, le poil court sur la tête, les pieds et les oreilles, long et soyeux sur tout le reste du corps, principalement sur la queue; le pelage blanc, gris-noir ou fauve; la taille moyenne.

Le CHIEN DE SIBÉRIE, couvert partout de grands poils, même sur la tête et les pattes, est du reste, en tout semblable au chien-loup.

Le CHIEN DES ESQUIMAUX, employé par ces peuples comme bête de trait pour tirer leurs traîneaux, est long de trois pieds depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. Il a la tête semblable à celle du chien-loup, la queue relevée en cercle, les oreilles droites, les poils soyeux très peu abondants, les laineux, au contraire, excessivement serrés, très fins et ondulés, se détachant par flocons dans la mue; les couleurs du pelage variées de grandes taches irrégulièrement distribuées de blanc, de noir pur ou de gris.

Les DOGUES ont le museau plus ou moins raccourci, les sinus frontaux considérables, le crâne très relevé, mais fort rapetissé, les condyles de la mâchoire inférieure placés au-dessus de la ligne des molaires supérieures. Ce sont des animaux bien moins intelligents que ceux de la famille précédente, et la pesanteur de leur intelligence semble se marquer par celle de leur corps. Tels sont :

Le DOGUE DE FORTE RACE, le plus gros et le plus fort de tous les chiens domestiques. On le reconnaît facilement à sa tête grosse et courte et à son épaisse corpulence ; ses oreilles sont petites, à demi-pendantes ; ses lèvres épaisses tombent de chaque côté de la gueule ; il a les jambes assez courtes et fortes ; sa queue est recourbée en haut et généralement assez petite ; les narines sont souvent séparées l'une de l'autre par un sillon profond ; le pelage est ordinairement ras, quelquefois composé de longs poils, tantôt de couleur fauve, tantôt à fond blanc varié de taches noires ou brunes. C'est un animal grossier et peu intelligent, mais docile et fidèle. Sa vie est courte, quoique sa croissance dure un an et demi. Il est bon pour la garde des maisons ou pour traîner de petites charrettes.

Le DOGUE, BULL-DOG des Anglais, semblable au précédent pour les formes et les proportions du corps, mais de taille plus petite; il n'a guère que deux pieds et demi depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. Son pelage est ras, de couleur fauve pâle. Peu intelligent, mais courageux et attaché à son maître. On l'emploie pour la garde des maisons, et on le dresse dans quelques pays pour les combats d'animaux.

Le DOGUIN ou CARLIN. Il ressemble au dogue, si ce n'est qu'il est beaucoup plus petit, que ses lèvres sont moins développées, et sa queue souvent plus tortillée en spirale. C'est un animal fort peu intelligent, étourdi, très lascif, sans utilité.

Le PETIT DANOIS. Il a le front bombé, le museau assez mince et pointu, les yeux très grands, les oreilles à demi pendantes, les jambes sèches, la queue relevée, le pelage ras, ordinairement tacheté de blanc et de noir; la taille du doguin.

Le ROQUET, semblable au précédent, dont il diffère seulement par son museau gros, court et un peu retroussé.

Le CHIEN ANGLAIS, qui paraît résulter du mélange du petit danois et du pyrame ; il a la même taille que les précédents, la tête bombée, les yeux saillants, le museau assez pointu, la queue mince, en arc horizontal ; le poil ras, les oreilles médiocres et à moitié relevées, la robe d'un noir foncé avec des marques de feu sur les yeux, le museau, la gorge et les jambes.

Le CHIEN TURC ou mieux CHIEN DE BARBARIE, est de la taille du carlin; sa tête est grosse et arrondie, son museau assez fin, ses oreilles assez larges, droites à la base ; ses membres grêles, sa peau presque nue, comme huileuse, noire ou couleur de chair obscure, et tachée de brun par grandes plaques. Il est originaire d'Afrique, et non pas de la Turquie. Le *chien turc à crinière* se distingue par une sorte de crinière formée de poils longs et raides. Animaux peu intelligents, assez attachés à l'homme, souffrant beaucoup de la température de notre pays, où ils ne sont élevés que comme chiens d'appartements.

Telles sont les principales races distinguées par les naturalistes dans l'espèce du chien domestique. Toutes ces races produisent par leur mélange des variétés innombrables, souvent désignées sous le nom commun de *chiens de rue*. Nous renvoyons le lecteur aux articles LOUP et RENARD pour les particularités qui distinguent ces deux autres espèces remarquables du genre CHIEN.

DEMEZIL.

Du chien, dans ses rapports avec l'histoire et la civilisation.

Le chien est peut-être de tous les animaux celui qui a le plus d'instinct, qui s'attache le plus à l'homme, et qui se prête avec la plus grande docilité à tout ce qu'on exige de lui. Son naturel le porte

à chasser les animaux sauvages, et il y a lieu de croire que si on l'avait laissé dans les forêts sans l'apprivoiser, ses mœurs ne seraient guère différentes de celles des loups et des renards, qui sont, comme on vient de le voir, du même genre que lui, et auxquels il ressemble beaucoup à l'extérieur, et encore plus à l'intérieur. Mais, en l'élevant au milieu des hommes, et en en faisant un animal domestique, on l'a mis à portée de montrer toutes ses bonnes qualités. Celles que nous admirons le plus, parce que notre amour-propre en est le plus flatté, c'est la fidélité avec laquelle un chien reste attaché à son maître : il le suit partout ; il le défend de toutes ses forces ; il le cherche opiniâtrement s'il l'a perdu de vue, et il n'abandonne pas ses traces qu'il ne l'ait retrouvé. On en voit souvent qui se couchent sur le tombeau de leur maître, où ils se laissent mourir de faim, ne pouvant se résoudre à lui survivre. Il y aurait quantité de faits très surprenants, et néanmoins très avérés, à rapporter sur la fidélité des chiens. L'organe de l'odorat, que les chiens paraissent avoir plus fin et plus parfait qu'aucun autre animal, les sert aussi merveilleusement dans la recherche de leur maître ou des objets qui lui ont appartenu, et leur en faire connaître les traces dans un chemin plusieurs jours après qu'il y a passé, de même qu'ils distinguent celles d'un cerf malgré la légèreté et la rapidité de sa course, quelque part qu'il aille, à moins qu'il ne passe dans l'eau, ou qu'il ne saute d'un rocher à l'autre, comme il arrive à quelques-uns de le faire pour rompre les chiens. Mais, si l'odorat du chien est un don de la nature, il a d'autres qualités qui semblent provenir de l'éducation, et qui prouvent combien il a d'instinct, même pour des choses qui paraissent hors de sa portée ; par exemple, de connaître à la façon dont on le regarde si on est irrité contre lui, et d'obéir au signal d'un simple coup d'œil, etc. L'homme s'associe les chiens dans la poursuite des bêtes les plus féroces, et il les commet à la garde de sa propre personne. Enfin, l'instinct des chiens est si sûr qu'on leur confie la conduite et la garde de plusieurs autres animaux. Ils les maîtrisent comme si cet empire leur était dû, et ils les défendent avec une ardeur et un courage qui leur font affronter les animaux les plus terribles. — Les Grecs et les Romains dressaient leurs chiens avec soin. Xénophon n'a pas dédaigné d'entrer dans quelques détails sur la connaissance et l'éducation de ces animaux. Les Grecs faisaient cas des chiens indiens, locriens et spartiates. Les Romains regardaient les molosses comme les plus hardis, les pannoniens, les bretons, les gaulois, les acarnaniens, etc., comme les plus vigoureux ; les crétois, les étoliens, les toscans, etc., comme les plus intelligents ; les belges, les sicambres comme les plus vites. — Il est fait mention d'un peuple d'Éthiopie, gouverné par un chien, dont on étudiait l'aboiement et les mouvements dans les affaires importantes. Saxon le grammairien rapporte qu'Osseu, roi de Suède, après avoir subjugué la Norwége, la fit gouverner par son *chien*, auquel il donna le nom de Suening, forçant, par ignominie, les rebelles à rendre hommage à ce gouverneur de nouvelle espèce. Le chien de Xantippe, père de Périclès, fut un héros de sa race ; son maître s'étant embarqué sans lui pour Salamine, l'animal se précipita à l'eau, et suivit le vaisseau à la nage. C'est ici le lieu de rappeler aussi le trait d'Alcibiade et de son chien, dans lequel, il est vrai, ce dernier ne joue qu'un rôle passif. Alcibiade avait un chien d'une taille extraordinaire et d'une grande beauté, qu'il avait acheté 70 mines (environ 6,650 fr. de notre monnaie, la mine à 92 fr. 16 c.); il lui fit couper la queue, qui était justement ce qu'il avait de plus beau. Ses amis s'étant mis à le gronder, et à lui dire que tout le monde parlait de cette action, et le blâmait extrêmement d'avoir gâté un si beau chien : « Voilà ce que je demande, reprit Alcibiade en riant, je veux que les Athéniens s'entretiennent de cela, afin qu'ils ne parlent

pas d'autre chose, et qu'ils ne disent pas pis de moi.» Que de fois, depuis, ce trait a été parodié chez nous, et toujours avec le même succès, tant sont grandes l'inconstance et la légèreté des Athéniens modernes! — Sur les médailles, le chien est le symbole commun de la fidélité. Il est sur la médaille d'Ulysse, parce qu'il le fit reconnaître à son retour à Ithaque. On le donne à Mercure à cause de sa vigilance et de son industrie à découvrir ce qu'il cherche. Diane a ses lévriers auprès d'elles. Quand le chien est auprès d'une coquille, et le museau barbouillé, il marque la ville de Tyr, où le chien d'Hercule ayant mangé du murex, en revint le nez tout empourpré, et fit connaître cette belle couleur. — On immolait le chien à Hécate, à Mars et à Mercure. Il était en grande vénération en Égypte, et surtout dans la préfecture Cynopolitaine, qui en tirait son nom, (de *kuôn, kunos*, chien, et *polis*, ville). Anubis y était adoré sous la forme d'un chien, tenant un sistre égyptien, ou une palme d'une main et un caducée de l'autre, comme on le voit dans une médaille de Marc-Aurèle et de Faustine. On sait qu'Anubis avait un temple à Rome, et que Mundus corrompit les prêtres pour abuser de Pauline femme de Saturnin, sous le nom d'Anubis. Les prêtres furent chassés, et le temple fut rasé. Les mythologues s'accordent assez à reconnaître Mercure sous le nom d'*Anubis*. Le respect pour les chiens paraît fondé sur ce qu'Osiris et Isis avaient un chien employé à leur garde. D'autres rapportent qu'après que Typhon eut assassiné Osiris, ce fut un chien qui garda le cadavre, et qui conduisit Isis jusqu'au lieu où le meurtrier l'avait caché; et c'était pour faire passer à la postérité la mémoire de la fidélité de cet animal qu'aux cérémonies célébrées en l'honneur d'Isis les chiens marchaient en tête. Lorsqu'un chien mourait dans quelque maison, tous les domestiques se faisaient raser et en marquaient leur deuil. — Les Romains, en revanche, avaient pris cet animal en aversion, depuis que les chiens auxquels était confiée la garde du Capitole avaient failli le laisser surprendre par les Gaulois. Tous les ans, ils avaient coutume d'en faire mettre un en croix, tandis qu'on promenait en triomphe par la ville une oie, que l'on avait placée dans une litière, et que l'on entourait d'hommages, en mémoire du service que cet animal avait rendu aux Romains, en suppléant à la surveillance fautive des chiens. — Pyrard (*Voyages des Français aux Indes orientales, Maldives, Moluques et au Brésil*, de 1601 à 1611; Paris 1615, 2 v. in-8°) dit que les chiens sont en telle abomination aux Maldives que, si un de ces animaux venait à toucher quelqu'habitant, ce dernier allait sur-le-champ se baigner pour se purifier; tandis que Tavernier (*Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes*, 3 vol. in-8°, 1679) parle d'une peuplade indienne chez laquelle les *chiens* sont en si grande vénération que les prêtres s'en servent pour purifier les pénitents. — Le chien, dans l'Écriture, au contraire, est déclaré impur par la loi; et il est fort méprisé parmi les Juifs. Ils n'ont rien de plus injurieux à dire que de comparer un homme à un chien mort. David, pour faire sentir à Saül que la persécution injuste qu'il souffrait de sa part ne lui faisait à lui-même aucun honneur, lui dit: « Qui persécutez-vous, roi d'Israël? Qui persécutez-vous? Vous persécutez un chien mort. » Lorsque David fit l'honneur à Miphiboseth, de lui donner sa table, Miphiboseth en le remerciant, lui dit: « Qui suis-je, moi, votre serviteur, pour mériter que vous jetiez les yeux sur un chien mort comme moi? » Job dit que dans sa disgrâce il était insulté par de jeunes gens, aux pères desquels il n'aurait pas daigné auparavant confier le soin des chiens qui gardaient ses troupeaux. — Le nom de *chien* se donne quelquefois à un homme qui a perdu toute pudeur, à un homme qui se prostitue par une action abominable; et c'est ainsi que plusieurs entendent la défense que fait Moïse en ces termes: « Vous n'offrirez point dans la maison du Seigneur votre Dieu la ré-

compense de la prostituée ni le prix du *chien*, quelque vœu que vous ayez fait, parce que l'un et l'autre sont abominables devant le Seigneur votre Dieu. » C'est dans le même sens que l'on entend ce que dit l'Ecclésiastique : « Quelle paix y a-t-il entre la hyène et le *chien*? c'est-à-dire entre l'homme saint et le méchant, qui a l'impudence du *chien*. — On lit dans l'Apocalypse : « Qu'on laisse dehors les *chiens*, les empoisonneurs, les fornicateurs, les homicides et les idolâtres, et quiconque aime et pratique le mensonge! — Saint Paul donne le nom de *chiens* aux faux apôtres, à cause de leur impudence et de leur avidité pour le gain sordide. Enfin, Salomon et saint Pierre comparent les pécheurs qui retombent toujours dans leurs crimes aux chiens qui retournent à leur vomissement. David compare aussi ses ennemis à des chiens, qui ne cessaient d'aboyer contre lui par leurs médisances et de le mordre par leurs persécutions et leurs mauvais traitements. — On ne voit pas que les Hébreux se servissent de chiens pour la chasse. Le gibier qui aurait été tué par un chien aurait été souillé, et ils n'auraient pu en faire usage. Il n'est fait aucune mention de chiens quand il est parlé de chasse, ni aucune mention de chasse quand il est parlé de chiens. Dans l'Orient, on se servait plutôt de lions, ou de quelques autres animaux semblables, qu'un cavalier portait en croupe, ou devant lui à cheval, et lorsqu'il apercevait le gibier, il ôtait une espèce de bourrelet que l'animal avait sur les yeux, et dès que celui-ci apercevait sa proie, il se jetait dessus avec une très grande agilité. — L'attachement que quelques personnes ont pour leurs chiens va jusqu'à la folie. On en a vu qui la poussaient jusqu'à les faire coucher dans leur lit et les faire manger avec eux. Henri III aima les chiens, dit-on, mieux que son peuple. « Je me souviendrai toujours, dit M. de Sully, de l'attitude et de l'attirail bizarre où je trouvai ce prince un jour dans son cabinet. Il avait l'épée au côté, une cape sur les épaules, une petite toque sur la tête, un panier plein de petits chiens pendu à son cou par un large ruban ; et il se tenait si immobile qu'en nous parlant il ne remua ni tête, ni pied, ni main. » Les mahométans ont dans leurs bonnes villes des hôpitaux pour ces animaux, et Tournefort assure qu'on leur laisse des pensions en mourant, et qu'on paie des gens pour exécuter les intentions du testateur. Leibnitz a fait mention d'un chien qui parlait; enfin, on a fait de nos jours l'*Histoire des chiens célèbres*, dans laquelle les hommes pourraient puiser des modèles de plus d'une vertu. Parmi une foule de traits tous plus intéressants les uns que les autres, nous ne rappellerons ici que celui qui a rapport au *chien de Montargis*, devenu si célèbre, et que Favin dit avoir vu, par jugement de Louis XII et en présence du roi et de toute sa cour, combattre le meurtrier de son maître, et lui faire avouer son crime. — Ajoutons à ce qu'on vient de lire quelques réflexions de Voltaire sur le même sujet. « Il semble, dit cet écrivain célèbre, que la nature ait donné le chien à l'homme pour sa défense et pour son plaisir. C'est de tous les animaux le plus fidèle ; c'est le meilleur ami que puisse avoir l'homme. Il paraît qu'il y en a plusieurs espèces absolument différentes. Comment imaginer qu'un lévrier vienne originairement d'un barbet? Il n'en a ni le poil, ni les jambes, ni le corsage, ni la tête, ni les oreilles, ni la voix, ni l'odorat, ni l'instinct. Un homme qui n'aurait vu, en fait de chiens, que des barbets ou des épagneuls, et qui verrait un lévrier pour la première fois, le prendrait plutôt pour un petit cheval nain que pour un animal de la race épagneule. Il est bien vraisemblable que chaque race fut toujours ce qu'elle est, sauf le mélange de quelques-unes en petit nombre. — Il est étonnant que le chien ait été déclaré immonde dans la loi juive, comme l'ixion, le griffon, le lièvre, le porc, l'anguille ; il faut qu'il y ait quelque raison physique ou morale que nous n'ayons pu encore découvrir. — Ce qu'on raconte de la sagacité, de l'obéissance, de l'amitié, du courage de

chiens, est prodigieux, et est vrai. Le philosophe militaire Ulloa nous assure que dans le Pérou les chiens espagnols reconnaissent les hommes de race indienne, les poursuivent et les déchirent ; que les chiens péruviens en font autant des Espagnols. Ce fait semble prouver que l'une et l'autre espèce de chiens retiennent encore la haine qui leur fut inspirée du temps de la découverte, et que chaque race combat toujours pour ses maîtres avec le même attachement et la même valeur. — Pourquoi donc le mot de *chien* est-il devenu une injure? On dit par tendresse, *mon moineau*, *ma colombe*, *ma poule* ; on dit même *mon chat*, quoique cet animal soit traître, et quand on est fâché, on appelle les gens *chiens*. Les Turcs même, sans être en colère, disent par une horreur mêlée au mépris, les *chiens de chrétiens*. La populace anglaise, en voyant passer un homme qui par son maintien, son habit et sa perruque, a l'air d'être né vers les bords de la Seine et de la Loire, l'appelle communément *French dog* (chien de Français). Cette figure de rhétorique n'est pas polie et paraît injuste. —Le délicat Homère introduit d'abord le divin Achille disant au divin Agamemnon qu'il *est impudent comme un chien*. Cela pourrait justifier la populace anglaise.—Les plus zélés partisans du chien doivent confesser que cet animal a de l'audace dans les yeux ; que plusieurs sont hargneux ; qu'ils mordent quelquefois des inconnus en les prenant pour des ennemis de leurs maîtres, comme des sentinelles tirent sur les passants qui approchent trop près de la contrescarpe. Ce sont là probablement les raisons qui ont rendu l'épithète de *chien* une injure ; mais nous n'osons décider.—Pourquoi le chien a-t-il été adoré ou révéré (comme on voudra) chez les Egyptiens? C'est, dit-on, que le chien avertit l'homme. Plutarque nous apprend qu'après que Cambyse eut tué leur bœuf Apis, et l'eut fait mettre à la broche, aucun animal n'osa manger les restes des convives, tant était profond le respect pour Apis ; mais le chien ne fut pas si scrupuleux ; il avala du dieu. Les Egyptiens furent scandalisés comme on peut le croire, et Anubis perdit beaucoup de son crédit. Le chien conserva pourtant l'honneur d'être toujours dans le ciel sous le nom du *grand* et du *petit chien*, comme il est dans les enfers sous le nom de *Cerbère*. » (*V.* ce mot.) — Les deux constellations auxquelles les astronomes ont donné le nom du *chien* sont situées dans la partie méridionale du ciel : l'une appelée le *grand chien*, ou autrement *Syrius*, est voisine de la voie lactée, et renferme, selon Ptolémée, dix-huit étoiles, qui tiennent de la nature de Jupiter et de Vénus ; et dont la plus grande est estimée par le même comme la plus grande de tous les astres, sans en excepter le soleil. Le *petit chien*, autrement nommé *Procyon*, n'a que deux étoiles, dont l'une est de la première grandeur et de la nature de Mars : c'est celle qui cause les plus grandes chaleurs de l'été, qui ont lieu dans les jours nommés de là *jours caniculaires*. (*V.* ce mot). On suppose que c'est le chien de Procris (*V.* l'article CÉPHALE), qui a été transporté aux cieux, et qui a formé cette dernière constellation. C'est ce qui a fait dire à un de nos anciens poètes :

> Mais aujourd'hui dans nos plaines
> Le *chien* brûlant de Procris
> De Flore aux douces haleines
> Dessèche les dons chéris.

Mais les astronomes disent que cet ordre doit changer avec le temps, et que, dans cinq ou six mille ans d'ici, il gèlera très fort dans la *canicule*, qui doit tomber alors dans les mois de novembre et de décembre. — N'oublions pas de faire ici une remarque que nous suggère le patriarche de Ferney, et que nous avons omise, ainsi que lui, à l'article *chat*, c'est que ce dernier animal n'a pu trouver place aux cieux, tandis qu'on y trouve des chèvres, des écrevisses, des taureaux, des béliers, des aigles, des lions, des poissons, des lièvres et des *chiens*.

Façons de parler proverbiales dans lesquelles entre le mot CHIEN.

Les services innombrables que le *chien* rend à l'homme auraient mérité que ce

dernier lui donnât une place toute particulière dans son affection. Loin de là, il le frappe et le maltraite sans cesse, sans raison et sans justice; et si l'on veut juger de sa reconnaissance envers ce pauvre animal, on n'a qu'à consulter la série de proverbes où il a fait entrer son nom, pour voir le rôle qu'il lui réserve. On dirait qu'il s'est complu à lui prêter tous les vices et tous les torts du monde. Tantôt, il en fait le type de la méchanceté, en disant d'une personne querelleuse et brutale : *chien hargneux a toujours l'oreille déchirée*. Tantôt, il en fait celui de la bassesse, en disant d'une personne qui en flatte une autre pour en obtenir quelque chose, qu'elle fait le *chien couchant*. Tantôt, il lui prête le vice odieux de l'envie, en disant de quelqu'un qui ne veut laisser profiter personne d'une chose qui ne lui sert point à lui-même, qu'il est *comme le chien du jardinier, qui ne mange point de choux et qui ne veut pas que les autres en mangent*. Tantôt enfin, il va jusqu'à mettre en doute sa fidélité, en disant de ceux qui se laissent aisément gagner par des présents, qu'il suffit de *jeter un os à un chien pour le faire taire*. S'il veut afficher son mépris pour quelque objet que ce soit, il a coutume de dire qu'*il n'est pas bon à jeter aux chiens*. Celui qui le premier a dit : *quand on veut noyer son chien on l'accuse de la rage*, voulait sans doute faire allusion à cette conduite de l'homme, qui suppose tous les torts à son *chien* pour motiver les mauvais traitements qu'il lui fait essuyer. Aussi a-t-on coutume de dire que *les coups de bâton sont pour les chiens* et a-t-on l'occasion de vérifier chaque jour la vérité de cet autre proverbe qui dit que *jamais bon chien n'a rongé bon os*. A côté de ces expressions passées en proverbe et de beaucoup d'autres encore que nous pourrions citer, où le nom du *chien* est toujours employé en mauvaise part, à peine en trouve-t-on une dont l'acception lui soit favorable; c'est celle qui dit que *bon chien chasse de race*, et probablement elle doit naissance à un de ces moments où l'homme devient prodigue de flatteries et de caresses même envers son *chien*, quand il a besoin de lui. — Parmi quelques autres façons de parler proverbiales où se retrouve encore le mot *chien*, nous citerons les suivantes, comme les plus usitées : on dit de deux personnes dont l'une a coutume de suivre partout l'autre comme son ombre : *c'est saint Roch et son chien*; on dit : *qui aime Bertrand aime son chien*, pour indiquer que celui qui fait la cour à quelqu'un doit la faire aussi à tout ce qui l'entoure; on dit de ceux qui ont coutume de crier et de s'épuiser en vaines menaces, sans jamais en venir à l'exécution: *Chien qui aboie ne mord pas*, pour indiquer qu'il ne faut pas s'effrayer de leurs cris. *Rompre les chiens* est une expression empruntée de la chasse, qui signifie, au figuré, détourner quelqu'un d'une action ou d'un discours dont on craint les suites. On dit encore : *entre chien et loup*, pour désigner le crépuscule ou la nuit tombante, c'est-à-dire le moment où les objets ne sont pas assez distincts pour que l'on puisse être sûr de ne pas prendre un loup pour un chien ou un chien pour un loup. Enfin, on dit d'un homme peu complaisant, peu serviable, qui ne fait rien de ce qu'on désire ou de ce qu'on attend de lui, qu'*il est comme le chien de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle*. Voici l'origine de ce dicton : Jean de Nivelle était un seigneur, fils du duc de Montmorency, qui, ayant osé porter la main sur son père dans une discussion qui s'était élevée entre eux, fut cité à comparaître devant le parlement, pour avoir à répondre de son attentat. Ayant refusé d'obtempérer à cet ordre, il fut sommé de s'y conformer, et son crime proclamé à son de trompe dans tous les carrefours de Paris, suivant la coutume de ces temps-là. Il prit alors le parti de quitter la France et de se retirer en Flandre, où était le bien de sa femme; d'où le peuple en prit occasion de dire que « plus on appelait ce *chien de Nivelle*, plus il fuyait » : proverbe qui fut appliqué depuis à tous ceux qui se trouvaient dans le

même cas. — Ce nom de Montmorency nous remet aussi en la mémoire qu'il a existé jadis un *ordre du Chien*, institué, dit-on, par Bouchart IV de Montmorency, qui, après avoir été vaincu en 1104, par Louis, fils de Philippe Ier, depuis Louis-le-Gros, vint à Paris suivi d'un grand nombre de chevaliers portant tous un collier fait en façon de tête de cerf, avec une médaille où se voyait gravé un *chien*, apparemment comme symbole de la fidélité qu'ils voulaient désormais garder au roi. De là ils furent appelés les *chevaliers du Chien*. Cet ordre n'exista pas longtemps; mais c'est de là sans doute que la famille des Montmorency porte un *chien* pour cimier dans ses armes. E. H.

Chien de mer, nom vulgaire d'une espèce de poisson du genre *squale*, et particulièrement du *requin*. (*V.* ces mots.)

CHIENDENT (*triticum repens* de la triandrie trigynie de Linné). Le chiendent appartient à la famille des graminées et même est placé au rang des froments. L'existence de ce gramen est tellement funeste pour plusieurs autres plantes utiles qu'il déshonore sa race, osons-nous le dire sans crainte d'être contredit par les agriculteurs et les horticulteurs. On dirait qu'une divinité ennemie de notre espèce l'a mêlé aux dons de Cérès, comme nous voyons dans notre enfance une fée malfaisante corrompre les dons d'une fée bien intentionnée; et remarquons encore philosophiquement à ce sujet que dans le monde végétal comme dans celui qu'on appelle le chef-d'œuvre de la création, les meilleures familles peuvent compter de mauvais sujets. — L'étymologie du nom chiendent dérive, selon l'opinion vulgaire, de ce que les chiens le mangent afin de se faire vomir. Ces animaux, dit-on, nous ont ainsi enseigné à faire usage des vomitifs, leçon médicale qui est citée souvent par les partisans de cette médication. Ce n'est point ici le lieu d'examiner s'il convient aux hommes d'imiter les chiens relativement à l'emploi des émétiques, on profitera seulement de cette opportunité pour avertir le public de ne point accorder une foi aveugle aux résultats d'expériences faites sur nos meilleurs amis : on les immole en grand nombre sur l'autel d'Hygie par le fer ou le poison, afin d'obtenir des renseignements utiles et pour se faire en même temps un nom dans les académies, arguant de ces cruelles recherches, comme si la vitalité de nos estomacs pouvait être comparée avec celle des leurs. Pourtant il n'en est point ainsi, comme une seule observation peut le démontrer. Les chiens mangent avec avidité les charognes qui révoltent nos sens et qui exciteraient en nous des effets délétères; mais eux, ils avalent impunément cet aliment dégoûtant, et l'odeur des chairs putréfiées se dissipe promptement dans leur estomac, ce dont on s'est convaincu en les ouvrant peu de temps après leur repas. Il est donc prudent de se retrancher dans la réserve que nous recommandons relativement aux annonces des expérimentateurs sur des chiens. Ces animaux diffèrent de nous par l'estomac comme ils en diffèrent sous le rapport des affections du cœur, pris au figuré et non pas anatomiquement, puisque ces bonnes créatures ne trahissent point leurs maîtres et ne flattent jamais ceux qu'ils n'aiment pas. — Le chiendent est si connu qu'il suffit d'en rappeler ici les traits principaux. La tige, ou chaume, s'élève à trois ou quatre pieds, porte des feuilles longues et étroites; elle se termine par un épi simple et grêle. Les racines, qui causent tant de dommage dans les champs et dans les jardins, sont des filets noueux qui perforent la terre par ses extrémités blanches et aiguës comme les dents incisives des chiens; peut-être cette forme, cette couleur, cette puissance pénétrante, ont-elles valu à la plante sa dénomination; c'est une supposition que nous avons la témérité d'insérer ici pour avoir quelque mérite d'originalité dans l'humble travail auquel nous nous livrons. Ces racines finissent par envahir tout le terrain si on ne les extirpe point, formant une sorte de feutre par leur entrecroisement, font mourir ou languir les autres plantes qui n'ont point de racines très

fortes, ou qui ne couvrent pas le sol par de larges feuilles. On ne voit que trop le chiendent envahir ainsi les potagers, les parterres, les prairies artificielles, si on ne lui fait une guerre d'extermination. Malheureusement ces racines sont douées d'une ténacité de vie qui est désespérante : hydre, au moins polype parmi les végétaux, un seul tronçon suffit pour en reproduire un vaste réseau, et c'est bien à ce sujet qu'on peut dire : mauvaise herbe croît toujours. — En signalant l'existence du chiendent comme un vrai fléau, nous voulons cependant en parler avec l'impartialité qui doit toujours guider un juge d'instruction ; nous chercherons même à nous garantir de la rancune que nous portons à ce froment en qualité d'ex-propriétaire de jardin, et nous rechercherons si quelques qualités ne pourraient pas balancer en lui des vices irrécusables. — Il est de notoriété publique que la racine de chiendent, dépouillée d'une pellicule qui la couvre, séparée des fibres qui partent de ses nœuds, c'est-à-dire mondée, en termes techniques, sert à composer, avec la racine de réglisse, la tisane populaire qu'on administre au début de toutes les maladies. Nous convenons que sous ce rapport le chiendent est utile, et nous nous garderons bien de médire de la tisane dont il est la base, et dont nous recommandons au contraire de conserver soigneusement la tradition. Aux qualités qu'elle possède d'être rafraîchissante et émolliente, elle joint encore celle de ne pouvoir faire de mal si elle ne fait pas de bien, avantage immense, et que nous ne cesserons de faire resplendir toutes les fois que nous serons appelé à traiter des drogues pharmaceutiques. En rendant ainsi justice au chiendent sous le rapport de la tisane, nous ajoutons que la décoction de gruau édulcorée avec la réglisse, le miel ou le sucre, fournit une boisson aussi salutaire. — Sylvius, une notabilité médicale de vieille date, ayant appris que les bœufs tués pendant l'hiver ont fréquemment des pierres dans la vésicule du fiel, tandis qu'il est rare d'en rencontrer sur ceux qu'on tue durant l'été, attribua ce dernier fait au chiendent que les bœufs mangent au retour de la verdure, et il en conclut que cette plante avait la propriété de désobstruer les viscères : d'après une telle autorité, cette recommandation se trouve répétée dans plusieurs livres de médecine populaire ; cependant elle ne mérite point de crédit, et peut faire perdre un temps précieux aux malades qui y ajouteraient trop de confiance. Il est plus rationnel d'attribuer le phénomène observé par Sylvius à l'usage des végétaux verts en général, plutôt qu'au chiendent exclusivement, parce que cette nourriture fraîche, substituée au fourrage sec, doit apporter une modification importante dans l'acte de la digestion. — On présente encore le chiendent comme propre à fournir une gelée saine et de bon goût en rapprochant une forte décoction de ses racines, qui contiennent du sucre et de l'amidon. Cette annonce paraît plausible au premier aperçu, mais elle repose peut-être sur des raisons plutôt spéculatives qu'expérimentales. En somme, nous ne reconnaissons dans le chiendent aucune qualité propre à pallier les torts qu'il cause à la culture des terres, et nous dirions que s'il n'existait point il ne faudrait pas l'inventer, sans la crainte de raisonner comme le paysan qui se permettait de censurer l'œuvre de la création devant son curé.— Afin d'éviter par la suite des redites, nous indiquerons dans cet article les végétaux suivants, que le vulgaire range parmi les chiendents. D'abord le chiendent *pied-de-poule*, ainsi appelé parce que ses épis écartés imitent les doigts de cet oiseau. Ses racines sont vivaces, longues, noueuses, rampantes, géniculées; elles nuisent comme celles du précédent et peuvent servir aux mêmes usages pharmaceutiques : la tige est haute d'un pied et ses feuilles sont velues. Cette plante, qui croît principalement dans le midi de la France, n'est point un froment, elle appartient au genre panic, et son nom rationnel est *panicum dactylon* (Lin.); les graines fournissent un aliment comme le millet. — Un autre dactylon croît dans

le midi de l'Enrope, c'est le daetylon pelotonné, que le vulgaire appelle *chiendent à brossettes*, parce qu'il sert à faire des balais. Enfin, on nomme *chiendent d'eau* la festuque flottante, gramen vivace qui croit communément sur les rives des mares et des ruisseaux, et qui flenrit pendant tout l'été; ses tiges s'élèvent à trois ou quatre pieds; elles sont divisées par des nœuds dont les inférienrs fournissent des fibres qui s'enracinent autour d'elles; les feuilles inférieures flottent sur l'esn. La panicule est très longue et porte une petite graine noirâtre que quelques oiseaux recherchent avee avidité. On peut aussi la reeueillir pour ls prépsrer eomme le millet, ainsi qu'il est d'usage en Prusse et en Pologne. CHARBONNIER.

CHIFFON, vieille nippe, baillon, guenille, lambeau d'étoffe et de linge. Ce mot dérive de *chiffe*, dont il est synonyme, et tous deux sont des termes de mépris dont on se sert pour désigner des ehoses de nulle valenr; on dit d'une msuvaise étoffe : *ce n'est que de la chiffe*; et de la vente d'une garde-robe mesquine : *il n'y avait que des chiffons*. Le mot *chiffe* s'applique particulièrement aux vieux morceaux de toile de chanvre, de lin on de eoton qui servent à ls fabrication du papier; mais *chiffon*, employé aussi dans le même sens, a prévsln dans plusieurs autres. — On appelle *chiffons* des habits et du linge fripés, bouchonnés, mal en ordre, froissés; une étoffe trop mince, un linge trop fin deviennent *chiffons* dès qu'on les a portés deux fois. On trouve ce mot avec cette acception dsns notre vieux satirique Regnier :

Du blanc, un peu de rouge, un *chiffon* de rabat.

Chiffon se dit également des papiers déchirés, des feuilles volantes, et psr suite des petits billets, des écrits légers et sans importance, des mémoires et des manuscrits informes : *il m'a écrit sur un chiffon de papier; cet auteur n'a laissé que des chiffons*. — En termes de jardinage, on nomme *chiffons* et *chiffonnes* le bois de mauvaise venue, les branches parasites qui dégradent la forme d'un arbre, et qui en épnisent la substance. Il faut retrancher le *bois chiffon*, les branches *chiffonnes*. — Par ee qu'on vient de lire, il est bien évident que toutes les acceptions du mot *chiffon* n'expriment que des idées ignobles et méprisantes. Comment donc ne pas s'étonner de la bizarrerie ou de la folie des dames françaises qui, par une prédilection spéciale et marquée pour ce mot, l'ont donné à ce qui semble faire en général l'objet de leurs plus tendres affections, à ce qui mieux que les bijoux mêmes flatte lenr inconstance et leur amour-propre, parce qu'il leur est plus facile de les changer, de les renonveler plus souvent? Et en effet, c'est sous le nom de *chiffons* que les chapeaux, bonnets, capottes, poufs, toques, toquets, turbans, berrets et tant d'sutres ajustements futiles et accessoires, sont pour la plupart de ces dames les parties les plus importsntes de la toilette, et de toutes les créatures vivantes, la plus aimable, la plus chère à leurs yeux, est celle qui fait le mieux les chiffons, ou qui dn moins a le talent de les leur vendre cinq à six fois an-dessusde lenr valeur intrinsèque, unique moyen, en cela comme en toutes choses, d'acquerir aujourd'hui de ls réputation, de la vogue et de la fortune. Exciter la jalousie de ses rivales, ou recevoir les compliments de ses amies, parée d'un chiffon du goût le plus nouveau, fût-il même d'une forme ridicnle, pourvu qu'il sorte des msgssins de ls première faiseuse, voilà le bonheur suprême pour telle femme qui dépense tous les ans en *chiffons* l'argent qui suffirsit à défrayer plus d'un honnête ménage. — Le verbe *chiffonner*, dérivé de *chiffon*, s'emploie en divers sens, tant au propre qu'au figuré. Il signifie faire des chiffons : *cette ouvrière chiffonne très bien*. On dit aussi *chiffonner* un habit, une robe, un monchoir, pour *friper*, *froisser*, *déranger*. — On appelle *minois chiffonné* une jeune personne qui sans être jolie, sans avoir des traits réguliers, plaît par nne physionomie piquante, ordinairement accompagnée d'un nez retroussé — *Chiffonner* signifie encore

inquiéter, chagriner, faire de la peine, contrarier, mettre de mauvaise humeur; on dit : *cela me chiffonne*, pour cela me déplait. Boursault, dans sa comédie du *Mercure galant*, s'est servi de cette expression :

M'interrompre à tout coup, c'est me *chiffonner* l'ame.

H. Audiffret.

CHIFFONNIER, CHIFFONNIÈRE. Ces mots, dérivés de *chiffon*, s'appliquent aux choses comme aux hommes. On appelle chiffonnier un grand meuble plus ou moins riche à plusieurs tiroirs, dans lesquels on serre des habits, des robes, du linge de corps. Il est ordinairement aussi large qu'une commode, mais deux fois plus élevé. Le *secrétaire-chiffonnier*, moins grand, tient du secrétaire et du chiffonnier, en ce qu'on peut y écrire et y renfermer du linge. La chiffonnière est un autre meuble beaucoup plus petit à l'usage des dames, pour y faire ou pour y serrer de petits chiffons. — On a donné le nom de chiffonnier et de chiffonnière aux hommes et aux femmes qui achettent et qui revendent de vieux chapeaux et de vieux habits, mais plus particulièrement à ceux qui, à Paris, faisant métier de parcourir les rues, y ramassent des haillons, de mauvais chiffons pour faire du papier, des morceaux de papiers pour faire du carton, des chats et des chiens morts, dont ils vendent la peau, etc., etc. Cette classe est une des dernières de la société, moins par son industrie dégoûtante que par sa moralité. Aussi les anciennes ordonnances de police enjoignaient aux chiffonniers des deux sexes de ne vaguer dans les rues de Paris que le jour, afin de n'être pas soupçonnés d'avoir pris part aux vols nocturnes des auvents, grilles, enseignes, et favorisé l'ouverture des boutiques, salles et cuisines des rez-de-chaussée. Mais ces ordonnances sont tombées en désuétude, puisque c'est principalement la nuit que les chiffonniers exercent leur noble profession. Le dos chargé d'une grande hotte, portant de la main gauche une lanterne ronde suspendue, et la droite armée d'un croc, ils s'en servent pour découvrir dans la fange et dans les ordures, non seulement les vils objets de leur commerce spécial, mais encore des morceaux de métaux et quelquefois des pièces d'argenterie ou des bijoux perdus ou jetés par inadvertance. Favorisés par le hasard, quelques-uns d'entre eux ont laissé des fortunes assez considérables. — Si la classe des chiffonniers était épurée, on pourrait l'utiliser à peu de frais pour la sûreté des villes pendant la nuit, comme les *cloperman* de Hollande. Mais, loin de là, il semble que la police ait pris à tâche de les avilir et de les démoraliser. On se rappelle qu'en 1826 l'administration Delavau les chargea d'assommer dans les rues, non pas les chiens enragés ou errants, mais ceux qui, attelés à des petites charettes remplies de légumes et de fruits, soulageaient leurs maîtres et leur épargnaient les frais d'un cheval ou d'une bourrique. Les chiffonniers s'acquittèrent de cette honorable mission avec une férocité révoltante, qui fut sans doute bien récompensée, mais qu'en est-il résulté? en 1832, lors de l'invasion du choléra, ils jouèrent le premier rôle dans les assassinats des prétendus empoisonneurs, et dans la destruction des nouveaux tombereaux de répurgation qui, suivant eux, nuisaient à leur commerce et leur coupaient les vivres, en enlevant trop matin les immondices des rues. — Ne méprisons point cependant les chiffonniers, nous leurs devons la conservation des chiffons, matière première du papier, qui perpétue les productions du génie et de l'esprit. Comme les extrêmes se touchent! comme les plus grandes, les plus belles choses ont souvent la plus basse origine! Si le soldat La Rissole, dans le *Mercure galant*, se vante d'avoir le plus contribué à la mort de Ruyter, en apportant le feu que l'on mit à l'amorce du canon qui tua l'amiral hollandais, le chiffonnier ne doit-il pas aussi s'enorgueillir d'avoir été le précurseur de Montesquieu, de Voltaire, de J.-J. Rousseau et de Buffon? Les profits de ce métier dépendent donc de la liberté de la presse : c'est ce que

M. Viennet a pris soin de rappeler aux chiffonniers dans la spirituelle Épître qu'il leur a adressée en 1827. H. Audiffret.

CHIFFRES (arithmétique). Suivant Planude, moine grec, auteur d'une arithmétique qu'il composait dans le treizième siècle, la manière d'écrire les nombres avec des caractères particuliers nous vient des Indiens. Le système de numération qu'il développe dans son livre est le même que celui dont on fait usage aujourd'hui. Après avoir donné la figure des neuf caractères au moyen desquels on peut écrire toutes sortes de nombres, il ajoute : « Les Indiens ont un dixième caractère qu'ils appellent *tziphra*, qu'ils représentent par 0, et qui ne signifie rien suivant eux. — Delambre dit (*Histoire de l'astronomie ancienne*, tom. 1, p. 519) que *tziphra* (chiffre) vient de l'arabe *tsiphron zéron* (tout-à-fait vide). Le premier de ces mots, qui signifie *vide*, ayant été détourné de sa véritable signification, désigne maintenant les neuf caractères significatifs ; le second, *zéron*, aura été substitué au mot *tziphra* (0). — Les caractères ou chiffres dont Planude fait usage ont beaucoup de ressemblance avec les nôtres : 1 et 9 sont les mêmes que ceux de l'arithmétique actuelle, 2 est le *n* ou *nu* des Grecs, avec une queue plus ou moins longue ; 3 est le *m* ou *mu* des Grecs ; 4 est figuré par un *rho* (r) surmonté d'un crochet ; 5 est un *bêta* (B) renversé ; le 6 une espèce d'*y* ou de *gamma* (g) ; le 7 ressemble beaucoup au caractère dont les astronomes font usage pour désigner le signe du bélier ; le 8 est un *lambda* (L) majuscule. — On voit dans la planche xl, tom. 1 de l'*Histoire des mathématiques* de Montucla huit manières de représenter les caractères arithmétiques. Celle de Sacro-Bosco et de Roger-Bacon se rapprochent beaucoup de la nôtre. — L'ingénieux système de numération qui fait la base de notre arithmétique a été long-temps familier aux Arabes avant que les peuples d'Occident en eussent connaissance, mais on aurait tort d'en attribuer l'invention à ce peuple ; les Arabes eux-mêmes en font honneur aux Indiens ; on trouve dans diverses bibliothèques des traités manuscrits d'arithmétique en arabe, qui sont intitulés : *L'art de calculer suivant les Indiens ; Du calcul indien*, etc. — Quand l'arithmétique moderne s'introduisit parmi nous, on ne doutait point de son origine indienne ; l'Anglais Sacro-Bosco, qui composa une arithmétique en vers dans la première moitié du treizième siècle, débute ainsi :

Hæc Algorythmus, ars præsens, dicitur, in quâ
Talibus *Indorum* fruimur bis quinque figuris.

On a donc tort d'appeler *chiffres arabes* les caractères de l'arithméthique moderne, car il est bien prouvé qu'ils sont originaires de l'Inde. — Les Grecs et les Romains écrivaient les nombres au moyen des lettres de leurs alphabets ; on fait encore usage parmi nous de la manière d'écrire les nombres à la romaine, la voici :

1 s'écrit. I
2 II
3 III
4 . . . . IV.
5 V
6 VI
7 VII
8 VIII
9 IX
10 X
11 XI
12 XII
13 . . . . XIII.
14 XIV
15 XV
. . . .
20 ou 2 fois 10 XX
30 XXX
. . . .

— Les lettres dont les Romains faisaient usage pour noter les nombres étaient : C, D, I, L, M, V, X. Voici la raison qu'en donne Borel (*Trésor des recherches*) : on mit I pour *un*, II pour *deux*, III pour *trois*, IIII pour *quatre*, parce que ces lignes peuvent représenter les doigts de la main non compris le pouce. Quand on ouvre tous les doigts, le pouce avec l'index donnent la figure d'un V, voilà

pourquoi cette lettre vaut cinq. X étant composé de deux V, dont un renversé, *dix* est naturellement représenté par cette lettre. C vaut *cent* (centum) comme étant la première lettre de ce mot. L vaut *cinquante*, comme étant la moitié d'un C ; en effet, cette lettre avait anciennement la figure d'un E sans barre au milieu, dont la moitié inférieure figurait un L. — *Mille* (mille) s'écrivait M parce que cette lettre est la première du mot. Dans les éditions anciennes on trouve *mille* écrit ainsi CIƆ, c'est-à-dire avec trois lettres, deux C, dont un renversé, et I au milieu ; voici pourquoi anciennement la lettre M avait la figure d'un I accompagné d'un demi cercle ou d'une sorte d'anse de chaque côté. D vaut *cinq cents*, comme étant la moitié de la lettre M, ou plutôt de CIƆ ; D peut en effet être considéré comme forme de I et de Ɔ.

RÈGLE GÉNÉRALE.

— Toute lettre placée à la droite d'une autre d'une valeur nominale supérieure s'ajoute à celle-ci ; ainsi : LV représente 50 plus 5, ou 55 ; onze, quinze, s'écrivent XI, XV. — Au contraire, il faut retrancher de la lettre supérieure en valeur nominale celle de la lettre de moindre valeur quand celle-ci est placée à sa gauche. XL vaut 40 ou 50 moins 10 ; *quatre-vingt-dix* s'écrit XC ou 100 moins 10. TEYSSÈDRE.

CHIFFRES (Art d'écrire en), ou CHIFFRE DIPLOMATIQUE. Le chiffre diplomatique est une manière particulière d'écrire que mettent en usage les hommes d'état, les princes, les ambassadeurs, etc., pour assurer le secret de leur correspondance quand elle vient à tomber entre des mains ennemies ou étrangères. On emploie dans ce but des caractères particuliers ou arbitraires : ce sont, ou des chiffres arabes, ou les lettres alphabétiques empruntées à une langue quelconque, ou enfin des caractères plus ou moins bizarres, plus ou moins faciles à tracer, mais dont la valeur dépend de certaines conventions préalablement faites entre les personnes qui doivent correspondre. C'est à l'emploi des chiffres arabes dans ces derniers temps que cet art doit le nom d'écriture en chiffres. — L'usage des correspondances secrètes remonte à la plus haute antiquité, ou du moins celui des signaux secrets. Un grand nombre d'auteurs en ont traité sous les noms de cryptologie, cryptographie, polygraphie, stéganographie, etc., etc. Nous embrasserons ici toutes ces parties sans nous inquiéter des noms, dont nous nous occuperons spécialement aux mots ci-dessus mentionnés. — Le célèbre mathématicien Viète, employé par François Ier, lord Bacon et l'évêque Wilkins, rapportent l'art d'écrire en chiffres à la grammaire, qui, disent-ils, comprend, dans sa latitude, l'art d'exprimer la pensée, non seulement par la parole et par l'écriture, mais encore par les signaux, par les gestes, par tous les moyens qui ont été imaginés. Mais les personnes qui s'en servent le plus souvent sont bien loin de l'étudier comme une science qui a sa certitude et ses théories, d'où l'on pourrait déduire un grand nombre de conséquences utiles ; pour elles, ce n'est qu'un art qu'il leur est indispensable de pratiquer : aussi emploient-elles des combinaisons perfides qu'un déchiffreur exercé parvient toujours à traduire. On a prétendu qu'il n'y a pas de chiffres illisibles : sans doute un déchiffreur habile (mais ils sont bien rares) lira une écriture quelconque basée sur un des systèmes employés jusqu'à ce jour par les différentes cours de l'Europe : Trithème et Porta étaient bien fiers de la découverte de leur, que tous les souverains adoptèrent avec empressement ; mais Viète, au XVIe siècle, prouva qu'il n'est rien d'impossible à la patience et au génie ; Wallis vint bientôt montrer aussi combien était peu fondée l'opinion qui regardait comme illisibles les chiffres employés depuis 1642 ; Scaliger, orgueilleux d'avoir pu déchiffrer les scytales des Grecs, se vantait de pouvoir lire toute espèce d'écriture secrète. Cependant il ne paraît pas impossible d'imaginer une clé tout-à-fait indéchiffrable, c'est du moins l'opinion de Bacon et

de Wilkins, qui avaient consciencieusement étudié cette branche des connaissances humaines. D'ailleurs, il n'appartient pas à tous de pouvoir se faire déchiffreur, et malgré les données que l'on a sur les moyens actuels, cet art demande une étude particulière et suivie.—Nous allons d'abord en tracer l'histoire, puis nous présenterons succintement les méthodes usitées jusqu'à nos jours ; enfin nous traiterons plus tard à l'article DÉCHIFFREUR, de la science qui enseigne à lire l'écriture secrète.

Histoire.

L'origine de la correspondance secrète au moyen de signaux visibles date de la plus haute antiquité, et paraît même avoir précédé l'invention de l'écriture. Tout nous porte à croire que dans l'enfance des peuples qui nous sont plus ou moins connus, les idées se transmettaient par des signaux, par les mouvements du corps, par les gestes, comme le font encore les enfants avant de parler. Des faits nombreux démontrent que cette pratique était admise chez les anciens : Ovide dit quelque part : « Je dirai des mots sans ouvrir la bouche... tu liras les mots sur ses doigts... la bouche est muette, mais d'autres moyens permettent que nous puissions échanger nos pensées. » — Les Latins exprimaient les nombres au-dessous de cent à l'aide de la main gauche, et ceux au-dessus de mille par les doigts de la main droite. Juvénal et d'autres poètes font souvent allusion à cet usage. Pierius nous a conservé leur méthode de compter de 1 à 9,000. Scott, dans sa Stéganographie, donne leur alphabet arthrologique ou par gestes, en latin et en allemand. Falconer, dans sa *Cryptomenisis patefacta*, et Wilkins, dans son *Mercure*, le donnent aussi en latin et en anglais.—Pour faire servir à la correspondance secrète cet art de discourir par gestes, Scott a formé un alphabet, différent de l'alphabet généralement usité, et sous Charles II, roi d'Angleterre, Georges Dalgarme, dans son *Didascophalus*(p.74), donne un caractère universel et une langue philosophique à l'usage de toutes les nations. On avait, longtemps avant cette époque, adopté des signes de communications particuliers, dont quelques-uns même pouvaient servir de nuit.

Signaux lumineux.

Depuis un temps immémorial, les Chinois et les Persans se servent pour cet objet de feux allumés de distance en distance sur des lieux élevés. Diodore de Sicile dit que Médée et Jason usèrent de cet artifice, ce qui fait remonter cet usage à plus de 3,100 ans avant nous. Pline en attribue la découverte à Sinon pendant la guerre de Troie (*Hist.*, liv. VII, ch. 59). Eschyle dit qu'Agamemnon employa des signaux de feu pour informer Clytemnestre de la prise de Troie (*Stratégie* d'Onosandre, ch. 25). Quinte-Curce, Tite-Live, César, Hérodote, Végèce, Homère, Thucydide, Frontin, Polybe et Énée le tacticien, contemporain d'Aristote, mentionnent les signaux de feu employés de leur temps ou par les peuples qu'ils connaissaient. Polybe perfectionna les signaux grecs (*Polybe*, liv. X). Une des plus heureuses applications qu'on ait faites de ces découvertes dans les temps modernes est l'adoption des signaux lumineux pour la marine ; signaux au moyen desquels nos officiers peuvent correspondre entre eux avec une facilité étonnante, même à de très grandes distances ; mais, nous le répétons, ce n'est qu'une application, un perfectionnement des découvertes anciennes. On se rappelle que le vaisseau qui ramena Thésée de l'île de Crète causa la mort d'Égée par l'oubli fatal qui l'empêcha de faire le signal convenu. La flotte carthaginoise avait ses signaux marins durant la guerre punique. Ammien-Marcellin mentionne les *vexillarii* et les *speculatores* de son temps, et quelques vieilles médailles représentent encore les pavillons et les banderolles de correspondance. Virgile a dit : « Quand il voit le ciel serein, il se tient debout vers la poupe et donne un signal lumineux », et plus loin (*Énéide*, liv. II, v. 225), il rapporte qu'Agamemnon et Sinon correspondaient, l'un de son vaisseau, l'autre de

la flotte ; mais il y avait entre ces signaux et les nôtres autant de différence qu'il s'en trouve entre les tribunols chinois et notre alphabet.

Écriture secrète.

De là à l'écriture secrète il n'y avait plus qu'un pas, mais on a sans doute été bien long-temps avant de le franchir. Le sieur Guillet de la Guilletière, dans sa *Lacédémone ancienne et moderne*, attribue aux Lacédémoniens l'invention des caractères secrets, et trouve dans leurs scytales la preuve de son assertion. Plutarque a décrit les scytales employés à Athènes et à Sparte du temps d'Alcibiade, de Pharnabaze et de Lysandre ; mais il ne donne pas cette invention comme nouvelle : c'est donc à tort que quelques auteurs l'ont attribuée à Archimède, qui vivait 200 ans plus tard.—Depuis Aristote, nous trouvons la forme plus régulière et plus systématique : malheureusement nous avons conservé peu de chose des auteurs qui traitèrent, vers cette époque, de l'écriture secrète. Il ne nous reste plus rien de Jules l'Africain, de Laërce, de Philon le mécanicien ; nos seuls guides sont Énée, le tacticien, et Polybe. Énée inventa un grand nombre de moyens de correspondance : ce qui nous reste de lui fournirait de précieux matériaux à un homme ingénieux, et il est surprenant que l'usage traditionnel ne nous ait pas transmis celles de ses utiles découvertes dont nous ne retrouvons plus que la désignation dans Polybe.—Un stratagème bizarre est cité par Hérodote : Histiæus, en Perse, dit-il, voulant correspondre avec Aristagore, qui était en Grèce, lui envoya un esclave malade, avec prière de lui faire sur la tête des incisions qui pussent le guérir. Aristagore grava sur le cuir chevelu les caractères qu'il voulait transmettre, et, quand les cheveux eurent repoussé, renvoya l'esclave à son maître. L'usage de marques ou de caractères particuliers était adopté chez les Juifs dans cette sorte de cabalistique appelée combinaison. Suétone rapporte que Jules César et Auguste employaient une correspondance secrète pour laquelle ils se contentaient de transposer les lettres de l'alphabet. Ce chiffre, quoiqu'imparfait, est moins facile à déchiffrer que celui dont se servirent les différentes cours de l'Europe jusqu'au XVIe siècle.—La méthode de transposer ainsi les lettres de l'alphabet était commune aux Carthaginois, aux Grecs, aux Syracusains ; les Gaulois, les Saxons et les Normands inventèrent, pour le même objet, des caractères nouveaux et bizarres, qui ont été recueillis dans les ouvrages de Trithème, du duc Sélénus et des autres polygraphes du XVe et du XVIe siècle. Ils nous ont aussi conservé ceux d'Alfred Ier, roi d'Angleterre, et ceux qu'avaient adoptés Charlemagne et ses agents. Enfin, les Irlandais usaient de chiffres particuliers appelés *oghams*, qui pouvaient en outre être appliqués à la sténographie. (Voy. *Antiquités d'Irlande*, vol. II, p. 20.) — La notation de mots entiers ou de syllabes entières est due au vieux poëte Ennius, et fut encouragée par Mécène, Cicéron, Sénèque l'ancien, Philargyre, Fannius, Aquila, Tyron. On retrouve plus de mille de ces signes dans Probus, Paul Diacon, Goltzius et à la fin des inscriptions de Gurner (200 p. in-f°.) Les caractères tyroniens employés pour la tachygraphie ne sont pas alphabétiques. Ils présentent une grande ressemblance quand ils expriment les mêmes initiales ou les mêmes désinences latines. On aurait tort de penser qu'il fussent abandonnés au hasard, car ils constituaient réellement un système complet et suivi. Les notes tyronnienes, essentiellement différentes des caractères de même nom, s'élevèrent, dit-on, à plus de trente mille vers le temps de Sénèque, et servirent à la correspondance secrète parmi les moines du moyen âge. Un vieux psautier, écrit entièrement avec ces notes, vit échouer contre son impénétrabilité toutes les tentatives des savants que le pape Jules II avait appelés pour le déchiffrer. On se décida enfin à l'intituler : *Psautier en langue arménienne*. Enfin, les Romains avaient encore l'habitude de

supprimer la fin des mots sur les monuments; mais c'était moins pour cacher un secret que par abréviation ; nous n'en dirons donc rien ici : on peut consulter sur ce sujet le *Siglarium romanum* de Gérard 1792, et le *Waltheri Lexicon diplomaticum*, 1752. Les bornes de cet article seraient dépassées si nous mentionnions tous les efforts qui ont été faits depuis. L'explication que nous donnons plus bas des systèmes les plus usités y suppléera ; mais il en est un que nous ne devons pas passer sous silence, car il date de notre époque.

Langue musicale de M. Sudre.

Il y a quelque temps, on a présenté comme nouveau un moyen de correspondre au loin par les sons du cor ou de tout autre instrument de musique, moyen qui a déjà été, et qui peut être encore appliqué à l'écriture secrète. L'inventeur, M. Sudre, a reçu de grands éloges dans un rapport fait à l'institut. Comme chiffre diplomatique, cette écriture manquerait d'un caractère essentiel, celui de ne pas inspirer de soupçons ; car il serait impossible de ne pas reconnaître la ruse, si l'on essayait de jouer le morceau de musique barbare ainsi composée. D'ailleurs, ce genre de correspondance est facile à déchiffrer. Le moyen de M. Sudre peut toutefois être fort utile en certaines circonstances, et il rendrait de très grands services aux armées de terre par la rapidité avec laquelle des ordres, transmis ainsi de distance en distance, arriveraient à toutes les divisions ; mais ce procédé ne lui appartient pas plus que sa langue musicale universelle, du moins quant à l'invention, malgré le brevet qui lui a été accordé : l'évêque Wilkins décrit longuement son langage universel par les notes musicales représentant des choses ; Thicknesse donne un système complet de langue musicale ; le duc de Brunswick (Gustave Sélénus) dans sa *Cryptographie*, liv. VI, ch. 19, attribue au comte Frédéric d'Ostingen le premier système de l'application des notes musicales au langage. Enfin Trithème, en 1499, dans sa lettre à Bostius, dit qu'il avait l'habitude de discourir au moyen du chant ou d'un instrument de musique.

Nous bornerons ici le court résumé de l'histoire d'un art qui offre tant d'utilité aux familles et à la société. Avant d'entamer l'art même, nous allons rapidement indiquer les divers moyens de correspondance au loin qui ont été imaginés, ainsi que les auteurs dont on peut lire les ouvrages avec fruit : les plus remarquables sont marqués d'un astérisque.

Moyens de correspondance secrète au loin.

1° Par des bouquets composés de diverses fleurs ; 2° par des papiers de diverses couleurs ; 3° par un collier, un bracelet, une bourse, etc., soit de perles ou de toutes autres matières dont les couleurs combinées offrent un sens ; 4° par des rubans et des nœuds ; 5° par des aspérités sur une surface, ou des trous imperceptibles, mais sensibles au toucher ; 6° avec une lanterne, la nuit ; 7° par le son du tambour, du canon, d'un instrument de musique ; 8° enfin, par l'odorat et le goût.—Voyez pour tous ces cas les mots *fleurs*, *couleurs* (Langage des), *nœuds*, *quipos*, *lettres*, *gestes*, *sourds-muets*, *signaux de la marine*, *télégraphes*. — *Liste des auteurs à consulter*. — Polygraphie de l'abbé Trithème, 1499 ; Sténographie du même, traduite par Gabriel Collange, 1561 ; Pallatino, 1540 ; Bellasso, 1553 ; Glauburg, 1560 ; Baptiste Porta*, 1563 ; Cardan et Bibliander, Blaise de Vigenère*, Walchius, Isaac Casaubon, Scott*, Gustave Sélénus*, Gérard Wolsius, Herman Hugo, Schwenter Alias*, Hercules à Sunde, Wecker, Niceron*, lord Bacon*, Caspi, Seelander, J. Balthazar*, Frédérici, Comiers, Basaccioni, Lafin, Dalgarne, Becher, Hiller, Wilkins*, J. Nicholaus, Buxtorff, Caramuel, Wolfang, Falconer, Ozanam, Breithaupt, Conrad*, Dutton, Davy, Ware, Gra-

vesande, Twiss, De Vaines, Carpentier, Lucatello, Kircher, Paschius, Morof*, Thickness, Hutton, Hooper, Astle, P. Cristinus, Ernest Eidel, J. Gesory, J.-C. Amman, D. Wallis, marquis de W orcester, 1659*; enfin l'*Encyclopédie*, qui contient fort pen de choses sur ce sujet et ne cite que deux ou trois auteurs qu'elle ne s'est pas donné la peine de choisir.

ART D'ÉCRIRE EN CHIFFRES. — *Méthode de Jules-César.* — Pour écrire par cette méthode, il suffit de remplacer les lettres de la missive réelle par d'autres lettres ou d'autres signes convenus d'avance. Par exemple :

A la place de	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	x	y	z
mettez	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k
ou bien	r	s	t	u	v	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q
ou encore	1	7	9	3	2	§	Λ	6	δ	ω	η	ε	θ	4	8	μ	Λ	λ	ς	t	5	ç	6	∞

ou enfin tous autres signes arbitraires dont on convient. Exemple : Placez un vase de fleurs sur votre fenêtre, nous saurons qu'il est temps de se mettre en marche.—Voici ce que devient cette missive si, prenant les lettres qui la composent dans la première ligne ci-dessus, on les remplace par celles qui leur correspondent dans la 2ᵉ ligne : avlnpk fy gld op qrpfed dfc gzecp gpypecp, yzfd dlfczyd bftv pde epaad op dp xpeecp py xlcnsp.—Si au lieu de la 2ᵉ ligne on s'était servi de la 4ᵉ, la missive se serait présentée ainsi :

8π1928 τθ 51λ 32 §π2τΔλ λτς 54ςΔ2 §2θ2ςΔ2, θ4τλ λ1τΔ 4θλ μτδπ 2λς ς2εε8λ 32 λ2 ε2ςςΔ2 2θ ε1λ962.

—Il est bien entendu que, pour ne pas avoir besoin de recourir à un déchiffreur, les divers correspondants doivent être préalablement munis d'un tableau de la clé parfaitement semblable.

Méthode japonaise.—Cette méthode prend son nom de l'écriture ordinaire des Chinois et des Japonais qui la forment en descendant suivant des lignes verticales, au lieu de diriger les mots horizontalement comme nous le faisons en Europe.

Exemples en lettres.

n s p i t t i s q u i e d
o n l n i s m l u e o r e s
u n u u o e p b e t n o u r
s v s m u l o i n s s c x u
n e d e s i s s o u e n j o

Le même en chiffres

1 3 19 11 22 22 12 13 10 1 12 15 8
7 1 16 1 12 5 17 16 4 13 7 21 13 3
4 7 4 4 7 13 19 20 13 22 1 7 4 21
3 23 8 17 1 16 7 12 1 3 3 9 25 4
3 8 8 13 5 10 5 3 7 4 13 1 14 7

Clé ou valeur des chiffres.

8	10	9	5	13	24	5	11	12	14	15	26	17	1
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
7	19	20	21	3	22	4	23	25	2	18			
o	p	q	r	s	t	u	v	x	y	z			

On voit par l'exemple en lettres ci-dessus qu'une telle correspondance offre trop beau jeu au déchiffreur, mais il est facile de la compliquer d'une autre, comme nous le voyons dans l'exemple en chiffres, à la place desquels nous aurions pu mettre tous autres signes arbitraires.

Méthode par parallèlogramme.

Pour suivre cette méthode, il faut d'abord écrire la dépêche à la manière ordinaire, mais en ayant le soin de tenir les lettres à une certaine distance les unes des autres, et de telle sorte que celles des différentes lignes horizontales se correspondent verticalement, comme on le voit ci-dessous :

i l f e u-t à o n s e h e n-
-r e s, v o u s t r o u v e r
e u r e n d e e-v o u s. o u
u e s e d o u t e d s r i e
-n. e g i s s o n s. v e n e s

Puis on les mêle en les écrivant ainsi : 1° la première ; 2° la deuxième verticale *r*, et la deuxième horizontale *l*; 3° la troisième verticale *a* jusqu'à la troisième horizontale *f*, c'est-à-dire, *aes*; 4° de la quatrième verticale *n* à la quatrième horizontale *a*, c'est-à-dire, *nusa* et ainsi de suite, toujours par diagonales, jusqu'à la fin, ainsi qu'on le voit dans cette version : Irlaefnusanervuaseotgenuaiddsosoetnsuzrzotvoeneouhsduveveseuerornineez.

Methode de Scott, ou du moins indi-

quée par lui.—Exemple.— « Votre s*œ*ur a obtenu aud*i*ence du ministre, il y a fort à espérer que votre gr*â*ce *e*st accordée. Je suis beureux d'être *le* premier à vous annoncer cet*t*e beurense nouve*l*le. A revoir, mon ami, bon *e*spoir et bo*n* courage. Vous *a*llez être rend*u* à vos fils. *A*dieu. »—La traduction de ce ebiffre est : A minuit, à votre fenêtre. Le guicbet est gagné.

Clé :	7	2	17	5	9	6	3	8	4	1	22	19	16	11	15	21	10	13	25	12	14	18	24	20	23
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	x	y	z

Explication. Le nombre de lettres non italiques qui précèdent une italique dans la dépêche ci dessus, jnsqu'à, et y compris, cette italique, indiquent le chiffre de la clé sous lequel il faut cbercber la lettre véritable. Ici il y a six lcttres avant *œ*, qui forment avec *œ* le nombre scpt, sous lequel nous trouvons *a* dans le tableau de la clé ; de *œ* à *i*, seconde italique, nous trouvons seize lettres de la même manière ; nous chercberons donc dans la clé la lettre qui se trouve sous le nombre seize. C'est *m*, que nous mettrons à côté de *a*, déjà trouvé, et ainsi de suite, jusqu'à ce que nous ayons trouvé toute la traduction ci-dessus. A minuit à, etc. —On pourrait employer un cbiffre quelconque au lieu de lettres, et au lieu de mettre les lettres indicatives en italique, négliger de faire un délié, ou placer toute autre indication moins facile à observer. On compliquerait ainsi le travail du déchiffreur.

Méthode du comte Gronsfeld, citée par Scott. — 1° Correspondance écrite à la manière ordinaire avec un nombre qui se répète sans cesse, et successivement sur toute la suite de la correspondance pour faciliter la transcription en chiffres, de cette manièrc :

35 4354354 3543 543543 54354 3543
«Le général doit tenter cette nuit
54 3543543 54 35 4354354 35435435
le passage de la rivière presqu'en
4354 354 35435435 43 54354 35 43
face les banteurs de Gratz, où il
54 35 435435 435435 43543513
ne sc trouve aucune batterie. »

2° On comptc à partir de chacune de ces lettres prises dans un alphabet ordinaire, autant de lettres que le chiffre au-dessus de ces premièrcs indique d'unités ; la dernière ainsi comptée sera celle qui devra être substituée pour la correspondance secrète. Par exemple ici, la première, *l*, porte le chiffre 3 ; nous comptcrons donc *l*, *m*, *n* qui se trouvent; la troisième remplacera *l* ; de même *e* est surmonté de 5, il devra donc être remplacé par *i* qui dans l'alphabet sc trouve la cinquième lettre après *e* ; par conséquent le prcmicr mot, *le*, sera remplacé par *ni*, et ainsi des autres. En suivant cette marcbe, la missive ci-dessus sera remplacée pour le secret par celle-ci : Ni jgrhteo fslv yhpyht ghvyh prlv ph revucjg hh ne ukalgvh rvhuyygz iegh nix jey viytx gg kneye gz lnrh ni xtqyyi dxgypi fdvyht mh.

Cette méthode, dans l'opinion de Scott, est illisible pour quiconque ne connaît pas la clé ; nous verrons à l'article Déchiffreur que cette opinion est bien mal fondée. On aurait pu compliquer l'exemple ci-dessus en employant des chiffrcs.

Méthode de lord Bacon.

Missive secrète : bbbbb aaaaa babba abbbb abaaa aabab aabaa babbb aabbb babaa abbbb abaaa aaabb abaaa bbbab abaaa aabab.

CLÉ	S'ÉCRIT :	CLÉ	S'ÉCRIT :
a	aaaaa	*n*	bbbab
b	aaaab	*o*	bbbba
c	aaaba	*p*	bbbbb
d	aabaa	*q*	baabb
e	abaaa	*r*	babba
f	baaaa	*s*	babbb
g	baaab	*t*	abbbb
h	baaba	*u*	aabbb
i	babaa	*v*	aaabb
j	bbaaa	*x*	bbabb
k	bbaab	*y*	abaab
l	bbaba	*z*	aabab
m	bbbaa		

Si l'on comparc la missive ci-dessus à cet alphabet, et qu'on remplace cbaquc groupe de cinq lettres par la lettre unique

qu'il représente, on obtiendra ce sens : *Partez de suite, venez.*—L'avantage de ce système consiste en ce qu'il peut être combiné dans une dépêche qui n'inspire aucun soupçon, telle que celle-ci : « Je dé*sirerais* vous *présenter moi-même mes félicitations* sur *votre heureux succès ; mais je ne* puis *quitter un seul* instant. Excusez-moi. » — En remplaçant toutes les lettres italiques de cette missive par *a* et toutes les autres par *b* ; puis comparant cette traduction, cinq lettres par cinq lettres, avec l'alphabet ci-dessus, on retrouvera le sens, « Partez de suite, venez. »—Cette méthode que l'auteur regardait comme indéchiffrable, a cessé de l'être de nos jours.

Méthode des diviseurs.

DÉPÊCHE RÉELLE EN LETTRES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	d	i	t	e	s.	u	o	u	s,	s	i.	v	o	t	r
2	e.	g	e	o	l	l	e	r.	v	i	e	n	t.	e.	l
3	e.	r	s	l	e	o	n.	e	t.	s	i.	ó	n.	p	e
4	n	t.	e	r	r	i	v	e	r.	à.	v	o	u	s.	à.
5	f	o	r	c	e.	d'	e	r	g	e	n	t.	s	e	r
6	v	è	s.	v	o	u	s.	d	e.	c	e.	c	h	i	f
7	f	r	e.	t	e	n	t.	q	u'	o	n.	u	e.	l	a.
8	s	o	u	p	ç	o	n	n	e	r	o.	p	o	s.	n
9	o	u	s.	p	r	e	n	d	r	o	n	s.	l'	a	u
10	t	r	e.	s	i.	n	o	u	s	y.	s	o	m	m	e
11	s.	f	o	r	c	é	s.								

LA MÊME EN CHIFFRES.

7	2	4	1	11	15	3	10	5	13	6	12	8	14	9
o	i	e	d	i.	r	t	s	e	o.	n	v	u	t	s.
e	g	o	e.	e	l	e	i	l.	t	i	u	r.	s	s
n.	s	i	s.	l.	e	s	e	s.	n.	o	o	e	p	t.
v	t.	r	u.	v	s.	s	a.	r	u	i	o	e	a.	r.
s	o	c	f	n	r	r	e	e.	s	d	t.	r	e	g
s.	o	v	v	e.	f	s.	c	o	h	u	e	d	i	e.
t.	r	t	f	u.	e.	e.	o	s	e.	n	u	q	l	u
n	o	p	s	a.	n	u	r	c	s	s	p	n	s.	e
n	n	o	p	n.	u	s.	o	r	l	s	s.	d	a	r
o	r	e	t	s	e	e.	y.	l.	m	n	o	u	m	s.
s.	f	s	e			o		e		e				

On voit que pour écrire d'après cette méthode, il suffit d'écrire à la manière ordinaire, mais en isolant les lettres pour les faire correspondre suivant des colonnes verticales, que l'on numérote comme on le voit ci-dessus. Puis, pour le secret, on écrit de nouveau les mêmes, mais en intervertissant l'ordre des colonnes verticales, comme nous en donnons l'exemple à côté de la dépêche réelle : on pourrait en ce cas employer des chiffres ou tous autres caractères.

Méthode prise des signaux de la marine.

Missive secrète : 122123311 113213-123313233311 311313233 32122331232-2123 113123222123312233123 232313-111222122 321223313311 3111232331-23331 311123313213.

Traduction : « Des fleurs sur votre fenêtre quand vous serez seul. » Pour écrire cet avis en chiffres :

A la place de :	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
on a mis :	111	112	121	122	123	113	131	132	133	211	212	213	221	222

A la place de :	o	p	q	r	s	t	u	v	x	y	z.
on a mis :	223	231	232	233	311	312	313	321	322	323	331.

Méthode des combinaisons (télégraphes).

Chiffres : Hlseo aeipnn trnoon zelral erfuse vanrva suente occiap uqnour liesav nrteen aecpge ldodsi ecurit gtnrsa.

Traduction : « Hâtez-vous, l'Angleterre acquiert de l'influence, et nous pourrions perdre nos avantages si on ne la prévenait. »

Préparation.

Trois lettres quelconques : *a*, *b*, *c*, sont susceptibles entre elles des combinaisons *abc-bca-bac-cab-acb*. Écrivons chacune des lettres de la première combinaison *abc* en tête de trois colonnes verticales, comme nous le voyons dans le petit tableau ci-dessous :

	a	*b*	*c*
cba	trnoon	aeipnn	rtelseo
bca	vaurvœ	erfuse	zelral
bac	uqnonr	occiap	suente
cab	acepgc	nrteen	liesav
acb	gmrsa	eeurit	ldodsi

Puis les autres combinaisons *cba*, *bca*, *bac*, *cab*, *acb*, au commencement d'autant de lignes horizontales. Prenons maintenant la lettre à écrire : nous en placerons chacune des lettres dans une des colonnes verticales indiquée par l'ordre des lettres qui commencent chaque ligne horizontale : ainsi, pour le premier mot *hâtes*, *h* se placera dans la dernière colonne verticale *c*, parce que la première lettre de la combinaison horizontale *cba* est *c* ; *a* se mettra dans la colonne verticale *b*, car *b* est la deuxième lettre de cette même combinaison *cba*; enfin *a* en étant la troisième lettre, *t*, qui est la troisième de *hâtez*, se mettra dans la colonne verticale *a* ; comme les trois colonnes verticales de la première ligne horizontale ont reçu chacune une lettre, la quatrième *e* sera portée sur la deuxième ligne horizontale *bca*, et dans la colonne verticale *b*, car cette lettre est celle qui commence la combinaison *bca* ; *c* étant la deuxième lettre de cette même combinaison, *z* se placera sur cette même ligne dans la colonne verticale *c*, et ainsi de suite.—Quand toutes les lettres sont ainsi placées, il n'y a plus qu'à recopier, en ayant soin de mettre en tête du chiffre un triangle ou un carré, suivant qu'on a employé des combinaisons de trois lettres ou de quatre lettres. (*Voy.* COMBINAISON.)

Méthode où chaque ligne emploie un alphabet différent.

CHIFFRES :

cdkh hdbbth p idkit tmigtbyit. ath hdaspih ht gtkdait yt etc bkyh. cakh at lpyigt xpito ldkh st cdkh htrdkgyg.

TRADUCTION.

« Nous sommes à toute extrémité : Les soldats se révoltent, je n'en suis plus maître. Hâtez-vous de nous secourir. »

1° Nous avons écrit à part la missive ordinaire, et nous avons fait le tableau qui suit, et qui est composé de différents alphabets, prenant les lettres pour chaque ligne dans la missive réelle, dans le premier alphabet horizontale de ce tableau ; 2° pour chiffrer la première ligne de cette missive réelle, nous avons remplacé les lettres de ce premier alphabet par celles qui leur correspondent dans le deuxième, *pqrst* ; 3° pour la deuxième ligne, ce sont les lettres correspondantes du troisième alphabet *cprst*, qui ont été substituées, et ainsi de suite ; la comparaison de la dépêche ci-dessous et de sa traduction avec le tableau des alphabets fera parfaitement comprendre cette marche.

Paradigme.

a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z
p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o
n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m
l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k
i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h
c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b
y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x
s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q	r
p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o
r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q
e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d
h	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g
e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d
m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l
i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h
n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m
e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d
o	n	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m
c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b
e	f	g	h	i	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	w	x	y	z	a	b	c	d

Alphabet différent pour chaque mot.

Chiffre, d'après ce système, de la dépêche précédente.

cdkh gcaasg l cxdcn guvtgokrg icq lhdvsnl ht kvmfctvcl ni umu xzsnx bxge uizcan hngrn zszx qr pqxa xigszvnv.

Prenez chaque mot de la dépêche réelle dans la première ligne du paradigme et remplacez-les, pour le premier mot, par celles qui leur correspondent dans la deuxième ligne du tableau alphabet ; pour le second, par celles qui leur correspondent dans la troisième ligne ; pour le troisième mot, etc.

Alphabet différent pour chaque lettre.

Chiffre, d'après ce système, de la dépêche précédente.

ccfb umebvh y adgks zygsxrvc dtk xvpigx fg vtiztvcfi ai niz bhnf rpkg xilrx xrymd gxhx qg rdid bgagkinz.

On suit ici absolument la même marche que dans le cas précédent, avec cette seule différence, qu'il faut faire maintenant pour chaque lettre ce qu'on a fait plus haut pour chaque mot.

Il est encore d'autres méthodes dont nous nous abstiendrons de parler, parce qu'elles offrent peu d'intérêt, entre autres celle qu'emploient souvent les commandants militaires, et qui consiste à prendre des lettres ou des mots dans un dictionnaire ou dans un auteur désigné à des pages et sur des lignes où l'on est convenu de choisir. Cette méthode, comme la dernière que nous venons d'exposer, présente, outre un grand nombre d'autres inconvénients, celui d'exiger beaucoup de temps. — A l'article Déchiffreur, nous démontrerons que s'il faut une rare sagacité, et une grande habitude pour parvenir à traduire une écriture en chiffres dont on n'a pas la clé, il n'est pas néanmoins de secret impénétrable à la patience exercée. — Pour tous les autres moyens de correspondances secrète au loin, voyez les mots auxquels nous renvoyons et l'article Encre sympathique, Faux en écritures et Télégraphie, etc. Baillet de Sondalo.

CHILDEBERT Ier. Lors du partage irrégulier fait entre les quatre fils de Clovis, du territoire gaulois soumis par ce chef des Francs (511 de l'ère vulg.), le second, né de son mariage avec Clotilde, Childebert, fut reconnu comme chef de cette partie des hordes franciques dont Paris devait être désormais le siége; Senlis, Meaux et l'Albigeois, par surplus quelques cantons mal limités, voilà quel fut le lot de Childebert. Les quatre fils de Clovis, comme nous aurons occasion de le démontrer ailleurs (article France et Mérovingiens), n'étaient point, à vrai dire, des rois *territoriaux*, dominant sur le pays d'abord, et, par une conséquence rigoureuse, sur les hommes habitant le pays; mais seulement des chefs militaires, dominant sur des troupes de soldats, et, par une suite de cette autorité, régissant sans aucune administration fixe et déterminée le territoire occupé par les bandes qui étaient soumises à leur commandement. Les villes dont on a fait des capitales de quatre prétendus royaumes n'étaient en effet que les quartiers-généraux de quatre armées franciques, quatre points d'action des barbares conquérants de la Gaule. On ne saurait trop insister sur ce fait ni le reproduire trop souvent, car son résultat immédiat est de détruire l'une des plus grossières, mais aussi l'une des plus fortement enracinées parmi les erreurs relatives à notre histoire durant le ve et le vie siècles de l'ère chrétienne. Childebert Ier, à partir de 511, fut donc, non point roi d'un territoire dont Paris aurait été régulièrement le centre et la *capitale*, mais *roi*, c'est-à-dire *chef militaire*, de diverses bandes franciques répandues sur des territoires non unis entre eux par des liens naturels, non défendus, *comme unité*, par des frontières ou des limites naturelles, entrecoupés par les possessions des trois autres chefs francs, ayant enfin Paris pour *quartier-général*. — Les premières années du règne de Childebert (comme celles de ses frères) sont enveloppées de ténèbres épaisses. Pendant que Thierri Ier subjuguait la Thuringe, Childebert céda aux sollicitations d'un *Arcadius*, auquel les chroniqueurs donnent le titre, singulier à cette époque, de *sénateur*. Celui-ci s'engageait à profiter de l'absence de son frère et du bruit de sa mort, qui s'était répandu, pour s'emparer de l'Auvergne. Childebert se mit à la tête d'une armée, et se rendit en Auvergne; un épais brouillard lui dérobait la vue des pays qu'il traversait : « Je voudrais bien, s'écria-t-il, reconnaître par mes yeux cette Limagne qu'on dit si riante. » Arrivé devant Clermont, il en trouva les portes fermées : Arcadius l'y introduisit; mais il abandonna bientôt sa conquête en apprenant que Thierri vivait encore et se préparait à quitter la Thuringe. — Childebert marcha ensuite contre Amalaric, roi des Visigoths d'Espagne, qui avait épousé Clotilde, fille de Clovis. Cette princesse, zélée catholique, comme sa mère,

dont elle portait le nom, eut beaucoup à souffrir au milieu d'un peuple attaché aux idées d'Arius. Plus d'une fois elle fut insultée par les habitants de Narbonne en se rendant à l'église réservée aux chrétiens qui partageaient sa croyance. Amalaric lui-même donnait l'exemple de cette persécution, et lui faisait éprouver des traitements odieux. Un jour, Clotilde recueillit sur un voile le sang qui coulait de ses blessures, et envoya ce voile à Childebert. Celui-ci vola au secours de sa sœur. Son armée écrasa, sur les frontières de la Septimanie, les troupes d'Amalaric, qui s'enfuit à Narbonne, puis à Barcelone; là il fut tué par ses sujets. Childebert délivra Clotilde, pilla Narbonne, et revint à Paris avec d'immenses trésors, dont il enrichit le clergé.—D'accord avec ses frères, Childebert déclara la guerre à Sigismond, roi des Bourguignons, assiégea Autun en 532, fit périr Sigismond, avec sa femme et ses enfants, et fit enfermer pour toujours Gondemar, qui réclamait la succession de Sigismond. —Le royaume des Bourguignons était mieux organisé que celui des Francs à cette époque: il fut pourtant détruit par ceux-ci, mais conserva ses lois. On ne conçoit pas qu'en présence des faits, et après la lecture des contemporains, tout informes que soient leurs écrits, des auteurs modernes aient écrit sérieusement des phrases comme celle-ci: *Ainsi se fondit entièrement dans l'empire français le royaume de Bourgogne, qui avait duré plus d'un siècle.* Comme si, au VIe siècle, il y avait eu dans les Gaules autre chose qu'une déplorable anarchie; comme si l'on trouvait un *empire français* là où il n'y avait que des bandes franciques plus ou moins disposées à se fixer sur le sol conquis; comme si même enfin, ces bandes avaient été unies entre elles! — Clodomir, roi *à Orléans*, avait été tué dans cette guerre contre les Bourguignons. Ses fils étaient confiés à Clotilde, leur aïeule, veuve de Clovis. La tendresse que cette princesse leur témoignait excita la haine de Childebert; il s'entendit avec Clotaire, son frère, et la mort des jeunes orphelins fut résolue. Les deux rois les égorgèrent sans pitié. En 543, Childebert, ligué avec Clotaire Ier, attaqua la Septimanie, la seule province que les Visigoths possédassent encore dans les Gaules. L'Espagne même devint le théâtre des hostilités. Les deux rois francs s'emparèrent de Pampelune, de Calahorra, et investirent Saragosse, dont ils levèrent le siége en considération de saint Vincent. Mais bientôt après les Visigoths triomphèrent à leur tour des Francs, et leur vendirent à prix d'or la faculté de regagner la Gaule.—Childebert, croyant avoir à se plaindre de Clotaire, seconda la révolte de Chramne, fils de ce dernier, et dévasta la Champagne rémoise. Il mourut peu de temps après à Paris, en 558. Il ne laissait que deux filles; Clotaire les exila ainsi que leur mère, et s'empara des richesses et du royaume de ce frère, qui avait voulu le dépouiller.

Childebert II, roi des Francs austrasiens, fils de Brunehaut et de Sigebert, succéda, en 575 à celui-ci, lorsqu'il eut été assassiné devant Tournai par les émissaires de Frédégonde. Comme Brunehaut, le jeune Childebert était prisonnier de l'implacable reine des Neustriens. Un duc austrasien, Gondeband, le sauva, l'enleva de Paris, et le conduisit à Metz, où à l'âge de cinq ans cet enfant fut proclamé roi. Ce fut alors que triompha l'aristocratie austrasienne, et qu'elle imposa à ses rois le joug des maires du palais. La mort de Sigebert n'avait pas terminé la guerre entre l'Austrasie et la Neustrie. Chilpéric avait chargé son troisième fils, Clovis, de terminer la conquête de l'Aquitaine austrasienne, entreprise déjà commencée avec succès par Théodebert, frère aîné de Clovis. L'Anjou, la Saintonge, le Quercy et l'Albigeois furent successivement envahis au nom de Chilpéric. Mais le roi de Bourgogne, Gontran, vint au secours de Childebert II, son neveu. Toutefois les troupes neustriennes réalisèrent la conquête résolue par leur roi (576 et 577).—La mort des deux fils de Gontran laissant le trône de

Bourgogne sans héritiers directs, ce prince invita Childebert II à se rendre auprès de lui, se proposant de l'adopter pour fils. Les grands d'Austrasie accédèrent à cette offre; leur jeune souverain n'était alors âgé que de sept ans; il fut leur jouet pendant toute sa minorité. Ils le brouillèrent avec Gontran, et lui firent conclure contre celui-ci une alliance avec Chilpéric. Les hostilités commencèrent sous de vains prétextes; elles durèrent deux ans. Lorsque Chilpéric eut été assassiné, Childebert s'empara de son trésor, et tenta sans succès de se rendre maître de Paris; ses *leudes* réclamèrent inutilement pour lui le droit de partager avec Gontran la tutèle de Clotaire II, le fils que Chilpéric laissait à Frédegonde. — Childebert II était devenu un homme quand, après des querelles très vives entre les leudes et Gontran, celui-ci se réconcilia entièrement avec lui au milieu de la révolte de Gundovald, et le reconnut pour héritier de ses états. Fils de Brunehaut, qui tantôt le soumettait à son influence, tantôt lui déplaisait, Childebert nourrissait la méfiance et les alarmes de la vieillesse. Frappé d'une décrépitude anticipée, résultat des débauches de son adolescence, ce prince ne rappelait que la férocité et non le courage des races barbares. Fatigués du pouvoir de Brunehaut et des excès de son fils, les leudes austrasiens s'unirent aux grands de Neustrie : on résolut la mort de Childebert. Celui-ci fut informé du complot par le roi de Bourgogne, et se vengea des seigneurs par des supplices et des assassinats; puis il se rendit auprès de Gontran, et forma avec lui une ligue plus étroite contre les prétentions de l'aristocratie. Les deux rois s'occupèrent du soin de régler leurs intérêts par un traité qui porte le nom de la ville d'Andelot (entre Langres et Naz-sur-l'Ornain), où il fut signé le 28 novembre. Loin d'offrir des garanties de paix, ce traité renfermait au contraire des germes de discorde : il établissait, entre autres choses, la domination des deux monarques sur le même pays, de manière à provoquer de continuels différends. — Childebert porta aussi sans succès la guerre en Italie contre les Lombards. — A la mort de Gontran, en 593, il s'empara du royaume de Bourgogne : la mauvaise issue d'une première tentative détourna Childebert de l'idée de conquérir la Neustrie. Son armée combattit avec plus d'avantage contre les Warnes, nation germanique qui voulut secouer la domination franque, et fut anéantie par le fer (595). — En 596, le poison mit fin aux jours de Childebert II et de son épouse Faileube; il laissait deux fils enfants, Théodebert, roi d'Austrasie, et Thédoric ou Thierri, roi de Bourgogne. Les historiens qui affirment que Brunehaut, pour régner plus sûrement sur son fils, l'avait elle-même corrompu dès son jeune âge par un affreux calcul, prétendent qu'elle l'empoisonna quand elle se vit sur le point de perdre son influence; d'autres auteurs accusent Frédégonde de ce crime.

Childebert III, fils de Thierri III, remplaça son frère Clovis III, lorsque celui-ci mourut en 695, comme souverain des trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne. Pépin d'Héristal fut réellement roi sous le nom de Childebert III, qui n'a pas laissé de souvenir, auquel on a donné le surnom de *Juste*, sans que l'on sache pourquoi, et qui mourut en 711, laissant le trône à son fils Dagobert III. A. S—r.

CHILDÉRIC Ier, fils de Mérovée, lui succéda sur le trône des Francs saliens, vers l'an 457 de l'ère vulgaire : les peuples auxquels il commandait avaient déjà fait de grands progrès dans la Gaule septentrionale. Grégoire de Tours nous apprend que Childéric, s'abandonnant à la débauche, se fit chasser de son pays par les Francs, dont il avait séduit les femmes et les filles. Il chercha un asile en Thuringe, mais il emportait l'espérance du retour : Guinomand, un de ses fidèles partisans, devait ramener les esprits et instruire son chef du moment favorable pour reparaître, en lui envoyant la moitié d'un anneau rompu dont Chil-

déric emportait l'autre moitié. Durant l'absence de leur roi, les Francs obéirent à Egidius, maitre de la milice romaine dans les Gaules, que nos vieux historiens désignent sous le nom de comte Gilles (457-464). On raconte que Guinomand sut se concilier les bonnes grâces d'Egidius, et, par ses conseils, le pousser à des mesures qui lui attirèrent la haine de la nation; lorsque le nombre des mécontents fut assez considérable, le ministre, qui jouait un double rôle, leur persuada de rappeler leur ancien roi, et fit parvenir à Childéric la seconde moitié de l'anneau. Les écrivains qui ont odopté sans examen ce récit ajoutent qu'un corps de Francs courut au-devant de Childéric, le proclama de nouveau avec solennité, l'aida à triompher de son rival et à lui enlever une grande partie du pays qu'il administrait encore au nom des Romains. Mais il est beaucoup plus probable que les Francs ne se séparèrent point d'Egidius, l'accompagnèrent dans la guerre qu'il soutint contre les Visigoths sous l'empereur Majorien, rentrèrent dans leurs foyers en 464, à la mort de ce général, et seulement alors rappelèrent Childéric. A la chute de l'empire d'Occident (476), Syagrius, fils d'Egidius, se maintint dans les pays que son père avait gouvernés, et dont Soissons était alors considéré comme le chef-lieu. Les dernières années de Childéric I[er] furent employées à faire la guerre aux Allemands, peuplade germanique, qui dès lors était jalouse des Francs avec lesquels elle avait une origine commune. Childéric mourut au retour de l'une de ces expéditions (481). Pendant son exil en Thuringe, il avait séduit Basina, qui abandonna le roi Basin son époux, et suivit chez les Francs celui qu'elle aimait. Childéric en eut Clovis, qui lui succéda, et trois filles, dont l'une épousa Théodoric, roi des Ostrogoths et conquérant de l'Italie.— En 1654, on découvrit près de Tournai le tombeau de Childéric. On y trouva des espèces d'abeilles d'or, des armes, des tablettes, un globe de cristal, et un anneau d'or portant le nom et l'effigie de ce prince. Ces précieuses antiquités avaient été données par l'empereur Léopold à l'électeur de Mayence, qui, à son tour, les offrit à Louis XIV, en 1664; elles furent déposées à Paris au cabinet des médailles.

Childéric II, l'un des trois fils de Clovis II, était enfant lorsqu'il succéda à son père avec ses deux frères, Clotaire III et Thierry III (656). Tous trois portèrent indifféremment le titre de roi, en Austrasie, en Neustrie et en Bourgogne; mais le maire du palais, Erchinoald, qui associa au gouvernement leur mère Bathilde, ne se hâta pas d'accomplir entre eux un partage de leurs états. Après la mort de ce grand officier, Ebroïn, qui le remplaça, fut forcé par les Austrasiens de partager de nouveau la France entre deux rois et deux gouvernements particuliers; Bathilde envoya à Metz son second fils Childéric II, et les Austrasiens lui donnèrent pour tuteur le duc Wulfoald, qu'ils nommèrent maire du palais. Ce partage paraît s'être fait en 660, époque à laquelle Childéric n'était âgé que de huit ans. Pendant sa minorité, Wulfoald soutint l'évêque d'Autun, saint Léger et les grands de Neustrie et de Bourgogne contre Ebroïn, le vainquit, fit enfermer Thierri III dans le couvent de Saint-Denys, et réunit la Neustrie et la Bourgogne sous le même sceptre que l'Austrasie (670). Childéric arrivait à cette époque même à l'âge d'homme. La troisième année de son règne en Neustrie, il pouvait avoir vingt-un ans, et il se livrait à toute l'intempérance, à toutes les débauches, à toutes les passions honteuses qui semblaient être alors la prérogative du trône. A la suite d'une querelle entre un évêque de Clermont et un patrice de Marseille, il fit enfermer saint Léger dans le couvent de Luxeuil, où déjà Wulfoald avait relégué Ebroïn. La haine et le mépris ne tardèrent pas à environner Childéric II (673). Tous les grands se regardèrent comme outragés par lui dans la personne de Bodilon, l'un d'eux, qu'il avait fait fustiger pour une offense qui ne nous est pas connue. Une

conjuration se forma, à laquelle saint Léger ne fut pas étranger, et Childéric II fut assassiné en revenant de la chasse, ainsi que sa femme et l'un de ses fils. Un autre fils échappa aux conjurés, et se cacha dans un couvent, où il vécut quarante-trois ans sous le nom de frère Daniel, jusqu'à l'année 715, où on l'en tira pour le couronner Les amis de saint Léger proclamèrent de nouveau Thierri III, qu'eux-mêmes avaient enfermé.

Childéric III fut tiré de quelque couvent, en 742, par Pépin-le-Bref, pour être placé sur le trône. On ne sait ni son âge ni son origine. La plupart des anciens chroniqueurs parlent pour la première fois de lui au moment de sa déposition; elle eut lieu en 752; il fut enfermé dans le couvent de Sithieu, depuis Saint-Bertin, à Saint-Omer, où il reçut la tonsure ecclésiastique. Il mourut en 755. Avec lui finit la dynastie mérovingienne. A. S—r.

CHILI, république de l'Amérique méridionale, située entre les 24° 30' et 43° 40' de latitude sud, et les 71° 40' et 76° 5' de longitude ouest. Outre les archipels de Chiloé et de Chonos, elle se compose d'une contrée longue et étroite, resserrée entre la mer et les Andes, baignée par les flots de l'une, et assise sur le flanc occidental des autres. Elle est bornée au nord par la Bolivia, à l'est par les Cordilières, qui la séparent des provinces unies du Rio-de-la-Plata et de la Patagonie, au sud encore par la Patagonie, à l'ouest par l'océan Pacifique. Sa longueur du nord au sud est de 456 lieues, sa largeur varie de 14 à 66. Le climat passe avec raison pour un des plus tempérés et des plus salubres de l'Amérique; à l'exception des îles et de la partie méridionale du continent, on n'y éprouve point ces alternatives de chaud et de froid si fréquentes et si dangereuses dans le nouvel hémisphère; le ciel y est généralement serein, l'air pur, le sol fertile; le printemps commence en septembre, l'été en décembre, l'automne en mars, l'hiver en juin; il pleut abondamment au commencement du printemps, rarement dans les autres saisons, et l'été surtout est exempt d'orages; ce manque de pluie n'est pas nuisible aux campagnes; l'humidité qui reste du printemps et l'abondante rosée qui tombe chaque nuit, suffisent pour la fructification. L'été y serait prodigieusement chaud, si l'air n'était pas rafraîchi par les brises de mer et par le vent qui souffle des Andes, dont les sommets sont couverts de neiges. Ces cimes blanchâtres s'aperçoivent de 60 lieues en mer. Le froid est très modéré en hiver; il ne tombe jamais de neige dans les provinces maritimes, et les provinces voisines de la Cordilière en ont seulement tous les cinq ans. Le littoral est traversé par trois chaînes de montagnes qui se dirigent parallèlement aux Andes, et renferment de nombreuses et belles vallées; l'intérieur est plat, parsemé de rares collines; les Andes, qui s'étendent du 44e au 20e parallèle, et qui ont cinquante lieues de large, présentent dans leur configuration une image effrayante du chaos; les pics les plus élevés sont le *Descabozado*, de 3,300 toises, et le *Maypo*, de 1987; les principaux volcans sont le *Copiapo*, le *Chilan*, l'*Antoco*, et le *Peteroa*; 14 lancent des flammes, et une multitude d'autres jettent une épaisse fumée; comme la plupart se trouvent dans le cœur même de la Cordilière, leur éruption n'a rien de dangereux pour les campagnes; mais on y éprouve de fréquents tremblements de terre, qui jettent l'effroi dans le pays; ils ne s'élèvent pas à moins de trois à quatre par an; toutefois, il est rare qu'ils causent de grands dégâts; les maisons, légèrement bâties sur de vastes places, ou le long de rues spacieuses, résistent aux oscillations. — Les Andes recèlent des mines de fer, de plomb, de charbon de terre, d'étain, de cuivre, d'argent, d'or et de pierres précieuses. Les plus célèbres mines d'argent sont dans les provinces de Coquimbo, d'Aconcagua et de Sant-Iago; elles produisaient, au moins, 30,000 marcs par an, mais la plupart (ainsi que les mines d'or, qui rapportaient plus de 12,000 marcs) ont été abandonnées

à la suite des événements militaires, et surtout à cause de la suppression de la *mite* ou corvée des mines. Le trésor y a perdu sa principale branche de revenu ; les étrangers (les Anglais particulièrement) s'occupent seuls aujourd'hui de ces travaux. On recueille l'or de deux manières, à la sape ou en lavage, dans les mines ou dans les plaines et les lits des rivières. Les procédés mis en usage pour extraire l'argent sont grossiers et dispendieux. — Le Chili est arrosé par plus de 120 rivières, presque toutes fort poissonneuses. Cinquante - deux prennent leur source dans les Andes et se jettent dans l'Océan; le peu d'espace qu'il y a entre la Cordilière et la mer rend leur cours très borné ; les principales sont la *Maule*, le *Biobio*, le *Chilan*, le *Caulen*, le *Tolten*, la *Valdivia*, le *Calla-Calla*, le *Chavini*, le *Sinfundo*, le *Salado*, le *Copiapo*, le *Huasco*, le *Coquimbo*, le *Limari*, le *Quillota* ou l'*Aconcagua*, le *Maypo*, le *Mapocho* et le *Rio-Bueno*.—Ce pays possède de nombreuses sources d'eaux minérales, et plusieurs lacs, dont le plus considérable, celui de *Villa-Rica*, dans l'Araucanie, a 29 lieues de circonférence. Le sol est fertile partout où il n'est pas exposé à la sécheresse ; tous les grains d'Europe s'y multiplient ; on y recueille du maïs, du blé, de l'orge et du seigle ; les provinces méridionales, exposées à une chaleur plus douce et plus égale, donnent en profusion tous les fruits de notre hémisphère, les pommes, les poires, les cerises, les coings, des pêches d'une grosseur prodigieuse, des melons, des oranges, des citrons, des limons et des raisins dont on fait un vin rouge de bonne qualité ; les provinces du nord produisent les plantes et les fruits des contrées équinoxiales, du sucre, du tabac, du manioc, du coton, de l'indigo, du jalap, de la salsepareille, du piment, de la *contrayerva*, de la casse, de la cannelle, du poivre, du tamarin, des dattes, des noix de coco d'une petite espèce, l'*herbe de sel*, qui ressemble au basilic et se couvre en été de grains de sel pareils à des perles ; le *madi*, plante annuelle dont les semences pilées et bouillies fournissent une huile aussi agréable que celle d'olive ; le *relvun*, dont la racine donne une couleur rouge qui dure autant que l'étoffe à laquelle on l'applique; beaucoup d'herbes médicinales ; la *tembladerilla* et l'herbe des fous, dont la première fait trembler les chevaux, et dont la seconde les rend furieux ; un arbuste produisant de l'encens, aussi bon que celui d'orient, mais d'une autre espèce ; la *murtilla*, qui ressemble au buis par les feuilles, et à la grenade par le fruit, dont on extrait un vin délicat et stomachique ; un roseau dont on fait des manches de lances, des cannes, des toits de maison, et qui est incorruptible ; le *boqui*, qui donne des cordes, et de l'osier pour les paniers ; le *killai*, qui fournit un excellent savon ; l'*alerze* enfin, dont un seul tronc produit jusqu'à 800 planches de 18 pieds. Les plaines, les vallées, les coteaux sont couverts de cyprès, de pins, de cèdres, de chênes, ainsi que d'herbages dont la hauteur dérobe les troupeaux aux passants. Sur les montagnes croissent des forêts immenses peuplées d'arbres dont on ignore les noms, et parmi lesquels il s'en trouve d'une grandeur démesurée. Vidaure, dans son *Histoire du Chili*, prétend qu'un missionnaire construisit avec le tronc d'un seul une église de 60 pieds, en y comprenant les poutres, la charpente, le toit, les portes, les fenêtres, les autels et les confessionnaux. Il y a sans doute de l'exagération dans ce récit.—On évalue la population du Chili à 1,300,000 ames, non compris les indigènes. Elle se compose d'Européens et de créoles qui habitent les villes, d'Indiens nomades, de métis et de nègres. Les créoles sont en général grands, bien faits, vigoureux. Portés à l'industrie, et doués d'intelligence, ils passent avec raison pour les hommes les plus obligeants et les plus hospitaliers de l'Amérique méridionale. Parmi les Indiens, on remarque les *Aucas* ou *Molouches*, nommés *Araucans* par les Espagnols ; ils forment à l'ouest des Andes une puissante confédération. Après avoir fait la guerre aux soldats de

la métropole, il vivaient en paix avec eux quand la révolution éclata. Ils suivirent alors le parti des royalistes, tourmentèrent beaucoup les républicains, et leur détruisirent plusieurs villes. La confédération des *Aucas* est partagée en 4 tétrarchies, subdivisées chacune en 9 provinces, qui ont elles-mêmes 9 *régues* ou districts. Les 4 tétrarchies appelées *uthal mapus*, sont gouvernées par 4 *toquis* indépendants, mais confédérés. Ces chefs, ainsi que leurs subordonnés des provinces et des districts, sont héréditaires de mâle en mâle. C'est notre aristocratie militaire du moyen âge. Les *Aucas*, qui passent avec raison pour la nation indigène la plus policée du Nouveau-Monde, se procurèrent de bonne heure des chevaux, et dès 1568, ils avaient plusieurs escadrons de cavalerie dans leur armée. Ils conservent le souvenir d'un grand déluge, déterminent les solstices au moyen de l'ombre et possèdent un calendrier fort ressemblant à celui des Egyptiens. Ils divisent le jour naturel comme les Chinois, distinguent les planètes des étoiles et les croient habitées. Ils ont des mots pour désigner le point, la ligne, l'angle, le triangle, le cône, la sphère, le cube et cultivent la rhétorique, la poésie, la médecine, autant qu'on le peut sans écriture et sans livres. Chez eux comme à Rome, l'éloquence mène aux honneurs. Leurs *amfibes* ou médecins connaissent le pouls et la valeur des simples; ils font usage, de temps immémorial, des vomitifs, des purgatifs, des lavements, des saignées et de la sonde; leurs *gutarves* ou chirurgiens remettent un os en place, consolident les fractures et traitent les plaies. Ils ont aussi des forgerons, des orfèvres, des charpentiers, des potiers. Une partie de la nation s'adonne à l'agriculture, l'autre à l'éducation du bétail; ils contractent des unions et font quelque commerce avec les créoles, adoptant sans peine nos mœurs et notre civilisation. Ils y ont fait plus de progrès dans les 20 années d'indépendance qui viennent de s'écouler que durant les longs siècles de l'esclavage espagnol. —Au sud des *Aucas* sont les *Wuta-Huilliche*, dont les principales tribus portent les noms de *Cunchi*, *Chonos*, *Poy-Yus* et *Key-Yus*. Ces montagnards ont une taille supérieure à celle des Européens; montés sur de petits chevaux à la manière des Tatars, ils se réunissent subitement et font des marches de 300 lieues pour aller piller leurs ennemis. La religion de tous ces peuples indigènes est une espèce de *sabéisme*; leur gouvernement est un mélange d'aristocratie et de démocratie. M. Walckenaer trouve en eux les vertus et les mœurs des temps héroïques de la Grèce. — Les nègres du Chili, au nombre de 40,000, sont mieux traités et plus civilisés que ceux du Brésil; on les admet dans les rangs de l'armée. — La langue espagnole est d'un usage général. On parle cependant le *chili-duga* ou langage chilien sur les limites de l'Araucanie. — Parmi 36 races de quadrupèdes qui appartiennent exclusivement à cette contrée, on remarque les trois variétés de vigogne, la *vicugna* proprement dite, la *chilihuéque* et le *guanuco*, chameaux américains sans bosses, servant de bêtes de somme, donnant une chair délicieuse et se reproduisant avec une fécondité qui semble tenir du prodige; la *puda*, espèce de chèvre sauvage qu'on réussit à apprivoiser; le *guemul*, qui tient du cheval et de l'âne, et habite la partie inaccessible des Andes; le *viscacha*, qui ressemble au renard et au lapin, et dont le poil est employé dans la chapellerie; différentes variétés d'*armadille*, le *yaguaroundi*, tigre, le *pagi*, lion du Chili, le *coypu*, espèce de loutre, et quelques autres animaux amphibies. N'oublions pas le *chinne*, petit chien très familier, entrant dans les maisons, y mangeant, y buvant, respecté des chiens et des hommes, se retirant quand il lui plaît, avec la même liberté. D'où vient tant de déférence pour un si faible animal? Il porte près de l'anus, à la naissance de la queue, une liqueur puante qu'il lance dès qu'on le contrarie, et qui rend une chambre inhabitable. C'est pour éviter cette aspersion fétide que tout le monde est si poli

à son égard. Les chevaux, les ânes, les mulets, le gros bétail, les cochons, les chèvres, les chiens, les chats et autres animaux domestiques de l'Europe se sont rapidement multipliés au Chili ; et dans cette contrée, où la nature revêt des formes gigantesques, ils ont acquis une taille et une force qu'ils n'ont jamais dans notre continent. Les rivières et les côtes abondent en poissons différents des nôtres. Les marins d'Angleterre et des Etats-Unis y poursuivent chaque année la baleine. On y trouve des éléphants, des lions et des loups de mer, qui fournissent au commercedes peaux, des fourrures et de l'huile. Les forêts, le bord des fleuves, sont habités par plus de cent espèces d'oiseaux terrestres ou aquatiques. C'est le *condor*, objet de mille fables populaires, le *catharthe-roi*, couronné de lambeaux de chair, l'*urubu* fétide, le *calquin*, espèce d'aigle qui a dix pieds d'envergure, le *nandu*, autruche, le cigne à tête noire, la tourterelle aux ailes bronzées, l'*alcatras*, pélican qui a sur l'estomac un sac qu'il remplit de poissons pour ses petits; la *trenca*, grive qui chante comme le rossignol et qui contrefait les autres oiseaux; le *keven*, qui va dans les nids manger la cervelle des nouveaunés, trois espèces de colibri, des perroquets, des flambants, des hérons. Les insectes y fourmillent; les plus riches papillons voltigent autour de fleurs brillamment nuancées; des abeilles sauvages déposent de tous côtés leur cire et leur miel; la nuit, des espèces phosphorescentes éclairent les bois, les monts et les plaines; c'est une illumination générale en l'honneur de la nature. Dans cet heureux pays, on n'est tourmenté ni par les moustiques ni par les *chiques*, et si l'on y rencontre de longs serpents, des scorpions, des araignées de la grosseur d'un œuf, on n'a rien à redouter de leur présence.—La république du Chili correspond à l'ancienne capitainerie-générale de ce nom. Depuis 1826 elle est partagée en huit provinces subdivisées en districts. Ces provinces sont *Sant-Iago*, *Aconcugua*, *Coquimbo*, *Colchagua*, *Maule*, *Concepcion*, *Valdivia* et *Chiloé*. Le territoire de la république n'est pas continu; il est interrompu par le pays des *Aucas*. Tout ce qui reste au sud ne consiste qu'en établissements isolés, et dans l'archipel de Chiloé, où il n'y a que de très petites villes et des villages ; la presque totalité de la population vit dans la grande île de Chiloé. C'est une pépinière d'excellents matelots. Au sud, est l'archipel de *Chonos*, formé d'un grand nombre d'îlots. L'île principale se nomme Chonos ; les autres ne sont que des rochers. Le gouvernement du Chili réclame les deux îles désertes de *Juan-Fernandez* et de *Mas-Afuera*, à 160 lieues au large : deux Anglo-Américains et six Taïtiens s'étalent dernièrement établis dans la première. — Sant-Iago, capitale du Chili est située au 33e deg. 40' de latitude sud, sur la rive gauche du *Mapocho* ou *Topocalma*, dans une vaste plaine bornée à l'est par les Andes et à l'ouest par des collines ; son climat est délicieux, et elle doit cet avantage à l'élévation du sol. La ville est divisée en places carrées, au nombre de 150, y compris les faubourgs. Les carrés sont marqués par les rues; au centre se trouve une vaste place, bordée des principaux édifices et ornée d'une belle fontaine. Sant-Iago a plus d'une lieue de circonférence, et quelques-unes de ses rues ont un quart de lieue de long ; elles sont larges, mais souvent malpropres. La population s'élève à 50,000 habitants. La rivière Mapocho, qu'on traverse sur un beau pont, inondait autrefois la ville ; elle est maintenant contenue par le *tamajar*, digue formée de deux murs de briques, dont l'intérieur est rempli de terre ; il a deux milles de long ; on a pratiqué sur le sommet une promenade, à laquelle on arrive par des marches. Cette capitale possède un hôtel des monnaies qui passe pour un des plus beaux de l'Amérique, et qui serait fort remarquable en Europe ; il a coûté près d'un million de piastres; le palais du gouvernement, résidence autrefois du capitaine-général : il est fort grand, mais n'est pas encore achevé ; il en est de même de la cathédrale, un des

plus vastes temples du Nouveau-Monde. On remarque encore quelques églises et un grand nombre de maisons. Ces maisons sont bâties avec magnificence, mais sans correction ; elles ne comportent en général qu'un rez-de-chaussée, à cause des tremblements de terre, qui sont fréquents (ceux de 1822 et 1829 ont causé de grands ravages); mais les appartements sont élevés, vastes et bien aérés. On se réunit souvent, et la manière de vivre est hospitalière, aimable et gaie; il règne un grand luxe dans les équipages, les vêtements et les meubles. Les femmes, brunes, piquantes, d'une imagination vive, coquettes presque sans le savoir, ont l'abord prévenant. Leur conversation est pleine de laisser-aller, de naïveté, de tendre affection; elles excellent dans la danse et la musique. Parmi les établissements littéraires de Sant-Iago, on cite l'*institut*, université du pays; le collége de St-Jacques et le *Lycée*, fondés sur les mêmes bases que les meilleurs établissements européens ; les deux colléges pour les demoiselles et la bibliothèque. On y publie dix journaux. Cette ville, séjour de toutes les autorités supérieures de la république, est aussi le siége d'un évêché. — La ville la plus considérable après Sant-Iago, est *Valparaiso*, située au 33° de latitude sud, et qui n'est distante de la première que de 30 lieues. Avant la révolution, elle n'avait que 5,000 ames, elle en compte aujourd'hui 25,000. Port et place de commerce, elle est devenue en quelques années un des principaux entrepôts de la mer du Sud. Près de 4,000 étrangers s'y sont établis. Elle fait un grand commerce avec le Pérou ; on en exporte annuellement pour Lima 25,000 tonnes de blé en grain ou en farine, une quantité considérable de cordages, du poisson salé, des pommes, des poires, des pêches et d'autres fruits; les retours se font en sucre, tabac, indigo, liqueurs spiritueuses. Les maisons, comme à Sant-Iago, n'ont qu'un rez-de-chaussée ; les murs sont en vase, recouverts d'un enduit de chaux ; elles sont généralement commodes, appropriées au climat et convenablement meublées. De grands chantiers se sont élevés aux frais du gouvernement et des particuliers. Ces derniers arment plus de 60 vaisseaux marchands qui y ont été construits. La ville possède une école lancastrienne et plusieurs autres établissements littéraires. On y a formé en 1811 la première imprimerie du Chili, et publié en 1812 le premier journal, l'*Aurora ;* aujourd'hui il y en a 14. Le port, d'une entrée facile, est à l'abri de tous les vents, à l'exception de celui du nord, qui souffle violemment en hiver ; il est défendu par trois forts et par une batterie à fleur d'eau. La citadelle, en construction, coûtera des sommes considérables. — En allant de Valparaiso à Sant-Iago, on monte constamment, et à chaque pas le froid devient plus sensible. La campagne est bien cultivée, couverte de jardins, de vergers et de vignobles; on élève des vers-à-soie dans la *Vallée-Blanche ;* plus loin on fouille des mines d'étain, de plomb, de jaspe, de cuivre, d'argent et d'or, entremêlées de vastes pâturages ; les Andes, couronnées de neige, servent de cadre naturel à cette magnifique perspective. — *Coquimbo* est une ville importante par son port, son commerce et sa population de 12,000 ames. — *La Conception* fut dévastée par les Aucas en 1823 ; elle commence à se relever de ce désastre et compte déjà 10,000 habitants. Elle a un évêque, un collége et quelques autres établissements littéraires. — *Valdivia* est une petite ville importante par ses fortifications et par son port, regardé comme un des plus beaux d'Amérique ; on évalue sa population à 5,000 ames. — La frontière des *Aucas* est protégée par une multitude de fortins où le gouvernement entretient quelques poignées de soldats. Les îles qui hérissent la côte, désertes pour la plupart, servent de refuge aux baleiniers. Le commerce du Chili avec l'Europe n'a pas encore acquis l'importance à laquelle il doit aspirer. Malgré la longueur de la traversée et les périls du cap Horn, ce pays reçoit de notre continent de l'acier, du mercure, des laines, de la

chapellerie, des étoffes et des articles de modes, en échange desquels il donne de l'or, de l'argent, du cuivre, de la laine de vigogne et des peaux; son commerce intérieur se borne à des tapis, des couvertures, des manteaux, des selles, des draps, du grain, du vin, de l'eau-de-vie et des cuirs. Le Chili expédie au Pérou du cuivre, des grains et du fruit, et retire de Buenos-Ayres la fameuse herbe du Paraguay.—Les Espagnols n'ont pas conquis le Chili aussi facilement que le Mexique et le Pérou; et depuis 1541, époque de la première apparition de Valdivia jusqu'en 1773, ils ne s'y sont maintenus que lea armes à la main, disputant le terrain pied à pied aux Aucas et autres peuplades indigènes. Cependant ils en jouirent paisiblement jusqu'au moment de l'occupation de l'Espagne par l'armée de Napoléon. Là, comme au Mexique et ailleurs, cette nouvelle occasionna un mouvement révolutionnaire. Le 10 septembre 1810 le Chili entra en lutte avec la métropole; un congrès fut assemblé; mais deux partis, les *Carrera* et les *Larrain*, se disputant le pouvoir, le vice-roi de Lima profita de leurs discordes pour battre les premiers. Discréditéa par cet échec, ils se virent contraints de céder l'autorité à leurs adversaires, qui mirent à la tête de l'armée nationale un vaillant officier, O'Higgins, qui battit les Espagnols et les força d'entrer en négociation. Le Chili reconnut le gouvernement dea cortès, à condition que ses députés figureraient dans l'assemblée de la métropole. Le vice-roi de Lima allait signer ce traité quand dea renforts lui arrivèrent; il changea de langage, reprit les armes et reconquit presque tout le pays. Les débris de l'armée nationale s'étaient réfugiés par-delà les Andes, sous la protection de la république de Buenos-Ayres; ils en reçurent dea secours conduits par le général San-Martin, qui battit complètement les Espagnols en 1817, fit prisonnier leur général et rendit l'indépendance au Chili. Alors reparurent sur la scène les Carrera et les Larrain, les premiers, démagogues purs, les seconds, doctrinaires plus adroits. San-Martin se déclara pour ceux-ci; la constitution républicaine des autres fut ajournée à des temps plus calmes, et O'Higgins porté au pouvoir comme directeur suprême. Il organisa l'armée de terre et de mer, et rétablit l'ordre dans les finances. Deux des frères Carrera, qui avaient trouvé un asile à Buenos-Ayres, furent accusés d'avoir conspiré contre cette république, condamnés et exécutés sur-le-champ; un troisième se retira aux États-Unis. Les Espagnols, après la perte des batailles de Maypa et de Santa-Fé, abandonnèrent le Chili en 1819. Libre des soldats de la métropole, ce pays songea à délivrer ses voisins et prépara une expédition pour le Pérou. L'Espagne, au même instant, envoyait 1,200 hommes; mais l'équipage du vaisseau qui les portait se révolta et alla se réunir aux indépendants à Valparaiso. Lord Cochrane, sur ces entrefaites, prit le commandement de la flotte chilienne, débarqua le général San-Martin à 60 lieues de Lima, et vit bientôt cette capitale et les principales provinces du Pérou rendues à l'indépendance; mais une révolution avait éclaté au Chili en 1823; O'Higgins, San-Martin, lord Cochrane étaient renverséa, et le pouvoir confié au général Freyre. Ce chef réforma la constitution et soumit en 1825 l'île de Chiloé, position importante, d'où les débris des armées espagnoles inquiétaient les côtes de la république. De nouvelles agitations intérieures ont depuis lors troublé son repos; mais en général les commotions populaires y sont peu sanglantes, et il en résulte plus d'intrigues que de combats. Les revenus du Chili s'élèvent à 10,000,000 de fr. L'armée est de 8,000 hs.de troupes réglées et de 20,000 gardes nationaux ou miliciens. L'escadre se compose de 12 bâtiments. La république est une et indivisible. Le pouvoir exécutif est confié à un président nommé pour 4 ans; le pouvoir législatif à un sénat de 6 ans et à une chambre nationale élue pour 8 et renouvelée par huitième tous les ans. Le sénat se compose de 9 membrea, la chambre nationale de

50 au moins et de 200 au plus. La personne des uns et des autres est inviolable. Ils sont également choisis dans les assemblées électorales. Pour être admis à voter dans ces assemblées, il faut être citoyen ou naturalisé, avoir 21 ans, posséder un immeuble de la valeur de 1,000 fr., exercer une industrie représentant un capital de 2,500 francs, être à la tête d'une fabrique, ou avoir importé dans le pays une invention ou une industrie dont le gouvernement a approuvé l'utilité. Des conditions à peu près semblables déterminent l'éligibilité aux fonctions de sénateur et de député. Outre le sénat et la chambre nationale, la constitution reconnaît un conseil d'état, dont les membres sont inamovibles, et auquel le président soumet préalablement tous les projets de loi, la nomination des ministres, tout ce qui concerne les finances et les affaires d'un intérêt majeur. La presse est libre, pourvu qu'elle ne s'immisce ni dans la vie privée, ni dans les questions théologiques. La religion catholique est la religion de l'état; l'exercice de toute autre est défendu; cependant les États-Unis et l'Angleterre, ayant reconnu que la source des désordres de la république était dans le fanatisme du clergé, et que le vicaire apostolique *Jean Muzzi* en particulier travaillait ostensiblement au renversement des institutions républicaines, portèrent plainte au directeur du gouvernement et lui firent sentir que la prospérité de l'état et de ses relations commerciales ordonnait de comprimer au plus tôt les menées de cette corporation turbulente. Le gouvernement, convaincu par ces représentations et par de nouvelles intrigues, confisqua les biens ecclésiastiques au profit de la république, qui se chargea de salarier le clergé, déclara chaque ordre réduit à un seul couvent, et tout moine libre de rentrer dans le monde; promit enfin, au nom de l'état, une pension à ceux qui ne pourraient pas être placés d'une manière convenable. Le vicaire apostolique fut embarqué pour l'Europe, et, depuis l'adoption de cette mesure qui était devenue urgente, le calme règne dans le clergé de la république. E. de Monglave.

CHILIARQUE (prononcez *khiliarque*, du grec *chilias*, mille, et *archos*, chef, commandant), officier de l'ancienne milice grecque, dont le nom répond à celui de commandant de mille *oplites*; mais le nombre réel était de 1,024. Cet officier était à la tête d'une *chiliarchie*, troupe qui égalait la moitié d'une *mérarchie*, et qui se divisait en deux *pentacosiarchies*. Il y avait dans une grande phalange seize chiliarques; mais, au moyen âge, dans l'empire byzantin, tous ces usages avaient varié; le *drônguaire* y représentait l'ancien *chiliarque*; la *chiliarchie*, la *mérie*, le *dronge*, étaient synonymes, et ce genre de troupe se divisait en bandes ou *tagmes* de 2 à 400 hommes, commandés par des *turmarques*. — Au commencement du rétablissement du gouvernement hellénique, on a vu revivre dans la milice moderne, alors nationale, et non encore bavaroise, le titre de *chiliarque*; il eût mieux valu que tout autre; il est clair, précis, préférable à celui de chef de bataillon ou d'escadron. Gal Bardin.

CHILIASTES. (*Voy.* Millénaires.)

CHILPÉRIC Ier. Les quatre fils de Clotaire Ier se partagèrent la monarchie des Francs, comme avaient fait les quatre fils de Clovis. Le troisième fils de Clotaire, Chilpéric, essaya cependant de s'emparer de tout le royaume, ou de la ville de Paris, qui, dans sa pensée, devait entraîner tout le reste. Il quitta ses frères assemblés à Soissons pour rendre les derniers honneurs à leur père, et, accourant au palais de Braine, à trois lieues de cette ville, il y trouva le trésor de Clotaire, dont il s'empara. Aussitôt il distribua ces richesses aux plus braves des Francs, et à ceux qui avaient le plus d'influence sur les troupes; puis, marchant sur Paris, il s'y établit dans le château qu'avait habité le roi Childebert. Ses frères y accoururent à leur tour avec des forces supérieures, et le contraignirent à consentir au partage de l'empire en quatre lots, qui furent tirés au sort. De cette manière,

Chilpéric obtint Soissons, résidence de son père, avec la Neustrie (561). Ce prince surpassait encore en débauche ses frères, qui pourtant ont laissé sous ce rapport une effrayante réputation; ce fut aussi celui qui souilla son règne par les plus atroces cruautés. Il n'était cependant encore entouré que de femmes d'un rang inférieur, parmi lesquelles on remarquait la fameuse Frédégonde, lorsque son frère Sigebert épousa Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths d'Espagne. Ce mariage fit quelque impression sur Chilpéric : il eut honte de ne s'être uni qu'à des femmes d'une extraction vulgaire. « Quoiqu'il eût déjà plusieurs femmes (dit Grégoire de Tours), il fit demander Galswinthe, sœur aînée de Brunehaut, promettant par ses députés qu'il laisserait toutes les autres dès qu'il aurait obtenu une compagne, fille de roi et digne de lui. Athanagilde, ayant reçu ces promesses, lui envoya en effet sa fille avec de riches trésors, comme il avait envoyé l'autre. A l'arrivée de Galswinthe auprès de Chilpéric, elle fut reçue avec de grands honneurs; elle lui fut associée en mariage, et il l'aima d'autant plus tendrement qu'elle lui avait apporté de grandes richesses. Mais bientôt son amour pour Frédégonde, qu'il avait auparavant pour maîtresse, excita entre elles un grand scandale. Déjà Galswinthe était convertie à la foi catholique (d'arienne qu'elle était), et avait reçu le saint chrême, lorsqu'elle se plaignit au roi des injures journalières qu'elle recevait, déclarant qu'on ne lui montrait aucun respect: elle demanda donc à retourner dans sa patrie, en abandonnant tous les trésors qu'elle avait apportés. Chilpéric essaya d'abord de dissimuler avec elle et de l'apaiser, en lui parlant avec douceur; mais ensuite il la fit étrangler par un page à lui, en sorte qu'on la trouva morte sur son lit. Après avoir pleuré sa mort, Chilpéric, au bout de peu de jours, épousa Frédégonde... Il avait déjà trois fils de la première de ses femmes, nommée Audovère. » En 567, tandis que le roi d'Austrasie, Sigebert, repoussait une invasion des Avares, Chilpéric envahit de son côté ses états, entra dans Reims, et leva des contributions dans ses autres cités. Sigebert, à son retour, se vengea sur la Neustrie, et entra à Soissons avec son armée; il y enleva Théodebert, fils de Chilpéric, qu'il fit garder comme otage pendant une année au château de Pontion, près de Vitry-le-Brûlé, et qu'il rendit à son père, lorsqu'une paix, ensuite mal observée, eut été confirmée par des serments mutuels. Le meurtre de Galswinthe fit renouveler les hostilités. Sigebert, secondé par ses autres frères, voulut venger sa belle-sœur, et Chilpéric fut sur le point de perdre sa couronne. La paix fut cependant rétablie par la médiation de Gontran, sous condition que Chilpéric abandonnerait à Brunehaut les villes qu'il avait d'abord promises pour douaire à Galswinthe.—Toutefois, Chilpéric et Sigebert étaient animés l'un contre l'autre d'une haine acharnée, que la jalousie paraît avoir excitée de bonne heure, et que l'aversion de leurs deux femmes, Frédégonde et Brunehaut, envenimait encore. En 573, leur frère Gontran, roi des Bourguignons, leur proposa en vain de soumettre leurs différends à l'arbitrage des évêques assemblés à Paris en concile national. La guerre civile recommença.—Théodebert, fils aîné de Chilpéric, se jeta dans la partie de l'Aquitaine, qui était échue en partage à Sigebert après la mort de Charibert; il commit d'horribles ravages dans la Touraine, dans le Poitou, le Limousin et le Querci. Sigebert appela à lui les nations germaniques d'au-delà du Rhin. Leur barbarie inspirait tant de terreur que Gontran, jusqu'alors ennemi de Chilpéric, s'unit à lui; mais Sigebert le ramena à son parti en le menaçant d'attaquer la Bourgogne. Les villages des environs de Paris, sur les deux rives de la Seine, furent brûlés par les Germains, et leurs habitants emmenés en captivité au-delà du Rhin. Chilpéric s'était retiré à Chartres, où Sigebert le poursuivit; mais les seigneurs de Neustrie et d'Austrasie forcèrent les deux rois à conclure la paix. Elle ne devait pas durer

long-temps.— Dès que l'armée germanique eut repassé le Rhin, Chilpéric, qui avait proposé à Gontran une alliance contre Sigebert, s'avança jusqu'à Reims, ravageant tout sur son passage (575). Sigebert revint à la tête de ses Barbares, et rentra dans Paris, en chassant Chilpéric devant lui, tandis que deux de ses lieutenants attaquaient Théodebert en Touraine, et que l'un d'eux tuait ce jeune prince.—Chilpéric, se croyant sans ressources, s'était renfermé avec sa femme et ses enfants dans les murs de Tournai. Déjà Brunehaut s'était rendue à Paris; déjà Sigebert avait été proclamé roi de Neustrie, lorsqu'il fut assassiné par ordre de Frédégonde. Les Neustriens reconnurent de nouveau Chilpéric, qui alla prendre possession de Paris. Il y fit prisonnières Brunehaut et ses filles. Quelques seigneurs, qui avaient abandonné Chilpéric dans cette guerre, se révoltèrent contre lui sans succès; ils voulaient éviter son courroux, et ne firent qu'en hâter la redoutable explosion (576). La même année, il poursuivit avec fureur son fils Mérovée, qui avait épousé Brunehaut à Rouen, le contraignit ainsi à la révolte, et le réduisit à se donner lui-même la mort à Térouanes. (*Voyez* Mérovée.) Brunehaut, réclamée par les Austrasiens, avait été rendue à la liberté. Clovis, troisième fils de Chilpéric, venait d'obtenir de grands succès dans l'Aquitaine austrasienne; il s'y maintint après le départ de Mummolus, général de Gontran, qui prit la défense de son neveu Childebert II, roi d'Austrasie. Les grands de l'Austrasie envoyèrent à Chilpéric pour lui demander de rendre ce qu'il avait enlevé à leur royaume, ou de se préparer au combat. « Mais Chilpéric (disent les anciens auteurs), méprisant cette sommation, fit bâtir des cirques à Paris et à Soissons, et y donna des spectacles au peuple. » Il ne paraît pas qu'une guerre bien active ait suivi ces menaces, mais les trois royaumes compris dans les Gaules se considéraient comme ennemis.— Waroc, duc de Bretagne, avait offensé Chilpéric; il fut forcé de s'humilier devant lui (578). Mais bientôt il recommença une petite guerre qui, pendant les années suivantes, exposa les provinces voisines aux brigandages des Bretons.—Chilpéric et Frédégonde se livraient aux excès les plus infâmes, accablaient les peuples d'impôts, et faisaient périr dans de cruels supplices quiconque leur déplaisait. Ainsi furent assassinés Clovis, fils de Chilpéric et d'Audovère, puis Audovère elle-même, enfin tous ceux qui leur étaient attachés. Chilpéric mérita le surnom de *Néron des Francs*, que lui a donné Grégoire de Tours. Comme Néron, il était raffiné dans sa cruauté, qu'il étendait quelquefois sur des communautés entières; comme lui encore, il avait la prétention d'être homme de lettres, poète et grammairien. Il essaya de faire des vers latins, et voulut introduire dans l'alphabet et faire recevoir par force de nouveaux caractères. Il se piquait aussi de théologie; il entreprit de réformer la foi catholique, et inventa une explication de la Trinité, que les évêques refusèrent d'adopter, sans qu'il les persécutât pour cela. Enfin, il voulut aussi convertir les juifs, et fit administrer par violence le baptême à tous ceux qu'on trouva dans ses états. Et cependant il respectait peu les prêtres et les évêques, et se plaignait que le fisc était appauvri par eux, et que leur autorité était devenue rivale de celle du roi. —En 581, les grands d'Austrasie, qui voulaient renverser le pouvoir royal, recherchèrent l'alliance de Chilpéric contre Gontran et contre leur propre roi, et, en effet, la guerre fut faite au roi de Bourgogne : elle dura jusqu'en 583 à l'avantage de Chilpéric; mais enfin celui-ci fut battu par Gontran près de Melun, et la paix fut ensuite signée entre les deux frères, sans concessions réciproques. En 584, Frédégonde donna à Chilpéric un fils qui fut depuis Clotaire II. Seul, parmi les huit fils qu'avait eus le roi de Neustrie, il survécut à son père.— « Chilpéric était allé s'établir à sa maison de campagne de Chelles, à quatre lieues de Paris, et il y prenait le plaisir de la chasse, lorsqu'un jour, revenant de

la forêt, à l'entrée de la nuit, tandis qu'on l'aidait à descendre de cheval, et qu'il avait la main appuyée sur l'épaule de son page, un homme s'approcha de lui, le frappa de son couteau sous l'aisselle, et, redoublant le coup, lui transperça le ventre. Aussitôt Chilpéric répandit en abondance du sang par la bouche et par l'ouverture de sa blessure, et il rendit ainsi son ame inique. » Tel est le récit de Grégoire de Tours, qui n'indique point l'auteur de ce meurtre. Les écrivains postérieurs accusent de cet assassinat l'une ou l'autre des deux reines. Selon les uns, Frédégonde, dont Chilpéric venait de découvrir la liaison avec le courtisan Landéric, fit tuer son mari pour se soustraire elle-même à sa vengeance. Selon les autres, Brunehaut fit commettre ce forfait pour se venger des maux que Chilpéric avait faits à elle-même et à sa maison. Du reste, on mit peu d'ardeur à la recherche des meurtriers, qui ne furent point découverts. « Comme personne n'aimait Chilpéric (dit Grégoire), personne ne le regretta; et au moment de sa mort il fut abandonné de tous. » Un évêque, qui depuis trois jours demandait en vain une audience, prit seul soin de son corps, et lui rendit les honneurs funèbres. (*Voy.* Frédégonde.)

Chilpéric II. Après la mort du roi de Neustrie, Dagobert III (715), le maire du palais Raginfred tira d'un couvent un prince nommé Daniel, fils prétendu de Childéric II, et que les Francs neustriens reconnurent pour roi sous le nom de Chilpéric II. Il devait avoir au moins 42 ans. Il y avait près d'un siècle que la monarchie n'avait eu un chef aussi avancé en âge; mais la vie monacale avait été pour Chilpéric une seconde enfance qui le rendait tout aussi incapable d'administrer que s'il ne fût point sorti de la première. En 716 et 717, Raginfred le traîna à sa suite dans ses guerres contre Charles-Martel, et le fit assister à la sanglante bataille de Vincy, qui fut si désastreuse pour sa cause. Lorsque Charles-Martel envahit la Neustrie, Eudes, duc d'Aquitaine, emmena Chilpéric II derrière la Loire, et, après la soumission de Raginfred, Chilpéric passa entre les mains de Charles-Martel, au moyen d'un traité avec Eudes, qui lui assurait la continuation de son règne nominal. Ainsi, ce triste roi, grâce à ses revers et non à des succès, réunit les trois royaumes de Neustrie, de Bourgogne et d'Autrasie. De nouveau la domination franque parut n'obéir qu'à un seul chef; toutefois, le moine Daniel, que Charles nommait son roi, régnait moins encore dans le camp des Austrasiens qu'il n'avait fait dans celui de Raginfred. Il ne vécut pas plus d'une année sous la tutèle de Charles. Il mourut en 720. A. Savagner.

CHIMAI. Ville, seigneurie et pairie du Hainault, fut portée dans la maison de Nesle-Soissons vers le milieu du treizième siècle. Elle passa ensuite, par mariage, à Jean de Hainault, sire de Beaumont, puis aux Châtillons, comtes de Blois. La terre de Chimai étant échue, à défaut d'héritiers directs, à Thibaud de Soissons, seigneur de Moreuil, celui-ci la vendit à Jean de Croy, seigneur de Tours-sur-Marne (*voy.* Croy), en faveur duquel elle fut érigée en comté par Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, en 1470. Charles de Croy, son petit-fils, fut créé prince de Chimai et du Saint-Empire, en avril 1486. Cette principauté devint en 1612 et resta jusqu'en 1686 la propriété de la maison de Ligne-Aremberg; elle fut alors l'héritage de Philippe-Louis de Hennin, comte de Boussu. En 1750, Victor-Maurice-Riquet de Caraman, ayant épousé Anne-Gabrielle de Hennin d'Alsace, la principauté de Chimai est devenue le patrimoine de la maison de Caraman. Le prince de Chimai actuel, retiré dans sa famille, y donne l'exemple de toutes les vertus privées et du caractère politique le plus honorable.

De Reiffenberg.

CHIMBORAZO, montagne de la *Colombie* (*voy.*), qui fait partie de la chaîne des *Andes* ou *Cordilières* (*voy.*), dont le sommet est perpétuellement couvert de neige, et qui, vue des côtes du grand Océan, offre un coup d'œil aussi

imposant que sublime. Cette montagne, si célèbre par les travaux de Bouguer, de la Condamine, et surtout par ceux de M. de Humboldt, qui l'a mesurée le 23 juin 1797, n'est pas la plus haute du globe, comme on l'a cru long-temps, et n'est pas même la cime la plus élévée des Cordilières, puisqu'elle n'a, dit M. Balbi, que 3, 350 toises (20,100 pieds) au-dessus de la mer, et que celle de *Nevado de Sorata* en a 3,948 (*V.* l'article CORDILIÈRES). — CHIMAOSAZO est aussi le nom d'une province de la république de *l'Équateur*, où se trouve le mont dont nous venons de parler, et qui est divisée en six cantons. C'est un pays de plaines, fertile et bien cultivé. E.

CHIMÈNE DE L'INFANTADO. — Les romanciers ont donné à François Ier, pour l'amuser pendant sa captivité à Madrid, une maîtresse nommée Chimène de l'Infantado, à laquelle ils prêtent un caractère bien rare, une vertu non moins rare, et un amour tout-à-fait héroïque. Elle est naïve, tendre, amoureuse et sage, hasardeuse dans ses démarches, et d'une retenue pleine de charmes; elle soutient le roi, le console, l'encourage, ne lui permet pas de douter de sa tendresse, et pourtant lui refuse obstinément ce qu'il n'est pas accoutumé à se voir refuser; elle l'afflige par une rigueur qu'il n'avait jamais éprouvée. Pour elle, sa réputation n'est rien; elle méprise les discours du monde; mais elle craint de trouver dans sa conscience un juge inexorable, et reste fidèle à son devoir, malgré la violente passion qui la domine. Le roi, dit le romancier, tombe dangereusement malade; près de Chimène, que lui faisait sa captivité! n'y eût-il pas trouvé le bonheur si Chimène eût été moins sévère? mais Chimène lui résistait; rien ne pouvait la vaincre; et d'ailleurs, pouvait-elle l'aimer d'amour, d'un amour bien profond, elle qui le pressait d'épouser Éléonore, reine douairière de Portugal: à ce prix, il devait obtenir la paix et la liberté. Cette incertitude cruelle tourmentait François; il faillit en mourir. Pendant que la vie du prince était en danger, Chimène ne put l'approcher; mais lorsqu'il n'y eut plus rien à craindre, lorsqu'elle le vit, elle fondit en larmes, lui reprochant d'avoir voulu mourir, d'avoir compromis les jours de celle qui l'adorait, car, après lui, elle n'eût pu supporter la vie; elle serait avec lui descendue au tombeau. Puis, elle lui rappela ses devoirs de roi, le soin de sa gloire; elle releva son ame encore abattue; au nom de l'amour même, elle le supplie d'épouser enfin la reine de Portugal, de mettre un terme à une guerre terrible, de donner à ses sujets une paix qui leur est si nécessaire. François est vaincu par un si rare dévoûment. Il accepte la main d'Éléonore; au milieu de la cérémonie, il cherche en vain Chimène; ses yeux ne la rencontrent point. En sortant, il reçoit d'elle un billet; celle qui l'aime par-dessus tout le félicite d'avoir accompli son devoir, et lui annonce qu'il ne la reverra jamais. Elle s'était retirée dans un convent, et François fit d'inutiles efforts pour lui dire au moins un dernier adieu. — Ces amours si purs et si ingénieusement imaginés ont été reproduits plus ou moins sérieusement par des écrivains qui visaient à l'effet plus qu'à la vérité. Ils ne sont qu'une fiction: le premier qui en ait parlé est l'auteur d'un roman qui a pour titre: *Histoire de Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François Ier*. A. S—s.

CHIMÈRE, monstre fantastique, à tête de lion, au corps de chèvre, à la queue de dragon, et vomissant des flammes. Ce triple assemblage d'animaux, dont l'un, animal paisible, occupe le milieu, est resserré heureusement dans ce vers de Lucrèce:

Prima leo, postrema draco, media ipsa chimæra.

La Chimère, selon le peuple-poète, les Grecs, naquit de Typhon et d'Echidna sur le Cragus, aujourd'hui *Capo Serdeni*, ou *Sette Capi*, haut promontoire de la Lycie. Élevée par Amisodar, roi d'une partie de cette contrée, elle fit sa demeure constante de cette montagne,

jusqu'à ce qu'elle fût tuée par Bellérophon. Voici une des explications qn'on a faites de ce monstre : « C'était, dit-on, parce que la femme de ce roi, nommée *Chimère* ou *Chèvre*, avai deux frères, dont l'un s'appelait le *Lion* et l'autre le *Dragon*, et que leur grande union avec leur sœur avait fait dire que c'étaient trois corps sous une même tête. » Cette explication me parait controuvée et être sortie d'un cerveau rêveur de scholiaste : car alors comment donner la solution de ces feux vomis par le monstre, sur lesquels on garde le silence? Cherchons-la donc dans la nature des lieux, dans la physique, dans l'un de ces phénomènes qui frappaient d'épouvante ou d'admiration un peuple au berceau. Strabon dit que le Cragus a huit sommets qui dominent les flots. Cette mer méditerranée, dont le fond fut autrefois si travaillé par les feux souterrains, toute festonnée aujourd'hui de golfes et de promontoires, déchirures de volcans éteints, devait aux temps héroïques avoir ses rivages et ses îles bordées de ces phares sous-marins que le caprice de la nature éteignait et rallumait ça et là à la cime des montagnes. Le Cragus, qui, au rapport de Pline, était un de ces phares naturels ou volcans, sans doute avait ses huit sommets infestés par des lions, sa base rongée de reptiles, et sa verte ceinture, comme la nomment les poètes, broutée par des chèvres sauvages. De là, le monstrueux assemblage du monstre tué par le fils de Glaucus : ce qui signifie qu'il nettoya ce promontoire des animaux malfaisants qui l'infestaient. A quelques lettres près, Chimère a en grec la double signification de chèvre et de torrent ; voilà donc la tradition de ces animaux paisibles qui, suspendus aux buissons de ce promontoire, paraissent, de loin, comme un seul corps, et de ces flammes qui avec des rugissements pareils à ceux des lions s'élançaient de ses huit rochers comme des fleuves. Dailleurs, Pline dit expressément, d'après Ctésias, que le feu qui sortait de cette montagne s'allumait avec de l'eau, et ne s'éteignait qu'avec de la terre ou du fumier. Pourquoi ne serait-ce pas ce moyen employé par Bellérophon qui l'aurait fait appeler le vainqueur de la Chimère? Nous n'oublierons pas ici une des meilleures explications qu'a donnée de ce monstre un érudit : il suppose qu'à la proue ou à la poupe des vaisseaux de ce temps, comme c'est encore l'usage de nos jours, il y avait des figures de tritons, de sirènes, de nymphes ou d'animaux, et que Bellérophon, monté sur nne galère dont la proue était un cheval ailé, qui sembla aux poètes Pégase lui-même, défit un vaisseau redoutable des pirates solymes, qui par le corps était chèvre, et par ses denx extrémités était lion et serpent, goût bizarre de ces siècles recnlés, et dont la seule configuration effrayait les côtes de la Lycie. En effet, les roches de ces côtes sont encore aujourd'hui infestées de pirates ; Byron les appelle poétiquement des *nids de scorpions*. Ce vaisseau au cheval ailé, monté par ce héros, s'est perpétué dans la marine européenne ; c'est le *Bellérophon* qui transporta à Saint-Hélène Napoléon captif, singulier rapprochement de cet empereur et du prince grec ! de l'un, que la perfidie des Anglais jeta, pour qu'il n'en revînt plus, sur une île des tropiques, et de l'antre que le fallacieux roi d'Argos, Prœtus, voulut perdre sur les volcans de la Lycie! — On voit une chimère sur les médailles de Panticapée, ville de la Chersonèse-Taurique ; de Sériphe, île de la mer Egée, et de Corinthe. Cette dernière était la patrie de Bellérophon, fils de Glaucns, qui fut un de ses rois. La Chimère représentée sur ces medailles atteste donc une action mémorable, qui ne peut être rangée au nombre des fables. — Parmi les constellations, la Chimère est un monstre astronomique, composé de la chèvre et du serpent, dont les levers héliaques annoncent, l'un le printemps, l'autre l'automne, uni au lion, signe solsticial.

Denne-Baron

Chimère est aussi le nom que les modernes ont donné avec raison à une peinture antique de l'invention d'Anti-

phile, selon Pline, et que ce peintre, on ne sait pourquoi, appela *Grylle* (pourceau, en grec). C'était un assemblage d'un masque réuni à plusieurs animaux. Ces grotesques figures étaient fort du goût des anciens; le plus ordinairement elles se trouvaient groupées avec les masques de Socrate et du jeune Alcibiade, adossés l'un à l'autre. Ainsi, il fallut que ce peuple ingrat et moqueur d'Athènes, non content des traits déchirants d'Aristophane contre le plus vertueux des hommes, non content d'avoir éteint avec la ciguë la plus belle des vies, attachât encore dans ses arts qui ne périrent pas, une dérision éternelle à une si sublime mémoire. La CHIMÈRE, à la tête de lion, au corps de chèvre, à la queue de dragon, est, en termes d'architecture, une gargouille ou corbeau, en usage seulement dans les monuments gothiques, et d'un effet très pittoresque. D.-B.

En ichthyologie, on a appliqué le nom du monstre fabuleux dont on vient de lire l'histoire, CHIMÈRE, en latin *chimæra*, en grec *chimaira*, à un genre de l'ordre des poissons *chondroptérygiens* (*voy.* ce mot), établi par Linné, ainsi nommé à cause de la figure bizarre de ces animaux, qui paraît monstrueuse lorsqu'on les dessèche avec peu de soin. Il a pour caractères: 1° une seule ouverture branchiale, communiquant au fond de la cavité avec cinq trous. Les branchies sont encore attachées par une grande partie de leurs bords; 2° machoire supérieure représentée par le vomer seulement; des plaques dures et non divisibles au lieu de dents, quatre à la supérieure et deux à la mâchoire inférieure: 3° opercules rudimentaires: 4° museau saillant: 5° appendice charnu armé d'aiguillons entre les yeux; un autre aiguillon à la première nageoire dorsale, qui est placée sur les pectorales: 6° intestins courts et droits avec la valvule spirale des squales. Le mâle se distingue par des appendices osseux aux nageoires ventrales, et deux lames épineuses vers leur base. Les appendices se divisent en trois branches. Les nœufs sont grands, coriaces, à bords aplatis et velus. Les chimères ont les plus grands rapports avec les squales par leur forme générale et la position de leurs nageoires. Leur appareil branchial et operculaire offrant une disposition intermédiaire à celle des poissons cartilagineux à branchies fixes et ceux à branchies libres, les chimères ont été rangées tantôt parmi les premiers et tantôt réunies aux seconds. — La chimère arctique (*ch. monstrosa*) chat, roi des harengs, longue de deux ou trois pieds, à museau simplement conique, de couleur argentée, tachetée de brun, habite nos mers. On la pêche à la suite des poissons voyageurs. — La chimère antarctique (*ch. callorhincus*), à museau terminé par un lambeau charnu, est des mers méridionales ou australes. L—T.

En morale, on qualifie de CHIMÈRE un dessein qui paraît sans fondement, une prétention qu'on juge être vaine; enfin, une pure création de l'imagination qui donne de la consistance à ce qu'elle invente et le tient pour positif. Ce dernier genre de chimère, suivant l'objet auquel il s'applique, fait les délices ou les tourments de la vie: toujours est-il au moins qu'il la passionne beaucoup. Quand un homme doué d'éloquence cède, soit en politique, soit en religion, à une chimère qui a certaine apparence de grandeur, il compte bientôt des disciples et règne sur eux pendant un temps plus ou moins long. D'un autre côté, il est des époques étroites et mesquines où tout idée nouvelle et toute tentative hasardeuse sont repoussées, soit par les habitudes, soit par les terreurs de la médiocrité: les révolutions dans les sciences, les découvertes lointaines, les améliorations sociales; tout ce qui est innovation et perfectionnement se convertit en chimère: il y a donc un point d'arrêt forcé; car alors médiocrité signifie majorité. Mais à travers les obstacles de tous genres, l'esprit humain accomplit sa mission; il parvient toujours à étendre ses conquêtes. Aussi est-il bien rare que les améliorations qu'on avait d'abord repoussées comme de véri-

tables chimères n'arrivent pas à une réalisation utile du vivant de leurs auteurs, lorsque ceux-ci joignent à la pénétration la mesure et la persévérance. Il y a des chimères qui s'emparent subitement de tout un peuple ; le sage s'en éloigne avec discrétion ; il ne les combat pas ; la lutte serait trop inégale ; mais il évite de les subir. Il y a encore des chimères de caste, de position : elles résistent long-temps, parce qu'elles participent à l'immobilité des choses ; il faut toute la violence d'une révolution pour les entraîner ou les détruire. St.-Prosper.

CHIMIE. A voir les importantes et nombreuses applications que la chimie a faites depuis un demi-siècle, les arts qu'elle a créés ou modifiés entièrement, les découvertes qui sont le résultat des travaux de ceux qui la cultivent, on aurait peine à croire que ces effets extraordinaires, elle les a produits au moment même où elle sortait d'une enfance de tant de siècles, et ce fait étonne toujours ceux qui l'entendent proclamer. Il a souvent servi de texte aux déclamations des esprits médiocres contre les siècles passés, et contre l'ignorance de nos pères ; et ce superbe dédain est aussi ridicule que la vaine science de la plupart de ceux qui exhalent si hautement leur mépris pour nos devanciers. — Tout se lie dans les connaissances humaines, et le vieux proverbe *tot tempora, tot mores*, se peut parfaitement appliquer aux connaissances, comme aux habitudes des peuples. Que la direction actuellement imprimée aux études scientifiques soit et plus vaste et plus utile ; que des observations bien faites aient succédé à des investigations superficielles, et la plupart du temps entreprises sous l'empire de vues qu'on cherchait à faire triompher plutôt que dans le but de découvrir la vérité ; que des moyens plus parfaits et des modes d'opérer bien autrement exacts que ceux de nos pères soient maintenant entre les mains de ceux qui cultivent la science ; enfin, que les sciences ne soient plus le privilége de quelques hommes, et que leur diffusion rende chaque jour d'importants services, c'est ce que personne ne peut nier ; mais cette direction, ces moyens si perfectionnés, ces connaissances si généralement répandues, elles ne sont pas le résultat d'un moment : les matériaux, péniblement réunis pendant des siècles, se sont trouvés prêts à être mis en usage au moment où de toutes parts s'en faisait sentir le besoin : c'est plus particulièrement de la chimie que l'on peut le dire. Mais ici encore que de fausses critiques du passé, que de louanges du présent n'a-t-on pas souvent entendues ! C'est à la révolution opérée en France, et qui d'un seul coup brisa tout ce qui existait, que sont dues les merveilles des sciences, et particulièrement de la chimie ; les exemples ne manquent pas pour le prouver sans réplique à ceux qui croient sur parole : ici les faits sont vrais, les explications seules sont fausses, comme tout ce que dicte l'esprit de parti. D'immenses travaux ont été faits : la chimie a été pour ainsi dire créée ; ses applications ont été aussi nombreuses qu'importantes ; les arts ont changé de face ; la France s'est trouvée en tête des autres nations, et tandis qu'elle se déchirait par ses propres excès, et que tout moyen semblait lui manquer, elle produisait chaque jour de véritables prodiges dans les arts. — Les progrès de la civilisation, l'esprit philosophique, substitués à l'esprit rétrograde des siècles passés, l'abolition des lois et réglements qui entravaient l'industrie, voilà ce qui explique, d'après les détracteurs du passé, cet enchaînement si extraordinaire de travaux dans les sciences et d'applications dans l'industrie ; on n'aurait jamais assez d'anathèmes contre ce qui était. Voyons donc un peu jusqu'à quel point sont fondées de semblables allégations. — Les changements dans les idées et les principes politiques ou religieux d'une nation, l'abolition des lois et réglements qui entravaient les arts et empêchaient les améliorations qu'on pouvait y apporter auraient-ils pu être cause que la science fît instantanément d'immenses progrès, si déjà les travaux des savants

n'avaient préparé tons les éléments que des circonstances particulières allaient permettre d'utiliser. Sans doute, il est vrai de le dire, les circonstances ont favorisé le développement des sciences; mais les éléments en existaient déjà, et s'ils n'eussent pas existé, la position sociale nouvelle dans laquelle se trouvait la France n'eût pas suffi pour produire les effets extraordinaires dont nous avons été les témoins. Si les travaux des Bergmann, des Scheele, des Priestley, et de tant d'autres, n'avaient été publiés, si Lavoisier surtout n'avait fait les découvertes qui illustreront à jamais son nom, quelque extraordinaires qu'eussent été les conditions nouvelles où se trouvait notre patrie, les découvertes ne se fussent pas succédé comme on l'a vu; et cependant, quelle influence n'ajoutait pas à l'entraînement général vers les sciences et les idées nouvelles la violence même des moyens qui poussaient les hommes à s'occuper de leur perfectionnement ou de leur application! La mort est un stimulant qui imprime une énergie particulière à ceux qu'elle menace, et nous ne manquerions pas d'exemples curieux à citer pour prouver combien elle a produit d'énergie scientifique et industrielle dans un grand nombre d'hommes. — Plusieurs arts pratiqués depuis des siècles très reculés sont réellement des arts chimiques, mais la science elle-même n'a commencé à être distinguée que par les travaux des Arabes et par ceux des alchimistes, dont la persévérance a conduit à des observations importantes, malgré le système erroné qui les guidait dans leurs travaux. Mais les premiers ne s'étaient occupés pour ainsi dire que des préparations pharmaceutiques, et les alchimistes de la transmutation des métaux et de la panacée universelle. Aucun lien commun ne réunissait les faits observés; le vague le plus obscur régnait dans les idées des adeptes, lorsqu'un homme d'un ordre supérieur, guidé par son génie, mais sans l'appui de l'expérience, qui, nous devons l'avouer, était à peine possible à cette époque, Stalh, imagina un vaste système qui expliquait tous les faits connus, les coordonnait d'une manière remarquable, et que les découvertes de Lavoisier ne purent renverser qu'après un combat de plus de quinze années. Si Stalh eût soumis à une seule expérience la base de son système, s'il eût pesé les métaux avant et après leur conversion en *chaux*, il eût, plusieurs siècles avant, fait autant que le permettait l'état des sciences à cette époque, les découvertes qui illustreront à jamais le nom de Lavoisier; mais il admit que le *phlogistique* ou la matière du feu se dégageait du corps que l'on brûlait: les métaux n'étaient que des chaux combinées avec ce principe imaginaire. De nombreux faits ne purent pendant longtemps vaincre les préjugés à cet égard: l'observation faite en 1630 par Rey, qui prouva que les métaux augmentaient de poids quand on les calcinait et prenaient à l'air un principe particulier, resta inaperçu, et ce ne fut qu'à l'époque où les expériences précises de Lavoisier ne purent laisser aucun doute sur cette question que l'on retrouva dans la poussière des bibliothèques l'ouvrage du médecin périgourdin, qui seul, plus d'un siècle auparavant, avait observé ce fait capital, qui devait être la base de la *chimie pneumatique*. — Quoique sous l'empire d'une théorie erronée, que contredisaient à chaque pas les faits dont s'enrichissait la science, les chimistes s'occupaient chaque jour de recherches de plus en plus remarquables par la nature des moyens comme par la nouveauté des faits qu'ils cherchaient vainement à plier à leurs vues. La découverte des gaz fut l'une des plus importantes, et conduisit à un grand nombre d'autres, qui se succédèrent presque sans interruption jusqu'à nos jours. — L'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Suède comptaient en ce moment des chimistes d'un talent supérieur: Black, Priestley, Cavendish, les deux Rouelle, Bayen, Macquer, Bergmann, Scheele, apportaient dans leurs recherches une persévérance qui devait surmonter bien des obstacles; mais la

masse imposante des faits dus à leurs travaux manquait d'un lien qui les réunit, les coordonnât, leur donnât en un mot la vie qui en ferait une science nouvelle. Il fallait pour y parvenir un génie supérieur, un homme infatigable dans ses travaux, doué d'une invariable ténacité pour arriver à ses fins, observateur exact, incapable de se laisser abattre par l'opposition du monde savant tout entier ; un homme enfin que rien ne pût arrêter, ni soins, ni travaux, ni dépenses : cet homme fut Lavoisier. Seul, il lutta pendant dix années contre l'opposition la plus vive, et ce ne fut qu'après avoir été subjugués par la force des preuves qu'il accumula pour soutenir ses opinions, que les chimistes adoptèrent la théorie nouvelle, qui était destinée à produire de si extraordinaires effets. — Mais la masse innombrable de faits nouveaux qui, détruisant le règne du phlogistique, créait la chimie nouvelle, manquait encore d'un élément important pour former une science; les noms les plus bizarres, presque toujours les plus incapables de désigner la véritable nature des corps, la multiplicité de ceux que portait la même substance, devenaient un obstacle que ne devait pas manquer de surmonter la création de la théorie antiphlogistique. Guyton de Morveaux fit le premier sentir la nécessité d'une nomenclature méthodique. Réuni à Lavoisier et à quelques autres chimistes, il parvint à en établir une, que les changements introduits par les découvertes nouvelles laissent encore subsister en grande partie, et qui, quelques modifications qu'elle éprouve, restera toujours un monument digne de l'admiration des savants. — Devenue, à l'aide de ce langage si facile, plus accessible à tous ceux qui s'attachaient à ses succès, la chimie produisit en peu d'années d'innombrables travaux. Déchirant le voile qui couvrait la plus grande partie des opérations des arts, commençant à être goûtée par ceux qui les pratiquaient, elle put bientôt les éclairer sur la nature de leurs opérations, et les conduire à des résultats que l'esprit le plus élevé n'aurait pu prévoir. A cette époque, les sanglantes réactions qui ébranlèrent l'Europe entière forcèrent la science à produire de véritables merveilles. Privée de tout moyen de se procurer une grande partie des objets nécessaires à sa population, comme aux armées qu'elle entretenait pour soutenir le choc de tous les peuples qui l'environnaient, la France put en peu de temps remplacer, par des produits nouveaux puisés dans son propre sol, les produits que le commerce, dans des temps plus heureux, avait jusqu'alors fait affluer de toutes les parties du monde, et tirer de la terre qui recouvrait les fondations de nos édifices, le salpêtre nécessaire à la fabrication de la poudre, et des ruines de nos églises que la hache révolutionnaire venait d'amonceler dans toute la France, le bronze qui produisit les nombreuses bouches à feu que nécessitaient nos innombrables armées.—Nous devons le répéter ici, des effets aussi extraordinaires n'auraient pu être obtenus si la science n'eût précédemment existé, et tous les efforts qui eussent été tentés seraient restés impuissants, si nous en avions encore été à la chimie du phlogistique. Ce qui est vrai, ce qu'on doit proclamer hautement, c'est l'énergie avec laquelle les hommes qui cultivaient les sciences se sont dévoués dans cette carrière nouvelle, et les résultats surprenants auxquels ils sont parvenus ; mais là se borne l'action des circonstances extraordinaires au milieu desquelles ils se trouvaient : en l'absence des découvertes antérieures, ils eussent été dans l'impossibilité de les produire.—Si des siècles avaient été nécessaires pour la découverte d'un petit nombre de corps et de quelques-unes de leurs combinaisons, peu d'années suffirent après l'impulsion imprimée par Lavoisier pour la connaissance d'un bien plus grand nombre d'autres. Jusque là, on admettait l'eau et l'air comme des éléments : les expériences de Lavoisier avaient prouvé qu'ils étaient composés de deux corps différents; les alchimistes avaient cherché la transmutation des métaux ; les nouveaux moyens que possédait

la chimie les lui faisaient admettre comme des éléments. Un grand nombre d'acides, d'oxydes, de sels, étaient connus, mais on ignorait complètement leur nature, et en prouvant que les acides alors admis par les chimistes étaient formés d'un radical et d'oxygène, que les oxydes étaient composés d'un métal et du même principe, que les sels résultaient de la réunion de ces deux classes de corps, que les substances végétales et animales reconnaissaient un certain nombre de principes communs, que la variation de leurs proportions seule distinguait les uns d'avec les autres, Lavoisier avait ouvert une carrière où s'élancèrent à l'envi presque tous les hommes qui cultivaient la chimie, tant en France que dans l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. Un petit nombre de contradicteurs tenta de lutter contre la théorie nouvelle ; mais leurs efforts ne firent qu'en rendre l'adoption plus facile et plus générale. — Quand des fondements semblables eurent été posés, il ne se pouvait pas que la science restât stationnaire : les découvertes se succédèrent rapidement, et marquèrent d'un sceau ineffaçable la fin du siècle précédent et le commencement de celui où nous vivons : la théorie de Lavoisier s'affermissait chaque jour par les travaux des chimistes ; l'art de l'analyse, porté à un grand degré de perfection, avait produit entre les mains de Vauquelin et de Klaproth des travaux du plus haut intérêt : plusieurs métaux et diverses substances terreuses avaient été découverts par eux ; l'exactitude des résultats, qui n'avait alors aucun moyen de contrôle, rendait précieuses des recherches faites par des hommes aussi habiles ; une controverse entre Berthollet et Proust sur la nature des combinaisons avait produit l'un des plus importants ouvrages que la chimie eût encore enfantés. Berthollet l'emporta momentanément sur son adversaire : ses idées furent presque généralement admises, et de longs travaux furent nécessaires pour faire triompher une partie de celles de Proust. A cette époque, la difficulté des relations entre les savants ne permettait pas de connaître ce qui se faisait dans d'autres pays. En Allemagne, Richter avait déjà posé les bases d'un édifice nouveau. Plus avancé que Proust dans cette carrière importante, ses vues si élevées étaient peu connues, et à peine comprises par un petit nombre de personnes. —Toutes les sciences se prêtent un mutuel secours : un fait qui aurait pu passer inaperçu au milieu du mouvement des esprits avait été découvert par un médecin italien, Galvani, qui en avait ignoré la cause. — Volta, par d'ingénieuses expériences, prouva qu'il était dû à une action électrique, et parvint à la construction de l'un des plus importants instruments que la science eût jamais possédés. Employé pendant un assez grand nombre d'années à des recherches de physique, il devint bientôt l'un des moyens les plus précieux dont les chimistes pussent faire usage. Berzélius et Pontin, en Suède, avaient déjà obtenu par son moyen des résultats curieux, quand il devint entre les mains de Davy l'occasion de l'une des plus importantes découvertes des temps modernes, celle de la nature des alcalis et des terres : les métaux si remarquables qu'il parvint à en séparer vinrent offrir aux chimistes une carrière nouvelle ; et les discussions qui surgirent à ce sujet entre le célèbre professeur anglais et deux de nos compatriotes furent la source d'un grand nombre d'importantes découvertes. Gay-Lussac et Thenard avaient soutenu pendant quelques années sur la nature des métaux alcalins une opinion qu'ils durent enfin abandonner ; mais la lutte qu'ils soutenaient contre Davy a peut-être beaucoup plus servi la science que ne l'eussent fait des travaux entrepris avec des vues semblables : en cherchant à faire triompher son opinion, chacun d'eux apportait journellement une masse de faits nouveaux qui enrichissaient la science. — Tandis que, entraînés par l'intérêt des découvertes de Davy, la plus grande partie des chimistes s'occupait avec la plus vive ardeur des nombreux corps de la con-

naissance desquels la chimie s'était enrichie, dans une partie reculée de l'Europe, d'où sont sortis un si grand nombre d'hommes les plus supérieurs dans les diverses parties des sciences, Berzélius venait de procurer à la chimie une position moins brillante en apparence, mais beaucoup plus importante en réalité que ne l'eût fait la découverte d'un grand nombre de corps. En reprenant tous les travaux de ses devanciers, apportant dans ses expériences un degré d'exactitude inconnu jusqu'alors, il prouva, par d'innombrables analyses, les lois qui président aux combinaisons chimiques, qu'il réduisit à un degré de simplicité qui les rendait beaucoup plus admirables encore. Ces lois une fois bien connues, il fut possible de contrôler les résultats des analyses, de prévoir même un grand nombre de combinaisons alors inconnues, et de porter dans tous les travaux une exactitude dont il n'eût pas été possible jusque là de prévoir même la possibilité.— Ne bornant pas leur application aux composés que le chimiste peut former, Berzélius procura bientôt à la minéralogie les moyens de connaître la nature d'une grande partie des substances que lui offre la nature, et que jusque là on n'avait pu faire rentrer dans aucune classification véritablement scientifique : il unit si intimement ces deux sciences que l'étude des minéraux ne put plus être séparée de celle de la chimie. — Plusieurs substances naturelles, comme un grand nombre de composés chimiques, offraient des caractères singuliers par la nature de leurs éléments; des formes semblables, des propriétés analogues se présentent dans des corps qui renferment des principes différents, susceptibles d'être confondus par leur cristallisation; l'analyse venait les séparer, et rendait presque impossible toute classification de minéralogie chimique. Mittscherlich, en découvrant l'*isomorphisme*, a donné les moyens de faire rentrer toutes les combinaisons dans une loi très simple : des corps composés de divers éléments dans le même rapport peuvent se remplacer les uns les autres sans changer le caractère des composés qu'ils forment, et présentent ainsi un mode de combinaison dont on n'avait encore aucune idée. — Un ordre de phénomènes inverses vient récemment d'être observé : les corps composés des mêmes éléments en proportions semblables peuvent offrir des caractères très différents. Déjà on a reconnu un grand nombre de composés *isomériques*, et cette classe de corps semble devoir acquérir une grande importance. — Si les actions galvaniques énergiques ont conduit à la découverte d'un grand nombre de corps et opéré des décompositions encore imprévues, l'application du même agent avec une très faible intensité n'est pas destinée à procurer des résultats moins remarquables. Par son moyen, Becquerel est parvenu à imiter, dans beaucoup de circonstances, la nature dans la production d'un grand nombre de substances, dont il était même jusqu'alors impossible de comprendre la formation. — Parvenus maintenant à des résultats d'une exactitude dont on n'aurait pu se douter même il y a seulement vingt années, les chimistes s'occupent à mieux étudier les corps du règne organique; les travaux se multiplient à l'infini, et bientôt les composés de ce genre seront aussi parfaitement connus que ceux de la chimie inorganique; mais aussi, devenue beaucoup plus rigoureuse dans ses résultats, la science exige, de la part de ceux qui se livrent à son étude, des travaux plus assidus, qui conduiront sans aucun doute à des résultats d'un haut intérêt.— L'essor de la science, pendant la période que nous venons d'indiquer si rapidement, semblerait avoir exigé que les chimistes s'occupassent uniquement des théories qu'ils cherchaient à faire prévaloir, et des moyens d'investigation qu'elles nécessitaient; mais la nature des corps mieux connus lui a permis de s'occuper aussi d'éclairer les opérations des arts, qu'auraient vainement cherché à modifier d'une manière utile ceux qui les avaient précédés.—Le lin et le chanvre servent, depuis les temps les plus

reculés, à la fabrication des étoffes. Pour y appliquer les diverses couleurs qui les rendent propres à la confection des vêtements et des meubles, il faut leur enlever celles qu'ils présentent naturellement. L'action du soleil et de l'humidité avait seule jusque là été employée comme agent pour produire ce résultat ; Berthollet, en étudiant les propriétés d'un corps découvert depuis quelques années déjà par Scheele, découvrit le procédé si important du blanchiment généralement mis en usage maintenant, et qui, par sa rapidité, peut seul suffire aux exigences de la consommation, en même temps qu'il permet de rendre à l'agriculture des terrains étendus que nécessitaient les anciens modes d'opérer. — Appliqué au blanchiment des livres et des gravures salis par le temps, le chlore devint entre les mains des faussaires un moyen dangereux d'altération d'actes les plus importants ; les recherches des chimistes ont conduit à les reconnaître, et des moyens de les éviter sont le résultat des travaux nombreux entrepris à ce sujet. — Privée tout à coup par les événements politiques de ses rapports avec les nations voisines, la France manquait de deux des produits les plus importants, la potasse et la soude, que le commerce lui fournissait en quantités immenses ; d'innombrables recherches procurèrent bientôt divers procédés pour préparer artificiellement de la soude au moyen du sel marin : l'un d'entre eux seulement put supporter l'épreuve de l'expérience. Leblanc et Dizé, qui l'avaient découvert, ne parvinrent pas à le mettre à exécution; c'est à d'Arcet que la France est redevable de cet important service ; la soude, substituée à la potasse dans la presque totalité des usages auxquels elle était employée, est fournie maintenant en si grande abondance et à un prix si peu élevé que la paix et l'état du commerce ne peuvent plus rien changer à sa consommation. — A mesure que les arts se perfectionnent dans quelques-unes de leurs parties, des perfectionnements deviennent nécessaires dans toutes les autres. Il ne suffisait pas de pouvoir se procurer des soudes et des potasses en abondance, il fallait trouver un moyen simple, à la portée des ouvriers eux-mêmes, pour en reconnaître le degré de pureté ; sans cela la fraude avait un trop beau champ pour ne pas y marcher hardiment; ce moyen, il est dû à un fabricant distingué de Rouen, Descroisilles ; perfectionné plus tard par Gay-Lussac, il est devenu d'un usage si facile que toutes les transactions commerciales reposent maintenant sur son emploi. — Les innombrables armées que le gouvernement de la république entretenait sur tous les points du territoire rendaient indispensable la fabrication de quantités de cuirs tout-à-fait en disproportion avec les procédés suivis pour leur préparation; il fallait à tout prix des chaussures pour nos soldats. Plus d'une année était nécessaire pour fournir la matière première destinée à cet usage : Seguin trouva le moyen d'en fabriquer en un mois, et quoique ce procédé laissât à désirer sous le rapport de la qualité des produits, il procura de grands avantages par son application. — Les besoins de nos armées rendaient indispensable aussi la fabrication de masses presque incroyables de poudre de guerre; le salpêtre, qui en forme la base, manquait entièrement ; les produits de démolitions des édifices, la terre de nos caves, en fournirent bientôt d'immenses proportions ; un procédé qui portait le nom de *révolutionnaire* en procurait en un seul jour des quantités presque illimitées. — Les édifices sacrés élevés à grands frais par nos ancêtres avaient en grande partie disparu du sol de notre France; les cloches qui en provenaient fournissaient le métal nécessaisaire pour la fabrication des canons, mais la quantité considérable d'alliage qui entrait dans leur composition ne permettait d'en retirer qu'une faible portion de cuivre; des scories obtenues en abondance en recelaient une grande proportion : la chimie procura bientôt les moyens de séparer le cuivre de l'étain, et de tirer ainsi parti des produits que les premières

opérations avaient rendus presque sans valeur. — Les améliorations successives apportées à la fabrication en grand des acides, des savons, du sel ammoniac et d'un grand nombre de produits nouveaux, placèrent bientôt la France dans le rang le plus élevé parmi les nations les plus industrieuses. Plusieurs arts cependant lui manquaient encore entièrement, elle était encore forcée de tirer de l'étranger une grande partie des fers et la presque totalité des aciers qu'elle consommait. L'Angleterre avait apporté dans la fabrication du fer des améliorations qui en faisaient un art nouveau; la houille, substituée au charbon de bois dans cette importante opération, l'avait porté à un grand degré de perfection; les procédés bien étudiés furent apportés en France et produisirent un changement presque total dans notre fabrication. Moins favorisée que l'Angleterre, la France ne rencontre pas réunis dans son sol les minerais et le combustible qui l'accompagnent presque constamment dans le premier pays; elle ne peut de long-temps espérer de lutter avec avantage contre les fers anglais; mais déjà l'importation de ces procédés a produit les plus heureux résultats, et ce mouvement doit conduire à des résultats plus importants encore.—Long-temps la France tira de l'étranger la plus grande partie de l'acier qu'elle consomme; plusieurs établissements importants la mettent depuis quelques années à même de pourvoir en grande partie à ses besoins, et si l'Angleterre n'était, par de longs marchés, en possession des espèces de fers de Suède qui fournissent le meilleur acier, la France pourrait se passer complètement de celui qu'elle en reçoit encore. (*V.* Cémentation.)—Privée par le système continental des moyens de se procurer du sucre, la France fit d'incroyables efforts pour trouver dans son sol des matières qui pussent fournir à ses besoins; de nombreuses recherches furent faites pour retirer du raisin celui qu'il renferme; mais ce sucre n'est pas de la même nature que celui de la canne, et sa saveur peu sucrée ne pouvait le rendre un succédané suffisant du produit de cette plante. Un chimiste allemand, Margraff, avait depuis long-temps fait voir que la betterave renfermait un sucre absolument semblable à celui de la canne; le gouvernement encouragea les tentatives faites pour naturaliser cette importante fabrication. Après de nombreuses difficultés surmontées, la culture de la betterave est devenue l'une des plus dignes d'intérêt pour beaucoup de localités; le sucre qu'elle fournit rivalise sur nos marchés avec celui du Nouveau-Monde, et ses propriétés, d'abord méconnues par la masse, sont aujourd'hui avouées par tous.—Des quantités considérables d'or se trouvaient enfouies par faibles fractions dans les monnaies d'argent de tous les pays, et particulièrement dans celles de l'Espagne et du Nouveau-Monde; les procédés employés pour les séparer ne pouvaient être mis en usage dans beaucoup de cas, à cause de la dépense qu'ils occasionnaient et qui surpassaient la valeur de l'or; le perfectionnement de ces procédés permet maintenant de retirer avec avantage un demi-millième de ce métal, et un seul affineur, à Paris, a rendu ainsi à la circulation, en peu d'années, plusieurs millions de valeur.—Le bois distillé dans des vaisseaux clos dégage un gaz qui développe par sa combustion une assez grande quantité de lumière pour être utilisé sous ce point de vue. Lebon fit le premier cette application, mais la houille procure un gaz beaucoup plus éclairant, et diverses substances huileuses peuvent encore en fournir un qui donne une plus grande quantité de lumière; cette industrie a pris en Angleterre un grand développement; Londres et plusieurs autres grandes villes sont éclairées de cette manière, et la France, quoique moins avantageusement placée par la nature de ses houilles, offre maintenant aussi un grand nombre d'éclairages par le gaz, qui prospèrent toutes les fois que les dépenses faites pour la construction des usines ne sont pas en disproportion avec les quantités de gaz qu'elles peuvent fournir.— La teinture des tissus destinés à tant d'u-

sages divers dans l'économie domestique est pratiquée depuis des temps immémoriaux, mais ce n'est guère qu'à partir de l'ère nouvelle de la chimie que l'étude des substances tinctoriales et des matières employées à les fixer sur les tissus a conduit à des perfectionnements raisonnés des procédés connus, et à des découvertes importantes de procédés ignorés jusque là. Nos ateliers fournissent maintenant en abondance la belle couleur de rouge d'Andrinople, que les Orientaux restèrent long-temps seuls en possession de préparer; celle du bleu de Prusse appliquée sur les tissus est devenue un objet important de fabrication destiné à lutter avec la couleur que l'indigo seul fournissait jusqu'à cette époque. Lyon, Rouen, Mulhausen peuvent étaler avec orgueil les produits de leurs opérations, et les améliorations que chaque jour apporte dans leurs importants travaux prouvent l'influence heureuse que la chimie, mieux étudiée et plus généralement répandue, exerce sur tous les arts. — A la puissance immense de la vapeur, dont la mécanique a su tirer un si grand parti, la chimie est venu ajouter un parti non moins utile pour un grand nombre de ses opérations; le chauffage par la vapeur a porté dans plusieurs arts des améliorations importantes et diminué de beaucoup les difficultés d'un grand nombre d'opérations. L'échauffement des cuves de teinture, la transformation de l'amidon en sucre, la cuisson des sirops, peuvent être cités comme exemples. — Les mines de houille que l'on exploite dans diverses localités laissent fréquemment dégager un gaz que l'approche d'un corps enflammé fait détoner avec une si grande violence que son inflammation occasionne habituellement la mort d'un grand nombre d'ouvriers. Conduit par des recherches sur la flamme à reconnaître l'action des toiles métalliques pour en empêcher la propagation, Davy inventa une lampe de sûreté au moyen de laquelle les mineurs peuvent pénétrer dans le gaz détonant sans avoir à en craindre aucun effet fâcheux, à moins que par leur imprudence, comme cela est quelquefois arrivé, ils n'en rendent l'effet nul. — Les liqueurs fermentées, et particulièrement le vin, donnent à la distillation un liquide spiritueux que l'on désigne suivant sa force par les noms d'eau-de-vie, esprit, alcool : pour l'amener à l'état de plus grande concentration, plusieurs opérations successives étaient autrefois nécessaires; des appareils ingénieux ont procuré le moyen de l'avoir à volonté en une seule, qui fournit en même temps des produits plus purs. Adam imagina le premier de se servir d'appareils de ce genre; de nombreux perfectionnements ont été apportés à cet art qui en a peu à espérer maintenant. — L'accroissement de l'industrie ne pouvait manquer d'apporter avec elle des inconvénients pour les localités où elle est exercée : ici des vapeurs acides ou corrosives détruisant la végétation, altérant les édifices; là d'épaisses fumées nuisant aux propriétés voisines et portant leur influence sur des points quelquefois assez éloignés; dans d'autres cas, des odeurs infectes se dégageant des ateliers rendent à peine supportables un certain nombre de fabriques: mais la chimie, qui a créé tant d'arts importants, ne pouvait rester impuissante à détruire ou à rendre au moins à peine appréciables les inconvénients qu'offrent leurs opérations; elle a trouvé les moyens de condenser et souvent même d'utiliser les produits nuisibles, de neutraliser les odeurs malfaisantes ou infectes, de brûler la fumée provenant des fourneaux où la houille est souvent employée en si grande abondance. — Dès l'origine de la chimie pneumatique, Guyton de Morveau avait découvert les propriétés désinfectantes du chlore, et de nombreuses applications avaient été faites de ce corps pour purifier des salles d'hôpitaux, des lieux où des matières animales en décomposition se trouvaient accumulées en plus ou moins grande abondance; mais l'action énergique de ce gaz en rendait quelquefois l'emploi dangereux s'il se trouvait répandu en trop grande abondance; profitant des propriétés déjà bien recon-

nues des combinaisons du chlore avec les alcalis, qui désinfectent et décolorent aussi bien que le gaz lui-même, mais par une action successive et seulement au fur et à mesure du besoin, Labarraque les a appliqués à la désinfection et procuré, par cette application, les moyens de détruire les odeurs sans nuire à la santé.—Si les travaux des chimistes ont fait connaître un grand nombre de corps dont le crime a souvent fait usage pour satisfaire ses coupables desseins, les moyens de s'opposer à l'action des poisons ont été mieux connus, et ceux de les découvrir perfectionnés d'une manière si remarquable que des exemples nombreux prouvent la possibilité de reconnaître l'existence d'un certain nombre d'entre eux, même un grand nombre d'années après la mort : ce n'est pas sans contredit un des moindres services que l'on doive à la science.—Nous sortirions des bornes de cet article si nous voulions continuer l'énumération de tous les services que la chimie a rendus jusqu'ici à la société ; il nous suffira de rappeler qu'elle a créé dans l'espace de quarante années un nombre d'arts qui surpasse presque celui des arts alors connus ; qu'elle a perfectionné tous les autres, et répondu aux besoins sociaux à mesure qu'ils ont été manifestés ; et, pour terminer le tableau que nous avons présenté, nous n'aurons plus que quelques mots à dire sur un sujet dont il n'a pas encore été question.—L'agriculture, cette base de la prospérité des nations, n'est pas restée oubliée dans les travaux de la chimie : reconnaître la nature des terrains pour y apporter des modifications jugées nécessaires pour le développement de certains produits, et l'influence des divers agents qui en modifient le développement, telle a été surtout le but de la chimie dans ses rapports avec cette branche si importante de l'industrie : nous nous bornerons à signaler parmi tant d'autres objets l'amélioration des terres par des mélanges convenables, et la fabrication des engrais. — La terre sur laquelle reposent les végétaux ne leur sert pas seulement de soutien, ils trouvent dans son sein des substances que des forces particulières transportent dans leurs diverses parties, et qui, soit en les stimulant, soit en les nourrissant, coopèrent à leur développement ; les débris d'êtres organisés sont indispensables pour produire le second effet, mais dans leur transformation en engrais ils développent des odeurs infectes qui sont au moins une occasion d'incommodité pour ceux qui sont exposés à les respirer ; et dans cette décomposition commencée, une partie des produits utiles se trouve perdue pour l'agriculture ; la chimie a indiqué les moyens de prévenir ces inconvénients ; la conversion des matières organiques en engrais peut s'opérer sans développer aucune odeur, en même temps qu'elle devient un moyen de prospérité, puisqu'elle permet d'obtenir une plus grande quantité d'engrais avec la même proportion de matière première. Pour le prouver, il nous suffira de dire que les matières fécales, par exemple, exigent pour se convertir en poudrette, plusieurs années, un travail rebutant, et développent en même temps une odeur qui en rend le voisinage à peine supportable, tandis que la chimie procure les moyens de les convertir en quelques instants, sans dégagement d'aucune odeur sensible, en un engrais dont la proportion est cinq fois plus grande que celle d'autrefois. — Les immenses développements de la chimie depuis quarante ans sont loin d'avoir épuisé son action : appelée peut-être à des découvertes moins brillantes par leur nombre comme par leur importance, elle a maintenant à parcourir une route non moins utile, en perfectionnant chaque jour les produits déjà connus et satisfaisant à toutes les exigences de l'état social dans lequel nous nous trouvons, apportant plus de facilité et d'économie dans la proportion de tous les produits, et procurant ainsi les moyens d'en répandre l'emploi. Certes, c'est un assez beau rôle pour que l'on n'ait point à regretter celui qu'elle a joué à l'époque de Lavoisier. H. Gaultier de Claubry.

CHIMPANSÉS. Cuvier propose de réserver ce nom pour distinguer les orangs-outangs, dont les bras ne descendent que jusqu'aux genoux, de ceux dont les bras sont assez longs pour atteindre à terre quand ils sont debout, et qui sont les orangs proprement dits. — On ne connaît qu'une seule espèce de chimpansé, à laquelle on a donné différents noms. C'est le *simia troglodytes* ou singe de cavernes de Linné, le *quojas-morou*, ou le satyre d'Angola de Tulpin, le pygmée de Tipon, qui en a donné l'anatomie, le *joko* de Buffon, le *quimpesé* de Lecat, et le *pongo* d'Audeberg. (*V.* ORANG-OUTANG et SINGE.) L—T.

CHINCAPIN, *castanea pumila.* Si l'Amérique septentrionale nous a fourni nombre d'espèces d'arbres dont une partie a déjà reçu des applications utiles, et qui sont tous appelés avec le temps à une destination plus ou moins heureuse, tels que plusieurs *chênes, frênes, cyprès, bouleaux, tulipiers, noyers, féviers, acacias, pins* et autres, des forêts du Canada, de la Caroline, de la Pensylvanie et des autres parties de l'Amérique du nord; si ces contrées ont enrichi nos pépinières, et consécutivement les jardins d'agrément et les bosquets d'une multitude d'arbustes remarquables par la beauté de leurs fleurs ou de leur feuillage, tels que les *rhododendrons*, les *kalmia*, les *azalea*, les *cletra*, les *dirca*, les *itea*, les *magnolia*, les *robinia*, les *bignonia*, le *halesia*, les *virgilia*, et tant d'autres qu'on voit actuellement partout, et dont l'existence était presque ignorée il y a cinquante ans; si ces conquêtes délicieuses faites dans les forêts de cette partie du Nouveau-Monde, si ces hôtes agréables des jardins de l'Europe font les délices d'une foule de personnes de tous les ordres, qui en parlent aussi facilement que du lilas, des rosiers et du tilleul; si, dis-je, ces végétaux du Nouveau Monde nous intéressent vivement, il est d'autres arbres également originaires de l'Amérique septentrionale qui sont encore plus intéressants, en ce sens, que ce sont des arbres fruitiers qui, par les qualités alimentaires de leurs fruits, commandent nécessairement et plus fortement l'attention. De ce nombre, et en première ligne, nous citerons le *paconier*, le *noyer écailleux*, divers *hickeris*, plusieurs *mûriers*, l'*assiminier*, deux espèces de *châtaigniers*, diverses *airelles*, plusieurs *pruniers*, *cerisiers* et *pommiers*; et, chose digne de remarque, des poires et des pommes sorties des pépinières d'Europe, et qui, transportées en Amérique, nous en reviennent en ce moment perfectionnées par la culture et las influences du climat américain. — Quant au *chincapin*, qui fait plus particulièrement le sujet de cet article, et dont les fruits sauvageons, tels que les produit la nature, sont alimentaires et se vendent sur les marchés aux États-Unis, il croît abondamment dans la Louisiane, dans les deux Carolines, la Géorgie et les Florides, où il s'élève selon la qualité du sol, de dix à huit pieds; son fruit a la saveur de la châtaigne et le volume d'une noisette. Cet arbre croît dans tous les sols; aussi est-il très commun en Amérique. Son feuillage étant beau, cet arbre n'a été jusqu'ici employé que comme objet d'agrément; mais il n'est pas douteux que la culture ne développe dans ses fruits plus de volume, ainsi que cela se voit dans tous nos fruits, qui ont d'abord été sauvages, et notamment dans le châtaignier d'Europe, arbre du même genre que le chincapin, et qui, dans l'état de nature produit des châtaignes aussi petites que les châtaignes du chincapin, mais que la culture a améliorés jusqu'à produire dans ses variétés cultivées les célèbres châtaignes et marrons du Luc et de Lyon. Une autre considération milite en faveur du chincapin, c'est la propriété qu'il a de croître facilement partout; en outre, M. Michaux rapporte que son bois a le grain plus fin et plus serré, et qu'il résiste mieux à l'humidité que celui du châtaignier ordinaire. (*V.* l'article CHATAIGNIER.) C. TOLLARD, aîné.

CHINCHILLA, petit quadrupède de l'Amérique méridionale, appartenant au genre *hamster*, dont Buffon n'a parlé

que pour le confondre avec un autre, et que nos ouvrages d'histoire naturelle les plus estimés ne mentionnent guère que pour mémoire. L'abbé Molina, naturaliste chilien, et le voyageur anglais Schmidtmeyer, sont les premiers et les seuls en Europe qui aient publié jusqu'à présent des détails quelque peu étendus sur les caractères physiques et les mœurs du chinchilla. — Suivant Molina (*Saggio sulla storia naturale del Chili*, 2da. *ediz.*, *Bologna*, 1810, 1 *vol. in*-4o), le chinchilla, *mus laniger*, est une sorte de rat des champs, très estimé pour sa fourrure, qui consiste en un poil épais, d'un gris cendré, assez long pour être filé, très doux au toucher, et comparable, pour le soyeux et la finesse, aux fils tissés par les araignées de jardins. De l'extrémité du museau à l'origine de la queue, l'animal a huit à neuf pouces de longueur; on peut le comparer, pour la grosseur, à un très jeune lapin, quoiqu'il ait le corps plus ramassé. Ses oreilles, larges, et dépourvues de poil, présentent l'aspect d'un cornet fort évasé, et rappellent celles de la chauve-souris; il a le museau court et les dents pareilles à celles du rat vulgaire; sa queue, de cinq à six pouces de long, couverte d'un poil long et doux, se courbe vers le dos. Ses pattes sont petites et menues; il se sert de celles de devant comme de mains pour porter ses aliments à sa bouche. Le chinchilla tient le milieu entre l'écureuil et le lapin; mais il est bien loin d'avoir la grâce du premier. Il vit sous terre dans les plaines septentrionales du Chili, et semble aimer beaucoup la société des individus de son espèce. Sa nourriture se compose généralement d'oignons de diverses plantes bulbeuses qui croissent abondamment dans ces contrées. La femelle produit deux fois par an, et chaque portée est de cinq ou six petits. Le chinchilla est d'un naturel si docile et si doux qu'il ne cherche ni à s'échapper ni à mordre quand on le prend dans ses mains; les caresses paraissent au contraire lui plaire infiniment. Il est excessivement propre, et n'a pas la mauvaise odeur des autres espèces de rats. Molina pense qu'on pourrait, sans inconvénient, l'élever dans l'intérieur des maisons, et que le prix de sa belle fourrure compenserait amplement les petits frais qu'il occasionnerait. Il ajoute que les anciens Péruviens, beaucoup plus industrieux que ceux de nos jours, fabriquaient avec la laine du chinchilla des couvertures et des étoffes précieuses. — Au dire de Schmidtmeyer (*Travels into Chili over the Andes*, *Lond.*, in-4o, 1824), on trouve également le chinchilla dans le Haut-Pérou; il y est plus gros qu'au Chili; mais sa laine n'est ni aussi fine ni d'une aussi belle couleur. La chasse en est généralement confiée aux enfants, qui y vont avec des chiens. On prend beaucoup de chinchillas dans le voisinage de Coquimbo et de Copiapo, et on les vend à des traitants qui les apportent à Sant-Iago et à Valparaiso, d'où l'exportation a lieu. Les peaux provenant du Pérou sont expédiées des parties orientales des Andes à Buenos-Ayres, ou envoyées à Lima. L'immense consommation de fourrures de chinchilla dans les différents pays de l'Europe a considérablement diminué l'espèce. Cette fourrure est cependant délaissée en France pour la martre depuis un certain nombre d'années, au point qu'une peau de chinchilla, qui, en 1814, se vendait jusqu'à 24 et 25 francs, ne vaut plus aujourd'hui que 5 à 6 francs. — Un chinchilla vivant a été rapporté, il y a plusieurs années, à Londres par M. Beechey, capitaine de la marine anglaise, qui en a fait don à la société de Zoologie. Sa possession a mis l'un des membres à portée de l'étudier à loisir, et d'insérer dans un ouvrage publié à Londres, en 1830, sous le titre de *The Gardens and Menagery of the Zoological Society delineated*, une planche représentant l'animal, avec un texte explicatif. — La ménagerie du Jardin-du-Roi possède en ce moment (juillet 1834), deux chinchillas vivants qui ont été rapportés du Chili sur le bâtiment de l'état *la Bonite*. PAUL TIBY.

CHINE, immense contrée d'Asie, située entre les 69° et 141° de longitude orientale, et les 18° et 51° de latitude. Elle est bornée à l'est par la mer, à l'ouest par de hautes montagnes et de vastes déserts; au sud par l'Océan, les royaumes de Tonkin, Laos et Cochinchine; au nord par la grande Tatarie, dont elle est séparée par une muraille de 1,500 milles de longueur. Les lettrés chinois donnent à leur pays le nom de *Tchong-Koue*, ou de royaume central, qu'ils représentent dans leurs caractères symboliques par un parallélograme exactement tracé. Quelquefois aussi, ils donnent à ce nom la définition de tout ce qu'il y a de précieux sur la terre. On ne connaît rien de précis ni de positif sur l'origine des Chinois. Certains auteurs prétendent que c'est une race indigène qui a peut-être habité le pays depuis la création du monde; d'autres, notamment les missionnaires, ont prétendu qu'ils dérivaient de la même souche que les Hébreux et les Arabes; d'autres enfin soutiennent qu'ils sont Tatars d'origine, descendant de certaines tribus sauvages qui habitaient le mont Imaüs; la quatrième opinion est celle des bramines, qui assurent que les Chinois, appelés ainsi dans la langue samscrite, étaient des Indous de la classe militaire, qui, abandonnant leurs privilèges, errèrent en différents corps vers le nord-est du Bengale, et qui, oubliant insensiblement les rites et la religion de leurs ancêtres, établirent des principautés particulières dont se forma plus tard l'empire actuel de la Chine. — Cet empire est divisé en quinze provinces, savoir: celles de Tchy-li, Chan-si et Chen-si, situées au nord et au nord-ouest; celles de Zu-tchouan et Yun-nan à l'ouest; celles de Kouang-si et Kouang-toung, au midi; celles de Fou-kian, Tche-kiang, Kiang sou et Chan-toung à l'est; celle de Ho-nan, An-hoei, Houpe et Kiang-si, situées au centre de l'empire. Dans le courant du dernier siècle, les empereurs chinois étendirent leur domination sur diverses contrées occidentales, de sorte qu'aujourd'hui, ce vaste empire peut être considéré comme remplissant depuis l'océan Pacifique, appelé les mers chinoises et du Japon, jusqu'aux rivières de Kara-sou et de Sihoun, à l'ouest, un espace de 300 mille lieues carrées en superficie. Du nord au sud, son étendue est de 650 l. environ. Cet empire admet aussi trois principales divisions, savoir: celle de la Chine proprement dite, la contrée des Mantchoux et Mongols au nord et à l'ouest, enfin l'intéressante province du Thibet. — La Chine proprement dite comprend une étendue de 220 mille lieues environ, à partir de la grande muraille au nord jusqu'à la mer chinoise au sud. A raison de son immense étendue, sa température est sujette à beaucoup de variations: elle est chaude, ou froide, ou modérée, selon le climat de chaque région. Dans les provinces méridionales, il n'y a jamais ni glace ni neige, mais il y règne des orages et des pluies violentes, vers le temps des équinoxes. Il faut convenir généralement que dans les lieux où la nature a distribué ses dons d'une manière inégale, l'industrie des Chinois a suppléé à son défaut par des travaux aussi importants qu'admirables, qui prouvent autant de sagacité que de constance. Comme un aperçu topographique de la Chine un peu détaillé nous mènerait peut-être un peu trop loin, nous nous contenterons de donner la désignation des principales villes, en nous livrant toutefois à quelques observations un peu plus étendues sur Pékin, capitale de l'empire et résidence ordinaire de la cour. Cette ville est située dans une plaine fertile, à environ 20 lieues de distance de la grande muraille de la Tatarie. Son nom signifie *cour du nord* (Pé-king), pour la distinguer de Nankin, la *cour du sud* (Nan-King), où l'empereur résidait autrefois. Pékin forme un carré oblong, qui a 52 li. (15,400 toises) de superficie, sans les faubourgs. Une partie de la ville est habitée par des Tatars, et l'autre par des Chinois; ces deux parties forment deux villes distinctes; cette distinction eut lieu lors de la

conquête des Tatars, époque à laquelle les Chinois furent obligés de bâtir une nouvelle ville dans la circonvallation de l'ancienne. Les murailles de Pékin, notamment celles de la cité tatare, sont remarquables par leur élévation et leur largeur ; elles sont construites moitié en briques, moitié en pierres ; on compte à Pékin neuf portes, dont l'architecture inspire l'admiration ; toutes les rues sont garnies de boutiques et de magasins, comme dans toutes les villes commerçantes de l'Europe. Les maisons sont peintes en diverses couleurs. Les rues ne sont point pavées, mais elles sont couvertes de sable. Dans les endroits où les grandes rues se coupent, on remarque des monuments ou des arcs de triomphe érigés à la mémoire de personnes distinguées par leur longévité ou par d'éminents services rendus à l'état : il y a dans la ville une grande quantité de puits, mais l'eau en est extrêmement mauvaise ; les rues sont maintenues dans le plus grand état de propreté ; on n'y laisse subsister aucune matière insalubre. On ne peut se former une idée bien exacte de la population de Pékin, ni d'aucune autre ville chinoise, à raison de l'étendue des murailles qui les entourent, attendu qu'elles comprennent de vastes terrains inhabités, qui occupent plus d'espace que ceux sur lesquels les bâtiments sont construits. Dans la partie de la capitale qu'on appelle la ville chinoise, il y a plusieurs milliers d'arpents de terre en culture. Les deux tiers de la résidence de l'empereur se composent de parcs ou de lieux de plaisance. L'apparence extérieure de Pékin n'a rien qui puisse exciter à un haut degré la curiosité des voyageurs. Il est rare d'y trouver des maisons qui aient plus d'un étage ; elles sont à peu près toutes de la même hauteur ; elles n'ont point de fenêtres qui donnent sur les rues, à l'exception des grandes boutiques, de manière que le tout présente plutôt l'image d'un vaste camp que celle d'une ancienne cité : néanmoins, il règne dans la ville un mouvement fort animé, occasionné par les allées et venues des ouvriers et artisans de toute espèce. — Les provinces sont subdivisées en départements (*fou*); ceux-ci en arrondissements (*tcheou*) et en districts (*hian*). On ne doit pas s'attendre à trouver ici des détails sur chacune d'elles, encore moins sur toutes les villes qu'elles renferment. Nous avons fait une exception pour Pékin, nous en ferons une autre pour *Canton*, à raison des intéressants rapports commerciaux qui existent entre cette ville et divers états européens. *Canton*, ou *Quang-Ton*, ou *Kouang-Tcheou*, est une cité qui contient dix villes de première classe et une infinité d'autres d'un ordre inférieur. *Canton*, qui est la capitale de la province du même nom, est située sur une rivière charmante, qui, au moyen de canaux, communique avec toutes les provinces voisines. Elle est remplie de marchands qui s'y rendent de toutes les parties de l'empire, et dont les magasins sont fournis des plus précieuses productions de la Chine. Canton se divise en trois cités distinctes qui, réunies, forment un carré parfait; les rues sont longues et étroites ; elles sont pavées en petites pierres. La plus large de ces rues, qu'on appelle *rue de porcelaine*, n'a que 15 à 20 pieds de largeur. Les maisons sont remarquables par leur propreté ; elles n'ont qu'un seul étage et point de fenêtres qui donnent sur la rue. Les boutiques des plus riches marchands consistent en un certain nombre d'appartements de plain-pied qui communiquent l'un avec l'autre : le premier est en général rempli de porcelaine commune, de bagatelles et d'autres objets de peu de valeur que les Chinois sont dans l'habitude d'acheter ; le second appartement contient de plus belles porcelaines, telles que les achettent les commerçants européens; le troisième est un magasin rempli d'étoffes de soie, de velours, et d'autres marchandises de la même nature. On peut en voir encore un quatrième où se trouvent du thé et d'autres denrées semblables. Les jours de gala, ces longues maisons étroites, sont ouvertes,

illuminées, ornées de fleurs artificielles et d'arbres, remplies de musiciens, qui occupent l'appartement le plus reculé. La rivière est bordée de chaque côté par des champs de riz qui présentent l'aspect d'une vaste prairie, et qui sont coupés par de nombreux canaux sillonnés de jolies embarcations. Il en est de même de la rivière, qui ressemble à une cité flottante composée de barques de toute espèce, rangées en ligne, et formant comme autant de rues qui se touchent; ces cabannes sont remplies par des familles qui s'occupent de la pêche ou de la culture du riz sur les bords de la rivière. A quatre lieues de Canton se trouve le fameux village de *Fo-Han*, qui est considéré comme le plus étendu et le plus peuplé du monde; il a environ une lieue de circonférence, et contient près d'un million d'habitants; il fait un commerce considérable; on l'appelle *village*, parce qu'il n'est point entouré de murs, et qu'il ne possède point de gouverneur particulier. Dans la province et à l'entrée de la baie de Canton se trouve le port portugais nommé *Macao*: les Portugais prétendent l'avoir obtenu des Chinois en récompense des secours qu'ils leur portèrent en détruisant un fameux pirate qui infestait la côte. Ils paient néanmoins un tribut de cent mille ducats pour avoir le privilége de choisir eux-mêmes leurs magistrats et de vivre selon leurs propres coutumes. Il y a d'un autre côté, dans cet endroit, une grande quantité de Chinois soumis à l'inspection d'un mandarin, ce qui occasionne quelquefois des collisions entre les autorités, et rend singulièrement embarassante la situation du gouverneur portugais. La ville est située sur une péninsule, ou plutôt sur une petite île, tout-à-fait séparée du continent par une rivière, et qui ne lui est unie que par une petite langue de terre entourée d'une muraille. Elle est bâtie en forme d'amphithéâtre, sur un terrain très élevé, et les murs blanchis de ses maisons la font distinguer à une distance considérable. — Tout ce que l'on a publié jusqu'ici sur l'origine, l'histoire et la situation de cette vaste contrée est très imparfait et marqué au coin de l'incertitude; car il y a très peu de temps qu'elle est connue des Européens: les difficultés de la langue du pays et les soins que prennent les habitants d'en exclure les étrangers n'ont pas permis d'acquérir des connaissances bien exactes sur les mœurs des indigènes et sur leurs traditions historiques.—On a prétendu, d'après quelques indications, que les Chinois descendaient d'une colonie égyptienne, mais il n'y a pas la moindre ressemblance sous le rapport de la figure, entre un Chinois et un Égyptien. Les Chinois font remonter leur histoire à une époque antérieure au déluge, et même à la création. Quelques-uns d'entre eux prétendent que leur nation existait quatre-vingt-dix millions d'années avant l'ère chrétienne; certains auteurs européens soutiennent que la Chine était déjà civilisée trois mille ans avant la naissance de Jésus-Christ. On a supposé que la Tatarie, étant le terrain le plus élevé du globe, fut l'endroit où la famille et les descendants de Noë fixèrent leur résidence immédiatement après le déluge; que Moïse, par le mont Ararat, ne désigne aucune montagne particulière de ce nom, mais seulement la plus haute montagne qui existe sur la surface de la terre; que par conséquent l'arche s'arrêta sur quelques-unes des parties du territoire habité par les Eleuthes, où prennent leur source de vastes rivières correspondant à celles qui sont mentionnées dans l'Ecriture-Sainte. Voici les inductions que l'on tire de cette supposition plus ou moins vraisemblable. — 1° Noé, appelé par les Chinois *Fohee*, ne pouvant supporter l'impiété de sa rebelle progéniture, s'en sépara peu de temps avant la construction de la tour de Babel, et se dirigeant vers l'est, à la tête d'un petit nombre d'hommes d'élite, après un voyage de 200 ans, il s'établit dans une des provinces septentrionales de la Chine, 235 ans après le déluge, et 2,114 ans avant Jésus-Christ. Après y avoir formé sa colonie, lui avoir donné une

religion, des lois, un gouvernement, et l'avoir instruite dans toutes les branches du savoir qu'il tenait de ses ancêtres antédiluviens, il mourut la 115e année de son règne, âgé de 950 ans. Il eut pour successeur: 2° *Shin-Noung* ou *Zing-Nung*, qui fit faire des progrès aux arts et aux sciences enseignés par Noé. Il régna 140 ans, et mourut la 350e année du déluge, 1,999 ans avant l'ère chrétienne et laissa la couronne à : 3° *Wang-Ti*, ou *Hoang-Ti*, inventeur de l'arihtmétique chinoise et d'autres arts; il régna 100 ans, et eut pour successeur : 4° *Shau-Kau* ou *Xao-Hau*, qui régna 84 ans : 5° vint ensuite *Chwen-Hyo* ou *Chuen-Hiou*, qui régna 78 ans. 6° Son successeur fut *Ti-Ko*, ou *Cous*, qui régna 70 ans. 7° *Chi*, qui vint après, fut déposé au bout d'un règne de 8 ans, et laissa la couronne à son frère. 8° *Yau*. Ce fut la 67e année du règne de ce dernier que, d'après la chronologie des Hébreux, arriva le miraculeux solstice mentionné dans le livre de Josué, et dans les annales de la Chine, bien qu'aucune année n'y soit spécifiée. — Quoique les Chinois soient mis au nombre des premières nations formées après le déluge, ils ne paraissent pas avoir fait dans les arts et dans les sciences les mêmes progrès que les Chaldéens, les Assyriens et les Égyptiens. C'est seulement du temps de Confucius (200 ans, ou, selon d'autres, 500 ans avant J.-C.) qu'ils paraissent avoir fait quelques progrès dans la civilisation. Les plus intéressantes particularités de l'histoire de la Chine se rapportent aux incursions des Tatars, qui finirent par faire la conquête de ce vaste empire, et qui en conservèrent toujours depuis la souveraineté. La solution de cette catastrophe eut lieu en 1644. Le pays fut alors partagé entre les Chinois et les Tatars.— La population totale de la Chine s'élève à 333 millions d'habitants. L'indigence qui règne généralement dans les basses classes fait que l'ivrognerie n'y est presque point connue; à l'exception de la petite-vérole, les maladies épidémiques sont très rares dans le pays. Les femmes y sont très fécondes; elles allaitent et nourrissent leurs enfants. Il y a à peine en Chine une ville ou même un village qui ne jouisse pas de l'avantage d'un bras de mer ou d'un canal, ce qui rend la navigation si commune que la plupart des habitants vivent autant sur l'eau que sur la terre. Le grand canal est un des prodiges de l'art; il s'étend du nord au sud depuis la ville de Canton jusqu'à l'extrémité de l'empire. Il a environ 50 pieds de large et passe par 41 grandes villes. Le gouvernement de la Chine est patriarcal. L'empereur est absolu, mais les exemples de tyrannie sont rares, instruit qu'il est de bonne heure à regarder ses sujets comme ses enfants et non comme ses esclaves : c'est dans ce sens qu'il prend le titre de *grand-père*. Il s'intitule aussi quelquefois le *seul gouverneur* du monde et le *fils du ciel*.—La stabilité du gouvernement chinois résulte d'une circonstance inconnue dans tout autre gouvernement, c'est l'admission et la pratique du principe que la *science est un pouvoir*. Tous les officiers du gouvernement subissent l'épreuve d'une éducation régulière, et ne sont élevés aux emplois que par gradation. On compte neuf classes d'officiers nommés mandarins, depuis le juge de village jusqu'au premier ministre. Les gouverneurs des provinces sont investis d'un pouvoir absolu; malgré cela les révoltes ne sont pas rares.— Les caractères de la langue chinoise retracent en partie des objets réels, et en partie des signes allégoriques des idées : par exemple, le soleil est représenté par un cercle, et la lune par un croissant. La difficulté d'imiter toutes ces ressemblances a contraint de recourir à un mode plus expéditif, c'est-à-dire aux caractères hiéroglyphiques. Les Chinois ont publié des milliers de volumes sur la formation, les changements et les allusions de leurs caractères composés. Leur littérature, très abondante d'ailleurs, offre cinq livres remarquables. Le premier, qui est purement historique, contient les annales de l'empire, depuis l'an 2337

avant J.-C. Il est intitulé *Shuking* : on en a publié une traduction en français. Le second ouvrage classique contient 300 odes ou petits poèmes, roulant sur les panégyriques des anciens souverains, et sur des sujets de morale. On y remarque d'excellentes maximes. Le troisième livre, intitulé *Yeking*, passe pour avoir été écrit par *Fo*, l'*Hermès* de l'Orient, mais il n'est pas intelligible. Le cinquième, intitulé *Liki*, est une compilation d'anciens monuments, et consiste en descriptions de rites et en leçons de morale ; mais le quatrième, intitulé *Chung-Gieu*, ou le *Printemps et l'Automne*, présente le plus grand intérêt. Les Chinois ne manquent point de stances, d'odes, d'élégies, d'églogues, d'épigrammes et de satires.— L'éducation d'un Chinois commence dès son enfance ; elle est cultivée avec la plus sérieuse attention dans les périodes ultérieures de sa vie. Les mœurs patriarcales sont la base de cette éducation. — On n'a aucun renseignement positif sur la religion primitive des Chinois. Confucius a essayé d'établir quelques dogmes : il prétend que rien ne se fait de rien, que des corps matériels peuvent avoir existé de toute éternité, que le principe des choses peut avoir existé avec les choses elles-mêmes, que par conséquent ce principe est également éternel, infini, indestructible, sans limites, tout puissant, et présent partout. Que le point central de ce principe est le firmament, dont les émanations se répandent sur l'univers entier. C'est pourquoi le premier devoir d'un roi est de présenter, au nom de ses sujets, des offrandes au *Tien*, et particulièrement au temps des équinoxes, pour obtenir une saison favorable à la semaille, et une autre favorable à la moisson. Ni Confucius ni aucun de ses disciples n'attachèrent l'idée d'un être réel à la Divinité; ils ne la représentèrent jamais sous aucune image. Ils considéraient le soleil, la lune, les étoiles et le firmament comme les pouvoirs créateurs et producteurs, agents immédiats de la Divinité, et intimement unis à elle. Ils adoraient ces agents confondus dans la seule dénomination de *Tien* (le ciel). Les disciples de Confucius, semblables aux stoïciens, considèrent l'univers comme une substance animée, composée d'un corps et d'un esprit, d'où tout être vivant provient, et où il doit retourner quand la mort l'a séparé de la matière. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que jamais les disciples de Confucius ne lui ont érigé de statues, ni rendu des honneurs divins comme on l'a faussement supposé. Après la mort de Confucius, un nommé *Lao-Kung* établit une secte sous le nom d'*Enfants des immortels*. Il soutenait, comme Épicure, que la volupté était le bien suprême dont les hommes devaient uniquement s'occuper. Il renouvela aussi l'ancien système de la métempsychose. Les prêtres de *Lao-Kung* se consacraient au célibat pour se débarrasser de tous les inconvénients qu'entraînent les liens de famille. Ils se réunissaient alors en communautés semblables à des couvents. — L'an 65 de l'ère chrétienne, la secte de *Fo* fut introduite de l'Indoustan en Chine ; sa principale doctrine roule sur la métempsychose. Les prêtres de cette secte sont nommés bonzes. Depuis le quinzième siècle, plusieurs lettrés chinois ont embrassé un nouveau système, qui admet un principe universel, sous le nom de *Jacki*, qui semble correspondre avec l'âme du monde de quelques anciens philosophes. Ce système, soutenu par un petit nombre d'individus, n'est autre chose que l'athéisme. Il n'y a point en Chine de religion fixe ; chacun professe la sienne, comme il l'entend. Les Chinois des basses classes sont extrêmement superstitieux. — Les temples de *Fo* contiennent plus d'images qu'on ne pourrait en trouver dans plusieurs des églises catholiques. Les funérailles sont célébrées très religieusement par les Chinois; autrefois on avait l'habitude d'enterrer des esclaves vivants avec les cadavres des empereurs, mais cette pratique cruelle est tombée en désuétude. — Les sciences physiques et mathématiques n'ont pas fait en Chine de grands pro-

grès. Les Chinois divisent leurs jours en douze heures. Le jour commence et finit à minuit. Le cours du soleil a été connu en Chine dès la plus haute antiquité. Les Chinois ont toujours distingué l'écliptique de l'équateur. L'argent et le cuivre composent les monnaies qui ont cours en Chine. L'or y est considéré sur le même pied que les pierres précieuses, et est acheté d'après son poids et sa finesse. Bien que l'argent soit une monnaie, il n'est point frappé, mais coupé par morceaux plus petits ou plus gros, selon la nature du paiement à faire. — Les lois pénales de la Chine forment un code dicté tout-à-la fois par la sagesse et par l'humanité. Il n'y a pas un pays où l'on ait autant de respect pour la vie d'un homme. L'empereur lui-même n'oserait se permettre à cet égard aucun acte arbitraire. Les prisons sont soumises à un excellent régime. Les malfaiteurs et les détenus pour dettes sont dans des endroits séparés, parce qu'on regarde comme immoral et impolitique que le crime se trouve en point de contact avec l'imprudence ou l'infortune. La détention pour dettes n'est jamais que temporaire; si l'insolvabilité du débiteur a été occasionnée par le jeu ou par l'inconduite, il est alors puni corporellement et exilé. Un homme peut se vendre lui-même, soit pour s'acquitter d'une dette envers la couronne, soit pour assister son père dans la détresse, soit pour l'inhumer d'une manière honorable. Au bout de 20 ans, il est mis en liberté, si sa conduite est irréprochable. Autrement, il reste toute sa vie esclave, ainsi que ses enfants, s'il les a compris dans son obligation. Les débiteurs de l'empereur qui ont agi frauduleusement sont étranglés; s'ils n'ont été que malheureux, leurs femmes, leurs enfants et leurs propriétés de toute espèce sont vendus; on les envoie eux-mêmes dans les nouveaux établissements en Tatarie. Les procès sont extrêmement rares en Chine; il n'y a ni avocats, ni procureurs. Les juges reçoivent des épices de la part des plaideurs, en proportion de la fortune de ces derniers. Quant aux lois relatives aux propriétés, les femmes n'héritent point dans le cas où il y a des enfants; mais, dans le cas contraire, un mari peut laisser par testament tous ses biens à sa femme. — Nous rapporterons ici brièvement les opinions de quelques savants auteurs modernes au sujet de l'origine des Chinois. Sir William Jones, qui fut président de la société de Calcutta, partage l'avis des brames, qui pensent que les Chinois sont des Indous de la classe militaire, qui abandonnèrent leur pays pour s'établir dans d'autres contrées. L'un de leurs législateurs, *Menou*, qui vivait, à ce qu'il paraît, vers le xe ou le xie siècle avant Jésus-Christ, nomme les Tschinas parmi les tribus qui abandonnèrent peu-à-peu les préceptes des Védas. Il paraît même d'après les auteurs chinois que l'empire de la Chine n'était pas encore formé lorsque les lois de Menou furent recueillies, et qu'il était encore au berceau au xiie siècle avant Jésus-Christ. Confucius lui-même assure que, faute de renseignements, on ne peut remonter, sans risquer de se perdre dans les fables, au-delà de la troisième dynastie des empereurs de la Chine qui régnaient vers le xie siècle. On sait d'ailleurs qu'au milieu du troisième siècle avant J.-C., l'empereur Hoang-Ti, autrement appelé Tsin-Chi-Hoang-Ti, fit brûler tous les livres et les documents historiques que l'on put trouver; il n'en échappa que des fragments ou plutôt des morceaux; car alors on écrivait sur du bois. 97 ans avant Jésus-Christ Le-Mat-Tsien, le père de l'histoire chez les Chinois, tenta de la rétablir d'après les traditions des vieillards, quelques passages des livres moraux de Confucius et de Mencius (Menou) et des fragments à moitié brûlés. Ce ne fut qu'au huitième siècle avant J.-C., que s'établit dans le pays de Chen le petit royaume de Tschin, qui donna son nom à une dynastie odieuse. Selon les auteurs orientaux, on distingue deux Tschin, le Tschin proprement dit et le Mahat-Tschin ou grand Tschin, dix fois plus étendu que l'autre; on

pourrait donc croire que les Tschinas dont parle Menou s'étendirent peu à peu dans la Chine, et que, mêlés aux Tatars venus de l'Imaüs, ils fondèrent l'empire chinois. En considérant bien la religion des Chinois, on lui trouve beaucoup de rapport avec celle des Indous, surtout dans son ancien culte. Les Dieux de ces pays ont les mêmes généalogies et des aventures pareilles, et si leurs noms diffèrent, on peut attribuer cette différence à la difficulté qu'ont les Chinois de prononcer certaines lettres, telles que la consonne *r*, qu'ils n'ont pas dans leur langue, ce qui les aura forcés de changer ou d'altérer les noms. Les histoires des deux peuples ont beaucoup d'analogie; on en découvre autant dans plusieurs de leurs usages; leurs calculs astronomiques se ressemblent. Ils rendent les mêmes honneurs aux morts, et célèbrent de la même manière, ou à peu près, par des jeûnes et des fêtes, les solstices et les équinoxes. Il parait donc que les Chinois et les Indiens proviennent d'une même race, mais qui a changé par la suite des temps, surtout pour les Chinois, qui se sont mêlés avec les Tatars. Les Japonais ont aussi la même origine, et, malgré leur mélange avec les Tatars, ils ont conservé des ressemblances avec les Chinois et les Indiens dans leur religion et les caractères de leur écriture, qui sont les mêmes que ceux des Chinois. Ces mêmes caractères, dont le nombre effraie lorsque l'on veut apprendre la langue du pays, sont des hiéroglyphes, mais fort différents de ceux des Égyptiens. Ceux-ci n'avaient qu'un rapport de convention, et souvent éloigné, avec ce qu'ils signifiaient, tandis que les caractères chinois représentaient originairement les objets mêmes, comme le fait l'écriture des Mexicains. — Les formes s'en sont altérées, et les lettres ont été, ainsi que la langue, pendant long-temps dans une fluctuation continuelle. On les a multipliées par des combinaisons et des métaphores, pour exprimer les idées composées, celles dont les objets ne tombent pas sous les sens. Mais le nombre des racines de la langue écrite n'est pas très considérable, et il n'y en a que 243, qui fournissent, il est vrai, près de 80 mille combinaisons. Cette langue au reste peut être apprise comme une autre, malgré les difficultés de l'écriture. Plusieurs missionnaires français passent pour des auteurs élégants en chinois, et conservent à notre nation l'avantage que lui avaient procuré les Duhalde, les Parennin, les Fourmont et les de Guignes, d'être celle de l'Europe qui possède le mieux cette langue, que les Français ont les premiers étudiée avec succès. Aux noms célèbres que nous venons de citer, nous pouvons ajouter celui de M. Abel Remusat, que la mort vient d'enlever au monde savant. — M. Castera, qui s'est à son tour exercé sur tout ce qui regarde la Chine, n'est nullement d'accord avec sir William Jones. Nous rapporterons ici le précis de quelques-unes de ses opinions : « Les Chinois, dit-il, prétendent être issus d'une race originaire du pays qu'ils habitent : leurs annales, leurs lois, leurs mœurs, sembleraient prouver qu'ils ne viennent point d'une autre contrée ; ils appellent ordinairement leur pays Tchong-Koué, c'est-à-dire l'empire du milieu, et quelquefois *Tien-Hia*, ce qui signifie tout ce qui est bon sous le ciel. Des savants distingués veulent que les Chinois aient eu pour aïeux les Égyptiens, et que leurs empereurs ne soient que les anciens rois de Thèbes et de Memphis. L'érudit évêque d'Avranches, Huet, et le profond académicien Mairan, ont soutenu que Sésostris était parti d'Égypte avec une armée de trois ou quatre cent mille hommes, et avait parcouru trois ou quatre mille lieues de pays pour aller envahir la Chine ; mais l'histoire de la Chine, ne disant pas un mot sur la prétendue conquête de Sésostris, doit au moins balancer l'assertion de Huet et de Mairan, qui n'est appuyée sur le témoignage d'aucun auteur ancien. Le célèbre de Guignes, profondément versé dans la connaissance de l'histoire orientale, a pensé aussi que les Égyptiens avaient conquis la Chine ; il a cru, avec le jésui-

le Prémare, que l'empereur Ou-Onang, fondateur de la dynastie des Tcheou, qui monta sur le trône 1,122 ans avant l'ère chrétienne, était venu des bords de la mer Ronge. D'autres écrivains, marchant sur les pas de M. de Gnignes, ayant tronvé de la ressemblance entre les hiéroglyphes égyptiens et les caractères chinois, en ont conclu qne les habitants des rives dn Nil et cenx qui boivent les eaux du flenve Jaune ont été nn même penple. Cette opinion, comme toutes les autres, a trouvé des contradicteurs. De savants missionnaires croient que les Chinois ont fait partie de la famille de Noé, et sont sortis des plaines de Sennaar, pour aller défricher les provinces de Ho-Nan et de Chen-si. Le Sennaar est, dit-on, la même chose qne la basse Ethiopie C'est là que, selon la Genèse, fut bâtie la tour de Babel, et qu'ensuite eurent lieu la confusion des langues et la dispersion des peuples. D'autres missionnaires ont avancé que les Chinois n'étaient qu'une colonie de Juifs, qui avaient apporté toutes leurs connaissances dans l'orient de l'Asie. On a divisé les temps de l'empire chinois en trois parties : la première comprend les temps mythologiqnes ou fabuleux, et regardés comme tels par le corps des lettrés, qui sont les savants de la nation. Ces temps commencent aux trois Hoang. Le mot *hoang* signifie empereur suprême, roi souverain. — Les trois Hoang par excellence sont les *Tien-Hoang* ou rois du ciel, les *Ty-Hoang*, ou les rois de la terre, et les *Sin-Hoang*, ou les rois des hommes. Pankou existait avant tous ces Hoang, et avait débrouillé le chaos. La seconde partie comprend les faits douteux ou incertains, depuis Fo-Hi, fondateur de la monarchie, jusqn'à Hoang-Ti, qui en est le véritable législateur. Fo-Hi est le premier empereur qu'il y ait eu dans le monde. Levant la tête vers les cieux et contemplant les astres qui les embellissent, il travailla à en déterminer le conrs, et inventa l'astronomie. La troisième partie est consacrée aux faits historiques ou certains, depuis la 60e année du règne d'Hoang-Ti, le dixième des successeurs de Fo-Hi, jusqu'à la 35e année de Kien-Long, c'est-à-dire depuis l'an 2657 avant l'ère chrétienne, jusqu'à l'an 1770 de notre ère vulgaire. L'autorité de Confucius, qui a tonjours été en si grande vénération, fait remonter l'antiquité de la monarchie chinoise jusqu'à Fo-Hi, qn'il fait le premier empereur de la Chine, l'an 2953 avant l'ère chrétienne. Cette histoire tonche au temps où, au lien d'écriture, on se servait de nœuds des cordelettes, et où les Chinois, sans maisons ni cabanes, ne vivaient que d'herbes et de la chair des animaux, dont ils buvaient le sang, menant une vie barbare, qui tenait plus de la bête que de l'homme. Ces particnlarités n'annoncent pas même une aurore de civilisation, et sapent par les fondements le système de la gigantesque antiquité que de savants et illustres rêveurs ont assignée à la nation chinoise. Le P. Parennin, qui a parcouru la Chine daus tous les sens, et qui a fait un long séjour à Pékin, a peut-être donné sur cet empire les renseignements les plus positifs et les plus précis : « On ne voit point, dit-il, que les Chinois, comme les autres nations, aient eu des raisons prises ou de l'intérêt ou de la jalousie des peuples voisins pour altérer ou falsifier leur histoire : elle consiste dans une exposition fort simple des principaux faits qui peuvent servir de modèle et d'instruction à la postérité. Leurs historiens paraissent sincères et ne chercher que la vérité. Ils n'affirment point ce qu'ils croient douteux, et lorsqu'ils ne s'accordent point ensemble sur la durée plns ou moins longue d'un règne particulier, ou d'une dynastie entière, ou de quelqu'autre fait, ils apportent lenrs raisons, et laissent à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra. On ne remarque pas que leurs historiens aillent chercher l'origine de leur nation dans les temps les plus reculés; il ne paraît pas même qu'ils soient persuadés que venir de loin ce soit venir de bon lieu, ni que la gloire d'une nation consiste dans son ancienneté. Si cela était, on ne verrait pas

les Chinois révoquer en doute les temps avant Fo-Hi, beaucoup moins ceux de Fo-Hi jusqu'à Hoang-Ti; ils ne diraient pas que, depuis Fo-Hi jusqu'à Yao, il y a des règnes incertains; qu'on ne convient pas que les empereurs placés entre Chin-Nong et Hoang-Ti se soient succédé les uns aux autres, et qu'il peut se faire que ce ne fussent que des princes tributaires ou de grands officiers contemporains. Enfin, ils s'accorderaient parfaitement sur le temps qui s'est écoulé depuis Yao jusqu'à nous, sans disputer ensemble sur quelques années de plus ou de moins. — On objectera peut-être que quelques Chinois ont fait commencer leur empire un nombre prodigieux d'années avant Fo-Hi; mais on sait à la Chine que cette supposition est l'effet de leur ignorance plutôt que d'une ruse, et qu'ils ont été trompés eux-mêmes par les époques feintes de quelques astronomes. La grande histoire de la Chine n'a garde de rien dire de semblable; et, sans faire attention à ces temps fabuleux qui ont précédé Fo-Hi, elle fixe le commencement de l'empire au règne de ce prince.— On ne prétend pas néanmoins que, pour les faits particuliers, on doive ajouter à l'histoire chinoise plus de foi qu'elle n'en mérite, et que n'en ajoutent les Chinois eux-mêmes. On dit seulement qu'à considérer cette histoire en général, surtout depuis l'empereur Yao jusqu'au temps présent, il y a peu de choses à redire pour la durée totale, pour la distribution des règnes, et pour les faits qui sont de quelque importance. Il ne faut pas croire que l'incendie que souffrirent les livres fut semblable à celui d'une bibliothèque, laquelle en peu d'heures est réduite en cendres. Tous les livres ne furent pas proscrits; il y en eut d'exceptés, et entre autres les livres de médecine. Dans le triage qu'il en fallut faire, on trouva le moyen d'en mettre des exemplaires en sûreté. Le zèle des lettrés en sauva un bon nombre; les autres, les tombeaux, les murailles, donnèrent un asile contre la tyrannie. Peu à peu on déterra ces précieux monuments de l'antiquité. Ils commencèrent à reparaître sans aucun risque sous l'empereur Ouen-Ti, c'est-à-dire environ 54 ans après l'incendie. Sous son successeur Hiao-King, on trouva les cinq King et les ouvrages philosophiques de Kong-Tsi (Confucius) et de *Ming-Tsi* (Mencius), que Hia-Ou fit donner au public la 5e année de son règne, 75 ans après qu'ils eurent disparu. —Le fameux vieillard Ouo-Seng, qui vivait encore du temps de Ouen-Ti, se vantait de savoir le *Chou-King* par cœur; on le lui fit écrire tout entier, et l'on se fiait également à sa mémoire et à sa bonne foi. Quand on eut retrouvé l'original, on le confronta avec l'écrit de Ouo-Seng: on trouva que ce bon vieillard ne s'était point trompé, et que la conformité était entière, à la réserve de quelques mots qui n'apportaient du reste aucune différence dans le sens. Leou-Hiang vint ensuite, qui déterra et qui fit lui-même quantité de livres. Il a rendu par-là sa mémoire précieuse. Cependant, les Chinois déplorent encore aujourd'hui la perte de leurs livres en général, sans savoir précisément ce qu'ils ont perdu. Je suis persuadé que plusieurs mauvais livres périrent avec les bons, et cet avantage devrait les consoler de cette perte, d'autant plus que leurs *King* n'en ont point souffert, et qu'ils ont été conservés dans leur entier. — Cette longue citation suffit pour faire voir que le P. Parennin, dont l'intervention aurait cependant été nécessaire, si l'empereur Kang-Hi avait voulu tromper le public par de fausses histoires, en soutient l'authenticité avec modération et avec bonne foi, et que ce serait un projet bien hardi de vouloir renverser à l'extrémité de l'Europe un monument historique élevé par une nation éclairée, nombreuse, et dépouillée des préjugés qui nous entourent.—L'an 2297 avant l'ère chrétienne, la 61e du règne d'Yao, il y eut une inondation si grande et si générale dans tout l'empire que les eaux du Hoang-Ho se mêlèrent avec celles du Ho-Ai-Ho et du Kiang, et ruinèrent toutes les campagnes, dont elles ne firent plus qu'une vaste mer; elles paraissaient vouloir s'é-

lever au-dessus des montagnes. Les désordres qu'elles occasionnèrent dans l'empire et le triste état où elles réduisirent le peuple causèrent les plus vives inquiétudes à Yao. Il assembla à ce sujet tous les grands de sa cour, parmi lesquels il paraît que le principal était le ssé-yo, ou premier officier qui avait inspection sur tous les gouverneurs des provinces. *Ssé-yo*, en chinois, signifie les quatre principales montagnes situées aux quatre points cardinaux de la Chine, sur lesquelles les empereurs offraient des sacrifices quand ils faisaient la visite de l'empire. Métaphoriquement, ce nom exprime toute la Chine. Le ssé-yo, comme ayant inspection sur tous les gouverneurs, les présentait à l'empereur, lorsqu'ils venaient lui rendre leurs hommages. Ce fut donc au ssé-yo que l'empereur Yao adressa la parole, en l'engageant à pourvoir aux mesures capables de remédier aux maux causés par l'inondation. Pé-Koen fut chargé de diriger les travaux ; et sans différer, il mit la main à l'œuvre. Il employa neuf ans à ce grand ouvrage, sans beaucoup de succès ; ce n'est pas qu'il manquât d'habileté. Les levées qu'il fit faire, dit Tching-Tsi, et les nouveaux lits qu'il ouvrit aux rivières, qui subsistent encore de nos jours, font assez voir de quoi il était capable ; mais, se confiant trop en ses lumières, il ne communiquait point ses desseins à l'empereur, et ne demandait conseil à personne : il ne put mener son entreprise à une heureuse fin.—L'an 2,288 avant l'ère chrétienne, la 70e année du règne de Yao, ce prince résolut de se choisir un successeur. Il assembla les grands, qui firent porter leur choix sur un jeune homme, pauvre et sans emploi, nommé Chun. Il naquit, dit le *Meng-Tsé*, parmi les Barbares de l'Orient. Son père, Kou-Sé, descendait en droite ligne de Hoang-Ti. Chun épousa les deux filles de l'empereur *Yao*, qui ne tarda pas à éprouver ses talents dans l'administration des affaires. L'empereur, ravi de ses succès, n'hésita pas à le faire son premier ministre, et à le charger du gouvernement de tout l'empire. Il y avait déjà onze ans que l'inondation avait eu lieu, et deux que Pé-Koen avait reconnu son impuissance pour réparer les maux qui en étaient la suite. Il n'avait pu faire écouler les eaux dans la mer. Les herbes et les broussailles occupaient tout le terrain dont on eût pu profiter ; les peuples avaient presque oublié la manière de cultiver la terre ; on manquait des semences nécessaires; les animaux sauvages et les oiseaux ruinaient la campagne. Chun, d'après les ordres de l'empereur, alla lui-même faire la visite des montagnes, emmenant avec lui *Yu*, fils de Pé-Koen. Ce jeune homme, doué de grands talents, comme de grandes vertus, fit construire sans délai les barques et les machines qu'il jugea nécessaires à l'expédition qu'il avait entreprise. Ensuite, la sonde et le niveau à la main, il parcourut tout l'empire, et alla sur plusieurs montagnes pour examiner la situation des terrains, et tracer le cours qu'il devait faire prendre aux rivières pour les faire écouler dans la mer. Les travaux d'Yu tiennent du prodige. En faisant sauter des parties de montagnes, il élargit le passage du fleuve Hoang-Ho, en retint les eaux dans leur lit, et facilita le cours de celles de la rivière Fen-Choui. Il fit ensuite un lit aux eaux de cette rivière. *Yu* parcourut les autres parties de la Chine, et parvint partout, à force de travaux, à réparer les immenses dommages qu'avait occasionnés le déluge. Les détails de ces travaux, qu'on peut lire dans l'*Histoire générale de la Chine, traduite du Tong-Kien-Kang-Mou*, par le P. Mailla, imprimée à Paris en 1777, sont des plus intéressants, mais ils ne peuvent être circonscrits dans les limites d'une notice.—Il n'est rien de plus difficile qu'une exacte répartition des impôts. Il s'agissait en Chine de fixer à la fois la nature et la quotité des cotisations de chaque province. Pour imposer ces redevances avec équité, Yu les divisa en trois classes, et reconnut neuf degrés de fertilité, selon les divers territoires. Il fit une autre division de la Chine en cinq

fou, par laquelle il supposait que ce vaste pays formait un grand carré, dont chaque côté avait 5,000 *lis*, et qui contenait cinq autres carrés, renfermés les uns dans les autres, à la distance de 500 *lis*. La cour de l'empereur était dans le carré du centre, qu'il appela *Tien-Fou ;* venait ensuite le *Heou-Fou*, puis le *Soui-Fou* et le *Yao-Fou;* enfin le *Hoang-Fou.* L'opinion de quelques Chinois, qui faisaient le monde carré, paraît n'être venue que de ce singulier partage de la Chine. Ce fut l'an 2,278 avant l'ère chrétienne qu'Yu revint à la cour annoncer la fin de ses travaux, huit ans après qu'ils avaient été commencés, travaux qui procurèrent à leur auteur les plus grands honneurs qu'il pût recevoir dans son pays, puisqu'il parvint lui-même à l'empire, et que trois dynasties se glorifièrent de rapporter leur origine à lui et à ses deux frères, Ki et Heou-Tsi, qui avaient également droit à la faveur du prince, le premier pour avoir instruit les peuples des cinq principaux devoirs de la vie civile, et le second pour leur avoir enseigné l'agriculture. — Parmi les productions naturelles de la Chine, on remarque particulièrement l'arbre à suif. Son fruit ressemble aux baies du lierre. On prétend qu'il a été transplanté dans la Caroline, où il prospère aussi bien qu'en Chine. Les cannes à sucre sont aussi cultivées dans ce dernier pays. Le thé forme une partie intéressante de l'agriculture chinoise. On le sème dans des sillons éloignés à une distance d'environ quatre pieds l'un de l'autre, et on a soin d'en écarter les mauvaises herbes. Les feuilles les plus larges et les plus anciennes, qui sont les moins estimées, sont souvent exposées en vente sans avoir subi aucune préparation; mais les feuilles nouvelles subissent de grands apprêts avant d'être envoyées au marché. Une autre production naturelle de la Chine, c'est le *pé-tun-tsé*, qu'on emploie dans les manufactures de porcelaine. C'est une espèce de fin granite, ou peut-être un composé de quarts, de feld-spath et de mica, mais dans lequel domine le quartz. Le bambou est une plante aussi belle que précieuse. C'est, à proprement parler, un jonc creux et généralement noué ; il croît rapidement, et, en moins de 18 mois, parvient à la hauteur d'environ 20 pieds. Il est tout à la fois poli et solide. Les Chinois comptent 60 espèces différentes de bambous.—Leurs jardins sont remplis de tous les légumes qui se trouvent en Europe. Les plantes médicinales que produit la Chine sont remarquables par leur nombre et par leur qualité. On distingue particulièrement la rhubarbe, le *hiao-tsao-tong-kong*, qui est une herbe en été, mais qui en hiver se transforme en une espèce de ver ou de chenille. C'est une plante rare, originaire du Thibet : ses propriétés sont stomachiques et toniques. Le *san-tsi*, c'est-à-dire trois et sept, ainsi appelé à raison de la disposition de ses feuilles, est un remède souverain dans la petite-vérole. Il serait trop long de donner la nomenclature de toutes les plantes particulières à la Chine.—Cette vaste contrée paraît avoir été totalement inconnue aux anciens Grecs : ni Homère ni Hérodote n'en font mention. On conjecture, d'après un passage de Quinte-Curce, qu'Alexandre-le-Grand eut une certaine connaissance des Chinois. Lors de sa conquête de l'Inde, l'an 327 avant J.-C., il paraît, dit l'historien, qu'il parvint dans le royaume des Sophites ; on ajoute que Strabon donne à ce royaume le nom de *Cathée*, qui a beaucoup de ressemblance avec celui de *Cathay*, nom que les Tatars donnaient à la Chine ; mais tous ces rapprochements sont détruits par des faits dont il est impossible de contester la certitude. Les savants pensent en général que les Chinois sont le même peuple que les Sères mentionnés par Horace, Virgile, Mela, Ammien-Marcellin, et surtout par Pline, qui parle de leur aversion pour les étrangers et de leurs manufactures de soie. Depuis l'ère chrétienne, les Chinois ont été un peu plus connus. L'an 166, Marc-Aurèle envoya des ambassadeurs à l'empereur Huon-Ti, et depuis cette époque, on prétend que les Romains eu-

rent des relations commerciales et directes avec la Chine, bien souvent interrompues, il est vrai, par les Parthes et les Perses. L'an 284, les Romains envoyèrent une seconde ambassade à l'empereur Tsin-Yoo-Ti; et sous le règne de Justinien, vers l'an 530, ils reçurent des vers-à-soie de l'Inde, qui leur furent apportés par deux moines. En 567, Kosroës, roi de Perse, envoya une ambassade aux Chinois pour les engager à s'unir avec lui contre les Turcs. En 643, les Romains envoyèrent une autre ambassade, avec des présents, à l'empereur de la Chine. — Les Arabes, ayant subjugué le royaume de Perse, se rendirent en Chine, où ils assiégèrent et saccagèrent Canton. Il est inutile d'entrer dans de plus amples détails sur les voyages faits en Chine par des Européens, et surtout par les jésuites, qui y résidèrent long-temps. Les Portugais sont les premiers Européens qui fréquentèrent les ports de la Chine; et le vice-roi de Goa, Lopez de Souza, aidé par les talents et l'adresse du jésuite Pareira, obtint des Chinois, en faveur de ses concitoyens, une sorte de traité de commerce en 1517. Mais lorsque l'ambassadeur portugais était en route pour se rendre à Pékin, la conduite de ses officiers fut tellement insolente qu'ils se firent chasser tous, et que Pareira fut mis en prison, où il mourut au bout de trois ans, dans une profonde misère. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, les Portugais ayant par la suite rendu des services signalés à la Chine, l'empereur leur concéda l'île de Macao, dont la population est de 12,000 habitants, parmi lesquels on compte 8,000 Chinois. —En 1602, les Hollandais formèrent une compagnie pour l'exploitation du commerce de l'Inde. En 1607, ils apparurent pour la première fois à Macao. En 1609, ils croisèrent sur les côtes de la Chine, et établirent des relations commerciales avec le Japon. En 1622, ils attaquèrent l'île de Macao, mais ils échouèrent dans leur entreprise. Il est inutile de détailler ici toutes les tentatives que firent les Hollandais pour se procurer un commerce avantageux avec la Chine Leur dernière ambassade à Pékin, en 1795, ne tourna pas à leur honneur, mais cependant ils continuèrent à faire avec les Chinois un commerce aussi étendu que lucratif, jusqu'à ce qu'enfin leurs affaires dans cette partie du globe furent totalement détruites par les récentes conquêtes de la Grande-Bretagne. — Les Anglais ne commencèrent à avoir des rapports de commerce régulier avec la Chine qu'à la fin de l'année 1600; mais plus tard, les Chinois n'ayant ouvert au commerce étranger que la seule ville de Canton, les Anglais y possèdent aujourd'hui seulement une factorerie, comme les autres nations commerciales européennes. Le principal article d'exportation de la Chine est le thé : elle en exporte annuellement 20 millions de livres pesant, sans compter d'autres objets, tels que soie brute, porcelaine, camphre, nankin, etc. — Le premier établissement d'une compagnie française des Indes, fut d'abord projeté par Henri IV, en 1604, et définitivement organisé en 1615, par quelques marchands de Rouen, mais il obtint peu de succès. D'autres compagnies qui avaient été ultérieurement formées à diverses époques, furent toutes abolies, en 1790, par un décret de l'assemblée constituante, qui déclara le commerce de l'Inde au-delà du cap de Bonne-Espérance libre à tous les Français. — Les Danois firent aussi quelques tentatives pour commercer en Chine : ils frétaient communément deux vaisseaux par année pour le port de Canton; mais, depuis 1795, ils ont cessé d'y entretenir une factorerie, qui leur coûtait plus que leur commerce ne leur rapportait.—Depuis 1731, les Suédois ont commercé avec la Chine, mais ils n'y expédient pas plus de deux vaisseaux par année.—Le premier navire américain apparut en Chine en 1784, et depuis cette époque les commerçants des États-Unis continuèrent à se remontrer en grand nombre à Canton.—Les Chinois ont senti, ainsi que les Européens, la nécessité de former une compagnie exclusive pour

commercer avec les marchands étrangers qui visitent leurs ports. Cette compagnie a été établie en 1759, par Tsong-Too. Un article de son réglement défend expressément de fournir aux Européens des marchandises à crédit, et d'un autre côté, de recevoir d'eux de l'argent à intérêt. — Nous devons les détails les plus importants contenus dans cet article aux *Mémoires pour servir à l'histoire du Globe*, par M. le marquis de Fortia; nous allons les faire suivre de renseignements et de documents récents, empruntés à l'*Asiatic Journal*. C.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION ACTUELLE DE LA CHINE.

Famille impériale. — L'empereur régnant est Taou-kwang, fils du précédent empereur, Kea-king. Il est né le 10 de la 8e lune de 1781. Il est monté sur le trône le 24 ou le 25 août 1821. Sa famille se compose de Yih-wei (Yih est un prénom qui distingue tous les enfants du souverain actuel, comme celui de *Mien* distingnait ceux de son prédécesseur. Le mot Yih joint aux noms de famille signifie *de longue durée*), son fils aîné, né de la défunte impératrice, morte en 1831; Yih-chun, second fils, né d'une concubine chinoise, et illégitime par conséquent; Yih**, que l'on croit être une princesse; Yih-tchou, né d'une concubine mantchoue dans la 6e lune de 1831; Yih-tsung, né d'une autre concubine mantchoue dans le même mois. Ynng-tseun (son titre est I-tsin-wang), frère aîné du défunt empereur, oncle de l'empereur régnant; Mien (son titre est Tun-tsin-wang), frère de ce dernier; Mien-hin (son titre est Hwny-keun-wang), autre frère de l'empereur, dégradé il y a peu de temps et privé de son titre, qui était Sug-tsin-wang; enfin Yih-chaou (son titre est Ting-tsin-wang), neveu de l'empereur.

Ministres. — Le nuy-ko, ou cabinet, se compose en premier lieu du Ta-heo-sze. Les ministres sont : 1° To-tsin, premier ministre Mantchou de l'étendard jaune bordé, conservateur titulaire et *explicateur* (interprète) des classiques près de l'empereur; 2° Tsaou-tchin-yong, Chinois de la province de Gan-Hwüg, inspecteur des édits impériaux, président en chef du Han-lui-yuen (collége national), conservateur, explicateur des classiques, historien chargé de recueillir les paroles et actions de l'empereur; 3° Tchang-lin, Mongol de l'étendard blanc; Tou-toug, de l'étendard rouge, Mantchou, surintendant du li-fan-guen, ou bureau des colonies, noble héréditaire de première classe, conservateur, ministre de la présence impériale, explicateur des classiques; 4° Lon-yin-fou, Chinois, de la province de Chan-tong, conservateur, explicateur des classiques. — En second lieu, du Hié-pan-ta-hio-szi. Les ministres sont : 1° Fou-tsin ou Fou-tseun, Mongol, de l'étendard jaune, président du bureau des colonies; Tou-toug, de l'étendard chinois jaune bordé, conservateur, explicateur des classiques; 2° Li-hun-pin, Chinois de la province de Kiang-si, ci-devant gouverneur-général de Kwang-tong (Canton) et des provinces de Kwang-si. — En troisième lieu, du nuy-ko-hio-szi. Les ministres sont : 1° Keih-tun-taï, Mantchou, de l'étendard jaune bordé; 2° Long-wan, Mantchou de l'étendard rouge; Fou-tong, de l'étendard chinois blanc bordé; 3° Kiug-min, Mantchou de l'étendard jaune bordé; 4° Yih-ki, Mantchou, de l'étendard rouge bordé et de la maison impériale; 5° Lin-chun, Mantchou, de l'étendard rouge bordé; 6° Yu-tching, Mantchou, de l'étendard jaune bordé; 7° Tchin-ki, Chinois du Kiang-sou; 8° Muh-hong-tsenen, Chinois de Fou-kien; 9° Tchin-youg-kwang, Chinois de Kiang-si; 10° Tchin-song-king, Chinois de Tchi-kiang. — Le tchoug-chon-ko paraît être une espèce de bureau héraldique, sous les ordres du cabinet. Le keun-ki-ta-tchin ou conseil privé, est choisi parmi les hauts fonctionnaires, sans égard au rang ni au nombre. Les noms de ses membres ne sont pas rendus publics. Le tsang-jin-fou, bureau chargé de la sur-

veillance de la famille impériale, se compose du tseng-ling ou président, de deux vice-présidents et de deux conseillers.

Tribunaux.—Les liou-pou, ou six tribunaux supérieurs de Pékin, sont : le lipou ou tribunal civil. Il se compose : 1° de deux chang-chous ou présidents, savoir : Wan-fou, Mantchou, décoré de plusieurs titres militaires, et Fan-Chingan, Chinois de Kiang-sou ; 2° des chi-langs ou vice-présidents, qui sont : Paou-hing, Mantchou ; Ton-ngo, Chinois de Chanlong; Yih-king, Mantchou, et Chin-kikien, Chinois d'Ho-nan, surintendants de Pékin.—Le Hou-pou, ou tribunal des impôts. Il se compose : 1° des présidents Hi-ngan, Mantchou ; Wang-ting, Chinois de Chen-si ; 2° des vice-présidents King-tching, Mantchou ; Wang-chô-ho, Chinois de Kiang-si ; Kwei-lun, Mongol ; Li-tsung-fang, Chinois de Kiangsou, et des chefs des Trois-Trésors, Muhtchang-ah et Fou-tsin, tous deux Mantchoux.—Le li-pou, ou tribunal des rites. Présidents : Ki-ying, Mantchou, et Wang-gin-tchi, Chinois de Kiang-sou. Vice-présidents : Chou-ying, Mantchou ; Tchin-song-king, Chinois de Tchi-kiang, et Sih-kih-tsing-ih, Mantchou. Le surintendant du bureau des interprètes ou traducteurs est Song-siou, Mantchou. Les surintendants du you-pouou, bureau de musique, sont Ting-tsin-wang et Hingan. — Le ping-pou, ou tribunal de la guerre. — Présidents : Muh-tchang-ah, Mantchou, et Wang-tsong-tchin, Chinois de Gan-hwuy. Vice-présidents : Natan-tchon, Mantchou ; Tchang-lin, Chinois de Tché-kiang ; Tié-lin, Mantchou et Tang-kin-tchaou, Chinois de Tchékiang. Les gouverneurs-généraux des provinces sont aptes, par leur charge, à être nommés présidents de ce tribunal. Il en est de même des vice-gouverneurs pour les places de vice-présidents. —Le hing-pou, ou tribunal des châtiments. — Surintendant : Lou-yin-tou, Chinois de Chan-tong; présidents : Mingchan, Mantchou et Tchin-jolan, Chinois de Fou-kien ; vice-présidents : Kwaiking, Mantchou ; Taï-tan-yuen, Chinois de Fou-kien ; Tih-tang-ih, Mantchou, et Taï-tsong-yuen, Chinois de Gan-hwuy. —Le kong-pou, ou tribunal des travaux publics. Surintendant : Tsaou-tchinyong, Chinois de Gan-hwuy. Présidents : Fou-tsin, Mongol; Wou-tchun, Chinois de Gan-hwuy; A-ung-pang-ah et Kwieling, tous deux Chinois naturalisés Tatars. Au-dessous du kong-pou, il y a le kiaï-taou-ya-mun, ou bureau de surveillance pour l'entretien des rues et chemins de Pékin et des environs.—En outre, il y a encore d'autres tribunaux indépendants des six poux. —Le li-fan-yuen, ou tribunal des affaires étrangères et coloniales; il se compose de six membres.—Le tou-tcha-yuen, ou tribunal de censure. Il se compose de trois censeurs en chef et de trois censeurs subalternes.—Le liou-ko, ou tribunal de censure, spéciale chargé de surveiller les tribunaux et fonctionnaires de Pékin et des provinces.

Grand collége national. — Il comprend le ki-keu-tchoui, ou bureau chargé de recueillir les paroles et les actions journalières de l'empereur. — Le tchen-szi-fou, chargé de préparer les actes publics et d'examiner les candidats en histoire et en littérature générale, sous l'inspection des présidents du grand collége. —Le vou-king-po-szi. Les membres de ce tribunal sont descendants de Confucius, de Mencius et de leurs disciples les plus distingués. L'héritier direct de Confncins porte le titre de Yen-chingkong (duc très sacré). Le nom dn titulaire actuel est Kong-king-yong. — Le Toug-tching-szi-szi, chargé de recevoir les mémoires non secrets et non scellés adressés par les provinces, de les corriger et de les faire passer au cabinet du ministre. Il se compose de deux membres. —Le Ta-li-szi est un tribunal criminel inférieur au hing-pou, mais qui n'en ressort pourtant pas.—Le taï-tchang-szi, chargé de veiller aux sacrifices et aux rites dans les temples et aux autels publics de Pékin. Il est composé de trois membres. —Le kwang-luh-szi, chargé de procurer les vivres, les liqueurs, etc., dans les

fêtes impériales, les victimes, l'encens, etc., dans les sacrifices publics. — Le taï-puh-szi, chargé de l'entretien du haras impérial. — Le Hong-lou-szi, chargé de diriger les cérémonies de la cour et les sacrifices offerts par l'empereur, etc. — Le kwo-tzi-kien, ou collége pour l'instruction des gradués en lettres, Mantchoux, Chinois et Mongols. — Le kin-tien-kien, ou bureau impérial d'astronomie. — Le taï-i-yuen, ou grande académie de médecine. — Le louan-i-wei, chargé de l'entretien des voitures, harnais, banoières, etc., de l'empereur.

Officiers commandants à Pékin. — Surintendant de la capitale : Chio-ki-hieo, Chinois de Ho-nan. — Yin ou maire : Seu-youg, Chinois de Gao-hwuy. — Ti-tuh ou commandant des gardes de la ville : Ki-ying, Yih-keing et Paou-hing.

Population de la Chine et de ses colonies, selon un cens général opéré dans la 18me année du règne (A. D. 1815), et par les ordres de Ki-King, père du souverain actuel.

Provinces.	Habitants.
Tchy-li,	27,990,871
Chan-toung,	28,958,764
Chan-si,	14,004,210
Ho-nan,	23,037,171
Kiang-sou,	37,843,501
Gan-hwuy,	34,168,059
Kiang-si,	30,426,999
Fou-kian,	14,777,410
Formose,	1,748
Tche-kiang,	26,256,784
Houpe,	27,370,098
Hou-nan,	18,652,507
Chep-si,	10,207,256
Kan-sou,	15,193,125
Bar-kol et Oroumtsi,	161,750
Szu-tchouan,	21,435,678
Koang-toung (Canton),	19,174,030
Koaog-Si,	7,313,895
Yun-nan,	5,561,320
Kouei-tcheou,	942,003
Ching-king (Leiutung),	307,781
Total.	363,784,360

Provinces.	Habitants.
Ghrin,	2,398
Hihlung-King (Teitcihar), etc.	7,842
Tsinghœ (Koukhou-nou),	26,728
Hordes tributaires du Kan-sou,	72,314
du Szechuen,	4,889
Colonies tubétaines,	69,644
Ele et ses dépendances,	2,551
Turfan et Sabnor,	1,900
Frontière russe,	62
	188,438
Multipliant le total des familles par le chiffre 4, qui est la moyenne des individus composant chacune d'elles,	4
	753,304
	363,784,380

on trouve que la population totale de l'empire chinois est de 362,447,183 habitants, ci, 364,537,664

CHINGUENÉS, **TCHINGUENÉS** ou **ZINGANES**. Le peuple errant que nous appelons en France et fort improprement *Bohémiens* porte chez les Allemands le nom de *Zinguener*, en Italie celui de *Zingari*, en Turquie celui de *Tchanguenés* ou *Chinguenés*, mais dans leur langue ils se nomment *Roma* (au singulier *Rom*) hommes; *Kola*, noirs; et *Sinte*. Ce dernier nom paraît dérivé du fleuve *Sind* ou Indus, sur les bords duquel, selon toute apparence, ils auront habité. (*Voy.* Bohémiens.) V—t.

CHIO, nommée autrefois *Kios*, et par les Grecs modernes *Kio*, et non pas *Scio*, comme l'écrivent à tort plusieurs voyageurs et géographes français, d'après l'orthographe et la prononciation italienne, est la plus peuplée et l'une des plus célèbres, des plus grandes et des plus belles îles de l'Archipel, entre celles de Lesbos ou Metelin et de Samos, à 3 lieues ouest du promontoire qui forme la baie de Smyrne sur la côte d'Anatolie. Les Turcs l'appellent *Sakiz-Adassy* (l'île au mastic), parce qu'elle produit le mastic, *sakiz*, dont nous parle-

rons bientôt. Sa longueur, du nord au sud, est d'environ 13 lieues, sa plus grande largeur de 8, et sa circonférence d'environ 39, ou même de 48 lieues si on a égard aux nombreuses sinuosités de ses côtes. — Les Pélagiens, sortis de la Thessalie, furent les premiers habitants de Chio, et la Fable cite parmi ses anciens rois Rhadamante, frère de Minos, et OEnopion, fils d'Ariane et de Thésée ou de Bacchus. Le fils de Bacchus enseigna aux Chiotes à cultiver la vigne, et l'on voyait des raisins sur quelques médailles de cette île. Plus de mille ans avant J.-C., les Ioniens, charmés de sa fertilité, y établirent une colonie qui, sous la forme et l'agitation républicaine, ne laissa pas que d'acquérir une grande importance politique comme alliée ou sujette des principales villes de la Grèce. Le génie maritime des Chiotes, la bonté de leur port, et leur forces navales leur donnèrent bientôt l'empire de cette partie de la mer Égée. De tous les Ioniens, ils furent les seuls qui, l'an 626, secoururent les habitants de Milet contre Halyatte, roi de Lydie. Lors de l'invasion de Darius, roi de Perse, ils envoyèrent contre lui une flotte de 100 voiles. Mais leurs alliances et leurs relations politiques étaient plus souvent le résultat de leur inconstance que de la nécessité. Amis des Spartiates, ils les abandonnèrent pour les Athéniens, et renouèrent avec eux pendant la guerre du Peloponèse. Après une tentative manquée par Charès, les Athéniens prirent leur ville et en rasèrent les murailles. Les rois de Pergame paraissent avoir été maîtres de Chio, soit par conquête, soit par soumission volontaire des habitants, qui, devenus alliés des Romains, prirent part à leurs guerres contre les Galates, et en furent récompensés par le don de la liberté. Chio avait alors une des plus anciennes écoles de sculpture, dont le chef fut Melas, et d'où sortirent d'autres artistes qui firent une statue de Diane pour cette île, et une d'Apollon pour le temple palatin à Rome; Auguste les employa en outre à de plus grands ouvrages. Les médailles de Chio représentent un sphinx ou une harpe, et au revers un ours marin ailé. A l'extinction de la famille des Attales, cette île devint province romaine, et, après la division de l'empire, elle fit partie de celui d'Orient. Dans le partage qu'en firent (l'an 204 de J.-C.) les Français et les Vénitiens, elle resta aux premiers. Michel-Paléologue la leur enleva et la céda aux Génois, en paiement des sommes qu'ils lui avaient prêtées pour recouvrer le trône de Constantinople sur les Latins. Suivant un autre récit, les Génois l'achetèrent ou s'en emparèrent, et elle fut presque toujours gouvernée par un seigneur de la maison des Giustiniani. Elle était possédée depuis plus de deux siècles par les Génois, qui en avaient fait l'entrepôt d'un commerce considérable en payant un léger tribut à la Porte, lorsque la flotte othomane, en 1565, revenant d'une expédition malheureuse contre Malte, dépouilla les Chiotes du droit de se gouverner eux-mêmes, pour les punir de leurs secrètes intelligences avec les Maltais; mais, l'année suivante, à la demande du roi de France, Henri II, le sulthan Soliman rendit à ces insulaires les familles qu'on leur avait enlevées et leurs anciennes formes de justice. — Chio fut conquise par les Turcs, sous Mourad III, en 1575. Les chrétiens restèrent maîtres du château jusqu'en 1595, qu'ils le perdirent par suite d'une tentative infructueuse que firent les galères de Florence contre cette île. Les Vénitiens la conquirent aisément en avril 1694; mais, en février 1695, ils furent battus par le renégat Mezzomorto, qui les chassa de Chio, et la soumit définitivement au joug othoman. Ils durent cette perte à leur intolérance impolitique envers les chrétiens grecs, qui, par haine de la communion romaine, favorisèrent les musulmans. Ce schisme dure encore à Chio, quoique le nombre des chrétiens latins y soit fort peu considérable. — Chio est séparée en deux parties, du nord au sud, par une chaîne de montagnes dont plusieurs sont des volcans éteints. Peu fertile sur

les hauteurs, elle offre dans ses vallées un jardin continuel d'orangers, de citronniers, de mûriers, de grenadiers, de myrtes, et de toutes sortes d'arbres fruitiers. Ses vins ont été fameux dès la plus haute antiquité, et ont conservé leur réputation. Ceux de Mesta, où est le canton que les anciens appelaient *Arvisia*, portent encore le nom de nectar. Tous les fruits et les légumes sont délicieux à Chio, excepté les cerises et les pommes; c'est de là que nous est venu le céleri : mais les plantes céréales n'y sont pas abondantes. Une production qui lui est particulière, et qui fait sa principale richesse, c'est le mastic, qui découle par incision de l'arbre nommé lentisque. Il appartient tout au grand-seigneur. Les dames du sérail en consomment la plus grande partie, et en général les femmes turques et grecques en mâchent continuellement pour se parfumer la bouche et se fortifier les gencives. Elles s'en servent dans les pertes de sang, dans les douleurs d'entrailles et d'estomac ; on le mêle dans le pain et on le brûle dans des cassolettes. L'île produit aussi de la térébenthine qui coule des térébenthines par le même procédé. Ce qu'on appelle terre de Chio est une terre savonneuse, croûteuse, blanche, cendrée, astringente, qui efface les taches et cicatrices de la peau, et qui est employée au bain comme dépilatoire. En raison de sa rareté, on lui substitue souvent dans le commerce la terre sigillée. La soie et le coton de cette île servent dans le pays à fabriquer des velours, des damas et autres étoffes plus légères, qui s'expédient en Asie et en Barbarie. De toutes les iles de l'Archipel, Tine et Chio sont les seules où l'on voit des manufactures de cire, reste de l'industrie génoise. Chio est le paradis de la Grèce ; on y supplée par l'arrosement au manque de rivières, au moyen de grands puits à roues.— Cette île fut consacrée à Vénus; et, pourtant les anciens Chiotes avaient une si grande réputation de chasteté qu'on y rencontrait rarement des femmes infidèles ou des filles séduites. La probité n'était pas moins en honneur chez eux. Une loi ordonnait d'inscrire sur un registre public les dettes des particuliers, afin d'imposer au débiteur le devoir de s'acquitter ou la honte d'être voué au mépris de ses concitoyens. Les Chiotes sont encore les plus libres, les plus honnêtes, les plus riches, et par conséquent les plus gais, les plus aimables et les plus heureux de tous les Grecs modernes, sans en excepter peut-être ceux qui n'ont secoué le joug des musulmans que pour obéir au sceptre bavarois. Ils jouissent de plusieurs priviléges importants, tels que l'exercice public de leur culte, des notaires nationaux, dont les actes sont rédigés en langue grecque, le droit d'élire des magistrats municipaux et des juges en matière civile et commerciale, etc. Il est déplorable que plusieurs de ces insulaires renoncent à tant d'avantages et aillent intriguer à Constantinople pour satisfaire une vaine ambition. Leurs femmes sont fort jolies, vives, spirituelles et très affables envers tous les étrangers, avec qui elles folâtrent librement, mais en tout bien, tout honneur ; les choses, dit-on, ne vont jamais plus loin que la plaisanterie ; on assure aussi que les religieuses même poussent la complaisance un peu au-delà de la charité chrétienne. Il y a dans l'île un antique et magnifique couvent de caloyers, dont la discipline est beaucoup plus austère. La coiffure des femmes est élégante ; elle serre leurs cheveux, à l'exception de quelques boucles sur le visage, et laisse flotter avec grâce leur voile par derrière ; mais leur costume est si bizarre qu'il est impossible de le décrire : on dirait qu'elles ont leurs jupons liés autour du col, et les bras passés dans les fentes des côtés. Partout ailleurs, des femmes ainsi vêtues seraient de véritables paquets ; mais ici, malgré cette décadence du goût, on retrouve dans la manière de porter le voile, dans la chaussure, et surtout dans la noblesse des traits, le type de la belle antiquité.—Quoique Chio ait un lazaret, elle a été ravagée par la peste en 1782 et 1788, et plus récemment encore. Elle ne laisse pas que de contenir pourtant envi-

ron 120 mille âmes, réparties dans 68 villages, et dans une ville qui porte le nom de l'île, et qui en contient plus de 30,000. Sur la population générale, il y a à peine un cinquième de Turcs, un vingtième de catholiques et quelques juifs. La capitale a un port très fréquenté, mais qui se comble tous les jours ; il est fermé par deux môles, et défendu par une citadelle, ouvrage des Génois, restauré par les Vénitiens. La ville, bâtie presque entièrement en pierres de taille et en briques, est la plus belle de la Grèce ; mais elle a moins d'étendue que l'ancienne Chio. Les maisons y sont terminées en terrasses. On ne voit dans cette île que de faibles restes d'architecture et de sculpture antiques. Le plus remarquable, peu distant de la ville, est celui qu'on appelle l'*École d'Homère*. C'est un rocher dans lequel est creusé un banc circulaire, avec un siège au milieu, accompagné de figures d'animaux grossièrement sculptés. C'est là, dit-on, qu'Homère réunissait ses élèves. Ce qui paraît certain, c'est que ce grand poète a longtemps habité Chio, qu'on y a long-temps montré sa maison, et qu'une famille du pays portait le nom d'*Homérides* ; enfin, que de toutes les villes qui se disputent l'honneur d'avoir donné naissance au prince des poètes, Chio, et Smyrne, qui n'en est pas loin, sont les seules dont les titres paraissent le plus authentiques. Cette île a produit aussi plusieurs autres personnages célèbres, tels que Théopompe, historien, le sophiste Théocrite, le poète Ion, contemporain d'Eschyle et de Sophocle, le philosophe Métrodore, Léon Allatius, qui fut bibliothécaire du Vatican, etc. La France avait toujours un agent consulaire à Chio. On l'a supprimé pendant la restauration. H. AUDIFFRET.

CHIPEAU ou BIDENNE (*anas stupera*, *L.*), sorte d'oiseau du genre *canard* (*V.* ce mot), qui arrive en novembre sur nos côtes de l'Océan, et nous quitte en février pour aller nicher dans le Nord. Il est long de 19 pouces, maillé et finement rayé de noirâtre; son aile est rousse, avec une tache verte et une blanche. D—L.

CHIQUE. Cet insecte parasite, très commun dans les contrées méridionales de l'Amérique, vulgairement appelé *puce pénétrante* (*pulex penetrans*), a été désigné sous le nom de *bicho* (*voy.* ce mot) par les Portugais, de *tungo* par les Brésiliens, et de *pediculus ricinoïdes* par Linné.—La chique est presque aussi petite qu'un ciron, et appartient à la classe des *aptères*. Cet insecte, examiné à la loupe, est à peu près de la forme de la puce : il a, comme cette dernière, six pattes ; celles de derrière, étant plus longues, sont propres à le faire sauter. Cependant, ce qui fait différer la chique de la puce ordinaire (*pulex irritans*), c'est son extrême petitesse, et le prolongement de son suçoir, qui égale presqu'en longueur tout le reste de son corps.—Elle se trouve ordinairement dans les lieux secs et poudreux des parties méridionales de l'Amérique, ce qui fait que les nègres qui marchent pieds nus, qui n'observent aucun soin de propreté, et habitent des lieux malsains, en sont plus fréquemment atteints que les Européens.—Le *pulex penetrans* respecte d'ordinaire les enfants et les personnes qui ont la peau fine ; il s'attache le plus souvent à la plante des pieds, quelquefois à la peau des mains, aux coudes, aux genoux, enfin à toutes les parties du corps où l'épiderme est calleux : il lui faut une peau dure pour la tarauder facilement.—Le meilleur moyen de se préserver de cet incommode et dangereux parasite consiste dans une extrême propreté de la peau, dont il faut souvent râcler ou limer les parties dures et calleuses. Des frictions huileuses, simples ou camphrées, des chaussures épaisses et bien entretenues peuvent être placées au nombre des préservatifs contre ce redoutable ennemi; mais comme cet insecte, ainsi que nous l'avons dit, se plaît dans les lieux malsains et échauffés par le soleil ardent des tropiques, la plus sûre de toutes les précautions est d'éviter soigneusement son séjour de prédilection. Les mulâtres et les nègres des Antilles, emploient pour s'en garantir de fré-

quents lavages avec la décoction de tabac, et quelquefois des onctions avec l'huile de noix d'acajou. Lorsque l'insecte, n'ayant pénétré que depuis peu de temps, n'a point encore déterminé d'autres désordres locaux que ceux d'une démangeaison incommode, accompagnée de quelques lancées douloureuses à longs intervalles, le traitement est aussi simple que prompt dans ses effets. Il consiste à mettre cet animalcule à découvert, en pratiquant une petite incision sur la *tache rouge* qui dénote toujours la présence de l'insecte dans le membre. On lave la plaie avec un peu de vin chaud, et l'on procède à l'extraction de la chique, dont on a soin de ne point laisser la tête, qu'on reconnaît à un point rougeâtre, qui se sépare facilement du corps. On cautérise ensuite par précaution toute l'étendue du foyer où la chique se trouvait renfermée. Un pinceau trempé dans le nitrate d'argent fondu, est le meilleur caustique qu'on puisse employer dans cette circonstance. Les négresses, qui se piquent de beaucoup d'habileté pour ce genre d'opération, substituent une épingle à l'instrument tranchant ; mais il est facile de comprendre que l'emploi d'un bistouri ou d'une lancette est bien préférable. En pratiquant une petite incision simple ou cruciale, on voit aisément si la chique a commencé à déposer ses œufs, qu'on peut alors aisément extraire ou détruire ; tandis qu'en ne faisant usage que de l'épingle, le meilleur microscope ne pourrait faire découvrir si les germes en question sont cachés sous la peau et déposés au fond de la plaie, où ils ne manqueraient pas d'éclore et de pulluler. Dans l'un et l'autre cas, on doit, après l'opération et les jours suivants, faire des lotions avec une infusion de feuilles de tabac. — Si l'on est appelé à donner des soins à un malade chez lequel la chique a déjà donné naissance à un grand nombre d'autres insectes et causé un abcès, il faut, sans différer, fendre crucialement toute l'étendue du mal, mettre à découvert le fond du foyer purulent, le laver d'abord avec de l'eau tiède, et secondement avec de l'huile simple, ou mieux encore avec l'huile de camomille camphrée ; ensuite on détache, à l'aide d'une petite pince, toutes les chiques ainsi que tous les germes qu'on peut apercevoir, et l'on cautérise avec le nitrate d'argent les différents points qui paraissent suspects. On introduit au fond un plumasseau de charpie enduit de cérat mercuriel, et l'on couvre le tout d'un cataplasme émollient légèrement opiacé. L. Lasat.

CHIRAC (Pierre), naquit, en 1650, à Conques, petite ville de la province du Rouergue, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aveyron. Trop pauvre, quoique fils unique, pour aborder les hautes études, après d'obscures humanités il prit la soutane d'abbé, puis vint à Montpellier, le Cambridge des provinces méridionales, où M. Chicoyneau, alors chancelier de cette université célèbre, le chargea de l'éducation de tous ses enfants. Assurément, M. Chicoyneau ne prévoyait guère que, 50 ans plus tard, l'humble précepteur servirait de protecteur aux fils de son ancien patron, et ferait beaucoup d'honneur à l'un d'eux en lui accordant la main de sa fille ainsi que la survivance d'un de ses emplois. — Devenu médecin en 1682, Chirac avait 32 ans quand il vêtit la robe de Rabelais. Il consacra ensuite cinq années à faire des cours, qu'on remarqua plutôt pour la maturité de son esprit que pour son talent oratoire ; après quoi, il suivit la pratique du fameux médecin Barbeyrac, le *Chrestien* d'alors, et ne tarda pas à acquérir lui-même une réputation d'excellent praticien. — Ses confrères de Montpellier conçurent même de son mérite une opinion assez haute pour chercher, sous les apparences du dévouement, à caser Chirac loin d'eux, à peu près comme quelques chirurgiens de Paris s'empressèrent, en 1820, d'envoyer *par amitié* M. Hollemand à Montpellier : on l'expatria donc à l'armée, près du maréchal de Noailles. — C'était en 1693, ce temps de conversions apparentes et de réelle hy-

pocrisie, qui disposa peu à peu à cette réaction licencieuse qu'on vit se manifester quelques années après sous le nom de *régence :* double époque, dont nos temps modernes ont reproduit l'image assez ressemblante. Presque toujours à l'armée jusqu'en 1716, d'abord avec M. de Noailles, ensuite avec le duc d'Orléans, qu'il guérit d'une dangereuse blessure au moyen de l'eau de Balaruc; tantôt en Italie et tantôt en Espagne, l'air de liberté que Chirac respira dans les camps le préserva contre la contagion des mœurs d'alors, et le rendit pour toujours laconique, dur, brusque, opiniâtre, impoli en toute occasion, à la cour comme à la ville. Et cependant il obtint, dès qu'il se fut établi à Paris, une vogue prodigieuse, qu'il conserva toute sa vie, tant est puissant l'ascendant du vrai mérite quand le témoignage des grands le met en lumière et qu'il a seulement contre lui des rivalités jalouses ou quelques défauts de caractère! — Aucune place n'étant alors vacante à la cour, Chirac n'eut d'abord pour lui que sa réputation, ses heureux antécédents dans diverses épidémies de dyssenteries ou autres maux; mais son heureuse étoile fit que le vieux Homberg mourut presque au même instant que Louis XIV, en 1715, de sorte qu'il devint médecin du duc d'Orléans, aussitôt que le duc d'Orléans devint régent du royaume. Homberg n'avait dû sa place qu'au caprice passager du prince pour quelques expériences de chimie, tandis que la faveur où parvint tout à coup Chirac sembla une sorte de restitution que légitimaient d'ailleurs la confiance et la reconnaissance du régent, lequel au reste se montra juste chaque fois que l'intérêt de ses vices n'y mit aucun empêchement. Trois ans plus tard, en 1718, l'année d'*OEdipe*, mourut le célèbre Fagon, le dernier *archiâtre* de Louis XIV; et ce fut encore Chirac à qui échut la place d'intendant du Jardin-du-Roi, nonobstant son peu d'aptitude et son peu de goût pour les sciences naturelles, qu'on y a depuis professées avec tant de fruit et tant d'éclat. Heureusement l'illustre Buffon, en lui succédant 13 ans plus tard, arracha pour toujours aux mains souvent inhabiles des médecins des rois le sceptre de l'histoire naturelle. Mais la gloire de Chirac serait bien contestable, et sans doute déjà oubliée comme tant de gloires de cour, si ce médecin eût borné son zèle à calmer d'obscures souffrances et à remplir de grands emplois, toujours recherchés par de mesquines ambitions et obtenus souvent par la brigue et la protection. Une circonstance funeste a rendu son nom pour jamais impérissable, comme celui de Belzunce. — Marseille en 1720, comme Paris 112 ans plus tard, fut ravagée par une de ces épidémies dont le souvenir ne peut s'effacer. Les progrès du mal en propageaient le désastre, et la crainte doublait le danger. Les jeunes et les riches fuyaient le fléau, et livraient ainsi à l'abandon et au dernier dénûment les pauvres, les faibles et les vieillards : la fuite accroissait la misère, la misère aggravait l'épidémie et décuplait la mortalité. Excepté Belzunce, lui dont le nom manque au calendrier par le ridicule prétexte de son opposition à la bulle *Unigenitus*, chacun abandonnait son poste de citoyen courageux. Les fuyards alléguaient la *contagion*, mais l'histoire les punira du nom de lâches. — Dans ce danger extrême d'une maladie meurtrière et d'un infâme égoïsme, Chirac se montra grand. Il avait 70 ans, des places, des honneurs, de la faiblesse et quelques infirmités; Chirac oublia tout cela. Il emballa quelques livres, quelques effets, fit mettre des chevaux à son carrosse, puis écrivit au régent, son malade : *Je vais à Marseille, où tout le monde meurt; prenez un autre médecin.* Le régent envoya aussitôt une escouade cerner le carrosse prêt à partir, après quoi il vint lui-même dire à Chirac : *Je ne veux pas.* — Pour consoler le vieillard d'une défense qui l'offensait et le rendait malheureux, le régent lui commit le soin d'ordonner tout ce qu'il jugerait utile pour secourir les Marseillais. Le prince ajouta de l'air le plus

gracieux : « Ordonnez, mon cher général; vous serez obéi comme Turenne, mais vous commanderez comme Louvois, de loin, de votre cabinet. » — En effet, Marseille reçut des secours de toute sorte, des vivres, des médicaments, des médecins courageux, pour remplacer les *carabins* indignes qui avaient déserté le poste du devoir. Chicoyneau, gendre de Chirac, et depuis son successeur, fit partie de cette commission, qu'il présida et dirigea en homme de cœur et de bon sens : l'épidémie fut bientôt apaisée. — Sans doute, pour doubler le prix de sa noble détermination, Chirac aurait pu dire à la France et au régent : *La peste de Marseille est contagieuse.* Eh bien ! il ne le fit point ; il dit constamment, fit dire, écrivit, et fit publier à son de trompe et d'ordonnances, contre l'opinion de tout le monde et d'Astruc, que l'épidémie de Marseille *n'était point contagieuse.* Il est vrai que personne ne le crut alors, pas plus qu'on ne croit aujourd'hui le docteur Lassis, qui répète sans cesse la même vérité avec le même insuccès. — Telle est la circonstance essentielle à laquelle se rattache la célébrité de Chirac. Ses travaux scientifiques furent peu importants, ses publications peu nombreuses : il fut homme d'action plutôt que de pensée. Le plus remarquable de ses ouvrages est son *Traité des fièvres pestilentielles* : là se trouve l'histoire des épidémies qu'il eut occasion d'observer ou qui régnèrent de son temps. Ce livre contient aussi son opinion touchant la *contagion* des fièvres, ainsi que ses principes de théorie générale et de traitement. Il est digne de remarque que les idées de Chirac ont la plus grande analogie avec celles qui de nos jours ont rendu le nom de M. Broussais si fameux : selon lui, l'inflammation est l'essence de la plupart des maladies, et la saignée ou l'émission du sang leur principal moyen de traitement. Quant à la partie systématique, elle diffère chez les deux auteurs : Chirac est surtout *mécanicien-humoriste*, tandis que notre Broussais est *solidiste* et vaguement vitaliste. — Chirac composa en outre des thèses, des dissertations, *sur les cheveux*, *sur les plaies*, *sur le foie*, *sur la colique iliaque*, *sur le cauchemar*, qu'il propose de guérir au moyen de la rouille de fer; des *lettres contre Vieussens*, qu'il publia sous le pseudonyme de Julien, et aussi quelques consultations. — A la mort de Dodart, arrivée en 1730, Chirac fut nommé premier médecin de Louis XV. Ce fut alors qu'il songea plus sérieusement que jamais à créer une académie de médecine, fondation utile, qu'il était réservé à M. Portal d'effectuer sous le règne et par la sanction éclairée de Louis XVIII. — Vieux alors et toujours actif, Chirac continua d'exercer jusqu'aux derniers mois de sa vie. De toutes parts appelé en consultation par des confrères, comme l'était de nos jours feu Portal, il était aussi exact que lui dans ses rendez-vous, et beaucoup plus ardent à faire prévaloir son opinion dans chaque assemblée. Peu de temps avant sa mort, qui eut lieu le 1er mars 1732, il légua à la faculté de Montpellier les fonds nécessaires à la fondation à perpétuité de deux chaires publiques. L'une de ces chaires devait être consacrée à la *physiologie comparée*; le titulaire à l'autre chaire devait être chargé de l'explication commentée du livre de Borelli ; *De motu animalium.* Il avait destiné à ces deux fondations la somme de 20 mille francs, que l'université s'est sans doute appropriée, mais sans remplir le vœu du donateur ; circonstance peu faite pour encourager les riches à consacrer généreusement leur fortune à des institutions publiques. — Chirac est de tous les médecins de rois celui qui a le plus efficacement protégé la chirurgie, et c'est à lui que La Peyronie dut sa fortune et sa prompte célébrité. Fontenelle a fait l'éloge de Chirac, et cette récompense posthume le garantit de l'oubli. Isid. Bourdon.

* **CHIRAGRE**, de deux mots grecs, *cheir*, main, et *agra*, proie, est le nom sous lequel on désigne une espèce de goutte qui attaque spécialement les mains. On

l'applique aussi, dans la forme adjective, à tout individu atteint de cette affection. (*V.* Goutte.) Z.

CHIRAZ, grande ville de Perse et capitale de la province de Fars ou Farsistan (la Perse proprement dite). Son nom, qui signifie en arabe *lait épaissi et pressé* pour en tirer le *serum* ou petit-lait, lui a été donné parce que son territoire abonde en pâturages et en laitage. Mais on le fait aussi dériver de *chir*, lion, par allusion à la quantité de vivres qu'y consommaient les habitants, en raison de leur grand nombre et de leur vigoureux appétit. Chiraz a succédé à l'ancienne Istakhar ou Persépolis, dont les ruines nommées *Tchehl-Minar* (quarante colonnes), sont à 15 lieues de la ville moderne. Chiraz, en effet, n'a été fondé que l'an 76 de l'hégire (695 de J-C.), par un gouverneur arabe de la Perse, sous le règne du khalife Abd-al-Melek; mais il n'acquit de l'importance que lorsque le fondateur de la dynastie des Bowaïdes (*voy.* ce mot) y eut fixé sa résidence, et que son successeur l'eut embelli et y eût rendu navigable une petite rivière qui depuis fut appelée *Bend-Emir* (la digue du prince). L'avant-dernier de cette dynastie fut détrôné par son visir, qui y fonda la dynastie des sebancarahides, quoiqu'il eût été vaincu et tué lui-même par un frère de sa victime. Ces princes n'étaient toutefois que des gouverneurs héréditaires sous le bon plaisir des sulthans seldjoukides de Perse. Les Atabeks-Salgarides s'étant révoltés dans Chiraz contre ces derniers, y régnèrent comme vassaux des sulthans de Kharizme, et s'éteignirent au commencement de l'empire des Moghols djinghiz-khanides, qui venaient de détruire le khalifat et de subjuguer la Perse. Chiraz leur fut soumis jusqu'à l'anarchie qui suivit la mort de leur sulthan Abou-Saïd, en 1335. Les Indjonides, famille du pays, y régnèrent une vingtaine d'années, et succombèrent sous les coups des Modhafferides, que Tamerlan extermina en 1390. Ce conquérant et ses successeurs, les Timourides, conservèrent Chiraz un peu plus de soixante ans; cette ville leur échappa lorsque leurs guerres intestines leur eurent fait perdre toutes les provinces orientales de leur empire, et elle passa avec la Perse sous la domination successive des deux dynasties turkomanes du *mouton noir* et du *mouton blanc*. Les princes de cette dernière famille en furent dépouillés en 1503, par Ismaël Schah, fondateur de la dynastie des Sofys. Sous cette période, Chiraz recouvra la splendeur dont elle avait joui sous les bowaïdes, les salgarides et sous les descendants de Tamerlan. Les relations de P. della Valle, de Tavernier, de Thévenot, de Chardin et de plusieurs autres voyageurs, qui visitèrent cette ville pendant tout le cours du dix-septième siècle, s'accordent généralement sur la description qu'ils en font. Elle fut prise, en 1723, par les Afghans de la tribu de Khaldjeh, qui envahirent momentanément la plus grande partie de la Perse. Le fameux Thahmasp-Kouli-Khan, y rétablit, en 1730, l'autorité des Sofys; mais six ans après, elle passa sous la tyrannie de cet usurpateur, qui avait pris le nom de Nadir-Schah. Après sa mort tragique, en 1747, et pendant la longue anarchie qui déchira la Perse, Chiraz fut exposée à toutes les déplorables chances des guerres civiles, moins pourtant qu'Ispahan et quelques autres villes. Kherim-Khan, qui s'en était emparé, y consolida sa puissance, et y fonda la dynastie des Zendides, qui, depuis sa mort, en 1779, marcha rapidement vers sa décadence. Chiraz, qu'il avait embellie, dont il avait relevé les ruines, et fait sa capitale, eut beaucoup à souffrir sous ses successeurs; enfin, elle fut prise en 1793, par Agha-Mohammed-Khan, chef de la dynastie des Khadjars, et oncle du monarque régnant. Chiras avait autrefois neuf milles (3 à 4 lieues) de circonférence; ses murailles avaient été fondées vers la fin du quinzième siècle, par Ouzoun-Haçan, prince de la seconde dynastie turkomanne. Sa population était considérable; ses mosquées, ses colléges, ses

palais, ses bains publics, ses caravansé-raïs, beaux et nombreux. Elle passait pour a deuxième ou la troisième ville de Perse, car Tauriz lui disputait le second rang. Le khan qui la gouvernait était le plus puissant du royaume et pouvait mettre sur pied 50,000 cavaliers. Aussi les Persans la mettaient-ils au-dessus du Caire et de Damas. Déchue de son éclat, elle sembla se relever sous Kerim Khan; mais ses nouvelles murailles n'ont que quatre milles de tour, et, comme plus de la moitié de son enceinte est en ruines, ou occupée par des édifices publics et par des terrains vagues, un voyageur moderne n'évaluait sa population, en 1811, qu'à 18 à 20,000 habitants. Ses maisons, bâties généralement en pierres, sont plus solides que les autres constructions des Persans. Chiraz est célèbre par la douceur de son climat, par la fertilité des campagnes qui l'environnent, par l'excellence de ses fruits et surtout de son fameux vin de liqueur, que les Arméniens fabriquaient, et que les rois de Perse et leurs principaux sujets ne se faisaient aucun scrupule de boire publiquement. Cette ville n'est pas moins distinguée par l'urbanité de ses habitants et par le grand nombre des savants et de gens de lettres qu'elle a produits. Il suffit de citer Sibouyah, le premier des grammairiens arabes (sa patrie était alors soumise aux khalifes arabes d'origine), et surtout les deux illustres poètes, Hafiz et Sâdy, l'un l'*Anacréon* de la Perse, et l'autre, qui en serait le *La Fontaine*, s'il s'était borné à composer des fables. Leurs deux tombeaux ont été respectés par le temps et par les hommes. H. AUDIFFRET.

CHIROGRAPHE. C'est le nom qu'on donne en diplomatique à certaines chartes, au haut desquelles se trouvent des caractères coupés par le milieu. Voici comment on s'y prenait pour dresser ces actes : sur une même feuille de parchemin ou de vélin, on écrivait en commençant un peu plus bas que le milieu de la feuille ; l'acte étant dressé, on revirait la pièce de vélin, et de l'autre côté on y transcrivait la teneur de l'acte, encore un peu au-dessous du milieu. Cela fait, on partageait la feuille en deux, et pour reconnaître que ces parties avaient fait corps ensemble avant de les diviser, on traçait dans l'intervalle des deux copies du même acte des lettres majuscules ou d'autres signes dont chaque partie contractante avait la moitié. Ces chartes, qui furent principalement d'usage en Angleterre, s'appelèrent dans le principe *chartes parties*, quelquefois *chartes dentelées*, *chartes ondulées*, parce qu'on leur donnait ces formes en les coupant. Elles prirent enfin le nom de *chirographe* ou *cyrographe* du mot *cyrographum*, employé le plus communément dans leur séparation, et qui est formé de deux mots grecs *cheir*, main, et *graphein*, écrire. Au XIVe siècle, époque à laquelle les chirographes furent très fréquemment employés, on s'appliqua à varier les mots qui devaient être partagés, et quelquefois on les rendait indéchiffrables. (*Voy.* dom Mabillon, *Diplomatique*, p. 5, et le *Dictionnaire de diplomatique*, par dom de Vaines, au mot CHARTES.)

LE ROUX DE LINCY.

Le mot CHIROGRAPHE s'est dit autrefois aussi, en droit, d'un acte écrit de la propre main des parties, sans l'intervention d'un officier public. Il n'est plus d'usage aujourd'hui dans ce sens; mais il a donné naissance au mot CHIROGRAPHAIRE, qui lui a survécu. On appelle de ce nom tout créancier porteur d'un de ces actes, nommés autrefois *chirographes*, et auxquels on donne aujourd'hui la qualification de *sous-seings privés*, par opposition au créancier *hypothécaire*, qui, d'après les anciens principes, avait hypothèque spéciale et générale sur tous les biens immeubles de son débiteur, par cela seul qu'il était porteur d'un *acte authentique*, reçu par un officier public. Comme il n'existe pas de minute de l'acte sous-seing-privé ou *chirographe*, et qu'il importe cependant que l'une et l'autre des parties, aussi bien le débiteur que le créancier, connaisse l'étendue, de l'obligation, on avait l'habitude dans le principe, de faire sur une même feuille pliée

par moitié, une double copie de l'acte que chacune des parties souscrivait de sa signature, après avoir écrit de sa main celle des copies qu'elle ne devait pas garder, ou tout au moins après en avoir approuvé l'écriture ; dans l'intervalle qui séparait les deux copies, on écrivait de bas en haut le mot *chirographe*, qui était la dénomination même de l'acte, puis on coupait la feuille par le milieu, de manière que le mot *chirographe* se trouvait divisé soit en ligne droite, soit en lignes ondulées ; le rapprochement de chacune des copies de l'acte opérait la recomposition du mot. — C'est encore aujourd'hui le moyen de vérification que l'on emploie pour éviter toute substitution d'un acte à un autre, lorsqu'il s'agit principalement de billets à ordre ou d'effets au porteur, qui sont destinés, de leur nature, à une circulation rapide ; on a soin de les détacher d'une souche à laquelle ils s'unissent par un mot qui peut être eisaillé de mille manières différentes, en sorte que le débiteur, qui garde la souche en ses mains, a toujours un moyen facile de vérifier si le billet qui lui est représenté est bien celui qu'il a mis en circulation. Pour l'administration publique, qui est toujours réputée agir de bonne foi, ce moyen de vérification est péremptoire, parce que l'on ne doit pas supposer qu'une fraude ait pu être commise au moment où l'acte aurait été détaché de sa souche ; mais à l'égard des particuliers l'impossibilité d'opérer le rapprochement ne serait qu'une présomption qui pourrait bien venir ajouter une force nouvelle à d'autres preuves, mais qui par elle-même n'aurait aucune importance réelle. L'épithète de *chirographaire* appliquée au créancier pour le distinguer du créancier *hypothécaire* avait dans l'origine une juste signification ; car les biens appartenant à un débiteur insolvable se divisaient réellement en deux masses, dont l'une formait le gage exclusif des créanciers hypothécaires, porteurs d'actes authentiques, tandis que l'autre, qui composait la *masse chirographaire*, se distribuait entre tous les créanciers qui n'avaient d'autre titre que des *chirographes* ou actes sous seings privés. Mais aujourd'hui, que notre système hypothécaire est assis sur d'autres bases, et qu'un acte authentique ne suffit plus pour conférer par lui-même hypothèque, l'expression manque entièrement de justesse ; aussi s'était-on appliqué, soit dans le code civil, soit dans le code de procédure, à en éviter l'emploi ; elle était néanmoins restée dans l'usage, et c'est ce qui explique pourquoi elle a reparu, même avec profusion, dans le code de commerce, bien que l'idée qu'elle représente maintenant ne soit plus en rapport avec sa signification originaire. Nous continuons donc d'appeler *créanciers chirographaires* tous ceux qui n'ayant, d'après notre droit actuel, ni privilége ni hypothèque à exercer sur les biens du débiteur commun, viennent, quelle que soit la nature particulière de leur titre, partager avec tous les autres créanciers, également sans privilége et sans hypothèque, le prix de tous les biens vendus sur le débiteur. Nous reconnaissons donc trois classes de créanciers, les *créanciers privilégiés* qui, quelquefois sans titre et quelquefois avec un titre sous seing privé, se font délivrer par préférence le prix soit d'un meuble, soit d'un immeuble, à l'exclusion de tous autres, en vertu d'une disposition expresse d'une loi positive ; les *créanciers hypothécaires*, qui, en vertu d'un titre authentique renfermant à leur profit stipulation formelle d'hypothèque ou d'un jugement emportant condamnation, ont pris une inscription spéciale sur les biens immeubles de leur débiteur, sauf le cas où le législateur, ayant accordé une hypothèque légale, a dispensé le créancier de la nécessité de l'inscription, ce qui le fait rentrer en réalité dans la classe des créanciers privilégiés : en vertu de son inscription, le créancier hypothécaire vient prendre, à son rang, à l'exclusion de tous autres créanciers, la totalité de sa créance sur le prix de l'immeuble grevé de son hypothèque. Enfin, tous les créanciers qui ne peuvent invoquer en leur faveur *ni privilége ni hypo-*

thèque, composent la masse des *créanciers chirographaires*, qui réunit ainsi et des créanciers porteurs de titres authentiques et même des créanciers privilégiés et hypothécaires, mais qui n'ont pas su veiller à leurs intérêts, et qui, faute d'avoir rempli les formalités assez nombreuses auxquelles la loi attache la conservation, soit d'un privilége, soit d'une hypothèque, se trouvent accidentellement non recevables à en réclamer l'exercice. Quoique les biens d'un débiteur soient, en principe, le gage commun de tous ses créanciers, et qu'ils doivent conséquemment être divisés entre tous, ce que les Romains appelaient *partager ou couper le débiteur*, cependant l'on a bientôt admis entre les divers créanciers des causes de préférence; de là le partage des biens en deux masses, la *masse privilégiée ou hypothécaire* et la *masse chirographaire*, Tous les biens qui entrent dans la première de ces masses, ayant une destination ou affectation spéciale, sont en quelque sorte réputés avoir été irrévocablement aliénés par le débiteur lui-même, en sorte qu'ils échappent à l'action des créanciers ordinaires. Sur cette masse privilégiée, tous les ayant droit viennent prendre part au partage, non pas concurremment, mais successivement, jusqu'au paiement entier de chacun d'eux, en sorte que celui qui a le second privilége ou la seconde hypothèque ne peut avoir droit à la *distribution* que lorsque le premier privilége ou la première hypothèque se trouvent éteints par un paiement intégral; quant à la masse *chirographaire*, tous les créanciers qui la composent étant créanciers au même titre, il n'existe plus entre eux aucune cause de préférence : tous ont le même droit au partage, il n'y a donc pas *d'ordre* à établir entre eux pour opérer les paiements, et le prix total des biens forme une valeur commune qui se distribue entre eux par *contribution*, au prorata de chacune des créances. Ces deux masses de créanciers ont toujours un intérêt contraire, car les priviléges et les hypothèques sont toujours payés aux dépens de la masse chirographaire; de là des discussions sans nombre pour opérer la composition des deux masses, les créanciers chirographaires ayant le plus grand intérêt à établir, ou que les priviléges et hypothèques prétendus n'existent pas, ou qu'ils ont été perdus, afin de faire rentrer ces créanciers dans la classe commune, qui est assujettie à perdre. La seule règle qui soit à suivre en cette matière, c'est qu'en principe tous les biens, quels qu'ils soient, appartiennent à la masse chirographaire, et qu'il n'en peut être rien distrait qu'en vertu d'un texte de loi bien précis : pour peu qu'il y ait doute, c'est la masse chirographaire qui doit profiter. TEULET, a.

CHIROLOGIE, de *cheir* et de *logos*, discours; c'est-à-dire, art d'exprimer ses pensées par des mouvemens et des figures qu'on fait avec les mains (*v.* CHIRONOMIE, DACTYLIOLOGIE et SOURDS-MUETS.) E.

CHIROMANCIE. Ce mot vient de deux mots grecs, dont l'un signifie *main*, et l'autre *signe*, *présage*, *art de deviner*. La chiromancie est en effet l'art de juger et d'augurer des hommes d'après l'aspect de la main.—Moyen d'imposture et aliment de superstition envers l'ignorance crédule, la chiromancie a plus d'une fois fourni des dupes aux charlatans. Toutefois, cet instrument de fourberie ou de déception peut devenir la source d'utiles révélations et de renseignements véridiques. On ne doit pas se cacher qu'il y a de tout l'homme dans chacune de ses parties. Il est également certain que les actions les plus habituelles laissent des traces dans les organes, et qu'on peut, d'après les habitudes, juger de la position sociale ainsi que de la tendance du caractère individuel. Ce n'est pas parce qu'on a la main configurée de telle manière, ridée, plissée, veinée, lisse ou dentelée en réseau, douce ou rude, calleuse ou veloutée, qu'on a telle passion, tel tempérament, telle maladie, telle aptitude ou tel caractère; mais il n'est pas une seule de ces choses qui ne rejaillisse de près ou de loin sur la main, et qui n'y laisse une sorte de cachet facile à recon-

naître pour quiconque en fait un objet d'étude ; et cette empreinte, dont l'origine est fugace, finit par devenir indélébile. — La question ainsi posée, tâchons d'oublier les absurdes rêveries qu'ont tour à tour débitées sur la chiromancie, Artbémidor, Flud, Taisuerus, Agrippa ou De la Chambre. Il faut oublier l'ancienne chiromancie, tout comme l'astrologie, qui l'avait associée à ses mensonge : car il n'existe plus aujourd'hui ni *astrologie* ni *sorcelleries :* nous avons, au lieu de cela, une *astronomie* qui sait le cours des astres, une *physique* qui étudie avec sévérité la nature morte, et enfin une *physiologie* qui explique et parfois approfondit parfois la nature vivante. —Si donc nous ne croyons plus à la chiromancie telle que l'entendaient Agrippa et Albert-le-Grand, nous ne nions pas pour cela la multitude de conjectures que l'étude attentive de la main peut motiver sans trop d'erreur. En supposant que nous en vinssions un jour à faire de la morale et de la physiologie comme les Orientaux font presque toujours la médecine, c'est-à-dire à juger de toute une personne d'après l'une de ses mains, cet examen si restreint nous fournirait encore de nombreux présages.—D'après la main, nous jugerions aisément du sexe et de l'âge des personnes ; la main de l'enfant diffère autant de celle de l'adulte que la main de la femme diffère de celle de l'homme. Les poils désignent la force, et quelquefois l'âge et de certaines passions; leur couleur, non moins que celle de la peau, indique assez précisément si la constitution est lymphatique ou musculaire, si le tempérament est bilieux ou sanguin. Le pouls exprime l'énergie du cœur, et son degré de fréquence peut donner la mesure de la santé, et quelquefois même la mesure des impressions morales. La saillie des veines dénote ordinairement de grands travaux, des habitudes mercenaires, une grande maigreur, des poumons engorgés et oppressés, une tumeur ou des cicatrices vers les aisselles, et quelquefois de grands chagrins, une maladie de cœur ou de la misère. Quant à ces lignes du creux de la main qui ont reçu les noms de *lignes de vie*, etc., elles proviennent de la contraction des muscles, à l'énergie desquels leur profondeur est conséquemment proportionnée ; d'où il suit que le degré de manifestation de ces lignes sert à faire augurer de la longévité des personnes. — Uniquement d'après certaines callosités ou maculations des mains, je voudrais dire si un homme est gaucher ou s'il ne l'est pas, s'il est oisif ou s'il travaille, s'il joue au billard, s'il porte canne, s'il est homme d'étude ou de cabinet. Après avoir vu son pouce gauche et son doigt médius droit, on doit dire s'il écrit beaucoup. — Le forgeron, le cordonnier, le teinturier, le tailleur et la modiste, l'imprimeur en caractères, l'homme de lettres et vingt autres positions sociales, portent aux mains le cachet irréfragable de leurs occupations habituelles. L'agriculteur a les doigts courbes et raidis ; le goutteux les a noueux, l'homme affecté d'anévrisme les a violacés, et le phthisique atteint de tubercules les porte renflés vers le bout. — Quant aux ongles, ils fournissent aussi quelques indications de caractère ou de santé : leur couronne blanche indique assez bien le rang social ; leur couleur, le tempérament, leur régularité et leur culture, l'aisance du corps et la sérénité de l'ame : longs, ils dénotent l'oisiveté. L'avare et l'ivrogne les négligent, le joueur et l'hypochondriaque les déforment et les martyrisent, le voluptueux les pare, l'homme nerveux et préoccupé les mutile, l'envieux en ensanglante le contour. Ils sont plus alongés chez le citadin, plus arrondis chez le campagnard. J'ai souvent frémi en apercevant, chez une personne enrhumée, des ongles ronds, convexes et pour ainsi dire nummulaires : de tels ongles accompagnent fréquemment la phthisie tuberculeuse. Hippocrate avait remarqué quelque chose d'analogue, Chirac aussi, le docteur Pigeaux de même, etc. Isid. Bourdon.

CHIRON, surnommé *le Sage* par Plutarque, et vraiment digne de ce nom, naquit des amours de la nymphe Philyre,

fille de l'Océan, avec Saturne, qui, surpris par sa femme Rhéa, se transforma en cheval pour s'échapper. La métamorphose du dieu ayant suivi et non précédé son hymen furtif avec la nymphe, on a peine à expliquer pourquoi elle accoucha d'un monstre moitié homme et moitié quadrupède. Dès que Chiron fut grand, il se retira dans les montagnes. Chasseur infatigable et terrible, sans cesse courant avec Diane, déchiré par les bois à travers lesquels il se précipitait en suivant sa divine compagne, il eut besoin d'apprendre la propriété des plantes propres à guérir ses blessures, et la position des astres, qui devaient l'aider à reconnaître sa route. L'antiquité fait vivre Chiron à l'époque de la guerre des Argonautes, et quelque temps avant la guerre de Troie. Le centaure avait choisi pour demeure une grotte au pied du mont Pélion. Là se rendait toute la Grèce, attirée par la renommée du demi-dieu et par ses doctes leçons. Instituteur d'Achille, dont il était l'aïeul maternel, il donna les plus grands soins à cet élève de prédilection, dont il pénétrait l'immortel avenir. On peut voir dans un poème de Stace, intitulé *l'Achilléide*, et traduit ou plutôt imité en vers par Luce de Lancival, que son fol enthousiasme pour un mauvais modèle et le faux bel esprit ont perdu en poésie, la mâle et judicieuse éducation qu'il donnait à l'enfant de Thétis, qui, elle-même, l'avait préparé dès l'enfance à devenir digne de ses hautes destinées. Chiron s'associait à tous les dangers de son élève, et se précipitait avec lui à travers les précipices au-devant des lions et des ours. Au retour d'une lutte terrible avec ces monstres, Chiron enseignait au jeune Achille l'astronomie, la botanique, la médecine, la chimie et la musique. On prétend que le centaure porta le talent de la musique jusqu'à guérir les maladies par les seuls accords de sa lyre. Le plus bel éloge du maître est d'avoir conservé dans le cœur de son disciple le plus tendre attachement pour les auteurs de ses jours, et surtout pour sa mère. C'est un éloge que ne méritent pas toujours les instituteurs modernes. Trop souvent les plus précieuses années de l'homme, celles pendant lesquelles il reçoit ces impressions profondes que rien ne peut effacer, s'écoulent dans un éloignement de la maison paternelle qui empêche sa tendresse pour sa famille d'être sa première et sa plus forte affection. — L'école héroïque de Chiron était célèbre dans toute la Grèce. Il comptait au nombre de ses élèves Esculape, Nestor, Hippolyte, Méléagre, Céphale, Pélée, Palamède, Ulysse, Antiloque, Enée, Bacchus, Phénix, Diomède, Castor, Pollux, Aristée, Jason, et son fils Médéas, Ajax, Protésilas. Il enseignait à tous ces héros la médecine et la chirurgie, dans lesquelles il était devenu d'une habileté incomparable, et dont il tira son nom (*cheir*, main). Quand les Argonautes, parmi lesquels, suivant Apollodore, il comptait deux petits-fils, voulurent partir pour la conquête de la Toison, ce fut au centaure qu'ils s'adressèrent pour avoir un calendrier qui leur était nécessaire. Bacchus, le Grec, paraît avoir été l'un des disciples favoris de Chiron, qui lui apprit ces singuliers mystères, ces cérémonies étranges, ces orgies, ces bacchanales, culte symbolique sans doute, mais que les âges ne sont point encore parvenus à expliquer. Peut-être ce Chiron, petit-fils de l'Océan et fils de Saturne, que les anciens confondent souvent avec le Temps, indiquait-il quelque union secrète et mystérieuse de l'onde fécondée par le Temps, et peut-être dans la double nature de Chiron peut-on trouver encore une autre allégorie. (*Voy.* l'explication qu'on en donne à l'article CENTAURES, t. XII, p. 119.) Quoi qu'il en soit, Chiron s'était retiré à Malée. Hercule, son élève, en poursuivant les centaures qu'il avait juré d'exterminer, vint dans cette île. Ceux-ci épouvantés vinrent se réfugier autour de Chiron, espérant que la vue de son ancien maître calmerait le courroux du fils de Jupiter; mais rien ne put désarmer sa colère. Par un malheur irréparable, l'une de ses flèches, qui ne suivit point la direction qu'Hercule vou-

lait lui donner, alla atteindre le malheureux centaure. Le trait, qui avait été trempé dans le sang de l'hydre de Lerne, pénétra dans le genou. Hercule versa des larmes, se désespéra, et de ses divines mains appliqua sur la plaie un remède que Chiron lui avait enseigné. Tout fut inutile. Chiron, condamné à souffrir des douleurs éternelles, demanda au dieu du tonnerre la mort, qui devait mettre fin à ses souffrances. Touché de voir un fils de Saturne, un demi-dieu, réduit à lui demander le bienfait de la mort, Jupiter obéit au vœu de celui qui ne lui avait jamais demandé que la gloire des héros enfants des dieux, ou la guérison des maladies invétérées. Le compagnon de Diane, le maître d'Achille et d'Esculape, fut dépouillé de sa terrestre immortalité, et placé dans les signes du zodiaque. Il était représenté avec un corps de cheval, de la poitrine duquel sortait le buste d'un homme. Un des fragments les plus précieux de l'antiquité est une peinture trouvée sous les cendres d'Herculanum, où le dieu est représenté donnant une leçon de musique à Achille. La beauté de plusieurs statues qui représentent Chiron avec sa double nature montre que le début de l'*Art poétique* d'Horace n'est pas d'une justesse à toute épreuve, puisque l'art peut parvenir non seulement à nous faire supporter, mais même à nous faire admirer un corps humain qui se termine par la partie inférieure d'un cheval. C'est le cas de répéter avec Boileau :

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.

Milton a poussé plus loin le prodige : non seulement il prête une beauté, une majesté suprême au tentateur d'Eve, déguisé en serpent, mais encore il lui donne le charme de la voix et le pouvoir de l'éloquence. La scène de la séduction est d'une grâce et d'une magie particulières : nous passons par-dessus le défaut choquant de l'invraisemblance, parce que Satan, que nous voyons des yeux de la pensée, à travers le voile qui le cache en ce moment, nous représente avec une vérité parfaite tous les artifices d'un homme habile à corrompre le cœur des femmes par la louange, et à exalter leur amour-propre, qui cause la moitié de leurs fautes : les femmes sont des divinités qui s'enivrent de l'encens que l'on brûle sur leurs autels. P.-F. TISSOT.

CHIRONECTES, (du grec *cheir ou chir*, main, et *nectês*, qui nage), terme de zoologie qui signifie *nageant avec des mains*. On s'en est servi pour désigner un mammifère et plusieurs espèces de poissons. Z.

CHIRONOMIE, du grec *cheir*, main, et *nomos*, loi, règle); mouvement du corps, mais surtout des mains, fort usité parmi les anciens comédiens, par lequel, sans le secours de la parole, ils désignaient aux spectateurs les êtres pensants, dieux ou hommes, soit qu'il fût question d'exciter le rire à leurs dépens, soit qu'il s'agît de les désigner en bonne part. C'était encore un des exercices de la gymnastique et une des parties de l'art de la danse. C'est enfin ce que nous avons appelé chez nous l'*art du geste*, qui ajoute si puissamment, comme on sait, à la parole, et dont on prétend que Napoléon avait pris des leçons de notre grand tragique Talma. E. H.

CHIROPLASTE (du grec *cheir*, main, et *plassô*, je forme); mécanique inventée depuis quelques années par M. Logier, pour être adaptée au clavier du piano et contenir dans une bonne position la main de celui qui joue de cet instrument. Plusieurs célèbres professeurs obligent leurs élèves à faire usage du chiroplaste. Quoique l'emploi de cet appareil puisse être utile dans quelques cas, nous croyons cependant qu'il doit être restreint à un petit nombre de personnes chez lesquelles des habitudes invétérées ne pourraient être réformées par d'autres moyens : on trouvera une description détaillée du chiroplaste dans le *Dictionnaire de musique* de M. Castil-Blaze.

F. D.

CHIROTES, en latin *chirotes*; nom fait, comme les précédens, du grec *cheir*, main, et qui est employé en erpétologie

pour désigner nn genre de reptiles *sauriens* caractérisé par l'absence de membres postérieurs. On ne connaît qn'une espèce de chirote, qui habite le Mexique. —Quelques auteurs ont cru devoir changer leur nom en celui de *bimanes*, qui ne peut être conservé, puis qu'il a déjà été employé pour désigner un ordre d'animsux mammifères. P. Gervais.

CHIRURGIE (en latin *chirurgia*, fait du grec *cheir*, msin, et *ergon*, ouvrage, œuvre, travail, c'est-à-dire *opération de la main*). On appelle ainsi cette partie de l'art de guérir qui nécessite l'emploi de la main seule ou armée d'instruments. La chirurgie se divise elle-même *en pathologie chirurgicale*, qni comprend la science des maladies dites chirurgicsles, et en *médecine opératoire*, comprensnt l'srt on la manœnvre des opérations. Bien qne ces deux parties soient professées et traitées isolément dans des conrs spéciaux et dans des ouvrages dogmatiques, elles sont, de fait, inséparables l'une de l'autre, en ce qu'elles s'éclairent mntuellement, et que l'une sans l'autre deviendrait inutile ou dangereuse.—L'histoire va nous apprendre que la chirurgie et la médecine furent long-temps cultivées par les mêmes hommes; que la jalousie de profession, puis le monopole sacerdotal, enfin la morgue de corporation, isolèrent, dans des temps d'ignorance, ces deux jets émanés d'une sonche commune. En effet, la médecine et la chirurgie reposent sur une base unique, la science de l'orgsnisation, et sont fondées sur un même principe, l'appréciation des dérangements de l'organisme; l'nne et l'autre se confondent et se prêtent mutuellement secours dans la pratique; toutes deux revendiquent certaines maladies, et par leurs empiétemens mutnels prouvent l'inntilité des tentatives opérées dans le bnt de poser des limites qui n'existent pas dans la natnre. Cependant, tel qui se sent nne vocation pour appliqner le tranchant aux parties vivantes s'intitule *chirurgien*, tel autre qui répugne à infliger des donleurs salutaires prend le nom de *médecin*; mais tous denx doivent posséder les principes fondamentanx de la science commune. Ce serait donc ressusciter un préjugé anéanti par le progrès des lumières que de discuter la prééminence relative de la chirurgie et de la médecine, génies inséparables, égaux devant l'humanité, et qui travaillent d'nn commun accord à conjurer les maux qui menscent notre frêle existence. Ce n'est donc qne pour nous conformer à l'usage que nous traiterons à part de l'histoire et des attributs généraux de l'art chirurgical.—Il est impossible d'assigner une origine précise aux arts qui touchent de près à l'humanité. La chirurgie, non pas comme science, mais comme ensemble de procédés instinctifs, fut contemporaine des premiers hommes, qui durent aviser aux moyens de remédier aux accidents vulgaires. On peut rationnellement établir que la chirurgie fut la sœur aînée de la médecine, vu que les lésions mécaniqnes comportent par elles-mêmes une indication naturelle: fermer une plaie, jumeler un membre fracturé, sont des préceptes qui surgissent de la nature du mal, tandis que les dérangements intérieurs nécessitent pour le traitement une série de procédés intellectuels qui snpposent un principe de science. Qnoi qu'il en soit, si les premiers hommes furent leurs propres médecins, il dut bientôt se rencontrer des individus que leur expérience et la direction de lenrs études investirent dn sacerdoce médical. Nous verrons bientôt comment s'effectua la division des deux branches de l'art. — Bien que l'Orient ait été le bercean de toutes les sciences, filles de la civilisation, nous ne trouvons dans les monuments de l'ancienne Égypte que des traces bien superficielles de l'art chirurgical. De même que la médecine d'alors ne consistait que dans quelques prescriptions empiriques, la chirurgie se réduisait à certainea opérations élémentaires, telles que la saignée, la cautérisation, la circoncision; nous en exceptons la castration, opération délicate et très répandne, dont une grande habitude avait appris sans doute

à prévenir les accidents. Les premières notions de véritable chirurgie prirent naissance chez les Grecs, encore n'en trouvons-nous que des vestiges grossiers dans les poëmes historiques d'Homère. Toute la science du fameux centaure consistait dans l'emploi des simples, appliquées au traitement des plaies; ce n'est qu'à l'élève de Chiron, au divin Esculape, qu'on peut attribuer des progrès réels. Esculape conquit l'apothéose en portant le fer et le feu sur les chairs mutilées, et transmit ses procédés à ses fils Machaon et Podalyre, dont l'habileté fut si précieuse aux Grecs assiégeant Troie. C'est à Podalyre que remonte le premier document historique relatif à la saignée, qui sauva la vie à la fille d'un roi. Ces temps fabuleux fournissent une grande leçon aux peuples modernes, car on y voit que l'art chirurgical faisait partie de l'éducation des hommes de guerre, et que les monarques eux-mêmes ne dédaignaient pas de cicatriser les plaies des guerriers qui s'immolaient pour eux. — Une vaste lacune existe depuis les livres d'Homère jusqu'à ceux d'Hippocrate, qui datent de trois siècles avant l'ère chrétienne. Hippocrate, qui recueillit les traditions antiques et fut le créateur de la chirurgie comme de la médecine, forme à lui seul une grande époque dans l'histoire de l'art. Il est à croire que ses écrits ne sont que le résumé des documents épars chez les Asclépiades, car tant de savoir et de profondeur ne saurait émaner de l'expérience d'un seul homme. Nous verrons, lorsque nous ferons l'histoire de ce puissant génie (*voy.* Hippocrate), qu'il avait parfaitement saisi les caractères fondamentaux du plus universel des phénomènes pathologiques, l'inflammation; qu'il formula sur les plaies des préceptes trop souvent oubliés depuis; qu'il traitait les hémorrhagies aussi bien que pouvait le permettre l'ignorance des lois de la circulation; que ses observations sur les ulcères sont encore la base de nos connaissances actuelles. Il savait appliquer à propos le fer et le feu comme le constate un célèbre aphorisme; il connaissait même le moyen dont nous faisons honneur aux Chinois. Il avait profondément étudié les plaies de tête et les maladies des anfractuosités de la face; il ouvrait hardiment une issue aux épanchements de la poitrine et du ventre; il porta très loin la mécanique chirurgicale appliquée au traitement des fractures, des luxations, des difformités, etc., etc. —Après Hippocrate, ses fils Thessalus et Polybe, Dioclès de Caryte, Philotime, Praxagoras de Cos, laissèrent quelques titres aux souvenirs de la postérité. Arrivons à la célèbre école d'Alexandrie. L'anatomie, qu'on y cultivait avec ardeur, dut offrir des bases solides aux progrès de la chirurgie, qu'au rapport de Celse on exerçait alors avec tant de hardiesse et de succès. Erasistrate ne craignait pas, dit-on, d'ouvrir l'abdomen pour appliquer immédiatement les remèdes aux viscères malades; il connaissait aussi l'art de sonder la vessie par l'urètre. Philoxène, Gorgias, Sostrate, Héron, les Apollonius rivalisèrent d'habileté. Ammonius fut surnommé le *lithotomiste*, pour avoir imaginé de rompre les pierres dans la vessie, pratique ingénieuse, qui fut oubliée pendant vingt siècles pour renaître de nos jours sous le nom de *lithotritie*. Glaucias, Héraclide de Tarente, apportèrent aussi quelques perfectionnements aux procédés chirurgicaux. —Rome, aux beaux temps de sa république, était plongée dans une si profonde ignorance que le sage Caton prétendait guérir les fractures au moyen de paroles magiques. Deux siècles avant l'ère chrétienne, Archagatus vint de la Grèce à Rome et mérita le surnom de *bourreau* par l'abus qu'il faisait du fer et du feu. Un siècle après lui, Asclépiade acquit plus de renommée par des procédés moins barbares; il osa pourtant ouvrir le larynx, et bien qu'il s'appuyât sur d'anciennes autorités, il est aujourd'hui considéré comme l'inventeur de la *laryngotomie*. Thémison, Tryphon, Evelpiste et Mégès imprimèrent aussi de notables progrès à la chirurgie.—Devenue la métropole du monde, Rome fut bien

tôt le centre où vinrent affluer tous les talents. L'art avait acquis assez d'étendue pour que les spécialités commençassent à se dessiner ; il y eut alors des médecins *pharmaceutiques*, *chirurgiques*, *oculistes*, *herniaires*, *dentistes*, etc. ; au point que Galien disait qu'il y avait autant de spécialités parmi les praticiens que d'organes dans la structure du corps ; cependant Galien lui-même cultivait indifféremment toutes les branches de l'art de guérir. Celse (*voy.* ce mot) résuma l'histoire et les progrès de la chirurgie depuis Hippocrate. Il recommanda de lier les deux bouts du vaisseau dans les cas d'hémorrhagie par blessure des artères ; dans les cas de plaie envenimée, il conseilla de lier le membre au-dessus, d'exercer la succion ou d'appliquer des ventouses sur la blessure ; il expose d'ingénieux procédés pour extraire les flèches, et d'heureux perfectionnements pour le traitement des abcès et des fistules. Son procédé pour l'amputation des membres est encore aujourd'hui considéré comme le meilleur ; il décrit l'opération de la cataracte par abaissement, celle de la taille médiane ; il faisait enfin une chirurgie rationnelle, délicate et hardie, dont les détails appartiennent à la biographie de cet illustre médecin encyclopédiste. — La chirurgie avait fait des progrès réels depuis Hippocrate, mais la polypharmacie et les vaines subtilités avaient fait irruption dans la science, ce que révèlent surtout les écrits de Galien, qui paraît avoir vécu un siècle et demi après Celse. Dans l'intervalle qui sépare ces deux grands hommes, on distingue quelques chirurgiens recommandables, tels que Scribonius Largus, Pamphile, Alcon, Thessalus, etc. Les écrits d'Arétée sur la chirurgie ne nous sont pas parvenus. Vers la même époque, Archigènes, Rufus, Soranus, Héliodore, acquéraient des titres aux souvenirs de la postérité. Galien, que sa renommée place à côté d'Hippocrate, dont pourtant il fut loin d'égaler le génie, avait trop d'imagination pour féconder une science de détails comme la chirurgie. Néanmoins, ses connaissances en anatomie lui firent juger plus sainement que ses devanciers de la gravité et de l'indication des plaies, des luxations et des fractures, pour lesquelles il abusa de la mécanique. Vers le même temps, Léonides d'Alexandrie, Antyllus, Philumenus, Moschion, s'acquirent quelque célébrité. — Il appartient à l'histoire générale de la civilisation de préciser les causes qui, après l'époque de Galien, entraînèrent la décadence universelle des sciences et des arts. Depuis lors jusqu'au temps des Arabes, quelques noms surgissent à peine, tel est celui de Philagrius qui rendit rationnel le traitement de l'anévrisme par la ligature. — Deux siècles après Galien, Oribase compila les anciens ; Aëtius, au VI[e] siècle, fit quelques innovations relatives aux maladies des femmes ; Alexandre de Tralles écrivit peu sur la chirurgie ; mais au VII[e] siècle nous rencontrons Paul d'Égine, qui seul représente la chirurgie à cette époque de ténèbres ; il perfectionna l'histoire des anévrismes, de la taille, des fractures, et fut le dernier des médecins grecs qui cultiva la chirurgie. Dès lors, le flambeau des sciences est éteint en Orient et en Occident, et c'est chez les Arabes que nous pourrons en rencontrer quelques lueurs. Vainement les successeurs de Mahomet cherchèrent-ils à répandre les connaissances médicales par la version des livres grecs : la chirurgie fut étrangère à ce bienfait, vu l'anathème dont les préjugés religieux et populaires frappaient l'anatomie et la pratique des opérations. Au IX[e] siècle, les ouvrages d'Hippocrate, de Galien, de Paul d'Égine, étaient aux mains des *lettrés*, mais ceux-ci dédaignaient l'exécution du traitement qu'ils abandonnaient à de vils manœuvres ; Rhazès et Avicenne firent pourtant quelques observations qui leur sont propres. Avenzoar, parmi les Maures d'Espagne, au XII[e] siècle, agit le premier autrement que ses prédécesseurs, et se fit gloire de pratiquer la chirurgie. Albucasis, chez les Arabes d'Asie, pratiquait aussi la chirurgie avec ardeur, et se rendit célèbre par l'usage hardi qu'il faisait du fer rouge. Les lumières des

Arabes, malgré le despotisme de la domination turque, étaient infiniment supérieures à celles des chrétiens à la même époque, et préparèrent probablement la renaissance de l'art en Occident. Les invasions multipliées des Barbares pendant le moyen âge avaient anéanti les sciences dans cette partie du monde. L'art de guérir, relegué chez les moines, fut envahi, défiguré par le mysticisme et la superstition; la chirurgie surtout fut proscrite, car l'église a horreur du sang, si ce n'est lorsqu'il est versé dans les intérêts du ciel : ainsi, du ve au xie siècle, obscurité complète. Vers cette époque, apparut l'école de Salerne, où brilla le moine Constantin l'Africain, et qui s'alimenta des lumières puisées chez les Arabes; et l'Italie devint le centre d'où ces lumières devaient irradier dans l'Occident. Roger de Parme, Théodoric Bruno, et surtout Guillaume de Saliceto, se distinguèrent par certains perfectionnements. Au commencement du xive siècle, Lanfranc de Milan, proscrit de son pays, vint professer à Paris, où il acquit une célébrité extraordinaire ; c'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir importé la chirurgie en France; cependant, quelques chirurgiens italiens, réfugiés comme lui, concoururent au même bienfait. Les sciences commençaient alors à germer au sein de l'université; la chirurgie s'y trouvait cultivée par quelques hommes habiles, parmi lesquels il faut compter les *quatre maîtres*, dont, par une fatalité singulière, l'histoire ne nous a pas transmis les noms, et dont l'ouvrage, que, par une sympathie assez rare, ils avaient composé en commun, est également perdu. Déjà Jean Pitard, chirurgien de Louis IX, avait puisé dans ses voyages à la Terre Sainte l'inspiration de naturaliser l'art en France; il réalisa ses vues en composant et faisant approuver les statuts du *collége des chirurgiens*, qui fut légalement institué vers la fin du xiiie siècle : ce fut un foyer d'où jaillit la célébrité de la chirurgie française, une source féconde où vinrent puiser une foule d'étrangers. De cette école, et vers le milieu du xive siècle, sortit Guy de Chauliac, homme érudit, esprit vaste et sévère, qui entreprit de dresser l'inventaire et d'instituer le code des connaissances chirurgicales : son livre fut pendant trois siècles l'œuvre classique par excellence. Cependant, les médecins, sujets de l'église, et même les chirurgiens à *robe longue*, abandonnaient souvent à la classe des barbiers ou servants, la pratique des pansements et des petites opérations ; or, ces manœuvres ignorants, fiers d'une adresse acquise par l'habitude, se crurent bientôt assez habiles pour pouvoir exploiter pour leur compte exclusif les bénéfices de leurs fonctions subalternes, bénéfices bien supérieurs aux produits du rasoir. Ils firent si bien qu'ils obtinrent le privilége légal d'exercer leur nouvelle industrie ; dès-lors ils empiétèrent sourdement sur le domaine de leurs supérieurs, et, favorisés par la crédulité publique, finirent par s'ériger ouvertement en chirurgiens, prétention qui fut vainement réprimée par plusieurs sentences. Les véritables chirurgiens eussent pourtant triomphé de leurs ignobles rivaux, sans le renfort puissant que ceux-ci rencontrèrent dans la jalousie des médecins contre les chirurgiens. Affranchis de la loi du célibat et de la condition de clercs, par une loi de 1452, les médecins voulurent s'approprier certaines attributions de la chirurgie et firent tous leurs efforts pour supplanter leurs antagonistes du collége de Saint-Côme. Comme relevant de l'université, les médecins de la faculté prétendirent soumettre les chirurgiens à leur juridiction ; mais, déboutés par le texte de la loi, ils changèrent leurs batteries, et, pour abaisser leurs adversaires, tentèrent d'élever les barbiers, auxquels ils firent des leçons *en français*, véritable sacrilége à cette époque, sacrilége tellement flagrant que, sur cette seule inculpation, les médecins, par honte plutôt que par sentiment du droit, suspendirent leurs leçons. Néanmoins, les sourdes manœuvres recommencèrent bientôt, et les barbiers reçurent des instructions plus ou moins occultes ; enfin, les médecins en

vinrent au point de contester les titres et la suprématie des chirurgiens de Saint-Côme sur leurs vils protégés. Le domaine de la science devint alors un champ clos où les professions rivales se livraient sans honte une guerre acharnée que vingt décisions législatives ne purent apaiser. — Tandis que ces dissensions tendaient à faire rétrograder l'art en France, la chirurgie continuait de prospérer en Italie. Au commencement du XIVe siècle, Mondini, sous la protection de Philippe II, enseignait publiquement l'anatomie sur des cadavres humains; les écrits des Grecs et des Arabes passaient dans la langue latine, et, sauf quelques observations de détails, servirent de texte sacré jusqu'à l'époque où, s'affranchissant du joug des anciens, la pensée crut pouvoir marcher libre et indépendante : régénération solennelle qui commençait à s'opérer en Italie vers la fin du XVe siècle. Benivieni, Benedetti, portèrent des coups mortels aux idoles surannées, et dans les premières années du XVIe siècle (1514) Jean de Vigo, fort de sa propre expérience, publia un ouvrage qui demeura long-temps classique. — Nous arrivons à l'époque d'une invention meurtrière, laquelle, en opérant d'immenses perturbations dans l'art stratégique, fournit de nouveaux sujets de méditations aux chirurgiens. Peu nous importe de savoir précisément la date et le nom de l'inventeur de la poudre à canon, ce qu'il y a d'à peu près positif, c'est que ce fut en Italie que ses effets furent d'abord observés. Alfonse Ferri, vers le milieu du XVIe siècle, fut le premier qui donna une histoire complète des plaies par armes à feu, et c'est de lui que datent les erreurs qui si long-temps ont régné sur la nature de ces plaies et les procédés barbares qui s'ensuivirent. — Jusqu'à cette époque, on ne connaissait d'autre méthode pour extraire la pierre de la vessie que celle décrite par Celse. Giov. de'Romani imagina la méthode dite du grand appareil, et la communiqua à Mariano-Santo, dont les élèves la propagèrent en Italie et en France, où les Colot en firent un secret concentré dans leur famille. Franco préférait cette méthode à celle même dont il était l'inventeur, et qui consistait à ouvrir la vessie au-dessus du pubis. C'est du même temps que datent les essais faits par Tagliacozzi en Italie pour réparer l'ablation du nez, opération que quelques-uns prétendent être originaire de l'Inde. — Cependant les diverses contrées de l'Europe commencèrent à partager le mouvement scientifique; des universités se formaient en Allemagne, où l'on cultivait l'anatomie. Jacques Peiligk et Hundt conçurent les premiers et exécutèrent des planches anatomiques, et la chirurgie, entravée là comme ailleurs par les préjugés, n'en suivit pas moins la tendance progressive du XVe siècle. Jérôme Saler publia le premier traité de chirurgie en langue allemande; ce livre n'était qu'une compilation des Arabes, mais Schielhaus, de Gersdorf, en traduisant Guy de Chauliac, semait ses œuvres d'observations nouvelles, et figura le premier les instruments destinés à extraire les corps étrangers lancés par la poudre. Jean Lange, vers le milieu du XVIe siècle, enrichissait la chirurgie de remarques utiles et neuves sur le traitement des plaies. A cette époque, arrive Paracelse, ce fougueux réformateur, dont le délire est semé de beaux moments de lucidité, car, au milieu de ces conceptions extravagantes, il sut reconnaître et proclamer le rôle de la nature dans la guérison des plaies et signala l'étroite union de la chirurgie avec la médecine. — Le milieu du XVe siècle vit se former l'université de Copenhague, mais ce ne fut que dans le siècle suivant que, sous les auspices du roi Frédéric II, la chirurgie fut enseignée dans le collège des chirurgiens de la capitale du Danemarck. — Cependant la Grande-Bretagne, en proie à des guerres perpétuelles, restait encore stationnaire, comme soustraite à l'impulsion générale par la mer qui l'environne. Dans ses deux expéditions contre la France, Henry V eut peine à trouver le nombre de chirurgiens nécessaires. — En Espagne et en Portugal, la science n'est guère plus avancée, de sorte que ce

furent l'Italie, la France et l'Allemagne qni jetèrent le plus d'éclat dans la période de régénération que nous venons de parconrir. Sous l'influence des travaux de Vésale, Eustachi, Fallope, etc., sur l'anatomie, une ère nonvelle s'ouvrit pour la chirurgie, vers la fin du XVIe siècle. L'imprimerie et la gravure facilitaient les communications entre les divers points de l'Europe; et bien que l'Italie conservât sa suprématie quant anx travaux anatomiques, le sceptre de la chirurgie échut à la France, grâce an génie d'Ambroise Paré. Alors les médecins et les chirurgiens paraissaient avoir cessé leurs hostilités; néanmoins, les sourdes manœuvres des premiers paralysèrent le bon vouloir de François Ier et de Henri II, qni désiraient incorporer les chirurgiens à l'université. Ces dénis de jnstice ne faisaient qu'enflammer le zèle des opprimés, parmi lesquels surgissaient nombre d'hommes de mérite, et entre ceux-ci notre Paré sut mériter le titre de père de la chirurgie moderne, car il est peu de parties de la science auxquelles il n'ait apporté des perfectionnements dont l'énumération fera partie de sa biographie. Franco, son contemporain, qnoiqu'environné de moins d'éclat, acquit cependant des titres solides à la gloire par ses travaux sur les hernies, la taille, etc. Pigray, disciple de Paré, résnma les doctrines de son maître; Guillemeau, Rousset, Covillart, etc., surgirent de la même école. — La faculté réussit enfin par ses intrigues à faire prononcer la fusion des barbiers et des chirnrgiens, qui, dégradés de la sorte, furent ensuite facilement exclus de l'université, qui pour un instant les avait accneillis; le mépris anquel ils furent voués éteignit toute émulation parmi les chirurgiens. Détournons nos regards de ces tristes victimes de l'orgueil et dn privilége. — Pour l'Italie, le XVIe siècle fut, comme on le sait, le siècle d'or. A d'autres le soin de développer le brillant tableau de sa littérature à cette époqne; pour nous en tenir à notre spécialité, jamais l'influence de l'anatomie sur la chirurgie ne se manifesta d'une manière plus éclatante, car les plus savants anatomistes furent aussi les plus habiles chirurgiens, ce qui peut s'appliquer à Vésale lui-même. Quelque nombreux que fussent les hommes éminents à cette époque, leurs noms sont effacés par celui de Fabrice d'Aquapendente, qui non seulement sut réunir dans un ordre lucide les connaissances chirurgicales d'alors, mais encore enrichit plusieurs parties de l'art de ses propres observations. Une lacune assez grande le sépare de Marc-Aurèle Severin, qui, s'élançant hors des sentiers battus, à la pratique timorée de ses contemporains substitua l'application hardie dn fer et du fen, et doua, comme il le dit, la chirurgie *d'une main d'Hercule*. Le milieu du XVIIe siècle marque le déclin de la chirurgie italienne. — En Allemagne, l'art fit de rapides progrès depuis le milieu du XVIe siècle; au XVIIe elle était au niveau de la France et de l'Italie, car elle avait produit son Fabrice de Hilden, et parmi ses autres illustrations chirurgicales, nous ne devons pas oublier Scultet, qui figura l'immense arsenal des instruments oubliés, usités ou imaginés par lui-même; Purmann, le créatenr de la chirurgie militaire, et Muralto, qui écrivit le premier traité spécial de médecine opératoire. — La Hollande, qui n'avait donné jusqn'alors aucun signe d'existence scientifique, devint promptement féconde en hommes habiles, tels que Forest, Fyens, Jean de Horne et Paul Barbette, qui traça les premiers linéaments d'une anatomie chirurgicale. — Au XVIIe siècle, Wiseman fut ponr l'Angleterre ce qn'Ambroise Paré avait été pour la France; il y naturalisa la chirurgie, qui dès lors put entrer en parallèle avec celle des autres nations. Vers la même époque, l'Espagne trouva aussi son régénératenr dans Aguerro; mais, selon l'expression d'nn biographe, jamais les sciences européennes ne durent de véritables progrès au pays des moines et de l'inquisition. — Il nous devient désormais plus difficile de suivre l'évolution de l'art en Europe, car nons touchons à une époque où les travaux se multiplient de toutes parts. Hasardons

pourtant quelques vues sur les circonstances principales qui préparèrent et fécondèrent le XVIIIe siècle, qui porta tant de perfectionnements dans les produits de l'esprit humain. Malgré l'état de dégradation où se trouvait la chirurgie française vers la fin du dix-septième siècle, quelques hommes, haut placés par leurs titres et leurs talents, s'efforcèrent de lui rendre sa splendeur. Bienaise et Roberdeau dotèrent les écoles abandonnées de démonstrateurs rétribués par eux : exemple généreux qui porta ses fruits. En 1673, Louis XIV, au grand scandale des docteurs des facultés, plaça comme professeur d'anatomie et d'opérations à l'école royale du Jardin-des-Plantes un chirurgien, Dionis, qui vengea l'art avili et justifia la confiance royale. Le même prince combla d'honneurs et de richesses Félix, Clément, Mareschal, et d'autres chirurgiens distingués, faveurs qui ranimèrent l'émulation générale. Une autre circonstance qui n'influa pas moins sur les progrès de l'art, c'est que, bien que les cliniques ne fussent pas nominativement instituées, les praticiens les plus renommés, Littre, Winslow, Saviard, Duverney, Moriceau, faisaient assister à leurs visites et aux opérations nombre d'élèves et d'étrangers attirés par leur réputation et instruits à leurs doctes exemples. Tandis que de brillants professeurs, en tête desquels figure J.-L. Petit, fomentaient l'ardeur pour la science, Mareschal et son successeur Lapeyronie usaient de leur crédit auprès du monarque pour relever une profession pour laquelle il témoignait beaucoup de considération. Grâce à leur influence, et nonobstant les clameurs de la faculté, cinq places de démonstrateurs pour l'anatomie et la chirurgie furent instituées au collége de Saint-Côme par lettres-patentes de 1724. Cet acte de vigueur, dont on n'aurait pas cru que Louis XV eût été capable, suscita une émeute au sein de la faculté, qui vint en costume assiéger l'amphithéâtre de Saint-Côme, et fut dissipée par les huées et les sifflets du peuple. Il faut lire dans Quesnay le plaisant récit de cette scène burlesque. Lapeyronie institua à ses propres frais un sixième démonstrateur pour les accouchements, et donna des adjoints à ces six démonstrateurs, également à ses dépens ; il fit plus, il obtint pour la ville de Montpellier quatre professeurs et quatre adjoints pour enseigner la chirurgie ; il leur fallait un amphithéâtre et des honoraires, Lapeyronie pourvut à tout de son zèle et de sa bourse. Il serait trop long d'énumérer tous les services que ce savant et généreux philanthrope a rendus à la chirurgie, qu'il servit même après sa mort, car il légua par son testament des sommes considérables et judicieusement réparties, pour favoriser de toutes les manières les progrès de cette chirurgie, dont il fut idolâtre. Mais le plus grand bienfait de Lapeyronie, celui qui constitue en même temps l'événement le plus important de l'histoire de l'art, ce fut la création de l'académie de chirurgie (1731), corps illustre et à jamais vénérable, dont les travaux sont encore le code qui régit le monde chirurgical, sénat où brillèrent les talents les plus parfaits, unis à cette probité scientifique dont les traditions semblent être anéanties. A ce corps des chirurgiens, si glorieusement régénéré, il fallait une éclatante réparation des longues avanies auxquelles il fut en butte : une déclaration du roi, rédigée par d'Aguesseau en 1743, rompt cette ignoble communauté des barbiers avec les chirurgiens, crée des grades académiques, exige de la part des élèves une éducation libérale, et place le titre de maître en chirurgie sous la garantie d'examens sévères. Une autre institution réclame une mention spéciale, c'est l'école pratique de chirurgie, qui reçut la sanction royale en 1760, établissement auquel se rattache un hospice de perfectionnement fondé en 1776. Ce fut dans cette école que Desault débuta comme professeur de clinique, et que Choppart enseigna avec tant de zèle. — Pour signaler l'influence de Desault, chef d'une école illustre dont les rejetons font encore aujourd'hui la

gloire de la chirurgie française, de Desault, qui fut le maître et l'ami de l'immortel Bichat, il nous faudrait analyser sa vie et ses œuvres avec la vie et les œuvres des hommes qu'il a formés. Bornons-nous à dire qu'il fit de l'anatomie chirurgicale une science qui depuis s'est formulée dans des ouvrages spéciaux, qu'il enrichit l'art d'une multitude de découvertes et de procédés, qu'il servit surtout la chirurgie par l'enthousiasme qu'il savait communiquer à ses nombreux auditeurs. Il nous en coûte pourtant d'abandonner cette période si glorieuse pour la chirurgie française sans rappeler au moins quelques noms, tels que ceux de Ledran, Lecat, Morand, Garengeot, Lafaye, Ponteau, Hévin et deux autres noms plus illustres, ceux de Louis et de Sabatier, Sabatier, dont l'ouvrage est encore un modèle de saine érudition, de méthode et de clarté. — Si nous portons nos regards hors de la France, nous verrons l'Allemagne, au dix-huitième siècle, encore privée de certaines institutions nécessaires aux développements de la chirurgie : les hôpitaux manquaient entièrement, ou n'étaient point organisés dans le but de servir à l'instruction ; la chirurgie, prostituée à des mains ignorantes, et représentée par des barbiers et des baigneurs, était là comme ailleurs condamnée au mépris et placée sous le joug des médecins. Vainement un théâtre anatomique avait été fondé à Berlin en 1713, ainsi qu'un collége médico-chirurgical en 1744 ; en vain quelques hommes éminents, tels que Bilguer, Schmucker, Théden, avaient dirigé le service chirurgical des armées du grand Frédéric ; à la sagesse de Joseph II était réservé l'honneur de réhabiliter un art utile, en lui conférant des droits et des honneurs. Ce prince organisa des hôpitaux civils et militaires, et fonda une école-modèle de chirurgie et de médecine, dans le vaste hôpital de Vienne ; il dota cet établissement de six chaires publiques et de tous les accessoires susceptibles de favoriser l'instruction : amphithéâtres, cabinets d'anatomie et d'histoire naturelle, bibliothèque, arsenal d'instruments de chirurgie ; des prix furent institués ; les chirurgiens employés furent généreusement rétribués et assurés d'une retraite honorable. Grâce à ces innovations, la chirurgie allemande put, à la fin du dix-huitième siècle, soutenir le parallèle avec les autres nations. Il nous suffira de citer les noms de Heister, qui publia un traité complet de chirurgie ; de Platner et de Richter, et dans les pays limitrophes, ceux de Palfyn, Gorter, Camper, et surtout de Callisen, comme auteur d'un ouvrage remarquable sur la chirurgie. — En Danemarck, quelques hommes zélés cultivaient en secret l'anatomie, considérée comme une profanation, même par les médecins. Crüger et son fils, chassés de leur pays, vinrent puiser des leçons en France, puis, rappelés à Copenhague par Christian VI, ils obtinrent en 1736, de la bienveillance du roi, la fondation d'une école anatomico-chirurgicale distincte de la faculté de médecine. Simon Crüger en fut nommé directeur, et eut bientôt à la défendre des sourdes intrigues des médecins, lutte qui dura jusqu'à sa mort, occasionnée par la douleur que lui causa la perte de Winslow son compatriote, son maître et son ami. Hennings, Kolpin, Vohlert et Berges soutinrent après lui l'honneur de l'école, qui, après moins de cinquante ans de durée, fut sacrifiée à la jalousie de l'université, et l'art allait tomber de nouveau dans la déconsidération, lorsque quelques hommes dévoués et fidèles à leur mission obtinrent en 1785 qu'une académie royale de chirurgie fût créée à Copenhague sur le modèle de celle de Paris. — En Angleterre, l'histoire de l'art au dix-huitième siècle offre peu de mouvement : en 1745, les chirurgiens de Londres, à l'imitation de ceux de Paris, se séparèrent des barbiers, et le parlement leur rendit leurs anciens priviléges, auxquels il en ajouta de nouveaux : ils eurent une école et un amphithéâtre ; c'est à peu près tout ce qu'on sait. Dans cette période se distinguèrent Cheselden, Sharp, Pott, les deux Hunter, Benjamin Bell,

et vers la fin du siècle commencèrent à se distinguer les chirurgiens qui sont aujourd'hui l'honneur de l'Angleterre. — Relativement à l'Espagne et au Portugal, tout ce qu'on sait de cette époque, c'est qu'en 1762, il fut ouvert un cours d'opérations à l'hôpital royal de Lisbonne. Cependant plusieurs auteurs, Martinez, Virrey, avaient publié des traités de chirurgie. — Après avoir parcouru d'un rapide coup d'œil les circonstances qui influèrent sur les progrès de la chirurgie au dix-huitième siècle, nous aurions désiré présenter le résumé de ses progrès multipliés pendant cette période féconde; mais l'esprit de ce *dictionnaire* ne comporte pas de détails techniques, qui d'ailleurs pourront trouver leur place dans des articles spéciaux. A cette époque, la science devint cosmopolite, et les perfectionnements furent le résultat des travaux combinés de toutes les nations savantes. Encore moins oserons-nous entreprendre l'exposé des conquêtes de l'art depuis le commencement du dix-neuvième siècle : outre que ce serait une tâche immense et au-dessus de nos forces, nous ne sommes pas au point de vue convenable pour juger sainement nos contemporains. Relativement à la France, nous nous bornerons à signaler un événement capital : en 1795, l'école de médecine avait été fondée comme dans le but de cimenter l'union des diverses branches de l'art ; en 1820, fut instituée l'académie royale de médecine, où toutes les parties de la science furent également représentées, mais divisées en sections, qui depuis ont été réunies en une seule assemblée, symbole de l'unité qui doit régner entre les hommes voués au soulagement de l'humanité. FORGET.

CHIWA, ou KHIVAH (*v.* KHARIZME.)

CHLAMYDE, CHLÆNE, PALLIUM, PALUDAMENTUM, etc. Les anciens portaient sur la tunique ou robe extérieure une espèce de surtout ou manteau, qui, suivant sa forme ou son usage, portait un nom différent. La *chlamyde* était commune aux Grecs et aux Romains. Les Grecs s'en servaient en guerre comme en paix ; elle était tout ouverte et s'attachait sur l'épaule avec une boucle ; c'était ordinairement sur l'épaule droite, afin que le bras droit demeurât libre. — Les Romains faisaient usage d'une autre espèce de surtout qu'ils nommaient *chlæne*. La chlæne garantissait du froid et des injures de l'air. Il y en avait de doubles et de simples ; on s'en servait la nuit comme de couverture; c'est pour cela qu'elle avait la forme carrée. Les Romains faisaient encore usage d'une autre chlæne d'une étoffe plus légère et plus douce que la chlæne ordinaire et qui servait aux femmes comme aux hommes. Le *pallium* ou manteau proprement dit était commun aux Grecs et aux Romains. Celui des Grecs était plus long que nos manteaux ordinaires ; il n'avait point de collet et se mettait sur la tunique. Comme il y entrait beaucoup d'étoffe, on pouvait en faire plusieurs tours sur le corps. — Le manteau des philosophes n'était pas différent du manteau ordinaire, mais il était usé et ras ; aussi l'appelait-on *tribonion*, d'un verbe grec qui signifie *usé* ou *râpé*. Les philosophes le portaient ainsi par ostentation et pour faire parade de leur pauvreté et de leur mépris pour toute sorte de luxe ; il était de couleur noire ou brune et fort souvent déchiré. Tel était le manteau de Diogène. Ce philosophe habitait, comme on sait, dans un tonneau de terre cuite, sous le portique du temple de Jupiter, tenant d'une main son bâton, de l'autre une besace, et ayant son chien vis-à-vis de lui. — On appelait *palliolum* une espèce de mantelet ou de chaperon qui servait à couvrir la tête. Les malades et les convalescents en faisaient usage quand ils sortaient ; les femmes de mauvaise vie le portaient aussi par la ville pour n'être pas connues. — La *synthèse* était encore une espèce de manteau dont on se servait ordinairement dans les festins ; les empereurs et les sénateurs s'en servaient comme les autres ; on le prenait et on le quittait à volonté et sans embarras. — Le *paludamentum*, que les Romains avaient adopté dans leur costume militaire, était pour eux ce qu'était la chlamyde pour les

Grecs. C'était principalement le manteau des empereurs et des généraux, qui ne le portaient qu'à la guerre; car il n'était pas permis, même aux triomphateurs, de s'en vêtir à Rome; ils le quittaient avant d'y entrer et prenaient la toge. Le *paludamentum* était ordinairement de laine blanche; mais celui des généraux était teint en pourpre végétale ou écarlate. On l'attachait sur l'épaule droite avec une fibule. Cette fibule était souvent en or et enrichie de pierres gravées. Quelquefois le paludamentum était noué, comme on le voit à la statue équestre de Marc-Aurèle. Celui des soldats, moins ample, était d'une laine grossière, et qui avait conservé sa couleur naturelle. Les Grecs avaient un manteau de deux espèces, nommé *peplus*: l'un grand, en carré long, s'ajustait sans agrafe et recouvrait les autres vêtements, à peu près comme le pallium et la *palla* des dames romaines; l'autre, plus court que la tunique, s'attachait sur l'épaule avec une agrafe. Le peplus était ordinairement blanc et d'une étoffe très fine. Il y en avait cependant, même au temps d'Homère, de plusieurs couleurs, richement brodés, tissus d'or et de pourpre, quelquefois garnis de franges: tels étaient ceux des Phrygiens et des peuples de l'Orient. Homère célèbre ceux que les femmes de Sidon ornaient de couleurs variées. Le mot *peplus* se prend aussi, comme on le voit dans ce poète, pour des tapis ou pour de grandes pièces d'étoffes carrées. Quelquefois on le prend pour un voile, parce qu'on le relevait sur la tête pour s'en servir de voile. Les Troyennes portaient sans doute des *peplus* de ce genre, car Homère leur donne l'épithète d'*elchesipeploi*, qui portent de longs *peplus*.— Les femmes grecques portaient sur leur tunique une espèce de manteau léger, frangé par le bas, qu'on appelait *ampéchonê*; elles en avaient un autre qu'on nommait *anabolê*. —Les dames romaines faisaient usage de la *palla*, qu'elles faisaient monter comme un voile jusque par-dessus la tête; les plus modestes s'en couvraient les bras jusqu'aux poignets. Elles avaient une autre espèce de manteau ou de voile qui couvrait aussi la tête et les épaules, et descendait assez bas; on le nommait *maforte*; il servit dans l'ancienne église pour voiler les vierges chrétiennes.—Le petit paludamentum, appelé *birrus*, était de couleur roussâtre, tissu de laine. Il avait quelquefois un capuchon; les peuples des environs de Saintes en faisaient usage; Juvénal le nomme *cucullus*.

Tempora santonico velas adoperta cucullo.
(Satire viii, v. 145.)

Le birrus des côtes d'Afrique, sur la Méditerranée, couvrait aussi la tête. De ce mot est venu celui de *birretus*, appliqué à un bonnet pyramidal et noir, fort en usage dans le Bas-Empire; il était en lin et tenait juste à la tête; c'est la *berretta* des Italiens. On le portait en France aux XIIe et au XIIIe siècle, tantôt d'une couleur, tantôt d'une autre, et souvent richement orné et garni de fourrure. DELSART.

CHLEUMANCIE. C'est le nom que M. Ch. Nodier, dans son *Examen critique des dictionnaires de la langue française*, propose de donner à ces charlatans dont parle un certain abbé *Damascène* (*V.* ce nom), qui trouvaient dans la vocalisation du rire les signes diagnostiques des différents caractères, et qui prétendaient, par exemple, que les *hi hi hi* appartenaient aux mélancoliques, les *he he he* aux colériques, les *ha ha ha* aux flegmatiques, et les *ho ho ho* aux sanguins. (*V.* l'article RIRE.) E.

CHLOPICKI, général polonais, naquit vers 1770. Le premier fait historique dans lequel son nom se trouve mêlé remonte à 1792. Comme porte-enseigne, il signa une protestation de l'armée contre la confédération de Targowiça. Après le dernier partage de la Pologne, Chlopicki, major dans une des légions polonaises auxiliaires de la république française, prit part à la campagne d'Italie en 1799. Il assista aux sanglantes journées de la Trebbia et au siége de Peschiera. Le traité de Lunéville, signé en 1801, le mit en disponibilité.—La campagne de 1807 le retrouva sur pied. Colonel du 1er régiment de la Vistule, il fit la guerre d'Espa-

gne, et se distingua à diverses reprises au siége long et meurtrier de Saragosse. Les combats de Maria et de Bechils lui valurent le grade de chef de brigade dans la division Lawal. Employé tour à tour aux siéges de Lérida, de Méquinenza et de Tortose, il fut détaché de cette dernière place pour aller combattre les généraux Carabajal et Villacampa, qu'il défit complètement. Les autres opérations de cette longue guerre trouvèrent Chlopicki en activité; il combattit Mina dans la Catalogne, prit part aux travaux du siége de Sagonte, aux combats de Valence et de Peniscola. Rappelé au mois de janvier 1812 avec sa brigade pour marcher vers la Russie, il fut désigné bientôt pour commander les quatre régiments de la Vistule (garde impériale), faisant partie de la division Claparède. Blessé à l'attaque de Smolensk, il n'en continua pas moins son service dans le cours de cette fatale campagne.— En 1814, quand Napoléon tomba, Chlopicki, revenu en Pologne avec les débris de l'armée polonaise, fut nommé général de division par l'empereur Alexandre. Mais, révolté de la brutalité du grand-duc Constantin, il donna sa démission dès l'année 1818, et vécut depuis dans la solitude et l'isolement. Cette conduite de bon patriote rallia sur lui l'attention et l'estime publique; elle explique comment, à l'heure décisive, Chlopicki, porté sur le pavois, arriva à la puissance dictatoriale. Quand il s'agit de régulariser le beau mouvement insurrectionnel du 29 novembre, la voix publique appela au pouvoir Chlopicki, vieux soldat de Napoléon, Chlopicki, illustré dans vingt batailles, Chlopicki, dont la vie avait été sans tache jusqu'alors. Le général accepta; il quitta sa retraite et vint prendre le commandement des troupes révolutionnaires. Le 5 décembre 1830, après avoir passé la revue de la garnison de Varsovie, il se proclama dictateur et s'investit d'une autorité sans limites, qui devait durer jusqu'à l'ouverture de la diète. — Fort d'un pouvoir discrétionnaire, Chlopicki rétablit l'ordre dans la capitale, mais, comptant peu sur l'efficacité de la résistance, il ouvrit sur-le-champ des négociations avec St-Pétersbourg, où il dépêcha le prince Lubecki et le nonce Jezierski. Ces délégués avaient l'ordre de faire excuser la révolution polonaise, et d'obtenir quelques concessions de l'autocrate.— Cependant la diète s'étant assemblée, Chlopicki déposa entre ses mains, le 19 décembre, ses pouvoirs dictatoriaux; et comme on le pressait de rester à la tête des affaires avec des attributions circonscrites, il déclara qu'il n'accepterait jamais d'autres fonctions que celles de dictateur. Placé ainsi entre un refus formel et un dessaisissement complet, la diète craignit de priver l'armée d'un chef habile et populaire, elle confirma Chlopicki dans sa dictature. Le seul nonce Théophile Morawski osa dans cette occasion dire *non*.—Chlopicki se vit donc de nouveau l'arbitre suprême des destinées de la Pologne. Armé d'une action exorbitante, il aurait dû l'utiliser d'une manière énergique et prompte; mais, se défiant de la puissance des moyens nationaux, ne voyant le succès que dans les gros bataillons, le dictateur parut compter davantage sur les négociations que sur la chance des armes; il se fia par-dessus tout au caractère de modérantisme qu'il avait su imprimer à son gouvernement. Aussi les préparatifs de la guerre furent-ils sous son influence conduits mollement et sans esprit d'ensemble. On n'armait pas les nouvelles milices, on n'avisait à rien pour utiliser les capitaux de la banque, pour former des magasins de vivres ou de munitions. — La réponse de l'autocrate, rapportée par le nonce Jezierski, dessilla les yeux des plus aveugles. Nicolas voulait une soumission inconditionnelle; et, par une note écrite de sa main au crayon, il priait le général Chlopicki de ramener l'ordre et la tranquillité dans le pays. — Sur ces dépêches, Chlopicki assembla le conseil, qui opina pour la guerre. Irrité de cette réponse, le dictateur se retira des affaires et abdiqua ses pouvoirs entre les mains de la diète. La diète accepta la démission offerte, nomma le prince Radziwill au commandement de l'armée, et ré-

pondit aux ouvertures de Nicolas en proclamant sa déchéance à l'unanimité. — L'invasion du territoire polonais ayant suivi de près cet acte de fermeté, Chlopicki s'enrôla comme simple volontaire. Là, sur le champ de bataille, on ne retrouva plus l'homme de la dictature, craintif et attendant tout de St-Pétersbourg : le général de Napoléon reprit ses forces en touchant le champ de bataille. — Toutefois, comme le prince Radziwill, se défiant de lui-même à la bataille de Grochow, voulut se diriger par les seuls conseils de Chlopicki, le rôle de ce dernier dans cette affaire se ressentit de la fausse position où il se trouvait. N'ayant dans l'armée qu'un caractère indécis, tantôt général en chef, tantôt simple volontaire, un moment il donnait des ordres, et d'autres fois il répondait aux officiers qui venaient les prendre : « Que voulez-vous de moi ? je ne suis pas votre général : je suis un traître !.. » — A l'attaque du bois de bouleaux, clé de la position des Polonais, il paya toutefois de sa personne, et, marchant à la tête de l'infanterie, une baguette à la main, il chassa les régiments russes qui occupaient les bois. Le 25 février, après un combat de sept heures, Chlopicki fut blessé aux deux jambes par un éclat d'obus qui tua son cheval. Sa retraite porta le découragement dans l'armée, et tout le fruit des belles journées de Grochow fut perdu. Souffrant de sa blessure, le général se retira alors à Krakovie, où il vécut isolé pendant tout le temps que dura encore la révolution polonaise. — Agé de soixante ans, d'une taille imposante, avec des formes qui impressionnent les masses, Chlopicki était né pour les armes ; sa carrière était là, là tout entière : l'opinion se trompa quand elle crut qu'un bon général serait un bon dictateur. L. Reybaud.

CHLORATE, mot fait du grec *chloros*. On appelle ainsi un sel résultant de la combinaison de l'acide chlorique avec une base. Tous les chlorates sont des produits de l'art ; ils sont décomposés par le feu, et fournissent du gaz oxygène pur ; la plupart d'entre eux, mis sur des charbons ardents, fusent en produisant une flamme de couleur variable ; quelques-uns, par leur mélange avec des corps très avides d'oxygène, comme le phosphore, le soufre, le charbon, etc., forment des poudres fulminantes qui détonent plus ou moins violemment par l'action de la chaleur, et qui sont même quelquefois susceptibles de s'enflammer par le simple choc. Parmi ces sels, deux seulement méritent d'être mentionnés, ceux de baryte et de potasse.

1° Chlorate de baryte, ou *muriate suroxygéné de baryte*. Il est solide, cristallisé en prismes carrés, inodore, d'une saveur austère et piquante, soluble dans l'eau. On s'en sert pour préparer l'acide chlorique.

2° Chlorate de potasse. Ce sel, qui a été successivement désigné par les noms de *muriate oxygéné de potasse*, *muriate suroxygéné de potasse*, *muriate suroxydé de potasse*, *muriate hyperoxygéné de potasse*, est solide, cristallisé en lames rhomboïdales, fragile, d'un blanc nacré, inodore; d'une saveur fraîche et piquante, un peu acerbe, inaltérable par l'air sec (il s'humecte un peu et jaunit dans l'air très humide), soluble dans l'eau. On l'obtient en saturant de chlore gazeux un soluté aqueux concentré de potasse. Dans le cours de notre première révolution, on a proposé de le substituer au nitrate de potasse dans la fabrication de la poudre de guerre, et on en a même fait des essais en grand à la poudrerie d'Essonne ; la poudre obtenue se trouva bien en réalité plus forte que celle dont on se sert habituellement, c'est-à-dire qu'à charge égale et même inférieure, elle chassa les projectiles beaucoup plus loin ; mais son inflammabilité était telle qu'on ne pouvait trop la mettre à l'abri du choc et même du simple frottement, de manière que sa fabrication, sa conservation et son transport exposaient aux plus grands dangers ; ce grave inconvénient a suffi, et avec raison, pour faire renoncer à l'idée de s'en servir. Aujourd'hui, le chlorate de potasse est employé en chimie pour prépa-

rer le gaz oxygène pur ; dans les arts, pour fabriquer les briquets dits *oxygénés*, et les amorces pour les fusils à piston ; ces dernières sont le résultat d'un mélange de nitrate de potasse, de soufre, de bois de bourdaine, de lycopode et du sel dont il est question. En médecine, on le prescrit, comme stimulant, antisiphilitique, antiseptique, et, d'après Chaussier, comme le meilleur des vulnéraires pour les contusions, les chutes, les coups violents. Suivant cet illustre professeur, il doit être pris dans ce cas pendant quatre jours conséentifs, à la dose de 12 à 18 grains, matin et soir, surtout au moment des repas, et, sous son influence, le sang épanché disparaît avec la plus grande facilité. En somme, il est bien rarement prescrit par les médecins de notre époque. P.-L. Cottereau.

CHLORE, en latin *chlorum*, du grec *chloros* (vert, ou qui tire sur le vert). C'est le nom imposé par Davy à *l'acide muriatique oxygéné* ou *acide oxymuriatique*. Ce corps, découvert en 1774 par Scheele, qui l'appela *acide marin déphlogistiqué*, fut d'abord regardé comme composé d'acide muriatique et d'oxygène ; mais aujourd'hui il est rangé parmi les éléments. Très abondant dans la nature, mais seulement à l'état de chlorure et d'hydrochlorate, il peut être obtenu à l'état de pureté, et alors il offre les caractères suivants : gazeux, de couleur jaune verdâtre, d'odeur forte et suffocante, de saveur désagréable, de pesanteur spécifique plus considérable que celle de l'air (elle est de 2,410, celle de l'air étant 1,000), détruisant les couleurs végétales et animales, asphyxiant promptement les animaux, éteignant les bougies allumées après avoir fait prendre successivement à la flamme un aspect pâle et rouge ; inaltérable par la chaleur et la lumière lorsqu'il est parfaitement sec ; très soluble dans l'eau et fournissant un soluté (*chlore liquide*, *hydrochlore*) qui, par le froid, se prend en partie en cristaux lamelleux, blancs verdâtres. On le prépare généralement en chauffant un mélange d'une partie de peroxyde de manganèse et de quatre parties de sel commun (sel de cuisine. hydrochlorate de soude) avec deux parties d'acide sulfurique à soixante-six degrés étendu préalablement de deux parties d'eau. Les usages du chlore sont nombreux et importants : pour les faire mieux connaître, j'indiquerai d'abord ses applications technologiques, puis son emploi comme moyen d'assainissement, et je terminerai par l'exposé succinct des principaux cas dans lesquels on l'a prescrit comme agent médicamenteux.

A. *Emploi du* chlore *dans les arts.*

1° La propriété que possède le chlore de détruire les couleurs végétales, en s'emparant de l'hydrogène des matières colorantes pour passer à l'état d'acide hydrochlorique, engagea Berthollet à l'appliquer au blanchîment des toiles, des fils, etc. ; les premiers essais, faits en 1794, furent couronnés d'un succès complet, et, depuis cette époque, de nombreux établissements ont été créés pour l'exploitation de cette nouvelle industrie. 2° M. Giobert, de Turin, s'en est servi avec avantage pour rendre aux tableaux anciens leur premier coloris ; depuis lui, on l'a utilisé pour blanchir les gravures enfumées et pour enlever les taches d'encre ou autres qui se trouvent sur le papier et les tissus blancs. 3° M. Pajot-Descharmes l'a proposé pour décolorer le sucre, et son mode d'opérer a été consigné dans le *Bulletin universel des sciences*, section des *sciences technologiques*, 1824). 4° Une des plus importantes applications de cette propriété décolorante est celle que notre célèbre professeur Orfila en a fait pour la recherche médico-légale des substances vénéneuses dissoutes dans des liquides diversement colorés. 5° Quelques industriels ont eu l'idée de le mettre en usage pour blanchir la cire ; mais on doit se garder de l'employer dans ce but : en effet, la cire est altérée par le contact de cet agent ; elle devient friable, moins combustible, et la blancheur qu'elle acquiert est de courte durée, car peu de temps après elle prend une teinte jaune qui se fonce

de plus en plus, et qui ne peut être enlevée par aucun moyen. 6° Enfin, M. Einhof a signalé le chlore comme un stimulant de la germination, et voici quelques-uns des faits mentionnés par lui dans le mémoire qu'il a publié en 1803 sur ce sujet. Des graines de cresson alénois (*lepidium sativum*, L.) furent semées dans un mélange de tourbe et de sable, et tous les jours elles furent arrosées, les unes avec de l'eau pure, les autres avec du chlore liquide concentré. Les graines soumises à l'action du chlore germèrent huit, quinze et même vingt-quatre heures plus tôt que celles arrosées avec l'eau; les germes poussèrent avec une rapidité si extraordinaire qu'ils parvinrent en douze heures seulement à une longueur de six lignes, tandis que pendant le même espace de temps ceux offerts par les semences qui n'avaient été en contact qu'avec l'eau présentèrent un accroissement d'une demi-ligne au plus. Des semences de la même espèce, arrosées avec le chlore concentré, montrèrent leurs germes au bout de six heures; arrosées avec l'eau, il leur fallut trente heures pour arriver au même point. Ce peu de détails suffit pour faire pressentir toute l'importance des résultats que pourrait donner dans les mains d'un habile horticulteur, un agent aussi actif que celui dont il est question dans cet article.

B. *Emploi du* CHLORE *comme moyen d'assainissement.*

La grande affinité du chlore pour l'hydrogène déterminant la prompte décomposition des substances organiques avec lesquelles on le met en contact, nous trouvons en lui le moyen le plus précieux que l'on connaisse de neutraliser les miasmes putrides. C'est à Guyton de Morveau, chimiste français, que l'on doit cette découverte. En 1773, ce savant essaya pour la première fois de faire usage des fumigations d'acide muriatique pour désinfecter les caves sépulcrales de la cathédrale de Dijon, qui exhalaient une odeur fétide si insupportable que l'église dut être abandonnée. L'effet de ces fumigations fut tel que l'on put sans danger, au bout de quatre jours, rendre l'édifice aux cérémonies du culte. Après la découverte du chlore, Guyton s'empressa de le substituer à l'acide muriatique, et il le trouva doué d'une propriété antimiasmatique bien plus énergique; il rendit publics les succès qu'il en avait obtenus, et signala les avantages immenses qu'on pouvait en retirer, dans un ouvrage intitulé : *Traité des moyens de désinfecter l'air, de prévenir la contagion et d'en arrêter les progrès*, qui parut en 1800. De nombreuses applications en furent ou faites ou recommandées en France par Fourcroy, Chabert, Moreau de la Sarthe, Parmentier, Chaussier, Cluzel, Vaidy, et par MM. Desgenettes, Roux, Huzard, Girard, Thénard, Lodibert, Chamseru, Bonnet, Bard, Hébréard, etc.; à l'étranger par Cruikshank, Rollo, Mojon, Manthey, Pfaff, Scheele, Cabanellas, etc., et de nos jours l'usage en est répandu partout. On a même imaginé un appareil portatif particulier, propre à opérer les fumigations d'une manière graduée et sans avoir à craindre d'être incommodé par le dégagement d'une trop grande quantité de chlore; mais cet appareil a perdu beaucoup de son utilité depuis que l'on se sert communément des chlorures d'oxydes pour obtenir le dégagement du gaz.

C. *Emploi du* CHLORE *en médecine*,

Le chlore a été successivement conseillé et employé avec des succès variés, 1° contre certains symptômes syphilitiques par Vauquelin et M. Roussille; 2° contre la pourriture d'hôpital par M. Rollo; 3° contre le virus rabique par MM. Wendelstadt, Semmola et Schoemberg; 4° contre les maladies cutanées chroniques et en particulier les gales rebelles, contre les affections dépendant d'une cause asthénique, les dyssenteries soporeuses et putrides, les convulsions attribuées à la dentition, par le docteur Kapp; 5° contre la scarlatine par MM. Brathwaite et Dur de Pégan; 6° contre le tic douloureux de la face par M. Bonnet;

7° contre les maladies asthéniques par MM. Estriband, Rossi et Zugenbuhler; 8° contre certaines affections du foie par MM. Vallace et Zeize; 9° contre la diarrhée colliquative des phthisiques par moi. Mais de toutes les propriétés thérapeutiques que ce corps possède, la plus importante sans contredit est celle qui a été signalée par l'un des chimistes les plus laborieux de notre époque, M. Gannal. En 1827, ce savant remarqua, dans une fabrique de toiles peintes dont il était directeur, que les ouvriers exposés aux exhalaisons du chlore semblaient préservés de la phthisie, et que quelques-uns d'entre eux, atteints de cette affection, paraissaient en avoir été guéris sous l'influence d'une atmosphère chargée de ce gaz. Cette remarque d'un haut intérêt fut confirmée par celles que plusieurs fabricants de chlore, MM. Ador, Bonnaire et Dizé, avaient été à même de faire dans leurs ateliers. En 1827, M. Gannal fit connaître sa découverte par un article inséré dans le *Journal des Débats*, et bientôt après il lut à l'académie royale des sciences deux mémoires très intéressants contenant un certain nombre d'observations de phthisie pulmonaire traitée avec plus ou moins de succès par ce nouveau moyen. Je combattis d'abord M. Gannal, parce que sa méthode de traitement me semblait à la fois irrationnelle et dangereuse, puis je me décidai à expérimenter, et, comme lui, je finis par obtenir quelques succès, bien rares, il est vrai, si on les compare au grand nombre de malades que j'ai soumis à cette médication, mais qui, d'un autre côté, paraîtront bien au-dessus de tout ce que l'on pouvait se permettre d'espérer, quand on se rappellera que cette maladie, si commune chez nous, puisqu'elle enlève du cinquième au quart de la population de quelques-unes des grandes cités de l'Europe, résiste à tous les moyens ordinaires dont l'art de guérir peut disposer, et qu'elle conduit sûrement au tombeau tous les malheureux qui en sont affectés. J'ai publié en 1830, dans les *Archives générales de médecine*, les principaux faits de ce genre que ma pratique m'avait fournis jusqu'à ce moment; plusieurs autres sont venus, depuis cette époque, se grouper avec eux. Dans tous les cas, je me suis garanti, autant qu'il a été possible, des différentes causes d'erreur auxquelles je pouvais être exposé, je n'ai rien négligé pour me soustraire aux illusions dont j'aurais pu être le jouet, soit dans le diagnostic, soit dans l'appréciation des effets obtenus, et cependant je n'ose encore me prononcer sur la réalité de la propriété antiphthisique du chlore gazeux. En vain ai-je pu, chez un des sujets guéris par ce moyen, et qui mourut quelques mois plus tard d'une maladie entièrement étrangère à celle du poumon, me convaincre par l'autopsie, faite en présence de deux médecins qui avaient vu la malade et exploré sa poitrine autrefois, que le poumon droit présentait la cicatrice d'une cavité dans le point même où nous avions reconnu antérieurement l'existence d'une caverne; en vain la présence de quelques tubercules nous a-t-elle donné la preuve que nous ne nous étions pas trompés dans notre diagnostic, je crois prudent d'attendre, pour prononcer, que de nouvelles observations analogues aient été recueillies. Quant à l'efficacité de ce moyen contre certaines espèces d'asthme et surtout contre le catarrhe pulmonaire chronique, elle est trop évidente pour pouvoir être révoquée en doute, et serait-elle la seule que possédât le chlore, elle devrait certes assurer à M. Gannal des droits à la reconnaissance des médecins praticiens, puisqu'elle leur offre un moyen de combattre avec succès la sécrétion excessive de ces mucosités qui constituent la matière de l'expectoration, et dont l'abondance et la durée prolongée conduisent si souvent au marasme et au tombeau. Je dois ajouter, avant de terminer cet article, que le mode d'application du chlore à l'état de gaz exige de grandes précautions et des soins tout particuliers; que l'énergie de ce médicament veut qu'il soit donné seulement par des médecins instruits et habitués à le manier; sans cela

on pourrait avoir à déplorer des accidents graves, et dont le moyen devrait moins être accusé que l'impéritie de celui qui l'aurait prescrit. P.-L. COTTEREAU.

CHLORINE, *chlorina*, nom par lequel Davy désigna d'abord le *chlore*. (*Voy.* ce mot.) P. L. C.

CHLORIS, nom grec de la déesse des fleurs, nommée *Flora* par les Latins et *Flore* par les modernes. Ce nom propre est formé du nom commun *chloros*, en latin *virens*, *herbidus*, et signifie donc proprement *verdure*. Il y a dans la Fable deux personnes de ce nom : la première était fille d'Amphion et de Niobé, et fut femme de Nélée et mère de Nestor ; elle eut le sort des autres enfants de Niobé que Diane et Apollon, en vrais dieux d'un olympe un peu barbare, tuèrent à coups de flèches, par ordre de Latone, leur mère, pour punir cette pauvre Niobé d'avoir cru, dans son orgueil de mère, que ses enfants étaient plus beaux que ceux de la déesse. — L'autre est la déesse des fleurs, dont la Fable ne fait connaître ni le père ni la mère, mais à qui elle donne pour époux Zéphyre et pour domaine l'empire des fleurs. E. H.

CHLORIS est aussi, en botanique, le nom d'un genre de plantes de la famille des graminées et de la triandrie digynie ; qui comprend plusieurs espèces d'Amérique, classées en grande partie par Linné dans la famille des agrostides ; et, en ornithologie, le nom spécifique d'un oiseau, le gros-bec-verdier, dont la médecine populaire conseillait autrefois le bouillon contre l'épilepsie. Z.

CHLORITE, substance minérale, ordinairement en masses, d'un vert foncé, composées d'une multitude de petites paillettes brillantes auxquelles on a cru reconnaître quelquefois une forme hexagonale. Elle est tendre, souvent onctueuse au toucher, et répand une odeur argileuse par insufflation. On est loin de connaître au juste la composition, qui, d'après les analyses chimiques, paraît varier sensiblement quant à la proportion des éléments ; mais c'est toujours un silicate d'alumine (argile) avec des sous-silicates de magnésie, de protoxyde de fer et d'alcali, et avec de l'eau. Quelques minéralogistes pensent, non sans fondement, que la chlorite est un mélange de plusieurs espèces minérales ; en effet, elle se trouve en masses subordonnées dans les terrains où abonde le talc, le mica, la serpentine. Haüy ne la considérait que comme une variété de talc. — Une variété de chlorite est exploitée à Bentonico, près Vérone, et employée en peinture sous le nom da *terre de Vérone*. On donne encore le nom de chlorite à de petits grains verts arrondis de proto-silicate de fer, qui, disséminés dans les roches de l'étage inférieur de la craie, ont fait appeler cet étage *grès vert*, *glauconie crayeuse*, *sables*, *chlorites* ; mais ce rapprochement, fondé sur la couleur et sur une incomplète analogie de composition, aurait, ce me semble, besoin d'être mieux légitimé. — La chlorite en masse est une roche assez riche en matières précieuses ; on y trouve de volumineux grenats, de grandes masses de fer oxydulé (Suède, Corse, Piémont), des amas de cuivre pyriteux et de cuivre gris (Alpes du Dauphiné). Elle est très commune dans les roches primitives des Alpes et dans les grès résultant du broiement de ces rochers. On la trouve dans les terrains volcaniques. A. DES GENEVEZ.

CHLOROPALE, substance minérale vert-pré, compacte ou terreuse. C'est un silicate de fer hydraté, provenant de la décomposition de certains trachytes. A. D.

CHLOROSE (du grec *chloros*, vert ou verdâtre) ; maladie qui affecte principalement les jeunes filles, à l'époque de la puberté, lorsque la menstruation éprouve de la difficulté à s'établir. On la désigne sous le nom vulgaire de *pâles-couleurs*, à cause de la pâleur générale de la peau, de la décoloration des lèvres, des gencives, de la langue, de la muqueuse buccale et des conjonctives. — Il ne faudrait pas admettre que la pâleur excessive, qui dans quelques circonstances donne un aspect laiteux à toute la surface de la peau, soit le seul caractère essentiel de cette maladie. On voit souvent

cette conleur blanche se nuancer d'une teinte verte ou jaunâtre, terreuse ou plombée. — Les causes prédisposantes et occasionnelles de la chlorose sont : le tempérament lymphatique, une constitution débile, un régime alimentaire trop aqueux, peu nutritif et secondé par l'influence d'un climat humide et froid, l'exposition habituelle à l'action des vapeurs hydrogénées, sulfureuses, ou chargées d'acide carbonique, un genre de vie oisif et trop sédentaire, l'habitation des grandes villes, surtout lorsqu'on y est privé des rayons solaires et de l'exercice en plein air ; des chagrins prolongés, principalement ceux qui proviennent d'un amour malheureux; des saignements de nez très fréquents, d'une diarrhée de longue durée, de funestes habitudes corporelles prises dans l'isolement, et quelquefois, surtout chez les jeunes veuves, d'un changement d'état physique contraire aux vues de la natnre et trop prolongé, une menstruation difficile ou impossible à s'établir, la suppression des règles chez les personnes qui ont dépassé l'âge de puberté, et dans quelques circonstances un écoulement trop abondant et trop fréquent du sang menstruel ou d'un flux leucorrhoïque considérable; enfin, comme nous le démontrerons dans le conrant de cet article, la chlorose est souvent le résultat d'une phlegmasie chronique de l'utérus, et très fréquemment encore d'une gastrite chronique, ou d'une duodéno-hépatite. — Les désordres intérieurs qui précèdent et accompagnent la chlorose sont : le dégoût ou l'appetit dépravé, soit, par exemple, pour la craie, le plâtre, le charbon, le sel et tous les aliments de haut goût, la pesanteur et la tension à l'épigastre, les nausées, un sentiment d'aigreur ou d'amertume au fond de la gorge ; quelquefois le ventre est tendu et fait entendre des borborygmes très sonores ; les digestions sont habituellement lentes et pénibles, accompagnées de baillements fréquents, d'un peu de chaleur et de sécheresse à la peau, sans néanmoins qu'elle change de couleur; dans quelques cas, les fonctions digestives s'exécutent avec tant de promptitude et de facilité qu'elles nécessitent de fréquents repas. Il faut cependant se méfier de cet appétit désordonné, qui, loin de profiter à la malade, ne tarde point à développer chez elle une inflammation gastro-intestinale si elle n'existait déjà. A tous ces symptômes se joignent encore de fréquents accès de palpitations, de dyspnée, et de crampes, qui augmentent d'intensité au moindre mouvement, surtout en montant les escaliers; le pouls, ordinairement petit, devient parfois accéléré et fébrile une heure après le repas. On remarque très souvent des battements d'artères dans les principales régions du corps, mais surtout au cou et à la tête, où ils sont souvent accompagnés d'un bourdonnement très pénible. Les chlorotiques éprouvent habituellement des douleurs de tête, un sentiment de pesanteur à la nuque, au fond des orbites et sur les parties latérales du cou ; les paupières s'enflent soir et matin au point de ne permettre à la malade de distinguer les objets qu'un moment après s'être éveillée. Cette affection est accompagnée aussi de maux de reins, qui augmentent considérablement à certaines époques mensuelles. Il existe fréquemment des douleurs articulaires qui se fixent principalement aux genoux et aux chevilles; les pieds sont gonflés vers la fin de la journée ; ils restent constamment froids ainsi que les mains ; les malades sont habituellement constipés ; d'autres fois il survient une diarrhée verdâtre provenant d'une mauvaise élaboration des aliments ; les urines sont pâles, quelquefois troubles, et alternativement rares ou abondantes ; la transpiration cutanée est presque nulle ; une légère leucorrhée accompagne assez ordinairement la chlorose, qu'elle soit compliquée ou non de suppression des menstrues ; un état de langueur générale, l'insouciance, la tristesse, le défaut d'énergie ; tantôt un engourdissement moral, tantôt une susceptibilité extrême ; la chlorotique éprouve de temps à autre des frayeurs subites et sans mo-

tifs; enfin, une faiblesse extrême, un état général de flaccidité du système musculaire, l'inappétence pour tout exercice, les lassitudes spontanées à la suite du moindre mouvement et la tendance continuelle au sommeil, complètent le triste tableau que présentent les femmes atteintes de cette maladie : la plupart de ces personnes sont stériles. Quoique la chlorose affecte plus spécialement les filles à l'époque de la puberté, elle se montre aussi aux autres époques de la vie, depuis l'enfance jusqu'à l'âge le plus avancé. Dans quelques cas rares, elle existe sans que la menstruation soit dérangée, quant à sa régularité et sa durée. Mais d'ordinaire, lorsque la chlorose a lieu sans suppression des menstrues, le sang est décoloré et diminue chaque fois de quantité. Cette maladie peut co-exister avec la grossesse, et même après l'âge critique. — Hoffman est le premier qui ait démontré que les lésions gastrites précèdent ou accompagnent constamment la chlorose ; il a même essayé de prouver que le dérangement des digestions est l'unique cause de la décoloration de la peau qui a lieu dans cette maladie. La sur-irritation viscérale dont nous venons de parler, retenant le sang et l'empêchant de se porter vers l'utérus pour y établir ou renouveler la menstruation, telle est la cause première de presque toutes les chloroses que l'on observe chez les jeunes filles, et d'un grand nombre de celles qui se déclarent à un âge plus avancé. Mais, comme le fait observer M. Broussais, *la décoloration n'est ici que l'effet de la phlegmasie de l'estomac : malheur au médecin qui serait assez peu physiologiste pour l'ignorer! l'inflammation viscérale ne tarderait point à faire des progrès et entraînerait les conséquences les plus funestes.*—Le diagnostic de cette maladie est toujours facile, parce qu'on ne saurait confondre avec cette affection les symptômes résultant de quelque lésion organique qui offriraient de l'analogie avec elle, mais ne présenteraient jamais le caractère spécial de la chlorose entièrement déclarée. Si la chlorose provient d'une conformation vicieuse du système utérin, elle doit être considérée comme incurable, à moins que l'on ne puisse remédier au dérangement de l'organe.— La chlorose, quoique très longue à guérir de sa nature, peut, lorsqu'elle n'est point compliquée, se terminer après quelques semaines , surtout si elle se déclare chez de jeunes filles bien constituées, dont l'utérus offre seulement peu d'aptitude aux congestions hémorrhagiques. La sur-excitation finit d'ordinaire par s'y établir et amène bientôt la crise radicale qui enlève aussitôt tous les symptômes chlorotiques, mais il n'en est pas ainsi lorsque la maladie est compliquée et entretenue par la phlegmasie chronique d'un organe important, comme le poumon, l'estomac, le duodénum ou le foie. Dans de pareilles circonstances, la chlorose peut se prolonger durant plusieurs années et se terminer par la mort. Il en est de même lorsque cette affection se développe chez des femmes usées par des chagrins, des méthrorragies souvent répétées, des leucorrhées très abondantes ; à tous ces désordres se joint souvent un engorgement chronique de la matrice compliqué d'ulcération et de suppuration.— A l'ouverture des cadavres, on rencontre toujours les traces de la phlegmasie d'un ou plusieurs organes, notamment dans le système digestif. La rougeur des muqueuses digestives ou pulmonaires est peu marquée à cause de la décoloration générale de tous les tissus. On ne doit alors en juger que d'après un état relatif. On trouve souvent de la sérosité épanchée dans la plèvre, le péritoine ou dans la tête, et presque toujours dans le tissu cellulaire sous-cutané. Les veines et les artères sont vides de sang coloré, et contiennent seulement un peu de liquide séreux. Les muscles sont blanchâtres et ne laissent suinter aucune goutte de sang lors de leur section.

Traitement.

Dans la première période de la chlorose, si l'on n'a pu reconnaître la complication d'aucune lésion organique grave, et sur-

tout si les voies digestives ne présentent point des signes manifestes d'inflammation, le traitement doit être principalement basé sur l'hygiène. — Il faut placer la malade dans une chambre vaste, aérée, bien exposée aux rayons du soleil; on prescrit des aliments nourrissants, faciles à digérer, donnés à petites doses ; l'usage d'un vin généreux, mélangé avec trois parties d'eau ferrée. La limaille de fer unie au quinquina est aussi d'une grande utilité. Il convient cependant de surveiller attentivement les effets de ces médicaments, ainsi que l'emploi de tous les toniques proposés contre la chlorose, afin d'en suspendre l'usage s'ils donnaient lieu à une trop vive excitation des voies digestives. Il faut conseiller des vêtements de laine appliqués immédiatement sur la peau, des frictions sèches et aromatiques, repétées soir et matin, en astreignant la malade à se les pratiquer le plus souvent possible. Malgré la répugnance qu'elle témoigne pour tout mouvement actif, on recommaude, autant que possible, l'exercice modéré à pied ou à cheval, les courses en voiture découverte, en ayant toujours soin de diriger les promenades vers les lieux élevés, montagneux, où l'air est vif et pur. Les voyages dans les contrées méridionales sont généralement fort avantageux. On pourrait, lorsque l'état de la malade le permet encore, lui faire essayer quelques exercices gymnastiques, sans jamais les pousser jusqu'à une fatigue douloureuse ; il faut en même temps faciliter l'établissement des menstrues, si la jeune fille est parvenue à l'âge de la puberté, les faire reparaître si elles ont été supprimées, et les régulariser lorsqu'elles n'arrivent qu'avec difficulté ou à des époques trop éloignées. On pourrait dans ces différents cas prescrire avec avantage les bains chauds aromatiques, gélatineux, et quelquefois même sulfureux. Le mariage pourrait être très utile si la matrice, participant de l'état de torpeur générale, avait besoin d'un surcroît d'excitation pour donner lieu aux phénomènes de la menstruation. Hippocrate le recommande comme le meilleur remède de la chlorose.— Ces différents moyens suffiront d'ordinaire pour combattre la faiblesse, la langueur qui proviennent d'un défaut d'activité circulatoire congénitale ou acquise. Après avoir satisfait à ces premières indications, si le mal persiste, il faut examiner avec soin qu'elle est la phlegmasie primitive ou consécutive, qui cause ou aggrave les désordres chlorotiques. Lorsque la chlorose est compliquée de l'irration chronique d'un viscère important, il faut apporter beaucoup de circonspection et de ménagement dans le nombre des sang sues, ou des ventouses scarifiées qu'on applique, à moins qu'il ne survienne une inflammation aiguë et intense des voies digestives, des poumons ou de l'encéphale. Encore faut-il, après les premières évacuations de sang, se hâter de recourir à l'emploi des révulsifs. — Si l'on a lieu de présumer que la suppression des règles est la cause première de cette maladie, il faut, à l'époque ou survenaient d'ordinaire les menstrues, appliquer dix ou douze sangsues à la partie supérieure et interne des cuisses, faire prendre des bains de siege avec des décoctions de plantes aromatiques, donner à l'intérieur, si l'estomac n'est point irrité, des infusions légères de camomille, avec une faible addition de sirop d'armoise. On renouvelle les bains, soir et matin, durant les quatre ou cinq premiers jours qui suivent l'application des sang sues, et l'on peut même leur substituer quelquefois l'emploi des fumigations préparées avec des plantes emménagogues, telles que le safran, la sabine, la rhue, les baies de genièvre, etc., lorsque l'aménorrhée est compliquée d'un état d'atonie, d'ab-irritation de l'utérus, il faut, pour donner à cet organe le degré d'énergie qui lui est nécessaire, l'exciter au moyen de l'électricité, des ventouses sèches appliquées en grand nombre sur l'hypogastre, les lombes, les cuisses et les seins. Dans un cas grave de cette nature, qui se déclarerait chez une femme mariée, il ne faudrait pas balancer à proposer l'emploi de la pompe aspirante

agissant sur la totalité du col de la matrice. M. le docteur Amussat, inventeur de cet ingénieux appareil, en a obtenu de très heureux résultats. On pourrait encore, dans cette circonstance, diriger avec beaucoup de succès un courant électrique dans l'intérieur de l'utérus. Tous ces moyens agissent dans le but d'éveiller en quelque sorte un organe engourdi. Lorsque la constipation est constante, comme cela arrive fréquemment dans la chlorose, on peut prescrire un laxatif doux, mais il vaut mieux employer les lavements simples ou avec addition d'un peu d'huile. — Jusqu'à ce jour, on n'a pas assez pris en considération combien il est essentiel dans le traitement de cette maladie de prévenir ou d'empêcher le développement de toute phlegmasie de la poitrine ou du bas-ventre. D'un instant à l'autre, surtout lorsque, méconnaissant les principes d'une saine physiologie, on administre à outrance les amers, les ferrugineux et tous les irritants énergiques, l'inflammation peut devenir intense et d'autant plus grave que chez les chlorotiques elle est souvent au-dessus des ressources de l'art. — Combattre l'inflammation partout où elle se manifeste, stimuler avec circonspection les parties qui sont dans un état d'ab-irritation (d'asthénie), fortifier toute la constitution par un régime léger et succulent, sans jamais trop fatiguer les organes digestifs, telle est en résumé la base du traitement le plus convenable à toutes les affections chlorotiques.

L. Labat.

CHLORURE, en latin *chloruretum*. On donne ce nom aux combinaisons non acides du chlore avec les corps simples autres que l'oxygène et l'hydrogène, ou avec certains oxydes. Le nombre de ces combinaisons est très grand, mais elles n'offrent pas toutes le même degré d'intérêt : aussi me bornerai-je à parler de celles qui sont les plus remarquables par leurs propriétés ou par l'usage qu'on en fait.

A. *Chlorures formés de chlore et d'un corps simple.*

1° Chlorure d'antimoine. Ce composé, qui portait autrefois le nom de *beurre d'antimoine*, et que l'on appela ensuite *muriate d'antimoine sublimé*, est ordinairement sous la forme d'une masse épaisse et d'apparence onctueuse, demi-transparente, incolore, mais jaunissant par son exposition au contact de l'air; inodore, d'une causticité excessive, fusible au-dessous de cent degrés centigrades, et susceptible alors de cristalliser en prismes tétraèdres par un refroidissement lent; volatil, attirant l'humidité de l'air, et se convertissant ainsi en un liquide oléagineux, se décomposant par l'addition de l'eau. On le prépare en chauffant dans des vaisseaux clos l'hydrochlorate d'antimoine non acide : les vases dont on se sert dans cette opération doivent être parfaitement desséchés. Ce chlorure, que l'on emploie seulement à l'extérieur, est un des caustiques les plus puissants que nous ayons : on s'en sert à l'état liquide, particulièrement dans les cas de morsures d'animaux enragés ou dans la pustule maligne; sa consistance lui permet de pénétrer profondément, et donne au praticien la certitude que l'action se fera sentir dans tous les points de la plaie.

2° Chlorure d'argent. Ce chlorure, qui a été successivement désigné par les noms de *lune cornée*, *argent corné*, *muriate d'argent*, existe dans la nature. On le prépare facilement en versant le soluté aqueux d'un chlorure dans un soluté aqueux de nitrate d'argent : il est alors sous forme d'une masse blanche, caillebottée, inodore, insipide, passant rapidement au violet foncé par son exposition à la lumière, insoluble dans l'eau et dans l'acide nitrique, soluble dans l'ammoniaque, fusible à une température bien inférieure à celle de la chaleur rouge, et se prenant par le refroidissement en une masse grise, demi-transparente, facile à couper et comme cornée. On l'emploie pour se procurer l'argent pur.

3° Chlorure d'azote. Ce composé, dont on doit la découverte à M. Dulong, et que l'on obtient en faisant passer un courant de chlore au travers d'un soluté

aqueux d'hydrochlorate d'ammoniaque, est sans usage; il est de consistance oléagineuse, de couleur fauve, d'odeur piquante et insupportable, plus pesant spécifiquement que l'eau, très volatil; il détone avec la plus grande violence, et avec dégagement de calorique et de lumière, par son exposition à une température de trente degrés et par le contact du phosphore.

4° Chlorure de baryum, connu jadis sous le nom de *terre pesante salée*, *sel marin barotique*, *muriate de baryte desséché*. Il est incolore, transparent, inodore, de saveur amère, non volatil, mais fusible à une chaleur rouge et donnant par le refroidissement des lames brillantes, très soluble dans l'eau et susceptible de cristalliser en larges prismes à quatre pans. Doué de propriétés vénéneuses très énergiques, il a cependant été préconisé contre les scrofules.

5° Chlorure de calcium. C'est *le phosphore de Homberg*, *le muriate de chaux fondu*; sel lamelleux, demi-transparent, non volatil, très déliquescent, soluble dans la moitié de son poids d'eau à la température de zéro. On en fait un fréquent usage, soit pour dessécher des gaz ou rectifier de l'acool, soit pour produire des froids artificiels; dans ce dernier cas, il doit être mélangé avec de la glace pilée ou de la neige.

6° Chlorure de mercure. — *a*. Protochlorure (*aquila alba*, *calomel*, *calomelas*, *sublimé doux*, *panacée mercurielle*, *mercure doux*, *muriate de mercure au minimum d'oxydation*). Il est solide, blanc, inodore, insipide, très pesant, devenant jaune et puis noirâtre par une longue exposition à la lumière, volatil et cristallisable en prismes tétraèdres terminés par des pyramides à quatre faces, insoluble dans l'eau. On l'emploie en médecine comme fondant, purgatif, vermifuge et antisiphilitique. C'est le médicament le plus employé par les médecins anglais. — *b*. Deuto-chlorure (*sublimé corrosif*, *muriate de mercure au maximum d'oxydation*, *muriate suroxygéné de mercure*). Il est sous forme de masses solides, compactes, blanches, demi-transparentes sur leurs bords, ou cristallisé en aiguilles, en cubes, en prismes quadrangulaires; inodore, d'une saveur désagréable extrêmement âcre et caustique, très pesant, très volatil, devenant légèrement opaque et pulvérulent par le contact de l'air, soluble dans l'eau, dans l'alcool et surtout dans l'éther. Ce chlorure, que l'on emploie en médecine comme antisiphilitique, et qui fait la base de la *liqueur de Van-Swieten*, est un des poisons les plus violents que l'on connaisse. M. le professeur Orfila, auquel les sciences médicales sont redevables de découvertes si nombreuses et si importantes, nous a fait connaître l'antidote de ce poison; c'est le blanc d'œuf ou albumine animale, que l'on prend délayé dans de l'eau froide, à fortes doses très rapprochées les unes des autres : l'albumine décompose ce deutochlorure, et le transforme en proto-chlorure insoluble et non vénéneux; mais il faut, pour que ce moyen réussisse, qu'il soit employé très peu de temps après l'introduction du poison dans les voies digestives.

7° Chlorure de sodium. (*Voy. Hydrochlorate de soude.*)

B. *Chlorures formés de chlore et d'un oxyde* ou *chlorures d'oxydes*.

Il existe une grande incertitude sur l'époque précise de la découverte de ces combinaisons; quant à leur emploi dans les arts, il paraît être de date peu éloignée. Le chlorure de potasse, indiqué par Berthollet (*Annales de chimie*, t. II, p. 151), fut utilisé dès l'année 1789 pour le blanchîment, sous le nom *d'eau de Javelle*, qu'il porte encore dans le commerce; et suivant M. le Dr. Lisfranc (*Revue médicale*, 1826), le baron Percy s'en servit en 1793, à l'armée du Rhin, contre la pourriture d'hôpital. En 1796, à la suite d'expériences faites sur le chlore, M. de Humboldt entrevit la possibilité d'enrichir la pharmacie de produits nouveaux et d'un haut intérêt par la combinaison de ce corps avec la potasse et la soude (*Mémoires de la société médi-*

cale d'émulation, t. I, p. 466). Le chimiste Descroizilles fit le premier connaître chez nous le chlorure de chaux, qui fut introduit bientôt après en Angleterre par M. Georges Tennante, et fabriqué en grand, dès l'année 1798, par Mackintosch, de Glasgow, sous le non de *poudre de Tennante et de Knox* et de *poudre de blanchîment*. Il fut indiqué en 1801 par Guyton de Morveau (*Traité des moyens de désinfecter l'air, de prévenir la contagion et d'en arrêter les progrès*, p. 261 et 398), et en 1803 par Allyon, officier de santé de première classe à l'hôpital militaire de la garde (*Annales de chimie*, t. LIII), comme un anti-contagieux très utile : il paraît même qu'à quelque temps de là, MM. Dupuytren et Barruel s'en servirent avec le plus grand succès pour opérer la désinfection d'une fosse d'aisances. En 1807, M. Masuyer, professeur à l'école de médecine de Strasbourg, conçut l'idée de l'employer pour purifier l'air chargé de miasmes putrides ; il en fit l'application en grand à l'hôpital militaire de la même ville, dans le courant de l'année 1809, pendant la durée d'un typhus épidémique, et il publia, en 1811, le résultat de ses observations. M. le Dr Estienne s'en servit, en 1812, dans une circonstance tout-à-fait semblable, suivant M. Virey (*séance de l'académie royale de médecine*, 14 mai 1825); et le professeur Chaussier fit, à la même époque, assainir les salles des hôpitaux au moyen d'aspersions pratiquées avec ce chlorure liquide (*Journal de chimie médicale*, t. III, p. 570). Gimbernat publia en 1814, à Strasbourg, une instruction dans laquelle il signala tout l'intérêt que présentent les chlorures de chaux, de soude et d'étain, comme auxiliaires du chlore, dans le traitement des fièvres putrides. Dans le même temps, le chevalier de Stahl employait comme désinfectant, suivant le Dr. Wetzler (*Ueber den Nutzen und Gebrauch des oxydirt salzsauern Gaser*, Augsbourg, 1825), un mélange de chlorure de chaux et de sulfate acide de potasse, qui en a reçu le nom de *poudre de Stahl*. En 1822, un pharmacien de Montpellier, M. Bories, proposa de nouveau le soluté aqueux et acidulé de chlorure de chaux comme préservatif des affections contagieuses (*Annales cliniques de Montpellier*, mars 1822), et le Dr. Patissier (*Traité des maladies des artisans*, p. 256) conseilla aux blanchisseuses d'employer l'eau de Javelle (chlorure de potasse) pour immerger le linge des malades et se soustraire ainsi à la contagion. M. Labarraque ensuite s'occupa spécialement des applications des chlorures de soude, de potasse et de chaux à l'art du boyaudier, à la désinfection des cadavres et des salles de dissection, à l'assainissement des lazarets, au traitement des plaies de mauvais caractère et de l'asphyxie par l'air vicié des égoûts et des fosses d'aisances, etc., et les succès qui couronnèrent ses nombreuses expériences lui méritèrent à juste titre l'approbation de l'académie des sciences et de la société d'encouragement, et les prix que ces deux sociétés lui décernèrent. — Bien qu'il n'ait pas la priorité à cet égard, il n'en a pas moins rendu un service immense aux arts et à la médecine en faisant mieux connaître et en propageant avec un zèle digne d'éloges des vérités oubliées alors ou méconnues jusqu'à lui. MM. Payen et Chevalier employèrent depuis le chlorure de chaux à la désinfection des fosses d'aisances et des étables, et enfin M. Accarie s'en servit avec avantage pour désinfecter les alcools dans lesquels on a conservé des matières animales. — Les seuls chlorures d'oxydes qui offent de l'intérêt, sont ceux de potasse, de soude et de chaux : je vais indiquer brièvement les caractères et le mode de préparation de chacun d'eux; je passerai ensuite à l'exposition de leurs nombreux usages.

1° Chlorure de potasse. Ce produit, connu encore sous les noms d'*eau de Javelle* (du lieu où il fut fabriqué pour la première fois) et de *chlorure d'oxyde de potassium*, est liquide, ordinairement incolore, quelquefois d'une couleur violette plus ou moins foncée, et due à la

présence de l'oxyde de mangannèse ; d'une odeur de chlore affaibli, mais qui devient plus forte par l'addition d'un acide quelconque ; d'une saveur alcaline et chlorée. On l'obtient en faisant passer un courant de chlore gazeux au travers d'nn soluté aqueux de potasse, préparé dans les proportions de 2,440 grammes de sous-carbonate de potasse pour 17 kilogrammes d'eau ordinaire.

2° Chlorure de soude. Ce composé, que l'on appelle aussi *liqueur de Labarraque, liqueur de soude désinfectante, chlorure d'oxyde de sodium*, et que l'on doit se garder de confondre avec le chlorure de sodium ou sel marin, est liquide, incolore, transparent, d'une odeur forte de chlore, d'une saveur salée, alcaline et chlorée. On l'obtient en faisant passer un courant de chlore gazeux dans un soluté aqueux de sous-carbonate de soude préparé avec 2,500 grammes de ce sel pour 10 kilogrammes d'eau distillée. Ce chlorure doit marquer douze degrés à l'aréomètre de Baumé pour les sels : à cet état de concentration, il doit décolorer 18 fois son poids d'une *liqueur d'épreuve* formée d'une partie de bon indigo dissous à chaud dans 6 parties d'acide sulfurique pur, et de 993 parties d'eau distillée.

3° Chlorure de chaux. Connu successivement sous les noms de *poudre de Tennante, poudre de Tennante et de Knox, poudre de blanchiment, muriate oxygéné de chaux, oxymuriate de chaux, muriate suroxygéné de chaux, sous-bichlorure de chaux, bichlorure de chaux, chlorure d'oxyde de calcium*, il se trouve dans le commerce sous forme pulvérulente, d'un blanc légèrement jaunâtre, d'une odeur forte de chlore, d'une saveur très désagréable, attirant un peu l'humidité atmosphérique, se dissolvant en toutes proportions dans l'eau (toutefois une partie résiste à l'action du liquide, et reste insoluble), fournissant abondamment du chlore par l'addition des acides, et se décomposant même peu à peu, suivant M. Gaultier de Claubry, par l'action de l'acide carbonique contenu dans l'air. Ce composé, que l'on obtient en faisant passer du chlore gazeux à travers de la chaux éteinte avec suffisante quantité d'eau, et pulvérisée, jusqu'à ce qu'elle commence à s'humecter, est considéré par certains chimistes comme un mélange de chlorure, d'hydrochlorate et d'hydrate de chaux, tandis que les autres voient en lui un sous-chlorure qui, par le contact de l'eau, se décompose et se transforme en chlorure neutre soluble et en hydrate de chaux formant un précipité. Il contient, lorsqu'il a été préparé convenablement, près du tiers de son poids de chlore sec, ou 90 à 100 litres de ce gaz par kilogramme ; il marque alors 90 à 100 degrés au chloromètre de M. Gay-Lussac, et une partie dissoute dans 130 parties d'eau décolore 4 parties et demi de la liqueur d'épreuve. Deux gros et demi (dix grammes), contenant à peu près un litre de gas, donnent, par leur solution rapide dans une livre d'eau et la filtration, une liqueur analogue au chlore liquide concentré, ou à deux volumes ; c'est ce que l'on appelle *chlorure de chaux liquide*. Trois formules différentes ont été proposées pour cette solution : la première, par M. Labarraque, indique une partie de chlore sur 48 parties d'eau ; la seconde, par M. le professeur Masuyer, une partie de chlorure sur 20 parties d'eau (le soluté possède le même degré de concentration que le chlorure de soude); la troisième enfin, par M. Chevalier, une partie de chlorure sur 10 parties d'eau seulement. — Pour faciliter l'exposition des cas dans lesquels les chlorures d'oxydes sont mis en usage et de leurs divers modes d'emploi, je vais examiner successivement leur utilité sous le rapport de l'économie rurale, de l'économie domestique, des arts, de la salubrité publique et de la thérapeutique.

A. *Économie rurale.* — La germination des semences est activée lorsque, avant de les confier à la terre, on les met en contact avec un mélange d'une partie de chlorure et de 19 parties d'eau. Si l'on arrose, de temps en temps, des plantes débiles avec de l'eau contenant un

soixante-quatrième en poids de chlorure, on en ranime la végétation. Je ne puis m'empêcher de citer, à cette occasion, l'une des expériences que j'ai faites à ce sujet. Quatre rosiers, de taille égale à peu près, avaient été abandonnés au mois de novembre 1827, et laissés de côté jusqu'aux premiers jours d'avril suivant, époque où je découvris en eux quelques légers signes de végétation. Cependant leur état était tel que je ne pouvais espérer les ramener à la vie par les soins ordinaires. Il me souvint alors qu'en 1825 j'avais déjà employé les chlorures d'oxydes pour favoriser et activer le développement de plusieurs végétaux indigènes et exotiques. En conséquence, je me déterminai à les mettre de nouveau en usage, mais d'une manière comparative, afin d'apprécier au juste la valeur de ce moyen. Les deux rosiers les plus faibles, ou du moins chez lesquels la vie s'annonçait d'une manière à peine sensible, furent choisis pour être arrosés avec l'eau chlorurée; les deux autres furent traités comme les plantes le sont habituellement. L'un des deux premiers reçut tous les trois jours un gros de chlorure dans quatre onces d'eau, et cela pendant deux mois; l'autre fut arrosé avec une eau contenant une quantité moitié moindre de chlorure; les deux derniers ne reçurent que de l'eau pure. Au bout d'un mois, le n° 1 était déjà couvert de feuilles; le n° 2 en offrait beaucoup moins; les n°s 3 et 4 n'en offraient que quelques-unes à l'état rudimentaire. Le second mois écoulé, le n° 1 avait revêtu un épais feuillage; le n° 2, moins chargé de feuilles, offrait deux boutons; les n°s 3 et 4 n'avaient fait aucun progrès; ils paraissaient, au contraire, perdre de jour en jour le peu de forces qu'ils avaient d'abord semblé acquérir; en effet, ils ne tardèrent pas à se dessécher entièrement, malgré tout ce que je pus faire pour les en empêcher. Pendant le restant de l'été, les deux premiers, qui après le second mois ne furent plus arrosés que tous les 10 jours avec l'eau chlorurée, les deux premiers, dis-je, continuèrent à végéter avec la plus grande vigueur. Mais la différence dans les proportions du chlorure donna lieu à une différence très marquée dans la manière d'être des deux rosiers: le n° 2 fut couvert de fleurs jusqu'à l'automne; le n° 1, au contraire, pour lequel une dose double de chlorure avait été employée, n'en produisit qu'un très petit nombre, et, en revanche, il se garnit de feuilles abondantes et de branches qui s'étendirent beaucoup en longueur. Ces essais, qui ont besoin d'être répétés à plusieurs reprises pour devenir concluants, conduisent déjà à une application importante dans la pratique de l'agriculture et de l'horticulture; c'est qu'une quantité trop forte de chlorure d'oxyde dans l'eau qui sert à l'arrosement détermine surtout la production de nouvelles tiges, et semble s'opposer au développement des organes de la fructification.

B. *Economie domestique.* — On s'en sert pour conserver les œufs et d'autres substances alimentaires; pour enlever aux légumes conservés, comme les haricots verts, les petits pois, etc., l'odeur souvent très désagréable qu'ils ont pu contracter dans les vases où ils ont été renfermés; pour faire disparaître le goût de marc que l'on trouve dans certaines eaux-de-vie; enfin, pour désinfecter les viandes et le poisson qui ont éprouvé un commencement d'altération. — On immerge les œufs dans un soluté composé d'une partie de chlorure de chaux et de 32 parties d'eau, et, de temps en temps, on a soin de les y retourner, pour changer les points de contact. Les légumes, les viandes, le poisson, qui ont une odeur ou une saveur désagréables, sont plongés à plusieurs reprises dans de l'eau contenant d'un soixantième à un quarantième de son poids de chlorure de soude, puis lavés à grande eau: c'est l'eau de fontaine qui doit être employée pour ce lavage. Quant aux eaux-de-vie, on les mélange avec une suffisante quantité de chlorure pour que le chlore commence à s'en dégager; alors, on laisse reposer, puis on décante, et l'on soumet en-

fin à la distillation, en ayant soin de mettre à part les premiers produits obtenus.

C. *Arts.* — Ils sont mis en usage pour blanchir la fécule, les fils, les toiles, le papier, et pour restaurer les gravures et les livres enfumés et tachés. — Pour obtenir ce résultat, on plonge ces corps dans un bain composé d'une partie de chlorure sur vingt parties d'eau, et on prolonge le contact jusqu'à ce qu'on soit parvenu au dégré de blancheur désiré. On les retire alors, et on les lave à grande eau pour enlever les portions de chlorure qu'ils auraient pu retenir.

D. *Salubrité publique.* — C'est pour cet objet surtout que les chlorures d'oxydes offrent un puissant intérêt; en effet, par leur action sur les miasmes putrides, qu'ils décomposent, ils préviennent le développement des maladies contagieuses ou en arrêtent les progrès lorsqu'elles règnent épidémiquement. On les met en usage pour détruire l'odeur fétide que laissent exhaler les puisards et les ruisseaux infects, les plombs, les baquets à urine, les fosses d'aisances; pour désinfecter les paniers qui servent à la vente du poisson, les ustensiles des vidangeurs, les cuirs en vert, les débris d'animaux, les tas de boue et d'immondices, la pâte de carton, les eaux corrompues; pour assainir les puits, les mines, les tribunaux, les salles d'assemblée et de spectacle, les vaisseaux, les prisons, les lazarets, les chambres de malades, les hôpitaux, les amphithéâtres de dissection, les abattoirs, les clos d'équarissage, les boyauderies, les égoûts, les halles à la viande et au poisson, les magasins où sont déposés en grande quantité des fromages faits, les étables, les cages où des animaux sont tenus enfermés, les ateliers où l'on élève des vers-à-soie et ceux où l'on fabrique l'amidon, la colle forte, l'orseille et les engrais, l'eau des *routoirs*; pour pratiquer sans danger les exhumations ordonnées par l'autorité et l'examen médico-légal des cadavres qui sont restés en terre pendant un temps plus ou moins long; pour arroser les animaux qui ont succombé à des maladies contagienses, et les matières retirées des fosses d'aisances; pour laver le linge des malades, pour faire disparaître les odeurs que les habits ont absorbées; enfin, pour désinfecter les vêtements achetés dans les boutiques des fripiers, etc. — Dans tous ces cas, on doit plonger, dans un bain composé d'une partie de chlorure sur 30 à 40 parties d'eau, tous les objets qui sont susceptibles de l'être sans que l'on ait à craindre de les altérer; on peut encore les envelopper de linges imbibés du même liquide. Quant à ceux que l'on ne peut ni plonger dans le bain ni envelopper de tissus mouillés, on doit les arroser à plusieurs reprises, et à des distances très rapprochées les unes des autres, avec le soluté aqueux de chlorure d'oxyde. On détruit ainsi, d'une manière sûre, toutes les odeurs fétides, tous les miasmes quels qu'ils soient, et l'on se met à l'abri des accidents souvent très graves auxquels ils pourraient donner lieu. — Un mode d'emploi, très simple et très économique à la fois, a été proposé par M. Payen, pour rendre ces chlorures applicables aux individus. Voici en quoi il consiste : le chlorure de chaux au degré ordinaire du commerce, est délayé dans 8 à 10 fois son poids d'eau commune, et introduit dans une bouteille facile à boucher; on laisse déposer pendant une heure ou deux, puis on verse une cuillerée du liquide clair, surnageant sur un vieux mouchoir ou un morceau de linge d'une grandeur suffisante pour que, malaxé dans les mains, il soit humide sans laisser rien exsuder. On voit qu'il est très facile alors de doubler, tripler ou diminuer de moitié, des deux tiers, la dose, en augmentant proportionnellement ou diminuant l'étendue de ce morceau de linge, et par conséquent la surface d'où le gaz s'exhale. Le mouchoir ainsi imprégné est roulé en long, puis enveloppé dans une cravate de tissu clair; le tout est noué à l'aise à l'entour du cou à nu. L'air humide qui s'élève autour du corps s'introduit lentement avec l'air ex-

térieur dans l'intérieur de cette double cravate; l'acide carbonique y décompose continuellement le chlorure, et fait dégager le chlore humide à une température douce et accompagnée d'air également tiède. Le dégagement, au bout de douze heures, est encore fort sensible. Cinquante grammes de chlorure de chaux, valant au plus vingt centimes, peuvent suffire pour opérer ces fumigations hygiéniques, anti-miasmatiques pendant deux ou trois mois. Ce mode d'emploi est également avantageux pour l'application thérapeutique dans les cas d'infection de l'haleine ou de quelques maladies commençantes des organes de la respiration, et on peut alors, suivant le but que l'on se propose, y recourir jour et nuit, ou seulement pendant la durée du sommeil.

E. *Thérapeutique.* — On a fait et on fait chaque jour encore avec succès l'application des chlorures d'oxydes au traitement de maladies très variées, tant internes qu'externes. Ces essais sont particulièrement dus, chez nous, à MM. les professeurs Marjolin, Alibert, Chomel, Bouillaud, Cloquet, Velpeau, et aux docteurs Pariset, Magendie, Roche, Ségalas, Lisfranc, Sanson, Deslandes, Lagneau, Cullérier, Biett, Bouneau, etc., et à l'étranger aux docteurs Mojon, Kopp, Darling, Vsrlez, Guthrie, Semmola, Reid, etc. Les cas dans lesquels on en a surtout recommandé l'emploi sont les suivants : asphyxie par les gaz émanés des latrines, infection des pieds, fétidité de l'haleine, affection des gencives et scorbut, diverses maladies cutanées, ophthalmies purulentes, brûlures, engelures, ulcères atoniques et vénériens, plaies gangréneuses, pourriture d'hôpital, charbon, cancers, fistules, écoulements gonorrhéiques, leucorrhée, fièvres typhoïdes, rage, etc. Pour mon compte, je m'en suis servi un grand nombre de fois avec un avantage marqué, particulièrement contre l'ozène, la teigne muqueuse, l'ophthalmie chronique, les ulcères siphilitiques, etc.

J'aurais voulu donner plus d'extension à cet article en raison de l'importance et des nombreux usages que l'on fait aujourd'hui des chlorures d'oxydes; mais le cadre de notre *Dictionnaire* ne l'a pas permis, et je me suis trouvé forcé d'omettre une foule de particularités intéressantes. Je conseillerai donc à ceux qui désireront connaître tout ce qui a été écrit sur ces composés de consulter l'ouvrage publié en 1829 par mon excellent ami, M. A Chevalier, sous le titre de l'*Art de préparer les chlorures de chaux, de soude, et de potasse, etc.* : ils y trouveront tous les détails dont ils pourront avoir besoin, tant sur la partie chimique que sur les propriétés et les applications de ces corps. P.-L. Cottereau.

CHOC DES CORPS. Lorsqu'un corps solide en mouvement vient frapper un obstacle fixe, il peut se présenter trois cas particuliers : ou les corps sont sans élasticité, ou l'un d'eux est élastique, ou enfin les deux jouissent de cette propriété. Quoique jamais les corps ne soient d'une manière absolue élastiques ou non élastiques, on admet généralement que cette propriété y est absolue, pour rendre plus facilement compte des phénomènes. — Si les deux corps sont non élastiques, le corps choquant vient s'aplatir sur le corps choqué; si l'un d'eux seulement est élastique, au moment du choc, celui-ci peut pénétrer le corps non élastique d'une quantité proportionnée à son degré de mollesse; enfin, si les deux corps sont élastiques, ils réagissent l'un sur l'autre, et celui qui était en mouvement, après avoir choqué l'autre, peut rebondir d'une quantité proportionnelle à leur degré réciproque d'élasticité et à la vitesse dont il était doué. — Si les deux corps sont en mouvement en sens contraire, ils s'aplatissent l'un sur l'autre, s'ils ne sont pas élastiques, ou si l'un d'eux seulement présente cette propriété; mais quand ils sont tous deux élastiques, ils agissent d'une manière toute différente : aussitôt qu'ils arrivent au contact, s'ils étaient animés d'une force semblable, ils restent en repos après le choc; mais si la vitesse qui animait l'un d'eux est plus grande que celle dont l'autre

était animé, celui-ci acquiert l'excès de mouvement du premier, tandis que le premier reste en repos.—Tous ces effets ne peuvent avoir lieu qu'en se servant de corps dont les masses sont semblables; s'ils étaient différents sous ce rapport, l'excès de masse équivaudrait à un excès de vitesse.—Il faut aussi, pour que les effets que nous venons d'indiquer se présentent d'une manière bien tranchée, que les corps soient non seulement très élastiques, mais encore qu'ils reprennent très rapidement leur forme après le choc; des boules d'ivoire offrent ce caractère à un très haut degré; et, pour les expériences sur les corps élastiques, des boules de mie de pain ou d'argile légèrement humides sont préférables à tout autre corps; nous dirons dans un moment ce qui arrive aux substances qui joignent à une grande élasticité la propriété de revenir lentement à leur forme première. — Si deux boules d'ivoire semblables sont suspendues verticalement au moyen de fils, et que l'une d'elles étant en repos on éloigne l'autre d'une certaine quantité en l'abandonnant à elle-même, elle vient choquer la première, s'arrête, et l'autre se met en mouvement d'une quantité égale à celle de la boule qui l'a choquée; elle prend donc toute la vitesse dont la première était douée. Si au lieu de deux billes on en emploie trois, la bille choquante reste au repos, ainsi que celle qu'elle choque, et la vitesse se transporte sur la boule extérieure, qui se meut d'une quantité semblable à la bille choquante. Avec une série de cinq, sept, neuf, etc., billes, la bille ou les billes que l'on écarte de leur position mettent en mouvement un nombre de billes semblables, et la bille centrale reste toujours au repos; si le nombre de billes était pair et qu'on en écartât la moitié, l'autre moitié tout entière serait mise en mouvement.—Si la bille choquante était double de celle qu'elle choque, celle-ci prendrait un mouvement deux fois plus grand, tandis que si la boule choquée avait une masse double de la première, celle-ci, après le choc, rétrograderait d'une quantité proportionnelle à la différence. — Si le corps en mouvement venait frapper contre un obstacle dont la résistance fût immense relativement à lui, il perdrait d'abord toute sa vitesse, et, après un instant, la reprendrait en sens inverse.—Si les deux corps avaient dans le même sens deux vitesses différentes avec la même masse, après s'être rencontrés, celui qui était animé de la plus grande vitesse l'aurait communiquée au premier, et aurait pris la vitesse de celui-ci.—Si les corps, quoique très élastiques, ne reprennent pas immédiatement leurs formes après le choc, le temps employé à produire cet effet diminue la vitesse, de telle sorte que si l'on se servait, par exemple, d'une bille de billard recouverte de gomme élastique ou caoutchouc, lorsqu'elle viendrait à choquer contre un plan de marbre ou une glace, la vitesse qu'elle prendrait en sens inverse serait tout au plus la moitié de ce qu'elle est dans le premier cas. —Voici quelques exemples des diverses actions dont nous avons parlé : un verre, une tasse de porcelaine, se brisent habituellement, même en tombant d'une faible hauteur, sur des carreaux ou des dalles, tandis que sur du parquet, il arrive souvent que la fracture n'a pas lieu, et que sur un tas de paille ils ne se brisent pas : dans le premier cas, la vitesse est anéantie en un moment; dans les autres, elle s'amortit successivement. — Quand on frappe un métal sur une enclume avec un marteau, on le forge plus ou moins facilement; mais, si on plaçait le corps sur un ressort à boudin, on ne pourrait y parvenir, même par une violente percussion; et la même chose aurait lieu si à une enclume on substituait un bloc, ou que l'on se servît d'un marteau de bois; pour diminuer le choc produit par le martelage du cuivre et des métaux, on place souvent une natte de paille sous le billot qui supporte l'enclume. — Un bateau mu avec vitesse se brise contre la pile d'un pont ou un autre obstacle semblable, tandis qu'il peut, dans certaines positions, heurter un autre bateau sans qu'ils

éprouvent ni l'un ni l'autre d'altération; la même chose pourrait avoir lieu s'il venait frapper contre du sable.—Si on retenait avec force le câble qui amarre un bateau entraîné fortement par un courant, le câble pourrait se briser; mais il résiste en le filant plus ou moins, parce que la vitesse est successivement amortie.—Des murs résistent difficilement au choc des boulets, dont l'action est à peine sensible quand les murs sont recouverts de matelas ou sacs de laine, et la même chose arrive avec des *gabions* ou panniers d'osier remplis de terre, tant qu'ils restent remplis.—Enfin, une voiture animée d'une grande vitesse se brise lorsqu'elle verse sur une route, ou qu'elle rencontre un mur ou quelque autre obstacle très fixe, tandis qu'elle pourrait n'éprouver aucun accident si elle tombait dans la terre labourée, ou qu'elle vînt heurter contre un tas de terre ou de sable.—Dans le cas où deux billes se choquent dans une direction plus ou moins différente de leur axe, elles prennent des directions particulières, suivant les points qui se sont trouvés en contact: c'est particulièrement au jeu de billard que ces effets s'observent d'une manière remarquable. Nous renverrons à l'article BILLARD pour un certain nombre des plus singuliers qui s'y trouvent cités.

H. GAULTIER DE CLAUBRY.

On vient de voir ce que c'est que le choc en physique.—Ce mot reçoit encore beaucoup d'autres acceptions qui sont du domaine de la *conversation*, et il se dit au figuré de choses qui intéressent purement le cœur ou l'esprit, tels que le *choc des passions, des caractères, des opinions, des intérêts*. Boileau a dit de l'homme, dans sa 8e satire :

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre *choc*,
Aujourd'hui dans un casque et demain dans un froc;

et M. Baour-Lormian, dans sa *Jérusalem délivrée* (ch. IV) :

Caressés d'un souris, foudroyés d'un refus,
Ce *choc* tumultueux de sentiments confus
Redouble à chaque instant leur pénible martyre.

—En grammaire, et surtout en poésie, il faut éviter avec soin le *choc* ou la rencontre de sons qui produiraient un effet désagréable à l'oreille, comme, par exemple, celle de deux voyelles dont l'une termine un mot et l'autre commence le suivant. C'est même une règle rigoureuse de la versification française, et Boileau a dit, dans son *Art poétique* (chant Ier) :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin *heurtée*.

C'est ce qu'on appelle alors un *hiathus*. (*V.* ce mot.)—Des étymologistes veulent que notre mot *choc* ait été emprunté du teuton *schoken*. — Ménage dit qu'il est dérivé de l'espagnol *choca*, qui signifie joûte; mais il faut que ce mot ait vieilli, car on ne le retrouve plus, du moins dans ce sens, dans les dictionnaires espagnols modernes, qui offrent l'expression *choque* pour *choc*, et le verbe *chocar* pour *choquer*, soutenir un choc. Il y a plus de raison de croire, avec M. de Roquefort, que c'est une de ces onomatopées communes à plusieurs langues qui ont cherché le nom d'une chose dans l'effet même qu'elle produit à l'ouïe. Les Anglais, en effet, disent *schock* pour *choc* et *choquer*, les Italiens *scossa* et les Allemands *stosse* pour *choc*, et ces derniers *stossen* pour *choquer;* tous mots qui ont entre eux, comme on le voit, une analogie parfaite de son et d'origine. — Nous avons écrit plus haut le mot *heurter*, qui est synonyme de *choquer*, dans les deux acceptions, directe et figurée, que l'on donne à ce dernier verbe. La différence la plus essentielle que l'on puisse établir entre les mots *heurt* et *choc* et les verbes qu'ils ont formés, c'est que le premier est toujours rude, inattendu et fâcheux, tandis que le second peut être volontaire et léger. On *choque* les verres, à table, sans les casser; un vaisseau s'entr'ouvre en se *heurtant* sur des rochers. Néanmoins, le *choc* peut quelquefois être funeste. La Fontaine nous en donnera un exemple dans la fable *le Curé et le Mort*, où il dit :

Un *heurt* survint : adieu le char!
Voilà messire Jean Chouart
Qui du *choc* de son mort a la tête brisée.

— Le sens figuré de ces mots conserve la

même nuance, la même différence. On peut *choquer* une personne par un acte ou par un simple propos, sans le savoir et sans avoir eu dessein de l'offenser; on la *heurte* quand on la fronde, quand on l'offense, quand on l'insulte en face et de propos délibéré. Deux exemples, pris dans Molière, établiront parfaitement cette distinction, et offriront en même temps d'excellents préceptes pour la conduite ordinaire de la vie:

Toujours au plus grand nombre il faut s'accommoder,
Et jamais il ne faut se faire regarder.
L'un et l'autre nous *choque*, et tout homme bien sage
Doit faire des habits ainsi que du langage.
(*Ecole des maris*, act. 1er, sc. 1re.)

Cette grande raideur des vertus des vieux âges
Heurte trop notre siècle et les communs usages;
Elle veut aux mortels trop de perfection.
Il faut fléchir au temps, sans obstination.
(*Misanthrope.*)

EDME HÉREAU.

CHOCARD. On appelle ainsi un genre de passereaux qui ont le bec comprimé, arqué et échancré des merles, mais dont les narines sont couvertes de plumes comme celles des corbeaux. Nous en avons une espèce en France, c'est le *chocard des Alpes*, long de quatorze à quinze pouces, tout noir, avec le bec jaune, les pieds d'abord bruns, puis jaunes, puis enfin rouges dans l'adulte. Il niche dans les fentes des rochers, sur les plus hautes montagnes, d'où il descend l'hiver, en grandes troupes, dans les vallées. Il vit d'insectes, de limaçons, mange aussi des grains et des fruits, et ne dédaigne pas la charogne. D—L.

CHOCOLAT. C'est, comme on sait, un aliment obtenu des amandes de cacao, rôties et réduites en pâte, avec du sucre et des aromates. Il s'agit moins encore ici de présenter la composition de ce genre de nourriture que d'en bien apprécier les effets; on ne saurait douter que l'introduction en Europe des usages du café, du chocolat, du thé, surtout pour les classes supérieures de la société, ne doive modifier jusqu'à certain point la constitution physique des personnes, et, par un résultat inévitable, n'influe aussi sur les habitudes et l'état moral des mêmes individus, comme nous en offrirons des preuves. — 1° *De la préparation des chocolats.* D'abord, le choix des cacaos n'est pas indifférent. Ceux de Soconusco et de Caracas (dit *caraque*), de Maracaïbo, sont les meilleurs et les plus doux; il convient d'y mêler cependant d'autres sortes, pour en corriger la fadeur, par une certaine âpreté qui n'est pas déplaisante: ainsi, sur *quatre parties* de cacao caraque, terré, c'est-à-dire adouci par un séjour de quelques semaines sous la terre humide, on ajoute *une partie* de cacao des îles Antilles, ou du Maragnon et du Para; cette sorte contient plus de tannin ou de matière âpre et amère. Ces cacaos sont légèrement torréfiés dans une poêle de fer. Les Espagnols brûlent bien moins leur cacao que les Italiens. Étant refroidi, ce cacao s'écrase légèrement pour en séparer les enveloppes ou écorces. Celles-ci se rejettent: toutefois, en Suisse, en Allemagne, ces écorces servent à faire dans l'eau bouillante une infusion chaude que les habitants mélangent avec le lait, et boivent en place du vrai chocolat; de même, les arilles ou enveloppes du café, torréfiées, s'emploient d'une manière semblable en Orient pour le *café à la sultane*. — Les mélanges de cacao torréfié sont réduits en une pâte butyreuse ou grasse, de couleur brune, soit entre des pierres, soit au moyen d'un rouleau de fer sur un porphyre échauffé endessous par de la braise allumée. Il faut que le broiement s'opère très bien; pour cet effet, on aura eu la précaution de séparer de l'amande du cacao son germe, qui est ligneux, très dur, qui ne se pulvérise jamais parfaitement, et dont la saveur est âpre. La pâte du cacao, broyée uniformément et chauffée pour la tenir molle, est enfin incorporée avec son poids égal de sucre, puis aussi parfaitement mélangée qu'il est possible de le faire. On ne peut se dispenser d'admettre dans ce *chocolat de santé*, ou le plus simple, une petite quantité d'écorce de cannelle en poudre très fine, parce que les cacaos contiennent une matière grasse ou beurre végétal, concret, de près

de moitié de leur poids. Ce beurre rendrait le chocolat très difficile à digérer ou même fatigant à l'estomac si l'on n'y ajoutait aucun aromate afin d'exciter les forces digestives. De là vient qu'en Amérique, au Mexique, on unit même du piment, dit poivre enragé (*capsicum*), du gingembre et du girofle, etc., au chocolat. Mais en Europe, on fabrique des chocolats avec des quantités plus ou moins considérables de vanille, outre la cannelle. On fait aussi des chocolats avec des cacaos d'où l'on a séparé préalablement une portion de leur beurre; ou bien l'on admet dans la pâte de chocolat soit du salep de Perse, soit des fécules de tapioca ou d'arrow-root. Les chocolats communs sont mêlés de farine de maïs, ou de fécule de pomme de terre, ou de fèves et pois, ou de semences d'*arachis*, dites pistaches de terre. Enfin on a composé une multitude de chocolats analeptiques, ou médicinaux, etc.— Quoiqu'on ne cultive guère en Amérique pour l'usage alimentaire qu'une espèce de cacaoyer, il y en a plusieurs autres connues des botanistes, comme le *theobroma bicolor* de MM. de Humboldt et Bonpland. Ces arbres appartiennent à la famille naturelle des malvacées, ou à la tribu des byttnériacées de M. Decandole, et à la polyadelphie décandrie du système de Linné. Le *theobroma* (mot qui signifie mets des dieux) porte de petites fleurs rose à cinq pétales, dans un calice à cinq divisions; les étamines, associées en dix groupes, forment un godet autour du style; celui-ci soutient un stigmate à cinq divisions; le fruit consiste en une grosse capsule ligneuse du volume des deux poings, ayant des côtes, comme un petit melon alongé. Dans l'intérieur se trouvent les amandes de cacao entourées d'une pulpe rougeâtre, douce-aigrelette, qu'on peut manger. Les feuilles de l'arbre sont ovales, entières, pointues, lisses. Ce végétal demande des terrains chauds, humides et riches sous la zone torride, en Amérique; il ne se plaît pas sur les hautes montagnes; on l'a transporté à l'île Bourbon. Sa croissance est assez prompte et son bois mou.— Le terme CHOCOLAT, vient, dit-on, de la langue des Mexicains, des deux mots *choco*, son ou bruit, et *atle*, eau, parce qu'on le bat dans l'eau bouillante pour le faire mousser, selon la méthode de ces peuples. C'était, avant la conquête des Espagnols, le principal aliment des Mexicains. Ils estimaient tant le cacao que ses amandes servaient de petite monnaie courante, et que cet usage existe encore maintenant, au rapport de M. de Humboldt. Le *chocolatl* des Mexicains, outre le piment, contenait le *chile* ou la farine de maïs, avec du miel ou du suc sucré (sève) du maguey (*agave mexicana*); on y adjoignait du rocou, suc astringent tinctorial de couleur aurore, obtenu des semences du *bixa orellana*. Les chefs ou seigneurs, les guerriers, jouissaient alors seuls du droit de se nourrir du chocolatl, comme du plus restaurant des aliments, du plus capable, disait-on, de réparer les forces épuisées, ou d'exciter la vigueur. L'addition du parfum de la vanille augmente encore cette qualité, d'après le témoignage des médecins et des voyageurs. Dias de Castilho rapporte que Montezuma, visitant son sérail, prenait chaque fois du chocolat à la vanille, et le maréchal de Belle-isle dit, dans son *Testament politique*, que le régent d'Orléans, au sortir de sa couche, trop souvent licencieuse, se réconfortait chaque matin par du chocolat, à son petit lever. Les dames de Chiapa, au Mexique, raffolent tellement de ces chocolats parfumés qu'elles s'en font même apporter pour prendre dans les églises; les religieuses espagnoles créoles ont aussi raffiné l'art de préparer les chocolats fins, parfumés d'ambre, ou les plus excitants. — L'usage du chocolat fut bientôt apporté du Mexique en Espagne après la conquête de Fernand Cortez, et ce genre d'aliments y est devenu très habituel. D'abord il trompe facilement la faim à cause de ses parties grasses et d'une digestion lente; ensuite il est adoucissant et tempérant, ce qui convient surtout dans les climats chauds et

secs, comme ceux de la péninsule ibérique; aussi les Espagnols font rôtir leur cacao faiblement; ils aiment lui conserver un goût moins amer, et préfèrent lui donner plus d'aromates. En outre, le chocolat, si utile aux tempéraments secs et nerveux, est un agréable analeptique recommandé contre l'hypochondrie et la mélancolie, affections familières aux Espagnols, principalement à cause de leur vie oisive, solitaire, amie des cloîtres ou de la retraite : jusqu'aux mendiants mêmes, dit-on, ne peuvent s'en passer et s'abordent le matin en se demandant entre eux si leurs seigneuries ont pris leur chocolat. Le chocolat favorise la paresse, augmente le calme du corps et de l'esprit; il plonge dans une douce quiétude de *far-niente*, et à peu de frais. On doit ajouter qu'il dispose à ces voluptés qu'inspirent d'ailleurs une vie langoureuse et des parfums excitants tels que la cannelle, la vanille, l'ambre gris. Au contraire, le café agite violemment le système nerveux, tient éveillé le cerveau, fait fermenter les idées; aussi son abus passe pour nuisible à la vertu prolifique. Mais le chocolat, en apaisant, en alourdissant le système nerveux intellectuel, redonne toute prépondérance aux affections corporelles.—De l'Espagne, la mode du chocolat fut introduite en Italie, surtout par le Florentin Antonio Carletti. Les Italiens demandent au cacao des principes plus exaltés par la torréfaction; ils le brûlent jusqu'à le rendre amer; ils sont plus vifs, moins indolents aussi que la plupart des Espagnols. Une grave question s'est élevée parmi eux pour savoir si le chocolat pris le matin par les religieux rompait le jeûne, en carême principalement. Le cardinal Brancaccio et d'autres savants casuistes luttèrent de frais d'érudition pour démontrer que le chocolat étant évidemment une boisson faite avec l'eau, il ne pouvait pas du tout être considéré comme un aliment, ni rompre le jeûne. On voit, en effet, dans la correspondance entre la princesse des Ursins, toute puissante à la cour de Philippe V en Espagne, et madame de Maintenon, que la conscience des personnes pieuses avait été mise en pleine tranquillité par cette décision, et qu'on pouvait parfaitement jeûner tout le carême en prenant son chocolat (à l'eau, notez ceci) toutes les fois qu'on voudrait dans la journée, comme si on buvait un verre d'eau fraîche; ce qui est un grand soulagement de dévotion. Le chocolat devint d'un usage assez commun en France dès l'époque d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV: toutefois, il ne paraît jamais avoir excité le même enthousiasme que le café; il n'est pas favorable à la bonne chère, et il n'exalte pas assez; de là vient peut-être aussi l'indifférence des Anglais pour cet aliment ; les peuples septentrionaux, les Allemands, les Hollandais, veulent des chocolats amers, toniques; ils le prennent après le repas, car auparavant, il nuirait à leur bon appétit. D'ailleurs, le chocolat convient peu aux individus gras, remplis de lymphe, ou pituiteux, car il augmente ces dispositions; aussi les tempéraments épais, sujets aux empâtements du foie, à ces obstructions qui se décèlent par un teint blême, ou par des pâles couleurs, chez les filles ou femmes principalement, se trouvent incommodés de l'usage du chocolat: alors on le digère mal; les sucs imparfaitement élaborés augmentent l'état cachectique, la langueur, l'inertie des fonctions assimilatrices. Ce genre de nourriture, propre à enrayer les mouvements trop violents de l'économie animale, à calmer la vélocité d'action du cœur, ou la circulation, et le jeu ardent d'un système nerveux agacé, alourdit, accable les complexions molles, visqueuses. S'il restaure le voyageur, l'homme fatigué et échauffé de longs travaux, il augmente trop l'apathie chez les femmes sédentaires, les enfants empâtés, les vieillards languides ou replets. Nul doute qu'un emploi constant de ce genre d'aliments ne finisse par modifier profondément l'organisme. Un peuple qui, comme les anciens Mexicains, vivait de bouillie de maïs, et de chocolatl, mangeait peu de chair et buvait de l'eau;

ce peuple peu belliqueux, ayant de l'or, mais point de fer, soumis au pouvoir absolu de ses Incas, pouvait-il montrer la vigueur, le courage, l'activité des héros castillans, vivant de chair, buvant du vin, et couverts de fer, l'estramaçon au poing, galopant sur de brillants coursiers andalous? — Mais ces mêmes nourritures de maïs et de chocolat, transportées aujourd'hui chez les Espagnols, n'ont-elles aucunement contribué à redoubler la paresse, l'indolence, le flegme d'inertie qui semblent caractériser ces anciens vainqueurs du Nouveau-Monde? On sait bien adoucir et appâter les animaux les plus féroces par des nourritures débilitantes; on soumet, dans les prisons pénitentiaires, *panopsides* des États-Unis d'Amérique, les scélérats et les meurtriers à un régime humectant et rafraîchissant tout végétal, pour calmer leurs esprits; on dompte, enfin, les passions par le secours de la diète lactée, des fécules; par l'absence de tout aliment animalisé, comme chez les chartreux, etc. Pourquoi des coutumes de tel ou tel genre de nourriture n'influeraient-elles pas également à la longue sur tout un peuple? Le chocolat est un de ces aliments appropriés aux habitants des pays chauds et secs; il humecte, tempère, amollit encore le Mexicain, l'Espagnol; il concourt à la lenteur, à l'inertie des mouvements du corps et de l'esprit chez ces nations. Il diminue la sensibilité en recouvrant, pour ainsi dire, les nerfs d'une couche oléagineuse de beurre de cacao. Il est l'opposé du café, qui titille fortement les nerfs de l'ardent Arabe, du mobile Bédouin. Le chocolat appesantirait trop l'homme du Nord, le café agiterait trop l'homme du Midi. Chacune de ces substances sollicite son genre d'organes, le café opère au cerveau, le chocolat vers les organes reproducteurs; il répare les pertes causées par l'épuisement, mais il peut diminuer l'intelligence en augmentant la propension aux plaisirs sensuels. — Ainsi, tout en transformant en nous les nourritures, elles nous changent, par réciprocité d'action. Le vin en est une preuve manifeste: les poètes l'ont souvent chanté; Delille a consacré de beaux vers au café, et l'on doit à Métastase une *cantate au chocolat.* J.-J. Virey.

CHOEUR, en latin *chorus*, du grec *choros*. Dans la poésie dramatique, ce mot, dit Marmontel, indique un ou plusieurs acteurs qui sont supposés spectateurs de la pièce, mais qui témoignent de temps en temps la part qu'ils prennent à l'action par des discours qui s'y trouvent liés, sans pourtant en faire une partie essentielle. Cette définition est exacte, appliquée à l'art dramatique lorsqu'il eut déja fait quelque progrès en Grèce, lorsque le génie d'Eschyle, que Laharpe n'a point assez applaudi, eut élevé la scène et introduit des personnages sur le théâtre. Mais, antérieurement, le chœur formait toute la pièce. Il était divisé en deux parties qui s'adressaient la parole et se répondaient alternativement: suivant Horace, dans les premiers siècles de la Grèce, *la scène du Bouc* ne se composait que d'un chœur, chantant ainsi des dithyrambes en l'honneur de Bacchus. Thespis, dit-on, vint ajouter à ces amusements de vendanges un personnage qui disait un récitatif, et, soulageant le chœur, lui permettait de se reposer et de prendre haleine. Cette première impulsion donnée, bientôt ce personnage, créé par la nécessité, devint le principal moyen dramatique; les récits qu'il faisait, et qu'on avait l'avantage de mieux entendre, se nommèrent *épisodes.* — Les magistrats d'Athènes, qui frémissaient à la moindre innovation capable d'agir sur le peuple, parurent craindre que l'invention de Thespis ne fût préjudiciable à la république. Cette frayeur aujourd'hui peut sembler puérile, mais il ne faut pas perdre de vue que, dans les sociétés naissantes, les mœurs font les lois, et que la mobilité du peuple de l'Attique devait engager les sages à calculer l'action qu'avaient sur lui les fables et les récits mensongers du personnage nouvellement imaginé. C'est par ces motifs que Solon opposa à cette innovation toute son autorité et toute la

puissance d'un nom révéré. Le siècle qui nous précède a vu de même les efforts d'un philosophe qui voulait à toute force sauver Genève sa patrie du danger des jeux scéniques. D'ailleurs, peut-être l'excessive sévérité du législateur grec eût-elle arrêté l'art dramatique à son début, si la nature dans ce moment n'eût produit Eschyle. Il parut, et dès ce moment le triomphe de l'art dramatique fut complet. Grâce à ce beau génie, la tragédie, naguère le bizarre amusement de chanteurs barbouillés de lie, devint grande et majestueuse. Tout était à faire : le théâtre, les décorations, les costumes, la peinture des mœurs et le drame. Dans son audacieuse révolution, Eschyle eut à lutter contre l'habitude, toujours si puissante. Il ne se découragea point devant cet obstacle, et bientôt il fit exiler de la scène les essais informes de Thespis et de Susarion. Les chœurs perdirent le premier rang qu'ils occupaient, Eschyle ne les garda que comme nn accessoire indispensable dans les théâtres immenses de la Grèce, où un seul actenr sur la scène eût été comme perdu. — D'ailleurs, le chant des chœurs soulevait ou calmait les passions, et prolongeait l'effet du coup frappé par le personnage. Outre la beauté des vers, la mélodie devait charmer un peuple admirablement organisé pour les arts et passionné pour tous les plaisirs. D'ailleurs, fidèle sous ce rapport, à l'ancien caractère du drame de Thespis, Eschyle déploya souvent toute sa puissance dans les chœurs, qui ont quelque chose d'intime, de grave et de profond, que nons ne retrouvons dans aucun des autres tragiques de la Grèce. Cette terre sacrée n'a jamais vn un spectacle pareil à celui que présenta le chœur des Euménides, associées à l'action et au but moral du poème, la punition du parricide. Une partie des spectateurs mêla ses cris aux imprécations des Furies ; plusieurs femmes accouchèrent dans l'amphithéâtre : depuis cette funeste journée, une loi ordonna que le chœur, alors composé de cinquante personnes, serait réduit à quinze. Pour se faire aujourd'hui l'idée du spectacle que cette scène mit sous les yeux de la Grèce, tremblante encore au nom des dieux, que l'on se figure Oreste échevelé, tel que Talma l'a fait revivre, entrant tout à coup poursuivi par cinquante furies, qui, des serpents et des torches à la main, demandent que le meurtrier de Clytemnestre, le parricide, leur soit livré, et veulent l'arracher du pied de la statue de la déesse d'Athènes! Quel frisson ne devait pas courir dans l'enceinte pendant le dialogue entre le chœur des Furies et le malheureux frère d'Électre, marqué du sceau de la plus terrible fatalité! L'antiquité n'a rien de plus terrible; mais un moderne, un génie sublime et sauvage, le Dante du théâtre, devait peut-être pousser plus loin la terreur et faire d'un chœur quelque chose de plus sombre et de plus effroyable encore. Je veux parler de Shakspeare et de son chœur des sorcières dsns Machech. Le chœur du tragique grec dit tout le danger que court Oreste : on le voit, on peut en quelque sorte en mesurer toute l'étendue ; c'est un abîme, mais un abîme dont on voit le fond ! Celui de Shakspeare est bien plus terrible, il glace d'effroi, ou pour me servir de l'expression d'un anglsis, quand on entend ce chœur, *le froid coule dans le sang*, parce que l'imagination n'a pas de point précis où elle puisse s'arrêter, et que chaque spectateur est libre de mesurer la grandeur du péril selon ses craintes et de se figurer lui-même tous les raffinements d'horreur d'une catastrophe épouvantable. D'ailleurs, le chœur anglais, placé au commencement de la pièce, la domine tout entière, et tient les âmes dans une attente mortelle. Ce que cette scène a de beau, c'est qu'elle renferme un moyen inattendu de peindre le cœur humain. Macbeth est superstitieux, il a de l'ambition ; il se trouve au moment où l'homme enorgueilli des faveurs de la fortune, et croyant tout possible à son génie, donne facilement l'essor à de vastes projets. Les sorcières lui prédisent deux dignités, et enfin la couronne. Des obstacles in-

surmontables s'opposent à l'accomplissement de cette prédiction : n'importe, il la reçoit dans son cœur, elle y couve en secret. Il sourit à sa prochaine élévation, il en caresse, il en nourrit l'espérance. Le hasard lui procure les deux premières dignités, le voilà ivre de joie ; il attend, il convoite, il rêve la dernière, mais un crime est à commettre : si le malheur veut que Macbeth rencontre un conseiller pervers et plus audacieux que lui, le crime sera commis, et le général victorieux assassinera son roi ; mais, en possession du fruit de sa scélératesse, il n'en jouira pas, il tombera dans un abîme.—Revenons à Eschyle. Le chœur, comme nous l'avons dit, de principal qu'il était, devenu secondaire, subit encore quelquefois une nouvelle modification. Le coryphée ou le chef des chœurs parlait, au nom de tous, au principal personnage, et dans les intermèdes donnait le ton à ceux qui étaient sous ses ordres. Après Eschyle, qui a fait encore le chœur pindarique du deuxième acte des sept chefs devant Thèbes, les plus beaux chœurs sont ceux de l'*OEdipe roi* et du *Philoctète* de Sophocle, qu'on accuse pourtant d'avoir dégradé la majesté du théâtre, en admettant dans ses chants l'harmonie phrygienne.—Eschyle, en effet, ne s'était servi que des nomes capables d'exciter et d'enflammer les esprits, tandis que le doux mode adopté par Sophocle ne pouvait faire naître que des sentiments tendres et modérés. Euripide poussa plus loin la hardiesse. Timothée faisait de nombreuses innovations en musique, le nouveau tragique les adopta pour son art, et adoucit encore les accents gracieux de Sophocle. Le chœur, tel qu'Eschyle l'avait conçu, tel qu'il s'en était servi, perdit son caractère antique ; après les accents de l'ode et de la poésie épique, vinrent ceux de l'élégie. La nouvelle tentative d'Euripide souleva de nombreuses censures; Aristophane en est rempli. Il dirigea dans ses pièces des attaques violentes contre le jeune audacieux. A genoux devant la statue d'Eschyle, il reprocha au chantre d'Andromaque d'avoir énervé le style de la tragédie. Qui ne connaît cette scène *des grenouilles*, où le comique grec met Euripide dans une balance avec sa femme, ses enfants, ses ouvrages, son ami Céphisophon, tandis qu'Eschyle n'a besoin, pour faire contre-poids, que de laisser tomber deux de ses vers dans le bassin opposé?—Nous ne parlerons pas des chœurs de la tragédie romaine, pâle et faible copie des grands écrivains grecs, que cependant elle reproduit quelquefois avec un certain éclat. Nous devons encore étudier à l'école de l'antiquité le chœur dans la comédie grecque. L'origine de la comédie et ses commencements sont tout aussi obscurs que ceux de la tragédie même ; peut-être les vendangeurs se divisaient-ils en deux bandes : l'une immolait le bouc en l'honneur de Bacchus, entonnait des chants sérieux, tandis que l'autre, plus gaie ou plus folle, chantait des sujets bouffons. Aristote prétend que le *Margitès*, poème satirique d'Homère, a donné lieu à la comédie; mais, quels que soient les premiers essais du genre, le chœur, d'après ce qui nous reste de cette partie du théâtre grec, représentait le peuple, comme dans la tragédie, il soutenait l'intérêt du drame. Tantôt il prenait une forme allégorique, comme dans *les Oiseaux*, *les Guêpes*, *les Nuées ;* tantôt il agissait ouvertement et sous son nom, comme dans *les Archaniens*, *les Harangueuses* et *les Chevaliers*. — Ce fut un chœur d'Aristophane qui accusa Socrate ; le comique grec se rendit coupable du plus grand crime que puisse commettre un écrivain de génie, le crime d'insulter à la vérité et à la vertu. — La comédie des Grecs était, il est vrai, toute politique, mais le caractère du drame ne peut servir d'excuse aux violences d'Aristophane. Cette affreuse licence qui permettait d'insulter à ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, à ces hommes que les dieux semblaient avoir placés sur la terre comme de secondes providences, fut bientôt arrêtée. La vieille comédie, que l'on pourrait appeler *effrénée*, fut sou-

mise à une réforme sévère ; le scandale cessa d'être un moyen de succès. Un homme ne se vit plus traîné sur la scène sous son propre nom, avec un masque qui le représentait fidèlement, avec ses manières et ses habitudes ; et le chœur, qui avait fait tant de mal, soulevé la colère du peuple, et insulté parfois les plus honnêtes gens, fut contraint de se taire.

Turpiter obticuit sublato jure nocendi.

Depuis cette époque aucun homme n'insulta en face sur la scène un autre homme, sans que le peuple ne détournât les yeux ou ne protestât contre une pareille infamie. — En purgeant le théâtre grec de la satire personnelle, on aurait bien dû le purger aussi des dégoûtantes obscénités qu'Aristophane prodigue quelquefois sans aucune espèce de pudeur. On ne conçoit pas comment un peuple renommé pour sa délicatesse, un peuple qui avait des temples et même des autels domestiques pour la *Vénus pudique*, les *Muses* et les *Grâces*, pouvait supporter de semblables ordures. On conçoit encore moins comment ce même Aristophane, qui s'élève à la plus haute poésie dans ses chœurs, a pu prostituer son génie aux plus grossières obscénités, aux plus sales images. — Euripide avait révoqué en doute l'existence des dieux, Aristophane les avait traduits sur le théâtre avec fort peu de respect; Rome instituée par Numa, Rome pleine de religion n'aurait pas autorisé de pareils excès ; mais, quand elle eut perdu ses mœurs avec la liberté, on entendit Sénèque le tragique reproduire sur la scène l'athéisme et les impiétés d'Aristophane. On pouvait douter des dieux quand Néron régnait au Capitole. Acceptant la mort comme un refuge contre la tyrannie la plus stupide et la plus féroce, on désespérait même de la vie à venir, et dans la colère où l'on était contre le ciel, qui ne vengeait pas l'humanité, on prenait plaisir à répéter ce vers emprunté à l'un des chœurs de Sénèque :

Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil.

Les deux principaux inconvénients des chœurs, tels que les anciens les avaient conçus, étaient d'exiger impérieusement que la scène fût toujours un lieu où le public pût pénétrer, et la plus stricte observation de l'unité de temps et de lieu, plus puissante et plus gênante encore que la première, cette seconde difficulté limitait beaucoup le choix des sujets et demandait une adresse et un art qui ne parvenaient pas toujours à cacher ou à éviter de nombreuses et fréquentes invraisemblances. Une autre sorte d'inconvénient se trouvait à la construction de nos théâtres, et aux petites dimensions de notre scène, où les chœurs auraient occupé la place nécessaire aux développements de l'action. Pourtant les premiers poètes dramatiques français osèrent tenter l'emploi des chœurs; Hardi en a fait un qui passera à la postérité, à cause de ces trois vers, que Marmontel en a cités avec une maligne complaisance :

O couards! ô chétifs! ô lâches que nous sommes!
Indignes de tenir un rang parmi les hommes!
Endurer, spectateurs, tel opprobre commis!..

Ce chœur, comme tous ceux de cette époque où l'on représentait les mystères, était chanté. Dieu et tous les saints paraissaient sur la scène. Le Père-Eternel parlait à trois voix, un dessus, une haute-contre et une basse, à l'unisson. — Dans son *Coriolan*, Hardi supprima le chœur et ne laissa subsister qu'un coryphée. Enfin Corneille parut : élève de son propre génie plutôt que de celui des Grecs, il supprima les chœurs. Dès lors on n'en vit plus sur le théâtre français jusqu'à l'*Athalie* de Racine, pièce unique et hors de pair. — Racine, génie particulier, admirable de souplesse, capable d'envisager et de braver tous les obstacles, parce qu'il se sentait la force de les franchir tous, ne recula point devant l'incompatibilité des chœurs avec notre goût, nos habitudes et notre besoin d'émotions toujours croissantes. Mais il ne prit que la forme grecque, et s'inspira de la muse hébraïque. Toute la tristesse des harpes des filles de Sion, toute la grandeur du Dieu d'Israël, respirent dans ces chœurs admirables. Mais, malgré l'effort du plus beau génie, malgré la seconde tentative qu'il fit dans *Esther*, l'exemple de Racine ne

peut servir qu'à prouver combien notre scène admettra difficilement cette partie de l'ancien spectacle. Cependant quelques représentations d'*Athalie* sur le théâtre du Grand-Opéra produisirent, grâce à la pompe du spectacle, à la majesté des scènes et au jeu sublime de Talma, un effet qui prouva que Racine ne s'était pas trompé en composant ce magnifique ouvrage. — Après Racine, Voltaire, encore dans sa première jeunesse, voulut débuter en luttant contre Sophocle : pour mieux suivre son modèle, il plaça des chœurs dans l'*OEdipe* français. Lors du procès de Sirven, M. de Mervil, avocat, chargé de cette cause, refusa les honoraires qu'on lui offrit et demanda, en revanche que Voltaire voulût bien ajouter des chœurs à son *OEdipe*. Le poète céda et fut puni de cette condescendance. — Depuis le philosophe de Ferney, les chœurs n'ont été essayés que par M. de Châteaubriand, dont le *Moïse* ne pouvait pas plus réussir à la scène qu'à la lecture. Ce grand écrivain n'est pas poète en vers, et ne possède pas une seule étincelle du génie tragique. L'Italien Manzoni, dans son chef-d'œuvre, *Carmagnola*, a écrit des chœurs d'une force et d'une beauté remarquables. La description de la bataille faite par le chœur restera comme un monument de poésie et de haute inspiration. Le *Faust* de Gœthe, création fantastique, contient des chœurs souvent très beaux, mais la manière dont le poète entend et place cet élément de la tragédie ne rappelle aucunement l'antiquité. Homme nouveau, doué d'un génie particulier, investigateur de routes non frayées, Gœthe n'a suivi que son inspiration, quelquefois triviale et de mauvais goût, souvent sublime, et toujours originale. On assure que la fin de *Faust* a été retrouvée, et, s'il en faut croire un érudit et savant Allemand, rien ne serait comparable à la beauté des scènes et surtout des chœurs qui se trouvent dans cette partie de l'ouvrage, le plus original qu'ait produit l'Allemagne. — Nous ne parlons point ici des *chœurs d'Armide* et de tant d'autres qui sont l'honneur de notre scène lyrique ; ce que nous aurions à dire sur ce sujet appartient au collaborateur auquel nous cédons la plume, et dont nos lecteurs aiment sans doute à retrouver le nom au bas des principaux articles de *musique* de ce *Dictionnaire*.

A. Genevay.

Chœur, en musique, est un morceau d'harmonie complète à quatre, cinq, huit, douze parties vocales ou plus, chanté à la fois par toutes les voix et joué par tout l'orchestre. — Dans le quatuor, le quintette, le finale, on donne à chaque acteur une partie distincte. Le chœur n'a le plus souvent que quatre parties ; mais elles sont exécutées chacune par un grand nombre de voix, et n'eût-il qu'une seule partie, comme dans le début du chœur d'*Orphée : Quel est l'audacieux*, cet unisson, attaqué simultanément par une troupe de chanteurs, constitue le chœur. — Après avoir entendu les airs de dessus, de ténor et de basse, les accords agréables des duos, des trios, le chœur vient nous offrir ses masses imposantes et déployer avec pompe toutes les richesses de l'harmonie. Soit qu'il exprime par des images contrastées le tumulte d'une sédition où les partis se défient mutuellement, où l'un demande ce que l'autre refuse, et défend ce que son adversaire veut attaquer ; soit que réunis par un même intérêt, les personnages témoignent leurs craintes, leur effroi, leur joie innocente ou féroce, leur reconnaissance, adressent des vœux au ciel, se lient par un serment solennel ; soit que dans une fête triomphale un peuple élève jusqu'aux cieux les chants de la victoire en précédant le char de Tancrède ou de Licinius, le chœur est un des plus beaux ornements de la scène lyrique, et le résultat le plus brillant de l'union de la mélodie à l'harmonie, et des voix à l'orchestre. — Les choristes de l'Opéra se rangeaient autrefois sur deux files, et, formant un double espalier le long des coulisses, sans prendre part à l'action scénique, ils se bornaient à crier les *chantons*, *célébrons*, *jurons*, *détruisons*, *combattons*, de Rameau et de ses émules. Puisque l'Opéra jouissait de l'avantage

de faire parler la multitude, il ne devait pas la tenir dans un repos d'autant plus ridicule que les personnages ne cessaient de dire : *Courons aux armes, ébranlons la terre*, etc., ce qui suppose l'agitation et le monvement. Le génie de Gluck, portant une salutaire réforme dans notre système musical, vint animer cette troupe immobile et la fit participer à l'action dramatique.—Le chœur peut être coupé par des solos, des duos exécutés par des coryphées ; mais il n'y a jamais de dialogue suivi. Un grand air est souvent accompagné, soutenu par le chœur. Les imitations, les marches figurées, le rhythme inégal, serré, syllabique, portent l'agitation, la force et la variété dans les chœurs passionnés. Les invocations, les hymnes se distinguent par une mélodie suave, une harmonie pleine et quelques traits de contre-point, qui leur donnent le caractère solennel des chants d'église. — Les chœurs sont de diverses natures selon le style auquel ils appartiennent, c'est-à-dire le style sévère, le style libre ou le style mixte, et leurs subdivisions. Outre cela, ils sont à divers nombres de parties : il y a des chœurs à l'unisson, à deux, à trois, à quatre, à cinq, etc., et à un plus grand nombre de parties, formés des différents mélanges de voix. Lorsque le nombre atteint huit, on divise la composition en plusieurs chœurs, chacun de quatre parties. Parmi les compositions de ce genre, on remarque celle à trois chœurs, dont deux contiennent les dessus et le troisième est en harmonie. Cette sorte de chœurs ne s'emploie qu'à l'église. Ceux qui sont le plus en usage, surtout au théâtre, sont les chœurs à quatre parties. Quelques opéras, tels que *les Bardes*, *Chimène*, *Ariodant*, *Guillaume-Tell*, renferment des chœurs doubles. —Par extension, on a donné le nom de CHOEUR à la réunion des musiciens qui doivent chanter les chœurs.

CASTIL-BLAZE.

Diverses acceptions du mot CHOEUR.

On appelle CHOEUR en architecture la partie d'une église la plus voisine du grand autel, séparée de la nef par une division, et ordinairement environnée d'un ou deux rangs de siéges ou stalles, où se tiennent les prêtres pour chanter l'office divin. On a vu au mot BASILIQUE que l'autel autrefois était placé au fond de l'église, dans cette partie qu'on appelait *hémicycle* ou demi-cercle. Là était la place du célébrant, de l'évêque et des prêtres qui se trouvaient assis autour de l'autel. « Lorsque les églises se furent agrandies, surtout en longueur (dit M. Quatremère de Quincy), comme il est arrivé à toutes celles qui furent disposées en croix, la place de l'autel se trouva tantôt au point le plus voisin de la réunion des quatre branches de la croix, et le *chœur* fut placé en arrière de l'autel ; tantôt l'autel fut situé à l'extrémité de la branche supérieure de la croix, et le *chœur* précéda le sanctuaire. C'est suivant l'une ou l'autre de ces deux dispositions que nous voyons aujourd'hui établie la situation de ce qu'on appelle le *chœur* d'une église. » Quant à ce qui concerne la décoration de cette partie des églises, il n'y a rien (ajoute le même auteur) à prescrire, ni pour les formes ni pour le goût de l'architecture. Ce qu'on peut en ce genre imaginer de mieux, surtout dans l'ordonnance régulière d'un édifice religieux, ne doit consister qu'en ornements mobiles, tels que statues, candelabres et objets qui ne rompent point l'uniformité et la symétrie. On doit surtout s'abstenir de ce qui tendrait à en faire un édifice dans un autre édifice : telles sont ces clôtures qui isolent entièrement le *chœur* des bas-côtés et interceptent la vue du sanctuaire et des cérémonies, comme aussi ces grillages dont l'emploi banal et appliqué à tant d'autres usages ne peut produire dans l'esprit et aux yeux qu'un désaccord inconvenant pour la dignité du lieu.

Par extension, ou par analogie, on a donné, dans les paroisses, le nom de CHOEUR à un certain nombre de prêtres, ordinairement de douze, qui disent l'office au chœur. C'est aussi ce qu'on entend quand on dit, par exemple, qu'on n'a mandé que le *chœur* à un enterrement. —Dans les chapitres, on donne encore le

nom de CHOEUR aux chanoines et autres dignitaires de l'église, parmi lesquels ne sont point compris les chapelains, quoiqu'ils soient prêtres, et que ce soient eux qui soutiennent le chant du *chœur*. — Dans les couvents de l'un et de l'autre sexe, le CHOEUR est composé des profès qui chantent au *chœur*, à la différence des frères convers ou frères-lais, et sœurs converses ou sœurs-laies, qui ne chantent que dans la nef et qui font le service de la maison. Les religieuses proprement dites se distinguent de ces dernières par la désignation de *dames du chœur*.—Les *enfants de chœur* sont de jeunes enfants qui servent à porter les chandeliers et à chanter dans le *chœur* de musique les dessus ou les versets qu'il faut chanter sur un ton élevé et aigu. Le maître de musique de la chapelle est aussi le maître des enfants de chœur.—Enfin, en termes de théologie, CHOEUR se dit de la division des esprits célestes, qui se fait en hiérarchies. Il y a les neuf *chœurs* des anges qui chantent les louanges de Dieu. (*V.* ANGES.) *Chœur*, en ce sens, signifie ordre, rang, degré. E.

CHOIN (MARIE-ÉMILIE JOLY DE), d'une famille noble originaire de Bresse (Savoie). A-t-elle été femme du dauphin, fils unique de Louis XIV, ou n'a-t-elle été que sa maîtresse? question, à laquelle les contemporains attachèrent une grande importance qu'elle n'a plus aujourd'hui. Il est certain que, quel que fût le lien, légitime ou illégitime, qui l'unissait à l'héritier présomptif de la couronne, elle ne s'en prévalut jamais, ni pour elle ni pour sa famille, ce qui était alors et ce qui serait encore aujourd'hui une sorte de prodige.—« C'était, dit le caustique Saint-Simon, une grosse camarde brune, qui, avec toute la physionomie d'esprit, avait l'air commun, et qui, long-temps avant cet événement, était devenue excessivement grasse, et encore vieille et rebutante. » Duclos, qui n'avait pas les préjugés du grand seigneur contre tout ce qui n'était pas d'ancienne noblesse, l'a peinte avec autant de précision que d'impartialité : « Elle n'était pas jolie, dit-il, mais, avec beaucoup d'esprit et le plus excellent caractère, elle se fit aimer et estimer de tous ceux qu'elle voyait; j'en ai connu quelques-uns. Elle n'eut jamais ni maison montée ni équipage à elle, et s'était bornée à un simple logement chez Lacroix, receveur-général des finances, près le Petit-Saint-Antoine. Son commerce avec le dauphin fut long-temps caché, sans être moins connu. Ce prince partageait ses séjours entre la cour du roi son père et le château de Meudon. Lorsqu'il y devait venir, Mlle Choin s'y rendait de Paris dans un carrosse de louage, et en revenait de même lorsque le prince retournait à Versailles. » Le duc de Saint-Simon s'étonnait « du peu que le grand dauphin lui donnait; cela ne passait pas 400 louis par quartier, faisant en tout 1,600 louis par an. Il les lui remettait lui-même de la main à la main, sans y ajouter ni se méprendre d'une pistole, et tout au plus une boite ou deux par an; encore y regardait-il de fort près. » Louis XIV avait épousé sa vieille maîtresse, et Mlle Choin, d'aussi bonne maison que la veuve Scarron, avait pu être épousée par le dauphin. Ce mariage parut aussi certain que l'autre. Le roi avait d'abord témoigné du mécontentement, mais il avait fini par offrir à son fils de voir ouvertement Mlle Choin, et même de lui donner un appartement à Versailles. Elle refusa cet honneur, et préféra rester dans sa tranquille obscurité. Cependant elle était à Meudon ce qu'était à Versailles Mme de Maintenon. Elle gardait son fauteuil devant le duc et la duchesse de Bourgogne et le duc de Berri, qui venaient souvent la voir, les nommant familièrement le *duc*, la *duchesse*. La duchesse de Bourgogne faisait à Mlle Choin les mêmes petites caresses qu'à Mme de Maintenon. La favorite avait donc tout l'air et le ton d'une belle-mère; et, comme elle n'avait le caractère insolent avec personne, il était naturel d'en conclure la réalité d'un mariage secret. » (*Mémoires* de Duclos, règne de Louis XIV, p. 34 et 35.) Son attachement pour le dauphin était tout-à-fait désintéressé.

Ce prince, à la veille d'un départ pour l'armée de Flandre, lui ayant donné à lire un testament par lequel il lui assurait une fortune considérable, elle le déchira. « Tant que je vous conserverai, lui dit-elle, je ne manquerai de rien, et si j'avais le malheur de vous perdre, mille écus de rente me suffiraient. » Elle tint parole, car, après la mort du dauphin, elle reprit son petit appartement du quartier Saint-Antoine, où elle mourut 20 ans après en 1730. Elle s'était fait une société d'amis qui lui étaient restés. Tous les courtisans s'étaient éloignés depuis son veuvage; elle fut aussi indignée que surprise de la brusque disparition d'un seul, qui, tant qu'avait vécu le dauphin, lui avait fait la cour la plus assidue. Ce type des courtisans était le maréchal d'Uxelles, qui, de la porte Gaillon où il demeurait, apportait ou envoyait chaque matin au quartier St-Antoine des têtes de lapin rôties pour une petite chienne que Mlle Choin affectionnait beaucoup. Le dauphin mort, Mlle Choin n'entendit plus parler du maréchal ni de ses têtes de lapin; elle se plaignit de l'ingratitude du maréchal, « qu'elle avait fort avancé dans l'estime et la confiance de *monseigneur.* » Le maréchal le sut, et répondit froidement « qu'il ne savait ce qu'elle voulait dire, et que pour monseigneur à peine en était-il connu. »Comment Mlle Choin avait-elle pu se faire illusion sur la conduite d'un vieux courtisan pour qui elle ne pouvait rien? Cette erreur prouve qu'elle n'avait jamais vu la cour. Duray (de l'Yonne).

CHOIR *et ses dérivés*. Ce verbe, que l'on a d'abord écrit *chaer*, *chair*, *chaoir*, puis *cheoir*, n'est plus guère d'usage aujourd'hui qu'à l'infinitif. On dit fort bien, par exemple, qu'une personne ou qu'une chose penche du côté qu'elle veut *choir*. On disait autrefois il *chet* (pour *il tombe*) de la neige, de la pluie, de la grêle. On disait au passé *je chus*, *je suis chu*, et au futur *je cherrai*. Marot a dit quelque part :

On autrement foudre et tempête
Cherra sur toi;

et tous ceux qui ont été enfants n'ont pu oublier sans doute cette phrase d'un conte de Perrault (*le Petit Chaperon rouge*) : « Tirez la chevillette, la bobinette *cherra*. » *Choir* s'employait du reste au figuré comme au propre, et signifiait dans la première de ces acceptions diminuer en crédit ou en fortune. On dit maintenant de quelqu'un, dans le même sens : il est bien *déchu* de ses grands biens, de sa fortune, de son crédit, de sa splendeur, de sa réputation ou de sa gloire.— Ce verbe, qui vient du latin *cadere*, tomber, a donné naissance à une foule de mots, dont nous allons établir ici la filiation, en suivant autant que possible l'ordre alphabétique, renvoyant aux articles spéciaux que plusieurs de ces dérivés ont déjà ou doivent avoir dans notre *Dictionnaire*.—Les premiers mots que l'ordre de formation a dû amener sont certainement les mots CHUTE et RECHUTE, dont nous ferons l'objet d'articles spéciaux, où nous les examinerons sous le double rapport de leur sens propre et de leur sens figuré. On a dit aussi autrefois RECHOIR pour dire *choir de nouveau*; mais ce verbe n'est plus usité. On se sert aujourd'hui des termes RÉCIDIVE et RÉCIDIVER, qui ont la même origine, comme synonymes de ceux que nous venons de citer, quand il s'agit d'une faute ou de l'application d'une peine. Puis est venu le verbe DÉCHOIR, qui, nous l'avons déjà vu, a remplacé son radical *choir*, dans l'acception figurée, et dont le participe DÉCHU est surtout d'un emploi très fréquent. L'action indiquée par ce verbe s'exprime substantivement par le mot DÉCHÉANCE; puis on a créé le mot DÉCHET, pour indiquer au propre la perte ou la diminution de prix d'une chose matérielle. On a fait le verbe ÉCHOIR pour marquer : 1° une chose qui peut arriver dans un temps inconnu; et l'on a dit dans ce sens : *si le cas y écheoit*, c'est-à-dire si l'occasion s'en présente; 2° pour indiquer une époque fixe et précise où l'on doit faire une chose : il s'emploie surtout dans ce sens en affaires de commerce, en parlant d'un traitement ou d'un

billet, et il a donné naissance au substantif ÉCHÉANCE, qui signifie proprement terme de paiement. Le verbe ÉCHOUER, qui signifie au propre donner, *tomber* sur un écueil ou sur un banc de sable en mer, et qui s'applique, au figuré, au manque de réussite dans une affaire ou dans un projet, vient évidemment de la même source, ainsi que ses composés ÉCHOUEMENT, qui caractérise substantivement l'action que nous venons de définir, et le verbe DÉCHOUER, que l'on emploie en termes de marine seulement, pour exprimer l'action de relever un navire *échoué*, de le remettre à flot. Le verbe CHANCELER, qui s'emploie au propre pour indiquer l'état d'une personne ou d'une chose qui, manquant d'aplomb ou s'étant ébranlée sur sa base, paraît prête à tomber, et qui marque au figuré le défaut de résolution ou de fermeté dans l'esprit, ainsi que le qualificatif CHANCELANT, CHANCELANTE, et le substantif CHANCELLEMENT, moins usité, sont évidemment puisés à la même source. Un homme *chancelle* surtout quand il a trop bu; alors il va d'un pas *chancelant*, sa démarche est *chancelante*. C'est aux ministres du vrai Dieu à ramener la foi *chancelante* des peuples; et il faut pour cela des exemples plus encore que des paroles. On dit aussi une fortune *chancelante*, une santé *chancelante*; qui ne souffre pas par un de ces côtés souffre presque toujours par l'autre; et voilà comme il s'établit dans ce monde une compensation de maux, plus réelle souvent que celle des biens. — Le verbe latin *cadere*, radical du verbe *choir*, a donné directement naissance à un grand nombre d'autres locutions françaises, au premier rang desquelles nous placerons les mots CADENCE, CADENCER, CADENCÉ et DÉCADENCE. (*Voy.* ces mots.) Du participe passé de ce même verbe latin, ou plutôt du substantif *casus*, sont ensuite dérivés nos mots français CAS, CASUEL, CASUISTE (*voy.* ces mots); puis, dans l'ordre physique, le mot ACCIDENT, événement fortuit et fâcheux, avec ses composés ACCIDENTEL, ACCIDENTELLEMENT, et le mot INCIDENCE, employé en statique pour indiquer la chute d'une ligne, d'un corps sur un plan, ou autrement la direction dans laquelle un corps en frappe un autre. On appelle en termes d'optique *angle d'incidence* celui qui est compris entre un rayon incident sur un plan et la perpendiculaire tirée sur le plan au point d'incidence. (*Voy.* ANGLE.) Au figuré, un INCIDENT est un événement, une circonstance particulière, qui survient inopinément dans le cours d'une affaire, ou que les parties font naître dans un procès, d'où ont été faits, en termes de jurisprudence, le verbe INCIDENTER, le qualificatif INCIDENTAIRE et l'adverbe INCIDEMMENT, entré depuis dans le domaine de la *conversation*. Dans un poëme, on nomme *incident* un épisode, ou une action liée à l'action principale, mais qui en est indépendante. Le verbe COÏNCIDER, qui signifie en termes de géométrie et en termes de logique *tomber avec*, arriver en même temps, survenir ensemble, s'ajuster l'un à l'autre, a la même origine, ainsi que le substantif COÏNCIDENCE et le qualificatif COÏNCIDENT, qu'il a formé. Il en est de même encore des termes INTERCADENCE et INTERCADENT, employés en physique et en médecine. On dit les mouvements *intercadents* d'un fluide et l'*intercadence* du pouls, lorsque ses battements varient et sont tantôt forts, tantôt faibles. L'OCCIDENT est la partie du ciel ou le point cardinal où le soleil se couche, c'est-à-dire *tombe* et disparaît à nos yeux; tout ce qui a rapport à ce point, qui est situé vers ce point, ou tourné vers ce point, s'appelle OCCIDENTAL. Le mot OCCASION et ses composés OCCASIONNEL, OCCASIONNELLEMENT, OCCASIONNER, sont formés de la préposition latine *ob*, qui signifie devant et du substantif *casus*. Le mot CADAVRE (*voy.* ce mot), que Jauffret fait venir des trois premières syllabes des mots latins *caro data vermibus* (chair abandonnée aux vers), exprime, selon d'autres étymologistes, l'idée d'un corps qui n'a plus de soutien, qui est *chu* ou *tombé*, et ils ajoutent à l'appui de leur opinion que l'on a fait le

mot latin *cadaver* du verbe *cadere*, en se conformant à l'opinion des anciens, qui prenaient ce verbe dans le sens d'*obire*, *interire* (mourir). Les mots CADUC, CADUQUE et CADUCITÉ ont la même origine, ainsi que CASCADE, CASCATELLE, CHANCE et CHANCEUX (*voy.* ces mots), et le mot CADOLE ou CATOLE, nom que les serruriers donnent au loquet d'une porte, ou à une espèce de pêne qui s'ouvre en se haussant avec un bouton ou une coquille, et qui *retombe* ensuite pour refermer la porte. On veut aussi que le mot CADUCÉE, en latin *caduceum*, et le nom de celui qui le portait, CADUCÉATEUR (*caduceator*), et qui était une espèce de héraut chez les anciens, soient pris à la même source et viennent *à cadendo*, *quia contentiones et bella cadere faciebant* (parce qu'ils faisaient cesser les contestations et la guerre); et en effet, on sait que chez les Romains ceux qui allaient porter ou dénoncer la guerre étaient appelés *feciales*, et ceux qui allaient demander la paix, *caduceatores*. On trouvera une autre étymologie à l'article CADUCÉE, et l'on pourra choisir. Nous croyons, dans tous les cas, que l'on nous saura gré d'avoir établi la relation logique et grammaticale, plus ou moins directe, qui existe entre tous les dérivés du mot CHOIR que nous venons d'énumérer. EDME HÉREAU.

CHOISEUL - STAINVILLE (ÉTIENNE-FRANÇOIS, duc de), ministre des affaires étrangères, de la guerre, de la marine; colonel-général des Suisses, etc., né en 1719, mort à Paris le 8 mai 1785, fut principal ministre de Louis XV, sans en avoir officiellement le titre : réunissant les trois portefeuilles des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, il avait toute la confiance du roi et gouverna réellement la France jusqu'en 1770, qu'il fut disgracié et exilé. Sa retraite fut l'événement le plus remarquable de sa vie politique.—Il a joué un rôle souvent honorable et toujours important dans les grands événements de son époque. Son histoire particulière est aussi celle de la politique, des mœurs et même celle des sciences et des arts dans leur application aux progrès de la civilisation, du commerce et de l'industrie. Ce n'était rien moins qu'un génie extraordinaire, un grand homme d'état; et cependant, depuis Richelieu aucun ministre ne s'était élevé à un aussi haut degré de fortune et de puissance. Son esprit, sa gaîté, son ton léger et présomptueux, lui avaient valu une sorte de célébrité à la cour et dans les salons de la haute société. Persifleur spirituel et hardi, il s'était rendu redoutable aux hommes du pouvoir et à ceux qui aspiraient à le devenir. On a prétendu qu'il avait fourni à Gresset le modèle de son *Méchant*. Son extérieur n'avait rien d'agréable, il était laid, mais sans difformité, et il fut homme à bonnes fortunes. Sa taille était médiocre, son regard brillant et expressif, mais il avait beaucoup de dignité et d'élégance dans ses manières, et un laisser-aller qui faisait oublier ou du moins pardonner ses défauts. Cette manie de fronder sans distinction toutes les réputations lui donnait une sorte d'originalité qui le plaçait hors ligne et appelait sur lui l'attention. On ne peut lui contester d'ailleurs l'art plus difficile de ramener à lui ceux que ses bons-mots semblaient devoir en éloigner pour toujours. Il n'avait pas même épargné la favorite Pompadour, et s'était donné lui-même le dangereux sobriquet de chevalier de Maurepas. Il sentit bientôt qu'il avait été trop loin, et qu'en s'attaquant à si forte partie il se fermait tout accès aux honneurs qu'il ambitionnait et compromettait son avenir. Il n'attendait qu'une occasion pour réparer cette faute, et il sut habilement profiter de la première qui se présenta et qu'il ne dut qu'au hasard. Une de ses parentes, la jeune et belle comtesse de Choiseul, n'aspirait à rien moins qu'à supplanter la favorite. Ses agaceries adroitement ménagées avaient fait sur le roi une vive impression; une correspondance galante s'établit; le roi envoya une déclaration en forme. La jeune comtesse, qui ne voulait pas être l'objet d'un caprice, ni perdre ses avantages par une réponse maladroite, s'avisa de consulter son parent, qui n'était encore que comte

de Stainville. Elle lui communiqua la royale missive : celui-ci joua la surprise et le dévouement; il insista sur la nécessité de méditer mûrement cette réponse, se chargea d'en faire le brouillon, et demanda jusqu'au lendemain pour en soigner la rédaction. L'original lui est confié ; il ne perd pas un instant, il court à *Babiole*, chez la marquise : « Madame, lui dit-il, vous me faites l'injustice de me compter au nombre de vos ennemis et de penser que je suis pour quelque chose dans les projets de certaines gens pour vous faire perdre les bonnes grâces du roi ; tenez, lisez et jugez-moi. » Et il remet la lettre du roi à la marquise; il explique comment il s'en trouve dépositaire, exagère les dangers auxquels l'expose son dévouement. La marquise, étonnée, attendrie, se reproche une injuste prévention; le comte de Choiseul-Stainville, qu'elle haïssait, n'est plus pour elle que l'ami le plus généreux, le plus dévoué. Elle ne sera pas ingrate. La malheureuse comtesse est exilée, et le faible Louis XV tombe aux pieds de la marquise, heureux d'obtenir qu'elle veuille bien lui pardonner une fatale distraction. Bientôt le comte de Choiseul est envoyé ambassadeur à Rome ; ce fut là qu'il étudia la politique. Assuré de l'appui de la favorite, il ne craint pas de mettre l'ascendant qu'il obtient sur Benoît XIV aux plus hasardeuses épreuves. Il ne sollicite pas, il exige. C'est peu pour lui de dominer dans l'intérieur du Vatican, c'est peu que le saint-père lui dise dans l'intimité du tête-à-tête, *fa il papa*, il veut que son influence éclate au grand jour. Au théâtre, la loge du gouverneur de Rome, Aquinto, est plus avantageusement placée que la sienne, il s'en empare; ses exigences éprouvent-elles quelque opposition, il menace de partir. Le pape et ses ministres n'hésitent plus à déférer à tout ce que demande l'ambassadeur de France ; il ne quitte Rome que pour aller remplacer à Vienne le cardinal de Bernis. Marie-Thérèse régnait alors. Toutes les préférences, tous les honneurs, sont pour le nouvel ambassadeur de France. L'impératrice-reine oublie sa fierté. Le comte Choiseul-Stainville est né Lorrain, il se dit l'allié de sa majesté impériale et royale, et personne ne songe à le démentir. L'impératrice-reine lui témoigne la plus entière confiance; mais cette confiance n'était-elle qu'un calcul ? Marie-Thérèse avait besoin de l'alliance de la France, et elle ne pouvait ignorer que la politique du cabinet de Versailles était encore à l'égard de l'Autriche ce qu'elle avait été depuis l'avénement des Bourbons au trône, et il paraissait impossible de renverser un système fondé sur la raison et les véritables intérêts de la France. Marie-Thérèse ne recula devant aucun expédient pour arriver à son but. Les successeurs de Mornay et de Richelieu n'étaient plus que les humbles serviteurs des maîtresses des rois, et le sceptre avait passé dans les mains des favorites. L'impératrice et reine avait écrit elle-même à la Pompadour en l'appelant sa cousine. C'était par la Pompadour que Choiseul était devenu ministre tout puissant, et ce fut par lui que fut changé le système si sagement fondé par Mornay, suivi par Richelieu et maintenu par les ministres de Louis XIV. Le traité honteux de 1756 avait indigné tout ce qui portait encore un cœur français. Ce traité était l'œuvre du cardinal de Bernis, qui ne s'en était pas dissimulé toute la portée ; mais la Pompadour l'exigeait, et l'abbé devait tout à cette favorite. Bernis, devenu ministre des affaires étrangères, avait perdu par ce traité toute espèce de considération ; il fut révoqué et exilé, et le comte de Choiseul-Stainville, qui l'avait remplacé dans l'ambassade de Vienne, le remplaça au ministère. Une correspondance intime s'établit entre l'impératrice et reine et lui ; il lui choisissait les maîtres et les professeurs qu'elle lui demandait pour la jeune archiduchesse, qu'elle voulait faire élever *à la française*.— Le comte de Choiseul-Stainville entra au ministère des affaires étrangères en 1758 ; il y réunit bientôt les départements de la guerre et de la marine, et la correspondance de l'Espagne et du Portugal. Il était tout le

gouvernement; les autres secrétaires d'état n'étaient en fait que des *sous-ordre*. La cour était divisée en deux partis : celui de Louis XV, ou plutôt de la favorite, avait tous les éléments de la puissance; l'autre, celui du dauphin, qui dans sa composition réunissait les jésuites, le haut clergé, le vieux maréchal de Richelieu, dernier représentant des roués de la régence et de la vieille cour du feu roi, et le jeune d'Aiguillon, son parent et neveu de Maurepas, premier ministre disgracié. L'opposition formidable du parlement compliquait encore la situation. La philosophie avait fait d'immenses progrès; la nation s'était éclairée, et, sans autres armes que leur génie et leur plume, les philosophes, que l'on appelait aussi *esprits forts* ou *économistes*, exerçaient une grande influence : ce n'était pas un *parti*, mais une *puissance*. Il fallait choisir un auxiliaire pour ne pas succomber dans cette collision. Le comte de Choiseul-Stainville et la favorite se prononcèrent en faveur de la réforme. Les *encyclopédistes* trouvèrent surtout un puissant appui dans le principal ministre. Il avait dès son entrée au pouvoir été élevé au rang de duc et pair, et bientôt après son parent, le comte de Choiseul-Praslin, obtint le même honneur et le portefeuille du ministère des affaires étrangères, mais il n'en était que titulaire. Le duc de Choiseul était resté ministre de fait de ce département. Il tenait un état de prince, et aux trois ministères qu'il dirigeait il avait réuni le titre et le traitement de colonel-général des Suisses, de gouverneur de Touraine, de grand bailli de Haguenau; ces divers emplois formaient un revenu de sept cent mille livres; il avait fait un très riche mariage, et quoiqu'il eût un revenu d'un million, il fut obligé de recourir au roi pour payer ses dettes et il en reçut un bon de 2,000,000. Un autre, aussi prodigue, mais moins scrupuleux, aurait trouvé le moyen de payer ses dettes et d'augmenter à son gré sa fortune, sans que le roi en eût rien su. Si le duc de Choiseul gouvernait la France, il se laissait parfois gouverner par sa sœur, la duchesse de Grammont, dont les incartades et les folies compromirent souvent son crédit et même sa réputation. Il n'était vraiment libre que pendant le cours des voyages que faisait la comtesse, à qui il prenait parfois fantaisie de visiter les villes parlementaires, dans le dessein plus louable que prudent de faire des partisans à son frère.—Le honteux traité de 1756 avait été pour la France aussi fatal qu'humiliant. La France s'indignait des longueurs et des dépenses énormes d'une guerre entreprise dans d'autres intérêts que les siens. La paix était le cri général, et il paraissait impossible de l'obtenir à des conditions honorables. Le duc de Choiseul, parvenu à ouvrir des négociations, ne s'en rapporta qu'à lui seul du succès d'une affaire aussi difficile qu'importante; il réussit. Le duc de Bedfort, envoyé par la cour de Londres, passait à juste titre pour l'un des plus habiles diplomates de l'époque. Après plusieurs conférences avec le ministre et ceux des puissances intéressées à la paix, il ne restait qu'un seul point en litige. Les Anglais exigeaient, comme condition *sine quâ non*, le droit de tenir une garnison anglaise dans les îles de Terre-Neuve, de Miquelon et de St-Pierre. La France n'y pouvait consentir sans porter à son commerce un énorme préjudice. C'était l'obliger à renoncer à la pêche de la morne, dont l'Angleterre se serait ainsi assuré le monopole exclusif. Le duc de Bedfort affirmait que sur ce point il lui était ordonné de ne faire aucune concession. « En ce cas, répondit M. de Choiseul, *la guerre*, et vous pouvez partir quand il vous plaira. » Les deux plénipotentiaires étaient prompts à s'émouvoir; la conférence dégénérait en dispute, quand le duc de Bedfort, avec un flegme imperturbable, dit : « M. de Choiseul, il faut que je vous conte une histoire qui m'est arrivée. J'ai été ces jours passés au pavillon Bouret (riche financier)... » Cette brusque transition avait tout l'air d'un persiflage; le duc de Choiseul se lève... « Ecoutez-moi jusqu'au bout, » continue le duc de Bedfort, et il raconte la promenade que lui fit

faire Bouret dans ses magnifiques jardins, dans les appartements du pavillon, et sur chaque objet le duc s'étonnant des frais énormes que cela avait coûté, le financier répondait, *c'est pour le roi*; telle avait été la conclusion de chaque observation du duc de Bedford. Enfin, Choiseul interrompant le narrateur : « Et que font, monsieur, lui dit-il, que font à la paix de l'Europe et à moi le pavillon de Bouret et ses dépenses? » Le duc de Bedfort reprend tranquillement sa narration avec le refrain de Bouret, *c'est pour le roi* : « Je dis de même, il n'y aura point de garnison dans les îles de Miquelon et de St-Pierre; il m'en coûtera peut-être la tête, mais, monsieur, *c'est pour le roi*. » Le duc de Choiseul étonné saute au cou du duc de Bedfort. Les deux plénipotentiaires s'embrassèrent, et la paix fut conclue.— Le duc de Bedfort avait outre-passé ses pouvoirs; il aurait payé de sa tête cette infraction à ses instructions, si de retour en Angleterre il n'avait été appuyé par un parti puissant. Après une guerre longue et dispendieuse, la paix était un immense bienfait : le duc de Choiseul en eut tout l'honneur. — Cette époque de son ministère fut signalée par un événement encore plus étonnant, l'expulsion des jésuites. On ne peut contester au duc de Choiseul une rare habileté dans cette affaire. Il laissa agir les parlements, qui furent unanimes dans leurs décisions. La doctrine des jésuites, les éléments de leur constitution, leur conduite comme ordre religieux et politique, furent l'objet de longues procédures et de savantes et impartiales investigations. L'Europe catholique (l'Italie exceptée) jugea leur condamnation juste et nécessaire. Déjà leur expulsion avait été exécutée dans l'autres états, et le duc de Choiseul n'avait fait intervenir le roi de France que pour sanctionner par un édit les arrêts des parlements de France, devant lesquels la cause des jésuites avait été vivement défendue par leurs partisans. Ils avaient aussi trouvé de puissants défenseurs, même dans les assemblées des états provinciaux, à la cour et dans la famille royale. Les arrêts et l'édit qui n'en fut que la sanction, en ne leur interdisant que la faculté de rester en communauté conventuelle, en se bornant à leur interdire l'habit de leur ordre et à la vaine formalité d'un serment, ne les attaquait pas dans leur existence politique et religieuse; tous les habiles se soumirent à ces formalités et leur influence resta la même ; l'abolition de leur institut n'était qu'apparente, les faits l'ont prouvé. Ils restèrent aussi puissants qu'ils l'avaient été, même à la cour. L'héritier présomptif du trône resta sous leur direction. Le duc de Choiseul devint dès lors l'objet des attaques les plus redoutables et les plus astucieuses. Les jésuites firent remettre au roi par le dauphin un mémoire contre le duc de Choiseul, et dans lequel le roi était signalé comme entièrement subjugué par ses entours, sans volonté personnelle, sans caractère, sans courage. Le duc de Choiseul prit sur-le-champ le seul parti qui lui convenait pour sortir, du moins avec honneur, d'une attaque aussi perfidement combinée. Dès le lendemain, il remit sa démission au roi en s'expliquant franchement sur les motifs de sa résolution : « V. M., lui dit-il, n'a pas jugé à propos de me communiquer le mémoire qu'on lui a transmis. Je dois en conclure qu'elle a cessé de m'honorer de sa confiance. Il m'est impossible de lui faire agréer dorénavant mes services; mais elle n'exigera pas sans doute le sacrifice de mon honneur. » Il finit en demandant que le conseiller d'Amecourt, auquel on attribuait ce mémoire, fût traduit devant le parlement, les chambres assemblées : *Là on jugera qui est coupable et qui sera puni*. Le roi, embarrassé, engagea le duc à ne faire aucune démarche auprès du parlement, et le pressa de retirer sa démission, qu'il n'acceptait pas. Mais depuis la remise du mémoire, le roi avait été froid avec lui ; madame de Pompadour, pour le même motif, paraissait embarrassée de sa présence. Il exigea, et il était en droit d'exiger que sa justification fût entière et que M. d'Amecourt s'expliquât en sa présence, M. de la Vrillière en tiers

pour écrire ses réponses. M. d'Amecourt désavoua le mémoire, et l'on découvrit bientôt après que le dauphin l'avait reçu de M. de la Vauguyon. Il ne restait plus à M. de Choiseul qu'à s'expliquer avec le dauphin ; l'explication fut vive : « Peut-être, monseigneur, lui dit-il, serai-je assez malheureux pour être un jour votre sujet, mais certainement je ne serai jamais votre serviteur. »Le duc de la Vauguyon n'avait été qu'entremetteur dans cette scandaleuse affaire ; le mémoire était l'ouvrage de deux jésuites, l'un préfet de Saint-Maigrin, l'autre le P. Pérès, que M. de la Vauguyon logeait dans son hôtel. Le roi voyait avec peine l'héritier de son trône intimement lié avec les jésuites. Il voulut tenter un dernier effort pour l'éclairer sur l'inconvenance et les dangers de ses liaisons. Le dauphin ne répondit qu'en déclarant que rien ne pourrait le séparer des RR. PP., et que s'ils lui ordonnaient un jour de renoncer au trône, il n'hésiterait pas à en descendre. « Et s'ils vous ordonnaient aujourd'hui d'y monter ? » dit le roi étonné. Le dauphin garda le silence.—Cet entretien avait fait sur le roi une impression profonde et douloureuse. Il communiqua ses alarmes au duc de Choiseul, qui ne put que partager ses chagrins. —Le dauphin tomba malade *long-temps après*, sa maladie fut longue, et la cause en était bien connue. Il mourut, et la cabale du duc de la Vauguyon ne manqua pas d'exploiter ce triste événement. On fit circuler avec profusion, à Paris et à Versailles, des pamphlets, des satires, des lettres anonymes, où le duc de Choiseul et sa sœur étaient signalés comme les auteurs de la mort de ce prince ; mais l'opinion repoussait une accusation aussi invraisemblable que grave. Le roi l'ignora ou du moins n'ajouta aucune foi à cette accusation, qui, si elle eût été fondée, eût été hautement soutenue par ses auteurs. On s'attendait à la disgrâce du duc après la mort de madame de Pompadour, mais il conserva encore pendant quatre ans toute la confiance du roi, et il eût conservé tous ses emplois s'il eût voulu accepter l'appui de la nouvelle favorite.—Un seul trait suffira pour donner une idée de l'intimité des relations du duc avec le roi, et des dilapidations des revenus de la couronne et de l'état. L'administration des finances était d'ailleurs tout-à-fait en dehors des attributions ministérielles du duc de Choiseul. Louis XV ne pouvait ignorer les graves abus de cette partie de son gouvernement, mais il n'osait en tenter la réforme. N'avait-il pas dit au sujet de la mauvaise administration de la capitale : « Si j'étais lieutenant de police, j'y mettrais bon ordre. » Mais il montrait la même insouciance pour des abus qui le touchaient de plus près. « Combien croyez-vous que m'a coûté le carrosse où nous sommes, disait-il un jour au duc de Choiseul, qui l'accompagnait à la chasse. —Je me fais fort, répondit le duc, d'en avoir un pareil pour 5,000 francs; mais, comme V. M. paie en roi, cela pourra aller à 8,000.—Vous êtes loin de compte, répliqua tranquillement le prince, cette voiture, telle que vous la voyez, me revient à 30,000 francs. » Quelques jours après, le duc rappela au roi cette conversation, et l'assura que s'il voulait le seconder, il se faisait fort de mettre un terme aux dilapidations. La réponse du roi est remarquable, elle peint l'homme et la chose. « Mon cher ami, lui dit-il, les voleries dans ma maison sont connues, mais il est impossible de les faire cesser; trop de gens, et surtout trop de gens puissants, y sont intéressés pour se flatter d'en venir à bout. Tous les ministres que j'ai eus ont toujours formé le projet d'y mettre de l'ordre, mais, effrayés de l'exécution, ils l'ont abandonné. Le cardinal de Fleury était bien puissant, *puisqu'il était le maître de la France* ; il est mort sans oser effectuer aucune des idées qu'il avait sur cet objet. Croyez-moi, calmez-vous, laissez subsister un vice incurable. » M. de Choiseul, déjà chargé des ministères des affaires étrangères et de la guerre, avait été nommé à celui de la marine en 1761, M. Berrier, auquel il succédait dans cette partie, l'avait laissé dans un état déplorable. Les arsenaux étaient vides, et le

peu de vaisseaux qui existaient étaient en mauvais état. La plus grande mésintelligence régnait entre les officiers. M. de Choiseul en rendit compte au roi. Le temps de guerre était peu propre au rétablissement de la discipline; il s'en occuperait sérieusement à la paix, et alors il espérait, disait-il, rendre à notre marine son ancien éclat; que jusqu'alors il fallait risquer ce qu'on avait, ce qui ne serait pas fort regrettable. « Mais il faut que vous soyez fou, dit Louis XV en souriant et en haussant les épaules; j'ai entendu tenir le même langage à tous mes ministres de la marine, sans qu'aucun ait jamais pu parvenir à en rien faire. Croyez-moi, renoncez à vous flatter d'en venir à bout.» Le duc de Choiseul ne se découragea point. Il fit un appel au patriotisme des Français; il écrivit aux présidents des états provinciaux; les états de Languedoc votèrent un vaisseau, ceux de Bretagne, de Bourgogne, toutes les provinces suivirent spontanément l'exemple du Languedoc. Marseille, Bordeaux et les corps de métiers de Paris ouvrirent des souscriptions; quatre vaisseaux de haut bord furent construits, et l'excédant des souscriptions s'éleva à plus de 13 millions. De simples citoyens, des commerçants, avaient souscrit pour des sommes considérables. Moins d'une année après, M. de Choiseul signa le traité de paix avec l'Angleterre. — On a accusé ce ministre d'avoir préparé la révolution de Suède. Il est vrai que la France soutint par des subsides les efforts des partisans de l'autorité royale. Il ne s'agissait pas alors de substituer un despotisme absolu à l'autorité du sénat et de l'assemblée des états de ce royaume, mais de prévenir de nouvelles collisions entre les diverses branches du pouvoir. La révolution qui fonda l'absolutisme du roi n'éclata qu'en 1772, et depuis deux ans M. de Choiseul n'était plus à la tête des affaires de France. — Il n'a pas dépendu de lui qu'une invention reproduite depuis, et qui alors passa inaperçue, n'eût dès lors ouvert une voie nouvelle, rapide, immense, aux relations commerciales des peuples des deux mondes. M. de Gribeauval, officier d'artillerie, avait proposé un chariot à vapeur. La première expérience, faite en 1769, ne donna point, quant à l'accélération de la marche, un résultat satisfaisant. L'inventeur, encouragé par M. de Choiseul, se livra à de nouveaux travaux, et l'année suivante la même machine, perfectionnée, transporta une masse de cinq milliers, servant de socle à un canon de 48, et parcourut en une heure un espace d'une lieue et un quart. La force locomotive était trouvée; il eût été alors, comme il l'a été depuis, facile de la porter au plus haut degré de puissance et d'utilité. M. de Choiseul s'occupait de donner à cette invention les plus grands développements, quand la cabale des ducs d'Aiguillon et de Richelieu, dévoués à la nouvelle favorite (la Dubarry), bouleversa le ministère et la France. — M. de Choiseul eût pu se maintenir au pouvoir: madame Dubarry lui avait fait dire par ses affidés que, *s'il voulait venir à elle, elle ferait la moitié du chemin*. Le duc resta dans les limites d'une opposition polie et nullement passionnée. Les épigrammes qu'il se permettait contre la favorite portaient encore le cachet d'une galanterie spirituelle et railleuse. Il ne recherchait pas la société de la favorite, mais n'affectait pas de l'éviter. On agitait en présence de madame Dubarry la question de la suppression des moines; elle était pour l'affirmative, M. de Choiseul soutenait l'opinion contraire. La discussion n'était rien moins que sérieuse. M. de Choiseul osa lui rappeler en face son origine un peu équivoque: « Vous conviendrez au moins, madame, qu'ils (les moines) savent faire de beaux enfants. » L'épigramme passa comme un madrigal. — M. de Choiseul négociait alors le mariage du dauphin (Louis XVI) avec l'archiduchesse Marie-Antoinette; la cabale d'Aiguillon, qui continuait celle du feu dauphin, vit sa ruine complète, irréparable, dans le succès de cette négociation. La nouvelle dauphine, liée par la reconnaissance et les instructions de sa mère, devait protéger de toute son in-

fluence un ministre ami de sa mère, et auquel elle devait le titre de reine de France. Louis XV était au terme de sa carrière; les ennemis de M. de Choiseul redoublèrent d'astuce et d'efforts; docile à leurs leçons, la Dubarry excédait le vieux roi de ses plaintes: « Renvoyez les Choiseuls, renvoyez les Choiseuls, » répétait-elle à chaque occasion et chaque jour. Le duc de Choiseul, qui depuis plusieurs années avait réussi, malgré la favorite et la puissante cabale dont elle n'était que l'instrument, à se maintenir au pouvoir, sans autre appui que ses services, devait être plus puissant encore sous le successeur de Louis XV. Il était donc important qu'il fût renvoyé avant même que le mariage projeté fût célébré. La vieillesse est paresseuse et crédule; le roi même, dans la force de l'âge, s'était plus occupé de ses plaisirs que de l'administration de son royaume; et, de tous les ministres qu'il avait *usés*, Choiseul était celui qu'il affectionnait le plus, parce qu'il ne lui laissait rien à faire. Comment persuader à ce prince qu'il le trompait? L'accusation n'eût pu soutenir l'épreuve d'un examen sérieux; mais un examen est toujours un travail, Louis XV en était incapable: sans rien faire il voulait savoir tout ce qu'on faisait en son nom, et l'on sait qu'il avait une correspondance secrète dont le comte de Broglie était le mystérieux directeur. Si l'on pouvait parvenir à persuader au roi que son principal ministre traitait une affaire grave à son insu, c'en était assez pour le déterminer à sacrifier ce ministre à sa vanité blessée. Choiseul, qui savait que le roi n'avait pas de secret pour sa maîtresse, devait, dans l'intérêt même du prince, observer à son égard une prudente réserve. Ce fut sur cette donnée que la cabale établit son plan. La circonstance était bien choisie: la guerre était imminente entre l'Angleterre et l'Espagne, et aux termes du *pacte de famille*, dont Choiseul était l'auteur, la France devait assister l'Espagne comme auxiliaire; le roi redoutait la guerre, il voulait conserver la paix à tout prix; l'épuisement du trésor était désespérant. Choiseul, dans ces circonstances difficiles, négociait un arrangement avec le cabinet de Madrid. Louis XV le savait très bien; mais on lui insinua que Choiseul poussait l'Espagne à la guerre, et l'on fit intervenir l'abbé de Laville, ex-jésuite employé aux affaires étrangères. On lui ménagea un entretien avec le roi, auquel on proposa, pour forcer le ministre à s'expliquer, d'exiger qu'il écrivît sur-le-champ une lettre au roi d'Espagne, lettre par laquelle le roi annoncerait sa détermination formelle de ne prendre aucune part à cette guerre. Si le ministre déférait immédiatement à cet ordre, plus de doute qu'il ne fût opposé au parti de la guerre; mais la moindre hésitation prouverait au contraire qu'il voulait la guerre, et que c'était dans ce sens qu'était dirigée sa correspondance avec cette cour. Tout avait été habilement calculé, et la cabale savait que le duc venait d'écrire à Madrid, et qu'il ne pouvait envoyer immédiatement, sur le même objet et dans le même sens, une seconde dépêche avant d'avoir reçu la réponse à la première, qu'il avait expédiée par un courrier du cabinet. Tout se passa comme on l'avait prévu: le roi exigea qu'il écrivît sur-le-champ; le duc insista sur un délai que réclamaient toutes les convenances; Louis XV, prévenu par sa maîtresse, prit de l'humeur; les lettres de cachet étaient préparées, le faible Louis XV y *jeta* sa signature. Le duc de Praslin, oncle du principal ministre, fut frappé du même coup. Ces deux lettres sont remarquables par leur singularité: « Mon cousin, le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je vous aurais envoyé beaucoup plus loin, si ce n'était l'estime particulière que j'ai pour madame la duchesse de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. » Ce n'était pas sans dessein que

la cabale d'Aiguillon et Richelieu avait fait rédiger cette lettre en termes aussi durs et aussi humiliants. Elle avait espéré que le duc, irrité, ferait un grand éclat, qu'il ferait un appel au parlement : cet éclat eût exaspéré le roi, et déjà les ennemis de Choiseul voyaient s'ouvrir pour lui les portes de la Bastille. Le duc trompa leurs prévisions ; il reçut avec une tranquille résignation la lettre de cachet et partit pour Chanteloup. Celle adressée à son oncle, le duc de Praslin, était d'un style plus dur et plus laconique: « Je n'ai plus besoin de vos services ; je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. — « La disgrâce du duc de Choiseul fut pour lui un véritable triomphe. Il lui avait été défendu de recevoir personne avant son départ de Paris, et tout Paris se fit inscrire à sa porte. Le duc de Chartres (père de Louis-Philippe) força toutes les consignes et vint se jeter dans ses bras; une foule immense courut attendre sur la route le ministre disgrâcié et lui témoigna ses regrets et ses sympathies: les carrosses formaient une double haie qui s'étendait très loin. Il n'y eut qu'un cri contre d'Aiguillon, la favorite et le chancelier. Le roi ne fut pas épargné. Il plut des épigrammes et des chansons, et tout Paris répétait ce triolet :

> Le *bien-aimé* de l'almanach
> N'est plus le bien-aimé de France ;
> Il fait tout ab hoc et ab hac,
> Le bien-aimé de l'almanach;
> Il met tout dans le même sac,
> Et la justice et la finance.
> Le bien-aimé de l'almanach
> N'est plus le bien-aimé de France.

Ce surnom de *Bien-aimé* avait été donné à Louis XV lorsqu'il était malade à Metz. Les temps et l'opinion avaient changé; le surnom n'existait plus que dans l'almanach royal. Le duc de Choiseul ne pouvait s'empêcher de reparaître à la cour lors de l'avénement du nouveau roi Louis XVI. Ce prince ne témoigna ni peine ni plaisir à le revoir : « Monsieur le duc, lui dit-il, vous avez perdu de vos cheveux depuis que je ne vous ai vu. » Mais la reine s'était avancée dès qu'elle l'avait vu entrer, et lui avait dit : « Monsieur le duc, vous pouvez être persuadé que je conserverai toujours le souvenir de ce que vous avez fait pour moi. » Le duc repartit aussitôt pour Chanteloup, après avoir fait prévenir ses amis qu'il y passerait la belle saison. Quelques années après (1777), il fit imprimer sous ses yeux, dans ce château, ses mémoires (2 vol. in-8°). Ces mémoires, destinés à un petit nombre d'amis, n'ont été livrés au public que par une autre édition, en 1790. Louis XVI était prévenu contre toute la famille Choiseul ; il avait été facile de lui persuader que le chef de cette maison avait avancé la mort de son père. Cette calomnie était aussi absurde qu'atroce, mais tel est le malheur des princes, ils n'ont point et ne peuvent avoir d'opinion raisonnée ; ils adoptent sans examen celle que leur font leurs entours. L'ascendant de la reine Marie-Antoinette sur Louis XVI ne put triompher de sa prévention contre le duc de Choiseul. — Il mourut à Paris le 8 mai 1785. DUFEY (de l'Yonne).

CHOISEUIL-GOUFFIER (Le Cte Marie-Gabriel-Auguste de), naquit en 1752. Son amour pour les sciences et les arts lui fit entreprendre à l'âge de vingt-quatre ans un voyage en Grèce ; il revint en France après un séjour de trois ans, et publia les résultats de ses découvertes dans ces belles contrées, si riches encore en souvenirs et en monuments historiques. Il remplaça à l'académie des inscriptions Foncemagne, et en 1784, il se présenta à l'académie française, quoique les membres de l'académie des inscriptions fussent convenus de ne pas s'y présenter. Anquetil-Duperron eut la singulière idée de déférer question au tribunal des maréchaux de France, qui se déclara incompétent. M. de Choiseul fut admis à l'académie française, en remplacement de d'Alembert, décédé. Il fut reçu le même jour que Bailly. — Nommé ambassadeur de France près la Porte-Ottomane, il emmena avec lui quelques artistes et gens de lettres ; Delille était de ce nombre. Un ministre étranger, jaloux de l'ascen-

dant de M. de Choiseul-Gouffier sur le divan, fit remettre à ce conseil un exemplaire de son *Voyage pittoresque en Grèce.* L'auteur, dans son introduction, exhortait les Grecs à s'insurger contre la Sublime-Porte, et à conquérir leur indépendance. M. de Choiseul-Gouffier, informé de cette intrigue, et qui avait dans son hôtel une imprimerie à lui, fit imprimer un carton, et envoya un exemplaire de son ouvrage, en informant le divan que le passage qu'on lui avait dénoncé avait été ajouté dans une édition contrefaite et qu'il désavouait. Il envoya à l'assemblée nationale le don patriotique des Français qui se trouvaient à Constantinople, s'élevant à 12,000 fr.; il y ajouta un don d'une somme égale de la part d'un citoyen qui voulait garder l'anonyme. Ce citoyen qui voulait rester inconnu, c'était l'ambassadeur. Rappelé en 1791 pour aller occuper le même emploi à Londres, il persista à se maintenir à Constantinople; seulement il ne correspondit plus qu'avec les princes frères de Louis XVI, et qui se trouvaient alors en Allemagne. Mais, après l'arrivée de M. de Sémonville, son successeur, il fut obligé de quitter Constantinople, et partit pour Saint-Pétersbourg; il reçut l'accueil le plus flatteur de la tsarine Catherine II. Le successeur de cette princesse, Paul Ier, lui continua la pension que lui faisait Catherine, le nomma son conseiller intime et directeur de l'académie des arts et de la Bibliothèque impériale. Il avait été décrété d'accusation par l'assemblée nationale après la saisie de sa correspondance avec les princes français, dont les papiers étaient tombés au pouvoir des armées républicaines. Mais, en 1802, il obtint son retour en France; il reprit le cours de ses travaux sur la Grèce, et publia la deuxième partie de son *Voyage pittoresque.* Il fit exécuter sur les modèles qu'il avait apportés les belles cariatides du temple de Minerve à Athènes, et les plaça dans l'édifice monumental qu'il fit construire à l'extrémité des Champs-Élisées et connu depuis sous le nom de *Jardin Marbœuf.* En sa qualité d'ancien membre de l'académie des inscriptions, il prit place dans la deuxième classe de l'institut. En 1814, il fut nommé par Louis XVIII pair de France et membre du conseil privé, et rentra à l'académie française lors de sa réorganisation. Il reprit ses fonctions de pair après la deuxième restauration. Le 25 août 1816, il prononça dans la séance publique de l'institut une dissertation sur Homère. Les levés et les plans qu'il avait fait faire en Grèce ont été communiqués à l'auteur des *Voyages du jeune Anacharsis*, et ont été très utiles au géographe Barbié du Bocage pour son nouvel atlas de la Grèce. Sa carte de la *Troade* a servi de base à celle de Lechevalier et des Anglais. *Son mémoire sur l'hippodrome d'Olympie*, lu en 1784 à l'académie des inscriptions, et augmenté depuis, a été publié dans le XLIXe volume de cette société savante. *Ses recherches sur l'origine du Bosphore de Thrace* ont été insérées dans le deuxième volume de la troisième classe de l'institut. — M. de Choiseul-Gouffier est mort à Paris en 1817. D—Y.

CHOISY (François-Timoléon, abbé de), fut l'un des auteurs, non les plus distingués, mais les plus féconds du XVIIe siècle. Né en 1644, à Paris, d'une famille qui tenait un rang honorable dans la magistrature, il reçut d'une mère trop faible et trop tendre l'éducation la plus efféminée; elle se plaisait à l'habiller en fille, à lui faire porter des diamants, des boucles d'oreille, en un mot tous les atours de l'autre sexe. Le jeune abbé (car on lui avait fait prendre de bonne heure le petit collet, sans toutefois qu'il fût entré dans les ordres) prit goût à la plaisanterie et la prolongea autant qu'il lui fut possible. Après la mort de cette mère imprudente, il alla habiter quelque temps dans le Berri une des terres qu'elle lui laissait. Il s'y fit annoncer sous le nom de la comtesse des Barres, et arriva en effet dans le costume féminin. Ce fut pour lui l'occasion de quelques bonnes fortunes et d'une séduction qu'il a racontées dans un ou-

vrage publié seulement après sa mort. C'est dans cette *Histoire de Mme la comtesse des Barres* que l'auteur de *Faublas* a trouvé l'idée et quelques détails des premières aventures de son mauvais sujet de héros.—Celle de l'abbé de Choisy furent bientôt publiques et si scandaleuses que Louis XIV, quoiqu'il ne fût pas encore devenu un roi dévot, lui en fit témoigner son mécontentement. L'abbé trouva plus facile de s'éloigner que de se corriger ; il alla continuer le cours de ses plaisirs en Italie, et s'y livra en outre à la passion du jeu, plus dangereuse pour sa fortune. Il y eut pourtant dans ce voyage un épisode plus sérieux : il fut à Rome le conclaviste du cardinal de Bouillon lors de l'élection du pape Innocent XI, et dut peu édifier le sacré collége, s'il n'y contraignait pas mieux ses penchants. —Il avait près de 40 ans lorsqu'à son retour en France une maladie qui le mit aux portes du tombeau produisit chez lui une conversion au moins apparente, et mit un terme aux folies de sa jeunesse. Devenu à la fois auteur et courtisan, il publia d'abord des dialogues, composés avec son ami l'abbé de Dangeau, sur l'immortalité de l'ame, l'existence de Dieu, etc. Puis il sollicita et obtint la faveur de faire partie de la pieuse ambassade expédiée à Siam, dont le roi avait, disait-on, témoigné le dessein d'embrasser la foi catholique : le fait est que le roi de Siam ne se fit point chrétien, mais que l'abbé de Choisy s'y fit prêtre. Il composa de plus, et fit paraître après son retour une *Relation du voyage de Siam*, qui, malgré son insignifiance et ses détails oiseux, obtint beaucoup de succès. Bientôt succédèrent à cet ouvrage une *Vie de David* et une autre de *Salomon*, espèces de panégyriques de Louis XIV, sous le nom de ces princes d'Israël. Croyant avoir trouvé sa véritable vocation, Choisy se voua dès lors aux travaux historiques. Il écrivit l'histoire de Saint-Louis, de Philippe de Valois, de Charles V, etc., etc., œuvres superficielles, sans recherches, sans critique, mais dont le style clair et facile plut à un grand nombre de lecteurs. Il fallait d'autres qualités pour écrire une *histoire de l'église*. Aussi celle que l'abbé de Choisy publia en 11 volumes in-4° est elle tombée dans un profond oubli, malgré l'encouragement que lui avait, dit-on, donné Bossuet : nouvelle preuve au surplus que le goût n'est pas toujours le compagnon du génie.—On ne se souviendrait guères non plus de sa traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, si elle n'avait donné lieu à l'une de ces anecdotes qui passent de recueil en recueil, sans en être plus vraies. On raconta qu'il avait dédié cette traduction à Mme de Maintenon, marié dès lors à Louis XIV par un mariage secret, et qu'elle portait pour épigraphe ce passage d'un psaume : *Audi, filia... concupiscet rex decorem tuum*, passage qui, ajoutait-on, fut retranché dans la seconde édition. Le savant M. Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, a fait justice de cette fable anecdotique. L'abbé de Choisy était trop bon courtisan pour divulguer ainsi ce que le monarque voulait tenir caché. Aussi se garda-t-il bien de laisser paraître de son vivant ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, quoique la critique n'y portât que sur quelques ministres du *grand roi*, et non sur lui-même.—L'abbé de Choisy mourut à Paris le 2 octobre 1724, à l'âge de 81 ans. Il était de l'académie française, et son éloge fait partie de ceux des académiciens qui ont exercé la plume de d'Alembert. La tradition nous a conservé une réponse remarquable de cet abbé homme de lettres : lui si gai, si fou dans ses jeunes années, il fut atteint dans l'âge mûr d'une profonde mélancolie que le travail seul pouvait dissiper par intervalles. Un de ses amis lui demanda la cause de ce changement : « C'est, lui dit Choisy, que *j'ai vu ce qui est*! » Mot plus philosophique, plus profond que ses ouvrages, et dont un médecin célèbre fit, au dernier siècle, un ingénieux commentaire, lorsqu'il répondit à une dame qui lui demandait ce que c'était que

l'humeur noire, l'hypocondrie : « Madame, c'est une terrible maladie, elle fait voir les choses comme elles sont. »

OURRY.

CHOIX, CHOISIR, CHOYER, et leurs synonymes. On veut que le verbe *choisir* soit dérivé de *colligere*, que les Latins n'ont jamais employé dans ce sens, et qui signifie simplement *amasser*, *recueillir*. Leur verbe *eligere*, dont nous avons fait notre verbe *élire*, a plus d'analogie avec le mot *choisir*, puisque l'*élection* suppose nécessairement un *choix*. Il y a cette différence cependant entre ÉLIRE et CHOISIR, ou l'ÉLECTION et le CHOIX, que ce dernier marque le résultat d'une volonté individuelle, dirigée dans un but qui lui est propre et particulier, tandis que l'*élection* est le résultat du suffrage de plusieurs personnes ou d'un concours entre plusieurs candidats, dans un but d'intérêt général et d'utilité publique. Il y a également une différence entre les verbes OPTER et CHOISIR ou entre l'OPTION et le CHOIX. Ce dernier suppose un plein exercice de la volonté et la liberté de prendre ou de faire ce qui plait entre plusieurs choses; on est quelquefois contraint d'*opter*, c'est-à-dire de se décider pour une de ces choses, lors même qu'aucune ne plairait. Ainsi l'on dit qu'il faut *opter* entre deux maîtres. Entre le vice et la vertu, il n'y a point d'accommodement possible, il faut *opter* pour l'un ou pour l'autre. Entre deux chemins, deux routes qui se présentent, il faut aussi savoir *opter*. D'où il suit que lorsque les choses sont à notre *option*, et qu'il y a nécessité de se décider entre elles, il faut tâcher de faire le *choix* le plus avantageux ou le moins désavantageux possible. S'il s'agit enfin de deux choses parfaitement égales entre elles, il n'y a pas lieu à *choisir*, on ne peut encore qu'*opter*. Il y a une autre différence bien marquée entre CHOISIR et PRÉFÉRER, ou le CHOIX et la PRÉFÉRENCE. Le premier suppose seulement une délibération, le second veut une comparaison; le goût suffit pour déterminer le *choix*, la *préférence* est le résultat d'un jugement spéculatif : on peut dire de cette dernière que c'est un *choix raisonné*. En un mot, *choisir*, c'est simplement prendre une chose entre deux ou plusieurs autres; *préférer*, c'est mettre une chose au-dessus d'une autre ou de plusieurs autres. D'où il suit qu'un *choix* peut être bon ou mauvais, selon que l'objet sur lequel il s'arrête est propre ou non à remplir sa destination ou les vues que l'on a sur lui, et que la *préférence* peut être juste ou injuste, selon que les qualités et le mérite de cet objet sont au-dessus ou au-dessous de celles qui se rencontrent dans l'objet auquel on l'a *préféré*. Que d'enfants *préférés*, dans les familles, qui ne sont pas toujours dignes de cette *préférence*! On dit *faire un choix* et *donner la préférence*, parce que, dans le premier cas, l'acte se réfléchit sur celui qui le fait, sur le sujet du verbe, et dans le second sur celui qui en est l'objet, sur le régime. — Le P. Malebranche a dit qu'il faut rendre la justice sans *choix* et sans acception de personne; c'est une recommandation superflue, sans doute, à faire aux juges de nos jours « L'attachement du peuple pour la vérité n'est nullement un *choix libre et raisonné*; c'est *pur accident*. » Veut-on savoir quel est l'auteur de ce jugement si injurieux et tout à la fois si faux à l'égard des masses, dont l'instinct et l'esprit d'appréciation, au contraire, sont souvent si remarquables, et qui doivent sans doute cet avantage à ce que leur raison n'est pas obscurcie par les subtilités d'une fausse dialectique et d'une science vaine? C'est Bayle, que l'on s'accorde généralement, du reste, à regarder comme un des plus grands sceptiques de son temps. (*V.* BAYLE, t. v, p. 57.) Cette phrase de Nicolle renferme un peu plus de justesse et de véritable observation : « Il n'y a point d'imprudence si ordinaire que le *choix* de l'état où nous devons passer la vie; si l'on y prend bien garde, on verra que presque personne n'est bien placé. » On a long-temps disputé, et l'on disputera long-temps encore sur le *libre-arbitre*, (*V.* ce mot). St-Evremont a dit à ce sujet : « L'homme s'imagine délibérer et

choisir librement, mais il ne fait qu'obéir. » Il est vrai qu'ailleurs il semble se contredire lui-même, lorsqu'il dit : « L'homme sent qu'il agit par *choix* et sans une détermination nécessaire, et cela lui suffit pour conclure qu'il est libre. » Corneille a dit :

Non, ce n'est ni par choix, ni par raison d'aimer,
Qu'en voyant ce qui plaît on se laisse enflammer.

En effet, on se décide alors par sentiment, par goût, par entraînement, et sans pouvoir consulter les lumières de sa raison. Mais, si l'on ne *choisit* pas toujours en amour, il faut au moins savoir *choisir* ses amis et sa société. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, il faut *préférer* le *choix* à l'abondance. « Le commerce du *monde choisi*, dit mademoiselle de Scudéri, donne un air de politesse qu'on ne perd jamais ». Mais, comme il entre nécessairement beaucoup d'arbitraire et de caprice dans nos *choix*, nous ne saurions les imposer à autrui; et ce que l'on appelle, par exemple, dans un cercle, un *commerce choisi*, un *monde choisi*, une *société choisie*, des *gens choisis*, passeraient souvent dans un autre pour des choses d'assez mauvais *choix*. Il semble cependant qu'en général on peut entendre par le mot *choisi* et qualifier ainsi tout ce qui est excellent, fin et délicat, ou du moins tout ce qui a une supériorité marquée sur les choses ou sur les personnes de même nature. — L'homme bien né et qui a reçu une bonne éducation se sert habituellement dans ses écrits ou dans la *conversation* d'expressions *choisies*, mais il se garde bien du reste d'y mettre de l'affectation; car, comme l'a fort bien dit le P. Bouhours : « Une extrême justesse dans le *choix* et dans l'arrangement des mots ou des paroles affaiblit quelquefois les pensées et dessèche le discours. » — CHOISIR a signifié aussi autrefois *découvrir de loin*, *voir*, *apercevoir quelque chose*; témoin cette phrase de Villehardouin : « et *choisièrent* el pied de la montaigne pavillons bien à trois lieues de l'ost. » — Plusieurs étymologistes, entre autres M. de Roquefort, veulent que du verbe *choisir* on ait formé le verbe CHOYER, qui selon eux signifie prendre soin, nourrir de choses *choisies*, traiter délicatement; mais nous préférons l'opinion de Ménage, qui rapporte l'origine de ce mot au verbe latin *cavere*, qui signifie prendre garde, veiller sur quelqu'un ou sur quelque chose, avoir soin de quelqu'un ou de quelque chose, ménager, épargner quelqu'un ou quelque chose. Ce verbe est du style familier. Molière l'a employé dans le *Tartufe* pour mieux caractériser la sotte prédilection d'Orgon pour cet homme qui le trompe :

Il le choie, il l'embrasse, et pour une maîtresse
On ne saurait, je crois, avoir plus de tendresse.

On s'en sert aussi quelquefois avec le pronom réfléchi, et l'on dit très bien d'un homme qui aime ses aises et qui a grand soin de sa propre personne : c'est un homme qui se *choie* fort. On *choie*, en général, les personnes auxquelles on veut plaire ou dont on attend quelque chose : les courtisans *choient* les princes, et jusqu'à leur entourage, avec un soin extrême; des collatéraux *choient* avec le même zèle celui dont ils espèrent hériter. Nous blâmera-t-on de *choyer* nos lecteurs et de nous appliquer à rechercher tout ce qui peut leur être utile et agréable?

EDME HÉREAU.

CHOLÉ (anatomie), mot grec qui signifie *bile* (*voy.* t. VI, p. 193); d'où sont dérivés les mots CHOLÈRE ou COLÈRE (c'est ainsi qu'on nommait jadis la *bile*), CHOLÉSIQUE, CHOLÉSA, CHOLÉDOQUE (*V.* ci-après) et CHOLÉGOGUES. Ce dernier terme sert à désigner les médicaments qui évacuent la bile, et qu'on administrait dans la jaunisse et les fièvres bilieuses. L'aloès, la rhubarbe, la scammonée, les tamarins, les savons, étaient considérés par les anciens médecins comme des *cholégogues*. Le mot COLÈRE, si usité dans le langage usuel, et employé comme synonyme de *fureur*, est évidemment dérivé du grec *cholê*. L'expression vulgaire, *vous m'échauffez*, *vous me remuez la bile*, employée pour dire *vous me mettez en colère*, vient à l'appui de cette opinion. L-T.

CHOLÉDOQUE (du grec *chole*, bile, et *ochos*, qui contient). Ce nom, qui pourrait servir à désigner l'ensemble des canaux biliaires qui versent dans l'intestin grêle la bile sécrétée par le foie, n'a été donné qu'au canal qui, après avoir reçu cette humeur de deux autres canaux distingués en *hépatique*, ou venant du foie, et en *cystique*, ou venant de la vésicule du fiel, la transmet au duodénum, dans lequel il s'ouvre, après avoir traversé obliquement ses tuniques dans la partie postérieure de la seconde courbure de cet intestin, tout près de l'ouverture du canal qui verse l'humeur du *pancréas*. (*V.* ce mot.) Quelquefois le canal cholédoque se réunit dans sa partie inférieure au canal pancréatique avant de s'ouvrir dans le duodénum. Le canal cholédoque fait partie des voies biliaires. (*Voy.* t. VI, p. 195, col. 1, et t. X, p. 230, col. 1.) Son organisation et ses différences dans la série animale et ses maladies seront indiquées au mot FOIE. L-T.

CHOLÉRA-MORBUS. Cette maladie, que les anciens ont aussi nommée *cholerica passio*, *diarrhea cholerica*, est une affection sur-aiguë des voies digestives, caractérisée par des vomissements nombreux, des déjections alvines presque continues de matières bilieuses, muqueuses ou séreuses, et par une chaleur brûlante à l'épigastre, des coliques très vives, la prostration des forces, le froid aux extrémités, et un pouls petit et concentré. Il existe deux genres de choléra-morbus, l'un *sporadique* et l'autre *épidémique*. — La dénomination de cette maladie désigne assez qu'elle date des temps où régnait la médecine humorale; on ne connaissait guère à cette époque que le choléra sporadique, qu'on attribuait à une *bile acrimonieuse surabondante*, *dont la nature cherchait à débarrasser le malade*. Ce qui avait contribué à accréditer cette opinion de la super-sécrétion biliaire comme cause du choléra, c'est que l'évacuation de ce liquide semblait déterminer la solution de l'état morbide. Toutefois, il convient de faire observer que, dans le cas de choléra-morbus épidémique, l'expression est doublement vicieuse; car non seulement elle n'indique pas la nature de la maladie, mais elle désigne une évacuation de bile, tandis que le plus souvent le cholérique ne rend que des sérosités ou des mucosités floconneuses. En général, le choléra-morbus sévit avec une telle rapidité qu'on lui a donné le nom vulgaire de *trousse-galant*, pour désigner que cette affection terrasse en très peu de temps les hommes les plus robustes.

Du choléra sporadique.

Très fréquent dans toutes les contrées méridionales, il s'y déclare de préférence durant les chaleurs de l'été, époque à laquelle on est souvent exposé à un refroidissement subit de la peau, lorsqu'elle est en état de turgescence; on l'observe encore à la suite des excès d'alimentation ou de l'abus des boissons alcooliques, surtout lorsque ces *ingesta* sont altérés ou de mauvaise qualité, tels que les poissons marinés qui ont éprouvé un commencement de putréfaction, ou ceux que l'on a conservés dans de la graisse ou du beurre rance; les fruits acerbes ou ceux qui sont aisément fermentescibles, les vins acides et falsifiés, etc. Ce choléra est caractérisé par des vomissements presque continuels, d'abord d'aliments à demi digérés, ensuite de matières bilieuses verdâtres, d'autrefois brunâtres, semblables à de la lie de vin : il se déclare en même temps de nombreuses déjections alvines, accompagnées d'épreintes très douloureuses. — Dans le choléra sporadique, les évacuations sont si abondantes et quelquefois si rapprochées qu'on a vu des cholériques maigrir d'une manière très remarquable dans l'espace de quelque heures; les selles sont constamment accompagnées de ténesme; l'abdomen est tendu et très sensible à la pression; les douleurs à l'épigastre sont toujours vives et quelquefois atroces; une sensation brûlante se manifeste dans tout le canal intestinal; souvent le hoquet a lieu, et détermine un sentiment de déchirure dans

le creux de l'estomac; la voix est rauque; la face est grippée; parfois le délire et les convulsions se déclarent; le pouls, d'abord fréquent, devient petit et presque imperceptible. Il y a abattement moral, crampes dans les membres, prostration des forces, syncopes, refroidissement aux extrémités et chaleur très intense à l'intérieur, ce qui fait éprouver au malade un désir continuel de boire; l'urine est trouble, peu abondante, ne coule que durant la rémittence des douleurs, ou lorsque la violence du mal commence à diminuer. Cet état ne dure d'ordinaire que quelques heures, rarement plus d'un jour. Si cette variété du choléra a été convenablement traitée par les antiphlogistiques et les opiacés, les évacuations diminuent, les douleurs cessent, le pouls se relève, la chaleur revient à la peau, le besoin de dormir se fait sentir, et la convalescence est ordinairement de courte durée, lorsqu'on prescrit un régime sévère et adoucissant. — Tous les modificateurs susceptibles d'irriter le tube digestif peuvent donner lieu au choléra sporadique; mais il arrive que, suivant la prédisposition de l'individu sur lequel s'exerce cette action, le mal se déclare subitement ou après avoir donné lieu à tous les signes précurseurs d'une irritation gastro-intestinale. Quelle que soit sa cause, le choléra-morbus sporadique doit être considéré comme une inflammation plus ou moins intense de la muqueuse gastro-intestinale, qui débute souvent sous forme nerveuse, et peut, dans cette circonstance, devenir promptement mortelle par les seuls désordres d'innervation qu'elle occasionne. D'autres fois, cette gastro-intérite se complète, s'irradie au loin, envahit une grande étendue du tube digestif, excite vivement certaines sympathies, en éteint d'autres, gêne, diminue l'action du cœur, et peut, lorsqu'elle n'est pas arrêtée dans sa marche, déterminer ainsi la mort, mais moins rapidement que dans le premier cas. — Quoique la bile ne joue ici qu'un rôle secondaire, il est cependant présumable que ce liquide âcre, abondamment sécrété par l'irritation sympathique du foie, et continuellement versé dans le duodénum par les contractions synergiques des conduits biliaires, doit augmenter l'irritation de la muqueuse gastro-duodéno-intestinale, et par conséquent doit sur-exciter les contractions de la membrane musculaire sous-jacente. — L'autopsie cadavérique vient à l'appui des faits que nous venons d'exposer; elle a toujours montré les désordres qu'a produits l'inflammation, telles que des plaques rouges, noires, piquetées, irrégulières, qui indiquent toutes les nuances de la gastro-entérite, quelquefois accompagnées d'une congestion sanguine très étendue; parfois aussi l'action congestive s'est faite en même temps sur les poumons, le cerveau et la moelle épinière. — Sauvages a placé le choléra parmi les flux du ventre, et cependant, par la plus bizarre des contradictions, il admettait, d'après Hippocrate et Galien, un *choléra sec*, *provenant d'un grand amas de gaz*, ce qui ne devait être tout au plus considéré que comme une *colique venteuse* très forte. — Sydenham, qui partageait aussi cette singulière opinion, donnait pour cause à cette maladie *une humeur viciée et acrimonieuse*. — Cullen l'a considérée comme un spasme de l'estomac, et ne voit par conséquent dans cette maladie qu'un éréthisme du système nerveux gastro-intestinal. — Pinel, pensant agir plus rationnellement, a classé le choléra dans la section des fièvres qu'il appelle *méningo-gastriques*. — Darwin, admettant que le choléra est le résultat de l'intervertissement des mouvements péristaltiques de l'estomac, du duodénum et des intestins grêles, croyait que, par une action rétrograde, les vaisseaux lactés (absorbants, chilifères) ramenaient les sucs nutritifs dans le canal intestinal, en même temps que la bile affluait en quantité considérable vers les organes digestifs. Quoique cette théorie fût absurde, il n'en est pas moins vrai que Darwin plaçait le choléra parmi les irritations gastriques. — Geoffroi a très bien vu aussi que cette maladie était une inflammation gastro-intestinale, mais il était réservé à

la médecine physiologique de mettre cette vérité hors de doute, et de prouver par des faits incontestables que le traitement antiphlogistique est le seul rationnel, et par conséquent celui qui est le plus généralement applicable à tous les cas de choléra-morbus. — Quoique Sydenham ait méconnu la véritable cause du choléra, il fut cependant le premier qui entrevit les avantages du traitement antiphlogistique. Le seul reproche qu'on pourrait lui adresser serait de n'avoir pas su proportionner l'énergie de ses moyens thérapeutiques à l'intensité des désordres inflammatoires qu'il avait à combattre. Par exemple, au début de la maladie, il prescrivait l'eau de poulet très légère, une solution gommée, simple ou acidulée, de l'eau pannée, recommandant bien de ne faire prendre ces boissons qu'à petites doses fréquemment répétées; il en vint cependant au point d'employer quelquefois la saignée. Ces données très incomplètes auraient néanmoins pu conduire à d'heureux résultats si l'école moderne, renchérissant sur les erreurs de nos prédécesseurs, n'eût voulu compléter la thérapeutique du praticien anglais. En effet, les uns se sont hâtés de prescrire l'anti-émétique de Rivière, afin de diminuer la fréquence des vomissements. D'autres ont employé le magistère de bismuth, pour faire cesser les spasmes de l'estomac et calmer les douleurs épigastriques; quelques-autres enfin ont ordonné de hautes doses de calomélas, et des potions ou des lavements huileux, afin de *faciliter le glissement des matières âcres*, sauf à recourir ensuite à l'opium, aux astringents ou aux toniques. — Les erreurs de diagnostic commises par les anciens sur la nature du choléra sporadique durent inévitablement conduire nos modernes ontologistes aux fausses inductions thérapeutiques d'après lesquelles on a long-temps traité cette maladie. En effet, l'on voit que la méthode curative de la plupart d'entre eux avait pour objet de seconder et de provoquer même l'évacuation d'un excès de bile acrimonieuse, qui leur paraissait la seule cause de tous les désordres cholériques. D'autres, ne prenant en considération que l'état convulsif du tube digestif, dirigeaient tous leurs efforts de traitement vers le spasme violent, qui, suivant eux, provoquait cet excès de sécrétion muqueso-bilieuse et tous les phénomènes morbides qui s'ensuivent. De là le fréquent emploi des vomitifs et des purgatifs les plus énergiques, précédés ou accompagnés des stimulants diffusibles, tels que l'éther, l'alcool camphré, etc., secondés par de prétendus antispasmodiques, par les opiacés à hautes doses et le sous-nitrate de bismuth. Enfin, pour mieux consolider la cure, on couronnait l'œuvre par l'administration des toniques, dans le but de réconforter les organes affaiblis par les efforts prolongés des vomissements et des évacuations abondantes qu'ils avaient éprouvés. — Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les substances médicamenteuses que l'on a proposées et mises en usage dans le traitement du choléra-morbus. D'autres enfin, n'ont pas craint de préconiser contre cette maladie de très fortes doses de tartre stibié. Mais, laissons de côté cette iatrochimie homicide, dont le bon sens public a déjà fait justice, et hâtons-nous d'indiquer le plus succinctement possible les véritables bases d'un traitement rationnel. — En général, comme on n'est appelé auprès des malades affectés de choléra-morbus sporadique qu'après que les vomissements et les selles se sont déjà déclarés abondamment, si ces évacuations sont accompagnées de coliques très vives, de crampes et de mouvements convulsifs, il faut, sans hésiter, faire avaler un grain d'extrait gommeux d'opium dissous dans une cuillerée d'eau simple, et administrer en même temps un lavement composé d'un demi-verre de solution aqueuse d'amidon avec addition de 20 ou 30 gouttes de laudanum. Si les premières doses sont rejetées ou insuffisantes, on les augmente graduellement jusqu'à suspension des vomissements, des selles et des coliques déchirantes qu'éprouve le malade. On se hâte alors d'employer les antiphlogisti-

ques généraux et locaux, secondés par l'action des révulsifs s'il devient nécessaire de les appliquer. — Mais si le choléra se déclare avec prédominance de symptômes inflammatoires des organes digestifs, accompagnée de congestion cérébro-spinale, crampes, froid aux extrémités, etc., on débute par une saignée, et l'on applique 30 ou 40 sangsues à l'épigastre, 20 ou 30 à l'anus, et l'on couvre l'abdomen de cataplasmes émollients. L'eau fraîche, acidulée de quelques gouttes de citron, et légèrement édulcorée avec du sirop de gomme, des demi-lavements avec la décoction d'une tête de pavots, et addition d'une pincée d'amidon, sont d'un utile emploi, surtout lorsque les émissions sanguines ont opéré une détente dans les phénomènes inflammatoires. Une précaution indispensable, c'est de favoriser à l'aide de tous les moyens possibles le retour de la chaleur à l'extérieur, et principalement aux extrémités. Il est des circonstances où il convient aussi d'appliquer vers le déclin de la maladie un large vésicatoire aux extrémités inférieures, lorsqu'il est nécessaire d'y révulser un reste d'inflammation que les antiphlogistiques n'ont pu entièrement éteindre à l'extérieur.

Du choléra-morbus asiatique.

(*Synonymie*). C'est le *kolouan* chinois, le *mordechi* indien, le *oueb* persan, le *sinnaga* sanscrit, le *heida* arabe, etc. L'étymologie gréco-latine étant la même pour les deux genres de choléra-morbus, quoiqu'il existe entre ces deux affections de nombreux points de dissemblance, nous laisserons de côté les interminables divagations des médecins hellénistes qui, en dernier résultat, ont voulu prouver que la désignation de *choléra-morbus* ne convenait point à l'épidémie meurtrière que nous avons observée en Europe dans le courant de l'année 1832, par la raison évidente que dans le plus grand nombre des cas, les cholériques n'évacuaient pas une seule goutte de bile. — Cette dénomination, qui date des temps ou régnait la médecine humorale, a été appliquée, à raison de la similitude des symptômes, à une épidémie qui s'est développée depuis long-temps dans les régions équatoriales, et qui est celle que nous avons dernièrement observée à Paris. On en a rencontré assez long-temps après l'épidémie quelques cas épars qui ne doivent pas être considérés comme un présage du retour de la maladie. Le choléra avait sans doute paru à plusieurs autres époques, car il est probable que cette *peste noire* qui, d'après Villani, parcourut presque tout le monde au XIVe siècle et enleva les deux tiers de la population, était une épidémie de ce genre. Quoi qu'il en soit, on l'avait oubliée en Europe, tandis qu'elle continuait à exercer ses ravages à Calcutta et dans plusieurs autres villes de l'Inde. — Cette épidémie a-t-elle suivi les armées russes dans leur communication d'Asie en Europe? Les aurait-elle accompagnées dans leur invasion en Pologne, d'où elle se serait disséminée dans les différentes provinces de l'Allemagne, et plus tard dans les contrées méridionales? Le résumé de tous les faits relatés jusqu'à ce jour sembleraient répondre d'une manière affirmative à cette question. Ce qu'elle offre de bien étonnant, c'est que, contrairement aux autres épidémies, telles que la fièvre jaune, le typhus pestilentiel, etc., qui nécessitent pour leur développement certaines conditions atmosphériques et des dispositions locales particulières, le choléra porte également son action meurtrière sous toutes les latitudes et détermine les mêmes effets, quelle que soit la situation des différents pays. — Plusieurs observations tendent cependant à faire croire que le contraste d'un vent froid avec un soleil ardent est une cause complexe qui peut faciliter le mode de propagation du choléra. — On a voulu attribuer à des changements dans la direction des courants électriques ou magnétiques cette inexplicable propagation, qui a déjà fait parcourir à cette épidémie les deux tiers de la surface du globe; mais rien n'est moins démontré que cette hypothèse. — En Allemagne et dans le midi de l'Europe,

le choléra a été précédé par une espèce de catarrhe convulsif, qu'on a surnommé la *grippe*, mais il s'est écoulé une année entière entre l'apparition de ces deux maladies; une corrélatiou plus évidente est celle de la grande irritabilité de l'appareil de la digestion, qui, cinq semaines avant l'apparition du choléra à Paris, se déclara chez presque tous les malades, ainsi que chez la plupart des convalescents de cette époque. — Voici quels furent les prodromes qui semblaient annoncer la prochaine arrivée du choléra. — Cette épidémie a éclaté à Paris d'abord parmi les classes les moins fortunées et les troupes de la garnison. Ce mode de propagation semble démontrer assez qu'il n'y a pas eu là de contagion, car les personnes qui en ont offert les premiers exemples n'avaient pas été sans doute en communication directe avec celles qui venaient d'Angleterre. D'ailleurs, si ce genre de transmission eût été possible, les villes intermédiaires entre Calais et les bords de la Seine auraient dû en être les premières infestées, ce qui n'est point arrivé. Resterait à alléguer de la part des contagionistes les plus absolus, *que le venin cholérique a été communiqué par des effets ou des marchandises arrivées d'Angleterre;* mais cette allégation ne serait qu'une hypothèse, qui d'ailleurs se trouverait en contradiction manifeste avec tous les rapports des médecins qui ont le mieux étudié la nature et la marche de cette maladie. — Il est presque inutile de rappeler que lorsque cette grande question paraissait encore litigieuse, il y eut des médecins assez courageux pour s'inoculer le sang des cholériques; d'autres se couchèrent auprès d'eux, et goûtèrent les excrétions sans contracter la maladie. — Parmi les causes générales prédisposantes au développement de cette maladie, il paraitrait que le froid humide, le défaut de lumière et la mauvaise nourriture devraient occuper le premier rang; mais il faut aussi tenir grand compte des affections morales. Les personnes qui sont frappées de terreur à la vue des cholériques sont assurément très disposées à l'épidémie. — En dernier résultat, nous serions portés à admettre que des influences atmosphériques inconnues préparent insensiblement les corps des hommes au choléra, et que toutes les grandes perturbations de l'économie peuvent lui servir de causes déterminantes. — Il est prouvé et généralement admis qne tous les dérangements du système gastrique peuvent être suivis du choléra lorsque l'on est dans nn pays où il règne. Les principales causes sont donc l'indigestion et la diarrhée. Les personnes qui furent atteintes du choléra au moment où elles paraissaient jouir d'une bonne santé, n'en éprouvaient pas moins, ainsi que nous avons eu lieu de nous en assurer, une légère sensibilité à l'épigastre, qui dénotait une irritabilité supernormale dans l'estomac et le duodénum; mais le plus communément c'est par un dévoiement que le choléra commence. Les excès de tous les genres peuvent aussi conduire au même résultat, en adjoignant à la surirritabilité des voies gastriques celle des centres nerveux. Les convalescents, et surtout ceux qui viennent d'éprouver une maladie aiguë des organes digestifs, sont aussi très exposés au choléra. — Quant aux âges et aux sexes, on a remarqué que les enfants sont moins prédisposés au choléra que les adultes. Les femmes y paraissent moins exposées que les hommes, parce qu'elles font beauconp moins d'excès dans leur régime, et que le flux périodique prévient chez elles une certaine irritabilité des intestins, très commnne chez les hommes. Les vieillards sont très prédisposés au choléra parce qu'ils sont, en général, porteurs de phlegmasies chroniques qui les rendent très accessibles aux grandes perturbations atmosphériques et aptes à contracter des maladies mortelles. — La maladie est primitive on secondaire. — *Premier cas.* Toutes les inflammations du canal digestif offrant cette particularité, qu'elles peuvent prédominer tantôt dans le tiers snpérieur (estomac et duodénum), quelquefois dans le tiers moyen (intestins grêles), et parfois dans le tiers inférieur

(le colon, le cœcum et le rectum), le choléra étant une inflammation gastro-intestinale, débute aussi par l'une de ces trois sections des organes de la digestion. — Les débuts par la section inférieure sont les plus fréquents : le malade éprouve ordinairement de petites coliques et un léger mal de ventre, suivis d'une selle; d'autres sont saisis tout à coup d'un grand dévoiement : les intestins commencent à se vider des matières fécales; vient ensuite l'évacuation caractéristique du choléra, une matière laiteuse, ressemblant à la décoction du riz ou à la solution d'amidon : elle est quelquefois teinte de bile, et l'on y remarque des flocons. — Alors se déclarent les coliques, si toutefois elles n'avaient pas précédé; les malades ressentent des crampes dans les extrémités inférieures; ils éprouvent des douleurs dans le dos, dans les lombes; leur urine se supprime; ils sentent bientôt après que l'estomac commence à s'affecter, quelquefois même avec une rapidité étonnante. Tels sont les débuts par la section inférieure du canal digestif. — Voici comment se déclare la maladie dans la section moyenne ou des intestins grêles. Les malades éprouvent des borborygmes très bruyants; pendant plusieurs jours, ils ressentent de petites coliques vagues et accompagnées d'un état de malaise dont ils ne peuvent se rendre compte; cependant, ils conservent l'appétit et n'ont pas de diarrhée. Quelques-uns sentent des douleurs dans la tête et le dos, de l'engourdissement, une faiblesse générale, des pressentiments fâcheux ou de la terreur. Au bout d'un temps plus ou moins long, la diarrhée se déclare, et avec elle les symptômes que nous avons décrits comme appartenant aux débuts de la section inférieure : le choléra alors se manifeste. — Les exemples de la maladie débutant par la section supérieure sont moins fréquents dans nos latitudes tempérées que dans les pays chauds. Les malades éprouvent d'abord de la constipation, des nausées et tous les signes précurseurs d'une irritation gastrique ordinaire. Les nausées augmentent, les malades vomissent sans éprouver de douleur, à moins que l'estomac n'ait été déjà malade; viennent ensuite les vomissements douloureux et les crampes des extrémités. La gorge se dessèche, devient chaude, douloureuse; les malades ont même des crampes dans les muscles de la mâchoire. Ils éprouvent aussi plusieurs symptômes des débuts de la section moyenne; quelques-uns ont encore des étouffements qui accompagnent la douleur de l'épigastre; la face rougit en même temps, de sorte que la maladie semble provenir d'une congestion de sang à la base des poumons, dans le cœur et dans l'épigastre; ils ont tous les yeux secs, ternes, injectés et diminués de volume, la physionomie sinistre et les forces anéanties. Leur langue est large, plate, refroidie, et les paupières paraissent déjà trop larges pour le volume des yeux. Après cela, se montrent les autres symptômes du choléra que nous allons bientôt décrire. — Il existe encore un autre début qui se manifeste par les centres nerveux. Les malades n'ont pas de dérangements notables dans le canal digestif; du moins ils ne les accusent pas. Ils éprouvent tout à coup un tournoiement de tête, un étonnement extraordinaire, et tombent sans connaissance; il en est enfin qui restent comme foudroyés. Lorsque ce début n'est pas mortel, les malades, revenus à eux, restent dans une prostration extrême et se plaignent d'avoir eu le corps comme paralysé; la tête reste pesante, douloureuse, la face rouge; ils se sentent importunés par un soulèvement continuel de l'estomac, avec envie de vomir, et ils restent fort tristes. — Enfin, un dernier signe précurseur, qui ne fait jamais défaut, c'est la mollesse et l'état comme pâteux de l'abdomen, dont les muscles se laissent déprimer par la main qui les presse sans réagir, signe qui persiste pendant toute la durée de la maladie. A l'occasion du choléra-morbus spasmodique, nous avons fait observer que les muscles abdominaux sont contractés; qu'ils résistent à la pression et parfois sont très douloureux. — Le système nerveux a-t-il l'initiative dans cette forme

diversifiée? ou bien est-ce une irritation dans le canal digestif qui réagit sur ce système, irritation qui n'aurait pas été perçue par le malade? Cette dernière opinion est celle qui nous paraît la plus probable, vu la mollesse et la flaccidité des parois abdominales, qui est pour nous l'indice d'une congestion sanguine et séreuse des intestins, qui les tient dans un état de torpeur, et qui va bientôt donner lieu à un affreux débordement de matière cholérique, si la mort ne prévient cette évacuation. La seconde scène de ce début se manifeste par des vomissements qui sont accompagnés de beaucoup de douleur; les selles cholériques sont la troisième. — Tels sont les trois débuts primitifs que présente le choléra épidémique. — Lorsque la maladie est *secondaire*, elle se déclare à la suite d'une inflammation aiguë qui est sur le point de se terminer, ou bien chez un convalescent. — C'est ordinairement par une diarrhée que la maladie fait explosion ; cette évacuation prend le caractère cholérique, et l'on voit venir ensuite les autres symptômes dont nous venons de parler. Le pouls baisse, le reste de la fièvre s'éteint sur-le-champ, le malade se refroidit, et tous les symptômes les plus évidents du choléra se déclarent. Les convalescents étant attaqués par la section inférieure, c'est-à-dire par le dévoiement, et n'ayant pas de fièvre, ils tombent encore plus vite dans le ralentissement du pouls et le refroidissement extérieur. — On a remarqué que les phthisiques sont rarement affectés de cette maladie, à moins qu'ils ne soient tourmentés de la diarrhée durant l'épidémie.—Les symptômes caractéristiques du choléra sont un bouleversement subit dans le bas-ventre, accompagné d'un sentiment d'ardeur et de feu qui se concentre vers l'épigastre. Vient ensuite un accablement excessif, qui permet à peine au malade de se mouvoir. Il n'existe pas de maladies, excepté les apoplexies complètes, dans lesquelles le corps soit aussi lourd, aussi massif que dans le choléra. Les malades se sentent pesants comme une masse de plomb; beaucoup d'entre eux agitent continuellement les bras, les jambes, la tête, tandis que le torse reste immobile ; mais il en est quelques-uns dont les membres sont comme paralysés. Cela se conçoit, parce que le siége de l'irritation s'étend dans toute la longueur du canal digestif, et qu'elle réagit sur la moelle épinière et sur les muscles locomoteurs. Les selles ont quelquefois lieu à l'insu du malade, tandis qu'elles sont toujours douloureuses et accompagnées de ténesme dans le choléra sporadique. Les crampes sont aussi très douloureuses, et parfois si violentes qu'elles arrachent des cris au malade ; elles se manifestent non seulement dans les membres, mais encore dans les muscles du tronc, et donnent quelquefois lieu à un état tétanique général. Les muscles, quoique peu résistants à la pression, se dessinent souvent sous la peau. — Aussitôt que le choléra est bien prononcé, la roideur convulsive est moins considérable, et, comme cette maladie amène toujours la faiblesse et la mollesse des fibres musculaires, il n'est pas étonnant que l'observateur ne rencontre pas une résistance dans ces parties au moment même où elles sont tendues par la douleur. Dans le choléra sporadique, au contraire, les crampes des mollets donnent souvent lieu à un tel degré de dureté des muscles jumeaux et solaires que ces parties semblent avoir perdu toute leur élasticité. — A cette ardeur considérable qu'éprouvent les cholériques dans l'épigastre, dans la gorge et dans le bas-ventre, se joint une oppression qui gêne considérablement leur respiration et leur fait pousser des soupirs et des sanglots ; ils se plaignent d'une soif inextinguible et d'un état continuel de suffocation ; ils demandent tous à respirer un air frais et ne peuvent supporter le poids de leur couverture. — Les yeux sont excavés, rétrécis, secs, atrophiés ; au bout de quelques heures, ils sont réduits au quart, quelquefois à la moitié de leur volume, de telle sorte qu'on observe un espace entre les paupières et le globe oculaire ; la graisse de l'orbite semble se fondre, se résorber en peu

d'instans; les yeux paraissent se retirer vers la nuque, comme s'il y avait un fil qui les retirât en arrière : c'est un aspect hideux! A mesure que la maladie avance, ce symptôme fait des progrès; les yeux prennent une couleur rougeâtre, noirâtre; la cornée devient opaque, le malade n'y voit plus lorsqu'il est sur le point d'expirer : ce sont là les *yeux cholériques* des auteurs. — La face présente aussi un aspect qui lui est particulier; elle est le plus souvent grippée d'une manière qui lui est spéciale. Mais ce que l'on remarque avec le plus d'étonnement, c'est la couleur livide de cette face, se prononçant à mesure que la maladie fait des progrès. Aux signes particuliers que présentent la langue, et que nous avons précédemment indiqués, se joignent la respiration froide, la parole difficile, sépulcrale, basse; *les paroles sont plutôt soufflées qu'elles ne sont prononcées*. Dans le début, ainsi que vers la fin de la maladie, lorsque le traitement a rendu un peu de force, les cholériques s'agitent et ne peuvent tenir dans aucune position. Mais si le mal empire et que la prostration arrive à son comble, les malades ne peuvent se tenir sur le côté; ils supplient qu'on les mette sur le dos, la tête en arrière, le torse et la poitrine soulevés en avant; quelques-uns se retournent sur le ventre en se roulant péniblement, et périssent dans cette attitude. Pendant que le tronc est ainsi immobile, ils agitent leurs membres, se découvrent la poitrine, se plaignent d'un feu intérieur qui les oblige à enlever autant qu'ils le peuvent les cataplasmes et autres corps chauds dont on les couvre; la couleur devient de plus en plus brune, elle passe au livide; cette couleur commence par s'emparer des extrémités du corps, avance graduellement jusqu'au torse, et envahit toute la surface du corps; la cyanose devient alors générale. On remarque que le pouls est d'abord petit, et qu'ensuite il disparait plus ou moins promptement. — L'accablement et l'immobilité des cholériques est en raison directe de la faiblesse du pouls, dont la suspension ressemble à une véritable asphyxie. Cependant, le pouls est quelquefois nul et les malades conservent encore de la force ; on en voit même qui se lèvent, qui se jettent d'un endroit à un autre, ce que l'on peut, sans doute, attribuer aux douleurs ou bien à une réaction inflammatoire agissant particulièrement sur l'arachnoïde, ainsi que nous l'avons observé surtout chez les femmes d'une constitution très irritable. Plus les crampes sont considérables, plus prompt est l'épuisement, et plutôt arrive la cessation du pouls, qui est suivie immédiatement de cyanose. Lorsqu'on explore avec le stéthoscope le cœur des cholériques atteints de cyanose, on sent un léger frémissement semblable à celui qui se fait remarquer chez un agonisant. Le liquide vomi, qui au commencement présentait les caractères d'une solution de fécule ou d'eau laiteuse, laissant flotter des flocons de mucilage opaque, acquiert une odeur plus fétide, s'épaissit; la couleur bilieuse qu'il présente quelquefois au début de la maladie disparait, et parfois même est remplacée par une teinte rougeâtre, qui se communique à la matière cholérique. Chez quelques malades les évacuations bilieuses persistent jusqu'à la fin. — Pour compléter le diagnostic de cette maladie, il faut faire plus d'attention aux évacuations qu'aux douleurs, car rien n'est variable comme la sensibilité en général, et surtout celle des organes intérieurs. On voit des cholériques mourir presque sans souffrance, sans agitation, en rendant des évacuations très abondantes et dans un état de cyanose très avancé. Il y a d'autres sujets, au contraire, qui s'agitent, se tourmentent beaucoup, souffrent considérablement, ont des crampes extrêmement douloureuses et poussent des hurlements. — Les autres excrétions doivent être également examinées; la peau est froide, et la transpiration paraît nulle; l'urine est supprimée aussitôt que la maladie a revêtu son caractère distinctif; les yeux, qui étaient secs au début de la maladie, deviennent chassieux et se couvrent d'une mucosité blanchâtre, qui les ternit et les fait ressembler à ceux d'un

agonisant. — En résnmant les principaux symptômes que nous venons de parcourir, voici en peu de mots quels sont les signes que l'on peut considérer comme les plus caractéristiques de cette redoutable maladie : les évacuations par le haut ou par le bas, mais surtout par cette dernière voie, de la matière cholérique; l'affaiblissement de la eirculation, la disparition du pouls, l'*asphyxie*, la froideur de tout l'extérieur du corps, la *cyanose*, la suppression de toutes les excrétions, à l'exception du tube digestif; les yeux secs et caves, la conjonctive violette, les crampes isolées ou générales, la flaccidité des muscles et l'état pâteux au toucher des parois abdominales, constituent le tableau abrégé du choléra asiatique confirmé. — Il est vrai qu'il existe quelques cas rares où les évacuations n'ont pas en le temps de s'établir, mais le tube digestif est toujours, alors, rempli du fluide cholérique : c'est ce qu'indique le résultat de la percussion pendant la vie, et ce qui est confirmé par l'accumulation des matières eholériques dans le tube digestif après la mort.

De la marche et du pronostic du choléra asiatique.

Lorsque le choléra a été arrêté dans son débnt par une médication appropriée, ou bien lorsque, par une cause quelconque, le développement de la maladie n'a pu se compléter, on est convenu de lui donner alors le nom de *cholérine* : nul doute que si la plupart de ces dernières n'étaient pas efficacement combattues, elles ne devinsent des choléras confirmés.—Toutefois, nous sommes loin d'admettre comme cas de *cholérines* les nombreux dérangements des fonctions digestives qui se présentent dans toutes les popnlations où règne le choléra, mais qui n'en prennent point le caractère. — M. Gravier, médecin du roi à Pondichéri, est le premier qui, sorti de l'école physiologique, ait appliqué les principes de cette école à l'étude du choléra-morbus Il l'a observé à Calcutta depuis 1817 jusqu'à 1825, et a démontré dans son excellente monographie, présentée à la faculté de médecine de Paris, que cette maladie,abandonnée à elle-même, est constamment mortelle, mais curable à différents degrés, suivant le traitement qu'on lui applique.—Quant à la durée, elle varie peu, car cette affection est circonscrite dans des limites vraiment étroites; on ne la voit guère aller au-delà de trois jours lorsqn'elle est abandonnée à elle-même; sonvent elle est mortelle dans deux ou trois heures ; mais, dans presqne tous les cas, les facultés intellectuelles se maintiennent d'une manière admirable malgré l'extrême affaissement dn malade, la cessation du pouls, le froid glacial des extrémités et la cyanose complètement développée. — L'observation a coustaté que les malades excessivement stimnlés par le vin chaud, le punch, éprouvent parfois des suenrs copieuses, crises salntaires qui peuvent les sauver de la mort; mais il n'en est pas moins vrai que c'est un vrai *quitte ou double*, et que le plus souvent le mal en est exaspéré. Il n'en est pas de même du traitement par la méthode anti phlogistique, qui, si elle ne peut toujours guérir, du moins n'agrave jamais l'état du malade. — Il ne s'agit done pour juger le mérite des deux méthodes que de compter les succès et les revers obtenus par ces deux modes de traitement, afin de voir lequel est le meilleur, d'irriter ou de calmer directement les organes qui sont en état d'inflammation. Or, les rapports statistiques de M. Gravier (consignés dans les *Annales de la médecine physiologique*, année 1827), ont complètement démontré les immenses avantages qu'on avait retirés dans les Indes de l'emploi du traitement antiphlogistique, qui guérit plus de la moitié des cholériques, tandis que la méthode de Brown en sauva à peine un sur cent. — Un autre grave inconvénient de la méthode brownienne appliquée au traitement du choléra, c'est que les individus en très petit nombre guéris par les moyens perturbateurs qu'elle emploie conservent souvent un état morbide du canal digestif, et même de toute l'économie, qui persévère long-temps. D'autrefois il peut arriver aussi que ce traitement brownien,

en prolongeant l'inflammation cholérique des voies digestives, sous la forme aiguë, produise des typhus ou des fièvres typhoïdes mortelles. — Après cette méthode, vient celle des *éclectiques*, qui est le *mezzo termine* des esprits pusillanimes, par conséquent celle d'un grand nombre de médecins. Elle consiste d'abord à saigner les malades ou à les stimuler, afin de le réchauffer avant de leur faire perdre du sang. On provoque ensuite les évacuations, tantôt par le haut, au moyen de l'ipécacuanha et du tartre stibié, tantôt par le bas, en administrant le calomel et autres purgatifs, après quoi l'on excite la transpiration par l'administration des boissons sudorifiques et par les bains chauds : on termine enfin par les narcotiques, qu'on prescrit sans avoir préalablement assez réduit l'état inflammatoire. — Les malades soumis à ce traitement meurent en grand nombre, et ceux qui ne sont point enlevés par le choléra conservent pendant long-temps une gastro-entérite très difficile à guérir, et qui passe très souvent à l'état chronique. — Les sujets qui sont traités par la méthode anti-phlogistique, c'est-à-dire par l'emploi des émollients, des rafraîchissants à l'intérieur et par l'usage des excitants à l'extérieur, proportionnés à la susceptibilité des organes, ont beaucoup plus de chances de guérison que les précédents. Le plus grand nombre se guérissent en peu de jours, ou n'éprouvent après la cessation des phénomènes cholériques qu'une gastro-entérite consécutive, qui cède facilement aux boissons rafraîchissantes et à la diète. Nous venons de démontrer que la marche du choléra diffère sous l'influence des modificateurs, que le cholérique abandonné à lui-même est condamné à une mort presque assurée, et que, traité par l'une des trois méthodes dont nous venons de parler, il n'a de chances réelles de salut que lorsqu'on le soumet à un traitement anti phlogistique énergique et soutenu. — Nous reviendrons plus loin sur ce point important lorsque nous exposerons, avec détail, tous les principes thérapeutiques qui se rattachent au traitement de cette redoutable maladie. Pour cela, nous n'aurons qu'à relater le résultat des nombreuses observations que nous avons recueillies, tant dans les hopitaux que dans notre pratique civile. — En résumé, le choléra est pour nous une inflammation générale de la membrane interne du canal digestif, dont la cause première nous est inconnue, mais dont nous pouvons connaître et apprécier les causes prédisposantes et déterminantes : ce qui est fort avantageux, puisque, si nous ne pouvons pas toujours éviter la cause première, il nous est donné du moins le plus souvent d'écarter les causes secondaires. C'est déjà une chose fort importante. Partant de ces faits, qui sont incontestables, parce qu'ils sont basés sur l'observation clinique et confirmés par les nécroscopies des cholériques, nous devons, quand la cause première du choléra nous échappe, nous borner à combattre ses effets, puisqu'ils sont seuls accessibles à nos sens et à l'action des modificateurs que nous pouvons leur opposer. — Les lésions appréciables du tube digestif pendant la durée de l'affection cholérique sont : 1° une congestion du sang vers toute la muqueuse gastro-intestinale, ce qui constitue les prodromes de la maladie, diarrhée, embarras du ventre, nausées, qui peuvent durer plusieurs jours ; 2° lorsque cette congestion est devenue considérable, il s'y opère une sécrétion abondante de matières muqueuses ou mucoso-séreuses ; 3° le tube digestif, forcéde se contracter pour expulser cette matière, le fait d'abord sans douleur chez ceux ou la sensibilité n'était point exaltée d'avance, mais il devient de plus en plus douloureux à mesure que ses contractions se répètent dans les directions péristaltiques et antipéristaltiques. — Les douleurs à l'épigastre, les coliques, les pesanteurs de tête, les vertiges, les douleurs lombaires, le ralentissement de la circulation, le froid aux extrémités, la cessation de la transpiration et de la sécrétion urinaire, la résorption des liquides déposés dans les tissus aréolaires, séreux, graisseux et autres ; la décomposi-

tion prédominant sur la composition, etc., sont l'effet plus ou moins immédiat de l'état maladif des voies digestives que nous venons de décrire et des évacuations copieuses qui l'accompagnent. — Le ralentissement de la circulation ne produit pas, comme on pourrait le croire, celui de toutes les sécrétions, puisque, malgré la faiblesse de l'impulsion du sang, il y a une sécrétion très copieuse dans le canal digestif. Le résultat le plus appréciable de cette diminution ou de la cessation presque complète de l'action du cœur, c'est d'abord le sentiment de faiblesse, d'inertie, le découragement, le refroidissement de toute la périphérie du corps, la stagnation du sang dans l'appareil veineux, et enfin la cyanose. On peut dire hardiment ici que la masse du sang, ne passant plus par le poumon, ne vient plus s'y imprégner d'oxygène, et reste veineux. Un pareil sang doit donc produire la torpeur générale, éteindre toute irritabilité, toute chaleur organique, et faire périr les malades par la destruction de l'innervation.—Bien des gens, qui n'examineront la question que d'une manière superficielle, ne pourront comprendre que le ralentissement de l'action du cœur puisse être l'effet de l'inflammation de la membrane muqueuse du tube digestif, parce que pour eux l'inflammation ne peut et ne doit qu'accélérer les pulsations du cœur ; mais nous, qui laissons de côté la recherche des causes premières, que nos moyens d'investigation ne peuvent atteindre, nous constatons et rapprochons les faits, et cela nous suffit. Nous dirons donc que nous ignorons pourquoi les irritations considérables, les phlegmasies fort étendues et les douleurs profondes de l'abdomen paralysent le cœur; mais, nous le répétons, le fait existe, et nous le démontrons par l'analogie, et les preuves en mains. — Le *pronostic* doit se tirer premièrement des antécédents, c'est-à-dire de la santé antérieure du malade. Les sujets qui étaient bien portants avant l'invasion du choléra sont faciles à guérir, si la maladie est prise de bonne heure. — Les jeunes sujets sont moins difficiles à guérir que les personnes avancées en âge. — Relativement au sexe, on ne saurait établir de comparaisons *bien positives* sur la fréquence et l'état de gravité du choléra. — Les personnes pusillanimes contractent facilement le choléra, et n'en guérissent que difficilement. En un mot, les personnes qui ont une mauvaise constitution, et qui sont atteintes d'irritations plus ou moins vives dans une étendue quelconque des voies digestives, offrent peu d'espoir de guérison, surtout lorsqu'elles sont accessibles à la terreur. — Le pronostic doit se tirer secondement de la manière dont le choléra a commencé. Les débuts par la partie inférieure (gros intestins) sont les moins désavantageux, parce qu'on a le temps d'agir pour arrêter la marche de la maladie. C'est à ce début que l'on donne le nom de *cholérine :* si on ne l'arrête pas, cette cholérine devient *choléra;* en un mot, les personnes affectées de la sorte sont des victimes dévouées au choléra si elles ne reçoivent promptement des secours convenables. — Le pronostic de la maladie commençant par la partie moyenne du tube digestif (intestins grêles) est à peu près le même ; on peut encore en arrêter facilement le début lorsque le malade n'a éprouvé que des borborygmes et des coliques. — Il en est de même du pronostic de cette affection, dont le début aurait lieu par la section supérieure (estomac et duodénum), dans le cas où l'on combattrait le mal au premier indice de son apparition. — Nous établissons en règle générale que l'on peut, dans la très grande majorité, guérir le choléra pris à son début, mais il faut noter que plus les prodromes ont duré long-temps, plus ils ont été négligés par les malades et exaspérés par leur intempérance, plus le choléra, lorsqu'il se confirme, est terrible et rapide dans sa marche destructive. — Lorsque la maladie est complètement déclarée, si les symptômes d'irritation prédominent dans la partie supérieure, soit primitivement, soit parce que la diarrhée a cessé, la maladie n'est pas toujours impossible à gué-

rir; mais il faut une médecine active, et qui s'oppose à la propagation du mal dans toute l'étendue du tube digestif. — Si, au contraire, le sujet a beaucoup de diarrhée et de crampes (car les crampes marchent d'ordinaire avec la diarrhée), la maladie est très grave. La simultanéité de la diarrhée et des crampes n'est pas surprenante; cela tient à ce que l'irritation des intestins se communique à la moelle épinière et produit des convulsions. Dans ce cas, la maladie est d'autant plus grave encore qu'elle est accompagnée d'anxiété générale, d'irritation et de malaise dans toute l'étendue de l'abdomen. Mais si les évacuations cessent en même temps que le pouls se relève et si l'anxiété disparaît, il y a beaucoup d'espoir de guérison. — Le choléra est le plus souvent incurable lorsque les sujets sont parvenus à l'asphyxie, à la cyanose, et sont entièrement refroidis. Assurément, on ne peut nier l'éminent et le pressant danger de cet état déplorable; mais il faut convenir aussi que, dans le plus grand nombre des cas, ces malheureux cholériques ne sont traités que par des excitants, sous prétexte qu'il s'agit d'un choléra froid et adynamique, d'un choléra qui n'a pas eu encore le temps de provoquer une réaction inflammatoire, en un mot d'un choléra qui n'aurait rien de commun avec la gastro-entérite. Or, l'expérience a démontré qu'un semblable traitement ne laisse presque aucune chance de guérison. On nous a souvent consultés pour des cholériques parvenus à un état asphyxique, et qu'on essayait de réchauffer par des stimulants extérieurs, concurremment avec ceux que l'on administrait à l'intérieur; aucun n'a pu échapper à la mort, tandis que nous avons eu le bonheur d'en rappeler un assez grand nombre à la vie par l'emploi des anti phlogistiques. — Nous ne croyons donc pas que l'état asphyxique et le cyanique soient des présages certains d'une mort prochaine; mais nous pensons qu'ils le sont inévitablement pour les malades que l'on s'acharne à réchauffer par les ingestions chaudes et par les préparations aromatiques, alcoolisées, sans chercher à combattre par les moyens convenables l'inflammation gastro-intestinale que l'on sur-excite au contraire à l'excès par un traitement incendiaire. — La congestion cérébrale ne se manifeste que par les progrès de la maladie, ou lorsque l'irritation gastro-intestinale est avec réaction sanguine; cependant, elle peut exister à un faible degré, quoique les cholériques soient dans un état d'affaissement qui les fasse croire affectés de cette congestion : l'irritation et la congestion ne sont alors fixées que sur l'estomac et les intestins. Il est presque inutile de dire que ce cas est beaucoup moins grave que ceux où la congestion cérébrale est très manifeste et s'accompagne de cyanose, délire, convulsion, assoupissement, etc. — Lorsque l'on a réussi à rappeler le malade de l'état d'asphyxie, de torpeur et de cyanose, il survient constamment un changement bien digne de remarque : il n'y a plus de vomissements, de selles, de crampes; la maladie paraît vraiment changée de nature, c'est une gastro-entérite presque semblable à celle que nous traitons tous les jours, et qui n'est pas nécessairement de longue durée. — Nous avons toujours dit qu'il fallait avoir égard aux modificateurs pour tracer la marche d'une maladie; cela s'applique au pronostic du choléra : s'il arrive que le malade soit rappelé de l'état de torpeur, d'asphyxie, de cyanose, par de forts stimulants ingérés dans les voies digestives, la gastro-entérite qui s'ensuit est très grave, et se convertit fréquemment en typhus; tandis que, traité par les anti phlogistiques, le choléra ne laisse après lui que des traces de gastro-entérite légère et qui se dissipent au bout de trois ou quatre jours, après lesquels le malade, comme on le voit très fréquemment, demande à manger. — Il n'en est pas ainsi lorsque les sujets, après avoir été stimulés pendant la violence du choléra, le sont encore dans la gastro-entérite qui lui succède; s'ils n'y succombent pas, elle devient alors chronique, et les mala-

des restent pendant quelques semaines encore dans la possibilité d'un retour de vomissement et de diarrhée, qui tiennent jusqu'à un certain point de la nature du choléra primitif ; après cela, la phlegmasie-gastrique ou intestinale peut demeurer partielle et rendre le malade souffrant et malheureux pour le reste de sa vie. — La faiblesse et l'espèce de paralysie douloureuse des membres, surtout des inférieurs, qui persistent après l'attaque du choléra, les tourmentent encore durant leur convalescence, et leur font toujours craindre de ne jamais plus reprendre la force dont ils jouissaient auparavant. Néanmoins, elles n'ont rien de grave; après avoir fatigué et tourmenté les malades durant quelques jours, elles ne tardent point à se dissiper.—Ainsi donc, ce qu'il y a de plus grave durant la convalescence du choléra, c'est l'irritabilité persistante du canal digestif, qui expose les convalescents à des gastrites et à des entérites chroniques. Nous n'avons presque jamais rencontré cette fâcheuse disposition chez les malades dont le choléra avait été traité avec hardiesse par les anti phlogistiques dès le début. *Naturam morborum ostendunt curationes*, a dit Hippocrate : certes, cette sentence aphoristique ne saurait trouver une plus juste application que dans cette circonstance.

Préservatifs et Traitement.

La thérapeutique de cette maladie doit être basée sur une saine observation des faits, et fondée sur l'action des modificateurs, c'est-à-dire des moyens actifs que nous pouvons lui opposer. — C'est en procédant de la sorte que nous allons établir un mode de traitement prophylactique et curatif. — Voyons d'abord ce qui est relatif à la *prédisposition* et au *début*. — Lorsqu'une personne est affectée d'un état d'irritabilité des organes digestifs dans un lieu où règne le choléra, elle doit commencer par diminuer son alimentation au moins de moitié, et se soumettre à un régime léger, adoucissant, et qui ne tende point à provoquer ni à augmenter les évacuations alvines. Elle doit alors, de préférence, se nourrir d'œufs frais, de viandes blanches et manger peu de végétaux, surtout de ceux qui occupant le plus de place dans l'estomac, parce qu'ils fournissent peu de matériaux à l'absorption, doivent nécessairement former des selles abondantes après avoir fatigué et surchargé le canal digestif. Il faut se priver de fruits et du laitage, ou du moins, n'en user que très modérément, lors même que la digestion en serait très facile. On doit aussi être sobre des boissons spiritueuses, et cependant ne pas trop se gorger de liquides aqueux, tant à l'époque des repas que dans leur intervalle. — Il importe d'éviter toute fatigue violente, extraordinaire; il faut aussi être très réservé sur les communications sexuelles, parce que leurs excès provoquent facilement le choléra, surtout chez les sujets faibles; enfin, il convient d'être sobre, de modérer ses passions, de se prémunir autant que possible contre la terreur qu'inspire cette maladie, de bien se couvrir pour ne pas s'exposer à un refroidissement, et d'observer de grands soins de propreté. Au moyen de ces précautions, le choléra sera très probablement prévenu. — De tout ce que nous venons de dire, il résulte clairement que l'on doit éloigner avec grand soin toutes les causes qui tendent à augmenter les sécrétions de la muqueuse gastro-intestinale, ne point provoquer les efforts excrétoires des organes digestifs, ne pas exaspérer leur irritabilité, ce qui les disposerait à devenir le centre d'une congestion sanguine, conséquence inévitable de toute excitation.—En effet, il y a trois éléments morbides faciles à constater dans le choléra : la surabondance de sécrétion, la congestion du sang, et le trouble excitatif de l'innervation, qui s'affaiblit par son propre excès et finit par manquer au principal moteur de la circulation, d'où résultent inévitablement la stagnation, le défaut d'oxygénation du sang et la perte de l'irritabilité des tissus. —Arrivons maintenant au traitement applicable aux symptômes qui marquent le début de cette redoutable maladie. —

Lorsque le choléra s'annonce par quelques symptômes précurseurs, la médecine est alors toute puissante pour en prévenir le développement. Ainsi, quand durant une épidémie cholérique une personne éprouve une petite diarrhée, lorsque surtout, croyant n'obéir qu'à un besoin naturel, elle sent son ventre se vider brusquement, et qu'après l'évacuation des matières stercorales elle voit sortir un liquide blanchâtre, comme laiteux, cette personne est attaquée du premier degré du choléra. Il ne faut point alors se borner à l'emploi des demi-moyens. Qu'on retranche aussitôt toute nourriture, qu'on oblige le malade à se coucher dans un lit très chaud, et qu'on lui applique promptement des sangsues à l'anus. S'il survient des douleurs d'estomac, il faut se hâter d'appliquer des sangsues à l'épigastre ; si le malade est fort et pléthorique, on lui pratique une saignée abondante, et l'on recouvre le ventre de cataplasmes chauds et laudanisés. Pour mieux seconder les bons effets de ce traitement rationnel, on prescrit l'eau de riz ou l'eau gommée acidulées, très légères et prises fréquemment et en petite quantité : l'on y adjoint aussi des demi-lavements amylacés et narcotiques, lorsque l'irritation des gros intestins n'est qu'à son début, et l'on provoque le plus possible la sueur, en ayant soin toutefois de ne pas faire usage de stimulants susceptibles de sur-exciter la phlegmasie gastro-intestinale. Mais le sûr moyen de rendre plus prompte l'action de ces divers agents thérapeutiques, c'est de faire en même temps avaler au malade de la glace pilée, qu'on ne doit lui offrir que par demi-cuillerée à café, et dans l'intervalle de chaque gorgée de tisane. A l'aide d'un pareil traitement, on obtient la guérison, à moins que l'on ait à faire à des sujets dont les organes sont détériorés d'avance. — Quelques praticiens craignent que les boissons froides et l'ingestion de la glace pilée ne suppriment la sueur; cette crainte n'est pas fondée, car l'expérience a prouvé qu'elles la déterminent et l'entretiennent au lieu d'y mettre obstacle. — *Une condition de succès dans la méthode révulsive par les sueurs, c'est qu'elles persistent pendant long-temps.* Si on se hâte de les interrompre, ou si elles se suppriment trop tôt, la direction congestive vers le tube digestif ne tarde point à recommencer : les évacuations reparaissent et le choléra reprend son cours. Il faut que les sueurs soient maintenues au moins pendant deux jours, ou, règle générale, jusqu'à ce que tous les symptômes de l'irritation gastro-intestinale soient dissipés. — Tels sont les moyens les plus sûrs pour prévenir l'explosion du *choléra-morbus épidémique.* Il vaut mieux les employer de bonne heure que d'en ajourner la prescription sous pretexte que la maladie n'est pas encore déclarée. Cette méthode réussit également lorsque les évacuations séreuses, les crampes, l'asphyxie et la cyanose réunis ne laissent aucun doute sur l'existence du véritable choléra : seulement, on est obligé de poursuivre l'irritation par les saignées locales dans tous les lieux où elle devient successivement prédominante, nécessité qui n'existe pas lorsqu'on attaque cette maladie dans ses prodromes.—Quant aux personnes qui ont d'anciennes affections organiques, surtout si elles sont âgées, on ne peut se flatter de les guérir avec autant de facilité : néanmoins, on y parvient quelquefois par le traitement dont on vient de donner les détails. — En général, le danger dans le choléra est en raison directe de l'irritabilité des organes digestifs : c'est aussi pour cette raison qu'il est plus formidable dans les pays chauds que dans les climats tempérés de l'Europe. — Les chimistes ont essayé de traiter le choléra par les gaz ; ils ont successivement proposé le gaz oxygène, le chlore, ou l'acide hydrochlorique et le gaz oxydule ou protoxyde d'azote (gaz hilariant). Mais leur tentative a été vaine, parce qu'ils avaient cru que pour guérir le choléra il ne s'agissait que de ranimer la circulation. Le gaz oxygène, qu'on a d'abord fait respirer,

n'a réveillé que momentanément l'action du cœur, et bientôt le collapsus a reparu pour faire de nouveaux progrès. L'acide hydrochlorique a quelquefois rendu pour un instant la circulation moins languissante, mais cela n'a pas été d'assez longue durée ni assez marqué pour favoriser seulement l'écoulement du sang par les saignées et les piqûres des sangsues. — Quant au gaz oxydule d'azote, nous n'en avons point observé les effets ; mais que peuvent tous ces agents si faibles, si volatiles, sur une maladie de la nature du choléra? Comment ranimeraient-ils et régulariseraient-ils l'action du cœur, lorsqu'elle est entravée par une irritation générale du tube digestif? Par quelle vertu résoudraient-ils l'énorme congestion sanguine de l'abdomen, ou rappelleraient-ils la masse du sang des vaisseaux de l'abdomen dans ceux des parties extérieures du corps? — Les partisans outrés de la médecine pneumatique n'avaient donc embrassé qu'une chimère, lorsqu'ils annoncèrent au public qu'ils avaient enfin trouvé un moyen aussi énergique que rationnel de combattre le choléra. — Toutes ces données peuvent servir à fixer quelle est la vraie théorie et le traitement curatif de cette redoutable maladie, dont ils nous est impossible de connaître la cause première. Afin de résumer tout ce que nous venons d'exposer sur ce fléau épidémique, nous dirons : 1° qu'on n'a jamais rencontré de choléra qui n'eût pour principal symptôme une irritation sécrétoire et congestive du sang dans les parois du tube digestif : donc, le premier soin du médecin doit être de combattre le plus tôt possible et simultanément cette congestion par les déplétions sanguines et par les tentatives de révulsion vers la peau, car il est toujours dangereux de tenter cette révulsion par les stimulants directs du tube digestif ; 2° que la stagnation du sang n'est point l'effet d'une débilité primitive du système nerveux et du cœur. Elle dépend, comme les crampes, de l'influence de l'irritation du tube digestif sur les appareils musculaire, locomoteur et viscéral ; c'est un spasme du cœur coïncidant avec un spasme des autres muscles ; mais les anti spasmodiques qu'il exige doivent être choisis d'abord parmi les anti phlogistiques et les révulsifs extérieurs. On peut ensuite y substituer les narcotiques, peut-être même les stimulants diffusibles. 3° Que le défaut de succès dans les cas malheureux ne saurait être attribué aux anti phlogistiques que l'on aurait employés dans le début; mais plutôt ou à la rapidité, ou à la grande étendue de l'irritation congestive et sécrétoire, ou au retard du traitement, ou à des affections morales, et surtout à la terreur, ou à quelque altération organique déjà formée dans un ou plusieurs viscères, surtout dans ceux qui servent à la digestion ; 4° que les boissons froides, adoncissantes, acidulées, prises en très petite quantité, et surtout la glace, sont de beaucoup préférables, dans le début, aux boissons chaudes et aux infusions théiformes, aromatiques, pour seconder l'effet déplétif des saignées, soit générales, soit locales, et les révulsions vers la peau ; 5° que les spasmes, les crampes, les angoisses, les oppressions, doivent être combattus par les saignées locales lorsqu'il y a congestion, par exemple, dans la tête, dans la gorge, dans la région sous-diaphragmatique ; par les topiques rubéfiants et narcotiques alternativement, et par les applications de glace ; 6° que les saignées ne conviennent point lorsqu'il y a durée prolongée de la cyanose, âge très avancé, affaiblissement et maigreur causés par une maladie chronique antécédente qui a détérioré les fonctions de la nutrition. Dans ce cas, les calmants et les révulsifs sont les seules ressources, mais elles sont inutiles toutes les fois que la maladie est intense ; 7° qu'une fois la réaction établie, le traitement rentre dans celui qui convient aux gastro-entérites ordinaires : lorsque les malades ont été stimulés, ces gastro-entérites consécutives sont accompagnées de congestions dans la tête et dans la poitrine ; alors la guérison en devient très difficile; néanmoins

son traitement doit toujours être antiphlogistique et révulsif; 8° que les convalescences sont longues et difficiles chez ceux qui ont été traités par les stimulants à l'intérieur, chez ceux qui avaient une phlegmasie chronique dans les voies digestives avant l'invasion du choléra, et chez ceux qui sont âgés, faibles, névropathiques, ou qui avaient le système nerveux et surtout celui de l'encéphale sur-irrité par des travaux intellectuels au-dessus de leurs forces, ou par des affections morales.

Broussais et L. Labat.

CHOMAGE, CHOMER. L'étymologie de ces mots est très controversée : Vulcanius les dérive du grec *chasmômaï*, cesser, reposer, ou plutôt ouvrir (*hiare*); Lancelot de *kôma*, assoupissement; Labbe du nom de *Comus*, ou bien de *comessatio*, repos pris hors des temps ordinaires ; Ménage de la basse latinité *calamare*, mot tiré lui-même de *calamus*, chaume, d'où l'on a fait, selon lui, le verbe *chômer*, pour dire ne rien faire, parce que les jours de fêtes les paysans restent *sous leur chaume*, c'est-à-dire dans leurs maisons couvertes de chaume ; enfin, quelques étymologistes prétendent que ce verbe vient du bas-breton *chom*, qui signifie s'arrêter, demeurer. Quoi qu'il en soit de ces différentes étymologies, il est certain que le verbe *chômer* se prend dans diverses acceptions qui pourraient toutes les motiver. Ainsi, il indique d'abord l'action de *s'arrêter*, de *se reposer*, de *ne rien faire*. On l'emploie aussi dans le sens de manquer de travail, *cessare*, *vacare*; puis, par extension, on transporte ce sens des personnes aux choses, et l'on dit, par exemple, qu'un moulin *chôme*, pour dire qu'il ne moud point, ou qu'il faut laisser *chômer* des terres, pour dire qu'il ne faut point les ensemencer, qu'il faut les laisser *reposer*. Toutes ces acceptions du reste, comme on le voit, se tiennent de près et partent toutes du même principe. Celle qui fait le verbe *chômer* synonyme de *fêter* ou *solenniser* n'est encore qu'une extension du sens primitif, puisqu'on fête habituellement les saints dans l'église en s'abstenant de travailler, c.-à-d. en se reposant. C'est dans ce sens que La Fontaine fait dire par le *savetier* au *financier* (l. VIII, fab. 2):

Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
Qu'il faut chômer ; on nous ruine en fêtes.

On dit proverbialement qu'il ne faut pas *chômer* les fêtes avant qu'elles soient venues. — Du verbe *chômer* ont été faits chômage et chômable, pour caractériser l'action et l'état d'une chose qui chôme ou que l'on chôme. E. H.

CHOMEL (François), descendant des anciens médecins de ce nom, est aujourd'hui médecin de l'Hôtel-Dieu, et l'un des professeurs distingués de la faculté de médecine de Paris. Né dans les commencements de la première révolution, M. Chomel se trouva dans l'âge d'étudier à l'époque où les études prirent en France l'essor le plus brillant, et peu d'hommes profitèrent aussi bien que lui de cette circonstance heureuse. Une fois sorti du collége, il aborda la médecine avec un zèle qu'aucun dégoût ne rebuta et que des succès récompensèrent presque aussitôt. Il eut à la fois ou successivement pour maîtres Pinel, Corvisart, Boyer, Bayle, Laënnec, tous hommes d'une capacité remarquable, auxquels son application et son aptitude de jeune homme ne purent échapper. Quant à Bichat, M. Chomel ne le connut point, et ce fut un malheur ; plus tard, il parut ne le pas comprendre, et ce fut un défaut ; il affecta même de le critiquer, tantôt avec dédain, tantôt avec ironie : cela, ce fut un tort, mais ce tort accéléra sa fortune, les rivaux survivants de Bichat disposant des faveurs. — Placé de bonne heure dans les hôpitaux, et faisant son unique société des médecins et des malades, M. Chomel était praticien à un âge où les jeunes médecins ne sont que des écoliers raisonneurs et inexperts, et il lui arriva plus d'une fois d'avoir pour élèves des étudiants presque aussi jeunes et déjà plus hommes que lui. Dès qu'il fut nommé médecin-résident de l'hôpital de la Charité, il joignit au continuel et attentif examen des malades de fortes étu-

des d'érudition : alors il appliqua sa ferveur et son bon esprit à connaître traditionnellement la pratique personnelle des Stall, des Baillou, des Hoffmann, des J. Franck, des Cullen, des Sydenham et des Baglivi. M. Chomel était alors, sans contredit, le médecin de Paris le plus instruit dans son art. C'est à cette époque qu'il publia sa *Pathologie générale*, et il n'avait pas 30 ans. Sous une forme plutôt scolastique que philosophique, il était difficile de faire un livre meilleur. Malheureusement, cet ouvrage judicieux et utile paraissait rédigé en haine des études physiologiques, et cela nuisit à son succès : on dut se demander pourquoi le nom de Bichat, ce grand médecin, mort depuis 20 ans, n'y était pas même prononcé. Mais, nous l'avons dit, M. Chomel commit la faute de ne voir dans Bichat que trois ou quatre idées hypothétiques, formant le lien d'unité de ses ouvrages; et cette apparence systématique ferma ses yeux à cette multitude d'idées neuves et vraies, à cette marche toujours si philosophique, à ces vues profondes, qui caractérisent si nettement pour sa gloire toutes les productions de Bichat. Cette première faute en eut une autre pour conséquence : M. Chomel ne comprit point qu'au milieu de ses erreurs et de ses exagérations, M. Broussais avait émis et approfondi une de ces idées fondamentales qui ont de grands résultats, de la durée et du retentissement. L'esprit critique et difficile de M. Chomel se complut et s'obstina même à ne voir dans M. Broussais, si justement célèbre cependant aujourd'hui, qu'un médecin militaire peu au courant des progrès de l'art, entêté des théories de Bichat, et abusant de son ascendant et de son enthousiasme avec des étudiants aussi crédules qu'ignorants. Scandalisé de la manière au moins légère dont M. Broussais traitait les sciences physiques, choqué de ses néologismes, du style parfois décousu de ses ouvrages, de sa témérité à supposer ce qu'il croit propre à prouver ce qu'il avance, M. Chomel refusa d'admettre qu'il y eût quelque chose d'utile et de durable dans un système qui se présentait à lui fondé uniquement sur l'existence de vaisseaux chimériques. — Une chose essentielle échappa cependant à la sagacité de monsieur Chomel : il refusa avec obstination son assentiment à cette idée mère qui fonda à tout jamais la réputation de son heureux rival. — Avant M. Broussais, l'histoire des fièvres était la chose la plus obscure ; plus on essayait de l'approfondir, et plus on se trouvait ignorant : on prenait chaque fièvre pour un être essentiel, existant par lui-même, et de lui-même agissant; il y avait des *fièvres inflammatoires*, des *fièvres bilieuses*, *muqueuses*, *putrides* ; des *fièvres malignes*, etc. C'est à peine si, dans cette considération fautive d'êtres tout-à-fait fictifs, les organes vivants et malades étaient comptés pour quelque chose. C'est alors que M. Broussais dit aux médecins : « Physiciens, vous faites de la métaphysique, de l'*ontologie* ; cela est absurde : le médecin ne doit pas, comme le philosophe spiritualiste, faire abstraction des organes. Si toutes les fonctions vitales sont troublées dans la fièvre, c'est, ajouta-t-il, parce que les organes sont malades. Cherchez parmi ces organes quel a été le premier à devenir malade ou douloureux : c'est là le point essentiel. Dès qu'un organe est irrité, le cœur s'agite, la chaleur s'élève, l'appétit disparaît, toutes les fonctions sont troublées ; voilà la *fièvre* : tous partagent la souffrance d'un seul. J'ai remarqué, dit M. Broussais, que *dans toutes les fièvres les intestins sont irrités* : dès lors les *toniques* seraient pernicieux. Faites jeûner et tirez du sang. » — C'est à ce sujet que M. Chomel crut devoir combattre M. Broussais ; il prétendit que les toniques convenaient mieux que les saignées dans les fièvres graves, dans les *fièvres putrides*, par exemple. — Saignez de bonne heure, répondit M. Broussais, saignez dès le début, et vous n'aurez jamais de fièvres *putrides*... M. Broussais avait raison : la fièvre putride est fort rare aujourd'hui. — M. Chomel nia aussi que les organes digestifs fus-

sent toujours *irrités* dans les fièvres, et il alléguait pour preuve qu'ils ne sont pas tonjonrs *rouges*... A cela, M. Broussais répondit que l'irritation ne se manifeste pas toujours par la rougeur, qu'elle n'est pas toujours apparente, parce que, disait-il, elle a quelquefois son siége dans les *vaisseaux blancs*. — En fait de vaisseaux et d'organes, répliqua M. Chomel, je n'admets que ceux qui tombent sous les sens, et les vaisseaux blancs, c'est vous et Bichat qui les avez *inventés*... A son tour, M. Chomel avait raison. — Au demeurant, la grande idée de M. Broussais a prévalu, nonobstant toutes les hypothèses plus brillantes peut-être que solides dont son auteur l'a escortée. Tous les vrais médecins aujourd'hui la partagent, du moins implicitement, M. Chomel comme les autres. Et, comme il est excellent praticien et judicieux observateur, peut-être l'applique-t-il avec autant d'à-propos et plus de bonheur que M. Broussais lui-même. Isid. Bourdon.

CHONDRODITE, substance minérale ordinairement en grains à texture lamelleuse, plus rarement en cristaux prismatiques hexaèdres terminés par des pointements à six faces; couleur jaune ou brune, cassure vitreuse, dureté assez grande pour rayer le verre et le feldspath; composée de fluorure de magnésium et de silicate de magnésie mélangés dans des proportions encore mal déterminées; qui se rencontre en Finlande, en Suède, aux États-Unis, toujours disséminée dans des calcaires grenus. C'est la même substance que quelques minéralogistes désignent sous le nom de *maclurite* et de *brucite*. A. D.

CHONDROPTÉRYGIENS (du grec *chondros*, cartilage, et *pterux*, nageoires). Artedi donna le premier ce nom à un ordre de poissons dont les nageoires sont soutenues par des rayons cartilagineux, pour les distinguer de ceux dont les rayons sont épineux, d'où le nom *d'acanthoptérygiens* (de *akanthos*, épine, et de *pterux*) ou bien mous, d'où la dénomination de *malacoptérygiens* (de *malacos*, mous, et de *pterux*). — Les chondroptérygiens ont été divisés en 2 ordres, dont le premier renferme *ceux à branchies libres*, distribués en 2 genres, savoir: les *esturgeons*, les *polyodons* (*v.* ces mots); tandis que le deuxième comprend tous ceux à *branchies fixes*, subdivisés en deux grandes familles: l'une, sous le nom de *sélaciens* (plagiostomes de Duméril) est formée par les genres chimères, squales, marteaux, anges, scies et raies; l'autre famille, ou les *suceurs* (cyclostomes de Duméril), contient les genres lamproies ammocète et myxine. Nous renvoyons pour plus de détails aux noms des espèces qui mériteront d'être mentionnées dans ce *Dictionnaire*, et à l'article Poissons. L—t.

CHOPINE, mesure de liquide, qui contient la moitié d'une pinte, ou seize onces et demie d'eau. On s'en est servi aussi autrefois comme d'une mesure de solide, et l'on disait une chopine d'olives, une chopine de sel, surtout dans les lieux et dans les temps où ces denrées constituaient un impôt que l'on était tenu de payer en nature. Les dictionnaires usuels font venir ce mot de *schoppen*, qui a la même signification en allemand; mais n'est-il pas plus rationnel de croire que nous ne sommes ici redevables en rien à nos voisins, et qu'ils nous auront plutôt emprunté ce mot, ou bien qu'ils l'auront pris, comme nous avons dû le faire nous-mêmes et comme l'indique Ménage, au diminutif *cupina*, fait du latin *cupa*, coupe, tasse? — On a donné par extension le même nom au contenant qu'au contenu, et l'on a dit *boire chopine*, pour dire boire le vin ou la liqueur contenue dans cette mesure, comme le témoignent ces vers d'un de nos anciens poëtes :

On ne croit boire que *chopine*,
Et quelquefois on en boit deux;
On croit rire avec sa voisine,
Et l'on en devient amoureux.

On dit aussi quelquefois, mais trivialement, chopiner, pour dire boire fréquemment, et l'on a fait aussi du mot chopine le diminutif chopinette, usité dans quelques provinces pour désigner les *burettes* que l'on emploie dans le servi-

ce de la messe. — Le mot CHOPINS reçoit une tout autre acception en marine, où il sert à désigner un cylindre qui porte le clapet intérieur d'une pompe. E. H.

CHORÉE, du grec *choros*, chœur; terme de littérature ancienne : pied du vers grec et latin, composé d'une longue et d'une brève, qui était propre aux chansons et à la danse. — C'est aussi le nom d'une maladie qui consiste dans des mouvements continuels et involontaires d'un ou de plusieurs membres, et quelquefois même des muscles du visage et de ceux du tronc, dont nous parlerons à l'article DANSE DE SAINT GUY. E.

CHORÉGE, en latin *choragus*, et en grec *choregos*, fait de *choros*, chœur, et du verbe *hêgéomai*, conduire. C'était tout à la fois chez les Grecs le nom que portait le chef des chœurs, et celui d'une sorte de magistrat à Athènes, qui présidait à la dépense des spectacles. Il y en avait un dans chacune des dix tribus; c'était à lui de faire les frais des représentations tragiques pour sa tribu. A la vérité, la tribu donnait une somme, mais il en coûtait toujours au chorége, qui ne pouvait guère, dans ces occasions, se dispenser de se piquer de magnificence. Lorsqu'il choisissait une pièce, on disait qu'*il lui accordait le chœur*, c.-à-d. qu'il fournissait au poète des acteurs, des danseurs, des habits, en un mot, tout ce qui était nécessaire pour faire jouer une pièce. Chaque chorége cherchait à l'emporter sur ses émules, et la gloire qui lui en revenait rejaillissait sur toute sa tribu; il était aussi jaloux de cet honneur que d'une victoire qu'il aurait remportée les armes à la main sur les ennemis de la république : ce qui paraît bien, en effet, par ce que Plutarque raconte de Thémistocle, qui, ayant vaincu l'ennemi pendant l'exercice de ses fonctions de chorége, fit dresser un monument de sa victoire avec cette inscription : « Thémistocle Phréarien était chorége; Phrynichus faisait représenter la pièce; Adimante présidait. » — On avait accordé au chorége de la tribu victorieuse le droit de faire graver son nom sur le trépied que cette tribu suspendait aux voûtes du temple. Cette fonction, quoique ruineuse, était fort recherchée, et devait l'être dans un état républicain. Outre qu'elle conduisait aux honneurs, comme la dignité d'édile curule à Rome, elle donnait beaucoup de crédit dans l'esprit d'un peuple plus sensible au plaisir qu'on lui procurait qu'à la grandeur des services, et qui estimait autant un chorége prodigue qu'un général victorieux. Plus d'une nation moderne pourrait se reconnaître dans ce portrait. E. H.

CHORÉGRAPHIE, du grec *chôros*, danse, et *graphein*, décrire : c'est l'art d'écrire la danse en employant des signes particuliers et des notes de musique pour représenter les figures des ballets et les pas exécutés par les danseurs. Cet art, que les anciens semblent avoir ignoré, a dû naître en France quand Catherine de Médicis vint y régner et introduisit les ballets aux fêtes de sa cour. Le premier qui essaya de dicter des préceptes sur cette matière fut un chanoine de Langres nommé Thoinet-Arbeau. Son livre, publié en 1588, sous le nom d'*Orchesographie*, n'était guère qu'une ébauche, indiquant la marche et signalant les moyens d'arriver au but proposé. L'auteur se contentait de tracer l'air sur des lignes de musique, et d'écrire au-dessus de chaque note le nom des pas. — Toutefois, la danse, si bien en rapport avec le goût national, ne cessa pas de tendre à la perfection, tandis que la chorégraphie demeura stationnaire jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle, où Beauchamps et Feuillet publièrent des traités sur cette science nouvelle, dont ils se proclamaient les inventeurs. Après avoir plaidé devant l'opinion, ils s'adressèrent à la justice, et le parlement, qui jugeait les arts comme les finances, c'est-à-dire sans les comprendre, décida en faveur de Beauchamps. Mais le public cassa la sentence en adoptant la méthode de Feuillet, la seule en usage aujourd'hui, avec certaines modifications imaginées par Dupré, l'un des plus célèbres danseurs du siècle dernier. D'après cette méthode, les détails du pas,

leur durée, sont indiqués par des lettres et des tirets. Ainsi, on connait par la lettre *a*, placée ordinairement à la tête du pas, quelle est sa durée. Si elle est blanche, elle équivaudra à une blanche de l'air sur lequel on danse; si elle est noire, elle aura la même valeur qu'une noire du même air; si c'est une croche, la tête n'est tracée qu'à moitié en forme de *c*. Le plié, le sauté, le cabriolé, et autres agréments des pas, sont marqués par des petits tirets, et les tournoiements par des demi-cercles, quart de cercles, cercles entiers; il n'est pas jusqu'aux mouvements des bras qui ne soient indiqués d'avance. — C'est ainsi que l'on est parvenu à tracer les figures des pas, et à les épeler non sans peine, maintenant surtout que les ballets se composent de masses de danseurs formant des groupes multipliés; tandis qu'autrefois ils ne consistaient qu'en des entrées successives de deux ou trois danseurs venant figurer tour à tour. Il était donc facile de noter exactement les entrées; les maîtres d'alors s'envoyaient réciproquement de petites contredanses et les pas les plus difficiles et les plus brillants. — « Aussi, dit Noverre dans ses lettres, l'art de la chorégraphie est-il resté très imparfait; car, s'il indique l'action des pieds et les mouvements des bras, il n'indique ni les positions, ni les contours qu'ils doivent avoir, et ne montre ni les attitudes du corps, ni les effacements, ni les oppositions de la tête, etc. » Au reste, l'opinion d'un homme si profond dans son art que Noverre est ratifiée par l'expérience, car la plupart des maîtres de ballets actuels se contentent de jeter sur le papier le dessin géométral des formes principales et des figures les plus saillantes de l'action, et négligent d'écrire les pas et les attitudes nécessaires à l'exécution de leurs tableaux. Il en résulte, il est vrai, qu'il faut recommencer ces mêmes détails quand on veut exécuter en province ou remettre au théâtre un ballet; mais cette nécessité, ajoute Noverre, tourne au profit de l'art, puisqu'elle permet à l'auteur éclairé par l'expérience de perfectionner son œuvre. On a essayé d'étendre encore l'art de noter les mouvements, en l'appliquant à retracer jusqu'aux intonations de la voix. En 1775, un Anglais du nom de Steele publia un livre ou il reproduisait par des signes la gamme du jeu de Garrick dans ses principaux rôles, c'est-à-dire les gradations successives et variées des sentiments que ce grand acteur savait rendre avec tant de charme et de vérité. Mais cette tentative est demeurée sans résultat, et n'a trouvé personne qui ait cru pouvoir en risquer l'application.

Saint-Prosper, jeune.

CHORÉVÊQUE, en latin *chorepiscopus*, fait du grec *chôra*, région et d'*episcopos*, évêque. On ne sait pas bien quelles étaient les fonctions attachées à la dignité de chorévêque. Il paraîtrait cependant, d'après l'étymologie même du mot, que ce devait être un évêque de campagne; et cette opinion en effet est appuyée par un acte du concile de Sardique, qui défend de consacrer des évêques à la campagne ou dans les petites villes, afin, y est-il dit « que la dignité épiscopale soit toujours relevée par l'éclat des grandes villes. » C'est toujours, comme on voit, la religion du Christ, que ses ministres trouvent trop humble, et qu'ils veulent à toute force décorer de toutes les pompes et de toutes les vanités de ce monde. — D'après les renseignements qu'ont pu nous fournir sur ce sujet les auteurs ecclésiastiques, le chorévêque était censé le vicaire de l'évêque, et l'abbé Bergier (*Dict. de théologie*) recommande bien de ne point confondre cette dignité avec celle de *co-évêque* ou de *suffragant*, qui lui est supérieure. — Dans quelques églises, et principalement en Allemagne, on a donné aussi le nom de *chorévêque* au chef ou au surveillant du chœur; mais alors il faut en demander l'étymologie aux deux mots grecs *choros episcopos*. E.

CHORION (anatomie) (du grec *chorion*, dérivé de *chorein*, contenir). On désigne sous ce nom tantôt l'une des enveloppes du fœtus des mammifères (*V.*

ENVELOPPES et FOETUS) et tantôt le tissu le plus solide de la peau, qu'on appelle plus souvent DERME. Bichat avait donné le nom de *chorion* au derme de la peau interne ou des membranes muqueuses. Le mot chorion est plus fréquemment usité dans l'étude anatomique de l'embryon et du fœtus que dans la description de la peau. F.—T.

CHOROGRAPHIE, du grec *chôros*, (et non de *chôra*, comme le disent Trévoux et Boiste), et de *graphô*, je décris. C'est l'art de faire la carte particulière, ou la description d'une province, d'une région ; elle est, avec la topographie, qui n'est que la description d'un lieu, d'une ville ou de son canton, une des parties intégrantes de la géographie, qui est, elle toute seule, la description générale de la terre. D. B.

CHOROÏDE ; nom donné en anatomie à des parties membraneuses et très vasculaires. La choroïde est une des membanes intérieures de l'œil. (*Voy.* ce mot). Les *plexus choroïdes* sont deux replis membraneux et vasculaires qu'on trouve dans les ventricules latéraux du cerveau. (*Voy.* PLEXUS.)—Du mot *choroïde* on a fait le mot CHOROÏDIEN : la membrane qui unit les plexus choroïdes, (*v.* CHOROÏDE), est appelée *toile choroïdienne*. On donne aussi le nom de *veine choroïdienne* à la veine de Galien. L-T.

CHORON (ALEXANDRE-ETIENNE), directeur du Conservatoire de musique classique, naquit, le 21 octobre 1771, à Caen, où son père était directeur des fermes. Après des études brillantes au collége de Juilly, il en sortit à l'âge de 15 ans. Son goût l'entraînait déjà vers la musique, qu'il apprit de lui-même et sans livres. Il se fit une espèce de notation au moyen de laquelle il pouvait conserver les chants qu'il avait entendus ou imaginés. Il lut ensuite les ouvrages de d'Alembert, de J.-J. Rousseau et de Roussier, et se mit à composer en parties, sans le secours d'aucun maître. Grétry, à qui il montra quelques-uns de ses essais, le recommanda à l'abbé Roze, avec lequel il travailla d'abord. Il devint ensuite disciple de Bonesi, de l'école de Leo, et apprit la langue allemande pour être en état d'étudier les meilleurs didactiques allemands sur l'art de la musique. —Le second genre d'études auquel il se livra fut celui des sciences physiques et mathématiques : il y fit tant de progrès que le célèbre Monge le jugea digne de ses leçons particulières, et le nomma répétiteur pour la géométrie descriptive à l'école normale en 1793. Devenu, l'année suivante, chef de brigade à l'école polytechnique, il n'en sortit que pour se livrer entièrement à l'étude des sciences et des arts, aussi peu soucieux, comme il le disait lui-même, de fortune que de titres, d'honneurs, et même de renommée.—Dans les premières années de ce siècle, il avait composé, par forme de délassement, une méthode pour apprendre en même temps à lire et à écrire, que l'on regarda comme ce qui avait été fait de mieux en ce genre, et que l'autorité elle-même adopta dans les écoles d'enseignement mutuel. — C'est pendant son association avec Le Duc, marchand de musique, qu'il publia son grand ouvrage sur les *Principes de composition des écoles d'Italie*. Outre les exemples de Sala et de quelques maîtres allemands, on y trouve plusieurs morceaux de Choron sur la théorie de l'art, qui renferment de grandes vues ; mais les diverses parties qui composent ces trois volumes in-fol. manquent d'unité de principes, et se lient mal entre elles. — Vers la fin de 1809, Choron, qui avait amassé les matériaux d'un *Dictionnaire historique des musiciens*, annonça par un prospectus l'intention où il était de publier incessamment cet ouvrage. Sur cet avis, Fayolle, son ancien camarade à l'école polytechnique, qui avait préparé un travail du même genre, vint le trouver et lui fit part de ses dispositions. Dès les premières communications, les deux auteurs convinrent d'unir leurs efforts, et de fondre leurs travaux en un seul ouvrage, qui, malgré ses imperfections, est le premier dans notre langue qui présente un ensemble sur la vie et les com-

positions des musiciens célèbres. Malheureusement, la santé de Choron se dérangea bientôt, par suite d'une application trop forte à des occupations multipliées, et son collaborateur resta seul chargé du travail; en sorte que ce dernier est l'auteur de l'ouvrage entier, à l'exception de quelques articles et de l'introduction, qui offre un précis de l'histoire de la musique. Ce précis est excellent pour le plan et le fond des idées, mais il laisse à désirer pour le style et quelques développements nécessaires. L'auteur se proposait de le retoucher avec soin dans une seconde édition.—Vers 1805, Choron avait été correspondant de l'institut, dans la classe des beaux-arts, et il avait pris une part active à tous ses travaux. Il avait plusieurs fois rédigé des rapports, qui avaient été approuvés par l'académie et imprimés par son ordre. Il devait donc espérer d'être nommé membre de la classe, alors qu'une place deviendrait vacante, et cependant l'intrigue l'a toujours écarté. Dans une seule occasion, à la mort du compositeur Catel, il exposa lui-même ses titres avec la bonne foi et la conviction d'un homme qui a rendu de grands services à la patrie. Il se considérait sous le triple rapport de compositeur, de professeur et d'administrateur. — Comme compositeur et maître de chapelle, il avait donné des productions dans le style sévère et le style idéal. Il n'avait rien fait paraître, il est vrai, dans le genre dramatique; mais on sait que les opéras sont les moindres titres des plus grands compositeurs, Scarlatti, Leo, Handel, Haydn et Beethoven.—Comme professeur, il a été mis au premier rang des hommes utiles qui ont entrepris d'améliorer l'enseignement des diverses branches de la musique. Sa méthode concertante est la première en date de toutes celles qu'on a publiées pour l'enseignement de la lecture et de la notation musicales. C'est dans le professorat qu'il a prouvé son mérite comme artiste et théoricien, ce qui veut dire encore comme philosophe, savant et littérateur. — De même que le théoricien doit posséder les connaissances de l'artiste, de même l'habile administrateur doit posséder toutes celles de l'artiste et du théoricien, sans quoi l'administrateur n'est qu'un automate et le jouet des subalternes soumis à son autorité. Dans son école, Choron semble avoir atteint le but de toute bonne administration, qui consiste à toujours obtenir le *maximum de résultats avec le minimum de moyens possibles*. — En novembre 1815, il fut nommé directeur de l'Opéra. Dans le cours d'une administration qui ne dura que 17 mois, il mit en scène 7 ouvrages nouveaux, et remit 14 anciens, dont plusieurs en trois actes, avec des décorations nouvelles. Les anciens administrateurs de la maison du roi ont avoué que, de toutes les directions de l'Opéra, celle de Choron *a coûté le moins et produit le plus*. — Son école, fondée en 1817, n'était d'abord qu'une école primaire, destinée à l'instruction musicale d'enfants en bas âge; et c'est dans ce but qu'il écrivit sa *Méthode concertante*, espèce de solfége à quatre parties, où l'on trouve toutes les combinaisons de mesures, de temps et de tons. On sait avec quel succès il l'a mise en pratique sur des masses d'enfants, en sorte que nulle part la musique vocale d'ensemble n'a été exécutée avec autant de précision et de fini que dans son école.—C'est en 1824 que le vicomte de La Rochefoucauld transforma cette école en *institution royale de musique religieuse*. Le directeur, sentant bien que le nombre de ses pensionnaires ne serait pas assez considérable pour parvenir à de grands résultats, eut l'idée de prendre des externes dans les écoles de charité de son arrondissement. Ces enfants, réunis à ses élèves, et formant avec eux le nombre de 150, ont fait, dans les concerts de 1827 à 1831, l'admiration des artistes et de la haute société de Paris. — Depuis 1832, le défaut de subvention l'avait forcé de restreindre le nombre de ses pensionnaires et de supprimer ses externes. — Il avait alors assez de loisir pour achever son *Manuel de musique vocale et instru-*

mentale, dont la moitié est imprimée depuis long-temps ; mais, toujours impatient de terminer un grand travail, et remettant sans cesse à le terminer, il l'a laissé incomplet : ce qui est d'autant plus à regretter que lui seul pouvait l'embrasser dans toutes ses parties — Au lieu de s'en occuper, voilà qu'un matin il conçoit l'idée d'improviser des chœurs avec cent, deux cents, trois cents, etc., enfants, tout-à-fait ignorants dans la musique. Il en fait l'essai à Paris avec pleine réussite, et court le répéter dans plusieurs départements. Il se fatigue par ses voyages, il s'exténue par ses exercices ; et enfin il revient à Paris, comme un homme épuisé, qui a besoin de réparer, par un repos absolu, ses forces physiques et morales : mais c'était exiger l'impossible. Cette tête ardente fermentait toujours, et même peu de moments avant de mourir, on en voyait jaillir des traits de génie. Son fils était près de son lit ; il lui dit, en portant ses mains sur l'abdomen : *J'étouffe* ; et il expira sans douleur. L'art musical a fait cette perte irréparable dans la nuit du 28 au 29 juin 1834. FAYOLLE.

CHOSE. C'est un de ces mots d'une signification vague qui s'appliquent à tout, précisément parce qu'ils ne spécifient rien en particulier. Tout ce qui tombe sous nos sens, ainsi que tout ce qui peut attirer notre imagination, est pour nous une chose qui doit être l'objet constant de nos méditations et de nos études, et quels que soient nos efforts nous n'en saurons jamais assez ni sur l'origine, ni sur l'existence, ni sur la fin des choses. Le mot *chose*, embrassant tout ce qui est dans la nature, se prête à des applications et à des divisions infinies, soit que l'on considère les *choses humaines* par opposition aux *choses divines*, les *choses profanes* par opposition aux *choses sacrées* ; soit que l'on oppose les *choses corporelles* aux *choses incorporelles*, les *choses générales* aux *choses spéciales*, les *choses publiques* ou *communes* aux *choses privées* ou *particulières*. Mais c'est en droit surtout que le mot *chose* a les applications les plus diverses, car il se prend pour synonyme absolu des mots *biens*, *droits*, *raisons*, *actions* ; les biens ou les droits qui ne nous appartiennent pas sont la *chose d'autrui*, tout ce qui nous appartient est *notre chose* ; ce qui constitue notre domaine se compose des choses auxquelles nous avons exclusivement droit à titre privé, et du droit de participation aux choses d'un usage public, soit parce qu'elles ne sont pas de leur nature susceptibles d'une possession privée, soit parce qu'elles ont été, dans un intérêt commun, déclarées inaliénables par la législation du pays. L'air que nous respirons, l'eau courante, qui, malgré tous les obstacles, se fraie un chemin vers la mer, sont des choses que personne ne peut posséder en propre : en user est une nécessité, mais il n'est pas possible de s'en rendre maître ; d'autres choses, que l'on pourrait s'approprier, doivent de toute nécessité rester en commun : tels sont les chemins publics, le lit et les bords des fleuves, les rivages de la mer ; aucun titre, aucune prescription, ne peuvent donner sur ces choses droit de propriété exclusive à personne, car tout le reste du peuple se trouverait privé, par la volonté d'un seul, de l'exercice de droits imprescriptibles sans lesquels aucun de nous ne pourrait exister. Les choses de notre domaine privé se divisent elles-mêmes en *choses corporelles* et en *choses incorporelles* : ces dernières comprennent tous les droits et actions, considérés en eux-mêmes, abstraction faite de l'objet auquel ils s'appliquent, et les choses corporelles sont tous les biens effectifs et réels dont nous avons la possession et la saisine ; elles se divisent en *choses mobilières*, qui sont d'un transport facile, parce qu'elles sont mobiles, et en *choses immobilières*, qui sont attachées au sol, dont elles ne peuvent être séparées : ce sont les meubles et les immeubles, auxquels il faut ajouter les immeubles fictifs, c'est-à-dire les choses mobilières de leur nature, qui sont réputées immobilières par une fiction de la loi, soit à raison de leur incorporation

dans un immeuble, soit à raison de leur affectation au service de cet immeuble. Toutes ces choses peuvent se subdiviser encore à l'infini, sous mille rapports divers : c'est ainsi que l'on distingue dans les objets mobiliers les *choses fungibles* (*voy.* ce mot), c'est-à-dire qui se consomment par l'usage, des choses non fungibles, qui ne se consomment pas. En droit, le mot chose s'applique tout aussi bien aux êtres animés qu'aux objets inanimés, et bien qu'on ait voulu distinguer les choses des personnes, il embrasse dans sa généralité l'homme lui-même, car l'esclave est la *chose* de son maître, et jusqu'à un certain point le fils est, dans notre législation même, la *chose* de son père, et le débiteur la *chose* de son créancier. Notre objet ne peut être ici d'indiquer toutes les acceptions dont le mot CHOSE est susceptible. Nous parlerons de la *chose publique* au mot RÉPUBLIQUE (*res publica*), et nous nous bornerons ici à définir le terme qui nous occupe dans une de ses applications les plus importantes, celle de la CHOSE JUGÉE.

Cette maxime : *Res judicata pro veritate habetur* (c.-à-d. *la chose jugée doit être réputée la vérité même*), forme et devait former la base fondamentale de toute organisation sociale. Une société ne peut pas subsister sans être soumise à une loi commune que des juges sont chargés d'appliquer au nom de la force publique, le résultat définitif de la sentence par eux rendue, est, quel qu'il soit, ce qui constitue la chose jugée. Que cette sentence paraisse même au plus grand nombre contenir une application plus ou moins juste de la loi, ce n'est pas là ce qui importe le plus à l'ordre social, qui ne demande qu'une chose, à savoir, qu'il y ait sentence rendue et chose jugée. Sans doute le juge doit s'efforcer de rechercher dans sa conscience et dans des études spéciales le moyen d'arriver à la complète intelligence des lois, pour en faire la meilleure application possible au bon droit des parties, et parvenir à la connaissance complète de la vérité; mais le jugement de l'homme est si imparfait, et il est de sa nature si sujet à l'erreur qu'il lui est impossible de découvrir d'une manière certaine ce qui est vrai ; en sorte qu'il a fallu établir pour la conservation de l'ordre social une certitude légale qui a son existence à part, et qui trop souvent n'est que fictive. Cependant, il fallait bien mettre un terme à toute discussion, en déterminant dans quelle forme et sous quelle condition la certitude légale serait établie ; de là l'autorité attachée parmi toutes les nations à la chose jugée par les tribunaux légalement institués d'après la constitution particulière adoptée ou admise dans chaque état, et de là aussi cette maxime que la chose jugée, bien qu'elle ne soit pas la vérité même, bien qu'elle puisse n'être pas vraie, doit être cependant considérée comme la vérité même. Avant la sentence, toute discussion est permise, toute contestation est légitime, et chacune des parties peut soutenir, de bonne foi, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, ce qu'elle appelle son bon droit ; mais après que sentence définitive a été rendue, et que tous les degrés de juridiction établis pour arriver à la connaissance de la vérité légale ont été épuisés, il ne reste plus à la partie condamnée qu'à se soumettre, parce qu'il y aurait perturbation dans l'ordre social si l'on pouvait appeler à de nouveaux juges d'une sentence définitive : car les juges nouveaux ne pouvant eux-mêmes rendre qu'une sentence sujette à erreur, il n'y aurait aucun moyen possible d'arriver à un résultat. Vainement donc viendra-t-on, après la sentence, rapporter la preuve morale de l'erreur du juge : à moins de circonstances très rares qu'il faut craindre de multiplier, il ne doit pas être permis de procéder à la révision du jugement, c'est porter atteinte à la chose jugée et affaiblir l'autorité irrévocable qu'elle doit avoir aux yeux de tous. Aussi doit-on regarder comme l'un des grands bienfaits de la révolution cet établissement d'un petit nombre de juridictions, qui ne présentent que un ou deux degrés à parcourir, et qui ne permettent plus d'ac-

corder ni lettres de relief de laps de temps, ni lettres de révision, que la puissance souveraine se croyait en droit auparavant de donner aux sollicitations toujours empressées des courtisans. Le roi, comme arbitre souverain, de qui émanait toute puissance et tout droit de justice, se considérait comme toujours investi du pouvoir de briser la chose jugée, même par lui en son conseil, en sorte qu'il ne pouvait y avoir aucune sécurité dans les transactions. D'autre part, les juges eux-mêmes, dominés par la pensée qu'ils étaient les délégués de la puissance souveraine au nom de laquelle ils rendaient la justice, s'appliquaient trop souvent à créer la loi, dont ils ne devaient être que les ministres; en sorte que tous les principes étaient confondus: et ce n'est pas encore un des moindres bienfaits de la révolution, que cette juste distinction des divers pouvoirs chargés, l'un d'instituer la loi et l'autre de l'appliquer. Il faut en effet qne justice se rende, parce que chaque citoyen a le droit d'exiger que chose soit jugée sur ses intérêts privés; aussi le juge, étranger aujourd'hui à la puissance législative, ne peut-il sous aucun prétexte refuser d'appliquer la loi et de rendre jugement: si l'interprétation lui paraît présenter des difficultés insurmontables, c'est à lui de chercher dans ses lumières les moyens de décision, c'est en cela que consiste son office de juge; et la sagesse tant vantée de l'aréopage, qui remettait à cent ans le jugement des causes ardues ne constituerait maintenant qu'un déni de justice, c'est-à-dire le plus grand des crimes sociaux. L'autorité de la chose jugée peut se considérer sous plusieurs rapports différents, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre criminel, soit dans l'ordre politique. Dans l'ordre civil, l'autorité de la chose jugée résulte des sentences rendues entre parties sur les intérêts privés; l'exécution n'en appartient qu'à celles qui ont obtenu gain de cause, mais elles ont droit d'appeler la force publique pour assurer l'exécution de la sentence; c'est pour cela que tout jugement est revêtu du mandement exécutoire qui permet à l'officier de police judiciaire porteur de la grosse de requérir main forte. La chose jugée ne s'applique uniquement qu'à ce qui fait l'objet de la sentence, et elle n'acquiert une autorité définitive que lorsqu'elle est devenue irrévocable, soit par l'acquiescement de la partie condamnée, soit par l'échéance des délais d'appel, si la sentence pouvait être dénoncée à un tribunal supérieur, soit par l'épuisement de tous les degrés de juridiction; du reste, elle n'a de force qu'à l'égard des parties qui sont nommément désignées dans les qualités mêmes du jugement, ou leurs représentants directs; mais elle forme entre les mêmes parties, agissant dans les mêmes qualités, pour le même objet, une exception insurmontable qui ne permet pas de discussion nouvelle. — Dans l'ordre administratif, l'autorité de la chose jugée n'est pas aussi clairement établie, non pas qu'il soit loisible de remettre en discussion ce qui a été administrativement jugé, mais nos tribunaux administratifs ont une action si peu précisée qu'il devient parfois très difficile d'en faire opérer l'exécution. Ainsi, les sentences administratives ne portent pas de mandement exécutoire, en sorte qu'il est impossible de recourir directement à l'emploi de la force; il faut l'intervention de l'administration même, qui est souvent la partie condamnée; il n'y a point d'ailleurs, comme devant les tribunaux ordinaires, d'officier public chargé de veiller à l'exécution, et il n'est pas sans exemple que l'autorité et la force de la chose jugée par le conseil d'état lui-même soient venues se briser contre le mauvais vouloir ou l'inertie d'un ministre ou même d'un préfet.—Dans l'ordre criminel, la marche est simple, l'exécution est rapide, et la chose jugée trouve sa prompte application sur la personne du condamné, qui est livré par le jugement au ministère public. Pour les peines correctionnelles, qui ne sont qu'afflictives sans être infamantes, quoique les erreurs soient assurément très déplorables, on peut les considérer comme sans importance si on les compare

aux erreurs irréparables commises au grand criminel, qui envoient un innocent à l'échafaud ou au bagne. Mais c'est ici surtout qu'il faut se pénétrer de cette pensée, que la vérité judiciaire n'est qu'une vérité de conviction et de conscience ; en sorte que tout condamné peut être en réalité innocent : mais pour lui la chose irrévocablement jugée est qu'il s'est rendu coupable d'un crime social, et du moment que toutes les formes ont été observées, la vérité légale, c'est qu'il est en réalité coupable ; l'imperfection des institutions humaines ne permet pas d'aller plus loin. Au reste, nos institutions elles-mêmes ne cherchent point à cacher qu'elles sont sous ce rapport imparfaites ; car s'il est des pays où l'on exige pour établir la culpabilité ; l'unanimité des juges ou des jurés, ce n'est pas encore une disposition admise en France, où l'on se contente d'une majorité de huit voix sur douze, en sorte qu'il est souvent constaté par la sentence elle-même que la culpabilité n'était pas d'une vérité absolue aux yeux des juges. Cette observation ne doit pas avoir pour conséquence de porter atteinte à l'autorité de la chose jugée, mais elle répond de la manière la plus péremptoire à tous les reproches adressés aux erreurs judiciaires, car ces erreurs tiennent à l'imperfection de notre nature ; on ne peut demander aux juges comme aux jurés que conscience et conviction : que si, trompés par un concours de circonstances malheureuses, ils condamnent l'innocent, il n'y en a pas moins chose jugée pour le pays, car le fait de l'innocence ne pourrait être établi que par les mêmes moyens qui ont servi à constater le fait de la culpabilité, et il y aurait la même incertitude dans la seconde sentence que dans la première. Tels sont les motifs qui ont dû fermer la porte à tous les recours après que la condamnation a été légalement et régulièrement prononcée ; aussi n'admet-on plus aujourd'hui de procès en révision, après condamnation définitive, que lorsque la découverte d'un fait légal vient porter atteinte à la vérité légale, telle qu'elle résultait de la sentence rendue, parce qu'alors il existe simultanément deux faits légaux contradictoires, ce qui ne peut pas être. Il n'y a pas alors, à vrai dire, atteinte portée à l'autorité de la chose jugée, puisque l'erreur est légalement reconnue. C'est ainsi qu'en cas de concours de deux sentences contraires qui condamnent deux individus pour un crime qui n'aurait été commis que par une seule personne, les deux sentences doivent être rapportées, et il y a lieu à révision des deux procès. Il en est de même encore lorsque l'on vient à découvrir que le crime était imaginaire, comme si par exemple la personne que l'on supposait avoir disparu par suite d'assassinat venait à reparaître ; il en est de même encore lorsque l'on vient à savoir que la condamnation n'a été que le résultat de faux témoignages. Mais, hors ces cas et tous ceux de même nature qui pourraient être précisés par une loi positive, il faut renoncer à porter atteinte à l'autorité de la chose jugée, sous peine d'ajouter encore à l'instabilité des choses humaines et d'enlever tout respect aux tribunaux, condition sans laquelle aucun état ne peut subsister. C'est à la puissance publique de porter remède à un mal nécessaire, non par l'emploi du droit de grâce, mais par l'application de peines qui ne soient ni éternelles ni irrévocables, et surtout par une sage administration, qui sente que parmi la foule des coupables soumis au même châtiment il peut y avoir quelqu'innocent. En matière criminelle, l'autorité de la chose jugée se trouve détruite par la *réhabilitation*, non pas que la condamnation soit alors rapportée, mais parce que le condamné a mérité par sa bonne conduite que son crime soit désormais oublié. — Dans l'ordre politique, l'autorité de la chose jugée, bien qu'ayant toujours aux yeux de la loi la même force, n'a plus aux yeux des hommes la même valeur, parce qu'alors ce n'est plus d'après les mêmes principes que les hommes d'opinions politiques contraires apprécient les règles du juste ou de l'injuste. Il en est de la foi politique

comme de la foi religieuse, la loi ne peut rien contre la conscience. Aussi voit-on chacun apprécier les condamnations politiques sans consulter autre chose que sa propre opinion, ou l'intérêt du parti auquel il appartient par ses croyances, et l'on ne peut nier qu'il y ait quelque justice dans cette appréciation, car les condamnations de cette nature, de quelque part qu'elles viennent, sont toujours le résultat d'un triomphe, et les juges qui les prononcent, ne pouvant se dépouiller eux-mêmes de leur qualité d'hommes politiques, pourraient être à bon droit récusés. Chaque sentence de condamnation en matière purement politique n'a donc en réalité l'effet de la chose jugée qu'à l'égard du pouvoir au nom duquel elle a été rendue, et si ce pouvoir, comme cela se voit si fréquemment de nos jours, vient à tomber pour céder la puissance au parti contraire, non seulement les sentences de proscription qu'il a rendues ne conservent pas force de chose jugée, mais elles deviennent naturellement des titres de gloire et d'honneur auprès du gouvernement nouveau; il n'est donc besoin ni de demande en révision, ni de demande en annulation; la chose jugée n'est alors que relative, et ne subsiste qu'à l'égard du gouvernement dont elle avait pour but de fortifier le principe. Il en est de deux gouvernements ennemis qui se succèdent dans un même pays, comme de deux états qui sont en guerre; malgré le changement de domination, tout ce qui tient à l'ordre moral, aux mœurs et aux usages subsiste, mais pour tout ce qui regarde l'ordre politique, ce sont les principes seuls du vainqueur qui peuvent être invoqués. Toutes les fois qu'un gouvernement fondé sur un principe nouveau succède au gouvernement fondé sur le principe politique contraire, il y a donc une distinction importante à faire, quant à l'effet de la chose jugée entre les sentences rendues en matière politique et celles qui ont eu pour objet toute autre matière civile ou criminelle. Ces derniers jugements conservent toute leur force et toute leur autorité, tandis que toutes les condamnations politiques sont frappées dans leur principe d'une nullité radicale qui en détruit l'existence, et ne permet plus de leur attribuer l'autorité de la chose jugée. TEULET, a.

CHOSROÈS I et II, rois des Parthes. (*Voy.* ARSACIDES).

CHOU, en latin *brassica*; genre de plantes de la famille des *crucifères*, se composant de douze à quinze espèces botaniques, qui, excepté le *chou d'Orient* et le *chou de la Chine*, sont originaires d'Europe. — Il ne sera question dans cet article que d'une seule espèce botanique de ce genre, le *brassica oleracea*, ou *chou proprement dit*, qui, cultivé de temps immémorial dans les jardins et dans les champs, s'est modifié en plus de cent espèces, races, variétés et sous-variétés, que nous allons considérer le plus succinctement possible; et, sans examiner si ce chou, qui croît naturellement, au rapport d'Aiton, sur les côtes maritimes de l'Angleterre, est bien lui-même un type ou espèce primitive, nous procèderons à son examen en le divisant en neuf races, savoir : 1. Chou-colza, *brassica oleracea*. — 2. Chou non pommé, *brassica oleracea viridis*. — 3. Chou pommé à feuilles frisées, *brassica oleracea capitata crispa*. — 4. Chou-pommé à feuilles entières, *brassica oleracea capitata*. 5. Chou pommé rouge, *oleracea capitata rubra*. — 6. Chou-fleur, *brassica oleracea botrytis*. — 7. Chou brocoli, *brassica oleracea botrytis cymosa*. — 8. Chou-rave, *brassica oleracea gangliοïdes*. — 9. Chou-navet, *brassica oleracea napo-brassica*.

1re *race*. — CHOU-COLZA. On cultive deux variétés de cette plante, qui sont, le *colza d'hiver* et le *colza d'été* : l'un et l'autre sont des cultures très productives par l'huile qu'elles fournissent, par leurs semences et par le fourrage vert qu'elles produisent. On sème le colza d'hiver en juillet, à la volée, dans la proportion de deux à trois kilogrammes de graines par arpent. On éclaircit, au besoin, ce semis de manière à laisser au moins 4 à 5 pouces entre chaque pied. D'autres

cultivateurs sèment le colza en pépinière et le replantent en septembre à 6 pouces de distance. Dans l'une ou l'autre méthode, ce sera après 10 mois de semis qu'on fera la récolte de la semence. L'on se conduira alors pour la récolter et la conserver, comme pour la graine de navette; l'huile de colza est d'un emploi très considérable. Les pains ou tourteaux qui restent après son expression sont un bon aliment pour les animaux et un engrais puissant pour les terres et les prairies. Le colza d'été, un peu moins fort dans toutes ses parties, se sème au printemps, et fournit, ainsi que le colza d'hiver, ses semences la première année; le colza d'été a pris faveur parce qu'indépendamment de ce qu'il est une production d'un débit toujours certain, on a la ressource, en une multitude de circonstances, de pouvoir semer du colza, même au printemps, quand il a été impossible d'en semer en automne. Le colza d'été étant plus hâtif que le colza d'hiver, on le sème de préférence dans tout le printemps et même pendant tout l'été pour se procurer de la nourriture pour le bétail quand le fourrage est rare ou quand on se trouve avoir une surabondance d'animaux à nourrir, des moutons surtout. On sème aussi le colza d'hiver pour fourrage. Si, en semant les deux colzas, on n'a en vue que l'obtention d'un fourrage extemporané; si on désire n'obtenir qu'une nourriture temporaire et momentanée, on peut les semer l'un et l'autre dans tous les terrains, soit bons, soit mauvais, car on obtiendra toujours plus ou moins de produit; mais si, au contraire, on se propose de récolter les semences du colza pour en obtenir l'huile, connue dans le commerce sous le nom d'*huile de graines*, on doit autant que possible semer l'un et l'autre colza dans la terre la plus généreuse. — Le colza, dont la culture n'était pratiquée qu'en Flandre, commence à être cultivé actuellement partout, et notamment aux environs de Paris.

2ᵉ race, — CHOUX NON POMMÉS. Cette série comprend : le *chou vert à larges côtes*, le *chou blond à larges côtes*, le *chou crêpu à larges côtes*, qui s'élèvent peu et ont une légère tendance à s'arrondir. Ils se sèment en juin et juillet et se mangent en hiver. Ces trois variétés sont encore connues sous le nom de *chou de Beauvais à grosses côtes*. Le *chou cavalier* et ses sous-variétés, dites *chou moellier*, *chou en arbre*, *chou à vache* et le *chou coulet de Flandre*, dont les feuilles naissantes servent à la nourriture de l'homme et les plus grandes à la nourriture des animaux. — Le *chou branchu du Poitou*, moins élevé que le chou-cavalier, et plus abondant en feuilles, et l'un des plus productifs, soit comme aliment pour l'homme, soit comme nourriture pour les animaux. — Le *chou vivace de Daubenton*, qui sort du précédent, mais qui est plus rameux, plus riche en feuillage, et qui n'est réputé vivace qu'en ce sens que l'inclinaison de ses branches pendantes, permettant de les coucher et de les marcotter en terre, le perpétuent ainsi. Ce nom lui a été donné par Daubenton, qui mentionne ce chou dans son *Instruction sur les moutons*, et ne lui est conservé que par égard pour la mémoire de ce naturaliste, l'un des premiers qui aient éveillé l'attention sur l'heureuse et importante importation des mérinos en France. — Les *choux frangé à aigrettes rouges*, *frisé*, *rouge du Nord*, *panaché*, *bicolore*, *tricolore*, le *chou frisé vert*, le *chou frisé nain*, le *chou crêpu d'Écosse*, le *chou prolifère*, et autres variétés et sous-variétés à feuilles plus ou moins *échancrées*, *frisées*, *ondulées*, et *mordues*, se nuançant de diverses couleurs, et dont les caractères sont si fugitifs et si inconstants qu'ils n'ont pas encore reçu de nom, si ce n'est la dénomination générale et bizarre de *capouska*, rentrent dans cette série et servent tous comme les espèces précédentes à l'homme et aux animaux. La plupart sont très bons, ont une saveur agréable étrangère à celle du musc quand ils ont subi l'action de la gelée; ils sont, en outre, de fort belles plantes qu'on voit avec plaisir dans les jardins d'agrément. Cette série contient aussi le

chou à faucher, qui s'élève encore moins que le chou vivace, dont il est un diminutif remarquable par sa propriété plus prononcée de se prêter aux mutilations que lui occasionnent les opérations de couper et casser un grand nombre de fois ses feuilles, toujours promptes à repousser. — Le *chou palmier*, dont les feuilles palmées et du plus beau vert, réunies au sommet d'une tige droite et élevée comme le tronc d'un arbre, font de ce chou une plante d'une physionomie distinguée, et le *chou de Naples*, moins élevé que le précédent, à feuilles planes et glauques auprès de leurs nervures, et frangées en leurs bords, sont compris dans cette dernière série, que nous terminons par le *chou à jets de Bruxelles*, d'un usage très répandu et dont il se fait une très grande consommation à Paris : ce chou s'élève de deux à trois pieds, et produit aux aisselles de ses feuilles de petites têtes vertes du volume d'une noix, appelées *chou de jets*, *chou à jets de Bruxelles*, qu'on voit sur toutes les tables et dans tous les restaurants. Ce chou, qui a été remis en grand usage depuis une trentaine d'années, est le *le chou à mille têtes*, mentionné il y a très long-temps, par Dalechamp, sous le nom de *brassica polycephalos*. Tous les choux compris dans cette division étant destinés à être mangés en hiver (au moins la plupart), se sèment en juin et juillet, et se replantent à un, deux ou trois pieds, selon leur grosseur, soit qu'on les plante dans le jardin, soit qu'on les plante en plein champ; mais actuellement que l'agriculture est décidément en progrès, et que tous ses produits trouvent de l'emploi en toutes saisons, on sème ces choux en tout temps, pour en faire des ressources alimentaires toute l'année. J'ai dit que je terminerais cette division par le *chou de Bruxelles* : c'est qu'en effet ses feuilles, quelquefois entières, quelquefois frisées, indiquent son passage au *chou de Milan* ou *chou frisé*, dont nous allons parler.

3e *race*. — Choux pommés frisés. Les espèces comprises sous ce titre ont les feuilles crépues frisées et recouvertes les unes par les autres, et forment ainsi une tête ou pomme plus ou moins grosses selon les variétés. Les choux pommés frisés, considérés dans leur ordre d'accroissement en volume, et de décroissement en précocité, se présentent dans l'ordre suivant. — *Chou de Milan très hâtif d'Ulm*, petit, rond, très serré. — *Chou de Milan hâtif ordinaire*, plus gros, plus productif. — *Chou de Milan trapu* ou *frisé court*, tête moyenne très serrée, plate, pied court. — *Chou de Milan d'été*, d'un vert foncé, à pomme très serrée, moyenne grosseur. — *Chou de Milan à tête longue*, tête en forme de pain de sucre, moyen, tendre. — *Chou de Milan doré*, jaune dans toutes ses parties et de moyenne grosseur, l'un des meilleurs. — *Chou pancalier*, plus gros que tous les précédents, le plus recherché de tous les Milans. — *Chou de Milan ordinaire* ou *Milan des Vertus*, gros, bien fait, productif, rustique, et l'un des plus cultivés pour l'approvisionnement de Paris. — *Gros Milan d'Allemagne*, extrêmement gros et très rustique, plus volumineux que celui des Vertus. — *Chou de Russie*. Ses feuilles, découpées jusqu'à la nervure, moyennes, réunies au sommet d'une tige de 15 pouces de hauteur, s'arrondissent en une grosse pomme très serrée, tendre et excellente. Je n'ai pas besoin de dire comment on sème les choux, combien les choux de Milan offrent de ressources, et les nombreuses applications qu'ils reçoivent dans la cuisine.

4e *race*. — Choux pommés proprement dits. Ceux-ci ont des feuilles entières, concaves, lisses en leurs surfaces et en leurs bords, et se recouvrant les unes par les autres en pommes ou têtes très serrées, ce sont les choux connus sous le nom de *choux cabus*, *caputs*, *chou cauve*, *choux blancs*, et ceux qui en tous pays sont les plus recherchés pour les jardins potagers; jamais ces choux ne doivent être frisés ni dentelés; leurs feuilles, je le répète, sont entièrement lisses et polies en leurs surfaces et en leurs bords. Considérés selon leur ordre de précocité, les

choux pommés se présentent dans l'ordre suivant, qui est aussi leur ordre d'accroissement en grosseur. — *Chou cabage*, alongé, très petit. — *Chou superfin hâtif*, petite tête ovale. — *Chou nain hâtif pied court*, tête ronde. — *Chou d'York*, moins petit, mais un peu moins hâtif que les précédents, et assez fort pour former une tête ronde et bien pommée, l'un des plus cultivés; le *gros choux d'York*, plus fort, presqu'aussi hâtif. — Le *chou de Poméranie*, qui ne diffère du gros chou d'York que par sa forme conique. — Le *chou cœur de bœuf*, qui a trois sous-variétés, le *petit*, le *moyen*, et le *gros*, ayant la forme alongée, tous trois très bons et fort cultivés. — Le *chou pommé de Saint-Denys*, gros, serré, de forme ronde. — Le *chou de Bonneuil*, d'égal volume et de forme alongée. — Le *chou cabus d'Alsace, deuxième saison*, plus gros, aplati, très bien pommé, pied court, le plus prompt à former sa tête parmi les grosses espèces de cette race. — *Chou pommé blanc de Hollande*, tigé élevée, tête plus grosse que le précédent. — *Chou pommé blanc d'Allemagne, de troisième saison*, ou *chou quintal*, le plus gros et le plus tardif de tous les choux pommés, et celui dont les Allemands font la *chou-croute* (*Sauerkraut*) qu'on fait, au reste, avec tous les autres choux de grosse espèce. — *Chou pommé du Puy-de-Dôme*, gros, plat, très serré, bonne espèce. — *Chou glacé de l'Amérique septentrionale*, à feuilles vertes, vernies et glacées, formant une pomme volumineuse, légère et très peu serrée: ce chou, comparé aux autres choux pommés, quant à son utilité pour le jardin potager, ne les égale pas en qualité, parce qu'il pomme mal et conserve une couleur verte; mais, en attendant qu'il s'améliore, c'est une plante d'agrément fort curieuse. — Ces choux se sèment selon la saison et le climat, soit sur couche, soit en pleine terre, et doivent toujours être replantés. — Les choux de la quatrième race renferment les espèces les plus spécialement cultivées pour l'homme; cette race contient aussi les espèces employées pour la choucroute. (*Voy.* ci-après.) — Celui qui convient le mieux pour cette opération est celui qui a été désigné sous le nom de *chou quintal*; les autres choux pourraient en tenir lieu jusqu'à un certain point, mais comme ils sont plus aqueux, plus petits et moins abondants en sel volatil ammoniacal, ils feraient une chou-croute moins bonne. Au reste, les petites espèces de chou, comme le *chou cabage*, les *choux d'York*, les *choux en pain de sucre*, sont les plus recherchés pour la table, parce qu'ils ont une saveur plus douce, moins musquée, et qu'ils sont d'ailleurs plus tendres et beaucoup plus précoces.

5e *race*. — Choux pommés rouges. Cette division comprend trois variétés, qui sont: le *petit chou rouge de Hollande*, hâtif, tendre, pommé, moyen, le plus employé des choux pommés de cette couleur pour les salades; le *gros chou pommé rouge de Brunswick*, d'un rouge foncé, de la grosseur du gros chou pommé blanc d'Allemagne, tendre, succulent, et propre à être mangé en salade; on le fait confire, ainsi que le *chou noir d'Utrecht*, pour les employer l'un et l'autre comme le cornichon; les choux rouges passent pour être amis de la poitrine, et sont fort considérés sous ce rapport, et des personnes pensent que, mangés cuits comme les choux blancs de toutes les espèces, ils les surpassent en saveur et dans leurs propriétés alimentaires.

6e *race*.—Choux-fleurs. Les sucs nourriciers surabondants, au lieu de s'employer à former, soit de plus grandes feuilles, soit de plus fortes racines ou des tiges très élevées, comme on le voit dans certaines autres espèces et variétés de choux, se portent à l'extrémité des tiges et des rameaux, qu'ils convertissent en une masse convexe, blanche, tendre et charnue, appelée *chou-fleur*, l'un des mets végétaux les plus agréables. Plus le terrain sera bon et la végétation abondante, plus le chou-fleur sera gros, serré, blanc et tendre; on en distingue plusieurs

variétés : les *choux-fleurs tendres de Paris, de Hollande, de Malte, d'Italie*, etc., qui conviennent pour les terres légères, et qui se sèment en février ou en mars sur couche, et en avril et mai en pleine terre pour en jouir à la fin de l'été.— Les choux-fleurs *demi-durs, de France et d'Angleterre*, qu'on destine plus particulièrement pour les terres froides : on les sème aussi au printemps comme les choux-fleurs tendres, mais plus souvent dans le mois d'août et septembre pour passer l'hiver. Les divers choux-fleurs *durs, demi-durs et tendres*, présentent peu de différence ; les *tendres* sont plus hâtifs, ceux-ci réussissent dans une terre légère, et les *durs* se plaisent dans une terre forte et substantielle.— Le *chou-fleur de Malte hâtif*, ayant le pied très court, et dont la pomme est blanche, égale et serrée, est un des meilleurs et l'un des plus cultivés dans les expositions et les terrains chauds.— Le *chou-fleur dur d'Angleterre* à tige plus élevée, mais dont la pomme a la même beauté, est spécialement indiqué pour les expositions et les terrains moins chauds.— Pour faire sentir qu'il faut beaucoup d'engrais et d'arrosements pour obtenir des choux-fleurs, on dit qu'avec du fumier et de l'eau on fait des choux-fleurs; c'est vrai en général, mais il est certain qu'on abuse de cette proposition, car on obtient de moins bons choux-fleurs que si on les plantait dans une terre douce, généreuse et défoncée. J'ai fait planter des choux-fleurs entre des jeunes plants d'arbres dans une pépinière défoncée à deux pieds de profondeur, et ces choux-fleurs sont venus très beaux, étaient délicieux et très remarquables par leur saveur et leur qualité.

7e *race*.— Chou-brocoli. (*V*. Brocoli.)

8e *race*.— Chou-rave. C'est dans la partie inférieure de la tige qui touche au collet des racines que réside la partie nourrissante de ce légume : là, cette tige présente un renflement volumineux qui a valu à cette plante le nom impropre de chou-rave. Il en existe cinq variétés : le *chou-rave blanc, grande espèce*, le *chou-rave violet, grande espèce*, le *chou-rave blanc nain*, le *chou-rave violet nain*, qui ne diffèrent que par la couleur, si ce n'est cependant que les *choux-raves nains* sont plus bas et plus hâtifs, tout en ayant la même grosseur que ceux de grande espèce. On confond souvent le *chou-rave* avec le *chou-navet*; le *chou-rave* se connaît à la distension de sa tige, qui présente un renflement volumineux à sa partie inférieure, tandis que le chou-navet offre ce renflement dans sa racine; ainsi, dans le premier, la pulpe alimentaire réside dans la tige, et dans le second, elle est dans la racine. Le chou-rave a un peu la saveur du chou-fleur, mais sa pulpe est beaucoup plus nourrissante ; le chou-rave devient aussi gros que le navet ; on le sème à plusieurs époques depuis mars jusqu'en juin, et pour en avoir en hiver on sème les graines en juillet ; les choux-raves sont cultivés en Prusse pour fourrage, et cette pratique a des imitateurs en France et ailleurs.— Les choux-raves commencent à se répandre dans les potagers, et on les voit actuellement en abondance sur les marchés de Paris ; la culture en est aussi facile que celle des choux les plus communs ; le chou-rave est encore connu sous le nom de *chou de Siam*.

9e *race*.—Chou-navet. Racines comestibles très grosses, dont on mange aussi les feuilles en hiver; mais c'est particulièrement pour ses racines qu'on cultive le chou-navet, parce que, résistant à l'hiver, il est d'une grande ressource. On en cultive six variétés, qui sont : le *chou-navet ordinaire*, le *chou-navet hâtif*, le *chou-navet à collet rouge*, tous trois à chair blanche; le *chou-navet de Laponie*, qui a été introduit en Angleterre par Arthur Young, et en France par Sonnini. Ce dernier diffère des précédents par la couleur moins blanche de ses racines, une plus grande abondance et une couleur plus foncée en vert dans ses feuilles, qui sont très charnues ; il sort du collet de sa racine plusieurs jets, et cette racine est beaucoup plus grosse que celle des variétés précédentes; enfin la plante entière est plus robuste, et végète sous la neige;

et lorsqu'on a joui de ses feuilles en automne et en hiver, on mange la racine au printemps, ou bien on en nourrit les animaux, pour lesquels il est devenu, ainsi que le rutabaga, un objet de grande culture. Le *chou-turneps* ou *chou-navet d'Angleterre*, qui a un tel rapport avec notre *chou-navet blanc ordinaire de France* qu'on serait tenté de les considérer comme une seule et même plante, si dans le *chou-navet anglais* la racine n'avait une forme plus ronde; le *chou-navet de Suède* ou *chou-rutabaga*, qui a deux variétés, l'une à *chair blanche*, l'autre à *chair jaune*, cultivées comme fourrage, la dernière surtout, et connues, l'une sous le nom de *rutabaga blanc*, la seconde sous celui de *rutabaga jaune*. Le *rutabaga*, considéré comme fourrage, est une des racines les plus recommandables, et l'une de celles qui reçoivent actuellement les plus nombreuses applications en grande culture : cette racine, d'une constitution réellement privilégiée, traverse les plus rudes hivers en pleine terre sans souffrir, et fournit ainsi une nourriture fraîche, dans cette saison, sur le sol même, où on peut envoyer les animaux, qui s'en nourrissent dans le champ même, avec d'autant plus de facilité que le rutabaga croît presque entièrement hors de la terre, à laquelle il n'adhère que par la partie inférieure de sa racine, comme si la terre ne lui servait que de point d'appui. On emploie trois à quatre kilogrammes de semences de rutabaga par hectare, comme pour le chou-navet de Laponie, qui est également très recommandable par tout ce qui milite en faveur du rutabaga. C. TOLLARD aîné.

CHOUANNERIE. Le souvenir des chouans ne rappelle d'ordinaire que des rencontres de chemins creux, que des combats où le courage était moins nécessaire que l'adresse, et tandis que l'on exalte à l'envi l'héroïsme de la Vendée, ses combats de géants et ses défaites aussi glorieuses que des victoires, l'on méconnaît le vaste plan qui lia les opérations de la chouannerie, et l'on ignore de quels imminents dangers cette longue guerre menaça la république. La convention et le directoire ne s'y trompèrent pas : ils crurent toujours, avec le général Hoche, que « l'insurrection de la rive droite de la Loire était bien autrement redoutable que n'avait pu l'être celle de la rive gauche. » En sortant de son lit, le torrent vendéen se brisa contre d'assez faibles digues, et les désastres de Granville et de Savenay ne laissèrent guère à la Vendée que la stérile renommée de sa gloire. Si elle se releva un moment sous Charette, et, en 1799, sous d'Autichamp et Sapinand, ce ne fut qu'en s'appuyant sur l'insurrection chouanne, désormais plus redoutable qu'elle. La chouannerie a mis 100,000 hommes sous les armes; elle a envahi la Bretagne, l'Anjou, le Maine, une grande partie de la Normandie; elle a eu des postes avancés jusqu'aux portes de Paris. Pendant cinq ans, elle a soustrait la plupart des départements de l'ouest à l'action du pouvoir central; elle a signé des traités comme puissance indépendante, et si ses efforts avaient été dirigés avec une énergique habileté, si la présence d'un Bourbon, toujours vainement implorée, avait fait cesser les rivalités de ses chefs, elle aurait pu, en 1794, en 1796 et en 1799, sinon renverser le gouvernement républicain, du moins lui arracher deux ou trois provinces, et peut-être y proclamer la royauté. Un exposé rapide des événements va nous mettre en mesure de le prouver. — La mort du marquis de la Rouarie n'avait pas coupé tous les fils de la coalition dont il fut le premier chef. Dès la fin de 92, les persécutions religieuses, les réquisitions et les levées militaires avaient mis les armes à la main à de nombreuses bandes de paysans manceaux. Plusieurs communes de la Mayenne étaient soulevées, et la rébellion s'était étendue dans ce quartier d'autant plus facilement qu'une vie de dangers et d'aventures était une vieille habitude pour cette population de *faux-saulniers*, toujours armés pour la contrebande du sel sur la frontière de Bretagne, et depuis long-temps aguerris par leurs combats

contre les *gabeloux*. La famille Cottereau fournit des chefs à ces premiers insurgés, et le sobriquet de *chouan*, que portaient les quatre frères Cottereau, avant les événements destinés à les faire sortir de leur obscurité, devint la dénomination d'un parti qui, bientôt, s'étendit sur plusieurs provinces, et compta cinq armées. Jean Chouan, le plus célèbre d'entre eux, avait été condamné comme contrebandier dans sa jeunesse, et n'avait dû la vie qu'au dévonement de sa pauvre mère, qui avait quitté le Bas-Maine, et fait 70 lieues à pied pour implorer la pitié du roi. Le bois de Misdon, la forêt de Fougère, celle du Pertre sur la lisière de la Bretagne, tels furent les théâtres des premiers combats des insurgés conduits par Jean Chouan et ses frères, par Treton, dit *Jambe d'argent*, par Tristan-Lhermite, Taillefer, Coquereau et nombre d'autres. Une sorte de terrier creusé dans le bois de Misdon fut le premier quartier-général de la chouannerie; c'était de là que les compagnons des frères Chouan s'élançaient de nuit pour surprendre les garnisons des petits bourgs, désarmer les gardes nationales et démonter les ordonnances. Bientôt au fond de leur retraite le bruit du canon retentit : c'était la grande armée vendéenne qui marchait sur Laval. Les chouans se réunirent à l'armée catholique, et formèrent un corps distinct sous le titre de *Petite-Vendée*, et le commandement immédiat du prince de Talmont. Ils prirent part à tous ses combats, et succombèrent avec elle. Rentrés dans leurs retraites, ils continuèrent la guerre de broussailles, qu'ils entendaient si bien, et qui les laissait à peu près maîtres de la campagne, redoutables ennemis, présents partout, et visibles nulle part.— Les causes qui avaient soulevé contre le régime révolutionnaire la religieuse population du Bas-Maine ne tardèrent pas à faire fermenter les départements de la Bretagne, où la Rouarie avait jeté les bases d'une coalition puissante. Pendant que les frères Chouan tenaient la route de Laval à Rennes, que le jeune Dubois-Guy organisait une troupe aux environs de Fougère, Paillerne et le chevalier de Magnan insurgeaient la partie du pays nantais situé sur la rive droite de la Loire, et le mouvement s'étendait avec rapidité dans tout le Morbihan sous la direction des comtes de la Bourdonnaie et de Boulainvilliers, du comte et du chevalier de Silz. Bientôt ceux-ci furent tous éclipsés par Georges Cadoudal, homme d'audace et de ressource, partisan aussi habile qu'infatigable, véritable représentant de cette insurrection toute religieuse et toute populaire, dans laquelle l'ascendant nobiliaire était destiné à s'affaiblir chaque jour sous l'influence sacerdotale et les mœurs démocratiques de ces vigoureuses populations rurales. — Un homme manquait pour donner de l'unité à ces insurrections partielles, pour en devenir le lien et le suprême moteur. Ce rôle échut à un chef qui n'avait qu'une partie des grandes qualités requises pour le remplir. Le comte Joseph de Puisaye, gentilhomme du Perche, ancien membre de l'assemblée constituante, et l'un des chefs de la fédération normande sous le général Wimpfen, errait en Bretagne depuis plusieurs mois sous le coup d'un arrêt de mort. Étranger à cette province, où il n'avait pas un lieu où reposer sa tête en sûreté, inconnu des populations, auxquelles ses opinions semi-constitutionnelles et ses habitudes, plus diplomatiques que militaires, devaient inspirer du repoussement, il osa concevoir le projet de devenir chef suprême de l'insurrection. Il fut sans doute doué de qualités bien peu communes, l'homme qui parvint en peu de temps, par le seul ascendant d'un génie fertile en ressources, à s'imposer comme modérateur à un parti, et à plier sous le joug de la discipline les deux classes qui la supportent le moins facilement, des paysans et des gentilshommes. Si cet homme avait uni l'audace de l'action à celle de la pensée, s'il avait manifesté en combattant à la tête des siens une bravoure dont il n'était pas dépourvu, mais qu'il n'employa guère que pour échapper à des dangers personnels, s'il

n'avait pas conduit la guerre civile comme une intrigue de cabinet, et qu'il eût su imposer aux masses cette confiance qu'il était si habile à inspirer aux hommes d'état, d'impérissables souvenirs s'attacheraient à son nom.—Puisaye comprit vite la haute importance des mouvements de l'Ouest, dont les suites pouvaient être incalculables, si l'Angleterre consentait à les seconder activement. Avant d'avoir été reconnu comme commandant en chef par les divisions royalistes, il avait rédigé, de concert avec l'abbé de Legge, un code complet destiné à régler l'organisation civile et militaire de la chouannerie: à mesure que son autorité s'étendit, il fit adopter ce réglement par tous les insurgés. Ce fut d'abord dans les environs de Vitré que Puisaye établit son quartier-général; il y vit bientôt affluer nombre de chefs vendéens, échappés aux massacres qui suivirent la défaite de leur armée. Ce fut ainsi qu'il se composa un état-major grossi très promptement d'émigrés accourus pour combattre à l'intérieur. Puisaye, après se les être attachés, les envoyait aux diverses divisions royalistes, étendant ainsi chaque jour son autorité et son influence. Il parvint par l'intermédiaire de Prigent, agent dévoué et infatigable, à établir une correspondance suivie avec l'Angleterre par la voie de Jersey; il reçut dès cette époque du ministère britannique quelques subsides qui le mirent en mesure d'alimenter la guerre, et dont la répartition lui permit de se présenter comme le chef reconnu par le gouvernement anglais. Ce fut ainsi qu'il réussit à agrandir son importance, et à s'imposer aux siens, en même temps qu'il commençait à faire redouter son nom des républicains. Puisaye déploya une habileté vraiment prodigieuse dans cette organisation si difficile. Il parvint à se faire considérer comme nécessaire par ceux-là mêmes auxquels sa personne était inconnue, et chez qui ses lumières, son génie souple et ambitieux, eussent excité plus de repoussement que de sympathie.— C'était au moment où la convention, après ses victoires sur la Vendée, songeait à employer contre l'Angleterre l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg. Le cri de *delenda Carthago* retentissait dans tous les clubs, et l'assemblée, qui avait déclaré le gouvernement britannique coupable de *lèse-humanité*, applaudissait à Barrère, demandant qu'il n'y eût plus désormais de droit public pour les prisonniers anglais. De nombreux rassemblements militaires s'opéraient sur la côte de Saint-Malo; mais la crainte d'une défaite, les mauvaises dispositions de l'armée expéditionnaire et les tentatives de plus en plus menaçantes des chouans sur ses derrières, firent renoncer à une entreprise que le comité de salut public regarda comme téméraire.—Cependant, Puisaye, dont les forces grossissaient chaque jour, se crut en mesure de surprendre la ville de Rennes avec 7 ou 8,000 hommes. Il échoua dans cette entreprise: mais elle fut jugée audacieuse par ses amis, dangereuse par ses adversaires; et un chef de parti ne tire sa force que de la terreur qu'il imprime aux uns et de la confiance qu'il inspire aux autres. Ne pouvant tenir aux environs de Rennes, il se dirigea sur le Morbihan, dont il connaissait les dispositions et les ressources, et qu'il aspirait à engager plus activement dans l'insurrection. De nombreuses colonnes détachées de toutes parts contre lui ne purent l'empêcher d'y pénétrer; et ses soldats reçurent un accueil fraternel de cette population morbihannaise, d'un royalisme si ardent, d'une constitution si guerrière: population admirable de dévouement à ses croyances, d'abnégation et de courage, où l'on peut encore observer aujourd'hui les derniers restes d'un esprit qui n'est plus et d'une ardeur qui s'éteint. Mais bientôt la présence de Puisaye étant devenue nécessaire dans la Haute-Bretagne, il tenta une trouée à travers l'Ille-et-Vilaine: sa troupe fut écrasée près de Rennes; la plupart de ses officiers furent tués à ses côtés, et lui-même n'échappa que par la fuite, et sous un costume étranger, à une mort certaine. Après des fatigues inouïes, il parvint à gagner

les environs de Redon, où il se fit reconnaître de quelques divisions éparses qu'il organisa, regardant l'affermissement et l'extension de son autorité comme une compensation de sa défaite.—Cependant, menacé par les démonstrations des troupes républicaines, le cabinet de Saint-James comprenait la nécessité de seconder plus efficacement une insurrection qui faisait en sa faveur une diversion si puissante. Dans les premiers jours d'avril 1794, Pitt déclara au parlement que S. M. B., décidée à appuyer les efforts des royalistes français, allait prendre à sa solde quatre régiments d'émigrés. Cette déclaration augmenta rapidement le nombre des insurgés. Dans le Morbihan, Georges et le jeune Lemercier, dit *La Vendée*, avaient déjà 10,000 combattants, et plus de 20,000 paysans attendaient des armes; le pays situé entre la Loire et la Vilaine s'insurgeait sous les ordres du vicomte de Scépeaux, qui parvint à établir dans son armée une organisation forte et régulière; l'Anjou et le Maine tout entiers étaient en feu; au midi s'étendait la redoutable Vendée, au nord la Normandie, où de nombreuses bandes avaient déjà paru. Ce fut à cette époque que Puisaye entra en communications régulières avec l'Angleterre, et qu'il parvint à se faire l'intermédiaire des princes émigrés avec les chefs insurgés; des circonstances dont il sut tirer parti avec habileté lui donnèrent dès lors une prééminence et une autorité incontestée.— Il régnait une grande incertitude dans les plans du cabinet britannique, fort peu au courant de la véritable situation des pays soulevés : obsédé de conseils absurdes, trompé par des promesses et des fanfaronnades ridicules, il hésitait à s'engager dans une entreprise sérieuse. Chaque comité d'émigrés présentait des vues qui jamais ne concordaient entre elles. W. Pitt avait Coblentz sous les yeux, et ne voulait pas courir les risques d'une retraite de Champagne. Ce fut alors que, d'après les conseils du chevalier de Tinténiac, arrivé d'Angleterre, Puisaye conçut le projet de se rendre à Londres, pour éclairer et activer la bonne volonté du gouvernement britannique.—Avant de partir, il prescrivit une organisation uniforme aux divisions qui reconnaissaient son autorité. Chaque département forma plusieurs divisions aux ordres d'un chef avec rang de maréchal-de-camp, qui eut sous lui des chefs divisionnaires. Après ceux-ci venaient les chefs de canton et de paroisse. Chaque division eut un conseil composé de prêtres et de laïques; des aumôniers furent attachés à tous les corps; une comptabilité régulière fut organisée; tout, en un mot, fut disposé pour donner les formes et l'esprit militaire à ce qu'on n'avait pu regarder jusque là que comme des rassemblements de partisans. En quittant son armée, Puisaye y laissa comme major-général Désoteux de Cormatin, qui lui avait été expédié d'Angleterre avec les recommandations les plus pressantes. Cet aventurier, d'un esprit souple et délié, parut seconder tous les plans de Puisaye, alors qu'il ne songeait qu'à gagner sa confiance pour le supplanter et pour élever sa fortune sur les débris de celle du promoteur de l'insurrection.—Cependant Puisaye, plein de confiance dans la sagesse de ses mesures et dans le dévouement de son major-gén., s'était rendu secrètement à Londres, où il ne tarda pas à triompher des obstacles que les émigrés opposèrent aux démarches de celui qui n'était à leurs yeux qu'un révolutionnaire déguisé. Il se lia étroitement avec le comte de Botherel, ancien procureur-syndic des états de Bretagne, auquel le comte d'Artois accordait alors une confiance dont Puisaye sut profiter. Botherel se fit auprès du prince l'apologiste de la personne, des plans et des talents du comte de Puisaye; il détermina S. A. R. à seconder elle-même les démarches tentées auprès du gouvernement anglais. Reçu d'abord par les ministres avec quelque froideur, le chef de l'insurrection bretonne avait promptement réussi à capter leur confiance et à leur faire accepter tous ses plans. Pitt et Windham s'abandonnèrent bientôt sans réserve à l'homme qui savait si bien faire valoir le passé, et qui promettait tant pour l'ave-

nir. Les arsenaux de la Grande-Bretagne lui furent ouverts; 3,000,000 lui furent comptés pour son organisation provisoire; enfin, Puisaye concerta avec les deux ministres l'expédition de Quiberon, dont il traça le plan. Cette expédition se préparait en silence; plus de 20,000,000 y étaient consacrés; une flotte imposante et des corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre allaient seconder le soulèvement universel des provinces de l'Ouest.— Pendant que Puisaye s'applaudissait d'avoir par le fait seul de sa présence obtenu de tels résultats, son éloignement faillit détruire en Bretagne l'œuvre qu'il avait si péniblement organisée. Au lieu de se borner à harrasser l'ennemi par des surprises isolées, à jeter la terreur dans les villes, et à propager l'insurrection dans les campagnes sans rien tenter d'important, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, Cormatin, pressé par Hoche, depuis peu appelé au commandement en chef des troupes républicaines, ambitieux d'ailleurs d'un rôle plus éclatant, entreprit de se porter médiateur entre la chouannerie et la république, et signa une suspension d'armes, que suivit de près la pacification de la Mabilais.—Pour les partis, transiger, c'est mourir : or, les royalistes n'en étaient pas alors à s'avouer vaincus. Quelque habiles que fussent les dispositions de Hoche, rien ne nécessitait une mesure qu'on ne savait point expliquer par des motifs honorables. Jamais la chouannerie n'avait acquis plus de développements, jamais on ne put compter avec plus de certitude sur les secours de l'Angleterre; ajoutons que la réaction opérée dans le gouvernement et dans l'opinion publique après le 9 thermidor, prêtait au parti royaliste une grande force morale. En de telles circonstances, que devait faire Cormatin? suivre à la lettre ses instructions, se tenir sur la défensive et attendre de prochains événements. Mais d'autres motifs le décidèrent : Charette, éprouvant le besoin de laisser respirer la Vendée, accablée sous ses ruines, avait signé la convention de la Jaunais; Stofflet avait aussi déposé les armes. Tels furent les motifs sur lesquels s'appuya Cormatin pour négocier une pacification que son parti ne lui pardonna pas. Cent vingt chefs de chouans s'étaient rendus aux conférences de la Prévalais : la plupart voulaient continuer la guerre ou ne signer qu'une trêve à court délai; mais le major-général supposa des pleins pouvoirs qui ne lui avaient jamais été donnés, et 21 chefs adhérèrent au traité par lequel Cormatin, au nom de l'armée royale, reconnaissait la république française et promettait soumission à ses lois sous les conditions suivantes : Les chouans étaient mis à l'abri de toute recherche; le séquestre établi sur leurs biens était levé, encore même que les propriétaires fussent prévenus d'émigration; le libre exercice du culte catholique était pleinement garanti; la république s'engageait à payer les bons signés par les chefs de chouans jusqu'à concurrence d'un million et demi; les chouans étaient dispensés des lois relatives aux réquisitions militaires; des indemnités étaient accordées aux victimes de la guerre; enfin, un corps de 2,000 chouans, aux ordres de chefs élus par eux seuls, devait être entretenu aux frais du trésor national sur le territoire insurgé, sans pouvoir recevoir une autre destination. — Quelque opinion qu'on puisse avoir sur la convenance politique du traité de la Mabilais et la conduite des chefs qui y apposèrent leur signature, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce fut un grand spectacle que celui de ces paysans imposant des lois à la puissante république qui venait de vaincre sur le Rhin et de conquérir la Hollande.—On a dit que des stipulations secrètes relatives au rétablissement de la royauté furent consenties à la Mabilais par les représentants du peuple qui signèrent la convention; ce fut même à l'aide de cette assertion que Cormatin fit accepter le traité à plusieurs divisions royalistes, dont les chefs s'étaient refusés à le signer; mais aucun des documents publiés depuis en si grand nombre n'est venu confirmer l'existence d'engagements qui, d'ailleurs,

n'auraient été qu'individuels. — Mais ce traité, arraché à quelques-uns par la lassitude d'un moment, à la plupart par l'espérance qu'il servirait plus efficacement leurs vues, était à peine destiné à recevoir un commencement d'exécution. Dans les discordes civiles, il n'y a de transactions véritables que celles imposées par le temps et l'expérience, et les partis ne font des concessions sincères qu'autant qu'ils désespèrent de la victoire. Or, les royalistes n'en étaient pas là en 1795. Jamais leurs espérances ne leur semblèrent d'une réalisation plus prochaine. Aussi la guerre continua-t-elle à peu près sur tous les points, moins patente peut-être, mais plus cruelle. La correspondance avec l'Angleterre redoubla d'activité, par suite de la pacification que les autorités locales s'efforçaient de maintenir. Cette correspondance, surprise par Hoche, ne tarda pas à donner des preuves nombreuses des intentions hostiles de l'émigration et de la mauvaise foi de la plupart des signataires, lesquels se vantaient à Londres d'avoir paru adhérer à la pacification, en la présentant comme le plus sûr moyen d'organiser la Bretagne et de faciliter le succès de l'expédition projetée. Dans cette situation, Hoche, malgré ses vœux ardents pour la paix et la modération de sa conduite, se crut obligé de faire arrêter Cormatin et son état-major, qui continuaient à se tenir sur un pied de guerre. Le quartier-général, établi au château de Cicé, près de Rennes, fut investi et forcé ; la correspondance des chefs royalistes avec Puisaye et l'Angleterre fut saisie et livrée aux commentaires de la presse.—La reprise des hostilités fut signalée de la part des républicains par un redoublement d'énergie. Le comte de Silz fut tué dans le Morbihan, à l'affaire de Grand-champ, où Georges déploya une audace et une intelligence qui sauvèrent les débris de la division royaliste. Boishardi succomba aussi au château de Villehemet, et sa tête sanglante fut portée au bout d'une pique dans les rues de Lamballe; mais en même temps, et comme pour prouver que l'insurrection renaissait de ses cendres, le mouvement de la Normandie s'étendait formidable, sous la direction du comte Louis de Frotté, des rochers de la Manche aux plaines d'Alençon; les campagnes de l'Anjou et du Maine étaient tout entières soulevées, et les républicains se réfugiaient derrière les murailles des villes, comme les tyrans féodaux d'une autre époque; la Vendée avait deux armées intactes d'environ trente mille hommes, qui n'aspiraient qu'à recommencer la guerre. C'était sur cette province que se portaient les préoccupations publiques; mais le sort de la cause royaliste devait se décider ailleurs. L'expédition, si long-temps différée, s'exécuta enfin, et d'heureux commencements étaient loin de faire pressentir la catastrophe où devaient s'abîmer tant d'espérances. Le 27 juin 1795, l'amiral Waren, après avoir battu la flotte française, débarqua sur la plage de Carnac quatre régiments d'émigrés et un matériel immense. La population qui couvrait le rivage demanda et obtint des armes, et l'organisation de nombreux corps royalistes s'opéra avec rapidité. Mais la discorde régnait dans les conseils de l'armée expéditionnaire, et l'hésitation du comte d'Hervilly, commandant les troupes à la solde de l'Angleterre, lui ôta le caractère prompt et décidé qu'elle devait avoir, pour lui faire prendre celui d'une campagne conduite d'après les règles de la stratégie. Après avoir perdu plusieurs jours dont il eût fallu profiter pour pénétrer dans l'intérieur, rallier les divisions royalistes, écraser les détachements épars de l'ennemi terrifié, on se décida à s'emparer de la presqu'île de Quiberon, pour s'assurer un point militaire, et peut-être un moyen de retraite. Dès ce moment le sort de l'expédition fut décidé. Hoche, revenu d'une première surprise, fit face à tout avec le calme et la confiance du génie : il rallia ses forces, reçut du renfort, et traça ses lignes de circonvallation autour de la presqu'île, sans qu'on se mît en mesure de l'en empêcher. Tout fut bientôt disposé pour une attaque gé-

nérale; et ce fut alors seulement que les émigrés, inquiets enfin de leur situation, se décidèrent à entreprendre un mouvement sur le front de l'ennemi. Il fut ordonné par d'Hervilly, sans attendre le débarquement d'une division de renfort, conduite par le comte de Sombreuil, soit que d'Hervilly jugeât une prompte attaque indispensable, soit qu'il ne voulût pas partager avec un autre chef une victoire qu'il croyait assurée, ainsi qu'il en fut accusé. L'attaque commença de nuit; elle échoua malgré des prodiges de valeur. Ramenés à la baïonnette jusqu'au pied du fort Penthièvre, il ne resta plus aux émigrés d'autre ressource que de défendre ce point jusqu'à la mort. Ce fort était inexpugnable si la trahison de prisonniers républicains que d'Hervilly admit imprudemment dans les rangs de son armée ne l'eût livré à l'ennemi. — Tout espoir fut dès lors perdu pour les infortunés que l'impéritie et les divisions de leurs chefs livraient à des ennemis implacables. La presqu'île de Quiberon fut le théâtre d'un dernier combat, où, malgré ce que le désespoir ajoute au courage, l'armée expéditionnaire, traînant à sa suite une population de femmes et d'enfants, ne put résister à des forces qui grossissaient à chaque instant. L'embarquement ne put s'effectuer malgré les efforts du commodore Waren et le feu à mitraille des frégates anglaises. Cet amiral, sincèrement dévoué aux royalistes de l'Ouest, et son gouvernement lui-même, furent en butte à des calomnies que l'histoire ne ratifiera pas. Le sang des victimes immolées à Quiberon ne retombe pas sur l'Angleterre, qui pour le succès de cette expédition ne refusa rien de ce qui lui fut demandé, mais sur la tête de chefs imprudents, qui n'ont d'autre excuse à invoquer auprès de la postérité que d'avoir partagé le martyre des malheureux qu'ils commandaient. D'Hervilly succomba à ses blessures, mais Puisaye eut le malheur de survivre. Quoique ses conseils n'eussent point été suivis, et que d'Hervilly, par son obstination à ne point s'avancer dans l'intérieur, eût paralysé les mesures qu'il pouvait prendre comme commandant supérieur des chouans, ses ennemis attachèrent à son nom la tache sanglante de cette journée, qu'il avait préparée; et durant le reste de sa carrière, Puisaye ne put se relever des malédictions de Sombreuil mourant.—Quelque affreux que fût le coup porté au parti royaliste par le désastre de Quiberon, où périt la fleur de sa jeunesse, il était loin cependant de se trouver sans ressources. La barbarie des commissaires de la convention, leur refus de reconnaître une capitulation que la politique seule devait faire admettre, alors même qu'elle n'eût point existé, tout prouva aux insurgés qu'il n'était plus désormais de salut à attendre que de la victoire, et l'espoir de la vengeance rendit la chouannerie plus nombreuse et plus inexorable. C'est une grande faute en guerre civile que de ne point laisser à ses adversaires d'autre perspective que la mort; on fait ainsi des héros même des lâches.—Quatre mille royalistes, commandés par Tinténiac, avaient quitté la fatale presqu'île dans le but de menacer les derrières de l'ennemi, et cette diversion avait été heureuse jusqu'au moment où Tinténiac périt au château de Coëtlogon. A Georges incomba encore une fois la tâche de sauver l'armée royaliste, à force de courage et de sang-froid. Cependant, à la nouvelle du débarquement, l'insurrection avait pris plus de consistance dans tout l'Ouest. Angers et Nantes furent étroitement pressés par l'armée de Scépaux; et Charette, qui, depuis la convention de la Jaunais, était resté paisible à son quartier-général de Belleville, se décida à reprendre les armes. Une division républicaine fut écrasée aux Essarts, et 20,000 Vendéens se disposaient à opérer leur jonction avec l'armée royale de Bretagne. L'annonce du désastre de Quiberon, loin d'abattre leur courage, l'éleva au dernier degré d'exaspération et d'énergie. Charette, d'ailleurs, fut bientôt en mesure d'apprendre à ses soldats qu'ils n'avaient point à désespérer de l'avenir, que le gouvernement anglais était déci-

des victoires de la coalition contre les armées françaises en Italie. Mais cette guerre dite des *mécontents*, durant laquelle on vit apparaître de nouveaux chefs à la tête des bandes royalistes, et qui pouvait devenir très redoutable en se combinant avec les mouvements royalistes préparés sur divers points de la France, se termina comme par enchantement à l'annonce du 18 brumaire. En entrant dans l'orangerie de St-Cloud, Bonaparte tua à la fois la république et la Vendée.— Quoi qu'il en soit des fautes politiques de la chouannerie et des fautes personnelles de plusieurs de ses chefs, on ne saurait nier que cette guerre n'ait été un des plus vastes épisodes de la révolution française, et que pour l'organiser, comme pour la maintenir, il fallut un esprit éminent dans son chef, et un admirable dévouement dans les soldats. — Que si l'on se demande pourquoi le spectacle vraiment antique de toute une population soulevée pour défendre son culte et la forme de gouvernement qu'elle considérait alors comme nécessaire au rétablissement de ce culte lui-même, ne s'empreint pas toujours d'un noble caractère; si l'on recherche pourquoi de moins poétiques souvenirs s'attachent à cette guerre qu'à celle de la Vendée, la réponse est facile : la chouannerie manqua toujours d'entraînement, tandis que celui de la Vendée fut sublime; elle en manqua, parce que ses chefs subordonnèrent constamment ses mouvements à l'assistance d'un cabinet étranger. Quand, dans leur prodigieuse campagne de 1793, les Vendéens n'avaient pas de fusils, ils en prenaient à l'ennemi ; quand les chouans étaient sans armes, leurs chefs les avaient accoutumés à attendre que les Anglais leur en fournissent. La chouannerie fut toujours paralysée par des mesures combinées au dehors; elle perdit sa spontanéité et sa force parce qu'elle ne fut que l'auxiliaire d'une cause qui se décidait ailleurs. LOUIS DE CARNÉ.

CHOU-CROUTE, *Sauerkraut* des Allemands, ridiculement francisé en *chou-croute ;* aliment salubre, facilement conservable comme légume d'hiver, auquel la plupart du monde répugne d'abord, auquel on s'accoutume bientôt, et qu'on finit en général par trouver délicieux. Les Allemands et tous les peuples du Nord en font un grand usage, et les navigateurs de long cours s'en promettent les plus heureux effets pour la santé de leurs équipages. Le célèbre capitaine Cook attribue en grande partie aux distributions qu'il en fit faire à ses matelots l'heureux état de santé dans lequel il réussit à les maintenir, en éloignant d'eux les ravages du scorbut, ordinairement si funeste à bord des vaisseaux, après une longue navigation non interrompue sous des climats divers. Les Allemands raffolent de ce mets, et c'est à leurs yeux une sorte de crime que d'en contester l'excellence. Aussi est il passé en proverbe qu'un moyen certain de se faire assommer, c'est en Italie de ne pas trouver les femmes jolies, en Angleterre de chicaner le peuple sur le degré de liberté dont il jouit, et à Strasbourg de ne pas croire que la chou-croute est un mets des dieux.— Quoi qu'il en soit de ces préventions, il est certain que la chou-croute est d'une digestion beaucoup plus facile que le chou récent. Voici en abrégé la manière la plus ordinaire de la préparer. On y emploie de préférence le *chou cabu* blanc : après avoir enlevé les grandes feuilles pendantes et la tige, on coupe la pomme de chou par rouelles en la rabotant sur une espèce de *colombe* de tonnelier. Cette opération la divise en tranches minces qui se développent d'elles-mêmes en rubans sinueux. On étend au fond d'un tonneau propre, qui a contenu du vin, du vinaigre ou de l'eau-de-vie, ou qui dès l'origine a été destiné à la chou-croute, un lit mince de sel marin, dit de *cuisine ;* sur ce lit une couche de quelques doigts d'épaisseur de ces rubans ; par-dessus on saupoudre une poignée de graine de genièvre (*juniperus communis*), ou de carvi (*carum carvi*) pour aromatiser. On ajoute une seconde couche de sel, puis des choux rubannés, et on aromatise de même, e

ainsi de suite, jusqu'à ce que le tonneau soit plein. Dès la troisième couche, et de trois couches en trois couches, il est nécessaire de bien fouler la matière. On termine enfin par une couche de sel. La proportion totale qu'il en faut est d'une livre environ pour cinquante livres de choux hachés. — On couvre le dernier lit de sel avec les grandes feuilles vertes de chou, sur lesquelles on place une grosse toile humide, et le tout avec un fond de tonneau que l'on charge d'un poids assez considérable pour empêcher que la masse ne se soulève par la fermentation qui va s'établir bientôt. Les choux ainsi comprimés sur un sel soluble laissent écouler leur eau de végétation, qui s'en empare. Cette eau devient acide, fétide et boueuse : on la soutire par un robinet adapté à la partie basse du tonneau, et on la remplace par une saumure nouvelle, que l'on change encore une fois au bout de quelques jours. Ces soins doivent être continués jusqu'à ce que la saumure nouvelle ne contracte plus aucune fétidité; ce qui arrive assez ordinairement dans l'espace de 15 à 20 jours, suivant la température du lieu : il ne faut pas que cette température dépasse 16 degrés. — La choucroute est dès lors achevée ; il ne s'agit plus que de la conserver dans un lieu très frais, et de maintenir constamment dessus un poids qui la comprime légèrement, sans quoi elle rancirait.

PELOUZE père.

CHOUETTE (en latin *strix*), genre d'oiseaux, constituant à lui tout seul la seconde famille des oiseaux de proie ou les oiseaux de proie nocturnes. On le divise en deux sections : la première (*les hiboux*) contient les espèces qui ont sur le front deux aigrettes de plumes qu'elles relèvent à volonté; la seconde (*les chouettes proprement dites*) comprend celles qui sont dépourvues d'aigrettes. Nous ne parlerons ici que de ces dernières : voyez pour les autres les mots HIBOU et DUC.

La CHOUETTE-HULOTTE ou le CHAT-HUANT, longue de plus de quatorze pouces depuis le sommet de la tête jusqu'au bout de la queue, ayant trois pieds d'envergure, présente un plumage dont le fond est grisâtre dans le mâle, roussâtre dans la femelle, couvert partout de taches longitudinales, brunes, déchirées sur les côtés en dentelures transverses, avec des taches blanches aux scapulaires et vers le bord antérieur de l'aile. Ces oiseaux se trouvent dans toute l'Europe jusqu'aux contrées les plus septentrionales. Les bois sont leur demeure ordinaire, et ils passent la journée entière sur les branches des arbres les plus touffus dans des buissons épais ou dans de vieux troncs. Le soir, ils font la chasse aux petits oiseaux, aux taupes, aux mulots, aux insectes. Ils font un large nid dans des arbres creux, ou bien s'emparent de ceux que les cresserelles, les corneilles ou les pies ont abandonnés, et la femelle y pond quatre à cinq œufs.

La CHOUETTE DES CLOCHERS, vulgairement EFFRAIE ou FRESAIE, longue de treize à quatorze pouces, commune en France, est répandue, à ce qu'il paraît, sur tout le globe. Son dos est nuancé de fauve et de cendré ou de brun, joliment moucheté de points blancs entourés chacun de points noirs; son ventre est tantôt brun, tantôt fauve, avec ou sans mouchetures brunes. Elle vit de chauves-souris, de rats, de souris, de musaraignes et d'insectes. Elle niche dans les tours, dans les clochers; elle fait entendre sans cesse un soufflement, *che, chée, cheu, chiou*, qui ressemble à celui d'un homme dormant la bouche ouverte, et qu'elle interrompt seulement par des cris entre-coupés, *grei, gre, crei*, qu'elle fait souvent retentir dans le silence de la nuit. Cette voix effrayante, jointe au séjour habituel de cet oiseau sur les clochers qui avoisinent les cimetières, en a fait pour les gens faibles un *oiseau de mauvais augure*.

La CHOUETTE COMMUNE, OU GRANDE CHEVÊCHE, répandue dans toutes les parties de l'Europe, est de la taille de l'épervier, brune noirâtre en dessus, avec des taches blanches en gouttelettes sur la tête, en raies transversales sur les scapulaires,

rayée transversalement de blanc et de brun en dessous, avec une longue queue étagée, marquée de dix lignes transverses blanches, et les tarses ainsi que les doigts très emplumés. Elle préfère pour sa demeure les lieux où il existe des masures et des tours abandonnées. Elle voit pendant le jour beaucoup mieux que les autres oiseaux nocturnes, et elle s'exerce même quelquefois à la chasse des hirondelles et des autres petits oiseaux; elle plume avant de les manger ceux dont elle s'empare, et ne pouvant avaler en entier les souris et les mulots, elle les déchire avec le bec et les ongles. Elle fait son nid dans les vieilles murailles, sous les toits des tours et des églises, et elle y pond presque à nu sur la pierre un, deux ou quatre œufs blancs et de forme ronde.

La PETITE CHOUETTE ou la CHEVÊCHE, est également d'Europe. Elle ressemble à la précédente par ses formes et sa manière de vivre, mais elle n'a guère que six pouces de longueur en totalité, une queue courte et seulement des poils clair-semés sur les doigts; les ailes ne dépassent pas l'origine de la queue, tandis qu'elles en atteignent le bout dans la précédente. Les parties supérieures sont d'un brun sombre sur les ailes, la tête et la queue, avec un grand nombre de petites taches blanches sur le front et les joues; les parties inférieures sont blanches avec des taches longitudinales brunes, la queue rayée de quatre ou cinq barres blanchâtres. DEMEZIL.

La chouette était consacrée à Minerve. On la lui avait donnée comme un symbole de prudence, la pénétration de cet oiseau dans l'avenir ayant été reconnue par les anciens. Dion Chrysostôme cite à ce sujet l'apologue d'Ésope, pour faire entendre que c'est par cette qualité que la chouette avait su plaire à la plus belle et à la plus sage de toutes les déesses. Cette opinion fait plus d'honneur à Minerve que l'imagination de ceux qui lui ont donné des yeux de chouette pour autoriser le symbole. — Sur les monnaies des Athéniens, on voit d'un côté la tête de cette déesse, et de l'autre une chouette. On croit que cela peut avoir quelque rapport aux Athéniens mêmes. C'était, dit Antiphone, dans Athénée, un oiseau fort commun chez eux. On doit trouver tout naturel, d'ailleurs qu'il y ait eu communauté de symboles entre la déesse et la ville d'Athènes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de *chouette* avait été donné aux monnaies de l'Attique. On rapporte même à ce sujet un bon mot de l'esclave d'un riche Lacédémonien, qui disait qu'une multitude de *chouettes* nichaient sous le toit de son maître. — Mais pourquoi les chouettes sont-elles posées sur des vases distingués par différentes lettres? Les Athéniens (comme la plupart des antiquaires l'ont cru jusqu'ici) auraient-ils voulu signifier par-là qu'ils ont inventé la fabrique des vases de terre? c'est un honneur qu'on ne leur dispute point. On sait même que de là leur est venu le nom de *Prométhées*; mais il ont trouvé des choses plus importantes dont ils ne se sont point vantés dans leurs monnaies. — La chouette se voit aussi avec Minerve sur une médaille d'Ilium. Sur quoi l'on propose cette difficulté : Pourquoi trouve-t-on avec la Minerve d'Ilium le symbole de celle d'Athènes? M. l'abbé de Fontenu répond, 1° que peut-être le palladium de Troie n'était qu'une copie de celui qui était à Athènes depuis l'arrivée de Cécrops, et qu'on croyait aussi être tombé du ciel. Le culte de Minerve, apporté d'Egypte dans la Grèce, passa dans la Samothrace, et de là dans l'Asie-Mineure, où peut-être Dardanus lui-même le fit connaître. 2° Il est très probable que les Iliens, que la valeur des Athéniens avaient affranchis de la domination des Perses, voulurent, en reconnaissance de ce service, faire graver sur leur médaille le symbole de la déesse qui était le plus en vénération chez leurs bienfaiteurs, comme, par un semblable motif de reconnaissance, ils firent aussi graver sur une autre médaille de leur Minerve Iliade, qui est dans le cabinet du roi, le cheval Pégase, qui était le symbole que lui donnaient les Corinthiens. 3° Les

Iliens voulurent peut-être exprimer par ce symbole qu'ils avaient été assujettis par les Athéniens, dans le temps que ceux-ci se rendirent maîtres d'une grande partie de l'Asie-Mineure, comme le rapporte Strabon d'après Thucydide : et cette réflexion ferait tomber la critique de Casaubon, qui accuse Strabon de n'avoir pas bien entendu le texte de Thucydide. — Pline a vanté la chair de la chouette pour la paralysie. Tous les auteurs de matière médicale ont rapporté cette vertu d'après lui, et comme un trait d'érudition. Cette propriété et quelques autres qu'ils lui ont aussi accordées, chacun sur l'autorité de son prédécesseur, n'ont pas été confirmées par l'observation.

On donnait aussi le nom de CHOUETTE chez les Grecs à une sorte de danse dont nous ne savons autre chose sinon qu'elle était dans le caractère pantomime et bouffon. E.

CHOU-FLEUR. (*V.* ci-dessus, p. 223).

CHOU-MARIN, ou CHOU DE MER, (*V.* CRAMBÉ MARITIME.)

CHOU-PALMISTE, une des espèces de l'AREC. (*V.* ce mot.)

CHRÉMATISTIQUE, science de l'acquisition, de la conservation et de l'emploi des *biens*, des choses que l'on possède, appliquée à l'intérêt du possesseur et au plus grand avantage de la société, ou, en deux mots, *science des richesses*. C'est par cette appellation qu'Aristote caractérisait, il y a plus de deux mille ans, la branche de l'*économie sociale* ou *politique* qui s'occupe de la prospérité matérielle d'un pays, et c'est par abus qu'aujourd'hui en France et en Angleterre on considère généralement cette branche de la science économique comme constituant la science tout entière. Si l'on veut éviter de graves erreurs, force sera d'en revenir à la classification d'Aristote. On reconnaîtra avec lui que l'*économie sociale* ou *politique*, loin d'être restreinte dans les limites de la *chrématistique*, ou science des richesses, embrasse la recherche de tous les moyens *moraux* et *matériels* qui doivent concourir à la prospérité d'un peuple : si l'on isole les uns des autres, on ne peut que s'égarer.—Platon, Xénophon, Fénelon, Montesquieu, J.-J. Rousseau, ont fait de l'*économie politique*, quelquefois incomplète et inexacte, quant à la partie matérielle, parce qu'ils manquaient des données complètes de la *chrématistique*, mais le plus souvent admirable, parce que le génie de ces grands hommes leur révélait les conséquences de faits imparfaitement connus. — Les plus célèbres économistes modernes de l'Occident, depuis Smith jusqu'à J.-B. Say, n'ont guère fait que de la *chrématistique*. Les erreurs ou les lacunes de leur dogmatisme *matériel* sont plus dangereuses que celles des écrivains antérieurs, parce qu'ils ont méconnu ou repoussé des vérités fondamentales, faute que ne saurait compenser l'exactitude de leurs observations *chrématistiques*.—M. le comte Jules de Soden, en Allemagne, et à Genève M. de Sismondi, sont, jusqu'à présent, les seuls à peu près, parmi les économistes en renom, qui aient travaillé à rétablir les véritables notions de l'*économie politique*, en replaçant cette belle science sur ses bases. (*V.* l'article ECONOMIE POLITIQUE.)

AUBERT DE VITRY.

CHRÊME, du grec *chrisma*, onction; composition d'huile d'olive et de baume, consacrée par l'évêque le jeudi-saint, et dont on se sert dans l'administration du *baptême*, de la *confirmation* et de l'*ordre*. (*V.* ces mots.) Pour l'extrême-onction, on se sert d'huile seule, bénite également à cet effet par l'évêque. Les Grecs nomment le saint-chrême *myron*, ce qui veut dire, en leur langue, onguent, parfum. Les maronites, avant leur réunion à l'église romaine, employaient dans la composition de leur *chrême* l'huile, le baume, le musc, le safran, la cannelle, les roses, l'encens blanc et d'autres ingrédients. Le P. Dandini, jésuite, envoyé au mont Liban en qualité de nonce du pape (1556), ordonna, dans un synode, que le saint-chrême ne fût à l'avenir composé que d'huile et de baume, qui représentent les deux natures de J.-C., l'huile marquant la

nature humaine, et le baume la nature divine. Comme l'onction du saint-chrême (dit l'abbé Bergier) est censée faire partie de la matière du sacrement de confirmation, l'évêque seul a le pouvoir de la faire, aussi bien que celle dont on se sert dans l'ordination; mais c'est le prêtre qui la fait dans le baptême et l'extrême-onction. Autrefois, les évêques exigeaient du clergé, pour la confection du saint-chrême, une contribution appelée *denarii chrismales;* aujourd'hui l'on tire seulement une légère rétribution des fabriques en leur distribuant les saintes huiles dans la plupart des diocèses. La bénédiction ou consécration du chrême, qui sert de matière à plusieurs sacrements, a été tournée en ridicule par les protestants et traitée par eux de superstition; mais (ajoute l'auteur que nous avons déjà cité) elle est un témoignage de la croyance de l'église et des effets qu'elle attribue à ces augustes cérémonies; on le voit par le *Pontifical romain*, où se trouve la formule dont l'évêque se sert. Cet usage est très ancien, puisqu'il a été conservé par les sectes de chrétiens orientaux, qui se sont séparées de l'église romaine depuis plus de 1,200 ans. Il n'y a pas d'ailleurs plus de superstition dans cette cérémonie que dans l'action de Jésus-Christ se servant de boue et de salive pour rendre la vue à un aveugle-né (*Joan.*, c. IX, v. 6).—On lit dans les *Hommes illustres* de Brantôme (t. IV, p. 153) que ç'a été long-temps l'opinion parmi le peuple, dans le Périgord, qu'anciennement la substance du *chrême* se prenait dans l'oreille d'un dragon qu'un chevalier de la maison de Bourdeille allait chercher et combattre au-delà de Jérusalem, d'où il apportait cette substance, qui, sanctifiée ensuite par les membres du clergé, était distribuée dans toutes les églises de la chrétienté. De pareilles superstitions, se mêlant aux croyances de la religion, devaient nécessairement en altérer l'esprit. Pourquoi faut-il que l'on ait à reprocher aux ministres de cette religion d'avoir aidé souvent à les accréditer, en entretenant l'ignorance ou la crédulité de leurs ouailles par des pratiques minutieuses, et qui n'étaient pas toujours exemptes elles-mêmes de superstition? E.

CHRÊMEAU, bonnet ou béguin de toile blanche qu'on met sur la tête des enfants après qu'ils ont été baptisés, et qui représente la robe blanche, symbole de l'innocence, dont on revêtait autrefois les catéchumènes après leur baptême. Si l'on avait pensé (dit l'abbé Bergier), comme le font les protestants, que ce sacrement n'a point d'autre vertu que d'exciter la foi, on n'y aurait pas ajouté un symbole de la pureté de l'ame qu'il communique à celui qui le reçoit. E.

CHRESTOMATHIE, nom fait des deux mots *chrestos*, bon, et *mathê*, science, et que les Grecs donnaient à certains ouvrages d'érudition : c'étaient ceux qu'ils composaient en ramassant ce que, dans leurs lectures, ils avaient marqué d'un X, pour signifier χρηστον, *bonum*, bon. Ce nom est resté à tout recueil de morceaux choisis de littérature ou de science. Il y en a dans toutes les langues, et M. Sylvestre de Sacy en a même publié une en Arabe (1810), qui lui a valu un des grands prix décennaux, que le gouvernement impérial de cette époque, tout occupé qu'il était de ses guerres et de ses victoires, avait cependant trouvé le temps et la volonté de fonder pour l'encouragement des lettres. E.

CHRÉTIEN, ou mieux CHRESTIENS, dit *de Troyes*, parce qu'il était né dans cette capitale de la Champagne, s'attacha au comte de Flandre, Philippe d'Alsace, qui fut tué, en 1191, devant Saint-Jean-d'Acre. Chrétien mourut la même année que ce prince.—Il avait acquis une grande renommée par des romans, qui sont effectivement très remarquables, et dont la lecture est d'une haute importance pour l'étude de notre histoire littéraire et pour la connaissance des diverses vicissitudes que notre langue a subies. Aucun des contemporains du poète romancier dont nous nous occupons ici ne l'égale par le mérite de l'invention, par l'art de conduire son sujet, ni surtout par l'élégance, la grâce, l'é-

nergie, qu'il sut donner à son style, et par conséquent à la langue romane, dont il se servait, et qui jusqu'alors avait été si souvent ingrate. Les poètes qui vivaient à l'époque où parut Chrétien sentirent sa supériorité : tous le comblent d'éloges, Thibaud surtout, le roi de Navarre. Les ouvrages de Chrétien de Troyes sont le roman de *Perceval et Gallois*, continué par Gautiers de Denet, et achevé par Manessier; le roman du *Chevalier au lion*, celui de *Guillaume d'Angleterre*, ceux d'*Erec et d'Enide*, de *Cliget*, de *Lancelot du Lac*. Ce dernier a été achevé par Godefroi de Ligny. Ces différents ouvrages existent en manuscrit dans la *Bibliothèque royale* et dans celle de l'Arsenal. Beaucoup d'autres romans ont été faussement attribués à Chrétien de Troyes, mais il est vrai aussi que nous ne possédons pas tous ceux qu'il avait réellement composés. Dans ces derniers temps, lors de la discussion soulevée par M. Edgar Quinet sur les *poèmes romans* du moyen âge, considérés comme sources historiques, il a été souvent parlé de Chrétien de Troyes; on a tiré de ses ouvrages des arguments tantôt pour, tantôt contre le système de M. Quinet. Nous résumerons cette discussion, beaucoup moins importante selon nous que l'on n'a paru le croire, à l'article ROMANS DE CHEVALERIE.

AUG. S—R.

CHRÉTIENS, du grec *christianoï*, dérivé lui-même de *christos*, christ, oint ou sacré : c'est le nom que prirent à Antioche vers l'an 41 les disciples de Jésus-Christ, et par lequel on désigne aujourd'hui tous ceux qui sont baptisés, à quelque église, à quelque secte qu'ils appartiennent. Les premiers chrétiens se donnaient encore entre eux divers autres noms, ils s'appelaient élus, frères, saints, croyants, fidèles, nazaréens ou *purifiés*, christs ou *sacrés*, gnostiques, c'est-à-dire *intelligents* ou *illuminés*, théophores et christophores, c'est-à-dire *temples de Dieu* et de *Jésus-Christ*. Les païens, qui les haïssaient parce qu'ils ne les connaissaient pas, les traitaient d'impies, de magiciens, de sophistes, d'athées, etc. Ordinairement, il les appelaient juifs ou galiléens, parce que c'était dans la Judée que le christianisme avait pris naissance, et voilà ce qui rendrait obscurs certains passages des auteurs anciens, si on ne savait pas que souvent ce qu'ils disent des juifs doit être entendu des chrétiens. — Il n'est rien d'aussi curieux dans toute l'histoire que les mœurs des premiers chrétiens. Les moins fervents, d'après Origène, étaient tellement au-dessus des autres hommes que les églises chrétiennes brillaient partout comme des astres dans le monde (*Contr. Cels.*, l. v, c. 13.). Mais de toutes ces églises primitives, si brillantes et si pures, la plus parfaite fut celle de Jérusalem. Grâce aux soins de douze pauvres pêcheurs, il s'était enfin réalisé le beau rêve de Platon. Au milieu d'un peuple obscur et grossier, qui n'avait jamais disputé sur la sagesse, qui n'avait pas même de nom pour nommer la philosophie, une république s'était élevée, plus sage et plus heureuse que toutes celles de la Grèce et de Rome. Qu'ils étaient beaux ces hommes qui allaient persévérant dans la doctrine des apôtres, dans la prière et la fraction du pain, qui chaque jour se rendaient au temple dans une grande union d'esprit, rompaient ensemble le pain dans leurs maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur! Aussi il est écrit que le peuple les aimait et leur donnait de grandes louanges. Ceux qui avaient des biens les vendaient, et en apportaient le prix aux pieds des apôtres, afin qu'il fût distribué à tous selon le besoin de chacun; car les fidèles, malgré leur multitude, n'étaient tous qu'un cœur et qu'une ame, et ce qu'ils possédaient, ils ne le regardaient pas comme leur propre bien, mais le bien de chacun était le bien de tous : voilà pourquoi il n'y avait point de pauvres parmi eux, et le nombre de ceux qui croyaient s'accroissait chaque jour, et ceux qui ne croyaient pas n'osaient pas se joindre à eux. (*Acta apost.*, ch. 2 et 4, *passim.*) L'instruction, la prière, la communion, l'union des cœurs, la commu-

nauté des biens, la joie et l'allégresse, le respect, l'estime et l'amour du peuple, voilà donc ce qui distinguait ces chrétiens formés par les apôtres. Ils faisaient par esprit de charité ce que Minos et Licurgue n'avaient obtenu de leurs peuples que par contrainte et par la force des lois, et ce que les sages de l'antiquité avaient regardé comme le moyen le plus propre à rendre les hommes heureux, ils le pratiquaient avec amour. Mais aussi leur bonheur était grand : et qu'est-ce qui aurait pu troubler la félicité de ces hommes qui ne tenaient plus à rien sur la terre, qui s'aimaient entre eux comme des frères, et qui s'en allaient pleins de joie, parce qu'ils avaient été trouvés dignes de souffrir pour leur maître? Il n'y a que le christianisme qui fasse ainsi aimer jusqu'à la douleur. Il connaissait bien l'humanité celui qui a fait de l'amour le premier de tous les préceptes; car là est le secret de tous les sacrifices et de toutes les vertus. C'est ce précepte bien compris et bien observé qui a fait des premières républiques chrétiennes un spectacle si édifiant et si beau, et si les disciples de Pythagore, d'ailleurs pleins d'enthousiasme pour la sagesse, ne sont jamais arrivés à une aussi grande perfection, c'est parce qu'ils ne le connaissaient pas. On peut voir au livre des *Actes* que ce que l'écrivain sacré fait remarquer avec le plus de soin, c'est l'union admirable qui régnait entre les premiers fidèles : il y revient sans cesse, il la peint sous toutes les formes, et ne paraît avoir rendu toute sa pensée que lorsqu'il a dit avec tant de délicatesse et d'énergie : *Ils n'étaient tous qu'un cœur et qu'une ame!* — Les anciens philosophes ne s'étaient jamais attachés que quelques hommes choisis qu'ils initiaient aux secrets de leurs doctrines ; mais Jésus-Christ, qui était venu pour tous, avait parlé pour les simples et pour les savants, pour les pauvres et pour les riches, pour les femmes, pour les enfants et pour ceux qui savent méditer et approfondir, et il les avait attirés tous à lui. L'église de Jérusalem était composée de fidèles de tout âge, de tout sexe et de toute condition, et dès les premiers temps, on voit qu'elle était déjà très nombreuse. Deux prédications de saint Pierre avaient converti 8,000 personnes, et il est dit en plusieurs endroits que le nombre des fidèles croissait chaque jour : vers l'an 38, le texte sacré indique qu'ils étaient déjà plusieurs fois 10,000. — Cependant, les nouvelles églises qui s'élevaient au milieu de la gentilité, dans la Grèce, en Asie et dans l'Occident, brillaient aussi d'un grand éclat. Elles restèrent pendant trois siècles à peu près ce qu'elles étaient d'abord, et c'est une touchante histoire que celle de leurs mœurs, de leurs souffrances et de leurs vertus. Les païens subissaient de longues épreuves avant d'être admis au nombre des fidèles, et l'église usait d'une grande discrétion avant de leur imprimer le sceau du christianisme. (*Voy.* CATÉCHUMÈNES.) Lorsqu'ils étaient baptisés, ils prenaient le nom d'élus. (Fulg., *epist.* 12.) Pendant les huit premiers jours qui suivaient leur baptême, ils portaient la robe blanche, symbole de pureté et d'innocence, et quel que fût leur âge, les fidèles les appelaient *enfants*, et ils l'étaient en effet par leur candeur et la simplicité de leurs mœurs. (Tertul., *De baptist.*, c. 18.) Le baptême était réellement pour eux une seconde naissance par laquelle ils redevenaient enfants de cœur et d'esprit. Ils savaient ce qui est écrit au livre par excellence: *Si vous ne renaissez par l'eau et par le Saint-Esprit* (S. Joann., c. 3); et ailleurs : *Si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux* (S Math., ch. 15). — La première et la principale de leurs occupations était la prière. Ils priaient en commun, surtout le matin et le soir. (S. Ign. *Ep. ad Eph.*) C'étaient la prière du commencement du jour et la prière des lampes ou du commencement de la nuit. Après ces prières, ils se donnaient ordinairement le baiser de paix, et c'est ce baiser symbolique et pur que les païens avec leurs sales idées ont travesti en horribles embrassements.

Les abominations des gnostiques et des carpocratiens (Eusèb., l. IV, *Hist.*, c. 7), les saturnales, les orgies des bacchanales, les infâmes mystères de Cérès et de Cybèle disposaient le peuple à croire les chrétiens coupables de semblables horreurs. Les malades, les prisonniers, les voyageurs, ceux qui ne pouvaient pas se rendre au lieu des assemblées, se réunissaient entre eux pour prier, et s'ils étaient seuls, ils ne laissaient pas de faire la prière aux heures marquées. Outre ces prières du matin et du soir, ils priaient encore pendant le jour de trois heures en trois heures, et pendant la nuit, la face tournée vers l'Orient, les yeux et les mains levés vers le ciel (*Tert.*, chapit. 18; *Clem. Alex.; Iren.*, liv. VII; Orig., *De orat.*, c. 33). Tous les travaux, tous les actes importants de la vie, commençaient et finissaient par la prière, et les moindres actions étaient sanctifiées par le signe de la croix (Tertul., *De cor.*, cap. 2; Hieron., *Sol. cat.*, 4; Aug., *Homil.* 42; *Ambr.*, liv. LXXXIII.) Le salut dans les lettres, les rues et les maisons était une prière (Chrysost., *Hom.* V *in Epist. ad Thess.*), et c'est ainsi qu'ils accomplissaient à la lettre le conseil du Sauveur, qui recommande de prier toujours sans se lasser jamais (*S. Luc*, ch. 18.).—L'église n'était pas seulement la maison de la prière, mais l'école du salut. C'était là que l'évêque expliquait au peuple la doctrine qu'il avait reçue des anciens, c'est-à-dire des prêtres et des évêques ses prédécesseurs; car on suivait dès lors le grand principe de saint Augustin, formulé plus tard par Vincent de Lérins: *Quod ubiquè, quod semper, quod ab omnibus*, ce qui a été admis par tous, partout et toujours. Le père de famille répétait à ses enfants et à ses serviteurs ce qu'il avait entendu, et les maisons particulières étaient alors de véritables églises, dit saint Chrysostôme (*Homil.* 36 *in Epist. ad Eph.*).Tel était le soin avec lequel les pères et mères instruisaient alors leur famille qu'on ne voit à cette époque aucun vestige d'instruction particulière pour les enfants qui avaient été baptisés avant l'âge de raison. — Ils avaient un respect religieux pour les livres qui contiennent la doctrine sainte, et avaient coutume de se laver les mains avant d'y toucher. Les hommes se découvraient et les femmes se voilaient pour les lire. On en a vu plusieurs, non seulement qui pouvaient dire combien la Bible contient de chapitres, de versets et de lettres même, mais qui la savaient par cœur (Chrysost. in Matth., *hom.* 52; in Joann., *hom.* 53; *Acta SS. Agap.*).— Les riches surtout lisaient l'Écriture-Sainte, ou travaillaient de leurs mains, pour éviter l'oisiveté et les vices qui en sont la suite. Plusieurs distribuaient leurs biens aux pauvres pour gagner leur vie à la sueur de leur front. La prière, la lecture, le travail, les œuvres saintes, remplissaient ainsi toute la vie, et les devoirs de la religion l'emportaient sur toute autre affaire. La profession par excellence, la première qualité était d'être chrétien, et lorsqu'on les interrogeait sur leur nom, leur condition et leur pays, ils ne faisaient que cette réponse: *Je suis chrétien* (Euseb., *hist.* III, 35; Clemen. Alex., *Pædag.* III, cap. 10.).— A la prière et au travail, les premiers chrétiens joignaient encore, à certains jours, le jeûne, qui consistait à ne faire qu'un repas sur le soir; à s'abstenir de vin et de viandes délicates, et à passer la journée dans la retraite et la méditation des choses saintes. On devait donner aux pauvres ce qu'on épargnait par le jeûne (*Livre du pasteur*). Il n'était pas rare de voir des chrétiens passer plusieurs jours sans manger, et Lucien, dont le témoignage sur ce point ne doit pas être suspect, assure qu'il y en avait qui passaient jusqu'à dix soleils sans prendre de nourriture (Lucian., *Philopatr*). L'abstinence n'était pas moins sévère : les uns ne mangeaient que des choses crues, les autres des fruits secs, et quelques-uns même se contentaient de pain et d'eau (Tertoll., *De jejun.*, c. 13). C'est ainsi qu'ils s'entretenaient dans une sainte et salutaire tristesse, et s'efforçaient d'affaiblir le corps pour le

soumettre à l'esprit : car celui qui savait bien toutes choses a dit : *Il est un genre de mauvais esprits qu'on ne peut chasser que par le jeûne et la prière* (Marc, ch. 9). Pendant le repas, qui était toujours précédé et suivi de longues prières (Prudent., *cathccu.*, 3, 4), on lisait les livres saints, et l'on chantait même quelquefois des airs graves et des cantiques pieux (Clem. Alex., *Pædag.*, 4, et *Strom.*, 6, p. 659). La lecture pendant le repas était alors fort en usage, même parmi les païens, et Pline nous apprend dans ses *Lettres* qu'il n'y manquait jamais (*Epist.* 5). L'abstinence du vin était surtout recommandée aux femmes et aux jeunes gens, et ceux qui en buvaient y mettaient toujours beaucoup d'eau (Hieronym. ad Fulviam., Clemens Alex., *Pædag.*, 2). Les viandes délicates ou trop nourrissantes ne paraissaient jamais sur leurs tables; plusieurs même, prenant à la lettre ce passage de saint Paul, *que celui qui est faible mange des herbes* (Rom. XIV, v. 2), et trouvant certains légumes trop substantiels et trop nourrissants, se contentaient de simples herbes avec le pain et l'eau. Il est certain que la frugalité antique rendait les mœurs des premiers chrétiens moins extraordinaires qu'elles ne le seraient aujourd'hui. Tout le monde aimait la vie pauvre et frugale des philosophes anciens, et il n'est personne qui n'ait ouï parler du cumin de Diogène et des fèves de Pythagore. Auguste, au rapport de Suétone, ne vivait ordinairement que de pain bis, de fruits secs et de petits poissons. Si ces choses nous paraissent singulières et intolérables, ce n'est point parce que la nature est changée, car l'homme est encore aujourd'hui ce qu'il a été dans tous les temps; mais l'excès de la civilisation et une éducation trop efféminée ont amolli les ames et les courages.—Le reste des mœurs dans la primitive église était de la même simplicité : les grands hôtels, les riches ameublements, les tables d'ivoire, les lits d'argent, les étoffes de pourpre, les vases d'or ciselés et ornés de pierreries, toutes ces choses que le monde recherche et admire, ils ne les recherchaient pas. Ils rejetaient même les habits de couleur trop éclatante, les étoffes trop fines, les bagues, les joyaux, la frisure des cheveux, les parfums, l'usage trop fréquent des bains, et tout ce qui en flattant les sens pouvait éveiller la volupté (Clem. Alex., *Pædag.*, *passim*). On ne les voyait ni aux représentations scéniques, ni à l'amphithéâtre, ni aux courses du cirque. Les jeux sédentaires, dont le moindre mal est d'entretenir la fainéantise, les dés et les autres jeux de hasard, ils s'en abstenaient, ainsi que des discours badins et des bouffonneries. Ils se reprochaient même les paroles inutiles et vaines (S. Ambr., I *Off.*, 23), et les évêques recommandaient beaucoup la retraite et le silence. Ils ne songeaient point à former ici-bas des établissements durables : la terre était pour eux un lieu de pèlerinage et d'exil, et ils savaient que chaque jour ils s'acheminaient vers la patrie; ils ne songeaient pas même au lendemain, car le maître a dit qu'il ne faut pas y songer, et qu'à chaque jour suffit sa peine. Ils étaient assurés que le travail suffirait à leurs enfants, que s'ils étaient pauvres et infirmes, ils seraient nourris, et que dans le cas où ils les laisseraient orphelins, l'église serait leur mère (Tertull., *Ad uxor*, cap. 5). Ainsi, ils vivaient sans embarras, sans inquiétude, sans aucun désir d'amasser et de s'enrichir. C'est ce qui explique comment cette vie en apparence si triste et si sévère, pouvait avoir pour eux des charmes, et leur procurer plus de véritables joies que le monde n'en trouve au milieu de ses fêtes (Tertull., *De spect.*, cap. 29). Le cœur du juste, a dit l'Esprit saint, est comme un festin continuel, et la ferveur lui tient lieu de tout autre amour. —La plupart des chrétiens étaient engagés dans les liens du mariage. Cependant le célibat était regardé comme un état plus parfait, et ceux qui voulaient le garder se retiraient ordinairement dans la solitude pour éviter la tentation; car les scandales étaient grands au milieu de ce vieux monde gangréné, qui se mourait de

corruption. Voilà ce qui a peuplé les déserts, dans les premiers siècles, de tant de saints anachorètes, qui, du reste, ne différaient guère du commun des fidèles que parce qu'ils avaient quitté le monde et avaient renoncé à l'alliance de la femme. (*Voyez* Anachorètes, Ascètes, Cénobites et Vierges.) Les enfants étaient mariés de bonne heure pour prévenir le libertinage, et il était recommandé à ceux que la charité avait portés à nourrir des orphelins, de les marier plutôt avec leurs enfants qu'avec d'autres, tant l'intérêt à cette époque avait peu de part au mariage des chrétiens (*Const. apost.*, IV, c. 10). — Les fidèles d'un même lieu se connaissaient tous. Outre qu'ils se voyaient dans leurs assemblées, ils se rendaient de fréquentes visites pour se consoler et s'édifier mutuellement. Les joies et les peines étaient communes, et si quelqu'un était condamné aux épreuves de la pénitence publique, tous s'unissaient pour demander miséricorde. Le baptême faisait de tous des hommes nouveaux dans lesquels il n'y avait plus ni rivalité de nations, ni préjugés de climats, ni jalousie, ni égoïsme, ni antipathie, ni rien de ce qui a coutume de diviser la plupart des hommes. Le Romain, le Grec, le Barbare, l'Africain, l'habitant du Nord, les vainqueurs et les vaincus, tous étaient unis dans les liens de la même charité, et s'aimaient comme les enfants de la même famille, car tous reconnaissaient et invoquaient un même père. Ceux de l'Occident consolaient leurs frères d'Orient; et ceux-ci, quand les jours étaient devenus mauvais les consolaient à leur tour. Quoique séparés par des mers et des contrées immenses, ils n'avaient tous qu'une même foi, une même espérance, et comme ceux des premiers jours, ils *n'étaient tous qu'un cœur et qu'une ame.* Ainsi s'était accomplie la sublime prière de Jésus sur la montagne. *O mon père, qu'ils soient unis comme vous et moi*, afin que le monde reconnaisse que vous m'avez envoyé, et que la tendresse que vous avez pour moi, vous l'avez aussi pour eux! (S. Jean, c. 17, v. 23-24.) On s'assemblait régulièrement pour la fraction du pain et l'agape ou le repas d'amour. Après avoir reçu des diacres le saint viatique, et tous ceux qui assistaient à la célébration des mystères devaient alors y participer, on s'asseyait à la même table pour manger ensemble avec une innocente joie des viandes communes et sans apprêts (Tertull., *Apolog*, *De jejun.*). Puis chacun se retirait dans sa maison, emportant quelquefois la sainte eucharistie, ce qui arrivait surtout aux temps des persécutions. Les agapes furent supprimées par le concile de Carthage, vers le milieu du quatrième siècle. — L'évêque, assisté des prêtres, jugeait tous les différends, et son jugement était sans appel. Ils s'efforçaient, avant de prononcer, de concilier les parties, et avaient grand soin d'expédier tous les procès dès les premiers jours de la semaine, afin de laisser à chacun le temps nécessaire pour se préparer à la communion du dimanche. (Euseb., *Hist.* IV, c. 7.). Ce jour-là on s'assemblait. Les chrétiens, qui se regardaient non seulement comme amis, mais comme de véritables frères, exerçaient entre eux l'hospitalité avec un soin religieux. L'hôte chrétien était reçu avec une joie et une cordialité qui n'a plus d'exemple dans nos mœurs. On lui lavait les pieds, on priait avec lui, il avait la première place à table, et on lui déférait tous les honneurs de la maison. On se croyait heureux de le posséder, et le repas auquel il s'asseyait était estimé plus saint (*Const. apost.*, II, c. 58; Euseb., IV, *Hist.*, c. 14.). Les pauvres ne traînaient pas comme aujourd'hui leur misère dans les rues et les places publiques; la charité savait prévoir et prévenir leurs besoins. Les femmes, surtout les veuves et les vierges ou ascètes, qui ne sortaient guère que pour les œuvres de charité et pour se rendre à l'église (Tertull., *Ad uxor.*, c. 4.) s'occupaient avec un tendre intérêt de tous les malheureux. (*Voy.* Diaconesse.) Visiter les malades, les prisonniers, et tous ceux qui étaient dans la peine pour les consoler et leur procurer tous les soulage-

ments dont on était capable, était alors un des points les plus importants de la vie chrétienne. Lucien témoigne dans sa vie de Pérégrin que les premiers fidèles étaient admirables par leur empressement à se consoler et à se secourir dans leurs infortunes, et Denys d'Alexandrie rapporte qu'une peste cruelle ayant ravagé cette ville, ils montrèrent aux païens, en se consacrant au service des pestiférés, quel courage sublime peut inspirer la charité chrétienne. Un grand nombre périrent victimes de leur dévouement. Tant de vertu et d'innocence devait-il leur attirer tant de haine? Ces hommes si pacifiques, si bons, si aimants, étaient cependant en butte aux plus atroces calomnies. Ils étaient accusés de se livrer dans leurs assemblées nocturnes à des abominations monstrueuses, de tuer un enfant pour le manger après avoir trempé leur pain dans son sang. Or, il est maintenant connu, ce secret plein d'horreur, et nous pouvons voir par-là ce qu'il faut penser des autres crimes qui leur sont imputés. On les accusait encore d'athéisme et d'impiété, et c'était à peu près avec autant de certitude qu'on reprochait aux Juifs d'adorer une machoire d'âne : singuliers athées que ceux qui mouraient avec joie pour leur religion et leur Dieu ! La haine des païens ne s'arrêtait pas là; on empoisonnait toutes leurs actions, jusqu'à leurs vertus les plus pures. On disait qu'ils étaient les ennemis du genre humain, eux qui priaient pour tous les hommes ! leurs aumônes étaient un moyen de séduction, leurs miracles des maléfices et de la magie, leur charité une conjuration et leur fraternité un signe de débauche (Tertull, *Apol.*, c. 39). Aussi les regardait-on comme des gens dévoués à la mort, *biaco thanati*, des hommes de gibet, *samaxii*, destinés au feu et sentant déjà le sarment, *sarmentarii*. Voilà ce qui a égaré le jugement de Tacite, ce grave et impartial historien, évidemment trompé par la rumeur populaire, lorsqu'il qualifie les fidèles de *gens odieux qui méritaient les derniers supplices* (An., 15.) On comprend après cela comment les persécutions exercées contre eux ont pu être si longues et si sanglantes. Dix fois l'église à peine naissante a vu le monde entier, déchaîné contre elle, employer le fer et le feu pour la détruire, et dix fois, sans autres armes que sa patience et sa résignation, elle est sortie victorieuse de ces luttes sanglantes ! Qui pourrait dire tous les tourments qu'on faisait souffrir aux chrétiens ? l'exil dans des régions lointaines et sauvages, la mort civile, la flétrissure, la marque au front, le travail des mines, avec les fers aux pieds, étaient les peines les plus douces et suffisaient rarement à la cruauté des persécuteurs. Pendre par les mains avec d'énormes poids aux pieds, battre de verges ou de lanières garnies de balles de plomb, disloquer les membres par la torture, brûler à petit feu avec des fers rouges ou des flambeaux, n'étaient encore que des tourments préprépatoires. On clouait les patients à la croix, on les couchait sur des grilles ardentes; on les étendait sur des roues armées de lames tranchantes ou de pointes aiguës, on leur brisait les dents, on leur arrachait les ongles, on les plongeait dans l'huile bouillante, on faisait couler dans leurs oreilles du plomb fondu. On ne se contentait pas des supplices connus : toujours libre de suivre impunément l'instinct de sa cruauté, chaque proconsul, chaque gouverneur en inventait de nouveaux. Après qu'on avait, sans pitié, déchiré leurs corps avec des ongles de fer, jusqu'aux os, jusqu'aux entrailles, on aigrissait encore ces blessures horribles en les frottant de vinaigre et de sel, puis, après quelques jours, lorsqu'elles commençaient à se refermer, on se plaisait à les rouvrir. Quelquefois on laissait les victimes expirer dans les tourments de la soif et de la faim; ou bien, si on les nourrissait, si on les pansait avec soin, c'était pour les torturer de nouveau. Souvent, lorsque leurs corps n'étaient plus qu'une vaste et horrible blessure, on les portait nus et sanglants sur le froid pavé des cachots, qu'on avait semé de fragments de verre et de briques aiguës.

Quel lit de repos après tant de tortures! On laissait ainsi leurs plaies se corrompre, et la gangrène ronger lentement la vie. Et ces horreurs n'ont pas seulement duré quelques mois ou quelques années, mais pendant plus de trois siècles on a pu suivre les chrétiens à la lueur des bûchers et à la trace de leur sang. Sous le seul règne de Sapor II, on compta en Perse 200,000 martyrs, et le carnage continua sous ses successeurs (Papebrock, *Acta sanct.*).—Les chrétiens étaient obligés de supporter sans pouvoir en demander justice toutes sortes de vexations et de mauvais traitements. Il était toujours permis de les charger de coups et d'injures, et on les pillait impunément de nuit et en plein jour, sous prétexte de quelque ordonnance dont les empereurs n'avaient pas même connaissance. On a vu, par une malice infernale, des vierges condamnées à être prostituées, et de jeunes martyrs retenus sur des lits d'une molle douceur pour y recevoir les baisers impurs des courtisanes. Mais ces infâmes séductions, par leur inutilité même, tournaient à la honte de ceux qui les employaient. Les caresses et les promesses des tyrans, qui faisaient briller l'or aux yeux des chrétiens, et leur offraient les plus brillants avantages pour prix de leur apostasie, n'avaient pas plus d'effet que les menaces et les tourments. Ils restaient inébranlables, et à force de constance ils lassaient leurs bourreaux, qui, plus d'une fois, secrètement touchés de la grâce, se déclarèrent chrétiens, et mêlèrent leur sang à celui de leurs victimes. Quel héroïsme que celui de ces hommes, qui, à tant de vexations, de mépris et de tortures, n'opposaient qu'une inaltérable patience, qui priaient pour leurs tyrans, pour leurs bourreaux, et souvent même mettaient au nombre de leurs héritiers celui qui devait leur trancher la tête! (*Act. S. Maximil. et S Eupsich. Eus., mart. Palest.*, c. 3.) Aussi, rien ne pouvait résister à la vertu divine qui brillait en eux; leur sang était comme une semence féconde qui faisait germer partout de nouveaux fidèles, et malgré tous les efforts des puissances humaines, le monde entier devenait chrétien. « Nous ne sommes que d'hier, disait Tertullien, et nous remplissons tout: vos villes, vos maisons, vos bourgades, vos colonies, vos champs même, vos tribus, vos palais, votre sénat, vos places publiques. » (*Apol.*, c. 37.) On voit, en effet, dans le *Martyrologe*, des sénateurs, des préfets, des proconsuls, des tribuns, des questeurs et des consuls même. Il y avait des chrétiens parmi les domestiques et les principaux officiers des empereurs, de Trajan, d'Alexandre, de Valérien, et jusqu'à la cour de Néron, de Dèce et de Dioclétien (*Martyrol. rom., passim.*; Fleury, *Histoire ecclésiastique* et *Mœurs des Chrétiens*, passim).—Durant les persécutions, alors qu'on les traquait comme des animaux dangereux, comme des bêtes féroces, les chrétiens de Rome se réfugiaient dans les *catacombes*. (*Voyez* ce mot.) C'était là qu'un pontife vénérable, un ancien confesseur, aux membres mutilés, au front cicatrisé, debout devant l'autel où venait de couler le sang de l'Homme-Dieu, au milieu des restes sacrés des martyrs, exhortait les fidèles à mépriser la mort. Pendant ce temps-là, toute la ville retentissait de ce cri féroce : *Les chrétiens aux bêtes*! et ces malheureux étaient jetés par centaines avec les lions dans l'amphithéâtre, ou, presque nus et sans défense, étaient forcés de combattre avec les terribles gladiateurs, tandis que la jeunesse romaine contemplait d'un œil avide le sang et les larges blessures, tressaillait de joie aux cris des mourants, et d'un signe de sa main ordonnait aux vaineus de rendre le dernier soupir. Grand Dieu! si telle était la jeune fille, que devaient donc être les bourreaux! Quel peuple que celui qui ne trouvait pas de spectacle plus délicieux que celui du carnage, et pour qui le plaisir était sans attrait lorsqu'il n'était pas assaisonné par le sang! Il est certain que l'habitude de la guerre et des combats de gladiateurs, les luttes sanglantes de l'homme contre la bête, les cruautés des empereurs, le massacre des prisonniers dans

les triomphes, la débauche et la corruption, toutes ces choses jointes à leur férocité naturelle, avaient rendu les Romains de cette époque impitoyables. On sait avec quelle barbarie ils traitaient leurs esclaves, qui, pour les moindres fautes, subissaient de cruelles tortures, ou allaient servir de pâture à leurs murènes (*voy.*). Quels règnes que ceux de Néron, de Domitien, de Commode, de Caracalla, de Maximien, de Dèce, de Dioclétien et de Galère! Mais les persécutions ne cessaient pas avec les mauvais princes, leurs édits sanglants n'étaient pas révoqués, la haine du peuple n'était point éteinte, et les gouverneurs de province continuaient pour lui plaire et satisfaire en même temps leur avarice de persécuter les chrétiens. Il est prouvé que sous les meilleurs princes leur sang ne cessa point de couler, et Justin et Athénagore se plaignaient aux Antonins de ce qu'ils n'usaient pas envers les chrétiens de la même justice qu'ils exerçaient envers tous les hommes (Bullet, *Etablis. du Christ.*, *preuves*). D'après la chronique des Samaritains, Adrien fit mourir en Egypte un grand nombre de chrétiens, et cependant, au rapport de Lamprido, il avait formé le projet de faire recevoir Jésus-Christ au nombre des dieux, et avait fait élever plusieurs temples en son honneur. Alexandre-Sévère, qui l'honorait à l'égal de ses dieux, défendit pourtant à ses sujets, selon Spartian, d'embrasser le christianisme. Un célèbre chronologiste juif assure que Judas le saint, prince de la nation des Hébreux, vécut sous trois empereurs qui persécutèrent les chrétiens et furent très favorables aux Juifs, Antonin, Marc-Aurèle et Commode (*Basnage*, l. III, c. 3, n° 4; *voy.* encore dans Pline, l. X, lettre 97, le rescrit de Trajan à ce proconsul, dans Lactance, *De Instit. divin.*, l. V, le jurisconsulte Ulpien compulsant sous Marc-Aurèle les anciens édits contre les chrétiens, pour régler la conduite des gouverneurs dans ces sortes de jugements). — Si cependant on était tenté de croire qu'une pieuse indignation nous a porté à exagérer les faits, Tacite au moins ne sera pas soupçonné de cette pieuse exagération, lorsqu'il dit, en parlant des chrétiens sur lesquels Néron fit retomber le crime de l'incendie de Rome, dont il était seul coupable: « On se fit un jeu de leur mort, et on employa contre eux les supplices les plus recherchés. Les uns, couverts de peaux de bêtes, furent dévorés par les chiens; les autres, attachés à des pieux, furent brûlés, pour servir de flambeaux pendant la nuit. Néron prêta ses jardins pour ce spectacle, et il y parut lui-même en habit de cocher, monté sur un char, comme aux jeux du cirque. » (*Annal.* 15; Juven., *sat.* IV, v. 55; Sénèque, *épist.* 14). Celse, assurément, ne songeait point à exagérer, lorsqu'il reprochait aux chrétiens d'être appliqués à la torture, attachés à la croix et condamnés à endurer toute sorte de tourments avant d'être délivrés de la vie (Orig. *contr. Cels.*, l. VIII, n° 39); et Libanius non plus n'a point obéi à une pieuse commisération, lorqu'il a dit, à propos de l'avénement de Julien à l'empire: « Les chrétiens s'attendaient qu'on leur arracherait les yeux, qu'on leur couperait la tête, qu'on verrait couler des flots de leur sang; ils croyaient que le nouveau maître inventerait des tourments nouveaux, plus cruels que d'être mutilés, broyés sous des meules, ensevelis sous les eaux, ou enterrés tout vivants; car les empereurs précédents avaient employé contre eux ces sortes de supplices... Julien, voyant que le christianisme grandissait par le massacre de ses sectateurs, ne voulut point employer contre eux des supplices qu'il n'approuvait pas. » (*Parental. in Jul.*, n° 58.) Ces *flots de sang* qu'on s'attendait à voir couler, et qui avaient inondé la terre sous les règnes précédents, indiquent bien, je crois, qu'il y avait eu quelques victimes, et les supplices énumérés par Libanius ne nous semblent pas donner une bien haute idée de la douceur des bourreaux. Le sensible Pline écrivait au bon Trajan qu'*il avait jugé d'autant plus nécessaire d'arracher la vérité à*

des filles esclaves qu'on disait être dans le ministère du culte chrétien (l. x, *ep.* 95), qu'il n'avait rien découvert de criminel après les plus exactes informations, ni dans le christianisme, ni dans ceux qui le professaient. Si Verrès, au temps de la république, lorsque l'innocent et l'opprimé trouvaient encore des voix éloquentes pour les défendre (Cicer., *Verr.*), avait pu commettre en trois années tant de crimes et de vexations en une seule province, qu'on juge de ce que devaient faire sous Caligula et sous Néron les Albin, les Florus en Judée, les Flaccus à Alexandrie, et tous les préteurs ou proconsuls contre ceux que la haine publique les encourageait à dépouiller de leurs biens, lorsqu'ils ne craignaient plus d'être accusés, et étaient même autorisés par l'exemple du souverain. Il faut que la persécution de Dioclétien ait été horriblement sanglante, alors que le monde entier était devenu chrétien, pour que cet empereur ait fait frapper une médaille avec cette légende : *Nomine christianorum deleto* (Bibliothèque britannique, p. 200). Deux colonnes trouvées en Espagne sont chargées d'inscriptions analogues : l'une porte le nom de Dioclétien et l'autre celui de Maximien, son collègue (Bullet, *Etabl. du christ.*, *preuves*). Le passage suivant, tiré d'un édit de ces empereurs, fera juger de la justice qu'on observait envers les chrétiens : « Ils seront dépouillés de leurs dignités et de leurs biens; on les appliquera à la torture, quelle que soit leur condition ; toutes les demandes qui seront faites contre eux seront accordées par les juges, tandis qu'ils ne seront point reçus à demander justice, quand même on leur aurait fait outrage, qu'on aurait ravi leurs biens et corrompu leurs femmes. » (*Ibid.*) C'est donc bien à tort et avec bien de la légèreté qu'on vient aujourd'hui nous dire que les persécutions n'ont pas été si sanglantes, et que les martyrologes ont beaucoup exagéré le nombre des victimes. — La haine contre les chrétiens était si grande qu'on ne se contentait pas de leur arracher la vie au milieu des plus horribles tortures; on s'acharnait encore contre eux après leur mort ; on traînait leurs cadavres dans les eaux ou dans les cloaques, ou, après les avoir brûlés, on jetait la cendre au vent afin qu'il n'en restât plus rien ; on les aurait anéantis s'il eût été possible. (*Martyrolög. roma*, passim.). Leur intrépidité au milieu des tourments, le courage avec lequel ils supportaient la mort, passaient pour de la folie ou une stupide insensibilité (Marc-Aur., *Réflex.* liv. II, c. 3). D'ailleurs, on ne s'en étonnait pas; les Romains se tuaient alors pour les moindres déplaisirs, comme il arrive à toutes les époques de doute et d'incrédulité, et tous les jours on voyait des gladiateurs volontaires qui, pour quelques oboles, s'exposaient à se faire couper la gorge en plein amphithéâtre. On était même surpris de ce qu'ils ne se tuaient pas eux-mêmes : « Puisque vous n'espérez de bonheur que dans l'autre vie, tuez-vous donc, leur disait-on, et hâtez-vous d'aller rejoindre votre Dieu. » (St. Just. *Apolog.*, l. I.) Or, avec de telles idées, on conçoit sans peine que le peuple devait être impitoyable. — Cependant, ils auraient pu, forts de leur nombre et de leur courage, traîner aux gémonies les tyrans qui les persécutaient ; mais, comme l'agneau timide qui tombe sans défense sous le couteau sanglant, ils allaient avec résignation, à l'exemple de leur divin maître, présenter leurs têtes aux bourreaux. Toujours ils ont pu dire avec saint Paul : « On nous maudit, et nous bénissons ; on nous persécute, et nous souffrons sans nous plaindre. Nous prions pour ceux qui nous chargent de blasphèmes et nous traitent comme la balayure du monde. » (*I ad Corinth.*, c. IV, v. 12 et 13.) Tandis que la couronne impériale roulait dans la poudre des camps, tandis que les factions armées ensanglantaient l'empire, lorsque tous les liens sociaux étaient brisés, on ne les vit jamais, eux qui avaient de si bonnes raisons pour crier vengeance, ni fomenter les révoltes, ni former des partis contre les empereurs qui les avaient trai

tés avec le plus de cruauté. La légion Thébaine tout entière, 6,666 braves, le fer à la main, pouvant vendre chèrement leur vie, se laisèrent tranquillement égorger par les soldats de Maximin (*Acta S. Mauricii*). Julien, qui voulait tant de mal aux chrétiens, qui les haïssait si profondément, ne leur reproche ni sédition, ni insurrection, ni aucun autre crime. Cependant l'empereur philosophe n'aurait pas manqué, pour légitimer sa haine et ses vexations, de rappeler les attentats contre l'ordre public, si jamais ils s'en fussent rendus coupables. Dans une lettre à Arsace, son ami, il ne peut s'empêcher d'admirer leur charité, et avoue que le christianisme s'est établi par la pratique au moins apparente de toutes les vertus (*Epist.*, l. IX, *ad Ars.*).— Cependant Bayle a trouvé bon de dire, et les philosophes ont répété après lui, que souvent les chrétiens étaient des factieux qui par leurs révoltes et même par leurs autres crimes s'attiraient de justes châtiments. Mais ce n'est point là ce que dit l'histoire. Les écrivains de l'époque, malgré leurs préjugés, sont loin de les représenter sous des couleurs aussi odieuses. Tacite, celui de tous qui les a le plus chargés, ne leur fait que de vagues reproches. Que leur impute-t-il? une dangereuse superstition. Suétone et Pline ne sont pas plus précis. Ils s'expliquent à peu près dans les mêmes termes, *superstionis pravæ atque maleficæ, superstitionem pravam atque perversam*. Or cette effroyable superstition, aujourd'hui parfaitement connue, nous permet d'apprécier à leur juste valeur les autres accusations. Pline, dans sa lettre à Trajan, leur rend même un éclatant témoignage: il dit à l'empereur que les renégats qui adoraient son image et les statues des dieux, et chargeaient le Christ d'imprécations, lui avaient assuré que toute leur erreur et leur faute avait été renfermée dans ces points : qu'à un jour marqué ils s'assemblaient avant le lever du soleil, et chantaient tour à tour des vers à la louange du Christ, comme s'il eût été Dieu ; qu'ils s'engageaient par serment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de vol ni d'adultère, à ne point manquer à leur promesse et à ne point nier un dépôt; qu'après cela ils avaient coutume de se séparer, et ensuite de se rassembler pour manger en commun des mets innocents; qu'ils avaient cessé de le faire depuis son édit, par lequel il avait défendu, d'après l'ordre de l'empereur, toute sorte d'assemblées. » (Pline, l. X, *épit.* 97). — Les anciens apologistes, saint Justin, Origène, Tertullien et saint Cyrille, étaient si sûrs de l'innocence des premiers chrétiens qu'ils défiaient les païens de leur reprocher aucun acte de sédition, aucun crime avéré, et jamais personne n'a répondu à leur défi. Celse ne leur fait pas d'autres reproches que de s'assembler contre la défense des magistrats, de détester les simulacres et de blasphémer contre les dieux. Nous avons déjà vu de quelle manière Julien en parlait, même dans sa correspondance intime. Lucien, apostat comme Julien, et qui devait connaître aussi bien que lui ceux dont il se moque dans ses ouvrages, trouve en eux des vertus et non des crimes. « C'est une chose incroyable, dit-il, que le soin qu'ils apportent pour consoler et secourir les prisonniers : ces malheureux sont fermement persuadés qu'ils jouiront un jour d'une vie immortelle; c'est pourquoi ils méprisent la mort avec un grand courage, et s'offrent volontairement au supplice; leur premier législateur leur a mis dans l'esprit qu'ils sont tous frères... Ils méprisent les biens de la terre et les mettent en commun. » (Lucien, *Vie de Pérégrin.*) On ne trouve qu'un certain Fronton, un faiseur de harangues, qui, sous Caracalla, jugea à propos, pour s'exercer dans son art, d'invectiver contre les chrétiens; mais, comme le remarque Minutius Felix, *ce n'était de sa part ni un témoignage ni même une affirmation; seulement, comme orateur, il avait pris ce texte pour s'escrimer dans l'art des injures.* A bas les impies! *tolle impios!* s'écriait le peuple qui demandait leur sang. Rome croyait devoir à sa re-

ligion l'empire de l'univers (Symmaque., l. XV, *epist.* 10); et le peuple romain regardait comme ennemis des dieux et de l'empire, comme des impies, ceux qui n'adoraient pas ses stupides idoles. Il leur attribuait même les fléaux de la nature et les désastres de l'empire; mais en tout cela on cherche en vain des crimes. — Mosheim dit quelque part, dans son *Histoire ecclésiastique*, qu'il ne faut pas s'imaginer qu'on bannissait jusqu'à l'apparence du vice et du désordre dans les premières sociétés chrétiennes, et que le contraire est prouvé par des témoignages; mais il n'en cite aucun. Basnage n'a pas été plus juste envers les premiers fidèles. On voit que les auteurs protestants de cette époque sentaient le besoin de jeter du doute sur la vie innocente des premiers chrétiens, parce qu'elle contrastait d'une manière trop frappante avec les excès de la réforme. Toute l'histoire témoigne que l'église fut belle aux premiers jours, qu'elle resta pure au moins pendant trois siècles, et qu'il est impossible de lui trouver aucune tache jusqu'à la conversion de Constantin. Dans la suite, son admirable discipline s'affaiblit peu à peu; la foi resta toujours intacte, mais les mœurs se corrompirent. La paix triompha de ceux que n'avaient point ébranlés les persécutions. *Nunc tentant otia*, disait déjà saint Ambroise, *quos bella non fregerunt*. Cependant de nombreuses et éclatantes vertus ne cessèrent pas de briller, lorsque le relâchement eut fait place à la première ferveur, et aujourd'hui même, malgré notre vieille corruption, notre esprit douteux et notre apathique indifférence, il est encore parmi nous des ames vraiment chrétiennes pour lesquelles il est un autre amour que celui de la chair et de l'or, qui se dilatent encore à la pensée du ciel, à l'aspect de l'infortune et de la douleur, et que la hideuse gangrène de l'égoïsme n'a point encore desséchées. Cet homme qui sort du temple sur le soir, qui traverse la foule d'un air recueilli, et rentre paisiblement dans sa demeure, tandis que le monde va s'enivrer de joie et de volupté à ses fêtes bruyantes, c'est un chrétien, c'est lui qui pénètre dans le réduit de l'indigence avec de l'or pour la faim et des consolations pour la douleur, qui va s'asseoir au chevet du moribond pour l'entretenir d'une vie meilleure, qui descend dans le cachot ténébreux, et va parler d'espérance à l'infortuné qui, encore ivre de jeunesse et de vie, entend le glas de la cloche funèbre sonner son agonie. Cette famille où tout est bien, où règne l'union la plus parfaite, où tout respire le contentement et la paix, dont les enfants sages et dociles sont partout admirés, c'est une famille chrétienne. Si jamais vous avez visité ces immenses asiles où se réfugient toutes les misères humaines, vous avez vu ces mains délicates qui remuaient la couche infecte du malade, qui pansaient ses plaies dégoûtantes, qui présentaient la coupe aux lèvres tremblantes du vieillard. Eh bien! ces femmes héroïques dont vous avez sans doute admiré la charité et le sublime dévouement, c'étaient des vierges chrétiennes. Cette jeune fille qui aime la solitude comme les autres aiment les réunions joyeuses et les cercles brillants, qui va, simple et modeste comme la pudeur, que vous pourriez voir souvent agenouillée au pied d'une croix, vers laquelle ses yeux s'élèvent avec une tendre expression, c'est une fille chrétienne. Ce jeune homme au regard pur, au front serein, qui rougit devant la beauté, et qui la fuit, parce que le temps n'est pas venu, c'est un jeune chrétien. Ce malheureux rudement frappé par le sort, cruellement éprouvé par la Providence, et qui pourtant n'a pas cessé de l'adorer avec amour, c'est encore un chrétien. Il a tout perdu, tout, jusqu'à l'espérance sur la terre, et pour comble d'infortune, il est atteint d'une maladie douloureuse et incurable; cependant il ne s'abandonne ni à la plainte ni au murmure; étendu sur son lit de douleur, sa bouche ne s'ouvre que pour bénir, sa résignation lui inspire de touchantes prières; il converse avec ses amis sur les choses du ciel, et il en parle comme un ange parlerait de sa patrie dans la langue

des hommes ! Le chrétien ! vous le trouverez partout où souffre l'humanité, partout où il y a des plaies à guérir et des douleurs à consoler, partout où le dévouement de quelques-uns importe au bonheur de tous, sur les mers et sur les continents, à la Chine, où son sang doit rougir la terre, en Amérique, au milieu des forêts profondes, cherchant à civiliser le sauvage qui doit un jour le percer de sa flèche empoisonnée; dans les régions désolées où la peste et la famine exercent leurs ravages; au sein des vieilles cités de l'Europe, arrachant la jeune fille au libertinage, et le jeune enfant à la corruption; sur les champs de bataille, avec de la charpie pour les blessures, et jusque sur l'échafaud pour soutenir la foi et l'espérance du malheureux dont la tête va tomber ! Et l'on dit que le christianisme est mort! Mais qu'est-ce qui vit donc encore autour de nous, si le christianisme n'a plus de vie? La science, le génie, l'enthousiasme, l'amour, se sont épuisés pour créer une autre loi à l'humanité; mais où sont leurs œuvres? Si la doctrine du Christ ne doit plus être la nôtre, qu'avons-nous pour la remplacer? Que la philosophie se travaille donc encore, si elle n'est pas lasse de ses vains efforts, et lorsqu'elle aura enfanté quelque chose d'aussi beau et d'aussi parfait que l'Évangile, alors le monde jugera si après 1800 ans il doit changer ses constitutions pour hasarder un essai nouveau.

J. Barthélemy.

Sous le nom de chrétiens, il s'est formé, au commencement de ce siècle, aux États-Unis, une nouvelle secte protestante américaine, ou plutôt une réunion sous un symbole très large de diverses sociétés chrétiennes, inclinant en général vers le côté rationaliste de la doctrine. Le fondateur de cette société intéressante de *croyants* fut, dit-on, un ministre émigrant du comté de Galles, en Angleterre, nommé Morgan Rees; mais elle reçut un plus grand développement par les travaux du pasteur Elias Smith. Les principes de cette société sont dignes d'être connus. Elle déclare ne vouloir porter d'autre nom que celui d'*église chrétienne* et ne vouloir reconnaître d'autre chef que *Jésus-Christ*. Elle reconnait pour *membre* de sa communauté toute personne *qui croit au Sauveur*, et elle adopte le Nouveau-Testament pour *unique règle de foi*. Sa discipline est *congrégationaliste*. (*V.* ce mot.) On voit qu'elle professe la plus grande tolérance et le plus grand respect pour toutes les opinions dogmatiques. Cette secte est évidemment le protestantisme pur, compris dans la plus large acception du mot. Aussi, ses rangs se grossissent aux États-Unis de tous ceux qui ne veulent point emprisonner leurs convictions dans les liens d'un symbole arrêté, et qui, désirant se soustraire au dogmatisme intolérant des sectes méthodistes et presbytériennes calvinistes, hésitent à entrer dans l'église unitaire, qui se rapproche du pur rationalisme. Ce fait explique suffisamment les progrès rapides de la secte des *chrétiens* des États-Unis, qui, réunie aux universalistes, figure dans l'annuaire religieux américain de 1832 pour le chiffre considérable de 60,000 fidèles. Les principes de ces *chrétiens* des États-Unis se rapprochent beaucoup de ceux d'une portion fort notable, je dirais même de la majorité des fidèles et des pasteurs de l'église réformée de France aujourd'hui. C. C.

CHRÉTIENTÉ. Dans les premiers siècles de l'église, on ne donnait pas le nom de *chrétiens* aux hérétiques. Tertullien, St. Jérôme, St. Athanase et Lactance le leur refusent : deux édits, l'un de Constantin, l'autre de Théodose et le concile général de Sardique décident qu'il ne doit point leur être accordé (Bingham, *Orig. Eccl.*, l. 1, c. 3, § 4, t. 1, p. 33). Cependant l'usage contraire a prévalu ; et par le mot de *chrétienté* on a coutume de désigner tantôt les diverses régions où domine le culte du Christ, tantôt l'universalité des hommes qui reconnaissent l'Évangile, quelles que soient leurs dissidences sur la doctrine. On a reproché au christianisme la multitude des sectes auxquelles il a donné naissan-

ce ; mais si l'on considère son antiquité, son étendue, l'élévation de ses dogmes, la sévérité de sa morale et le joug inflexible de la foi qu'il impose à l'orgueil humain, loin d'être surpris de leur nombre, on s'étonnera peut-être qu'elles ne soient pas plus nombreuses. S'il était démontré que les hommes n'ont pas toujours été vains, curieux, disputeurs et opiniâtres, alors on pourrait s'étonner qu'il y ait eu tant de sectaires, ou d'hommes attachés à leur propre sens : mais les hommes étant ce qu'ils sont, les choses ont dû se passer comme l'histoire les raconte. Les hérésies sont nées de la philosophie, et par conséquent ce n'était point à la philosophie qu'il convenait de les reprocher au christianisme. Il y aurait absence de toute justice à le rendre responsable des erreurs et des travers dans lesquels se sont jetés ceux qui l'ont lacéré dans ses dogmes et sa discipline, qui ne l'ont pas compris, et qui l'ont déshonoré. S'ils l'eussent mieux entendu, ils ne se seraient pas écartés de son esprit ; ils auraient cru ce que croyaient leurs pères, et auraient suivi la tradition au lieu de s'étourdir par la dispute, conformément à ce conseil de saint Paul à l'évêque Timothée : *Ce que j'ai appris de plusieurs témoins, ce que vous avez entendu de ma bouche, confiez-le à des hommes fidèles qui soient capables d'en instruire les autres* (*Epist.* II, *ad Thim.*, c. 2, v. II). Cour de chrétienté était autrefois une juridiction ecclésiastique, et désignait aussi le lieu où avait coutume de siéger l'assemblée de ceux qui l'exerçaient ; dans quelques diocèses, entre autres dans celui du Mans, les doyens ruraux se nommaient *doyens de chrétienté*.

J. Barthélemy.

CHRICHTONITE, ou Craitonite, substance minérale toujours cristallisée, ordinairement en lamelles à peu près hexagonales, et biseautées sur les bords, plus rarement en rhomboèdres simples ou profondément tronqués au sommet : couleur noir-violâtre, éclat métalloïde très vif, poussière noire, cassure conchoïde éclatante; raie à peine le verre. Elle est composée d'acide titanique et d'oxyde de fer en proportions encore inconnues. Il existe d'autres combinaisons des mêmes éléments, mais celle-ci se distingue par la propriété de n'être pas attirable à l'aimant. Elle se trouve avec la chlorite, l'albite, le fer oligiste et d'autres substances recherchées des minéralogistes, dans les fissures des roches cristallines des Alpes, ou plutôt dans des filons au contact de deux roches ignées hétérogènes, comme je l'ai vu au fond de la vallée de Saint-Veran en Queyras (Hautes-Alpes). On ne la connaissait qu'auprès de Saint-Christophe en Visans (Isère.)

A. D.

CHRIST [Jésus]. (*Voy.* Jésus-Christ.)

CHRIST (Ordre du), ordre militaire, fondé en 1318 par Denys Ier, roi de Portugal pour récompenser les services et les succès de sa noblesse contre les Maures. Cet ordre fut confirmé en 1320 par le pape Jean XXII, qui donna aux chevaliers la règle de saint Benoît et leur permit de se marier. Depuis il a été réuni inséparablement à la couronne, et les rois de Portugal ont pris le titre d'administrateurs perpétuels de cet ordre. Les chevaliers de l'ordre du Christ sont vêtus de blanc ; ils portent sur la poitrine une croix patriarcale de gueules, chargée d'une autre croix d'argent. — Il a existé aussi en Livonie un *Ordre militaire du Christ*, institué en 1205 par Albert, évêque de Riga, dans le but de défendre et de protéger les païens qui se convertissaient à cette époque, et que leurs anciens frères persécutaient, comme il paraît par une lettre d'Innocent III, qui ordonne une *croisade* contre ces derniers. Les membres de cet ordre portaient sur leur manteau une épée et une croix par dessus ; ce qui les avait fait aussi nommer les *frères de l'épée*. Ils furent unis dans la suite aux *chevaliers teutoniques*. — Outre ces chevaliers, il y eut aussi des *religieux de l'ordre du Christ*, établis sous le règne de Jean III, roi de Portugal, qui, en vertu d'une bulle de Pie V (1567), s'étaient déclarés indépendants,

mais que Grégoire XIII (1576) rangea de nouveau sous l'obéissance du roi, comme grand-maître de l'ordre. E.

CHRISTIAN Ier, roi de Suède, de Danemarck et de Norwége. L'union de Calmar, acte qui en 1397 réunit sous le même souverain les trois royaumes était devenu de plus en plus insupportable pour la Suède, qui voyait les rênes du gouvernement confiées aux mains de princes étrangers, oubliant le devoir le plus sacré du monarque, celui de songer à la prospérité du pays. Ainsi, les intérêts de la Suède étaient sans cesse sacrifiés à ceux du Danemarck. Ce fut pour cette raison que les Suédois exigèrent de l'archevêque Joens Bengtson, qui s'était révolté contre Charles VIII et avait réussi à le chasser du trône de Suède, qu'il ne confiât point le gouvernement à un prince étranger; mais le prélat intrigant oublia sa promesse; il invita Christian de Danemarck à venir faire valoir ses droits à la couronne de Suède, et celui-ci ne tarda pas en effet à se présenter devant Stockholm à la tête d'une armée. Elu roi, la nation, d'après un ancien usage, lui prêta serment de fidélité dans la plaine de Mora, le 28 juin 1457. — Les premières années du règne de Christian, on n'eut rien à lui reprocher, mais la suite prouva qu'il ressemblait de tout point à ses prédécesseurs danois. Il négligea les intérêts de la Suède; il ne songea qu'à son propre avantage et ne se fit point conscience d'amasser des richesses en Suède pour les transporter en Danemarck. Il s'empara illégalement des biens du roi Charles, qui s'était réfugié à Dantzig, enleva l'argent des couvents et décréta en outre de nouveaux impôts, qu'il chargea l'archevêque de percevoir. Cependant, ce prélat n'exécuta pas rigoureusement les ordres de son maître; on prétend même qu'il conspira contre lui, ce qui fut cause d'une disgrâce qui lui coûta la liberté. Arrêté et transporté en Danemarck, il se repentit trop tard de la faute qu'il avait commise en participant à l'avénement d'un roi qui faisait le malheur de sa patrie. L'évêque de Linkœping, Kettil-Wase, neveu de l'archevêque, vengea son oncle et délivra sa malheureuse patrie en 1464. Il se mit à la tête d'une armée qu'il avait rassemblée en Ostrogothie, en Nérice et en Sudermanie, et marcha pour assiéger la capitale. Il fut d'abord repoussé avec perte par les troupes de Christian, mais il se retira en Dalécarlie, où il reçut du renfort et revint ensuite attaquer de nouveau Christian. La première bataille fut favorable au roi; mais, dans les deux suivantes, il fut battu et obligé de se retirer à Stockholm, où il fut assiégé par Kettil. Christian se vit enfin forcé de quitter la capitale et de retourner avec sa flotte en Danemarck, d'où il ne rentra jamais en Suède, du moins comme roi. L'évêque ayant convoqué une diète, fut nommé administrateur du royaume. Christian fit ensuite de vains efforts pour recouvrer la couronne perdue, et ne cessa pas de tourmenter la Suède tant qu'il vécut. Il mourut à Copenhagne, le 23 mai 1481. G. B.

CHRISTIAN II, surnommé *le Cruel*. La Suède fut encore obligée de lutter un demi-siècle environ après la mort de Christian Ier contre les rois de Danemarck, qui, par l'acte d'union de Calmar, se croyaient des droits à la couronne. Sten Sture, le jeune, était administrateur du royaume de Suède quand Christian II fit valoir ses prétentions comme héritier de son père Jean. Il envoya d'abord en 1517 une armée et sa flotte, sous le commandement de Séverin Norby et de Joachim Trolle, qui ravagèrent les côtes de la Suède; ils furent cependant repoussés et obligés de retourner en Danemarck. Christian revint lui-même, l'année suivante, et s'avança en répandant l'effroi par ses cruautés. L'administrateur marcha à sa rencontre, le vainquit et le força à se retirer sur sa flotte, qui, par l'effet des vents contraires, ne put retourner en Danemarck. Sture, dont le caractère était plein de noblesse et de magnanimité, envoya des vivres à l'armée vaincue, mais il ne recueillit pour récompense que de l'ingratitude. Christian s'efforça de s'emparer de la couronne par ruse. Il deman-

da à Stnre de venir à bord de sa flotte pour traiter avec lui, et lui offrit même des ôtages; mais la bourgeoisie de Stockholm, se méfiant de l'intention de Christian, s'y opposa. Ayant appris ce refus, le roi de Danemarck offrit de venir lui-même à Stockholm, si l'on voulait à son tour lui envoyer des ôtages. On y consentit et l'on choisit six hommes de la noblesse suédoise, parmi lesquels se trouva Gustave Wasa. A peine furent-ils arrivés à bord du navire de Christian que le perfide fit lever l'ancre, mit à la voile et retourna en Danemarck avec les six otages qu'il avait demandés et qn'il garda comme prisonniers. En 1520, Christian fnt invité par l'archevêque Gustave Trolle et par quelques autres conseillers du parti danois à revenir en Suède. L'administratenr fit tout ce qu'il pnt pour défendre la patrie contre l'usurpateur, qui était entré avec une armée en Westrogothie. Au mois de janvier, une bataille fut livrée à Bogesund, où Sture fut si dangereusement blessé qu'il succomba quelque temps après. Les défenseurs de la patrie furent découragés par sa mort et renoncèrent à toute espérance de la délivrer du joug des Danois. Il resta pourtant une héroïne, à laquelle fnt confiée la défense de la capitale, qui n'avait pas encore cédé aux attaqnes des ennemis : c'était la veuve de Sture, Christine de Gyllenstjerna. Elle continua même à se défendre après que Christian eut été reconnu roi de Suède dans nne diète convoquée à Upsal par Gustave Trolle. Le tyran vint ensuite pour prendre possession de son nouveau trône et convoqua les états à Stockholm ; la plupart n'obéirent pas à cet appel : ils aimèrent mieux secourir l'héroïque Christine, qui tint à Stockholm jusqu'au mois de septembre, quand elle crut devoir céder aux promesses de Christian, qui s'obligea à gouverner le pays d'après ses lois et à souscrire une amnistie générale, dans laquelle seraient compris les six nobles qui étaient prisonniers en Danemarck. Christian fit son entrée solennelle à Stockholm le 7 septembre et convoqua les états-généraux pour le mois d'octobre. Il força le conseil du royaume de reconnaître qu'il était devenu roi de Suède par le droit d'hérédité, et non point par le libre choix de la nation. Lors de son couronnement, il ne nomma que des Danois à la dignité de chevalier, disant que les Suédois en étaient indignes parce qu'ils avaient laissé occuper lenr pays par la force des armes.—Le 8 novembre fut un jour de terreur ponr la capitale ; un massacre horrible avait été résoln. On balança seulement sur la manière dont on s'y prendrait. Le roi assembla son conseil, et les avis y furent partagés. La maîtresse du roi proposa d'exciter une émeute dans la capitale, et à cette occasion de faire tuer par les soldats chargés de l'apaiser les individus qu'on leur désignerait. Une antre personne conseilla de mettre de la poudre à canon dans les caves du château et de les accuser de ce crime. Christian fut d'avis de prendre ponr prétexte l'excommunication pour cause d'hérésie, que l'archevêque de Lunden avait prononcée deux ans auparavant contre l'administrateur et ses adhérents. Cet avis prévalut. Le roi fit faire des invitations à un banquet qu'il voulait donner au château ; pendant les réjouissances, il fit fermer les portes de la ville et doubler les postes. Puis il institua un tribunal devant lequel il fit traduire plusieurs hauts fonctionnaires du pays, qu'il accusa de trahison contre l'état et l'église ; tous les accusés furent condamnés à mort. L'arrêt fut exécuté sur-le-champ, et le roi, placé sur un balcon de l'hôtel-de-ville, assista lui-même à cette scène, et donna le signal de l'exécution. Tous ceux qui osèrent plaindre les malheureux furent sans pitié traînés sur l'échafaud et exécutés sans jugement préalable. Le massacre continua pendant deux jours, et la persécution s'étendit même aux domestiques des condamnés, qui furent mis à mort comme leurs maîtres. Leurs maisons furent livrées au pillage. On compta 94 personnes, tant de la noblesse que du clergé et de la bourgeoisie, qui périrent dans cette occasion à Stockholm. Christian fit ensuite appe-

ler Christine de Gillenstjerna, et lui dit de choisir si elle voulait être noyée, brûlée ou enterrée vive. La noble et magnanime dame tomba sans connaissance aux pieds du tyran, dont les favoris eux-mêmes furent touchés de pitié et demandèrent grâce pour elle. Christian l'ayant accordée, Christine et ses quatre enfants furent conduits prisonniers en Danemarck. La mère de Gustave Wasa, avec deux filles et plusieurs autres dames de la noblesse, partageant le sort de Christine Gyllenstjerna, furent renfermées dans des cachots en Danemarck. La mère de Christine, Sigrid Sparre, fut mise dans un sac pour être noyée, et elle était déjà dans l'eau quand elle obtint sa grâce. — Christian publia ensuite une circulaire dans laquelle il dit que tous les Suédois mis à mort avaient été excommuniés par le pape et condamnés comme hérétiques, et qu'ils n'avaient été exécutés qu'afin que la malédiction qui pesait sur ces individus ne tombât pas sur tout le pays. Le tyran quitta enfin la capitale de Suède pour faire sa tournée dans le royaume, et il commit partout les mêmes horreurs. Pour éteindre la soif sanguinaire du monstre, 600 personnes furent sacrifiées, y compris celles qui furent exécutées en Finlande. — Christian retourna en Danemarck et ne revint plus en Suède, où il n'avait jamais eu d'autre pouvoir que celui que lui procurèrent ses armes ou le bourreau. — Ce serait ici le lien de parler de l'ange libérateur de la Suède, de Gustave-Wasa, qui avait réussi à s'évader de sa prison en Danemarck, et qui délivra sa patrie du tyran; mais nous réservons tout ce qui a rapport à cette heureuse révolution pour l'article où nous parlerons de cet homme extraordinaire. — Christian ne perdit pas seulement la Suède, ses autres royaumes lui furent également enlevés, et il tâcha en vain de les recouvrer. Fait prisonnier en 1532 au château de Sunderbourg en Schleswig, il fut transféré au château de Kallundbourg en Seeland, où il demeura renfermé jusqu'à sa mort, qui arriva le 22 janvier 1569. GEORGES BLUHM.

CHRISTIANIA, capitale du royaume de Norwége et siége du gouvernement, est la ville où se rassemble le *storthing* (c'est-à-dire les états-généraux du royaume). Située au 59e degré 53′ de lat. nord, dans une des positions les plus pittoresques, à l'extrémité du golfe qui porte son nom, elle contient 1,500 maisons et 20,600 habitants. Elle consiste, indépendamment des faubourgs, en la ville de Christiania proprement dite, ou Neustadt, que le roi Christian IV fit construire en 1624 sur un plan régulier, comprenant aussi l'ancienne ville ou Opslo et la forteresse d'Aggerhuus, démolies en 1815. Christiania forme un quadrangle de mille pas, tant en longueur qu'en largeur. Ses rues sont bien alignées, et coupées à angles droits; des maisons de pierres les bordent en grande partie, et empiètent chaque année sur la beauté des constructions. Ce qu'elle a de remarquable, c'est le château de la résidence royale, le nouvel hôtel-de-ville, la nouvelle bourse et la cathédrale. Depuis 1811, on y trouve une université appellée *Fredéricie*, avec un séminaire consacré à l'enseignement de la philologie; un jardin botanique, un observatoire, une bibliothèque, des salles d'assemblée, dix-huit professeurs et 200 étudiants. En outre, il y a une école militaire, un institut de cadets, une école de commerce, une de dessin, ainsi que celle de la cathédrale, une société patriotique, une banque royale, la maison de correction, celle des orphelins, les deux théâtres, le grand hôpital militaire. Cette ville a des fabriques de verres, savon, cordages et grosses toiles. Il s'y tient une grande foire chaque année, le 13 février. Parmi les fabriques on peut remarquer une alunière considérable. Son principal commerce consiste en planches et en fers; d'excellents ports en facilitent l'exportation. On évalue à 810 milles florins les planches exportées annuellement. Il y a dans les environs 136 moulins à scies, dont il sort 20 milliers de planches par année. — Ses exportations en Angleterre, en France et en Danemarck, con-

sistent en poissons, savon, vitriol, alun, fer, cuivre, bois de construction. Les environs de Christiania, parsemés de maisons de campagne nommées *lokker*, offrent un aspect enchanteur : on y remarque surtout les maisons de plaisance de *Bogstadt*, *Frogner*, et *Ulevold*. Cette ville s'agrandit dans tous les sens, et s'étend au loin dans la plaine, où ses extrémités forment des masses divergentes qui se prolongent à perte de vue au milieu des métairies. On aperçoit des navires dans le port, derrière les jolies petites îles dont le golfe est parsemé.. Le plus beau quartier de la ville est habité en grande partie par les marchands et les préposés du gouvernement. C.

CHRISTIANISME. (*Voy.* les articles Chrétiens et Jésus-Christ.)

CHRISTINE, reine de Suède, fille du grand Gustave-Adolphe et de Marie Éléonore de Brandebourg, naquit le 8 décembre 1626; elle n'avait que 6 ans à la mort de son père, qui lui laissa pour héritage, avec la couronne, une guerre, glorieuse jusqu'alors pour la nation suédoise, mais dont l'issue devenait douteuse par la perte de l'illustre capitaine qui en dirigeait les opérations avec tant de prudence et de courage. La mort prématurée de Gustave-Adolphe ne lui avait pas permis de penser à laisser des instructions pour l'éducation de la jeune reine. La reine mère, d'un caractère trop inconstant, n'entra point dans le conseil d'éducation de sa fille, et cette princesse fut confiée aux soins de sa tante, la comtesse palatine Catherine, qui remplit cette charge avec honneur. Le conseiller du royaume Jean Skytte, ancien précepteur de Gustave-Adolphe, fut choisi pour diriger les études et adjoint à l'aumônier Jean Mathiæ, que le roi avait lui-même donné pour précepteur à la princesse, et qui lui inspira l'amour des sciences et des langues, surtout celui du latin et du grec. Parmi les auteurs latins, celui qu'elle préférait était Tacite. Elle était tellement versée dans l'histoire que les événements passés lui étaient tout aussi familiers que ceux de son temps. Ce fut le célèbre Axel Oxenstierna qui lui enseigna plus tard la politique. La minorité de la reine dura jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge de dix-huit ans. Pendant ce temps le gouvernement fut confié aux cinq hauts fonctionnaires du royaume, tous hommes du plus grand mérite, qui administrèrent d'après le plan tracé par Axel Oxenstierna, et qu'il assura être conforme aux vœux du feu roi. —La guerre fut continuée en Allemagne avec honneur pour les armes suédoises, sous les généraux qui s'étaient distingués avec leur roi, tels que Horn, Baner, Torstenson, Wrangel et Kœnigsmark. La régence avait d'ailleurs donné plein pouvoir à Axel Oxenstierna pour diriger à son gré les affaires d'Allemagne, et ce grand homme d'état n'avait point d'autre désir que de suivre le plan de son auguste maître; les princes protestants, réunis à Heilbronn au commencement de l'année 1633, le nommèrent de leur côté *director fœderis evangelici*, confiance que l'électeur de Saxe vit avec jalousie accordée à un autre qu'à lui; aussi se vengea-t-il plus tard en abandonnant ses anciens alliés, après la malheureuse bataille de Nordlingue, et en s'unissant à l'empereur pour chasser les Suédois de l'Allemagne. La suite prouva pourtant que l'on avait fait un bon choix. Après avoir conclu une trêve de 26 ans avec la Pologne et le renouvellement de l'alliance avec la France, les armes suédoises reprirent leur ancien éclat; la victoire de Wittstock leur ouvrit tout le nord de l'Allemagne. Les armées françaises et suédoises agirent ensuite de concert, et la prépondérance du parti protestant fut complète. Après la bataille de Leipzig, le 23 octobre 1642, on songea enfin à faire la paix, et les préliminaires furent signés le 25 décembre entre la Suède, la France et l'empereur. Dans le mois d'août, l'année suivante, Torstenson reçut l'ordre d'attaquer le Danemarck, dont la conduite à l'égard de la Suède avait été long-temps douteuse. Ce général entra donc avec une armée en Holstein et le général Horn avec

une autre en Scanie, en même temps que la flotte suédoise, sous l'amiral Wrangel, remporta une victoire sur les Danois.— Le 7 décembre 1744, la reine atteignit sa majorité, et prit en mains les rênes du gouvernement. Elle trouva les affaires dans l'état le plus brillant et déchargea honorablement les membres de la régence. Du reste, la direction des affaires ne changea pas; malgré sa haute capacité, Christine demeura dans la dépendance de ces hauts fonctionnaires, qui continuèrent à gouverner comme auparavant le pays. Il se forma bientôt deux partis à la cour: l'un, ayant à sa tête Magnus-Gabriel de la Gardie, favori de la jeune reine, ne cessa de contrecarrer l'autre, qui était dirigé par le sage Azel Oxenstierna, dont le grand mérite paraissait avoir excité la jalousie du premier; les intrigues des deux côtés causèrent du mal au pays. La paix était le vœu principal de Christine, qui brûlait du désir de se livrer aux arts et aux sciences. Un traité fut donc conclu en 1645 avec le Danemarck à des conditions avantageuses. La guerre d'Allemagne ne fut pas aussi facile à terminer. La reine et plusieurs membres du conseil y étaient disposés, dussent-ils même y sacrifier tous les avantages que l'on avait obtenus; mais Oxenstierna s'y opposa, ayant toujours devant les yeux le plan de Gustave-Adolphe, et prétendant qu'une guerre qui avait coûté à la Suède tant d'argent et tant d'hommes ne devait pas se terminer sans lui procurer des indemnités. Les succès des armes suédoises en Allemagne appuyait les prétentions du grand administrateur, et ce ne fut que par le traité de Westphalie, le 27 juillet 1648, que la Suède put enfin jouir de la paix, qu'elle fit à des conditions honorables. Le pays ne fut pourtant pas heureux. Le peuple voyait avec une jalousie bien naturelle l'opulence et le luxe de la noblesse, enrichie, soit par le butin fait à la guerre, soit par la munificence de la reine, pendant que lui-même gémissait sous le poids des impôts et des suites désastreuses de la guerre. Les deux partis qui divisaient la cour devinrent aussi de plus en plus funestes au pays. On sentit que, pour les effacer et pour arranger les affaires de la monarchie, à laquelle la paix de Westphalie avait donné une vaste étendue, il fallait un homme doué d'une fermeté et d'une énergie que ne possédait pas Christine, et que l'on ne pouvait guère attendre d'une femme. Les vrais amis de leur patrie désirèrent d'après cela que la reine choisît un époux qui pût l'assister avec désintéressement dans les soins du gouvernement; mais la haute noblesse, jalouse de son influence, et craignant de la perdre par l'avénement d'un prince étranger, s'y opposa. Plusieurs princes formèrent le projet de demander la main de la jeune reine; dans le nombre nous citerons le roi de Danemarck, qui la désirait pour son fils, et l'électeur de Brandebourg, à qui l'on prétend que Gustave-Adolphe l'avait destinée dans le cas où il mourrait sans héritiers mâles. Celui qui avait le plus de chances de succès était le cousin de Christine, le comte palatin Charles-Gustave, dont la mère surveillait l'éducation de la princesse, et qui s'efforçait de faire pencher son cœur en faveur de son fils. Jean Mathiæ fit même tout son possible pour y déterminer son auguste élève, et Charles-Gustave lui-même ne négligea rien pour persuader à Christine qu'il avait de l'inclination pour elle; mais la reine, tout en le berçant d'une espérance flatteuse, ne lui donna point une réponse décisive, se bornant à l'assurer que si jamais elle se mariait ce serait lui qu'elle choisirait pour époux. Christine, au lieu de se décider pour le mariage, prit la résolution de garder le célibat, et en le faisant connaître au conseil du royaume, elle proposa d'instituer Charles-Gustave pour son successeur. Cette proposition déplut au conseil et à la noblesse, qui craignaient l'énergie du prince; mais la reine trouva de l'appui dans les trois autres ordres du royaume, qui embrassèrent le projet avec plaisir, et en 1647 Charles-Gustave fut reconnu héritier du trône, malgré l'opposition, à la tête de laquelle

s'était placé Axel Oxenstierna. Le prince se retira alors dans l'île d'OEland, où il vécut loin drs affaires et en simple particulier, jusqu'à ce que les événements le firent sortir de sa retraite. — Prndant la snite du règne de Christine, elle se fit de plus cn plus remarquer par sa munificence envers une foule de savants et d'étrangers, et envers la noblesse. Elle augmenta considérablement cet ordre, au point que lorsqu'elle quitta le trône on comptait qu'elle avait pendant son règne créé 8 comtes, 24 barons et anobli 428 personnes; elle avait même voulu introduire la dignité de duc dans son royaume. Les dernières années de son gonvernement furent peu remarquables sons le rapport de la politique. Entourée de savants et d'artistes, elle ne s'occupa que de sciences et d'arts, se livrant en ontre à aes favoris, parmi lesquels nous nous contenterons de citer les comtes de la Gardie, Steinberg et Tott, le colonel Schlippenbach, un médecin français nommé Bourdelat, le ministre d'Espagnc près de la cour de Suède, et Piemontelli. Ceux-ci variaient les plaisirs et entreteuaient le luxe dc sa cour, et la reine négligeait totalement les affaires de l'état. On remarqua même dès lors qu'elle avait peu de goût pour la religion dominante du royaume. Le mécontentement que causait son insouciance pour le bien public se fit jour peu à peu, et un parti commença à travailler au prochain avénement de Charles-Gustave. Les deux Messenius, père et fils, qui furent impliqués dans ce complot, périreut sur l'échafaud. La reine, dont les mœurs passaient pour être irrégulières, perdit chaque jour de sa considération royale, et si on la respectait encore, ce n'était plus que comme souveraine et fille du graud Gustave-Adolphe. La perspicacité de Christine ne lui laissa pas ignorer ce changement dans l'opinion publique, et il lui inspira le désir de quitter le gouvernement. Le délabrement des finances et la crainte d'une guerre avec la Pologne la déterminèrent à abdiquer en faveur du prince héritier. Axel Oxenstierna fit tout ce qu'il put pour la détonrner de son projet, mais la reine demeura inébranlable dans sa résolution; elle déclara que les affaires politiques lui devenaient de plus en plus insupportables, et qu'elle désirait s'en débarrasser pour se livrer à ses goûts de prédilection, qui étaient le commerce des muses. Une diète fut donc convoquée à Upsal en 1654. Le premier point fut de fixer son apanage, et elle y éprouva une énergique opposition, surtout parmi la noblesse; elle réussit pourtant à en obtenir un très honorable, car on lui céda la ville de Narrkœping et les îles de Gothland, d'OEland, d'OEsel, de Wollin, d'Ysedom et de Wolgaste, avec quolqurs districts de la Poméranie et du Mecklenbourg, qui après la mort de la reine devraient retourner à la Suède. On reconnut à la reine le droit de les gouverner comme il lui plairait, d'après les lois du pays, et de nommer tous les employés dans ces provinces. Le jour de l'abdication, 6 juin 1654, Christine se présenta solennellement daua l'assemblée des états et remit de ses propres maina à Charles-Gustave les insignes de la royauté. Elle lui adressa des paroles pleinea de sensibilité pour lui recommander le bien public, et la plupart dea membres de l'assemblée versèrent des larmea. Axel Oxenstierna ne put assister à cette cérémonie : accablé de vieillesse et d'infirmités, il ne tarda pas à succomber au chagrin qu'elle lui causa. Christine quitta Upsal le lendemain et se rendit à Stockholm, où elle séjourna pendant cinq jours. Elle partit ensuite de la capitale, et, déguisée en homme, elle se dirigea par les provinces méridionales dn royaume, d'abord en Danemarck et de là en Hollande. Elle était accompagnée dans son voyage de quatre Suédois seulement, mais en revanche d'une foule d'étrangers, parmi lesquels se trouvait Piemontelli. Arrivée à Bruxelles, elle y abjura le 24 décembre la croyance de ses pères pour embrasser la religion catholique; le 3 novembre de l'année suivante, elle fut reçue solennellement à Insprnck dans le giron de l'église de Rome, et elle prit le nom de Chris-

tine-Alexandra, d'après le pape, qui se nommait Alexandre. On a donné pour motif de cette inconstance de Christine le vœu qu'elle aurait fait, pendant une grave maladie, de se convertir au catholicisme si elle recouvrait la santé; mais il est plus raisonnable de l'attribuer à sa liaison intime avec Piemontelli. Les jésuites y eurent aussi une grande part: appuyés par le roi d'Espagne, ils lui avaient conseillé d'adopter secrètement la religion catholique en conservant sa couronne. Christine se rendit d'Inspruck à Rome, où elle fit une entrée solennelle à cheval, vêtue en amazone, et où on lui avait préparé pour logement le palais Farnèse. Elle n'y reçut que des savants et consacra tout son temps aux sciences et en particulier à la chimie. Elle fit deux voyages en France, et une entrée solennelle à Paris. Il y aurait beaucoup à dire sur son séjour à Rome et en France: mais; après son départ de la Suède, son histoire est moins authentique, et l'on en a fait en quelque sorte un roman, souvent mêlé d'anecdotes scandaleuses, de sorte que sa conduite morale jette trop d'ombre sur le tableau de sa vie pour permettre de le voir sous un jour brillant. L'éclat du trône ne cessa pourtant pas d'avoir des attraits pour elle, tout en se livrant aux sciences et aux arts. On prétend qu'elle éleva des prétentions à la succession du royaume de Pologne, après Jean-Casimir; elle revint même en Suède à la mort de Charles-Gustave, en 1660, pour redemander la couronne, mais elle fut reçue avec indifférence par le conseil et par les états. Le clergé surtout ne lui fit pas un bon accueil, ce qui était naturel après son changement de religion. Elle quitta donc la Suède une seconde fois, et n'y rentra qu'en 1667; mais, comme on lui refusa le libre exercice de la religion catholique, elle abandonna pour jamais sa patrie, et retourna à Rome, où elle passa le reste de sa vie. Elle mourut le 16 avril 1689, âgée de 63 ans, et fut enterrée dans l'église de St-Pierre. Sa bibliothèque et son musée, si riches en collections d'objets rares et précieux, allèrent augmenter les trésors du Vatican; la France fit auparavant l'acquisition de plusieurs objets d'un grand prix. GEORGES BLUMM.

CHRISTOLYTES (du grec *Christos* et *luô*, je sépare), nom d'une secte d'hérétiques du VI[e] siècle, qui séparaient la divinité de Jésus-Christ d'avec son humanité, et soutenaient que le fils de Dieu, en ressuscitant, avait laissé dans les enfers son corps et son ame, et qu'il n'était monté au ciel qu'avec sa divinité. Saint *Jean-Damascène* (*V.* ce nom) est le seul auteur ancien qui parle de cette secte. E.

CHRISTOPHE (Saint), originaire de Samo dans la Lycie, province de l'Asie-Mineure. Un certain Dagnus, tétrarque ou gouverneur de la Syrie, sous l'empereur Dèce, lui fit trancher la tête après l'avoir tourmenté de la manière la plus horrible. Les actes de son martyre sont très célèbres dans l'église. Beaucoup d'idolâtres se convertirent à sa mort, et l'on sait même que deux courtisanes, Nicæa et Aquilina, qui avaient été envoyées dans sa prison pour le séduire, pénétrées de honte à son aspect, se déclarèrent chrétiennes et perdirent la vie dans les tourments. On voit par les bréviaires anciens et les vieux missels que son culte était autrefois très répandu en Occident, et surtout en Espagne. Un grand nombre d'églises, de monastères, de prieurés, s'élevèrent sous son invocation. En 1386, un certain Henri fit bâtir sur les monts Apennins, sous le nom de *Saint-Christophe*, un hospice semblable à celui du mont Saint-Bernard. Baronius, dans ses notes sur le *Martyrologe romain*, ne sait que penser de la taille gigantesque que les légendes donnent à ce saint: il est certain qu'on l'a beaucoup exagérée. Ses actes lui donnent douze coudées, et ailleurs il n'a plus que douze pieds seulement. Serarius rapporte qu'après la prise de Byzance par les Turcs, une de ses jambes tout entière fut apportée en Occident, et que cette jambe était si grande qu'elle allait jusqu'à l'aisselle d'un homme ordinaire. Tout le monde connaît la fable des dents de saint Christophe. Ces ex-

générations et l'étymologie de son nom, qui en grec signifie *Porte-Christ*, donnèrent lieu à une autre fable : on lui fit traverser la mer à pied, comme le géant Polyphème, portant Jésus-Christ sur ses épaules ; de là est venu l'usage de le représenter ainsi. Jérôme Vida, évêque d'Albe, a fait quelques distiques pleins d'élégance pour montrer l'allégorie de toutes ces fables. D'anciennes hymnes chantées à sa louange lui donnent un extérieur séduisant ; on peut en juger par ce passage :

Elegansque staturâ, mente elegantior
Visu fulgens, corde vibrans, et capillis rutilans,
Ore Christum, corde Christum Christophorus insonat.

« Beau de corps et plus beau par l'esprit, à l'œil rayonnant, à la chevelure d'or, au cœur plein d'amour, son visage, son nom, son cœur, tout en lui rappelle Jésus-Christ. » — Sa statue, ordinairement colossale, ornait autrefois le portail des églises et des cathédrales. On la plaçait ainsi à l'entrée du temple, afin qu'elle pût être aperçue de loin ; car on s'imaginait autrefois qu'on ne pouvait pas être frappé de mort subite ni périr par aucun accident le jour où l'on avait vu une image du saint. Cette croyance pieuse se trouve exprimée dansle pentamètre suivant :

Christophorum videas, posteà tutus eas.

« Voyez d'abord saint Christophe, et marchez ensuite avec assurance. » — La fresque de la grande église de Séville en Espagne est occupée tout entière par un saint Christophe de la taille la plus gigantesque : chaque mollet a près d'un mètre de large. Cette peinture est d'Alesio. On voyait autrefois dans la cathédrale de Paris une statue colossale du même saint : c'était un *ex-voto* d'Antoine, seigneur des Essarts : elle a été démolie en 1784. (*V.* les *Bollandistes*, 25 juillet.) — Il y eut en 903 un antipape nommé Christophe. En 920, un certain Christophe régnait à Constantinople avec quatre autres empereurs. Le trône de Danemarck a été occupé par trois rois de ce nom, auquel deux peintres assez habiles ont aussi donné quelque célébrité.

F. Barthélemy.

CHROMATES et CHROME. En 1797, Vauquelin a découvert que la substance qui nous est apportée sous le nom de *plomb rouge* de Sibérie devait la superbe couleur qui la caractérise à la présence d'un métal jusqu'alors inconnu, que lui-même et d'autres chimistes ont depuis rencontré dans plusieurs minéraux, notamment dans la topaze, où il est associé à un autre minéral remarquable, objet des nombreuses découvertes de notre illustre compatriote, *Viz* la glucine. Vauquelin imposa le nom de *chrôme* à son métal nouveau, à raison de l'aptitude qu'il manifeste pour teindre toutes les substances avec lesquelles il entre en combinaison. — On ne connaît jusqu'ici aucun emploi direct du chrôme, dont la réduction est d'ailleurs difficile. Mais les combinaisons de ce métal remarquable sont susceptibles des plus utiles applications. — Le chrôme pur n'a encore été obtenu qu'en fragments informes, simplement agglutinés par l'effet d'une haute température. Cette masse est d'un gris blanchâtre, excessivement dure, très fragile, très infusible, difficile à oxyder. Il ne paraît pas que le chrôme décompose l'eau. Il n'est attaqué ni par l'acide sulfurique ni par l'acide hydro-cyanique (muriatique) ; il est changé d'abord en oxyde vert, et ensuite en un acide rouge par l'acide nitrique dans lequel on l'expose pendant long-temps à la température de l'eau bouillante. Son oxyde est d'une belle couleur vert d'émeraude ; son acide est rouge. Combiné avec le plomb, cet acide donne naissance à un magnifique produit d'une couleur orangée riche : c'est du plomb rouge de Sibérie fait artificiellement de toutes pièces. — Les combinaisons de l'*acide chromique* sont nombreuses et presque toutes intéressantes pour la science et pour les arts : les limites de cet article nous interdisent de les décrire toutes. Nous parlerons spécialement du chromate de fer natif, généralement considéré aujourd'hui, non pas

comme un sel métallique, mais comme du fer chrômé. Le premier gîte connu de ce minerai a été le département du Var ; depuis, on l'a rencontré dans plusieurs autres localités, tant en France qu'à l'étranger, et c'est aujourd'hui des États-Unis que nous tirons la plus grande partie du chromate de fer employé dans les arts, et dont on extrait l'acide chromique, pour l'engager dans de nouvelles combinaisons, qui procurent les plus belles et les plus solides couleurs en peinture, et même pour la teinturerie. —Le *chromate de potasse* est employé dans la fabrique des toiles peintes : c'est l'ingrédient de ces beaux jaunes éclatants connus sous les noms de *jaunes aladins*. Par voie de double décomposition, le chromate de potasse fournit, avec l'acétate de plomb, le plomb rouge de Sibérie artificiel. — On prépare par d'autres moyens chimiques, d'abord un *chromate de mercure*, puis on obtient de ce sel décomposé l'*oxyde vert de chrôme*, si généralement employé aujourd'hui pour la coloration des pierres précieuses artificielles, des émaux, et pour la peinture sur porcelaine. PELOUZE.

CHROMATIQUE, adjectif pris quelquefois substantivement ; genre de musique procédant par plusieurs demi-tons consécutifs. Ce mot vient du grec *chroma*, qui signifie couleur, soit parce que les Grecs marquaient ce genre par des caractères rouges ou diversement colorés, soit, disent certains auteurs, parce que le genre chromatique est moyen entre les deux autres, comme la couleur est moyenne entre le blanc et le noir ; ou, selon d'autres, parce que ce genre varie et embellit le diatonique par ses demi-tons, qui font dans la musique le même effet que la variété des couleurs produit en peinture. — On appelle *basse chromatique* et *gamme chromatique*, une marche d'harmonie qui procède par demi-tons dans le grave et une gamme qui s'élève ou descend par demi-tons. — Les Italiens donnent à la *croche* (*V.* ce mot) le nom de *croma*, parce qu'on la figure avec une blanche colorée. CASTIL-BLAZE.

CHRONIQUES (du grec *chronos*, temps), histoires générales ou particulières rédigées par époques. On appelle *anciennes chroniques* ou simplement *chroniques*, tous les ouvrages historiques du moyen âge, et ceux qui traitent des premiers temps de la France. Il n'est pas une seule nation européenne qui n'ait ses chroniques, et presque tous les anciens annalistes donnent à la nation dont ils ont entrepris d'écrire l'histoire une origine plus ou moins fabuleuse. Ce reproche s'applique spécialement aux auteurs des vieilles chroniques françaises. « Elles sont (dit l'auteur du *Traité de l'Opinion*, t. 1er, p. 206) de pitoyables romans farcis de fables.... » Le nom de romans se donnait autrefois aux histoires, il s'appliqua depuis aux fictions, « ce qui conduit à croire que les uns et les autres ont eu les mêmes sources. Après que les nations farouches du Nord eurent porté partout leur ignorance et leur barbarie, les historiens dégénérèrent en romanciers. Les faits incroyables et les aventures merveilleuses passèrent pour le sublime de l'histoire ..» L'auteur cite ensuite Hunibalde, qui fait descendre les Francs de Francus, fils de Priam ; il s'arrête à l'an 511, époque de la mort de Clovis. Beauvoir, Trithème, et Mouchy nous donnent également une origine troyenne. Grégoire de Tours, auteur presque contemporain, fait aussi arriver ce Francus, fils de Priam, en Pannonie, dont il fait partir la colonie de Francs qui vint s'établir dans la Gaule. Grégoire de Tours a mêlé beaucoup de fables à des faits vrais. Son engouement pour le chef des Francs connu sous le nom de Clovis, qui n'était pas le sien, s'explique par les préjugés de l'époque et la position de l'auteur, qui était évêque. Il appelle ce chef premier roi chrétien, et il ne pouvait ignorer que près d'un siècle avant l'arrivée des Francs dans les Gaules, le roi de Bourgogne et d'autres étaient chrétiens. Le clergé avait alors besoin d'appui, et les prélats favorisèrent de toute leur influence les projets d'un chef audacieux, pour qui tous les moyens étaient bons, même les crimes les plus odieux, dès qu'ils

pouvaient servir son ambition. Grégoire avait été élevé au siége épiscopal de Tours par le roi Sigebert et la reine Brunehaut. Il fut consacré le 22 août 579. Son *Histoire de France* est son dernier ouvrage. Il composa d'abord les six premiers livres, qui commencent à la création du monde et finissent par le règne de Chilpéric. Les quatre suivants conduisent jusqu'à la fin du règne de Gontran. Cette dernière partie est remarquable par l'importance des faits qu'il raconte. La meilleure édition de ses œuvres est celle du bénédictin D. Ruinart (1 vol in-fol.; Paris, 1699). Nous devons au même savant l'édition la plus soignée de Frédégaire. Cet annaliste renchérit encore sur la fable de Hunibalde, il ne se contente pas de donner aux Francs une origine troyenne, il raconte sérieusement que Mérovée naquit d'un dieu marin et de la reine épouse de Clodion. Au milieu d'un fatras de contes plus ou moins absurdes, surgissent des faits importants, et sur lesquels cet auteur peut être utilement consulté, notamment depuis la mort de Chilpéric Ier jusqu'à la quatrième année du règne de Clovis II. Il faut du moins lui rendre cette justice qu'il a été fidèle à la vérité historique pour tous les faits dont il a été ou pu être témoin ; les autres ne sont qu'une répétition de l'ouvrage de Grégoire de Tours. Il a eu trois continuateurs qui ne méritent aucune confiance, et c'est à ces arides et monotones romanciers que doivent s'appliquer en grande partie les reproches que les critiques adressent à Frédégaire. — Un intervalle immense sépare Eginhard des nombreux annalistes qui l'avaient précédé. Recommandé par Alcuin, son professeur, à Charlemagne, il devint le secrétaire de ce prince, qui en fit son gendre en le mariant à la princesse Imma, sa fille bien-aimée ; le monarque le plus puissant de l'Europe ne crut point se mésallier. Le jeune Allemand, né son sujet, était l'un des hommes les plus instruits et les plus probes de son époque ; il ne le jugea pas indigne de s'allier à la famille impériale. Le dernier des vassaux de Charlemagne se fût cru déshonoré en s'alliant au secrétaire intime de l'empereur ; mais Charlemagne était au-dessus des préjugés barbares de son siècle. Eginhard avait été élevé à la cour de Charlemagne, il avait toute la confiance de ce prince et s'en montra toujours digne. L'œuvre historique d'Eginhard se divise en trois parties, qui ont été réunies en un seul corps d'ouvrage par Duchêne. 1° la Vie de Charlemagne : l'auteur retrace les exploits militaires du héros, les mœurs, les vertus, les talents, et même les erreurs et les fautes de l'empereur; il le suit dans les moindres détails de la vie politique et privée; 2° les Annales, qui embrassent une période de 87 ans, à compter du règne de Pépin, 741; 3° ses lettres, au nombre de 62: la 30e nous apprend qu'Eginhard avait eu de la princesse Imma un fils appelé Vissinus, qui fut un architecte distingué. La 34e est adressée au jeune Lothaire, dont il avait dirigé l'éducation. Eginhard n'oublie rien pour le faire renoncer à ses coupables projets contre l'empereur son père. La 62e appartient essentiellement à l'histoire : Eginhard l'adresse à l'impératrice Hermengarde, femme de Louis-le-Débonnaire, auprès de laquelle il avait été outrageusement calomnié. Eginhard n'a écrit qu'après la mort de Charlemagne. Profondément affligé des calamités, des crimes qui déshonorèrent les petits-fils de ce monarque, il abandonna la cour et vint finir ses jours dans l'obscurité d'un cloître ; il mourut à l'abbaye de Selgenstadt ou Fontenelle, qu'il avait fondée près de Mayence. Les derniers écrits qu'il composa dans sa retraite consistent dans un récit de la translation des saints Pierre et Marcellin, exorcistes; un poème en l'honneur des mêmes saints, et un abrégé chronologique depuis la création du monde jusqu'à la 4e année du règne de Charlemagne. — Dans les siècles suivants, on peut consulter avec quelque avantage sur quelques faits confondus dans des légendes ecclésiastiques et dans des controverses de théologie, Hincmar, archevêque de Reims, Flodoard, chanoine de cette métropole, Yves de Chartres

et Marculfe. Ce dernier offre de précieux documents sur les institutions, les coutumes, qui régissaient la France. Après avoir exploré avec une courageuse patience la longue série des autres annalistes, tous ecclésiastiques, on est plus que surpris de l'inconcevable légèreté avec laquelle la plupart donnent pour des vérités les plus absurdes mensonges. Il faut, à quelques exceptions près, et que je n'ai pu qu'indiquer, lire avec une extrême circonspection les chroniques publiées avant le XIVe siècle, et dont l'exemple a été contagieux pour quelques autres, postérieurs à cette dernière époque. Guillaume du Bellay s'en plaint dans sa préface : « J'ai lu, dit-il, en quelques chroniques (ce que je crains que l'on m'estime avoir songé), d'un roy de France, qui en une après-dinée vint de Compiègne, courant un cerf, à *Ladun* : ce sont cent lieues ou environ. Chacun sçait que Charles, duc d'Orléans, après avoir été près de 30 ans prisonnier en Angleterre pour le service de la couronne de France, à la fin retourna et mourut plein d'ans et d'honneur en ce royaume, et toutes fois on lit, mais c'est dans plus de vingt divers auteurs, qu'il fut à Paris décapité pour crime de lèse-majesté. Le roi d'Ecosse dernier mourut-il pas en la bataille qu'il donna contre les Anglais en 1514? si aije lu que de cette bataille il retourna en ces pays victorieux et triomphant. » Si ces injustifiables bévues peuvent être à juste titre reprochées à des annalistes du XVe et du XVIe siècle, combien d'autres non moins absurdes n'aurait-on pas à signaler dans les prétendues histoires écrites antérieurement dans les cloîtres? Mais du moins les erreurs reprochées par Gme du Bellay à quelques auteurs ses contemporains ne sont heureusement que des exceptions. — Il ne faut pas confondre avec ces obscurs et insignifiants chroniqueurs, dont les œuvres composent la *Bibliothèque bleue* du moyen âge, Nithard, petit-fils de Charlemagne, comte et abbé de St-Riquier, qui dans les guerres civiles prit parti pour Charles-le-Chauve, et fut tué par les Danois en 853. Son histoire des guerres des fils de Louis-le-Débonnaire se lie essentiellement à celle d'Eginhard. Ce précieux fragment historique a été imprimé pour la première fois par les soins du savant Pierre Pithou, en 1588 (in-8°), et inséré par Duchêne dans le 2e volume de sa collection des historiens de France. Cette histoire comprend les principaux événements depuis la mort de Charlemagne (814), jusqu'en 842. Nicolas ou Nicole Gilles, secrétaire de Louis XII, mort en 1533, a, comme ses devanciers, donné aux Francs une origine troyenne, mais ses annales ou chroniques de France, qui comprennent toute notre histoire jusqu'à la fin du XVe siècle, se distinguent par une rare érudition, par une précision et une impartialité plus rares encore. Il joint à sa narration beaucoup de pièces authentiques qui jettent un grand jour sur les faits qu'il raconte. Claude Chappuys a continué ses chroniques jusqu'en 1585. Il est juste de placer Nicolas Gilles sur la même ligne que Froissard, son continuateur Monstrelet et Philippe de Commines, trop connus pour qu'il soit nécessaire de donner un aperçu de leurs œuvres. Guillaume de Nangis, moine de l'abbaye de St-Denys, a composé plusieurs chroniques : 1° les Vies de Louis IX et de Philippe-le-Hardi, et une chronique générale de France; il mourut en 1302. Deux autres savants bénédictins l'ont continué, le premier jusqu'en 1340, le second jusqu'en 1368. L'étude de cette dernière partie est indispensable pour bien connaître les événements de cette époque.

Chroniques de France (Grandes), ou chroniques de St-Denys.

On leur donne ce double titre parce qu'elles ont été écrites dans l'abbaye de St-Denys, et qu'elles comprennent les principaux événements de l'histoire de France jusqu'en 1355. Il paraît qu'elles ont été commencées au IXe siècle. On regarde comme leur premier auteur l'abbé Suger, abbé de St-Denys, principal ministre et régent de France sous les règnes de Philippe Ier et de Louis-le-Gros. El-

les avaient d'abord été rédigées en latin, et on en attribue la traduction à Guillaume de Nangis. Elles se composent de l'ouvrage d'*Aymoin* (*Gesta Francorum*) pour la race mérovingienne; d'*Eginhard*, pour l'histoire de Charlemagne; de l'historien dont on ignore le vrai nom, et qui n'est connu que par le sobriquet de l'*astrologue*, pour le règne de Louis-le-Débonnaire; *Graber* et *Guillaume de Jumièges*, pour les règnes suivants; les annales particulières de Louis-le-Gros, par *Suger*, de Philippe-Auguste, par *Rigord* et *Guillaume le Breton*, de Louis IX et de Philippe-le-Hardi, par *Guillaume de Nangis*. Plusieurs auteurs anonymes ont continué ces chroniques depuis 1340 jusqu'en 1380. On y ajoute pour l'histoire de Charles V et Charles VI des extraits de *Juvénal des Ursins* et de *Jean Chartier*. Là s'arrêtent les manuscrits de ces chroniques, et depuis leur impression on y ajoute les vies de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII.— Il y avait peu de grandes bibliothèques en France qui n'eussent un ou plusieurs manuscrits de ces chroniques. Elles ont souvent, et dans de grandes circonstances, été consultées, non seulement pour régler le cérémonial des sacres, mais pour des questions de priviléges, de préséances, de prérogatives des princes, des grands seigneurs, et même pour des questions de propriété.

Chronique scandaleuse.

Les copistes ont donné ce nom aux *Chroniques de Loys de Valois*, attribuées à Jean de Troyes, greffier de l'hôtel-de-ville en ce temps; les auteurs de l'excellente collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France* n'ont adopté ce titre que pour se conformer à un usage reçu. Peu importe, du reste, que l'ouvrage soit de Jean de Troyes, ou que celui-ci n'y ait contribué que par des notes et des additions. C'est le naïf et consciencieux journal d'un bourgeois loyal et sans prétention, qui raconte avec ingénuité les événements dont il a été témoin depuis 1460 jusqu'en 1483. On lui a donné ce titre de *Chronique scandaleuse* sur la foi de Brantôme, qui dans son *Eloge de Charles VIII* (t. 1er, édition de Leyde, 1699, p. 32) parle « de l'histoire sanglante qui a été escripte de ce roi (Louis XI), où elle touche plus sur les cordes aigres de sa vie que sur les douces. » Brantôme ajoute que François Ier ne voulut jamais permettre qu'elle fût imprimée, « dont c'est dommage, dit encore Brantôme, car on y eust vu choses et aultres, et plusieurs grands rois et aultres princes y eussent pris exemple... Car il n'y a rien qui pousse la personne tant à la vertu que l'horreur, l'abhorrement du vice, ni qui le mène aussi tant à la vertu que l'émulation de la même vertu. » Ainsi Brantôme n'a jamais considéré les *Chroniques de Loys de Valois* comme une satire, il n'y avait de scandale que dans les faits qui y sont racontés. L'ouvrage a été souvent imprimé. La meilleure édition est celle qui fait partie de la collection que je viens de citer. Elle forme le t. XIII publié en 1786.

Conclusion. — On ne s'est jamais autant occupé de l'histoire de la vieille France, que depuis quelques années. Les collections de Duchêne et des bénédictins ne se trouvaient jadis que dans les grandes bibliothèques. Les débats des parlements, leur opposition aux envahissements du pouvoir ministériel, ont ramené l'attention publique sur les véritables documents de notre histoire et les maximes de notre droit public. Une société de savants, laborieux et très instruits, entreprit dix ans avant la révolution de 1789 une collection universelle des mémoires relatifs à l'histoire de France, ils y ont inséré quelques chroniques, mais ils se sont spécialement attachés aux ouvrages et aux mémoires du XVIe et du XVIIe siècle. Ils avaient publié 70 volumes en 1789. Les circonstances semblaient devoir être pour cette utile entreprise un nouvel élément de succès; mais les collaborateurs cessèrent de s'entendre, et plusieurs bibliothèques riches en documents ne furent plus accessibles pour eux. Un des anciens rédacteurs avait repris la suite de ces importantes publi-

cations sous l'empire, mais il n'a publié qu'un Brantôme. Le même besoin de documents historiques s'est fait plus vivement sentir depuis vingt ans, et nous devons à M. Guizot un heureux et précieux choix des anciennes chroniques depuis l'origine de la France jusqu'au XIIIe siècle. Cet important travail est terminé et publié depuis quelques années. (30 vol. in-8°. Paris, chez Brière.) — Sous les auspices du gouvernement impérial, M. Dacier, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avait publié une partie des chroniques de Froissard. La publication s'arrêta à un premier volume in-folio. Cet historien et les principaux chroniqueurs depuis le XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe, ont été publiés et annotés par M. Buchon, en 47 volumes in-8°, à la librairie Verdière. —Il serait à désirer que quelques savants dévoués au progrès de notre instruction historique réunissent dans un cadre plus resserré et plus à la portée de toutes les intelligences et de toutes les fortunes tous les documents les plus intéressants et les plus authentiques de notre droit public, de nos anciennes institutions, et les événements les plus remarquables des temps passés. Les documents sur les faits généraux et particuliers, et sur les moindres détails des mœurs et des actes depuis le XVIe siècle surabondent. Tous les éléments de la vérité historique existent; mais, pour les coordonner et en former un tout homogène et vrai dans son ensemble et dans chacune de ses parties, il ne suffit pas de connaître les sources, il faut travailler sans préjugé, sans prévention politique; il faut être absolument indépendant des hommes et des choses, il faut être véritablement historien. (*Voy.* l'article CHRONOLOGIE. DUFEY (de l'Yonne.)

On donne aussi le nom de CHRONIQUES ou de *Paralipomènes* à deux livres de l'Ancien-Testament qui servent comme de supplément aux quatre livres des Rois.

CHRONIQUES (Maladies). *V.* MALADIES.

CHRONOGRAMME. A n'en juger que par les deux termes grecs dont ce mot se compose, c'est l'expression d'un *millésime en lettres* numérales; mais, dans une acception moins générale, un chronogramme, soit en prose, soit en vers (et dans ce cas, il a pour synonyme *chronostique, vers* ou *distique numéral*), est une formule où le millésime d'un fait est contenu dans certaines lettres des mots qui énoncent l'évenement dont il s'agit. Ces lettres sont celles qui avaient une valeur numérique chez les Romains, et qu'on a soin d'écrire en caractères plus grands ou d'une couleur différente pour les distinguer des autres lettres du même chronogramme.—Ainsi, Pierre-le-Grand, voulant consacrer la mémoire de Pultava, fit frapper une médaille avec ces quatre mots :

pVLta Va MIsa CLaDe InsIgnIs.

Si l'on additionne les numérales de cette légende, V, L, V, M, I, C, L, D, I, I, I, on trouve en somme : 5, 50, 5, 1000, 1, 100, 50, 500, 1, 1, 1, = 1714, millésime de cette mémorable journée. — On ne saurait dire l'époque ni l'auteur de cette invention : mais elle ne va pas au-delà du moyen âge, car les anciens n'ont pas de chronogramme dans la juste acception du terme. Il est vrai néanmoins qu'ils attachaient des nombres à certains mots, soit pour en tirer des présages, soit pour d'autres motifs, et, sans aller bien loin, on peut citer l'épigramme insérée dans l'*Anthologie grecque* (liv. I, ch. 91) : *Il y a six heures qui sont dues au travail, mais les heures suivantes* (7e, 8e, 9e et 10e), *dont les lettres composent le mot* Ζηθι, *disent à l'homme : jouis de la vie.* —Que les anciens aient donné aux modernes l'idée du chronogramme ou non, il est vraisemblable que l'invention en est due aux cénobites du moyen âge, comme tant d'autres bagatelles difficiles, enfanta du mauvais goût et d'un immense loisir. — Il paraît qu'on n'a pas découvert un chronogramme plus ancien que celui d'Aire en Picardie, où, sur les vitres de Saint-Pierre, il consacre à la mémoire, sous l'année 1064, la fondation de quatorze prébendes par le comte Baudoin :

[illegible]

Il est à observer que les D ne sont pas comptés dans ce vers numéral. C'est que, en effet, les Romains n'ont jamais employé que cinq lettres, I, V, X, L, C, pour exprimer toutes les quantités possibles. Ils écrivaient le nombre 100 avec un c retourné et précédé d'un I (IƆ), figure que l'ignorance et la précipitation des copistes confondit avec un D. Le signe particulier du nombre 1000 (CIƆ) subit la même fortune, grâce à son air de famille avec un M gothique, arrondi et fermé aux deux extrémités du premier et du dernier jambage. Mais le D n'eut qu'assez tard une condition assurée dans les numérales; car, au seizième siècle, et long-temps même pendant sa durée, il est arbitraire, tantôt négligé, tantôt compté. — Les peuples chez lesquels cette invention fut le plus accréditée sont les Allemands, les Hollandais et surtout les Belges, où la mode en abusa au commencement du siècle dernier. Il n'y avait plus si petite solennité, soit publique, soit particulière, à qui on ne prodiguât les chronogrammes ou plutôt les sentences *chronographées*, en détournant le chronogramme de sa destination pour l'appliquer à ces vérités morales qui sont immuables, de tous les temps, et n'appartiennent pas à telle année plus qu'à telle autre. Le chronogramme doit rappeler le passé aux yeux du présent : il est né pour marquer au frontispice des monuments, au pied des statues, autour des médailles, le millésime d'une fondation, d'un traité et d'un fait mémorable. L'avenir n'entre pas mieux dans son domaine, car le temps peut démentir ses oracles, comme il advint au maréchal de Vauban, après qu'il eût fortifié Landau (1702). Il se vantait d'en avoir fait une place imprénable, et ce chronogramme fut arboré aux portes : hæC neMInI CeDet. La même année, elle tomba au pouvoir de l'empereur, et le chronogramme prophétique fit place à celui-ci : CeDIt taMen CæsarI. Les Français, à leur tour (1703), ayant donné un démenti au chronogramme d'une médaille impériale et repris Landau, l'ennemi réussit à les en chasser l'année suivante, et, parmi les chronogrammes plus ou moins bons des médailles frappées à la gloire de cet événement, on distingue la justesse et la précision de celui-ci :

CeDIt sIs CæsarIs arMIs.

H. Fauche.

CHRONOLOGIE (du grec *chronos*, temps, et *logos*). C'est la science de la division du temps pour les usages civils chez les peuples anciens et modernes : par cette science on arrive à la détermination certaine de l'époque des événements principaux de l'histoire de ces peuples. — A ce précieux résultat se rattachent des considérations du premier ordre pour les annales de l'esprit humain : l'historien a recueilli les faits, le chronologiste a fixé leur date précise, et le philosophe vient, qui, considérant les générations passées comme un seul homme contemporain de tous les temps connus, étudie ses fortunes diverses, son enfance et sa virilité, ses combats contre des influences funestes, ses victoires et ses défaites également temporaires, les agents des vicissitudes qu'il dut subir inévitablement, et enfin, son retour, inévitable aussi, à la plénitude de la vie, parce que le propre de l'intelligence est de participer à l'immortalité même de sa divine origine. L'espèce humaine s'instruit à ces grands traits de sa propre histoire. elle grave dans sa mémoire le souvenir de ses périodes de félicité, en examine attentivement les causes, et puise à la fois dans cet examen les motifs d'un juste orgueil pour ses progrès dans le passé et les leçons d'une pénible expérience pour accroître ses progrès dans l'avenir — Considérée dans son application spéciale à l'histoire en général, la chronologie a pris depuis assez long-temps la place éminente qui lui appartient dans cette étude importante. pour que l'on puisse s'abstenir d'exposer ici, après tant d'autres écrivains, son indispensable nécessité : elle porte la lumière dans les obscurités de l'antiquité, elle débrouille le chaos des événements qui se sont succédés sur le globe depuis qu'il est ha-

bité, met à sa véritable place chaque chose et chaque personnage dont l'influence a agi sur les destinées de la société humaine ou de ses fractions diverses, révèle sur les origines des peuples leur véritable généalogie, l'époque des institutions mémorables qui modifièrent si diversement leurs mœurs publiques ou leurs coutumes particulières ; fixe l'époque de toutes les créations, de celles du génie des sciences, comme de celles du génie des arts, la date des monuments publics, enfin celle des faits avérés qui intéressent, soit une nation, une famille, un homme, soit un empire ou un hameau, les plus grands intérêts sociaux comme la moindre action individuelle. On a dit, il y a long-temps, que la chronologie et la géographie sont les deux yeux de l'histoire : d'où celle-ci tirerait-elle ses certitudes si ce n'est de la connaissance des temps et des lieux ? —L'utilité et les avantages que l'histoire retire de la chronologie ne sont mis en question par personne, et il ne s'est pas encore trouvé de réformateur de cette opinion universelle. Mais le scepticisme ne l'a pas épargnée, et ses doutes spécieux, sans nier l'importance de la science des temps, s'en prenaient, même avec quelque avantage, à ses certitudes. Nous sommes loin de condamner ces doutes, et si la bonne foi est leur unique source, nous les reconnaîtrons pour très rationnels. Que dire en effet, au milieu de tant de systèmes chronologiques, non seulement si différents, mais encore si opposés, tous également certains et démontrés par les faits, selon les dires de leurs auteurs, mais tous également embarrassants pour celui qui, cherchant un guide fidèle, et n'ayant ni le temps ni les moyens de scruter les qualités de tous ceux qui s'offrent à le servir, renonce à tous, les suspecte tous, n'osant se fier à l'un d'eux. — Tous les peuples se firent un système, mais quand ils eurent vieilli. L'arrangement méthodique des faits de l'histoire, c'est-à-dire la science chronologique, ne vint donc qu'après plusieurs autres sciences, et peut-être quand ses plus précieux éléments n'étaient déjà plus à la disposition des hommes qui voulurent la créer. Dans ce temps-là, les sociétés qui occupaient les régions diverses du globe s'ignoraient trop mutuellement pour que, se consultant réciproquement et mettant en commun leurs observations respectives, elles pussent s'entendre et s'accorder sur un ordre uniforme d'idées ou d'opinions au sujet de la durée des temps. Chacune d'elles travailla donc isolément, et, soit avec le privilége de l'invention, soit par l'effet d'imitations plus ou moins avérées, proclama une science toute faite, placée en général sous la protection de ses dieux, conséquemment mise hors de discussion et d'examen. Le système religieux des plus anciens peuples comprend en effet intimement ses doctrines chronologiques, les domine de toute son autorité, et leur cosmogonie contient à la fois l'histoire des dieux et celle des hommes. Quelle que soit la diversité des assertions sur l'origine et la nature des choses, les temps sont toujours mesurés, comptés, distribués de telle sorte que les périodes, même les plus extraordinaires par leur durée ou leurs éléments, ne sont jamais inoccupées. — De là l'origine de tant de systèmes de chronologie que chaque peuple créa à son usage. Inséparable de sa constitution religieuse, ce système fut adopté, professé sans dissidence. Par lui la nation remontait généalogiquement aux dieux qu'elle adorait : la foi des uns et l'orgueil des autres conciliait à ces systèmes l'approbation universelle. —Si l'on cherche l'élément primitif, universel et certain de cette science, c'est le jour, espace de temps donné par la nature même, connu de tous les hommes, adopté sans exception par tous les peuples, mais diversement déterminé dans son commencement plutôt que dans sa durée. Compté soit d'un lever à l'autre du soleil, soit du commencement de la nuit à la fin du jour qui la suit, ou enfin de moments différents de cette période d'heures, sa longueur, pour la division et le comput du temps, n'en était

pas sensiblement affectée, et l'histoire des événements humains ne peut tenir aucun compte de ces effets, appréciables seulement dans la rigueur des calculs. De ces périodes d'*heures* qui constituèrent le jour, on arrive aux périodes de *jours* qui constituèrent le mois, et enfin aux périodes de *mois* qui constituèrent l'*année*. Cette progression, énoncée ici en quelques mots, exigea très vraisemblablement quelques siècles : l'esprit humain ne débuta point par ses chefs-d'œuvre, et nous en jouissons sans trop penser aux efforts, aux tâtonnements, aux erreurs même dont ils furent les conséquences. Ici il y en eut sans doute plus qu'en toute autre institution, et les premières données, je ne dis pas certaines, mais les moins affectées d'intolérables aberrations, ne furent acquises que lorsque déjà quelque connaissance du système du monde, fruit de l'observation, eut pu se faire jour dans les écoles au travers des doctrines cosmogoniques fondées par l'empirisme religieux des anciens peuples, et à tout risque pour leur auteur : car Anaxagore ne fut pas plus heureux à Athènes que Galilée ne le fut ensuite à Rome. C'est donc à force de temps que l'année fut établie d'après l'observation de la marche et du retour périodique des astres, mais elle participa à l'incertitude même de ces observations. — Les anciens reconnurent le jour comme principe naturel de la division du temps, réglèrent sur lui l'institution de l'année, divisèrent celle-ci en mois, le mois en jours, de nombre égal d'abord et inégal ensuite, et le jour lui-même en heures qui étaient divisibles en fractions infinies. Alors le calendrier était institué, tableau légal de toutes ces divisions consacrées par l'autorité politique et par l'autorité sacerdotale, charte nationale où chacun devait puiser le seul mode reconnu de noter pour lui et pour les autres l'époque des actions publiques ou privées. — L'institution du *calendrier* est, comme celle de l'alphabet, d'une origine inconnue, mais non moins ancienne : l'importance de son usage parmi les sociétés modernes nous révèle aussi qu'elle ne fut pas moindre pour les sociétés anciennes : il est un des plus nécessaires agents de l'ordre social, de l'administration publique ; il se lie à tous les intérêts, et cette division toute fictive de ce que l'homme a appelé le temps fut une nécessité inévitable dès que deux individus vinrent à se rencontrer. Aussi l'usage d'un calendrier se retrouve t-il chez tous les peuples, et dès les temps primitifs de son histoire, qui ne sont, à vrai dire, que les temps secondaires de son existence. C'est à son calendrier particulier qu'il mesure ces temps, qu'il rattache tous les événements dont il rappelle le souvenir, qu'il rapporte enfin toutes les dates inscrites sur ses monuments. Ces indications sont d'un grand prix pour l'histoire, mais c'est la chronologie qui doit les élaborer pour elle ; et ce travail, qui est une de ses attributions les plus essentielles, est aussi le sujet habituel de ses mécomptes : elle connaît le but, mais les routes certaines lui manquent trop souvent pour l'atteindre. — La connaissance détaillée des *ères* principales qui furent civilement en usage chez les anciens, les rapports de ces ères entre elles, leur réduction à un terme généralement connu, est aussi une des notions les plus nécessaires à l'intelligence de la chronologie. Ce qui ne l'est pas moins, c'est la distinction des ères astronomiques de celles qui furent purement chronologiques, c'est-à-dire qui furent employées dans le comput des temps pour les usages civils, et qui se liaient par-là intimement avec celui du calendrier. Telle est l'ère chrétienne, qui éprouva aussi des vicissitudes, et qui est d'une grande importance, même pour la chronologie universelle. L'ère chrétienne est en effet comme un jalon planté dans l'espace des âges, comme un point fixe auquel peuvent se raccorder tous les autres de cet espace qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi : il suffit pour cela d'en apprécier leur éloignement relatif. Elle est encore, sinon la pierre de touche de tous les systèmes imaginés avec une fécondité sur-

prenante, un moyen du moins de les entendre tous, et même de les concilier tous, si leurs auteurs voulaient y consentir et faire à l'utilité générale un sacrifice, toujours pénible, il est vrai, celui de leurs admirables inventions. — L'origine de l'ère chrétienne se lie à une année déterminée des ères profanes qu'elle remplaça, et cette concordance nous guide dans l'appréciation des temps qui précédèrent cette époque mémorable. En procédant en sens contraire, on procède d'un point incertain, contestable en toute conscience, et dont la diversité légale affecte infailliblement tous les points du système qui en est une déduction forcée: c'est un moyen infaillible pour ne point s'entendre, une autre tour de Babel, et, en ne considérant que l'intérêt des sciences dont personne ne conteste l'utilité, ce fut sans doute assez d'une. — Après avoir indiqué les éléments principaux de la chronologie historique, il nous reste à parler de l'histoire de cette science considérée dans ses deux branches principales: la chronologie sacrée et la chronologie profane. La première tire tous ses principes des livres de l'Ancien-Testament, et de la diversité des trois textes principaux dans lesquels ces livres nous sont parvenus, c'est-à-dire le texte hébreu, le texte samaritain et le texte grec. — Voici le tableau des principales époques suivant les trois textes :

Intervalles.	Les Septante.	Les Samaritains.	Les Hébreux.
D'Adam au déluge.	2242 ans.	1307 ans.	1656 ans.
Du déluge à Abraham . . .	942	942	292
D'Abraham à Jésus-Christ.	2044	2044	2044
Total d'Adam à Jésus-Christ.	5228	4293	3992
Ainsi le déluge aurait précédé Jésus-Christ de . . .	2986 ans.	2986 ans.	2336 ans.

C'est sur le texte hébreu qu'a été faite la traduction latine qui porte le nom de *Vulgate*. Les premiers Pères de l'église ont été fort partagés sur le véritable sens de chacun de ces textes, en particulier en ce qui concerne la supputation des temps, et la diversité des leçons de ces textes en accroissait quelquefois les difficultés. Il y a donc aussi une assez grande diversité entre les résultats définitifs ou le système général auquel chacun d'eux s'arrêtait, et si parfois quelques-uns s'accordent sur des époques principales, la création, le déluge ou la vocation d'Abraham, par exemple, ils diffèrent parfois aussi sur l'époque des faits intermédiaires. Flavius Josèphe, historien juif, qui rattache les fastes de sa nation à toutes les époques principales de la Bible, est aussi un des plus anciens écrivains connus sur la chronologie sacrée; il rédigea ses *Antiquités* juives vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, et s'appliqua plus particulièrement dans son livre contre Apion à défendre le système des temps selon les textes sacrés contre les systèmes tirés des livres profanes. Au siècle suivant, Clément d'Alexandrie, l'une des lumières de l'église chrétienne, discuta aussi dans ses divers ouvrages, notamment dans ses *Tapisseries* ou Mélanges, les époques principales de la chronologie sacrée. Jules-l'Africain, chronologiste chrétien du troisième siècle, composa une chronographie dont il ne nous reste que des fragments. Enfin, Eusèbe, évêque de Césarée de Palestine, en 313, se plaça au premier rang des écrivains chrétiens par ses divers ouvrages historiques et par sa chronographie divisée en deux livres. Le premier contient les recherches théoriques et les extraits des historiens sacrés ou profanes qu'il voulait relater; le second livre en est comme le résumé en un canon chronologique, tableau en colonnes, où se trouvent mis en concordance, année par année, les règnes des chefs, princes ou magistrats de Chaldée, Assyrie, Médie, Perse, Lydie; des Hébreux, des Égyp-

tiens, d'Athènes, d'Argos, Sicyone, Lacédémone et Corinthe ; de Thessalie, de Macédoine, enfin des Latins et des Romains, le nombre de colonnes synchroniques de ce tableau s'accroissant à mesure qu'un état naît à l'histoire et jusqu'à ce qu'il en disparaisse. A la renaissance des lettres, on ne trouva de la chronique d'Eusèbe, écrite en grec, que la version latine du second livre, version attribuée à saint Jérôme, qui ne se borna pas au rôle de traducteur. Il respecta le texte original dans la partie qui comprend les temps depuis Ninus et Abraham jusqu'à la prise de Troie ; il y fit beaucoup d'additions pour la partie suivante, depuis Troie jusqu'à la vingtième année de Constantin ; enfin il composa une suite à cette deuxième partie, en la poussant jusqu'au sixième consulat de Valens avec Valentinien. Joseph Scaliger, qui a publié cette chronique en 1606 et en 1658, y ajouta quelques fragments grecs d'Eusèbe inédits jusque là, et qu'il fut soupçonné d'avoir forgés. Mais la découverte faite, il y a quelques années, d'une version arménienne de l'ouvrage d'Eusèbe, et qu'on dit ancienne, peut justifier pleinement Scaliger, et nous restituer en même temps l'importante composition de l'évêque de Césarée ; elle servit de guide à tous les écrivains grecs qui, dans les temps postérieurs, traitèrent de la chronologie après lui, sans cependant mériter la même estime, ne se distinguant en général que par des divergences de sentiments sur les questions d'ordinaire les plus oiseuses. De ces écrivains, nous ne nommerons ici que Georges le Syncelle, au huitième siècle, qui composa aussi une chronographie universelle commençant à la création du monde, et dont le but principal est de soumettre toutes les chroniques profanes à l'autorité de la chronologie sacrée. Heureusement pour son indigeste composition, le Syncelle l'a grossie de fragments tirés d'écrivains aujourd'hui perdus pour nous, de Jules l'Africain entre autres, et ce sont ces fragments qui ont seuls tiré cette singulière chronographie de l'oubli où gisent tant d'autres ouvrages du même genre. Celui de Georges le Syncelle, qui fut surpris par la mort vers l'an 800, ne va que jusqu'au règne de Dioclétien ; Théophane d'Isaurie le porta jusqu'en 813, et celui-ci eut pour continuateur Jean Scylitza, surnommé Curopalate, jusqu'en 1081. La collection des écrivains byzantins comprend ces divers ouvrages et plusieurs autres chroniques, ou générales, telles que celle dite d'Alexandrie, ou spéciales, qu'il est inutile de citer ici. — Le caractère général de ces chroniques grecques, est de se conformer, par une préférence raisonnée, au système de supputation des temps fondés sur le texte de la Bible des Septante, c'est celui avec lequel les monuments profanes s'accordent plus facilement, de sorte qu'on peut dire que ce système était pour l'église grecque comme l'un de ses dogmes. — L'église latine se sépara d'elle en ce point de même qu'en quelques autres, et la différence des communions peut être considérée ici comme une cause de dissidence en chronologie. Néanmoins, on citerait difficilement une autorité qui recommandât formellement ou qui condamnât l'un de ces deux systèmes. L'église romaine, en effet, adopta et suit encore, pour son martyrologe, la chronologie grecque d'Eusèbe, mais pour la supputation générale des temps antérieurs à l'ère chrétienne, au patriarche Abraham surtout, elle affecta quelque préférence pour le calcul qui résulte de la Bible latine ou Vulgate, quoique les deux systèmes soient également reconnus pour orthodoxes. Saint Augustin, Sulpice-Sévère, le vénérable Bède et autres anciens écrivains de l'église latine, se rangeaient à très peu près au sentiment des Septante, tandis que d'autres, tels que saint Jérôme et Lactance, ont préféré le calcul abrégé, par respect pour la Vulgate, et les réformés aussi, par respect pour le texte hébreu. Usserius, Joseph Scaliger, Petau, son ardent contradicteur, ont accrédité cette préférence par leurs savants ouvrages, et les catholiques et les protestants les ont également

adoptés, malgré les efforts du cardinal Baronius, du père Morin et de Vossius, en faveur de la chronologie des Septante. La différence des deux calculs est cependant assez sensible pour qu'on ne se prononce point légèrement pour l'un ou pour l'autre. Usserius, se fondant snr la Vulgate, compte 4,004 ans de la création du monde jusqu'à l'ère chrétienne; Eusèbe et le martyrologe romain trouvent, selon les Septante, 5,200 ans pour le même intervalle. On conçoit qu'en pareille matière il existe une infinité d'opinions particulières; et, pour être sincère, il faut dire que la critique s'enorgueillirait avec raison de pouvoir affirmer qu'elle est arrivée à une approximation de quelques siècles de l'époque désirable. — Le savant Eusèbe a dressé des tables générales chronologiques qui commencent à la naissance d'Abraham : Eusèbe le fait contemporain de Ninus en Assyrie et d'Europs à Sicyone, et les partisans de l'antiquité des Grecs ne sauraient se plaindre de la part que lui fait ici l'évêque de Césarée. — Il n'en était pas ainsi à l'égard des monoments de l'histoire de l'Égypte. Cette renommée d'antiquité supérieure, qui leur est venue des plus anciens temps de l'histoire écrite jusqu'à nos jours; ces listes de dynasties de rois dont la somme des règnes dépassait tous les calculs adoptés pour des motifs divers de préférence, les mettaient tous en défaut, la critique historique ne condamnant pas trop publiquement des documents qui, jugés selon les règles les plus ordinaires, ne pouvaient être rejetés absolument, quand on en admettait tant d'autres qui tiraient toute leur valeur de celle que ces mêmes règles leur communiquaient. Ne pouvant donc annuler arbitrairement ces données importantes, on tâcha d'affaiblir leur témoignage par des interprétations, et le chevalier Marsham, reproduisant en 1672 la méthode assez commode de Georges le Syncelle, déclara que cette longue série de rois et de dynasties successives en Égypte, devait être réduite en plusieurs listes de dynasties contemporaines régnant simultanément dans divers cantons de cette contrée célèbre. — Peu de temps après l'anglais Marsham, se présenta un autre réformateur de la chronologie générale; ce fut le père Pezron, qui publia, sans nom d'auteur, en 1687, un volume où il se déclare pour le texte des Septante, l'interprète à sa façon, en déduit une somme de 5,872 années avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire près de dix-neuf siècles de plus que dans la Vulgate. Mais à l'égard de l'Égypte, il soutient avec Marsham et d'autres, que les dix-sept premières dynasties fournirent des règnes contemporains, et que les treize dernières seules furent successives, un roi ayant succédé à un autre pour toute l'Égypte, à compter du premier de la dix-huitième dynastie. — On ne s'est guère écarté depuis la publication de ces deux ouvrages des idées qu'ils ont mises en circulation, et une imposante autorité, tirée de l'opinion de l'un des plus grands génies des temps modernes, Newton, rétrécissait encore, plutôt qu'il ne l'étendait, le système de chronologie générale déduit de la Vulgate. Newton, qui unissait beaucoup de piété à beaucoup de savoir, entreprit, dans ses loisirs, de rendre, comme il le disait, la chronologie conforme à l'ordre de la nature, à l'astronomie et à l'histoire sacrée, et, combinant à la fois diverses idées ou astronomiques ou mythologiques, il fixe à l'an 930 l'époque de l'expédition des Argonautes; toutes les autres époques de l'histoire grecque ou orientale sont subordonnées à cette première détermination, et la prise de Troie est de l'année 904 avant J.-C. Une telle réduction de plusieurs siècles dans les temps de l'histoire ancienne, et le nom de son auteur, excitèrent l'attention générale au plus haut degré. Elle fit rechercher la réfutation qu'en donna Fréret, pour la première fois, en 1725. Fréret fut compris, et un assentiment général ramena la science des temps à ses véritables principes, et rétablit la paix dans le monde savant. Mais cette quiétude fut troublée bientôt après par les conséquences hardies qu'on se hâta de tirer de certains faits ou de

certaines conjectures. On proclama que les notions astronomiques consignées dans les écrits des anciens, et quelques observations de phénomènes célestes qu'elles relataient, prouvaient à la fois que l'antiquité avait eu la connaissance des plus importants principes de l'astronomie moderne, et que l'acquisition de cette connaissance et l'usage qui en était constaté par des observations reconnues exactes, prouvaient que le temps nécessaire pour y parvenir devait dépasser de beaucoup les supputations reçues. On étudia aussi plus particulièrement les divisions du ciel; on rechercha l'origine des constellations; on fit une sorte d'anatomie du cercle zodiacal, et l'on en conclut hardiment que son institution ne pouvait appartenir qu'à l'Egypte, et devait remonter à une époque antérieure encore à toutes les supputations, néanmoins très certaines, puisque par cette époque tous les noms des signes sont exactement significatifs et en rapport parfait avec l'état agricole de l'Égypte, et de l'Égypte seule. On chercha ensuite et on trouva des zodiaques partout; avec eux on recueillit des périodes dont les chiffres, assez ingénieusement expliqués, sans qu'on s'embarrassât des certitudes, expriment de même l'immense antiquité, non pas du monde, ce que personne de bon sens ne peut prétendre expliquer, mais des sociétés humaines, seule question pour l'histoire et pour la philosophie; enfin, l'Égypte nous révéla aussi ses zodiaques sculptés dans les temples, et on y vit sans hésitation le témoignage le plus authentique en faveur des systèmes qui agitaient tous les esprits. On sait le sort de ces zodiaques: leur véritable appréciation comme monuments astronomiques les a dépouillés de l'intérêt magique qu'ils avaient suscité, elle est le dernier fait de l'histoire des perturbations qu'a éprouvées la science des temps durant les 50 dernières années. — Historien et non pas juge de ces opinions diverses, il suffit de les exposer ici, en ajoutant cependant que la discussion de ces mêmes opinions a singulièrement avancé la science même; car la chronologie a aussi ses *certitudes*. — On peut les énumérer dans l'ordre suivant, qui est l'ordre inverse relativement à la somme d'autorité reconnue à chacun des témoignages suivants. — La chronologie que chaque peuple s'est faite pour sa propre histoire est divisée en temps incertains et en temps certains. Les monuments qui sont encore subsistants, ou qui, quoique n'existant pas, ont été vus par des personnes dignes de foi, pour la chronologie égyptienne, par exemple, les listes de Manéthon, remontent très haut dans l'antiquité; on a des monuments contemporains des rois qui composèrent les 15 dernières dynasties; les certitudes chronologiques de l'histoire de l'Égypte remontent donc jusqu'à la 16e dynastie inclusivement. Il en est à peu près de même pour les Grecs de certains monuments chronologiques, tels que la chronique de Paros, contenant beaucoup de dates et d'indications d'un assez grand nombre d'intervalles entre des événements majeurs. Les écrits des historiens qui n'ont embrassé qu'une époque ou un période d'une histoire particulière sont au même cas que les écrits plus généraux; la concordance des événements contemporains, le témoignage de monuments connus, en fortifient de plus en plus la certitude. — La certitude ne résulte en général que de la considération de plusieurs notions absolument isolées l'une de l'autre, rapprochées et combinées régulièrement, et dont la concordance devient un avantage commun à chacune d'elles. Le témoignage des monuments subsistants, ou dont l'existence est ou a été avérée, est inattaquable. Il peut s'y être glissé quelque erreur, mais celui qui l'affirme doit la démontrer avec la plus complète évidence. Les monuments sont la pierre de touche des systèmes et des explications chronologiques; nous comprenons sous cette dénomination les inscriptions, les médailles, tout ce qui offre un fait écrit, public ou privé, tracé sur la pierre, le papyrus, le papier, le parchemin, la toile, le bois, l'argile et les métaux; chacun d'eux est un contem-

porain désintéressé, jusqu'à preuve du contraire, dans l'énonciation de la date du fait qu'il rappelle. Il faut bien comprendre et démontrer les éléments de cette date : cela est quelquefois difficile, mais il l'est bien plus encore d'en infirmer l'autorité. — L'astronomie ancienne fournit aussi des secours inespérés à la chronologie, et rien, on peut le dire, ne peut surpasser leur certitude. J'ai démontré l'importance et la certitude imposante de ces secours dans un travail spécial, intitulé : *Chronologie de l'Almageste de Ptolémée*, lu en 1817 à l'académie des inscriptions. Ptolémée rapporte un grand nombre d'observations astronomiques, faites par ses prédécesseurs, et dont quelques-unes remontent jusqu'au VIIIe siècle antérieur à l'ère chrétienne. Chacune de ces observations est datée d'une année quelconque du règne d'un roi connu dans l'histoire : quelques-unes de ces observations, les éclipses par exemple, sont de telle nature que l'instant même du phénomène observé peut aujourd'hui être déterminé, sauf la différence du méridien, avec une rigoureuse exactitude, et être rapporté à tel instant de tel jour, de tel mois et de telle année julienne, avant ou depuis l'ère chrétienne. Il devient dès lors évident que l'année du règne du roi nommé dans la date de l'éclipse répondait à telle année de l'ère julienne : il n'y a aucun moyen de le nier. On conclura donc de la date de cette éclipse dans l'Almageste le commencement du règne de ce roi, la fin de celui de son prédécesseur. De beaucoup de dates semblables, comparées entre elles, on déduit beaucoup de données non moins certaines, et l'astronomie éclaire ainsi les éléments mêmes de la chronologie, lui en fournit des plus précieux et des plus authentiques. Il suffit d'une seule condition à remplir rigoureusement : c'est l'exacte interprétation, en style julien, de la formule égyptienne ou autre de la date de l'observation ; c'est encore ici la science des calendriers anciens, telle que nous l'avons esquissée ailleurs. Les dates consignées dans les historiens exigent le même travail, et il doit être d'autant plus scrupuleux qu'on peut rarement rattacher ces dates à un phénomène physique, dont l'instant est invariablement marqué dans l'histoire du ciel, comme on le fait pour les éclipses...... La théorie du calendrier est ici la seule ressource, mais elle ne suffit pas toujours, car les anciens ont été peu attentifs aux variations importantes que les calendriers avaient subies à diverses époques. On peut affirmer sans hésitation que toute la chronologie historique est fondée sur la connaissance des calendriers des anciens, de leurs variations et de leur concordance. (*Voy.* ANNÉE, ÉPOQUES, ÈRES et CALENDRIER). Qu'il me soit permis de croire que mes recherches sur cette partie de la critique de l'histoire y ont ramené d'excellents esprits, dont les efforts et les lumières pourront sans doute beaucoup plus que mon zèle et mes vœux. CHAMPOLLION-FIGEAC.

CHRONOMÈTRE. Ce mot, tiré du grec, signifie *mesure du temps*, ou instrument qui donne cette mesure : ainsi, toutes les créations de la gnomonique et de l'horlogerie seraient des *chronomètres*. Cependant, le mot n'a pas été fait pour ces arts, mais pour la musique, où il désigne un mécanisme destiné à régulariser le mouvement des compositions musicales, à fixer la vitesse qui convient le mieux à chacune, à maintenir l'égalité des *mesures* ; instrument plus connu aujourd'hui sous le nom de *métronome*. — On voit par-là que les notions de *temps* et de *mesure* ne sont pas prises en musique dans le même sens qu'en horlogerie : le temps que l'horloge indique est la durée de la révolution de la terre autour de son axe, et les divisions décroissantes de cette *unité* ; pour le musicien, un *temps* est la division la plus simple d'une pièce de musique, et une *mesure* est composée de deux, trois ou quatre *temps*. Mais quelle est la grandeur de cette *unité* de durée musicale? Les indications vagues, *adagio*, *andante*, etc., ne sont pas toujours comprises de la même manière ; les virtuoses les plus habiles ne réussissent pas toujours

à trouver le degré de vitesse que le compositeur imprimait à ses chants pour qu'ils fussent les fidèles interprètes de ses pensées. — Un géomètre français (Sauveur) entreprit le premier d'introduire dans la musique une évaluation plus précise du temps, et, conformément aux habitudes des mathématiciens, il employa les nombres pour cette détermination. L'instrument qu'il imagina pour fixer ainsi la valeur particulière du *temps* pour chaque pièce de musique reçut à bon droit le nom de *chronomètre*. Mais cette tentative de la science en faveur de l'un des beaux-arts n'eut point de succès, quoique l'on fit pour accréditer le système de Sauveur et l'emploi do son instrument. On prétendit même que le mouvement d'une régularité parfaite, tel que celui d'un mécanisme à pendule, était incompatible avec les inspirations du goût, la mobilité des passions que la musique doit exprimer, et qui tantôt précipiteut certaines notes, et tantôt en ralentissent quelques autres. A cette époque de la musique française, ce raisonnement était fondé, car les musiciens de notre nation se piquaient, en quelque sorte, de ne pas jouer de mesure. Lorsque le célèbre Vaucanson composa son *flûteur automate*, il fit imiter par cette statue le jeu d'un virtuose de ce temps nommé Blavet, et régla lui-même sur le cylindre où les airs étaient notés, l'espace que chaque note devait y occuper en raison de la longueur que lui assignait l'artiste, dont il suivait exactement le jeu. Cette opération difficile réussit parfaitement, car les auditeurs non prévenus croyaient entendre Blavet lui-même, lorsqu'ils ne voyaient pas l'automate jouant, et qu'ils ne faisaient pas cesser le son de la flûte en interceptant avec une carte le soufle du flûteur. Il est donc bien prouvé qu'à cette époque les musiciens français ne pouvaient se soumettre à la parfaite égalité de mesures prescrite par le chronomètre de Sauveur. Quant aux Italiens, comme ils ne s'écartèrent jamais de cette égalité, ils n'avaient pas besoin d'instrument pour les y ramener. — L'invention du géomètre français était à peu près oubliée, lorsque Breguet entreprit de la perfectionner, et fit un chronomètre qui battait toutes les mesures usitées en musique, et pouvait servir, comme le premier, à déterminer la durée de chacune, sous la direction du compositeur : il parait que cet emploi sera seul conservé aux instruments de cette espèce, et qu'on n'en fera pas usage pour battre la mesure dans un orchestre. En effet, comment l'indication de la mesure parviendrait-elle à chaque musicien? Serait ce par le son ou par la vue? Dans le premier cas, il faudrait que le chronomètre fit assez de bruit pour dominer celui de l'orchestre entier, au préjudice de l'effet musical, et au grand déplaisir des auditeurs. S'il faut que l'on s'en tienne au second cas, les musiciens devront avoir à la fois les yeux sur leur cahier et sur le chronomètre, et alors l'instrument ne sera pas un meilleur guide que l'homme qu'il remplacerait. On continuera donc l'ancien usage, et la direction des concerts, quant à l'observation de la mesure, ne sera pas confiée à une machine. C'était l'avis de Diderot, qui a écrit sur les beaux-arts en homme qui savait en goûter tous les charmes, et les soumettre cependant à un raisonnement sévère. On se défie trop du degré de précision, d'exactitude auquel nous pouvons atteindre en ne consultant que nos sensations : Lambert n'eut que très rarement recours à des instruments dans ses recherches sur la lumière, et Franklin parvint à des vérités sur le mouvement des liquides sans avoir à sa disposition ni pendule ni montre ; il battait la mesure, et comptait. FERRY.

CHRONOS, nom grec de *Saturne* ou le *Temps* (*voy.* ce mot), d'où ont été faits les mots *chronique*, *chroniqueur*, *chronogramme*, *chronographe*, *chronographie*, *chronologie*, *chronologique*, *chronologiste*, *chronomètre*, et les autres composés : *anachronisme*, *métachronisme*, *parachronisme*, *prochronisme* et *synchronisme*.

CHRYOLITE, substance minérale en masses laminaires, clivables en prismes

rectangulaires, couleur ordinairement blanche, quelquefois salie par un mélange d'hydrate de fer; raie le calcaire, est rayée par la chaux fluatée; éclat un peu vitreux; composée de fluorures d'aluminium et de sodium. Se trouve en filon ou en couches minces dans le granite et le gneiss du Groënland où elle accompagne l'oxyde d'étain, le wolfram, etc. A. D.

CHRYSALIDE, *chrysalis* (de *chrusos*, or). On désigne sous ce nom la *nymphe* (*voy.* ce mot, et CHENILLE, tom. XIII, pag. 522) ou le troisième état sous lequel se présentent les insectes vulgairement appelés *papillons*. M. Duméril (*Dict. d'hist. nat.* de Levrault) en a étendu la signification à toutes les nymphes dont les parties sont resserrées et comme emmaillottées, et il fait remarquer que les auteurs ont donné le nom de *chrysalide obtectée* à celle des papillons, des sphinx et des phalènes, dont toutes les parties de l'insecte parfait sont comme dessinées au dehors par des compartiments de lame de corne, et que ces naturalistes ont appelés *chrysalides coartées* les nymphes des mouches et des syrphes et de la plupart des autres diptères dont la peau se dessèche et ne permet point de distinguer à l'intérieur aucune des parties de l'insecte parfait. Malgré cette ressemblance extérieure entre les nymphes des papillons et celles des mouches, l'usage et la raison prescrivent de réserver le nom de chrysalide pour les premières, auxquelles il a été donné à cause de l'éclat métallique doré ou argenté qu'on voit briller sur la peau de la nymphe de quelques espèces de papillons de jour. Les termes *aurélie* (de *aurum*, or), pupe (de *pupa*, poupée), et plus vulgairement *fève* ou *fève dorée*, sont les synonymes du mot chrysalide, que Pline définit ainsi (lib. II, cap. 23): *Erucæ genus est.... quæ, rupto cortice cui includitur, fit papilio.*—L'état de chrysalide, dans lequel l'insecte reste ordinairement dans un parfait repos, cesse de croître et subit le travail organique d'une nouvelle transformation, a été regardé métaphoriquement comme le tombeau ou le sépulcre de la chenille, ou comme un nouvel œuf où s'opère la résurrection de l'insecte parfait qui en sortira revêtu de sa robe nuptiale. L'immobilité presque constante de la chrysalide, le dessèchement de ses parties extérieures, ont pu faire croire que cet état n'était plus la vie. Mais tous les soins pris par la chenille pour se mettre à l'abri des circonstances extérieures et se placer dans les conditions les plus favorables, annoncent que cet état n'est point encore la mort. Pour qui sait observer patiemment les chrysalides, cet état n'est point un temps d'arrêt, ni même une suspension entre deux modes d'existence active. C'est une époque où tous les matériaux nutritifs recueillis par la chenille sont mis en œuvre; c'est un travail de perfectionnement organique qui s'opère pendant une sorte d'incubation dont la durée est proportionnelle à l'élévation de la température atmosphérique. D'après ces notions physiologiques sur cet état, il est facile de constater que les chrysalides, qui ne prennent aucune nourriture, ne causent aucun dégât et n'excitent point momentanément la sollicitude de l'agriculteur. —Nous avons déjà indiqué les ennemis qui les dévorent (*voy.* CHENILLE, tom. XIII, pag. 255), parmi lesquels nous avons fait remarquer l'ichneumon. Nous renvoyons à l'article *coques* et *cocon* un aperçu des ressources que les chenilles et les chrysalides fournissent à l'industrie. Les entomologistes ont étudié avec le plus grand soin les mouvements à l'aide desquels la chrysalide se dépouille de la peau de la chenille. On lit avec intérêt les détails des manœuvres que l'animal exécute successivement pour dégager d'abord la tête, ensuite la queue, par la fente qu'il a produite en dessus, en se gonflant considérablement vers le troisième anneau. Ces manœuvres présentent quelques différences dans les diverses espèces: la chrysalide est molle et gluante au moment où elle vient de se dépouiller de la peau de chenille, et l'on pourrait séparer avec la pointe d'une épingle toutes les parties de l'in-

secte parfait, qui sont encore rudimentaires, sans consistance et sans mouvement. Au bout de quelques heures, cette séparation des parties ne serait plus possible, parce que la matière visqueuse qui enduit l'animal se sèche, unit toutes les parties et forme une peau dure et coriace. — Les chrysalides des papillons diurnes se distinguent en celles qui sont suspendues verticalement, et simplement attachées au moyen d'un fil par l'extrémité de leur queue et en celles qui sont fixées non seulement par cette extrémité, mais encore par un lien de soie qui ceint le corps en manière de demi-anneau. Les premières ont en général la tête garnie de deux pointes, tandis que les secondes ont cette même région du corps terminée par une seule pointe ou corne; les unes et les autres sont angulaires. Les chrysalides des sphynx ou lépidoptères crépusculaires n'offrent point ces pointes ni ces angles; elles sont ordinairement renfermées dans une coque ou cachées, soit dans la terre, soit sous quelques corps. — Celles des lépidoptères nocturnes sont aussi toujours arrondies, sans pointes ni proéminences angulaires, et le plus souvent renfermées dans une coque que la chenille construit au moment de la métamorphose, ou bien, comme celles des teignes et des lithodies, elles sont renfermées dans l'espèce d'étui ou de fourreau qui leur servait de refuge dans l'état de chenille, et dont elles ont eu soin de boucher les ouvertures.—En regardant les chrysalides angulaires du côté du dos, on trouve quelque ressemblance avec une face humaine ou celle de certains masques de satyres. Les couleurs des chrysalides, qui sont plus propres que leurs figures à attirer nos regards, ont donné lieu aux remarques suivantes : elles sont en général très variées; il y en a qui restent toujours d'un assez beau vert; d'autres sont jaunes ou jaunâtres, ou d'un jaune verdâtre, avec des taches noires, alignées avec ordre. La couleur du plus grand nombre des chrysalides est brune, mais nuancée de brun plus ou moins clair, ou foncé jusqu'au noir, ou plus ou moins rougeâtre et marron. Avant que les couleurs soient permanentes, il y en a de passagères, et la chrysalide qui vient d'éclore est tout autrement colorée qu'elle le sera deux ou trois jours après sa métamorphose; mais une fois que cette couleur est devenue fixe, elle la conserve tout le temps qu'elle reste dans cet état, et lorsque par la suite on la voit noircir en quelques endroits, c'est qu'elle est morte ou prête à périr. Toutes les nuances que nous venons d'indiquer s'observent sur les chrysalides qui ne sont point dorées. Il en est qui n'ont que quelques taches d'or ou d'argent sur le dos ou sur le ventre; d'autres sont dorées dans une plus grande étendue; d'autres enfin sont richement vêtues et paraissent tout or. Cette couleur dorée verdâtre ou jaunâtre dans différentes espèces a toujours le brillant et l'éclat de l'or bruni. Réaumur a démontré les moyens que la nature emploie pour obtenir ce luxe de décoration, dans laquelle il n'entre pas la plus petite parcelle d'or. Il a prouvé que cette sorte de dorure est due uniquement à une pratique analogue à celle dont on fait usage dans la fabrication des cuirs dorés. La chrysalide qui doit avoir une couleur d'or ne la revêt que par degrés, et en 12 ou 24 heures après qu'elle s'est dépouillée. Toutes les circonstances qui sont favorables ou nuisibles à la santé des chrysalides exercent une influence sur leur coloration. Quoique toutes les nymphes des lépidoptères n'aient pas la couleur d'or, d'où leur nom est tiré, cependant toutes ont reçu dans cet état le nom de chrysalides. En raison de ce que cette couleur est très brillante, un très grand nombre de corps organisés, animaux et végétaux, qui l'offrent dans leurs diverses parties ont reçu des noms tirés du radical grec *chrusos*, seul ou combiné avec d'autres mots, tels que la plupart de ceux qui vont suivre. LAURENT.

CHRYSANTHÈME, genre de plantes de la tribu des *corymbifères*, famille des *synanthérées* et de la syngénésie po-

lygamie superflue de Linné. Il est formé d'un assez grand nombre d'espèces herbacées, annuelles ou vivaces, portant des feuilles alternes, simples, plus ou moins profondément dentées. L'involucre est hémisphérique, à écailles imbriquées, coriaces, scarieuses sur les bords; les fleurs sont radiées, les fleurons sont tous hermaphrodites, les demi-fleurons femelles, fertiles, oblongs, presque toujours tronqués au sommet; le fruit est ovoïde, comprimé, strié longitudinalement et dépourvu d'aigrette, et de membranes. — L'espèce la plus commune et la plus connue est le CHRYSANTHÈME DES PRÉS, ou *grande Marguerite* (*C. leucanthemum*, Linn.). C'est une herbe à racine vivace, extrêmement commune dans les prairies, où elle fleurit l'été. Sa tige, haute de un à deux pieds, rameuse supérieurement, est striée, garnie de feuilles embrassantes, oblongues, un peu étroites, obtuses et dentées en scie. Elle porte à sa partie inférieure, qui est hispide, des feuilles pétiolées et en spatule. La fleur est grande, fort belle, placée au sommet des ramifications de la tige. Les fleurons qui composent le disque sont d'un jaune doré, et les demi-fleurons de la circonférence d'un beau blanc. On en distingue plusieurs variétés. Cette plante croît dans la plus grande partie de la France. — Il y en a une espèce exotique très belle, cultivée dans les parterres, dont elle fait l'ornement, c'est le CHRYSANTHÈME DES INDES, qui fut introduit en France en 1789 par un négociant de Marseille. Il l'avait rapportée de la Chine. En 1790, cette plante fut cultivée au Jardin des Plantes, et depuis cette époque elle s'est répandue et en quelque sorte naturalisée dans tous les jardins d'Europe. Le chrysanthème des Indes est un arbuste touffu, dont la tige, sous-frutescente à sa base, est haute de 3 à 4 pieds. Ses feuilles, blanchâtres en dessous, sont profondément lobées. Ses fleurs sont grandes, réunies au sommet des ramifications de la tige, où elles forment une sorte de panicule. Leurs fleurons sont alongés, stériles, tubuleux, et varient de nuances. Il en existe des variétés blanche, rouge, jaune, violette, pourpre ou panachée. Il fleurit très tard, d'octobre en décembre, à l'époque où presque toutes les autres plantes ont cessé de végéter, et résiste à nos froids les plus rigoureux. DEMEZIL.

CHRYSÉIS. (*V.* ACHILLE).

CHRYSIDES ou CHRYSIS, genre d'insectes *hyménoptères*, dont les diverses espèces brillent des couleurs métalliques les plus éclatantes, qui le disputent aux pierres les plus précieuses, ce qui leur a valu leur nom et leur fait donner quelquefois aussi celui de *guêpes dorées*. La *chryside enflammée* (*C. ignita*), jouit, à l'exemple des cantharides, d'une vertu stimulante qui l'a fait employer souvent, surtout dans le nord, contre la paralysie. Z.

CHRYSIPPE, philosophe et antagoniste d'Épicure, naquit à Solos, ville de Cilicie, vers l'an 280 avant l'ère chrétienne. Il s'attacha aux fondateurs de la secte des stoïciens, mais il s'écarta un peu de leur doctrine, et les combattit sur plusieurs points. La logique fut sa principale étude, il y porta tout le raffinement analogue à la subtilité de son esprit : on assure qu'il composa plus de 700 volumes. Il s'associa pendant quelque temps avec les académiciens, et il disputa à leur manière pour et contre toutes les opinions : cela n'empêche pas qu'on ne le range simplement au rang des véritables stoïciens, et qu'on ne le regarde même comme un des plus zélés et des plus illustres défenseurs de cette secte. Chrysippe débita des dogmes monstrueux qui font frémir la raison et la morale. Il essaya d'expliquer par des interprétations allégoriques toutes les extravagaeces de la mythologie païenne, projet chimérique et dangereux, qui ne pouvait tourner qu'à la confusion de son auteur. La seule définition que Chrysippe donne de Dieu suffit pour faire comprendre qu'il ne le distingue point de l'univers, de sorte qu'en raisonnant conséquemment, il faut qu'il le fasse le producteur et du mal moral et du mal physique. Chrysippe ne fut jamais attaqué sous le rapport des mœurs : il était tout

à la fois fort chaste et fort sobre; il joignait la connaissance des belles-lettres à celle de la philosophie. C'était un homme universel: il possédait la mythologie, les poëtes anciens et modernes, l'histoire, etc.; mais il n'écrivait pas bien. Il y a fort peu de matières sur lesquelles il ne se soit exercé. Il a avancé, dans son *Traité de la Providence*, une pensée qu'on peut regarder comme une assez bonne ébauche d'un des plus beaux principes qu'un grand philosophe du XVIIe siècle ait soutenus et éclaircis; il examina entre autres questions celle-ci: la nature des choses, ou la Providence, qui a fait le monde et le genre humain, a-t-elle fait aussi les maladies auxquelles les hommes sont sujets? Cette question est traitée avec une grande sagacité; quelques auteurs ont dit qu'il prenait de l'ellébore afin d'augmenter les forces de son génie. Il mourut dans la 148e olympiade, âgé de plus de 80 ans. On lui éleva un tombeau parmi ceux des plus illustres Athéniens; sa statue se voyait dans le Céramique. Il avait accepté la bourgeoisie d'Athènes. C.

CHRYSOCHLORE. On désigne sous ce nom un genre de mammifères de l'ordre des *carnassiers* et de la famille des *insectivores*, dont on ne connait guère qu'une espèce, qui se rapproche des taupes par son genre de vie, mais s'en distingue principalement par ses dents. C'est la CHRYSOCHLORE DU CAP, vulgairement *taupe dorée*. Son museau est court, large et relevé; ses pieds de devant ont seulement trois ongles, dont l'extérieur très gros et les autres allant en diminuant: les pieds de derrière en ont cinq. Elle n'a pas de queue apparente, bien qu'il y ait quatre ou cinq vertèbres coccygiennes. Elle est un peu plus petite que nos taupes; son poil, aussi plus fin que le leur, est très doux au toucher, et présente, comme le plumage des colibris, des reflets métalliques et chatoyants d'un beau vert doré. Elle vit sous terre dans des terriers dont on ne connait pas la disposition, et qu'elle se creuse au moyen des ongles épais de ses pieds de devant, et dont la force est encore soutenue par un os particulier qui se trouve dans le bras sous le cubitus. On la trouve en assez grand nombre dans les jardins du Cap, où elle cause autant de dégâts que les taupes en Europe. D—L.

CHRYSOCOLLE, *chrysocolla* (de *chrusos*, et de *kolla*, colle); nom que les anciens naturalistes donnaient au borax, ou sous-borate de chaux, qui sert à souder l'or, et dont ils faisaient usage dans le traitement de plusieurs maladies. — Ce nom a été donné depuis à un minéral cuivreux, qui a été reconnu pour être un cuivre hydraté. (*Voy.* CUIVRE.) Z.

CHRYSOGRAPHIE, de *chrusos*, or, et *graphô*, j'écris; art d'écrire en lettres d'or. Ceux qui se livraient à cet art, et que l'on nommait CHRYSOGRAPHES, paraissent avoir été très honorés, puisqu'on dit qu'Anthémius, avant de parvenir à l'empire d'Occident (467) s'y était livré avec succès. L'usage des lettres d'or était en effet très commun vers le quatrième et le cinquième siècle; il s'est perdu insensiblement depuis, et l'on ne sait plus aujourd'hui attacher l'or au papier comme on le voit sur la *Bible* de la Bibliothèque du roi, au *Virgile* du Vatican, aux manuscrits de Dioscoride et à une infinité de livres d'église. E.

CHRYSOLITE, nom donné à diverses substances minérales très différentes et indiquant des pierres précieuses. On l'a appliqué à la *prehnite*, à l'*idocrase*, à la *cymophane*, à la *topaze*, à la *chaux phosphatée*, et au *péridot*. A. D.

CHRYSOLOGIE (de *chrusos*, or, et *logos*, discours); terme d'économie politique, par lequel on entend proprement la *science des richesses*. (*Voy.* ci-dessus le mot CHRÉMATISTIQUE.)

CHRYSOLOGUE (Noel ANDRÉ, plus connu sous le nom de PÈRE), astronome et géologue, né à Gy en Franche-Comté, en 1728, mort dans la même ville en 1808, est auteur d'un *planisphère*, projeté sur l'équateur et exécuté sur deux grandes feuilles bien gravées, contenant les neuf cents étoiles de La Caille, qu'il n'avait fait d'abord que pour son

usage particulier, et que son maître et son ami, le célèbre astronome Lemonnier, l'engagea à rendre public en 1778. Il en publia un second en 1779, et l'année suivante il en fit paraître encore deux autres, projetés sur divers horizons et accompagnés, ainsi que les premiers, d'instructions sur la manière de s'en servir. Sa *Mappemonde projetée sur l'horizon de Paris* et la *Carte de la Franche-Comté* vinrent encore augmenter sa réputation, à laquelle sa *Théorie de la surface actuelle de la terre* (Paris, 1806; in-8°) vint mettre le sceau. Ce dernier ouvrage peut être considéré comme un utile supplément aux *Voyages de Saussure*, dont il rectifie même quelques inexactitudes. — Le P. Chrysologue, dans sa jeunesse, était entré dans l'ordre des capucins; mais ses supérieurs, qui s'étaient aperçus de sa vocation pour l'étude de l'astronomie, l'avaient fait envoyer à Paris, où il devait trouver plus de facilités pour ses études. A l'époque de la révolution, il revint en Franche-Comté, où il s'occupa de la carte de cette province, d'après la nouvelle division en trois départements. On trouvera son *éloge*, par M. Weiss, dans le troisième volume des *Mém. de la Soc. d'Agricult. du départ. de la Haute-Marne*. E.

CHRYSOPHYLLON. (*V.* Caïmitier.)

CHRYSOPRASE, substance minérale vert-pomme; c'est du quarz coloré par l'oxyde de nickel; il se trouve en nodules et en veines dans la serpentine en Silésie. (*V.* pour les caractères généraux le mot quarz.) A. D.

CHRYSOSTOME. (St. Jean-), père de l'église, l'un de ses plus illustres docteurs, et sans contredit le plus illustre des orateurs chrétiens, naquit à Antioche en 344. Second, son père, était général de cavalerie, et mourut jeune. Sa mère, veuve à vingt ans, ne voulut point se remarier, et ne songea qu'à élever pieusement sa petite famille. Ses vertus lui méritèrent des éloges même de la part des païens (St. Chrysost. *Ad vid. jun.*, t. I, p. 340). Jean étudia la philosophie sous Andragathius et l'éloquence sous Libanius, le plus habile maître de l'époque. Son génie commençait dès lors à jeter de vives étincelles. *Je l'aurais choisi pour mon successeur*, disait le vieux rhéteur grec, *si les chrétiens ne nous l'eussent point enlevé*. Plusieurs causes plaidées à vingt ans avec un brillant succès, ses talents bien connus, lui permettaient d'aspirer aux premières dignités de l'empire, car l'éloquence ouvrait encore alors la route des honneurs; mais la lecture assidue de l'Écriture-Sainte lui inspira des pensées plus austères. Bientôt on ne lui vit plus d'autre habit qu'une méchante tunique de couleur grise. Un jeûne de tous les jours, un court sommeil sur la planche nue et inflexible, de longues études, de longues veilles, de longues prières, telle fut dès lors sa vie, malgré les railleries de ses amis et de ses premiers admirateurs. — Après trois ans ainsi passés dans le palais de saint Mélèce, il est ordonné lecteur par le vieux pontife, qui aime tendrement son jeune ascète. Il se lie d'une étroite amitié avec un jeune saint Basile (*voy.* sur ce saint Basile, qu'on dit évêque de Raphanée, la note de Giacomelli dans la *Bibliothèque des Pères* par M. Guillon, t. x, p. 208), et convertit à la vie ascétique Théodore et Maxime, ses deux autres amis. Les évêques de la province s'assemblent pour l'élever avec Basile à l'épiscopat, mais il prend la fuite, se cache, réussit par un pieux artifice à faire sacrer son ami, compose à vingt-six ans, comme une apologie de sa conduite, son admirable *Traité du sacerdoce*, et se réfugie chez les anachorètes des montagnes dans le voisinage d'Antioche. On trouve dans ses œuvres une touchante peinture de leurs mœurs (*Homil. 72 in Math.*; *Homil. 14 in Timoth.*, t. II). Cependant leur vie si pure ne suffit pas à sa ferveur; il s'enfonce dans la solitude, et passe deux ans sans se coucher dans une caverne profonde. Une maladie le force à revenir à Antioche en 381. Il est ordonné diacre par saint Mélèce, et prêtre par saint Flavien

son successeur. Vicaire du prélat à 43 ans, et chargé par lui d'annoncer la parole de Dieu au peuple, fonction qui jusque là n'avait jamais été confiée à un simple prêtre, il fait des prodiges de zèle et d'éloquence. Plusieurs discours par semaine n'épuisent point sa fécondité; souvent il parle plusieurs fois en un jour. Les fidèles, les juifs, les païens, les hérétiques, l'écoutent avec une égale admiration. Une violente sédition éclate à Antioche; les statues de Théodose et de sa famille sont renversées: muni d'un discours concerté avec Chrysostôme, saint Flavien accourt à Constantinople, et le pontife septuagénaire arrache à l'empereur les larmes et le pardon, tandis que l'infatigable orateur s'efforce de consoler le peuple, qui s'abandonne au désespoir (*Homil. ad Antioch.*, t. II, p. 217. — En 397, le faible Arcadius monte sur le trône; Nectaire meurt; Jean est enlevé par le comte d'Orient, conduit à Constantinople, et sacré en 398, par Théophile, patriarche d'Alexandrie. Son premier soin est de réformer sa maison épiscopale et les mœurs du clergé; il distribue son patrimoine aux pauvres, fonde plusieurs hôpitaux, et mérite le glorieux surnom d'*aumônier*, (*Pallade*, c. 12). Olympiade, Salvine, Pocule et Pontavie, illustres veuves, se consacrent sous sa conduite au service des pauvres et des malades. Des évêques sont envoyés par lui chez les Scythes, chez les Goths, dans la Perse et la Palestine. Par une brillante improvisation, il sauve le ministre Eutrope de la fureur du peuple et des soldats. Son éloquence arrache au supplice deux illustres seigneurs, et triomphe encore du rebelle Gaïnas, qui consent à s'éloigner de Constantinople avec ses Goths. Cependant les vexations de l'impératrice, improuvées par le saint archevêque, quatre abbés déposés au Nitrie et soutenus par Théophile, la jalousie de ce prélat, et la faiblesse d'Honorius amènent le *conciliabule du Chêne* à Chalcedoine. Chrysostôme, injustement accusé, refuse de comparaître, parce qu'on a violé à son égard les règles des saints canons; quarante évêques s'assemblent pour lui à Constantinople; mais l'intrigue triomphe, et la sentence de déposition est signée par l'empereur. Le saint évêque pouvait remuer l'empire en sa faveur; mais il va secrètement trouver l'officier chargé de le conduire en Bithynie, et échappe ainsi à la surveillance du peuple, qui depuis trois jours jure de le défendre, et l'a pris sous sa garde. La voix de Sévérien, évêque de Gabales, qui cherche à flétrir la mémoire de l'illustre exilé, se perd au milieu des clameurs. Un tremblement de terre qui a lieu pendant la nuit effraie l'empereur et l'impératrice: Arcadius révoque l'ordre d'exil, et Eudoxie écrit elle-même à saint Chrysostôme pour l'inviter à revenir; tout le peuple accourt avec des flambeaux pour le recevoir. Mais l'inauguration d'une statue d'argent à l'effigie de la princesse, des jeux célébrés à cette occasion et dirigés par un Manichéen, des superstitions païennes indiscrètement renouvelées, en provoquant le zèle du saint, amènent bientôt de nouveaux nuages. — Le père Montfaucon a prouvé que Socrate et Sorомène ont faussement attribué à saint Jean-Chrysostôme le discours contre l'iméatrice commençant par ces mots: *Hérodiade est encore furieuse*. Les prélats dévoués à la cour sont encore une fois convoqués, et les quarante évêques assemblés de nouveau par le saint archevêque ne peuvent le sauver d'une nouvelle condamnation. Le samedi-saint, une troupe de soldats envoyés contre lui profanent et ensanglantent son église. Il demande un concile; Innocent I et l'empereur Honorius le demandent avec lui; le pape annule tout ce qui a été fait; mais Arcadius, obsédé par Théophile, Sévérien et leurs complices, ne veut entendre à rien. L'ordre de partir pour l'exil est de nouveau intimé à Chrysostôme dans la cathédrale; il le reçoit en disant à ceux qui l'environnent: *Venez, prions et prenons congé de l'ange de cette église*. Puis, il fait ses adieux aux évêques affligés, aux saintes veuves, qui

fondent en larmes, et part secrètement pour être conduit à Nicée en Bithynie. — Bientôt après, un violent incendie, qui dévore à la fois Sainte-Sophie et le palais du sénat, où périssent les admirables statues des Muses, est imputé aux amis de Chrysostôme, qui ont à souffrir la prison, la torture et l'exil. Ces accidents et la mort d'Eudoxie, arrivée quelques mois après, et les ravages des Isauriens et des Huns, sont regardés par Pallas comme autant d'effets incontestables de la vengeance céleste. Cependant, malgré ces malheurs, malgré les remontrances de saint Nil, les instances d'Honorius et le refus du souverain pontife de communiquer avec Théophile, Arcadius, toujours trompé, fait monter Arsace sur le siége de Constantinople, et donne ses ordres pour que l'évêque légitime soit relégué dans les déserts du mont Taurus. Soixante-dix jours de marche et de fièvre durant les grandes chaleurs de l'été, un ciel et un sol brûlant, la brutalité des gardes, des nuits sans lit et sans sommeil, la soif et la faim, sans pouvoir lasser sa patience, ont altéré la santé du vieux pontife : sa poitrine est douloureusement affectée. Enfin, le 16 juillet 405, il arrive au dernier terme de son exil, fixé par Eudoxie. Il est reçu avec respect par les habitants de Cucuse, et bientôt il envoie de là des missionnaires dans la Perse et la Phénicie. Obligé de se retirer au château d'Arabisse, sur le mont Taurus, pour échapper aux incursions des Isauriens, il retourne peu après à Cucuse, où il reçoit un nouveau rescrit impérial, qui le confine à Pithiause, sur les bords du Pont-Euxin, jusqu'aux extrémités de l'empire. Les deux officiers chargés de le conduire savent qu'ils auront de l'avancement si à force de mauvais traitements il peut expirer entre leurs mains. Le saint vieillard, avec sa tête chauve et nue, est obligé de marcher à pied, exposé tantôt aux ardeurs du soleil d'Asie, tantôt aux subites et froides ondées de l'équinoxe. Bientôt ses forces sont épuisées. Arrivé à Comane dans le Pont, on veut le forcer à marcher encore, mais la nature s'y refuse, et on est obligé de le rapporter dans l'oratoire de saint Basilisque, où il expire peu de temps après (le 14 septembre 407, la 10ᵉ année de son épiscopat, et la 63ᵉ de son âge). Après avoir reçu le saint viatique en habit blanc, et avoir terminé sa prière par ces mots accoutumés : *Dieu soit loué de tout ! Amen !* — Un concours prodigieux de fidèles et d'anachorètes se fit voir à ses funérailles. Trente ans plus tard, ses restes, solennellement transférés à Constantinople, et reçus avec une grande piété par Théodose le Jeune et sa sœur Pulchérie, qui déploraient les erreurs et les folies de la vieille cour, furent pieusement transportés à Rome, et déposés au Vatican, sous l'autel qui porte le nom du saint. — Saint Jean-Chrysostôme était petit de taille. L'étude, jointe aux austérités de sa jeunesse, avait de bonne heure amaigri sa figure. La charité et la douceur étaient ses principales vertus. Le pape Célestin, saint Augustin et saint Isidore de Péluse le regardaient comme le plus grand docteur de l'église. (*Voy.*, dans le dernier vol. de ses œuvres, sa vie par Pallade, et le père Montfaucon, t. XIII ; celle d'Erasme en latin, celle de Ménard en français (Paris, 1665); celle de Godefroi Hermant (Paris, 1664), et surtout celle de Tillemont dans le 11ᵉ volume de ses *Mémoires*. — Le nom de Chrysostôme (*Bouche d'or*, fait de deux mots grecs, *chrusos*, or, et *stoma*, bouche), qui ne lui a été donné qu'après sa mort (mais peu après, car on le trouve déjà dans Cassiodore, saint Ephrem et Théodoret), est devenu depuis 1400 ans celui de l'éloquence. Par l'élégance et la pureté du style, par la clarté, l'ordre et l'élévation des pensées, ce Père s'est placé au premier rang des écrivains de la Grèce. Toujours original, lors même qu'il paraît imiter, telle est la flexibilité de son talent que dans les sujets les plus analogues jamais il ne se copie lui-même. On admire surtout sa brillante imagination, sa dialectique pressante, sa connaissance des passions, l'onction de sa parole et son

inépuisable fécondité. Il ressemble tout à la fois à Démosthène et à Cicéron. Au nerf de l'orateur grec il joint l'abondance, le nombre et l'harmonieuse phraséologie du consul romain. L'abbé Auger n'a pas craint de dire qu'il est l'*Homère des orateurs*. — On ne conçoit pas comment dans une vie si agitée il a pu trouver assez de temps pour composer tant d'ouvrages. Nous avons encore de lui plus de 700 homélies, 20 livres sur divers sujets, 3 grands traités, 28 discours, 21 panégyriques, une multitude de lettres, 2 exhortations à Théodore, 2 catéchèses (il paraît qu'il en avait composé un grand nombre), un commentaire sur l'Épître aux Galates, et une synopse de l'Ancien-Testament. Les plus estimés de ses ouvrages sont les 58 homélies sur les psaumes, son traité du Sacerdoce, ses 32 homélies sur l'Épître aux Romains, ses 7 panégyriques de saint Paul, et les 90 homélies qui forment le commentaire sur saint Mathieu. Saint Thomas d'Aquin, qui ne possédait de ce dernier ouvrage qu'une version ancienne, diffuse et souvent peu exacte, disait qu'il ne la donnerait pas pour toute la ville de Paris. Les meilleures éditions de saint Jean-Chrysostôme sont celles de Fronton du Duc, et celle du P. Montfaucon, qui n'a d'autre avantage sur la première que d'être beaucoup plus complète. J. Barthélemy.

CHTONIE, chtonies et chtoniens, mots faits du grec *chtôn*, terre. Le premier était un surnom de Cérès, pris du temple que *Chtonie*, fille d'Erechtée, lui fit élever à Hermione, ancienne et célèbre ville d'Argolide, ou selon d'autres de ce qu'elle était mère de la reine des enfers. Les anciens appelaient dieux *chtoniens*, en effet, les dieux terrestres ou infernaux. Les Hermioniens célébraient en l'honneur de *CérèsChtonie* des fêtes annuelles, nommées de là *Chtonies*. Dans ces solennités, les prêtres allaient en procession, suivis des magistrats et d'un grand concours de femmes et d'enfants vêtus de blanc et couronnés de fleurs. Derrière eux on traînait une génisse qui n'avait point encore porté le joug. Lorsque la procession était arrivée au temple on déliait la victime et quatre vieillards l'immolaient. On amenait ensuite trois autres génisses, que de vieilles femmes sacrifiaient à leur tour. On avait soin, dit Pausanias, que toutes ces victimes tombassent du même côté. — On a donné aussi en latin le nom de *Chtonia insula* à l'île de Crète ou de Candie. (*Voy.* ces mots.) E.

CHUINTER, verbe imitatif, qui sert à exprimer le cri particulier de la chouette, et d'où l'on a fait le participe chuintant, reçu depuis longtemps par les grammairiens. Le *j*, le *ch.*, sont appelés lettres *chuintantes*, parce qu'il est effectivement impossible de les prononcer sans faire entendre ce soufflement caractéristique propre à certains oiseaux de nuit. Ce mot n'est pas moins essentiel, dit M. Ch. Nodier (*Examen crit. des diction.*) que les mots *labial*, *sifflant* et *guttural*, employés en parlant d'autres sons qui désignent d'autres consonnes. S'il est des mots qu'un dictionnaire doit absolument admettre, ce sont ceux sans contredit qui paraissent indispensables pour l'intelligence de l'alphabet.

CHURCHILL (Charles), l'un des bons poètes de l'Angleterre, naquit en 1731. Son père était ecclésiastique, et lui-même suivit la carrière de l'église, mais les irrégularités de sa vie le forcèrent de la quitter. Il s'occupa beaucoup de politique et fut un des adhérents du fameux Wilkes. Il manqua d'être arrêté avec lui. En 1764, il visita Wilkes, qui s'était retiré à Boulogne, et y mourut d'une fièvre milliaire. Churchill est célèbre par ses satires; sa *Rosciade*, où il a critiqué les acteurs de son temps, est écrite avec verve et correction. Il y a aussi un talent très original dans sa *Prophétie de la Famine*, satire sur l'Écosse. Dans l'impossibilité où nous sommes de donner aucun fragment de ses œuvres, nous citerons les vers suivants, dans lesquels l'auteur peint une nation qui meurt de faim, et qui ont pu donner à Byron

l'idée de son poème sur les Ténèbres :

Far as the eye could reach, no tree was seen,
Earth, clad in russet, scorn'd the lively green.
The plague of locusts they secure defy,
For in three hours a grasshopper must die.
No living thing, wathe'er its food, feasts there,
But the cameleon, who can feast on air.
No birds, except as birds of passage, flew,
No bee was known to hum, no dove to coo.

« Aussi loin que l'œil pouvait s'étendre, on ne voyait pas d'arbre ; la terre roussie, méprisait la verdure. On pouvait défier les sauterelles, cette plaie des campagnes, car une sauterelle n'aurait pu vivre trois heures. Nul être vivant, de quelque peu de nourriture qu'il se contente, n'existait là, excepté le caméléon, qui se nourrit d'air. Nul oiseau ne volait, excepté quelques oiseaux de passage; on n'entendait ni le bourdonnement de l'abeille ni le roucoulement de la colombe.... » Les Anglais disent que Churchill doit être rangé immédiatement après Pope et Dryden ; qu'il a moins d'esprit que Pope, mais qu'il a presque l'énergie de Dryden, et plus de gaieté que ces deux poètes. Les Français peuvent l'apprécier en le comparant à Boileau et à Régnier : il est plus correct que ce dernier, mais moins énergique ; il a plus de force que Boileau, mais il écrit moins bien. E. D

CHUTE (en latin *casus*). Le corps humain, comme tous les corps de la nature, est assujetti aux lois de la gravitation : il est entraîné vers le centre de la terre quand il manque d'appui, comme aussi quand il perd la force qui distingue les corps organisés et qui sont une condition de la station. Les chutes dont l'homme est patible (susceptible), ont des résultats plus ou moins dommageables : ce sont des contusions, des commotions, des luxations, des fractures, une mort plus ou moins rapide. Ces effets sont produits selon diverses circonstances, telles que la hauteur d'où le corps est entraîné par sa pesanteur ; la force avec laquelle il peut être projeté, celle d'un cheval, par exemple, lancé au galop, ou faisant des efforts pour se soustraire à son cavalier ; les divers chocs que l'homme éprouve en rencontrant d'autres corps de forme et de consistance différentes. Certaines professions exposent principalement aux chutes : ce sont celles du charpentier, du couvreur, du maçon, du badigeonneur, etc. Ces ouvriers, considérant les périls qu'ils encourent plutôt comme des inconvénients de métier que comme des obstacles, se plaisent à les braver, ou négligent de prendre des soins que la prudence réclame. Il serait cependant possible d'inventer quelques procédés propres à prévenir les accidents que cette incurie rend très fréquents : on peut citer à l'appui de cette remarque l'invention récente d'un échafaud mobile à l'usage des badigeonneurs et qui est très honorable pour son auteur. L'âge aussi nous expose à tomber. L'enfant fait l'apprentissage de la marche aux dépens de son front : ses chutes, proportionnées à sa taille, sont peu graves ; la sollicitude maternelle défend de plus ordinairement sa tête par un bourrelet, et l'art a fait en ces derniers temps pour cet usage un heureux emploi de la baleine. L'enfant, habile à la marche et à la course, trouve dans ses jeux et dans l'audace aveugle de son âge d'autres occasions de tomber : sourd aux conseils de l'expérience, c'est aussi à ses dépens qu'il apprend à être prudent. Après avoir revêtu la robe virile, le jeune homme, stimulé par une vaine gloire, s'expose encore à des chutes redoutables : telles sont celles dont il est menacé quand il se plaît à monter un cheval indompté et à prendre part à des courses où il lui faut lutter de vitesse avec des rivaux, franchir des fossés et des barrières. C'est surtout en Angleterre que ces exercices périlleux ont journellement des résultats tragiques, et il est regrettable de voir importer chez nous une mode qui fait des victimes nombreuses, qu'on ne peut plaindre cependant, puisque la vanité seule les conduit dans l'arène. Quand l'homme a acquis une prudence quelquefois méticuleuse, cette acquisition cesse d'être fréquemment dans sa vieillesse une sauve-garde, car ses forces le trahissent, et il ne peut que difficilement garder la situation verticale. La tendance à tomber chez les vieillards est souvent

pour les physiologistes le signe d'une affection des centres nerveux, la menace d'une attaque de paralysie ou d'apoplexie : aussi, quand des amis ou des parents, attachant du prix à sa conservation, aperçoivent un changement notable dans sa station habituelle, une consultation peut alors prévenir et éloigner une catastrophe funeste. — Quand les chutes sont suivies d'accidents graves et évidents, on s'empresse d'invoquer les secours de la chirurgie, mais quand elles ne causent pas de lésions apparentes, on néglige trop souvent ce soin : alors, d'après une routine traditionnelle, on a recours à des infusions de plantes dites vulnéraires. C'est principalement à jeun qu'on administre cette boisson, et quelquefois durant neuf jours, comme on fait des prières par neuvaine. Les plantes qu'on débite comme telles forment un mélange incohérent, parmi lequel se trouvent ordinairement l'arnica des montagnes, la véronique, le mille-pertuis, la verveine, l'achillea, etc. C'est surtout de la Suisse qu'on apporte cet imbroglio végétal, appelé en Allemagne *falktranck* (thé pour les chutes), et que des charlatans colportent dans tous les villages. Ce n'est pas seulement parmi les classes infimes de la société que la réputation de ces plantes prétendues vulnéraires s'est accréditée pour remédier aux suites des chutes et des coups; c'est trop communément encore parmi des personnes qui devraient être exemptes de préjugés par leur éducation. Cependant rien n'est plus absurde que la foi qu'on accorde à l'efficacité de ces boissons théiformes, et les personnes qui l'acceptent sur le dire de leurs prédécesseurs sont tout aussi ridicules que M. Argant se demandant s'il vaut mieux se promener dans la longueur que dans la largeur de sa chambre. Par malheur, cette crédulité n'est pas uniquement risible, elle est quelquefois nuisible, ces boissons n'étant pas dépourvues d'activité ; elles sont excitantes, parce que la plupart des plantes dites vulnéraires sont aromatiques, et elles peuvent augmenter l'émotion fébrile qui succède ordinairement aux chutes. Il est aussi d'usage vulgaire d'appliquer sur les parties contuses des compresses imprégnées d'eau rouge, ou d'une solution de boule de Nancy : ces médications externes n'ont pas généralement des inconvénients qui puissent les faire craindre. Nous devons ajouter à ce propos que toute chute grave n'entraîne pas l'urgence d'une saignée à la lancette, comme on le croit généralement : les médecins et les chirurgiens sont seuls aptes à juger l'opportunité et l'indication de ce moyen, qui peut avoir des résultats funestes s'il est employé irrationnellement; loin de ranimer par une soustraction de sang un blessé privé de ses sens, on peut au contraire éteindre en lui une dernière étincelle de vie. Notre avertissement, à ce sujet, aux lecteurs pour lesquels ce livre est écrit n'est pas superflu, car plus d'un chirurgien amateur peut se rencontrer parmi eux; il s'en trouve bien parmi les rois, comme nous le prouve un exemple récent. — Dans le langage chirurgical, on donne le nom de CHUTE à l'abaissement de quelques parties des corps que nous allons indiquer sommairement. Il n'est pas très rare de voir la paupière supérieure rester abaissée sans qu'on puisse la relever à volonté comme dans l'état normal et sans qu'on puisse attribuer ce changement à aucune cause évidente. Cette chute ne se manifeste ordinairement que d'un seul côté de la face. Elle est souvent l'indice d'une affection cérébrale chez les personnes parvenues au déclin de la vie, et par conséquent elle est un accident ayant quelque gravité, mais c'est en même temps un avertissement dont on peut profiter en temps opportun; des secours médicaux peuvent dès lors prévenir une attaque de paralysie ou d'apoplexie. Chez les jeunes gens, l'abaissement involontaire de la paupière supérieure est ordinairement l'annonce d'une habitude vicieuse, et elle doit exciter la vigilance des personnes chargées de leur éducation. — Quelquefois la langue reste involontairement pendante hors de la bouche ; on tire alors la langue comme les veaux, dit le vulgaire. C'est

une anomalie qui peut résulter d'une paralysie; aussi la rencontre-t-on dans le cours des fièvres qu'on appelle pernicieuses, parce qu'elles sont caractérisées par un trouble notable des fonctions du cerveau. Elle peut aussi provenir d'un développement trop considérable de la langue par une nutrition excessive qu'on nomme hypertrophie; d'autrefois, l'augmentation du volume de cet organe résulte de la tuméfaction ou de l'inflammation, effets assez communs des traitements mercuriels. Le développement de la langue hors de la bouche constitue une des difformités les plus hideuses et les plus fâcheuses. — L'appendice charnue qu'on voit dans l'arrière bouche, et qu'on nomme *luette*, s'abaisse fréquemment au-dessous de son niveau normal. La déglutition est gênée par ce changement, il semble qu'on ait un corps étranger dans le gosier, excitant la toux et une expuition considérable de salive. Cette légère affection se rencontre chez les personnes débiles, soit par leur constitution, soit à la suite d'excès de fatigues. On y remédie facilement en portant sur la luette, à l'aide d'un manche de cuillère, une substance irritante, telle que le poivre. Dans les cas où ce moyen est impuissant, on touche la luette avec un pinceau de charpie trempée dans une liqueur astringente : la décoction d'écorce de grenade aiguisée par un peu d'alun est très convenable pour cette médication. — La dernière portion des intestins, le *rectum*, peut aussi tomber, suivant l'expression vulgaire, former une tumeur plus ou moins considérable, qui se complique quelquefois par le déplacement de l'avant-dernier des intestins appelé colon. Nous nous dispensons de donner le signalement de ces tumeurs, parce que les médecins et chirurgiens sont seuls aptes à les reconnaître. La *chute du rectum* n'est pas rare chez les enfants très jeunes à la suite des irritations intestinales qui déterminent la diarrhée ou la constipation : elle est encore causée par les efforts qu'ils font en criant. A cet âge ce déplacement est peu redoutable : on repousse assez facilement l'intestin à sa place naturelle, et il cesse de ressortir quand les causes indiquées sont écartées. Chez les adultes, la chute du rectum succède à des efforts violents pour aller à la selle, à l'usage excessif des lavements tièdes et des bains de siége; les hémorroïdes en sont une autre cause : c'est pourquoi il est important de calmer autant que possible l'inflammation hémorroïdaire et de consulter un médecin à ce sujet. Non seulement des soins rationnels peuvent prévenir ce résultat, mais encore la formation de foyers purulents, qui sont l'origine des fistules à l'anus. Cette chute est une infirmité très fâcheuse, parce qu'elle gêne considérablement dans la marche, et lorsqu'on est assis. En outre, la portion d'intestin étant irritée en dehors, devient facilement douloureuse, peut s'enflammer et passer à l'état cancéreux. Les moyens qu'on a inventés pour contenir le rectum dans ses rapports naturels, des pessaires et différents bandages causent de la gêne, et d'ailleurs sont souvent insuffisants ou intolérables. Heureusement, les progrès de la chirurgie permettent aujourd'hui de remédier à cette affection par une opération peu redoutable et plus efficace que tout autre moyen. — Un autre organe propre à la femme est patible de plusieurs déplacements, dont l'un par abaissement, est appelé *chute de l'utérus:* cette affection trop commune, surtout dans la dernière moitié de la vie, s'annonce par des tiraillements dans les aînes et dans les flancs; par un sentiment de pesanteur vers le siége et par de fréquentes épreintes; l'émission des urines devient difficile; enfin une tumeur apparaît au dehors et descend plus ou moins bas. Les causes qui disposent et déterminent ce déplacement sont la compression de l'abdomen, des marches fatigantes, des secousses violentes, des efforts pour aller à la selle, des grossesses réitérées, surtout chez les femmes des villes, qui n'ont point le tissu des organes aussi ferme que celui des campagnardes. Nous n'indiquerons point ici le traitement qu'il convient d'employer pour remédier à la chute de l'utérus; ceux qui réunissent les connais-

sances du médecin et du chirurgien sont seuls compétents pour l'appliquer. Nous nous bornerons à consigner ici des remarques qu'il est utile de populariser. La compression du ventre étant au nombre des causes qui font dévier l'utérus de ses rapports normaux, on conçoit que l'usage des corsets très serrés peut produire cet effet en refoulant les organes contenus dans le ventre vers la région inférieure. C'est un des périls auxquels les femmes s'exposent en s'efforçant d'acquérir la forme d'une guêpe, et que nous leur signalons plus par devoir de conscience que par espoir de leur inspirer une crainte salutaire, car le penchant auquel on donne le nom de coquetterie, est plus fort chez elle que la raison. On attribue généralement les chutes de l'utérus à un état de relâchement et d'affaiblissement, et en conséquence on emploie beaucoup trop souvent pour les prévenir des médications toniques qui produisent un effet contraire au but qu'on s'est proposé, car on augmente souvent par ces moyens une irritation qui accroît le volume ainsi que le poids de l'utérus, et qui favorise son déplacement. La prudence requiert donc de n'employer des injections astringentes et stimulantes qu'avec une très grande réserve. Les flueurs blanches sont encore considérées comme une des causes de la chute de l'utérus, et c'est parce qu'elles proviennent de l'irritation de cet organe : il est donc important de ne pas chercher à tarir cet écoulement ainsi qu'on le fait trop communément par des toniques administrés à l'intérieur et à l'extérieur. La constipation est une autre cause de l'affection qui nous occupe, en contraignant à faire des efforts pour aller à la selle : comme elle provient très souvent de l'irritation de l'estomac et d'une portion des intestins, nous devons faire remarquer qu'il est dangereux de la combattre par des purgatifs, selon la coutume vulgaire, surtout en Angleterre. Ces médicaments sont des irritants, et tout en procurant un soulagement momentané, ils activent trop souvent l'irritation de l'estomac et des intestins grêles, qui irradie sur l'utérus par la sympathie qui unit ces organes. — Ces données générales sur les causes qui favorisent et déterminent la chute de l'utérus nous permettent d'ajouter quelques avis appropriés au but de cet ouvrage. On ne saurait trop recommander de ne point exercer de fortes compressions sur le ventre, surtout dans l'état de grossesse, comme aussi d'éviter toute secousse violente du corps, principalement quand on a l'habitude d'une vie oisive et sédentaire. Dans les cas de constipation, il est prudent de préférer une alimentation légère et rafraîchissante, des topiques émollients sur le ventre, le traitement de la gastrite, et de faire usage de lavements plutôt froids que chauds. Les personnes affectées d'irritations utérines, souvent accompagnées de flueurs blanches, devront aussi s'en tenir aux médications qui rafraîchissent, à des injections émollientes et froides, à des applications de sangsues autour du siége, à des cataplasmes émollients sur le bas-ventre. Aussitôt qu'un des accidents que nous avons indiqués vient signaler la chute de l'utérus, il faut recourir à des conseils d'hommes compétents pour la juger ; le repos, la situation horizontale, des saignées locales ou générales, un traitement rationnel enfin, peuvent alors remédier à un déplacement qu'on ne saurait trop redouter. Plus tard, les ressources de l'art sont impuissantes ou bornées à des moyens souvent mécaniques qui ont des inconvénients plus ou moins pénibles.

CHASSONNIER.

CHUTE DES CORPS. Il n'est personne qui n'ait remarqué qu'un corps solide ne peut rester suspendu au sein de l'atmosphère qu'autant qu'il repose sur un autre corps, ou qu'il est attaché après un obstacle fixe, et qu'aussitôt qu'il cesse d'être soutenu par l'un de ces moyens, il tombe jusqu'à la surface de la terre ou même dans son intérieur, s'il rencontre quelque ouverture d'un puits profond ; cet effet s'offre également avec les liquides, lorsque les vases qui les renfermaient se brisent, avec cette différence que la mobilité de leurs parties

permet qu'elles se séparent, de manière que quand la hauteur est un peu grande c'est sous la forme de pluie que le liquide arrive à la surface de la terre : c'est donc sur les solides qu'il faut examiner ce qui se passe dans la chute des corps. — On s'aperçoit facilement qu'un corps qui tombe ainsi au travers de l'atmosphère ne parcourt pas des espaces égaux pendant des temps semblables, et qu'il parcourt des espaces d'autant plus étendus qu'il s'approche davantage de la terre. Le mouvement des corps qui tombent est *uniformément accéléré*, comme le prouve l'expérience que l'on peut faire d'une grande hauteur verticale au-dessus du sol, comme les tours de Notre-Dame à Paris : en déterminant exactement le moment où le corps vient frapper le sol, on s'aperçoit bien facilement de l'accélération du mouvement. En raison de la force centrifuge, les espaces parcourus par les corps qui tombent ne sont pas égaux sur toutes les parties du globe, mais les rapports restent les mêmes. — A Paris, dans une seconde de temps, un corps parcourt 4 m. 9 (15 pieds 1 pouce); en deux secondes, il ne parcourt pas seulement le double ou 9 m. 8 (30 p. 8 p.), mais 14 m. 7 (45 p. 3 p.); dans la troisième seconde, l'espace qu'il a traversé s'est trouvé de 24 m. 5 (75 p. 5 p.); d'où l'on voit que les temps restant les mêmes, les espaces sont dans les rapports des carrés où les temps étant représentés par 1, 2, 3, 4, etc., les espaces parcourus le sont par 1, 4, 9, 16, etc., car en multipliant 4 m. 9 par ces nombres, nous trouverons précisément ceux que nous avons indiqués. — Si l'on voulait s'assurer de la réalité de ces résultats, on placerait une planche à la hauteur indiquée au-dessous du point de départ, et, abandonnant le corps à lui-même, soit en le lâchant, soit en coupant la corde qui le suspend, on l'entendrait, à chaque seconde, frapper la planche; mais l'expérience ne pourrait être faite que pendant un très petit nombre de secondes, à cause de la très grande hauteur verticale dont il faudrait pouvoir disposer. On doit à un physicien anglais nommé Atwood une machine ingénieuse qui supplée à ces grandes hauteurs par une disposition qui permet d'opérer pendant un temps beaucoup plus long. — Si un fil de soie très fin qui passe sur la gorge d'une poulie est attaché par ses deux extrémités à des poids parfaitement égaux, dans quelque position qu'on les place, ceux-ci feront équilibre, à cause du très faible poids du fil, qui n'augmente pas sensiblement celui du corps placé plus bas; mais si on ajoute à l'un d'eux un très petit poids, il entraîne avec lui le corps auquel il est ajouté, avec une force proportionnée à leur rapport de poids : ainsi, en supposant que le poids du petit corps est 1/100ᵉ du plus gros, la vitesse sera le centième de ce qu'aurait été celle de la masse totale, et par conséquent, au lieu de parcourir 4 m. 9 pendant la première seconde, le corps ne tombera que de 49 millimètres, et ainsi de suite pour tous les autres espaces parcourus. — On voit combien il sera facile, par ce moyen, de vérifier la loi que nous avons indiquée; mais les frottements de la poulie sur son axe, et de la corde sur la poulie, apporteront à la chute des obstacles qui diminueront les espaces parcourus : l'appareil d'Atwood ne peut donc servir qu'à vérifier la loi quant aux rapports, mais non quant à la quantité intrinsèque de mouvement. — Pour diminuer autant que possible l'influence de ces causes perturbatrices, on place l'axe de la poulie sur un assemblage de quatre autres poulies semblables, et toutes sont le plus légères possible, très bien polies, et leurs axes déliés et travaillés avec soin. — Il est curieux de savoir ce qui arriverait si la force qui mettait les corps en mouvement dans l'appareil d'Atwood cessait, à un instant quelconque, de produire son action; il est facile de réaliser cette condition en donnant au petit corps qui détermine la chute une forme alongée telle qu'il puisse être retenu par un anneau placé à la hauteur où le corps arrive à l'une des secondes; le poids primitif, débarrassé de celui qui le faisait tom-

ber, continue sa route, et ne parcourt plus que des espaces égaux pendant des temps semblables. — On pourrait déterminer la hauteur d'un édifice ou la profondeur d'un puits en laissant tomber de leur partie supérieure une pierre à un instant donné par une montre à secondes : le bruit qu'elle produirait en touchant le sol ou l'eau indiquerait le temps qu'elle a employé à tomber, sauf la petite différence produite par le temps nécessaire pour que le son parvienne à l'oreille. — L'accélération que les corps prennent en tombant rend compte de divers phénomènes qui s'offrent très fréquemment. — Quand une pierre ou un autre corps solide tombent du haut d'un édifice, les accidents qu'ils produisent sont d'autant plus graves que la hauteur d'où ils sont partis est plus grande; et de la même manière, si un homme tombe d'une grande hauteur, sa chute peut avoir les conséquences les plus fâcheuses, qu'il ne peut éviter qu'en divisant le choc en se courbant de manière que sa vitesse soit successivement annihilée, ce qu'au surplus un instinct naturel porte toujours à faire. (*V.* Choc des corps.) — Sur un plan incliné, les corps qui glissent se conduisent de la même manière que dans leur chute verticale, mais leur mouvement se trouve d'autant plus retardé que l'inclinaison est moindre et le frottement plus grand : ainsi, une voiture ou un homme qui courent avec une grande rapidité dans une descente, peuvent être entraînés avec tant de force par l'accélération du mouvement qu'ils soient précipités et brisés à la partie inférieure ; mais on diminue cet effet en augmentant le frottement des roues, soit en les enrayant avec un sabot ou une chaîne, soit par le moyen de frottoirs placés en arrière de la voiture. L'instinct des animaux les conduit à faire usage d'un moyen analogue, et tous les jours nous voyons des chevaux attelés à des voitures chargées de pesants fardeaux se raidir, se laisser glisser sur le sol, et diminuer ainsi la vitesse du système dont ils font partie.

H. Gaultier de Claubry.

Diverses autres acceptions du mot chute.

Le mot chute s'emploie aussi dans plusieurs acceptions relatives aux arts. En architecture et en décoration, par exemple, on donne ce nom, dit M. Quatremère de Quincy, à des groupes de fleurs, de fruits ou de feuillages qui tombent en feston isolé ou en guirlande. On les place dans des panneaux ou sur des montants, qu'on multiplie souvent pour avoir l'occasion d'y introduire cet ornement. (*V.* Feston et Guirlande.) — En termes de jardinage, on appelle chute (*declivitas*) le raccordement de deux terrains inégaux, qui se fait par des perrons ou par des gazons en glacis. — Chute, en termes d'horlogerie, est synonyme de *choc*, et se dits de effets d'un engrenage. On appelle *chute de voiles*, en marine, la longueur des voiles. — En astrologie, la chute est le signe où une planète a le moins d'influence ou de vertu, ce qu'on appelle autrement *signe de défection* (*defectio*). — Enfin, en termes d'hydraulique, on entend par chutes, soit les pentes qu'on ménage à dessein à l'écoulement des eaux, soit les épanchements d'eaux naturels ou artificiels, qu'on appelle autrement cascades. (*V.* ce mot et l'article Cataracte.) E.

Chute, au figuré, s'entend d'une espèce de revers ou adversité particulière aux auteurs de tous genres, et qui jadis leur était si fatale qu'ils en mouraient souvent sur place; aujourd'hui *on ne tombe plus*, même au théâtre ; car, avant que les portes soient ouvertes, le succès est déjà *assuré*. On ne tombe pas davantage dans les journaux, puisque l'écrivain et l'éditeur disputent à qui fera insérer au plus vite ou au plus long l'article laudatif. La chute étant désormais bannie en littérature, on ne compte en retour aucun succès véritable. Dans le siècle dernier, il fallait qu'un triomphe fût bien éclatant pour n'être pas contesté, et Gilbert a osé dire de La Harpe, tant de fois couronné, qu'il

Tombe de *chute* en *chute* au trône académique.

— Chute, en grammaire et en littératu-

re, signifie quelquefois finale d'un morceau, soit de prose, soit de poésie : c'est le point sur lequel on cherche à fixer principalement l'attention ; c'est ainsi que Molière fait dire par Alceste (*Misanthrope*) à Philinte, qui a loué les vers d'Oronte, et surtout la *chute* de son sonnet :

> La peste de ta *chute*, empoisonneur au diable !
> En eusses-tu fait une à te casser le nez !

Chute est encore employée pour *cadence* (*V.* ce mot) : c'est le complément d'une période bien arrondie, et qui remplit agréablement l'oreille.—Dans le système représentatif, un ministère auquel la majorité manque fait une chute, mais cet accident est rare : on le prévient et l'on s'arrange pour se retirer en vainqueur, c'est-à-dire avec les dépouilles, non pas de l'ennemi, mais du public, qui vous regarde.—Enfin, il y a une dernière espèce de chute, et c'est la plus terrible de toutes, la chute morale. Elle est telle que bientôt nous cessons de nous reconnaître nous-mêmes. Une chute dans ce genre est rarement unique, et souvent, ou même presque toujours :

> Une *chute* toujours entraîne une autre *chute*.

Cependant, il ne faut jamais, quelque *déchu* (*V.* Choir) qu'on soit, désespérer de l'avenir : il y a dans l'homme une puissance de repentir qui est infinie. Par un accord merveilleux, la vertu tient toujours en réserve de la tendresse pour celui qui a besoin de se relever : elle lui donne la main, et assure même à un simple effort ce commencement de considération qui plus tard sauve tout-à-fait. Le monde oublie une *chute* sans la pardonner ; il ne console pas et ne répare rien : le coupable ne le retrouve que pour douter de ses remords. Aussi est-il sage de vivre dans la retraite après une *chute*, et de se confier à son repentir ; c'est le meilleur comme le plus solide des appuis. Saint-Prosper.

CHYLE et CHYLIFICATION. Le premier de ces noms signifie en anatomie et en physiologie générale *suc nutritif*, venant de l'extérieur de l'organisme. Il est dérivé du mot grec *chulos*, suc ou jus, que l'on exprime d'une manière quelconque, ou qui distille ou suinte de lui-même. On entend ordinairement par *chyle* la liqueur blanche et laiteuse formée par la digestion des aliments : 1° dans l'estomac (*voyez* Chyme ci-après), 2° dans l'intestin grêle. Le deuxième est un de ces noms hybrides, dont l'usage a consacré la valeur, et que les puristes repousseraient en vain pour lui substituer le terme *chylose* (du grec *chylosis*), qui, comme lui, signifie *fabrication du chyle.* — Il suffit de noter maintenant que ce mélange de chyle et de lymphe est versé dans le sang veineux, qui est ensuite converti lui-même en sang artériel, pour reconnaître que le chyle, qui est absorbé à l'extérieur de l'organisme, doit être regardé, aussitôt qu'il est contenu dans des vaisseaux, comme un premier sang encore incolore. Nous verrons qu'il doit en être de même pour la lymphe. Les anciens anatomistes ont regardé le chyle et la lymphe comme deux humeurs qui servent à renouveler le sang. Quelques physiologistes de nos jours, ont considéré ces deux humeurs comme des sangs imparfaits qui subiront le complément de la sanguification dans les organes respiratoires des animaux, pour l'existence desquels ce complément de fonction est plus ou moins nécessaire. Le chyle de l'homme ne pourrait être observé que dans les cadavres des suppliciés, qu'on livrerait sur le champ aux recherches des anatomistes et des chimistes, et dans ceux des individus qui périssent victimes de blessures très graves, qui tuent dans l'instant même et sans aucun espoir de retour à la vie. Malgré la fréquence de ces événements malheureux, on s'est si peu occupé de ces recherches directes que jusqu'à ce jour tout ce que les physiologistes ont dit sur les caractères du chyle doit être rapporté à ce fluide observé dans les animaux, soit carnivores, soit herbivores. De même que toute fonction vitale, la chylification s'opère sous l'influence nerveuse ; aussi les passions et les travaux intellectuels trop continus la troublent, l'entravent, et le mauvais chyle qui en

résulte détermine l'altération du sang, et par suite celle de toutes ces humeurs qu'on désigne sous le nom de CACOCHYMIE. (*V.* ce mot et l'article DIGESTION.) L—T.

CHYME et CHYMIFICATION, mots dérivés du grec *chumos*, suc.—Dans les animaux qui mâchent une ou deux fois leur nourriture, les aliments préalablement convertis en une sorte de *hachis*, qui arrive par petites portions connues sous le nom de *bols alimentaires*, après s'être accumulés dans un estomac simple ou multiple, y sont réduits en une *pâte chymeuse*, ainsi nommée parce que sa liquéfaction l'a fait considérer comme un suc ou *chyme* ; mais ce n'est à vrai dire qu'un suc tenant encore en suspension les parties les plus grossières des aliments. A ce degré d'élaboration, il passe de l'estomac dans un autre intestin, où le départ entre les parties grossières et les sucs nutritifs, qui prennent ici le nom de *chyle* (*voy* ce mot), doit avoir lieu. D'après ces notions, il est facile de reconnaître le sens différentiel que les physiologistes ont attaché aux mots *chyme* et *chyle*, qui ont rigoureusement la même signification. Si l'on en croyait Castelli, les anciens se seraient servis des mots *chyme* et *chyle* en sens inverse de celui reçu de nos jours. — L'opération par laquelle les aliments sont reduits en *chyme* a reçu le nom de *chymose* (du grec *chumosis*) ou celui de *chymification*, qui, malgré son hybridité, est plus fréquemment usité. Toutes les dilatations du canal digestif intermédiaires à l'*œsophage* et au *duodénum* (*voy.* ces mots), auxquelles on a donné les noms spéciaux indiqués ci-dessus sont des *organes chymificateurs* à des degrés divers. Les substances alimentaires sont elles-mêmes plus ou moins *chymifiables* ou susceptibles d'être digérées, et elles exigent de la part des organes ou de l'activité dissolvante des sucs de l'estomac des efforts plus ou moins grands pour être liquéfiées ou *chymifiées*. — Dans les opinions qu'on a proposées pour expliquer le mécanisme de la chymification, on a tour à tour admis et rejeté qu'elle se faisait par *coction*, *fermentation*, *putréfaction*, *trituration*, *macération* et *dissolution*. (*V.* ÉLABORATION.) L—T.

CHYPRE. (*Voy.* **CYPRE.**)

CIBLE, mot qui vient du vieux teuton *scheibe*, substantif féminin, qui signifiait *but*, *rond*, lucarne. Son diminutif allemand *scheibel*, substantif neutre, s'est francisé dans le mot *cible*. Le *Dictionnaire de l'académie* (dans son édition de 1762) avait omis ce terme. Boiste est, à notre connaissance, le premier des vocabulistes qui l'ait admis. — Ce que les modernes appellent *cible* se nommait plus anciennement *cuviaux*, grande cuve, et *mute* ou *mutelette*, que M. Roquefort tire de la basse latinité *muta* (but à tirer au blanc). Les Romains donnaient à la cible des frondeurs le nom de *scopa*, d'où est venu le terme d'*escopette* ; un faquin, un but vivant et chrétien, payé s'il était libre, contraint s'il était serf, servait de cible, ou mouvante ou mobile à la lance, à la zagaie, ou à l'épée des chevaliers du moyen age. — La multiplication des archers en France donna naissance au *papegai*, cible empruntée du *papagallo* des Italiens ; ce mot signifiait *perroquet*, parce qu'un perroquet de bois était le but des flèches.—Une cible militaire est une espèce de blanc sur lequel l'infanterie s'exerce à l'étude du tir du fusil. C'est un cadre ou un chassis garni de toiles sur lesquelles sont grossièrement figurés des soldats de cinq pieds ; ou bien, c'est un assemblage de planches assujetties à des pieux, en manière de palis. —Il n'y a guère plus d'un demi-siècle que les théoriciens parlent de cible ; Guibert a été le promoteur de ce genre d'exercice, dont Manvillon, dans un ouvrage spécial, a cherché à démontrer l'embarras, la dépense et la faible utilité. En effet, pendant le laps de temps écoulé entre la paix de Fontainebleau (1762) et la guerre domestique, le gouvernement avait dépensé en poudre et en plomb six à sept millions de francs, sans que les fantassins français en fussent devenus plus habiles tireurs. G.al BARDIN.

CIBOIRE, en latin *ciborium*. On appelle proprement de ce nom un vase sacré, fait en forme de grand calice couvert, qui sert à conserver les hosties consacrées pour la communiou des fidèles dans l'église catholique. Quant à l'étymologie de ce mot, on la fait remonter au grec *kibôrion*, qui est le nom d'une petite courge d'Égypte, que l'on vidait et qui servait de vase à boire. Horace s'est servi en ce sens du mot *ciboria*. Il se peut aussi que, dans l'origine, une courge, ainsi vidée et façonnée, ait servi de ciboire; plus tard, on en aura fait en bois; puis le luxe et la pompe extérieure de la religion s'augmentant en proportion de l'affaiblissement de la foi, on aura cru imposer davantage aux yeux des fidèles en se servant de ciboires d'argent, d'or ou de vermeil. Autrefois (dit l'abbé Bergier) on gardait ce vase dans une colombe d'argent suspendu dans le baptistère, sur le tombeau des martyrs, ou au-dessus de l'autel, comme le père Mabillon l'a remarqué en effet dans sa *Liturgie gallicane*; c'est le concile de Tours qui ordonne de le placer sous la croix qui est sur l'autel. — Le mot CIBOIRE a encore une autre signification. C'est le nom d'un petit dais élevé sur quatre colonnes au-dessus du maître-autel, et qui a donné naissance aux *baldaquins*.(*Voy.* ce mot.) Dans cette acception, on lui donne une autre étymologie et on le fait venir du grec *kibôtos*, *kibôtou*, qui signifie arche, coffre. Cet ornement de quelques églises modernes de Paris et de Rome était en effet général autrefois, et il est de toute probabilité que le *ciboire* aura été pour les premiers chrétiens ce qu'était l'arche sainte pour les Hébreux: on peut croire avec Paulin que l'idée de l'arche donna aux chrétiens celle du *ciborium*. Ce qui confirmerait cette opinion, c'est qu'on donnait autrefois le même nom à l'autel qui renfermait le corps d'un martyr; c'est enfin qu'on appelle encore en Italie *ciborio* tout tabernacle qui est entièrement isolé. On élevait les *ciboires* au-dessus des autels et des tombeaux. Quelquefois il y en avait plus d'un dans une église; mais le plus souvent il n'y en avait qu'un seul, servant de couronnement au grand autel, et l'espace qu'il occupait s'appelait le *Saint des Saints* (Sancta Sanctorum). Il paraît (dit M. Quatremère de Quincy) que ces petits édifices avaient tous à peu près la même forme; mais la plupart ne pouvaient devoir leurs ornements qu'à la libéralité des princes. Le plus magnifique fut très probablement celui que Justinien fit élever dans l'église de Sainte-Sophie, lors de la reconstruction de cet édifice religieux, la douzième année de son règne. Sur quatre grandes colonnes de vermeil reposait une voûte d'argent, au sommet de laquelle était un globe massif d'or du poids de 118 livres. Des lis d'or, qui pesaient ensemble 116 liv., environnaient ce globe et retombaient en feston; enfin, il sortait du milieu de ces lis une croix du même métal pesant 75 livres, et toute étincelante de pierreries les plus précieuses. E.

CIBOULE, mot fait du latin *cepula*, diminutif de *cepa*, oignon, et par lequel on désigne une espèce d'*ail* (*voy.* ce mot), dont les jardiniers comptent plusieurs espèces, qui sont: la *ciboule ordinaire*, la *blanche*, la *ciboulette*, *civette* ou *appétit*, et la *ciboule vivace*. On l'emploie dans les sauces ou dans la salade, comme assaisonnement ou comme fourniture. — Les *ciboules* demandent une bonne terre, inculte et légère; la *ciboulette* exige de plus une exposition chaude et de fréquents arrosements en été. Les deux premières variétés que nous indiquons se multiplient de graines, semées (fin de février) à la volée ou en rayon, et que l'on recouvre légèrement; ou bien on les repique à la fin de juillet. Les deux autres se multiplient par caïeux, que l'on sépare et que l'on replante en bordures ou en planches (en mars). La graine de ciboule dure trois ans, si on a le soin de la conserver dans sa capsule. Z.

CICATRICE. Ce mot sert à désigner la trace évidente d'une ancienne blessure fermée depuis. Chaque plaie, entamure ou rupture des tissus vivants, laisse

ainsi après elle une cicatrice. Il y a des cicatrices aux fragments d'os cimentés après brisure, comme à la peau rejointe après une coupure un peu profonde. Plus apparentes ou moins visibles, les cicatrices ne disparaissent jamais. On connaissait cette loi physique dès la plus haute antiquité : dans l'*Odyssée* d'Homère, Ulysse, méconnu des siens après ses longs voyages et ses malheurs, n'est enfin reconnu de sa vieille nourrice qu'au moyen de la cicatrice qu'il porte aux environs du genou. Son chien seul, avec son instinct, beaucoup plus sûr et moins oublieux que les intelligences humaines, inaugure aussitôt son maître par ses caresses.— Cette longue persévérance des cicatrices peut servir à faire reconnaître certaines infirmités du temps de la jeunesse, des coups de feu, des traces de vaccine ou de petite-vérole. On peut ainsi constater d'anciennes applications de sangsues ou de vésicatoires, de cautères ou de moxas, des opérations ou des accidents; ensuite, on peut conjecturer de la sorte sur des circonstances antérieures, sur la solidité de la santé, et quelquefois même sur la pureté des mœurs. Des amants ont souvent usé du même moyen, à l'aide du tatouage, pour éterniser des serments dont l'expérience démontre trop tôt la vanité.— La justice humaine chez plusieurs peuples a infligé pour châtiment à de grands coupables des cicatrices ineffaçables. Tel était le but de ces diaprures brûlantes imprimées en signe de réprobation et d'infamie au front ou sur l'épaule des criminels déclarés incorrigibles et à jamais redoutables, et voués par-là même à une infame perpétuelle, sans résipiscence prévue ni réhabilitation possible. Ces marques du crime judiciairement puni sont toujours indélébiles, quoi qu'on tente pour les effacer; cela m'a donné la première pensée que le corps humain ne se renouvelle point, comme on l'a dit, tous les sept ans, jusqu'à la trame des tissus. Cette opinion que m'a d'abord suggérée la persévérance des cicatrices, je l'ai assise depuis sur d'autres preuves irrécusables. (*Physiologie comparée*, 1830.) Toutefois, je dois dire qu'on a cru reconnaître en cour d'assises de Paris, il y a quelques années, un ancien forçat à l'épaule duquel on ne trouvait plus aucun vestige de la marque infamante qu'on lui avait imprimée. L'identité demeurait indécise. — Personne n'a exposé aussi bien que Bordeu et Bichat la manière dont les plaies se cicatrisent. Tantôt la plaie se réunit sans inflammation ni suppuration préalables, et comme on dit par *première intention;* alors la cicatrice est beaucoup moins apparente. D'autres fois, l'inflammation et la suppuration succèdent à l'hémorragie, et, dans ce dernier cas, on voit naître à sa surface de petits bourgeons charnus et rosés, qui engendrent quelques jours après une sorte de toile fine et celluleuse qui s'épaissit et se rétrécit peu à peu, en attirant l'une vers l'autre les lèvres disjointes de la plaie. Ces cicatrices se ramollissent et s'élargissent quelquefois, par exemple, après des excès, dans de graves maladies, dans la vieillesse, de même qu'après des morsures d'animaux enragés, et cela dénote le danger ou les accidents qui vont suivre. Les cicatrices sont toujours plus légères quand la peau seule a été entamée, toujours grandes et plus profondes quand les muscles ont été coupés en travers : elles sont très profondes, lorsque la plaie va jusqu'à l'os ; et surtout alors la cicatrice est adhérente et devient immobile. Les muscles et les tendons, coupés en travers, ne se cicatrisent jamais sans l'entremise d'un tissu intermédiaire, qui ajoute à leur longueur et affaiblit leur puissance et leur solidité. Les nerfs aussi ne se rejoignent que par ce tissu cellulaire intermédiaire. Mais un fait bien intéressant à ce sujet, c'est que la paralysie des organes dans lesquels le nerf divisé allait porter le principe sensitif et moteur, finit par diminuer et ensuite par disparaître à mesure que les deux bouts du nerf se rapprochent, grâce au tissu intermédiaire, qui se rétracte et se condense pour les unir.— Les plaies superficielles du cerveau se cicatrisent souvent. On a même

vu des cicatrices dans la profondeur de cet organe à la suite de ces dépôts sanguins qui donnent lieu à l'apoplexie. M. Riolet, encore mieux que Morgagni, a suivi la marche de ces cicatrisations; le dépôt sanguin devient un kyste séreux, ce kyste, ou petit sac, finit lui-même par s'atrophier, et alors la paralysie, qui primitivement avait attaqué ce côté opposé du corps, diminue souvent jusqu'à disparaître. Les saignées et le régime hâtent les progrès de ces heureuses cicatrices.— Les plaies de l'œil se cicatrisent souvent aussi, l'opération de la cataracte par extraction en est la preuve. L'essentiel pour la conservation de la vue, c'est que l'humeur vitrée reste intacte, et que la cicatrice de la cornée ne voile point la pupille ou prunelle de l'œil.—Le cœur n'offre jamais de cicatrices notables, par la raison que toute plaie qui intéresse les fibres charnues est mortelle; la contraction perpétuelle du cœur achève bientôt la rupture, d'où résulte une mort subite. — Les veines se cicatrisent aisément, les artères jamais. Le tissu de ces vaisseaux est tellement élastique et toujours si tourmenté par les mouvement du cœur, d'où dérive le pouls, qu'une artère divisée ne peut être fermée qu'en l'oblitérant totalement à l'aide de la compression ou d'une ligature.—Les plaies des poumons ne se cicatrisent qu'autant que l'endroit entamé adhérait aux côtes antérieurement à la blessure. C'est ainsi qu'une ancienne pleurésie, origine fréquente de pareilles adhésions, a plus d'une fois conjuré des accidents mortels. On a aussi des exemples de cicatrisations dans des poumons ulcérés chez des phthisiques tuberculeux: j'en ai vu un pour ma part. M. Laënnec en cite plusieurs, et ce médecin fameux se flattait d'en réaliser un nouvel exemple en sa personne, quand de nouveaux accidents, causés par un mariage inopportun, vinrent soudainement l'avertir de sa fin prochaine.—On trouve assez fréquemment dans les intestins des cicatrices qui survivent à des ulcérations. Jamais on n'étudia mieux ces dernières cicatrices qu'à l'époque où M. Broussais prétendit que toute fièvre, crue *essentielle* avant lui, avait pour cause véritable et pour siége au point central l'*irritation* des entrailles. Or, il est certain qu'on trouve presque toujours de ces cicatrices ou de ces ulcérations chez ceux qui ont succombé aux suites des fièvres graves ou du typhus.—La matrice, vers son col, et le plus ordinairement du côté gauche, offre autant de cicatrices que la personne a eu d'enfants; et cette situation de la cicatrice au côté gauche est le résultat naturel de la position la plus fréquente de l'enfant dans le sein de sa mère, venant au jour la tête la première et à reculons, et se trouvant d'ailleurs dirigé de droite à gauche.—L'homme et les mammifères portent tous inévitablement une large cicatrice indiquant le passage de ces vaisseaux primitifs qui apportent au jeune être pour l'accroître la nourriture et le sang pur que sa mère a respiré pour lui: je veux parler de l'*ombilic*, dont le premier homme, ainsi que les premiers animaux, furent nécessairement dénués.

ISIDORE BOURDON.

CICATRICULE (anat.), *cicatricula*, petite cicatrice. Ce nom, emprunté au langage vulgaire, est employé dans la science des corps organisés pour désigner des parties qui sont réellement des cicatricules très peu étendues ou qui en ont l'apparence. Z.

CICÉRO, terme d'imprimerie, nom d'un caractère d'impression qui est entre la *philosophie* et le *saint-augustin*, et que l'on appelle aussi *du onze*. Le nom de *cicéro* lui vient de ce que les premiers imprimeurs qui allèrent à Rome imprimèrent (1467) les *Épîtres familières de Cicéron*, en latin, avec une sorte de caractère de la force du *onze*. E.

CICÉRON (MARCUS TULLIUS), le plus grand orateur de Rome et le plus brillant esprit de l'antiquité. — L'histoire de Cicéron est partout, et il serait presque inutile de la refaire: je n'en dirai que quelques mots avec rapidité. Cicéron naquit à Arpinum, l'an de Rome 647. Sa famille n'était point obscure, mais elle

n'avait pas passé par les honneurs publics, ce qui le fit désigner comme un *homme nouveau* par l'aristocratie de la république, qui avait aussi, comme on sait, sa vanité. On a disserté sur les noms de Cicéron, chose vaine, mais que je dois redire. Marcus était son nom personnel, le nom que les Romains avaient coutume de donner aux enfants 9 jours après leur naissance. Tullius était le nom de sa famille : il signifiait *ruisseau*, dit Midleton, dans le vieux langage, et venait de la situation d'Arpinum, au confluent de deux rivières. Enfin, Cicéron était un surnom qui venait d'un ancêtre qui avait eu sur le nez une verrue de la forme d'un pois, que les Romains nommaient *cicer*. Il y a beaucoup de gens qui croient que c'était Cicéron qui avait cette verrue au bout du nez. Midleton est plus grave, il croit que le surnom venait de quelque talent particulier de sa famille pour la culture des pois : c'est diminuer de beaucoup la grandeur des souvenirs qui s'attachent à ce nom glorieux. — L'éducation de Cicéron fut admirablement soignée. Il annonça de bonne heure un génie varié. Il débuta par la poésie. Il reste de lui des fragments d'une traduction d'Aratus en vers latins. — Il s'appliquait en même temps à l'étude de la loi et à la philosophie; puis, au milieu de ses travaux, il prit l'épée, et servit sous le consul Pompeius Strabon, dans la guerre marsique, et plus tard comme volontaire sous Sylla. Ce ne fut qu'une interruption de ses études. Il les reprit avec ardeur sous le feu des guerres civiles, publia quelques écrits de rhétorique, s'exerça à la déclamation avec des philosophes et des rhéteurs, s'appliqua à perfectionner son langage, et pour cela passa des leçons des maîtres grecs à la conversation assidue des dames polies et élégantes. Il eut ainsi de bonne heure un grand renom, et ses premiers essais du barreau eurent de l'éclat; mais il avait en lui-même, comme il le dit dans ses écrits, une si haute idée de l'éloquence que, satisfaisant les autres, il ne pouvait encore se satisfaire, et il s'arracha à ces premières joies du triomphe pour aller en Grèce compléter ses grands travaux, et mûrir son génie à l'étude des antiques monuments de ce pays de merveilles. Il interrogea toutes les écoles, disserta avec les philosophes, les étonna par la fécondité de sa parole, s'exprimant dans la langue de Démosthène avec la facilité d'un Athénien, et gardant dans ses recherches la supériorité d'un maître, en même temps que la curiosité d'un disciple.—Il passa deux ans à des voyages en Grèce et en Asie, et il revint à Rome chargé de trésors d'intelligence et de philosophie. — Il trouva au barreau deux noms illustres, Cotta et Hortensius, ce dernier surtout, qui devint pour lui un objet sérieux de rivalité. Après quelques luttes de barreau, ces trois talents furent la même année honorés par des récompenses publiques. Cotta fut consul, Hortensius édile, et Cicéron questeur. C'était, dans la corruption de la république, de beaux restes de sa grandeur, de voir encore dans ses dignités des citoyens d'un tel mérite : mais le colosse n'en fléchissait pas moins, et les plus beaux génies devaient être impuissants à retenir sa décadence. — Cicéron exerça sa charge de questeur en Sicile. Il y apporta un zèle et une modération dignes des temps anciens, et il y mérita la reconnaissance des peuples, qui lui firent de grands honneurs. Il ne perdait pas de vue la science et l'étude. Il découvrit le tombeau d'Archimède, que les Syracusains ne connaissaient pas, et ce fut pour le reste de sa vie un souvenir de vanité, de songer que la Sicile aurait continué d'ignorer le monument le plus précieux à sa gloire, si elle n'avait eu pour questeur un citoyen d'Arpinum.—Son retour en Italie ne donna pas moins lieu à un petit mécompte dont l'histoire a grossi l'importance. Il croyait que tout le monde avait dû avoir l'œil fixé sur la Sicile et sur son questeur, et il fut fort surpris que les premiers citoyens qu'il rencontra en débarquant ne sussent pas même d'où il arrivait. On a fait de cette anecdote quelque chose de très sérieux, et parce que Cicéron l'a ra-

contée avec quelque dépit, on l'a ajoutée à tous les récits qui ont été faits de son orgueil. C'est seulement une particularité piquante, qui peut apprendre à tous les hommes qu'ils se méprennent quelquefois sur la renommée. — De retour à Rome, il fit comme tous ceux qui aspiraient aux grands honneurs de la république, il se rendit agréable au peuple et se fit nommer édile. Il n'oublia pas toutefois que sa fortune était attachée à son génie, et il rechercha les occasions qui pouvaient donner un grand éclat à son éloquence. Une cause magnifique s'offrit à lui : ce fut l'accusation de Verrès, qui, dans sa préture en Sicile, avait exercé d'affreux brigandages. C'était se jeter dans la carrière des partis politiques, qui bientôt succèderaient aux luttes accoutumées de la tribune. Verrès, avec le fruit de ses pillages, s'était fait des amis dans Rome, et le moment arrivait où la défense de la justice et de l'humanité provoquerait des vengeances et des représailles.—Cicéron se souvint de l'affection d'une province qu'il avait autrefois gouvernée. Il reçut les supplications des Siciliens, recueillit leurs plaintes, alla visiter leur île pour s'assurer des spoliations, et revint avec des preuves des infamies de Verrès. Ce fut une cause entourée de solennité : le *Forum* n'en avait jamais vu de plus grande. Cicéron en attendait beaucoup de gloire : il parlait pour un peuple entier, il parlait pour Rome elle-même. Et d'ailleurs, Hortensius défendait Verrès, c'était une puissante émulation : il y avait à la fois à vaincre un rival et à venger la liberté. Cicéron triompha. Le coupable n'attendit pas la fin de la cause : il s'enfuit de Rome. Ce triomphe fut odieux à la noblesse de Rome. Cicéron l'honora par sa générosité. Les Siciliens lui firent de riches présents ; il les consacra au soulagement des pauvres de la ville, rare exemple dans l'antiquité, et digne même d'être offert à l'humanité moderne.—L'histoire de l'édilité de Cicéron est sans importance. Il fut fait préteur. Après sa préture, il refusa le gouvernement d'une province pour rester à Rome, seul théâtre d'ambition et de gloire, car il aspirait au consulat. On arrivait à des moments funestes : la ville était remplie d'intrigues et de trames. Il y avait de toutes parts des conspirations pour amener un changement dans la république. Chaque ambitieux sentait que la liberté ne pouvait long-temps survivre à la corruption, et déjà César avait laissé échapper ses pensées de domination et de tyrannie. — Les plus mauvais citoyens se crurent faits de même pour arriver à l'empire. A défaut de génie, le crime et le meurtre leur étaient une espérance. C'est au milieu de cette agitation des esprits que Cicéron mit au grand jour son ambition, comme il eût fait dans les temps les plus purs de la république. Et, chose singulière, la dépravation, qui déjà était toute prête à servir les projets des conspirateurs, n'empêcha pas qu'il n'obtint le suffrage universel du peuple : l'ascendant de la vertu et du génie subsistait encore. Il fut désigné consul avec applaudissement. Mais ce succès choqua les criminels. Catilina, patricien d'un nom illustre, avait été son concurrent. Il ne lui pardonna pas sa victoire.— Catilina était de ceux qui voyaient la république s'en aller aux mains du premier qui la voudrait saisir et dominer. Il crut qu'il lui serait donné de la renverser et de s'emparer de ses débris. L'histoire de sa conjuration est connue.—Pendant qu'elle se tramait en des réunions composées de citoyens perdus de débauche et de crimes, Cicéron songeait à entrer avec quelque gloire dans le consulat. Il parut d'abord à la tribune aux harangues pour repousser une loi depuis long-temps funeste au repos de Rome, la loi agraire, présentée par le tribun Rullus. Son discours fut d'une habileté prodigieuse : le peuple rejeta la loi.—D'autres soins moins importants occupaient le début de son consulat, et cependant la conjuration grandissait. Enfin, il fallut éclater. Catilina avait derrière lui des conspirateurs plus prévoyants qui attendaient le profit du désordre ; de sorte que le crime et l'ambition se prêtaient secours. César était de ceux qui laissaient marcher le complot : c'était

l'espèce de complicité la plus formidable. Cicéron s'opposa à tant d'ennemis divers. Ce ne fut pas seulement une affaire propre à donner de l'éclat à son éloquence, elle fut surtout une occasion de fermeté et de courage. Cicéron attaqua hardiment la conjuration, et, sans sortir des formes protectrices de la liberté, se rendit maître des complots. Les complices de Catilina furent étranglés dans la prison, et lui-même périt dans une bataille, que le second consul Antoine devait soutenir, et dont il laissa le soin à Petreius, son lieutenant, tant l'incertitude de la victoire avait jeté de terreur.—Le peuple de Rome fut heureux d'être délivré de ces alarmes; on rendit grâces aux dieux, et Cicéron reçut le beau nom de *Père de la patrie*, premier exemple d'un tel honneur sous la liberté, mais qui n'annonçait pas la fin des périls où allait tomber désormais la république. Un premier triumvirat se fit entre César, Pompée et Crassus. Chacun d'eux tenait au suffrage de Cicéron, soit par intérêt, soit par estime. Cicéron témoigna sa préférence pour Pompée : c'était s'exposer à des inimitiés, sans s'assurer une défense publique. Ses ennemis redoublaient d'intrigues, et vainement il leur échappa en s'appliquant aux travaux du barreau. Le tribun Clodius, forcené courtisan des basses passions du peuple, se déclara son adversaire, et ameuta contre lui la populace. Cicéron pensa qu'il fallait céder à l'orage, et se retirer devant ce même peuple qui peu avant lui avait fait des triomphes. Il prit des habits de deuil, selon la coutume romaine dans la disgrâce. Mais il lui restait ailleurs de la faveur : vingt mille chevaliers changèrent d'habits comme lui, et parurent en public pour le défendre contre les excès populaires. — Cicéron avait pris le parti de quitter Rome et de s'exiler. Il partit, reçut dans sa fuite tour à tour des insultes et des honneurs, alla voyager en Grèce, incertain d'une retraite définitive, et mal disposé à supporter une plus longue adversité. — Pendant ce temps, ses amis faisaient à Rome des efforts pour ramener à lui la bienveillance du peuple. Le sénat suspendit toutes les affaires, jusqu'à ce que l'affaire de son retour fût terminée par un décret. On appela à Rome tous les bons citoyens de l'Italie; le nom de Cicéron avait gardé son autorité; l'affluence fut immense, et le décret fut emporté par des suffrages infinis.—A cette nouvelle, Cicéron accourut : son retour fut triomphal. Il rendit publiquement ses actions de grâces au sénat et au peuple, recommença sa vie publique, toujours attaché à Pompée, et ne dissimulant pas son aversion pour les factions populaires.—Cicéron tremblait pour l'avenir de sa patrie; César tendait à la puissance, et Cicéron, qui l'avait repoussé, en était à réfléchir s'il ne serait pas mieux que le génie conquît le pouvoir, au lieu de le voir disputer par des pervers et des lâches. Il s'approcha de lui par nécessité, et même il lui consacra un poème. C'était de la faiblesse; mais que pouvait le courage civil en présence de la domination de l'épée? Il soutint le projet de faire perpétuer le redoutable général dans le commandement des Gaules. Peut-être était-ce un moyen de le détourner de la tyrannie. Ses préférences n'en revenaient pas moins toujours à Pompée; mais, dans cette alternative d'affections politiques, rien de grand ne pouvait éclater : l'éloquence était sans force pour remuer ce peuple avide de pouvoirs nouveaux plutôt que de liberté nouvelle. Et aussi, lorsqu'une occasion se présenta de reparaître à la tribune, Cicéron se sentit glacé.—Il s'agissait de la défense de Milon, qui avait tué Clodius. Milon déplaisait à Pompée, qui, maître de Rome, pendant que César était occupé dans les Gaules, avait tout préparé pour donner de l'éclat à la condamnation du meurtrier, non point qu'il regrettât la mort de l'ancien tribun, mais Milon était un Romain d'autrefois, qui ne reculait pas devant l'action; et comme il briguait le consulat, il pouvait, par son caractère fort et décidé, déconcerter les ambitieux qui se disputaient les lambeaux de la république. — Telle fut la cause de

l'appareil nouveau donné à la justice par Pompée : ce n'était point une protection pour l'accusé, c'était plutôt une menace, et Cicéron manqua d'énergie pour faire tomber ces faisceaux d'armes devant les vieilles formes de la liberté. Il ne put prononcer sa harangue, et Milton s'exila. — Peu de jours après, le sort donnait à Cicéron, comme personnage consulaire, le gouvernement d'une province : il eut la Cilicie. Il partit de Rome avec quelque joie, mais ses fonctions de gouverneur ne lui furent pas agréables. Il eut à prendre des habitudes toutes nouvelles. Il devint général d'armée, fit quelques actions d'éclat, fut salué par ses soldats du grand nom d'*imperator*, pensa au triomphe, s'ennuya du gouvernement, qu'il sut rendre agréable aux peuples, le laissa à son questeur, et se mit en marche pour l'Italie, en visitant de nouveau la Grèce, où tant de souvenirs de science l'appelaient toujours.—Il n'eut point le triomphe qu'il avait désiré. César et Pompée étaient en présence : il n'était plus temps de rester indécis entre de si formidables rivalités. Chaque parti tenait à honneur d'avoir dans ses rangs un tel citoyen. Marc-Antoine et César lui firent des prières : la vieille affection pour Pompée l'emporta, et il se jeta dans les chances de la guerre civile, en la détestant, comme un homme emporté pas la fatalité de l'empire, qui ne laissait plus aux bons citoyens le choix de la paix ou des discordes. — La bataille de Pharsale détruisit les restes de l'ancienne constitution de la république, et montrait dans l'avenir le pouvoir d'un maître à la place de la liberté du peuple. Caton avait, comme Cicéron, suivi le parti de Pompée, mais avec plus d'énergie et de désespoir. Peut-être l'esprit conciliateur de Cicéron était le seul qui pût convenir à Rome, dans l'extrémité où ses vices l'avaient précipitée. Cicéron refusa de poursuivre la guerre, et il crut devoir aller trouver César pour désarmer sa victoire. Il fut bien accueilli, et il servit par son éloquence plusieurs amis de Pompée. — Il rentra pour quelques moments dans la vie domestique, mais pour y trouver des douleurs d'une autre sorte : il répudia sa femme Terentia, après 25 ans de mariage, souvent troublés, à ce qu'il paraît. La fille du grand Pompée lui fut offerte : il préféra Publilia, jeune Romaine dont il avait été tuteur ; c'était s'exposer à des chagrins nouveaux. Peu après, il perdit sa fille chérie Tullia. C'étaient les délices de sa vie, et sa douleur fut inconsolable. Il voulait lui élever un temple. Le reste de sa vieillesse fut empoisonné par ce malheur. Sa nouvelle femme ne lui ayant pas paru le partager comme elle devait, il se sépara d'elle par le divorce. Telles étaient les mœurs de la république dans sa décadence, et encore était-ce un homme de bien qui en donnait l'exemple! Qu'était-ce que la corruption sans retenue du reste des citoyens?—Des travaux de philosophie furent pour lui une distraction. Cependant il prenait quelque part encore à la politique. César était maître dans Rome. Il se fit contre lui des conjurations. Cicéron en fut instruit et les approuva, malgré ses apparences d'amitié. Enfin arriva l'assassinat public du dictateur. Cicéron pensa que la république pouvait se relever par ce meurtre. Il donna d'utiles conseils aux conspirateurs. Lui-même n'était bon qu'à proposer des plans de sagesse : l'exécution par le fer et par les armes répondait mal à son caractère. Mais il prévit que la mort de César serait sans résultat politique ; et comme Rome lui paraissait tomber aux mains d'Antoine, tandis que les meurtriers se contentaient de quelques honneurs secondaires de la république, il partit pour la Grèce, avec des projets de travaux philosophiques : homme admirable, qui au milieu des tourments de la vie gardait le calme de l'esprit et toute la force de l'intelligence! — Pendant ce temps, Octave, jeune héritier du nom de César, devenait le centre d'une faction nouvelle. Les ambitieux, dans le désordre général de l'état, se servaient de ce nom avec habileté. Antoine, jaloux de sa jeunesse, se déclara son ennemi, croyant faire assez pour son crédit en se portant le vengeur de la

mémoire de César. Mais la défaveur s'attacha à cette ambition subalterne, et Cicéron, instruit de ce qui se passait, retourna à Rome, avec la résolution d'attaquer Antoine dans le sénat, et de ramener la république à quelques semblants de liberté. Il fut encore cette fois reçu avec transport par tout le peuple. Il se réunit à Octave, et commença contre Antoine la suite de ses harangues sous le nom de *Philippiques*. Vaincu dans le Forum par l'éloquence opiniâtre de Cicéron, Antoine avait recouru aux armes; mais il fut vaincu dans une bataille livrée par Octave et les deux consuls, et à cette nouvelle le peuple porta Cicéron en triomphe dans les rues de Rome, voyant en lui l'auteur véritable de la victoire. — Cicéron, du reste, ne faisait qne changer de maître, et sans le vouloir il livrait à Octave la liberté. Brutus lui en fit des reproches dans une lettre immortelle, la plus belle et la plus éloquente plaidoirie qui nous reste de Rome en faveur de la liberté. — Antoine vaincu devint l'associé d'Octave vainqueur ; et un troisième nom, celui de Lepidus, s'ajouta à cette alliance tentée par une tyrannie commune, lorsque rien n'était commun entre les trois oppresseurs.—Ce fut un commencement de désastres et de proscriptions. Trois rivaux jaloux s'unirent pour exterminer par les coups l'un de l'autre tous leurs ennemis. Lepidus signa la mort de son frère, à condition qu'Octave signât la mort de Cicéron. Ce furent des traités atroces, et les massacres souillèrent de sang toute l'Italie. Cicéron chercha à s'enfuir. Il eût vouln aller rejoindre Brutus dans la Macédoine. Il essaya de s'embarquer; les tempêtes le retinrent. Il s'en allait le long du rivage pour se soustraire aux poursuites. Ses domestiques étaient prêts à le défendre; quant à lui, il ne songeait plus qu'à mourir. Des soldats furent envoyés pour le saisir. Cicéron défendit à ses gens de résister. Il avança la tête hors de la litière pour parler aux soldats; ils n'avaient, leur dit-il, qu'à accomplir leur mission. Ils l'accomplirent en effet. Ils lui coupèrent la tête, puis les deux mains, et s'en vinrent porter à Antoine ce sanglant trophée. — C'est une chose horrible à dire qu'Antoine ordonna de clouer cette tête sur la tribune aux harangues, entre les deux mains mutilées. Effroyable spectacle pour les Romains, qui apprirent par-là que la liberté du Forum était morte, et qu'il ne restait plus même à la république l'inviolabilité du génie. Antoine paya le crime d'une couronne d'or, et d'une énorme somme d'argent. On dit que sa femme s'amusa à percer avec une aiguille la langue de Cicéron. C'étaient de vaines récompenses et de vaines atrocités. Les meurtriers sont restés infâmes, et le nom de la victime est couvert de gloire. — Cicéron n'est point de ces caractères énergiques qui sont faits pour dominer le monde. Sa nature tient à la civilisation des temps où il arriva. Son ame avait assez de force pour seconder le mouvement d'un peuple jeune, pas assez pour ranimer un peuple éteint. Et d'ailleurs la volonté la plus puissante eût cédé à la corruption du temps. Le plus fort caractère de cette époque fut César; il lui fallut la force de l'épée pour préparer l'établissement de la tyrannie; sa puissance morale n'eût pas suffi. La république était à une de ces époques indécises où les peuples semblent prêts à tout accepter, la liberté comme le pouvoir; alors tout paraît possible, parce que rien ne l'est encore. Le génie de Cicéron s'accommodait merveilleusement à ce moment de passage. C'était un homme de conciliation, et cela ne tenait pas seulement à sa nature, mais aussi à son intelligence. —Ce peu de mots expliquent non seulement sa vie politique, mais encore le caractère de son éloquence. Dans la part qu'il prit aux affaires, on vit toujours un homme de bien, embarrassé du choix entre les partis, parce que les partis n'avaient qu'une pensée personnelle au lieu d'une pensée politique. Dans l'exercice de la parole, on vit toujours un grand orateur, obligé de modifier les formes de son éloquence selon les mœurs et les pensées amollies

du peuple. A l'élégance de ce temps, il fallait antre chose qne les accents dominateurs de Démosthène. Il fallait de la grâce, de l'habileté, nn beau langage, une parole pleine d'harmonie, et lorsque de grandes causes apparaissaient, il ne fallait pas les prendre à l'improviste dans ce qu'elles avaient de plus saillant et de plus caractérisé, il fallait les prendre dana leur ensemble avec des préparations savantes, et l'éloquence devenait forcément un art, parce que le pcnple était loin des impressions rapides de la nature. Je trouve aussi sans vérité les comparaisons que l'on fait de Démosthène et de Cicéron : l'nn et l'autre ont été ce qu'ils devaient être, parlant à des peuples divers, l'un à un peuple avide d'émotions, l'autre à un peuple usé par lea partis. Je m'imagine que Démosthène n'eût point fait l'admirable discours de Cicéron contre la loi agraire, et Cicéron n'eût point fait non plus le discours merveilleux de Démosthène pour la couronne. Mais chacune des harangues allait au peuple qui l'écoutait, l'une impétueuse et entraînante, l'autre artificieuse et persuasive; et, à dire vrai, j'admire plutôt l'orateur qui à force de détours se rend maître des passions intéressées du peuple, que celui qui à force d'éclat anime ces passions contre un ennemi. Démosthène est le plus fier des orateurs, Cicéron en est le plus habile.—Mais c'est comme moraliste et comme philosophe que Cicéron mérite les premiers honneurs. Cicéron a rajeuni dans ses ouvrages toutes les philosophies anciennes. Rien ne lui appartient sans doute, parce que tout avait été dit depuis deux mille ans. Et il n'avait qu'à choisir dans ces vastes recherches de l'intelligence humaine, si souvent perdues dans les erreurs; mais ce choix même était une haute philosophie, et Cicéron s'y appliqua toute sa vie avec nn sens si droit, et une volonté si pure, que l'on dirait un reflet du christianisme, tant sa doctrine est morale et sainte, tant les vieux enseignements du monde y sont dégagés des théories incertaines des sophistes. C'est en ce sens l'esprit le plus parfait de l'antiquité, et je ne m'étonne pas de l'admiration de qnelques pères de l'église, qui avaient peine à concevoir cette sûreté de jugement, de sagesse et de raison, hors de la révélation chrétienne. Il y a dana Platon une conception plus hardie, et surtout une forme d'expression plus poétique; mais la pensée n'est pas si sûre et ai nette; et quant à la morale, Cicéron l'emporte snr Platon comme sur tous les autres, par la précision des jugements, par la connaissance des devoirs, et par la variété ingénieuse des applications. Cicéron est un casuiste admirable. Ses décisions sont celles d'un moraliste chrétien. Il cherche à plaisir les questions les plus délicates et les résout avec nne exactitude scrupuleuse. La politique est une partie de la philosophie, et Cicéron la considéra dans ses généralités avec la même justesse de pensée. Ses grands ouvrages portent l'empreinte d'nn génie qui plane au-dessus dea idées vnlgaires. Son *Traité de la république* et son *Traité des lois*, avec leurs pensées diverses, indiquent une haute supériorité de raison. Pnis il entra dans les détails de la politique avec ses vues toujours ingénieuses et prévoyantes. C'est dans ses correspondances qu'il faut suivre cet esprit facile et prompt, à qui rien n'échappe du présent, ni même de l'avenir. Ses *Épîtres* sont les mémoires complets de son temps.—Tel fut le génie rare de Cicéron. La liste de ses ouvrages indique la variété féconde de sa pensée; c'est nne bibliothèque entière de philosophie, de morale et de belles-lettres. Cependant tous ses écrits ne nous sont pas parvenus. Il ne nons reste que 59 discours, dont quelques-uns sont incomplets. Les plus beanx traités sur l'éloquence ou la rhétorique sont *l'orateur* et l'ouvrage *de l'orateur*, deux écrits admirables, dont le premier est un chef-d'œuvre; dix autres méritent également d'être étudiés! Dans la philosophie, ses travaux sont infinis : Les *Questions académiques*, les *Tusculanes*, les livres *sur la nature des*

dieux, le traité *des lois*, le traité *des devoirs*; puis dans la politique proprement dite, le traité *de la république* long-temps perdu, et retrouvé depuis quelques années, et au-dessous de ces grandes compositions, de petits traités de morale, empreints d'un génie bienfaisant et ami de l'humanité... Je ne pourrais ici passer en revue tous ces écrits; mais on voit par ces simples indications ce que la philosophie avait de sérieux pour ce grand écrivain, et cela ne ressemble guère à la légèreté de notre littérature ou de notre philosophie moderne. — Cicéron ne fut pas toutefois exempt des défauts qui tiennent, à ce qu'il paraît, à la culture des lettres : il s'aima trop dans ses écrits; cela lui donna un travers de vanité que la postérité elle-même n'a pas la générosité de lui pardonner, tant la vanité est maladroite de se trahir, même quand elle est fondée. Il y eut en lui quelque chose de meilleur que la perfection de l'esprit, ce fut la droiture du cœur. Cicéron fut un homme vertueux, titre plus sacré que tous les autres à l'admiration du monde. Il fut fidèle à ses amitiés; l'amitié d'Atticus est surtout restée célèbre; il eut des amis dans les partis opposés, Brutus le chérissait et César l'honora. Il fallut un tyran dégradé, abject, comme Antoine, pour que les dissensions publiques fussent déshonorées par le sang d'un tel homme. Cicéron méritait d'avoir un asile dans le camp de tous les vainqueurs, et ceci ne prouve pas qu'il fût indigne de participer à aucune victoire, mais seulement qu'avec son caractère conciliateur il était digne de protéger toutes les défaites.

LAURENTIE.

CICERONE, mot italien, évidemment dérivé du nom du célèbre orateur romain. Il sert à désigner, dans les principales villes d'Italie, une classe de savants et d'érudits du bas-étage, qui, moyennant un salaire ou un prix de journée assez modique, font métier de promener les étrangers, de leur montrer les curiosités et les monuments antiques et modernes les plus remarquables dans chaque quartier, et de leur en donner l'explication, tant bien que mal. Car messieurs les *cicerone*, fiers de porter un nom à la fois si honorable et si analogue à leur profession, s'en croiraient indignes s'ils restaient court, s'ils hésitaient pour répondre aux questions qu'on leur fait. Plutôt que de garder le silence, ils aiment mieux faire un mensonge ou dire une sottise. Aussi induisent-ils souvent en erreur les étrangers qui ont eu trop de confiance dans leur érudition ou plutôt dans leur bavardage. Au total, les *cicerone* sont de vrais charlatans, et il vaudrait mieux se passer du ministère de ces prétendus savants, dont tout le mérite se borne à baragouiner un peu d'anglais et de français, si l'on pouvait obvier à l'embarras d'ignorer la langue du pays et à la fatigue de se livrer inutilement à de longues courses. Aussi les voyageurs instruits et prévoyants les prennent comme conducteurs et non comme guides, ayant soin de se munir d'un *libretto* ou manuel explicatif plus exact et plus sûr. — Le nom de *cicerone* s'est introduit dans notre langue; on dit à un ami qui séjourne dans la ville où l'on réside : « Venez avec moi; j'aurai le plaisir d'être votre *cicerone*. » Un voyageur qui retourne dans un pays qu'il a déjà parcouru avec fruit peut y servir de *cicerone* à ses compagnons de voyage qui le visitent pour la première fois. Du reste, les étrangers doivent s'apercevoir aisément que la France est totalement dépourvue de *cicerone*, à notre grande honte, car il y a tout à la fois dans notre fait ignorance et insouciance. En voici deux preuves. Passant par Hédé, bourg près de Rennes, il y a quelques années, je vis sur une éminence les ruines d'un vieux château. Le barbier est en général, après le curé et le notaire, la plus forte tête d'un bourg; il est même, par état, plus causeur et plus au courant des histoires et des nouvelles. Je m'adressai donc à celui de Hédé, qui, tenant les dés de la conversation dans la cuisine de l'auberge où j'étais descendu, me parut un excellent *cicerone*. Je le questionnai sur l'histoire du châ-

teau et sur l'époque de sa destruction : « Ces ruines sont bien anciennes, me dit le barbier ; elles datent des guerres d'Hanôvre. » Je le remerciai beaucoup en le félicitant de ce que ses souvenirs historiques remontaient à une époque aussi reculée. Le drôle avait été sûrement à l'école des *cicerone* d'Italie. Voilà pour la province ; voici pour la capitale. J'errais dernièrement dans une des plus belles rues de Paris, cherchant une maison célèbre qui a disparu sous de nouvelles constructions. Je n'interrogeai point la fruitière ni le commissionnaire du coin, mais un pharmacien, que je croyais plus habile, puisqu'il a dû obtenir ses grades universitaires, et qui pourtant ne comprit pas un mot de ce que je lui disais. Allons ! M. le ministre de l'instruction publique, vite une petite école de *cicerone*. Les besoins de l'Europe, l'honneur national la réclament ; elle sera peut-être plus utile que tant d'autres ; et si vous me jugez digne de faire ce cours, je vous prie de m'inscrire comme le premier en date des candidats. H. AUDIFFRET.

CICINDÈLES ou CICINDELETTES (entomologie), tribu de l'ordre des *coléoptères*, qui renferme un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart ont des yeux saillants, une tête large, un corselet étroit, et brillent de très belles couleurs. —Les anciens donnaient aussi ce nom au *lampyre* ou *ver-luisant*. Z.

CICOGNARA (Léopold, comte), né à Ferrare, le 26 novembre 1767, était fils du comte Philippe Cicognara, et de Louise Gaddi. Au collége des nobles de Modène, où il fut envoyé pour faire ses études, il montra un goût très prononcé pour les beaux-arts. Cependant, les phénomènes de l'électricité ayant attiré son attention, il s'attacha d'une manière sérieuse aux sciences physiques et mathématiques ; mais, l'amour des beaux-arts ayant repris son empire, et son père lui ayant refusé d'aller à Rome, il partit secrètement pour cette ville, où les statues antiques, les tableaux des maîtres et les monuments élevés par le peuple-roi furent pour lui un objet particulier d'études suivies et attentives. Après avoir voyagé en Sicile, il revint en Italie, toujours plus épris des productions des arts, et il rentra enfin dans sa ville natale précédé d'une grande réputation. Sa sévère probité, l'élévation de son caractère et sa vaste instruction attiraient de plus en plus les regards et la confiance de ses concitoyens ; aussi fut-il appelé à prendre une part active aux événements politiques qui, en 1796, firent naître en Italie une espérance de liberté qui ne s'est malheureusement pas réalisée. Il fut tour à tour membre du corps législatif, ministre plénipotentiaire de la république cisalpine à Turin, député aux comices de Lyon, et conseiller d'état du royaume d'Italie. Vers 1807, l'empereur Napoléon lui rendit sa liberté ; il retourna à Venise, fut nommé président de l'académie des beaux-arts de cette ville, et, depuis cette époque, son existence fut entièrement consacrée aux études et aux travaux de son choix. — L'un, non des premiers, mais de ses ouvrages les plus remarquables, est celui intitulé : *Del Bello, ragionamenti di Leopold Cicognara* (Florence, 1808, un vol. in-4°), dédié à Napoléon. Dans la dédicace, l'auteur remercie l'empereur de l'avoir rendu à la vie privée et paisible, puis il ajoute : *I posteri potranno chiamare, a buon dritto, l'età nostra, aureo secolo di Napoleone*. La postérité est venue pour Napoléon, et de tous les éloges qui lui ont été donnés de son vivant, celui que lui adressa Cicognara est le moins répété. On dira toujours que ce fut un homme extraordinaire, que l'époque où il a régné a été glorieuse pour la France, mais que cette époque puisse être appelée un siècle d'or, c. à d. une ère heureuse, c'est ce que la postérité, invoquée par Cicognara, n'a pas pensé. — Cinq ans après, parut un nouvel ouvrage intitulé : *Storia della scultura, dal suo risorgimento in Italia, sino al secolo di Napoleone, per servire di continuazione alle opere di Winckelmann e di d'Agincourt* (Venise, 1813, 3 vol. in-fol., avec un grand nombre de planches),

Cet ouvrage est encore dédié à Napoléon, auquel il dit : *Sire! la vostra grandezza, che quasi con religioso terrore sarà ammirata dai posteri, infonde nella presente età un ardimento e una fiducia per cui ciascuno, quanto può desiderare, procura di farsi non indegno del vostro secolo*. Ce début a été très critiqué; il y a de l'emphase, sans doute; mais enfin, l'auteur exprime un sentiment qui était général à l'époque où il écrivait; le siècle était tourné vers les grandes choses, c'était l'empereur qui lui avait donné cet élan, et tous les hommes qui avaient du ressort s'y étaient laissé entraîner. — Cet ouvrage est véritablement important; si l'on s'en rapportait entièrement au titre, on penserait que c'est l'histoire de la sculpture en Europe depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, ce qui est déjà un cadre immense; mais comme la sculpture a toujours été, excepté en France, depuis un demi-siècle, l'auxiliaire de l'architecture, et que Cicognara a voulu faire connaître les monuments les plus anciens de l'Italie, tels que l'église saint-Marc, qui remonte au XIe siècle, il en résulte que l'auteur a réellement embrassé une période beaucoup plus étendue que celle qu'il annonce. — Si Cicognara n'a rien négligé de ce qui pouvait honorer l'Italie, et si, d'un autre côté, il jette sur la France, par exemple, dont il connaît mal les productions, un regard un peu dédaigneux, il ne faut pas s'en étonner : pour un Italien, l'art n'existe qu'en Italie, et Cicognara ne laisse pas ignorer ce qu'il pense à cet égard. Au reste, la France a été dignement vengée par M. Emeric-David, et l'injustice de Cicognara nous a valu d'excellentes dissertations sur la sculpture française, insérées d'abord dans la *Revue encyclopédique* (années 1819 et 1820), et réimprimées en corps d'ouvrage. — Cicognara n'a qu'une part dans *le Fabbriche più cospicue di Venezia, misurate, illustrate ed intagliate dai membri della veneta reale accademia di belle arti* (2 vol. grand in-fol., avec planches au trait, publiés à Venise en 1815 et années suiv.); mais cette part est importante. On trouve encore dans cet ouvrage une dédicace de lui, et, cette fois, c'est à l'empereur d'Autriche, François Ier, qu'elle est adressée : ainsi, les trois principaux ouvrages de Cicognara sont dédiés à des souverains. C'est que, quoi qu'en ait dit André Chénier, dans ses stances à David, les arts ont besoin d'une protection puissante, parce qu'ils ne peuvent pas se produire seuls. Le poète, plus heureux, peut, pour ainsi dire, livrer ses vers au vent; s'ils sont bons, ils seront recueillis avec avidité; l'empressement du public viendra bientôt honorer et récompenser l'écrivain. Et, cependant, n'a-t-on pas vu, dans les temps anciens, comme dans les temps modernes, la poésie prendre l'habit de cour? c'est qu'il y règne plus d'un genre de séductions, et que les regards se tournent volontiers vers ce qui est élevé. Au reste, peu importe que les auteurs paient la dette de la reconnaissance en dédicaces plus ou moins pompeuses; le grand point, c'est que les ouvrages importants puissent paraître; or, pour cela, il faut que les souverains en fassent les frais. — Ce dernier ouvrage (*le Fabbriche più cospicue di Venezia*) a fait naître une rareté bibliographique : on n'y a joint que des planches au trait; l'éditeur a fait faire, sur grandes peaux de vélin, deux collections complètes de dessins terminés représentant les mêmes monuments, et l'une de ces collections a été achetée 6,000 fr. pour la Bibliothèque du roi. — Cicognara est encore auteur d'un grand nombre de dissertations qui se rattachent toutes aux sujets dont il avait fait une étude spéciale, c'est-à-dire à la peinture, à la sculpture, à la gravure et à l'architecture; M. Pepoli, son compatriote et son ami, en a donné une nomenclature complète dans la 11e livraison de l'*Exilé*, recueil de littérature italienne, ancienne et moderne, publié par des réfugiés italiens. La plus importante est son *Essai sur les nielles*, genre de gravure en creux dans lequel les orfèvres du quinzième siècle excel-

laient. — Les monuments sont, partout, une des pages de l'histoire d'un peuple, et ce n'est pas la moins intéressante. Nulle part, le sol n'a été aussi couvert qu'en Italie de richesses de cette nature; mais que d'incertitudes sur l'époque positive où plusieurs de ces monuments ont été élevés, sur leur destination, sur les hommes qui les ont conçus, sur les vicissitudes qu'ils ont éprouvées, etc.? puis, le temps est là qui promène sa faulx sur les édifices comme sur les générations. Il n'est donc pas étonnant que l'Italie ait donné naissance à un grand nombre d'archéologues. Cicognara s'est occupé particulièrement, d'abord de Venise, qui méritait bien une histoire spéciale sous le rapport de l'architecture; puis de la sculpture en général. Le premier cadre est plus complet, et il était, au fait, plus facile de le remplir; le second est d'une grande étendue, et si l'auteur a mérité quelque reproche, de la France, par exemple, son ouvrage n'en est pas moins un des plus remarquables qui aient été publiés sur la sculpture. En définitive, Cicognara était un homme très éclairé, avide de recherches, doué d'une grande sagacité, et lorsque ces qualités sont accompagnées de persévérance, il est difficile que les productions de l'homme qui les possède ne soient pas dignes de l'estime des gens instruits. — Il est mort à Venise le 5 mars 1834; ses obsèques ont été pompeuses. P.-A. Coupin.

CID (Le), surnom sous lequel est généralement connu un héros espagnol, aussi fameux, mais moins fabuleux que notre Roland, quoique son histoire soit aussi mêlée d'aventures romanesques et supposées. Né à Burgos, vers l'an 1040, il se nommait Rodrigue Diaz de Bivar, et fut armé chevalier à l'âge de 20 ans par Ferdinand Ier, roi de Castille et de Léon. Il s'était déjà signalé contre les Maures, lorsque, sous le règne de Sanche II, il combattit, en 1063, à la bataille de Graos, où Ramire Ier, roi d'Aragon, fut tué. Il se trouva au siége de Zamora, où Sanche fut assassiné, l'an 1072, et se joignit aux seigneurs qui appelèrent au trône Alfonse VI, frère de ce prince; mais il exigea que le nouveau roi, soupçonné d'être le principal auteur de ce meurtre, jurât par trois fois qu'il n'y avait eu aucune part. Ce serment humiliant, auquel Rodrigue lui-même ajouta des malédictions contre les parjures, lui valut la malveillance du monarque et des courtisans. Il prévint sa disgrâce en quittant la cour, et, suivi de ses parents, de ses amis et de ses vassaux, il fit avec succès la guerre aux musulmans; mais les cinq rois maures qui ravageaient la petite province de Rioja, et qui, suivant les auteurs espagnols, furent par lui vaincus, faits prisonniers et rendus tributaires, n'étaient pas même des roitelets; c'étaient de simples commandants militaires, sujets du roi de Saragosse. Rappelé par Alfonse, pour prix de ses services, il reçut, en présence de toute la cour, le tribut qu'il venait d'imposer, et le titre d'*al seid* (seigneur), que lui donnèrent les députés maures en le saluant, et ce titre, dont la langue espagnole a fait *cid*, devint par ordre du roi de Castille le nom de l'illustre guerrier. Le Cid contribua par sa valeur à la prise de Tolède en 1085; mais il perdit encore les bonnes grâces de son ingrat souverain, soit avant, soit après la mémorable bataille de Zaloka, où ce prince fut vaincu l'année suivante par la plupart des dynastes musulmans d'Espagne, ligués avec le roi de Maroc, Yousouf-Taschfyn. (*Voy.* t. 1, p. 445.) Le second exil du Cid fut l'époque la plus glorieuse, du moins la plus connue de sa vie. A la tête d'une troupe de chevaliers et d'aventuriers de tous les pays, il se rendit toujours plus redoutable aux infidèles; il choisit pour sa résidence Teruel, dans les montagnes voisines de l'Aragon, et l'on croit qu'il existe encore près de cette ville les ruines d'une forteresse nommée la *Roche du Cid*. La perfidie du roi de Maroc envers ses alliés, qu'il avait privés du trône et même de la vie ou de la liberté, força les autres à se rapprocher des chrétiens. Les gouverneurs de Denia, de Schatibah et de Mourviedro, chassés de ces places par le monarque africain,

se rangèrent sous les drapeaux de Rodrigue et le déterminèrent à se renfermer avec eux dans Valence, où le roi Yahia fut bientôt assiégé par les troupes de Maroc. Après une vigoureuse résistance, les chrétiens, voyant que la ville ne pouvait tenir plus long-temps, l'abandonnèrent à ses propres forces. Elle fut prise par trahison l'an 1092, et Yahia y perdit la vie. Le gouvernement de Valence fut donné par les vainqueurs au traître Ahmed, issu des princes à qui le roi de Tolède, père de Yahia, avait enlevé cette ville. Mais Rodrigue, secondé par les parents et les partisans du dernier roi, et sous prétexte de venger la mort d'un prince vassal et allié d'Alfonse, assiégea et prit Valence, l'an 1094. D'après la capitulation, Ahmed devait avoir la vie sauve et conserver sa place de suprême cadhi; mais au bout d'un an, il fut brûlé à petit feu sur la place publique, par ordre du Cid, qui avait même voulu envelopper toute sa famille dans cette sentence. La barbarie et surtout la déloyauté du supplice d'un tel personnage indisposèrent la plupart des citoyens contre le Cid. Il sortit de Valence en 1096, et y laissa des troupes chrétiennes pour soutenir le gouverneur musulman qu'il y avait établi, mais qui ne purent empêcher les Africains de s'en emparer l'an 1102.—Tel est le récit des auteurs arabes, plus vraisemblable que celui des historiens espagnols, qui prétendent que le Cid régna paisiblement à Valence jusqu'à sa mort, en 1099, sans prendre le titre de roi; que sa veuve Chimène y fut assiégée, s'y défendit en héroïne, repoussa l'ennemi, et se détermina néanmoins à sortir de cette ville. Qui ne voit que les Espagnols, en exagérant la gloire du Cid, ont voulu la prolonger au-delà du tombeau? Du reste, cette Chimène était fille d'un seigneur asturien, don Diégo Alvarez, et non point d'un comte de Gormas, que Rodrigue aurait tué en duel. Cet épisode intéressant de la vie du Cid, qui a fourni le sujet d'un des chefs-d'œuvre du grand Corneille, est aussi romanesque que plusieurs de ses exploits. Il n'en fallait pas tant, à cette époque, pour être un grand homme, un héros, et l'on supposait qu'un guerrier qui se battait bien était doué de toutes les vertus. Les Espagnols, surtout, amis du merveilleux, ont toujours écrit l'histoire hyperboliquement. La prétendue victoire du Cid sur cinq rois maures a été copiée et brodée par les auteurs aragonais et portugais, qui ne veulent céder en rien aux Castillans: les premiers disent, sans plus de fondement, que leur roi, don Pedro I, tua quatre rois maures dans une bataille, et les seconds, que le roi de Portugal, Alfonse Henriquez, en vainquit cinq le même jour.—L'histoire manuscrite du Cid, conservée dans l'église de Valence; sa Vie, qu'on a imprimée à Séville, en 1716, et celle qui a été publiée en portugais, à Lisbonne, en 1734, ne sont que des amplifications ampoulées sans authenticité. S'il est vrai que le Cid ait laissé des enfants, il n'est point prouvé que ses deux filles aient épousé deux princes de la maison de Navarre (comme l'a dit Beauchamp dans son article du Cid de la *Biographie universelle*), ni que les Bourbons soient issus de ces alliances. Les historiens arabes qui ont parlé du Cid ne le désignent point par ce titre, mais par ceux de roi, de *cambitor* (guerrier illustre), ou de *taghi* (tyran, usurpateur). H. Audiffret.

CIDRE, vin de pommes. — Poiré, vin de poires. — Cormé, vin de cormes (fruits du *sorbus domestica*, L.) Nous rangeons sous un titre commun ces trois sortes de boissons, non seulement à cause des rapports de goût et de spirituosité qu'il y a entre elles, mais parce qu'assez fréquemment, dans certaines provinces, les cidres marchands offrent un mélange en proportions variables de ces trois produits vineux. — Le cidre a été de temps immémorial l'objet d'éloges exagérés par l'enthousiasme patriotique des Neustriens; mais, dans un sens contraire, ce n'est pas avec moins de partialité, ni avec moins d'injustice peut-être, qu'il a été stigmatisé par l'habitant vignicole de l'est et du midi de la France. Pour les

uns, c'est le vrai nectar des maîtres de l'Olympe ; pour d'autres, ce n'est qu'un épais, fade et somuifère breuvage, digne tout au plus d'inspirer les lourds et traînants bons-mots du Bas-Normand. Qu'on n'imagine pas que la dispute soit restée confinée dans les limites des intérêts marchands. Il a été beaucoup écrit là-dessus, et la poésie même, auxiliaire de toutes les grandes pensées, a prêté son appui dans cette polémique. Nous nous souvenons d'avoir vu représenter à Paris, il y a quelques trente ans, un petit vaudeville, assez agréable et spirituel d'ailleurs, intitulé *les Vaux-de-Vire*, où l'auteur, jeune Normand, vantait l'effet poétique de la gaule, tenue d'une main robuste par les vachères du Bessin et du Cotentin, pour abattre les pommes : c'était à ses yeux fort au-dessus du panier de jonc de ces vendangeuses que l'imagination mensongère, mais fraîche, des trouvères languedociens et provençaux, nous a peintes sous de si séduisantes couleurs. La dispute était grave assurément, et elle n'a pas été moins gravement décidée en faveur du pays de sapience par un flon-flon et une ritournelle au vaudeville. Bon pour la rue de Chartres, mais nous avons eu aussi l'avantage d'assister aux séances d'une docte académie de province, dont pendant cinq années consécutives la pièce d'inauguration a été invariablement, et par continuation, la lecture d'une profonde et savante dissertation, intitulée : *De Origine cidri*. Inutile d'ajouter que le cœur de la Normandie a pu seul offrir ce brûlant foyer de patriotisme *cidrique*. Les médecins, à leur tour, ne pouvaient manquer de prendre parti. Aussi, combien n'avons-nous pas eu d'écrits tendant à prouver que l'usage du cidre est la source féconde de plusieurs sortes d'hydropisie, de la gravelle, de l'obésité cachectique, de la goutte, voire même des écrouelles. Ne croyez pas un mot de tout cela. Le paysan normand, qui lampe à longs traits ce que dans son amoureux langage il appelle du *superbe gros beir jaune*, s'en trouve à merveille, quand ce cidre a été bien fait, qu'il a parcouru toutes les périodes de la fermentation tumultueuse, gazeuse, en un mot quand il est ce qu'on dit dans le pays du cidre *paré*. — Quoique notre académicien bas-normand ait très positivement fait disputer par le pommier la priorité sur la vigne de Noé, du moins paraît-il certain que la fabrication du cidre était restée inconnue en Europe avant que les Maures de Biscaye l'eussent importée d'Afrique : d'Espagne elle a passé en France, et les conquérants normands l'ont naturalisée avec leurs lois et leurs coutumes sur le sol britannique ; d'Angleterre elle s'est propagée en Allemagne, dans l'Amérique du nord, au Canada, etc., et même en Russie. Jusque dans la patrie de la vigne, le pommier s'est fait usurpateur. Est-ce là une preuve de son excellence ? Plus d'un souverain a été détrôné par qui valait moins que lui. Mais rapportons-nous en, pour apprécier le fait, à l'intérêt privé. Les propriétaires cultivateurs trouvent dans la stabilité, comparativement bien plus assurée, des récoltes en pommes, un motif de proscrire la vigne. Quoi qu'il en soit, il est certain que depuis quelques années, cette dernière a cédé le terrain au pommier dans une grande moitié du département de l'Aisne, dans une bonne partie des départements de l'Oise, de Seine-et-Oise, de la Marne, de la Somme, et dans plusieurs autres du nord-est de la France. Franchissant même les distances en conquérant, le pommier a porté son audace jusque dans quelques localités de la France méridionale. — Il prospère principalement dans les terres fortes, élevées, sur les sols profonds, mais peu humides, à quelque distance de la mer et à l'abri de ses vents tempétueux. Au contraire, là où les terres sont fortes sans être profondes, le cidre est moins coloré, moins alcoolique, et n'est point de longue garde. C'est encore pis si les terrains sont sableux, trop légers, ou par trop humides, ou exposés aux vents de la mer. Alors la maturation des fruits restant presque toujours incomplète, ils sont peu sucrés, et par conséquent le

fermentation du moût est faible et lente, la production de l'alcool presque nulle, et le développement de l'armôe insignifiant; le cidre est même sujet à tourner à l'aigre. Dans ces sortes de terrains, on ne récolte jamais que des cidres fort légers, et qui doivent être bus presque immédiatement après avoir été fabriqués. Tels sont ceux, en général, qui se fabriquent chez les brasseurs de Paris avec des pommes tendres; ils ont beaucoup de ressemblance avec ces espèces de piquettes qu'on obtient en faisant fermenter dans de l'eau les fruits secs. On distingue principalement parmi les innombrables variétés du fruit trois sortes de *pommage* (mot consacré) servant à faire le cidre : 1° les pommes franchement aigres; 2° les pommes douces tendres; le mélange de ces deux pommages peut donner un cidre agréable, parfumé, mais il est peu durable; 3° les pommes dures (dites *raîches* en Basse-Normandie). Voici le pommage dont une addition plus ou moins grande rend le cidre permanent. Ces dernières pommes contiennent évidemment du tannin en abondance, car, indépendamment de leur saveur acerbe, qui leur a valu l'épithète d'*étrangle-kien*, il suffit, pour s'en convaincre, d'y plonger une lame de fer, qui noircit instantanément, et qui ne tarde pas à être profondément attaquée. Je suis persuadé qu'on pourrait avec avantage suppléer aux pommes *raîches* par l'addition, dans le moût, d'une petite quantité de tannin pur, de cachou, de galles, d'écorce de grenadier, etc., etc. J'ai vu obtenir un très bon effet de l'emploi du tartre. — Les pommes, en général, sont bonnes à récolter pour le cidre dès le mois de septembre. Il convient, autant que possible, de ne les *gauler* que par un temps sec, et toujours quelques heures après le lever du soleil. Les pommes étant rentrées, on les laisse en tas, à l'abri de la pluie et du trop grand soleil, pendant un mois, même six semaines (les dures); quinze jours suffisent pour parer les tendres; elles acquièrent ainsi un degré de maturation utile, pendant lequel l'acide diminue ainsi que le mucilage, et le sucre augmente aux dépens de ces deux principes. Mais, en dépit d'un préjugé qui n'est que trop répandu au grand détriment du cidre, il faut soigneusement écarter de l'emploi toute pomme pourrie.—L'opération de l'écrasage, communément effectuée à l'aide d'un tordoir à meule verticale, est trop généralement connue pour que nous nous y arrêtions. — Quant à l'eau qu'on doit ajouter aux pommes pour cette opération, dans la proportion du cinquième ou du quart du poids des pommes, il faut bien dire ce dont nous ne concevons guère l'opportunité, mais qui n'en est pas moins assez généralement pratiqué dans le pays au meilleur cidre, où l'on donne la préférence à l'eau croupissante des mares ou trouble des abreuvoirs, sur la meilleure eau de rivière ou de pluie. Le paysan prétend éviter par ce moyen d'avoir ce qu'il appelle un cidre *pointu*. On peut mieux concevoir le pourquoi de la proscription des eaux de puits, qui sont presque toutes plus ou moins chargées de sels terreux. — Après le pilage des pommes dans des auges, ou le tordage, ou même le râpage (les trois moyens ont été employés avec des avantages relatifs aux circonstances et aux différentes localités), on met la matière ordinairement dans une grande auge ou cuve, où on l'abandonne à elle-même pendant 12, 15, 18, ou même 24 heures, suivant que la température est plus ou moins basse. Ce cuvage, premier degré de fermentation, en occasionnant la rupture des cellules parenchymateuses du fruit, facilite le dégagement de son jus; et d'ailleurs il contribue à en exalter le parfum, qui dans la pomme, comme dans la plupart des fruits, réside principalement sur l'enveloppe extérieure. Après le cuvage, on porte au *pressoir* (*voy.* ce mot); on met les pommes sur une claie d'osier placée sur la table du pressoir et recouverte de longue paille. L'épaisseur qu'on donne à la première couche de pommes doit être de 4 à 5 pouces, puis par dessus on étend encore de la longue paille, et ainsi de suite, par stratification alternative de fruit et

de paille, jusqu'à ce que le tas, que l'on maintient à l'aide d'un calibre, sous la forme cubique régulière, ait atteint à environ 4 pieds 1/2 de hauteur. Il y a toujours de l'avantage, comme cela se pratique en Angleterre, à substituer à la longue paille, qui peut communiquer un mauvais goût au moût, des tissus de crin, d'ailleurs fort durables dans cet emploi. On presse d'abord légèrement et *gradatim*, jusqu'à ce qu'enfin on soit arrivé à la plus forte pression possible. Le jus qui s'écoule est entonné dans des futailles à large bonde. Nous abrégeons. Le procédé se conçoit sans peine : il ne tarde pas à s'établir, surtout si la saison est chaude, une fermentation tumultueuse dans les tonneaux, et dont le résultat est un débordement d'écume par les bondes qui entraîne beaucoup de matières parenchymenteuses et de ferment oxydé. Cela est tout à fait analogue à ce qui se passe dans l'entonnage du moût de BIÈRE (*voy.* ce mot); tout le reste du procédé de soutirage se trouve également décrit au mot BIÈRE. — La liqueur obtenue de la première expression des pommes produit ce qu'on appelle le cidre pur ou *gros cidre*. Ensuite on enlève les marcs, on les divise et on les imbibe avec environ moitié de leur poids d'eau ; on reforme une nouvelle masse cubique de marc et de paille; on presse une deuxième fois, et on obtient le cidre dit *mitoyen*. Une troisième opération semblable procure des piquettes, dites *petit cidre*, qui ont une force relative aux quantités d'eau ajoutées au marc. Finalement, le marc bien pressé, qui offre une masse très dense, est divisé par rouelles à l'aide d'un tranchoir approprié à cet usage, et il sert à la nourriture des vaches ; nourriture bien peu substantielle à la vérité, et dont l'usage n'est pas exempt d'inconvénient.—En Normandie, il est assez généralement d'usage d'ajouter à la coloration naturelle du cidre, en jetant dans les tonneaux en fermentation un nouet ou sachet, dans lequel on a renfermé une petite quantité de racines de garance en poudre. —Comme tous les vins, le cidre s'achève mieux, conserve plus d'alcool et d'arôme étant logé dans de vastes tonneaux que dans de petites futailles. L'enfutaillage le plus ordinaire en Normandie est la *botte* de 400 pots, le petit tonneau de 650, et au-dessus une série intermédiaire de capacités jusqu'à 1,300 pots. Dans ce pays, il y a de bons crûs où le cidre ainsi logé atteint la sixième année en se bonifiant sans cesse. Pendant le cours de la première année, on soutire deux fois; c'est ce qu'on appelle dans le pays *éliage*. — Les *poirés* et *cormés* se préparent d'une manière à peu près semblable ; ils sont ordinairement plus limpides, moins pesants que le cidre, plus enivrants. Quelques grands poirés jouent fort heureusement l'*aï*, et encore mieux le *carcavellho*, quand ils ne sont pas mousseux. Tout cidre dont la fermentation aura été interrompue avant d'avoir parcouru toutes ses périodes, et qui dans cet état aura été enfermé dans des bouteilles soigneusement bouchées, sera mousseux à la manière des vins de Champagne. — Dans les bonnes années, les terrains plantés en pommiers sont vraiment d'un rapport prodigieux. Il est malheureux que dans de telles années les tonneaux soient d'un si haut prix et si rares. Il est encore plus malheureux que jusqu'à présent tous les procédés mis en usage n'aient pas débarrassé les eaux-de-vie de cidre et de poiré du goût pyracétique qui les rend si désagréables pour les palais délicats. Il se consomme néanmoins une énorme quantité de cette liqueur en Normandie, où elle fait les délices des paysans, qui en usent largement, et auxquels elle procure d'ailleurs la satisfaction, pendant qu'ils s'en abreuvent, de professer un cours d'hygiène, car ils ne manquent pas alors de faire remarquer jusqu'à l'ennui que cette détestable liqueur est aussi saine que celle que l'on tire du vin est funeste. — L'esquisse suivante de la statistique du cidre donnera une idée de l'extension que prend la plantation des pommiers en France. Sur nos 86 départements, 17 peuvent être rangés dans la classe de la grande production en cidre, et 13 autres

comme moyens ou petits producteurs. La grande production appartient aux départements de l'Aisne, des Ardennes, du Calvados, des Côtes-du-Nord, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Oise, de l'Orne, de la Sarthe, de la Seine-Inférieure et de la Somme. Le produit varie de 200,000 à 1,200,000 hectolitres : donc en moyenne totale, 11,900,000 hect.

Les 13 départements de la 2e classe, sont : l'Allier, l'Aveyron, le Cher, l'Indre, la Loire, la Loire-Inférieure, le Loiret, la Nièvre, le Pas-de-Calais, les Basses-Pyrénées, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et l'Yonne. Dans ceux-ci, le produit varie de 20,000 à 200,000 hect: donc en moyenne totale, 1,300,000 hect.

Total de la production évaluée à 13,200,000 hect.

NOTA : Cette statistique de la production du cidre en France a été prise sur des documents à peu près certains ; elle fait connaître toute l'extension de la culture du pommier en France. Il y a vingt-cinq ans que le ministre Chaptal n'évaluait la production qu'au quart de ce que nous la donnons ici.

PELOUZE père.

CIEL PHYSIQUE. C'est dans le ciel que le génie de l'homme a fait ses plus sublimes et ses plus merveilleuses excursions. Ces corps lumineux, qu'il ne pouvait toucher que des regards, semblaient faire défi à son ardeur de savoir, et bientôt il les mesura dans les abîmes de l'infini, avec plus de précision, en quelque sorte, que les objets du sol où il est né, et sur lequel il marche. C'est ainsi qu'il a soulevé avec orgueil un coin de ce voile qui couvre des effets admirables dont les causes resteront sans doute à jamais cachées dans le sein du Créateur.—Pour expliquer ici les principaux phénomènes de la mécanique céleste, il nous faut remonter au berceau du genre humain, à cette époque aussi curieuse qu'incontestable, où les hommes répandus dans les plaines de Sennaar disaient dans leur ignorance : « Venez, faisons-nous une ville et une tour qui soit élevée jusqu'au ciel » (*Gen.*, ch. XI, v. 4), et de leur Babel descendre à ces siècles plus éclairés où le psalmiste, ravi de la magnificence du jour et de la nuit, s'écriait : *Cœli enarrant gloriam Dei* (les cieux racontent la gloire de Dieu).—Commençons par les Hébreux, dont nous possédons le plus ancien livre connu que nous aient laissé les peuples qui ont passé fameux sur la terre, mettant toutefois de côté les Chinois, dont l'antiquité exagérée par eux seuls doit au moins nous inspirer des doutes.—Les premiers hommes, dans notre Genèse, donnèrent à l'espace qu'avec les Grecs nous appelons *ciel* ou le *creux* (de leur adjectif *koilon*) des noms qui répondaient à la grossièreté de leurs sens ou à leur admiration, tous noms ineffaçables, qui lui sont restés : c'est ainsi qu'ils l'appelèrent *rakiah*, c. à d. l'étendue. Moïse, dès les premiers versets de la Genèse, le psalmiste et Isaïe se servent de cette qualification pour exprimer la longueur et la largeur de la terre surnageant sur les grandes eaux, car c'est longue et large que la concevaient les Hébreux et les prophètes, d'après leur législateur cosmologue. *Rakiah*; dans leur langue, veut dire au propre une plaque de métal rendue mince et ductile sous le marteau. Les Septante ont traduit ce mot avec un presque équivalent par *steréôma*, solidité, on firmament ; et c'était à une époque où les prêtres de la Chaldée avaient déjà trouvé notre système du monde, et deviné que les comètes sont de véritables planètes ou corps opaques.—Le nom le plus général que les Hébreux aient donné aux cieux fut *schamaïm* ; il se trouve dans le premier verset de la Genèse, où il est dit : « Dieu créa le ciel et la terre ». Ce substantif, sous la forme de duel (*voy.*), supposait déjà de leur part une certaine observation ; il est composé du mot *esch*, feu, et *maïm*, eaux ce qui s'accorde aujourd'hui avec notre physique ; en effet, bien que notre atmosphère ne soit

que du gaz oxygène tempéré par un cinquième d'azote, le calorique y circule, et l'eau y est en suspension. — Le Talmud rapporte cinq autres noms donnés au ciel : le pavillon, le temps, la demeure stable, la nue élevée, et enfin *araboth*, de son immensité, semblable à celle d'une solitude, ou plutôt à cause de son aspect ravissant, ce mot ayant la double signification de *désert* et de *délices*. Le nom général que les Grecs donnèrent à l'espace est *ouranos*, où la racine chaldaïque *ur*, feu, mêlée à la racine hellénique *rheïn*, couler, montre clairement qu'ils ont copié le *shamaïm* des Hébreux. Moïse appela *jarach* ou lune l'un des deux grands luminaires créés par Eloïm, et les fils d'Adam ou lui-même peut-être lui donnèrent le doux nom de *labana*, la blanche; puis elle leur parut en même temps si belle et si auguste qu'ils l'appelèrent bientôt *baalath-shamaïm*, la reine des cieux, dont ils avaient déjà fait roi le soleil, après l'avoir nommé *shamès*, le ministre, c'est-à-dire le dispensateur des bienfaits de la Divinité. Ils le nommaient aussi *khammâ*, la chaleur, et *kherès* celui qui dessèche; et les étoiles reçurent d'eux la qualification de *kakabim*, les ardentes, comme si les hommes semblaient déjà deviner qu'elles étaient autant de soleils. De leur côté, les Égyptiens appelèrent le soleil *ôn*, de leur racine *ouôhn*, paraître, se montrer. Tous ces noms que l'antique Asie et la vieille Afrique ont donnés au ciel, et aux astres qui y sont suspendus sont autant de pages qui nous révèlent l'état des connaissances astronomiques de leurs peuples à cette époque. Dans ces temps primitifs, ils regardaient la terre comme une immense plate-forme, sur laquelle le ciel s'arquait en voûte surbaissée, où les étoiles étaient enchâssées comme des diamants, quoique les Hébreux connussent la belle constellation d'Orion, qu'ils appelaient *khesil*, et que l'Arabe Job la cite, ainsi que l'Ourse, les Hyades, qu'il nomme *Kimah*, et l'Étoile du Midi. — Les auteurs sacrés ne pensaient pas que le soleil fît le tour de la terre, ou que la terre tournât sur son axe; ils s'imaginaient que le couchant était le terme de la course de cet astre, et qu'il revenait au levant par des routes inconnues. Homère, leur contemporain, et tous les poètes après lui, se laissant prendre aux apparences, faisaient sortir, au matin, le char du soleil des abîmes de l'Océan et l'y replongeaient au soir. — La terre, suivant l'opinion de Thalès et des stoïciens, était portée sur les eaux comme un grand vaisseau qui flotte sur la mer; Homère, Zénon, Senèque le tragique, Sénèque le philosophe, Strabon, pensaient ainsi, et avec eux Xénophane de Colophon, Anaximène, Anaxagore, Démocrite, Platon, Aristote, Empédocle et d'autres. Pindare nous représente la terre comme soutenue sur des colonnes de diamant, et les Indiens croyaient et ne croient plus qu'elle était portée par huit éléphants. — Saint Basile et saint Ambroise voulaient qu'on s'abstînt de soulever seulement la question de la rondeur de la terre, et bien malencontreusement pour eux les Latins depuis long-temps l'avait nommée *orbis*. Tous niaient les antipodes, qu'avait soupçonnés Platon. « Y a-t-il des gens assez sots, dit Lactance, pour croire qu'il y ait des hommes dont la tête soit plus basse que les pieds, et qu'il y ait un monde où tout ce qui est droit chez nous soit suspendu et renversé? » « Où sont ceux qui prétendent que les cieux sont mobiles et que leur forme soit sphérique et circulaire! » s'écrie d'indignation saint Chrysostôme. Athanase traite de barbares ceux qui mettaient seulement en avant le système de la rondeur de la terre; le Dante, dans son *Enfer*, est poétiquement de son opinion. Enfin, au huitième siècle, le pape Zacharie fit condamner comme hérétique un pauvre prêtre qui avait avancé ce prétendu blasphème, que plus tard Galilée faillit expier dans les flammes. Mais il était réservé à Magellan de résoudre par l'expérience ce fameux problème : parti d'un port de Portugal vers l'Occident, il longea l'Amérique, et l'on vit revenir par la mer du sud, en Europe, son lieute-

nant Cano, ayant tracé et achevé un cercle autour du globe avec la proue de son vaisseau. C'est de là que par la suite ces sortes de voyages s'appelèrent *le tour du monde*.—En même temps que l'on croyait qu'il n'y avait qu'une terre dans l'espace, on multipliait les cieux. On en supposait autant qu'il y a de mouvements réguliers dans les astres; on donnait un ciel au soleil, un à la lune, un à chaque planète, et il n'y avait pas de raison pour que chaque étoile n'eût aussi le sien; aussi en comptait-on quarante-sept; Fracastor les porta à soixante-dix. Le firmament resta aux étoiles fixes, quoique, par une étonnante contradiction, dans un autre système, on leur assignât un huitième et dernier ciel, qu'on formait de cristal, afin que la lumière pût passer à travers. Des astronomes plus instruits divisèrent le ciel étoilé en trois parties principales, savoir : le zodiaque, qui est la partie oblique du milieu, et qui renfermait douze constellations; la partie septentrionale, qui en renfermait vingt-une; et la partie méridionale, qui en contenait vingt-sept. C'est dans cette zone que s'effectue l'orbite des six planètes connues des anciens. Le ciel des Grecs était l'Olympe, la montagne *toute brillante*, comme veut dire son nom; ces peuples avides de jouissances, voulurent avoir leurs dieux sous la main, près d'eux et dans leur pays; ils s'empressèrent donc de leur choisir pour demeure un des monts les plus élevés qu'ils connussent, et dont le sommet s'élevait au-dessus des nuages, qui, illuminés et dorés par les rayons du soleil, pussent servir de chars à leurs divinités, ou leur faire à souhait des palais magnifiques : le ciel triste des Hébreux, qui avec ses cataractes, ses trésors de pluie, de grêle et de tonnerre, sentait encore son déluge, eût effrayé la riante imagination des Hellènes. Quant au ciel, qui est l'unique dans l'infini, et qui ne peut être qu'un comme Dieu, nous sommes mathématiquement sûrs aujourd'hui que sa voûte supposée tourne, c'est-à-dire semble tourner d'Orient en Occident, dans l'espace de vingt-trois heures cinquante six minutes, quatre secondes; l'apparence de ce mouvement étant due à la rotation diurne de la terre sur son axe.—Dans notre description des phénomènes célestes, il est tout naturel de commencer par l'atmosphère dans laquelle nous vivons, puisqu'elle est la partie du ciel la plus voisine de la terre, qu'elle touche de son limbe. Eh! pourrait-on refuser le nom de ciel à cette sphère creuse, adhérente à notre globe, qui y est comme emboîté dans un fluide transparent, d'une épaisseur d'environ seize lieues, où viennent se peindre les admirables scènes de la nature? c'est l'atmosphère en effet qui donne à cette petite portion de l'espace qui est sur nos têtes sa belle teinte azurée, par la propriété qu'elle a de réfléchir les rayons bleus et violets de la lumière. L'expérience a prouvé que sur les hautes montagnes, à mesure qu'on s'y élève, le firmament devient d'un bleu sombre, et que s'il était possible de planer sur la dernière couche de l'atmosphère, on verrait le ciel noir comme un drap mortuaire, sur lequel les astres brilleraient ainsi que des points d'or et d'argent. C'est donc l'atmosphère seule qui, par sa molle courbure autour du globe, forme cette riante coupole d'azur où Raphaël suspendait ses vierges et ses chérubins. — La plus grande hauteur au-dessus du niveau de la mer à laquelle l'homme, attaché à la terre par l'attraction et sa nature, se soit élevé, est de 7,600 mètres, un peu moins de deux lieues, et celle à laquelle les nuages puissent se soutenir n'excède point une lieue et demie. J. Herschell remarque que l'épaisseur de l'atmosphère est à notre globe ce qu'est à une pêche son velouté, relativement à la dimension de ce fruit. — Nul doute qu'une atmosphère primitive superlativement légère s'est combinée par la suite des temps avec toutes les substances des trois règnes émanés de l'intérieur et de la surface du globe. Ce sont ces vapeurs qui, suspendues à quelques lieues sur nos têtes, forment les nuages

et leurs figures bizarrres; ce sont elles qui, réfractant le soleil, donnent à l'aurore et au crépuscule leur écharpe de rose, d'émeraude, de carmin et leurs bandeaux d'opale. L'atmosphère est aussi un arsenal terrible où se forment et d'où partent la grêle, la neige, les éclairs et les tonnerres; c'est une cataracte inépuisable, d'où se précipitent les pluies; c'est encore une glace transparente qui tamise la rosée, une toile diaphane où vient se peindre l'arc aux sept couleurs, une aire mobile où courent les météores. — Fluide immense comme la mer, l'atmosphère est elle-même une mer : quand elle est en équilibre, elle n'est agitée que de légères brises, que les poètes, à l'exception d'Homère, ont appelées du doux nom de zéphyrs; quand elle le perd, ce qui arrive par l'action du soleil et de la lune, elle donne naissance aux vents impétueux, aux ouragans, dont la force invisible déracine les chênes, soulève les montagnes et bouleverse l'océan, qu'ils obligent à mugir comme eux. L'homme et les animaux sans ailes vivent au fond de l'atmosphère, qui pèse 33,600 livres; son poids total étant évalué à 110,000,000 milliards de quintaux; poids énorme, dont on ne s'est aperçu que vers le milieu du dix-septième siècle. Les oiseaux seuls traversent en tous sens les lits vaporeux de ce fluide : l'aigle et le condor approchent le plus dans leur vol de ses dernières couches; les petits oiseaux voltigent presque au fond, et la colombe file à tire d'aile dans son milieu. Enfin l'atmosphère est un océan aérien qui comprime et retient dans ses abîmes l'océan terrestre, et dont le fond est cette terre que nous habitons, avec ses montagnes, ses villes, ses monuments et ses palais. L'atmosphère est un miroir sphérique, où, comme nous l'avons dit, viennent se peindre les magnifiques scènes de la nature, qui sans elle seraient inconnues, plongées dans une nuit sans fin; elle est aussi la cymbale qui rend tous les sons qui surgissent de la terre : sans elle, ni bruit, ni couleurs; sans elle, les ténèbres et l'éternel silence ! — Après l'atmosphère viennent les régions éthérées. Newton et Euler nient le vide absolu, que d'autres assurent exister sans restriction. Les premiers prétendent qu'une matière subtile est répandue dans l'univers, qui est pénétré par elle, et qu'elle est trop élastique et trop ténue pour porter la moindre perturbation aux globes célestes dans leurs orbites; ce fluide se nomme éther, d'un mot grec qui signifie *brûlant*, sans doute parce que les anciens savaient aussi que l'espace est traversé par le calorique. Descartes, qui n'admet point de vide, veut que ce soit de cette matière subtile que se formèrent le soleil et les étoiles. Huygens regarde l'éther comme le principe de l'électricité. C'est dans l'éther que se formeraient les aurores boréales. — C'est donc dans l'éther que nagent pour ainsi dire les étoiles et les planètes; nous parlerons d'abord de ces dernières avec leurs satellites comme de nos voisines, par rapport aux étoiles, si avant enfoncées dans les profondeurs du ciel. Ces corps opaques et obscurs par eux-mêmes, qui, ainsi que la terre et la lune, n'empruntent leur lumière que du soleil qui les éclaire, semblent par leur éloignement et la réfraction de l'atmosphère, se mêler aux constellations scintillantes du firmament, mais ils ne sont pas plus étoiles que ne l'est la lune notre satellite. — En laissant là les lunes qui les accompagnent, nous comptons au ciel onze planètes visibles, soit à l'œil nu, soit au télescope : Mercure, distant de treize millions de lieues de notre étoile, que nous appelons *soleil*; Vénus, qui en est à 25; la Terre à 35, Mars à 53, Junon à 81, Vesta à 84, Pallas à 96, Cérès à 96, Jupiter à 180, Saturne à 329, et Uranus à 662, le globe le plus reculé que nous connaissions dans notre système planétaire. Toutes sont des planètes supérieures, excepté Mercure et Vénus, nommées inférieures, parce que le rayon de leur orbite n'atteint pas la terre. Vénus fut la première connue et admirée des hommes; ils l'appelèrent et l'étoile du soir et l'étoile du matin, lorsqu'ils recon-

nurent toutefois que c'était la même, car d'abord ils l'avaient prise pour deux astres différents. Compagne assidue du soleil, sujette à des phases comme la lune, à son lever les troupeaux sortent de leur bercail, ils y rentrent à son coucher: aussi eut-elle le nom de l'étoile du berger, aussi fut-elle chantée par les poètes; Théocrite, Bion, Moschus, Virgile, Ovide et Gesner l'ont célébrée dans des vers non moins ravissants qu'elle. — Toutes ces planètes tournent autour de leur axe d'occident en orient, et, par un mouvement de translation à travers l'espace, sont emportées dans le même sens autour du soleil, dans différentes courbes elliptiques. Mercure, Vénus, la Terre et Mars tournent à peu près en vingt-quatre heures sur leur axe; les autres, Jupiter, Saturne et peut-être Uranus, la plus éloignée, en dix heures. Il est curieux de voir jusqu'où a pu atteindre le génie de l'homme : après avoir calculé la distance des planètes à la terre et au soleil, il en est venu à connaître leur volume, leur masse, leur pesanteur et leur vitesse. Craignant d'être trop long, nous offrirons seulement au lecteur le tableau de cette dernière : voici le temps de la révolution complète de chaque planète, ou son année, à de très petites fractions près :

Mercure l'accomplit en deux mois 28 jours;	vitesse, 653 lieues par minute.
Vénus en 7 mois 14 jours;	— 485 lieues par min.
La Terre en 365 jours 5 h. 49 min.	— 412 lieues par min.
Mars en 1 an 10 mois 22 jours;	— 329 lieues par min.
Jupiter 11 ans 10 mois 17 jours;	— 178 lieues par min.
Saturne en 29 ans 5 mois 24 jours;	— 132 lieues par min.
Uranus en 84 ans 28 jours;	— 93 lieues par min.
La lune en 27 jours 7 heures;	— 14 lieues par min.

— La rotation et la translation unanimes de toutes les planètes et de leurs satellites d'occident en orient, tandis que les comètes, que l'on croit comme elles des corps opaques, se meuvent et se croisent dans tous les sens, ont étonné les philosophes. Selon Leibnitz, il est indifférent que les planètes se meuvent d'occident en orient, ou d'orient en occident; c'est trancher bien hardiment une question que Dieu tient encore secrète. Il faut en outre que ces globes immenses, pour avoir la puissance de tourner sur leur axe, aient nécessairement reçu une impulsion à côté de leur centre, effet que produit sur un billard une bille ainsi attaquée. Le volume des planètes n'est point mesuré à leur distance du soleil, mais leur vitesse s'accroît en proportion de leur éloignement de cet astre, lorsqu'elles sont moins proches de la sphère d'attraction. Le diamètre de Mercure est d'environ 1,130 lieues; il paraît chargé d'une atmosphère nuageuse destinée sans doute à amortir l'éclat et l'ardeur du soleil dans les rayons duquel il nage. Le diamètre de Vénus est de 2,787 lieues, celui de la Terre de 2,865, celui de Mars de 1,592. L'aspect à la fois verdâtre et rouge de cette dernière fait croire que son sol, couleur d'un feu sombre, est ferrugineux et traversé par des mers; on lui suppose des nuages et une atmosphère très profonde. — Jupiter est la plus magnifique des planètes; son diamètre n'a pas moins de 33,121 lieues; son volume excède celui de la terre de près de 1,470 fois; il est escorté de quatre lunes ou satellites, ou planètes secondaires, qui tournent autour de lui et dans la même direction. La couleur de cette planète est celle de l'azur; on suppose qu'elle lui vient des vastes mers qui l'entoureraient. On explique de plusieurs manières les bandes obscures qui croisent son disque dans un plan horizontal à son axe. Il est couvert quelquefois de taches qu'on prend pour des nuages flottants. — Saturne a un diamètre de 27,000 lieues, et son volume est de 887 fois plus grand que celui de la terre. Ce vaste globe n'a pas moins de sept lunes pour l'escorter, et en

outre, il est entouré de deux anneaux plats, larges et très minces, qui ont le même centre que la planète et sont séparés l'un de l'autre par de petits intervalles, puisque l'on voit dans la séparation des deux anneaux passer les étoiles. Depuis le disque de Saturne jusqu'à la circonférence intérieure de son anneau, il y a 9,534 lieues, et l'anneau a autant de largeur. Sa circonférence intérieure a 299,808 lieues, et sa tranche en a 1,500. Cet anneau tourne sur lui-même autour du même axe que Saturne, et presque dans le même temps, en dix heures et demie. Ces anneaux, dit J. Herschell, doivent offrir un magnifique spectacle, vus des régions de la planète situées du côté éclairé par le soleil; ils doivent paraître comme de vastes arceaux qui partagent le ciel d'un bout à l'autre de l'horizon. Uranus, la plus éloignée des planètes, a un diamètre d'environ 12,000 lieues, et son volume est à peu près 80 fois celui de la terre; on lui donne au moins deux satellites, et peut-être de cinq à six. L'éloignement d'Uranus, ainsi que la petitesse des quatre planètes ultra-zodiacales, Cérès, Pallas, Junon et Vesta, dont les orbites sont comprises entre celles de Mars et de Jupiter, sont un obstacle pour les observations, quoiqu'on ait pu remarquer une nébulosité sur Pallas, qui fait soupçonner qu'elle est environnée d'une atmosphère profonde. Outre ces globes immenses, dont nous venons de parler, on pense, non sans raison, qu'il y a un grand nombre de petites planètes répandues dans l'espace près et loin de nous, qui par leur exiguité ont jusqu'à présent échappé à nos télescopes. — Nous ne pouvons quitter les planètes sans parler de leurs satellites ou lunes, soumises à leur attraction, et qui les escortent dans leur révolution autour du soleil; nous nous attacherons seulement à notre lune, planète secondaire, qui a peut-être plus d'influence encore que le soleil sur notre globe. La lune a toujours la partie lumineuse tournée du côté où est placé le soleil, preuve certaine qu'elle reçoit sa lumière de cet astre, réfléchie pour nous seuls sur l'un de ses hémisphères, mais trois mille fois plus faible. Outre sa révolution autour de la terre, qui s'effectue en 29 jours et demi, elle tourne sur son axe dans le même sens, c'est-à-dire d'occident en orient, dans un égal espace de temps, présentant toujours la même face à la terre, dont elle n'est éloignée, dans sa distance moyenne, que de 87,420 lieues : aussi est-ce à elle, selon Laplace, que nous devons ces aérolithes ou pierres ferrugineuses et volcaniques qui tombent fréquemment du ciel sur notre globe. On lui donne peu ou point d'atmosphère, ce qui, joint à sa proximité, a fait découvrir sur sa surface dentelée des montagnes et des pics de 1,500 toises de hauteur. Les points lumineux qui souvent en jaillissent ont fait croire qu'elle est travaillée par de profonds volcans. C'est la lune qui avec le soleil est la cause des marées; elle exerce aussi une grande puissance sur notre atmosphère, où elle opère de brusques changements. Quant aux phases si intéressantes de ce satellite, nous renvoyons le lecteur à son article spécial, qui fera nécessairement partie de notre *Dictionnaire*.—Avant de nous plonger dans les abîmes du ciel où les étoiles fixes sont semées, nombreuses comme les sables, nous parlerons de notre soleil, qui lui-même est une de ces étoiles, la nôtre enfin, celle qui d'entre les milliards de ses sœurs, nous a été donnée pour nous éclairer, pour nous vivifier, nous et tout notre système planétaire, dont jusqu'à présent le rayon est de l'immense distance de 662 millions de lieues, prenant Uranus pour limite. Cette étoile est donc notre voisine, puisqu'elle n'est qu'à 35,000,000 de lieues de nous, en égard à l'étoile Sirius, la plus rapprochée après elle de nous, quoiqu'on la croie au moins à 3,566,000,000 de lieues. nous avons appelé cette étoile, *soleil*. Il a 325,000 lieues de diamètre, et est 1,300 mille fois plus gros que la terre : c'est pourquoi sa sphère d'attraction étant immense, elle retient tous ces globes énormes qui gravitent autour de lui, et au centre desquels il semble immobile. Par

ses taches, tantôt hautes, tantôt basses, qui occupent à peu près 17,000 l. sur sa surface, coupant son équateur, les astronomes ont constaté qu'il tournait d'occident en orient sur son axe, dans une période de 25 jours et demi. Ce mouvement en nécessite un second de translation de cet astre dans l'espace, où il paraît entraîner tout son système planétaire; ce qui semble le confirmer, c'est que l'éclat croissant de quelques étoiles d'Hercule font penser que nous nous rapprochons dans le ciel de cette constellation. Ce mouvement planétaire, selon toutes les analogies, doit s'exécuter autour du centre de gravité d'un système d'étoiles dont notre soleil et nos planètes font partie. La lumière du soleil nous arrive en huit minutes, quoique plusieurs nient que cet astre soit lumineux par lui-même; ils pensent qu'ainsi que tous les corps que nous nommons lumineux, il a la propriété d'imprimer une agitation à une matière subtile, qui remplit l'univers, et qui, mise en mouvement, se transmet de proche en proche jusqu'à nous; la non-diminution apparente de cet énorme globe, qui serait livré depuis tant de siècles à sa propre combustion, les fortifie dans leur hypothèse. Herschell prétend avoir vu et revu que le soleil était un corps planétaire solide, environné, à 1,500 lieues de distance, d'une atmosphère lumineuse et ondoyante, de 6 à 9,000 lieues de hauteur, laissant voir, quand elle s'entr'ouvre, son noyau obscur. C'est encore à l'atmosphère du soleil qu'on attribue la lumière zodiacale, ce fuseau lumineux et si long dans le ciel, qu'on voit si bien au mois de mars, et dont la matière subtile laisse apercevoir les étoiles à travers. Vu son immense étendue, de plus de 100 degrés dans le ciel, et sa forme lenticulaire, on n'a pu ranger Laplace sous une hypothèse, qu'il rejette. Du prodigieux espace d'un diamètre de plus de 1,300,000,000 de lieues, où circulent seulement 11 planètes connues autour d'une unique étoile, et à peu près une fois autant de satellites, nous allons porter nos regards dans ces abîmes où sont semés comme du sable des centaines de millions de soleils, et dont le point qui nous regarde est occupé par l'étoile Sirius, la plus voisine de nous après l'astre qui nous éclaire, et qu'on estime cependant être, comme nous l'avons dit, à 3,566,000,000 de lieues, petite fraction d'un nombre innumérable de chiffres qu'on amasserait éternellement et en vain pour mesurer des espaces sans bornes, l'infini ne pouvant être soumis au calcul : à cette idée, le génie de l'homme retombe épouvanté sur lui-même. — Les étoiles qu'on aperçoit à l'œil nu dépassent tout au plus 3,000; au télescope, il y en a de visibles plus de 75 millions. C'est parmi les premières seulement, et non parmi les *télescopiques*, que sont comprises les étoiles de première, seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième grandeur. Cette classification est établie d'après l'éclat et non d'après le volume de ces astres. Herschell a observé des étoiles qu'il place dans la 1,342e grandeur, dont la lumière, en faisant 70,000 lieues par seconde, a dû mettre plus de 2,000,000 d'années à parvenir à la terre; ainsi, l'on verrait encore scintiller au firmament une de ces étoiles après 2,000,000 d'années qu'elle se serait éteinte. Il y a des étoiles doubles, triples, quadruples, quintuples, sextuples; Herschell, en 1783, en avait déjà compté plus de 400. Il a remarqué qu'elles tournaient, la plus petite autour de la plus grande, dans un centre de gravité commun. Il y a des étoiles *changeantes* : elles sont d'abord étincelantes, puis s'affaiblissent et s'éteignent ou changent de couleur, passent du blanc au jaune rougeâtre, ou au blanc terne; on soupçonne de vastes incendies à la surface de ces corps célestes. — D'autres étoiles sont *périodiques* et semblent avoir des phases; on suppose que de vastes corps planétaires, gravitant autour, s'interposent entre elles et la terre. — Il y en a de *temporaires*, qui disparaissent et reparaissent quelquefois après plusieurs siècles. En 1592, une étoile parut tout à coup avec un éclat extraordinaire dans la constellation de Cassiopée; ensuite, du-

rant 16 mois, sa lumière finit par s'affaiblir, puis elle disparut tout-à-fait, sans avoir changé de place dans le ciel.—Les *nébuleuses* sont des amas d'étoiles enfoncées dans la profondeur du firmament. Ces astres sont ordinairement réunis en groupes et non semés au hasard dans l'espace; ils sont composés de plusieurs milliards d'étoiles dont quelques nébuleuses paraissent simples et comme cachées dans des brouillards, d'autres offrent aux yeux une immense quantité de très petites étoiles, et d'autres une masse lumineuse et sans forme déterminée. La plus étonnante par sa longueur est la nébuleuse appelée *la voie lactée ;* elle court d'une extrémité de la voûte du ciel à l'autre ; elle est elle-même une immense constellation de nébuleuses. D'après les distances angulaires qui séparent chacun des astres qui la composent, il est sûr que les plus rapprochés ont au moins entre eux un espace 100,000 fois plus grand que le rayon de l'orbite terrestre,qui est de 35,000,000 de lieues; il leur faut entre eux cette prodigieuse distance pour qu'il n'y ait point perturbation dans leur mouvement; nous le voyons par notre soleil, qui n'a pour voisine que sa sœur l'étoile Sirius, qui est distante de plus de 3,556,000,000 lieues de lui. Des astronomes prétendent même que notre soleil est une étoile de la voie lactée. Comme le vulgaire prend les étoiles *filantes* ou *tombantes*, que les Turcs appellent à cause de cela *étoile jetée* (alilan-il-diz), pour des astres qui traversent perpendiculairement l'espace, nous les signalerons ici, quoiqu'elles soient hors de notre sujet, c'est-à-dire hors du ciel constellé. Elles ne sont autres, à ce qu'on croit, que des aérolithes, d'après la découverte qu'on a faite plusieurs fois, à l'endroit de leur chute, d'éclats détachés et d'une matière tenace, glutineuse, d'un bleu tirant sur le jaune, et parsemés de petites taches noires. Revenant à la sphère des étoiles fixes avec leurs planètes, nous voyons que c'est par l'attraction universelle que tous ces globes, aussi vastes qu'innombrables, en mouvement dans le ciel, conservent entre eux ce bel ordre, ordre si merveilleux et si constant que « la durée du jour sidéral, dit Laplace, n'a pas varié d'un centième de décade depuis Hipparque jusqu'à nos jours. » Il est d'autres corps lumineux qui parcourent le ciel en tous sens, ainsi que les fusées d'un feu d'artifice qui se croisent dans l'air : ce sont les comètes. Elles s'approchent du soleil par des ellipses prodigieusement alongées et s'en éloignent de même, et souvent ne reparaissent plus, s'échappant dans un autre système d'attraction, par des paraboles et des hyperboles. Il est surprenant que Galilée pensât qu'elles sont formées d'exhalaisons légères, bien long-temps après que les Chaldéens les eurent regardées comme de véritables planètes ; c'est l'opinion des astronomes de nos jours ; ils les définissent comme des corps opaques entourés d'un fluide lumineux qui laisse voir les étoiles à travers, et qui ont un noyau solide. Cette queue qu'elles portent avec elles est une portion de ce fluide illuminée par le soleil : en effet, la direction de la queue est toujours opposée à cet astre. On compte aujourd'hui 119 comètes, qu'on croit différentes. D'après ce nombre et leur apparition assez fréquente, on conclut qu'il doit en exister dans notre système plusieurs milliers. Sans doute de notre système il en est qui passent dans un système voisin, et tour à tour de celui-ci il en est qui passent dans le nôtre. Il y a des comètes dont on a pu prédire le retour: telle est celle de 1456, 1607, 1682 et 1759, qui revient au périhélie tous les 76 ans environ, et qui reparaîtra en 1835. Ces sortes d'astres ne causent plus aux peuples l'effroi dont dans l'antiquité et au temps de l'astrologie ils ne pouvaient se défendre. On les observe aujourd'hui sans crainte, quoiqu'il ne soit pas impossible que quelque comète rencontre la terre; mais il y a des millions de probabilités contre cet événement. Nous venons de donner un aperçu bien succinct de ce *ciel*, qu'on nomme aussi l'espace et l'infini, où se meuvent des corps prodigieusement gros, où la matière se succède immense et sans fin,

où la mesure n'a point d'échelle, où la parallaxe va mourir inutile, et dont nous donnerons une dernière idée aussi juste qu'effrayante, en répétant d'après les observations : qu'un cheveu cacherait tout notre système planétaire vu de l'étoile Sirius, la plus proche de nous, quoiqu'Uranus, qui termine ce système par un rayon de 662,000,000 de lieues, l'enferme dans une circonférence de plus de 4 milliards 161,000,000 de l.es. Nous venons de décrire, mais non d'expliquer algébriquement une partie des principaux phénomènes célestes. Quant à cette dernière et difficile tâche, nous renvoyons nos lecteurs à nos célèbres astronomes, Laplace, Delambre, Delalande, Arago, Biot, et autres, ainsi qu'aux articles spéciaux de notre *Dictionnaire* sur ce sujet. Le *ciel physique* exigeait l'étendne que nous lui avons donnée, ne voulant point en faire comme Voltaire une continuelle ironie contre les anciens. DENNE-BARON.

CIEL, *séjour des bienheureux, royaume des cieux, paradis.* Chaque peuple de la terre a attribué à Dieu un séjour particulier où réside sa puissance. Mais les notions sur ce séjour étaient confuses. La mythologie grecque, avec son habitude poétique de rendre en images les idées, les théories, toutes les conceptions de l'esprit, avait fait de l'*empyrée* une habitation pleine de magnificence, un palais de merveilles, où Jupiter régnait entouré d'une cour de dieux et de demi-dieux. Il se conçoit que la pensée humaine, impuissante à réaliser par elle-même l'idée du ciel, ait cherché à la rendre sensible par des inventions empruntées à l'ordre saisissable de la création. Le christianisme seul devait élever l'intelligence au-dessus des notions vulgaires des sens. Par lui, rien de terrestre ne se mêle à l'idée que nous avons de la Divinité ; il ne fait pas du ciel un palais où se déploie la splendeur humaine, il en fait un pur séjour où Dieu réside en lui-même, heureux de sa propre contemplation, et rendant heureux les esprits à qui il révèle l'immensité de son être. Tel est le ciel chrétien. Les hommes qui se font sur la terre un bonheur de voluptés ont peine à concevoir ce bonheur de pure contemplation. Cependant, s'il est vrai que même le bonheur humain est en rapport avec la perfection des objets que poursuit notre avidité insatiable de jouir, la possession de Dieu, qui est la perfection absolue de l'être, doit être la plénitude même du bonheur. Le plus souvent, les objections des philosophes contre les idées chrétiennes prouvent l'ignorance ou la futilité de l'esprit. C'est avoir une faible notion de l'intelligence que d'imaginer que la perfection de l'être ne lui suffit pas. Alors, qu'est-ce que les travaux de la philosophie elle-même? ne poursuit-elle pas la vérité, et cet objet ne lui paraît-il pas capable de satisfaire sa curiosité ardente? L'œil chrétien, c'est la pleine possession du vrai, et en cela les philosophes devraient au moins l'adopter comme théorie, s'ils ne songent pas à le posséder par les vertus dont il est la récompense. — Le ciel est aussi appelé dans le langage chrétien, *séjour des bienheureux* ou *séjour du bonheur éternel*, *royaume des cieux*, *paradis*, *Jérusalem céleste*. — On chercherait vainement à s'expliquer quelle est dans l'immensité l'espace auquel peut appartenir ce nom de ciel. C'est ici que la pensée se perd. L'Écriture appelle le séjour céleste *les cieux des cieux*. Il semblerait donc que le ciel est placé au-dessus de l'espace que la langue vulgaire appelle du nom de cieux, et où déjà s'abime notre intelligence. Car ce n'est pas seulement l'infini qui est un mystère; l'immensité en est un également ; la notion de l'espace passe la portée de l'esprit humain. Il est donc superflu de disserter sur le lieu du ciel. Nous savons seulement que les ames des justes sont reçues au ciel pour jouir de la possession de Dieu. Cette croyance répond à la pensée de l'immortalité, qui hors du christianisme est vague et sans réalité. L'idée du ciel est le complément de ce dogme. Et ainsi le paradis, qui est l'objet de l'espérance du chrétien fidèle, est le terme naturel de toutes les théories du philosophe. LAURENTIE.

Le mot CIEL, au pluriel CIELS, s'emploie en peinture pour désigner la partie d'un tableau, d'une décoration, qui représente la région éthérée.—On appelait autrefois CIEL DE LIT la partie supérieure d'un lit, quand ce meuble était couvert et surmonté d'un dais.—On donne le nom de CIEL DE CARRIÈRE au premier banc de pierre où l'on arrive en creusant le puits qui doit servir d'ouverture à une carrière. On perce l'épaisseur de ce banc pour tirer la pierre qui est dessous, et à partir de son orifice il sert de plafond à toute l'étendue de la fouille. La pierre de ce *ciel* est propre aux fondations. Travailler *à ciel ouvert*, c'est enlever les terres de l'endroit où l'on veut ouvrir une carrière. Dans toutes ces acceptions, le mot *ciel* prend une *s* au pluriel, et s'écrit *ciels* (et non *cieux*).—Dans le style figuré, le mot CIEL (dans l'acception religieuse que nous lui avons reconnue plus haut) se prend pour Dieu même, pour la Providence, pour la volonté divine. C'est ainsi que Racine a dit dans *Iphigénie* (acte IV, sc. 4):

Le *ciel*, le juste *ciel*, par le meurtre honoré,
Du sang de l'innocence est-il donc altéré!

Et dans *Phèdre* (act. V, sc. 3):

Craignez, seigneur, craignez que le *ciel* rigoureux
Ne vous haïsse assez pour exaucer vos vœux.

Et Voltaire, dans la *Henriade* (ch. X):

Henri, de qui le *ciel* a réprimé l'ardeur.

CIEL est aussi synonyme de climat, pays, région, terre. Ainsi, Lemierre a dit dans *Hypermnestre* (act. I, sc. 1re):

Proscrit, forcé de fuir sous un ciel étranger.

On dit, dans ce sens, un *ciel rude*, un *ciel brillant*, un *ciel inclément*, un *ciel tempéré*, etc. — On dit aussi familièrement : *remuer ciel et terre*, c'est-à-dire employer tous les moyens que l'on peut imaginer, pour faire réussir un projet ou venir à bout de quelque entreprise. On dit encore proverbialement, *si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises*, pour se moquer des gens méticuleux qui cherchent des précautions contre des accidents qui ne peuvent arriver. On a coutume de dire de deux choses bien différentes qu'elles sont éloignées l'une de l'autre *comme le ciel l'est de la terre*. D'un homme qui est loué outre mesure, on dit habituellement qu'*on le porte au ciel*, qu'*on l'élève au ciel*, *au troisième ciel*, ou *aux nues*. Enfin, par une ancienne manière de parler que l'irréligion moderne a fait tomber en désuétude, on disait que les mariages *se faisaient dans le ciel*, pour exprimer qu'ils ne se faisaient que par l'ordre ou par la volonté du *ciel* ou de la Providence. E. H.

CIERGE (botan.), en latin *cereus*; genre de la famille des *cactiers*, institué par M. Decandolle aux dépens de l'ancien genre *cactus*, ainsi que nous l'avons remarqué à ce dernier mot. Ce genre renferme, entre autres plantes très remarquables par la singularité de leurs formes et la beauté non moins digne de remarque de leurs fleurs, les trois espèces suivantes :

Le CIERGE DU PÉROU (*C. peruvianus*), dont les tiges sont octogones, les fleurs longues de six à huit pouces, blanches intérieurement et roses à l'extérieur ; on en voit un individu au Jardin-du-Roi qui a 40 pieds d'élévation, et se couvre chaque année d'une innombrable quantité de fleurs, dans une serre vitrée, très haute, faite exprès pour lui. Il faut, ainsi que nous l'avons dit au mot CACTUS, rapporter au cierge du Pérou le *C. monstruosus* ou CIERGE MONSTRUEUX des auteurs, qui n'est qu'une variété, d'une forme très bizarre, de ce cierge ; et nous ne doutons pas qu'on ne doive également considérer comme variété du cierge du Pérou le *cierge tétragone* (*C. tetragonus*), le *cierge pentagone* (*C. pentagonus*), le *cierge exagone* (*C. exagonus*), le *cierge heptagone* (*C. heptagonus*).

Le CIERGE A GRANDES FLEURS (*C. grandiflorus*), anciennement *cactus grandiflorus*, a dû aussi, d'après des caractères botaniques non équivoques, faire partie du genre qui nous occupe ; on le reconnaît à ses tiges grêles, diffuses, grimpantes, et souvent tout à la fois pentangulaires et exangulaires sur des rameaux du même individu : les fleurs du cierge à grandes fleurs sont très grandes, blan-

ches à l'intérieur et jaunes à l'extérieur; elles s'épanouissent à la fin du jour, sont dans toute leur beauté pendant la nuit, et exhalent l'odeur la plus suave.

Le CIERGE SERPENTIN (*C. flagelliformis*), dont les tiges sur le même individu ou sur des individus différents sont, soit octangulaires, soit nonangulaires ou décangulaires, et dont les fleurs rouges sont très nombreuses, terminera cet article. — Ces cierges, originaires de l'Amérique méridionale, ont tous des fleurs magnifiques; ils ne peuvent passer nos hivers que dans les serres, mais ils se multiplient avec une très grande facilité, surtout par boutures. (*V.* l'article CACTUS pour la famille des *cierges*.)

C. TOLLARD aîné.

CIERGE, en latin *cereus*, fait du grec *kêros* (cire). Les cierges sont des chandelles de cire, faites pour éclairer dans l'obscurité, et qui sont spécialement employées dans les cérémonies du culte. Leur origine remonte aux temps les plus reculés; on n'en peut assigner la première époque, mais on les trouve en usage chez tous les peuples. Les Juifs avaient des candelabres dans leur temple de Jérusalem, et avant eux les païens allumaient des cierges ou des lampes devant les statues de leurs idoles; ce qui faisait dire à Vigilance, hérétique du cinquième siècle, que les chrétiens n'auraient pas dû les employer dans la célébration de leurs mystères, pour ne pas rendre au Dieu de vérité un culte semblable à celui que les païens rendaient au dieu du mensonge, comme si une chose bonne de sa nature pouvait cesser de l'être parce que quelques-uns en font un mauvais emploi. L'erreur de Vigilance n'eut pas beaucoup de sectaires alors, mais elle a été reproduite plus tard par les protestants, qui, pour d'autres motifs, cependant, ont banni dans leurs temples l'usage des cierges. Tous les autres chrétiens ont suivi une pratique contraire, fondée d'abord sur le besoin et sur leur emploi symbolique des cierges. Ce sont ces deux motifs qui les ont fait adopter dans les premiers temps du christianisme. Obligés de célébrer les saints mystères dans la nuit à cause des persécutions dont ils étaient l'objet, les chrétiens avaient besoin de s'éclairer dans les ténèbres et dans l'obscurité de leurs églises, qu'ils tenaient alors cachées. D'ailleurs, les illuminations étant une manière assez commune de célébrer les fêtes des grands que l'on veut honorer, les cierges devaient naturellement tenir la première place dans la pompe du culte que l'homme doit à Dieu. Voilà sans doute le second motif pour lequel les premiers chrétiens s'en servirent dans la célébration des offices divins, et c'est au moins la raison pour laquelle on continue de les employer encore. Les explications des rituels et les prières qu'ils renferment ne laissent aucun doute à cet égard. Ainsi, le cierge allumé qui précède l'enfant nouveau-né à son entrée dans l'église pour y recevoir le baptême figure la foi qui l'appelle et qui doit le conduire au salut; ainsi, le cierge que porte à la main le jeune chrétien qui fait sa première communion indique la foi dont il est animé et par laquelle il doit voir et adorer Jésus-Christ réellement présent sous les espèces eucharistiques; ainsi, les deux cierges que l'on porte aux deux côtés du diacre quand il va lire l'Evangile signifient qu'il va publier les vérités de la foi, de cette doctrine céleste révélée par Jésus-Christ, qui est la véritable lumière, et qui doit éclairer tout homme venant en ce monde. Il en est de même dans toutes les autres cérémonies de la religion catholique, et l'on ne peut s'empêcher d'avouer qu'il n'y a pas de signe plus sensible que les cierges de la lumière que répand dans l'ame des chrétiens le flambeau de la foi. — Mais c'est surtout dans la célébration du sacrifice de la messe que l'usage des cierges est prescrit avec plus de rigueur; car les théologiens enseignent qu'il n'y a pas de raison, si impérieuse qu'elle soit, qui puisse en dispenser. Il en faut toujours deux, disent-ils, qui doivent être de cire, et ce ne serait que dans un cas de grande nécessité, comme pour administrer le sacrement de l'Eucharistie à un

moribond, que l'on pourrait employer des chandelles de suif ou des lampes, à défaut des premiers. La raison de cette exigence dans la célébration des saints mystères se tire de ce que l'église tient à reproduire dans le sacrifice de la messe (qui est la continuation du sacrifice de Jésus-Chrit sur la croix, et le renouvellement de cette cène mémorable qu'il fit avec les apôtres la veille de sa mort, dans laquelle il institua le sacrement de l'Eucharistie) toutes les circonstances qui accompagnèrent cette institution; et il est impossible de douter, suivant l'heure, le jour et la saison où se fit cette auguste cène, qu'elle ait pu être célébrée autrement qu'à la clarté des lampes et des flambeaux.

Cierge pascal. On appelle ainsi un grand cierge de cire que l'on bénit dans chaque paroisse pour la fête de Pâques. Cette bénédiction se fait à l'office du samedi-saint avant la messe. Le diacre y attache cinq grains d'encens, qui rappellent les cinq fêtes mobiles de l'année des chrétiens, et qui sont les fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité et la Fête-Dieu. On l'allume avec le feu nouveau qui se fait le samedi saint dans les églises. — L'usage en est très ancien, car le *Pontifical* en attribue l'institution au pape Zozime, et Baronius la fait remonter encore plus haut, en disant que ce pape ne fit qu'en prescrire dans toutes les églises paroissiales l'usage, qui n'existait encore que dans les grandes églises. Papebrock en explique ainsi l'origine dans son *Conatus chronico-historicus*. Le concile de Nycée, par la condamnation des quartodécimans, fixa le jour auquel on devait célébrer la fête de Pâques, et le patriarche d'Alexandrie fut chargé d'en faire un canon annuel et de l'envoyer au pape. Alors on gravait sur le bronze ou le marbre les choses dont on voulait perpétuer la mémoire, sur le papier d'Egypte celles que l'on avait besoin de conserver assez longtemps, et l'on ne mettait sur la cire que celles qui étaient d'un usage passager. L'évêque d'Alexandrie faisait donc graver sur un canon de cire le catalogue des fêtes mobiles de l'année, et ne l'envoyait à Rome qu'après en avoir fait une bénédiction solennelle. Tel fut d'abord l'usage du cierge pascal, auquel on attacha par la suite, peut-être avec des grains d'encens, la liste des fêtes mobiles de l'année, ce qui a fait dire à l'abbé Chatelain, qu'il n'avait pas de mèche et n'était pas fait pour brûler. Cependant on pourrait dire (et l'allégorie donnerait un puissant motif à cette version), qu'on l'allumait autrefois dans les églises le samedi-saint avec le feu nouveau, figure véritable de la nouvelle vie de Jésus-Christ ressuscité et de la vie nouvelle des catéchumènes, qu'on ne baptisait alors que la veille de Pâques et de la Pentecôte, parce qu'il était le symbole frappant de Jésus-Christ ressuscité, la grande lumière du monde. Toujours est-il certain que c'est à cause de ce rapport symbolique qu'on l'allume de nos jours avec le feu nouveau, et que l'on continue de le faire brûler les dimanches dans les églises jusqu'à la fête de la Pentecôte, temps pendant lequel l'église catholique célèbre plus particulièrement le mystère de la résurrection de Jésus-Christ, ou jusqu'à la Fête-Dieu, la dernière des fêtes mobiles de l'année. Négrier.

CIGALE, en latin *cicada;* genre d'insectes *hémiptères*, qui ont quatre ailes membraneuses, *veinées*, dont les deux supérieures sont plus fortes que celles de dessous, et leur servent d'*élytres* ou étuis. Les antennes sont sétacées, plus courtes que la tête, composées de sept articles, dont le premier est gros, et les autres très minces. La *bouche* est alongée en forme de bec ou de trompe; les yeux sont presque globuleux, très saillants; le corselet est assez court, mais large à la base de l'abdomen; les mâles ont deux grandes plaques dont les femelles n'ont que les *rudiments* à la même place. Mais ce qui caractérise plus spécialement ce genre d'insectes, ce sont les organes du bruit ou *chant* que le mâle fait entendre, et dont la femelle est privée. Les cigales ne peuvent vivre que

dans les pays dont l'été est chaud et prolongé, quelle que soit d'ailleurs la rigueur de l'hiver. Elles se tiennent sur les arbres, sont très bruyantes et volent avec rapidité, si la chaleur est assez forte, se ralentissent et font moins de bruit à mesure que l'air se refroidit. Le soir et le matin, on les prend aisément. La femelle est munie d'une tarière dont elle se sert avec une grande activité pour cribler des branches sèches d'une multitude de petits trous de trois à quatre lignes de profondeur dans lesquels elle dépose ses œufs, en prenant soin de couvrir l'ouverture par des fibres ligneuses soulevées et amenées au dessus. Lorsque les œufs sont éclos, les larves quittent leur première habitation, gagnent la terre et s'y enfoncent; c'est là qu'elles subsistent, grossissent et subissent leurs métamorphoses. On assure qu'elles pénètrent jusqu'à la profondeur de quatre pieds, en suivant les racines des arbres dont elles tirent leur nourriture. Leur vie entière s'étend à plusieurs années, dont quelques mois seulement se passent dans l'air, à la lumière, et tout le reste dans une profonde obscurité. — Comme les organes du prétendu chant de ces insectes sont intérieurs, ils ne pouvaient être découverts que par l'anatomie aidée de plusieurs moyens d'obervation que les arts modernes ont créés. Il n'est donc pas étonnant que les anciens n'en aient eu aucune connaissance; mais l'impatience et la présomption de l'esprit humain ne peuvent ni faire l'aveu de cette ignorance, ni s'y conformer : on veut expliquer tout ce que l'on voit ou croit voir; on chercha donc dans les parties extérieures des cigales la cause du bruit que font les mâles, et on ne manqua pas de la trouver. C'est à Réaumur que l'on doit la connaissance la plus complète de cette singulière organisation; et de même que Ferrein, pour donner le plus haut degré de certitude à ses découvertes sur les organes de la voix humaine, imagina de les rétablir dans leurs fonctions même après la mort, l'illustre naturaliste parvint aussi à faire *chanter* des cigales mortes en agissant sur les muscles qui mettent en mouvement l'appareil très compliqué d'où le son émane. Nous n'entreprendrons pas d'en donner une description qui serait nécessairement insuffisante, si les figures ne l'achevaient point : c'est dans la collection des mémoires où Réaumur a déposé ses observations sur les insectes qu'il faut lire l'intéressante histoire de ses travaux sur les cigales : on y puisera une instruction pleine d'attraits, et que l'auteur a su mettre à la portée de ceux qui redoutent le plus la fatigue de l'étude. — Après ces notions générales et très succinctes sur un genre d'insectes dont l'importance littéraire est beaucoup plus grande que ne le comporte la place qu'il occupe dans l'histoire naturelle, avant de parler des nombreuses espèces qu'il comprend, qu'il nous soit permis de *causer* un moment avec nos lecteurs, et de leur soumettre des observations qui ne paraissent pas déplacées ici. Les poètes du nord ne connaissent guère la nature des régions méridionales, si ce n'est par les images que la poésie lui emprunte, et qu'ils trouvent dans les ouvrages classiques. Le bon La Fontaine était fort peu au courant des connaissances acquises de son temps en histoire naturelle, quoiqu'on le représente entouré de tous les animaux dont il a été l'interprète : s'il eût su que la cigale cesse de vivre dès qu'elle a passé le temps où elle *chante*, il n'eût certainement pas fait la fable de *la cigale et de la fourmi*, dont la morale n'est pas très louable, comme J.-J. Rousseau l'a fait remarquer, et qui est de plus entachée d'une grave erreur, qu'une instruction même superficielle fait apercevoir. Et cependant cette fable est une de celles que l'on fait apprendre aux enfants! Ne peut-on pas mieux choisir dans les œuvres de notre fabuliste, y trouver quelque autre récit aussi naïf, aussi court, également à la portée de l'enfance, et qui ne mérite point les reproches que l'on fait à celui de cette fable? On recherche, on exige la vérité dans la peinture; pourquoi serait-il permis d'être faux en poé-

sie? que l'imagination du poète embellisse la nature, si elle le peut; qu'elle la dépeigne plus grande, plus imposante qu'elle ne l'est réellement, on ne s'en plaindra point, si la fiction n'a rien *dénaturé*. Buffon, qui s'éleva quelquefois plus haut que la poésie fut d'autant plus sublime qu'il était plus vrai; son style s'abaisse, dès que ses pensées commencent à s'égarer. — On compte 66 espèces de cigales, dont 9 sont en Europe, 22 en Asie, 17 en Afrique, 15 en Amérique et trois dans la nouvelle Zélande. Parmi celles de l'Europe, la plus grande et la plus bruyante est celle que l'on nomme *plébéienne*, et la plus petite a reçu le nom de *pygmée*. Celle ci n'a guère que la moitié de la longeur et de la largeur de la première, dont les ailes déployées ont près de cinq pouces d'étendue ou d'*envergure*. Une autre, de grandeur moyenne, se fait remarquer par le duvet cendré et soyeux qui couvre plusieurs parties de son corps, dont la couleur dominante est le noir; le bruit qu'elle fait n'est pas très incommode, quoi qu'il soit aussi monotone que celui de la grande espèce; c'est un son aigu, mais aussi faible que le *chant* de la cigale pygmée. Aucune des espèces européennes n'est remarquable par l'éclat de ses couleurs; et cette observation peut être étendue à tout le genre : si les cigales étaient silencieuses comme les papillons, les demoiselles, etc., elles n'auraient presque pas attiré l'attention. — C'est en Asie que l'on trouve les plus grandes cigales; mais les naturalistes se sont encore peu occupés des habitudes propres aux nombreuses espèces répandues dans le continent et dans les îles de cette partie du monde. On n'est pas mieux instruit de ce qui concerne les espèces africaines : mais, en Amérique, l'intérêt d'importantes cultures a provoqué l'attention des colons sur les insectes qui ravagent de temps en temps leurs plantations. Telle est, dans la Guiane, la cigale *flûteuse* (tibicen), fléau des cafiers, qu'elle fait quelquefois périr. Cette espèce est très grande; son *chant*, comparé au son d'une flûte, ou d'une lyre, ou d'une vielle, n'est que retentissant, sans mélodie et très incommode. Ses innombrables larves s'enfoncent promptement sous terre, après leur naissance, et rongent les racines de tous les végétaux que leurs fortes mâchoires peuvent entamer. Une autre espèce, propre à l'Amérique du nord, a révélé un phénomène très remarquable, celui d'une vie de 17 ans partagée en deux parties excessivement inégales, 50 jours au plus dans l'air, et tout le reste sous terre. Les larves s'enfoncent lentement jusqu'à la profondeur de quatre à cinq pieds, et se rapprochent ensuite de la surface avec la même lenteur, jusqu'à ce que le moment de leur sortie soit arrivé, ce qui a lieu presqu'en même temps pour les immenses légions de ces insectes, qui vont se répandre dans les bois et couvrir les arbres. La terre qu'ils ont traversée ressemble à un crible, tant les trous y sont rapprochés : dès que les mâles ont commencé leurs chants, le bruit devient tellement assourdissant que deux personnes ne peuvent plus se faire entendre l'une l'autre qu'en élevant la voix, comme auprès d'une grande cataracte, au milieu du bruit de plusieurs moulins, etc. Les périodes de 17 ans marquées par l'apparition de ces insectes sont redoutées par les cultivateurs voisins des forêts. En général, on voit que les cigales peuvent causer beaucoup de dommages, et qu'elles ne font aucun bien. Les anciens les mangeaient, et prenaient goût à ce mets; il paraît que cet usage ne subsiste plus nulle part, même parmi les peuplades acridophages (qui se nourrissent de sauterelles). Cependant, personne ne sera disposé à croire que les gourmets d'aujourd'hui soient moins bons juges des saveurs que ne le furent ceux de l'antiquité. F-y.

CIGARRE. Le tabac est une plante originaire de l'Amérique méridionale; les habitants de l'Amérique la nommaient *petun*; les Espagnols l'ayant observée pour la première fois aux environs de la ville de Tabago, sur le golfe du Mexique, lui donnèrent le nom de cette

ville. Les feuilles du tabac sont alternes, très grandes, ovales, aiguës, rétrécies à leur base, pubescentes et légèrement visqueuses comme la tige. Ces feuilles, réduites en poussière, produisent cette poudre, importée en France, pour la première fois, sous Henri IV, par Nicot, ambassadeur de Portugal, qui à son retour en fit présent à la reine Marie de Médicis; de là le nom de poudre à la *reine* qui lui fut donné, et sous lequel il était encore désigné sous le règne de Louis XIV. Enroulées, ces feuilles produisent le cigarre, une des plus belles conquêtes du vieux monde sur le nouveau. — Il serait curieux de remonter à l'origine du cigarre, d'assister à ses développements, de le voir grandir, se répandre et s'élever aux plus hautes sommités; d'étudier toutes les transformations qu'il a dû subir pour passer des lèvres grossières du commun des fumeurs aux lèvres rosées de nos dandys et même de quelques femmes. Certes, cette histoire ne serait pas sans quelqu'intérêt, car aucune époque n'offre peut-être un exemple de fortune aussi rapide que celle du cigarre. Le cigarre est partout, il est le complément indispensable de toute vie oisive et élégante : tout homme qui ne fume pas est un homme incomplet : le cigarre a remplacé aujourd'hui les petits romans du XVIIIe siècle, le café et les vers alexandrins. Il ne s'agit pas ici du cigarre primitif, dont l'odeur vireuse et la saveur âcre et repoussante arrivait aux lèvres martyres par le tuyau d'une paille légère : la civilisation a singulièrement altéré cette nature naïve du cigarre. L'Espagne, la Turquie, la Havane, se sont laissé dérober par nous leurs trésors les plus précieux de fumée et de rêverie, et nos lèvres peuvent ne plus filtrer à cette heure que la vapeur parfumée des feuilles odorantes qui ont pour nous traversé les mers. Ne me demandez pas les charmes des rêveries, les extases contemplatives dans lesquelles nous plonge la fumée du cigarre ; ces rêveries, ces extases échappent à la parole, qui ne saurait les fixer : elles sont vagues et mystérieuses, insaisissables comme les nuages odorants qui s'exhalent de votre *Mexico* ou de votre *Ferdinand* VII. Sachez bien seulement que si vous ne vous êtes jamais trouvé, par quelque soirée d'hiver, couché sur un divan aux coussins élastiques, devant un feu clair et joyeux, enveloppant le globe de votre lampe ou la clarté blanche et mate de votre bougie de la fumée d'un cigarre onctueux, laissant vos pensées molles s'élever incertaines et vaporeuses comme le nuage flottant autour de vous, sachez ami lecteur, que si vous ne vous êtes jamais trouvé ainsi, vous n'êtes point encore initié aux plus douces joies d'ici-bas. Casanova, cet impudique Vénitien, qui a voulu écrire ses mémoires afin qu'on ne puisse dire qu'il n'a pas eu tous les travers, prétend que la seule jouissance du fumeur consiste à voir la fumée du cigarre s'échapper de ses lèvres : je crois, Vénitien, que vous avez touché faux! La fumée du cigarre est comme l'opium en Orient ; elle produit un état d'exaltation fébrile, source de jouissance toujours nouvelle. Le cigarre endort la douleur, distrait l'inaction, nous fait l'oisiveté douce et légère, et peuple la solitude de mille gracieuses images. La solitude sans un ami ou sans un cigarre est insupportable à ceux qui souffrent. Au reste, je suis obligé de l'avouer, je ne sais pas d'importation plus dangereuse, plus profondément immorale que celle du cigarre fashionable : ce sera la perte des fils de famille, et l'immoralité des maisons de jeu et des mauvais lieux pâlira devant celle de ce cigarre immoral et pervers. C'est lui qui nous pousse à l'indolence, qui nous fait rêveurs, oisifs, contemplatifs, inutiles ; il nous aura fait plus de mal que la littérature allemande, les amours de Werther et les songes creux de René. Ceci vous semble peut-être un paradoxe : eh bien! fumez ; réfléchissez ensuite si vous pouvez, et vous me direz si un cigarre n'offre pas autant de danger aux âmes faibles et portées à la rêverie que l'égoïsme poétisé d'Obermann. — Le cigarre, qui s'est glissé dans le monde élégant, a fait surtout une large

irruption dans le monde artiste : il a fait de ce monde-là une succursale de l'estaminet Hollandais. Le cigarre est la livrée, l'enseigne, l'étiquette de l'homme de lettres et de l'artiste. Avez-vous jamais assisté aux petits levés de quelque célébrité contemporaine? Nos célébrités à la mode ne se lèvent aujourd'hui que dans un nuage de fumée : nos grands hommes ont chaque matin un cercle d'adorateurs qui viennent amuser l'Idole du jour et lui fumer au nez : il s'y dépense moins d'esprit que de cigarres, et vous y verrez plus de fumée que de gloire.

J. Sund.

CIGOGNE, nom générique d'oiseaux de l'ordre des *échassiers*. Ils ont un bec gros, peu fendu, près de la base duquel sont percées les narines; leurs tarses sont réticulés; leurs pieds ont quatre doigts, trois en avant, assez fortement palmés à leur base, surtout les externes, et un en arrière. Les mandibules légères et larges de leur bec produisent un claquement, presque le seul bruit que ces oiseaux fassent entendre. Nous en avons deux espèces en France. Ce sont :

La cigogne blanche. Elle a environ trois pieds quatre pouces de longueur depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue, et quatre pieds depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité des ongles; son cou est long de sept pouces neuf lignes son envergure est de six pieds trois pouces; son plumage est blanc, avec les pennes des ailes noires, le bec et les pieds rouges, le tour des yeux nu et couvert d'une peau ridée d'un rouge noirâtre. Les jeunes se reconnaissent à la teinte brune des ailes et à leur bec d'un noir rougeâtre. Elle habite presque tout l'ancien continent, et se nourrit de reptiles, de poissons, d'insectes et de mollusques. Elle est presque partout de passage. Elle passe l'hiver en Afrique et surtout en Égypte, d'où elle revient au printemps en France, et dans l'Europe septentrionale; elle est rare en Italie et plus encore en Angleterre, où l'on n'en voit qu'accidentellement. Elle évite dans tout pays les contrées arides, qui ne pourraient lui fournir sa subsistance. Son naturel est donc; elle n'est ni défiante, ni sauvage; elle place son nid, formé de brins de bois et de jonc, tantôt à la cime des grands arbres ou à la pointe des rochers escarpés, tantôt sur les tours et les clochers; chaque couple revient à l'époque du retour printannier reprendre, comme les hirondelles, l'habitation de l'année précédente et le même nid quand il le retrouve. La ponte est de deux à quatre œufs d'un blanc jaunâtre, un peu moins gros, mais un peu plus alongés que ceux de l'oie, que le mâle et la femelle couvent alternativement, et qui éclosent au bout d'un mois. Quand les petits commencent à voleter hors du nid et à s'essayer dans les airs, les parents font leur éducation avec la plus grande sollicitude : ils les portent sur leurs ailes, les défendent avec courage, et ne les quittent que lorsqu'ils les voient assez forts pour pourvoir eux-mêmes à leurs besoins et à leur sûreté : l'attachement des cigognes pour leur progéniture est si puissant qu'elles périssent avec elle plutôt que de l'abandonner, et l'on a vu un de ces oiseaux se laisser brûler avec ses petits, au milieu d'un incendie, après avoir fait pour les enlever d'inutiles efforts. Malgré la facilité qu'elles ont à se familiariser, elles ne multiplient jamais en domesticité, quelque liberté qu'on puisse leur laisser. A la tendresse maternelle dont nous venons de parler, elles joignent une autre qualité qu'elles paraissent posséder seules parmi les oiseaux, c'est la charité envers les faibles et les vieillards. On voit souvent de jeunes cigognes apporter de la nourriture et prodiguer leurs soins aux individus de leur espèce affaiblis par l'âge ou la maladie. C'est en grandes troupes que ces oiseaux exécutent leurs migrations; chez nous, par exemple, on voit, vers la fin d'août, toutes celles d'un canton s'assembler une fois par jour dans une grande plaine, puis enfin, souvent pendant la nuit et ordinairement par un vent du nord s'élever toutes ensemble et partir vers d'autres climats. Leur chair n'est pas bonne à manger, et les services qu'elles

rendent aux hommes, en détruisant les reptiles et même les cadavres en putréfaction, les ont fait jouir presque partout d'une protection spéciale, à laquelle on prête dans quelques pays l'appui des lois, et que sanctionnait même la religion chez quelques peuples anciens.

La CIGOGNE NOIRE, longue de trois pieds, noirâtre, à reflets pourpres, avec le ventre blanc, le tour des yeux et une partie de la gorge nue et d'un rouge cramoisi. Elle est voyageuse, comme la précédente, et se trouve dans les mêmes contrées, mais plus rarement. Elle est d'un naturel sauvage, habite les marécages les plus déserts, et se plaît dans les montagnes. Outre les reptiles et les poissons, elle se nourrit aussi de limaces et d'insectes. Avec du soin, on parvient cependant à la priver. Sa chair n'est pas bonne à manger : elle a un mauvais goût de poisson et un fumet sauvage.

Deux espèces étrangères de cigognes, la CIGOGNE MARABOU, propre à l'Inde, et la CIGOGNE ARGALE, du Sénégal, nous fournissent ces belles plumes à barbes déliées, souples et flottantes, si recherchées pour la parure des dames, sous le nom de *marabous*. Ce sont les couvertures inférieures de la queue de ces oiseaux, implantées près du croupion. DEMEZIL.

CIGUË, *cicuta* (Lamarck), *conium* (Linné); plante exogène ou dicotylédonnée, de la famille des *ombellifères*, et de la pentandrie digynie (Lin.). — *Caractères génériques* : Calice sans limbe, pétales obovales, échancrés ; fruit ovale, comprimé latéralement, à cinq côtes peu proéminentes, égales, ondulées, crénelées, les latérales formant le bord des akènes (à une seule graine) ; carpophore bifide à son sommet ; involucre à un petit nombre de bractées ; involucelle à trois bractées déjetées en dehors. — Cinq espèces composent le genre *ciguë*, dont quatre croissent en Afrique, et la cinquième en Europe, et c'est cette dernière qui est depuis long-temps célèbre par ses propriétés vénéneuses. On sait qu'à Athènes c'était avec son suc qu'on faisait mourir ceux qui étaient condamnés à perdre la vie. On sait encore que Socrate et Phocion burent la ciguë, et la mort injuste de ces deux grands hommes a immortalisé les effets délétères de cette plante. — Presque tous les auteurs modernes paraissent d'accord sur l'identité de notre ciguë avec celle des Grecs, et il est aussi très probable que les Romains donnèrent particulièrement le nom de *cicuta* à cette plante ; cependant, ce nom était appliqué aussi, chez eux, comme nom général, aux tiges cylindriques et fistuleuses de certaines plantes propres à faire les instrumens de musique champêtre, nommés flûtes ou chalumeaux : c'est ainsi que Virgile fait dire au berger Corydon :

> Est mihi disparibus septem compacta cicutis
> Fistula . . . .
>
> *Egl.* II, v. 36.

Ce qui peut avoir porté à croire que la ciguë des Romains n'était pas la même que la nôtre, c'est que Pline, dans un passage, dit que beaucoup de personnes en mangeaient les tiges crues ou cuites : ce qui ne paraît pas d'abord pouvoir se concilier avec les effets dangereux et trop connus de notre plante ; mais, dans le même chapitre et dans plusieurs autres, le naturaliste latin parle positivement de la ciguë comme d'un poison qui donne la mort. — Cette contradiction apparente peut s'expliquer : 1° parce que les Romains appelaient du nom de *cicuta* différentes plantes à tiges creuses et propres à faire des flûtes ; 2° parce que les tiges et les feuilles jeunes de la ciguë ne sont pas vénéneuses : elles ne le deviendraient que lorsque les sucs aqueux seraient complètement élaborés. Il y avait autrefois à la faculté de médecine de Paris un jardinier en chef, nommé Marthe, qui mangeait les feuilles jeunes de la ciguë en salade. Ce fait est positif. — Jusqu'à l'époque de Linné, le mot *cicuta* avait été adopté par tous les modernes, comme nom latin de la ciguë, parce que les Latins avaient traduit ainsi, dans leur langue, le mot grec *côneion*, qui désignait la ciguë chez les Grecs. Linné, voulant rappeler le nom grec, employa le nom *conium*, et le substitua à celui de *cicuta*. Mais, par ce changement, il compliqua

mal à propos la science, d'autant plus qu'il transporta le nom de *cicuta* à un autre genre, *cicutaria*, de la même famille, dont une espèce, à la vérité, est aussi vénéneuse que la ciguë commune, mais qui ne paraît pas être la plante mentionnée par les auteurs grecs et latins. La transposition de nom faite par Linné, a dû occasionner des méprises graves : aussi Lamarck, dans la première édition de la *Flore de France*, a rétabli le genre *cicuta*, et a nommé *cicutaria* celui que Linné avait appelé *cicuta*.— La ciguë commune (*cicuta major*, Lam. et Decandolle, *Fl. fr.*, 2e édit., tom. 4, p. 324; *conium maculatum*, Lin., *Spec.*, 349). Tige droite, rameuse, fistuleuse, et marquée de taches pourpres; feuilles 3-2-pinnées, à folioles lancéolées pinnatifides et incisées, confluentes au sommet. Cette plante est bisannuelle, et croît le long des haies, au bord des champs, dans les lieux frais, ombragés et incultes; son odeur est fétide et nauséabonde. La ciguë est fréquemment employée en médecine dans un grand nombre de maladies, particulièrement dans les affections cancéreuses. On administre surtout les feuilles séchées et réduites en poudre, deux extraits préparés avec le suc des feuilles, dont l'un est privé de la chlorophylle (matière verte), et l'autre contient cette matière, mais toujours à petite dose, que l'on augmente successivement.— La ciguë est aussi plus ou moins vénéneuse pour la plupart des animaux, surtout lorsqu'elle est fraîche. Cependant les moutons et les chèvres peuvent la manger impunément; selon Mathiole, des ânes, en ayant mangé, tombèrent dans un état léthargique tel qu'on les crut morts, et ils n'en sortirent que lorsqu'on voulut les écorcher.—Chez l'homme, les accidents qui suivent l'empoisonnement par la ciguë sont en général des vomissements, la cardialgie, des défaillances, de la somnolence, et quelquefois du délire. La mort arrive rarement, à moins qu'on ait pris une trop grande quantité de la plante, ou qu'on n'ait pu avoir des secours assez promptement. Le traitement consiste à provoquer des vomissements abondants, surtout à l'aide de moyens mécaniques, et à faire prendre ensuite des acides végétaux, tels que le vinaigre ou le suc de citron, étendus dans des boissons aqueuses. Le vin est aussi un très bon moyen dans ce cas : on cite deux personnes qui, après avoir mangé une omelette dans laquelle on avait mis de la ciguë au lieu de cerfeuil, éprouvèrent plusieurs accidents, signes d'un empoisonnement manifeste, et qui furent guéries très promptement en buvant successivement plusieurs verres de vin. Les anciens connaissaient cette propriété du vin pour remédier aux effets vénéneux de la ciguë. Pline (liv. XIV, chap. 22), en parlant de l'ivrognerie et des excès auxquels se livraient les buveurs, dit qu'il y en avait qui allaient jusqu'à prendre de la ciguë, afin que la crainte de la mort les obligeât à boire du vin.— CIGUË AQUATIQUE. On donne vulgairement ce nom à deux plantes différentes de la grande ciguë : l'une est l'*œnanthe crocata*, Linn., ou à suc jaune, et l'autre est le *phellandrium aquaticum*, Lin.— CIGUË PETITE, ou *petite ciguë*, c'est l'*æthusa cynapium*, Lin.— CIGUË D'EAU : on a donné ce nom au *cicuta virosa*, Lin., qui est maintenant le *cicutaria aquatica*, Lamarck et Decandolle (*Fl. fr.*, 2e édit., vol. 4, p. 294); mais toutes ces plantes sont fortement vénéneuses. CLARION.

CILICE. C'était originairement un vêtement grossier de poils de chèvre ou de boue, fabriqué en Cilicie, où, dit Aristote, on tondait les chèvres, comme ailleurs les brebis. Cet âpre étoffe n'était sans doute point admise dans la voluptueuse Tarse, la capitale de cette province, où la Vénus syrienne était passée avec ses fêtes; elle était abandonnée, selon Virgile, aux malheureux matelots, qui en faisaient des habits ou des voiles; les vêtements et les tentes des soldats de cette nation étaient aussi de cette étoffe, noire ou d'une couleur sombre. Les uns pensent que c'était de ce pays que les Hébreux tiraient ces cilices, ou plutôt ces sacs, comme ils les appelaient, dont ils se cou-

vraient avec de la cendre, aux jours de deuil ou de grande calamité. On lit dans Isaïe : « Le roi Ézéchias, ayant entendu ces paroles, se convrit d'un sac et entra dans la maison du Seigneur. Il envoya en même temps Eliacim, grand-maître de sa maison, et Sobna, docteur de la loi et les plus anciens d'entre les prêtres, couverts de sacs, au prophète Isaïe, fils d'Amos. » Les autres veulent que le cilice des Israélites ait été de chanvre ou de grosse peau. Il faut distinguer le *cilice* d'avec la *haire:* le cilice est une espèce de robe, et la haire une espèce de camisole sans manche, de crin et de chanvre tissus ensemble; c'était une haire qu'un visionnaire illustre, Pascal, portait toujours sur lui, tourmenté qu'il était de la peur d'un abîme à ses côtés, et de l'enfer à venir. L'un fut d'abord une marque d'affliction, et l'autre est une mortification charnelle. Le cilice, chez le peuple de Dieu, et du temps de Jésus-Christ, et par-delà même quelques siècles de l'église naissante, n'était point, comme il le fut depuis, un martyre volontaire et de tous les instants, c'était un symbole de douleur et d'humiliation, devant les hommes et devant Dieu, comme l'étaient chez les Grecs la barbe inculte et les cheveux rasés des suppliants. Ce furent les ordres de Saint-Dominique, de Saint-François et de Saint-Bruno, qui les premiers firent usage de ces instruments de martyre, aussi inutiles pour le salut des ames qu'odieux sans doute à la Divinité. Des anachorètes ont porté jusqu'à des chemises de fer! Il y avait des communautés d'hommes et même de femmes, dont la règle était de ne quitter le cilice ni jour ni nuit; on ne le changeait qu'à la mort, contre le linceul; ce que ne fit pas le fougueux Joyeuse, qui passait tour à tour du cloître dans les rangs des ligueurs, et des rangs des ligueurs dans le cloître; Voltaire, dans sa *Henriade*, en un seul vers, fait ainsi le portrait de ce moine guerrier:

Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Cilice était aussi un terme de guerre chez les anciens: c'était une espèce de matelas piqué, de crins de cheval et de poils de chèvre et rempli de bourre et d'algues marines entre deux toiles, et qu'on appliquait aux murailles des villes assiégées. Ballistes, catapultes, béliers, flèches de remparts, venaient y amortir leurs coups ou leurs projectiles.

Denne-Baron.

CILICIE, ancienne contrée de l'Asie-Mineure, dont les habitants, les *Ciliciens*, portèrent d'abord, dit Hérodote (vii, c. 91), le nom d'Hypachéens, ὑπὸ Ἀχαιοῖς, de ce que leur pays était situé au-delà ou au-dessous de celui des Grecs de la même contrée (*V.* à l'article Caramanie, tom. xi, p. 16 et suiv.) E.

CILS (anatomie), nom des poils qui garnissent le bord libre des paupières. Ces poils, dont la couleur est le plus souvent semblable à celle des cheveux, sont durs, raides et disposés sur deux ou trois rangs. Ceux de la paupière supérieure sont recourbés en haut, plus nombreux, plus longs et plus forts qu'à l'inférieure, où ils sont recourbés en bas et où on les voit manquer assez souvent dans les animaux. Les cétacés et les lamantins n'en ont aucune trace aux deux paupières. La longueur des cils est plus considérable au milieu du bord, où leurs bulbes sont implantés, qu'à ses extrémités. Les cils protègent le globe de l'œil contre l'introduction des corpuscules qui voltigent dans l'atmosphère; pendant que les paupières sont rapprochées, ils diminnent l'intensité d'une lumière trop vive en formant une sorte de grille qui ne laisse passer qu'une certaine quantité de rayons lumineux à la fois. Lorsque les cils sont humides, les gouttelettes qu'ils retiennent décomposent la lumière à la manière du prisme, et le point d'où part celle-ci paraît irisé. Pendant la nuit, les corps nous paraissent être en ignition et comme environnés de rayons lumineux, lorsque les cils séparent en faisceaux la lumière qui pénètre dans l'œil. Il suffit de changer la direction des cils pour faire disparaître cette apparence. L'humeur sébacée sécrétée par les glandes de Méibomius, qui sont à la base des cils,

leur fournit un enduit qui leur donne un aspect lisse et luisant. Lorsque les bords des paupières sont secs ou atteints de diverses maladies, les cils cessent d'être souples et polis, prennent des directions vicieuses, qui peuvent nécessiter leur arrachement et la cautérisation de leurs bulbes, ou d'autres opérations chirurgicales. Nous avons déjà dit que l'art de la toilette ne fournit aucun moyen de remédier à la difformité produite par la perte des cils. (*V.* CHAUVETÉ, tom. XIII, p. 479.) — Ce nom vient du latin *cilium*. On s'en sert en botanique pour désigner, 1° des poils un peu raides placés sur le bord d'une surface et dans le même plan qu'elle, sans faire partie de l'une ou de l'autre face ; 2° de petites lanières, bordant, après la chute de l'opercule, l'orifice de l'urne des mousses, et provenant de la paroi interne de cette urne. — Certains poils raides des insectes, certaines plumes petites et sans barbes des oiseaux ont été aussi appelés cils. —Ce nom est la racine d'un grand nombre de termes en anatomie et dans les sciences naturelles : CILIAIRE (procès, artères, nerf, ligament ou cercle ciliaires) ; CILIÉS (feuilles ciliées, polypes ciliés,) CILIFÈRE OU CILIGÈRE, CILIFORME, CILICORNE, CILIO-BRANCHES, CILIO-GRADES, CILIOLE, CILIPÈDES. Les détails relatifs à l'anatomie des cils seront exposés à l'article POIL. — CILLEMENT et CILLER sont synonymes de CLIGNOTEMENT et CLIGNOTER, mouvoir les paupières, qui sont plus usités. CILLER signifie dans l'art vétérinaire l'apparition des poils blancs qui viennent aux chevaux au-dessous des yeux, vers les salières, et indiquent la vieillesse. En pathologie, le tremblement continu de la paupière supérieure a été appelé par Vogel CILLOSE. L—T.

CIMAISE. (*Voyez* CYMAISE.)

CIMAROSA (DOMENICO), né à Naples en 1754, l'un des plus grands musiciens qu'ait produits l'Italie, recut les premières leçons de son art d'Aprile, et devint ensuite l'élève de Durante, au conservatoire de Loretto. En 1787, l'impératrice Catherine II l'appela à Saint-Pétersbourg, pour y composer des opéras destinés au théâtre de la cour. Voici les titres de ceux qu'il a mis au jour en Italie, et dont le plus grand nombre ont été applaudis sur tous les théâtres de l'Europe: L'*Italiana in Londra*, 1779; *Il Convito*, *I due Baroni*, *Gli Nemici generosi*, *Il Pittore parigino*, 1782; *Artaserse*, 1783; *Il Falegname*, 1785; *Volodimiro*, *La Ballerina amante*, *Le Trame deluse*, 1787; *L'Impressario in angustie*, *Il Credulo*, *Il Marito disperato*, *Il Fanatico burlato*, 1788; *Il Convitato di pietra*, 1789; *Giannina e Bernardone*, *La Villanella riconosciuta*, *Le Astuzie feminili*, 1790; *Il Matrimonio segreto*, 1793; *I Traci amanti*, *Il Matrimonio per susurro*, *Penelope*, *L'Olimpiade*, *Il Sacrificio d'Abramo*, 1794; *Gli Amanti comici*, 1797; *Gli Orazi*. Le dernier opéra-bouffon de Cimarosa est *L'Imprudente fortunato*, mis en scène à Venise en 1800. *Artemisia* n'a point été achevée. Le premier acte est de Cimarosa ; d'autres compositeurs écrivirent les deux derniers, et leur travail n'est point adopté par le public, qui fait baisser le rideau, afin de protester hautement contre cette addition. Tous les opéras de Cimarosa brillent par l'invention, la fraîcheur, l'originalité des idées, la connaissance des effets dramatiques et la gaîté franche, vive, bouffonne, toutes les fois que la position des personnages le demandait. C'est dans le genre bouffe surtout que Cimarosa nous a laissé des modèles admirables. Presque tous ses motifs sont de première intention, écrits de verve, et l'on sent, en écoutant chaque morceau, que la partition a été faite sans travail. L'enthousiasme qu'excita son chef-d'œuvre, *Il Matrimonio segreto*, peut être apprécié facilement aujourd'hui, puisque cet ouvrage est resté à la scène, et que les Italiens l'applaudissent encore, malgré leur humeur changeante et le désir qu'ils ont toujours manifesté d'obtenir du nouveau. Cimarosa tint le piano au théâtre de Naples pendant les sept premières représentations, ce qu'on n'avait jamais vu. A Vienne, l'empereur

fut si enchanté d'avoir entendu cette merveille qu'il invita sur-le-champ les chanteurs et les symphonistes à souper, et leur demanda ensuite une seconde représentation du *Matrimonio segreto*, donnée pendant la nuit.— On cite plusieurs traits de modestie qui ajoutent à la gloire de ce grand artiste. Un peintre lui dit qu'il le regardait comme supérieur à Mozart. — « Moi, Monsieur! que diriez-vous à un musicien qui viendrait vous assurer que vous êtes supérieur, à Raphaël? » — Cimarosa s'était montré partisan de la révolution de Naples; on le mit en prison pour avoir composé des hymnes à la liberté. C'est dans les cachots de Venise qu'il est mort, le 11 janvier 1801, à l'âge de 46 ans. Il était robuste et gros : cette vie inactive, le chagrin, l'ennui de la captivité, abrégèrent ses jours, et nous privèrent d'une infinité de beaux ouvrages que son génie aurait produits encore. CASTIL-BLAZE.

CIMBRES. Le nom de Cimbres rappelle la lutte sanglante que les Romains eurent à soutenir contre ces peuples et leurs confédérés jusqu'au sein de l'Italie, les dégâts causés par ce torrent dévastateur dans la Gaule et l'Espagne, et le nom de Marius, leur vainqueur et le sauveur de Rome.—Selon les historiens et les géographes anciens, les Cimbres, ou *Kimbres* (telle est l'orthographe plus exacte de leur nom), étaient des Celtes ou Celto-Scythes. Mais nous avons déjà vu à l'article CELTES ce que signifiait cette appellation vague. Les Cimbres étaient des Celtes pour les Grecs, de la même manière que les Allemands ou les Espagnols sont des Francs pour les Turcs. Lorsque les Cimbres ont commencé à paraître dans l'histoire, c'est-à-dire lorsqu'ils descendirent en Gaule et en Italie, un siècle environ avant l'ère chrétienne, ils habitaient le nord de la Germanie, et particulièrement dans le Jutland, qui reçut d'eux le nom de Chersonèse Cimbrique. Mais, étaient-ils Germains? et n'ont-ils habité que le Jutland? Ces deux questions étaient au-dessus de la portée des connaissances géographiques des Grecs et des Romains, et sont restées jusqu'à nos jours sans recevoir une solution satisfaisante.—Lors de l'invasion des Germains suèves ou scandinaves, qui vinrent s'établir en Germanie, sous la conduite d'Odin et des ases, les Germains de la première tribu, qui habitaient à la droite de l'Elbe, furent obligés, au moins pour la plus grande partie, de faire place aux nouveaux venus, en passant à la gauche de ce fleuve; et les Cimbres, ne pouvant résister à cette double poussée, furent jetés hors de la Germanie. L'histoire nous a conservé des détails assez étendus sur cette dernière émigration, qui finit par leur destruction presque totale, et dans laquelle ils eurent pour compagnons des Teutons, c'est-à-dire quelques peuplades de la première tribu germanique, chassés, comme les Cimbres, de leurs demeures. — Le premier point par lequel les Cimbres et leurs confédérés les Teutons attaquèrent la Gaule fut l'Helvétie. Il est bon de se rappeler qu'autrefois, et plus que probablement à cette époque, l'Helvétie n'était pas renfermée dans les limites actuelles. Elle s'étendait à la droite du Rhin, dans les pays qui composent aujourd'hui le royaume de Wurtemberg et le grand-duché de Bade.—La première rencontre des Cimbres avec les Romains fut signalée par la défaite du consul Papirius Carbo (113 ans avant l'ère chrétienne). Ils n'entrèrent cependant pas encore dans la province romaine appelée Narbonnaise, mais se répandirent dans le restant de la Gaule, qu'ils ravagèrent en tout sens, pendant six ou sept ans. Obligés de se renfermer dans leurs villes, les Gaulois, menacés par l'ennemi et pressés par la famine, ne purent résister dans bien des lieux qu'en faisant périr leurs femmes, leurs enfants, et même les hommes que l'âge rendait impropres à porter les armes. Enorgueillis par leurs succès, les Cimbres proposèrent aux Romains, pour prix de la cessation de leurs dévastations, de leur céder des terres, pour y établir leurs habitations. Leur demande fut repoussée par un refus, dont on ne peut blâmer les

Romains : recevoir dans le sein de leur empire une masse aussi nombreuse de sauvages féroces, que ne pouvait retenir aucun frein, ni lier aucun traité, aurait été dès lors y introduire les éléments de dissolution qui le ruinèrent cinq siècles plus tard. Mais ce refus leur coûta bien du sang. Pendant les années 109, 108 et 107, trois armées, commandées par les consuls Silanus, Scaurus et Cassius, furent anéanties dans la Narbonnaise, la dernière par les Tigurins. Ce fut l'année suivante (106) que les Tectosages s'étant révoltés contre les Romains, leur capitale, Toulouse, fut prise et saccagée par le consul Cépion, qui s'appropria la plus grande partie du butin. Quelques auteurs ont attribué la révolte des Tectosages à une alliance contractée entre eux et les Cimbres. Si la chose était vraie, on aurait vu ces derniers joindre leurs troupes à celles de leurs alliés, et les secourir dans le danger. Il est bien plus naturel de croire que le caractère violent de Cépion, et son extrême avidité d'argent, qui poussait les peuples sujets de l'empire au désespoir, furent la véritable cause de ce soulèvement. — Prévoyant qu'après avoir épuisé la Gaule, les Cimbres envahiraient la province narbonnaise, le sénat romain doubla ses armées dans ce pays. Quelque mécontentement qu'on eût lieu d'avoir contre Cépion, on lui conserva le pouvoir proconsulaire, en lui laissant le commandement de son armée. Un des nouveaux consuls, Cn. Mallius (105), fut envoyé avec une nouvelle armée dans la Narbonnaise. L'orgueilleux Cépion refusa d'abord de se mettre sous les ordres du consul, en se joignant à lui, et les deux généraux firent la guerre séparément. Mais un des lieutenants de Mallius, M. Scaurus, détaché avec un corps de troupes, ayant été battu et fait prisonnier par les Cimbres, le sénat ordonna à Cépion de se joindre au consul, et il fallut obéir. Mais leur jonction fut peut-être encore plus funeste que l'aurait été leur séparation. Le patricien Servilius Cépion méprisait le plébéien Mallius, et le traitait avec toute l'arrogance de l'esprit de caste, s'appliquant à lui désobéir et à le contrarier en tout. Les discussions de ces deux chefs amenèrent une catastrophe qu'il était facile de prévoir. Ils furent attaqués non loin du Rhône (dans le département du Gard), et leurs deux armées presque taillées en pièces. On a comparé cette défaite à celle de Cannes, et on a porté la perte des Romains à 80,000 soldats et 40,000 valets d'armée (*lixæ et calones*). Il y a évidemment ici de l'exagération. Les deux armées consulaires, qui n'avaient pas été doublées, ne pouvaient s'élever chacune qu'à environ 25,000 combattants. 10,000 échappèrent au désastre ; il n'a donc pu périr qu'environ 40,000 hommes. Ce n'en était pas moins un grand désastre, et il arrivait dans un moment où la république soutenait en Afrique une guerre assez difficile contre Jugurtha. Heureusement que le danger de l'Italie fut ajourné. Après avoir, pour l'accomplissement d'un vœu fait avant la bataille, égorgé tous leurs prisonniers, et détruit ou jeté dans le Rhône le butin qu'ils avaient recueilli, les Cimbres retournèrent sur leurs pas vers les Pyrénées, et entrèrent en Espagne l'année suivante. Mais, battus et repoussés par les Celtibériens, ils furent obligés de repasser les Pyrénées et de rentrer dans la Gaule, d'où ils s'apprêtèrent à entrer en Italie. Leur plan d'invasion était assez sagement conçu. Au lieu de marcher tous réunis, et dans une seule masse vers les Alpes, ils se divisèrent en deux grands corps, et résolurent d'attaquer l'Italie de deux côtés : les Teutons et les Ambrons furent destinés à pénétrer par les Alpes Maritimes ; les Cimbres et les Tigurins devaient traverser l'Helvétie et les plaines de la Vindélicie, pour gagner les Alpes Rétiennes. Lorsqu'on reçut à Rome la nouvelle de la déroute de Mallius et de Cépion, on venait heureusement d'apprendre que Jugurtha vaincu avait été fait prisonnier, et que son royaume était soumis. L'armée victorieuse devenait disponible, ainsi que le général qui l'avait conduite à la victoire. Ce général était Marius, plus Cimbre peut-être que Ro-

main, mais qui était doué des qualités nécessaires pour relever le courage abattu des troupes et dompter les ennemis formidables auxquels on allait l'opposer. Il fut nommé pour la seconde fois consul, et, ayant completé l'armée qu'il ramenait d'Afrique, il passa les Alpes vers la fin de son année consulaire (106), et vint camper sur les bords du Rhône. Les Cimbres étaient encore en Espagne, et, en les attendant, Marius occupa son armée à creuser un canal dérivé du Rhône, et qui conduisait directement à la mer. C'est celui dont on voit encore des restes assez marqués, et qui débouche à Foz (*Fossa mariana*), près de Martigues. Forcé de faire venir d'Italie les subsistances de son armée, que ne pouvait pas lui fournir la Gaule, ravagée depuis près de dix ans, il voulut en assurer le transport par mer, d'une manière plus sûre et plus commode qu'en remontant le Rhône, dont l'embouchure était difficile et le lit embarrassé de bas-fonds. Il y trouvait encore un avantage, celui de tenir les soldats en haleine et de les endurcir à la fatigue. Cette année et celle de son troisième consulat s'écoulèrent sans que les Cimbres et les Teutons s'approchassent de l'armée romaine. Mais l'année suivante (102), les Teutons et les Ambrons vinrent camper en présence des Romains, toujours commandés par Marius, nommé consul pour la quatrième fois, et les provoquèrent au combat. Ainsi que nous l'avons déjà dit, les Cimbres et les Tigurins se dirigeaient vers les Alpes Rétiennes et les sources de l'Adige. Le consul Catulus, qui était destiné à les combattre, campait sur l'Adige, vers Vérone, à la sortie des montagnes.—Marius, sans se laisser émouvoir par les bravades des Teutons, retint ses troupes dans leur camp, qu'il avait soigneusement retranché. Il résista avec la même fermeté à l'ardeur de ses légions, qui voulaient qu'il les conduisît sans tarder au combat. Les ennemis qu'il avait devant lui étaient d'autres hommes que les Numides et les Mauritaniens. Et il craignait pour ses soldats l'effet d'une valeur féroce et d'une résistance obstinée, à laquelle ils n'étaient pas accoutumés. Il savait que tout ce qui est neuf étonne, et que de l'étonnement à la frayeur il n'y a souvent qu'un pas: c'est ainsi qu'en 1799, sur l'Adda, les arcs et les flèches des Kalmouks, à coup sûr les plus méprisables soldats du monde entier, ébranlèrent nos vieux soldats de Rivoli et d'Arcole. Marius voulait donc, avant de combattre, que ses soldats s'habituassent à la vue et aux cris sauvages des ennemis, qu'ils étudiassent leurs armes et leur manière de combattre. Il les retint d'abord par des reproches, en leur représentant qu'il ne s'agissait pas seulement d'un triomphe ni de vains trophées, mais de préserver l'Italie d'une invasion destructive. Plus tard, il les contint par la superstition, par de prétendus oracles et par les sentences d'une devineresse, Marthe la Syrienne, dont il se faisait accompagner. — Cependant, les Teutons, voyant qu'ils ne pouvaient tirer Marius de son camp, résolurent de l'y attaquer. Cette attaque ayant échoué et leur ayant fait perdre du monde, ils se décidèrent à gagner les Alpes, assurés de n'y point rencontrer d'obstacles. La réserve timide des Romains avait élevé leur jactance au point qu'en se mettant en marche ils défilèrent sous les retranchements du camp, en leur demandant, par ironie, de les charger de leurs commissions pour leurs femmes, qu'ils allaient voir les premiers. Lorsque les dernières troupes des Barbares eurent dépassé le camp romain, Marius mit ses légions en marche, et, suivant l'armée ennemie, vint camper à peu de distance d'elle, ayant soin de se retrancher dans la position qu'il prit. De cette manière il arriva près du lieu appelé *Aquæ Sextiæ* (Aix), où il avait déterminé de livrer une bataille avant d'arriver aux Alpes.— Le camp, n'ayant pu être complètement fortifié, était à moitié ouvert, et chacun craignait une attaque nocturne de la part d'une multitude forcenée, et tous les désastres qui pouvaient en être la conséquence. L'histoire dit que Marius lui-même ne fut pas exempt d'inquiétudes.

Cependant ni la nuit ni le jour suivant les Teutons ne firent aucun mouvement; ils se contentèrent de se préparer au combat qui allait se livrer. Marius, de son côté, ayant observé que la position des ennemis était dominée par une forêt coupée de vallons touffus, qui s'étendaient sur leurs derrières, la fit occuper secrètement par son lieutenant Marcellus, avec 3,000 hommes, et lui enjoignit, lorsque la bataille serait engagée, de venir attaquer l'ennemi par derrière. Le troisième jour, ayant fait repaître de bonne heure ses troupes, il sortit ses légions du camp au point du jour, et les rangea en bataille sur la hauteur contre les retranchements; ensuite il poussa la cavalerie dans la plaine. A cette vue, les Teutons, qui s'étaient également rangés en bataille, se laissèrent transporter par le désir de la vengeance et par une valeur aveugle. Renonçant à s'avancer en bon ordre, pour combattre les Romains à front égal, ils s'élancèrent au pas de course vers la colline. En montant cette colline raboteuse, les Teutons n'avaient nulle part le pied ferme; ils ne pouvaient pas former la tortue, et leurs rangs se rompaient par un flottement inévitable. Les voyant arriver ainsi, Marius chargea ses lieutenants de répéter aux soldats l'ordre de serrer les rangs et de se tenir ferme à leur poste, de ne lancer le pilum qu'à petite portée, de mettre ensuite l'épée à la main et de heurter l'ennemi de leurs boucliers. Ces dispositions furent exécutées avec succès. Le choc impétueux des Teutons vint se briser contre la masse des légions; peu à peu obligés de reculer, ils étaient déjà repoussés dans la plaine, lorsque de nouveaux cris se firent entendre derrière eux. Marcellus avait fait son mouvement à propos; son apparition soudaine et la vive attaque de ses troupes portèrent dans les dernières troupes des Teutons un désordre qui se communiqua bientôt à la masse. Les bataillons se décomposèrent, et tous se mirent à fuir, poursuivis par les Romains, qui n'eurent plus que la peine de tuer. Le camp, le bagage, et tout le butin que les Teutons traînaient à leur suite tombèrent au pouvoir des Romains. L'histoire élève la perte des Teutons à cent mille individus; nous ne ferons aucune remarque sur ce nombre, mais nous observerons qu'il y eut sans doute peu de prisonniers faits sur le champ de bataille, et que la plupart de ceux qui ornèrent le triomphe de Marius furent ramassés par les Gaulois, qui, on n'en peut douter, s'appliquèrent à pousuivre et à détruire les fuyards pour se venger de leurs déprédations.—Nous avons vu que Catulus avait été envoyé avec son armée dans les Alpes Rétiennes pour s'opposer à l'invasion des Cimbres. Comprenant qu'il ne pouvait pas défendre tous les passages des montagnes sans diviser son armée et s'exposer à être battu en détail, il descendit au pied des Alpes et y occupa une bonne position, mettant l'Adige entre lui et les ennemis arrivants. Ayant laissé un petit corps de troupes dans un poste fortifié à la gauche de l'Adige, il fit jeter un pont sur la rivière pour communiquer avec les troupes avancées, et garnit le rivage de retranchements, dans les environs de son camp, partout où un passage était possible. Les deux positions que Catulus occupa sont marquées par les dispositions du terrain : ce sont aujourd'hui encore les deux seules qu'on puisse occuper avec succès pour arrêter une armée descendant du Tyrol en Italie par la vallée de l'Adige, parce qu'elles ferment deux défilés, dont une à chaque rive. Son grand camp devait être sur le plateau de Rivoli, et le poste à la gauche de l'Adige était celui de la Chiusa. Cependant les Cimbres, arrivés à la fin de l'année au pied du Brenner, ne se laissèrent pas arrêter par la difficulté que leur opposaient les neiges et les glaces, et le manque d'une route praticable, qui ne fut établie que bien plus tard par les Romains. Arrivés au sommet, Plutarque nous apprend qu'ils descendirent de la manière qu'on appelle *à la ramasse*, s'asseyant sur leurs boucliers et se laissant descendre en glissant rapidement dans le vallon. Nous en avons

fait autant en descendant le col de Tende, en 1796, en colonnes par pelotons. Arrivés à peu de distance de l'armée romaine, ils trouvèrent les défilés occupés et ne jugèrent probablement pas pouvoir forcer celui de la Chiusa ; ils s'occupèrent des moyens de passer l'Adige malgré les Romains. Il paraît qu'ils essayèrent, en fondant des piles avec de gros quartiers de rochers, d'établir un pont au-dessus de Rivoli, et qu'en même temps ils lancèrent à l'eau de gros troncs d'arbres qui rompirent les piles de celui des Romains. Epouvanté par cet incident, la plupart des soldats de Catulus désertèrent son camp en désordre. Le consul, qui ne pouvait les retenir, fit la seule chose qu'il pouvait faire; il prit une aigle, et se mit à la tête des déserteurs afin de pouvoir les mettre en ordre à quelque distance. Les troupes laissées à la gauche de l'Adige furent attaquées par les Cimbres, mais, favorisées par l'avantage de leur position, elles la défendirent si vaillamment qu'elles obtinrent une capitulation qui leur permit de se retirer librement. Catulus, ne pouvant pas hasarder de se soutenir en plaine, fut obligé de repasser le Pô avec son armée. A la nouvelle de cet échec, le sénat se hâta de rappeler Marius, qui ne resta que peu de jours à Rome, et se hâta d'aller joindre Catulus, dont le commandement avait été continué en qualité de proconsul. Les légions victorieuses des Teutons venaient à grandes journées de la Gaule. Lorsqu'elles furent arrivées, Marius fit passer le Pô aux deux armées réunies, afin d'attirer les Cimbres et les empêcher d'occuper et de ravager la rive droite du fleuve. — Le jour vint où les deux armées se déployèrent en bataille. Du côté des Romains, les troupes de Catulus, qui s'élevaient à 20,000 hommes, furent placées au centre ; celles de Marius, au nombre de 32 mille, furent reportées sur les deux ailes. Au rapport de Sylla, qui servait sous les ordres de Catulus, Marius imagina cette disposition, parce que son intention était d'attaquer par les ailes, et qu'il espérait vaincre sans le concours de son collègue. Il nous paraît plus naturel de croire que Marius crut prudent d'enchâsser, pour ainsi dire, les soldats de Catulus, ébranlés par l'échec de l'Adige, entre les troupes déjà victorieuses des Teutons. Quoi qu'il en soit, cette bataille fit naître entre Marius et Catulus, une jalousie et des discussions auxquelles le premier mit fin quelques années plus tard, en faisant égorger son compétiteur. Les Cimbres rangèrent leur infanterie sur une ligne profonde ; la cavalerie s'étendit dans la plaine, au nombre de 15 mille chevaux. — Il est impossible, d'après les récits confus qui nous en restent, de décrire la bataille qui se livra, de manière à être compris par des militaires. D'après l'étendue du terrain qu'occupaient les Cimbres, il est évident que leur ligne débordait celle des Romains ; c'est ce qui explique l'ordre de bataille adopté par Marius ; il voulait, en faisant obliquer ses ailes en dehors, les porter sur les extrémités des ailes de l'ennemi, et par ce choc produire une réaction vers le centre, ce qui ne pouvait manquer d'y occasionner du désordre, d'autant plus que ce centre se serait porté en avant contre Catulus. C'était une imitation du système adopté par Annibal à la bataille de Cannes. — Il paraît que la victoire fut chaudement disputée, et que les Romains ne la durent qu'à la supériorité de leur discipline militaire, et aux avantages qu'ils tenaient de la nature ou que leur avait procurés leur général. Marius, en choisissant le champ de bataille, avait eu soin de s'en réserver la partie méridionale, en sorte que pendant le combat, le soleil, que les Romains avait à dos, frappait les Cimbres en face. On était dans les plus grandes chaleurs de l'année (la bataille se livra le 30 juillet, l'an 101 avant l'ère chrétienne), et ces hommes, nés sous un ciel froid et humide, accoutumés à braver les glaces et les frimas, ne pouvaient résister à la chaleur qui les accablait. Couverts de sueur, haletants, éblouis, ils étaient forcés de porter leurs boucliers devant leurs yeux pour les couvrir, et leurs

bras languissaient sans force. Les Romains au contraire, accoutumés au climat sous lequel ils étaient nés, endurcis à la fatigue, et dont le soleil n'offusquait pas la vue, conservaient toutes leurs forces pour le combat — Après une vive résistance, les premiers rangs des Cimbres ayant été taillés en pièces, le reste tourna le dos en désordre et s'enfuit vers le camp. Là se présenta un spectacle horrible : les femmes, montées sur les chars qui en formaient l'enceinte, s'opposaient aux fuyards, non moins qu'à l'ennemi, et égorgeaient sans pitié leurs maris, leurs frères, leurs parents, pour les punir de leur lâcheté. Après la défaite, et ayant perdu tout espoir de salut, on les vit étrangler leurs propres enfants, ou les précipiter sous les roues des chars, et se donner la mort après; des hommes même s'attacher par le cou aux cornes de leurs bœufs, et les aiguillonner pour en être étranglés. Au rapport de Plutarque, on leur fit cependant 60 mille prisonniers, et il en périt près du double. Les Tigurins, dont le mouvement avait été plus lent, et qui n'avaient pas encore passé les Alpes, ayant appris ce désastre, retournèrent sur leurs pas et rentrèrent en Helvétie. — Il est évident, d'après le récit des anciens historiens, que toute la nation des Cimbres ne périt pas à cette bataille. En admettant qu'ils n'aient eu que 100 mille combattants, la population devait s'élever à quatre cent mille ames. Il en échappa donc environ la moitié. Une partie resta probablement dans la Rétie, par laquelle les Cimbres étaient arrivés, et donna son nom au canton et au bourg de *Cembra*, dans la vallée du Lavis, près de Trente. Cette opinion est appuyée par la tradition du pays. Le restant dut se retirer chez les Belges. Tous les Cimbres n'avaient également pas quitté le pays qu'ils occupaient au nord de la Germanie. Ptolémée, dans sa *Géographie*, place une peuplade qu'il appelle Cimbres, à l'extrémité septentrionale du Jutland, dont le restant était occupé par quatre peuplades germaniques. Tacite en fait une mention expresse : « Du même côté de la Germanie, sur l'Océan, dit-il, sont les Cimbres, faible nation aujourd'hui, mais d'une gloire immense; les monuments de leur renommée existent encore dans une vaste étendue; les retranchements, les châteaux, témoignent de la puissance et de la grandeur de la nation. » Il est évident que ces pays, couverts, au temps de Tacite, des monuments de la grandeur des Cimbres, et dont il parle comme d'une chose qui n'était pas inconnue aux Romains, devaient se trouver dans la seule partie de la Germanie qu'ils connussent, c'est-à-dire entre l'Elbe et le Rhin. Il est également probable qu'il resta des Cimbres parmi les Cauques et les Frisons, peuples germaniques, qui vinrent occuper une grande partie de leur pays. Il ne serait pas difficile de réunir les dérivés de la langue cimbre, qui se trouvent dans le hollandais et le plat allemand de la Frise et de l'Oldenbourg. G. de Vaudoncourt.

CIME, mot fait du latin *cima*, pointe élevée, qu'il faut bien se garder de confondre comme le font presque tous les dictionnaires usuels, avec le mot Cyme. (*V.* ce mot.) *Cime* est synonyme de *sommet*, mais il y a entre eux cette différence que le dernier signifie proprement la partie la plus haute (*summus*) d'une montagne, d'un rocher, de la tête, etc., et que le premier doit s'entendre du sommet ou d'une extrémité élevée quelconque terminée en pointe. Les corps très élevés sont ordinairement moins larges à leur *sommet* qu'à leur base ; mais il faut que cette différence soit très sensible et très caractérisée pour motiver l'emploi du mot *cime*, qui représente proprement le *sommet aigu* ou la partie la plus élancée d'un corps terminé en pointe : on dit la *cime* d'un arbre, d'un rocher, d'un clocher, d'un corps pyramidal. On se sert du verbe *écimer* pour dire *couper la cime*, *enlever la cime* d'un arbre ou d'une plante. — Les poètes appellent le Parnasse (*voyez* ce mot) *la double cime*, à cause de ses deux sommets. C'est dans ce sens que Lamotte

a dit du *Télémaque* de Fénélon :

Les nymphes de la *double cime*
Ne l'affranchirent de la rime
Qu'en faveur de la vérité.

Le mot Cime a donné naissance au mot Cimier. (*Voy.* ci-après.) E. H.

CIMENT. La perfection des diverses espèces de *ciments* employés par les anciens a passé en proverbe. Les Egyptiens ne les employaient pas dans leurs grandes constructions, mais d'autres monuments en conservent les traces; les pyramides furent autrefois couvertes d'un revêtement qui en suppose l'usage. Les Grecs et les Étrusques le connurent aussi : on cite un réservoir de Sparte construit en cailloux cimentés, et les grottes sépulcrales de Tarquinia sont enduites d'un stuc couvert de peintures. — Le *ciment* se compose ordinairement de tuileaux pulvérisés, appelés par Vitruve et par Pline *testæ ausæ*. On l'emploie ordinairement au lieu de sable pour faire une espèce de mortier propre aux ouvrages de maçonnerie qui doivent séjourner dans l'eau ou en contenir. Le tuileau bien cuit, qui a passé quelque temps sur les toits, est celui qui fait le meilleur ciment. La brique pilée n'en fait pas d'aussi bon, parce qu'elle est moins cuite. Les vieilles poteries de grès peuvent encore servir à défaut de tuileaux. — On donne aussi le nom de ciment à plusieurs compositions dont les unes contiennent des parties grasses ou bitumineuses; alors on les nomme quelquefois mastic (*voy.* ce mot); les autres ne sont qu'un mélange de différentes matières broyées avec de la chaux, qui porte dans ce cas le nom d'*enduit* ou de *mortier*. (*V.* ces mots.) La nécessité dut rendre l'usage des ciments familier à tous les peuples de l'antiquité; le temps, qui les a durcis, les fait supposer plus parfaits que ceux des modernes. L'ingénieur Vicat, qui a fait récemment de nombreuses expériences sur les ciments des anciens, prouve que tout leur mérite à cet égard consiste dans l'art de mêler la chaux plus ou moins grasse avec un sable plus ou moins argileux. M. Vicat a dévoilé ce secret à l'architecture moderne, et les théories chimiques ont accrédité ces découvertes, qui sont pleinement confirmées par les expériences de chaque jour. (*Voyez* l'article Mortier.) C. F.

CIMETERRE, mot d'origine persane (*chimchir*), ayant à peu près même forme en Turc, et devenu Français par l'intermédiaire de la Grèce moderne et de l'Italie; il se rapporte à une arme de taille, que les Italiens appellent génériquement *storta*, ou sabre à lame courbe. — Le cimeterre était devenu une arme des milices romaine et byzantine, sous le nom d'*acinace*. C'est un coutelas ou un damas pesant, à manche, au lieu d'être à garde; à lame convexe, courbe, à contre-pointe, s'élargissant vers la pointe, et s'échancrant à son extrémité, en portion de cercle prise sur la convexité. Les Orientaux s'en escriment en le coulant de la pointe au manche. — Les sabres primitifs des Suisses au service de France se nommaient *cimeterres*. Le sabre hongrois, mis à la mode par les hussards, rappelle le cimeterre oriental.

Gal Bardin.

CIMETIÈRE, lieu destiné à enterrer les morts, et dont on fait dériver le nom du mot grec *koimaô*, (*je dors*), parce que, selon la croyance pieuse des chrétiens qui les premiers ont eu des sépultures communes, les morts y dorment en attendant le jugement dernier. Dans le droit ecclésiastique, on entendait par *cimetière* non seulement l'endroit où l'on enterrait les morts, mais encore toutes les terres qui environnaient les églises paroissiales, et qui étaient contiguës aux vrais cimetières. — Dans le langage figuré et proverbial, *cimetière* se dit d'un lieu où il meurt beaucoup de monde. Du temps des guerres d'Italie, sous les Valois, on disait de cette péninsule qu'elle était le *cimetière des Français*. On en a pu dire autant de l'Espagne sous Napoléon. Pendant le *choléra* Paris était un vrai *cimetière*. La Fontaine a dit :

Fait des champs d'alentour de vastes *cimetières*.

— Ce mot n'est pas noble, prétendait

Ménage, dans ses *Remarques sur Malherbe*. Cependant, et l'on vient d'en voir un exemple, il n'est pas exclu de la haute poésie, pourvu qu'il soit relevé par une épithète.—On dit encore, pour indiquer un médecin qui n'a pas la main heureuse : *il fait les cimetières bossus*, allusion aux monticules formés par les fosses recouvertes. — Millin, dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, semble croire que les anciens avaient des *cimetières*. « Le plus ancien cimetière que l'on connaisse, et peut-être le plus vaste de tous, est celui de Memphis, qu'on découvre hors de cette ville dans une plaine ronde, d'environ 4 lieues de diamètre, et qu'on appelle la *plaine des Momies*. » Le même savant parle des cimetières des Grecs et surtout des Romains, mais il parait s'être trompé. Nous lui opposerons d'abord les recherches du père Routh sur le cimetière chrétien trouvé près de Civaux en Poitou, et l'opinion si grave en cette matière de M. Quatremère de Quincy, qui, dans son *Dictionnaire historique d'architecture*, résume ainsi tout ce qui a été écrit de plus plausible sur cette matière : « Quelles que soient, dit-il, les diversités de noms que nous trouvons affectés dans l'antiquité aux pratiques et aux monuments de sépulture, ces noms, pour le plus grand nombre, et avec eux les découvertes qui se sont multipliées depuis un certain nombre d'années, ne font rien connaître qui ressemble entièrement à ce que nous appelons, dans les usages modernes, un *cimetière*, c'est-à-dire un local consacré à l'inhumation publique de tous les habitants d'une ville, d'un quartier, etc. Les notions de l'antiquité en fait de sépultures nous présentent à la vérité, dans le voisinage des grandes villes, des restes extrêmement nombreux de tombeaux, de sépultures, ou particulières ou de familles. Les avenues des villes, les grandes routes, étaient bordées de ces monuments funéraires ; mais les dépenses de ce genre n'avaient pu appartenir qu'à la classe des grands et des riches. Nous n'ignorons pas non plus que des recherches anciennes et modernes ont fait découvrir aux environs de plus d'une ville antique, dans la Campanie, et, récemment encore, dans plusieurs terrains dépendant de l'ancienne Étrurie, un grand nombre de sépultures, en quelque sorte communes comme nos cimetières. On y a trouvé et l'on y trouve journellement des squelettes, la plupart placés les uns assez près des autres, renfermés dans de petites enceintes en pierres, quelques-unes même en terre libre, et ayant auprès d'eux, entre beaucoup d'autres objets, ces vases de terre cuite peinte, ornés des plus rares et des plus précieux dessins de l'art grec. Mais ces sépultures communes ne sauraient encore nous fournir un véritable point de ressemblance avec les *cimetières* modernes, destinés à recevoir l'universalité des morts dans une grande population. Tous ces morts, que l'on découvre environnés d'objets de luxe et d'art, ne purent appartenir à la masse partout si considérable de la classe pauvre ou esclave. Nous ne voyons donc que dans les premiers temps du christianisme des *cimetières* proprement dits. »

Cimetières chez les anciens.

A ces vues générales, ajoutons les notions que nous fournit l'antiquité. Isidore de Séville nous apprend que chez les Romains, on enterrait d'abord chacun chez soi : *Priùs in domo suâ quisque sepeliebatur*. Bientôt des lois proscrivirent cet usage, pour garantir les vivants de l'infection des cadavres. La loi des Douze Tables porta les précautions plus loin : elle défendit d'enterrer ou de brûler aucun cadavre dans l'enceinte de Rome (Cicéron : *Des lois*, liv. II, chap. 58). Cette interdiction fut plusieurs fois renouvelée, tant sous la république que sous les empereurs. Des édits d'Adrien et de Dioclétien nous apprennent que des idées religieuses excluaient les morts des villes : *ne funestentur sacra civitatis*. Dès lors les tombeaux des Romains furent indifféremment répandus, tantôt dans les campagnes, et particulièrement sur le bord des chemins, tantôt dans un jardin qui avait appartenu au défunt, tantôt dans un terrain

acheté à cet effet, soit par lui-même, soit par ses héritiers; il n'y avait donc de lieu fixe pour la sépulture de chaque particulier que celui que déterminait sa volonté ou celle de sa famille, de ses amis, de ses patrons. Ainsi, les hommes de la lie du peuple et les esclaves morts étaient jetés dans des espèces de voiries appelées *puticuli* ou *culinæ*. Horace a dit :

Hoc miseræ plebi stabat commune sepulchrum.

Mais si quelque patron généreux voulait honorer la mémoire d'un client ou d'un esclave fidèle et vertueux, il lui achetait un emplacement pour lui ériger un tombeau, ou bien il lui donnait place dans la sépulture qu'il avait achetée pour lui et pour sa famille. On trouve fréquemment dans les inscriptions sépulcrales cette formule : *Libertis libertabusque posterisque eorum*. Mais dans tous les cas, ces sépultures demeuraient à perpétuité une propriété particulière, et ce droit était appuyé par une disposition de la loi des Douze-Tables, rapportée par Cicéron : *Fori bustive æterna autoritas esto*. — Au christianisme, qui le premier a commencé de fonder parmi les vivants le dogme de l'égalité, il appartenait d'établir l'égalité entre les morts. Les Juifs eux-mêmes n'avaient point de lieux déterminés et généraux pour la sépulture : ils plaçaient quelquefois les tombeaux dans les villes, mais plus communément à la campagne, au bord des grands chemins, dans les cavernes, dans les jardins; les tombeaux des rois de Juda étaient creusés sous la montagne du temple. Ezéchiel l'insinue, lorsqu'il dit (chap. 43, verset 7) : « Qu'à l'avenir, la montagne sainte ne sera plus souillée par les cadavres des rois. »

Cimetières chrétiens pendant le moyen âge et depuis.

Les premiers chrétiens enterraient leurs morts dans ces mêmes *catacombes* (*voy.* ce mot, tom. XI, pag. 433), où ils célébraient leurs mystères. Ce furent eux qui donnèrent les premiers le nom de *cimetières*, c'est-à-dire dortoirs, à ces sombres asiles de la mort; mais l'usage a prévalu de donner le nom de *cimetières* aux champs de sépulture situés en plein air. Dans toute l'Europe chrétienne, l'usage s'établit de placer des cimetières près des églises, et insensiblement on accorda à quelques personnes le privilége d'être inhumées dans l'intérieur même de l'église. « L'usage d'enterrer dans les églises, dit M. Quatremère de Quincy, dut avoir plus d'une raison : la première, inspirée, si l'on veut, par la dévotion, avait pour objet la pieuse croyance que la vertu des prières et celle du saint sacrifice de l'autel avait de plus près une action plus puissante; la seconde, que le respect attaché aux saints lieux était une sauvegarde de plus contre les profanateurs; la troisième dut avoir pour objet d'être séparé après la mort, comme on l'avait été pendant la vie, de la société idolâtre et païenne. Bientôt, l'empressement assez naturel de tous ceux qui voulaient être enterrés dans les églises et le peu d'espace du local durent faire mettre un prix à cette faveur pour les riches. » D'un autre côté, l'autorité religieuse et l'autorité civile durent être frappées des inconvénients de ce mode d'inhumation. On remit en vigueur l'exécution de la loi des Douze-Tables, qui avait toujours été observée à Rome, et qui le fut dans les Gaules jusqu'à l'établissement des Francs. Un concile de Braga, de l'an 563, défendit par son 18e canon d'enterrer quelqu'un dans l'intérieur des églises; et, rappelant la loi des Douze-Tables, il permit d'enterrer au dehors et autour des murs. Comme les martyrs eux-mêmes avaient été inhumés à la manière des autres fidèles, lorsqu'il fut permis de bâtir des chapelles et des églises sur leurs tombeaux, elles se trouvèrent placées hors de l'enceinte des villes; et les fidèles, sans qu'il y eût violation des lois sépulcrales, désirèrent se faire enterrer autour de ces chapelles. On nomma *basiliques* ces nouveaux édifices pour les distinguer des cathédrales; mais lorsque les villes se furent agrandies, les basiliques et les cimetières qui les accompagnaient se trouvèrent renfermés dans la nouvelle enceinte. C'est ainsi que cha-

que église eut dans les villes son enclos, qui, réservé à la multitude, devint bientôt la sépulture générale des chrétiens. Aussi voyons-nous que jusqu'à ces derniers temps, et même dans les plus grandes villes, chaque église avait sur un terrain plus ou moins attenant à l'édifice son cimetière particulier. Cet usage, général dans toute la chrétienté, disparut dans Paris par des raisons de salubrité et de police publique, mais on le retrouve dans beaucoup de provinces et dans presque tous les villages. Il existe encore dans les pays protestants: chaque paroisse y est environnée d'un terrain clos, et si les inhumations dans les églises sont réservées à ceux qui sont en état d'en payer le privilége, les sépultures extérieures, ou les *cimetières*, sont entretenues avec soin et beaucoup de décence. Il en est de même en Angleterre et en Allemagne, les cimetières qui environnent les églises sont remplis de monuments simples, de pierres sépulcrales, qui attestent un culte religieux pour les morts. Cet usage est devenu dangereux pour les grandes villes, qui sont les gouffres de l'espèce humaine. Mais dans les paroisses de la campagne, où l'air joue librement, et où il n'y a aucun danger pour l'infection, il ne faut rien changer à la coutume établie. « Il est très à propos, dit l'abbé Bergier, dans son *Dictionnaire de théologie* (au mot *Funérailles*), qu'avant d'entrer dans le temple du Seigneur, les fidèles aient sous les yeux un objet capable de leur rappeler l'idée de la brièveté de la vie, les espérances d'un avenir plus heureux, un tendre souvenir de leurs proches et de leurs amis. »— Dans les premiers temps, les chrétiens faisaient leurs assemblées dans les cimetières nommés par eux *areæ*. L'empereur Valérien ayant confisqué les cimetières et les lieux consacrés au culte de Dieu, Gallien les rendit aux chrétiens par un rescrit public, que rapporte Eusèbe.— L'usage de bénir les cimetières est très ancien : l'évêque en faisait le tour avec sa crosse; l'eau bénite était portée devant lui. Comme dans ce monde on abuse des choses les plus saintes, les cimetières ne tardèrent pas à devenir le théâtre de grands désordres, des lieux de réunion profane, des espèces de foires et de marchés. — Le concile d'Elvire (royaume de Grenade en Espagne), dont la date est incertaine, mais qui probablement est de l'an 330 de notre ère, défend d'allumer pendant le jour des cierges dans les cimetières, et interdit aux femmes d'y passer la nuit. Rien de plus commun dans le moyen âge que de voir les cimetières profanés par la prostitution nocturne, jusqu'au moment où ils furent enclos de murailles. Aujourd'hui, grâce à la surveillance de la police, on ne peut se plaindre d'aucun scandale semblable. — A Paris, l'agrandissement de la ville et l'augmentation progressive de la population avaient depuis long-temps envahi tous les espaces autour des églises. L'usage d'y enterrer n'y était plus devenu qu'une vaine formalité, et tous les corps qu'on y présentait n'étaient descendus dans les caveaux que pour être transférés dans les terrains d'inhumation hors de la ville. — Tout cimetière intérieur a été défendu : il a fallu préparer hors de la ville des emplacements qui sont devenus des *cimetières* publics. (*Voy.* INHUMATIONS).—Le temps n'est plus où l'auteur des *Etudes de la nature* était en droit de dire, en présence des cimetières de Paris si mal entretenus avant 1789 : « L'ami ne peut plus reconnaître les cendres de son ami dans ces voiries humaines. » — « Nos cimetières nouveaux, lui répondrais-je avec Dulaure, ont le charme des beaux jardins..... on y voit les tombeaux environnés de roses au printemps, de fleurs et d'arbustes en toute saison, soignés, arrosés par les parents et les amis du défunt. De lugubres sépultures sont changées en parterres fleuris, et, à la faveur d'une consolante illusion, la vie semble se familiariser avec la mort. » — Faut-il, à côté de ces pensées si consolantes, avoir à déplorer l'avidité avec laquelle les voleurs de Paris spéculent sur le luxe des tombeaux. La hauteur des murs, la vigilance des gardiens et surtout la présence d'énormes dogues, qui pen-

dant toutes les nuits parcourent librement les cimetières, rien ne peut empêcher cette violation des tombeaux : car il n'est personne qui, en visitant les cimetières, n'ait pu remarquer plusieurs monuments dont les ornements en bronze ou en cuivre doré avaient été arrachés et mutilés; mais au sein d'une capitale, il faut bien se résigner à ces actes de perversité, inséparables d'une grande agglomération de population. — Pour terminer cet article, arrêtons notre pensée sur des images plus riantes. Rappelons que les *cimetières* ont fourni à nos poètes Legouvé, Delille, Baour-Lormian, Millevoye, etc., les plus touchantes inspirations. Quel homme un peu versé dans la littérature anglaise ne se rappelle avec charme le *Cimetière* de Gray, et le *Village abandonné* de Gay, où se trouve décrit le cimetière déserté par la mort comme le village le fut par les vivants? — Il y a aujourd'hui trois cimetières dans Paris : le cimetière de l'*Est*, ou du *Père la Chaise*, celui de *Montmartre*, celui du *Mont-Parnasse*; ceux de Sainte-Catherine et de Clamart sont fermés ; celui de Vaugirard ne reçoit plus que les restes des suppliciés. — Grâce à la plantureuse végétation des cimetières de Paris, des images douces et champêtres s'associeront pour nous autres citadins aux idées de la mort; tandis que le caractère monumental des sépultures du P. La Chaise ne nous laisse rien à envier aux beaux cimetières de Pise et de Naples. Ch. d. R....a.

CIMIER (de *cima*, cime, *V.* ci-dessus); ornement qui forme la partie supérieure et la plus élevée d'un casque terminé en pointe. Les Cariens (dit le *Dictionnaire des origines*) passent pour avoir les premiers imaginé de porter des aigrettes sur leurs casques. Les rois d'Égypte croyaient aussi donner plus d'éclat à leur dignité et imprimer plus de respect à leurs peuples en portant pour *cimiers* des têtes de lion, de dragon ou de taureau. Protée ne faisait que changer de *cimier*, quand les poètes prétendent qu'il changeait de forme, et Géryon avait un triple *cimier* au lieu des trois têtes que la Fable lui prête. — Le *cimier* était autrefois en Europe la plus grande marque de noblesse ; on le portait, en effet, dans les tournois, où l'on ne pouvait être admis sans avoir fait preuve de noblesse. (*V.* les articles Blason, t. vi, p. 334, et Casque.) — Ce mot s'entend en vénerie d'une certaine partie (*lumbus*) du cerf, du daim, du chevreuil, qui, dans la curée, se donne au maître de la chasse. C'est la pièce de chair qui se lève le long du dos et des reins de l'animal, depuis les côtes jusqu'à la queue. Le droit du roi à la chasse était le *cimier* du cerf, avec les cuisses et les nombles, ou la partie qui s'élève entre les cuisses. E.

CIMMÉRIEN (Bosphore). (*V.* Bosphore.)

CIMMÉRIENS. Sur les rives du Pont-Euxin, entre le Danube et le Tanaïs, habita très anciennement un grand peuple connu des Grecs sous le nom de *Kimmerii*, dont nous avons fait *Cimmériens*. Outre les rivages occidentaux de la mer Noire et du Palus-Méotide, il occupait la presqu'île appelée à cause de lui *kimmérienne*, et aujourd'hui encore *Krimm* ou *Crimée*. (Nous suivons ici M. Amédée Thierry [*Hist. des Gaulois*, Introd.]; mais les savants donnent actuellement au nom de *Crimée* une étymologie différente. [*V.* ce mot].) Son nom est empreint dans toute l'ancienne géographie de ces contrées, ainsi que dans l'histoire et les plus vieilles fables de l'Asie-Mineure, qu'il ravagea long-temps. Plusieurs coutumes de ces *Kimmerii* présentent une singulière conformité avec celles des *Kimbri* de la Baltique et des Gaulois. Les *Kimmerii* cherchaient à lire les secrets de l'avenir dans les entrailles des victimes humaines ; leurs horribles sacrifices dans la Tauride ont reçu des poètes grecs assez de célébrité ; ils plantaient sur des poteaux, à la porte de leurs maisons, les têtes de leurs ennemis tués dans les combats. Ceux d'entre eux qui habitaient les montagnes de la Chersonèse portaient le nom de *Taures*, qui, dans les deux idiomes kymrique et gal-

lique signifie *montagnards*. Les tribus des bas pays, au rapport d'Ephore, cité par Strabon, se creusaient des demeures souterraines, qu'elles appelaient *argil* ou *argel*, mot de pur kimric, qui signifie *lieu couvert* ou *profond*.—Jusqu'au VIIe siècle avant l'ère chrétienne, l'histoire des *Kimmerii* du Pont-Euxin reste enveloppée dans la fabuleuse obscurité des traditions ioniennes; elle ne commence avec quelque certitude qu'en l'année 631. Cette époque fut féconde en bouleversements dans l'occident de l'Asie et l'orient de l'Europe. Les *Scythes*, chassés par les *Massagètes* des steppes de la haute Asie, vinrent fondre comme une tempête sur les bords du Palus-Méotide et de l'Euxin: ils avaient déjà passé l'Araxe (le Volga), lorsque les *Kimmerii* furent avertis du péril; ils convoquèrent toutes leurs tribus près du fleuve Tyras (le Dniester), où se trouvait, à ce qu'il paraît, le siége principal de la nation, et y tinrent conseil. Les avis furent partagés : la noblesse et les *rois* demandaient qu'on fit face aux Scythes, et qu'on leur disputât le sol ; le peuple voulait la retraite ; la querelle s'échauffa ; on prit les armes ; les nobles et leurs partisans furent battus ; libre alors d'exécuter son projet, tout le peuple sortit du pays. Mais où alla-t-il? Ici commence la difficulté. Les anciens nous ont laissé deux conjectures pour la résoudre. — La première appartient à Hérodote. Trouvant, vers la même époque (631) quelques bandes kymmériennes qui erraient dans l'Asie-Mineure sous la conduite de *Lygdamis*, il rapprocha les deux faits : il lui *parut* que les *Kimmerii*, revenant sur leurs pas, avaient traversé la Chersonèse, puis le Bosphore, et s'étaient jetés sur l'Asie. Mais c'était aller à la rencontre même de l'ennemi qu'il s'agissait de fuir; d'ailleurs, la route était longue et pleine d'obstacles : il fallait franchir le Borysthène et l'Hypanis, qui ne sont point guéables, ensuite le Bosphore kimmérien, et courir après tout cela la chance de rencontrer les Scythes sur l'autre rive; tandis qu'un pays vaste et ouvert offrait, au nord et au nord-ouest du Tyras, la retraite la plus facile et la plus sûre. — Les érudits grecs qui examinèrent plus tard la question furent frappés des invraisemblances de la supposition d'Hérodote. Cette bande de Lygdamis, qui, après quelques pillages, disparut entièrement de l'Asie, ne pouvait être l'immense nation dont les hordes avaient occupé depuis le Tanaïs jusqu'au Danube ; c'étaient tout au plus quelques tribus de la Chersonèse, qui probablement n'avaient point assisté à la diète tumultueuse du Tyras. Le corps de la nation avait dû se retirer en remontant le Dniester ou le Danube dans l'intérieur du pays qu'elle connaissait depuis longtemps par ses courses, et, comme elle marchait avec une suite embarrassante, elle avait dû mettre plusieurs années à traverser le continent de l'Europe, campant l'hiver dans ses chariots, reprenant sa route l'été, déposant çà et là des colonies qui s'étaient multipliées. A l'avantage de mieux s'accorder au fait particulier, cette hypothèse en joignait un autre, elle rendait raison de l'existence des *Kimmerii* dans le nord et le centre de toute cette zone de l'Europe, et expliquait les rapports de mœurs et de langage que tous ces peuples homonymes présentaient entre eux. On s'en empara, on l'étendit ; on ajouta de nouvelles probabilités, et on arriva à cette conclusion, que les *Kimmerii*, les *Cimbres (Kimbri)*, les *Kymri* et les *Galls* ou *Gaulois*, appartiennent tous à une même race. (*V.* Cimbres et Gaulois.) On donnait encore le nom de *Cimmerii* à d'anciens peuples de la Campanie, qui vivaient de pillage et demeuraient dans des cavernes où la lumière ne pénétrait jamais. On partit de ce fait pour imaginer que leur pays était éternellement privé de la clarté du jour. Aussi, selon Plutarque, ce sont les fables répandues sur cette contrée qui ont inspiré à Homère ses admirables descriptions de l'enfer et du royaume de Pluton. Virgile et Ovide y placent le Styx, le Phlégéton et les demeures des ombres.

A. Savagner.

CIMON, général athénien, était fils de Miltiade et d'Hégésipyle, fille d'Olorus, petit roi de Thrace; nous le tenons de Plutarque, qui lui-même s'appuie des poëmes qu'Archélaüs, le maître de Socrate, et Mélanthius, deux poètes élégiaques, composèrent en l'honneur du premier. Il n'y avait pas long-temps que Cimon était sorti de l'enfance quand il perdit un père illustre, et Athènes son libérateur. Les passions inséparables de la jeunesse ternirent quelques instants l'éclat de sa naissance, mais elles ne purent jeter racine dans la belle ame d'un fils digne de Miltiade. Plutarque, qui dans la suite en fait un si admirable portrait, dit que d'abord, dissolu et grand buveur, il entretint un commerce illégitime avec sa sœur Elpinice, en même temps maîtresse du célèbre peintre Polygnote, et mariée depuis à Callias le riche. Du reste, Cimon ne put jamais se défendre de son penchant pour les femmes: le même Mélanthius que nous avons cité, en plaisantant avec lui sur ses amours, dans ses élégies, fait mention d'une Astéria, de Salamine, et d'une autre nommée Mnestra, comme deux de ses maîtresses. Il eut en outre une passion violente pour Isodice, fille d'Euryptolème, fils de Mégaclès, quoique sa femme légitime, dit naïvement le bon Plutarque. La mort la lui ayant enlevée, il tomba dans une mélancolie profonde, comme il paraît par les élégies qu'on lui adressa pour le consoler. Cimon eut d'elle un fils nommé Thessalus, et peut-être deux autres, Eleus et Lacedemonius, car plusieurs auteurs donnent pour mère à ces derniers une certaine femme de Clitore, dans l'Arcadie. Les avantages physiques du fils de Miltiade devaient favoriser ses amours; le poète Ion en fait ce portrait, que nous a transmis le biographe de Chéronée: « Il avait la taille haute et majestueuse, et une grande quantité de beaux cheveux frisés ombrageait ses épaules. » Quant à ses facultés et qualités morales, voici ce qu'en raconte Stésimbrotus, de Thasos, son contemporain: « S'il était entièrement privé de cette éloquence, de cette facilité et de cette grâce de parler qu'on remarque dans les enfants d'Athènes, il y avait dans ses discours beaucoup de magnanimité, de vérité et de franchise. » L'illustre vainqueur de Marathon venait d'expirer peu de jours après que l'ingrate Athènes, qui lui fit grâce de ce peu de vie qui lui restait, l'eut fait jeter dans les fers, sous le poids d'une condamnation à une amende de 50 talents (270,000 fr.), que Cimon s'empressa de payer sur l'héritage immense qu'il recueillit de son père. C'est l'opinion d'Hérodote, bien opposée à celle de Diodore de Sicile et de Cornelius Nepos, qui font Miltiade si pauvre qu'il n'aurait point laissé de quoi l'inhumer.— Sa passion pour les plaisirs et la légèreté de sa jeunesse semblaient d'abord écarter Cimon des affaires publiques, mais sa valeur à la bataille de Salamine, sa probité à toute épreuve, le firent remarquer du juste par excellence, d'Aristide, qui eut à peine rappelé au souvenir des Athéniens le fils de Miltiade que déjà les fautes de ce jeune homme, fautes qui d'ailleurs étaient du goût de ce peuple, ami de la volupté, s'étaient effacées à leurs yeux; ils l'investirent avec Aristide du commandement d'une flotte qu'ils venaient d'armer contre les Perses, pour la délivrance et la liberté des Grecs d'Asie. Dans la suite, la dureté et l'insolence de Pausanias, roi de Sparte et chef de toutes les forces navales de la Grèce, ayant été cause que les alliés, en l'absence d'Aristide, qui était retourné à Athènes, en conférent le commandement général à Cimon, sa valeur devint la terreur des Perses, et son incorruptibilité leur désespoir. L'Athénien purgea la Thrace des innombrables soldats du grand roi, et y fonda Amphipolis, où 10,000 enfants de l'Attique vinrent implanter leurs mœurs élégantes, ainsi qu'à Eïone, qu'il avait prise. Ce fut sur les bords du Strymon qu'il remporta ces brillants avantages: trois Hermès de marbre, sur lesquels ils furent inscrits, les perpétuèrent longtemps dans ce pays. Quelque temps après, les Dolopes, pirates insignes qui habitaient Scyros, dont ils avaient chassé les

naturels, et d'où ils sortaient infester les eaux de la mer Egée, attirèrent son attention; il y fit une descente et en extermina jusqu'au dernier : une colonie athénienne les remplaça. Le plus précieux butin qu'il en tira furent les restes de Thésée, qui gisaient dans cette île depuis 800 ans : transportés avec vénération dans la ville de ce héros, où les attendait son premier temple, ils devinrent l'objet d'une fête solennelle, où concoururent les poètes tragiques, et où Cimon fut juge; Sophocle y remporta le prix, et le vieil et sublime Eschyle, habitué qu'il était aux couronnes, alla cacher son dépit en Sicile, où il mourut. Après Scyros, Cimon châtia et fit rentrer sous l'obéissance plusieurs autres îles, sur lesquelles d'ailleurs Athènes, jalouse à l'excès de ses droits, faisait trop peser son joug.—Ce fut avec une valeur plus digne de son patriotisme, qu'après avoir soumis toutes les villes de la côte de l'Asie-Mineure, il poursuivit les Perses jusque dans l'embouchure de l'Eurymédon, fleuve de Pamphylie, où ils avaient assemblé leur flotte pour la mettre sous la protection de leur armée de terre. Cimon osa les y attaquer : il prit ou détruisit plus de deux cents de leurs vaisseaux, et avec eux, une seconde flotte arrivant à toutes rames à leur secours; sans perdre un moment, il tomba sur leur armée du continent, la tailla en pièces, et ces deux mémorables victoires furent enlevées à la pointe de l'épée et en un seul jour! Elles forcèrent le grand-roi à une paix des plus avantageuses aux Athéniens et aux alliés. Cimon rentra dans Athènes, général illustre et citoyen modeste, chargé d'un butin immense dont il enrichit sa patrie et lui-même : le rhéteur Gorgias nous a instruits du bel usage qu'il faisait de son bien : « Cimon, dit-il, amassait des richesses pour s'en servir, et il s'en servait pour se faire estimer et honorer. » Les beaux temps du christianisme ne virent point une plus belle ame ; il ne sortait jamais que suivi de plusieurs esclaves, portant des habits qu'il faisait distribuer aux indigents et aux vieillards en haillons; souvent on le vit se dépouiller de ses propres vêtements pour les en couvrir; sa table, simple, mais abondante, était tous les jours ouverte aux citoyens peu aisés de sa curie. Tant qu'il fut à Athènes, nul ne mourut de misère, pas un mort ne manqua de sépulture. Ses vastes champs, ses vergers, n'avaient ni bornes, ni enclos; il ne voulait pas que le peuple y vint glaner et grappiller, il voulait qu'il y prit largement sa subsistance, et tout ce qui était nécessaire à la vie. Athènes ne pouvait manquer d'être toujours présente à ce cœur si noblement enflammé de l'amour de la patrie : il embellit cette ville de ses propres deniers; le port fortifié, de fraîches allées de platanes dans l'Académie et les promenades, des fontaines, le projet du temple de Thésée, et des monuments érigés, furent sous ce citoyen généreux comme le vestibule du grand siècle qu'allait ouvrir Périclès. Ces largesses étaient d'autant plus honorables et appréciées qu'elles n'étaient point des flatteries jetées à la tête du peuple : Cimon, franc antagoniste de Périclès, soutint toujours le parti de l'aristocratie.— A cette époque, Sparte, dont un inouï tremblement de terre n'avait laissé debout que cinq maisons, allait devenir la ville des ilotes révoltés, tous armés et tous retranchés dans Ithôme, auxquels s'étaient joints les Messéniens. L'envieuse Athènes voulait abandonner sa rivale à son propre malheur, mais Cimon lui sauva sa gloire en la détournant de cette basse animosité, et elle se détermina à envoyer des secours à son alliée; l'orgueilleuse Sparte les refusa. De là s'alluma une guerre entre Sparte et Athènes indignée; cette dernière accusa Cimon d'embrasser trop chaudement les intérêts des Lacédémoniens. Moins heureux cette fois que dans l'accusation qu'il eut à soutenir, et qu'il combattit victorieusement, de s'être laissé séduire par l'or des Macédoniens, qu'il eût pu soumettre à l'Attique, il fut frappé par l'ostracisme : il choisit pour le lieu de son exil la Béotie. C'est là que quelque temps après, forcé par l'ordre de Périclès de se retirer du champ de bataille,

il laissa cent braves de sa tribu combattre ces mêmes Lacédémoniens dont on l'accusait d'être le partisan, lorsqu'ils revenaient par Tanagre de délivrer Delphes, dont les Phocéens s'étaient emparés. Toutefois, ces héros de la fidélité prièrent Cimon qu'il laissât du moins son armure à leur tête ; ils combattirent les yeux attachés sur elle et périrent tous. Cette magnanimité confondit l'ingratitude des Athéniens; ils le rappelèrent au bout de cinq ans d'exil, et l'on peut dire à la louange de Périclès que lui-même en proposa et signa le décret. Revenu parmi ses concitoyens, il n'eut pas de peine à les décider à tourner leurs armes contre leurs ennemis naturels, les Perses : il poursuivit leurs vaisseaux et leurs soldats dans toute la mer Egée, jusque sur les côtes de l'Asie qui avoisinent l'Egypte, dans Cypre et en Egypte même. Il allait forcer les Barbares à une paix toute favorable à la Grèce; elle allait se conclure, lorsqu'au siége de Citium, dans Cypre, il reçut une blessure dont il mourut, l'an 449 avant Jésus-Christ. « Cachez ma mort aux Perses et à Athènes, dit-il à ses lieutenants avant d'expirer, et combattez pour elle comme si j'étais vivant. » C'est ainsi qu'une flotte de deux cents galères rentra triomphante dans le Pirée, sous les auspices et le commandement de son chef, qui depuis trente jours n'était plus. Son corps fut rapporté à Athènes, où son tombeau, appelé Cimonium, se voyait encore du temps de Plutarque. La ville de Citium, en Cypre, éleva aussi dans son admiration un tombeau à ce grand homme : ce ne fut sans doute qu'un cénotaphe. Finissons par ce simple et bel éloge du meilleur des citoyens et du plus habile des généraux qui aient illustré Athènes : « Je me flattais, dit un personnage dans Cratinus, poète comique, de la douce espérance de passer heureusement ma vieillesse auprès de Cimon, le plus divin, le plus hospitalier, le plus charitable de tous les hommes, et le premier des Athéniens en toute vertu ; mais malheureusement il est mort avant moi ! »

Denne-Baron.

CINABRE ou cinnabre, en latin *cinnabarium*, fait du grec *kinnabari*, dérivé lui-même de *kinabra*, qui signifie mauvaise odeur; nom d'une substance minérale solide, très fragile, à cassure conchoïde. En masse, elle est d'un violet plus ou moins foncé; réduite en poudre fine, elle est d'un rouge très vif, et prend alors le nom de *vermillon*. Le cinabre est insoluble dans l'eau, fusible et volatil à une température voisine de la chaleur rouge; c'est un deutosulfure de mercure.—On le trouve en grands amas dans la nature, et c'est la seule espèce minérale de quelque importance qu'offre le mercure. Il est tantôt en prismes hexaèdres, tantôt en masses amorphes ou fibreuses, dans les cavités des roches qui lui servent de gangue. Ces roches sont les grès houillers, les schistes bitumineux, où il est presque toujours accompagné de débris organisés, auxquels il donne un très bel aspect; les quartz et les calcaires secondaires. Le mercure paraît être presqu'étranger aux terrains primitifs et de transition. Les mines de mercure en exploitation sont peu nombreuses, les plus renommées sont celles d'Idria en Frioul, d'Almaden en Espagne, et du Palatinat sur les bords du Rhin. L'Europe en possède encore quelques autres mines d'un faible produit. L'Amérique en manque presque complètement, et est tributaire de l'Europe pour le traitement de ses mines d'or et d'argent, traitement qui exige une grande quantité de mercure. La Chine paraît contenir beaucoup de mines de cinabre.—Le cinabre naturel ne sert qu'à l'extraction du mercure, il n'est ni assez pur ni assez beau pour les besoins de la peinture, et tout celui qu'elle emploie est composé de toutes pièces. La Chine et la Hollande ont été long-temps en possession de fournir au commerce le vermillon le plus recherché ; mais on en fait maintenant aussi de très beau en France. On falsifie ce produit avec du minium, du colcothar, de la brique pilée, du sang-dragon et du réalgar. On reconnaît la présence des trois premières substances par la distillation, qui en sépare le cina-

bre; la quatrième par l'alcool bouillant, qui laisse le cinabre seul; la cinquième par l'odeur d'arsenic qui se dégage au grillage. — Les anciens connaissaient le cinabre; les dames s'en servaient pour relever l'éclat de leurs lèvres, et les triomphateurs s'en barbouillaient le corps à leur entrée dans Rome, habitude qui rappelle celle des sauvages de l'Océanie, se bariolant d'ocre jaune et rouge.

A. Des Genevez.

CINAROCÉPHALES, groupe de plantes établi dans la famille des *synantherées* ou *composées*, pour caractériser celles qui se distinguent par un principe amer, souvent très fort, contenu dans leurs tiges et dans leurs feuilles, et dont la principale espèce est l'*artichaut* (*voy.* ce mot), en latin *cynara*, qui a donné son nom à ce groupe (de *cynara* et du grec *képhalê*, tête). Cette amertume paraît tenir à un principe extractif uni avec la gomme, et qui, dans quelques espèces, est très abondant, et les a fait employer comme *stomachiques*. Les corolles de l'*artichaut* et de la plupart des *chardons* font cailler le lait; les graines du *carthame* sont purgatives (*voy.* les articles spéciaux consacrés à ces diverses espèces.) Z.

CINCHONA. (*Voy.* Quinquina.)

CINCINNATI (Ordre des), vulgairement dit de *Cincinnatus*, était une société composée des généraux et des officiers supérieurs et inférieurs de l'armée et de la marine des États-Unis, qui s'établit le 14 avril 1783, dans toutes les provinces qui formaient la confédération anglo-américaine. Dès son origine, elle fut portée à plus de dix mille membres; elle eut pour premier grand maître, sous le titre de président, le major-général Steuben. La décoration, qui consistait en un aigle d'or avec cet exergue, *Cincinnia relinqui ad servandam rempublicam et virtutis præmium*, se portait sur la poitrine à un ruban bleu foncé liseré de blanc. Outre une assemblée générale, qui devait se réunir chaque année le premier lundi du mois de mai, les *cincinnati* avaient dans chaque état de l'Union américaine une assemblée provinciale, dont la tenue annuelle était fixée au 4 juillet. Chaque assemblée d'état avait son président et ses officiers. Les sociétés d'état communiquaient entre elles par des circulaires. L'assemblée générale se composait de ses propres officiers (président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire, trésorier, vice-trésorier) et des représentants de chaque société d'état au nombre de cinq au plus. L'ordre des *cincinnati*, dans lequel les étrangers pouvaient être admis, devait être héréditaire, et à défaut d'héritiers directs, transmissible aux branches collatérales; enfin, il avait à sa disposition des sommes considérables provenant de cotisations.—On voit par cet exposé combien cette association était contraire à l'esprit républicain : aussi, dès sa formation, devint-elle l'objet de réclamations générales, comme étant l'ouvrage de quelques particuliers, et surtout des officiers français au service de la république. C'était, disait-on, la création d'un véritable patriciat, d'une noblesse militaire, qui ne tarderait pas à devenir une noblesse civile; c'était une aristocratie d'autant plus dangereuse que, née hors de la constitution et des lois, les lois n'avaient pas pourvu aux moyens de la réprimer; en un mot, c'était un état dans l'état. Ce qui prouve que les auteurs de cette institution n'avaient pas prévu ses funestes conséquences, c'est qu'ils avaient à leur tête le général Washington et son noble ami Lafayette. Toutefois, les critiques vigoureuses dont cette *chevalerie dans une république* était l'objet avaient des motifs trop réels pour ne pas faire impression sur des esprits aussi éminemment libéraux. Dès l'année 1784, les *cincinnati*, ayant pour président Washington, publièrent de nouveaux statuts, d'où *l'hérédité de l'ordre* était effacée. A ces statuts, datés du 4 mai, était jointe une lettre apologétique, qui se terminait par ces paroles vraiment dignes du libérateur de l'Amérique « La gloire des guerriers ne saurait être complète que lorsqu'ils savent remplir les devoirs de citoyens. » Depuis ce moment

l'ordre des *cincinnati* ne fit plus que déchoir, et il est aujourd'hui entièrement oublié.—Mirabeau (*voy.* ce nom), qui à cette époque embrassait toutes les questions à l'ordre du jour, et les traitait dans le sens de la liberté, attaqua l'institution des *cincinnati* dans un écrit intitulé : *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, ou *Imitation d'un pamphlet anglo-américain* (Londres 1784). Si cette diatribe, dans laquelle Washington n'est pas assez ménagé, appartenait pour le fond à un citoyen des États-Unis, la forme éloquente et vive est tout entière de Mirabeau. Les reproches que l'on a faits à l'ordre des *cincinnati*, et qui l'ont tué, rappellent à certains égards ce que les amis éclairés de la liberté ont pu dire à propos de notre *décoration de juillet*. En effet, de l'un comme de l'autre côté de l'Atlantique, il y a eu inconséquence à faire naître d'une insurrection opérée par les masses populaires une espèce de distinction féodale ; mais ces fautes sont presque inévitables dans les premiers moments d'entraînement qui suivent les grands mouvements politiques. Ajoutons toutefois que si le hochet parisien des trois journées a pu effrayer certaines personnes, ce n'est certainement pas comme ralliement aristocratique. CH. DU ROZOIR.

CINCINNATUS (*Lucius Quintius*), de l'antique maison *Quintia*, qui donna à la république romaine trois branches également illustres : les Cincinnatus, les Capitolinus et les Flamininus. L. Quintius (que la *Biographie universelle* appelle *Quintus*, erreur copiée par les petites biographies qui ont pillé la grande), fut surnommé *Cincinnatus* à cause de sa belle chevelure frisée. Ce trait resta caractéristique dans sa race, qui devait disparaître de l'histoire, l'an de Rome 402, après le consulat de T. Quintius Pennus Cincinnatus, mais qui continua à vivre dans l'obscurité, puisque Suétone nous raconte que Caligula défendit aux membres de cette famille de porter la chevelure qui les distinguait. Lucius Quintius Cincinnatus était un des plus riches patriciens de Rome, et perdit sa fortune pour payer les cautions et amendes qu'avait encourues son fils Quintius Céson, dans une lutte malheureuse avec les tribuns du peuple, au sujet de la proposition de Terentillus Arsa, l'un d'eux, tendant à obtenir un code de lois plus équitables pour la classe des plébéiens. On sait que les patriciens les tenaient alors dans une situation d'ilotisme et d'exhérédation. — Après la fuite de son fils proscrit, Cincinnatus se retira dans une chaumière au-delà du Tibre, et fut réduit pour vivre à cultiver de ses mains le petit champ qui entourait ce modeste asile (au de R. 293, av. J.-C. 461); mais, dès l'année suivante, le consul P. Valerius ayant été tué en défendant le Capitole surpris par le Sabin Herdonius, Cincinnatus fut tiré malgré lui de la charrue pour être consul. « Je crains bien, ma chère Acilie, dit-il à sa femme, que notre champ ne soit mal labouré cette année. » On était à la fin de l'année consulaire (décembre). Après avoir repoussé l'ennemi et rétabli le calme dans Rome, il se refusa aux sollicitations des patriciens, qui voulaient le nommer consul pour l'année suivante, et revint à ses travaux rustiques. Deux ans après, le consul Minucius s'étant laissé cerner dans un défilé par les Eques, Cincinnatus, nommé dictateur, s'arrache encore une fois à ses travaux rustiques (an de R. 296, av. J.-C. 458), enrôle les citoyens, délivre Minutius, et traite les Eques comme ses bœufs, dit Florus, en les faisant passer sous le joug. Dans sa sévérité envers l'imprudent Minutius, il donna le seul exemple connu d'un dictateur forçant un consul à se démettre. Le sénat offre à Cincinnatus des richesses qu'il refuse ; mais le rappel de son fils Céson est pour lui une récompense plus précieuse. Le seizième jour de sa dictature, il abdiqua, malgré les patriciens, cette dignité qu'il aurait pu garder six mois. Dix-neuf ans après, Cincinnatus, octogénaire, fut nommé une seconde fois dictateur par son frère T. Quintius Barbatus Capitolinus, qui lui-même était consul pour la sixième fois (an de R. 316, av. J.-C. 438). Il s'agissait de réprimer les projets

suspects aux patriciens, de Spurius Melius, chevalier romain, qui avait ouvert sa bourse et ses greniers au peuple de Rome, en proie à la famine depuis l'année précédente. Revêtu pour la seconde fois de l'omnipotence dictatoriale, le vieux Cincinnatus surpassa par son impitoyable rigueur les espérances de son ordre. Dès le lendemain de son entrée en charge, il paraît sur la place publique, entouré de ses vingt-quatre licteurs, monte à son tribunal, et fait appeler Sp. Melius. Melius se réfugie au milieu de la foule qui le protége contre les licteurs. Alors, celui que le dictateur s'était choisi pour général de la cavalerie, Servilius Ahala, ou Axilla, tire son épée et tranche la tête à Melius (*obtruncat*, dit Tite-Live). « Tu as bien fait, Servilius, tu as sauvé la patrie, prononce le dictateur. » Les haches menaçantes des licteurs ne permettent pas de réclamer, et la foule se retire en silence. La maison de Spurius Melius fut rasée, et plusieurs siècles après on en montrait encore la place (*Æquimelium*). Le peuple conserva contre Cincinnatus si peu de ressentiment qu'un de ses fils, L. Quintius Cincinnatus, fut élevé au tribunat militaire pour l'année suivante. Servilius fut moins heureux : il fut exilé quatre ans après, à la requête d'un tribun nommé Spurius Melius; mais il fut rappelé, et même parvint au consulat par la suite.—Tel est le résumé des faits que les historiens romains ont rattaché au nom de Cincinnatus, qui est devenu l'objet de tant de déclamations, comme l'idéal du guerrier laboureur (*Agricola triumphalis*, dit Florus). « Destiné à faire honte par son héroïque pauvreté, au siècle où l'on commençait à lire l'histoire. » (Michelet, *Histoire romaine*). Mais toutes ces déclamations tomberaient si l'on voulait descendre au détail intime des faits. On verrait: 1° que le fils aîné de Cincinnatus, Céson, fort condamnable d'ailleurs pour ses violences orgueilleusement brutales envers les plébéiens, était assez débauché pour qu'un faux témoin pût l'accuser avec vraisemblance et succès d'avoir commis un meurtre au sortir d'un mauvais lieu ; 2° que ce n'était ni originairement ni par choix que Cincinnatus était dans la pauvreté : il avait eu des richesses, il avait été ruiné par la malheureuse affaire de son fils, et il se trouvait réduit à vivre de son travail, comme tout homme fier qui a perdu sa fortune; mais cela ne prouve pas la vertueuse pauvreté des Romains de cette époque. Toute l'histoire de ce temps, au contraire, nous montre que dans cette Rome, à la fois agricole et usurière, les sénateurs étaient généralement fort riches et fort cupides : toutes les entreprises des tribuns n'avaient d'autre but que de modérer l'excès de leur opulence, fondée sur l'usurpation des terres conquises. Sans doute, Rome n'était pas alors aussi riche qu'après qu'elle eut conquis la Grèce et l'Orient ; mais, comme le remarque Lévesque, dans son *Histoire crit. de la républ. romaine*, « c'est une observation si triviale qu'elle ne mérite pas d'être énoncée. Une vérité presque aussi triviale, c'est que la pauvreté n'est pas une vertu, mais que c'en est une de savoir la supporter ; » et tel est l'éloge que mérite Cincinnatus. 3° Ce dictateur fut toujours victorieux ; tous les patriciens, dont l'histoire des premiers siècles de Rome exalte les exploits, ont eu cette supériorité merveilleuse sur les ennemis du dedans et du dehors. Le consul délivré par Quintius Cincinnatus s'appelle Minutius, comme cet autre imprudent capitaine que Fabius Cunctator sauva des mains d'Annibal. C'est un Spurius Melius, dont Cincinnatus délivre la république, comme un Fabius l'avait, quarante-sept ans auparavant, délivrée d'un Spurius Cassius, auteur de la première loi agraire. Enfin, Céson, exilé pour ses violences comme Coriolan, est accusé par la tradition d'être revenu avec les Sabins d'Herdonius, accusation « que repoussa toujours la pudeur patricienne des Quintius, » observe M. Michelet. 4° M. Ballanche, dans sa *Formule générale de l'histoire de tous les peuples, appliquée à l'histoire romaine*, place L. Quintius Cincinnatus et son frère

Capitolinus parmi les patriciens qui, au temps du décemvirat, sans méconnaître le fait nouveau des droits acquis par les plébéiens, voulaient opposer une digue à leurs empiétements sur le patriciat, et ne pas leur accorder *un plus haut grade dans l'initiation sociale.* En prenant même pour base ces idées, qu'on peut trouver paradoxales, il faudrait mettre Cincinnatus, non parmi les modérés d'entre les patriciens, comme le fut depuis Furius Camillus (*voy.* ce mot, t. x, p. 131) par exemple, mais au nombre des plus terribles représentants de l'orgueil et du despotisme sénatorial. Le premier, en effet, il fait périr un chevalier romain sans aucune forme de procès, sans aucun préliminaire d'instruction. « Périsse le dernier plébéien plutôt que nos prérogatives! » telle était la religion politique de Cincinnatus: c'était celle du vieux sénat: telle fut depuis la maxime du sombre conseil des Dix à Venise. Et lorsque Cicéron, dans ses harangues, ne cesse d'exalter Cincinnatus et Servilius pour l'exécution de Melius, innocent peut-être, ces louanges étaient intéressées de la part de celui qui, dans une position et dans des vues analogues, avait cru devoir violer les lois pour faire exécuter quatre des complices de Catilina. Telle a été dans tous les siècles la justice des factions: sans pitié pour les victimes, adulatrice pour les bourreaux. Mais que serait l'histoire si elle n'était pas là pour flétrir ces derniers sans distinction, qu'ils s'appellent Cincinnatus ou Sylla, Marius ou Octave, Cicéron ou Marc-Antoine? — On a pris long-temps pour un *Cincinnatus* une statue venue d'Italie, et qui se voyait à Versailles, mais il est prouvé que c'est une statue de Jason. Au reste, il existe une agate onyx sur laquelle on s'accorde à reconnaître l'image de ce Romain. (Voy. l'*Encyclopédie méthod.*, ANTIQUITÉ, au mot CINCINNATUS.) CH. DU ROZOIR.

CINCLE (ornithologie). Aristote a désigné sous le nom de *cinclos* un des plus petits oiseaux de rivage. Belon et Aldrovande, Moerhing, Brisson et Buffon ont appliqué le terme latin *cinclus*, les deux premiers à des oiseaux rangés parmi les bécassines, le deuxième au tournepierre et à la rousserolle, le troisième à différentes espèces d'alouettes de mer, et le quatrième à l'alouette de mer à collier. La dénomination de *cincle* a été restreinte par les nouveaux ornithologistes au *merle d'eau*. Bechstein a formé le genre *cinclus*, que MM. Temming et Cuvier ont ensuite adopté. Il ne renferme que deux espèces, savoir: le *cincle plongeur* (*C. aquaticus*, Bechst.; *sturnus cinclus*, Linn.; *turdus cinclus*, Latreille.): bec comprimé, droit, à mandibules également hautes, presque linéaires, s'aiguisant sur la pointe et la supérieure un peu arquée; jambes un peu élevées, queue assez courte, ce qui le rapproche des *fourmiliers* (*V.* ce mot); plumage brun, à gorge et poitrine blanches; la femelle a les teintes plus pâles. Cet oiseau est solitaire et silencieux; il se tient habituellement près des fontaines et des ruisseaux limpides, dont les eaux coulent sur le gravier dans les hautes montagnes. On le trouve en Espagne, en Sardaigne et dans la France méridionale. Il se fait remarquer par une habitude très singulière, qui paraît n'appartenir qu'à lui seul: c'est celle de chercher et de poursuivre sous l'eau les insectes aquatiques, qui forment sa principale nourriture; on le voit marcher sur le gravier au fond des ruisseaux. A cause de ses mœurs, M. Vieillot a changé le nom de *cincle* en celui d'*hydrobata* (de *udor*, eau, et *bata*, marcheur). On a cru qu'en déployant un peu ses ailes, enduites d'une matière grasse, au moment où il s'immerge tout-à-fait, il retient sous leur partie concave une quantité d'air suffisante pour servir à la respiration sous l'eau. M. de Blainville pense au contraire que l'air en réserve dans les sacs pulmonaires lui suffit pour cet objet, et fait remarquer que ses narines sont bouchées plus exactement que dans les autres merles, au moyen d'un opercule. Cette disposition operculaire des narines existe aussi dans les loutres, les phoques

et les cétacés. Une observation plus exacte sur les mœurs de cet oiseau et des recherches anatomiques sont encore nécessaires pour expliquer les conditions physiologiques d'une habitude aussi remarquable. Le cincle plongeur ne se rencontre avec sa femelle qu'au temps des amours. Ils construisent sur terre, avec des brins d'herbe, de petites racines sèches et des feuilles mortes, un nid recouvert d'un dôme voûté, dont l'ouverture est garnie de mousse. La femelle pond quatre ou cinq œufs blanchâtres. — Les mœurs de la seconde espèce, nommée *cincle Pallas* (Temming), qui est entièrement semblable au cincle plongeur, dont il diffère par le plumage, d'un rouge brun rougeâtre très foncé, ne sont pas encore connues. Elle est de Crimée. L—T.

CINÉRAIRE (Urne). (*V.* URNE.)

CINERARIUM. Ce mot latin signifie littéralement le dépôt des cendres d'un corps. Il a été appliqué tantôt au vase ou à l'urne dépositaire de ces cendres, tantôt à l'édifice ou au monument sépulcral qui était destiné à recevoir cette urne. (*V.* URNE CINÉRAIRE, et, t. XII, p. 88-89, l'énumération des mots français dérivés du latin *cinis*, cendre, tels que *cinérée*, *cinéfaction*, *cinéraire* et *cineraria*, *cinération* et *incinération*, etc.) E.

CINÉRITES (du latin *cinere*, cas ablatif de *cinis*, cendre); cendres volcaniques rouges ou grises. Ce sont celles qui pendant les éruptions obscurcissent l'air et se répandent à de grandes distances. Elles forment quelquefois autour des volcans des couches très épaisses. Elles s'altèrent facilement et donnent lieu à de nouveaux produits que nous décrirons plus tard. A. D.

CINNA (LUCIUS-CORNELIUS), de l'illustre famille des Cornelius, fut l'un des plus fougueux partisans de Marius. Elevé au consulat l'an 665 de Rome, il essaya de remettre en vigueur une loi proposée peu auparavant par le tribun Sulpicius, et qui tendait à faire répartir dans les anciennes tribus les nouveaux citoyens, que jusque là on avait distribués en huit tribus. Cette mesure leur eût conféré plus de puissance que n'en avaient les anciens; aussi fut-elle l'objet de désordres graves. Cinna fut expulsé de Rome, et le sénat le déclara déchu du consulat. Il se rendit à l'armée, qui était près de Nole, gagna des tribuns et des centurions, et, gardant les insignes du consulat, il marcha contre Rome à la tête de cette armée, qu'il grossit de nouveaux citoyens, jusqu'à en former trente légions. Il y eut une grande bataille sous les murs de Rome, que Pompée, père du grand Pompée, venait défendre; mais celui-ci étant mort de la peste, et Cinna ayant reçu le secours de Sertorius et de Carbon, la ville fut prise, et tout aussitôt Cinna fit prononcer solennellement le rappel de Marius, qui l'avait rejoint, et était revenu d'Afrique. On ne voyait plus que proscriptions et supplices. Cinna reprit le consulat et se le fit continuer. Cet état de choses et ces fureurs durèrent environ trois ans, sans que Sylla, qui voulait y porter remède, mais qui commit dans la suite encore plus de cruautés, se décidât à quitter son commandement en Orient. Il vint enfin, mais quand il arriva, Cinna n'était déjà plus : il avait péri dans une sédition de soldats... Homme atroce, et plus digne de mourir selon le caprice du vainqueur que par la fureur du soldat. P. GOLBÉRY.

CINNAMOME. (*V.* CANNELLE.)

CINQ, en latin *quinque*, en grec *pente*, et en hébreu *hems* ou *kems*; terme numéral, nombre cardinal formé de 2 et 3 ou de 1 et 4, qu'on écrit 5 en chiffres arabes et V en chiffres romains. (*V.* CHIFFRES.) Joint à un nom commun, ce mot est adjectif ou qualificatif. Substantivement, c'est le nom ou l'appellation du nombre *cinq* lui-même. On appelle aussi *un cinq* au jeu de cartes et au jeu de dés la carte marquée de cinq points ou le côté du dé qui présente cinq points. Ce nombre n'a point la même importance, ne joue point le même rôle dans la nature que le nombre TROIS (V. ce mot), quoiqu'il soit également *impair*; son principal emploi est de déterminer le nombre des doigts de la main et celui de nos

sens; encore les savants modernes ont-ils la prétention d'avoir découvert un *sixième sens*, ce qui enlèverait au mot *cinq* sa principale fonction. (*Voy.* Sens.)

Dérivés du mot cinq.

Les dérivés directs de ce mot sont, en première ligne, le nombre adjectif ordinal cinquième (en latin *quintus*), qui s'emploie quelquefois aussi substantivement, et l'adverbe d'ordre cinquièmement (en latin *quintò*). On dit le *cinquième* jour, le *cinquième* mois, la *cinquième* année; on dit d'un roi, d'un empereur, d'un monarque quelconque, il est le *cinquième* de sa race; Charles V, par exemple, est le *cinquième* roi de ce nom. Nous venons de dire que ce mot s'emploie aussi dans la forme substantive. Ainsi, l'on dit *le cinquième* pour dire la *cinquième partie* (en latin *quinta pars*), des revenus de quelqu'un. Par la Coutume de Paris, on ne peut disposer que du *cinquième* de ses propres ou de ses biens. On dit encore substantivement *la cinquième* pour désigner la *cinquième classe* d'un collége; le professeur de cette classe est un professeur *de cinquième*, et l'écolier qui étudie dans cette classe est *en cinquième*. — Viennent ensuite l'adjectif numéral cinquante (en latin *quinquaginta*), nombre composé de cinq dixaines ou de 10 fois 5; puis le substantif cinquantaine, par lequel on désigne un nombre de cinquante personnes ou de cinquante choses (*quinquagennrius numerus*, ou *quinquaginta*), et le mot cinquantième (*quinquagesimus*), nombre ordinal de cinquante, ou la 50e partie d'un tout quelconque. On donnait aussi autrefois le nom de *cinquantaine* à une compagnie d'arbalétriers, ou bien également à une compagnie bourgeoise, composée de 50 hommes, et l'officier qui la commandait prenait le titre de cinquantenier, nom que l'on appliquait aussi autrefois au juge d'un vittage composé d'un petit nombre de feux, ainsi qu'on appelait *centenier* celui des bourgs et lieux un peu considérables. Pendant un certain temps, le mot *cinquantaine* s'est même entendu, à Paris, de toute la milice bourgeoise, divisée ainsi en compagnies de 50 hommes chacune. — Le mot *cinquantaine* se prend encore dans une toute autre acception, et s'entend de 50 ans accomplis; on dit qu'on approche de la *cinquantaine* quand on a 48 ou 49 ans. *Faire la cinquantaine*, *célébrer la cinquantaine*, signifie, dans une acception analogue, fêter ou célébrer le cinquantième anniversaire de son mariage : ce qui est d'institution et de mœurs tout-à-fait patriarcales; ce qui suppose entre les époux qui trouvent encore au bout de cinquante ans d'union de la douceur et du charme à rappeler le temps où ils ont formé cette union une suite d'actes et de procédés qui font l'éloge de leur cœur ou celui du hasard qui les a si bien assortis.—Tels sont les dérivés directs du mot cinq; ceux qui proviennent de son radical latin *quinque* sont en plus grand nombre. Nous allons les énumérer rapidement. Quinaire (en latin *quinarius*), petite monnaie d'argent, chez les Romains, qui était du poids du demi-gros, et qui valait la moitié du denier et le double du sesterce. Quinconce (*quincunx*), plantation d'arbres également espacés et disposés de manière à présenter des lignes droites de quelque sens qu'il soient vus, ainsi appelée, parce qu'ordinairement, on dispose ces arbres par carrés de quatre en tous sens, avec un *cinquième* au milieu. Quindécagone (de *quinque*, et du grec *dekn*, dix et *gônia*, angle), terme de géométrie, figure plane qui a 15 angles et 15 côtés. Quindécemvirs (*quindecimviri*), officiers préposés dans l'antiquité à la garde des livres sibyllins, et chargés de la célébration des jeux séculaires. Quindenté, terme de botanique, qui se dit des parties des plantes qui ont 5 dents. Quine, combinaison de cinq numéros pris et sortis ensemble à la loterie. Il se dit aussi au jeu de loto de cinq numéros sortis sur la même ligne et sur le même carton, et au trictrac lorsque du même coup de dés on amène deux 5. Quiné, ou quinquédenté, terme de botanique qui se dit de toutes les parties des plantes qui sont

disposées 5 par 5 sur un même point ou plan d'insertion. QUINQUAGÉNAISE (*quinquagenarius*), qui est âgé de 50 ans. QUINQUAGÉSIME (*quinquagesima*), nom consacré dans l'église au dimanche qui tombe sur le 50e jour avant Pâques, précède immédiatement le mercredi des cendres, et que le peuple appelle communément le *dimanche gras*. — QUINQUATRIES (*quinquatriæ*), fêtes que les anciens Romains célébraient en l'honneur de Minerve, le 5e jour avant les ides de Mars, et qu'on appelait autrement les *Panathénées*. QUINQUE, morceau de musique vocale ou instrumentale à 5 parties récitantes. QUINQUENNAL (*quinquennalis*) (adjectif), qui dure 5 ans, ou qui se fait, qui revient de 5 ans en 5 ans. QUINQUENNALES (substantif), fêtes qui se célébraient du temps des empereurs, à Rome et dans les provinces, au bout des 5 premières années de leur règne, et ensuite de 5 ans en 5 ans. QUINQUENNIUM, terme de classe emprunté au latin, et qui se dit du temps que les écoliers emploient à faire leurs cours de philosophie, qui est de deux années, et celui de théologie, qui est de 3 années. QUINQUENOVE, (de *quinque* et *novem*), sorte de jeu à 5 et à 9 points, qui se joue avec deux dés. QUINQUEPORTE (de *quinque* et *porta*), terme de pêcheur, sorte de filet ou de nasse soutenue sur des cerceaux, de forme cubique, et qui a 5 entrées correspondant à autant de faces du cube. QUINQUERCE (*quinquertio*), terme d'antiquité, prix disputé dans un même jour par le même athlète à 5 sortes de combats différents. QUINQUÉRÈME (*quinqueremis*), galère des anciens qui avait 5 rangs de rames. QUINT, cinquième d'un tout. RE*quint*, cinquième partie du quint. Le QUINT était anciennement un droit qu'on payait en quelques lieux, pour l'acquisition d'un fief, au seigneur dont le fief était mouvant, et qui consistait dans la cinquième partie du prix de la vente. On appelait *droit de quint et de requint* le droit de la cinquième partie de ce prix et de la cinquième partie de cette cinquième partie elle-même. QUINT mis après un nom, comme dans Charles-QUINT, est synonyme de *cinquième du nom*. QUINTE, mot qui prend diverses acceptions. En musique, la quinte est la seconde des trois consonnances parfaites; son intervalle est de trois tons et demi. On appelle aussi de ce nom (ou *alto*) une sorte de violon, intermédiaire entre le violoncelle et le violon. Au jeu de piquet, c'est une suite de 5 cartes de la même couleur; en termes d'escrime, c'est la cinquième garde; en termes de médecine, une toux violente avec redoublement, ou un accès violent et un redoublement de fièvre. Enfin, au figuré, on donne le même nom à ces accès de caprice, de bizarrerie ou de mauvaise humeur, qui prennent tout à coup à quelqu'un sans motif bien plausible ou du moins apparent; de là la dénomination de QUINTEUX, donnée à ceux qui sont sujets à ces inégalités d'humeur, de caractère ou d'esprit. QUINTEFEUILLE, terme de botanique, espèce de potentille. (*Voy.*). QUINTER, ancien terme de monnayage, qui signifiait marquer l'or ou l'argent après l'avoir essayé et avoir fait payer le droit du *quint*. QUINTESSENCE (*quinta essentia*), terme de philosophie ancienne, qui désignait la substance éthérée, celle qui était supposée placée au cinquième rang d'élévation. Les chimistes appellent aussi de ce nom de l'esprit de vin chargé des principes de quelques drogues, et on l'applique au figuré à ce qu'il y a de meilleur, de plus fin et de plus délicat dans un discours, dans un livre, dans une affaire, etc. On en a fait le verbe QUINTESSENCIER, qui s'emploie en mauvaise part dans le sens de *raffiner* ou de *subtiliser*. QUINTIDI, cinquième jour de la décade républicaine en France, au temps de sa première révolution (1792). QUINTILE, terme d'astronomie, position de deux planètes distantes l'une de l'autre de 72 degrés ou de la cinquième partie du zodiaque. QUINTIMÈTRE, cinquième partie du mètre. QUINTUPLE, adjectif et substantif (*quintuplex*), quantité 5 fois plus grande qu'une autre quantité donnée. QUINTUPLER, répéter une chose jusqu'à 5 fois. QUINZAIN, terme dont on se sert au jeu de

paume pour indiquer que deux joueurs ont tous deux quinze points. Quinzaine, nombre collectif qui renferme 15 unités. On donne le nom de *quinzaine de Pâques* aux 15 jours qui suivent le dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche de la *Quasimodo* inclusivement. Quinze (*quindecim*), adjectif numéral, nombre contenant 3 fois 5, ou 10 et 5. Quinze-vingts, mot qui s'est dit autrefois pour *trois cents*, et qui a été affecté spécialement à un établissement spécial ou hôpital fondé par St. Louis, à Paris, pour 300 aveugles. (*Voy.* aveugles.) Les pêcheurs donnent aussi ce nom à un filet qui a des mailles de six lignes d'ouverture en carré. Quinzième (*quindecimus*), adjectif numéral, nombre d'ordre, qui indique la place de ce qui vient immédiatement après le nombre 14 et avant le nombre 16. On l'emploie substantivement en termes de musique pour désigner le même intervalle que la double octave. Quinzièmement, adverbe numéral, pour dire en quinzième lieu. — Cet article nous dispensera de revenir sur la plupart des mots qu'il renferme, et qui ne demandaient guère qu'une simple définition ; les lecteurs aimeront sans doute à les trouver ainsi groupés d'après leur étymologie commune, plutôt que disséminés sans liaison dans le cours de notre *Dictionnaire*. C'est ce que nous avons déjà commencé à faire, et ce que nous continuerons de pratiquer pour toutes les racines semblables. E. H.

CINQ-MARS (Henri Coeffier, dit Ruzé-d'Effiat, marquis de), second fils du maréchal d'Effiat, avait été placé par le cardinal de Richelieu auprès du roi Louis XIII, dont il devint le favori. Nommé successivement capitaine aux gardes, maître de la garde-robe (mars 1637), grand-écuyer de France, il prêta serment en cette qualité à Saint-Germain-en-Laye, le 15 novembre 1639. L'histoire offre peu d'exemple d'un avancement aussi rapide, d'une faveur aussi grande et d'une chute aussi déplorable. Cinq-Mars devait tout au cardinal de Richelieu, qui avait fait la fortune de son père le maréchal. Le cardinal-duc, parvenu au rang de premier ministre, ne recula devant aucun moyen, devant aucun crime, pour se maintenir au pouvoir. Il s'est peint lui-même d'un seul trait. « Je n'entreprends rien sans y avoir bien pensé ; mais quand une fois j'ai pris une résolution, je vais à mon but. Je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma soutane rouge. » Son ambition ombrageuse ne pouvait supporter aucune concurrence. Il prétendait disposer à son gré du monarque : il l'avait amené au point de n'avoir plus de volonté que la sienne. Il l'avait brouillé avec sa mère, Marie de Médicis, avec son frère, le duc d'Orléans. C'était peu pour lui de les séparer, il les avait rendus irréconciliables : Marie de Médicis avait été exilée de France ; le duc d'Orléans ne pouvait plus paraître à la cour ; les dames qui avaient attiré l'attention de Louis XIII furent éloignées. Richelieu, pour s'emparer de tous ses instants, de toutes ses affections, et connaître toutes ses pensées, imagina de lui donner pour favori un homme qui lui fût tout dévoué et qui lui rendît compte des moindres paroles, des moindres actions du monarque. Il fixa son choix sur le jeune marquis d'Effiat. Beau, bien fait, avide d'honneurs, de plaisirs et de représentation, tout entier aux illusions du moment et sans souci de l'avenir, Cinq-Mars n'avait pas vingt ans, et déjà il était grand officier de la couronne. On ne l'appela plus à la cour et dans le monde que M. *Le Grand*. Comment le cardinal-duc avait-il pu croire qu'un jeune seigneur environné de toutes les séductions du pouvoir et des plaisirs de son âge pourrait se résigner au plus complet isolement, à passer tous ses instants auprès d'un prince morose, méticuleux, mort à tous les plaisirs, sans énergie, sans caractère, toujours à la chasse ou dans un oratoire, et dont l'haleine putride trahissait sa santé délabrée. Cinq-Mars se résigna d'abord à toutes les exigences de sa position. Ses succès passèrent les espérances du car-

dinal-ministre. Louis XIII s'éprit de la plus fervente amitié pour son jeune favori. Il ne pouvait supporter les plus courtes absences, et cependant Cinq-Mars était de tous les officiers de sa maison celui pour lequel il avait d'abord témoigné le plus d'éloignement ; il ne pouvait même dissimuler son aversion. Cinq-Mars n'était alors que maître de la garde-robe, et il n'avait fallu rien moins que l'infatigable persévérance et l'habileté prodigieuse de Richelieu pour vaincre cette antipathie, et faire succéder à l'aversion la plus prononcée l'engouement le plus exclusif. Ce seul fait peint le roi et le ministre qui a régné sous son nom. C'était peu d'avoir obtenu un changement aussi inespéré, le plus difficile était d'en assurer la durée. Le nouveau favori ne pouvait s'habituer aux exigences du triste et mélancolique Louis XIII, qui se plaignait au cardinal des fréquentes absences et des incartades du grand-écuyer. Ses plaintes se renouvelaient chaque jour, et chaque jour le cardinal était forcé d'intervenir dans ces querelles domestiques. Soit désir de s'illustrer par son courage, soit besoin de s'arracher aux ennuis qui l'obsédaient, Cinq-Mars partit pour l'armée de Flandre, et s'y fit remarquer à la tête des chevau-légers et des gendarmes de la maison du roi. Il put jouir quelques jours d'une vie libre et indépendante, mais les ordres du cardinal et du roi le rappelèrent à la cour après le combat d'Arras (août 1640). Cinq-Mars ne se montra ni plus assidu ni plus complaisant. Louis XIII s'endormait fort tard, et il exigeait que son grand-écuyer restât deux ou trois heures près de lui, quand la cour et ses valets s'étaient retirés. Il se levait de bonne heure. Cinq-Mars, à peine libre, se rendait en toute hâte auprès de la belle Marion Delorme, sa maîtresse, et ne revenait que long-temps après le lever du roi. Les valets de Cinq-Mars alléguaient que leur maître dormait encore ; le jeune favori en était quitte pour une gronderie sur sa paresse. Un tel secret ne pouvait être long-temps gardé : le roi l'apprit et gourmanda le favori, lui défendit de voir Marion Delorme. Cinq-Mars, plus fier que prudent, ne mit aucune mesure dans ses réponses. Le roi se fâcha sérieusement, et lui défendit de paraître devant lui. Cinq-Mars, pour éviter un éclat dont il comprit enfin toutes les conséquences, se renferma dans son appartement et se dit malade. Le cardinal était alors à Ruel ; il écrivit au roi en faveur du disgracié. Cinq-Mars fut lui-même porteur de la missive de paix, et le roi, après l'avoir lue, lui dit : « M. le cardinal me mande que vous lui avez témoigné grande envie de me complaire en toute chose, et cependant vous ne le faites pas sur un chapitre de quoi je l'ai prié de vous parler, qui est sur *votre paresse*. » Cinq-Mars, au lieu de paraître s'amender, se rendit plus coupable ; il répondit aux reproches du roi par des paroles hautaines : « Il n'avait, disait-il, que faire du bien du roi ; il était prêt de le lui rendre ; qu'il serait aussi content d'être Cinq-Mars que d'être M. Le Grand ; enfin, qu'il ne pouvait changer de manière de vivre. » Le roi finit par lui dire que tant qu'il serait *de cette humeur* il pourrait se dispenser de venir le voir. Ils se séparèrent, et Cinq-Mars resta quelques jours sans se montrer devant le roi ; mais il se trouva seul : la foule des courtisans s'éloigna de lui, dès qu'il parut n'être plus en faveur. Il avait plus de vanité que de véritable fierté. Il descendit jusqu'aux plus humbles supplications pour engager le cardinal à le réconcilier avec le roi. Le cardinal fit ses conditions : Cinq-Mars s'engagea à remplir son rôle d'observateur avec la plus servile exactitude ; la réconciliation si vivement désirée ne se fit pas attendre, et Louis XIII se montra plus engoué que jamais de son favori. Assuré de son ascendant sur le roi, Cinq-Mars se crut assez fort pour s'affranchir du patronage du premier ministre, et résolut de profiter de tous les avantages de sa position ; il pria le roi de le nommer duc et pair : décoré de ce titre, il espérait entrer au conseil, et

ne voyait plus d'obstacle à son projet de mariage avec Marie de Mantoue, dont il avait l'aveu : il échoua dans son double dessein.—Le cardinal s'était déjà convaincu que le favori était plus réservé dans ses rapports, qu'il ne lui rendait plus aussi exactement compte de ses secrets entretiens avec le roi. Il ne dissimula point son ressentiment, rappela durement au favori tout ce qu'il avait fait pour sa famille et pour lui, et lui reprocha sa folle prétention à la main de Marie de Mantoue. Dès ce moment, Cinq-Mars ne s'occupa plus qu'à indisposer le roi contre le cardinal, qu'à irriter son amour-propre contre l'insolente tyrannie de ce ministre. Il crut bientôt sa chute assurée. Le roi lui témoigna le désir d'en être délivré, fut-ce même par des moyens violents. Richelieu avait des espions partout ; il était toujours exactement informé de tout ce qu'il avait intérêt de savoir ; il jugea dans cette circonstance qu'il ne lui convenait pas de se compromettre dans des querelles intestines, qu'il fallait se rendre plus nécessaire que jamais, en compliquant par de nouveaux embarras la situation de l'état. Il fit décider au conseil la conquête du Roussillon, pour avoir sur ce point une frontière défensive contre les invasions de la cour d'Espagne. Il proposa au roi, malade et languissant, de se faire transporter à l'extrémité de la France, sous le prétexte d'assurer par sa présence le succès d'une aussi importante entreprise. Louis XIII balbutia quelques plaintes et partit. Richelieu partit aussi ; il tenait plus au pouvoir qu'à la vie, et il avait alors lui-même plus besoin de repos et de soins que le roi. Il était plus malade que lui, mais il se faisait illusion sur la gravité de sa maladie ; il croyait survivre au roi, et prenait ses mesures pour s'assurer de la régence, et en écarter les deux reines et *Monsieur*, duc d'Orléans. Aucun de leurs partisans ne lui avait échappé : le maréchal de Marillac et Chalais-Talleyrand avaient péri sur l'échafaud ; les autres avaient été assassinés, ou emprisonnés, ou bannis par ses ordres. Tout tremblait devant lui, et ses plus puissants ennemis, glacés de terreur, osaient à peine se dire entre eux : *Souvenons-nous de Marillac et de Chalais.*

Conjuration dite *de Cinq-Mars.*

Le délabrement de la santé du cardinal et du roi rendit l'espoir et le courage aux *orléanistes*. Cinq-Mars, que la reconnaissance, sa position et l'intérêt de son avenir devaient attacher au parti du cardinal, qui était celui du roi, se laissa entraîner dans une ligue dont les chances ne pouvaient que lui être contraires. Ses amis tâchèrent inutilement de l'éclairer sur les conséquences de sa funeste défection. Il négligea plus que jamais son service auprès du roi. Richelieu, toujours bien servi par ses espions, connaissait tous les plans de la ligue formée contre lui. Il n'avait proposé l'expédition du Roussillon, il n'avait déterminé le roi à ce long et pénible voyage, que pour mieux le retenir dans sa dépendance. Il partit en même temps de Paris : la difficulté de loger dans les mêmes endroits leurs nombreux équipages les força de se séparer. Ils s'étaient arrêtés à Narbonne ; mais Richelieu, forcé de céder aux avis de ses médecins, avait été s'établir à Tarascon : c'était une belle occasion pour Cinq-Mars de se rapprocher du roi, d'achever de l'indisposer contre Richelieu, de reprendre tout son ascendant sur ce faible prince, en redoublant de zèle et d'assiduité auprès de sa personne ; et, loin de là, il affecta de s'en éloigner plus que jamais. Il répondait aux conseils de ses amis qu'il lui était impossible de supporter la mauvaise haleine du roi. Cinq-Mars restait au camp et ne paraissait plus à Narbonne. Richelieu n'attendait pour agir et perdre ses ennemis que d'avoir la preuve de leurs coupables relations avec le comte-duc de San-Lucar, ministre du roi d'Espagne. Il savait les conditions du traité conclu avec ce ministre au nom du roi son maître, et le duc d'Orléans ; il savait que ce traité avait été négocié par Fontrailles, que le duc de Bouillon et Cinq-Mars y avaient adhéré ;

il parvint à en avoir une copie par le moyen du nonce à Madrid. Nanti de cette pièce, il se hâta de l'envoyer à Louis XIII, et de lui faire sentir la nécessité de faire arrêter sans délai le duc de Bouillon, Cinq-Mars, et le jeune De Thou, son ami. Celui-ci, dévoué au grand-écuyer et au duc d'Orléans, désirait autant qu'eux la perte du cardinal, mais il avait hautement blâmé le traité; il en désapprouvait énergiquement toutes les clauses. Il n'aurait pas hésité à révéler tout le complot, s'il eût pu appuyer cette révélation de preuves, et si ses aveux n'avaient pas entraîné la disgrâce et la mort même de son ami. Les ordres donnés pour arrêter Cinq-Mars, De Thou et le duc de Bouillon, qui se trouvait alors à l'armée d'Italie, furent ponctuellement exécutés. Le duc d'Orléans, informé de cet événement, s'était hâté de brûler l'original du traité, d'écrire au roi et d'implorer son pardon, offrant à ce prix de tout révéler, de se retirer dans tel endroit du royaume qu'il plairait au roi de lui désigner, et d'y vivre en simple particulier, sans apanage, sans gouvernement, sans garde. Il avait chargé de cette lettre son aumônier, l'abbé Larivière. Richelieu exigeait que le duc de Bouillon, Cinq-Mars et De Thou fussent confrontés avec S. A.; mais, par égard pour son rang, il voulut bien se contenter d'une déclaration que le prince écrivit et signa sans nulle difficulté le 7 juillet 1642, et qu'il retira le mois suivant: « Il n'eut pas honte de répéter plusieurs fois que Cinq-Mars l'avait séduit, et de prétendre établir sa justification sur ce moyen aussi faible que lâche. Agé de 40 ans, il rejeta sur un jeune homme de 22 tout l'odieux du complot: il aggrava ses fautes pour diminuer les siennes; enfin, lorsqu'il était sûr de sa grâce, et qu'il aurait pu implorer et obtenir celle de son complice, il se rendit son accusateur. » (Merc., *Hist. de Fr.*, t. 4, p. 161.) Cette injustifiable conduite du duc d'Orléans est prouvée par ses deux déclarations des 7 juillet et 29 août 1642. Ce prince certifia véritable la copie du traité signé en son nom à Madrid par Fontrailles, le 13 mars 1642. Il est évident que l'original anéanti, il ne restait aucune preuve du complot, et sans les révélations du duc d'Orléans il eût été impossible de produire aucune preuve, ni contre lui ni contre ses complices. — Par ce traité, le duc d'Orléans s'était engagé à livrer une place forte à l'armée espagnole; le Roussillon serait abandonné; le duc d'Orléans s'était réservé pour lui une forte pension; lui seul profitait du succès du complot; et, ce qu'il y a de plus étonnant dans cette déplorable échauffourée, que l'on a faussement appelée *Conjuration de Cinq-Mars*, c'est que ce jeune homme n'en était ni l'auteur ni le chef, qu'il n'avait rien à gagner et pouvait tout perdre. L'exemple récent de Marillac et de Chalais-Talleyrand aurait dû éclairer son inexpérience. Chalais n'avait agi que par ordre et dans l'intérêt du duc d'Orléans; Cinq-Mars ne pouvait ignorer que, victime de son dévouement, Chalais n'avait été condamné que parce qu'il avait été abandonné par le prince, qui par honneur et par humanité aurait dû tout tenter pour le sauver.—Au moment où le complot devait éclater, le duc d'Orléans devait se retirer à Sedan, où le duc de Bouillon avait consenti à le recevoir. Ainsi, à lui tous les avantages du succès, et aux autres tous les dangers... Louis XIII ignorait le traité de Madrid, mais il est démontré qu'il avait manifesté le désir qu'il avait de s'affranchir du joug de son premier ministre, et d'en être délivré par quelque moyen que ce fût.

Procès de Cinq-Mars et de De Thou, et leur condamnation.

Cinq-Mars avait été arrêté à Narbonne, où le roi l'avait appelé; on n'aurait pas osé le faire arrêter au milieu de l'armée, où il était généralement aimé. —De Thou fut conduit à Tarascon; le cardinal l'interrogea lui-même. De Thou nia avoir pris aucune part au complot et protesta de son innocence et de celle de son ami. Tous deux furent transférés à Lyon. Richelieu avait établi une commis-

sion spéciale pour l'instruction et le jugement du procès; il l'avait composée d'hommes dévoués, et qu'il appelait lui-même ses *affidés* : le chancelier de France, Pierre Séguier; les conseillers aux conseils du roi, Laubardemont, Marca, Miroménil, Paris, Champigny, Chazé, Sères, maîtres des requêtes de l'hôtel, etc. Cinq-Mars arriva à Lyon le 4 septembre 1642. « Il était dans un carrosse à quatre chevaux, avec quatre gardes-du-corps, ayant le mousquet sur le bras, escorté de cent hommes de la garde du cardinal. Deux cent cavaliers, presque tous Catalans, précédaient le carrosse; cent autres suivaient. M. Le Grand était vêtu de drap de Hollande, couleur de musc, tout couvert de dentelles d'or, avec un manteau d'écarlate à gros boutons d'argent à queue. Arrivé au pont du Rhône, il pria Cetton, lieutenant des gardes écossaises, de vouloir bien ordonner qu'on fermât le carrosse, ce qui lui fut refusé, et pendant tout le trajet jusqu'au château de Pierre-Encise, il affecta de se montrer aux portières, saluant tout le monde avec une face riante, sortant à mi-corps du carrosse; et même, rencontrant plusieurs personnes, il les salua en les nommant par leurs noms. » (*Mém. de Montrésor*, t. II, p. 234.) On le fit monter à cheval hors de la ville, pour atteindre le château. « Voici donc, dit-il, la dernière que je ferai. » Il s'était imaginé jusqu'alors qu'on le conduirait à Vincennes, et il demandait à ses gardes si on lui permettrait de chasser dans le bois. Le lendemain matin, 5 septembre, il reçut la visite du cardinal Bichy, archevêque de Lyon, qui lui offrit de lui envoyer quelqu'un *avec qui il pût se divertir en sa prison*, et lui envoya en effet le P. Malavalette, jésuite. Le chancelier Pierre Séguier vint le voir le 7; il se présenta seul; il n'avait naguères été maintenu dans sa place que par la protection de Cinq-Mars. Séguier préluda par protester de sa reconnaissance; il assura le prisonnier de son dévouement; qu'il aurait dans lui un ami, un bon juge. Le véritable motif de cette visite était d'empêcher Cinq-Mars de décliner la compétence de la commission extraordinaire, et de demander à être renvoyé devant le parlement. Le prisonnier n'en avait pas eu la pensée; il ne songea pas même à demander le conseil d'un avocat. Le chancelier avait ordre de presser par tous les moyens possibles la condamnation et l'exécution de l'arrêt, pour ne pas laisser aux parents et aux nombreux amis des prisonniers le temps d'intercéder auprès du roi. Séguier et Laubardemont ne perdirent pas un instant. Nul témoignage, nul écrit n'appuyait l'accusation. Richelieu voulait la mort des deux accusés; Laubardemont, en les interrogeant, avait dit à Cinq-Mars que De Thou avait tout avoué et l'avait chargé dans ses aveux; il tint le même langage à De Thou, et cette double perfidie, indigne d'un homme d'honneur et surtout d'un magistrat, obtint tout le succès désiré — Le 8, le chancelier se présenta dans la chambre de Cinq-Mars, mais cette fois il était accompagné de six maîtres des requêtes, de deux présidents et de six conseillers du parlement de Grenoble; l'interrogatoire dura depuis sept heures du matin jusqu'à deux heures après-midi. Tous les commissaires se réunirent ensuite dans une maison de campagne d'Esnay, frère de M. de Villeroy, à deux lieues de Lyon. Le 12, ils s'assemblèrent à huis-clos dans la salle du présidial de Lyon; Cinq-Mars y fut amené dans un carrosse, à huit heures du matin, sous l'escorte du chevalier du guet et de sa compagnie. Toutes les précautions avaient été prises pour l'empêcher de s'évader et le tenir au secret le plus rigoureux; on l'avait logé au bas d'une tour. Il avait un corps-de-garde dans sa chambre; d'autres postes étaient établis dans l'intérieur et au-dehors; des factionnaires avaient été placés à toutes les portes et dans l'escalier. Arrivé dans la salle où siégeait la commission, il fut mis sur la sellette; il répondit avec calme à toutes les questions. Nulle voix ne s'éleva pour sa défense. Ces vaines formalités remplies, on le fit conduire dans une chambre voisine, où bientôt le chancelier vint lui lire son arrêt de

mort. L'arrêt portait qu'avant de subir sa peine, il serait mis à la question ordinaire et extraordinaire, pour *avoir plus ample déclaration de ses complices.* On lui fit grâce de cette partie de la peine; il vit seulement les cordes et les terribles instruments de la torture. Le même jour, à dix heures, De Thon fut conduit du château de Pierre-Encise devant la commission. Il n'était coupable que de non-révélation. L'honneur et l'amitié lui commandaient de ne pas dénoncer son ami; il avait gardé le silence. Mais Richelieu demandait sa tête; il voulait se venger sur le fils de la franchise du père. De Thou, père de l'accusé, historien véridique et consciencieux, avait révélé des traits honteux pour un des ancêtres du cardinal-ministre. Tel était le crime du jeune de Thon. Il fut condamné à mort. La vie lui était insupportable; les tourments d'une cruelle détention avaient épuisé son courage et peut-être affaibli sa raison. —Les deux procès avaient été jugés en quelques heures; De Thou n'avait pu obtenir de voir sa sœur, madame de Pontac, venue exprès à Lyon. On lui permit de voir son intendant; il le chargea de dire à sa sœur, à ses frères, à leurs enfants, qu'il se recommandait à leurs prières. Il écrivit deux lettres, chargea M. Thomé de l'une, et remit l'autre à son confesseur; celle-ci n'avait point d'adresse, mais il lui nomma la dame à laquelle elle était destinée, après avoir exigé la promesse qu'il ne révèlerait son nom à personne. Les deux condamnés se rencontrèrent sur l'escalier et s'embrassèrent. Tout avait été disposé pour l'exécution. On les fit monter dans un carrosse de louage; on les plaça au fond, leurs confesseurs sur le devant; un valet de bourreau servait de cocher. La voiture marchait lentement au milieu d'une foule immense et silencieuse. Ils saluaient tout le monde. De Thou encourageait son ami. Il demanda s'il y avait plus d'honneur à mourir le premier que le dernier; on lui répondit que le dernier avait plus à souffrir. Aux troupes de la garnison, que l'on avait augmentées, on avait ajouté quatre pennonages (compagnies) de la milice lyonnaise. Cinq-Mars était mis avec une élégance recherchée, De Thou en habit de deuil. Arrivés au pied de l'échafaud, De Thou embrassa son ami: «Allez, mon maître, lui dit-il, l'honneur vous appartient; faites voir que vous savez mourir.» Cinq-Mars était sur le troisième échelon, quand un garde à cheval lui ôta son chapeau; Cinq-Mars le lui arracha, le remit sur sa tête et acheva de monter sur l'échafaud, dont il fit deux fois le tour en saluant, se mit à genoux devant le poteau, l'embrassa, se releva, et donna à son confesseur son riche manteau et une boîte enrichie de diamants; il le pria de brûler le portrait qu'elle renfermait, de vendre la boîte et d'en employer le prix en œuvres de charité. Il lui remit en même temps une bague. Puis il ôta son pourpoint et découvrit sa chemise. Il ne voulut pas que le bourreau lui coupât les cheveux; il prit les ciseaux et se coupa la moustache, qu'il remit à son confesseur, en le priant de la brûler avec le portrait (vraisemblablement celui de Marion Delorme), et de lui couper les cheveux; enfin, il se remit à genoux, et dit au bourreau: Frappe! La tête fut tranchée du premier coup, le tronc mis à côté du billot et couvert d'un drap.—De Thou monta ensuite sur l'échafaud, le chapeau à la main; deux jésuites étaient aussi à ses côtés, il fit aussi deux fois le tour de l'échafaud, se recommandant aux prières des assistants, et récitant des psaumes. Il se fit couper les cheveux par le bourreau, puis, se tournant vers la foule: «Je suis homme, dit-il, je crains la mort: ces objets (montrant le cadavre de Cinq-Mars, sur lequel il avait jeté son chapeau), ces objets me font mal au cœur. Je vous demande par aumône de quoi me bander les yeux.» On lui jeta deux mouchoirs; il en saisit un en l'air, se baissa pour baiser le sang de son ami, et se plaça sur le billot. On avait chargé de cette exécution, à défaut des bourreaux ordinaires, un vieux portefaix; le premier coup n'atteignit que le sommet de la tête; d'autres coups frappèrent aussi à faux, et la tête

ne fut tranchée qu'au douzième. Un cri d'horreur et d'indignation s'éleva de toutes parts, et le portefaix eût été massacré sans le secours de la troupe qui environnait en masses pressées l'échafaud. Les deux cadavres furent portés aux Feuillants. Cinq-Mars fut enterré devant le maître-autel. Le corps de De Thou fut embaumé et remis à madame de Pontac, puis transporté dans la sépulture de sa famille. De Thou avait composé lui-même son épitaphe. Il mourut dans sa 35e année, Cinq-Mars dans sa 22e. Les complices ou plutôt les chefs du complot, les ducs d'Orléans et de Bouillon, firent leur paix avec le cardinal-ministre. Le premier était évidemment le plus coupable: c'était par lui et pour lui qu'avait été négocié le traité avec la cour d'Espagne. Le duc de Bouillon paya pour deux, il lui en coûta sa principauté de Sedan; Richelieu n'en avait pas fait la condition *patente* de son pardon, mais il fit insinuer au duc d'offrir cette place importante au roi. Richelieu survécut peu à ses victimes, il mourut le 4 décembre de la même année. — Cette conjuration, qu'il faudrait appeler *conjuration des princes*, puisqu'elle avait eu réellement pour auteurs les ducs d'Orléans, de Bouillon, et le comte de Soissons, tué à la bataille de Sedan en 1641, cette conjuration a été le prélude des troubles de la Fronde. Ce sont presque les mêmes chefs, le même but, les mêmes relations avec l'Espagne. Cette haute noblesse si turbulente, et qui avait fléchi devant le génie de Richelieu, se releva avec plus d'audace et avec les mêmes prétentions contre le cardinal Mazarin, successeur de Richelieu au pouvoir suprême.

DUFEY (de l'Yonne).

CINTRAGE, CINTRE et CINTRER. (*Voy.* CEINTRE.)

CIPAIE, mot emprunté de l'anglais *seapoy*, pris lui-même de l'indien, comme dénomination de tous les indigènes qui servent militairement la cause européenne aux Indes orientales: il y a eu des *cipaies* ou *cipahis* français, compris au nombre des troupes coloniales. L'armée anglaise comptait en 1826, 250,000 cipaies dans ses rangs. Gal BARDIN.

CIPOLIN (*cipolino*), nom que l'on donne à une espèce de marbre d'Italie, de couleur verte, agréable à l'œil, et susceptible d'un beau poli, que les architectes anciens ont employé, et que les modernes continuent d'employer en colonnes. Il se trouve en blocs considérables, témoin la colonne découverte dans le Champ-de-Mars à Rome, vers la fin du siècle dernier, et qui avait, au rapport de M. Quatremère de Quincy, cinquante-trois palmes de hauteur sur six et demie de diamètre. Il existe encore des péristiles antiques de colonnes formées de ce marbre, entre autres celui du temple d'Antonin et Faustine.—Son nom lui vient du mot *cipola*, qui signifie *oignon* en italien, sans doute à cause de sa couleur, qui approche en effet de celle de cette plante potagère. Quelques auteurs disent que c'est parce qu'il est composé comme elle d'écailles ou de couches qui le rendent d'un travail difficile et assez ingrat pour la sculpture. On l'emploie depuis quelques années avec succès à former des revêtements et des compartiments dont les dalles sciées et rapprochées font l'effet des bois de marqueterie. E.

CIPPE, petite colonne, quelquefois sans base et sans chapiteau, dont le plus grand ornement était une inscription rappelant la mémoire de quelque événement ou le souvenir d'une personne qui n'était plus. La forme ordinaire du cippe était quadrangulaire et sa partie supérieure quelquefois creusée en forme de cratère comme les autels. L'inscription funéraire commence ordinairement par les lettres D. M., *diis manibus*, suivies des prénoms, nom et surnom du mort. Les cippes servaient chez les anciens à plusieurs usages: tantôt on y gravait les distances d'un lieu à un autre, et c'étaient alors des colonnes milliaires; tantôt on y écrivait le nom des chemins, et ils servaient d'indicateurs de routes; tantôt ces cippes servaient de bornes où l'on plaçait les inscriptions qui indiquaient les

terrains consacrés à la sépulture de certaines familles. Leurs formes et leurs ornements les ont souvent fait prendre pour des autels. Les cippes sont consacrés aux divinités infernales et aux mânes. Lorsque l'on traçait avec la charrue l'enceinte d'une ville nouvelle, on fixait d'espace en espace des cippes sur lesquels on offrait d'abord des sacrifices, et où l'on bâtissait ensuite des tours. Un grand nombre de médailles et de pierres gravées représentent des cippes placés ordinairement près de la figure d'une divinité : ils portent en général des figures symboliques, et ne sont point comme chez les modernes écrasés par les objets dont ils sont les supports. CHAMPOL.-FIGEAC.

CIRAGE. Les qualités qu'on recherche principalement dans le cirage, c'est qu'il sèche très facilement, qu'il soit peu sensible à l'humidité, qu'il n'altère pas notablement la souplesse du cuir et qu'il soit susceptible d'acquérir beaucoup de brillant par le frottement de la brosse douce. — Il y a quelque incompatibilité entre ces diverses conditions. Le brillant résulte de l'action d'un acide sur le noir de fumée et les autres ingrédients de la composition; mais malheureusement cette action n'est pas favorable au cuir. On tâche donc d'émousser l'acide en l'enveloppant par un corps gras.—Les recettes qu'on a données pour la composition d'un bon cirage sont innombrables; elles ont presque toutes le même effet. Nous nous bornerons à en rapporter deux : dans la première, il y a emploi d'acides minéraux ; dans la seconde, on ne se sert que du vinaigre, qui est bien moins dangereux pour le cuir.

1re recette. Beau noir d'ivoire,	30 onces
Mélasse de cannes,	33 onces
Acide sulf. à 66°,	3 onces 1/2
Acide muriatique ordinaire,	3 onces 1/2
Acide acétique faible ou vinaigre,	12 onces
Gomme arabique,	2 onces
Huile d'olive,	3 onces

D'abord, on étend l'acide sulfurique dans au moins six fois son poids d'eau, et on le mêle avec l'acide muriatique et la mélasse dans une terrine de grès ; d'un autre côté, on délaie le noir d'ivoire bien porphyrisé dans autant d'eau qu'il est nécessaire pour en faire une bouillie épaisse ; puis on y ajoute par petites portions le mélange d'acide et de mélasse, en agitant constamment pour éviter la formation de grumeaux. Enfin, on introduit le vinaigre, la gomme arabique préalablement dissoute dans l'eau et l'huile d'olive ; on bat long-temps le tout ensemble et on met en bouteilles.—Nous nous sommes très bien trouvé de la seconde recette dans laquelle il n'entre pas d'acides minéraux et que nous tenons des Anglais. La voici : Pilez dans un mortier deux parties de sucre candi avec quatre parties de noir d'ivoire superfin ; passez la matière par un tamis de soie ; remplissez de charbons ardents, pour le chauffer le plus possible, un mortier de fonte ; enlevez les charbons ; versez dans le mortier du vinaigre blanc étendu de moitié son poids d'eau, et de la mélasse parties égales, les liquides en quantité suffisante pour réduire à consistance de bouillie claire le mélange de sucre candi et de noir d'ivoire. Il faut battre long-temps le mélange avant de mettre en bouteilles. Ce cirage, évaporé sur le feu jusqu'à consistance de pâte ferme, s'emploie aussi sous ce dernier état, en se servant d'un pinceau mouillé. PELOUZE père.

CIRCASSIE, pays d'Asie, soumis à la Russie et situé sur les flancs septentrionaux du mont Caucase. On le divise en deux parties : la Circassie propre ou occidentale, qui s'étend sur la rive gauche du Kouban, jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la mer Noire ; et la Circassie orientale, qui comprend la grande et la petite Kabardah ou Kabardie, au sud du fleuve Terek, et à l'ouest du pays des Lesghis et du Daghestan, qui touchent à la Mer-Caspienne. Autrefois la Circassie s'étendait beaucoup plus au nord; mais depuis les progrès des Russes, et surtout après l'établissement des lignes du Caucase (en 1777), ses peuples furent repoussés au sud du Kouban, de

la Malka et du Terek. La Circassie occidentale a pour principales villes *Taman*, qui contient 6,000 habitants, dans l'île de ce nom, près du détroit de Yeni-Kalé, et autrefois le plus grand marché du pays; *Temruk*, qui en compte 3,000, *Kepli* ou *Kaplou*, peuplée de 4,000 ames, ancienne capitale de la Circassie, dans l'intérieur des terres; *Anapa*, qui en contient 3,000, fondée en 1784 par les Turcs, pour leur servir de communication avec les peuples musulmans du Caucase. Les deux Kabardies n'avaient que des villages; les Russes y firent bâtir, pour contenir les habitants, *Gregoroskaïa*, *Iekaterinograd*, *Kizlar*, *Mozdok*, et quelques forteresses sur le Terek ou près de ce fleuve. — L'histoire de la Circassie, comme celle de toutes les contrées à demi-barbares, est à peu près inconnue, surtout celle de la partie orientale, qui peut-être fut une dépendance des anciens royaumes d'Ibérie ou d'Albanie. La Circassie occidentale dut être soumise aux rois de Colchide, puis à ceux du Bosphore Cimmérien. Conquise par Mithridate, elle passa sous la domination romaine, et figura, sous le nom de pays des *Tchekes* (Zichia), au nombre des provinces de l'empire d'Orient: mais les empereurs prétendaient en vain y exercer quelque acte de souveraineté. La Circassie entière fut subjuguée par les Huns au ve siècle de l'ère chrétienne, et plus tard par les Khazars, avec lesquels ses habitants furent incorporés sous le nom de *Cabari*, d'où se sera formé celui de Kabardah. Elle est appelée aussi dans l'histoire byzantine, du VIIIe au XIIe siècle, *Kazakhia*, du nom de *Khazakh*, que donnent encore à ses habitants, les Ossètes, les Mingréliens et les autres peuples voisins. Quant au nom de Tcherkesses, que les Turks et les Russes ont donné à cette nation, et dont nous avons fait Circassiens, il vient, dit-on, de deux mots turcs, *tcher* (chemin) et *kesmeh* (coupé); il signifierait donc un homme qui coupe les chemins, un brigand: mais ce nom existait dans le Caucase avant l'arrivée des hordes turques. Les Circassiens ont bien justifié la première étymologie par leurs brigandages. Ils s'appellent eux-mêmes *Adiges* (insulaires), ce qui ferait supposer qu'ils sont venus originairement des îles de la mer Noire, et qu'on a eu tort de les confondre avec les Kistes, les Kabardiens primitifs, et autres peuples du centre de l'isthme caucasien. Vaincus par les Khazars, contre lesquels ils s'étaient révoltés au XIe siècle, les Circassiens se partagèrent en deux bandes: les uns se retirèrent au sud du Caucase, dans le voisinage de la Perse, occupée alors par les Arabes; les autres sur le Don inférieur, puis dans la Chersonèse Taurique, d'où ils revinrent dans la suite au Caucase. Après la chute de l'empire des Khazars, la Circassie fut successivement et temporairement soumise, du moins en partie, par les Turks seldjoukides de Perse et par les rois de Géorgie. Au commencement du XIIIe siècle, elle fut conquise par Batou-Khan, petit fils de Djinghiz-Khan, et comprise dans l'empire mogol du Kaptchak, qui embrassait les contrées orientales de l'Europe. A la fin du XIVe siècle, elle fut envahie et dévastée par Tamerlan, qui força les habitants d'embrasser le mahométisme. Ils se relevèrent depuis et résistèrent aux Othomans, qui ne purent les asservir. Ils dépendaient encore de la Géorgie, lorsqu'au XVIe siècle, la Mingrélie, l'Imirétie, le Guriel et l'Abazie ou Abkhazie se détachèrent de ce royaume. Les khans de Crimée, comme héritiers et successeurs des khans du Kaptchak, réclamèrent la souveraineté de la Circassie. Mais en 1560, le tsar de Moscovie, Ivan Vassiliévitch, ayant épousé la fille d'un prince circassien, envoya, cinq ans après, le général Dachkof avec une armée au secours de son beau-père, et à l'exemple de leur princesse, un assez grand nombre de Circassiens se convertirent à la religion grecque. Après la mort d'Ivan, ce pays fut négligé par les Russes, et les Circassiens, toujours légers et turbulents, rentrèrent au commencement du XVIIe siècle sous le patronage des khans de Crimée, et leur promirent, par forme de tribut annuel, une

jeune fille, un cheval ou une armure complète. Mais les agents du khan ayant commis des exactions, outragé des femmes et des filles, et traité les Circassiens comme des peuples vaincus, ils se soulevèrent en 1708, massacrèrent les collecteurs tatars, et taillèrent en pièces une armée qui venait les venger. Pour prévenir les suites d'une guerre longue et opiniâtre, la Circassie se mit, sans stipuler aucun tribut, sous la protection de la Porte-Othomane, qui ne put conserver que la partie occidentale. A la paix de Belgrade, en 1739, les deux Kabardies furent déclarées indépendantes, et servirent de rempart à la Russie. Mais les habitants se réunirent de nouveau aux Tatars de Crimée et revinrent à l'islamisme. Vers 1755, suivant Peyssonnel, il y avait 29 tribus circassiennes, qui pouvaient aisément mettre sur pied 100,000 hommes, mais dont la soumission au Grand-Seigneur n'était que précaire. Depuis la paix de Kontchouk-Kaïnardjy (1774), la Porte perdit toute autorité sur les Kabardies, mais sans renoncer à envoyer prêcher la religion musulmane dans le Caucase. En 1783, la Russie ayant conquis le Kouban, la Circassie fut incorporée à l'empire russe; mais ses habitants, ne payant aucun impôt, ne sont soumis que de nom et font de fréquentes incursions chez leurs voisins. Les troupes envoyées contre eux, obtiennent rarement des avantages décisifs. Depuis que les Russes ont enlevé Anapa aux Turcs, les Circassiens habitent les îles du Kouban, le rivage méridional de ce fleuve et la côte orientale de la mer Noire. —La Circassie contient 550,000 habitants sur 1,535 milles carrés. H. Audiffret.

Circassiens (Mœurs des). Sujets peu sûrs, les Circassiens tantôt s'appuient sur l'amitié des Russes, tantôt bravent leur puissance, retranchés dans des montagnes impraticables. Le gouvernement russe, désespérant de pouvoir les dompter par la force, s'est avisé d'un moyen plus certain, quoique moins expéditif. Il prend en otage les enfants des principales familles parmi les Circassiens soumis, qu'on désigne sous le nom de *pacifiques* (mironïé), et ces otages forment à St-Pétersbourg un détachement des *gardes du corps de S. M. l'Impératrice*. Après quelques années de service dans la capitale, ils rentrent chez eux, y apportent d'autres habitudes et d'autres mœurs, et par leur influence concourent à faire parmi leurs compatriotes de nouveaux tributaires pour la Russie. En attendant, les souverains de cet empire, depuis la conquête de la Haute-Kabardie par Ivan, prennent le titre de souverains des Tcherkesses.—La forme de leur gouvernement est purement féodale. La nation se compose des princes, de la noblesse et des vassaux. Inal, khan très puissant d'autrefois, paraît être la tige commune de tous les princes (beys), parmi lesquels la famille d'Altashuk, habitant sur les bords du Balesan, était au commencement du XIXe siècle une des plus puissantes et en même temps des plus turbulentes. Les princes n'ont point de terres en propre, et le plus grand honneur qu'ils puissent acquérir est de charger les premiers l'ennemi. Leur personne est sacrée. En temps de paix, ils n'ont aucune distinction extérieure; en campagne, pour se concilier l'amour de leurs vassaux, ils sont tenus à de grandes libéralités envers eux; ils les traitent fréquemment, et agissent toujours avec affabilité et bonté. Dans leurs grandes entreprises, ils convoquent l'assemblée des nobles, et ceux-ci font ensuite part au peuple des résolutions qui y ont été prises. Ils ont le droit de conférer des titres de noblesse à ceux qui s'en rendent dignes, de même que celui d'en dépouiller les coupables. L'éducation des princes est toujours confiée à un noble renommé par son courage, et elle consiste exclusivement dans l'art de piller. La noblesse (*usden*) n'a d'autres obligations envers les princes que celle de les accompagner à la guerre, et le lâche qui voudrait s'y soustraire serait traité avec le dernier mépris. Les vassaux ne sont que des prisonniers de guerre qui, à la longue, ont adopté les mœurs

et le langage du vainqueur. Leur condition est moins dure que celle des esclaves dans d'autres gouvernements féodaux ; ils ont leurs propriétés, et ils peuvent même changer de maître à volonté. La division des classes est strictement observée, et quoique dans leurs fêtes et leurs réjouissances tous les jeunes gens soient confondus, néanmoins on fait la plus sévère attention au rang lorsqu'il s'agit du mariage, et une prompte mort punirait un noble qui oserait, je ne dis pas séduire, mais seulement aimer la fille d'un prince. — Les Circassiens surpassent les autres peuples du Caucase par leur propreté et par un luxe recherché dans leur logement, dans leur vêtement et dans leur nourriture. Les hommes y sont fort grands et bâtis en Hercules, quoique minces et déliés. Vers la partie des hanches, leur taille est extrêmement mince, à cause de l'habitude qu'ils contractent dès l'enfance, de se serrer extraordinairement avec le ceinturon du sabre ; ils ont le poignet prodigieusement fort, et le pied très petit; il le tiennent resserré dans des pantoufles de maroquin fort étroites, avec lesquelles ils montent même à cheval. Le costume des hommes relève encore leur bonne mine. Il a de la grâce et de la noblesse, et il est beaucoup plus leste que celui des Tatars, avec lequel du reste il a une grande ressemblance. Le surtout est d'une étoffe épaisse, un peu plus court que l'habit de dessous ; les manches en sont fendues, et souvent bordées de poil; les culottes ont des jarretières de cuir ; et une tresse ou une broderie orne les pantoufles. Ils se rasent la tête et la couvrent d'un bonnet rembourré de coton, qui, piqué à côtes, a la forme de citrouille, et qui chez les riches est bordé d'un galon. Dans les grandes cérémonies, les princes et les nobles portent sur l'habit de dessous une cuirasse avec l'armure complète, et par dessus une cotte d'armes. La cuirasse, le casque, le filet à mailles qui y pend et couvre les épaules, les brassards enfin, sont d'un acier fin et poli. Ordinairement, ils portent à leur ceinture un poignard et un pistolet, et ils ont suspendus autour de leurs hanches leur arc et leur carquois. En petite tenue, ils ont seulement une cuirasse sous leur surtout, et ils portent alors un sabre et un bonnet. Les princes et les nobles ne sortent jamais de chez eux sans sabre, et de leur village sans l'armure complète, ni sans avoir rempli de cartouches les deux poches qu'ils ont sur la poitrine. Les gens du peuple portent toujours un manteau de feutre foulé (*burlea*), qu'ils ne quittent point même dans les plus grandes chaleurs de l'été. Lorsqu'ils n'ont point de fusil, ils ont alors un long et fort bâton avec une grosse pomme en fer, armé par le bas d'un fer long et pointu, qu'ils peuvent au besoin lancer comme un javelot. Les Circassiennes sont justement célèbres pour leurs grâces ; et quoique toutes les jeunes personnes du sexe ne soient point précisément des beautés, elles sont toutes au moins jolies et bien faites ; elles ont une très belle peau, de belles couleurs, les traits fort réguliers, les cheveux châtain-foncé ou noirs. Dès l'âge de 10 à 12 ans, les filles portent une ceinture large et épaisse, faite de cuir bouilli qui les prend depuis l'estomac jusqu'aux hanches ; elle est assujettie par une forte couture et chez les riches par des agrafes d'argent. Il ne leur est point permis de l'ôter avant la première nuit de leurs noces ; leurs maris les en débarrassent alors, en la fendant avec leurs poignards. La robe que les filles mettent par dessus ne diffère point de l'habit des hommes ; seulement elle est plus longue et leur descend jusqu'au talon. Comme elle est ouverte par devant, les filles mettent sur leur chemise un corset qu'elles lacent. Elles portent de larges culottes. Le bonnet des filles est semblable à celui des hommes. Elles font de leur cheveux une longue et grosse queue recouverte de toile, qu'elles laissent pendre par derrière. Lorqu'elles sortent elles ajoutent à leurs pantoufles des échasses ; elles portent aussi des gants courts. Le fard est réputé chez elles de la plus grande indécence ; les jeunes personnes se contentent seulement

de teindre leurs ongles en rouge avec le *kna* (balsamine). Pour pouvoir prétendre à la beauté, la Circassienne doit avoir une taille extrêmement fine et le ventre avancé; en conséquence, on les nourrit très mal, et leurs aliments ne consistent qu'en laitage et en confitures. Le costume des femmes mariées est le même que celui des filles, jusqu'à leur premier enfant; alors elles se couvrent d'un voile blanc. Les jeunes mariés ne peuvent paraître devant leurs pères et mères qu'un an après le mariage, s'ils n'ont point d'enfants plustôt. Pendant tout ce temps, le mari ne peut visiter sa femme qu'en cachette, et jamais il ne doit rester chez elle lorsqu'elle reçoit des visites étrangères. Après la première couche, la femme reçoit de son père la dot qui lui revient, et à la première visite qu'il lui fait alors, il lui ôte son bonnet pour y substituer le voile des femmes. Les grands traitent toujours leurs femmes en étrangères; ils en vivent absolument séparés, font élever leurs enfants par des étrangers, et ne les revoient que lorsqu'ils sont en état de porter les armes, si ce sont des garçons, ou après leur mariage, si ce sont des filles. Ils se regarderaient même comme offensés si on leur demandait des nouvelles de leurs femmes et de leurs enfants.—L'hospitalité envers les amis, la vengeance d'un meurtre commis sur la personne de l'un de leurs parents, sont pour eux des lois sacrées et inviolables. Celui qui a pu parvenir à obtenir l'hospitalité d'un Circassien est à l'abri de toute insulte; il en est protégé envers et contre tous; on ne le laisse jamais sortir sans l'escorter; et si dans une dispute il venait à perdre la vie, sa mort serait vengée avec autant d'acharnement que celle d'un proche parent. L'étranger, fût-il un ennemi ou même le meurtrier de l'un d'entre eux, du moment où une femme l'a pris sous sa protection, ou qu'il est parvenu à lui baiser la gorge, il est sûr de trouver un appui et une sauve-garde. La vengeance chez eux est héréditaire; elle passe de génération en génération, et elle est la principale source de leurs combats particuliers. Une rançon, ou l'alliance entre les deux familles peut seule mettre fin à leurs dissensions; encore la noblesse ne reçoit-elle jamais de rançon; il lui faut sang pour sang, vie pour vie.—Les Circassiens s'adonnent à l'agriculture et à l'éducation des bestiaux. Pour la plupart ils ne cultivent que le millet, dont ils font leur boisson ordinaire, nommée *hauthoup;* et le maïs, qui leur sert de nourriture en campagne et dans leurs voyages. Dans les jardins, ils récoltent des carottes, des navets, des oignons, des melons d'eau et des citrouilles. Les femmes font avec du chanvre sauvage une espèce de fil très fort; mais elles ne savent point tisser la toile. Ils ont des chevaux, des troupeaux de chèvres, de moutons et de bêtes à cornes. Une de leurs espèces de moutons à longue queue est pourvue d'une laine fine et blanche, qu'ils vendent en toison, ou dont ils fabriquent des habits. La laine grossière et noire leur sert à faire des manteaux. Leurs bêtes à cornes sont petites, légères; ils les attellent à leurs voitures à deux roues et roulent lestement à travers les montagnes. Les nobles sont presque aussi jaloux et soigneux de leurs chevaux que les Arabes: chaque famille se vante d'en posséder une race particulière, et on s'attache moins à la figure qu'à la force et la vigueur d'un cheval. Les chevaux d'une race pure sont marqués d'un pied de cheval sans flèche, avec un fer chaud, sur les hanches, et celui qui oserait mettre une marque pareille sur un cheval commun serait puni sévèrement. La race la plus renommée de chevaux circassiens est celle de *Schalock*.—Les Circassiens sont aussi très adonnés à l'éducation des abeilles. Ils font de l'hydromel avec un miel d'une qualité supérieure, en emploient une partie dans une autre boisson faite avec le millet fermenté, et vendent le reste avec la cire sur toute la ligne du Caucase jusqu'à Astrakhan. Ils ont aussi des fabriques de fer, et leurs sabres, leurs poignards, leurs armures et leurs couteaux, faits dans le goût oriental, sont justement renommés. Ils font le

commerce avec la Russie, la Géorgie, la Perse et la Turquie, et ils échangent les chevaux, les moutons, les peaux, le suif, le beurre, le miel, la cire, du blé, des fruits, le safran sauvage, les sabres et les poignards contre les métaux, les draps fins, les étoffes de soie, la toile, le sucre et d'autres denrées. Ils ne connaissent pas la monnaie, mais ils la prennent au poids, sans avoir égard à sa valeur nominale. L'enlèvement des hommes et des bestiaux fait aussi une grande branche de leur industrie, de même que la vente des garçons et surtout des jeunes filles entre dans leur commerce. Kleeman, voyageur du XVIIIe siècle, nous raconte qu'il a vu au marché de Kaffa les Circassiens vendant des filles dont le prix s'élevait quelquefois jusqu'à 6 ou 7,000 piastres de Turquie.—Les Circassiens, très ignorants en fait de religion, sont cependant mahométans de nom, et ils ont pour leurs prêtres la plus haute considération. Les prêtres et les docteurs laissent croître la barbe; et les premiers portent un turban couleur de sang et une grande robe écarlate. Ils enterrent leurs morts sur des hauteurs autour des villages, et ils élèvent sur leurs fosses des monuments en pierre de taille. Les princes et les nobles y font construire de grandes chapelles hexagones ou octogones, ornées de sculpture. Après la mort du mari, la femme est obligée de s'écorcher le visage et le sein jusqu'au sang en signe de deuil; les hommes se meurtrissent le visage à coups de fouet, et les traces bleues qu'ils y impriment sont les marques de leur douleur. — La langue des Circassiens est un patois de la langue tatare, mêlé de mots siamois, slaves, italiens et de plusieurs autres, dont l'origine est inconnue. Ils n'ont pas de caractères d'écriture propres à leur langue, et les plus instruits emploient les caractères arabes. M. PIETKIEWICZ.

CIRCÉ, sœur d'Æétès, roi de Colchide, et de Pasiphaé, était fille du Soleil et de la nymphe Persa, une des Océanides. Médée, fille d'Æétès et d'Hécate, était sa nièce. Toutes trois enchanteresses fameuses, elles devaient au Soleil-Apollon, dieu de la médecine, leur père, aïeul et allié, la connaissance des vertus des simples et l'art des incantations, par la puissance desquelles on les voyait transporter les montagnes, faire trembler la terre et faire descendre du ciel la lune et les étoiles. Quelques-uns font Circé fille du Jour et de la Nuit. Type, avec Médée sa nièce, des reines perdues et éhontées chez les anciens, comme les Brunehaut, les Frédégonde et les Gertrude chez les modernes, elle essaya sur son époux, roi des Sarmates, l'art des empoisonnements. Ce crime la rendit l'exécration de ses sujets, qui la chassèrent : recueillie sur le char du Soleil, son père, qui la déposa au pied d'un cap élevé de la mer Tyrrhénienne, sur les côtes du Latium; immortelle, on ne sait comment, ainsi que Calypso, elle y fixa désormais sa cour dans un bois inaccessible, que ses amants, changés par elle en pourceaux, en lions, en ours, en loups, faisaient retentir nuit et jour de leurs hurlements désespérés C'était par un coup d'une baguette qu'elle portait toujours à la main qu'elle opérait ces tristes métamorphoses : cette baguette passa depuis, pour n'en plus sortir, aux mains des fées, des magiciens et magiciennes, des Armide, des Alcine, des Morgane, des Hidraot et des britanniques *witches*. — Scylla, autrefois nymphe charmante, aimée de Glaucus, fut changée par cette jalouse déesse en un monstre effroyable, autour des flancs duquel hurlait une ceinture de chiens. — Circé se complaisait à ajouter l'ironie à la cruauté, car *skulax*, en grec, signifie petit chien ; ce fut avec la même ironie qu'elle changea Picus, roi des aborigènes, en pivert, parce que dans la langue du Latium *picus* était le nom de cet oiseau : ce prince, fidèle à la belle Canente, son épouse, avait dédaigné les charmes de l'enchanteresse. Pour se consoler de son exil éternel, Circé avait donné à sa petite presqu'île, image bien rétrécie du royaume qu'elle avait perdu, le nom d'Æéa, capitale de sa chère Colchide, tandis que, par les soins du Soleil, son père, les chœurs et les danses de l'Au-

rore réjouissaient sa retraite : c'est le vieil Homère qui le raconte ainsi. Un héros qui errait alors sur les mers de ces parages tomba dans ses piéges, c'était Ulysse. Ses compagnons furent d'abord changés en pourceaux, animaux abondants peut-être dans la presqu'île de Circé, et dont sans doute l'espèce s'est propagée jusqu'à Sorrento, petite ville dans la baie de Naples, si renommée aujourd'hui pour ses porcs succulents, plaisamment appelés *citoyens de Sorrente*. Mais Minerve et Mercure veillaient sur l'époux de Pénélope. Ce dernier lui donna l'herbe *moly*, qui rendit vains les charmes de l'enchanteresse ; sa baguette céda à l'épée du héros, qui, par l'ordre de ce dieu, la contraignit à jurer par le Styx qu'elle le traiterait bien, sans quoi il la tuerait toute déesse qu'elle fût. Mais la magicienne avait des charmes naturels plus forts que son art ; elle était douée d'une voix enchanteresse et d'une beauté extérieure ravissante qui cachait la laideur de son âme : insensible aux attraits de Calypso, Ulysse se laissa prendre à ceux de Circé. Après que pour lui plaire elle eut rendu leur première forme à ses compagnons, il resta plus d'un an avec elle : les fruits de leurs amours furent Agrius, Latinus et Télégone. Latinus épousa Rémé, dont il eut Rémus et Romulus ; Télégone, après avoir tué par mégarde et sans le connaître Ulysse son père, à Ithaque même, épousa par le conseil de Minerve, Pénélope, après avoir porté à Circé le corps du fils de Laërte, pour qu'elle lui donnât la sépulture, autre injonction très étrange de la déesse de la sagesse. C'est donc non loin de l'ancienne Formies que les antiquaires doivent chercher le tombeau d'Ulysse. — Toutefois, la dépravation de Circé ne lui ferma point l'Olympe, elle fut mise au rang des déesses. Du temps de Cicéron, on l'adorait encore dans la presqu'île d'Æéa et dans une des îles appelées Pharmacuses, près de Salamine, peut-être par analogie avec leur nom grec, qui signifie *lieux abondants en poisons*. Du vivant de Strabon, qui en fait mention, par une étrange contradiction avec son immortalité, on voyait son tombeau : c'est ainsi que la Crète possédait celui de *Jupiter éternel*. Il nous reste dans une inscription trouvée en Espagne, et citée par Muratori, des témoignages de sa divinité; il y est dit que l'empereur Antonin releva son autel ; là, ce prince la traite de *sanctissima* (très vénérable). — Plusieurs auteurs ont confondu Circé avec Isis, dont la tradition dut être importée en Italie long-temps avant l'existence de la sœur d'Æétès, par les Phéniciens : la raison qu'ils donnent de leur opinion, c'est qu'Horus, fils de la déesse égyptienne, prenait tous les mois, comme pouvait le faire l'enchanteresse, une forme différente, de lion, de chien, de serpent ou d'autres animaux. Sans aller chercher si loin, les phases de la Lune, ou d'Isis croissante et décroissante, espèces de métamorphoses célestes, paraissant magiques au vulgaire, justifieraient en quelque sorte ces archéologues qui prétendent que les Égyptiens donnèrent à Isis le nom de *Circé*, c'est-à-dire *énigme*. Mais pourquoi aller exhumer des fables et des mystères en Égypte, tandis que dans l'existence de Circé tout est lumière, vérité et histoire, comme nous allons le prouver. Appuyons-nous d'abord d'Hésiode et ensuite de Diodore. Le vieux généalogiste d'Ascra, presque contemporain des demi-dieux et des héros, fait Circé fille du Soleil : celle-ci était de beaucoup antérieure à Ulysse, et vivait au temps des Argonautes, c'était la sœur d'Æétès et la tante de Médée ; celle qui retint Ulysse par ses charmes, et qui régnait sur les côtes du Latium à l'époque de la guerre de Troie, était fille de la précédente, petite-fille d'Elius et sœur d'Æétés second du nom, ce que confirme Diodore. Aussi dépravée et non moins belle que sa mère, elle avait hérité d'elle de l'art des enchantements. Depuis plus de 3,000 ans, elle a laissé un témoignage indélébile de son séjour et de l'exil de sa mère sur les côtes tyrrhéniennes : et vingt siècles après la presqu'île où elle habita s'est nommée Æéa, du nom de sa patrie perdue; aujour-

d'hui ce cap s'appelle *Monte-Circello.* Non loin de l'Euxin, aux lieux qui virent naître sa mère, elle laissa aussi son nom bien long-temps après elle, Apollonius dit : « Que le Phase descend des montagnes d'Amaranthe, au pied desquelles sont les champs de Circé (*Circæi Campi.*) » Il y avait aussi une ville nommée *Circæum* située sur le Phase; bien plus, la capitale de ce pays s'appelle encore de nos jours *Terkè*. Et d'où la Circassie aurait-elle pris son nom, si ce n'est de Circé, et la Médie le sien, ainsi que la Perse, qu'elle conserve encore, si ce n'est de Médée ou de Médus son fils, ses parents, et de Persa son aïeule? On voit que nous faisons ici abstraction de *Madaï*, troisième fils de Japhet, parce que la Médie est trop éloignée des autres pays peuplés par Japhet et par ses descendants, et du grec Persée, occupé qu'il était en Afrique à la conquête des pommes d'or. La famille seule d'Æétès, famille puissante, maîtresse des environs et du pays voisin du Pont-Euxin, dut imposer ses noms à ces provinces célèbres. A cette époque, il s'opérait dans l'Europe une civilisation rapide, dont il est facile de reconnaître les immenses progrès dans le petit espace de cent années peut-être qui sépare Hésiode d'Homère. Le premier, pasteur et théologue, tout simple, tout patriarcal, raconte naïvement, tandis que le second s'empare de toutes les connaissances, de toutes les découvertes, de toutes les grandes passions qui venaient d'éclore dans l'Europe, que colonisaient de tous côtés les héros et les demi-dieux, qui sont les premiers chaînons de son histoire et de sa géographie, au nombre desquels est Circé. — Cette enchanteresse, après avoir séduit les héros, séduisit aussi les poètes : ils ont composé sur elle plusieurs opéras, auxquels elle n'a rien communiqué de sa magie; mais incontestablement elle électrisait de sa baguette J.-B. Rousseau lorsqu'il composa sa magnifique cantate de Circé, si riche de poésie et si lyrique qu'elle n'a point encore trouvé une musique assez puissante pour la traduire.

DENNE-BARON.

CIRCENSES (Jeux), *circenses ludi* dans l'idiome des Latins, sont traduits chez les modernes par *jeux du cirque*. On ne sait où Tertullien, qui les appelle *jeux de Circé*, a puisé cette étymologie. Ce n'est ni cette magicienne transfuge de la Colchide qui les institua, ni elle qui en fut l'objet; c'est Évandre qui les transporta en Italie avec sa colonie d'Arcadiens. Ces fêtes étaient toutes grecques, et n'avaient aucun des caractères de celles des peuples barbares qui habitaient les bords du Pont-Euxin. Il est probable, comme le veulent quelques auteurs, qu'elles ont d'abord emprunté leur nom de *circus*, cirque, parce qu'avant que l'architecture eût élevé à Rome ces vastes spectacles, une ceinture d'hommes debout, et d'épées nues, à terre, fermaient la place circulaire où elles se célébraient; c'était au delà du Tibre, dont les eaux leur servaient de borne d'un côté, jusqu'au temps où Tarquin-l'Ancien eut fait bâtir le grand cirque. Ces jeux prirent depuis les noms de *jeux romains*, de *grands jeux*, et enfin de *jeux gymniques*. D'abord institués en l'honneur de Neptune par le roi Évandre, Valère-Maxime dit qu'ils furent rétablis par Romulus en l'honneur de ce dieu, qu'il surnomma *Consus*, du bon conseil qu'il en avait reçu d'enlever les Sabines; aussi son temple se présentait-il à moitié enfoncé dans le sol, à l'extrémité de la lice du grand cirque : emblème du demi-voile sous lequel doivent rester cachés les avis qu'on vous donne. — Ces jeux, simples dans leur origine, dont quelques courses et quelques luttes composaient tout le spectacle, s'étendirent dans la suite jusqu'aux sept exercices, c'est-à-dire au pancrace complet. Le premier comprenait tous les genres de combats; le second était la course des chars à deux chevaux, à quadrige, et jusqu'à six chevaux; dans cet exercice, on divisait les combattants d'abord en deux quadrilles, puis en quatre, portant les noms des couleurs de leurs vêtements; il n'y avait d'abord que la blanche et la rouge, on y ajouta ensuite la verte et la bleue. Œnomaüs, roi de

Pise, mit le premier en usage cette distinction de couleurs. Le troisième exercice était le saut, le quatrième le jet du disque et du trait, le cinquième la course à cheval, le sixième la course à pied, le septième et le plus considérable était la naumachie ou combat naval sur un vaste réservoir. — D'une fête héroïque et pastorale digne du bon Évandre, les Romains, que les armes, qu'ils ne quittaient pas, avaient rendus cruels, en firent dans la suite un spectacle de sang. Ils y faisaient combattre les condamnés à mort avec des bêtes féroces; le peuple finit par prendre un tel goût pour ces spectacles qu'à tout prix il lui fallait en même temps *panem et circenses* (du pain et des jeux). Ces barbares spectacles étaient précédés d'un appareil qu'on nommait *pompe :* c'était une cavalcade magnifique en l'honneur du Soleil. Les dames romaines et les matrones y paraissaient dans des chars dorés et superbes, et de jeunes enfants jouant de la flûte y marchaient en ordre, devant des chevaux de main. Il paraît que l'époque de la célébration de ces jeux variait à Rome, selon le bon plaisir de ses empereurs et les circonstances. Servius, commentateur de Virgile, la fixe au 13 août; d'autres placent les grands jeux *circenses* le 15 septembre, et leur donnent 5 jours de durée; l'empereur Adrien, inventeur de nouveaux jeux du cirque appelés plébéïens, ordonna qu'ils fussent célébrés à perpétuité le 2 des calendes de mai. DENNE-BARON.

CIRCONCISION, usage observé chez tous les peuples descendus d'Abraham. Que dans certains climats cette cérémonie ait un but, un motif physique, c'est ce qu'il ne nous appartient pas d'examiner. Il n'est pas non plus de notre sujet de nous occuper de la circoncision actuelle des Juifs ou des autres peuples; mais nous pouvons dire que, sous le rapport religieux, elle a perdu le but de son institution. — Dieu ayant fait alliance avec Abraham, et l'ayant choisi pour être le père d'une postérité nombreuse, de laquelle sortirait le Messie, il fallait, pour la vérification de cette promesse, que cette postérité pût constater son origine, et qu'elle fût distinguée de tous les peuples par une marque particulière que nul autre ne fût tenté d'adopter. Dieu ordonna la circoncision : « Vous circoncirez, dit-il, tous vos enfants mâles, en signe de l'alliance que je contracte avec vous : tout enfant mâle dont la chair n'aura point été circoncise sera retranché du peuple pour avoir violé ce pacte. » En exécution de ce commandement, Abraham, presque centenaire, se circoncit lui-même avec toute sa maison, et son fils Ismaël, alors âgé de 13 ans. C'est pour cette raison que chez les Arabes et tous les autres peuples descendants d'Ismaël cette cérémonie n'a lieu que dans la 14e année des enfants, tandis que chez les Juifs, descendants d'Isaac, les enfants mâles sont circoncis, comme ce patriarche, huit jours après leur naissance. Ces deux époques, généralement suivies par tous les peuples soumis à cette pratique, sont, à elles seules, une démonstration de la source de la circoncision. — Cette institution devait donc rappeler aux enfants d'Abraham leur origine commune, l'alliance que Dieu avait contractée avec leur père, les promesses qu'il avait faites en sa personne, à toute sa postérité : fils d'Abraham, ils devaient imiter la foi du père des croyants; compris dans l'alliance divine, ils ne devaient jamais violer la fidélité qu'ils avaient jurée au Seigneur, dont ils formaient le peuple; héritiers des promesses, ils devaient se rendre dignes d'en voir l'accomplissement. C'est ainsi que de cet acte extérieur naissaient des devoirs, des obligations morales que l'on désignait par *circoncision du cœur*. — Au sentiment de saint Augustin et de quelques autres Pères, la circoncision, figure du baptême, en avait aussi la vertu, et pouvait effacer le péché originel; saint Jérôme, et les autres ont pensé, avec plus de raison, qu'il n'en était pas ainsi. Il n'est pas probable en effet que Dieu n'eût établi un remède de ce genre que pour un sexe, à l'exclusion de l'autre; d'ailleurs, si la circoncision eût eu autant d'efficacité, on

ne voit pas pourquoi on l'eût différée jusqu'au huitième jour, à la quatorzième année, ni comment les Israélites en eussent négligé la pratique pendant tout le temps qu'ils étaient dans le désert. — Cette dernière circonstance pourrait faire supposer que le temps fixé par la loi n'était pas un terme de rigueur; cependant la loi était expresse, et il n'est pas permis de croire que les Juifs, si scrupuleusement attachés à la lettre, l'eussent facilement négligée. La raison pour laquelle la circoncision fut interrompue dans le désert, c'est que, séparés de fait de toutes les nations, les Hébreux n'avaient pas besoin d'être distingués d'une manière particulière; ce ne fut qu'au moment de leur entrée dans la terre promise, et lorsqu'ils devaient se rapprocher des autres peuples, que Dieu ordonna de reprendre la circoncision. — La loi ne prescrivait ni le lieu, ni le ministre, ni l'instrument de cette cérémonie. On a lieu de penser (Luc, I) que le huitième jour les parents se réunissaient à la maison du nouveau-né, pour lui donner un nom : là un d'entre eux, quelquefois le père ou la mère, plus souvent un homme exercé, circoncisait l'enfant. L'exemple de Séphora, femme de Moïse (Exode, IV), celui de Josué, circoncisant les enfants d'Israël à Galgala (Josué, V), ont fait supposer qu'on se servait pour cette opération de couteaux de pierre : il est à croire que, dans la circonstance dont il s'agit, ces instruments ne furent employés qu'à défaut d'autres plus commodes. — Le Christ, sorti de la famille d'Abraham, devait, pour ne point paraître étranger au milieu des siens, porter le signe caractéristique de cette famille, preuve de sa généalogie; il devait se soumettre à la loi, lui qui était venu pour l'accomplir et la perfectionner : c'est pourquoi il voulut recevoir la circoncision. Mais il était venu aussi pour étendre à tout l'univers le bienfait de l'adoption divine, pour abolir toute distinction parmi les hommes : dès lors, la marque distinctive du peuple de Dieu devait disparaître; le Seigneur ne voulait plus qu'un peuple, le genre humain. — La *circoncision de J.-C.*, qui devait abroger celle de l'ancienne loi, est devenue une des fêtes de l'église. Cette fête paraît très ancienne; mais ce n'est que vers le XV[e] siècle qu'elle a été célébrée en France sous ce titre. Elle a cessé d'être d'obligation depuis le concordat de 1801; cependant, comme elle coïncide avec le premier jour de l'an, elle est toujours observée, au moins comme fête de famille. L'abbé C. Bandeville.

CIRCONFÉRENCE (de *circùm*, autour, et *fero*, je porte) : c'est le nom de la ligne courbe fermée qui détermine la grandeur du cercle. Il ne faut pas confondre les mots *circonférence* et *cercle* (*V.* Cercle) : ce dernier a un centre, des rayons, des cordes, une certaine étendue, etc.; la circonférence au contraire n'est purement et simplement qu'une ligne. Les mathématiciens, les artistes et beaucoup d'ouvriers ont souvent besoin de connaître le rapport du diamètre à la circonférence, ou de savoir quelle doit être la longueur d'une circonférence dont on connaît le diamètre, et réciproquement quelle doit être la longueur du diamètre dont on connaît la circonférence. — Archimède est le premier qui ait trouvé ce rapport d'une exactitude très satisfaisante dans la pratique : ayant construit un polygone (*voy.*) de 96 côtés, il trouva que les longueurs ajoutées de ces 96 côtés égalaient 3 fois le diamètre, plus le septième de la longueur de ce dernier, c'est-à-dire qu'un cercle dont le diamètre est 7 est limité par une circonférence dont la longueur développée serait 22 ou 3 fois 7, plus le septième de 7, qui est 1; ainsi donc, si vous connaissez le diamètre d'un cercle, vous calculerez aisément sa circonférence en établissant cette proportion :

$$7 : 22 :: \textit{le diamètre connu} : x$$

Soit 9 la longueur de ce diamètre, la proposition sera :

$$7 : 22 :: 9 : x$$

Multipliant 22 par 9 et divisant le produit 198 par 7, le quotient $28\frac{2}{7}$ exprimera la longueur de la circonférence, étant développée. On eût obtenu le même résultat

en multipliant directement 9 par 3, et en ajoutant au produit 27 le septième de 9, qui est 1 plus $\frac{2}{7}$. — Supposons qu'il soit demandé de calculer le diamètre d'une circonférence donnée, et soit 33 la longueur de cette circonférence développée, on établira cette proportion :

$$22 : 7 :: 33 : x$$

$$x = \frac{33 \times 7}{22} = \frac{231}{22} = 10\frac{1}{2}$$

On eût obtenu le même résultat en divisant 33 par $3\frac{1}{7}$ ou par $\frac{22}{7}$ — Le rapport d'Archimède n'est pas tout-à-fait exact, attendu que le polygone de 96 côtés sur lequel il fut déterminé, était nécessairement plus grand que le cercle inscrit et plus petit que le cercle circonscrit, d'où il suit que pour obtenir un rapport qui différât peu du véritable, il faudrait opérer sur un polygone d'un nombre prodigieux de côtés. Les modernes ont trouvé des méthodes à l'aide desquelles on peut trouver un rapport qui approche de l'exactitude autant qu'on le désire, mais il est démontré mathématiquement qu'il est impossible de trouver un rapport parfaitement exact entre le diamètre et la circonférence, et que par conséquent, chercher la quadrature du cercle, c'est courir après une chimère. En effet, l'aire du cercle est équivalente à celle d'un triangle dont la hauteur égalerait son rayon et la base la moitié de sa circonférence, ou bien elle équivaut à celle d'un carré dont le côté serait moyenne proportionnelle entre son rayon et la moitié de sa circonférence. — Soit par exemple 7 le rayon du cercle, sa circonférence sera 44, dont la moitié est 22 : pour avoir la moyenne proportionnelle entre 7 et 22, on établira cette proportion :

$$7 : x :: x : 22$$

Faisant le produit des extrêmes et des moyens, il vient :

$$x^2 = 154 \quad x = \sqrt{154}$$

Or, si le rapport 7 : 22 n'est pas exact, la racine carrée de 154, qui est à peu près 12,04, ne sera point la moyenne proportionnelle demandée. — Un rapport un peu plus exact que celui d'Archimède est celui de Métius; il est facile à retenir, car il est exprimé par les nombres impairs 1, 3, 5 pris deux à deux. Le voici :

Le diamètre : la circonférence
:: 113 : 355.

(*Voy.* Cercle, Polygones, Surface.)

Teyssèdre.

CIRCONLOCUTION, *circumlocutio*, *circuitio*, formé de l'adverbe *circùm*, autour, et du verbe *loquor*, je parle; terme de rhétorique et de grammaire : tour d'expression, dont on se sert, soit par impuissance, lorsqu'on ne trouve pas sur-le-champ le terme propre à exprimer directement et immédiatement une chose, soit à dessein, lorsqu'on veut s'abstenir d'employer le terme propre par respect pour ceux à qui l'on parle, ou pour quelqu'autre raison ou précaution oratoire. — Cicéron, par exemple (*oratio pro Milone*), ne pouvant nier que Clodius eût été tué par Milon ou du moins par ses ordres, l'avoue indirectement en se servant de cette circonlocution : « Les domestiques de Milon n'ayant pu secourir leur maître, qu'on disait avoir été tué par Clodius, firent en son absence, et sans sa participation ou son consentement, ce que chacun pourrait attendre des siens en pareille occasion. E. H.

CIRCONSCRIPTION, *circùm scribere*, *circùm scriptum*, ce qui est délimité, marqué et séparé tout à l'entour : le mot *circonscription* ne s'emploie guère qu'au propre pour déterminer une délimitation de territoire, tandis que le verbe *circonscrire* est d'un usage fréquent ou figuré, pour indiquer qu'en toute chose, dans ses actes comme dans ses discours, il faut savoir se borner. Les circonscriptions territoriales se modifient à l'infini, suivant les événements qui changent la face des nations; mais il existe cependant une circonscription naturelle, déterminée par le cours des fleuves et la direction des chaînes de montagnes, et bien que cette circonscription elle-même ne soit pas à l'abri des révolutions, elle peut néanmoins, en ce

qui nous concerne, être considérée comme à peu près invariable; dans le principe, ce furent ces délimitations données par la nature qui servirent à tous les peuples épars de circonscription territoriale, mais bientôt la fureur de dominer et de conquérir ne laissant point de relâche, il n'y eut pas d'obstacles capables d'arrêter l'humeur envahissante de l'homme, et ce serait une histoire assez curieuse que celle qui présenterait le tableau de toutes ces grandes circonscriptions qui se sont si rapidement succédé, jusqu'à l'établissement de l'empire romain, qui a tout envahi. Ce ne serait pas un tableau moins curieux que celui de la décadence de cet empire, dont toutes les provinces furent successivement envahies par les Barbares, et qui périt enfin devant la double invasion des hordes venant du nord, et des Sarrasins sortis de l'Orient pour l'attaquer par le midi. A chaque invasion s'est attachée une circonscription nouvelle qui en caractérise l'époque, et, pour ne parler que de la France, il est facile d'en suivre l'histoire en voyant quelle était la circonscription successive des Gaules, puis des diverses provinces romaines qui ont remplacé toutes les peuplades qui couvraient le territoire, et qui ont fait place aux divers royaumes fondés par l'invasion des Barbares, qui ont enfin disparu, après plusieurs siècles de combats, devant la puissance des Francs. La circonscription territoriale de la France s'est alors divisée en provinces formant les diverses parties d'un même empire, mais qui avaient conservé leurs coutumes et leurs lois, et dont la plupart constituaient des duchés et des comtés qui avaient une sorte d'indépendance; mais, à la révolution, tous ces privilèges particuliers furent abolis, et il n'y a plus en France qu'une seule et même circonscription générale en départements, qui se subdivisent en arrondissements, en cantons et en communes. Du reste, chaque branche de l'administration a sa circonscription spéciale : c'est ainsi que l'administration de la guerre a sa circonscription militaire, l'administration des finances sa circonscription financière, l'administration des forêts sa circonscription forestière, l'administration des cultes sa circonscription religieuse. Chaque ministre ou chef d'administration a un délégué spécial pour le représenter dans chacun des chefs-lieux de la circonscription : celui-ci est le chef d'une administration locale chargée du service. Régler ces diverses circonscriptions territoriales de manière à les réduire à une seule et même circonscription, tel doit être le but du gouvernement, car c'est le seul moyen de simplifier les rouages administratifs, en réunissant des services qui se trouvent séparés sans aucune nécessité.

TEULET, a.

CIRCONSPECTION, RETENUE, CONSIDÉRATION, ÉGARDS, MÉNAGEMENTS. Une attention réfléchie et mesurée sur la façon de parler, d'agir et de se conduire dans le commerce du monde par rapport aux autres, pour y contribuer à leur satisfaction plutôt qu'à la sienne propre, est l'idée générale que ces cinq mots représentent d'abord, suivant la remarque de l'abbé Girard. Voici, ce semble, les différences qu'ils peuvent admettre et par lesquelles on doit se décider dans leur emploi. — La *circonspection* est principalement dans le discours; la *retenue* est dans les paroles comme dans les actions, et a pour défaut opposé l'impudence; la *considération*, les *égards* et les *ménagements* sont pour les personnes, avec cette différence, que la *considération* et les *égards* sont plus pour l'état, la situation et la qualité des gens que l'on fréquente, et que les *ménagements* regardent plus particulièrement leurs inclinations et leur humeur. La *considération* semble encore indiquer quelque chose de plus fort que les *égards*, elle marque mieux le cas que l'on fait des personnes qu'on voit, l'estime qu'on leur porte en réalité, ou seulement en apparence, ou bien un devoir qu'on leur rend. Les *égards* tiennent davantage aux règles de la bienséance et de la politesse. — Toutes ces qualités, du reste, sont uniquement les

fruits de l'éducation, et l'on peut les posséder sans être plus vertueux pour cela. Mais, comme on ne s'attache guère dans la société qu'à l'écorce, on a mis à ces qualités, bonnes en elles-mêmes, un prix fort supérieur à leur valeur. Bien des gens qui font partie de ce qu'on est convenu d'appeler le *beau monde* n'ont par-dessus les autres hommes, qu'ils méprisent, qu'un peu de vernis, qui couvre et cache tont à la fois à la vue leur médiocrité, leurs défauts et leurs vices. — Le mot *circonspection* n'a pas toujours été pris d'ailleurs pour une vertu. Si Saint-Evremond dit quelque part que l'homme modeste et *circonspect* voit les défauts d'autrui, mais n'en parle jamais, il remarque ailleurs qu'il y a des gens qui passent leur vie en formalités et en bienséances, et qui sont toujours «esclaves de la *circonspection* ». S'il juge qu'avec les princes «il faut agir avec une grande *circonspection*», il trouve que l'amitié «s'accommode aussi peu des grandes *circonspections* que des sévérités de la justice». La Bruyère est encore plus positif à cet égard, quand il peint «le ris forcé, les caresses contrefaites et la triste *circonspection* d'un courtisan dans toute sa conduite et dans tous ses discours». Il en est donc de la *circonspection* comme de beaucoup d'autres choses, qui ne sont louables qu'autant qu'elles partent d'un bon principe et que leur application est utile et honorable, et qui prennent tour à tour le nom de vice ou de vertu selon le tour qu'on sait ou qu'on veut leur donner. E. H.

CIRCONSTANCE, du latin *circumstantia*, dérivé de *circumstare*, être autour. Ce mot est très usité dans le langage usuel et dans le style littéraire. Il excite dans l'esprit l'idée d'un accompagnement ou d'une chose accessoire à une autre qui est la principale. Sa signification est nuancée suivant qu'il est employé au singulier ou au pluriel, suivant aussi les locutions diverses dans lesquelles il est associé à d'autres noms. On dit : les *circonstances des personnes*, *du lieu*, *du temps*, *de la manière*, etc. Les *circonstances et dépendances d'une maison*, *d'une affaire*, *d'un procès*. CIRCONSTANCIER signifie, *dire*, *marquer les circonstances*. Ce mot a pour synonymes les mots *occasion*, *occurrence*, *conjonctures* et *cas*. (*V.* ces mots.) On pourra juger comment l'idée commune qu'ils expriment se modifie dans les phrases suivantes : « On connait les gens dans l'*occasion*. Ce sont ordinairement les *conjonctures* qui déterminent au parti qu'on prend. Il faut se comporter selon l'*occurrence* des temps. Quelques politiques prétendent qu'il est des *cas* où la raison défend de consulter la vertu. La diversité des *circonstances* fait que le même homme pense différemment sur la même chose.» Il y a choix dans l'union de ces mots avec les épithètes suivantes : une belle *occasion*, une *occurrence* favorable, une *conjoncture* avantageuse, un *cas* pressant, une *circonstance délicate*. — Lorsque les *circonstances* sont envisagées dans l'art oratoire comme signifiant ce qui précède un fait et ce qui le suit, aussi bien que tout ce qui l'accompagne, lorsqu'il y a plus ou moins de liaison entre toutes ces choses, les rhéteurs les rangent parmi les lieux oratoires intrinsèques, qui sont l'une des sources où l'orateur va puiser ses preuves.— Dans le genre judiciaire, les circonstances qui ont influé sur le jugement porté, et qui sont indiquées dans les considérants, sont dites aggravantes ou atténuantes. Celles qui sont indifférentes sont écartées, c'est-à-dire non mentionnées.—Dans les sciences des corps organisés, on a égard aux circonstances dans lesquelles ils sont appelés à vivre et à exécuter toutes leurs fonctions. Le climat, les saisons, les époques de la journée, les lieux qu'ils habitent, les milieux où ils se développent et se meuvent, les corps extérieurs qui servent à leur nourriture et qui contribuent à leur reproduction, sont des circonstances extérieures. On les distingue des circonstances d'âge, de sexe, de tempérament, de constitution, de mœurs et d'habitudes, qui, étant inhérentes au sujet, méritent

plutôt le nom de *conditions*. Dans toutes les sciences expérimentales, surtout dans celles qui ont pour objet la culture et la thérapeutique des espèces végétales et animales utiles à l'homme, et de l'espèce humaine elle-même, il faut apprécier exactement ou approximativement toutes les circonstances et les conditions des phénomènes que l'on observe, et que l'on dirige pour les modifier autant que possible dans le sens du but que nous nous proposons. L—T.

CIRCONVALLATION et CONTREVALLATION (Lignes de). Les troupes chargées de faire le siége d'une place sont souvent inquiétées dans leurs opérations par l'ennemi qui peut tenter une diversion, ou chercher à envoyer des secours aux assiégés. Pour déjouer ses projets on entourait autrefois le camp et la place d'un fossé avec un parapet : c'étaient des lignes de *circonvallation*. Si la place était défendue par une garnison très nombreuse, on prenait aussi quelquefois la précaution de lui opposer une autre enceinte de lignes de *contrevallation*, en sorte que le camp des assiégeants était compris entre ces deux enceintes fortifiées. Durant les dernières guerres, la rapidité des opérations n'a pas permis de faire usage de ces moyens défensifs ; l'audace y a suppléé. Cependant, les Français ne négligèrent pas de se fortifier devant Mantoue, mais ils se bornèrent à l'enceinte de leur camp sans étendre leurs lignes autour de la place. (*Voy.* le mot LIGNES [art militaire].) F—T.

CIRCULAIRE, adjectif qui signifie au propre *fait en forme de cercle*, du verbe *circuler*, qui vient de *circùm ire* (*aller tout autour, suivre tous les détours d'un chemin, aller de tous côtés*) ; de là une nouvelle signification prise par le mot CIRCULAIRE comme substantif, qui s'est appliqué à tous les écrits destinés à circuler et à passer de main en main pour donner connaissance d'un avis ou d'un fait. Sous ce rapport, tous les journaux de chaque jour, toutes les brochures du moment, sont des circulaires, mais l'on désigne plus spécialement sous cette dénomination les avis et les prospectus répandus par le commerce pour appeler les chalands et les actionnaires. —On donne aussi le nom de *circulaires* aux instructions écrites qu'un chef d'administration adresse à tous ses subordonnés pour leur servir de règle de conduite, ce sont les *circulaires administratives*, parmi lesquelles il faut distinguer les *circulaires ministérielles*, comme ayant beaucoup plus d'importance que toutes les autres. Dans notre système de gouvernement, les ministres, étant seuls responsables, doivent exercer la plus grande surveillance sur toutes les parties du service qui leur est confié, et dont ils sont les chefs suprêmes ; ils ne sauraient donc se mettre trop souvent en relation avec leurs subordonnés pour leur rappeler les règles générales de conduite qu'ils doivent suivre dans leur gestion ; il est d'ailleurs de la plus haute importance que dans toutes les parties de l'empire l'administration soit uniforme ; et tel est en effet le seul but qu'un ministre doit se proposer dans les circulaires qu'il adresse aux fonctionnaires ou aux employés placés sous ses ordres. Si des questions ardues se présentent, il en est référé au ministre, qui répond par une circulaire, en donnant son avis personnel, qui devient la règle de l'administration ; mais cette circulaire n'a d'autre autorité que celle qui peut être attachée à l'opinion du chef de l'administration, et en général toute circulaire ministérielle, quelles que soient les dispositions qu'elle renferme, ne peut être considérée que comme un simple avis administratif, qui n'a en réalité aucune force obligatoire pour les citoyens étrangers à l'administration, parce qu'elle n'est destinée qu'à éclairer les subordonnés du ministre sur leurs devoirs. S'agit-il donc de l'interprétation d'un texte de loi ou de la décision d'un point de droit, la circulaire ministérielle ne peut rien changer à l'état des choses, quelle que soit l'opinion manifestée par le ministre dans son instruction ; la discussion reste entière, et les tribunaux qui, suivant les règles

de la compétence, peuvent être saisis de la connaissance du litige n'ont pas à s'enquérir si le ministre a été de tel ou tel avis ; car une circulaire ne peut avoir pour eux ni force ni autorité. C'est là, en droit, un point de doctrine tellement élémentaire que l'on ne saurait trop s'étonner de voir des ministres s'arroger le droit de faire de la législation par des circulaires : le roi lui-même, par ordonnance, ne le peut pas, comment un ministre le pourrait-il ? Cependant les efforts se renouvellent sans cesse, et tout récemment encore nous avons vu une circulaire de ministre élever la prétention de régler la forme de procédure devant les conseils de guerre, sous prétexte que la loi avait besoin d'être interprétée : le scandale qui en est résulté aurait dû tout d'abord ouvrir les yeux, car en même temps que quelques-uns de ces tribunaux exceptionnels, trop accoutumés à tout apprécier d'après les règles de l'obéissance passive militaire, se soumettaient religieusement à la volonté ministérielle, d'autres, mieux éclairés sur leurs devoirs judiciaires, refusaient hautement de prendre pour code ce qui n'était point écrit dans la loi. L'hésitation n'était pas même permise, et elle ne peut être attribuée qu'à l'ignorance où sont généralement les juges militaires des premiers principes du droit politique qui nous régit, car il n'est pas un seul tribunal qui ne sache qu'il n'a d'autre règle de conduite à suivre que celle qui est écrite dans la loi, et qu'il ne doit rechercher l'interprétation de la loi que dans la loi elle-même, et non dans des circulaires qui ne peuvent avoir aucune autorité légale. Aussi décide-t-on, en droit administratif, que les circulaires ministérielles ne constituent pas même une décision, et qu'ainsi elles ne peuvent causer à personne aucun préjudice réel, ce qui ne permet pas qu'elles soient attaquées devant le conseil d'état par la voie contentieuse; ce sont de simples écrits, de simples instructions que l'on doit considérer comme purement confidentielles et sujettes à erreur. TRULET, A.

Les CIRCULAIRES en matière commerciale ont pour objet le plus général de faire part de la formation ou de la dissolution d'une société, de quelques changements survenus dans une maison, d'une nouvelle signature, ou encore de faire des offres de service, de remettre des prix courants; elles servent aussi à donner un avis général aux correspondants ; c'est enfin par le moyen des lettres circulaires qu'on répand un fait dont on veut qu'ils aient tous la connaissance. Beaucoup de circulaires sont insignifiantes ou d'un médiocre intérêt ; on les fait le plus souvent imprimer, et ceux qui les reçoivent les laissent sans réponse toutes les fois qu'elles ne renferment qu'un avis sans importance : les plus essentielles sont celles où l'on fait part de l'établissement d'un commerce, de la formation d'une société en cherchant à se créer des correspondances ; dans celles-ci les négociants ont l'usage de faire connaître d'abord le genre de commerce qu'ils se proposent de suivre; exposent ensuite leurs avantages, tels que les capitaux considérables, des connaissances acquises dans la partie, afin de déterminer les correspondants en leur faveur par la confiance qu'inspirent toujours l'instruction, l'expérience et la fortune ; puis ils terminent d'ordinaire en donnant au bas de la lettre la signature sociale. E. D.

CIRCULATION (physiologie), *circulatio, sanguinis circuitus* ; fonction propre aux êtres organisés et au moyen de laquelle s'opère le mouvement perpétuel et simultané de composition et de décomposition qui constitue la vie organique. — Par cela même que les végétaux et les animaux se nourrissent par intussusception, la circulation devient pour eux une fonction indispensable, car il leur faut des organes qui, d'une part, viennent puiser l'élément nutritif à son point de contact avec les surfaces, pour aller ensuite l'offrir, en quelque sorte, aux tissus qui doivent se l'assimiler, et que, d'autre part, ces organes reprennent dans ces tissus les molécules de décomposition pour les transporter au dehors

— On conçoit d'avance que la configuration et la structure de l'appareil circulatoire devront offrir des modifications aussi variées que la forme et la composition des espèces d'individus chez lesquelles on l'observe; mais quelles que soient les différences que présente la circulation d'un végétal comparée à celle d'un mammifère, on est obligé d'y reconnaître une seule et même fonction, car, en philosophie naturelle, les formes ne sont rien, le but final est tout.— Le phénomène de la circulation chez les animaux supérieurs fut long-temps ignoré; quant à la circulation végétale, elle est d'invention toute récente. Les anciens, qui considéraient le cœur comme le réservoir du *pneuma* (air vital), et les artères comme des canaux aériens, n'avaient aucune idée nette du mode de distribution du sang; ils croyaient que, renfermé dans les veines, ce liquide y subissait un mouvement alternatif de fluctuation, qu'ils comparaient à l'agitation des flots de l'Euripe. Cependant Aristote considéra le cœur comme la source du sang, qui se perdait ensuite sans retour par les veines. Galien, qui avait observé la marche inverse du sang dans les artères et dans les veines, fut ainsi sur le point de découvrir la circulation. Ce ne fut que long-temps après, au XVIe siècle, que Césalpin, Columbus et Servet découvrirent ce qu'on appelle la circulation pulmonaire; mais ce fut Harvey qui, en 1619, déchira le voile qui couvrait encore cette fonction merveilleuse considérée dans son ensemble: Harvey représenta le cœur comme le centre circulatoire, et compara judicieusement le mécanisme de cet organe à celui d'une pompe aspirante et refoulante, qui d'un côté attire le liquide qu'elle repousse de l'autre. On a peine à croire aux entraves qu'éprouva cette sublime découverte avant d'être universellement admise comme vérité démontrée, découverte qui devait ouvrir une ère nouvelle, changer la face de la physiologie et porter la lumière dans une foule de phénomènes naturels et morbides inexplicables sans elle. Dès lors la fonction qui nous occupe mérita véritablement le nom de *circulation*, puis qu'il fut reconnu que, partant d'un point déterminé, le sang allait s'épandre à la périphérie pour retourner ensuite à son point de départ. De la découverte de la circulation dans les animaux supérieurs découla naturellement celle de la même fonction dans les animaux inférieurs, à part les difficultés qui naissaient des différences de structure de l'appareil, difficultés successivement éclaircies par les naturalistes. Mais long-temps encore on pensa que la circulation était l'apanage exclusif des animaux, et ce ne fut qu'au moyen de l'application du microscope à l'organisation végétale qu'on reconnut la circulation de la sève, dont les mouvements, comme ceux du sang, n'étaient admis que d'une manière spéculative et par le fait même de la végétation. Si nous suivions l'ordre chronologique des découvertes, nous devrions donc commencer l'étude de la circulation par l'exposé de son mécanisme chez l'homme; mais il nous paraît plus rationnel de procéder du simple au composé.

1° *Circulation dans les végétaux*.

La *sève* est aux végétaux ce que le *sang* est aux animaux. Les uns et les autres comportent une trame cellulaire et des vaisseaux, plus ou moins compliqués, qui sont les réservoirs où s'élabore le fluide nutritif. Dans ces cellules, comme dans ces vaisseaux, ce fluide subit un véritable mouvement circulaire, signalé par Corti, et mieux décrit dans ces derniers temps par M. Raspail. Prenez une tige de *chara hispida*, plante aquatique, fistuleuse, assez commune dans nos contrées; séparez un entre-nœud de la tige; détachez-en, avec les précautions requises, d'abord l'écorce, puis l'incrustation calcaire qui recouvrent le tube central; plongez dans l'eau le tube ainsi préparé, et placez-le au foyer d'un microscope, alors vous observerez, à travers les parois transparentes du tube, deux courants longitudinaux inverses, bornés par les nœuds terminaux, où ils se réfléchissent pour changer de direction et se faire

suite l'un à l'autre. Or, quelle est la puissance qui imprime l'impulsion à ces courants opposés? C'est, selon toute probabilité, le mouvement combiné d'aspiration et d'expiration, qui s'opère à travers les parois du tube : or, ce qui s'observe dans le tube du *chara* existe également dans les cellules de tous autres végétaux : c'est la *circulation cellulaire*. Mais chez ceux dont l'organisation est plus compliquée, on rencontre de nouveaux organes circulatoires, sur-ajoutés en quelque sorte, ce sont les vaisseaux séveux, où l'on n'observe plus, comme dans les cellules, deux courants s'effectuant dans la même vacuole, mais un seul courant continu parcourant le cercle formé par le réseau : c'est la *circulation vasculaire*. La circulation de la sève subit des lois relatives au mode de formation du tronc végétal constitué par des emboîtements ligneux successifs. Suivant la direction qu'elle affecte, la sève est dite *ascendante* ou *descendante*. Partie de l'extrémité des racines, la première, chargée des sels qu'elle emprunte à la terre, arrive par les emboîtements intérieurs jusqu'aux bourgeons ou feuilles, où elle se sature d'acide carbonique, qui la rend propre à la nutrition, de même que le sang veineux, chargé du produit de la digestion, arrive aux poumons où il se vivifie et devient sang artériel. Ainsi perfectionnée, la sève devient descendante et circule dans l'écorce, d'où elle s'épand dans les diverses parties du végétal pour fournir à leur développement. Une expérience fort simple démontre cette nutrition par le tissu cortical : appliquez une ligature serrée sur l'écorce tendre d'un jeune végétal, les parties situées au-dessus de l'étranglement acquerront une exubérance de développement, tandis que celles qui sont au-dessus de la ligature cesseront de se développer en proportion. La sève subit dans les diverses parties du végétal des élaborations particulières qui donnent lieu à la formation des produits immédiats ou des sucs laiteux, oléagineux, résineux, etc., de même que le sang artériel fournit aux sécrétions des diverses glandes de l'économie. L'observation a démontré qu'au printemps et sur la fin de l'été la circulation végétale est plus active qu'aux autres époques de l'année; qu'en hiver elle est d'autant moins énergique que la température est plus basse. A certains degrés de froid, la congélation de la sève produit la rupture des vaisseaux et la mort des parties du végétal qui en sont le siége. (*V.* VÉGÉTAUX.)

2° *Circulation dans les animaux inférieurs.*

Le mouvement d'un liquide limpide ne peut être rendu sensible que par la présence des corpuscules qu'il charrie. Dans le sang, ce sont les globules qui rendent sa marche appréciable dans les vaisseaux capillaires. (*V.* SANG.) On conçoit que dans les animaux *infusoires*, dont le microscope permet à peine de saisir les formes extérieures, il est fort difficile de constater une circulation. Cependant, l'organisation, évidemment très complexe de ces animaux, oblige, malgré l'opinion de quelques naturalistes, d'admettre chez eux l'existence d'un véritable système circulatoire. Chez quelques *polypes* et autres animaux parenchymateux, la circulation s'opère probablement comme dans les cellules des végétaux, sous la seule influence des mouvements d'absorption et d'exhalation. Dans les *vers* et *annelides*, on commence à découvrir des vaisseaux. Au-delà, nous allons voir apparaître les rudiments d'un organe qui devient nécessaire dès que la force d'absorption ne suffit plus pour pousser le fluide nutritif jusque dans l'intimité des tissus : cet organe est le *cœur*, cavité contractile, instrument mécanique organisé, qui, d'abord simple adjuvant de la circulation, en devient bientôt l'agent essentiel, lorsqu'on s'élève dans l'échelle des êtres. Chez les *insectes*, le cœur est représenté par le vaisseau dorsal, où le sang, incolore, éprouve des oscillations qui sans doute favorisent sa pénétration dans les parties excentriques. Le cœur se prononce davantage dans les *crustacés*, et se dessine comme organe d'im-

pulsion très distinct dans les *mollusques*, lesquels ont des artères et des veines; mais ce n'est que dans les *vertébrés* qu'il acquiert tout son développement. Nous étudierons ailleurs l'évolution de cet organe; bornons-nous à dire ici qu'un cœur complet comporte quatre cavités, deux *oreillettes*, qui reçoivent le sang des *veines*, et deux *ventricules* qui le lancent dans les *artères*. Or, dans les diverses classes d'animaux, ces cavités peuvent exister isolément ou diversement combinées, séparées ou réunies en un seul organe. Ainsi, chez les animaux *articulés*, il n'existe qu'une cavité ventriculaire; chez quelques mollusques il n'existe que deux ventricules; les *poissons* présentent une oreillette et un ventricule; chez la plupart des *reptiles* il n'y a qu'un ventricule, mais deux oreillettes; enfin, dans les *oiseaux* et les *mammifères*, le cœur est complet. (*Voy.* ces mots.)

3° *Circulation dans les animaux supérieurs, et dans l'homme en particulier.*

Un cœur complet peut être divisé en deux organes distincts, accolés l'un à l'autre, composés chacun d'une oreillette et d'un ventricule. Un de ces organes ou *cœur droit* est destiné à charrier le sang noir (*circulation à sang noir*), l'autre ou *cœur gauche* préside à la *circulation à sang rouge*. On divise encore la *circulation* en *générale*, qui prend son point de départ au ventricule gauche, pousse le sang dans toutes les parties du corps et le ramène à l'oreillette droite, et en *circulation pulmonaire*, où le sang, parti du ventricule droit, traverse les poumons et revient à l'oreillette gauche. Exposons la marche et le mécanisme de ces deux circulations, qui s'enchaînent l'une à l'autre, et sont tellement combinées qu'elles s'effectuent en même temps. Le cœur est leur agent commun: nous décrirons ailleurs sa structure; ici nous nous bornerons à le voir fonctionner. Lorsque le sang veineux, affluant de toutes les parties du corps, a rempli l'oreillette droite, celle-ci se contracte pour pousser le sang, à travers la valvule tricuspide, dans le ventricule correspondant. Celui-ci, distendu, se contracte à son tour; la valvule tricuspide se relève, pour empêcher le reflux dans l'oreillette, tandis que les valvules semi-lunaires de l'artère pulmonaire s'abaissent pour lui donner passage, puis se relèvent pour s'opposer à son retour dans le ventricule dilaté de nouveau. Le sang, successivement poussé par le cœur, est donc forcé d'arriver aux poumons, où il circule par les capillaires et revient par les quatre veines pulmonaires, toujours poussé par le *vis-à-tergo*, dans l'oreillette gauche. Là recommence la même série de phénomènes que nous venons d'observer dans le cœur droit: dilatation, puis contraction de l'oreillette gauche, qui chasse le sang artériel dans le ventricule correspondant par la valvule mitrale, laquelle se relève ensuite pendant que le ventricule distendu se contracte et lance le sang dans l'artère aorte, dont les valvules semi-lunaires abaissées se relèvent pour s'opposer au reflux dans le ventricule gauche. Ces contractions successives poussent le sang jusque dans l'intimité des organes périphériques, imprimant aux artères un mouvement de dilatation et de soulèvement qui constitue le *pouls*. Après avoir traversé le réseau des capillaires généraux, le sang arrive dans les veines; mais ici la force du cœur, brisée pour ainsi dire par l'interposition des parenchymes, n'exerce plus qu'une action très indirecte sur le cours du sang, qui, dans les membres et au tronc, est obligé de remonter contre son propre poids, ascension qui s'opère lentement et sans saccades, sous l'influence du *vis-à-tergo*, des contractions musculaires, etc., et qui se trouve favorisée par la présence des valvules, disposées d'espace en espace dans les canaux veineux, pour soutenir et fractionner, pour ainsi dire, la colonne du liquide ascendant. Au voisinage du cœur, le cours du sang veineux est favorisé par l'espèce d'aspiration qu'exercent d'une part la dilatation de la poitrine dans l'inspiration, et de l'au-

tre la dilatation active des oreillettes. Enfin, le sang est arrivé par les veines caves dans l'oreillette droite, d'où nous l'avons fait partir. Mais les phénomènes circulatoires ne se succèdent pas dans l'ordre où nous avons été forcés de les décrire ; ils sont tellement combinés, avons-nous dit, que les deux ventricules se contractent ensemble pour pousser simultanément le sang, l'un dans les poumons, l'autre dans les divisions de l'aorte, pendant que les oreillettes se dilatent également ensemble pour recevoir en même temps, l'une le sang du corps, l'autre celui qui vient des poumons, mécanisme harmonieux et simple, qui se renouvelle à chaque seconde et pendant toute la vie. — Le mode circulatoire présente quelques particularités dans ce qu'on appelle le système de la veine *porte* ou la *circulation abdominale*, où le *foie* joue un rôle important. La circulation comporte surtout des modifications très importantes durant la vie intra-utérine, et dont l'exposition appartient à l'histoire du *fœtus*. Enfin, les vaisseaux *lymphatiques* sont parcourus par un fluide dont nous étudierons la marche à l'occasion de ce système. (*V.* ces mots.) — Nous parlerons ailleurs des opinions émises sur les divers bruits du cœur, mais nous devons mentionner ici, comme se rattachant immédiatement à l'acte circulatoire, la cause des battements que l'on perçoit à la région précordiale : ils sont dus à ce que la pointe du cœur vient frapper les parois de la poitrine entre la sixième et la septième côte, en avant et un peu à gauche, ce qui arrive, selon la plupart des physiologistes, au moment où, les ventricules se contractant, les oreillettes se dilatent, et, trouvant une résistance en arrière contre la colonne vertébrale, repoussent la pointe du cœur en avant et en haut. Les battements du pouls, qui correspondent à la contraction des ventricules, se font sentir en même temps. La contraction des ventricules a reçu le nom de *systole*, et leur dilatation celui de *diastole*. On admet que le cœur se contracte chez l'adulte environ 70 fois par minute ; chez l'enfant naissant, le pouls bat 140 fois ; chez le vieillard, il descend à 60 et au dessous. On sait que l'accélération persistante du pouls est un des éléments de la *fièvre*, et que son extinction momentanée constitue la *syncope*. — Pour que l'existence fût assurée, il fallait que les mouvements de l'organe central de la circulation fussent soustraits à l'empire de la volonté. Cependant, on cite des individus doués de la faculté d'arrêter volontairement les battements de leur cœur. La force d'impulsion de cet organe a donné lieu à des calculs très variables : tandis que Borelli évalue cette force à 180 mille livres, Keil ne l'estime que de 8 onces. Quelques-uns veulent que chaque contraction du cœur suffise pour pousser le sang jusqu'aux extrémités vasculaires, d'autres prétendent, avec plus de vraisemblance, que le sang n'arrive aux capillaires qu'après une série variable d'impulsions. Quant à la part que prennent les artères à l'impulsion du sang, les uns les considèrent comme des organes passifs de transmission, doués seulement d'élasticité ; d'autres leur attribuent une force active de contractilité. Bichat, considérant qu'elles sont toujours exactement pleines, pensait que leurs inflexions diverses étaient sans influence sur la progression du sang ; mais il est probable que les courbures qu'elles présentent dans certaines régions ont pour but de préserver certains organes délicats contre les effets d'une trop forte impulsion. C'est probablement sous l'influence de la contractilité fibrillaire, autant que par la force du cœur que le sang coule dans les capillaires. Quant aux veines, elles sont évidemment passives ; aussi les voit-on se distendre sous l'influence des moindres causes qui peuvent entraver le cours du sang veineux ; ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles qu'elles manifestent l'influence des contractions du cœur. — Les mêmes dissidences règnent à l'égard du temps nécessaire à l'accomplissement du cercle circulatoire : tandis que les uns veulent que ce cercle

s'achève en deux minutes, d'autres pensent que le sang parti du cœur n'y revient qu'au bout de vingt-quatre heures. Du reste, on conçoit combien de pareils calculs doivent offrir de différences dans les résultats, selon que les observations portent sur des sujets de tel âge, de telle constitution, ou placés dans telle ou telle circonstance; car la circulation est évidemment plus active chez les jeunes sujets que chez les vieillards, chez les individus pléthoriques que chez les personnes lymphatiques, etc.

L'étude de la circulation est féconde en considérations physiologiques et pathologiques, car le *sang* est le stimulant de la vie, la source de tous les produits de l'organisme, la *chair coulante* de Bordeu, le véritable *pabulum vitæ*. C'est le système circulatoire qui est l'agent de la plupart des maladies, *fièvres*, *inflammations*, *hémorragies*, sans compter les lésions particulières dont le tissu vasculaire peut lui-même être le siége. (*V.* Anévrisme, Varices, etc.) Forget.

En économie politique, on donne le nom de circulation au mouvement des *monnaies* ou des *marchandises*, lorsqu'elles passent d'une main dans une autre. La circulation, n'ajoutant rien à la *valeur* des choses, n'est point par elle-même productive de *richesses*; mais elle est active quand les *produits* passent promptement d'un *producteur* à un autre, jusqu'au moment où ils ont acquis leur entière valeur; et lorsqu'ils passent promptement de leur dernier *producteur* à leur premier *consommateur*, la *production* est plus rapide. — Toute *marchandise* ou *denrée* qui est offerte pour être vendue est dans la *circulation*; elle n'y est plus lorsqu'elle est entre les mains de celui qui l'acquiert pour la *consommer*. Des immeubles, des *services productifs*, peuvent être dans la *circulation* lorsqu'ils sont à vendre; ils n'y sont plus quand ils cessent de pouvoir être acquis. La *monnaie* est une marchandise qui est toujours dans la *circulation*, parce qu'elle n'est jamais acquise pour être consommée, mais qu'elle l'est seulement pour être échangée de nouveau. Feu J.-B. Say.

Circulation (Banque et billets de). (*V.* Banque et Banquier.)

CIRCUMNAVIGATION, c'est-à-dire *voyage autour du monde*. — Les limites imposées à la navigation par l'insuffisance des sciences n'avaient jamais permis aux anciens de parcourir le globe entier. Ne pouvant s'aventurer en pleine mer, faute d'une direction certaine, toujours obligés de longer les côtes, il leur était impossible d'entreprendre l'exploration de toutes les mers, et d'arriver ainsi à reconnaitre toutes les parties de la surface terrestre. Aussi le monde des anciens fut-il toujours resserré dans des bornes assez étroites. La plus grande partie de l'Afrique, de l'Asie orientale, qui comprend le Japon, l'immense empire de la Chine et les contrées voisines, l'Amérique et l'Océanie entières, leur restèrent inconnues. Les expéditions maritimes de Scyllax, d'Eudoxe de Cyzique et d'Hannon, le long des côtes d'Afrique, furent les prodiges de ces temps d'inexpérience. — Même après la découverte ou l'importation de la boussole, il fallut un long espace de temps aux navigateurs européens pour se hasarder au loin avec ce merveilleux guide, sur des mers dont l'immensité était un objet d'effroi. L'intrépidité de Colomb et de Vasco de Gama, qui nous paraît aujourd'hui si facile, n'en fut pas moins réellement la preuve d'un courage héroïque, digne de l'admiration de l'univers et des chants des poètes. — Il avait fallu que, se lançant à travers l'Océan, le premier eût découvert un monde nouveau, et le second une route vers l'une des plus célèbres contrées de l'ancien monde, pour frayer la voie à des entreprises encore plus hardies. N'était-ce pas en effet le comble de l'audace que de tenter sur les mers le tour du globe? — Suivons rapidement dans leur longue carrière les plus célèbres de ces téméraires voyageurs. — Le premier de ces entreprenants explorateurs est, comme on le sait, le Portugais Ferdinand Magalhaens, que nous appelons Magellan. Passé au

service d'Espagne, par ressentiment d'une injustice, il part de Séville en 1519, le 20 septembre, avec cinq vaisseaux, pour chercher un passage aux Indes par le midi de l'Amérique, découvre et traverse le détroit qui porte son nom, aborde aux îles Mariannes, puis aux Philippines, où il meurt. Mais un de ses vaisseaux, conduit pas Jean-Sébastien Catto, revient par le cap de Bonne-Espérance à Séville, où il arrive le 5 septemb. 1522, ayant accompli son immense tournée en 1,124 jours.—Un second voyage autour du monde est exécuté, un demi-siècle après, par l'Anglais Francis Drake, en 1,051 jours. C'est en 1578 qu'il atteint l'extrémité australe de l'Amérique désignée plus tard par des navigateurs hollandais sous le nom dn *cap Horn*.—L'un de ces voyages les plus renommés est sans contredit celui de l'amiral Georges Anson, dont Rousseau a placé dans son immortel roman une si fidèle et si brillante analyse. Ce fut par le détroit de Le Maire que cet habile capitaine exécuta son entreprise. Il était de retour en Angleterre le 4 juin 1744, après une navigation de trois ans et demi. C'était en combattant qu'il avait accompli sa mission.—Après ces noms illustres, viennent ceux de Byron, oncle du plus grand poète de la moderne Angleterre; de Bougainville, à qui la famine a presque dérobé la gloire des plus belles découvertes dans l'Océanie; de Cook, plus heureux que lui, sous ce rapport; de notre infortuné La Peyrouse, enseveli par un funeste accident, avec tous ses compagnons, au milieu de ses triomphes, et arrêté dans sa course, après avoir découvert le canal qui sépare la Mandchourie des terres d'Iéso, et l'autre détroit, qui, à si juste titre, a conservé son nom.—Signalons encore d'Entrecasteaux, qui fut si près de reconnaître les passages où La Peyrouse avait succombé, Vancouver, Flinders, les généreux Français, et entre autres le courageux et ingénieux Péron, qui explorèrent si bien la Nouvelle-Hollande (*Australie*), malgré tous les efforts faits par un capitaine si peu digne de leur commander, pour entraver cette belle expédition. Recommandons aussi aux amis des sciences les Krusenstern, les Kotzebue (*Otto*), le capitaine Duperrey, cher à l'humanité par son heureuse vigilance sur la santé de son équipage, revenu en Europe sans perte d'hommes, sans malades et même sans avaries; son digne émule, le capitaine d'Urville, à qui l'on doit la certitude complète du naufrage de La Peyrouse et le modeste monument élevé à la mémoire de cet homme illustre, dans l'île fatale de *Vanikoro*, et enfin M. le capitaine La Place, dont la relation inspire encore beaucoup d'intérêt, après tant de récits renommés.—N'oublions pas non plus de rappeler le corsaire écossais *Peachox*, cité dans le *Journal étranger* de juillet 1754, comme ayant parcouru la circonférence du globe en 240 jours. AUBERT DE VITRY.

CIRE (du latin *cera*, fait du grec *keros*). Tout le monde connait cette substance, et sait qu'elle se trouve dans les rayons des ruches d'abeilles, et fait la matière des alvéoles qui renferment et conservent le miel. La cire du commerce, connue sous le nom de CIRE JAUNE, est une substance compacte plus ou moins dure. La nuance en est d'un jaune qui varie du clair au plus foncé, suivant les lieux où elle a été récoltée et le plus ou moins de soin qu'on a mis à la fondre. Elle est presque insipide; sa cassure est grenue et un peu résiniforme. Il nous en vient de Russie, de Hambourg, du Sénégal, d'Amérique, et nous en recueillons nous-mêmes des quantités notables, principalement en Bretagne, dans le ci-devant Gâtinais et en Bourgogne. Celle de Russie est d'une couleur jaune tendre; elle est très nette. Les pains n'ont que peu de *pied* (partie impure), l'odeur en est légèrement aromatique. On en connait une variété appelée *cire de l'Ukraine*, qui donne quelquefois un *second blanc*; mais, en général, toutes les cires russes ne se décolorent qu'en partie et avec difficulté. Aussi ne s'en sert-on guère que pour le frottage des parquets d'appartements et des meubles; le reste est des-

tiné à la fabrication des cierges communs et des bougies filées, dites *rats-de-cave*. (*Voyez* BOUGIES, tom. VII, pag. 485.) Elle nous arrive en balles de 150 à 200 kilogrammes. La première enveloppe de ces balles est une toile forte, recouverte d'une natte de jonc, et le tout est cordé par dessus. Les pains pèsent assez communément de 15 à 20 kilog., et ont de 12 à 16 pouc. de hauteur.—La *cire de Hambourg* est on ne peut plus variable : il y a des pains d'un jaune vif, d'autres d'un jaune tendre, un peu verdâtre, et enfin il y en a de presque blancs. L'odeur de cette cire est en général agréable. Les résultats de son blanchîment sont plus avantageux que pour la cire de Russie. Les pains sont plus petits que ceux de cette dernière : beaucoup d'entre eux ne pèsent que de 2 à 3 kilogr. On nous l'apporte en futailles de 2 à 300 kilogr., et même il en vient quelques balles sous toiles de 150 à 200 kilogr., conditionnées avec un grand soin.—La *cire d'Amérique*, à raison de la vaste étendue de la région qui la produit, offre des caractères très variables. La plus connue et la plus estimée est celle qui nous vient des États-Unis. Celle-ci est tantôt jaune-foncé, tantôt jaune tendre, ou brune ou verdâtre, et même blanchâtre. Les pains ont beaucoup de *pied*, et à l'intérieur ils sont sales. L'odeur de la cire d'Amérique est très variée : quelques pains sentent le girofle, d'autres ont une légère odeur de vanille; elle ne se blanchit ni très bien ni facilement. Les pains sont très petits; il y en a de 1 à 2 kilogr., et un grand nombre ont été brisés et réduits en petits fragments appelés *menus*. Cette cire est difficile à clarifier et donne beaucoup de déchet ; elle nous arrive en barils de 100 kilogr., quelquefois en barriques de 3 à 400 kilogr.—La *cire du Sénégal* est de couleur brune foncée, et quelquefois presque noire. Il y a beaucoup de déchet à la fonte. Son odeur est incertaine, mais toujours assez repoussante; néanmoins, il y a de ces cires qui se blanchissent bien et facilement. C'est la plus abondante dans le commerce. Elle nous vient, soit en surons soit en caisses, et même souvent à nu. Les pains sont de forme carrée-longue, et parfois aussi en forme de barillets du poids de 25 kilogr. environ. —La *cire de Bretagne* est de couleur jaune foncée, conservant une forte odeur de miel brut, tel que celui qu'élaborent les abeilles qui ont butiné sur les fleurs du sarrasin (*fagopyrum*). Dans certaines parties de la Bretagne, on fond la cire proprement et avec précaution; alors elle est bien nette et sans *pied;* mais dans d'autres localités la surface de la partie inférieure des pains est très sale, et le *pied* considérable. Quoi qu'il en soit, les blanchisseurs-ciriers en font grand cas: ils en obtiennent un blanc parfait, et c'est celle qui est principalement destinée à la bougie fine et à la pharmacie, sous le nom de *cire-vierge*. On l'expédie des diverses parties de la Bretagne en pains qui pèsent depuis 3 jusqu'à 30 kilog., contenus dans des balles du poids de 75 à 100 kilogr.—La *cire du Gâtinais* ressemble beaucoup à celle de Bretagne, dont elle n'a pas cependant l'odeur *fagopyrique*. Le blanchîment en est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible. On l'emploie donc principalement pour le frottage. Elle arrive souvent à Paris à découvert ; on la place à nu dans de grands paniers, ou même sur le fond des charrettes. Les pains sont en général de formes variées et de poids inégaux ; il s'en coule beaucoup en forme de briques de savon de Gênes, du poids de 2 à 3 kilogr.—La *cire de Bourgogne* est à peu près semblable à la précédente et a les mêmes propriétés ; elle arrive à Paris ordinairement en très gros pains, qui vont jusqu'à 50 et même 60 kilog.; mais il y en a aussi de plus petits, qui ne pèsent pas au-delà de 5 à 20 kilog. On l'expédie dans de grands paniers, et quelquefois dans de très gros tonneaux qui ont servi au sucre.—La *cire* qui produit le plus beau blanc est celle *de Smyrne*, dans le Levant ; c'est aussi la plus transparente; malheureusement on en voit à peine.—Dans le midi de la France, il y a aussi quelques cires qui

blanchissent parfaitement, et au premier rang de celles-ci il faut placer celle que l'on récolte dans les grandes landes, entre Bordeaux et Bayonne; viennent ensuite celle de la Sologne, et enfin celle de la Basse-Normandie. Pelouze père.

Art de modeler en cire.

Cet art a été connu dès la plus haute antiquité et a été principalement pratiqué par les Grecs et les Romains. Dans l'ancienne Grèce, la cire se prêtait à toutes les formes et se pliait à la fantaisie de tous les artistes. On se servait de cire pour une espèce de peinture à l'encaustique, à laquelle on donnait telle couleur que l'on voulait, et dont on faisait des portraits que l'on endurcissait ensuite par le moyen du feu, et de vernis en cire pour le revêtement des murs et des statues. Le premier de ces procédés a été retrouvé ou réhabilité de nos jours, et l'on a vu à l'exposition de 1834 des portraits et d'autres peintures faits avec une espèce d'encaustique dont la cire forme la principale base, et que l'on emploie avec le pinceau comme les autres couleurs. Il s'était formé chez les anciens une classe particulière d'artistes en ce genre qui parvinrent à rivaliser avec les statuaires et les fondeurs en bronze, en modelant en cire les figures les plus belles et les chefs-d'œuvre de la statuaire. Qui ne se souvient des Amours en cire dont il est fait mention dans les *Poésies* d'Anacréon et du groupe, si souvent imité, de la *Marchande d'Amours*? Des images de beaux enfants exécutées en cire et en relief décoraient les chambres à coucher des Grecs. Un ancien et pieux usage voulait qu'aux fêtes d'Adonis (*voy.* l'article Adonies) on disposât dans chaque maison un petit jardin, garni de pots de fleurs et de corbeilles de fruits; mais comme, à cette époque (mars et avril), la saison n'était pas encore assez avancée pour offrir tout ce que l'on eût pu désirer, on y suppléait au moyen de couronnes, de fleurs et de fruits en cire. On employait aussi chez les anciens des figures de cire dans les opérations magiques et pour l'explication des songes. Ces pratiques superstitieuses, et quelquefois même criminelles, ont régné pendant long-temps également en France et dans d'autres pays, mais elles n'ont plus rien conservé que d'innocent là où elles existent encore.—Voici deux traits qui feront juger de la perfection où les artistes anciens étaient parvenus dans l'imitation des objets naturels par le secours de la cire. Sphærus, philosophe stoïcien, disciple de Cléanthe, avait été appelé par Ptolémée-Philopator à Alexandrie. Un jour qu'il soutenait la vérité des images reçues par les impressions des sens, le roi, pour le réfuter, fit servir devant lui un plat de grenades en cire: le philosophe étendit la main pour en prendre et en manger, sur quoi Ptolémée crut pouvoir le taxer de faux jugement et condamner sa doctrine; mais sphærus, sans se déconcerter, répondit sur-le-champ: « Je n'ai pas jugé que c'étaient des grenades, mais bien qu'il était probable que c'étaient des grenades; et il y a de la différence entre une *idée positive* et une *probabilité*. » Lampridius raconte que l'empereur Héliogabale se plaisait à donner des repas où il faisait servir, imités en cire, tous les mets qu'il mangeait lui-même en nature. Après chaque service, les convives étaient obligés, selon l'usage, de se laver les mains, et on leur présentait ensuite un verre d'eau pour aider à la digestion. L'auteur ne dit pas si l'on y ajoutait un cure-dent, dont l'invention, il est vrai, doit être rapportée, selon toute probabilité, à des temps plus modernes. — L'emploi le plus général et peut être le plus utile qui ait été fait dans ces temps modernes des imitations en cire s'applique à l'étude et à la représentation du corps humain. Nous ne parlons pas ici des figures du *salon de Curtius* et autres, qui ont cependant leur mérite et leur attrait de curiosité sous le rapport de l'art, mais dont le spectacle fatigue bientôt par sa monotonie et leur immobilité, mais de la préparation des pièces anatomiques en cire qui ont rendu de si grands services à l'étude de l'anatomie. On attribue généralement le premier em-

ploi de ce procédé à l'abbé Gaetano Giulio Zumbo, de Syracuse, qui apporta à l'académie des sciences de Paris, en 1701, une tête faite d'une certaine composition en cire, qui imitait parfaitement une tête naturelle, préparée pour une démonstration anatomique. D'autres ont revendiqué l'honneur de cette invention pour de Nones, médecin de l'hôpital à Gênes, vers la fin du XVIIe siècle, et dont l'abbé Zumbo n'aurait été que l'aide et l'exécuteur mécanique en cette occasion. Quoi qu'il en soit, il est certain que cet art fut connu long-temps en Italie, à Florence surtout, avant qu'on pensât sérieusement à en tirer parti en France; mais, pour avoir été tardifs, les essais n'en furent pas moins heureux dans notre patrie, et bientôt il y fit des progrès rapides, grâce au talent des Pinson, des Benoît, des Laumonier, qui ont eu de nos jours pour successeur et pour émule le célèbre Dupont, dont le cabinet a été visité et admiré par tout ce qui a un nom dans la science. Ils ont découvert des procédés nouveaux qui donnent à la cire le ton nacré des tendons, la transparence des membranes, l'œil onctueux des graisses, les différents pourpres qu'offrent les veines plus ou moins remplies, et ont su donner à cette substance naturellement opaque la transparence que les vaisseaux lymphatiques doivent nécessairement avoir; enfin, ils ont appliqué tous ces moyens avec tant de patience et un sentiment si parfait de ressemblance qu'il n'y a pour ainsi dire que le tact et l'odorat qui avertissent que ce n'est point un cadavre que l'on a sous les yeux. Mais ces imitations d'une vérité si frappante ne présentaient guère que la surface des objets; et comme les détails intérieurs, encore plus nécessaires à l'étude, ne pouvaient être rendus par ce moyen, elles étaient plus convenables à un musée qu'à un amphithéâtre. Leur nature, d'ailleurs, n'aurait pas permis qu'on les maniât impunément et sans altérer bientôt leurs formes et leurs couleurs. M. le docteur *Auzoux*, avec une composition semblable au carton-pâte, qui se coule dans des moules, et prend, en se séchant, la dureté du bois, est parvenu, depuis 1822, à construire des pièces anatomiques et des sujets tout entiers, dans lesquels tous les organes et tous les détails des parties externes et internes sont fidèlement représentés. Ils se démontent facilement et se décomposent en un nombre considérable de pièces, ayant un numéro d'ordre correspondant à un tableau synoptique imprimé, qui sert à indiquer, et le nom de l'organe que chacune d'elles représente et l'extrémité par laquelle on doit faire le déplacement. Un modèle, publié en 1825, portait 66 numéros d'ordre et 356 numéros de détails; un second modèle, publié cinq ans après (en 1830), présente 129 numéros d'ordre et 1,115 numéros de détails. Ces préparations ont l'avantage d'abréger le temps que les élèves consacrent à l'étude de l'anatomie; de remémorer les détails anatomiques à ceux qui se sont déjà occupés de cette science; d'en rendre l'étude praticable dans toutes les saisons de l'année, dans toutes les circonstances, et toutes les fois que le besoin peut l'exiger; de la rendre possible dans les pays où le climat et les préjugés s'opposent aux dissections; de contribuer à la perfection des beaux-arts en rendant cette étude moins repoussante et plus accessible aux artistes; enfin, de faciliter la réalisation d'un vœu exprimé depuis long-temps par les hommes qui se sont le plus occupés de l'éducation de la jeunesse, *de voir l'étude de l'anatomie faire partie de l'instruction publique*. (*Voyez* CLASTIQUE [anatomie].)—Ce que M. Auzoux a fait pour l'étude de l'anatomie, d'autres artistes l'ont tenté également avec succès, depuis quelques années, pour l'étude de la botanique et pour les arts du dessin et de la peinture, en leur offrant des modèles artificiels, parfaits d'imitation, et dignes à leur tour d'être imités; et cette fois la *cire*, gardant toute sa prééminence, a fait en même temps de ces modèles des objets d'agrément et de luxe ravissants pour l'œil, et qui méritent de figurer dans les appartements des riches à côté des plus beaux

produits des arts. La première personne qui se soit occupée en France de la reproduction des fleurs et des végétaux en cire est Mme veuve *Didot*, dont les essais avaient été admis, en 1823, à l'exposition des produits de l'industrie. Celle de 1834 a offert à l'admiration des visiteurs les modèles les plus variés et les plus séduisants en ce genre dus à l'habileté de M. *Monbarbon*, et surtout à celle de Mlle *Louis*, qui a été honorée d'une mention par le jury, et qui, certes, avait mérité mieux. Les fleurs artificielles de Mlle Louis ont trompé l'œil des botanistes les plus exercés, qui n'ont été convaincus, comme l'apôtre S. Thomas, qu'*après avoir touché*, tant la légèreté, la diaphanéité des feuilles et des pétales, la mollesse des contours, la flexibilité des tiges, la variété des nuances et des teintes, le duvet qui les couvre quelquefois et tous les autres accidents du règne végétal, cet ensemble d'organisation enfin que les botanistes appellent *la physionomie des plantes*, ont été poussés loin dans l'imitation. Peut-être le jury central de l'exposition, ainsi que la Société d'encouragement qui avait également accordé à Mlle Louis une mention honorable dans sa séance de 1829, a-t-il jugé que ces beaux produits n'offraient pas le genre de mérite que l'on recherche avant tout aujourd'hui, et sans doute avec raison, celui de constituer une branche d'industrie accessible au plus grand nombre et capable d'occuper beaucoup de bras. Leur exécution, en effet, demande une variété de connaissances, une adresse, une patience, et surtout un goût qui ne peuvent jamais être que le partage de quelques artistes privilégiés, et dont le vulgaire ne saurait approcher. Ce sont là des qualités qu'il ne faut pas non plus dédaigner, et qui sont dignes d'être appréciées par ceux-là qui sont appelés à jouir de ces beaux produits : il ne faut pas sacrifier entièrement l'agréable à l'utile ; il faut que le luxe et la richesse dédommagent et récompensent Mlle Louis de tout ce qu'elle a fait pour eux ; et si la mode ne la prenait point sous sa protection, si le bon goût était à ce point perdu en France qu'il ne se trouvât plus personne pour encourager de semblables essais, nous aurions le mérite au moins d'avoir protesté contre cet acte d'indifférence, et nous oserions le dire, de véritable barbarie chez une nation qui a la prétention et qui s'est acquis le droit de servir de guide aux autres dans les arts d'imitation. E.

CIRE A CACHETER, mélange résineux, très fusible et très adhérent aux corps sur lesquels on le projette en fusion, et dont le nom même indique l'emploi le plus général. — La cire à cacheter nous a été originairement apportée des Indes orientales. Cette contrée devait en effet en être le berceau, et elle a de justes droits pour revendiquer l'honneur d'être la *terre classique* de la cire à cacheter, comme disait un de nos derniers rois parlant de la *betterave*. C'est l'Orient qui produit cet utile ingrédient sans l'emploi duquel tous les efforts de l'industrie éclairée ne peuvent procurer en fait de cire à cacheter qu'un corps résineux, fragile, peu adhérent au papier et sujet à se charbonner à la fusion. Cet ingrédient est la résine, fort improprement appelée *gomme-laque*, très inflammable, peu coulante lorsqu'on la fond, éminemment adhésive, et ce qui est surtout essentiel dans l'emploi qu'on en fait, ne se coagulant qu'assez lentement pour conserver pendant un temps suffisant la mollesse requise pour l'apposition des cachets. Une condition non moins importante qu'elle remplit, c'est que la résine enflammée ne se charbonne que très difficilement, et que par conséquent le sceau conserve le luisant et la vivacité de la couleur dont la cire a été teinte. Il parait que la résine-laque récemment récoltée est douée d'une onctuosité que l'âge lui fait perdre, et que c'est à quelque principe, soit volatil soit susceptible d'altération, peut-être d'oxydation, qu'est dû l'emploi favorable que font les Indiens de leur laque pour des cires supérieures en qualité. Mais en ceci, comme en tant d'autres choses, l'art peut suppléer à la

nature, et chez nous l'addition de la belle térébenthine, qu'on associe à la laque, nous procure une cire à cacheter qui ne le cède presque plus en rien à la cire d'Orient. — Les Vénitiens ont été en Europe les premiers importateurs de la cire à cacheter, et en ont successivement approvisionné le Portugal et l'Espagne. Ce dernier pays, si peu accoutumé à marcher en avant des autres, nous a cependant précédés dans cette fabrication, et il a eu l'honneur de lui imposer son nom. On a pendant bien long-temps dit la *cire d'Espagne*, mais chaque peuple brille à son tour dans les sciences et dans les arts, et aujourd'hui le Français, pour la matière sigillaire, ne reconnaît plus d'autre maître. La laque en bâton (*stick-lack* des Anglais), qui reste encore dans son état naturel, qui n'a pas subi une première fusion suivie d'un refroidissement, et que cette suite d'opérations n'a pas desséchée, convient mieux pour la fabrication que la laque en feuillets, à laquelle on ne peut rendre l'onctuosité nécessaire que par une plus large addition de térébenthine. On trouve dans le commerce trois sortes principales de laque en feuillets : la première est blonde, elle est bien fondante, et sa combustion ne laisse qu'un imperceptible résidu ; la seconde sorte est plus brune, les feuillets en sont plus épais, elle est moins fusible et laisse plus de résidu à la combustion ; enfin, la troisième sorte, fort inférieure en qualité, ordinairement réservée pour les cires de deuil, et qui altèrerait trop le rouge ou autres couleurs vives dont on voudrait la teindre, est la moins fusible de toutes et celle qui laisse le plus de résidu charbonneux. — La térébenthine qu'on doit employer de préférenc pour modifier, et surtout pour économiser la laque, est celle dite de Venise, limpide et à odeur de citron. Pour les cires d'un moindre prix, on substitue la térébenthine dite de Suisse, assez peu colorée et presque sans odeur, du moins n'en a-t-elle aucune qui soit désagréable. Enfin, pour les cires tout-à-fait communes, on emploie la térébenthine dite de Bordeaux, épaisse, brune, presque opaque et d'une odeur forte et repoussante.

De la coloration des cires à cacheter.

Les beaux rouges exigent l'emploi du vermillon de la Chine, c'est-à-dire du plus éclatant et surtout du moins altérable par la chaleur. En seconde ligne, vient le cinabre d'Allemagne, et enfin celui dit de France. Ces deux dernières sortes sont fort sujettes à noircir pendant la fusion des ingrédients pour les mélanges, et surtout à l'emploi du bâton de cire. — *Proportions des ingrédients.* Cires fines, 4 parties gomme-laque, 1 partie belle térébenthine de Venise, et 3 parties vermillon de la Chine ; 2e qualité, augmenter la térébenthine en proportion, et substituer le cinabre européen au vermillon de Chine ; 3e qualité, encore moins de laque, et négliger le choix dans les deux autres ingrédients. — Nous n'avons encore parlé que des cires rouges, les plus généralement employées; mais on en fait cependant de bien des couleurs. Pour le bleu, on peut employer l'azur le plus foncé et finement porphyrisé, le bleu de Prusse, le bleu de Cobalt, dit bleu Thénard, les cendres bleues de cuivre, et même en ménageant beaucoup la chaleur à la fonte, l'indigo et le tournesol. Les cendres d'outre-mer et l'outre-mer artificiel de M. Guimet, donnent aussi des bleus fort agréables. Pour les verts de diverses nuances, un mélange de ces bleus avec les jaunes, soit métalliques ou même végétaux, etc. Presque tous les ingrédients colorés peuvent être employés dans cette fabrication. Il faut incorporer, à l'aide d'une spatule ou mouveron les matières en poudre sèche dans la cire fondue, mais toujours à une température suffisante, sans cependant la dépasser. La couleur d'aventurine se donne au moyen du mica jaune ou blanc (*or ou argent de chat*). On parfume principalement avec le musc, l'ambre, la civette, les essences de citron, de bergamotte, de rose, de jasmin, etc. Les cires de deuil se colorent avec les beaux noirs d'Allemagne.

Du bâtonnage.

Il est de deux sortes, suivant qu'on recherche plus ou moins de beauté dans les produits, c'est-à-dire qu'on veut avoir des bâtons plus ou moins régulièrement cylindriques et plus brillants. Il y a donc des bâtons directement roulés sur un marbre tiède ou d'abord formés dans des moules et glacés ensuite. Le glacé se donne par approche d'un corps incandescent, devant lequel on fait tourner avec rapidité les bâtons. Tout le *modus faciendi* nous mènerait trop loin à décrire, et d'ailleurs il se conçoit facilement sans entrer dans les détails. Les cires marbrées s'obtiennent par un procédé fort analogue à celui de la marbrure des tranches pour la reliure des livres. Chacune des cires colorées est fondue dans un vase à part, et toutes sont ensuite réunies dans une chaudière commune, où on fait naître des zones de diverses couleurs en imprimant un mouvement circulaire à la matière au moyen d'un bâtonnet; on cueille ensuite la matière du bâton de cire, où se retracent les zones en petit. Il faut dire aussi comment souvent on est trompé à l'achat de cires communes fourrées d'une enveloppe de cire fine, qui a été collée en poudre sur le noyau, et glacée au feu à l'ordinaire. PELOUZE père.

CIRE DES OISEAUX (*cera* ou *ceroma*). On donne ce nom à une membrane ordinairement colorée, qui recouvre la base du bec, et surtout celle de la mandibule supérieure chez plusieurs oiseaux. Les proportions et les couleurs de cette membrane, son épaisseur; ses formes extérieures, fournissent aux ornithologistes des caractères propres à faciliter la distinction des espèces. On dit que la cire est *mamelonée*, *caronculée*, *furfuracée* ou *nue*, lorsqu'elle offre des mamelons, ou des points charnus, ou des écailles blanches et caduques, ou une surface entièrement dénudée et plus ou moins lisse. Les rapaces diurnes, les perroquets, les canards, les hoccos, les céréopses, sont les oiseaux qui ont le bec pourvu de cette membrane, dont l'existence fait admettre la division des becs en trois parties, l'une osseuse, l'autre cornée, déjà décrites (*voy.* t. v, p. 141, et t. vii, p. 427), et la troisième molle ou *cire*. Celle-ci existe dans les deux mandibules du hocco, tandis que les oiseaux du genre faucon de Linné n'en sont pourvus qu'à la mandibule supérieure, où elle est en général plus étendue que dans les perroquets, chez lesquels elle est fort petite. Cette membrane présente aussi dans quelques espèces un sillon plus ou moins long et étroit, qui conduit à l'ouverture des *narines*. (*Voy.* ce mot.) L—T.

CIRIER. (*Voy.* ARBRE DE CIRE.)—C'est aussi le nom du fabricant et du marchand de *bougies*, *cierges* (*voy.* ces mots), et autres ouvrages en *cire*.

CIRON. Nom vulgaire d'un petit insecte qui, a-t-on dit, s'insinue quelquefois sous l'épiderme de la peau de l'homme, principalement aux mains. L'existence de cet animal parasite dans les petits boutons de la gale de l'homme, déjà admise au xe siècle par Avenzoar, fut de nouveau confirmée par plusieurs médecins, parmi lesquels Moufet et Redi se distinguent. C'est ce dernier qui a le premier observé et décrit avec soin le ciron de la gale humaine. Galès prétendit en 1812 avoir découvert plus de deux cents fois cet insecte pris dans les boutons des galeux des hôpitaux de Paris. En 1829, M. Raspail annonça que le prétendu ciron de la gale de l'homme n'était autre chose que l'insecte de la farine et du fromage, sans conclure que celui signalé dans cette maladie par les anciens observateurs n'existait pas; il est même persuadé que cet animal sera de nouveau observé dans les pustules galeuses de l'homme dans les climats chauds. Ces animaux ont été tour à tour appelés *cirons*, *sarcoptes*, *acares* de la gale (*acarus scabiei*). On les rencontre aussi dans la gale du cheval, du mouton, du chien, du chat. Plusieurs espèces d'acares se nourrissent de nos substances alimentaires. Ces animaux, ayant huit pieds, ne sont point de vrais insectes. M. Latreille les place dans la seconde tribu de la fa-

mille des volètres, qui est la troisième de l'ordre des arachnides trachéennes. L-T.

Quelques étymologistes ont prétendu que le nom de cet insecte avait été fait du mot grec *cheir* (main), parce que, disaient-ils, le *ciron* s'attache plus aux mains qu'aux autres parties du corps; mais il est beaucoup plus probable que le verbe grec *kéirô*, qui signifie couper, manger, ronger, est la véritable racine de ce mot.—Dans l'échelle des êtres animés, on prend ordinairement le *ciron* pour point de comparaison, lorsqu'on veut marquer le dernier degré, le point le plus minime de l'existence, mis en opposition avec les plus grandes créatures vivantes; comme on se sert de l'*hysope* et du *cèdre* (voy. ces mots) quand on veut établir une comparaison entre les deux degrés extrêmes du règne végétal. Mais le premier terme de la dernière de ces comparaisons n'est pas aussi juste, car il y a au-dessous de l'hysope des familles entières, telles que celle des mousses, qui occupent un degré beaucoup plus infime. E. H.

CIRQUE, lieu destiné chez les Romains à la célébration des jeux publics, comme le stade des Grecs, auquel il ressemblait, quoique moins irrégulier dans sa forme. (*V.* STADE.)—Le nom du cirque, dérivé de *circà*, *circùm* (autour), indique assez que son enceinte était plus ou moins circulaire. Les Romains n'eurent d'abord pour cirque que les bords du Tibre d'un côté, et une palissade d'épées droites de l'autre, ce qui rendait les courses dangereuses; de là l'étymologie *circùm enses* (autour des épées), d'où est venu, suivant quelques savants, le mot de *circenses* (jeux du cirque); d'autres le font dériver, ainsi que le nom de cirque, de la magicienne Circé, à laquelle ils attribuent l'invention de ce genre de spectacle; mais ce sont des suppositions forcées et dénuées de vraisemblance. Il est plus probable que ces jeux, institués par les anciens rois du Latium, venus de la Grèce, furent rétablis par Romulus, en l'honneur de Neptune, lorsque, d'après le conseil qu'il prétendait avoir reçu de ce dieu, il invita les peuples voisins à y assister, pour avoir occasion d'enlever les Sabines. Ces jeux furent primitivement nommés romains; on ne les appela *circenses* qu'après que Tarquin-le-Superbe eut fondé le cirque, où ils furent célébrés depuis. Très simple dans son origine, ce cirque consistait presque uniquement dans la disposition et les bornes de l'enceinte destinée aux divers exercices. Les spectateurs qui voulaient y être assis faisaient apporter des siéges plus ou moins élégants et commodes, suivant leurs facultés. Tarquin le fit environner de gradins de bois; puis on les construisit en briques, et enfin en marbre, lorsque ce cirque, agrandi et embelli par Jules-César, s'étendit entre les monts Palatin et Aventin, et eut trois stades et demi de long sur un de large (438 pas sur 125). On l'appelait avec raison le grand cirque, puisqu'il pouvait contenir 150 à 200,000 spectateurs. On connaît la passion des Romains pour les jeux du cirque, qu'ils avaient empruntés des Grecs, passion à laquelle Juvénal fait allusion dans ces vers qui s'appliquent au peuple romain :

> Duas tantùm res anxius optat,
> Panem et circenses.

Aussi comptait-on à Rome 9 autres principaux cirques, sans compter les petits; les plus magnifiques étaient ceux d'Auguste et de Néron. Ces cirques variaient pour la forme et la régularité, suivant la nature du terrain. Ils représentaient souvent le monde, ou quelque partie de la terre et de la mer, et consistaient en une vaste enceinte, garnie de sable, d'où lui vint le nom d'*arène* (*V.* ce mot), entourée de portiques et de plusieurs rangs de siéges par degrés, ordinairement cintrée aux deux extrémités, et quelquefois rectiligne du côté où étaient les portes par où les chevaux, les chars et les combattants entraient dans l'arène. Au-dessus de ces portes, il y avait douze loges, indiquant les 12 signes du zodiaque, et où se plaçaient les personnages les plus distingués. Comme ces loges n'offraient pas toutes les mêmes avantages, on les tirait au sort.

L'arène était partagée dans presque toute sa longueur par un large mur, ou plate-forme, nommée *spina* (*l'épine*), de quatre pieds de haut et sur laquelle il y avait des autels, des statues, des obélisques, etc. Le long de cette plate-forme, régnaient, des deux côtés, des banquettes destinées aux juges, aux vestales, aux familles patriciennes. Les gradins des spectateurs étaient séparés de l'arène par de forts barreaux et par un large fossé rempli d'eau. A l'extrémité du cirque, il y avait une, deux ou trois bornes, *metæ*, en forme de colonnes ou de pyramides, autour desquelles passaient les concurrents. Ceux qui en approchaient le plus, décrivant un cercle moins grand, avaient l'avantage sur ceux qui en passaient plus loin; mais aussi ils risquaient de heurter la borne et d'y briser leur char. Pour empêcher les chevaux de courir les uns avant les autres, les portes étaient fermées par des barrières, nommées *carceres* (*V.* ce mot), devant lesquelles on tendait une chaîne ou une corde qu'on retirait à un signal convenu.—On a confondu assez généralement le cirque avec le théâtre et l'amphithéâtre, soit dans leur description, soit dans la définition de leur usage. Mais les théâtres, infiniment moins spacieux, ne formaient qu'un demi-cercle, et ne contenaient pas plus de 20 à 25,000 spectateurs: ils étaient spécialement consacrés aux jeux scéniques, aux danseurs et aux funambules. L'amphithéâtre, ovale comme le cirque, mais moins vaste, servait à peu près aux mêmes usages, sauf les courses de chars. Aussi étaient-ils tous deux plus fréquentés par le peuple. Il n'existe d'autres vestiges d'anciens cirques que les restes de celui de Caracalla, à Rome, et l'on voit encore des théâtres et des amphithéâtres plus ou moins bien conservés à Nîmes, à Vérone, à Rome, à Orange, etc. Le colysée de Rome tenait le milieu entre l'amphithéâtre et le cirque. L'hippodrome de Constantinople, malgré la différence des ornements et des monuments qui le décoraient, ayant été construit sur le plan et le modèle du stade olympique, était aussi un cirque. — Ce qu'on appelait la *pompe du cirque* précédait les jeux, et consistait en une simple cavalcade en l'honneur d'Apollon ou de quelque autre dieu. Les spectacles du cirque étaient de différents genres, selon leur analogie avec les fêtes et les circonstances qui y donnaient lieu. Ce fut d'abord la lutte, le pugilat, la course à pied et à cheval, le tir des flèches et des dards, le jeu du disque ou palet; puis les courses de chars, les chasses de bêtes féroces, les combats d'animaux entre eux ou contre des criminels, les combats des gladiateurs, au ceste, au bâton, à l'épée ou à la pique; enfin, les représentations navales, pour lesquelles un ou plusieurs vastes bassins remplis d'eau étaient pratiqués au milieu de l'enceinte d'un cirque particulier, qu'on nommait alors *naumachie*. (*V.* ce mot.) Plusieurs de ces jeux se célébraient aussi dans les *amphithéâtres*. (*V.* ce mot.) Les empereurs, à Rome et à Constantinople assistaient aux jeux du cirque et de l'hippodrome. Ils faisaient placer devant les lutteurs et les combattants les prix et les couronnes destinés aux vainqueurs. Les champions furent d'abord divisés en deux quadrilles distingués par les couleurs rouge et blanche. Plus tard on en ajouta deux autres, qui portaient le vert et le bleu; enfin Domitien en créa deux encore qui avaient adopté le jaune et le violet, mais qui ne durèrent pas long-temps. Quant aux quatre premières, elles se maintinrent sous le Bas-Empire et formèrent des factions qui donnèrent lieu à de fréquentes et sanglantes séditions à Constantinople. Ceux qui couraient dans le cirque savaient le nom, l'origine, la patrie, l'éducation des chevaux qu'ils devaient monter, et les prix qu'ils avaient remportés. Peu sensibles aux applaudissements du peuple, ils se tournaient souvent du côté de l'empereur, pour lire dans ses yeux s'il était satisfait. — Les jeux du cirque offraient des spectacles inhumains, surtout les combats de gladiateurs et d'animaux. Mais les autres exercices ne laissaient pas aussi que d'être toujours sui-

vis d'accidents funestes et d'effusion de sang. Ne soyons donc pas étonnés que les Francs, nos barbares ancêtres, se soient empressés de les adopter. Childebert Ier, devenu maître de la Provence, que l'empereur Justinien Ier lui avait cédée, fit célébrer à Arles des jeux du cirque auxquels il présida, à l'instar des empereurs, pour faire acte d'indépendance et d'autorité. Chilpéric Ier fit construire un cirque à Paris et à Soissons pour y donner au peuple cet agréable passe-temps. Ces jeux paraissent avoir été l'origine des combats chevaleresques, des tournois et des duels, que les Français ont longtems préférés aux jeux scéniques et aux productions de l'esprit. H. Audiffret.

Cirque du Palais-Royal, nommé depuis *Cirque-national*, et *Lycée-des-Arts*. Au milieu du jardin du Palais-Royal, s'étendait, dans un espace équivalent à peu près à la moitié de sa longueur et de sa largeur, un édifice en bois, dont la construction, commencée en 1787, fut terminée à la fin de 1788. C'était un parallélogramme très alongé, ayant plus de 13 pieds de profondeur sous terre, et près de 10 pieds au-dessus du sol du jardin. La partie souterraine présentait une arène éclairée par en haut, et séparée par 72 colonnes d'une galerie qui communiquait à une autre par des portiques. Un chemin partant des bâtiments du palais arrivait par une pente douce à cette arène, qui avait été originairement consacrée aux exercices gymnastiques des fils du dernier duc d'Orléans et aux fêtes qu'il voudrait y donner. Elle devait être ensuite convertie en jardin d'hiver, où l'on aurait transplanté les arbustes qui devaient orner la terrasse ou galerie, formant, au moyen de 72 autres colonnes, un portique garni de treillages, qui régnait autour de la partie supérieure de ce monument. On avait aussi projeté d'y placer, le long des faces latérales, des bassins d'eaux-vives et jaillissantes, et de décorer le portique extérieur avec des bustes de grands hommes, des inscriptions, des vases, etc. La révolution changea la destination de cet édifice, et empêcha l'exécution des projets qui devaient l'embellir; on n'y a jamais vu ni bustes, ni vases, mais seulement des eaux stagnantes qu'il fallut supprimer quelques années après. Le duc d'Orléans loua le cirque à un sieur Rose de Saint-Pierre, qui, pour tirer parti de cet immense galetas, dont le loyer lui était fort onéreux, y établit un traiteur qui fit banqueroute, puis des filles, qui ne purent lutter contre la concurrence et le voisinage de leurs nombreuses rivales; puis une maison de jeu, puis un club (le *Cercle social*), dont les membres, se qualifiant de *Francs-Frères*, avaient pour objet de rechercher, de discuter la vérité dans le journal *la Bouche de Fer*, et dont le principal orateur était l'abbé Fauchet, depuis évêque du Calvados et député à l'assemblée législative et à la convention. Tous ces établissements n'eurent qu'une durée éphémère, ainsi qu'un théâtre qui occupait le tiers du cirque dans sa partie septentrionale, et dont l'ouverture eut lieu, à la fin de 1791, au bruit des huées et des sifflets qui accueillirent les mauvaises pièces et les acteurs détestables que la lésinerie et le mauvais goût du directeur offraient au public. Ce spectacle fut fermé en janvier 1792. L'année suivante, Desaudray, qui venait de fonder le *Lycée* (aujourd'hui *Athénée des Arts*), prit à loyer le cirque, et après avoir fait divers changements dans ses distributions et ses décorations, il y établit le lieu des séances particulières et publiques de cette société, des salles pour divers cours publics de sciences, d'arts et de littérature; un cabinet littéraire, une école de danse et de déclamation, une école de musique et des concerts périodiques; enfin, il y réorganisa le théâtre, qui, sous le titre de *Lycée des Arts*, rouvrit en 1793, et obtint assez de vogue par un choix moral et varié de pièces, la plupart de circonstance, telles que *le Café des Patriotes*, *l'École du Républicain*, *l'Échappé de Lyon*, *la Prise de Toulon*, *la Tigresse du Nord*, *l'Histoire du genre humain*, *le Mariage aux frais de la Nation*, *la Liberté des Nè-*

gres, les Capucins aux frontières, Adèle de Sacy. Toutes ces pièces étaient ou des opéras-comiques, auxquels on joignit quelques-uns de ceux qui avaient fait partie du répertoire des petits comédiens Beaujolais, ou des pantomimes montées avec tout le soin que permettait l'incommodité du local, et dont les trois dernières eurent plus de 300 représentations. On y joua depuis quelques comédies. Les salles du cirque étaient aussi prêtées ou louées à des artistes et à des sociétés particulières, pour des concerts, des bals et des séances littéraires. Mais l'administration du Lycée, ne pouvant plus suffire aux frais énormes d'un établissement dont les orages politiques avaient compromis la prospérité, sous-loua le théâtre en 1796, à des entrepreneurs qui n'en firent qu'un objet de spéculation, et elle fut contrainte de publier qu'elle était étrangère à la nouvelle direction, tant pour le choix que pour la mise en scène des ouvrages dramatiques. Le théâtre prit le titre de *Veillées de Thalie*, puis d'Opéra-Bouffon, et c'est ainsi qu'il s'appelait lorsqu'il devint la proie des flammes, dans la nuit du 15 décembre 1798, ainsi que tout le mobilier, les machines, les instruments et presque tous les papiers du Lycée-des-Arts, et les boutiques qui formaient le pourtour du cirque. Cet incendie, qui éclata sur quatre points différents, fut évidemment l'effet de la malveillance. On plaignit les incendiés, mais on ne regretta pas le cirque. H. Audiffret.

Cirque-Olympique, titre un peu fastueux que les écuyers Franconi ont donné depuis long-temps à leur établissement. Il s'appelait manége, amphithéâtre, mais alors il n'était pas ce qu'il est devenu aujourd'hui. Avant eux, d'autres habiles écuyers, Benoit Guerre, Balp, Astley, s'étaient fait connaître à Paris et avaient parcouru la France, donnant le spectacle de leurs exercices dans des enceintes formées par des planches et des tréteaux, à défaut de local plus favorable. L'Anglais Astley cependant avait fait construire à Paris, vers 1780, dans la rue du Faubourg-du-Temple, un manége où il venait tous les ans avec son fils faire des courses de chevaux et montrer l'intelligence et l'adresse de ces animaux dressés par lui. En 1786, il amena des voltigeurs, des danseurs de corde, des chiens dansants, et surtout le singe nommé *le général Jacquot*, qui attira la foule par sa danse bouffonne, et qui a fourni le sujet de deux comédies fort gaies. Astley avait disposé dans son manége un théâtre sur lequel des comédies et des pantomimes auraient été jouées par des comédiens anglais qu'il devait amener en 1791. Mais les événements de la révolution et la rupture qui éclata entre la France et l'Angleterre empêchèrent l'exécution de ce projet. Franconi père, arrivé à Paris en 1783, était devenu l'associé d'Astley, dont il exploitait l'établissement en son absence. Mais ne pouvant satisfaire l'inconstance des Parisiens blasés, qui se réservaient pour les nouveautés de l'écuyer anglais, il partit, en 1785, pour Lyon, où il établit un cirque dans le quartier des Broteaux, et d'où il faisait des excursions en diverses parties de la France. La révolution ayant ruiné le commerce de Lyon, Franconi revint à Paris à la fin de 1792. Mais son spectacle y fut peu suivi. Le 15 août 1793, il parut pour la première fois avec sa troupe et ses chevaux sur un théâtre : ce fut dans le ballet de *la Constitution à Constantinople*, pour l'ouverture du théâtre national de la Montansier, rue Richelieu, vis-à-vis la Bibliothèque. En 1799, il exécuta des combats et des tournois dans plusieurs pantomimes du théâtre de la Cité. En 1802, il transporta son établissement du faubourg du Temple, dans l'ancien jardin des Capucines, sur le boulevard, et y varia ses exercices d'équitation par quelques essais de pantomimes. Devenu aveugle, il venait de le céder à ses deux fils, lorsqu'en 1806 le percement de la rue de la Paix fit disparaître le couvent des nonnes, l'amphithéâtre d'équitation, et tous les spectacles forains qui étaient dans le jardin. Les frères Franconi voyagèrent pendant la construction du Cir-

que-Olympique, qu'ils établirent entre les rues Saint-Honoré et Mont-Thabor, et dont l'ouverture eut lieu en décembre 1807. Des dimensions plus vastes et un théâtre adapté à l'enceinte du manége leur permirent d'exécuter les pantomimes avec plus de pompe et d'illusion ; les deux frères y déployaient tour à tour les talents d'écuyers et de mimes avec une rare perfection. L'aîné excellait dans l'art de dresser, non seulement les chevaux, mais d'autres animaux, tels que le fameux cerf *Coco*, qui débuta en avril 1809, et qui pendant plusieurs années a excité l'intérêt et l'admiration par sa docilité, sa souplesse, sa force et son intrépidité; tel le jeune éléphant *Baba*, qui plus tard n'a pas moins excité d'enthousiasme par son intelligence, son adresse et sa légèreté. Franconi jeune s'était spécialement chargé de la mise en scène des pantomimes et des mimodrames, dont plusieurs ont été composés par lui. Leur sœur et leurs épouses ne se sont pas moins distinguées, les deux premières par leur agilité dans les exercices d'équitation, et la troisième par son jeu noble et pathétique dans la pantomime. L'affluence que ce spectacle attirait engagea MM. Franconi à agrandir et à embellir leur cirque, en novembre 1809. Pendant l'année 1811, ils voyagèrent dans les pays étrangers, et furent remplacés par un entrepreneur de spectacle d'équitation, qui les fit regretter. De retour, en 1812, dans leur cirque, ils y restèrent jusqu'an 27 mai 1816, époque où ce voisinage paraissant dangereux pour le ministère des finances et le trésor public, qu'on avait résolu de transférer dans la rue de Rivoli, ils retournèrent au faubourg du Temple, et ayant acheté le terrain qu'avait occupé Astley, ils y firent bâtir un nouveau cirque, qui ouvrit le 8 février 1817; ils y offrirent pour nouveauté un aimable tigre qui valsait et qui dansait. En 1819, on y vit l'écuyer anglais Ducrow et trois mimes anglais. Ce cirque ayant été consumé par un incendie en 1826, les frères Franconi recueillirent en cette occasion les témoignages les plus honorables de l'estime et de l'intérêt que leur avaient généralement acquis leur zèle, leurs qualités morales, leurs soins pour leur vieux père, et leur bienfaisance pour les artistes malheureux. De nombreuses souscriptions, des représentations données spontanément à leur bénéfice sur tous les théâtres de Paris et des départements, aidèrent promptement M. Henri Franconi et son fils Adolphe (auxquels M. Franconi l'aîné avait cédé sa part dans l'entreprise), à faire bâtir le magnifique cirque que l'on voit aujourd'hui sur le boulevard du Temple, et dont le père abandonna entièrement la direction à son fils. — Les Parisiens et les étrangers ont continué de se porter en foule à ce théâtre. On y représente des mimodrames à grand spectacle, ornés de tableaux, et mêlés de dialogues et de musique, où les chevaux paraissent toujours. On commence par des manœuvres de cavalerie et des exercices de voltige, d'adresse et d'équitation. On y joue aussi depuis 1830 des comédies et des vaudevilles. En 1829, on a vu figurer dans des mimodrames des Alcides, un éléphant, un nain; en 1832, Martin et ses lions. Mais, malgré la réputation européenne de MM. Franconi, malgré leurs succès constants, la variété de leur spectacle, la faveur publique et la protection constante de tous nos gouvernements depuis 40 ans, il paraît que les recettes, absorbées par les frais journaliers, n'ont pu couvrir les dépenses de construction. Les propriétaires ont été forcés de renoncer à l'exploitation du Cirque-Olympique, qui a été vendu en 1833. Il est administré aujourd'hui par M. Adolphe Franconi et deux autres directeurs. — Les pantomimes et mimodrames qui ont eu le plus de vogue sont *les Centaures, la Bataille d'Aboukir, Cavallo-Dios*, où un cheval jouait le principal rôle; *le Pont infernal ou le Cerf intrépide, le Renégat, l'Attaque du Convoi, l'Empereur, la République, l'Empire et les Cent-Jours*, et *l'Homme du siècle*. Ces trois derniers ouvrages ont dû principalement leurs succès à la multitude et à la beauté des décors,

qui ruinent toujours les entreprises théâtrales, comme tous les spectacles qui ne parlent qu'aux yeux. H. Audiffret.

CIRRE. Le sens vague de ce nom, dérivé du latin *cirrus*, a permis aux naturalistes de l'appliquer à un très grand nombre de parties des animaux qui n'ont entre elles aucun rapport de structure: en effet, les *cirres* sont tantôt, suivant Merrem, des pennes longues en forme de crins, qui partent de dessus les yeux et retombent le long du cou, ou, d'après Illiger, des plumes à tige très longue, sans barbe, ou ayant des barbes très courtes, ou n'en ayant qu'à l'extrémité; tantôt ce mot est synonyme des *barbillons* des poissons, et suivant Pline, *des pieds* des mollusques *céphalopodes* (*voy.*); tantôt encore, d'après M. de Blainville, les *cirres* sont des prolongements cylindriques, vermiformes, plus ou moins irritables et contournés, situés régulièrement ou sans ordre dans les diverses parties du corps des mollusques, spécialement sur les bords du manteau dans les lamellibranches; ou bien des espèces de filaments non vasculaires, de forme et de longueur variables, qui existent dans les *chétopodes* (*voy.* ce mot), soit à la partie supérieure de l'appendice, immédiatement au-dessous de la branchie, quand il y en a une, soit à la partie inférieure ou ventrale de ce même appendice. Enfin, on a encore donné le nom de *cirres*, aux appendices articulés des *cirripèdes*. (*V.* ci-après.) D'après cette indication de toutes les parties désignées en zoologie sous le nom de *cirres*, il est évident qu'on ne peut en donner une définition générale. En botanique, le mot *cirre* est synonyme de *main* ou *vrille*. (*V.* ces mots.) Dans ces deux sciences, plusieurs termes, tels que, *cirrigrades*, *cirribranches*, *cirriformes*, en sont des dérivés. L—t.

CIRRIPÈDES (du latin *cirrus*, cirre, et de *pes*, *pedis*, pied). Lamarck, Latreille et Schweiger ont imposé ce nom à une classe d'animaux sans vertèbres, qui comprend ceux dont le corps mou est pourvu d'appendices fort longs, cornés, articulés, qu'on a considérés comme des rudiments de membres, et qu'on nomme *cirres*. (*Voy.* ci-dessus.) Les animaux de cette classe sont intermédiaires aux mollusques et aux animaux articulés. Ils ont été divisés en deux familles: les *anatifes* et les *balanes*. M. Ducrotay de Blainville en a rapproché les *oscabrions*. — Les cirripèdes sont constamment adhérents aux corps sous-marins. On en trouve sur les rochers, sur les pieux de construction, sur la charpente même des vaisseaux. Il en est qui s'attachent à la peau des crustacés, sur la coquille des mollusques. Les coronules et les tubicinelles, qui sont de la famille des balanes, s'implantent dans la peau des baleines et pénètrent jusque dans le lard. La coronule des tortues se multiplie sur la carapace de ces reptiles. L—t.

CISAILLES. On connaît sous ce nom, dans plusieurs arts, de grands et forts ciseaux. C'est principalement pour trancher des barres métalliques, pour équarrir les feuilles de tôle et de cuivre, etc., qu'on emploie ces ciseaux à longues branches ou leviers. Dans les grosses forges, la cisaille a quelquefois, dans la partie du levier située entre le point d'appui et le moteur, jusqu'à vingt pieds de long. Assez communément cet énorme outil est mu par une machine à vapeur et le mouvement est régularisé par l'action incessante d'un volant. Comme dans les plus petits ciseaux, la cisaille se compose de deux branches maintenues dans un état d'exacte application l'une contre l'autre, par un axe commun qui les traverse perpendiculairement à leur plan, et elles sont libres de se mouvoir autour de cet axe dans des limites déterminées. Ces deux branches, lorsque la cisaille est ouverte, montrent la forme d'un X, dont les jambages se prolongent plus d'un côté que de l'autre, afin d'ajouter à la puissance. Le tranchant se trouve au-dedans de l'angle du côté des courtes branches. Il est telle de ces cisailles qui, dans son mouvement uniforme, tranche à froid, sans éprouver aucun arrêt, une

barre de fer forgé de 6 pouces de diamètre. — Les branches de ces cisailles de première force sont assez ordinairement en fonte. Leur largeur est d'environ un pied près de l'œil, et cette largeur diminue en allant vers les extrémités; là, elle est réduite à moitié, de manière à donner aux côtés, dans le sens desquels l'effort s'exerce, une courbe parabolique semblable à celle des balanciers de machines à vapeur. Ordinairement, ces grandes cisailles font le service près des martinets à fer et du laminoir, et elles sont mises en mouvement par le moteur général de l'usine au moyen de manivelles et de bielles, ou simplement par des excentriques en limaçon que porte un arbre tournant horizontal. Feu C.-P. Mollard, membre de l'académie des sciences, a inventé la cisaille à molette, ou *cisaille circulaire*, dont l'effet est sûr, prompt et avantageux. L'usage en est aujourd'hui fort répandu dans les grands ateliers de construction de machines. Nous ne pouvons décrire ici cet appareil; mais nous renvoyons pour cette description au *Bulletin de la société d'encouragement* (t. XIII, p. 109).

Pelouze père.

CISALPINE (Gaule). (*V.* Gaule.)

CISALPINE (République). La fondation de cette république, éteinte aujourd'hui, avait été le résultat des conquêtes de l'armée française en Italie : ce fut le général Bonaparte qui, vers la fin de 1796, en conçut le plan, qu'il mit ensuite à exécution. Cette république, d'après des raisons tirées de la position géographique des pays dont elle se composait, se trouva d'abord divisée en deux états distincts, dont l'un prit le nom de république *cispadane*, et l'autre celui de république *transpadane*. Des motifs de haute politique déterminèrent à ne former de ces deux états, divisés d'intérêts, qu'un seul corps, sous le nom de *république cisalpine*, dont l'existence fut consacrée dans les préliminaires de la paix de Léoben; un peu plus tard, le général Bonaparte en décida l'organisation à Montebello; un comité de dix membres fut chargé d'en rédiger la constitution. L'inauguration solennelle de la république eut lieu à Milan, le 9 juillet 1797; plus de 400,000 citoyens y assistèrent. La constitution fut à peu près modelée sur la constitution française de l'an III. Il y eut comme en France un directoire, composé de cinq membres, et deux conseils législatifs.—La république cisalpine (aujourd'hui royaume Lombardo-Vénitien) était bornée au nord par la Suisse, à l'est par l'Illyrie, au sud-est par la mer Adriatique, au sud par les États-Romains et les duchés de Parme et de Plaisance, à l'ouest par le Piémont. Son étendue était de 50 lieues de long sur 40 de large, et de 2,248 lieues carrées. Le Pô, l'Adige, la Brenta, la Piave, la Livenza, le Tagliamento et l'Isonzo l'arrosaient. On y éprouve un climat varié, mais froid dans les contrées alpines, et chaud dans ses autres parties. A l'exception du territoire voisin de la Suisse et de l'Allemagne, le pays, généralement uni, offre une vaste et superbe plaine, entièrement fertile et parfaitement cultivée : on l'appelle souvent le *jardin de l'Europe*. Les principales productions consistent en grains, maïs, riz, oranges, citrons, grenades et autres fruits, vins, miel, huiles, chanvre, lin, soie. Les montagnes offrent des mines de fer, de cuivre et d'alun, des carrières de beaux marbres ainsi que des rivières; et les lacs abondent en poissons excellents. Le commerce, favorisé par plusieurs canaux navigables, comprend les produits de l'agriculture et de l'industrie. La *république cisalpine*, qui porta ensuite le nom de *république italienne*, avait été reconnue comme état indépendant par les traités de Campo-Formio et de Lunéville en 1797 et 1802. Son fondateur l'avait divisée, à l'instar de la France, en 20 départements, régis comme en France par des administrations centrales et autres autorités secondaires; mais toutes ces combinaisons n'eurent qu'une existence éphémère : la mode des républiques commençait à vieillir. La république cisalpine, devenue république italienne, tirait à sa fin; aussi, le 28

mars 1804, une députation de Milan, conduite par M. de Melzi, vice-président de cette république, chargée de porter à Napoléon un nouveau vœu du peuple italien, fut présentée au sénat, où Napoléon s'était rendu, et où il accepta la couronne de fer, et joignit à son titre d'empereur celui de roi d'Italie. Le 26 mai, la cérémonie du couronnement eut lieu à Milan, où Napoléon fut sacré par le cardinal Caprara. La chute de Napoléon, qui eut lieu en 1814, entraîna celle de sa couronne de fer et sa déchéance de la royauté d'Italie. Par les articles 93 et 94 de l'acte du congrès de Vienne, l'Autriche fut mise en possession de presque tous les états du royaume d'Italie, qui reçut le nom de royaume *Lombardo-Vénitien*. Compté aujourd'hui sous ce titre parmi les provinces de l'empire d'Autriche, il est soumis à une forme d'administration analogue à celle des autres provinces de cet empire.—La belle création de la république cisalpine, dont les frontières s'étendaient des Alpes helvétiques à l'Apennin romain, et du Tessin à l'Adriatique, eût certainement enveloppé l'Italie entière, si quelques années plus tard le principe monarchique n'eût triomphé du principe républicain. C.

CISEAU, *sicilum*, *scalpellum*; mot fait du latin *cæsus*, participe du verbe *cædere*, qui signifie *couper*, *tailler*, etc., et par lequel on désigne un instrument tranchant, ordinairement muni d'un manche, de formes et d'applications variées, selon l'art qui l'emploie; mais qui sert surtout à travailler le bois, le marbre et la pierre, suppose ordinairement l'emploi simultané d'un maillet ou marteau, et est pour le sculpteur ce que le pinceau est pour le peintre. On dit également de chacun de ces artistes, selon leur spécialité, qu'ils ont un *pinceau* ou un *ciseau* savant, délicat, admirable ou grossier, selon qu'ils sont habiles ou qu'ils manquent de talent. Racine a dit:

D'un tronc qui pourrissait le *ciseau* fit un dieu,

et La Fontaine commence ainsi sa fable intitulée: *Le Statuaire et la statue de Jupiter* (liv. IX, fab. 6e):

Un bloc de marbre était si beau
Qu'un statuaire en fit l'emplette.
«Qu'en ferai, dit-il, mon *ciseau*?
Sera-t-il dieu, table ou cuvette?

Il en fit un dieu auquel le poète ajoute qu'il ne manquait que la parole:

Même l'on dit que l'ouvrier
Eut à peine achevé l'image
Qu'on le vit frémir le premier
Et redouter son propre ouvrage.

C'était proprement avoir peur de son ombre. Nous ne sommes plus si simples aujourd'hui, et si nous nous faisons encore quelquefois des *idoles taillées*, nous savons, quand elles ont cessé de nous plaire, les détruire avec la même facilité que nous les avons créées. Avis aux *idoles du jour*, qui pourraient bien être demain les *idoles de la veille*. E.H.

CISEAUX. Les plus petits ne sont, dans le fait qu'une *cisaille* (*voy.* ce mot), sans en excepter même les outils-joujoux qui servent aux dames pour les découpures de leurs broderies. C'est toujours le même principe d'action, deux branches tranchantes maintenues dans un état d'exacte application l'une contre l'autre, etc., etc. Dans l'usage de cette petite machine, c'est l'action musculaire et le mouvement facultatif d'écartement et de rapprochement du pouce et du doigt *medius* qui imprime le mouvement aux branches tranchantes: pour faciliter cette action, l'index de la main s'appuie à la base de l'une des branches en faisant, selon le besoin, une espèce de contre-poids de droite à gauche, et *vice-versâ*. — Les ciseaux varient à l'infini pour les formes particulières et les dimensions, depuis les grands ciseaux des tailleurs et ceux des jardiniers jusqu'aux ciseaux des petites-maîtresses. Les Parques aussi ont leurs *ciseaux*, dont l'action fatale tranche le fil de nos jours. (*V. Atropos* et les *Parques*.) PELOUZE père.

CISELET, petit ciseau de fer, délié et long à peu près comme le doigt, et dont on se sert pour *ciseler*. (*V.* ci-après.)

CISELEUR (du verbe latin *cædere*, couper, tailler, comme le mot CISEAU). Tout artiste ou artisan qui façonne une matière solide quelconque au moyen d'un ciseau, d'un burin, est un *ciseleur*.

Le sculpteur sur marbre, bois, métaux, etc., est donc un *ciseleur?* oui, à proprement parler ; mais on est convenu d'appeler *ciseleur* celui qui exécute des bas-reliefs de peu de saillie sur les métaux. —Quelquefois le ciseleur tire de la masse le bas-relief qu'il produit en détachant de la matière; souvent aussi il rectifie, *répare* un bas-relief, une statue qui sort du moule. — Enfin, le ciseleur fait quelquefois usage du marteau pour déplacer la matière, la faire varier de forme : dans cette circonstance, il se fait orfèvre, chaudronnier, etc. Les magnifiques armures qui sont exposées au musée d'artillerie, près Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, et au musée Charles X, au Louvre, ont été faites en partie au marteau, puis terminées au ciseau : nous parlons des ornements.—Le ciseleur fait usage du foret, de la lime, de poussières dures, propres à user et polir les métaux. — Les anciens, grands maîtres en architecture, sculpture, etc., étaient, comme on le pense bien, d'excellents ciseleurs : le Jupiter olympien, la Minerve du Parthénon, aux proportions colossales de 36 pieds, ouvrages en ivoire de Phidias, étaient des merveilles de ciselure. — Virgile, décrivant les armes d'Énée ciselées par Vulcain, nous donne une haute idée de la ciselure antique; la perfection en était telle que :

In medio classes æratas, actia bella,
Cernere erat, totumque instructo marte videres,
Fervere leucaten auroque effulgere fluctus.

Et plus loin, voulant peindre l'attaque du Capitole par les Gaulois nos aïeux :

Galli per dumos aderant arcemque tenebant,
. . . .
Aurea cæsaries ollis atque aurea vestis,
Virgatis lucent sagulis; tum lactea colla
Auro innectuntur. . . . . .

— Les modernes ont produit quelques ouvrages d'orfévrerie remarquables par la ciselure de leurs ornements. Cellini (*Voy.* ce nom), sous François Ier, Germain, sous Louis XIV, se distinguèrent par leur habileté comme ciseleurs. Nous croyons aussi qu'il serait permis de signaler comme chefs-d'œuvre de ciselure les admirables bas-reliefs, dont Jean Goujon orna le tombeau de François Ier. Vous irez voir à Saint-Denys ce monument, enclavé par un barbare architecte entre les piliers de l'église abbatiale. T.

CISPADANE (République). *Voyez* Cisalpine (République).

CISPLATINE (République). (*Voy.* Banda-Oriental.)

CISTE, en latin *cistus*, fait du grec *kistos*, qui signifie *boîte*, *capsule*; genre de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hipogynes, dont toutes les espèces portent leurs graines renfermées dans de petites capsules, et qui appartient à la polyandrie monogynie. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux d'un port très élégant, qui croissent principalement dans le midi de l'Europe, et surtout dans le voisinage de la Méditerranée. Le bois de plusieurs d'entre eux est employé en Espagne au chauffage. — La famille qui renferme ce genre, avec une autre, qui est l'*hélianthème*, est connue sous le nom de cistées, cistinées ou cistoïdes, et est voisine de celles des *violettes* et des *linées*.—On donne le nom de cistule (*cistula*) au conceptacle qui, dans les lichens, contient les corps reproducteurs, lorsqu'il est globuleux et clos dans sa jeunesse, et qu'il s'ouvre dans sa maturité.—Ciste est aussi le nom d'une espèce de corbeille qui servait chez les anciens à la célébration des mystères de Cérès et d'Isis (*V.* calathus), d'où les jeunes filles qui les portaient étaient appelées cistophores, nom qu'avaient reçu également des monnaies ou médailles qui portaient des corbeilles pour effigie.—Enfin, on donnait autrefois le nom de cista, en pharmacie, à une boîte propre à contenir des médicaments. Z.

CISTELLA (Combat de.) Après la bataille d'Escaulas et la prise de Figuières, l'armée française des Pyrénées orientales était campée en avant de cette dernière place. Le général Pérignon n'était pas un homme propre à consommer l'invasion de la Catalogne ; son caractère mou et indécis, la faiblesse de ses moyens militaires, avaient déjà fait perdre les fruit

de la victoire que Dugommier avait scellée de son sang. Les deux sièges de Figuières et de Roses avaient été le *nec plus ultrà* de sa capacité. Mais des ouvertures de paix furent faites bientôt après par l'Espagne, et leur résultat pouvait amener les dispositions des armées contre ce pays; d'un autre côté le général Moncey suivait avec vigueur les succès qu'il avait obtenus aux Pyrénées occidentales, et il était bon d'attendre qu'il fût assez avancé pour que l'autre armée pût, en agissant de concert, seconder ses opérations. Alors seulement il pouvait être utile d'envoyer un autre général aux Pyrénées orientales. Par ces motifs réunis, le gouvernement n'ôta pas au général Pérignon le commandement qu'il exerçait par intérim; mais il avait été apprécié, et il ne commanda plus après la paix d'Espagne. — Les armées française et espagnole étaient en présence, et l'inaction dans laquelle se tenait la première avait un peu relevé le courage des Espagnols, abattus par leurs revers passés. La droite de notre armée était couverte à Cistella, au pied de la montagne Noire, par une brigade de 1,500 hommes, commandés par le général Guillaume, surnommé *le brave*, par sa conduite audacieuse et intelligente à la bataille d'Escaulas. C'était lui qui, à la tête de sa brigade et de vingt pièces d'artillerie à cheval, avait osé traverser le terrain labouré de fougasses, et avait enlevé la fameuse redoute du pont du moulin, surnommée le tombeau des Français. Le général espagnol forma le projet de surprendre et envelopper tout à la fois la brigade de Cistella. Le général Guillaume n'avait pour toute cavalerie qu'un détachement de gendarmes à cheval, qu'il avait placé en avant de son camp, pour couvrir les communications et être averti des mouvements de l'ennemi. Les gendarmes se laissèrent surprendre, le 5 mai 1795 au matin, et, se jetant à cheval, s'enfuirent vers la montagne Noire; aucun ne revint au camp rendre compte de ce qui se passait; il n'y eut pas un seul coup de fusil tiré. Les petits postes d'infanterie, qui devaient appuyer les gendarmes, surpris à leur tour, se dispersèrent dans les bois. Heureusement, un sergent des miquelets de Mont-Louis, nommé *Jean*, abandonnant ses compagnons, avec lesquels il ne pouvait rien, accourt à toutes jambes au camp, en criant *aux armes*, et prévient son général que l'ennemi le suit à grands pas. En effet, le général Guillaume avait à peine achevé de ranger sa brigade au centre de son camp et perpendiculairement à son front qu'un corps de 3,000 Espagnols se présente aux premières barcagères de droite et annonce sa présence par une décharge générale. Une balle atteint le brave Jean au cœur et l'étend au pied de son général. Ce dernier, saisissant la caisse d'un tambour, qui se trouvait près de lui, s'écrie *en avant* et marche à l'ennemi en battant la charge du pommeau de son épée. Les soldats s'élancèrent à sa suite, la baïonnette en avant, aux cris de *vive la république*! En un instant la colonne espagnole fut enfoncée et mise dans la plus complète déroute; les ennemis, éperdus, percés par nos baïonnettes ou atteints par notre feu, fuient dans toutes les directions, et plusieurs même cherchent sur les arbres un asile qui les soustrait au moins à la mort. La colonne qui tournait Cistella, avertie par le combat, et par quelques fuyards, se mit en retraite sur-le-champ, mais elle ne put éviter de tomber sous le feu de la brigade Guillaume, et elle partagea le désastre de la première. Cette journée coûta à l'ennemi plus de 800 morts et environ 1,000 prisonniers. Le lendemain, Pérignon fit une reconnaissance générale sur les positions de l'ennemi. Tout fuit devant lui, et les postes les plus importants furent abandonnés sans combat. Mais il ne sut pas profiter de cette terreur et des avantages qu'il pouvait en tirer. G^al DE VAUDONCOURT.

CISTRE, (*V.* SISTRE.)

CITADELLE, mot emprunté de l'italien *citta*, *cittadella*. Une citadelle est une ville toute militaire, une forteresse de second ordre, attachée à une grande

forteresse, mais sans y être enfermée totalement; c'est une construction séparée des maisons des citoyens par une esplanade.—Une citadelle contient principalement des casernes, mais n'a qu'une petite étendue, afin d'être plus aisément défendue. — Les citadelles ont succédé aux donjons des châteaux ou aux châteaux à tours des anciennes forteresses; elles en diffèrent en ce qu'elles sont à bastions; elles diffèrent des forts et des autres commandements dominants actuellement en usage, en ce qu'elles ont des vues dans la ville, et qu'elles la coiffent; il y en a même qui en enfilent les rues.—Les citadelles ont existé de toute antiquité: Ilion était celle de Troie, le capitole celle de Rome; les primitifs arsenaux ont été des citadelles; mais les citadelles de système moderne sont d'origine italienne et du quinzième siècle. Celle de Milan avait été bâtie sur les ruines du palais des Visconti, famille éteinte en 1450.—En 1468, Louis XI, imprudemment entré dans Péronne, est emprisonné dans la citadelle de cette ville. — Dans la description que Machiavel fait de Forli, assiégé par Borgia, en 1500, on voit que cette forteresse avait une citadelle, et que ce genre d'ouvrage n'était pas encore généralement goûté; Machiavel en improuve l'usage comme pouvant énerver la vigueur d'une garnison.—Le duc d'Albe fait construire en 1568 la citadelle d'Anvers; ses défenseurs jouent, en 1576, en 1583 et en 1832, un grand rôle dans les guerres des Pays-Bas.— Les citadelles ont été inventées et comme une défense contre les ennemis du dehors, et comme un moyen de brider une ville et d'en réprimer les mutineries; elles servent aussi de refuge à une garnison attaquée et forcée de céder la forteresse, mais décidée à courir les chances d'un second siége, comme cela s'est vu à Lille, à Tournai, etc.— Les auteurs militaires veulent, par ces raisons, que les citadelles soient puissamment fortifiées du côté de la campagne; ils recommandent aux armées assiégées de prévoir l'extrémité à laquelle elles pourraient être réduites; ils leur conseillent de faire, en conséquence, transporter à temps dans la citadelle toutes les munitions qui peuvent y être mises en sûreté. — Une citadelle est ordinairement régulière, pentagonale, dominante et située de manière à foudroyer les terrains où un assiégeant asseoirait le plus commodément un camp de siége; elle a dans ce cas trois bastions vers la campagne, et deux bastions engagés dans la forteresse à laquelle elle est adhérente. Sa construction nécessite la suppression d'un des bastions du polygone de la ville; il en résulte la brisure de deux courtines attenantes et le changement de forme des deux faces du bastion qui y correspondent. La citadelle de Pampelune réunissait en partie ces conditions, et était regardée comme la meilleure de l'Europe. — Les citadelles sont ordinairement d'une construction plus régulière que ne le sont les places de guerre en général, parce que l'enceinte des premières se détermine à volonté. — Les citadelles de forteresses maritimes et celles des forteresses sur rivière commandent également le port, l'eau et la terre.—Les citadelles ont deux issues, savoir: une porte d'esplanade et une porte de secours.—Une citadelle est plus forte que la place dont elle dépend, afin d'ôter aux assiégeants l'envie de s'emparer de la citadelle avant d'attaquer la forteresse, ce qui ne manquerait pas d'arriver, puisqu'ainsi l'attaquant aurait meilleur marché de l'ensemble de la place; tel fut l'espoir que conçut la Feuillade à Turin, où il s'attira le blâme général en entamant l'attaque par la citadelle: ce présomptueux général n'agissait de la sorte que pour prendre le contre-pied de la méthode de Vauban.—Les citadelles existantes ne sont pas toutes construites suivant les principes qui viennent d'être énoncés, puisqu'il y en a de quatre ou de six bastions, et que ce n'est que de l'époque où vivait Vauban que datent les premières citadelles rasantes; mais la réunion des règles mentionnées ici offre ce que l'usage le plus général a consacré, et ce

qui se trouve prescrit ou conseillé dans les écrivains qui ont traité de l'architecture des forteresses.— Depuis Henri IV jusqu'à l'ordonnance de 1661 (premier décembre), les citadelles françaises n'avaient pour garnison que des mortes-payes, espèces d'invalides que les gouverneurs enrôlaient, changeaient, congédiaient à leur gré. Ils étaient forcés d'avoir recours à ce genre de compagnies de vétérans à poste fixe, parce que le mauvais état des finances contraignait les monarques à réduire presqu'à rien, en temps de paix, les armées permanentes. — En 1662, le service des citadelles se fit conjointement par les mortes-payes et par l'armée française proprement dite. L'ordonnance de 1683 (20 mars) supprima les mortes-payes.— Les ordonnances de 1663, de 1665, 1687, 1733, 1768, ont régi jusqu'à nos jours ce genre de service; elles ont disposé que les garnisons des citadelles ne pouvaient être changées que par l'ordre du souverain, et qu'en aucun temps il ne pourrait être permis à plus du tiers des officiers de la garnison de s'absenter de la citadelle. — Ces ordonnances ont subordonné le service d'une citadelle au service de la forteresse, en prescrivant un mot d'ordre général, transmis de la ville à la citadelle. — Les rondes et les patrouilles de la ville n'ont point d'inspection dans la citadelle; et le commandant de la ville ne pouvait, avant le siècle où nous vivons, prétendre à y avoir autorité, à moins qu'il n'eût à cet effet une commission particulière.—Quelquefois le gouverneur de la ville l'était en même-temps de la citadelle, et il était représenté dans ce dernier poste par le lieutenant du roi : ainsi, Feuquières était gouverneur de la ville et citadelle de Verdun. Quelquefois le commandement de la citadelle était isolé et confié à un officier d'un grade plus éminent que celui dont le commandant de la place était revêtu : ainsi, Vauban fut le premier gouverneur de la citadelle de Lille qu'il venait de construire. Les gouvernements de citadelles datent de cette époque. —L'accès des citadelles était interdit à tous les étrangers, et même aux nationaux, s'ils n'étaient bien connus. En 1706, Vauban comptait en France 34 citadelles. — Conformément aux lois actuelles des troupes françaises, une citadelle peut avoir pour commandant un adjudant de place; et les commandants de citadelles ont pour commandant supérieur celui de la forteresse dont la citadelle dépend. — Les troupes jouissent, dans les citadelles, des mêmes fournitures, des mêmes distributions que la garnison de la forteresse; elles y ont des cantines particulières; elles ne peuvent user d'un mot d'ordre différent tant que les ponts-levis sont baissés. Gal Bardin.

CITATION, CITATEUR, mots dérivés du verbe CITER, dont le radical latin est *citare*, fréquentatif de *ciere*. *Citer* veut dire alléguer, à l'appui de ce qu'on avance, un fait, une proposition, un auteur, ou quelque passage d'un auteur. Ainsi l'on dit : je *cite* ce fait à mon adversaire. « Les propositions que j'ai citées. » (Pascal.) «Citer un auteur pour témoin.» (Bossuet.) « Saint Augustin *cite* Virgile aussi souvent que vous *citez* saint Augustin. » (Racine.)—On dit dans un sens un peu différent : *citer* son auteur, c'est-à-dire nommer celui de qui on tient une nouvelle, un rapport. *Citer*, dans d'autres cas, veut dire positivement *nommer*:« Ne me *citez* pas, dit Sénèque dans le *Traité de la colère* (liv. II, ch. 29); si vous me nommez, je nie tout, et vous ne saurez rien de moi. » Mettant en vers le titre d'un chapitre de Montaigne, de *Trois bonnes femmes* (car où n'a-t-il pas pris?), Boileau a dit :

Il en est jusqu'à trois que je pourrais *citer*.

— La manie de *citer* est familière aux pédants : c'est un trait que n'a pas manqué La Fontaine, lorsque, dans une de ses fables, il a mis en scène un pédant de collége :

Là-dessus il *cita* Virgile et Cicéron
Avec force traits de science.

Cependant il est permis de *citer* dans une juste mesure, Villon a dit :

Je respecte pourtant cet ancien usage
Qui toujours du latin fit *citer* un passage.

Dans son poème des *Disputes*, Rhulière a fait un charmant usage du mot *citer:*

> Contiez-vous un combat de votre régiment,
> Il savait mieux que vous ou, contre qui, comment,
> Vous seul en auriez eu toute la renommée.
> N'importe, il vous *citait* ses lettres de l'armée,
> Et Richelieu présent, il aurait raconté
> Ou Gênes pris d'assaut, ou Mahon emporté.

Un ouvrage tout en *citations* est un *centon* (*voy.* ce mot). On appelle *plagiaires* (*voy.* ce mot) les écrivains qui empruntent des passages à des auteurs sans *citer*. La chose n'est permise que pour ce qu'on fait passer d'une langue dans une autre. — CITATION est l'action de *citer*. C'est l'allégation de quelque loi, de quelque auteur, de quelque passage : c'est l'application, que l'on fait en parlant ou en écrivant, d'une pensée ou d'une expression employée ailleurs, soit pour confirmer son raisonnement, soit pour répandre plus d'agrément dans son discours ou dans sa composition. Dans la *conversation*, il n'est guère besoin de *citer* son auteur; dans les écrits légers, on le nomme habituellement, à moins que la *citation* ne soit trop connue; mais, en matière grave, il est à propos et même indispensable de *citer* l'endroit et l'édition du livre dont on s'est servi. On dit : ce livre est plein de *citations*.

> Que tes *citations* soient courtes et serrées,
> Et n'en change jamais les phrases consacrées.

A dit encore Villon. « Les *citations* doivent être choisies et peu fréquentes, surtout dans une langue étrangère, à moins qu'elles n'aient plus de poids et d'autorité que dans notre langue. » (SAINT ÉVREMOND.) On a reproché à Costar d'être *farci* de *citations*. La Bruyère a dit : « Ce livre est chargé d'un si grand nombre de *citations* qu'elles offusquent et empêchent de voir l'ouvrage de l'auteur. » Le roman de *Gilblas* offre un modèle de l'heureux emploi des *citations*. En général, les *citations* ne plaisent dans les ouvrages d'agrément que lorsque l'auteur, qui applique si bien l'esprit des autres, prouve d'ailleurs qu'il est assez riche de son propre fonds. Addison, dans le *Spectateur*, Walter-Scott, dans ses bons romans, peuvent, sous ce rapport, être *cités* après notre Le Sage. — Dans les ouvrages de critique, d'histoire et d'érudition, l'exactitude des *citations* est indispensable. « Un *dictionnaire* sans *citations* est un squelette », a dit Voltaire. Personne n'a poussé l'observation de ce précepte plus loin que Bayle. Si cette méthode répand un peu de sécheresse dans les livres, on en est bien dédommagé par l'assurance de n'être pas trompés, qu'ont les lecteurs, exempts ainsi d'aller consulter avec beaucoup de peine et souvent sans aucun fruit les originaux. Ce mérite d'exactitude dans les *citations* se trouve encore dans les écrits de Tillemont, de Fleury, de Rollin, de Boubier, de De Brosses, de dom Calmet, de Montesquieu. Je voudrais pouvoir en dire autant de Voltaire. Dans l'histoire de la *Décadence de l'empire romain*, Gibbon est surtout remarquable par cet esprit de *citation*, qui n'a rien ôté à l'éclat de son style. Enfin, c'est par le nombre et l'exactitude des *citations* qu'un illustre étranger qui a adopté notre langue, M. de Sismondi, a élevé deux si beaux monuments, tant à l'histoire de l'Italie, sa patrie, qu'à notre histoire nationale. Les auteurs, les ouvrages que je viens d'indiquer, peuvent tous et chacun le disputer aux érudits allemands, pour le mérite de savoir bien et beaucoup *citer*. — De tout temps, les moralistes ont senti le prix des *citations*. Après les *Traités* de Plutarque, je rappellerai ceux de Cicéron et de Sénèque, où les *citations* viennent jeter sur leurs livres un charme de variété qui en dissimule l'austérité. Ces *citations* ont d'ailleurs pour les modernes l'avantage de leur avoir conservé des fragments nombreux d'anciens auteurs dont les ouvrages sont perdus. — Les Pères de l'église ont suivi cette méthode, et les saint Augustin, les Lactance, les Clément d'Alexandrie, ne *citent* pas moins souvent les auteurs profanes que les saintes écritures. Les *Essais* de Montaigne et le livre de la *Sagesse* de Charron sont remplis de *citations* qui ajoutent à leur mérite. — On a remarqué que les protestants *citent* presque exclusivement l'Écriture; et l'on

a reproché aux jansénistes de *citer* plus souvent saint Augustin que l'Écriture. —Il fut un temps où toute la chaire évangélique ne retentissait que de *citations* profanes et d'indécentes bouffonneries. Les André, les Languet, les Maillard, les Barlet, *citaient* plus volontiers l'*Art d'aimer d'Ovide*, les épigrammes de Martial, et les dictons populaires, que les versets de l'Écriture. Bourdaloue s'éloigna le premier de cette fausse route; et depuis ce n'a été que bien rarement, et toujours avec des précautions oratoires, que les prédicateurs se sont permis d'allier aux *citations*, toujours en usage, de l'Écriture-Sainte, quelques *citations* tirées des auteurs profanes. Ainsi, dans le *Petit Carême de Massillon*, se trouve *citée*, à propos du peu de liberté dont jouit la grandeur, une des plus graves sentences morales de Salluste. *In maximâ fortunâ minima licentia est.*—Sous le rapport des *citations*, ce que je viens de dire au sujet de l'éloquence de la chaire peut s'appliquer à l'éloquence du barreau. « Il y a moins d'un siècle, dit La Bruyère, les *citations* étaient très fréquentes. Ovide et Catulle venaient, avec les Pandectes, au secours de la veuve et de l'orphelin. » Racine, dans les *Plaideurs*, a mis en action ce ridicule dont ne furent pas exempts les meilleurs avocats du XVIIe siècle. Le célèbre Le Maître, plaidant *pour une fille désavouée par sa mère*, compare avec Andromaque Marie Cognot, sa cliente. Dans le plaidoyer de ce même avocat pour une servante séduite par un clerc de procureur, autre parallèle entre celui-ci et Catilina, qui fit boire du sang humain à ses complices. Pourquoi? parce que cet enfant de la bazoche avait voulu se piquer avec son canif pour signer de son sang une promesse de mariage à sa Maritorne. A la fin du règne de Louis XIV, cet abus des *citations* avait cessé. Les avocats se contentaient de *citer* les lois et les coutumes, comme les prédicateurs de *citer* l'Évangile et les Pères.—S'il est d'heureuses *citations*, s'il en est d'exactes, il en est beaucoup de fausses et d'altérées. La mauvaise foi dans les *citations* est universellement réprouvée. C'est ce défaut surtout qui a perpétué les disputes des théologiens. On sait que ce qu'il y a de plus piquant dans la dispute sur les cinq propositions de Jansénius, c'est que jamais les adversaires du jansénisme n'ont pu les *citer* textuellement. On a reproché aux théologiens, aux orateurs catholiques, d'avoir faussé, ou du moins exagéré le sens de ces passages de l'Écriture : *multi vocati, pauci electi* (beaucoup d'appelés et peu d'élus); *compelle intrare* (forcez-les d'entrer); *ô altitudo* (ô profondeur de la sagesse de Dieu). Mais il suffit bien ici d'avoir indiqué ces *citations* litigieuses, dont la discussion serait déplacée.—S'il est un genre d'ouvrages où les *citations* soient indispensables, ce sont assurément les journaux littéraires. La critique des ouvrages doit surtout reposer sur des *citations*; elles en sont pour ainsi dire la sanction. Gardez-vous des critiques qui, se mettant à la place du livre qu'ils doivent faire connaître, nous donnent leurs rêveries vagabondes, à la place d'une analyse exacte et instructive. Le journaliste, en *citant* les traits ingénieux d'un livre, peut quelquefois *citer* aussi ceux qui sont à peu près semblables dans les auteurs connus. C'est un des points sur lesquels Voltaire insiste le plus dans ses *Conseils à un journaliste*. « Il en est, dit-il, de ces parallèles comme de l'anatomie comparée, qui fait connaître la nature. »—Il est deux figures de rhétorique qui ne reposent que sur des *citations* : ce sont l'ALLUSION et l'APPLICATION; nous renverrons pour la première au tome 1 de ce *Dictionnaire* (p. 440). Quant à l'APPLICATION, elle consiste dans le nouvel emploi d'un passage, soit de prose, soit de poésie. Plus le nouveau sens que l'*application* donne au passage est éloigné de son sens primitif, plus l'*application* est ingénieuse lorsqu'elle est juste. De tous les jeux d'esprit, c'est celui où il brille le plus par l'à-propos et la finesse de rencontres heureuses. L'archevêché de Paris venait d'être érigé en pairie; les duchesses en corps allèrent en faire com-

pliment à l'archevêque de Harlay, l'un des plus beaux hommes de son temps. « Monseigneur, lui dit celle qui portait la parole, les brebis viennent féliciter leur pasteur de ce qu'on a couronné sa houlette. » L'archevêque, en regardant ces dames, dit à sa cour sacerdotale : *formosi pecoris custos* (d'un beau troupeau je suis pasteur). Mme de Bouillon, qui savait son Virgile, acheva le vers et dit: *formosior ipse* (le pasteur est plus beau lui-même). Une autre application non moins heureuse est celle que fit le P. Arnoux, jésuite, obligé, selon l'usage, de recommencer, ponr Marie de Médicis, qui venait d'entrer, un sermon sur la passion: *Infandum, regina, jubes renovare dolorem* (Reine, vous m'ordonnez de renouveler une horrible douleur).—Je ne dois pas oublier CITATEUR, homme snjet à *citer*, mot qui ne figure pas dans le *Dictionnaire de l'académie*, et dont M. Ch. Nodier, dans son *Dictionnaire*, propose le féminin *citatrice*. Pigault-le-Brun a publié un livre intitulé le *Citateur*. La critique alors lui reprocha d'avoir pris pour titre un mot qui n'était pas français. Pour le fond, ce livre consiste en un amas de passages tirés de l'Écriture et des Pères, aveo des arguments contre la religion empruntés à Voltaire, à Lamettrie, au club d'Holbach, au *Compère Mathieu*: aussi le *Citateur* n'a-t-il prouvé qu'une chose, c'est l'abus des *citations*.

CH. DU ROZOIR.

CITATION, CITER (*jurisprud. et droit*). La loi se sert du mot *citation* pour les justices de paix, dans le même sens qn'elle emploie celui d'*ajournement* pour les tribunaux ordinaires. Ainsi, la *citation* est l'expression spécialement consacrée pour désigner l'assignation, l'ajournement, l'exploit de demande formé devant la justice de paix. C'est l'article 1er du code de procédnre civile qui règle la forme des exploits de citation : « Toute citation, porte textuellement cet article, contiendra la date des jours, mois et an ; les nom, profession et domicile du demandeur ; les nom, demeure et *immatricule* (*V.* ce mot) de l'huissier ; les nom et demeure du défendeur : elle énoncera *sommairement* l'objet et les moyens de la demande, indiquera le juge de paix qui doit en connaître, ainsi que le jour et l'heure de la comparution. » — On comprend facilement le motif de toutes ces exigences de la loi : la mention de la *date* a pour but, 1° de constater que la notification a été faite en temps utile, c'est-à-dire avant l'expiration des délais établis par la loi ; 2° de prouver que le délai pour comparaître a été observé ; 3° de fixer le jour à compter duquel la partie citée est constituée en demeure ou en retard. Le *demandeur* doit être désigné de la manière la plus précise, afin que le défendeur, étant bien informé de la qualité de la personne, puisse vérifier exactement ses droits. — La *désignation de l'huissier* est également importante, non seulement parce que la loi n'accorde autorité à la citation qu'autant qu'elle est faite par le ministère de l'officier pnblic qu'elle a investi du droit de la notifier; mais encore, parce qu'il est nécessaire que la partie citée connaisse cet huissier, afin de lui confier sa réponse ou ses propositions dans le cas où elle ne voudrait pas s'adresser au demandenr lui-même. — Il n'est pas moins indispensable que le *défendeur* soit clairement et exactement désigné, afin que toute équivoque ou méprise soit évitée, et qne le défendeur ait bien la certitude que c'est lui-même qu'on appelle devant le juge. — On conçoit, d'ailleurs, que l'*objet* et les *moyens* de la demande doivent être énoncés dans la citation, pour que le défendeur soit averti de ce qu'on lui demande et qu'il puisse préparer sa réponse ; mais il suffit que l'*exposé* soit *sommaire*, c'est-à-dire bref et succinct, car le défendeur n'a besoin que d'un avertissement, et le développement des *moyens* pourrait dégénérer en abus. — Du reste, il est presque superflu de dire que le jnge de paix devant lequel le défendeur est appelé doit être nettement indiqué. — Enfin, le *jour* et l'*heure de la comparution* doivent être positivement relatés ; on ne

peut suppléer à la nécessité de cette indication par ces termes généraux, *les délais de la loi*, si souvent employés dans les assignations ordinaires, parce que les audiences de juges de paix ne sont pas, comme celles des tribunaux, invariablement fixées. — Telles sont les formalités essentielles à la substance, à la validité des *citations*, et c'est pour cela qu'on les appelle *intrinsèques*; mais il en est d'autres que l'on nomme *extrinsèques*, et qui n'ont pas une égale importance, telles que l'obligation imposée aux huissiers de n'employer que du papier timbré, celle de faire enregistrer l'original de l'exploit de citation dans les quatre jours de sa date, et de mentionner le *coût*, c'est-à-dire les frais de l'acte, sur l'original et sur la copie. — Ajoutons que les formalités des *citations* ne sont pas aussi rigoureusement prescrites que celles des ajournements : leur omission n'entraîne pas nécessairement la peine de nullité, et il est loisible au juge de paix d'ordonner, *suivant les circonstances*, qu'une citation irrégulière soit remplacée par une nouvelle, dont l'huissier, auteur de l'irrégularité, supportera les frais — C'est une question quelquefois difficile à résoudre que celle de savoir devant quel juge de paix doit être donnée une citation. Est-il permis à celui qui réclame le paiement d'un droit ou l'acquittement d'une dette d'appeler devant le juge de son propre domicile le débiteur prétendu, quel que soit l'éloignement de sa demeure? — A cet égard, il faut distinguer. S'il s'agit d'une matière purement *personnelle* ou *mobilière*, la citation doit être donnée devant le juge du domicile du défendeur : ainsi, les actions en vertu desquelles on revendique, soit un droit personnel, soit la propriété ou la possession des meubles, des valeurs ou des choses mobiliaires, doivent, en général, être portées devant le juge du *débiteur*. — Au contraire, la citation, quand il s'agira des matières réelles, sera dirigée vers le juge du ressort où est situé l'objet litigieux : ainsi devra-t-on l'entendre des actions qui ont pour objet les dommages causés dans les champs, de même que ceux apportés aux fruits et récoltes; ainsi devra-t-on le décider pour tout ce qui est relatif aux déplacements de bornes, usurpations de terre, arbres, haies, fossés et autres clôtures; aux entreprises sur les cours d'eau, aux réparations locatives, aux indemnités demandées par le fermier ou locataire, et aux dégradations alléguées par le propriétaire. — Il est évident que, dans tous ces cas, il peut devenir nécessaire que le juge possède des connaissances locales, et qu'il vérifie la situation, l'état de l'objet litigieux, afin de décider plus équitablement. Or, les parties seraient évidemment exposées à des frais trop considérables si la loi leur donnait pour juge celui du domicile de l'une d'elles, d'un domicile qui peut être fort éloigné des lieux contentieux. — Et, au surplus, la citation doit être notifiée par l'huissier de la justice de paix du domicile du défendeur, et, en cas d'empêchement, par celui qui sera désigné par le juge; copie doit en être laissée à la partie citée, et, s'il ne se trouve personne dans son domicile, cette copie doit être confiée au maire ou à l'adjoint de la commune, qui constate le fait de ce dépôt par un *visa* sur l'original de l'exploit Toutes ces formalités, bien que minutieuses et sans importance apparente, ont été établies dans une intention paternelle et dans l'intérêt des parties, afin qu'on pût être assuré de la réalité des notifications. — Et comme, d'ailleurs, il est conforme à l'équité que toute personne appelée en justice obtienne le temps nécessaire, non seulement pour s'y présenter, mais encore pour se mettre en mesure de répondre à la demande, la loi a voulu qu'indépendamment du délai d'un jour au moins entre la citation et la comparution, il fût ajouté un jour pour chaque distance de trois myriamètres entre le domicile de la personne citée et le lieu où elle doit comparaître. — Toutefois, il peut se présenter des cas où l'urgence soit telle que le moindre retard devienne

nuisible, et qu'il soit impossible d'attendre l'expiration des délais légaux sans danger pour la conservation d'un droit positif. Dans ces circonstances pressantes, le magistrat est autorisé à abréger le délai, et, sur l'*exposé* qui lui est fait par le demandeur, il peut même permettre de *citer sur-le-champ*, lorsqu'il estime que l'urgence est réelle, c'est-à-dire que tout retard serait funeste. Bien plus, la loi lui donne, en ce cas, le droit d'autoriser la notification d'une citation, soit à une heure indue, soit à un jour de fête légale. — Nous pourrions prolonger bien loin cette discussion, si nous voulions la traiter selon son importance et suivant le nombre des questions qu'elle peut naturellement présenter (car la solution des procès est fréquemment subordonnée à la manière dont la demande a été introduite par la *citation*; mais il a suffi d'indiquer les règles principales de la matière dont le développement se trouve dans les traités spéciaux, notamment dans le titre 1er du livre 1 de l'ouvrage qu'on doit à M. Carré, professeur à la faculté de droit de Rennes. D—D.

CITÉ, DROIT DE CITÉ et CITOYEN, (du latin *civitas*, dérivé de *civis*, citoyen). Le premier de ces mots était, dans son acception originaire, synonyme de *nation* ou *peuple*. César appelait l'Helvétie *Helvetia civitas in quatuor partes divisa*. On a depuis appelé *cité* les circonscriptions diocésaines; chaque circonscription prenait le nom du siége épiscopal. On a substitué depuis le mot *diocèse* au mot *cité*. Ce mot, en droit politique, ne peut s'appliquer qu'aux localités, villes, bourgs ou villages qui jouissent de priviléges, d'immunités particulières. — *Cité* signifie aussi l'ensemble des habitants ayant directement ou indirectement droit de participer à l'administration en vertu des chartes locales. — De là les expressions, *assemblée de la cité*, *droit de la cité*, *intérêts ou charges de la cité*. (*V.* CHARGES PUBLIQUES). C'est mal à propos que quelques lexicographes attribuent exclusivement aux *villes fermées* la qualification de *cité*. Les 150 villes municipes qui existaient dans les Gaules lors de l'invasion des Francs étaient appelées *cités*, soit qu'elles fussent fermées, soit qu'elles ne le fussent pas, et par cela seul qu'elles avaient le droit de s'administrer elles-mêmes.

CITÉ (Droits de). Ces droits se divisent en deux classes : 1° ceux qui ne peuvent être exercés qu'en commun et collectivement, comme l'élection des magistrats, le vote des contributions locales, soit directement, soit par des mandataires élus par l'assemblée de la cité : 2° ceux qui s'exerçaient individuellement et dans l'intérêt privé de chaque citoyen ou de chaque famille, comme le droit de garde noble ou de garde bourgeoise : ainsi les articles 266 et 267 de la Coutume de Paris permettaient à l'époux survivant, noble ou bourgeois, de prendre et d'accepter la *garde* (administration) des enfants mineurs; de disposer des revenus, à la charge d'acquitter les frais de culture et d'entretien; de pourvoir aux besoins des mineurs; de ne pouvoir être distraits de leurs juges naturels, et d'exercer leur action contre leur débiteur bourgeois ou militaire devant les juges de leur domicile. Ce privilége a été aboli par la législation nouvelle, qui oblige au contraire le créancier à poursuivre devant le juge du domicile du débiteur, sauf quelques exceptions; il s'agit du droit en général, et tel qu'il existait autrefois, comme privilége, en faveur des bourgeois de beaucoup de villes.

CITOYEN, mot substitué à celui de *bourgeois*, et qui a la même origine et les mêmes effets. — Le titre et le droit de citoyen n'appartiennent qu'à ceux que la loi fondamentale qualifie tels. La constitution de 1791 ne qualifie *citoyens actifs* que ceux qui sont nés en France d'un père français, ou qui, nés d'un père étranger, ont fixé leur résidence en France; ceux qui, nés en pays étrangers d'un père français, se sont établis en France et ont prêté le serment civique; les descendants, à quelque degré que ce soit, d'un Français ou d'une française expa-

triés pour cause de religion, et qui sont venus demeurer en France; les étrangers résidant en France après cinq ans de domicile, s'ils ont épousé une Française, acquis un immeuble, ou fondé un établissement de commerce ou d'agriculture: l'âge requis pour exercer les droits de citoyen était fixé a 21 ans.—La même constitution a déterminé les cas qui entraînent la perte du titre et des droits de citoyen français (*Constitution de* 1791, titre II, article 2-7), et le cens d'élection et d'éligibilité était si modique que l'exercice des droits politiques s'étendait à la très grande majorité des habitants. — La constitution de 1793 avait encore considérablement agrandi l'exercice des droits politiques. Cette constitution, votée par la convention, et acceptée par les assemblées primaires, n'a jamais été exécutée.— Celle de l'an III (1795), la constitution consulaire de l'an VIII, les sénatus-consultes organiques de l'an X (1802), et de l'an XII (1804), ont tellement restreint les droits de citoyen, qu'ils ont réduit cet exercice à n'être plus qu'un privilége au profit des plus imposés de chaque localité, et le droit d'élection directe a été remplacé par de simples listes de candidature. La majorité des Français se trouvait déshéritée des droits politiques dont elle avait joui avant la révolution de 1789.—En 1792, les mots *citoyen*, *citoyenne* furent substitués à *monsieur*, à *madame*. Cet usage, généralement reçu, avait passé dans nos mœurs; il se maintint jusqu'au coup d'état du 18 brumaire, et se perdit à l'époque de l'empire. Le poète Andrieux, qui tenait plus à la chose qu'aux mots, avait dit :

Appelons-nous *monsieur*, et soyons *citoyens*.

J.-J. Rousseau, né dans une république, s'honorait du nom ou plutôt du titre de citoyen : il écrivait à son ami Dupeyron : « J'eus un surnom que je crois mériter mieux que jamais. A Paris on m'appelle le *citoyen*. Rendez-moi ce titre qui m'est si cher; faites même en sorte qu'il se propage, et que tous ceux qui m'aiment ne m'appellent jamais *monsieur*, mais, en parlant de moi, le *citoyen*, et en m'écrivant *mon cher citoyen*.» Depuis 1830, *les jeune-France* et tous ceux qui appartiennent à l'opinion républicaine ont rétabli dans leurs relations de société l'usage proscrit par l'empire: ils s'appellent citoyens. (*Voy.* ÉLECTION, BOURGEOIS et BOURGEOISIE.) DUFEY (de l'Yonne.)

CITÉ (THÉATRE DE LA), ainsi nommé du quartier de Paris où il était situé. L'église paroissiale de Saint-Barthélemi, fondée, dit-on, par Clovis, ayant été démolie, au commencement de la révolution, sur ses ruines et dans la partie gauche de la nouvelle place du palais de justice, du côté du quai, fut bâtie en 1791, par l'architecte Lenoir (à qui l'on doit le théâtre français actuel), une salle qui devait porter le nom d'Henri IV, et dont la coupole représentait les principaux traits de la vie de ce monarque. L'ouverture de ce théâtre, annoncée pour le mois d'avril 1792, fut retardée par les événements qui amenèrent l'établissement de la république et nécessitèrent des changements à la décoration intérieure. Il ouvrit le 20 octobre, sous le titre de Théâtre du *Palais-Variétés*, et sa première représentation fut au profit des braves Lillois, qu'assiégeait alors l'armée autrichienne. Ce spectacle, qui prit l'année suivante le nom de théâtre de la *Cité-Variétés*, devait son origine à la dissolution de celui des *Variétés du Palais-Royal*, qui, recruté par plusieurs transfuges de la Comédie-Française, venait d'échanger son titre modeste contre celui de *Théâtre de la république*. La Cité devint l'asile de la petite Thalie et de ses suppôts, Dumaniant, Frogères, Beaulieu, Pelissier, Saint-Clair, les femmes de ces deux derniers, etc. L'entrepreneur y joignit le vaudeville, l'opéra comique et la pantomime; il était secondé dans l'administration par son neveu Saint-Edme, par le directeur-général Achet et par Dumaniant, Rouhier-Deschamps et Pompigny, qui dirigeaient, l'un la comédie, l'autre le vaudeville, et le troisième la pantomime, qu'on y vit toujours montée avec soin. Les ballets étaient dirigés par Beaupré, l'un des premiers danseurs de l'Opéra, et l'orches-

tre avait pour chef Rodolphe fils, et Navoigile pour premier violon. L'administration acheta tous les ouvrages de Pigault-Lebrun à forfait, et ceux de Dumaniant, moyennant une rente viagère, qui ne fut pas payée par les successeurs de Lenoir. Cet entrepreneur eut soin de s'attacher en outre des auteurs connus par leurs succès : Dorvigny, Patrat, le cousin Jacques; d'autres qui donnaient des espérances qu'ils ont plus ou moins réalisées, Picard, Charlemagne, Al. Duval, Armand-Gouffé, Dorvo, Sewrin, Léger, Aude, etc., et les compositeurs Arquier, Desbayes, Chapelle, Foignet, etc. Cette époque fut la plus brillante du théâtre de la Cité. On y revit avec plaisir *Guerre ouverte*, *les Intrigants*, et tous les meilleurs ouvrages de l'ancien répertoire des Variétés; on y applaudit *M. de Crac à Paris*, *le Présent* ou *l'Heureux quiproquo*, *Cadet-Roussel*, ou *le Café des aveugles*, type de tous les *Cadet-Roussel*; *le Cousin de tout le monde*, *les Dragons et les Bénédictines*, *l'Intérieur des comités révolutionnaires*, *Ricco*, *les Deux Figaro*, etc.; des comédies lyriques et des vaudevilles : *le petit Orphée*, *le Plan d'opéra*, *les Suspects*, *les deux Jocrisses*, qui en produisit tant d'autres, etc.; des pièces à grand spectacle, qu'on ne nommait pas encore mélodrames : *la Journée des Thermopyles*, *la Mort de Turenne*; quelques jolis ballets : *Annette et Jacques*, *les Sabotiers*, *les Petits montagnards*, etc. Là, Cuvélier et Hapdé donnèrent leurs premiers essais dans la pantomime : *la Fille hussard*, *Damoisel et Bergerette*, *les Tentations*, *le Déluge universel*, *Amour et Courage*, genre dont le premier fut surnommé le *Corneille*; là, Thiemet, jouait des proverbes et des scènes de ventriloque; là, débutèrent Tiercelin et Brunet, qui dans le bas-comique rivalisèrent Volange et Beaulieu, et passèrent peu de temps après au théâtre des Variétés-Montansier. Là, Tautin commença la longue carrière de tyran inamovible qu'il a terminée à l'Ambigu. Cet état de prospérité dura quelques années sous la même administration, et avec la même troupe, à peu de changements près. Mais les crises de la révolution dérangèrent toutes les spéculations. Le drame se glissa dans le répertoire de la Cité; on y vit successivement jouer : *l'Orpheline*, *Montoni ou les Mystères d'Udolphe*, *le Confessionnal des pénitents noirs*, *Éléonore de Rosalba*. Le chant en disparut et la comédie finit par y devenir tout-à-fait accessoire. La retraite prématurée de Dumaniant, celle de Beaulieu, de Frogères, de Saint-Clair, la mort de Pélissier, laissèrent le champ libre au drame et à la pantomime, dont les frais entraînèrent la chute de cette administration en 1799. Cuvélier, qui, dans ces derniers temps, en avait fait partie, se chargea, avec Hapdé, de l'exploitation du théâtre de la Cité, qu'il ne put relever malgré l'intervention des chevaux de Franconi, qui ajoutaient à la pompe du spectacle. Ribié, qui leur succéda, fit de vains efforts pour regagner la faveur publique. La troupe de Picard, qui, depuis le premier incendie de l'Odéon, en mars 1799, errait sans asile dans tout Paris, se fixa en 1800 à la Cité où elle attira quelque temps la foule. Les jours où elle ne paraissait pas elle était remplacée par les chevaux de Franconi; mais la chute d'un de ces acteurs-quadrupèdes dans l'orchestre épouvanta le public. Les chevaux partirent pour Dijon; Picard et ses camarades furent mis en possession du théâtre Louvois, en avril 1801, et les acteurs restés dans le désert luttèrent vainement contre leur mauvaise fortune. Le théâtre ne s'ouvrit que pour des représentations extraordinaires et isolées, qui trompèrent toujours l'attente du parterre. Les détails les plus simples y étaient négligés. C'est ainsi qu'après avoir vu prôner *Séthos à Memphis*, où la phantasmagorie devait déployer ses prestiges, les spectateurs, indignés de ne voir que des marionnettes et une lanterne magique, brisèrent les banquettes et forcèrent le directeur d'abandonner la recette aux pauvres. Le 21 mai 1800, commença au théâtre de la Cité la direction de Commaille-Saint-

Aubin, acteur des boulevards, qui n'était pas sans mérite, homme de lettres et ex-employé à la police. Malgré l'emphase ridicule do son prospectus, où il annonçait une réunion choisie de jeunes talents en tous genres, un lycée où les ouvrages dramatiques destinés aux grands théâtres, après une représentation d'essai, seraient jugés à scrutin secret, des décors dans le style oriental, un éclairage à l'égyptienne, etc., il ne tint aucune de ses promesses, ni envers le public, ni envers ses acteurs, qui l'abandonnèrent, quoiqu'il cût vendu, pour satisfaire à ses engagements, les billets d'administration à moitié prix. La présence des Chinois, des sauvages et des députés, ne purent empêcher sa déconfiture. D'autres directeurs, qui lui succédèrent, échouèrent comme lui. En 1801, Ribié osa exploiter ponr la seconde fois le théâtre de la Cité et n'eût pas meilleure chance. Avec plus de zèle qne de goût, il eut recours à l'ancien répertoire du théâtre d'Emulation (la Gaîté), dont il avait eu l'entreprise; il multiplia les pantomimes, et il fut obligé de fermer, parce que lui et sa femme n'étaient plus secondés que par des sujets d'une extrême médiocrité. Les entrepreneurs qui vinrent après lui ne réussirent pas mieux. La salle de la Cité fut moins souvent ouverte que fermée. On y vit Forioso et sa troupe de funambules, puis celle de Ravel. A la fin de 1806, les acteurs des Variétés-Montansier, chassés du Palais-Royal, attendirent au théâtre de la Cité la construction de la salle du boulevard Montmartre. En 1807, celle de la Cité venait d'être vendue à un entrepreneur qui devait y établir un vaudeville, lorsqu'elle fut comprise dans le nombre des théâtres que Napoléon supprima par son décret du 8 août 1807. Cette salle a depuis été changée en un lieu de festins et de danses, sous le nom de *Prado*, qu'elle conserve encore. L'histoire abrégée du théâtre de la Cité ajoute aux nombreux exemples qui prouvent qu'aucun spectacle ne peut plus désormais se soutenir à Paris sur la rive gauche de la Seine. H. Audiffret.

CITEAUX, ordre religieux fondé en 1098, dans la forêt du même nom, en Bourgogne, par St.-Robert, abbé de Molesme. La ferveur, l'austérité des premiers solitaires, donnèrent au nouvel établissement une réputation qui attira bientôt une foule de novices; saint Bernard, entre autres, se présenta suivi de trente gentilshommes; et le nombre des postulants devint tellement considérable que, 15 ans après la fondation, sous saint Etienne, le troisième abbé, il fallut détacher des espèces de colonies pour fonder de nouvelles maisons. En moins de trois ans, ou vit s'élever les abbayes de La Ferté, de Pontigni, de Clairvaux et de Morimond, que l'on nomma les premières filles de Citeaux. Ces filles devinrent à leur tour mères d'un nombre infini d'autres communautés; ce qui leur donna le rang et la prérogative de maisons chefs-d'ordre, quoiqu'elles demeurassent toujours sous la direction de l'abbé de Citeaux. L'abbaye de Morimond compta jusqu'à 700 bénéfices, et eut sous sa dépendance les ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, de Montesa en Espagne, ceux de Christ et d'Avis en Portugal. Mais de toutes les filiations de Citeaux, aucune ne procura autant d'accroissement à l'ordre que celle de Clairvaux, fondée en 1115, par saint Bernard L'éclat du nom, des talents, des vertus du saint abbé, multiplia tellement le nombre de ses disciples, qu'ils formèrent la plus grande partie des communautés cisterciennes, et que le nom de *bernardins*, donné primitivement aux religieux dépendants de Clairvaux, passa bientôt à tous les autres. — L'ordre de Citeaux n'était dans l'origine qu'une réforme de celui de Saint-Benoît, qui commençait à perdre de sa pureté primitive. Quoique la règle fût demeurée à peu près la même, et que le nouvel institut eût atteint l'étendue de celui dont il tirait son origine, il ne jeta pas le même éclat, et compta beaucoup moins de grands écrivains. L'étude, principale occupation des bénédictins, n'avait qu'un rang secondaire dans l'ordre de Citeaux. Cependant il eut aussi sa

part d'hommes célèbres; le nom de saint Bernard suffirait seul pour illustrer tout un ordre; un Othon de Frisingen, un Pierre de Vaux-Cernai, un Benoît XII, un cardinal Bona, et tant d'autres, dont Charles de Visch a donné la liste, ne sont pas des noms sans mérite. — La règle de Saint-Benoît observée dans toute sa rigueur, les statuts dressés par saint Étienne sous le nom de *charte de charité*, les usages de Cîteaux recueillis par saint Bernard, et plus que tout cela de grands exemples de vertu, maintinrent longtemps la régularité et l'uniformité dans toutes les maisons de l'ordre; mais avec les richesses et le faste s'introduisit le relâchement, vers la fin du douzième siècle; plus tard, le pape Sixte IV accorda quelques mitigations, à la suite desquelles arrivèrent des abus, des désordres, qui nécessitèrent des réformes. — En 1577, dom Jean de la Barrière, abbé de Notre-Dame des Feuillants, à quelques lieues de Toulouse, entreprit de ramener ses religieux à l'austérité de la règle; après de violentes oppositions, il put enfin réussir. Cette réforme, approuvée par le pape Sixte V, donna naissance à la congrégation des *feuillants*, que le réformateur lui-même vint établir à Paris, à la sollicitation de Henri III; mais ce ne fut en quelque sorte que pour voir les religieux qu'il avait amenés se jeter avec fureur dans le fanatisme de la ligue. La fin des troubles rétablit le calme et la tranquillité parmi les moines; un d'entre eux, D. Bernard de Montgaillard, qui s'était fait remarquer par ses fougueuses déclamations, alla faire pénitence dans l'abbaye d'Orval, où il établit la réforme. Les feuillants eurent plusieurs maisons en France, et s'étendirent en Italie, sous le nom de *bernardins réformés*. — De toutes les réformes des cisterciens, la plus célèbre fut celle de la Trappe établie en 1664, par l'abbé de Rancé. Cet institut, dont l'austérité est passée, pour ainsi dire, en proverbe, mérite bien que nous en parlions dans un article séparé. (*V.* Trappistes.) C'est la seule des filiations de Cîteaux qui ait pu rassembler quelques débris et relever quelques établissements pendant la restauration.

L'abbé C. Bandeville.

CITERNE (anat.), en latin *cisterna*, dérivé de *cista*, coffre, réservoir. Ce nom du langage vulgaire a été appliqué aux parties du corps qu'on a considérées, à tort ou à raison, comme des réservoirs des fluides lymphatiques, tels que le quatrième ventricule de l'encéphale ou du cervelet, la *citerne lombaire* ou le *réservoir de Pequet*. Cette dernière est une dilatation considérable que le canal thoracique (*V.* Canal, t. x, p. 229, col. 2, et l'article Vaisseaux) présente à sa partie inférieure dans la région des lombes. Il est vraisemblable que les prétendus cœurs lymphatiques que MM. Panniza et Muller viennent de découvrir dans les reptiles ne sont autre chose que des dilatations ou réservoirs vasculaires naturels, quoique pulsatiles : on peut donc les considérer comme de *vraies citernes lymphatiques*, tout-à-fait analogues *à la citerne lombaire*. Il existe entre les lames de l'une des valves des huîtres un petit réservoir d'une eau très fétide, qui est séparée de la cavité de la coquille par une lame très mince, qu'on a la précaution de ne pas percer en les ouvrant. Ce petit réservoir ou citerne n'a pas reçu de nom particulier. Les cavités du corps où s'accumulent les fluides séreux dans les hydropisies ne peuvent être considérées comme des citernes. La cavité de l'œil qui renferme l'humeur aqueuse pourrait être encore regardée comme une vraie *citerne;* mais l'usage a consacré le nom de *chambre*. (*V.* ce mot). L—t.

CITERNES (arch. hydr.). Quoique la nature ait pris soin de répandre de toute part avec abondance les eaux nécessaires à la vie des animaux et des végétaux, il est quelques coins, on peut dire oubliés, du sol qui en sont complètement privés; et lorsque la civilisation a poussé sur ces points des habitants, ils ont dû chercher à recueillir les eaux pluviales, Ces eaux, amenées par des conduits et des tuyaux dans un premier réservoir qu'on nomme *citerneau*, y déposent le

limon et les ordures dont elles peuvent s'être chargées, puis passent dans un second réservoir plus grand, qu'une voûte épaisse défend contre l'évaporation, et qui est la *citerne* proprement dite. On comprend que pour conserver l'eau pure, il faut employer à la construction de la citerne les meilleurs matériaux, des briques et du ciment romain. Autour de la voûte, on amoncelle des terres qui interceptent les rayons du soleil, et l'entrée est toujours placée au nord. Les anciens, qui ont déployé un grand luxe dans leurs constructions hydrauliques, ont construit quelques citernes monumentales. Il y en avait, par exemple, de très grandes dans la Palestine, où l'on en voyait qui avaient 150 pas de longueur et 60 en largeur. On voit encore à Rome, auprès des bains de Titus, les restes d'un réservoir immense, appelé les *Sept-Salles*, divisé par des murs parallèles, formant des corridors voûtés. Les ouvertures percées dans ces murs pour la communication de l'eau, au lieu d'être en enfilade et en face les unes des autres, sont disposées de manière que chacune répond au milieu de l'intervalle de celles qui sont vis-à-vis. Cette disposition (dit M. Quatremère de Quincy) n'avait peut-être d'autre but que l'ordre à établir dans la circulation des eaux pour opérer leur épurement; et c'est sûrement par la même raison (ajoute-t-il) que la célèbre citerne de Pouzzole, connue sous le nom de *piscina mirabile*, est divisée par cases carrées, formées de murs à hauteur d'appui, construits entre les piliers qui soutiennent les voûtes. (*V.* Piscine.) Presque toutes les cours des maisons de Pompéi ont des citernes, destinées à recueillir l'eau de pluie : ce sont des espèces de bassins carrés, peu profonds, revêtus en mortier de pouzzolane. — Le besoin des citernes est aujourd'hui bien diminué par la possibilité de ramener avec la sonde des eaux jaillissantes en beaucoup de points du sol qui semblaient condamnés à une éternelle aridité; et ces eaux jaillissantes sont toujours plus salubres que des eaux long-temps conservées dans des réservoirs, trop souvent mal entretenus. A. Des Genevez.

CITHARRE, instrument de musique chez les anciens. En quoi différait-elle des instruments du même genre? Il est peu de questions plus agitées et que la discussion ait moins éclaircies. Montfaucon avoue qu'il ne saurait déterminer cette différence; le *Dictionnaire de Trévoux*, plus hardi, fait de la citharre un instrument triangulaire; l'*Encyclopédie* la distingue du *barbiton* ou grande lyre, non seulement par ses dimensions plus raccourcies, mais aussi par ces deux caractères, qu'elle était dans l'origine touchée avec le *plectre* et n'avait point de *magas*, cavité quadrangulaire, où l'extrémité de chaque corde était fixée. Burette, au contraire, lui donne cette base creuse, destinée à fortifier le son des cordes et à rendre l'instrument plus harmonieux. Il remarque que du mot *kithara* est dérivé le terme *guitarre*, que Montfaucon ne craint pas d'employer quand il parle de la citharre antique; mais Burette se hâte d'ajouter qu'il désigne un instrument tout-à-fait différent. — Et pourquoi ne désignerait-il pas un instrument tout semblable? pourquoi la citharre n'aurait-elle pas conservé sa forme aussi bien que son nom? Il est plus probable, à mon avis, que c'est la forme qui a sauvé le nom, ou, si l'on veut, le mot et la chose se sont maintenus mutuellement dans la tradition. — Si les anciens ont connu la *guitarre*, et si nous avons sous nos yeux le témoignage des monuments, il me semble que la question est décidée. On remarque sur un bas-relief de l'hôpital Saint-Jean-de-Latran un instrument de musique précieux pour la discussion qui nous occupe. Sa figure, aplatie sur la face extérieure, mais arrondie à l'opposé, est un ovale qui va en diminuant par une de ses parties, où il se termine en un seul manche droit, surmonté lui-même d'un chevillier, recourbé en dedans et légèrement incliné sur un côté. A droite et à gauche sont adaptées les chevilles destinées à tendre les cordes, qui descendent depuis la partie su-

périeure, où commence la courbure du manche, jusqu'à l'extrémité inférieure de l'instrument, où elles sont arrêtées à une base étroite, et placées transversalement à distance égale des côtés.—En lisant cette description, l'esprit se figure sans doute quelque image semblable à celle d'une guitarre; les yeux seront encore mieux frappés de cette analogie par la vue de l'instrument : il se trouve au 3ᵉ volume, liv. VIII, pl. LXXV, et 9ᵉ fig. du *Supplément au livre de l'Antiquité expliquée*, par le P. Montfaucon. Bianchini voit dans ce monument la *chélys* des anciens, et Martines'écrie : « Voici la *citharre*. » Ces deux opinions ne sont pas inconciliables. En effet, qu'était-ce que la *chélys* ou la *testudo*? Remontons à l'origine, et nous aurons la réponse. — Le hasard présente à Mercure une tortue sans vie, que le Nil avait jetée sur le rivage. Sa vue lui inspire une idée ingénieuse : il vide la coquille, coupe des tiges de roseaux, les attache entre les bords de l'écaille, et recouvre d'un cuir cette charpente sonore. Ensuite, de chaque côté où la bête avait les pieds de devant sont adaptés deux forts et longs roseaux, qu'il joint à leur sommet par une traverse appelée *joug*. De là, sept cordes, dont une brebis a fourni la matière, descendent se rattacher à vide, ou en partie à vide, soit où fut la tête de l'animal, soit à une base horizontale, fixée vers l'extrémité inférieure de l'harmonieux édifice. (*V.* fig. 6 et 10, pl. LXXV, du 3ᵉ tom. de l'*Ant. expl.*). Déjà le dieu a mis son œuvre à fin : la *chélys* est inventée, et voilà cet instrument qui, sous les mains d'Orphée, doit amollir les tigres mêmes, ou rendre les pierres sensibles aux accords d'Amphion. Le Nil et Mercure, mentionnés dans la tradition, nous révèlent assez que la chélys est une idée égyptienne, car c'était à Mercure-Trismégiste que l'antique Égypte attribuait l'invention de presque tous ses arts.—Mais voici Apollon qui, jaloux de cette découverte, s'empare de l'idée, et fait subir à l'instrument une métamorphose : les deux bras ne sont plus séparés aux deux côtés de l'écaille et réunis seulement par une traverse jetée sur l'intervalle : ils sont joints, appliqués l'un à l'autre et liés à distance égale des bords, c'est-à-dire sur le grand axe de la coquille; en sorte qu'ils ne forment plus qu'un seul manche, beaucoup moins étroit. Sept cordes se prolongent sur la longueur de cette poignée, aplatie sur une face et arrondie sur l'autre, afin qu'elle se marie avec grâce à la forme convexe de la tortue. L'instrument, déguisé de cette manière, change aussi de nom et s'appelle une *citharre*, dont l'étymologie, si l'on accueille l'opinion d'Eustathe, plus ingénieuse que solide, est *kinousa*, parce que sa mélodie *émeut*, ou *keuthousa* (*erôtas* sous entendu), comme si les sons étaient la voix des Amours cachés dans l'instrument. — Ainsi, la citharre et la chélys n'ont pas eu le même auteur : celle-ci est due à Mercure; Apollon fut l'inventeur de celle-là. Dans l'échelle, il faut considérer la chélys comme primitive et la citharre comme dérivée. Elle offre une ressemblance étonnante avec la mandoline sur une médaille antique, gravée au 1ᵉʳ tome, LXIVᵉ pl. et 8ᵉ fig. de l'*Ant. expl.* Une fort belle tête du soleil levant, aux cheveux frisés en longues tresses, est couronnée de rayons et d'un laurier; deux ailes ombragent ses tempes; derrière est l'attribut chéri d'Apollon, cette citharre, sous la forme d'un instrument arrondi, de figure ovale, et surmonté d'un manche à trois chevilles, au milieu du sommet. Il tend, dès sa naissance, à se recourber en dehors par son extrémité. — Bien plus, si l'on veut examiner dans sa grossièreté primitive la *testudo*, transformée en *citharre*, et je n'hésiterai plus à dire en *guitarre*, on peut consulter la planche LXXIIᵉ du volume sus-indiqué. On y voit la dépouille même du testacé attachée à cette poignée unique et médiale. Il est vrai que c'est Mercure qui la tient, circonstance peu importante ici, où il s'agit de prouver, non pas tant qui fut l'inventeur de la citharre, que sa nature et les caractères qui la distinguent. — En un mot et en dernier

résumé, d'un côté, je trouve un nom sans objet, d'un autre, je rencontre un objet sans nom; car les instruments à forme de guitarre que j'ai décrits n'ont pas de nom particulier au lexique des antiquaires; ils sont confondus sous la dénomination générale des instruments à cordes. Cependant, ce nom semble fait pour cet objet, comme l'objet paraît convenir au nom. Pourquoi donc, avertis par les yeux, hésiterions-nous à rendre ce nom aux instruments que l'antiquité nous offre sous les apparences d'une guitarre, dont la figure, observée surtout dans la mandoline, n'a pas dépouillé entièrement la forme traditionnelle de la tortue, et le nom n'est pas autre chose que le mot *cithara*, avec une prononciation à peine altérée? Qui s'oppose à ce que nous arrêtions sur une idée fixe le vague où flotte ce mot, et que nous réunissions pour ainsi dire à son corps une ame errante? Trouve-t-on dans l'antiquité une description qui soit contraire? Non : l'antiquité elle-même, soit écrite, soit sculptée, loin de résister, se prête volontiers à cet accommodement, sourit à l'alliance du nom avec la chose, et favorise l'hospitalité que la chose veut bien donner au nom.

HIPPOLYTE FAUCHE.

CITHÉRON, *Cithæron*, montagne de la Grèce, dans la Béotie. Elle séparait cette province de l'Attique, depuis que la ville d'Eleuthère s'était soumise aux Athéniens, car auparavant c'était cette dernière ville qui séparait les deux états. —Le mont Cithéron avait pris son nom de Cithéron, un des premiers rois des Platéens. Au-dessous de cette montagne, aux environs de Platée, en prenant un peu à droite, on apercevait les ruines d'Hysies et d'Erythres, qui étaient autrefois deux villes de la Béotie. —Strabon dit que le mont Cithéron finissait non loin de Thèbes, et que l'Asope coulait au pied de cette montagne. Du côté du couchant, il s'abaissait peu à peu avec un détour, au-dessus de la mer de Crissa. Il commençait aux montagnes de l'Attique et du territoire de Mégare, auxquelles il était contigu; de là, s'étendant de côté et d'autre dans les campagnes, il venait finir à Thèbes.—Le mot Cithéron, selon Pausanias, était consacré à Jupiter *Cithéronius*; suivant Pline, il l'était aux Muses; et Pomponius Mela dit qu'il était fameux par les fables et les écrits des poètes. En effet, ils y ont mis la fable d'Actéon, celle de Bacchus, celle d'Amphion élevant les murs de Thèbes au son de sa lyre, le sphinx d'OEdipe, etc. — Plutarque, le géographe, dans son traité des fleuves et des montagnes, dit que le mont Cithéron était auparavant nommé *Asterius*, et rapporte, à son ordinaire, des origines fabuleuses sur ces deux noms. E.

CITOYEN. (*V.* CITÉ.)

CITRATES, combinaison de l'acide citrique avec les bases salifiables. Ces combinaisons sont nombreuses, mais une seule offre de l'importance, c'est le *citrate de chaux*, qu'on forme avec la craie et le suc des citrons, dans la vue d'en extraire plus tard l'acide citrique pur et cristallisable que ces fruits contiennent en grande quantité. Nous ne nous occuperons que de ce seul citrate.—Les Anglais, que leurs relations de commerce ont mis plus à portée que nous de se procurer le suc de citron en abondance, se sont beaucoup occupés de la fabrication en grand de l'acide citrique. Le suc des citrons au moment où on l'a extrait contient avec l'acide beaucoup d'extractif et de mucilage. Il convient donc, avant de saturer par la craie, d'attendre qu'un premier degré de fermentation et le report aient fait précipiter ce qui embarrassait trop le citrate de chaux. On traite comme suit le suc déféqué : on le verse dans une cuve en bois blanc, et on ajoute la craie par portions; on brasse fortement à chaque addition de craie; l'acide carbonique se dégage à l'état de gaz. Quand l'acide est totalement saturé, on laisse en repos et on siphonne la liqueur claire, qui n'a aucune valeur. Le résidu est du citrate de chaux, qu'il faut soigneusement laver à l'eau chaude; l'exactitude de ce lavage influe beaucoup sur le succès. Le citrate de chaux, étant bien égoutté, est traité ensuite par l'acide sulfuri-

que dans la proportion de 9 livres d'acide à 66°, par 10 livres de craie employée; mais l'acide sulfurique détruirait l'acide végétal s'il était employé à l'état de concentration ; il faut préalablement l'étendre de 3 à 4 parties d'eau.—L'acide sulfurique s'empare de la chaux et forme avec elle un sulfate peu soluble ; l'acide citrique éliminé reste en dissolution dans la liqueur, qu'il ne s'agit plus que de faire évaporer pour l'obtenir cristallisée. Toute cette série d'opérations, que nous sommes forcés de n'indiquer ici que d'une manière si sommaire, exige de nombreuses précautions, un mode très délicat de procéder pour ne pas dépasser les points de saturation, pour ne pas employer inutilement des matières qui ont de la valeur, etc., etc. On sent combien il nous est impossible de donner tous ces détails dans un livre qui n'admet que des généralités. PELOUZE père.

CITRON, CITRONNIER. On a donné le nom de *citronnier* à une famille botanique dont l'oranger est un membre; et cependant, par une bizarre inconséquence, les *orangers* constituent un genre dont le citronnier fait partie. En latin, ces deux arbres portent le nom de *citrus*, et celui qui produit l'orange est le *citrus aurantium;* l'autre, qui nous donne le citron, est le *citrus medica.* Celui-ci paraît être l'arbre de la nature, la souche de toutes les races ou variétés répandues dans toutes les parties de l'ancien continent, où les hivers ne sont pas trop rigoureux, et que le Nouveau-Monde possède aussi maintenant entre les mêmes limites de température. Le citronnier devrait donc être à la tête du genre, et lui donner son nom : l'ordre scientifique le prescrivait; mais l'immense popularité de l'orange a subjugué les savants comme le vulgaire, et l'oranger n'a pas été réduit à n'occuper qu'un rang subalterne. Mais pour la réunion de la famille botanique on n'a consulté que les analogies entre les végétaux non modifiés par la culture, et le citronnier a recouvré ses droits : telle est sans doute la cause de l'irrégularité de nomenclature que l'on remarque ici.— Les différences entre le citronnier et l'oranger sont peu sensibles, et ne peuvent être aperçues que par un examen attentif, si les arbres ne sont pas chargés de fruit : le caractère distinctif le plus saillant est que le pétiole des feuilles du premier est simple, et que celui des feuilles du second est *ailé* sur ses bords en forme de cœur. Quant à la forme et au parfum des fleurs, ces deux arbres se ressemblent tout-à-fait, ainsi que par les qualités de leur bois blanc, très dur et propre aux ouvrages du tour. Mais la culture a introduit entre les citrons des variétés assez nombreuses : on y distingue d'abord les *citrons* proprement dits et les *limons.* Chacune de ces divisions renferme des fruits qui diffèrent beaucoup les uns des autres par la forme, la couleur, le volume, la saveur. Les citrons sont plus alongés que les limons ; leur écorce est plus épaisse, et en général ils sont plus gros et plus aromatiques. A Paris, ce sont des limons que l'on vend sous le nom de *citrons*, et l'acide *citrique*, dont ces fruits contiennent une grande quantité, est, comme on sait, employé pour faire la limonade. L'arbre qui les produit est nommé, en latin des botanistes, *citrus limon*, ou *limon vulgaris.* Parmi les variétés du citronnier, celle dont les feuilles ont une odeur de rose se fait aussi remarquer par la beauté du feuillage, de l'arbre et de son fruit, qui est le citron *mella rosa.* Dans ces arbres, les variations du feuillage ne sont pas moins extraordinaires que celles des fruits : les uns ont de grandes et larges feuilles, et les autres semblent imiter celles du cèdre du Liban. La variété à fleurs doubles mérite aussi l'attention des amateurs, quoique sa fructification soit moins abondante que celle des arbres à fleurs simples. Les variétés des limons sont moins nombreuses que celles des citrons, et les écarts de forme et de couleur ont moins de latitude.—Aux Antilles, les citronniers venus de pépins, et rendus par conséquent à leur état naturel, sont des arbres très élevés, dont les branches, hé-

rissées d'épines, sont employées pour faire des clôtures défensives. Ferry.

CITROUILLE. (*Voy.* Potiron.)

CIVETTE, nom vulgaire donné au produit odoriférant, et de très grand prix, de deux espèces de petits mammifères carnivores du genre *viverra* de Linné, le *viverra civetta* et le *viverra zibetha*. Tout deux sont indigènes des contrées les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique : on les rencontre fréquemment dans l'archipel indien. — La civette est une sécrétion d'un organe propre à ces animaux, et qui consiste en une poche ou follicule que l'on reconnait à une longue fente située dans l'un et l'autre sexe, entre l'anus et les génitoires. Dans l'état de plénitude de ce réservoir, il parait que l'animal souffre, et il tend continuellement à se débarrasser de la matière onguentacée par un mouvement contractile qu'il exerce sur cette poche pour en expulser ce qui le gêne : on voit la civette couler sous forme vermiculée, et c'est alors que les naturels du pays la recueillent. Il parait qu'en Afrique les nègres sont encore plus impatients que l'animal, et pour hâter celte expulsion, peut-être même pour hâter la sécrétion, ils irritent violemment le *viverra*, et pour ne rien perdre du produit naturel, ils introduisent dans la poche du baume végétal de Galam, pour l'imprégner de la substance odoriférante qui tapisse les parois de la poche. Les naturels tiennent ces petits animaux en état d'esclavage afin de se procurer le précieux produit dont ils font le commerce. La civette, dont l'odeur a beaucoup d'analogie avec celle du musc, est fort employée dans la parfumerie. Cette odeur est plus douce que celle du musc, et moins sujette à causer les accidents qu'on reproche à l'emploi de cette dernière substance.

Pelouze père.

Civette (bot.), plante potagère, espèce de *ciboule*. (*Voy.* ce mot.)

CIVIÈRE, espèce de petit *brancard* en usage pour le transport des fardeaux à bras. Il consiste le plus généralement en deux traverses de 4 à 5 pieds de long, façonnées à leurs extrémités de manière à pouvoir être facilement saisies par les porteurs. Ces traverses sont tenues à environ 30 pouces de distance entre elles par de petites contre-traverses à tenons qui rentrent dans des mortaises pratiquées en dedans des traverses longitudinales. Les contre-traverses sont ordinairement au nombre de trois ou quatre. Pelouze p.

Ce mot vient de deux mots latins (*cœnum*, boue, limon, et *vehum*, *vehiculum*, chariot, charrette, voiture) et indique, comme on vient de le dire, une espèce de machine à bras, ou de brancard, que l'on employait chez les anciens à transporter des fardeaux ou des objets d'une basse valeur. On s'en est servi et l'on s'en sert encore pour transporter les malades à l'hôpital. Une preuve à l'appui de l'ancienneté de cet emploi, c'est le vieux proverbe qui dit : *cent ans bannière et cent ans civière*, et qui signifie que dans un siècle les choses sont sujettes à changer de nature, et que ce qui était élevé et estimé devient souvent bas et et méprisable ; proverbe qui s'appuie évidemment sur ce que la *bannière* était une marque d'éminente noblesse, tandis que la *civière* n'était à l'usage que des pauvres gens. E. H.

CIVILISATION vient de *civis*, *civitas* (citoyen et cité), et originairement de *cœtus*, réunion, puisque la cité résulte d'une association d'hommes sous la loi d'un pacte convenu entre eux, du moins tacitement, pour garantir leurs droits réciproques de sûreté, propriété, liberté. — Il ne s'agit pas ici d'exposer les bases constitutives de toute société humaine ; la *civilisation* en est plutôt le complément ou le perfectionnement ; car beaucoup de nations assez bien constituées, sous un gouvernement, soit religieux, soit politique, ne sont pas néanmoins civilisées, et même sont peu ou ne sont point susceptibles de le devenir ; il en est quelques-unes qui ont opposé des barrières à des progrès ultérieurs, et qui leur préfèrent un état stationnaire. Sans prétendre déshériter aucune race humaine de ses droits à tous les genres de

développements auxquels elle peut atteindre, on doit toutefois montrer par les faits de l'histoire, et même par la constitution physiologique de leur organisation, qu'il en est de plus favorisées pour l'exercice des facultés intellectuelles et la civilisation que d'autres races. — Or, quelles sont les causes, soit naturelles, soit politiques et religieuses, qui favorisent l'essor de la civilisation humaine ou qui s'y opposent? Il en est de plusieurs espèces. D'abord, l'homme, chef et premier des animaux, par la supériorité de son organisation, par celle de son vaste système cérébro-nerveux, par l'usage des mains, merveilleux et docile instrument qui exécute les conceptions de son intelligence, a été formé par la nature, éminemment perfectible. Seul entre tous, il peut sortir de l'état d'animalité, c'est-à-dire s'élever au-delà de la vie de l'instinct, se créer une existence artificielle plus commode, plus favorable au déploiement de ses facultés que celle de l'état brut ou sauvage. C'est un animal éminemment sociable (*zôon politikon*, dit Aristote), non par attroupement à la manière des fourmis, des abeilles ou des castors, mais par convention, dans laquelle, chacun stipulant pour ses droits, apporte son industrie, fait valoir ses moyens et échange des travaux utiles contre les objets qui lui manquent : ainsi s'entretient le bien-être de tous par ces réciproques correspondances de besoins et de satisfactions qui lient les hommes entre eux. Chacun pouvant s'adonner exclusivement à un genre d'occupation, le perfectionne pour l'avantage de tous ; il en résulte donc un progrès successif qui procure une plus grande masse de biens, lesquels se répartissent dans toutes les régions du corps social.—Car si l'*individu* est borné dans son existence, dans l'étendue de ses forces, l'*espèce* même, ou l'association des individus (représentation de l'espèce en raccourci) prépare tous les moyens de ses progrès ultérieurs; les descendants héritent des travaux et de l'expérience de leurs ancêtres, et c'est par ce motif qu'on a dit que la civilisation et la perfectibilité humaines n'avaient pas de limites connues. Tant de succès merveilleux dans les arts industriels, tant de fécondes et inattendues découvertes ont hâté le développement de l'humanité qu'il serait déraisonnable de poser une borne où nos espérances doivent s'arrêter, tant que rien n'en marquera le terme infranchissable. — Cependant tous les peuples, tous les climats, ne paraissent pas également favorables à cet état de floraison de l'espèce humaine. Nous devons en examiner les obstacles et les véhicules, ou pourquoi certaines nations croupissent dans la barbarie, tandis que d'autres s'élancent dans une brillante carrière de savoir et de tous les genres d'industrie et de félicité, même au milieu de circonstances désavantageuses.

Des causes physiques les plus propres au développement de la civilisation.

1° *De la nature des territoires.*—On penserait que les lieux fertiles, offrant une fréquente exubérance d'aliments, doivent devenir le siége d'une population nombreuse, avec tous les moyens de s'élever à la plus haute civilisation. Il n'en est pas d'ordinaire ainsi : voyez ces terres opulentes de l'Asie méridionale, ces îles fécondes sous le ciel des tropiques, toutes ces régions de l'ancien comme du nouveau monde, couronnées d'une verdure sans interruption, au milieu des fleurs et des fruits qui se renouvellent dans le cercle des années, comme une chaîne éternelle de productions : eh bien! c'est la patrie de l'indolence, c'est le séjour d'un redoutable despotisme, comme la demeure des lions et des tigres qui tyrannisent l'innocente gazelle ou la timide gerboise. Aussi, les peuplades de nègres et de Caffres sur les rives les plus fécondes de la Sénégambie, du Joliba ou du Niger ; aussi, les Galibis des bords fleuris de l'Orénoque, les indolents Guaranis des plaines qu'arrose l'Amazone, ont toujours langui dans l'inertie de la simple nature. Satisfaits du nécessaire que leur offrait une terre si libérale, ils végètent sans travail ; ces enfants du sol

naissent et tombent comme la plante sauvage qui suffit à leurs besoins. On citera toutefois le limon fécondant du Nil qui a vu resplendir la civilisation égyptienne antique ; les plaines de la Mésopotamie, où serpentent l'Euphrate et le Tigre, jadis le siége de puissants empires, où s'élevaient la superbe Babylone, et Ninive, et Palmyre ; on rappellera la puissance des anciens Perses et toutes les merveilles de l'Indoustan dans ces riches plaines du Gange où se presse une immense population ; enfin la Chine, si célèbre par la politesse et le culte des lettres, qui deviennent les degrés pour monter au faîte des honneurs et de la fortune, malgré les formes oppressives de leurs gouvernements. — Il résulte de ces exemples que si la fertilité du territoire n'est pas un moyen nécessaire de la civilisation, elle ne lui porte point obstacle. — En effet, si la nature des terrains n'apporte pas d'invincibles difficultés à toute culture, comme dans les arides et sablonneux déserts de la Tatarie, de l'Arabie, les karrous d'Afrique, les pampas et les llanos d'Amérique s'il n'y a point absence d'animaux domestiques propres à seconder les travaux agricoles de l'homme, comme dans le Nouveau-Monde avant sa découverte, la société humaine pourra se déployer, s'accroître même dans des climats rigoureux et sur une terre marâtre. Ainsi s'est défriché le nord de l'Europe, comme celui de l'Amérique, sous le soc de la charrue ; du sein des sillons a germé Cérès législatrice ; l'olivier de Minerve a fleuri dans les rocailles de l'Attique ; les fiers Scandinaves, descendants d'Odin, ont fait éclore les sciences jusque sous les frimas du pôle au milieu de leurs forêts de sapins ; ils ont précieusement cultivé, comme dans une serre chaude, les brillantes fleurs du génie empruntées à la Grèce et à l'Orient. Le labeur a fait plus que les faveurs de la nature. Les régions froides de l'Europe, malgré leur stérilité originelle, ont donc été plus fécondes en découvertes industrieuses, dues au courage, à la persévérance du travail de l'esprit humain, que les contrées méridionales prospères par les dons de la fertilité, qui, tout au contraire, favorisent la paresse et détendent les nerfs de l'intelligence.

2° *De la nécessité des communications.* — Les peuples isolés, séparés par de vastes espaces, ou enfoncés dans le milieu d'immenses continents, se connaissant à peine entre eux par de lointaines caravanes, tels que ceux de la haute Asie, ou du centre de l'Afrique, ne font aucun commerce d'idées, aucun échange de savoir, n'établissent point ces transactions intellectuelles, indispensables pour faire éclater la lumière du choc des opinions contraires ; ils vieillissent dans leur routine obstinée, semblables à ces villageois enfouis dans l'enceinte d'un manoir rustique, sorte de prison intellectuelle analogue à celle des moines reclus entre les murs de leur cloître. De là vient que ces peuples demeurent nécessairement stationnaires, aussi ignorants qu'ignorés ; fussent-ils nomades et voyageurs, ils sont sans progrès s'ils gardent leurs anciennes mœurs comme les Tatars, semblables aux anciens Scythes hippomolgues et hamaxobites, ou comme les Bedouins, les Maures, descendants des Gétules et des Ismaélites. Ainsi confinés entre des montagnes, les peuples du Thibet, du Boutan, des gorges du Caucase et de l'Immaüs, ceux de l'Atlas, resteront à jamais semi-barbares, ou même ceux de l'intérieur de l'Afrique et des vastes régions des deux Amériques, vivront peut-être toujours à l'état sauvage. — Au contraire, la civilisation semble éclore nécessairement par les fréquentes communications des peuples entre eux. C'est sur les bords de la mer Méditerranée, c'est parmi les îles de l'Archipel, c'est dans les perpétuels frottements entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, ceux des îles Britanniques avec le continent ; c'est dans le bassin de la Baltique, c'est par les artères des fleuves du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, de l'Elbe, qu'ont circulé, avec les produits industriels, les idées, les opinions ; il y a eu échange d'instruction, combi-

naisons nouvelles, éveil de connaissances, désirs, curiosité et besoins irrités. De même, sur les rivages de l'Inde méridionale, s'est avivée le plus la civilisation, tandis que le nord de l'Asie est demeuré belliqueux, conquérant féroce, avec les tribus mongoles qui envahirent la Chine et l'Indoustan, pour s'y fondre et se civiliser à leur tour parmi les vaincus. — Ainsi, quoique la civilisation puisse s'éteindre par des irruptions de Barbares, comme il est arrivé à l'Europe au moyen âge, cependant les causes qui ont allumé ses flambeaux, renaissent de leurs cendres mêmes : aujourd'hui l'Europe en propage les vives étincelles dans tous les lieux où elle porte son commerce et ses colonies, quel que soit le climat ou la qualité du sol. C'est aussi pourquoi les nations maritimes, les peuples navigateurs, deviennent plus propres que toute autre à recevoir et à propager la civilisation, depuis les Tyriens, les Phéniciens, les Carthaginois et les Grecs, jusqu'aux Vénitiens, aux Génois du moyen âge, et aux Anglais, Hollandais, Français et Anglo-Américains de nos temps modernes.

3° *Influence des religions sur la civilisation.*—Le *polythéisme* des anciens peuples, laissant toute liberté aux passions avec la polygamie, n'élevait point hors des objets matériels le culte de l'intelligence humaine. S'il n'en favorisait point l'essor, il lui conserva cependant sa liberté; les poètes se créèrent par l'imagination un univers fantastique ; les beaux-arts purent consacrer des monuments magnifiques, dans l'Inde, l'Égypte, la Chaldée, et dans la Grèce et l'Italie. Soit que la religion de Bouddha ou de Foë ne présente en Chine et dans toute l'Asie orientale au-de là du Gange que le matérialisme ou l'athéisme déguisé, soit que les peuples qui l'ont adoptée aient peu de génie naturel, la civilisation y reste pour ainsi dire avortée dans l'état stationnaire où nous la voyons depuis des siècles. Mais la religion la plus fatale à la civilisation est l'*islamisme*. Quoique le Coran ait apporté aux peuplades nègres quelques connaissances nouvelles avec des préceptes de morale salutaires, relativement à leur stupide barbarie, la religion musulmane, par le dogme de la fatalité qui paralyse tout effort intellectuel, par l'abnégation qu'elle impose à tout fidèle croyant, par le despotisme absolu et l'esclavage dont elle opprime les descendants du prophète, éteint tout désir de perfectionnement. Cette vie n'est à leurs yeux qu'un passage; ce séjour transitoire ne mérite point qu'on s'attache à des biens si frivoles ; aussi, pressurées par l'arbitraire, les campagnes restent en friche, les monuments tombent en ruines : que serviraient au mahométan des travaux sans récompense et sans gloire, ou dont la tyrannie lui ravirait tout le profit? Alors on se contente des jouissances présentes qu'offre la simple nature ; on se borne aux biens physiques, au milieu du harem et des odalisques, en fumant dans le houkah, et se rafraîchissant avec des sorbets parfumés. Telle est l'indolente existence qui paraît au musulman la félicité suprême, dans ses rêveries sollicitées par des préparations assoupissantes d'opium et de bendjé. Est-il possible de demander la civilisation à ces esprits croupissant au sein de cette stupide ivresse des voluptés? Le *christianisme*, malgré ses préceptes d'humilité et de simplicité, qui d'abord allumèrent le zèle barbare des Iconoclastes, a cependant recherché toujours la pompe des beaux-arts et la magnificence dans son culte; les papes en furent souvent les promoteurs. L'Évangile, dans la pureté morale qu'il recommande, dans l'égalité des sexes et la liberté des hommes qu'ils proclame, a fondé le règne des lois justes, aboli l'esclavage et le despotisme. De là se sont formées ces sociétés modernes civilisées, chez lesquelles les droits de la propriété et de l'industrie ont été protégés; le prix du travail, l'essor du génie, trouvant leur garantie, ont favorisé le développement de toutes les professions, avec les efforts de la science et du talent. Leurs conquêtes ont enfin soulevé les nations chrétiennes au faite de

tous les peuples du globe, par les lumières des sciences, des lettres et des arts; victorieuses partout où elles brillent, soit dans la guerre, soit dans la paix. Aucune autre religion ne paraît donc mieux adaptée au mouvement ascendant de la civilisation moderne. Si la secte d'Ali parmi les musulmans est la moins hostile à l'esprit humain, les sectes luthérienne et calviniste sont aussi plus disposées à une civilisation avancée que l'église grecque jusqu'à présent.

4° *Rapports des gouvernements avec l'état de civilisation.* — Il est manifeste que la puissance absolue et arbitraire employant comme sa propriété ses sujets et leurs biens, aucun homme, ainsi soumis à une oppression, sinon toujours actuelle, du moins toujours menaçante, ne veut sacrifier son existence à se perfectionner pour devenir la proie d'un maître. Il est en effet d'usage, sous les empires despotiques, que le prince s'arroge et les habiles artisans et leurs ouvrages les plus parfaits : le poète lui doit immoler sa muse; le mécanicien est condamné à des travaux forcés; l'autorité abuse de son pouvoir sur tout ce qu'elle trouve à son gré. Ainsi, l'homme de génie perd sa liberté et sa sécurité personnelle, lors même que l'éclat de sa renommée n'éveillerait pas la jalousie ou les soupçons d'un maître. C'est ainsi que s'éteignit dans la servitude la civilisation de Rome, sous ses empereurs. La crainte même des changements politiques, par l'effet de la germination d'idées nouvelles ou de l'essor de l'esprit humain, a toujours déterminé les gouvernements despotiques à s'opposer au progrès des lumières; ils retiennent constamment dans un état stationnaire le mouvement intellectuel; dans la Chine elle-même, si vantée par son amour des lettres, il devient sacrilége et périlleux de s'écarter des règles et des habitudes des ancêtres, considérés comme seuls possesseurs de toute sagesse et de toute science. Des patrons sur des formes antiques étaient les modèles obligatoires parmi les artistes égyptiens, pour tous les contours de leurs statues et autres figures; il n'était jamais permis de faire mieux ni autrement. Bien plus, les professions étaient inféodées à des familles comme un patrimoine héréditaire à cultiver sans l'agrandir ni le diminuer; il y avait en Égypte, comme il existe dans l'Indoustan aujourd'hui, des castes, non seulement d'agriculteurs et de guerriers, mais encore de tous les genres d'industrie pour les arts; on ne pouvait aucunement sortir de sa classe, quelque mérite qu'on eût, comme si l'on eût été réduit au sort de ces animaux astreints par la nature et par leur instinct à ne reproduire jamais, durant le cours des siècles, que les mêmes actions, selon leur espèce. Si l'on y trouve l'avantage de ne point dégénérer, on s'ôte aussi tout espoir de perfectionnement, puisqu'on le redoute. D'ailleurs, les goûts sont forcés par cette nécessité d'accepter l'état de ses pères, lors même qu'on y répugnerait le plus. On ne se transmettra donc que des habitudes machinales, et qu'une nécessité sans espoir d'avancement; les barrières des castes sont infranchissables. Le paria, le fellah, le soudre ou serf, le mongik, etc., naissent et meurent dans l'obscure et malheureuse sujétion que la société leur impose : pourquoi enrichiraient-ils leurs tyrans de leurs sueurs? Ils se contentent de végéter dans leur sphère, comme de vils troupeaux sous la houlette de leurs pasteurs.—On voit par-là combien la division d'un peuple en classes séparées devient un obstacle à la civilisation, et que dans les empires despotiques où cette distinction n'est pas fondamentale, comme en Turquie, en Perse, sous la loi de l'islamisme, cependant on redoute l'essor de l'intelligence, et l'imprimerie, par exemple, y paraît dangereuse pour la conservation de la tranquillité publique. C'est ainsi que l'ignorance et l'abrutissement ont semblé, dans tous les temps, les plus sûres garanties de la soumission et de l'obéissance.—Aussi ne peut-on se dissimuler qu'aucune véritable civilisation n'est possible sans quelque degré de liberté pour

la pensée comme pour l'action ; si les sciences, les lettres, les arts, ont fleuri dans la Grèce antique et à Rome, parvenues au faîte de leur splendeur ; si les Arabes ont brillé à l'époque de leurs conquêtes sous les khalifes fathimites et abbassides ; si, au moyen âge, après les luttes des guelfes et des gibelins, l'Italie moderne a vu éclore une nouvelle ère de gloire littéraire ; si, sortant des guerres de la ligue et des troubles de la fronde, les esprits encore exaltés ont fait éclater le grand siècle de Louis XIV, il faut voir dans ce développement de la civilisation, et dans les réformations religieuses au XVIe siècle, de Luther et de Calvin, un essor triomphant des idées de la liberté et de l'indépendance. C'est en Angleterre, en France, en Allemagne ; c'est parmi les petites républiques d'Italie et de la ligue anséatique que l'industrie, le commerce, les sciences et les arts ont déployé le plus d'énergie, tenté de plus nobles efforts, et obtenu de magnifiques découvertes. Ainsi, la civilisation semble aujourd'hui se proportionner au degré de liberté que les gouvernements donnent à leurs peuples, soit dans le Nouveau-Monde, soit dans notre vieille Europe. La république des lettres ne souffre pas de tyrans, et les princes les plus absolus rendent hommage aujourd'hui à l'émancipation du génie humain, jusqu'à Constantinople et au Caire.—Ce n'est donc qu'au prix de quelque agitation que le ferment de la civilisation développe ces esprits ardents ou supérieurs qui exaltent l'humanité, l'enivrent d'un vif amour de gloire. Cette chaleur des ames n'est pourtant pas incompatible avec la paix et l'ordre. Au contraire, rien de plus fatal à la civilisation que l'état d'anarchie et de guerre, sous l'empire duquel personne n'étant sûr de son repos et de sa propriété, il empêche tout effort intellectuel, et se résout promptement en despotisme. Les nations les plus guerrières ont toujours méprisé les arts pacifiques ; les anciens preux dédaignaient de savoir même écrire ; le Romain vainqueur humiliait le savant hellène, comme le grossier Tatar Mongol abaisse le Chinois poli, le doux Brachmane ; et toutefois ces conquérants brutaux sont forcés par leur infériorité intellectuelle de se plier sous le joug de l'instruction qui leur manque. Il est telle liberté austère qui effarouche les sciences et les arts : ainsi, Sparte n'a jamais égalé la splendeur d'Athènes ; Rome républicaine chassait les philosophes ; mais c'est en s'adoucissant sous les Périclès, les Auguste, Léon X et Louis XIV, que les mœurs se sont le mieux civilisées. L'existence des cours ajoute surtout sa fleur à la politesse et au goût dans la littérature et les beaux-arts ; l'excès du luxe seul pourrait les corrompre, en ramenant le despotisme et la barbarie. Il y a je ne sais quel parfum d'urbanité dans les sociétés élevées par le rang et la fortune, qui ne peut naître au sein toujours rustique de la démocratie la plus libre. Il se trouve ainsi de l'aristocratie jusque dans les beaux-arts, délicats naturellement.

5° *Aptitudes des diverses races humaines à la civilisation.*—Le célèbre évêque Grégoire avait publié un curieux écrit sur la littérature des nègres, pour prouver que leur race était aussi capable que les autres de disputer la palme du génie dans le concours général de la civilisation ; il espérait des prodiges de l'émancipation d'Haïti. Les faits n'ont point répondu à son attente. Les plus ardents défenseurs de la liberté des nègres (dont certes nous sommes aussi les soutiens, comme tout ami de l'humanité), ces partisans de l'égalité absolue, n'expliquent point l'éternelle infériorité, la barbarie constante qui pèsent sur ces peuplades obscures dans toute l'Afrique, à côté de nations maures ou éthiopiques, de souches originairement blanches, qui se sont plus ou moins distinguées dans la civilisation. Cependant il y a des lieux fertiles, dont la chaleur est supportable ; de grands fleuves, des lacs ou mers intérieures, comme le lac *Tschad*, qui peuvent ouvrir des voies de communications et d'échanges ; il ne manque aux nègres ni indépendance ni loisir depuis tant de siècles ; jamais toutefois cette race libre n'est sortie spon-

tanément de l'état sauvage, n'a goûté le fruit de l'arbre de la science. Il semble que la malédiction de Noé sur Cham retentisse encore dans le cœur indolent de ses descendants. On peut instruire le noir, mais aucun d'eux n'a fait de découvertes, n'a montré quelque supériorité de génie. Nous en avons exposé les diverses causes dans notre *Histoire naturelle du genre humain*. Le front abaissé du nègre porterait-il en effet le sceau de son infériorité? C'est au témoignage irrécusable de son histoire à répondre.—Mais si la race noire tout entière n'a pu jusqu'à présent entrer en lice, ni même en émulation à l'aspect de l'élévation des autres peuples, quelle autre remporte le prix dans cette carrière du perfectionnement humain? La *race jaune* ou mongole peut présenter avec orgueil la civilisation chinoise et même celle du Japon et de quelques empires de l'Asie orientale transgangétique. Cette race, qui paraît avoir étendu ses rameaux jusque dans le Nouveau-Monde, pourrait également revendiquer la civilisation mexicaine et péruvienne. Capable de perfection par ses propres efforts, elle ne vit donc point à l'état de simple animalité sur ce globe; elle comprend la noble destinée de l'homme. Mesurons toutefois jusqu'à quel degré s'est élevée cette race dans son plus haut point, en Chine. On attribue aux Chinois les plus brillantes inventions, celles de la poudre à canon, de l'imprimerie, de l'aiguille aimantée, et une foule d'arts industriels. Quel emploi en ont-ils fait? Leur artillerie, leurs arts stratégiques n'offrent aucune supériorité, je ne dis pas sur les nôtres, mais sur leurs voisins peu éclairés. Ils impriment des livres, cependant la structure de leur langue monosyllabique, leur écriture symbolique, sans caractères d'alphabet, et leurs planches typographiques même, les retiennent dans une éternelle enfance. Les plus misérables préjugés dominent les savants, dont toute la science paraît être surtout grammaticale ou d'érudition pour l'antiquité, objet de vénération qu'il n'est pas même permis de perfectionner. Les jésuites et missionnaires européens n'étaient-ils pas plus habiles, soit pour les calculs et observations astronomiques, soit pour lever des plans et des cartes, pour les moindres opérations géodésiques et trigonométriques? Leurs statues sont des magots; leurs peintures, riches en couleur, n'offrent ni dessin ni perspective; leur morale est belle dans ses préceptes autant que les hommes sont corrompus. Le sublime de la perfection pour eux est l'imitation de la simplicité de leurs ancêtres, et de reculer au lieu d'avancer. On comprend ainsi leur situation stationnaire depuis quelques milliers d'années: types des opinions rétrogrades, leurs gouvernements, quoiqu'assez perfectionnés sous les rapports administratifs, sont restés despotiques. — Si le caractère mongol, éminemment servile et vindicatif, se montre dans toute cette race jaune et bilieuse, comme résultat de son tempérament dominant, il semble condamné dans sa médiocrité; c'est ainsi que subsistent aussi les hordes mongoles de la haute Asie, et que les empires de Siam, du Pégu, du Thibet, de l'Annam, etc., persévèrent dans leur indolente stabilité.—Il ne faut donc chercher sur le globe la civilisation la plus avancée de toutes que dans la *race blanche*, indo-caucasique. C'est en réalité du sein de l'Indostan qu'ont dû être transmises à toutes les nations plus occidentales, la Perse, la Syrie, la Chaldée, l'Égypte, la Phénicie, puis l'Hellénie, la Grande-Grèce ou l'Italie, ces premiers rayons des sciences et des arts qui sont venus éclairer les ténèbres du monde. C'est à ce respectable rameau du genre humain qu'on a pu faire remonter, avec nos systèmes philosophiques et cosmogoniques, les religions, les codes des lois et même les langues pélasgiques et germaniques dans leurs racines, dérivées de l'ancien samscrit. On doit croire, en effet, que si l'homme, dans sa nudité et sa délicatesse primordiales, a pris naissance sous un climat chaud, comme les autres *primates* du règne animal, les régions de l'Asie méridionale sont les plus

favorables à ce développement spontané de l'espèce. Aussi, ce berceau de l'humanité remonte dans l'Inde à une antiquité inconnue plus que partout ailleurs; les monuments qui subsistent encore aujourd'hui attestent une civilisation tellement reculée dans l'obscurité des âges qu'on est fondé à la croire autochtone, ou née en ces lieux mêmes. D'ailleurs, cette région douce et fertile de l'Inde, sous l'ombrage du bananier (*musa sapientium*), du figuier des pagodes et des palmiers, est l'Éden, le paradis terrestre, dans lequel les humains pacifiques, trouvant sans peine une nourriture de fruits délicieux, toujours renaissante, se livrent à des contemplations; ils se perfectionnent par cette existence tout intellectuelle, et peuvent découvrir les éléments des sciences et des arts. On reconnaîtra donc toute l'invraisemblance de l'opinion des auteurs qui avaient placé le berceau des sciences, soit dans la Scandinavie, avec Olaüs Rudbeck, soit dans les marécages du Zuyderzée, selon quelques érudits Flamands, comme Goropius Becanus, etc., soit même sur le plateau de la haute Asie, parmi les Tatars et les Kalmouks, d'après le système de l'infortuné Sylvain Bailly, dans son *Atlantide*. —Que la civilisation humaine ait eu plusieurs foyers primitifs, et que celle des Aztèques dans le Nouveau-Monde ne dérive nullement de l'ancien hémisphère, on peut le concéder sans peine, mais il est constamment vrai que toute civilisation sous des climats rigoureux y paraît importée; les fleurs exquises du savoir n'y sauraient éclore d'elles seules, lorsque l'existence physique des individus est si laborieuse qu'il reste peu de loisir pour la vie intellectuelle.

6° *Du régime de vie le plus propre au développement de la civilisation.*—Les philosophes qui ont recherché les causes de l'état social ont presque toujours négligé l'une des plus puissantes dans l'ordre physique, parce qu'ils s'attachaient spécialement à celles de l'ordre moral. Prenons nos exemples dans les nations encore à l'état sauvage, parmi les immenses contrées de l'intérieur du Nouveau-Monde. L'on y peut voir deux genres de population: 1° les *carnivores* ou chasseurs guerriers; 2° les *frugivores*, pacifiques et cultivateurs. Ainsi, l'Amérique, qui ne possédait dans l'origine, ni le cheval, ni le bœuf, ni l'âne, ni le mouton et la chèvre, ni le chameau et le dromadaire, enfin aucun animal domestique susceptible d'aider l'homme, dans les travaux agricoles surtout, devait avoir peu de nations adonnées à la culture pénible de la terre. Il fallait donc qu'elles subsistassent plutôt de proie; mais aussitôt on reconnaît combien cette existence chasseresse, nomade, toujours en guerre contre les bêtes féroces pour leur disputer une rare subsistance, est incompatible avec la civilisation. L'on n'est jamais assuré de la nourriture du lendemain; il faut sans cesse parcourir les forêts, les campagnes désertes, ou se contenter de quelques fruits agrestes. Couvert de peaux, l'arc ou la massue à la main, le sauvage, endurci aux frimats, comme aux feux du soleil, trouve cependant des charmes dans cette existence de combats et de fatigues, mais aussi d'orgueil, de domination indomptée, ou de vengeance et de gloire. Il s'y complaît, car jamais l'exemple des colons des États-Unis n'a tenté le Huron indépendant, le féroce Iroquois. Les jeunes sauvages, élevés même dans les villes civilisées, retournent avec joie à leur antique existence au milieu des bois, dans cette délicieuse insouciance, qui abjure toute science et tout travail de l'esprit et du corps. Ainsi végètent les tribus nécessairement peu populeuses et éparses des sauvages chasseurs dans les deux Amériques. La guerre entre leurs voisins, par rivalité de chasse, l'habitude de ces triomphes, la férocité et ses joies sanguinaires sont leurs jouissances; la force et la domination sont les seuls droits que reconnaissent ces barbares. Il faut aux guerriers une nourriture de chair pour cette vie dure et voyageuse: le goût du sang exclut tous les sentiments tendres, toute la poésie du cœur; on ne respire que la colère, ou devient impitoyable au milieu des ri-

gueurs d'une atroce destinée si souvent en butte à la mort. Alors, on ne conçoit d'autre gouvernement que le despotisme militaire. Aussi, toutes les nations chasseresses, belliqueuses, qui se sont multipliées en corps, sont devenues conquérantes, comme les Tatars, les Kalmouks-Mongols, etc. Elles n'ont partout fondé que des gouvernements du sabre, un despotisme absolu, comme en Asie. Ainsi, les Romains sont tombés sous la plus horrible tyrannie de leurs empereurs. Le régime carnivore, par sa propre nature, engendre donc nécessairement guerre, despotisme, barbarie.—Il en est tout autrement du régime frugivore : en effet, celui-ci exige labeur de culture, concours de travaux, dans le cercle des saisons, pour semer et recueillir; il faut, non pas égorger les animaux, mais assouplir des troupeaux à la domesticité; commencer par le bétail, auxiliaire de tous nos travaux, l'état pastoral et la civilisation. Une nourriture douce et innocente, le laitage, des fruits sucrés, tempèrent les humeurs, rendent les humains plus sensibles et plus tendres; la société se multiplie entre les familles, sans obstacle, sous un même toit, environné de jardins et de campagnes fertilisées. Les enfants, réunis près des auteurs de leurs jours, en prolongent l'existence patriarcale, avec frugalité; assurés des moyens de se nourrir, ils n'imitent point ces atrocités du carnivore, qui, durant la disette des rigoureux hivers, écrase son enfant sous une pierre, ou fait avorter sa femme.— De plus, le régime végétal, qui permet aux animaux pacifiques de se rapprocher, pour leur sûreté, inspire aux hommes le besoin d'associer leurs efforts en communauté, de se partager la terre, de garantir leurs propriétés en héritage à leurs descendants sous des lois justes; de là naissent les législations équitables avec Cérès, et les premières cités, plutôt formées pour la défense commune de leurs intérêts et de leurs droits que pour l'envahissement et la conquête. De là résulte encore la multiplication des individus, la nécessité des transactions commerciales pour faire participer chacun d'eux aux jouissances et à la répartition des productions de tous. Ainsi s'établissent des professions diverses et des arts pour le bien-être social, et dont les utiles échanges tournent à l'avantage général. De cette sécurité universelle, par le concours des volontés de tous pour maintenir les droits et la paix de chacun, les occupations, librement choisies, trouvent leur intérêt à perfectionner leurs produits. Animées par l'émulation, les industries prennent leur essor; avec cet accroissement de relations et cette complication de désirs ou d'intérêts, les besoins de l'aisance, les agréments du luxe, demandent de nouvelles jouissances à l'état social. Le langage se perfectionne, les beaux-arts et les sciences fleurissent : des découvertes sont l'heureuse récompense des efforts du génie humain. Par cette association des lumières, qui s'accroissent de leurs reflets mutuels, et par l'addition de l'expérience séculaire, comme des travaux des devanciers, l'espèce forme un corps dont l'existence traverse de longs âges; la race humaine hérite du patrimoine intellectuel de ses ancêtres, de leurs monuments, des routes, des canaux, des édifices, etc., de ces nobles cités dépositaires de toutes les richesses avec la pompe glorieuse des sciences, des lettres et des arts.—Bientôt encore, aidée, non seulement par de dociles instruments du travail, les animaux domestiques, ou par les bras nerveux des hommes, la vie sociale apprit à se procurer de nouvelles forces mécaniques par d'autres agents, et les vaisseaux, qui transportent des produits de tout genre en différents pays. Bien plus, invoquant, comme Prométhée, les secrets merveilleux du feu céleste, l'humanité a su inventer l'usage de la poudre à canon, la vapeur de l'eau en expansion, et ces redoutables puissances lui ont conquis l'empire des mers et de la terre. Les régions des frimas ne sont plus un obstacle à l'existence : les délices, les trésors de l'Inde, sont venus embellir la demeure du pauvre habitant du pôle. L'imprimerie, faisant rayonner sur toutes les contrées l'éclat

des sciences civilisatrices, met tous les humains en possession des voies qui conduisent an perfectionnement de notre espèce. — Ces résultats n'auraient pu s'obtenir sans l'association dépendante d'une paisible culture de la terre, sans cette vie laborieuse, inspirée par un régime frugivore, docile, civilisable, et par-là pouvant se multiplier en corps de nation, pour combiner les efforts de son industrie, sous des lois de propriété et de liberté. — La lutte des amours-propres et des talents a besoin de s'échauffer sous les regards du public, par l'éclat même d'un vaste théâtre. C'est, en effet, dans les foyers des grandes villes et des capitales que se perfectionnent le plus les arts, les sciences, et que viennent aboutir tous les efforts de l'industrie, tandis que les campagnes isolées restent souvent à demi barbares. Il suffirait de disperser les rayons de ces lumières pour retomber dans l'obscurité; il n'y a plus ce stimulant perpétuel d'ambition, de fortune, on de pouvoir et de renommée qui embrase les ames. L'éloquence, les talents dans tous les genres, restent enfouis, sans moyen d'éclore, au milieu de l'oubli et du délaissement universel.

7° *De la maturité des peuples pour la civilisation.* — Par la même raison, tout état de société n'est pas apte à faire fleurir l'arbre de la science et des arts. Les premiers âges d'une nation encore pauvre sont employés à satisfaire aux plus pressantes nécessités de l'existence; il faut assurer la subsistance, ouvrir des communications, assainir le sol, fonder des cités, se garantir contre toute attaque; consacrer des lois saintes et dégrossir, par l'instruction première, l'ignorance encroûtée des peuples. Ce n'est donc qu'avec le temps, la paix et les bienfaits du travail, qui enrichit, avee un loisir acquis, qu'on peut voir germer le désir du mieux-être, l'amour du luxe, naître le superflu. En vain Charlemagne appela dans sa cour des savants, sollicita la renaissance des lumières parmi son siècle, la nation n'était pas mûre, trop de barbarie et d'ignorance obscurcissaient encore l'Europe; aussi l'éclat passager de son règne fut promptement enseveli sous les épaisses ténèbres de la féodalité qui lui succédèrent. Ce n'est qu'après les victoires de la Grèce sur Xerxès, et celles des Romains sur Carthage et l'Asie, ou celles des Arabes sur l'Orient, la Perse, et sur le midi de l'Europe, que ces nations, devenues opulentes, commencèrent à fleurir; l'Europe doit sa splendeur actuelle de civilisation aux conquêtes faites par elle dans toutes les régions du globe. Comme il faut un surcroît de développement et d'engrais aux végétaux pour fructifier, de même les nations ne peuvent atteindre ce degré de floraison et de luxe dans tous les arts que par le secours des richesses et des travaux de ses ancêtres ou des autres peuples. Peut-être même que la civilisation des uns ne s'achette que par l'esclavage ou le laborieux asservissement d'une partie de nos semblables. On ne saurait exécuter d'immenses travaux, comme chez les Égyptiens, les Romains, sans des millions de bras, ou sans de prodigieuses dépenses, comme on le voit dans nos états modernes. De combien de sueurs et de fatigues nos plus belles œuvres sont-elles le prix! Avant d'atteindre le degré auquel sont parvenus, en Angleterre, en France, les arts industriels, combien d'essais infructueux et de dépenses perdues! combien de peuples immolés à notre service, afin de soutenir l'éclat de la perfection dont brillent nos cités, pour arracher l'or et les diamants aux entrailles du globe, harponner la baleine sous les glaces du pôle, pressurer la canne à sucre sous le soleil des tropiques! Le nègre et l'Indou sont mis à contribution pour l'heureux citadin de Paris ou de Londres; pour cette beauté délicate, le Chingulais plongeur expose sa vie en dérobant la perle aux abîmes de l'Océan, et l'éléphant, colosse africain, est immolé pour fournir un hochet d'ivoire à nos petits enfants! — La civilisation résulte ainsi du concours de toute la nature. Il faut que l'homme sacrifie et les animaux et les générations humaines, pour atteindre cette sorte de royauté conquise sur le reste de son espèce. Alors, l'homme civilisé domine au rang suprême parmi

tous les peuples, après qu'il a rassemblé les instruments de sa puissance et tous les efforts de son génie. Entouré de pompe et de gloire, il envoie ses ordres aux extrémités de l'univers, et les tributs lui arrivent sur l'aile des vents, les navires sillonnent les ondes, et mille bras s'agitent dans les deux hémisphères; enivré de jouissances, rassasié des dons de toute la nature, ce fortuné mortel soupire encore après une félicité insaisissable : il veut boire le nectar d'immortalité!

Des effets de la civilisation sur l'espèce humaine.

1° *Comparaison de l'individu sauvage ou barbare avec l'homme civilisé.* Nous avons vu qu'un cannibale, avec ses fibres racornies par son genre de vie, résiste en insensible aux coups, aux blessures, aux intempéries d'un ciel brûlant ou glacé, comme à la faim, à la soif et aux privations; il supporte tout avec constance, par nécessité, par orgueil de courage. Il dédaigne même les douceurs que lui promet la sociabilité. Toute habitude polie lui paraît servitude, avilissement.—La civilisation, au contraire, est l'empire des habitudes douces, qui, depuis long-temps, ont assoupli l'organisation. Celle-ci, vêtue, douillette, bien logée, chauffée, garantie des rigueurs de l'atmosphère, se conserve bien nourrie, habitudes qui ont rendu les membres dociles à l'éducation dès l'enfance, les esprits attentifs à l'instruction, et qui soumettent enfin aux lois civiles et religieuses toutes les actions de la vie. Aussi est-ce sous les climats tempérés, humides, fertiles, que les constitutions humaines paraissent plus disposées à des mœurs sociales, molles, flexibles; les organes, tels qu'une pâte ductile, se modèlent sans effort aux accoutumances, à tel point qu'en Chine, dans l'Inde orientale, et dans tous les lieux favorables à la mollesse et à la docilité, on dirait que tous les individus sont jetés comme des copies dans un moule unique; il n'y a rien d'original et de spontané parmi ces vieilles sociétés rangées sous le gouvernement despotique. De plus, tous les soins de la société domestique, tous les secours de nos semblables, offrent mille moyens de conservation capables de garantir l'existence d'une foule d'individus même faibles, estropiés, maléficiés, chétifs, ou les préservent d'une mort prématurée. De là, cette immense multiplication des peuples civilisés, soit à l'aide d'aliments sains, abondants, ou d'un régime régulier, soit à l'abri d'une foule de causes d'insalubrité. Mais un barbare, dépouillé de tous ces bienfaits, de secours dans ses blessures et ses maladies, voit bientôt devenir mortelles des péripneumonies, des inflammations, et mille autres affections qui détériorent l'organisme; nul être débile ne peut résister sous une vie si dure; aussi l'état sauvage ne laisse subsister que les individus robustes; il moissonne souvent la vieillesse et l'enfance; surtout il pèse sur le sexe féminin; l'existence qu'on dit être celle de la nature ne présente qu'un effort perpétuel et violent pour résister à tous les besoins qui assiègent l'être isolé, sans asile, sans protection de ses semblables.—Il est vrai, dans les sociétés les plus civilisées, une organisation si délicate, et froissée par cette multitude de passions, d'intérêts, par la cupidité, les besoins, les dépravations même du luxe, les tourments de la politique, les fureurs de l'ambition, la jalousie des fortunes et des rangs, voilà les poisons qui fermentent dans les esprits, aigrissent les névroses, ou développent l'hypochondrie, l'hystérie, les folies de tout genre. Ces maladies, soit corporelles, soit mentales, peuvent se propager même dans les familles, se communiquer à d'autres individus, comme de funestes contagions. Cependant, à l'aide des admirables secours que la société et un bon gouvernement portent comme remèdes à tous ces inconvénients de la vie sociale, on trouvera que la civilisation fait subsister un plus grand nombre d'individus, et conserve l'existence même des êtres chétifs jusqu'à un âge avancé; c'est un avantage que ne saurait procurer l'état de barbarie, toujours inexorable, ou sans défense, à tra-

vers les chances les plus rigoureuses.— Le barbare a donc l'écorce rude, les membres peu sensibles, l'intelligence inexercée; il lui faut provision de fermeté, de vigueur; l'homme civil, au contraire, tendre, sensible, délicat, vit par l'intelligence et le cœur. Les maux, chez le premier, sont presque tout physiques, comme des blessures, des chocs, des lésions extérieures du système musculaire, etc.; pour le dernier, toutes les scènes douloureuses et les maladies se passent au-dedans, attaquent le système nerveux ou l'appareil viscéral. Heureux esclave, sensuel épicurien, a-t-il le droit de dédaigner ce fier Algonquin, ce Huron intrépide, contents de leur rustique indépendance?— Ce qui prouve bien le malaise que ressent le barbare, c'est cet esprit de destruction, de férocité et de ravage qu'il aime à porter autour de lui: il se plaît à tuer, à briser, même sans nécessité, comme s'il voulait faire participer autrui à la rigueur et à la peine qu'il éprouve dans sa vie sauvage; malheureux, il hait le spectacle du bonheur, tandis que l'homme le plus civilisé, compâtissant à la douleur de ses semblables, est porté à les faire participer aux plaisirs, aux satisfactions, par la communication des jouissances sociales. — Que par cette existence dans les villes, avec toutes les commodités du luxe, nos ames s'énervent, nos corps perdent leur vigueur, nos tempéraments se détériorent, nos maladies se multiplient avec l'usage de la bonne chère et l'abus des voluptés, les faits prouvent cette vérité, sans doute, mais une autre vérité sert aussi de contre-poids: n'est-il pas évident, par la même raison, que cette existence civilisée offre son égide tutélaire contre les maux qui nous assaillent, et paie ces inconvénients par une foule d'agréments qui charment et caressent pour ainsi dire la vie? Tel bourgeois, atteignant par son travail, par l'industrie et l'ordre, une fortune médiocre, mais suffisante, s'il sait modérer ses désirs, ne peut-il pas gaîment atteindre ses quatre-vingts ans avec plus de contentement, au milieu de brillantes cités, que ce rustique et farouche Goth, Hérule, Sarmate ou Scythe, Bedouin ou Cosaque, etc., si vantés par des philosophes mécontents de l'état social? Que sous sa hutte enfumée, fuyant la conversation de ses semblables, luttant avec une âpre énergie contre la destinée, au milieu des frimas et des déserts d'une nature inculte, le Hun et l'Ostrogoth aient déployé un courage plus mâle contre les douleurs, une sobriété plus austère, une constitution plus endurcie contre les rigueurs des saisons, nous l'avouerons sans peine, nous admirerons cette fermeté de caractère, ces vertus dont il est inutilement le martyr. L'orgueil et la paresse du sauvage l'empêchent, malgré l'exemple heureux du citoyen de la Pensylvanie, d'embrasser les vertus de la société. Qu'il appelle joug de servitude le travail et l'étude, nobles moyens de perfectionner notre nature, il paie son indépendance au prix de sa félicité. La vie sociale a ses vices et ses maux, qui les nie? J.-J. Rousseau les exagère en vain. L'homme serait-il né pour croupir en vil animal sur la terre, dans la férocité et l'ignorance? se corrompt-il en s'éclairant de la lumière divine et en pratiquant les douces vertus consacrées au soutien de ses semblables? Si le bonheur est le but auquel tous les êtres aspirent (quoiqu'il diffère suivant les goûts individuels), il n'en reste pas moins manifeste que la somme des biens physiques et moraux augmente par l'état de civilisation, puisque la population y devient beaucoup plus considérable que par l'état sauvage. C'est pourquoi la solitude et le délaissement effraient la plupart des hommes et présagent la misère ou la mort.

2° *A quels signes se reconnaît la plus parfaite civilisation.* — Les philosophes et les publicistes diffèrent sur ses caractères, comme sur les qualités les plus essentielles à la perfection humaine. On peut, en effet, jouir en paix de tous les biens physiques que procure l'état social, sans atteindre cependant le plus haut degré de perfection: ainsi,

l'empire d'Autriche nourrit des peuples satisfaits de leur sort, ou qui ne témoignent pas le besoin d'en sortir; il parait en être ainsi de la Chine; cependant il est des nations plus avancées, comme la France, l'Angleterre, qui ne montrent pas autant de contentement d'esprit, ou qui semblent accuser moins de bonheur, quoique avec plus de liberté. Le caractère de la plus haute civilisation ne consiste donc point dans la somme des satisfactions, puis qu'on peut se complaire avec la médiocrité stationnaire, et y jouir des simples biens de l'existence matérielle. Ceux de l'intelligence sont toujours accompagnés d'efforts et de sollicitudes, par leur mouvement progressif même. — C'est qu'il existe divers genres de civilisation. Tel peuple, d'ailleurs peu avancé dans les sciences physiques et mathématiques, manquant d'industrie et de commerce, végétant presque isolé, dans une paix profonde, s'adonnant à l'agriculture, sous les douces conditions d'une morale pure et d'une religion vénérée, peut couler d'heureux siècles, oublié du monde, loin du fracas du luxe et de l'ambition de la gloire ou des conquêtes: tels étaient, suivant les descriptions poétiques des anciens, les nations fortunées de la Bétique et de l'Arcadie, les insulaires des Canaries et des Hespérides, ou les Atlantes, etc. Cette civilisation, qui, par la douceur des mœurs, éloigne tous les crimes et fait vivre les humains comme des frères, peut favoriser la population et développer les sentiments de quelques beaux-arts. Les premiers poètes furent aussi législateurs; ils enseignaient le culte des dieux et l'amour de la sagesse: Orphée, Linus, Hésiode, Homère, ont civilisé les antiques Pélasges. Les premiers législateurs présentaient sous la forme d'hymnes et de chansons (*nomoï*) leurs lois, pour fonder des cités;

Aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient
Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.

— Il est peut-être tel coin ignoré dans les montagnes, comme en Suisse, en Écosse, en Espagne, où se dérobent dans l'obscurité de simples et pauvres familles, au milieu des vertus patriarcales, ignorant les vices brillants de nos sociétés perfectionnées. Une teinte bien noire sur nos cartes de statistique savante signalerait leur profonde ignorance; mais, en revanche ni les crimes ni les fraudes n'y ont pas pénétré, plus que les procès et les maladies. — Trop souvent, au contraire, sous la protection même du raffinement du luxe, la civilisation la plus brillante se trouve gangrénée au cœur par tous les genres de dépravation, de débauches et d'immoralité. Un dédale de lois, se multipliant comme les divers masques et les détours artificieux que prend la ruse, s'efforce en vain d'enlacer tous les crimes: leur poison secret pénètre dans tout l'édifice social et le mine à la longue. Le caractère le plus frappant de cet état de civilisation est, tout en diminuant les actes violents contre les personnes, ou les meurtres et les vengeances, d'augmenter les vols et les fraudes ou la proportion des délits contre les propriétés. Aussi, les fastes judiciaires, en France, en Angleterre, en Belgique, enregistrent bien plus d'actes répréhensibles contre les propriétés ou les droits que d'autres attentats à l'existence des individus: ceux-ci dominent dans les contrées méridionales de la France, comme en d'autres pays moins éclairés. Ils s'accroissent à mesure que les populations sont moins policées. C'est sans doute un progrès que cette suppression de la férocité ou cet amollissement du caractère, parce que l'homme le plus civilisé est celui qui fait le plus le sacrifice de ses violentes passions; ce n'est qu'au prix de cette chaine sociale qu'on peut jouir des biens de cette vie perfectionnée; on doit encore préférer être volé que de courir le risque de sa vie. — Par cette civilisation, l'on devient plutôt fripon que criminel. En effet, ce genre d'existence, multipliant les fruits du travail, les tentations du lucre avec les productions variées de toutes les industries, il en résulte une immense complication d'intérêts et de transaction entre les membres

de la société. Ce perpétuel entrelacement, ce conflit de rapports et d'échanges, soulevant sans cesse la cupidité, l'ardent désir des jouissances et de la richesse, amène avec lui une profonde licence de mœurs entre les sexes, un nombre incalculable de fraudes, de vols, de duperies, de discussions litigieuses. Là, souvent l'honnête homme n'est qu'une dupe, et, comme dans les jeux où l'on lutte d'adresse, le plus habile reste vainqueur. La violence est réprimée facilement dans une société organisée pour assurer la sécurité des personnes par une police vigilante et sévère, par l'emploi de la force publique contre tout attentat sur la vie et la tranquillité des citoyens. —Les nations policées se distinguent par leurs habitudes d'urbanité, par les égards d'une exquise politesse et des attentions quelquefois exagérées qui simulent le vernis de l'honnêteté. C'est ainsi que la nation la plus cérémonieuse du globe, celle des Chinois, pousse à l'excès l'affectation de cette civilité, d'autant plus qu'elle est de toutes la plus fausse, la plus corrompue, la plus adonnée à tous les artifices et à toutes les perfidies qu'engendre l'appât du gain.

3° *De divers modes de civilisation.* — On doit donc distinguer ces deux ordres de civilisation, la *morale*, simple, vertueuse, ignorante, et l'*industrielle*, ou savante, compliquée avec l'amour du luxe et des richesses. Chez la première fleurissent les croyances religieuses, les inspirations du cœur; chez la seconde resplendissent l'éclat des arts, le commerce, les manufactures et tous les développements de l'intelligence; mais, avec les progrès de l'expérience ou du savoir, les croyances religieuses et politiques s'effacent; la seule force de l'intérêt est le lien de sécurité entre les hommes : cohésion factice qui procure cependant d'utiles résultats dans l'association des richesses mises en œuvre par le talent. Alors cessent les chants poétiques et l'inspiration des beaux-arts. Alors tout est soumis au calcul et évalué au poids de l'or.

Ærugo et cura peculi!
Cùm semel imbuerit, credis-ne carmina fingi
Posse linenda cedro et levi servanda cupresso?

— Si la civilisation elle-même consistait principalement dans la plus haute moralité, les plus parfaites qualités du cœur et les vertus, même sans un grand développement des lumières de l'esprit, sans l'éclat des arts industriels, certes, nos siècles modernes, parmi la vieille et savante Europe, tomberaient au plus bas degré; nous serions des Barbares relativement aux anciens âges. Si la civilisation, d'après d'autres auteurs, réside dans le culte des lettres et la splendeur des beaux-arts préférablement aux sciences, nous ne sommes déjà plus au niveau du siècle de Louis XIV. Cependant, personne ne conteste que les progrès de l'état social actuel n'aient surpassé de bien loin ceux d'une époque si vantée, mais seulement sous le rapport de tous les arts industriels. — Car la poésie et les arts brillants de l'imagination résultent d'une énergie individuelle, ou du développement du génie, à une époque favorable de la maturité d'un peuple, si sa langue, ses mœurs, ses croyances, concourent à cette floraison des esprits. On ne peut augmenter la somme de ces génies individuels; il est un point de supériorité qui ne saurait être surpassé en perfection. Les anciens nous ont laissé des monuments égalés quelquefois, mais qu'on n'a jamais éclipsés, attendu que la force intellectuelle de l'homme dans ces œuvres isolées, ou du jet de l'ame, n'a point augmenté, non plus que la vigueur physique. L'espèce tendrait plutôt à s'affaiblir, à dégénérer, en usant ou abusant trop de ses facultés par une vie de luxe et d'efforts au sein de jouissances prématurées. Nous ne pouvons donc avoir l'espérance fondée d'éclipser les génies antiques dans les beaux-arts; ils conservent cette fleur naïve d'innocence, de simplicité, de pureté, dont nos mœurs, ou raffinées ou corrompues, n'ont jamais su atteindre le charme et la grâce. Ils sont nos maîtres encore et nos éternels modèles; mais, à leur tour, les modernes reprennent

la palme sur les anciens quand il s'agit des sciences et des productions de l'industrie dans les arts manufacturiers, dans les découvertes de la chimie, de la physique, des mystères de la nature. Ces avantages, nous le confessons, appartiennent aussi au bénéfice du temps et de l'expérience accumulée des âges, avec le concours des travaux associés des individus comme des différents peuples. Ainsi, la boussole, l'imprimerie, la découverte du Nouveau-Monde, l'emploi heureux de plusieurs machines, comme de la vapeur, etc., ont prodigieusement facilité les communications des arts et de l'industrie entre toutes les nations, disséminé les lumières, et ajouté des perfectionnements aux essais légués par nos pères. — Tout ce qui, dans la civilisation, résulte des travaux associés et du fruit de l'expérience peut donc s'accroître parmi nous sans cesse, et amener les plus importantes découvertes qui se succèderont indéfiniment, si rien ne bouleverse l'état social et n'arrête le libre essor de nos facultés. — Il est impossible d'assigner à cet égard une limite, bien qu'il en doive exister une, mais les espérances humaines s'élancent sans terme dans les profondeurs de l'avenir. Qui donc autrefois eût osé dire à l'intelligence : tu n'iras pas plus loin? Qui, parmi les plus savants philosophes de l'antiquité, eût su prédire les pas nouveaux faits dans les secrets de la nature, jusque dans les cieux et les abîmes des mers et autour de notre globe? La physique et la chimie nous ont fait don de forces étonnantes. On a neutralisé des poisons et des maladies. On a su augmenter la puissance de la vision, la finesse de l'ouïe. Le concours des esprits, s'il n'en multiplie point l'intensité, du moins prévient des erreurs, puisque la même idée, examinée sous différents aspects, dans les académies ou sociétés savantes, soumise au creuset de la critique, est vérifiée, ou détruite, ou demeure problématique. Ainsi disparaissent les systèmes, les croyances sans fondement. Nous convenons aussi que par ce procédé d'investigation scrupuleuse, tout enthousiasme, toute vive confiance de foi, tout charme de séduction, s'éteignent. Le calcul remplace l'inspiration, et la physique détrône les dieux de la poésie, lorsque leur foudre n'est plus que de l'électricité. — Ainsi la force individuelle de l'intelligence est dépouillée de son élan, à mesure que la puissance collective des esprits s'accroît. La première agissait par l'imagination, par l'invention du génie; elle s'inspirait des croyances religieuses, du fanatisme et du dévouement politique, ou jaillissait des passions du cœur. La seconde, toute réfléchie et éclairée à l'aide de comparaisons ou d'expériences, ne s'achemine qu'à pas sûrs. Ainsi, la *civilisation philosophique* ou savante succède d'ordinaire à la *civilisation littéraire* ou poétique; l'ordre inverse ne peut avoir lieu, parce que les lumières de l'esprit font disparaître, d'ordinaire, la chaleur des sentiments moraux.

J.-J. Virey.

CIVILITÉ, cérémonial de convenance qui, suivant tous les lexicographes, consiste dans les manières honnêtes d'agir et de converser dans le monde et dans la société. Ce cérémonial a ses règles de convention, que l'usage seul apprend, et qui diffèrent selon les pays, les temps et les circonstances, et aussi selon l'état et le rang des personnes qui en usent réciproquement pour se donner des démonstrations extérieures de considération, de respect, d'estime ou de bienveillance. Ainsi, ôter son chapeau quand on salue ou qu'on est en compagnie, est le premier acte de la plus simple civilité chez les nations européennes; et c'est manquer à la civilité chez les peuples mahométans que de découvrir sa tête et d'ôter son turban. Il est de la civilité dans un cercle de ne pas trop élever la voix en parlant, et c'est être incivil que d'y chuchoter à l'oreille de son voisin. — Donner ou rendre le salut à ceux par qui nous avons été prévenus, s'arrêter pour céder le pas ou le haut du pavé à une dame, à un vieillard, à un fonctionnaire public, leur laisser les fauteuils

et se contenter d'une chaise, être assis décemment et ne pas s'étendre sur un canapé, ne pas s'approcher de la cheminée de manière à empêcher les autres de se chauffer, ne pas interrompre ses interlocuteurs, ne pas mettre de véhémence dans les discussions, enfin éviter tout acte d'incongruité, toute apparence de malpropreté, voilà les règles générales de la *civilité*, auxquelles un livre qui porte ce nom a ajouté quelques pratiques minutieuses et ridicules, telles que la manière de mettre sa serviette, de tenir sa cuillère et sa fourchette, etc., qui lui ont justement valu le titre de *puérile*. Aussi dit-on proverbialement d'un homme qui manque aux plus simples devoirs de la société *qu'il n'a pas lu la Civilité puérile et honnête*. — La civilité a fait des progrès parmi nous, à mesure que la politesse s'y est introduite, c'est pour cela peut-être que plusieurs de nos bons écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle me semblent n'avoir pas exactement défini la *civilité*, qu'ils ont confondue avec la *politesse*. Suivant Saint-Evremont, la civilité est un jargon établi par les hommes pour cacher leurs mauvais sentiments. C'est, dit Fléchier, un commerce continuel de mensonges ingénieux. Combien de haines secrètes ne couvre-t-on pas sous des apparences de civilité affectée? (Bell...) « C'est, dit Duclos, l'expression ou l'imitation des vertus sociales. C'en est l'expression, si elle est vraie, et l'imitation si elle est fausse. » D'Alembert, qui recommande avec raison de ne pas confondre la civilité et la politesse, se contredit lui-même en les définissant, et il applique tour à tour à l'une ce qui appartient à l'autre. « La vraie politesse, dit-il, est franche, sans apprêt, sans étude, sans morgue, et part du sentiment intérieur de l'égalité naturelle. C'est la vertu d'une ame simple et bien née. Elle ne consiste réellement qu'à mettre à leur aise ceux avec qui l'on se trouve. La civilité est bien différente ; elle est pleine de procédés sans attachement, et d'attachement sans estime. » Mademoiselle de Scudéri avait dit aussi : « Il est difficile de distinguer la flatterie de la civilité et de la politesse. Il vaudrait mieux se contenter d'une civilité froide qui n'offense point que de se trahir par une civilité excessive. » Elle aurait dit vrai si dans la première phrase elle eût supprimé le mot *civilité*, et si dans la seconde elle eût substitué *politesse* à *civilité*. La définition de l'abbé Girard est assez vague : la *civilité*, suivant lui, est un empressement de marquer aux autres des égards et du respect; La Rochefoucauld l'aurait mieux définie : « un désir d'être estimé poli », s'il eût ajouté que ce désir venait de la crainte d'être regardé comme sauvage et grossier. En effet, la civilité n'est qu'un pas vers la politesse, mais non point, suivant Trévoux, une qualité réservée aux personnes d'une condition inférieure; car elle n'est pas moins obligatoire pour les gens d'un rang supérieur. Il en est cependant qui, se piquant de politesse et se morfondant en bassesses envers les hommes haut placés, sont fort incivils, fort grossiers envers leurs subalternes. Il faut leur rappeler ce que dit Malebranche : « que ceux qui sont élevés au premier rang doivent s'abaisser en quelque sorte par leurs civilités, afin de jouir de leur prééminence. La *civilité*, consistant en simples usages communs à tous les hommes, peut se concilier avec le manque d'éducation. Un artisan, un simple paysan, peuvent être civils ; la politesse, au contraire, est le fruit d'une éducation brillante. Il n'y a qu'un homme du monde qui puisse être *poli*. L'homme *civil* n'est pas encore *poli* ou ne l'est pas toujours ; l'homme *poli* est nécessairement *civil*, mais l'homme de génie, peu fait aux usages du monde, paraîtra souvent *incivil* en voulant être *poli*. La *civilité* est le premier degré, la *politesse* est le second. La *civilité* est comme la beauté ; elle commence et forme les premiers nœuds de la société. « Le véritable esprit du monde, dit Saint-Evremont, a introduit une certaine *civilité* familière qui rend la société agréable et commode. » Et Mercier ajoute : « La *civilité* est répandue dans presque tou-

tes les classes de la société. Elle y produit une infinité de bons effets. Des gens qui ne se touchent qu'un instant ont besoin que ce commerce soit agréable. Cette espèce de politesse, généralement adoptée, masque la férocité de l'orgueil et les prétentions de l'amour-propre. » «Les législateurs de la Chine, dit Montesquieu, voulurent que les hommes se respectassent beaucoup; que chacun sentît à tous les instants qu'il devait beaucoup aux autres; qu'il n'y avait point de citoyen qui ne dépendît à quelque égard d'un autre citoyen. Ils donnèrent donc aux règles de la civilité la plus grande étendue. Ainsi, chez les Chinois, on vit les gens de village observer entre eux des cérémonies comme les gens d'une condition relevée; moyen très propre à inspirer la douceur et à maintenir la paix et le bon ordre. En effet, s'affranchir des règles de la civilité, n'est-ce pas chercher à mettre ses défauts plus à l'aise? La civilité vaut bien mieux à cet égard que la politesse. La politesse flatte les vices des autres; la civilité nous empêche de mettre les nôtres au jour, etc. » La *civilité* est par rapport aux hommes ce que le culte religieux est à l'égard de Dieu; et la *politesse* est à la *civilité* ce que la dévotion est à l'exercice du culte. La *politesse* est donc le luxe, l'abus de la *civilité*. Celle-ci est ordinairement simple et franche; l'autre est souvent trompeuse et intéressée. On s'offre dans le monde sous les plus beaux dehors; mais combien de gens se dédommagent de cette contrainte dans l'intérieur domestique, où, loin de se piquer de politesse, ils se dispensent même de toute civilité. On dit : *traiter avec civilité*, *manquer à la civilité*, *user à l'égard de quelqu'un de beaucoup de civilité*. La *civilité* excessive et apprêtée, comme on la rencontre dans les provinces d'où l'on a banni la grossièreté qui règne dans d'autres, est aussi gênante que ridicule. D'Argouges, lieutenant-civil à Paris, en 1751, juge intègre et savant, nuançait tellement sa civilité qu'il avait pour ainsi dire un tarif de révérences et de saluts pour chaque personne suivant son état et son rang : aussi le fit-on figurer dans ce fameux couplet contre le lieutenant-criminel Nègre, destitué pour cause de prévarications :

> Au Châtelet sont bien tenants
> Deux lieutenants,
> Et ces magistrats renommés
> Sont bien nommés.
> Monsieur le lieutenant-civil
> Est bien *civil*,
> Et le lieutenant-criminel
> Bien *criminel*.

Le célèbre Portalis, homme très civil, avait la vue fort basse; il saluait tout le monde, de peur d'oublier quelqu'un, et nous l'avons vu, en 1794, saluer l'ombre de tous les arbres dans la cour de la prison où il se promenait. *Civilités* au pluriel se prend pour compliments, actions, paroles honnêtes et obligeantes. C'est dans ce sens que l'on s'en sert dans les phrases suivantes : *après les premières civilités de part et d'autre; la visite s'est passée en civilités; faire toutes sortes de civilités*; et qu'on l'emploie dans le protocole des lettres: *il vous fait ses civilités; je vous présente mes civilités empressées.* H. Audiffret.

CIVILS (Droits). L'expression *droit civil*, employée au singulier, s'applique à la réunion des lois qui règlent, soit l'état de famille des citoyens d'une même nation, soit les conditions sous lesquelles ils peuvent posséder et acquérir, soit la nature des conventions qu'ils peuvent passer entre eux. (*V.* les articles Code et Droit civil.) — Employée au pluriel, la même expression a une tout autre signification, et par *droits civils* on entend l'énumération des actes que la loi civile seule peut autoriser. L'homme, par le fait seul de sa naissance, acquiert des droits qu'il tient de la nature, et si quelques-uns de ces droits sont imprescriptibles et inaliénables, il en est d'autres dont il a dû faire le sacrifice du moment qu'il s'est réuni en société à d'autres hommes, pour composer avec eux une nation. Il a consenti alors à se dépouiller lui-même pour s'en remettre à la décision d'une loi commune, consentie, dans

l'intérêt général, par la majorité du peuple. Ainsi dépouillé, soit par l'effet d'un consentement volontaire, soit par l'effet d'un acquiescement tacite, il n'a plus de droits, il n'a plus d'action qu'autant qu'il existe un texte de loi qui lui en accorde; et s'il se trouve que la constitution du pays le frappe d'incapacité ou d'ilotisme, il faut bien qu'il courbe la tête devant la nécessité, jusqu'à ce que l'heure de la régénération sociale ait sonné pour lui. Mis hors la loi de sa nation, il ne peut plus lui demander aucune protection et n'a plus à réclamer que l'exercice de quelques-uns de ces droits naturels qu'aucune loi civile ne peut ravir, tels que l'usage de l'air, de l'eau, du feu, et la faculté, soit de louer son travail, soit de vendre ou acquérir, et quelquefois encore dans certaines limites. (*V.* le mot Droit naturel.) Dans les pays où l'on admet l'esclavage, la condition des esclaves ne va pas même jusque-là, parce qu'on refuse de leur reconnaître la qualité d'homme. Les droits civils, qui sont ainsi parfaitement distincts et des droits naturels et des droits civiques ou politiques (*V.* ci-après) varient donc à l'infini suivant les législations diverses, et ce ne serait pas une étude facile que de rechercher quelles modifications successives cette partie de la législation a subies chez les différents peuples. Quels étaient les droits civils chez les anciens, quels étaient les droits civils au moyen âge? Questions presque insolubles, tant l'histoire est obscure. En général, les droits civils comprennent les droits civils proprement dits et les droits de famille, c'est-à-dire la tutèle, la curatelle et le droit de prendre part aux délibérations des conseils de famille appelés à délibérer sur les intérêts d'un mineur. Les autres droits civils se rapportent au droit d'établir domicile, de constituer une famille civile par le mariage, d'ester en justice, de témoigner dans les actes ou en jugement, de succéder, de donner ou recevoir par acte entre-vifs ou par testament, et encore au droit de *port d'armes*. (*V.* ce mot.) C'est à la loi de régler comment et par qui tous ces droits peuvent être exercés, en déterminant les conditions de capacité et la forme des actes. Dans certains pays, certaines classes de personnes seront entièrement privées de toute participation aux droits civils; dans d'autres elles ne seront admises à en jouir que partiellement; dans d'autres enfin il n'y aura plus à cet égard aucune distinction, chacun sera admis à réclamer l'entier exercice de tous les droits civils: c'est, grâce à la révolution, l'état actuel de la législation en France, où nous tenons pour principe que tout Français jouit des droits civils, à moins qu'il n'en ait été privé par l'effet d'un jugement; l'exclusion ne subsiste donc plus qu'à l'égard des étrangers et des condamnés. Il est cependant plusieurs circonstances qui modifient encore ces droits, ou du moins en suspendent l'exercice: ainsi, le mineur, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité, n'a point l'usage de ses droits civils, qui sont exercés en son nom par son tuteur ou par le conseil de famille, sous la puissance desquels il se trouve; il ne peut en acquérir quelques-uns avant ce temps que par l'*émancipation* (*V.* ce mot); il en est de même de la femme mariée, qui en passant sous la puissance de son mari, renonce à l'exercice des droits qui lui appartiennent en propre; de même encore de tous ceux qui sont frappés d'interdiction ou qui vivent sous l'assistance d'un conseil judiciaire, et de toutes les personnes qui consentent à se mettre en état de domesticité, et font ainsi abnégation volontaire de toute indépendance. Nous refusons même aux femmes, en général, la jouissance pleine et entière de tous les droits civils, car nous ne les admettons pas à servir de témoins dans les actes; mais on peut dire que c'est là un droit autant politique que civil, et l'on sait que les femmes sont, chez nous, absolument exclues de toute participation aux droits politiques ou civiques, à moins d'exceptions très rares, qui se réduisent, nous croyons, au droit que peut avoir une femme à la régence du royaume et au droit qui est accordé à toute femme veu-

ve d'attribuer le montant de ses contributions foncières à celui de ses enfants qu'elle veut faire électeur politique. Bien que les étrangers n'aient pas en France la jouissance des droits civils, cependant ils n'en sont pas privés d'une manière absolue, et ils peuvent même obtenir de la puissance souveraine le droit d'exercer temporairement, soit tous les droits civils qui appartiennent aux Français, soit quelques-uns seulement de ces droits. L'étranger peut-il exercer en France les droits de famille? peut-il être tuteur, curateur, ou membre du conseil de famille de l'un de ses parents? Toutes questions controversées et d'une solution difficile, parce que nous manquons d'un code qui règle les rapports de nation à nation, et qui pose les véritables principes de la souveraineté territoriale; quelques dispositions éparses jetées çà et là sont loin de suffire, et il est à craindre que de longtemps encore on ne puisse déterminer d'une manière satisfaisante quels sont les droits d'un étranger qui vient s'établir en France. (*V.* le mot Incolat.) Quant à présent, l'on est d'accord qu'il ne peut pas y fonder de domicile, mais ne pourrait-il pas l'acquérir par prescription? et doit-on raisonnablement considérer l'étranger qui est établi depuis plus de 30 ans en France comme celui qui y est arrivé la veille, et qu'un simple ordre de préfet peut faire rejeter ignominieusement du territoire, parce qu'il n'a point l'exercice des droits civils? On accorde cependant que l'étranger peut se marier en France, soit avec une étrangère, soit avec une Française, mais il ne constitue aux yeux de la loi française qu'une famille étrangère incapable d'exercer des droits civils. Si c'est une étrangère qui épouse un Français, on sait que la femme suivant la condition de son mari, elle devient aussitôt Française, par le seul fait de la célébration du mariage. L'étranger peut encore ester en justice, sous la seule condition de fournir, dans certains cas, la caution *judicatum solvi*, si elle est requise; il peut donner et recevoir par actes entre-vifs ou testamentaires, il peut rendre témoignage en justice, il peut même succéder depuis qu'il a plu à la restauration d'effacer les articles du code civil qui ne le lui permettaient que sous la condition d'une juste réciprocité; mais il ne peut jamais servir de témoin dans les actes civils. Pour que l'étranger parvienne à acquérir les droits civils, il faut qu'il acquiert la qualité de Français (*V.* le mot Étranger), car jusque là il ne peut être admis à la jouissance des droits civils que sous le bon plaisir d'une ordonnance royale, qui, n'étant qu'un acte gracieux, ne paraît pas pouvoir être considérée comme conférant un droit absolu. L'étranger n'aura donc en France que l'exercice des droits qui lui seront nommément accordés par cette ordonnance, et pendant le temps seulement que cette ordonnance subsistera, c'est à la législation de pourvoir à l'abus qui peut être fait de ce pouvoir, en réglant d'une manière irrévocable quels sont les droits et les obligations de l'étranger qui vient demander asile ou protection à la France. Le Français ne peut être privé de la jouissance des droits civils qu'à titre de peine, soit par l'effet d'un jugement, soit par suite d'un fait emportant de sa part renonciation à sa nationalité. Ainsi, celui qui adopte une patrie étrangère ou se met au service de l'étranger n'a plus aucun droit civil à exercer en France. Quant à la privation résultant d'un jugement, elle est ou la conséquence directe de la peine portée contre le coupable, ou une peine nécessaire que le juge prononce suivant les circonstances ou le caractère particulier du fait incriminé. Dans ce dernier cas, les tribunaux peuvent ou interdire entièrement l'exercice des droits civils et de famille, ou ne faire porter l'interdiction que sur quelques droits seulement; toute condamnation infamante emporte avec elle privation des droits civils, et après l'expiration de sa peine, lorsqu'elle est temporaire, le condamné ne parvient pas à une réhabilitation complète, car il reste frappé de certaines incapacités qui ne lui permettent ni de déposer en justice,

ni de servir de témoin dans les actes, ni d'exercer les fonctions de tuteur ou de curateur, à moins qu'il ne s'agisse de ses propres enfants. Lorsque la peine est perpétuelle, elle emporte avec elle la privation la plus absolue de tous les droits civils, ce que l'on exprime en disant que la condamnation emporte *mort civile*, parce que le condamné est réputé mort au monde, c'est-à-dire à la loi civile, à partir du moment même où l'exécution de la peine commence. Alors sa succession s'ouvre, ses héritiers sont appelés à se faire le partage de ses biens, et s'il vient à rentrer dans le monde, soit parce qu'il aura échappé aux poursuites, soit parce qu'il aura prescrit sa peine, il n'en reste pas moins sous le coup de la mort civile ; il est entièrement privé de tous droits civils dans le sens le plus rigoureux, car il ne peut plus ni recueillir aucune succession, ni en transmettre aucune ; il ne peut ni donner, ni recevoir, ni tester; il ne peut avoir que des aliments qui tiennent au droit naturel; il ne peut être ni tuteur, ni curateur, ni membre d'un conseil de famille, il ne peut procéder en justice, ni être admis à contracter mariage, et si déjà il était marié, sa femme est réputée veuve aux yeux de la loi. TEULET, a.

CIVIQUE (Garde). La Belgique et d'autres pays étrangers ont adopté l'institution de la *garde nationale* de France, et l'ont appelée *garde civique*.

CIVIQUES (Droits). Ce que nous avons dit plus haut des *droits civils* s'applique à peu près en tous points aux *droits civiques* ou *politiques* d'une nation. De même que les droits civils sont déterminés et concédés par la loi civile, de même aussi les droits civiques sont déterminés, concédés et réglés par la loi politique du pays. Mais nous n'en sommes pas encore arrivés en France à ce point que l'on puisse poser en principe, comme pour les droits civils, que tout Français jouira des droits politiques, s'il n'en a été privé par jugement: tous supportent les *charges* politiques, et les charges les plus onéreuses portent même sur les plus pauvres; mais, quant aux *droits*, c'est encore l'apanage des classes privilégiées ; les riches seuls y peuvent prendre part, et le titre de citoyen français n'est, pour ainsi dire, aujourd'hui qu'une vaine dénomination qui ne confère aucun droit réel. En effet, s'agit-il des charges publiques, tout le monde est citoyen, s'agit-il des droits, personne n'est plus digne de l'être, et l'on tombe dans les catégories et les subdivisions de catégories. A l'égard des charges, la législation est ce qu'il y a de plus simple; la première de toutes les obligations politiques est de payer les impôts, contributions directes, contributions indirectes; le fisc se montre partout, sous toutes les formes, avec ses contraintes, ses garnisaires et ses ventes de meubles en place publique; il faut payer de sa bourse; puis vient la conscription, et il faut payer de sa personne, à moins que l'on ne se trouve dans la classe privilégiée des riches, car la loi permet à ceux-là de se faire remplacer à prix d'argent, comme s'il devait être permis de s'acquitter par procuration d'un devoir aussi sacré que celui de défendre le territoire. Mais qu'après avoir versé dans les caisses du trésor royal, tant en impôts directs qu'en impôts indirects, une partie notable des produits de son travail, qu'après avoir passé sous les drapeaux les années les plus utiles de sa vie, un citoyen se présente pour prendre la moindre part au pouvoir public; qu'il veuille donner son suffrage pour conduire un député à la chambre élective, on lui demande alors s'il est propriétaire foncier ou porteur de patente, s'il possède depuis l'an et jour, s'il a pris soin de se faire porter et maintenir sur les listes de privilégiés que tous les ans dresse le pouvoir; et si par hasard il se trouve que, grâce à quelque héritage imprévu, ou quelque accident heureux, il paie les deux cents francs de contribution qu'exige la loi politique, alors, en lui ouvrant les portes du collége, on lui montre que, tout privilégié qu'il soit, puisqu'il voit ouvrir devant lui des portes qui sont fermées au plus grand nombre de ses concitoyens, il

y a encore au-dessus de lui une classe de hauts privilégiés parmi lesquels il sera tenu, sous peine de renoncer à ses droits, de choisir un représentant à la France. Ainsi la nation française se trouve réduite à n'être qu'une nation de marchands ou de propriétaires fonciers, et pour toute représentation populaire elle ne peut avoir qu'une aristocratie financière. Ainsi le veut la loi politique, qui a tracé le cercle étroit dans lequel sont renfermés les droits civiques. C'est cependant pour l'exercice des droits politiques que la lutte est ouverte depuis tant de siècles, toujours vive, toujours ardente, et trop souvent ensanglantée. C'est le besoin d'arriver à la vie politique qui, dans le moyen âge, a fait lever les communes, qui en 1789 a fait lever toute la nation; mais il y avait tant d'obstacles à renverser, tant d'abus à détruire, que l'œuvre est toujours demeurée imparfaite. Il faut donc que les prolétaires, que ce qui constitue le peuple, ce qui fait toute la force d'une nation, renoncent à exercer les droits civiques les plus importants, et même quelque droit civique que ce soit; et si nous n'avons pas, comme nos pères, à courber la tête devant le privilége de la naissance, nous la courberons devant le privilége de la richesse. Il y a au moins progrès, en ce sens, que les obstacles à l'émancipation générale ne sont plus de même nature; nos pères ont fait le travail d'Hercule et ne nous ont laissé qu'un jeu d'enfant. — Le cercle des droits civiques s'étend un peu, mais non outre mesure, lorsque l'on se rapproche de la base de l'édifice social : d'abord, les droits de cité et de bourgeoisie doivent entrer dans l'énumération des droits civiques; mais cela est ici de peu d'importance, car ce ne sont pas là de véritables droits politiques. Il faut prendre leur origine à la constitution du pouvoir communal, et l'on sait que notre législation actuelle ne permet pas même aux électeurs municipaux de constituer la municipalité; ils ne peuvent que nommer le conseil municipal : le choix d'électeurs est fait parmi les habitants de la commune auxquels la loi confère ce droit civique; au gouvernement est laissé le choix des officiers de la commune. Il en est des administrations d'arrondissements et de départements comme de l'administration des communes : un choix d'électeurs est chargé de composer les deux conseils, mais ici, comme l'on se rapproche déjà du faîte de l'édifice, ces assemblées n'ont aucun pouvoir réel; elles ne peuvent plus comme les conseils municipaux s'immiscer dans l'administration, elles n'ont que droit d'avis. A ces divers droits civiques il faut ajouter l'un des plus importants, celui qui constitue la plus belle des conquêtes révolutionnaires qui nous soient restées, le droit de prononcer sur les affaires criminelles comme jurés : c'est encore la part d'un petit nombre de privilégiés, pris sur la masse totale, et l'on pourrait à juste titre leur faire le reproche de considérer ce beau privilége plutôt comme une charge à laquelle beaucoup veulent se dérober que comme un droit que tous devraient être jaloux d'exercer. Tous les autres droits civiques ne sont plus que d'un intérêt purement individuel, c'est le droit de faire partie de la garde nationale, le droit de faire partie de l'armée active, le droit d'arriver aux charges publiques.—L'exercice des droits civiques n'appartient qu'à ceux-là seuls qui sont appelés par un texte de loi positif et qui remplissent toutes les conditions que cette loi exige; jamais l'étranger ne peut être admis à en jouir, les femmes en sont exclues. Pour ceux-mêmes qui remplissent les conditions de fortune nécessaires, chaque loi fixe une majorité particulière qui varie suivant les cas, les conditions d'âge étant une des circonstances auxquelles on attache le plus d'importance. Du reste, la privation des droits civiques a lieu comme pour les droits civils, et par la perte de la qualité de Français et par l'effet d'un jugement. Il est inutile de répéter ici que toute personne incapable d'exercer ses droits civils est à plus forte raison incapable d'exercer ses droits civiques, et que toute condamnation infamante, temporaire ou perpétuelle, emporte privation absolue de

toute participation aux droits civiques. Il existe même dans nos codes une peine particulière, *la dégradation civique*, dont l'effet est de déclarer le condamné incapable de remplir aucune fonction ou emploi publics, et de le priver de l'exercice de certains droits civiques, tels que le droit d'être juré ou de faire partie de l'armée active. TEULET, a.

CIVISME, mot nouveau dérivé de *civis*, citoyen. La révolution de 1789 a créé un grand nombre de mots, indispensables quand ils étaient l'expression obligée d'une chose ou d'une idée nouvelle ; elle a vu surgir aussi de nouveaux lexicographes qui ont plus embrouillé qu'éclairé la matière. Les titres qu'ils ont donnés à leurs ouvrages suffisent pour prouver qu'ils ont écrit sous l'influence de leur opinion politique, témoin La Harpe, qui de sans culotte se fit capucin. Avant la publication de son *Fanatisme de la langue révolutionnaire*, la France avait été dotée en 1790 : 1° du *Dictionnaire raisonné de plusieurs mots qui sont dans la bouche de tout le monde et ne présentent pas des idées bien nettes, tels que roi, loi, liberté, parlement.* L'auteur définit le mot civisme, *esprit de corps.* Suivant lui, il y aurait eu le civisme de la noblesse, le civisme du clergé, le civisme du parlement, etc. 2° *Le Dictionnaire national et anecdotique pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution, et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots.* etc. etc. Ce pseudonyme définit civisme, amour de la patrie *intrà muros*, et patriotisme, amour de la patrie *extrà muros.* « Un citoyen, dit-il, a du civisme, un soldat a du patriotisme. « La chose existait avant le mot. La vraie définition de *civisme* est dans Montesquieu ; c'est ce qu'il appelait vertu politique, l'élément vital des démocraties. « Cette vertu politique, dit-il, est un renoncement à soi-même ; on peut définir cette vertu *l'amour des lois et de la patrie.* Cet amour, demandant une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre, donne toutes les vertus particulières : elles ne sont que cette préférence. Cet amour est singulièrement affecté aux démocraties, dans elles seules le gouvernement est confié à chaque citoyen. Or, le gouvernement est comme toutes les choses du monde : pour le conserver, il faut l'aimer (*Esprit des lois*, livre IV, chapit. V). » *Civisme* exprime d'un seul mot ce que Montesquieu appelait *vertu politique*. Le civisme est plus qu'un sentiment, c'est une vertu. D—Y.

CIVISME (Certificat de). (*Voy.* CERTIFICAT.)

CLADOBATE. Ce genre, nouvellement caractérisé, appartient à l'ordre des *carnassiers*, et est composé d'animaux vivant dans l'Archipel des Indes. Leurs dents ont assez de rapport avec celles des hérissons, si ce n'est que leurs incisives mitoyennes supérieures sont moins longues à proportion, qu'ils en ont quatre d'alongées à la mâchoire inférieure, et qu'ils manquent de tuberculeuses en arrière. Ce sont des animaux couverts de poils, à longue queue velue, qui se distinguent des insectivores dont ils font partie par la facilité avec laquelle ils montent sur les arbres, et rappellent les écureuils par leur agilité et leur légèreté ; mais leur museau pointu empêche qu'on ne les confonde, même de loin, avec eux. D—L.

CLAIE, CLAYON et CLAYONNAGE. La CLAIE est un ouvrage plat de *mandrerie.* C'est une espèce de cadre ou de châssis formé d'un nombre plus ou moins considérable de petites gaulettes, maintenues parallèlement à des distances appropriées à l'usage que l'on se propose par une chaîne d'osier. La claie est en usage dans plusieurs genres de travaux différents : le jardinier s'en sert pour débarrasser le terrain des pierres qui s'y trouvent, le maçon constructeur pour ramener le sablon à une grosseur égale. La claie étant placée sous un angle d'environ 45 degrés et soutenue fermement dans cette position sur deux montants droits, l'ouvrier lance à la pelle contre elle, avec une certaine force, la matière qu'il s'agit de cribler, et qui se divise nécessairement par

cette opération en fragments de grosseurs différentes ; les plus gros retombent du côté de l'ouvrier et les moindres traversent la claie. — Le nom de *claie* s'applique encore à cette espèce de bâtis à compartiments creux que les orfèvres et les travailleurs en métaux précieux placent sur le sol de leurs ateliers pour arrêter dans leur chute les parcelles d'or et d'argent qui tombent des tables de travail. De temps à autre, ce bâtis est relevé, renversé sur le sol, et on recueille les fragments précieux. — Le CLAYON n'est autre chose qu'une *très petite claie ;* souvent il est circulaire, c'est alors un ouvrage de vannerie. On appelle aussi quelquefois *clayon* une sorte de large paillasson qui sert à couvrir les cuviers des lessiveuses pour concentrer la chaleur. Les salpêtriers donnent le même nom aux couvertures de leurs cristallisoirs.—Le CLAYONNAGE a une acception moins restreinte : c'est en agriculture un système de treillage dans lequel on emploie des gaulettes flexibles liées entre elles par des harts ou brindilles de bouleau ou d'osier. Ces larges clayons, toujours très légers et facilement déplaçables, sont très commodes pour le parcage des moutons sur les terrains en jachère. Quelquefois, et c'est même le cas le plus fréquent, au lieu de lier les gaulettes par une chaîne de harts, on les entrelace sur quelques gaules plus fortes. Cette dernière espèce de clayon est fort en usage aussi pour le transport des charbons, soit par voie de terre, soit sur les bateaux. Le clayonnage est encore employé avec avantage pour le soutennement des terrains meubles et peu consistants. PELOUZE père.

CLAIR et **CLARTÉ**, mots faits du latin *claritas, claritudo*, dérivés de *clarus*, clair, dont l'étymologie nous paraît *obscure*. S'il faut en croire en effet Scaliger et Vossius, *clarus*, fait de *calarus*, aurait pour radical le verbe *calare*, appeler. Les Latins ont dit : clarté de la voix, (*claritas vocis*); clarté des yeux, de la vue (*claritas oculorum*, *visus*). Ils ont aussi employé ce nom dans le sens figuré; c'est alors qu'il est devenu synonyme de réputation, de gloire, d'illustration, d'évidence, de manifestation. Les mots nombreux auxquels il a donné naissance expriment toutes ces idées nuancées par le génie de la langue latine. Mais pour nous, dans le langage de la *conversation*, le mot *clarté* signifie d'abord lumière : c'est en ce sens qu'on dit *clarté du jour*, *clarté du soleil*, etc., *lire à la clarté du feu*, *d'une lampe*, *d'un incendie* (il a pour synonyme le mot *clair* dans les locutions suivantes : un beau *clair de lune*, *il fait clair*, il fait jour); puis transparence, translucidité : la *clarté du verre*, du *cristal*. D'autres fois, l'idée de clarté ne peut être exprimée qu'adjectivement : *cabinet clair*, *chambre claire* (*voy.* t. XII, pag. 367), *vaisselle fort claire* ou luisante et polie, *teint clair et uni*, *vin clair*, *eau claire*, *fontaine claire*, *temps clair* ou serein, *toile claire* (qui n'est pas assez serrée.) C'est de l'*argent clair*, c'est-à-dire qu'on peut toucher quand on veut. Proverbialement : *il ne fera que de l'eau claire*, au lieu de : il ne réussira pas; *voix claire* ou nette, *vue claire*, *discours clair*, *idée*, *impression claire*, c'est-à-dire intelligible, aisée à comprendre : *son droit est clair*, évident, manifeste. Les adverbes *clairement* ou *clair* sont très usités dans le langage familier : *voir clair*, *entendre clair*, *parler clair*, *net et clair*, *haut et clair*, *prouver clair comme le jour*, *tirer du vin* ou *une affaire au clair*. Lorsque dans le style littéraire ou scientifique, le mot *clarté* apparaît avec le cortége de ses synonymes, *lumière*, *lueur*, *éclat* et *splendeur*, il conserve toujours sa signification originelle, que nous avons indiquée dans les locutions les plus familières : « En effet, dit Roubaud (*Dict. Syn.*), la *lumière* est ce qui nous fait voir; la *lueur* fait voir imparfaitement et confusément; la *clarté* fait voir distinctement et nettement; l'*éclat* fait voir facilement et parfaitement, mais quelquefois en affectant trop la vue pour qu'elle puisse le soutenir long-temps, ou le fixer; la *splendeur* fait voir tout l'*éclat* de la chose et avec tant d'*éclat* que les yeux en sont éblouis. Ainsi donc,

la *lumière* est ce qui fait le jour, la *lueur* est une lumière faible et légère, la *clarté* une lumière assez vive et plus ou moins pure, l'*éclat* une lumière brillante ou une *vive clarté*, la *splendeur* la plus grande lumière et le *plus vif éclat.* »— Au figuré, suivant Beauzée, la *clarté* du discours tient aux choses mêmes que l'on traite; elle naît de la distinction des idées, tandis que la *perspicuité* dépend de la manière dont on s'exprime et naît des bonnes qualités du style. La *clarté* est ennemie du phébus et du galimathias; la *perspicacité* exige non seulement qu'on écarte les tours amphibologiques, les expressions louches, les phrases équivoques, mais encore qu'on parle la langue dans toute sa pureté, qu'on recherche la propriété des termes, qu'on mette de la netteté dans les constructions, et enfin qu'on sache rendre les tours pittoresques. En considérant la clarté comme l'une des qualités essentielles et la plus importante du discours d'après Quintilien, les rhéteurs la distinguent avec raison des ornements du style. Pour que le discours soit clair, même pour ceux qui écoutent avec négligence, il faut que le sens s'offre à l'esprit de lui-même, comme la lumière du soleil frappe les yeux sans qu'on regarde fixement cet astre. La clarté doit être recherchée, 1° dans les choses ou dans les sujets que nous étudions; 2° dans les idées ou les conceptions acquises; 3° dans l'expression ou dans le discours. Il suffit d'indiquer ici que les divers sujets à traiter à l'époque actuelle des sciences, des arts et de la littérature, s'offrent à l'activité intellectuelle avec divers degrés de clarté ou de superficialité et d'obscurité ou de profondeur. Il faut en faire la remarque pour qu'on ne perde point le temps à tenter d'acquérir des idées nettes et claires, en présence de faits indéterminables. Néanmoins, le génie s'évertue sans cesse à porter la lumière dans cette nuit des profondeurs ou des hauteurs de la science, et l'art vient à son secours pour convertir ces idées, d'abord faibles lueurs, en une vive clarté. Dans toute la région des faits usuels suffisamment éclaircis, mais complexes, il faut savoir bien se rendre compte de ses idées :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

La clarté, a dit Boileau du discours, est donc la conséquence de celle des faits et des idées. C'est dans le choix des mots, c'est dans la manière dont on les dispose pour former une proposition, c'est enfin dans l'arrangement des propositions d'une phrase et de toutes les parties du discours qoe consiste la *clarté du style*, qui exige la réunion de trois autres qualités : la propriété, la pureté et la précision. LAURENT.

CLAIRAULT (ALEXIS-CLAUDE), un des plus grands mathématiciens du XVIIIe siècle, naquit à Paris le 7 mai 1713. Son père, Jean-Baptiste Clairault, était professeur de mathématiques. Le petit Alexis avait reçu de la nature des talents extraordinairement précoces : il savait lire et écrire dès l'âge de quatre ans. C'est à l'aide de figures de géométrie que son père lui fit connaître les caractères de l'alphabet. A dix ans, il lisait le *Traité des sections coniques* du marq.is de L'Hôpital; à douze ans et huit mois, il présenta à l'académie des sciences de Paris un mémoire dans lequel il démontrait les propriétés de quatre courbes, dont il avait fait lui-même le calcul. A dix-huit ans, il devint membre de cette docte assemblée; et comme, d'après ses réglements, il fallait être âgé de vingt ans au moins pour en faire partie, le roi fut prié d'accorder une dispense au jeune Clairault : c'est la seule qu'on ait été obligé de demander à l'autorité pour le même motif.— La vie de Clairault, comme celle de presque tous les hommes qui se livrent par passion à des études profondes, fut paisible, monotone, obscure même; il naquit, vécut et mourut à Paris. — Quand le gouvernement envoya des commissions de savants au Pérou et vers le pôle nord pour y mesurer les degrés du méridien terrestre, Clairault fit partie de la seconde de ces expéditions scientifiques. — Comme Newton, Leibnitz, Pascal, ce savant vécut dans le célibat. Il remplissait scrupuleusement ses devoirs. D'une

humeur affable, accommodante, il critiquait avec réserve, louait avec connaissance de cause, et disait franchement son avis quand il en était prié. Voltaire, qui, comme on sait, avait la manie de se distinguer dans toutes les branches des connaissances humaines, lui ayant demandé s'il le croyait capable de devenir un physicien distingué : « Occupez-vous spécialement de littérature, lui répondit le géomètre, car si j'en dois juger par vos essais en physique, vous ne serez jamais qu'un savant médiocre. » Voltaire eut le bon esprit de suivre cet avis. — Quoique très répandu dans le monde, où il pouvait se faire remarquer par la variété et la justesse de ses connaissances, Clairault affectionnait la retraite : il s'était imposé la loi de ne jamais souper en ville. Il paraît que ce n'était point par caprice, mais pour raison de santé ; car, ayant enfreint cette loi, à la sollicitation de ses amis, son estomac se dérangea, et cette indisposition, compliquée d'un gros rhume, l'enleva à ses travaux, le 17 mai 1765 ; il était âgé de 52 ans seulement. Son père lui survécut, et de la nombreuse famille (20 enfants) qu'il avait eue, il ne restait plus qu'une fille. Elle reçut du roi une pension de 1,200 livres, en considération des services que son frère avait rendus aux sciences. — Parmi les nombreux disciples de Clairault, on distingue le célèbre et infortuné Bailly, auteur d'une *Histoire de l'Astronomie*, et la fameuse marquise du Châtelet, l'amie de Voltaire. C'est pour cette dame qu'il composa, dit-on, ses *Éléments de géométrie*, très estimés des savants. On les a réimprimés plusieurs fois, même de nos jours. L'auteur suppose dans ce livre que la géométrie n'est point connue, et il se conduit et raisonne comme l'aurait fait celui qui l'aurait inventée. La lecture de ces éléments n'est point fatigante : elle est très propre à donner aux jeunes gens le goût de la géométrie et le courage d'en faire une étude approfondie, avantage que n'ont pas les traités de cette science, où l'on fait usage de méthodes rigoureuses. — Clairault a laissé aussi des éléments d'algèbre, dans lesquels il s'attache, dès le commencement, à faire comprendre le but et l'utilité d'une science, dont il est très difficile, sinon impossible, de donner une bonne définition. — Parmi les autres ouvrages de Clairault, on distingue : *Théorie de la figure de la terre*, *Théorie de la lune*, *Théorie du mouvement des comètes ; Solution des principaux problèmes qui concernent le système du monde*, ouvrage écrit sous sa direction par madame du Châtelet. — Au bas du portrait de ce grand géomètre, on lisait les vers suivants :

Par ses travaux, la terre a changé de figure,
La lune vit par lui ses écarts dévoilés ;
Ces globes chevelus, errant à l'aventure,
Fixèrent leur retour, à sa voix rappelés,
Et son calcul profond, rival de la nature,
Démontra les secrets à Newton révélés.

TEYSSÈDRE.

CLAIRCE, terme de raffinerie de sucre. On appelle ainsi le sirop de sucre brut, traité par le charbon animal ou tout autre ingrédient décolorant, et clarifié au moyen de l'albumine. PELOUZE p.

CLAIRETS ou CLÉARTS, abbaye de filles de l'ordre de *Cîteaux* (*V.* ce mot), fondée vers le commencement du XIIIe siècle, dans le diocèse de Chartres, par Mathilde de Brunswick, sœur de l'empereur Othon IV, et femme de Geoffroi, comte du Perche, et dont les religieuses avaient pris le titre de CLAIRETTES. Guillaume V, abbé de la Trappe, en fut le premier père et supérieur immédiat, et elle demeura sous la conduite des abbés de ce monastère tant qu'il y en eut de réguliers. Elle retourna sous la filiation de *Clairvaux* (*V.* ce mot) lorsque l'abbaye de la Trappe tomba en commende. En 1686, le chapitre de Cîteaux remit l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, dans son droit, et les abbés de Cîteaux et de Clairvaux le pressèrent de prendre la direction de cette maison : soit indifférence pour cette direction, soit déférence pour l'abbé de Clairvaux, qui en était en possession depuis long-temps, il ne pouvait s'y résoudre ; mais Angelique-Françoise d'Estampes de Valençay, ayant été nommée par le roi à cette ab-

baye, pressa si fort l'abbé de la Trappe de ne pas résister plus long-temps qu'il se chargea enfin de la direction de l'abbaye des Clairets. Il y fit sa visite en 1690, et, par ses exhortations, il disposa les religieuses à recevoir la réforme, qu'elles embrassèrent en 1692. E.

CLAIRE-VOIE. Ce terme s'emploie surtout dans les constructions, et se dit, par exemple, de la manière d'espacer les poteaux d'une cloison, les solives d'un plancher, les chevrons d'un comble, de telle sorte qu'il reste un intervalle entre chaque pièce. En parlant des premières (des cloisons), on désigne particulièrement par le mot de *claire-voie* des cloisons de planches refendues, que l'on pose à quelque distance les unes des autres pour être lattées et recouvertes en plâtre. Lorsque l'on pose les lattes pour recouvrir des cloisons, des pans de bois, des plafonds ou des lambris, de manière à laisser une certaine distance entre elles, c'est-à-dire de 3 ou 4 pouces, on dit que ces ouvrages sont lattés à *claire-voie*. On fait aussi des couvertures à *claire-voie*, c'est-à-dire où les toiles ne se joignent pas immédiatement. Les grilles, les treillages, les claies et la plupart des ouvrages d'osier sont à *claire-voie*. — Les jardiniers se servent également de cette expression : *semer à claire-voie*, c'est jeter la graine en petite quantité dans des sillons écartés les uns des autres. E.

CLAIRIÈRE, terme d'eaux et forêts, par lequel on entend les lieux qui sont dégarnis d'arbres (*loca silvæ raris arboribus consita*), où les bêtes fauves vont d'ordinaire se ressuyer.—On donne aussi ce nom, en termes de lingerie, aux endroits d'une toile où la trame est faible et claire, et par conséquent moins solide et moins durable. E.

CLAIR-OBSCUR. Cette expression singulière, et dont il est difficile de faire connaître la justesse, est une des parties constitutives de la peinture. On l'emploie pour désigner dans un tableau l'effet de lumière rendue par le peintre, sans avoir égard à la variété des couleurs, à leurs tons, ni à leurs nuances. Ainsi, une peinture *monochrome*, c'est-à-dire d'une seule couleur, une aquarelle à la sépia, peuvent offrir d'excellents effets de *clair-obscur*. Un tableau d'un coloris faux peut avoir du mérite sous le rapport du *clair-obscur*. Titien et Rubens offrent des tableaux du plus beau coloris. Le Corrége et Van Dyck, avec des tons moins vigoureux, sont plus remarquables sous le rapport du *clair-obscur*. Rembrandt et Brawer, dont les tableaux sont en général assez sombres, ont cependant bien rendu ce que l'on entend par *clair-obscur*; tandis que Raphaël et Poussin, malgré la grandeur de leur talent, ne possédaient ni l'un ni l'autre cette partie importante de l'art. — De même que la perspective linéaire, le clair-obscur a des règles mathématiques ; c'est donc une science que le peintre doit posséder, mais qu'il doit subordonner à son art, de manière à satisfaire les règles de la géométrie, sans manquer à celles du goût. La partie la plus difficile à rendre dans le clair-obscur est celle des reflets qui occasionnent des accidents variés, et dont l'esprit ne se rend pas toujours bien compte.—Le clair-obscur bien entendu satisfait le sens physique de la vue, parce qu'il réunit avec agrément l'accord des lumières et des ombres, au lieu que les regards se trouvent en quelque sorte blessés par diverses lumières éparpillées dans des ombres qui n'ont aucune liaison entre elles. Lorsque la vue se repose tranquillement et se promène avec agrément sur un tableau dont le clair-obscur est disposé avec art et accordé avec intelligence, on conçoit qu'elle distingue plus facilement chacun des objets de la composition, et dans chaque objet les détails qui peuvent exciter la curiosité de l'esprit et l'intérêt de l'ame. DUCHESNE aîné.

CLAIRON, instrument de musique semblable à la trompette, mais dont le tube est moins gros, et qui rend un son plus aigu. Cet instrument, dit le *Dictionnaire des origines*, fut long temps en usage chez les Maures, qui le transmirent aux Portugais, lesquels s'en servaient dans la cavalerie et dans la marine.

— On appelle aussi CLAIRON un jeu de l'orgue, qui est d'une octave plus haut que la trompette. F. D.

CLAIRON (Claire-Josèphe-Hippolyte LEYRIS DE LATUDE, plus connue sous le nom de), célèbre tragédienne, naquit en 1723, dans un village près de Condé, dans la Flandre française. Malgré la multiplicité de ses noms, il paraît qu'elle ne connut jamais son père, et qu'elle eut pour mère une pauvre femme. Sa naissance, son baptême et les premières années de son enfance offrent des circonstances bizarres, mais dont le récit nous mènerait trop loin. Maltraitée par une mère violente et superstitieuse, à cause de son peu d'aptitude aux travaux de son sexe, elle végéta tristement jusqu'à l'âge de douze ans. Ayant eu occasion alors d'aller au spectacle, elle se sentit une vocation décidée pour le théâtre, et vint à Paris malgré les résistances et les menaces de sa mère. Elle débuta, le 8 janvier 1736, à la Comédie-Italienne, par le rôle de soubrette dans l'*Ile des Esclaves*, de Marivaux. Malgré les applaudissements qu'obtint son intelligence précoce, des tracasseries de coulisse la forcèrent de s'engager successivement dans les troupes de Rouen, du Hâvre, de Lille, de Gand et de Dunkerque. Ce fut à cette époque qu'un de ses camarades (Gaillard de la Bataille), dont elle avait réjeté les vœux, se vengea en publiant contre elle un libelle affreux, qu'on a faussement attribué au comte de Caylus. Ce pamphlet ordurier, intitulé, *Mémoires de mademoiselle Frétillon*(1740 in-12), qui, sous le nouveau titre d'*Histoire de mademoiselle Cronel, dite Frétillon* (La Haie [Paris] 1743, 4 parties in-12), eut plusieurs autres éditions, a fait le tourment de la vie de mademoiselle Clairon, dont il attaquait les mœurs et la probité. Cette actrice chantait, dansait, jouait les soubrettes, et s'était essayée dans quelques rôles tragiques. Cette variété de talents lui valut en mars 1743 un ordre de début pour l'Académie Royale de musique, où elle devait doubler la célèbre mademoiselle Lemaure. Douée d'une voix forte comme on les voulait alors, elle y joua plusieurs rôles avec succès, tels que celui de Vénus dans l'Opéra d'*Hésione*. Mais, quelques mois après, un nouvel ordre, sollicité par elle, l'appela sur la scène française, pour y doubler mademoiselle Dangeville dans l'emploi des soubrettes. Elle stipula dans son engagement qu'elle y jouerait aussi les grands rôles tragiques; et en effet, contre l'avis de ses camarades et à leur grand étonnement, elle parut le 19 septembre, dans *Phèdre*, rôle qui était le triomphe de mademoiselle Dumesnil, et le succès qu'elle y obtint justifia son audace. Elle réussit moins dans les soubrettes; mais le talent qu'elle déploya dans *Rhadamiste et Zénobie*, *Ariane*, *Electre*, fixèrent sa réputation et son emploi. Elle fut reçue à la Comédie-Française dès la même année. Tous les journaux et les mémoires contemporains font foi de la sensation que produisirent ses débuts. Tous les beaux esprits lui prodiguèrent les éloges en prose ou en vers. Voltaire la portait jusqu'aux nues, et se félicitait de lui devoir la réussite de plusieurs de ses tragédies, telles que *Zulime*. Rivale de mademoiselle Dumesnil sans l'éclipser, elle partageait avec elle les principaux rôles, et toutes deux avaient leurs partisans : l'une offrait le triomphe de l'art, l'autre celui de la nature. Douée d'une figure plus distinguée et plus régulière, d'un organe plus sonore, d'un physique plus imposant, sans être grande, mademoiselle Clairon soignait sa diction, sa déclamation, son costume, sa démarche, ses gestes, ses attitudes, et se pénétrait de l'esprit, du caractère, du rang des personnages qu'elle avait à représenter; elle avait toujours sur la scène un air de noblesse et de dignité qu'elle conservait même dans la société, et qui l'exposa plus d'une fois aux railleries de ses camarades. Aussi, Dorat, dans son poème de la *Déclamation*, a fort bien dit de cette actrice :

Tout, jusqu'à l'art, chez elle, a de la vérité.

Et pourtant elle a obtenu les éloges du célèbre Garrick, l'acteur de la nature.

Le talent de mademoiselle Dumesnil n'avait aucun rapport avec celui de sa rivale, comme nous le dirons à l'article de celle-ci. Mlle Clairon avait refusé les offres brillantes de l'impératrice de Russie, Élisabeth, qui voulait l'attirer à sa cour. Elle accepta de Louis XV un superbe tableau, où elle était représentée dans *Médée*. On ne peut croire qu'il y ait eu de l'affectation, de l'exagération dans les sentiments élevés que montrait Clairon, puis qu'ils furent la cause de sa retraite prématurée. Un acteur nommé Dubois ayant commis un parjure judiciaire en reniant une dette, les comédiens français demandèrent son expulsion de leur société; mais le maréchal de Richelieu, chef des comédiens, comme premier gentilhomme de la chambre, s'intéressait à la fille de Dubois, et réintégra cet histrion dans son emploi. Le 15 avril 1765, on avait affiché la 20e représentation du *Siége de Calais*. Dubois vint y reprendre son rôle. Lekain, Brizard, Molé, Dauberval et mademoiselle Clairon refusent d'y paraître avec lui. Le public s'impatiente et demande la pièce; les acteurs s'obstinent; le tumulte redouble, et l'on rend l'argent à la porte. Le lendemain, les cinq délinquants sont conduits au For' l'Évêque. Clairon n'y reste que cinq jours, mais, indignée de l'affront qu'elle avait reçu, elle ne voulut plus remonter sur la scène, jusqu'à ce que les comédiens, réintégrés dans leurs droits de citoyens, qu'un préjugé gothique, et non la loi, leur avait fait perdre, fussent désormais à l'abri d'une pareille humiliation. L'affaire fut discutée au conseil du roi, et l'on s'attendait que la décision serait favorable. On disait même que Clairon ferait sa rentrée avec le titre de femme de chambre de la reine, mais sa demande fut rejetée. Dans cet intervalle, l'austère Fréron, qui n'aimait point cette actrice, parce qu'elle était l'amie de Voltaire, ayant, dans son *Année littéraire*, rappelée l'histoire de Frétillon, mademoiselle Clairon, courroucée, porta plainte, et ne put obtenir justice. Ces deux griefs la décidèrent à demander sa retraite, qu'elle obtint en avril 1766. Elle alla passer quelque temps à Ferney, chez Voltaire, qui la combla de présents et de bons procédés. Lorsque le roi de Danemarck vint à Paris, en 1768, on crut que Clairon jouerait pour lui à la cour; ce fut chez la duchesse de Villeroy, devant une société peu nombreuse, mais choisie, qu'elle parut deux fois dans *Didon* et dans Roxane de *Bajazet*. Le prince lui donna une bague en diamants. En 1770, pour les fêtes du mariage du dauphin (Louis XVI) et de Marie-Antoinette, elle joua *Athalie* et Aménaïde de *Tancrède*, dans la nouvelle salle du château de Versailles. La duchesse de Villeroy, sa protectrice, avait saisi cette occasion de la mettre en évidence, dans l'espoir que le roi lui témoignerait quelque désir de la voir rentrer au Théâtre-Français. Mais il n'en fut rien. On trouva même que la figure et le talent de cette actrice avaient vieilli, que ses costumes étaient surannés, et elle eut la mortification de voir la Dumesnil applaudie à tout rompre dans *Mérope*, vêtue d'une belle robe dont la Dubarry lui avait fait présent. En janvier 1771, pour le début de Larive son élève, dans Zamore d'*Alzire*, elle se plaça dans le trou du souffleur, où elle eut le désagrément d'être, physiquement parlant, aux pieds de sa rivale, et de la voir écraser le débutant, qui pour cette fois obtint peu de succès. En octobre 1772, mademoiselle Clairon, dans un de ses soupers du mardi, fit l'apothéose de Voltaire, en couronnant son buste et en déclamant une ode de Marmontel en l'honneur du patriarche de Ferney. Ayant perdu une partie de sa fortune sous le ministère de l'abbé Terray, et ne pouvant plus vivre à Paris avec 14,000 fr. de rentes, elle partit en février 1773 pour l'Allemagne, où le margrave d'Anspach et Bareuth l'avait appelée pour y jouer la comédie. Elle y devint ensuite, a-t-on dit, gouvernante des enfants du margrave, qui n'a pas laissé de postérité. Elle fit un voyage à Paris en 1775, et publia dans le *Journal de politique et de littérature* de Linguet, qu'elle partagerait son temps entre l'Allemagne et la France; elle jouissait d'un grand crédit à la cour du mar-

grave, recevait et recommandait les placets, et tenait un rang de ministre, affectant un extrême désintéressement, et n'ayant d'ardeur que pour la gloire. Supplantée par lady Craven, qui épousa depuis le margrave, elle revint en France, en 1786. Elle loua une superbe maison à Issy, près de Paris, et c'est dans cette retraite qu'elle a passé les dernières années de sa vie. Présenté par le baron de Staël, gendre de Necker, j'ai dîné avec lui chez cette célèbre actrice, en 1800, et je crus être chez une reine, à voir l'étiquette qui régnait chez elle, et l'air de dignité, de gravité, qui respirait sur sa physionomie, dans son ton, son langage et ses manières. C'était bien la reine de Carthage. Elle recevait ses convives dans sa chambre, passait dans la salle à manger une demi-heure après, servait tout le monde à table, faisait une promenade d'une demi-heure dans son jardin, et remontait ensuite dans sa chambre, où elle ne voyait plus personne. Elle me demanda des nouvelles de quelques gens de cour et de lettres qu'elle avait connus autrefois, et apprit avec plaisir qu'il y avait encore parmi eux des octogénaires. Ses infirmités augmentant avec l'âge, quoiqu'elle eût conservé l'usage de sa raison et de tous ses sens, elle revint à Paris, où elle mourut, rue de Lille, le 28 janvier 1803, et non pas le 18, comme l'ont dit tous les biographes. Lorsqu'elle quitta Issy, ruinée par la révolution, et réduite à de faibles ressources, elle eut recours au ministre Chaptal, qui lui accorda une gratification de 2,400 fr. Sa mort ne fut pas la conséquence de son état de souffrance, mais d'une chute qu'elle avait faite de son lit depuis peu de jours. Quelques mois auparavant, elle avait récité une belle scène de *Phèdre* devant Kemble, le premier acteur tragique de l'Angleterre, qui admira la chaleur, la force et la noblesse avec lesquelles cette célèbre actrice, dans un âge si avancé, disait encore les beaux vers de Racine. Elle avait alors 80 ans. Son tombeau est au cimetière de Vaugirard. Ses portraits les plus ressemblants ont été gravés d'après une médaille qui fut frappée en son honneur dans les beaux jours de sa gloire. On doit à mademoiselle Clairon, ainsi qu'à Lekain, la réforme des costumes ridicules du théâtre, mais non pas, comme on l'a dit, celle de la déclamation dramatique, qui est principalement due à Talma. Mademoiselle Clairon a eu pour élèves Lekain et mademoiselle Raucourt, qui se ressentaient bien de la tradition de son école. On a d'elle des *Mémoires* où elle se peint en beau, mais dont la lecture est utile aux aspirants dans l'art dramatique. Ces mémoires ont été réfutés par ceux qui ont été publiés sous le nom de mademoiselle Dumesnil, qui mourut à la même époque. Ainsi, ces deux rivales se firent la guerre jusqu'au tombeau. Grimm, qui n'aimait pas mademoiselle Clairon, qui lui reprocha de faire reculer, de perdre l'art, a publié dans sa *Correspondance* une lettre et des vers peu corrects de cette actrice. H. AUDIFFRET.

CLAIRVAUX (en latin *Clara vallis*), que l'on trouve écrit quelquefois, mais à tort, CLERVAUX, est un bourg du département de l'Aube, dépendant de la commune de Ville-sous-La-Ferté. Il est situé entre deux collines couvertes de bois, sur la rive gauche de l'Aube, à 15 lieues et demie au sud-est de Troyes, et à 58 lieues au sud-est de Paris. Le pays auquel il appartient formait autrefois le Vallage (Basse-Champagne, diocèse de Langres, parlement de Paris, intendance de Châlons-sur-Marne, élection de Bar-sur-Aube). — L'an 1115, le comte de Champagne, Hugues, donna à saint Bernard (*V.* ce nom) *le vallon de Clairval avec toutes ses dépendances, consistant en terres, prés, vignes, et eaux.* Saint Bernard y établit la fameuse *abbaye de Clairvaux*, chef-lieu d'ordre, et la troisième *fille de Cîteaux*. (*V.* CITEAUX.) —Il en fut le premier abbé. Elle fut augmentée par Thibaut-le-Grand, comte de Champagne, qui y ajouta entre autres les trois grands celliers et la grange de Thiroble. Plusieurs comtes de Flandre, Marguerite, reine de Navarre et comtesse de Champagne, Élisabeth, fille de Saint-Louis, et quelques autres encore, concoururent à l'augmentation de cette ab-

baye. Son enclos avait plus de mille toises de tour, et comprenait deux monastères complets : l'ancien, tel qu'il était du temps de saint Bernard, et tel que la pauvreté religieuse permettait qu'il fût, et le nouveau, qui consistait en une superbe église et quantité de bâtiments d'une grandeur extraordinaire, tous couverts de plomb. On y remarquait particulièrement l'église, grande et belle, mais simple en ornements ; le dortoir, le réfectoire, la bibliothèque et le chapitre, ornés de statues en pierre *des grands et saints personnages qui ont été religieux du temps de saint Bernard.*— L'abbaye de Clairvaux était régulière ; son prélat devait être élu par les religieux de la maison, et le roi envoyait au pape pour confirmer l'élection. — L'abbé de Clairvaux avait, à une demi-lieue de son monastère, dans un vallon agréable, une belle maison de plaisance. On y voyait une galerie remplie de belles peintures, et une chapelle dorée à cul de lampe. Cet abbé avait soixante mille livres de revenu en argent, sept à huit cents setiers de blé et autant de muids de vin. Ce revenu en blé et en vin augmentait quelquefois de moitié, et montait,année commune, à plus de vingt mille livres. Il jouissait, pour sa dépense particulière, non compris la table et ses voyages, des revenus des forges et bois, des pensions des novices, du revenant-bon et excédant des grains et vins que l'on pouvait vendre au-delà de ce qui était nécessaire pour la provision de la maison, ce qui pouvait monter par an à plus de 25 mille livres. Lorsqu'il venait à mourir, l'office divin cessait dans l'église, et l'on faisait venir des religieux de Cîteaux pour le faire jusqu'à l'élection d'un nouvel abbé.—Saint Bernard, en mourant, laissa 700 religieux dans cette abbaye ; mais, quelques années avant 1789, il n'y avait plus que quarante religieux de chœur, et vingt frères convers, outre un grand nombre de domestiques. On y avait réuni les abbayes de Mezein et du Val-des-Vignes, du même ordre. Cette maison fut autrefois comme une pépinière d'illustres personnages, parmi lesquels on compte le pape Eugène III, quinze cardinaux, et plusieurs archevêques et évêques. C'est dans cette abbaye que l'on voyait la fameuse cuve ou tonne de Clairvaux, qui tenait huit cents tonneaux de vin, dans laquelle on conservait quelquefois le vin pendant plus de dix ans. La forêt de Clairvaux était considérable.—L'abbaye dont nous venons de parler avait sous sa dépendance dans le royaume de France, 18 abbayes d'hommes, dont 8 étaient de la commune observance, et 10 de l'étroite ; 28 abbayes de filles, dont 25 étaient de la commune observance, et les autres de l'étroite ; et deux prieurés titulaires. Elle avait 40 abbayes tant d'hommes que de filles en pays étrangers. Son abbé avait le droit, conjointement avec ceux des trois autres *filles*, de *visiter*, par ordre du chapitre général, l'abbé de Cîteaux, quoique celui-ci fût supérieur-général de tout l'ordre ; mais il fallait qu'ils fussent tous les quatre ensemble. —Aujourd'hui,les vastes bâtiments de l'abbaye de Clairvaux forment une maison centrale de détention pour les condamnés des tribunaux criminels des départements de l'Ain, des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'or, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne. Ce grand établissement renferme des ateliers où plus de 1,000 condamnés sont employés à fabriquer des draps, mérinos, tissus en soie et en paille, des couvertures de coton et de laine.— On fabrique à Clairvaux des toiles de coton, des perkales, de la madapolame, des couvertures de laine, des chapeaux de paille, des gants de peau. Il y a des filatures de laine, de coton et de fil, et des forges dépendantes de la commune de Longchamp. — La population de ce bourg est de 900 ames. — Il y a deux autres *Clairvaux* : l'un village et commune, dans le département de l'Aveyron ; l'autre (Clairvaux-les-Vaux-Dain), bourg et chef-lieu de canton dans le département du Jura. A. Savagner.

CLAME, CLAMEUR, CLAMEUR DE HARO. Dérivé du verbe latin *clamare*, crier, le mot *clameur* est en effet synonyme de cri, mais il ne s'emploie guère qu'au pluriel et s'applique plus particulièrement aux plaintes du peuple. Les séditions commencent d'ordinaire par des *clameurs populaires*. Dans l'ancien droit, le mot *clameur* était également synonyme absolu du mot *cri;* c'était par des *cris* ou des *clameurs* publics que l'on appelait les parties assignées à comparaître devant le juge; et comme celui qui faisait la clameur avait le droit de saisir la partie citée qui refusait de se présenter volontairement, le mot clameur, après avoir pris la signification d'ajournement et d'assignation, devint encore synonyme de *saisie*. *Clamer un bien*, c'était le saisir, sans doute pour le faire vendre aux criées. Du reste, ce mot entrait dans une foule de locutions qui ne manquaient point d'énergie : *clamer droit*, c'était réclamer justice, *crier pour obtenir jugement; clamer son sujet ou son esclave*, c'était le revendiquer; *se clamer de cour inférieure en cour souveraine*, c'était interjeter appel : c'était dans le même sens que l'on disait, *faire sa clameur au roi*. Considérées comme actes judiciaires, les clameurs s'appliquaient à une foule d'instances, et spécialement aux actions en retrait ou en complainte. On connaissait dans les diverses Coutumes *les clameurs seigneuriales, les clameurs révocatoires, les clameurs lignagères ou clameurs de bourse, les clameurs de loi apparente, les clameurs de gage-plége, les clameurs à droit conventionnel, et les clameurs à droit de lettre lue*. On nommait encore *forte clameur* l'amende attachée au droit d'assignation au profit du roi, et c'est de là sans doute que le mot *clame* est pris dans diverses Coutumes pour signifier simplement une amende. —Mais de toutes les clameurs judiciaires, il n'en est pas de plus célèbre que la *clameur de haro*, qui était particulière à la province de Normandie. Cette clameur consistait dans le droit qu'avait tout créancier qui rencontrait son débiteur sur la voie publique de crier *haro* sur lui, de le saisir et de le conduire immédiatement devant le juge. Au cri de *haro*, la personne interpellée devait s'arrêter; toute affaire était aussitôt suspendue, et les assistants devaient prêter main-forte; de là cette expression, qui nous est restée, *crier haro sur quelqu'un*, pour exprimer que l'on appelle sur lui toutes les haines; seulement il faut se garder de faire *une clameur fausse* ou injuste, comme celle dont le bon La Fontaine raconte que l'âne fut victime.

A ces mots, on cria *haro* sur le baudet.
. . . .
Manger l'herbe d'autrui! quel crime abominable!
Rien que la mort n'était capable
D'expier son forfait. On le lui fit bien voir.

On veut faire remonter, en Normandie, la *clameur de haro* au premier duc Rollo ou Raoul, et l'on veut même que le mot *haro* ne soit que l'invocation du nom de ce prince, dont on célèbre la justice : mais n'est-il pas beaucoup plus naturel de penser qu'il n'est que la traduction en patois normand du mot *arrêt*, la clameur de haro n'étant en effet autre chose qu'un cri d'arrêt. Tout le monde avait droit, sans aucune formalité, ni sans aucun titre, de recourir à la clameur de haro, et il n'était personne qui fût assez puissant pour en mépriser l'effet. Au moment même où le cri était jeté, la justice était saisie, il fallait obéir. Aussi l'histoire de Normandie est-elle remplie de faits qui prouvent combien était grande la puissance de cette clameur : les cérémonies publiques, les actions de grâces, les processions pompeuses, tout s'arrêtait au cri de haro. On rapporte même que les funérailles de Guillaume-le-Conquérant en furent troublées : parce que ce prince s'était emparé d'une petite portion de terrain dont il n'avait pas payé le prix, un pauvre homme, dont l'histoire a conservé le nom, Asselin, se présenta devant le convoi, et cria *haro* sur les funérailles. Aussitôt les chants de mort cessèrent, et la cérémonie funèbre ne fut reprise qu'après que la somme due lui eût été payée. On faisait aussi

emploi du haro au nom de la puissance publique : c'est ainsi qu'au rapport de Monstrelet, lorsque Henry V roi d'Angleterre se présenta pour mettre le siége devant la ville de Rouen, en 1417, un prêtre lui fut député pour lui déclarer qu'il lui était enjoint de crier contre lui *le grand haro*. TEULET, a.

CLAN. — Si l'on pouvait remonter aux époques primitives de la formation de chaque peuple, à travers les mythes cosmogoniques et les allégories sacerdotales des âges postérieurs, on acquerrait probablement la certitude que la plupart des sociétés humaines, de celles du moins que la tyrannie de la force matérielle n'a point saisies dès leur berceau, ont commencé par le *clan* ou la tribu, simple développement de la famille sur une plus grande échelle, agglomération de divers groupes d'hommes autour d'une race dominante, qui les assimile et les absorbe ; car leur nom se perd dans le sien : son patriarche devient leur chef héréditaire, et cette famille sociale offre l'image complète de la famille naturelle. — Cette simple organisation fut généralement de courte durée : les tribus ne tardèrent pas à s'élargir en nations, comme les familles s'étaient élargies en tribus ; de nouvelles forces apparurent dans le monde ; ici les castes sacerdotales minèrent l'antique aristocratie et la renversèrent lorsqu'elles ne parvinrent point à s'en faire un instrument ; ailleurs, la violence intervertit l'ordre primitif, ou bien les abus du pouvoir patriarcal, dégénérés en despotisme, firent naître les constitutions régulières et la démocratie. — Une seule des grandes races de l'Occident, qui domina la vieille Europe, et planta ses bannières voyageuses des bords de la mer d'Irlande à ceux du Pont-Euxin, ne franchit pas entièrement ce premier degré de la civilisation : les Galls ou Gaulois proprement dits conservèrent le système des clans comme l'une des bases de leur édifice social, et ce fut là ce qui causa leur perte, lorsqu'ils eurent à combattre la centralisation formidable de Rome. Si l'invasion romaine en Gaule eût tardé d'un siècle, le succès en fût peut-être devenu impossible, car un vaste travail de régénération avait commencé parmi les confédérations galliques. L'étranger les surprit dans ce long et pénible enfantement, et cependant elles ne succombèrent pas sans un effort immense qui faillit briser la fortune de César. — Depuis plus de deux siècles, les éléments divers de la société gauloise étaient en fermentation : l'arrivée des Kimris sur le sol gaulois avait porté les premiers coups au système des clans ; ce second ban de la race gallique, dirigée par Huc-le-Fort (Hesus), fondateur de la théocratie druidique, ayant envahi le nord et l'ouest de la Gaule, refoulant à l'est et au sud les Galls proprement dits, propagea ses dogmes chez ses voisins, et les druides imposèrent une forte unité religieuse et nationale à la Gaule, se subordonnèrent les chefs de clans, sans pouvoir, toutefois, anéantir leur existence politique. Après un laps de temps difficile à apprécier, la Gaule ayant progressé en tout genre, le règne des prêtres parut lourd aux masses ; les *tierns* (chefs de clans) mirent à profit cette disposition, et, après une lutte dont les vicissitudes nous sont inconnues, l'aristocratie patriarcale et guerrière l'emporta ; on vit tomber la puissance colossale du grand druide, plus étendue et long-temps plus incontestée que celle des papes au moyen âge, et l'ordre sacerdotal fut rejeté au second rang ; la Gaule fut partagée entre des rois, qui commandaient chacun à plusieurs clans confédérés, mais les rois et les chefs héréditaires ne jouirent pas long-temps de leur victoire ; les villes, que multipliait une civilisation croissante, tentèrent bientôt, pour secouer le joug des monarchies militaires, un grand mouvement analogue à celui des communes contre le baronage féodal. Secondés par les druides, elles entraînèrent une partie des populations rurales ; elles triomphèrent : la royauté fut vaincue et proscrite, et l'autorité des chefs de clans ne survécut guère que dans les campagnes de l'est et du sud ;

il ne fallait plus désormais qu'un grand homme pour recommencer au profit d'une constitution libre l'œuvre unitaire de Hesus. Vercingétorix, vainqueur des Romains, y eût sans doute réussi ; mais les Romains arrivèrent trop tôt ; la race gallique était encore sillonnée par des divisions trop profondes ; le conquérant eut le temps de la frapper au cœur avant qu'elle pût réunir toutes ses forces, et Vercingétorix mourut pour elle sans pouvoir la sauver. — Les clans et la caste sacerdotale, leur ennemie, disparurent également de la mère patrie, mais non pas de l'Europe ; le druidisme se réfugia chez les Kimris d'Albion, son sanctuaire ; et les Galls gardèrent en Écosse et en Irlande toute la simplicité de l'organisation première des clans, ou plutôt ils y revinrent ; car, là aussi, ils avaient subi les druides, et la tradition attribue à Coul ou Couhal, père du célèbre Fingall, la destruction violente de cet ordre, dont une seule section, celle des bardes, fut épargnée. — Les clans des hautes-terres d'Écosse, débris vivant et immuable d'un monde éteint, survécurent à l'empire romain, au débordement des peuples teutoniques, à la monarchie carlovingienne, à la féodalité même ; dix-huit siècles avaient passé depuis la conquête des Gaules par Jules-César, et l'on voyait encore dans les montagnes d'Écosse ces familles de plusieurs milliers d'hommes, tous de même nom, tous de même sang, s'il fallait les en croire, et gouvernés patriarcalement par leurs *tiernachs*, dont l'influence des anciens de la tribu et le sentiment de la communauté d'origine tempéraient l'autorité. Ceux des philosophes du dix-huitième siècle qui s'imaginaient trouver dans l'*état de nature* et l'enfance des nations les éléments de la société qu'ils voulaient reconstruire eussent pu interroger sur les sociétés primitives ce débris vivant et immuable d'un monde éteint. La dernière image de la vieille Gaule ne s'effaça qu'en 1746, quarante-trois ans avant la révolution française : les montagnards écossais succombèrent dans un héroïque effort contre la civilisation moderne, qui les anéantit faute d'avoir pu les absorber dans son sein. — Le gouvernement anglais, après la sanglante bataille de Culloden, brisa l'organisation des clans, leurs mœurs, leurs usages et proscrivit jusqu'au costume gallique. — Un autre peuple, les montagnards albanais, qui descend en parties des Scordiskes, antique colonie gauloise, offre seul de nos jours quelques traces du système des clans et des mœurs de nos premiers aïeux. HENRI-MARTIN.

CLANDESTIN, tout ce qui se fait secrètement, et plus particulièrement tout acte ou action que l'on a intérêt à tenir caché, parce qu'ils sont de nature à porter atteinte à l'honneur : aussi cette expression ne se prend-elle jamais qu'en mauvaise part, et ne s'applique-t-elle d'ordinaire qu'à ce qui est défendu par une loi positive. Dans le langage du droit, l'on dit d'une possession qu'elle est clandestine lorsqu'elle ne réunit pas les conditions nécessaires pour faire acquérir la propriété, c'est-à-dire lorsque le possesseur est de mauvaise foi ; il n'a alors qu'une possession clandestine et précaire ; aussi avait-on posé pour maxime de droit, qu'il faut avant tout posséder, *nec vi, nec clàm, nec precariò*. C'est de l'adverbe *clàm*, secrètement, qu'est venu le mot *clandestin*. Les *jeux clandestins* sont les jeux défendus que l'on tient dans des maisons *clandestines*. Les maisons de jeu autorisées ne peuvent pas être rangées dans la même catégorie, puisqu'elles sont encore tolérées par la loi, et le seul argument que l'on puisse faire valoir pour justifier cette tolérance fâcheuse est précisément le grand nombre de maisons clandestines que l'abolition complète des jeux publics ne manque jamais de faire surgir; mais c'est là accuser un vice d'administration, car c'est à l'autorité de découvrir la clandestinité, et aux tribunaux de la punir. — Cette qualification sert surtout à caractériser deux actes en particulier, les marchés illicites, et certains mariages qui ne réunissaient pas autrefois tou-

tes les conditions de légalité ou de publicité nécessaires.

Marchés clandestins, actes prohibés par la loi, comme renfermant une stipulation sans cause, ou fondée sur une cause immorale, et que pour cette raison les parties, qui en connaissent parfaitement le vice, s'efforcent de tenir cachée à tous les yeux, jusqu'à ce qu'enfin la mauvaise foi de l'une d'elles ou quelque hasard heureux vienne à mettre au jour la honte de la convention. Les marchés clandestins ne sont que trop en usage de nos jours, où l'on accuse hautement certains administrateurs de vendre leur puissance ou d'en trafiquer comme d'une chose qui serait dans le commerce; et les feuilles publiques retentissent encore de ces dénonciations scandaleuses qui ne craignent pas de signaler, dans diverses opérations administratives, deux marchés, l'un public, portant un prix autre que celui réellement stipulé; l'autre clandestin, qui, reduisant à sa juste valeur le prix convenu, assure à quelqu'un un bénéfice illégitime aux dépens du trésor public. Mais nos mœurs sont trop molles pour qu'il soit possible de remédier à de pareils abus, et depuis que l'on a vu que toutes les affaires d'argent ou s'arrangeaient ou s'assoupissaient, que l'on a vu des faillites d'agent de change et de notaire se succéder rapidement sans que la justice s'en émût beaucoup, que l'on a vu des enlèvements d'argent faits par des fonctionnaires au trésor sans qu'il y eût de poursuites bien sérieuses contre les personnes, on aurait mauvaise grâce à ne pas souffrir sans mot dire ces actes honteux que leurs auteurs ont du moins la prudence de cacher sous le manteau. Que l'on ait une seule fois le courage de s'attaquer, soit à l'un de ces officiers publics qui abusent de leurs charges, soit à l'un de ces hauts fonctionnaires qui font argent de leur pouvoir; qu'on les saisisse, qu'on les traduise aux assises, qu'on les force à restitution, qu'on ne craigne pas d'en envoyer un seul au bagne, et tout ce scandale cessera aussitôt.

Mariages clandestins. On désignait autrefois par mariages clandestins les mariages qui n'avaient point été célébrés devant le propre curé de l'une des parties ou avec son consentement. Comme la présence ou le consentement du curé était la condition nécessaire à la validité du mariage, il s'ensuivait que la célébration à laquelle le propre curé n'avait point participé était incomplète et ne pouvait conséquemment produire aucun effet légal, et le mariage ainsi célébré, vicié de nullité dans son principe, était considéré comme un acte clandestin et illégitime. On comprenait aussi sous la même dénomination les mariages qui, bien que réunissant toutes les conditions légales nécessaires à leur validité, n'étaient pas cependant avoués par les époux, qui, par quelque considération de famille ou de fortune, ne pouvaient se décider à faire la révélation publique de leur union, qui n'était connue que lorsqu'elle avait été détruite par le décès du prémourant: ces derniers mariages étaient également considérés comme nuls aussi bien que les premiers, et l'on décidait qu'ils ne pouvaient produire aucun effet civil, soit au profit de l'époux survivant, soit au profit des enfants qui en étaient issus. Ces mariages secrets, qui sont encore admis dans quelques pays, ne sont plus à redouter en France, où la publicité est une des conditions essentielles du mariage. Teulet, a.

CLAPET. Dans une pompe, le *clapet* est, à proprement parler, une soupape. C'est un obturateur mobile, qui, en s'élevant et s'abaissant alternativement, procure ou interrompt le passage de l'eau. Ordinairement, on se sert pour les clapets de rondelles de cuir fort, bien imprégnées de suif, et garnies sur leurs faces opposées de deux platines de métal, qui leur servent de doublure. Le tout est fortement serré à vis. Les rondelles de cuir dépassent un peu les platines de métal sur tout le pourtour. Le clapet porte d'un côté une queue flexible, par laquelle il est attaché au piston de la pompe ou au diaphragme qui en ferme le tuyau. Le

diaphragme est de part en part percé d'un trou que le clapet ferme par son poids dans l'état de repos, mais qui devient béant et laisse passer l'eau lorsque le clapet s'élève par la force d'aspiration de l'air on la pression du liquide. Ce mouvement du clapet est déterminé par la flexibilité du cuir de la queue, qui fait l'office d'une charuière. PELOUZE père.

CLAPPERTON (HUGUES). Parmi tous les voyageurs victimes dévonées à l'avance au climat dévorant de l'Afrique, trois des plus remarquables sont sans contredit les hommes courageux à qui on a dû la connaissance d'nue partie considérable de l'Afrique centrale, jusqn'alors inexplorée par des Européens. On sait tont ce que doit la géographie au zèle hardi de ces trois associés, le docteur Oudney, le major Denham et le capitaine Clapperton. Ce sont eux qui ont signalé à l'Europe les contrées qui s'étendent depuis la ville de Bornon et le lac Tsad, jusqu'au-delà de Sackaton, résidence du sultan des Fellatahs. Tous trois ont succombé snccessivement, dans la force de l'âge, sous les fenx meurtriers du soleil africain. C'est de Clapperton qne nous avons à nous occuper maintenant; c'est de la part honorable par lui prise à ces découvertes que nous avons à rappeler le souvenir. — Clapperton appartenait à l'Écosse; il était né en 1788 à Annan, dans le Dumfriesshire. Il n'avait étudié que les mathématiqnes et les éléments de la navigation. Embarqué dès l'âge de 13 ans, il fut élevé, après plusieurs voyages, au grade d'enseigne (*midshipman*), en 1806. Pendant une traversée pour les Indes orientales (en 1808), il échappa, lui second, au danger d'être euglouti par les flots, après d'inutiles efforts pour sanver un officier submergé comme lni. Tonjours généreux et humain, il voulnt aussi en vain arracher à la mort un de ses compagnons, en le portant snr ses épaules l'espace de plusieurs lieues. Il traversait alors les glaces du Canada pour gagner York, la capitale du haut pays. Revenu des Lacs, en 1817, mis à la demi-solde et retiré à Lockmaben, en Ecosse, auprès d'une tante, ce fut dans nn voyage à Édimbourg, en 1820, qu'il connut le docteur Oudney, et qn'il obtint de l'accompagner dans l'intérieur de l'Afrique. — Les résultats de cette première expédition à travers le désert furent heureux. L'existence du royaume de Bornou, de plusienrs villes assez importantes et de populations nombreuses, à demi civilisées, nous fut révélée. — Jaloux d'étendre ses déconvertes, Clapperton arriva heureusement dans l'empire des Fellatahs, les conquérants de cette partie de l'Afrique, et pénétra jusqu'à la capitale, Sackaton, où il reçnt du sultan Mohammed-Bello, l'accueil le plus amical. Ce chef, à demi barbare, mais plein de sagacité, parut même comprendre l'avantage que ses sujets et lui ponvaient retirer de relations commerciales avec l'Angleterre. Il offrit de recevoir un consul anglais, et alla jusqu'à promettre de seconder les vues de cette puissance pour l'abolition de la traite. —Clapperton, plein d'espoir, et glorieux d'onvrir de nonveaux débonchés an commerce britannique, s'empressa de retourner dans sa patrie, d'y rendre compte des bonnes dispositions de Bello, et d'accepter une nouvelle mission auprès de lui. Mais ce second voyage nc fut pas anssi heureux que le premier. La mort de la plupart de ses compagnons, presqu'à l'arrivée de l'expédition en Afrique, ne l'avait cependant pas déconragé. Pénétrant à Sackatou par une route nonvelle, où il trouve des peuples bienveillants et des villes considérables, telles que *Katunga* et *Kano*, il est d'abord bien accueilli par Bello; mais à ce bon accueil succède bientôt la défiance. Des rapports adressés à ce chef lui avaient présenté les voyageurs anglais comme des espions dont il fallait se garder, et la Grande-Bretagne comme une puissance redoutable à tous ceux qu'elle semblait caresser. Déjà, lors du premier voyage de l'envoyé anglais, ce sultan d'une contrée inconnue de l'Afrique s'était montré très bien informé de la conduite des Anglais dans l'Inde, et avait témoigné sur leurs pro-

jets des inquiétudes que Clapperton n'avait pas eu peu de peine à dissiper. Cette fois, un nouveau grief indisposait Bello contre l'Angleterre : en guerre avec le scheick de Bornou, pour qui Clapperton apportait une lettre et des présents, il ne pouvait qu'être mécontent de ces relations avec son ennemi. Celui-ci avait brûlé une ville fellatah avec des fusées à la Congrève, que lui avait données le major Denham, acte à la fois inhumain et imprudent, qui avait justement irrité Bello. Il s'empara des présents et de la lettre pour le scheick, et ne permit pas que Clapperton continuât sa route. Accablé par le chagrin et par une fièvre dysentérique, le malheureux Anglais, malgré la force de sa constitution, ne tarda pas à succomber. Il périt, après un mois de maladie, sans autre secours que celui de son fidèle et courageux domestique, Richard Lander, à qui l'on a dû depuis de nouvelles lumières sur ces contrées funestes, et qui les a payées de sa vie comme son maître. — Clapperton était un des hommes les plus beaux et les plus robustes de sa nation. Sa bonté, son humanité, son courage, lui conciliaient partout l'estime et l'affection. N'ayant point reçu une éducation classique, il n'avait pu rédiger ses journaux de voyage qu'avec une extrême simplicité. Les relations publiées sur ses notes et sur celles de Lander n'en offrent pas moins beaucoup d'intérêt, par la véracité des voyageurs, et par la quantité de notions importantes qu'on y trouve sur des pays jusqu'alors ignorés.

Aubert de Vitry.

CLARENDON (Edouard Hyde, comte de), né dans le Wiltshire en 1608. Célèbre comme chancelier d'Angleterre sous Charles II, comme victime d'une injuste proscription, et comme auteur de l'une des meilleures histoires que nous ayons des guerres civiles de l'Angleterre, depuis 1641 jusqu'à l'époque de la restauration, en 1660, Clarendon, par une étude approfondie des lois, et surtout des lois anglaises, s'était acquis une réputation qui lui fraya la route des honneurs. Il avait puisé dans cette étude et dans les leçons de son père ces maximes de sagesse et ces qualités éminentes du véritable homme d'état, toujours jaloux de concilier les droits d'une autorité légitime avec les libertés publiques. Aussi, lorsque la lassitude des factions et du joug de Cromwell précipitait les Anglais dans une servitude qu'ils croyaient plus douce, Clarendon se servit-il de l'ascendant dû à sa droiture et à ses vertus pour détourner, autant qu'il put le faire, Charles II des voies d'un arbitraire toujours également fatal aux princes et aux peuples. — Il est curieux de voir comment la conduite de cet homme illustre est interprétée par un historien des révolutions d'Angleterre. — « Charles II, dit-il, eût eu la gloire de rétablir en Angleterre la royauté dans ses plus anciens droits. On dit que le chancelier Hyde, *par un effet de cet esprit anglais, toujours mal à propos jaloux des libertés de la nation*, ne laissa pas voir à ce prince tout l'avantage qu'il pouvait tirer de cette bonne disposition des esprits ; quelques-uns disent même que Monck ne se trouva pas exempt *de cette contagion invétérée*, et qu'il agit, aussi bien que Hyde, pour renfermer la puissance royale dans les bornes où l'ont resserrée *ce qu'on appelle abusivement les libertés de la nation.* » C'est ainsi que les jésuites écrivaient l'histoire. — Le même écrivain (le P. d'Orléans) reproche encore à Clarendon son imprévoyance, pour avoir représenté à Charles, au moment où on lui faisait des offres magnifiques, *que le bien le plus sûr qu'il pût acquérir était le cœur de ses sujets ; qu'il fallait s'en reposer sur eux, et qu'il y trouverait des ressources qui ne lui manqueraient pas au besoin.* Il est vrai que ce conseil d'un homme de bien imposait à Charles une condition dont trop peu de princes se soucient, celle d'un bon gouvernement. — Les représentations d'un ministre loyal, grave, austère, et dont le mariage de sa fille, Anne Hyde, au duc d'York, depuis Jacques II, rehaussait encore la position,

ne tardèrent pas à fatiguer un roi et une cour dissolus. Comment Charles eût-il supporté long-temps le censeur de ses plaisirs et de ses prodigalités? Clarendon, en s'efforçant de réprimer les vices du prince, dans l'intérêt du peuple, n'avait pas su se le concilier. Il avait persécuté les presbytériens; il s'était montré intolérant envers les catholiques. Il fut donc facile au roi de se délivrer d'un Mentor importun, en le sacrifiant au ressentiment public causé par le mauvais succès de la guerre de Hollande, en 1667, à laquelle le chancelier s'était cependant opposé. On lui enleva les sceaux. Accusé par la chambre des communes, il s'éloigna de sa patrie, et le roi sanctionna l'acte qui le bannit. Après sa retraite, Clarendon passa les dernières années de sa vie à Rouen, où il mourut en 1674, avec la renommée bien méritée d'un bon citoyen, d'un homme d'état éclairé, et d'un historien probe et instruit. AUBERT DE VITRY.

CLARIFICATION. Ce mot exclusivement ne s'applique qu'aux substances liquides. Clarifier une liqueur quelconque, c'est déterminer la séparation, soit par précipitation ou par ascension à sa surface, de toutes les matières étrangères qui y étaient tenues en suspension. Les moyens qu'on emploie pour obtenir cet effet sont très variés, et ils doivent nécessairement dépendre de la nature des liquides, et même de celle des corps hétérogènes qu'on veut en séparer.—Souvent le trouble dans une liqueur n'est dû momentanément qu'à l'agitation qu'elle a éprouvée et qui a soulevé le dépôt des substances étrangères. Il suffit alors du repos pour remettre tout dans son état primitif, et il ne s'agit, après une nouvelle formation du dépôt, que de soutirer la liqueur à clair. Mais trop souvent aussi il y a trop peu de différence entre la densité de la liqueur et celle des substances qui y flottent pour que le simple repos soit efficace. Quand il n'y a pas d'inconvénient à étendre la liqueur par de l'eau ou de l'alcool, on peut parvenir à l'éclaircir au moyen de cette addition, qui change le rapport des densités. Ce cas est malheureusement rare. — Si le corps flottant n'est pas de nature visqueuse, s'il n'est pas susceptible d'encrasser les filtres, si d'ailleurs le procédé de la filtration n'est pas susceptible de détériorer la liqueur qu'on veut obtenir claire, on pourra recourir à ce moyen. — Mais le plus souvent tout cela n'est pas praticable sans inconvénient, et il faut alors avoir recours à une voie détournée, et parvenir à augmenter, soit la densité, soit le volume des corpuscules flottants. C'est à quoi on arrive en en opérant la combinaison avec quelque ingrédient ajouté dans la liqueur. C'est sur cette vue que reposent les procédés de clarification dus au collage et à la coagulation de l'albumen.—Pour toutes les liqueurs qui contiennent un principe astringent, telles que le vin, le cidre, la bierre, la gélatine animale est efficace, parce qu'il se forme une combinaison insoluble de ce principe avec la gélatine très divisée dans la liqueur, et l'espèce de réseau qui en résulte enveloppe les molécules en suspension et les entraîne dans sa chute au fond du vase. Mais s'il n'existe pas de principe astringent, il faudra, en employant l'albumen des œufs ou l'albumine du sang, recourir à la chaleur, qui les coagulera; il se formera, comme dans le cas précédent de combinaison chimique, un réseau qui aura le même effet. Malheureusement, l'emploi de la chaleur n'est pas, dans tous les cas, exempt d'inconvénient. Lorsque ce moyen en offre de trop graves, il nous semble qu'on pourrait y suppléer par l'emploi simultané de gélatine et d'un peu de tannin. Le cachou mieux encore pourrait servir à cet usage, parce qu'il n'a ni odeur ni saveur désagréable. PELOUZE père.

CLARINETTE, instrument de musique à bec et à anche. La clarinette a été inventée à Nuremberg il y a 120 ans environ. C'est de tous les instruments d'insufflation celui dont l'invention est la plus récente; aussi sa structure n'a-t-elle pas atteint toute la perfection que l'on remarque dans la flûte, le hautbois et le

basson. Les principaux vices de cet instrument consistent en ce que le son change de caractère et de timbre à chaque octave; que certains tons sont faux, et que la position des clés, forçant l'exécutant à déplacer plusieurs doigts et même la main entière pour sauter d'une note à une autre, rend certains passages, certains coulés, certains trilles impraticables. Pour remédier à cet inconvénient, faire disparaître une partie des difficultés que le changement de son amenait, et conserver à la clarinette un système uniforme et simple, on imagina de faire autant de clarinettes qu'il y a de tons dans la gamme, en donnant à chacun de ces instruments une proportion plus petite à mesure que l'on tendait à l'aigu. Ainsi, à partir de la clarinette en *sol*, qui est la plus longue de toutes, jusqu'à celle en *fa*, qui est la plus courte, l'instrument perd graduellement la moitié environ de sa longueur et de son diamètre. — Les clarinettes en *la*, en *si bémol*, en *ut*, sont d'un usage général à l'orchestre. Nous avons entendu un solo de clarinette en *si naturel* dans *Le Nozze di Lamermoor*, et Rossini s'est servi des clarinettes en *fa* et en *mi bémol* dans les marches exécutées sur le théâtre, *banda sul palco*. — La clarinette est le fondement des orchestres militaires; elle y tient le même rang que le violon dans la symphonie ou dans la musique dramatique. Plusieurs clarinettes en *ut* jouent le chant, tandis qu'un nombre égal forme le second dessus, et qu'une clarinette en *fa* porte l'octave de la mélodie ou bien exécute des traits agiles. Si les grandes clarinettes sont en *si bémol*, on emploie une clarinette en *mi bémol*, qui concorde parfaitement avec ce système. — M. Iwan Müller a perfectionné le mécanisme de la clarinette; il est l'inventeur de la clarinette-alto. M. Dacosta joue une clarinette basse dont l'adoption serait très utile aux orchestres militaires. — Les parties de clarinette ont leur place au-dessous de celles des flûtes et des hautbois, qui tiennent les hautes régions de l'harmonie. Cet instrument possède près de quatre octaves à partir du *mi*, du *ré*, de l'*ut* ou du *si*, placé au-dessous du *sol* à vide du violon, selon que la clarinette est en *ut*, en *si bémol*, en *la*, en *sol*. Les compositeurs emploient avec succès son octave basse, vulgairement appelée *chalumeau*, (*voy.* ce mot), depuis qu'on a su la rendre juste. On peut en faire la remarque dans le trio des masques de *D. Juan*, le quintette de *la Fête du village voisin*, le trio du premier acte d'*Otello*. Gluck est le premier qui ait introduit la clarinette dans la musique dramatique, encore ne la plaçait-il que dans les airs de ballets. Elle est maintenant d'un usage universel; il y a même peu de morceaux en *mi bémol*, en *si bémol*, qui ne doivent une bonne part de leurs charmes à la voix mélodieuse de cet instrument. — On note généralement les parties de clarinette sur la clé de *sol*; les Italiens employaient autrefois celle d'*ut* sur la quatrième ligne pour la musique destinée à la clarinette en *si bémol*, attendu que cette clé convient pour la transposition d'un ton en bas, qu'il faut faire subir à cette musique si on veut l'exécuter sur le piano, le violon ou tout autre instrument. On a soin d'indiquer en tête d'un morceau de musique le ton dans lequel les clarinettes doivent jouer : *clarinettes en si bémol, en la, en ut*, ou bien *clarinetti in B, in A, in C*. Lorsqu'il n'y a aucune indication de ton, on se sert de la clarinette en *ut*, dont le système s'accorde parfaitement avec celui des autres instruments de l'orchestre. — Les meilleures clarinettes de notre époque sont : Baermann en Allemagne, Rupen à Naples, Berr à Paris : on remarquera que ces trois virtuoses sont allemands. C'est pour Rupen que Rossini a écrit les belles parties de clarinette de *la Donna del Lago*, d'*Otello*, de *Semiramide*, si bien exécutées par Berr au Théâtre-Italien de Paris. La clarinette mise en jeu par de tels virtuoses est un instrument parfait : leur embouchure, leurs combinaisons de doigté, le nombre de clés ajoutées aux clarinettes dont ils se servent, les font arriver à une justesse irréprochable, et leur

style d'exécution ne laisse rien à désirer. CASTIL-BLAZE.

CLARKE (SAMUEL), célèbre savant anglais, né en 1675 à Norwich, dans le comté de Norfolk, mort en 1729, fut à la fois un théologien, un métaphysicien, un mathématicien et un philologue distingué. Nous ne nous arrêterons pas sur l'histoire de sa vie, qui offre peu d'événements importants, et dont les détails se trouvent d'ailleurs dans tous les ouvrages biographiques. Il suffira de savoir qu'il se livra avec le plus grand succès à l'étude de la théologie; qu'ayant été choisi en 1704 et 1705 pour prêcher les sermons connus sous le nom de *Boyle's lectures* (*voy.* BOYLE), il prit pour sujet *les preuves de l'existence de Dieu, ainsi que de la religion naturelle et révélée* (ouv. publ. en 1705 et 1706); que les discours qu'il prononça à cette occasion ayant attiré sur lui l'attention publique, il fut nommé chapelain de la reine Anne (1706), et bientôt après (1709) recteur ou curé d'une des principales paroisses de Londres, celle de St-Jacques à Westminster, et qu'il serait parvenu aux plus hautes dignités de l'église s'il n'avait été gravement soupçonné de pencher vers l'arianisme; que les doctrines philosophiques qu'il avait émises dans ses *Discours sur l'existence de Dieu* l'engagèrent dans une série de controverses fort animées avec Dodwell, Collins et Leibnitz (*voy.* ces noms), et qui roulèrent principalement sur l'immortalité de l'ame et la liberté; qu'il ne cultiva pas avec moins de succès les sciences mathématiques et physiques que la théologie et la métaphysique; qu'il fut un des plus ardents prosélytes de la philosophie de Newton, et qu'il donna une traduction latine de l'*Optique* de cet auteur (1706), qui est aujourd'hui beaucoup plus répandue que l'original même; enfin, qu'il se fit aussi un nom parmi les critiques de l'époque par ses belles et savantes éditions de César et d'Homère. — Nous nous étendrons davantage sur ses doctrines philosophiques.—Malgré les mérites si divers que nous avons reconnus dans Clarke, ce qui fait vivre son nom aujourd'hui, ce sont ses opinions en métaphysique et en morale, et la part si active qu'il prit aux discussions philosophiques qui occupaient alors les meilleurs esprits. Venu dans un temps où les spéculations de quelques philosophes hardis avaient mis en péril les principales vérités de la religion et de la morale, il entreprit d'en raffermir les fondements ébranlés. Spinosa, tout en conservant le nom de Dieu à cet être unique dans lequel s'absorbaient toutes les existences et qui réunissait tous les attributs les plus contradictoires, avait réellement détruit le Dieu du genre humain, ce Dieu distinct du monde, duquel toutes les existences dépendent sans se confondre avec lui. Clarke voulut rétablir le vrai Dieu sur son trône et lui rendre ses sujets. S'appuyant sur ces deux propositions : Qu'il faut que quelque chose ait toujours existé, sans quoi rien ne serait jamais sorti du néant (*Exist. de Dieu*, ch. II); que l'éternité et l'immensité, dont le temps et l'espace nous donnent l'idée, n'étant que des attributs, il doit exister un *substratum*, un sujet de ces attributs, (ch. IV), il en conclut *à priori* l'existence d'un être nécessaire, éternel, immense, en un mot, infini; puis il démontre, par une série de conséquences rigoureusement enchaînées, que cet être existe par lui-même, qu'il n'est pas le monde, qu'il est unique, souverainement intelligent, libre, tout puissant, doué d'une sagesse, d'une bonté, d'une justice, d'une véracité infinies, en un mot, souverainement parfait. — Hobbes, en prétendant qu'il n'y a rien de bon ni de juste en soi, et que la justice n'est fondée que sur les conventions arbitraires dictées aux hommes par leurs intérêts, avait sapé par la base toute morale et toute vertu. Clarke entreprit de relever l'édifice; il démontra que la morale est fondée sur des rapports indépendants des caprices de l'homme; restaurant de la manière la plus heureuse la philosophie stoïcienne, qui prescrivait d'agir d'une manière conforme à la nature (*sequi naturam*)[1], il prouva « que des différences éternelles et néces-

saires des choses découlent naturellement et nécessairement certains devoirs de morale que toutes les créatures raisonnables sont tenues de mettre en pratique, antécédemment à toute loi positive et à toute attente de récompense ou de punition. » (*Disc. sur les devoirs de la religion naturelle*, chap. II); puis, de ce principe, il déduisit avec une simplicité et une lucidité admirables toutes les obligations de la religion naturelle. Dodwell et Collins avaient mis en doute l'immortalité de l'ame, cette vérité sublime sans laquelle il n'y a pour l'homme ni frein ni consolation. — Clarke voulut encore mettre ce dogme salutaire à l'abri des attaques du scepticisme, et il prouva, soit dans ses *Discours sur la religion naturelle*, soit dans sa polémique avec Dodwell et Collins : « Que les devoirs de la morale, quoiqu'obligatoires antécédemment à tout motif d'espoir ou de crainte, doivent nécessairement être accompagnés de récompenses et de punitions (*Rel. nat.*, chap. VI); que ces récompenses et ces peines n'étant pas dispensées dans ce monde, il faut nécessairement qu'il y ait une vie à venir où la distribution en soit faite (chap. VII); que l'ame, immortelle par sa nature, en tant qu'immatérielle, peut continuer à vivre même au-delà du tombeau (ch. VIII). — Enfin, plusieurs philosophes avaient donné de la liberté humaine une idée qui tendait à la détruire, les uns, tels que Locke et Collins, la définissant le pouvoir de faire ce que l'on veut; les autres, et Leibnitz surtout, l'assujettissant tellement à l'influence des motifs qu'elle perdait toute indépendance. Clarke, qui sentait bien que c'était en vain que l'on prescrirait à l'homme des devoirs et qu'on lui offrirait la perspective de biens et de maux avenir, si on ne le laissait maître de ses actions, employa toute sa dialectique à prouver la liberté de l'homme dans le sens où tout le monde l'entend, la liberté de choix, ce qu'il nomme avec les scolastiques la *liberté d'indifférence*. (*Voy.* sa polémique avec Leibnitz et avec Collins.) Tels sont les services que Clarke a rendus à la philosophie. Cependant, quelque méritoires que soient ses travaux, ils n'ont pas été à l'abri de toute critique. Son *Traité de l'existence de Dieu* surtout a été l'objet de nombreuses objections. On a contesté que sa démonstration soit, comme il le prétend, une démonstration *à priori*, puisqu'il ne peut rien y avoir d'antérieur à Dieu lui-même; mais cette critique ne portant guère que sur une dénomination, elle n'attaque en rien la valeur même de la démonstration. On lui a fait une objection plus sérieuse, c'est de s'être servi des idées de *temps* et d'*espace* pour prouver l'existence d'un être nécessaire, éternel, immense, et d'avoir attribué à ces idées une réalité objective, tandis que la plupart des philosophes n'y voient que des conceptions de notre esprit et des abstractions réalisées. Il est vrai qu'il avait pour lui en cela la puissante autorité de Newton. (Voyez *Princip. schol genes*). Clarke n'en fut pas moins attaqué sur ce point avec beaucoup de force par Leibnitz, qui, ne voyant dans le *temps* et dans l'*espace* que des relations, que l'ordre des choses qui se succèdent ou qui coexistent, ne concevait pas que l'on pût tirer de là aucune preuve solide en faveur de l'existence de Dieu. Quelque opinion que l'on ait sur le fond de la question, on pourra toujours regretter que Clarke ait voulu établir une vérité aussi importante que celle de l'existence de Dieu sur un fondement aussi sujet à contestation. Un dernier reproche que l'on a fait à Clarke, et qui porte sur l'ensemble de ses travaux et sur la tournure même de son esprit, c'est de n'avoir jamais employé que les armes du raisonnement, et de procéder partout avec une méthode affectée qui donne à ses écrits de la sécheresse, de la raideur et de la monotonie. C'est sans doute par allusion à ce défaut que Voltaire l'appelle quelque part une *machine à raisonnement*. Cette critique nous paraît peu fondée : car, outre qu'il ne serait pas difficile de trouver dans les œuvres de Clarke des passages qui prouveraient qu'il savait parfois employer les preuves de sentiment,

et s'élever aux mouvements de l'éloquence, n'y a-t-il pas de l'inconséquence à vouloir qu'un métaphysicien soit autre chose que métaphysicien? Que dirait-on d'un géomètre qui, pour éviter le reproche de sécheresse, interromprait le fil de sa démonstration pour parler au cœur ou à l'imagination? En matière de raisonnement, ce n'est pas un vice d'être *machine à raisonnement*, pourvu que cette machine soit bien montée, qu'elle ne produise que des démonstrations justes et convaincantes. — Nous ne pouvons, sans dépasser les bornes de cet article, entrer dans un plus long examen des mérites et des défauts de Clarke; on pourra suppléer à ce qui manque ici en consultant Dugald-Stewart (*Hist. des Sc. métaph. et mor.*, vol. II, sect. 8 de la tr. fr.) et J. Mackintosh (*Disc. sur l'Hist. de la phil. mor.*, sect. 5, p. 128 de la trad.). Ce dernier s'est surtout attaché à l'examen de la doctrine morale de Clarke; il lui reproche d'abord de reposer toute entière sur la notion mal déterminée de rapport, puis de donner pour base à la morale une notion purement intellectuelle, incapable de déterminer par elle seule la volonté de l'homme et de jamais le porter à l'action. Quoiqu'il en soit de la justesse des reproches qui ont été adressés à Clarke, il n'en est pas moins placé par meilleurs juges au premier rang des philosophes de son temps. Il nous suffira de citer en sa faveur l'éloquent témoignage que lui rend l'immortel auteur de l'*Émile*: « Imaginez, dit-il (liv. IV, *Profession de foi du vicaire savoyard*), tous vos philosophes anciens et modernes, ayant d'abord épuisé leurs bizarres systèmes de forces, de chances, de fatalité, de nécessité, d'atomes, de monde animé, de matière, vivant, de matérialisme de toute espèce; et, après eux tous, l'illustre Clarke éclairant le monde, annonçant enfin l'Être des êtres, et le dispensateur des choses : avec quelle universelle admiration, avec quel applaudissement unanime n'eût point été reçu ce nouveau système, si grand, si consolant, si sublime, si propre à élever l'âme, à donner une base à la vertu, et en même temps si frappant, si lumineux, si simple, et, ce me semble, offrant moins de choses incompréhensibles à l'esprit humain qu'il n'en trouve d'absurdes en tout autre système. »

BOUILLET.

Un autre CLARKE, dont le prénom était également *Samuel*, savant orientaliste anglais, qui a revu les épreuves des textes originaux de la *Bible polyglotte* de Walton, et a laissé quelques écrits estimés, vivait dans la première moitié du 17e siècle.

CLARTÉ (*Voy.* CLAIR.)

CLASSES, CLASSEMENT, CLASSIFICATION (méthodes des sciences). Lorsque le domaine d'une science comprend un très grand nombre d'objets qu'il faut décrire, et dont les analogies et les différences doivent être assignées, il est toujours utile et quelquefois indispensable de faire une distribution méthodique de ces objets, de réunir en groupes ceux qui présentent le plus de caractères communs, de former avec ces groupes de nouveaux assemblages qui pourront donner lieu à de nouvelles réunions, jusqu'à ce qu'on atteigne le terme où cette manière de généraliser doit s'arrêter. Le dernier degré de cette division ascendante est une *classe*; la marche suivie pour y arriver est une *classification*, et le résultat de ce travail de l'intelligence un *classement*. Mais notre langue incorrecte confond très fréquemment l'opération et son produit, en sorte qu'on emploie indistinctement les mots *classement* et *classification*. — On ne commence à classer que lors qu'on en sent le besoin, car ce travail exige des analyses, des comparaisons multipliées, des recherches sur les moyens de généraliser les notions particulières et isolées que l'on s'était borné jusqu'alors à rassembler sans prendre le soin de les coordonner. Ce n'est pas sans quelque effort que l'esprit humain revient ainsi sur ses traces, et porte de nouveau son attention sur des objets qui lui paraissent assez connus : durant cette inspection, il doit se soumettre à la régularité de l'étude; ses mouvements spontanés prendraient une

autre direction, et l'entraîneraient vers quelques nouveautés, au lieu de se borner à la révision des connaissances acquises. Dès que cette révision est commencée, la science va naître : mais sa destinée n'est pas indépendante des circonstances qui accompagneront sa naissance ; elle en recevra une forme dont il lui sera très difficile de se dépouiller, s'il en résulte quelques obstacles à ses développements ultérieurs. Les premiers essais de généralisation et de classement ont réellement une influence qu'il importe de reconnaître, car elle peut s'étendre jusqu'à l'époque où la science paraît approcher de sa perfection, de même que les formes primitives des langues, dont le vocabulaire fut d'abord si limité, peuvent encore être aperçues dans l'immense collection des mots qu'elles ont reçus depuis leur origine. Une science consiste principalement dans la liaison des connaissances acquises : si les relations qu'elle établit entre les divers objets de ces connaissances sont fondées sur des observations exactes, ce sont des lois de la nature, vérités les plus importantes et les plus fécondes que la raison humaine puisse découvrir. Mais si l'imagination s'est chargée de presque tout le travail, a fourni les matériaux et dirigé la construction de l'édifice ; si son impatience n'a pu supporter la sage lenteur du raisonnement, il faudra démolir tôt ou tard, réédifier avec des matériaux mieux choisis, sur des fondations plus solides. De nos jours, la géologie a débuté par des fautes de cette espèce, et aujourd'hui même elle ne les évite que difficilement. Plus récemment encore, la statistique a été sur le point de s'écarter de la bonne voie, de sortir des limites qui lui sont assignées, de s'égarer. L'histoire naturelle, pour laquelle un bon classement est un besoin si impérieux, n'a pas été très heureuse dans ses premières combinaisons ; les systèmes s'en sont emparé, et loin de conduire à la découverte des faits généraux, qui seuls peuvent révéler les lois de la nature, ils ont trop souvent détourné le génie même des recherches et des observations qui auraient changé l'état de la science, en l'éclairant subitement de lumières qui lui avaient manqué jusqu'alors. On peut reprocher aussi très justement aux systèmes d'être un mal contagieux, d'exciter une émulation stérile pour les progrès de la science. Comme ces combinaisons portent le nom de leur inventeur, plusieurs hommes qui eussent fait un meilleur usage de leurs facultés et de leur savoir se livrent entièrement à l'ambition de cette sorte de célébrité, font leur système, et ne s'occupent plus que des moyens de l'accréditer, de l'élever aux dépens de leurs devanciers et de leurs rivaux. Une foule de législateurs viennent apporter à la science des constitutions dont aucune n'est celle qui lui convient, et l'embarras du choix mène directement à l'anarchie. Mais comment arriver, en histoire naturelle, à une classification réellement scientifique, qui appartienne à la nature même ? car la science de la nature désavoue tout ce qui est hors de son domaine ? Isolons cette question, afin de nous en occuper avec toute l'attention qu'elle mérite.—Quoique l'inventaire des richesses de l'histoire naturelle ne soit pas encore terminée, l'esprit humain peut concevoir de l'inquiétude à la vue du nombre prodigieux d'objets offerts à ses études, et des notions qu'il doit réunir pour en composer une *science*. La nécessité de partager le travail est ici trop évidente pour que l'on puisse la contester. De quelque manière que l'on fasse ce partage, il faudra décrire tout ce que renferme chacune des divisions adoptées, car cette description est nécessaire, non seulement pour l'histoire naturelle, mais pour ses diverses applications. L'art de décrire est indépendant de celui de classer : il consiste dans une analyse complète des formes et des autres caractères propres à faire connaître les objets décrits. Si le nombre de ces objets était assez petit pour que la mémoire ne fût pas surchargée de leurs notions particulières, le classement deviendrait inutile, et dans ce cas même la manière de

décrire n'éprouverait aucun changement, puisqu'une description bien faite n'est autre chose que l'expression exacte et complète des caractères de l'objet Mais si l'on avait ces descriptions, le classement en serait une conséquence nécessaire; on ne pourrait former d'autres groupes que ceux qui seraient indiqués par les caractères communs à tous les objets réunis. Ce sera donc en perfectionnant l'art de décrire et en multipliant ses applications que l'on pourra faire cesser le désordre causé par le conflit des systèmes en histoire naturelle, et parvenir à un classement qui ne portera le nom d'aucun homme, et que la nature même aura tracé. Cette marche, dont on s'est prodigieusement écarté lorsqu'il eût été le plus nécessaire de la suivre quand il s'agissait de l'ensemble de la science, a été souvent indiquée comme le meilleur moyen d'en perfectionner quelques parties : on a demandé des monographies, on a restreint autant qu'on l'a pu le nombre des objets à décrire, afin d'obtenir des descriptions plus complètes. Malheureusement, les systèmes ont envahi la nomenclature comme dépendante du classement dont ils avaient fait la conquête, et aujourd'hui, dans les deux principales divisions de l'histoire naturelle, l'étude des noms est beaucoup plus longue et plus difficile que celle des choses. Comme les amis du vrai savoir ne supporteront pas long-temps le fardeau de ces nomenclatures si rebutantes, les systèmes seront entraînés dans la ruine des bizarres constructions qu'ils servent à étayer. Le temps approche où l'histoire naturelle ne pourra se passer d'un vocabulaire tout neuf, où des classements dérivés de la nature des choses viendront plus efficacement au secours de l'étude. (*Voy.* les articles MÉTHODE, MONOGRAPHIE, NOMENCLATURE et SYSTÈME.) FERRY.

CLASSIQUE. Il y a vingt ou trente ans, chez nous, auteur *classique* signifiait un auteur ancien, approuvé, et qui faisait autorité dans une certaine matière. Homère, Aristote, Platon, Sophocle, Démosthène, Virgile, Horace, Tite-Live, voilà des auteurs qu'on appelait *classiques*. Cette définition n'est pas trop exacte, et nous avions encore ajouté à son imperfection en regardant les écrivains d'Athènes et de Rome comme des modèles consacrés par une admiration exclusive, qu'on devait sans cesse étudier et imiter, suivant le conseil d'Horace. Il entrait de la reconnaissance dans ce culte des anciens : en effet, notre littérature et presque toutes celles de l'Europe venant d'Athènes et de Rome, et les modernes ayant puisé une partie de leurs plus belles inspirations dans les écrivains de ces deux contrées, nous avons tous été conduits à voir en eux nos maîtres, et dans leurs ouvrages les règles et la perfection de l'art. Si ce culte a dégénéré en superstition et en idolâtrie, il semble que nous devions en accuser le Dante, l'Arioste, le Tasse, Milton, Montaigne, Bossuet, Fénelon, Molière, Racine, Pope et Boileau, qui, formés à l'école de ces beaux génies, nous ont en quelque sorte tenus prosternés à leurs pieds. Et cependant, si nous eussions voulu regarder les écrits de ces disciples de l'antiquité, nous aurions vu que leur imitation n'avait rien de servile, qu'elle gardait toutes ses franchises, et qu'elle savait à la fois corriger et surpasser ses modèles. En latin *auctores classici* signifie les auteurs du premier ordre et les plus excellents, *auctores primæ notæ et præstantissimi;* voilà le sens véritable des mots *auteurs classiques* pour des hommes qui ont été dignes de leur succéder; voilà la seule acception qu'ils devraient avoir. Il n'existe point à proprement parler d'écrivains modèles, et qu'on puisse adopter en tout comme des autorités infaillibles. Homère est sublime et naïf, mais il tombe dans une prolixité extrême, et mêle à ses touchantes peintures de la vie humaine, dans l'*Odyssée*, des fables qui font rougir la raison. La grandeur d'Eschyle se perd dans les nues. La profonde sensibilité d'Euripide ne le préserve pas des plus ridicules déclamations. Le suave Platon s'égare dans des subtilités métaphysiques; et encore aujourd'hui plus d'un de ses disciples se-

raient heureux de pouvoir, comme l'Astolphe de l'Arioste, retrouver leur raison dans la lune. Le plus parfait des écrivains sous le rapport du style, l'auteur de l'*Enéide*, manque du génie d'invention et même de bon sens dans sa composition. Tous les critiques ont reproché au prince des orateurs, à Démosthène, des plaisanteries lourdes et froides, la prodigalité des injures, et l'absence du pathétique attendrissant. L'éloquent et magnifique Cicéron étouffe ses pensées sous le luxe des paroles. Aristophane déshonore un beau génie par d'indignes obscénités; nos tréteaux du boulevard ne supporteraient pas l'obscénité de ses propos. Anciens ou modernes, point d'auteurs sans défauts et même sans défauts graves, et par conséquent point de maîtres par lesquels on doive jurer, point d'ouvrages à consulter comme des oracles. — Il n'existe qu'un seul modèle, modèle divin, modèle impossible à atteindre, mais qu'il faut méditer sans cesse pour s'en rapprocher sans cesse par des progrès continuels, c'est la nature. Étudier la nature, apprendre à la connaitre, s'en pénétrer profondément, essayer de la reproduire avec fidélité par ses propres efforts et dans ces travaux de feu qui demandent tout un homme, suivant la belle expression de Molière, voilà le devoir et le caractère de l'artiste, soit qu'il manie le pinceau, la plume ou le ciseau.—Néanmoins, en interrogeant la nature, il ne faut pas négliger de consulter les savantes études et les belles images que les grands écrivains en ont faites. Méditer leurs ouvrages, c'est aussi méditer la nature elle-même, qu'ils ont souvent reproduite avec génie. Rien de plus instructif, de plus propre à former le jugement, à féconder le talent que la comparaison continuelle de la nature avec ses grands peintres. Mais, pour que cette comparaison produise de bons fruits, il faut la faire avec sa raison, sans engouement, sans superstition, sans préférence exclusive pour tel ou tel maître. Il faut savoir chercher et trouver le beau et le vrai partout où ils se rencontrent, et apprendre à séparer tout ce qui est alliage de l'or pur, dont on a reconnu la mine plus ou moins riche. — Voilà comment il faut entendre Cicéron, Quintilien, Longin, Horace, Fénelon et Boileau, lorsqu'ils nous recommandent le commerce des Grecs; le conseil que leur raison et leur génie nous ont donné est encore aussi utile aujourd'hui à suivre qu'il l'était de leur temps. La littérature grecque a un goût et une empreinte de nature qu'il est bon de sentir d'abord, et avant le moment où l'on est capable d'étudier, de consulter et de comprendre le modèle éternel lui-même. — Je ne connais pas d'étude plus profitable que celle d'Homère. Il a saisi la nature et l'homme sous toutes leurs faces, et il les a toujours faits ressemblants. Homère a mis de la tragédie, de la fable, de la satire, de la comédie, dans son immortelle épopée, sans en dénaturer le grand caractère. Plus timides que lui, nous n'oserions placer son Thersite dans un poëme héroïque; voyez cependant si vous voudriez retrancher de l'*Iliade* cet insolent et lâche ennemi de la gloire d'Achille, ce type de la basse et haineuse passion qui s'applique à dégrader les talents et les vertus sublimes. De même, Ulysse sous les haillons de la misère, traité par les prétendants comme le dernier des misérables, offenserait nos regards et nos oreilles; nous ne pourrions voir un roi dans ce mendiant, et cependant rien de plus dramatique que la scène où le supplice des prétendants commence par une terreur profonde et des pressentiments secrets qui impriment la pâleur de la mort sur leurs fronts; rien de plus héroïque et de plus terrible à la fois que la victoire d'Ulysse devenu un dieu inexorable et vengeur. Shakspeare a osé plus encore, il a mis sur la scène un roi privé de la raison, et il a su nous intéresser à un homme dans cet état de dégradation intellectuelle.—Ce n'est pas à dire pour cela que l'on puisse sans beaucoup d'art, et sans de grandes difficultés, transporter sur le théâtre ce genre de beautés, mais il faut y apprendre l'art des savants contrastes, et les reproduire en observant avec une haute raison les diffé-

rences essentielles du drame à l'épopée. Tout le théâtre grec est dans l'œuvre d'Homère, sans cesse comparé avec la nature par Eschyle, Sophocle et Euripide; voilà pourquoi il mérite d'être profondément médité par les auteurs tragiques. La poésie lyrique et souvent la poésie élégiaque respirent dans les chœurs de ces trois grands poètes, sans qu'il faille en conclure que l'on doive transporter l'usage des chœurs sur notre scène, où ils retardent la marche de l'action et refroidissent l'intérêt. Mais quelle étude pour un poète lyrique que ces mêmes chœurs, l'ornement de la tragédie antique! C'est pour les avoir méconnus, ou mal étudiés, ou mal sentis, que Jean-Baptiste Rousseau n'a pas su imprimer un caractère dramatique et un cachet national à ses idées. Du mélange des chœurs grecs avec les inspirations de la Bible, il devait sortir une poésie sublime et naïve, une poésie de feu, profondément morale et puisée dans le cœur de l'homme. Mais, malgré un beau talent et plusieurs dons supérieurs qu'on lui accorde, Jean-Baptiste n'a vraiment compris ni les Grecs, ni Moïse et les prophètes; il lui aurait fallu la hauteur de Bossuet, le sentiment de la nature et le goût de l'antique qu'avait Fénelon, avec l'ame et la lyre de Racine. Cependant on aurait bien tort de le dédaigner; il y a beaucoup à profiter avec lui sous plus d'un rapport. Il est rarement sublime, mais il excelle souvent; ses vers ont beaucoup de nombre et d'harmonie, et il manie notre langue en écrivain supérieur. Le souvenir de ce poète, inférieur aux anciens, me conduit à énoncer une autre vérité essentielle au progrès de l'art. Après Homère et l'école grecque, le Dante et Milton, inspirés par la nature, ont agrandi le vaste domaine du poème épique et reculé les bornes du génie. D'où vient ce prodige? De ce que l'auteur de la *Divine Comédie* et le chantre du *Paradis perdu* ont puisé à des sources inconnues d'Homère, c. à d. à celles de la Bible, et qu'ils ont trouvé dans le cours des âges ou vu dans leur propre siècle des spectacles, des hommes, des événements, des passions, que le peintre d'Achille n'avait point connus. Ces deux poètes nous ravissent d'admiration, et cependant, en contractant une liaison intime avec eux, il faut souvent revenir au père de l'*Iliade*, à cause de son bon sens, non moins grand que son génie, à cause de sa simplicité et de sa puissance à modérer les écarts de l'imagination. Homère est naïf, Milton ne l'est pas, et néanmoins il avait profondément médité la Bible, où règne, si j'ose m'exprimer ainsi, une naïvete plus naïve que celle d'Homère. Puisque mon sujet me ramène à la Bible, je dois dire que ce livre est l'une des plus grandes études d'un écrivain. Bossuet a tiré son sublime d'un commerce de toute sa vie avec les Grecs, avec Moïse, avec les prophètes, avec les Pères de l'église, et aussi avec les auteurs de notre vieille langue, dont il a retenu l'énergie; Bossuet unissait encore les trésors d'une lecture immense à la connaissance de la nature et de l'homme. Fénelon imite, surpasse, corrige les anciens, et sous ce rapport il peut servir à prévenir les inconvénients d'une admiration exclusive et servile. Ce même Fénelon a trouvé dans son ame et dans les livres saints une double source de beautés suaves et touchantes qui ne sont point en Bossuet. Veut-on un autre exemple des avantages de l'étude simultanée des anciens et des modernes? Molière est bien supérieur à Aristophane; cependant c'est peut-être dans ce dernier auteur qu'un homme de talent trouvera le germe de la comédie que nous cherchons maintenant pour répondre aux besoins du théâtre d'un peuple libre, mais qui ne souffrira jamais qu'on descende devant lui aux affreuses personnalités que le peuple d'Athènes lui-même, le plus satirique des peuples et le plus enclin à la licence, ne put pas supporter. Aristophane est souvent un grand poète, il est en outre un poète national qui parle à ses concitoyens de leur patrie, de leurs plus chers intérêts, en leur donnant aussi d'utiles et sévères leçons politiques.—L'art dramatique, souvent dégradé par Shakspeare, n'en a pas moins reçu de son génie

un accroissement sublime. Ses caractères de femmes ont des grâces inexprimables. Sa *Miranda* offre un modèle charmant de la naïveté d'un cœur surpris par un premier amour, à l'aspect du courage et de la douceur réunis dans un jeune prince. Sa *Catherine d'Aragon* est un ange dont le soufle même de Henri VIII n'a pu ternir la pureté. Pour prix de sa vertu, le poète, ou Dieu lui-même, la fait mourir au bruit des mélodies du ciel entr'ouvert à ses yeux. Shakspeare a fait de la *Cléopâtre* d'Antoine, un portrait tel qu'on dirait qu'il l'a mieux connue que ses contemporains, qui ont pu prendre la nature sur le fait. Cléopâtre peinte par Shakspeare est un composé inouï. Le poète a mis en elle les mœurs et la licence de la courtisane, les plus irrésistibles séductions de la femme, les plus dangereux artifices de la coquetterie, les caprices et les fantaisies d'une maîtresse qui se renouvelle sans cesse, les petites faiblesses du sexe et ses inconstances, l'enthousiasme de la gloire, la majesté du rang suprême, et l'orgueil d'une ame qui ne révèle toute sa grandeur qu'en face de la mort. Sa Cléopâtre enfin est plus fière et plus reine au moment suprême que celle d'Horace. Même après Tacite, Shakspeare creuse encore dans le cœur humain. Il y a trouvé un autre Tibère, ce Richard III qui s'applaudit de la perversité de sa nature, qui jouit du plaisir de corrompre la vertu pour la ravaler jusqu'à lui, et qui, différent des autres tartufes, est, en même temps qu'un scélérat profond et caché, un fanfaron de vices et de crimes. Il y a du Satan dans Richard III. — L'un des plus grands peintres du cœur humain, voilà ce qu'il fallait voir et étudier dans Shakspeare. Si quelques-uns de ceux qui ont voulu le faire revivre parmi nous eussent d'abord consulté la nature et médité sur l'art, sur ses principes éternels, sur sa puissauce, sur ses moyens et sur ses limites ; s'ils eussent mêlé la profonde connaissance du théâtre grec et du nôtre à leur juste admiration pour l'Eschyle anglais, on n'aurait pas vu leur talent s'é[illegible]rer à l'entrée de la carrière ; ils ne nous auraient pas donné des monstres semblables à celui dont parle Horace au début de son *Art poétique* ; après nous avoir promis d'être plus vrais, plus simples, plus près de la nature que notre ancienne tragédie, qui demandait effectivement un progrès sous ce rapport, ils ne seraient pas venus exposer sur la scène des mensonges grossiers, sans grâce, sans illusion, qui choquent le bon sens, et n'ont pas même une ombre de vérité. Ils n'auraient pas surtout négligé la source de l'intérêt, la vie et la puissance des productions dramatiques. Corneille lui-même n'a point assez cultivé cet intérêt, parce qu'il a mis trop souvent le raisonnement sur la scène à la place des passions, et que les larmes généreuses que l'admiration des grandes choses nous arrache se tarissent bientôt quand d'autres émotions ne viennent pas remuer les cœurs. On peut reprocher à Racine d'avoir fait descendre la tragédie de la hauteur divine à laquelle le père de notre théâtre l'avait élevée, mais il a donné dans quelques rôles, et principalement dans celui de *Phèdre*, un admirable modèle de l'art de faire éclater les passions avec tous les orages qu'elles soulèvent dans un cœur. Ce qui manque à Racine en vérité de mœurs se trouve abondamment dans Euripide qui a des larmes pour toutes les douleurs morales : mais quel progrès qu'une pièce comme notre *Iphigénie*, quoiqu'elle offre quelques taches et qu'elle ne remue pas assez puissamment l'ame des spectateurs ! Quoi qu'en puissent dire ses détracteurs, il y a beaucoup à profiter dans l'étude de Racine, et plus encore dans celle de Molière, parce qu'il est toujours vrai dans les mœurs, dans les caractères et dans les passions, et qu'il parle toujours la langue de ses personnages. En même temps que Molière, il faut lire Montaigne, Machiavel, Bossuet, Pascal et La Fontaine, qui complètent entre eux pour ainsi dire la peinture de l'homme jusqu'à la fin du siècle de Louis XIV. Car depuis sont survenus d'autres hommes, d'autres événements, d'autres passions et d'autres peintres : nouvelles

sources d'études à faire à laquelle il faut en joindre une autre, plus grande et plus féconde, celle d'un peuple qui n'était rien et qui est devenu tout, grâce à une révolution destinée à renouveler le monde. — En résumé, je ne connais point d'école classique ou exclusive qui doive donner la loi à toutes les littératures; je ne connais pas d'écrivains classiques, c'est-à-dire, dans toute l'étendue du sens de l'expression, que l'on doive regarder comme les types de la perfection; je reconnais que telle école ou tel maître ont excellé dans certaines parties de l'art, Homère par l'invention des caractères et la variété des peintures; Sophocle par la beauté de l'ordonnance et la hauteur des sentiments; Virgile par un style savant et enchanteur, et par la touchante peinture des passions tendres et mélancoliques; le Dante par une énergie et une profondeur extraordinaires; Milton par l'imagination et la magnificence; l'Arioste par la fécondité; le Tasse par le mérite de la composition et l'éclat du coloris; Montaigne par l'indépendance de la pensée comme par l'originalité du style; Pascal par la profondeur et la sublimité; Bacon par l'étendue de l'esprit; Voltaire comme l'écrivain le plus capable de donner de l'attrait à la raison, grâce au mérite de l'élégance et de la clarté d'un style qui ne souffre aucune obscurité; J.-J. Rousseau par la magie d'une éloquence qui passionne même la vérité; mais je ne veux imposer à personne l'obligation de faire comme ces immortels écrivains. C'est à chacun à chercher sa route et à se créer une manière indépendante, large, et variée comme les sujets de ses travaux, une manière qui soit l'expression la plus simple et la plus vraie du modèle éternel, du seul modèle classique, la nature.

P.-F. Tissot, de l'Académie française.

CLASTIQUE (anatomie), mot fait du grec *klaô*, rompre, trouvé par M. de Blainville et spécialement affecté aux pièces d'*anatomie artificielle* de M. le Dr Auzoux, qui diffèrent de celles qu'on connaissait jusqu'à ce jour en ce qu'elles peuvent être détachées d'un cadavre artificiel, qu'on peut ainsi monter et démonter pour le faire servir aux démonstrations anatomiques. Ces pièces, qui se fabriquent avec une sorte de mastic ou de carton, reproduisent la forme, la couleur, les dimensions et la situation des parties solides du corps humain. M. Auzoux est parvenu à imiter ainsi la charpente solide ou le squelette, les muscles, les vaisseaux, les nerfs, les viscères et les organes des sens. C'est dans le but de faciliter aux gens du monde et aux élèves la connaissance de ce qu'il y a de plus saillant en anatomie humaine que ses efforts ont surtout été dirigés. Il a livré déjà plus de cent exemplaires de son cadavre artificiel, et plus de cent ouvriers sont employés au moulage de ses préparations, qui figureront bientôt dans tous les musées anatomiques des écoles de médecine et de celles des armées de terre et de mer. (*V.* Cire [Art de modeler en], ci-dessus, pag. 378). L—t.

CLAUDE (Claudius-Tiberius-Drusus), quatrième empereur de Rome depuis Auguste, né à Lyon (l'an de Rome 744, avant Jésus-Christ 10), empereur l'an 797, mort empoisonné, l'an 807, à l'âge de 64 ans.—Claude, dont le nom est devenu synonyme de la *bêtise* (*V.* ce mot), est un de ces personnages pour lesquels l'histoire doit se résoudre à emprunter le style de la satire, afin d'atteindre à la vérité. Il fut non seulement un méchant prince, mais, ce qui est pis peut être, un prince ridicule. Le pauvre Claude! il était destiné à exercer de tout temps la malignité des auteurs. A peine avait-il cessé de vivre que Sénèque fit contre lui cette fameuse facétie politique intitulée *l'Apokolokyntose*, c'est-à-dire la *métamorphose de Claude en citrouille;* et cependant dans cette satire, que nous avons tout entière (et qui, par parenthèse, a été fort bien traduite par J.-J. Rousseau), il n'est pas dit un seul mot de cette prétendue métamorphose. Serait-ce aller trop loin dans le champ des conjectures que de voir en cette particularité la preuve que le mot *citrouille* réveil-

lait alors à l'égard du défunt empereur une allusion que chacun saisissait à demi mot, grâce à la configuration plus qu'étrange de la grosse tête de Claude ; en sorte que le nommer ou nommer une *citrouille*, c'était absolument la même chose?—Après ce début, que pourrais-je ajouter qui puisse intéresser le lecteur à cet empereur, que Tacite, Suétone, Sénèque, Dion-Cassius ont fait si bien connaître? Cependant, comme il a été pendant quatorze ans le maître du monde, il faut bien esquisser en peu de mots sa vie. Il était fils de Drusus et d'Antonia, petit-fils d'Auguste et de Livie : ainsi, le sang des triumvirs Antoine et Octave et celui des Claudius (*V.* Clodius) coulait dans ses veines, mais on ne pouvait dire de lui ce qu'Agrippine disait de son fils Néron :

Il mêle avec l'orgueil qu'il a pris dans leur sang
La fierté des Nérons, qu'il puisa dans mon flanc.

La timidité de son caractère, qui ressemblait à de la stupidité, l'avait fait mépriser de sa mère, qui l'appelait une ébauche de nature. L'altière Livie, son aïeule, lui avait marqué encore plus de dédain. Rejeté par sa famille, il avait cherché une consolation dans le commerce des gens du peuple : il faisait ses confidents, ses amis intimes, de quelques avocassiers dont les études minutieuses et le talent bavard sympathisaient merveilleusement avec son esprit étroit et son goût pour de futiles connaissances : car il faut bien le dire, l'imbécille Claude n'était pas tout-à-fait ce qu'on appelle un ignorant ; il se plaisait à compiler des histoires et à s'occuper de difficultés de grammaire, à telles enseignes qu'il ajouta à l'alphabet latin trois lettres qui cessèrent d'être employées dès qu'il ne fut plus. L'usage est, comme on le sait, le seul tyran des langues, et là du moins le despotisme des souverains ne peut rien. Claude enfin composait lui-même ses harangues, qu'il prononçait avec quelque difficulté, et il les faisait longues ; il aimait particulièrement les *citations*, circonstance que n'a pas omises l'auteur de *l'Apokolokyntose*.

Pour achever le portrait, j'ajouterai que Claude était d'une taille assez haute, mais lourde et désagréable ; sa démarche était gauche, et tous ses mouvements avaient de la lenteur. Sa pensée n'était pas plus vive que son corps : timide à se décider, il laissait les autres penser et décider pour lui, et n'agissait que d'après leurs impulsions. Ce vice eût été sans inconvénient, s'il fût toujours resté prêtre et augure, comme l'avait fait Auguste, ou même simple sénateur, comme l'avait créé Caligula son neveu, qui avait bien fait son cheval consul. Mais, pour son malheur comme pour celui des Romains, Claude fut malgré lui appelé à l'empire, et le particulier faible et sans volonté devint l'instrument docile des criminelles volontés de ses entours. Lorsque l'épée du prétorien Chereas eut tranché l'odieuse existence de Caligula, les soldats, qui voulaient un empereur parce que les empereurs leur faisaient des largesses, trouvèrent dans le bouge d'un des concierges du palais impérial un gros homme tapi sous une couchette. C'était Claude, frère de Germanicus, et oncle du dernier souverain : il attendait la mort ; les soldats le proclamèrent empereur, et il accepta le profit d'une révolution qu'il n'avait pas faite. Claude avait alors cinquante ans. Comme tous les tyrans timides et cauteleux, il commença son règne par quelques bonnes actions, et par beaucoup de louables promesses. Le nouvel élu ne manqua pas surtout de favoriser les avocats ses amis ; il les autorisa à recevoir des honoraires, et fit conférer par un décret aux Gaulois ses compatriotes le droit d'entrer au sénat. Caligula n'avait pas autrement commencé ; Néron devait faire de même. Bientôt, entièrement livré aux caprices de sa femme Messaline et de ses affranchis, il prit l'habitude d'ordonner des supplices, avec cette apathique et froide cruauté qui chez lui n'avait pas même l'excuse de cette fureur impétueuse dont bouillonnait le sang brûlé de l'insensé Caligula. C'était avant, pendant et après boire longuement, froidement et gravement,

que Claude faisait tuer des hommes aussi facilement qu'un chien étrangle le gibier: *tam facilè homines occidebat, quam canis excidit.* La plupart du temps même, il ne se donnait pas la peine de prononcer la sentence, et ordonnait de conduire au supplice, en levant sa main inerte, mais toujours assez forte pour faire le geste indiquant la décollation d'un homme : *Duci jubebat, illo gestu solutæ manus; sed ad hoc unum satis firmæ quo decollare homines solebat.* (Sénèque). C'est ainsi qu'on l'accuse d'avoir fait mourir 35 sénateurs, 300 chevaliers, sans compter un grand nombre de femmes de la première distinction, et dont plusieurs appartenaient à la famille impériale. Rarement avant de condamner il s'informait du sujet de l'accusation, ou entendait l'accusé. Son insouciance allait même jusqu'à oublier le nom de ses victimes, et quelques jours après avoir fait périr l'épouse d'un Scipion, voyant celui-ci à sa table, il lui demanda bonnement des nouvelles de sa femme. Pendant qu'il buvait, qu'il devisait avec de bavards avocats ou de lourds grammairiens, qu'il s'endormait sur le sein des courtisanes, ou qu'il jouait aux dés, l'impératrice Messaline se prostituait aux muletiers de Rome, et l'empire allait comme il pouvait. Un si digne ménage ne fut pas de longue durée. Messaline, ayant épuisé tous les désordres de la lubricité romaine, voulut se donner le plaisir nouveau, extraordinaire, de prendre un second mari du vivant du premier. Ses noces furent donc célébrées avec son amant Silius, en grande solennité ; toute la ville en était instruite, et l'impérial idiot aurait tout ignoré, si Messaline n'avait eu l'imprudence de se brouiller avec Narcisse. Cet affranchi la dénonce ; Claude, effrayé, demande *s'il est encore empereur.* Narcisse le rassure, prend le commandement des gardes prétoriennes, fait arrêter et exécuter Silius et ses complices. Claude avait positivement ordonné qu'on fît comparaître devant lui la *misérable ;* mais Narcisse, redoutant le faible du vieil empereur pour sa femme, prend sur lui de la faire tuer. On vient dire à Claude qu'elle ne vit plus : il était à table il ne témoigne ni joie ni tristesse, ne fait aucune question sur la manière dont elle avait péri, et demande à boire. Claude alors annonça au sénat qu'il resterait veuf. L'adroite et ambitieuse *Agrippine* (*V.* ce nom, p. 171 et 172 de notre tom. I.), fille de Germanicus, sœur de Caligula et veuve de Domitius, et par conséquent nièce de Claude, fit changer de résolution au faible despote. Le mariage entre l'oncle et la nièce était défendue par les lois, mais avec des assemblées législatives complaisantes est-il jamais des lois pour les princes? Claude consulta le sénat, et le sénat, qui avait applaudi à ses projets de célibat, leva par une loi la prohibition qui s'opposait aux vues ambitieuses d'Agrippine. La nouvelle impératrice, après cette résolution, qui

Mit Rome à ses genoux et Claude dans son lit,

employa le meurtre, le poison, l'exil, pour écarter tous les obstacles qui s'opposaient à son projet de donner l'empire à Néron son fils, au préjudice de Britannicus, fils de Claude et de Messaline. (*V.* Britannicus, p. 475 et suiv. de notre tom. VIII.) Agrippine donnait toute sa confiance à l'affranchi Pallas : l'affranchi Narcisse en fut jaloux. Il avait éclairé l'empereur sur les débordements de sa première femme ; il pouvait lui faire ouvrir les yeux sur les débordements et les crimes de la seconde, qui n'était pas moins avide de plaisirs que de pouvoir. — Déjà Claude montrait quelque repentir d'avoir dépouillé Britannicus. Il lui échappa de dire : « Je suis destiné à souffrir des déréglements de mes femmes, mais je sais les punir. » Agrippine, ménacée, implora l'art de l'empoisonneuse Locuste, et Claude dut trouver la mort dans un plat de champignons, ragoût qu'à cette occasion Néron appelait *le mets des Dieux.* Le fatal mélange n'opérant point assez vite, Agrippine eut recours au médecin Xénophon, qui, sous prétexte de faciliter les vomissements de l'empereur, lui

mit dans la gorge une plume imprégnée d'un venin qui le tua sur-le-champ. C'était l'usage de mettre les empereurs au rang des dieux après leur mort : Claude, sentant approcher sa fin, s'écria, dit-on, « Je sens que je deviens dieu. » Mot trop ingénieux pour celui à qui on le prête, et assurément moins vraisemblable dans sa bouche que cet autre rapporté par Sénèque. « La dernière parole qu'il fit entendre parmi les hommes, et après avoir émis un son plus bruyant par l'organe dont il parlait le plus volontiers : Malheur à moi ! je me suis embrené. (*Væ! me, puto, concacavi me.* — Il avait fait en personne une expédition dans la Grande-Bretagne, que Jules-César avait découverte pour les Romains. Claude resta seize jours dans cette île, dont une partie fut réduite en province romaine (an de R. 796). Il rapporta de cette expédition, avec le surnom de *Britannicus*, qui fut aussi déféré à son malheureux fils, le droit d'agrandir l'enceinte de Rome, seulement dévolu à ceux qui avaient reculé les limites de l'empire. Claude avait le goût de faire bâtir, et quelques ouvrages honorent son règne, savoir : la reconstruction du port d'Ostie pour assurer les subsistances de Rome, l'achèvement d'un immense aqueduc commencé par Caligula, enfin le percement d'une montagne pour y creuser un canal, afin de faire couler dans la rivière du Liris les eaux du lac Fucin. — Un seul auteur ancien a loué Claude, et ses éloges nous sont parvenus. C'est Sénèque, qui, dans la *Consolation à Polybe*, déifie vivant ce même Claude, que mort il devait traîner dans la boue.

Claude II (*Marcus Aurelius Flavius*), surnommé le *Gothique*, soldat heureux, né en Dalmatie, le 10 mai 214 ou 215, devint gouverneur d'Illyrie sous Valérien. Chargé de la guerre des Goths sous Gallien, il fut élu empereur par l'armée, l'an 268 ; il commença par réduire Auréole, qui lui disputait l'empire, et remporta ensuite sur les Goths la sanglante bataille de Naïssus (Nissa en Servie). Il mourut peu de temps après d'une épidémie, dans la 3e année de son règne, emportant dans la tombe les regrets de l'empire.

Ch. Du Rozois.

CLAUDE LORRAIN, célèbre peintre de paysages. (*V.* Gelée.)

CLAUDICATION, en latin *claudicatio*, du verbe *claudicare*, boiter; action de boiter. Ce mot n'exprime pas une maladie particulière, mais un phénomène produit par un grand nombre de maladies ou d'accidents, qui sont ou seront traités dans le cours de cet ouvrage, et particulièrement aux mots Déviations, Difformités et Orthopédie. — La claudication consiste dans le balancement imprimé au corps pendant la marche par l'effet de la conformation vicieuse de l'un des membres abdominaux, son raccourcissement ou son alongement. Elle peut aussi avoir lieu par la difformité des deux membres inférieurs, l'un étant plus contrefait que l'autre ; par la mauvaise conformation du bassin, etc. — Parmi les nombreuses affections qui peuvent produire la claudication, les unes sont congénitales : l'inégale position des cavités cotyloïdes, ou leur absence plus ou moins complète ; la diminution de volume d'un des côtés du corps, principalement d'un des membres abdominaux ; un pied-bot natif, une luxation congénitale des fémurs, une contracture musculaire, etc. Les autres, qui sont consécutives ou acquises, sont beaucoup plus nombreuses : ce sont les déversements du bassin dans les cas de courbures latérales de l'épine, les maladies de la hanche, dites luxations spontanées ; les caries de la tête du fémur et de la cavité cotyloïde, des luxations et des fractures mal réduites de l'os de la cuisse, des courbures rachitiques de cet os, des déviations en dedans d'un ou des deux genoux, l'un étant plus dévié que l'autre ; des courbures des os des jambes, en dedans, en dehors, en avant, etc. ; le renversement d'un pied en dehors ou en dedans, un pied-bot consécutif, une hémiplégie, une paralysie partielle d'un des membres inférieurs, des subinflammations scrofuleuses de la hanche, d'un genou, de l'articulation

du pied ; l'atrophie d'un des membres abdominaux après des sciatiques prolongées, des rhumatismes chroniques ; des abcès froids dans la cuisse, le jarret ou la jambe ; les contractures des muscles psoas, des muscles de la cuisse ou de la jambe ; les ankiloses fausses ou vraies. —On voit, d'après l'énoncé des principales causes qui produisent la claudication, que cette infirmité est souvent un des symptômes d'une maladie très grave, et que dans beaucoup de cas elle doit être incurable ; qu'elle doit gêner la marche et rendre pénibles tous les exercices. Chez les enfants et les adolescents, surtout ceux qui sont d'une constitution très lymphatique, elle est fort souvent l'origine de déviations latérales de l'épine, commençant par la partie inférieure du rachis et présentant la convexité de la courbure du côté du membre inférieur malade. — La claudication est curable quand les maladies dont elle est un des symptômes sont elles-mêmes curables : dans les cas de courbures vertébrales, de déviations des genoux, de courbure des jambes, de renversement des pieds et de pied-bots, elle disparaît avec le redressement de la partie déformée.

V. Duval.

CLAUDIEN (Claudius), né à Alexandrie d'Égypte, figure au premier rang parmi les protégés du Vandale Stilicon, dont l'influence fut si grande et la fin si tragique sous le faible Honorius, empereur d'Orient (au commencement du ve siècle de l'ère vulgaire). Tribun et notaire, Claudien n'était pas un personnage sans importance à la cour impériale. Par la puissante intervention de Sérène (nièce de Théodose Ier, et femme de Stilicon), il épousa une héritière opulente d'une province d'Afrique. — Aux noces d'Orphée, dit la Fable, toutes les parties de la nature animée contribuèrent de quelques dons, et les dieux eux-mêmes enrichirent leur favori. Claudien n'avait ni troupeaux, ni vignes, ni oliviers; l'opulente héritière possédait tous ces biens : mais il porta en Afrique une lettre de Sérène, sa Junon, et il devint heureux (*Epist.* II, *ad Serenam*). — La statue de Claudien, élevée dans le forum de Trajan, atteste le goût et la libéralité du sénat de Rome. Du reste, Claudien a pour cet honneur la sensibilité d'un homme qui le mérite (*in præfat. Bell. get.*). L'inscription sur marbre fut trouvée à Rome dans le quinzième siècle, et dans la maison de Pomponius Lætus.—Claudien fut reconnaissant envers Stilicon : celui-ci sert toujours directement ou indirectement de texte au poète. Lorsque l'éloge de Stilicon devint un crime, Claudien se trouva exposé à la vengeance d'un courtisan puissant, qui ne pardonnait pas à l'esprit du poète de s'être exercé à ses dépens. Il avait comparé, dans une épigramme, les caractères opposés de deux préfets du prétoire de l'Italie, et fait contraster le repos innocent du philosophe qui donne quelquefois au sommeil, ou peut-être à l'étude, des heures destinées aux affaires publiques, avec l'activité d'un ministre avide et infatigable dans l'exercice de sa rapacité. « Peuples de l'Italie, dit Claudien, faites des vœux pour que Mallius veille sans cesse, et qu'Adrien dorme toujours. » Ce reproche doux et amical ne troubla point le repos de Mallius ; mais la cruelle vigilance d'Adrien épia l'occasion de se venger, et obtint sans peine des ennemis de Stilicon le sacrifice d'un poète indiscret. Claudien se tint caché durant le tumulte de la révolution, et, consultant plus les règles de la prudence que les lois de l'honneur, il envoya au préfet offensé un humble et suppliant désaveu en forme d'épître. Claudien déplore l'imprudence où l'entraîna une colère insensée, et, après avoir présenté à son adversaire les exemples de la clémence des dieux, des héros et des lions, il ose espérer que le magnanime Adrien dédaignera d'écraser un infortuné obscur, suffisamment puni par la disgrâce et la pauvreté, et profondément affligé de l'exil, des tortures et de la mort de ses amis les plus intimes. Quels qu'aient été le succès de cette prière et la destinée du reste de sa

vie, il est constant que, sous peu d'années, la mort réduisit le ministre et le poète à l'état d'égalité; mais le nom d'Adrien est presqu'inconnu, et on lit encore Claudien avec plaisir dans tous les pays qui ont conservé ou acquis la connaissance de l'idiome latin. Après avoir balancé avec impartialité son mérite et ses défauts, nous devons avouer que Claudien ne satisfait ni ne subjugue la raison. Il serait difficile de trouver dans ses œuvres un de ces passages qui méritent l'épithète de sublime ou de pathétique. On n'y rencontre point de ces vers qui pénètrent l'ame ou agrandissent l'imagination. Nous chercherions en vain dans ses poèmes l'invention heureuse ou la conduite ingénieuse d'une fable intéressante, ou la peinture juste et frappante des caractères et des situations de la vie réelle. Il publia en faveur de Stilicon beaucoup de panégyriques et de satires, et le but de ces compositions serviles se trouva d'accord avec le penchant qu'il avait à sortir des bornes de la vérité et de la nature. Il avait le rare et précieux talent d'ennoblir le sujet le plus ignoble, d'orner le plus sec, et de varier le plus monotone. Son coloris, surtout dans les descriptions, est brillant et doux; et il manque rarement l'occasion de déployer, souvent même jusqu'à l'abus, les avantages d'un esprit orné, d'une imagination féconde, d'une expression facile et quelquefois énergique, enfin d'une versification toujours abondante et harmonieuse. A cet éloge indépendant des accidents de temps et de lieu, nous devons ajouter le mérite particulier qui sut vaincre les circonstances défavorables de sa naissance. La vanité nationale a fait de Claudien un Florentin ou un Espagnol; mais la première épître de ce poète atteste qu'il était né à Alexandrie, en Égypte, dans le déclin des arts et de l'empire. Après avoir reçu une éducation grecque, il acquit, dans la maturité de son âge, la connaissance et l'usage de la langue latine, s'éleva au-dessus de ses faibles contemporains, et se plaça, après un intervalle de trois cents ans, au nombre des poètes de l'ancienne Rome.—Strada (*Prolusion.*, v, vi) le place en concurrence avec Lucrèce, Virgile, Ovide, Lucain et Stace. Balthasar Castiglione est son grand admirateur. Ses partisans sont très nombreux et fort passionnés; cependant les critiques sévères lui reprochent une profusion de fleurs exotiques et trop abondantes pour le dialecte latin. — Ses premiers vers latins furent composés sous le consulat de Probinus (l'an 395 de l'ère chrétienne). Outre ses poésies, qui existent encore, le poète latin a composé en grec les antiquités de Tarse, d'Anazarbe, de Béryte, de Nicée, etc. Il est plus aisé, dit à ce sujet un auteur célèbre, de remplacer la perte d'une belle poésie que celle d'une histoire authentique. — Jusqu'ici nous avons, à très peu de chose près, reproduit le jugement que Gibbon a porté sur le protégé de Stilicon. Une étude curieuse serait d'examiner l'importance de ses divers ouvrages comme documents historiques: ce serait un travail extrêmement utile, et qui n'a pas encore été fait sérieusement. — Il est extraordinaire aussi que dans un système d'études bien organisé, comme devrait être celui de nos collèges universitaires, on ne fasse pas connaître aux écoliers un poète tel que Claudien. Il est pourtant *indispensable*, pour l'ensemble de l'instruction, de donner au moins une idée générale des ouvrages de cet auteur et de l'utilité toute particulière qu'ils ont sous certains rapports. A. S—R.

CLAUSE. Le *Dictionnaire de l'académie* définit le mot *clause*, une disposition particulière faisant partie d'un traité, d'un édit, d'un contrat et de tout autre acte public ou particulier.—Le *Répertoire de jurisprudence* reproduit, mot pour mot, cette définition. Il ajoute que, « bien qu'il n'y ait régulièrement dans un acte que ce qu'on y met, il y a néanmoins certaines *clauses* qui sont tellement de l'essence des actes qu'on les regarde comme de style et qu'elles sont toujours sous-entendues. » Et, en effet, le code civil dit formellement (art. 1160),

« qu'on doit suppléer dans un contrat les *clauses* qui y sont d'usage, quoiqu'elles n'y soient point exprimées ». Et ce principe est si bien accrédité que, par opposition, on tient en général pour frauduleuse toute clause insolite; ce n'est toutefois qu'une présomption. — Lorsqu'une clause est susceptible de deux sens, on doit plutôt l'entendre dans celui avec lequel elle peut avoir quelqu'effet que dans le sens avec lequel elle n'en pourrait produire aucun. Telle est la disposition de l'art. 1157 du code civil; et, pour rendre cette distinction plus claire, l'article 1159 ajoute que ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'usage dans le pays où le contrat est passé. Toutes les clauses des conventions, dit l'art. 1161, s'interprètent les unes par les autres, en donnant à chacune le sens qui résulte de l'acte entier. Et enfin, l'art. 1162 veut que, dans le doute, la clause s'explique contre celui qui l'a stipulée et en faveur de celui qui s'est soumis à l'obligation. C'est en conséquence de ce principe que l'art. 1602, après avoir dit que, dans un contrat de vente, « le *vendeur* est tenu d'expliquer clairement ce à quoi il s'oblige », complète la pensée en ajoutant : « Tout pacte obscur ou ambigu s'interprète contre le vendeur ».—Les *clauses* n'étant, à vrai dire, que les *conditions* du contrat, on conçoit qu'elles doivent être aussi variées que les intentions des parties contractantes sont diverses; cependant elles peuvent être rangées dans un certain ordre d'idées, et, en effet, les jurisconsultes ont établi une sorte de classification générale. Ils distinguent donc :

1° La CLAUSE COMMINATOIRE, qui se dit d'une certaine peine qu'on stipule dans différents actes ou contrats, ou qui se trouve apposée, soit dans un testament, soit dans une loi, soit dans un jugement, contre ceux qui contreviendront à quelque disposition; laquelle peine n'est pourtant pas encourue de plein droit, et ne s'exécute pas toujours à la rigueur. L'expression *comminatoire* vient du mot latin *comminari*, qui signifie *menacer*.

2° La CLAUSE DÉROGATOIRE : celle-ci, quoique n'étant plus d'aucun usage, mérite une explication, à cause de sa singularité.—En général, par cette expression, *clause dérogatoire*, on ne peut entendre qu'une stipulation par l'effet de laquelle il est dérogé à quelqu'acte antérieur. Mais la *clause dérogatoire*, proprement dite, avait un résultat spécial, et, jusqu'à l'ordonnance de 1735, qui en a prohibé l'usage, elle a été fort employée dans les testaments. « Ceux qui craignaient, dit M. Guyot dans son *Répertoire*, que, dans la suite, ils ne se vissent obligés, par des considérations particulières, à changer les dispositions d'un premier testament, et qui voulaient néanmoins que ce testament fût exécuté, y mettaient une clause par laquelle ils ordonnaient que si, plus tard, ils venaient à faire un second testament, celui-ci n'aurait aucun effet, à moins qu'il ne contînt une certaine sentence ou de certaines paroles insérées dans le premier pour être l'indication de la véritable volonté du testateur. »—Cette explication ne nous paraîtrait pas très claire, si l'auteur n'avait pris soin de la compléter par un exemple : il nous rapporte donc qu'en 1672, Léonard Villotreys fit un testament par lequel il institua Marie Villotreys son héritière, et y inséra une clause dérogatoire qui était, *sancte Leonarde, ora pro nobis*, avec déclaration que s'il venait à faire un second testament, et que cette phrase n'y fût point répétée, il n'aurait aucune force ni valeur. Un second testament eut lieu en effet, et comme les mots sacramentels n'y furent pas textuellement exprimés, un grave procès en résulta, dont nous nous dispenserons de donner les détails, et que nous n'avons indiqué que pour mieux faire sentir la bizarrerie d'une disposition législative qui subsista cependant jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle.

3° La CLAUSE IRRITANTE. C'est celle qui annule tout ce qui serait fait au préjudice d'une loi ou d'une convention; on l'exprime assez ordinairement par ces termes : *à peine de nullité*, qui nous sem-

blent n'avoir pas besoin de commentaire.

4° La CLAUSE PÉNALE : c'est le nom que l'on donne à cette stipulation par laquelle, suivant l'art. 1226 du code civil, *une personne, pour assurer l'exécution d'une convention, s'engage à quelque chose, en cas d'inexécution.* Elle est la compensation du dommage que le créancier souffre par l'inexécution de l'obligation principale. — Cette définition de la clause pénale s'applique directement à l'espèce de *peine* que les jurisconsultes ont appelée *contractuelle*, parce que cette peine dérive, en ce cas, des stipulations mêmes du contrat. Elle est donc accessoire à l'obligation principale, de telle sorte qu'il faut, pour sa validité, que la première soit elle-même valable; et c'est ce que l'art. 1227 du code civil décide en termes exprès. Au contraire, ce même article prononce que la nullité de la clause pénale n'entraîne point celle de l'obligation principale; et l'on conçoit, en effet, que l'une n'étant que l'accessoire de l'autre, celle-ci puisse subsister indépendamment de celle-là. Il est une espèce particulière de clause pénale qui s'applique aux testaments, et qui, par ce motif, reçoit le nom de *peine testamentaire.* C'est ainsi qu'un testateur prononce des peines contre ses héritiers ou légataires, pour le cas où ils n'exécuteraient pas l'une ou l'autre de ses dernières volontés. — On conçoit qu'il est fort difficile de tracer des règles sur la validité de ces sortes de dispositions, puisqu'en général un testateur peut apposer à sa libéralité telle condition qui lui paraît convenable; mais il est évident que, de même qu'on rejette des contrats tout ce qui est ou impossible ou contraire aux bonnes mœurs, ou défendu par les lois, de même il faut effacer des testaments et regarder comme non écrites les clauses pénales qui ont pour objet des faits au-dessus de la capacité de l'homme, ou déshonnêtes, ou prohibés.

5° La CLAUSE RÉSOLUTOIRE. On appelle ainsi la condition qui, par son accomplissement, opère la révocation de l'obligation, et remet les choses au même état que si l'obligation n'avait pas existé. Elle ne suspend point l'exécution de l'obligation, dit l'art. 1183 du code civil; elle oblige seulement le créancier à restituer ce qu'il a reçu, dans le cas où l'événement prévu par la condition arrive. Ajoutons que la clause ou la condition résolutoire est toujours sous-entendue dans les contrats synallagmatiques (c'est-à-dire dans ceux qui contiennent des obligations réciproques), pour le cas où l'une des parties ne satisfera point à son engagement. (Art. 1184.)

Nous n'entrerons pas dans de plus grands développements sur la nature des clauses : on conçoit que si nous voulions en indiquer le nombre et en préciser les effets, nous serions obligé d'adopter les dimensions d'un *traité* véritable; car il est manifeste que les différentes *clauses* des actes n'étant pas autre chose que l'expression des volontés des parties, réglées ou modifiées par les dispositions des lois, il y aurait lieu de comprendre sous ce mot la généralité des contrats; mais tel n'est point l'objet de ce *Dictionnaire :* il a suffi d'expliquer les mots, d'énoncer les principes; et le but sera complété, si nous désignons la source où l'on pourra puiser une instruction plus étendue. Or, à cet égard, aucun livre ne peut mieux satisfaire ceux qui désirent apprendre que le célèbre *Traité des Obligations* du judicieux POTHIER. On sait que les auteurs du code civil se sont bornés à faire l'extrait de ce chef-d'œuvre pour en composer, sauf quelques modifications, le titre IIIe, du liv. 3e de ce code; et le savant écrit du modeste professeur est devenu la loi d'un grand empire. D....D.

CLAVECIN, instrument de musique à cordes de métal et à clavier, de la même nature que le piano. Dans le clavecin, la corde est attaquée et pincée par un brin de plume ou de cuir. Le son du clavecin ne peut recevoir aucune modification; pour corriger en quelque manière ce défaut, on a fait des clavecins à deux claviers, dont l'un ne met en jeu que la moitié des cordes de l'instrument. Le cla-

vecin est maintenant tout-à-fait abandonné. Le *piano* (*V.* ce mot) l'a remplacé avec d'immenses avantages. *Clavicembalo*, *cembalo*, sont les noms italiens du *clavecin*; le CLAVICORDE et l'ÉPINETTE sont de *petits clavecins* à une seule corde. (*V.* CLAVIER, ci-après, p. 463.) C.-B.

CLAVECIN OCULAIRE. Il a déjà été parlé de ce clavecin à l'article du P. CASTEL, qui en fut l'inventeur. Nous ajouterons seulement ici qu'avant lui un Allemand nommé Kestler avait trouvé ou cru trouver une analogie entre le son et les couleurs. Sur ce principe, le P. Castel, supposant que les sept couleurs produites par l'effet du prisme sur les rayons de la lumière se rapportaient exectement aux sept tons de la musique, construisit un clavecin oculaire, dont voici quelle était la gammme :

L'*ut* répondait	au bleu,
L'*ut dièse*	au céladon,
Le *ré*	au vert gai,
Le *ré dièse*	au vert olive,
Le *mi*	au jaune,
Le *fa*	à l'aurore,
Le *fa dièse*	à l'orangé,
Le *sol*	au rouge,
Le *sol dièse*	au cramoisi,
Le *la*	au violet,
Le *la dièse*	au violet bleu,
Le *si*	au bleu d'iris.

L'octave recommençait ensuite de même, à l'exception que les couleurs étaient plus claires. Le P. Castel prétendait par ce moyen, en faisant paraître successivement toutes les couleurs, procurer à l'œil la sensation agréable que font sur l'oreille la mélodie des sons de la musique et l'harmonie des accords.—A son imitation, l'abbé Poncelet voulut appliquer une saveur particulière à chacun des sept tons de la musique, et inventa l'*orgue des saveurs*, dont voici la gamme :

L'acide répondait	à l'*ut*,
Le fade	au *ré*,
Le doux	au *mi*,
L'amer	au *fa*,
L'aigre-doux	au *sol*,
L'austère	au *la*,
Le piquant	au *si*.

L'instrument était semblable à un buffet d'orgue portatif, dont le clavier était disposé, comme à l'ordinaire, sur le devant. L'action de deux soufflets formait un courant d'air continu ; cet air était porté par un conducteur dans une rangée de tuyaux acoustiques. Vis-à-vis ces tuyaux était disposé un pareil nombre de fioles, remplies de liqueurs qui représentaient les saveurs primitives ou les tons savoureux. E.

CLAVELÉE, CLAVEAU et CLAVELISATION. Le premier de ces noms a été donné à une maladie éruptive et contagieuse qui attaque les bêtes à laine, et qui ressemble beaucoup à la petite-vérole. Le deuxième est employé tantôt comme synonyme de *clavelée*, et tantôt comme désignant le *virus* renfermé dans les pustules de cette maladie. Cette dernière acception a été proposée par M. Odier, qui a judicieusement différencié la maladie, 1° du virus qui la produit et la propage, 2° de l'opération chirurgicale par laquelle on l'inocule volontairement, et qui a reçu le nom de *clavélisation*. Ces mots sont dérivés du latin *clavus*, clou (*V.* ce mot), à cause de la forme des boutons qui caractérisent cette éruption. — Le virus claveleux ou claveau est considéré comme la cause de la maladie éruptive propre aux moutons. Les recherches chimiques n'ont rien appris sur sa nature, comparée à celle du virus de la vaccine et de la petite-vérole. Les expériences de M. Godine, qui, ayant inoculé la petite-vérole sur deux brebis, a fait développer la clavelée, prouvent l'analogie de ces deux virus. Celles de M. Voisin ont eu pour résultat que la vaccination des moutons ne les préserve point de la clavelée, et que le virus de la clavelée inoculé à l'homme n'agit point comme le vaccin. — L'origine de cette maladie est encore plus obscure que celle de la petite-vérole. Suivant quelques auteurs, cette origine se confondrait avec celle de la maladie particulière aux chevaux, et connue sous le nom d'*eaux aux*

jambes. Les causes, les symptômes, le traitement de la clavelée, et les résultats des autopsies cadavériques, sont exposés avec tous les détails convenables dans les traités de médecine vétérinaire et dans l'histoire des *épizooties*. (*V.* ce mot.) Nous nous bornerons à indiquer les moyens préservatifs, soit pour empêcher la maladie de pénétrer dans les bergeries, soit pour en diminuer les ravages. 1° Les agneaux nécessaires pour recruter les troupeaux doivent être élevés par les propriétaires eux-mêmes, ou ne seront pris que dans des troupeaux connus; 2° les hommes, les animaux, et même les substances inanimées qui ont séjourné dans le foyer de la contagion seront écartés soigneusement; 3° on ne conduira jamais le troupeau sain sur les pâturages ou sur les routes fréquentées par des troupeaux infectés, et si l'on y est forcé, on ne les y fera passer que le matin, lorsque les effets du virus sont émoussés par la rosée. Il faut aussi ne jamais le faire passer sous le vent du troupeau attaqué, si la distance est moindre de cent toises.—La séparation des bêtes saines de celles qui ne le sont point, le sacrifice des individus les premiers atteints; faire baigner à grande eau plusieurs jours de suite, si le temps le permet, tous les animaux qui ont été exposés aux effets de la contagion; la propreté des personnes chargées de pénétrer dans la bergerie pour soigner les bêtes malades, les plus grandes précautions de leur part pour ne point porter au dehors les levains contagieux; éviter l'entassement des bêtes malades, diminuer la nourriture des bêtes saines, qui, ayant le plus d'embonpoint, sont le plus tôt et le plus gravement affectées; le renouvellement de l'air de la bergerie, le lavage d'abord avec une forte brosse trempée dans l'eau bouillante de tous les objets sur lesquels le virus a pu passer, ensuite avec l'eau de chaux; enfin, les fumigations avec le chlore, sont les moyens préservatifs dont la raison et l'expérience ont démontré l'importance et l'efficacité. L—T.

CLAVICULE en latin *clavicula*, du mot *clavis*, clé. On désigne sous ce nom un des os de l'épaule de l'homme, placé au-dessus et en avant de la poitrine, entre le sternum et l'éminence acromion de l'omoplate, et contourné en *S* italique. Cet os est prismatique et triangulaire dans ses deux tiers internes, et aplati dans sa partie externe. Il est moins courbé et plus long dans la femme que dans l'homme. La clavicule, quoique solidement unie au sternum et à l'omoplate, et située presque immédiatement sous la peau, est fréquemment exposée aux luxations et aux fractures, soit directes, soit par contrecoup. Elle donne attache à plusieurs muscles et aux ligaments qui l'assujettissent aux os voisins. Dans les grands mouvements du bras et de l'épaule, elle remplit l'office d'arc-boutant. En raison de sa position sous la peau, cet os forme une saillie longitudinale, qui, plus marquée chez les personnes maigres, circonscrit en dehors et en avant l'espace creux triangulaire du bas du cou, qu'on nomme vulgairement les *salières*.—En anatomie comparée, cet os conserve son nom chez tous les mammifères qui en sont pourvus. Chez les oiseaux, il prend celui d'*os furculaire* ou en *fourche*, parce que les deux clavicules, droite et gauche, soudées de très bonne heure, ont cette forme. Quelques auteurs ont regardé comme une seconde clavicule l'os de l'épaule des oiseaux, qui s'articule avec le sternum, et pour le distinguer de la clavicule furculaire ou acromiale, ils l'ont désigné sous le nom de *clavicule coracoïdienne*. (*V.* Epaule.) Dans les reptiles, les clavicules offrent de nombreuses variations, et la détermination de cet os présente en général des difficultés qui n'ont point encore été levées. On le nomme encore *os furculaire*, quoiqu'il n'en ait point la forme dans toute cette classe d'animaux. La clavicule coracoïdienne, qui existe dans tous les reptiles pourvus de membres, manque cependant dans les crocodiliens. Les poissons, dont la ceinture scapulaire ou épaule se prolonge sous la gorge ont aussi un os claviculai-

re analogue à celui des mammifères et à l'os furculaire des oiseaux et des reptiles, avec cette différence que le côté concave de la fourche est du côté de la queue, et non vers la tête, comme chez l'oiseau. Parmi les mammifères, l'échidné et l'ornithorhynque sont remarquables en ce que leurs clavicules furculaire et coracoïdienne ressemblent à ces mêmes os que nous avons vus exister dans l'épaule des reptiles. Envisagé sous le point de vue physiologique dans toute la série des animaux vertébrés, la clavicule subit toutes les modifications de structure qu'exige la variété des fonctions des membres antérieurs qui agissent avec plus ou moins d'aptitude dans tous les genres de locomotion terrestre aquatique et aérienne, dans la préhension des corps, et surtout dans les grands efforts pour surmonter ou vaincre des résistances. Dans cette étude, il est indispensable d'être familiarisé avec la connaissance des mœurs de ces animaux, si l'on veut procéder avec succès à des déterminations exactes. Lorsque la clavicule paraît manquer dans les animaux vertébrés, qui ont des membres évidents ou seulement des vestiges de ces appendices, on peut encore constater son existence comme pièce osseuse ou cartilagineuse, et lorsqu'elle paraît avoir disparu tout-à-fait, on observe encore dans certains cas un *raphé* (mot grec, ligne saillante qui ressemble à une *couture*), fibreux ou tendineux, qui en est le vestige. L'existence de cette partie du squelette des vertébrés a fourni des caractères aux zoologistes, qui ont admis des animaux *claviculés*, *subclaviculés* ou *non claviculés*.—Sous le nom de CLAVICULE, les naturalistes ont aussi désigné, 1° la columelle des coquilles spirales, 2° les pointes des oursins, et 3° le premier article des bras ou pattes antérieures des insectes à six pieds. L—T.

CLAVI-CYLINDRE, instrument de musique, inventé par Chladni, qui le fit entendre aux membres des classes des sciences physiques et mathématiques de l'institut. Cet instrument était à touches, il avait la même forme à peu près que le piano, et l'étendue du clavier était de quatre octaves et demie. Pour jouer de cet instrument, on faisait tourner un cylindre de verre placé dans la caisse ; le cylindre, en abaissant les touches, faisait frotter contre sa surface les corps qui produisaient les sons ; il était nécessaire de mouiller le cylindre avant de s'en servir. Cet instrument avait de l'analogie, quant à la qualité et au timbre du son, avec *l'harmonica* ; mais il possédait une propriété précieuse, celle de donner des sons filés qu'on pouvait, en pressant plus ou moins la touche, graduer à volonté et par les nuances les plus insensibles. Chladni reçut les approbations les plus flatteuses pour son invention, qu'il perfectionna depuis à plusieurs reprises ; il est à regretter qu'aucun facteur d'instrument n'ait cherché à mettre à exécution ses idées. F. D.

CLAVIER. On appelle ainsi l'assemblage de toutes les touches du piano, de l'orgue, lesquelles représentent tous les sons qui peuvent être employés dans l'harmonie. — L'orgue est l'instrument à touches le plus ancien : ces touches étant destinées à ouvrir et à fermer les portes au vent, on leur donna d'abord le nom de *clés* (*claves*), d'où dérive *clavier*. Quelques-uns veulent qu'on les ait appelées ainsi à cause de leur forme échancrée par un bout, qui les fait ressembler à de véritables clés antiques. La première de ces étymologies doit être préférée, avec d'autant plus de raison que l'on donne aujourd'hui le même nom métaphorique de clés aux petites soupapes de métal adaptées à la flûte, à la clarinette, etc., et dont l'office est absolument le même que celui des touches de l'orgue. — Le clavecin, inventé long-temps après l'orgue, reçut par analogie le nom latin de *clavicembalum*, et l'épinette celui de *clavicordium*, parce qu'ils avaient des claviers. Les Anglais donnent encore aux touches du piano et de l'orgue le nom de *key* (clé). — Les instruments à clavier sont l'orgue, le piano, le clavecin, la vielle ; les carillons ont aussi des claviers. Celui du piano a maintenant six

octaves, qui commencent au *fa*, ou bien à l'*ut*, si le clavier est de six octaves et demie.—On appelle aussi clavier la portée générale ou somme des sons de tout le système qui résulte de la position relative des sept clés. CASTIL-BLAZE.

CLAVI-LYRE, instrument de musique, inventé vers 1820 à Londres, par un artiste nommé Batteman. C'est une espèce de harpe à touches, dont les cordes sont posées perpendiculairement au-dessus du clavier. On a construit depuis quelques années, à Paris, plusieurs instruments du même genre, auxquels on a donné le nom de *clavi-harpe*. Le son en est doux et agréable, et le toucher facile : toutefois, je crois que l'art gagne peu à ces inventions, qui consistent à accommoder tous les instruments au talent des pianistes, sous les doigts desquels ils ne sauraient produire les mêmes effets que lorsqu'ils sont entre les mains d'artistes qui en ont fait une étude particulière. F.D.

CLAVIUS (CHRISTOPHE), naquit à Bamberg, ville de Franconie, en 1537, fit de brillantes et rapides études, et se distingua principalement dans les mathématiques, tellement que ses contemporains l'appelaient l'*Euclide du* XVIe *siècle*. Les jésuites, chez lesquels il avait fait profession, l'envoyèrent à Rome, où, en 1681, il fut chargé par le pape Grégoire XIII des principales opérations de la réforme du calendrier. Clavius s'acquitta de ce travail avec succès; néanmoins, il eut à réfuter les critiques injustes de plusieurs de ses contemporains, tels que Scaliger et le cardinal du Perron. — Les modernes lui ont rendu la justice qui lui était due ; ils conviennent que si le calendrier grégorien est entaché de quelques défauts, il faut les attribuer en très grande partie aux difficultés de plus d'une espèce que son auteur avait à surmonter; ils avouent en outre que Clavius fit preuve de beaucoup d'adresse et de sagacité dans cette importante opération. — On a de ce mathématicien des traités d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie, une traduction d'Euclide fort estimée, avec des remarques trop prolixes ; un traité de gnomonique, beaucoup trop diffus et dépourvu de méthode et de clarté, etc.—Enfin, le plus important de ses ouvrages, celui qui a fait sa réputation, c'est l'*Explication du calendrier grégorien*, publié à Rome en 1603, in-f°, par ordre du pape Clément VIII. Les originaux de tous ces ouvrages sont en latin. —Clavius mourut à Rome dans le collége des Jésuites, le 6 février 1612, à l'âge de 75 ans. T.

CLAYON, CLAYONNAGE. (*Voy.* CLAIE.

CLÉ. Ce mot, que l'on écrivait autrefois *clef*, vient du mot latin *clavis*, d'où dérive également les mots CLAVISS et CLAVICULE. (*Voyez* ci-dessus ces mots). La *clé* est d'un usage très ancien, on s'en servait avant la guerre de Troie: il en est parlé dans la *Genèse* et dans les livres des Juges. Les clés des Romains étaient en bronze, celles que l'on fait maintenant sont ordinairement en fer. Ce petit instrument, que l'on emploie pour ouvrir et fermer les serrures, se compose d'un *anneau*, d'une *tige*, et d'un *panneton*, qui est fendu ou percé de différentes manières, suivant que le demande la confection de la serrure et des *gardes* qui y sont placées. La multiplicité de ces gardes oblige quelquefois à refendre tellement la *clé* qu'elle perd beaucoup de sa solidité : aussi, depuis quelques années le serrurier Fichet a-t-il inventé une serrure dont la clé est très simple et très solide, le panneton n'ayant aucune fente, mais seulement plusieurs *crans* qui soulèvent successivement des *gardes mobiles* dans la serrure, lesquelles retombent à mesure que la clé est passée, et rendent impossible l'usage d'aucune autre clé que celle même qui a été faite pour ouvrir cette serrure. — Malgré le perfectionnement des arts, on ne fait plus maintenant de clé dont la tige et l'anneau soient aussi riches et ornées aussi délicatement que celles dont on faisait usage sous les règnes de Henri IV, de Louis XIII et Louis XIV.— On nomme *clé forée* celle dont la tige est creusée, et *clé bénarde* celle

qui est terminée par un bouton. Lorsque quelque chose gêne le mouvement d'une serrure, si l'on emploie trop de force, on peut *fausser* sa clé. Une clé faite pour ouvrir une serrure à l'insu de son maître est une *fausse clé*, l'usage en est criminel, et puni des travaux forcés. La simple altération d'une clé est un délit punissable de trois mois à deux ans de prison, quand même on n'en aurait pas fait usage. — Chez les Romains, le mari faisait présent d'un trousseau de clés à sa femme, à l'instant où elle entrait dans la maison. Il les lui reprenait au moment du divorce. — On nomme également *clés* des instruments particuliers qui servent à tourner des vis dans certains meubles, comme couchettes, armoires, on pour des pianos, pistolets, fusil à vent, ou bien pour ouvrir et fermer des robinets. Enfin, on donne aussi le nom de *clé* à la pièce que l'on met en dernier pour forcer les embauchoirs de bottes ou de souliers. — Les *clés*, ainsi que cela vient d'être dit, étant destinées à fermer différents objets, on s'est servi du même mot pour désigner, dans un ceintre ou dans une arcade, la pierre que l'on place en dernier, et qui, fermant la voûte, presse et affermit tous les voussoirs, et donne la possibilité d'enlever les échafaudages qui jusque là avaient servi à soutenir pendant la construction chacun des claveaux de la voûte. Dans une simple arcade, la clé est d'une seule pierre, tandis que dans une voûte en berceau la clé est composée de toutes les pierres qui forment la longueur de la voûte. Dans une voûte en arc de cloître, c'est-à-dire celle qui est formée de quatre parois se réunissant au milieu, la clé est taillée en croix. On sent bien que lorsque l'on construit une voûte la clé ne peut être taillée que lorsque tous les voussoirs se trouvant placés, il est possible de prendre exactement la mesure de l'espace qui reste vide, afin de le remplir avec justesse. Ces *clés*, dans les arcades, varient extérieurement de forme, et sont plus ou moins ornées suivant l'usage du bâtiment et la nature de l'ordre d'architecture. Dans les ordres toscan et dorique, la clé n'a souvent point de saillie : lorsqu'on lui en donne, on la nomme *clé en bossage*, ou en *pointe de diamant*. Dans l'ordre ionique, la clé est souvent chargée de nervures avec enroulement en manière de console ; dans l'ordre corinthien, elle est enrichie de feuillages, de rosaces ou d'autres ornements. On donne le nom de *clé à crossette* à celle qui a la forme d'un T, de sorte que, s'appuyant sur les deux derniers voussoirs, elle se trouve réellement composée de trois pierres, qui, réunies, ferment la voûte avec plus de solidité. — Dans l'architecture moresque, on faisait souvent usage de clé pendante, c'est-à-dire que la clé de la voûte était chargée d'un ornement qui descend plus bas que les voussoirs qui forment le sommet de la voûte. Un des exemples les plus extraordinaires de clé pendante est celle que l'on voit à Saint-Etienne-du-Mont à Paris, puisqu'elle descend de quinze pieds en contre-bas. On en voit aussi plusieurs dans des voûtes extérieures de l'église Saint-Ouen à Rouen. — Dans quelques monuments antiques, on voit des clés ornées de figures allégoriques : les plus remarquables sont celles des arcs de Titus, de Constantin et de Septime-Sévère.

On emploie aussi figurément le mot CLÉ dans plusieurs circonstances : ainsi, autrefois, lorsqu'un prince faisait son entrée dans une ville, les magistrats lui en offraient les clés, comme un témoignage de sa souveraineté. Dans une place assiégée, et lors de sa reddition, les magistrats portaient au général les clés de la ville comme une preuve de leur soumission. Jésus-Christ voulant montrer la prééminence qu'il accordait à St. Pierre, comme chef de l'église, lui dit qu'il lui donnerait les clés du royaume des cieux, et depuis on a souvent parlé des *clés de St. Pierre*, des *clés du paradis*, des *clés de l'enfer*. — Lorsque un oiseau sort furtivement de sa cage, on dit qu'il a pris la *clé des champs* ; et lorsqu'un locataire quitte les lieux sans payer, on dit qu'il a mis la *clé sous la porte*. On dit

encore que la grammaire est la *clé des sciences*, parce qu'en effet, c'est par cette étude que l'on doit commencer toute éducation. Lorsque l'on écrit en chiffres ou avec des caractères particuliers, on donne le nom de *clé* à l'espèce de table ou de dictionnaire par le moyen duquel on peut déchiffrer cette correspondance. On dit qu'une personne a la *clé* d'une affaire, pour désigner qu'elle en connaît tous les secrets. — C'est encore dans ce sens que l'on dit avoir la *clé* d'un roman ou d'un ouvrage dans lequel les personnages sont désignés sous des noms supposés, tels que dans *Gargantua*, *Cyrus*, le *Catholicon d'Espagne*, l'*Euphormion* de Barclay, l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de Bussy-Rabutin; les *Amours du grand Alcandre*, les *Caractères* de La Bruyère, les *Lettres* de Saumaise, Scaliger, Casaubon, etc.

Duchesne aîné.

On appelle clé, en musique, un caractère qui se met au commencement d'une *portée*, pour déterminer le degré d'élévation de cette portée dans le clavier général, et indiquer les noms de toutes les notes qu'elle contient dans la ligne de cette clé. Ce caractère, en faisant connaître les noms et les degrés d'intonation que l'on doit donner aux notes, ouvre pour ainsi dire la porte du chant, et c'est à cause de ce sens métaphorique qu'il a reçu le nom de *clé*. — Le nombre des clés est de sept, comme celui des notes de la gamme; il ne saurait être moindre, ni plus fort; savoir, deux clés de *fa*, quatre clés d'*ut*, une clé de *sol*.—On se servait autrefois d'une huitième clé, celle de *sol* sur la première ligne; mais on l'a supprimée comme inutile, ses résultats étant les mêmes que ceux de la clé de *fa* quatrième ligne. — Le nombre des clés est encore égal à celui des voix. Il existe entre elles la différence d'une tierce, qui se rencontre aussi dans le diapason d'une voix à celle qui la suit immédiatement; par ce moyen, on peut maintenir chaque voix dans l'étendue de la portée, sans avoir recours trop souvent aux lignes additionnelles. Ainsi la clé de *sol* présente le diapason du premier dessus; la clé d'*ut* sur la première ligne, celui du second dessus; la clé d'*ut* sur la deuxième ligne, celui du contralte de femme; la clé d'*ut* sur la troisième ligne, celui de la haute-contre ou *contraltino*; la clé d'*ut* sur la quatrième, celui du ténor; la clé de *fa* sur la troisième ligne, celui du baryton concordant ou basse-taille; enfin, la clé de *fa* sur la quatrième ligne représente le diapason de la voix de basse, la plus grave de toutes.— La clé de *fa* sur la troisième ligne est abandonnée, et l'on a pris l'habitude d'écrire les parties de baryton sur la clé de basse. La clé d'*ut* sur la seconde ligne sert encore pour le cor en *fa*, le cor anglais; les parties de contralte s'écrivent sur la clé d'*ut*, sur la troisième ou la première ligne. On se sert néanmoins de ces deux clés pour la transposition. — Les partitions avec accompagnement de piano ne présentent assez ordinairement que deux clés pour les parties vocales, celles de *sol* et de *fa*: dans ce cas, le ténor chantant à l'octave basse, remet la note à son véritable diapason. Quelquefois la partie de basse est écrite sur la clé de *sol*, et c'est un défaut plus grave, cette notation vicieuse gêne considérablement le chanteur. — On est convenu encore de se servir de la clé de *sol* pour la guitare et certains traits de violoncelle, comme pour la voix de ténor l'oreille entend l'octave basse du passage noté.—Montéclair, Lacassagne, Framery, et Grétry ensuite, ont proposé la réforme de cinq ou six de ces clés, qu'ils regardent comme inutiles. Le nombre des clés est égal à celui des notes, qui, par son imparité, fait rencontrer sur la ligne la note qui se trouve entre les lignes à son octave. Par ce moyen, on dit *ut* sur toutes les lignes et dans tous les interlignes; ce qui est indispensable pour la transposition. — Les sept clés représentent encore les diapasons des sept voix, et donnent la faculté de renfermer dans les lignes les chants destinés à chacune d'elles. Depuis que l'on écrit la partie de baryton sur la clé de basse,

presque toutes les notes en sont rejetées au-dessus des lignes, ce qui augmente le travail du copiste et fatigue le lecteur. — Les personnes qui se livrent à la culture de la voix et du piano peuvent se borner à la connaissance de deux clés et même d'une seule si elles s'accompagnent avec la guitare : le système proposé par Grétry ne leur serait aussi d'aucune utilité. Quant aux chefs d'orchestre, aux pianistes accompagnateurs, qui doivent posséder également les sept clés, leur réduction leur créerait des difficultés plus grandes à cause de l'uniformité des signes, qui les empêcherait de distinguer des parties ayant toutes la même physionomie. — Les sept clés ne renferment réellement que trois octaves dans leur domaine, mais on ajoute aux notes rejetées hors de la portée des fragments de ligne qui marquent leur position relative avec celles du milieu de la portée et leur degré d'élévation ou d'abaissement. Comme ces fractions de ligne se multiplient trop dans les deux octaves aiguës qui excèdent la région de la clé de *sol*, on note à l'octave basse tous les passages qu'il serait trop difficile de lire dans leur position naturelle, et le signe 8ᵉ, suivi d'un trait, indique cette transposition, qui finit à l'endroit où le trait s'arrête, soit que l'on ait écrit ou non le mot *loco*. Ce signe est très fréquent dans la musique de piano, de harpe, de flûte, de violon.

On appelle encore CLÉ une espèce de croix de fer percée par l'un de ses bouts d'un trou carré dans lequel on fait entrer la tête des chevilles de la harpe, du piano, pour monter ou lâcher les cordes. La clé qui sert pour le piano est surmontée d'un crochet, au moyen duquel on boucle la corde afin de pouvoir l'accrocher aux pointes qui doivent la retenir. On lui a donné la forme d'un petit marteau, pour frapper les chevilles quand elles ont besoin d'être enfoncées et raffermies.

CLÉS, soupapes de métal, adaptées à certains instruments à vent, tels que le hautbois, la flûte, le basson, pour ouvrir ou fermer les trous que leur position rend inaccessibles aux doigts. (*Voy.* CLAVIER.) CASTIL-BLAZE.

CLÉLIE. C'était l'une des dames romaines qui furent données en ôtage à Porsenna, lorsque, protecteur des Tarquins, il exigeait à main armée leur rétablissement. La fierté de Clélie fut révoltée de se trouver ainsi sous la dépendance d'un roi, tandis que Rome libre n'obéissait qu'à ses lois. Elle ne crut pas manquer à la foi des traités en sortant d'une espèce d'esclavage qui blessait la dignité du nom romain. Quoique l'armée des Toscans fût campée sur les bords du Tibre, et que l'on veillât avec soin à la garde des ôtages, Clélie assemble toutes les dames romaines qui partageaient sa destinée, leur parle avec chaleur de la dégradation où elles se trouvent, et de l'insulte faite à son pays. On l'écoute avec transport ; elle se met à leur tête, et, traversant le camp sans être reconnue, elle s'élance dans le fleuve avec ses compagnes, qu'elle rend à leur famille. Rome applaudit à cette généreuse résolution ; mais, fidèle au traité, elle les renvoie à Porsenna, qui les redemande pour tirer vengeance de leur parjure. Clélie, qui croyait en avoir assez fait pour sa gloire, retourna sans crainte dans le camp d'un ennemi qui avait droit de la punir. Sa confiance désarma le monarque toscan, qui, saisi d'admiration, avoua que l'action de Clélie avait quelque chose de plus héroïque que le fanatisme de Mucius Scævola et la témérité désespérée d'Horatius Coclès. Elle fut rendue à la liberté, et à sa mort les Romains lui érigèrent une statue équestre sur la voie Sacrée : c'est le premier monument de cette espèce que l'on ait élevé aux femmes. F. R.

CLÉLIE est aussi le nom d'un roman fameux de Mlle de Scudéry, dont il sera parlé à l'article de cette femme auteur.

CLÉMATITE, en latin *clematis* (fait du grec *klêma*, branche de vigne grimpante) ; genre de plantes qui contient un grand nombre d'espèces, toutes d'une beauté remarquable par leurs fleurs et l'ensemble de leur feuillage. Les plus belles

clématites sont : la *clématite du Japon*, celles *de Virginie* et *d'Espagne* ; les clématites *aristée*, à *fleurs crépues*, *toujours verte*, à *grand calice*, *droite*, à *feuilles entières*, à *bractées*, etc., qu'un véritable amateur doit posséder toutes dans sa collection. Mais c'est surtout la *clématite odorante* (*C. flammula*), qui mérite une place dans toutes les localités, qu'elle embellit par une excessive abondance de fleurs en grappes blanches et odoriférantes, à tel point qu'elle impregne l'air d'alentour, à de très grandes distances, de l'odeur la plus suave. La clématite odorante, très peu difficile sur la terre, doit être plantée sur divers points des jardins d'ornement; elle va très bien dans les coins de la cour de la maison, au pied des arbres qui composent les avenues des maisons de plaisance, autour desquels elle s'attache avec ses vrilles, et s'élève, sans les fatiguer, à 25 pieds de hauteur et plus. Cette plante, très commune, se multiplie avec une grande facilité. Il faudra désormais joindre à cette clématite une autre clématite odorante, qui n'en est peut-être qu'une variété, à fleurs plus grandes et légèrement teintes de rose en dehors, qui est connue sous le nom de *clematis fragrans*, et que le botaniste Persoon appelle *clematis rubella*.— Les clématites se multiplient par la séparation de leurs pieds ou par leurs semences.

C. Tollard aîné.

CLÉMENCE, vertu qui fortifie le pouvoir en le faisant aimer : il est vrai que l'exercice en est rare dans les temps de révolution. Comme c'est à la possession du pouvoir que tendent tous les efforts, le triomphe se montre d'abord féroce et impitoyable. Dans ces tristes jours, on fait beaucoup trop attention aux hommes; et pour n'avoir pas à les rencontrer encore comme ennemis, on les frappe sans songer qu'ils ne sont que l'expression d'idées qui restent plus puissantes, parce qu'on leur a donné l'avantage d'avoir enfanté des martyrs. Aussi peut-on affirmer que jusqu'ici toute grande révolution ne s'est terminée en Europe que par la clémence : c'est un dénouement inévitable. En effet, depuis plusieurs siècles, toutes les commotions violentes entre les princes et les peuples ont été ou intellectuelles ou morales. Les supplices ne sont alors intervenus qu'à titre d'accidents; ils ont pu retarder certains résultats; mais ces derniers ont toujours été réalisés à l'heure où la société en avait besoin. Les révolutions ne sont donc irrévocablement closes que par la clémence, qui est la démission officielle de la force, ayant même pour elle la justice légale. Les partis, ces vastes collections d'hommes, ne deviennent gouvernement que du jour où ils se purifient par la clémence. Dans l'ancienne société, on pouvait parler de la clémence paternelle, tant les droits du chef de la maison étaient redoutables! —Depuis longues années, la tendresse a remplacé le pouvoir dans la famille; un père, au lieu d'être rempli de *clémence*, est plein de *pardon*. Saint-Prosper.

Les anciens avaient fait une divinité de la *Clémence*, et Plutarque dit même qu'il fut question de bâtir un temple à la *clémence de César*. On sait qu'un des plus beaux opéras de Métastase a pour sujet et pour titre la *Clemenza di Tito*. Stace (liv. XIIe de la *Thébaïde*), et Claudien (*Panégyrique de Stilicon*), disent qu'on ne faisait point de tableaux ni de statues de la *Clémence*, « parce que cette déesse ne veut habiter que dans les cœurs. » De son nom ont été faits les noms d'hommes et de femmes : Clémence, Clément et Clémentine.—L'adjectif clément, qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, avait un peu vieilli, comme le témoigne le *Dictionnaire de Trévoux*, et n'avait point de féminin, a repris faveur depuis, et s'emploie parfaitement dans les deux genres. Ce mot nous vient directement du latin *clemens*, comme clémence de *clementia;* mais tous deux ont pour racine première le mot grec *kliné* (en latin *inclinamentum*), fait du verbe *klinô* (en latin *inclinare*, *flectere*), qui signifie fléchir, parce que la clémence, ou l'homme naturellement disposé à la clémence, se laisse aisément fléchir par les prières.— Par opposition, et pour mar-

quer l'absence de cette vertu, on a fait le mot INCLÉMENCE (en latin *inclementia*), qui ne se dit guère, selon le *Dictionnaire de l'académie*, que dans les phrases ou façons de parler suivantes : l'*inclémence* (pour la rigueur) *de l'air, du temps, de la saison*. Il ajoute qu'en poésie on dit l'*inclémence des dieux*. C'est Racine qui, le premier, s'est servi de cette locution, quand il fait dire par Ulysse à Achille, dans *Iphigénie* (act. I, sc. 2):

> O ciel! pour un hymen quel temps choisissez-vous?
> Tandis qu'à nos vaisseaux la mer toujours fermée
> Trouble toute la Grèce et consume l'armée;
> Tandis que pour fléchir l'*inclémence* des dieux
> Il faut du sang peut-être, et du plus précieux,
> Achille seul, Achille à son amour s'applique!

Sur quoi, le P. Bouhours, dans ses *Remarques nouvelles sur la langue française*, fait l'observation que Racine aurait pu mettre la *colère des dieux*; mais qu'il a cru sans doute le mot *inclémence* plus beau et plus poétique, et qu'il est à croire qu'avec le temps ce mot pourra passer de la poésie à la prose. Voltaire, qui s'est servi de la même locution, en faisant dire à *OEdipe* (sc. 5ᵉ, act. II) :

> Je vais, je vais moi-même, accusant leur silence,
> (*le silence des dieux*)
> Par mes vœux redoublés fléchir leur *inclémence*.

Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique* (au mot *Dictionnaire*), veut qu'il soit ridicule à un historien d'écrire l'*inclémence des airs*, « parce que, dit-il, ce terme d'*inclémence* a son origine dans la colère du ciel, qu'on suppose manifestée par l'intempérie, les dérangements, les rigueurs des saisons, la violence du froid, la corruption de l'air, les tempêtes, les orages, les vapeurs pestilentielles, etc., et qu'ainsi donc, *inclémence*, étant une métaphore, est consacrée à la poésie. » Mais cette opinion n'a pas prévalu; cette métaphore, avec beaucoup d'autres, a passé du langage poétique dans la prose, et le premier n'a plus guère aujourd'hui que la rime pour se distinguer de la dernière. Une remarque fort juste de Geoffroy, dans son *Commentaire* sur Racine, porte sur l'impropriété du mot *inclémence*, associé à l'idée de Dieu, qui ne peut avoir ni vice ni passion; on ne devrait donc se servir de cette expression qu'en parlant des dieux du paganisme, que l'on nous dépeint injustes, capricieux et cruels. Du reste, l'emploi de ce mot s'est beaucoup étendu depuis. On dit aujourd'hui l'*inclémence* comme on pourrait dire la *clémence* du roi, et Delille, dans son poème de la *Conversation* (ch. I), a même dit:

> L'un conte son cartel, un auteur ses succès,
> Ou l'*inclémence* du parterre.

Quant au qualificatif INCLÉMENT, qui existe dans la langue latine (*inclemens*), laquelle en a même formé un adverbe (*inclementer*), il est également entré dans l'usage, quoique l'*Académie* ne lui ait pas encore donné droit de cité, ce qu'elle fera sans doute dans la prochaine édition de son *Dictionnaire*. On dit fort bien le *ciel inclément*, et l'analogie réclame l'adoption de ce mot, comme l'a fort bien fait remarquer Pougens, dans son excellent *Vocabulaire des nouveaux privatifs français*. E. H.

CLÉMENCE - ISAURE. (*Voyez* ISAURE.)

CLÉMENCET (D. CHARLES), religieux bénédictin, de l'illustre congrégation de Saint-Maur, naquit à Painblanc, diocèse d'Autun, en 1703. Après avoir fait ses humanités chez les PP. de l'Oratoire de Beaune, et sa philosophie chez les dominicains de Dijon, il entra dans la congrégation de Saint-Maur le 7 juillet 1723, fut pendant quelque temps professeur de rhétorique à Pont-Levoy, et vint de bonne heure se fixer à Paris dans le monastère des Blancs-Manteaux, où il mourut le 5 avril 1778. — D. Clémencet partagea tous les instants de sa vie entre ses devoirs religieux et le travail le plus assidu. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque surtout l'*Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et anciens monuments depuis la naissance de Jésus-Christ.* (Paris, 1750, in-4.) Cet ouvrage, dont un autre religieux, D. Maur Dantine, avait

eu la première idée, est devenu, en passant par les mains de dom Clément, le monument le plus remarquable de l'érudition du XVIIIe siècle; nous y reviendrons à l'article de ce dernier. Les autres ouvrages de Clémencet qu'il faut citer sont : en 1750, le 10e, et en 1759 le 11e volume de l'*Histoire littéraire de la France*, *l'Histoire des vies et des écrits de saint Bernard et de saint Pierre le Vénérable*, dans le 12e volume du même recueil; enfin son édition des *OEuvres de saint Grégoire*, restée incomplète, mais à laquelle il consacra 15 années de travail, et qu'il avait collationnée sur plus de 40 manuscrits. A. T.

CLÉMENT (Papes). On compte quatorze papes de ce nom. SAINT CLÉMENT fut le quatrième souverain de l'église romaine, ou, pour mieux dire, le quatrième évêque de Rome. Il était né dans cette ville, d'un citoyen nommé Faustin, qui habitait dans le quartier du mont Cœlius. Quelques auteurs affirment qu'il était de la famille de Vespasien, mais d'autres lui contestent cette origine, en se fondant sur ce qu'il se disait lui-même enfant d'Israël. On a de lui une *Épître aux Corinthiens*, qui est parvenue jusqu'à nous, et qu'on récitait publiquement dans les églises. On lui attribue avec moins de certitude l'établissement de sept notaires chargés de recueillir les actes des martyrs. Les évêques de Rome avaient alors trop peu de puissance pour créer quelque chose dans une ville où ils étaient à peine tolérés, si tant est qu'ils fussent déjà reconnus par les Césars. Saint Clément échappa toutefois à la persécution de Domitien, et vécut jusqu'à la troisième année du règne de Trajan. Eusèbe et saint Jérôme l'affirment, et leur témoignage a prévalu sur celui de Ruffin, du pape Zozime et d'un chroniqueur qui le fait jeter dans le pont Euxin par ordre de Trajan. Saint Irénée, qui a fait le dénombrement des martyrs de cette époque, ne l'y comprend pas. Son savoir lui fit attribuer après sa mort tous les écrits apostoliques de son temps. M. Cotelier a même inséré dans son *Recueil des Pères*, imprimé en 1672, une foule de lettres sous le nom de saint Clément; mais l'*Épître aux Corinthiens* est la seule qu'on ne puisse lui contester; et elle révèle un écrivain d'un assez grand mérite pour être comparé à saint Paul. Ce pape mourut l'année 100 après Jésus-Christ.

CLÉMENT II fut le cent-cinquante-troisième pape, et succéda, vers la fin de 1046, à Grégoire VI. Ce fut l'empereur Henri III, dit le Noir, qui, reprenant un privilége abandonné par ses derniers prédécesseurs, donna, de sa pleine autorité, ce pontife à l'église romaine. Ce pape se nommait Suidger. Il était Saxon de naissance, et ses parents étaient fort pauvres, mais son savoir et ses vertus l'avaient élevé à l'évêché de Bamberg et à l'éminente dignité de chancelier de l'empire. Il fit quelques difficultés pour accepter le pontificat, dont il se montra digne par la régularité de sa vie. Après avoir couronné l'empereur Henri le Noir, il tint, au mois de janvier 1047, un concile où f[illegible]digés des décrets contre la simonie qui déshonorait les églises d'Orient. Il y régla aussi la préséance que se disputaient les archevêques de Ravenne, de Milan et d'Aquilée, et l'adjugea au premier, qui eut dès lors le privilége de s'asseoir à la droite du pape. L'empereur, pour confirmer de plus en plus la supériorité de la puissance temporelle, traîna Clément II à sa suite jusqu'au fond de la Pouille. Les citoyens de Bénévent ayant refusé de lui ouvrir leurs portes, le pape les excommunia, à l'instigation de l'empereur, qui l'emmena bientôt en Allemagne pour le soustraire aux influences de Rome. Clément II mourut pendant ce voyage, le 9 octobre 1047, neuf mois et demi après son exaltation. Il fut enterré à Bamberg, et son tombeau fut longtemps visité par les fidèles.

CLÉMENT III se nommait Paul ou Paulin, et passa de l'évêché de Palestrine au saint-siége. Il fut le cent-quatre-vingtième pape, et fut élu à Pise le 20 décembre 1187, après la mort de Grégoire VIII. Les croisades étaient alors dans toute leur ferveur, et le premier de ses actes fut d'envoyer au

secours de la Terre-Sainte une flotte de cinquante vaisseaux avec l'étendard de Saint-Pierre, qu'il remit aux mains d'Ubalde, archevêque de Pise. Cette flotte, partie en septembre 1188, n'arriva à Tyr que le 6 avril de l'année suivante; et pendant ce temps, Clément III ne cessa d'exciter les rois chrétiens à la suivre. Guillaume de Tyr se rendit en France, par ses ordres, pour entraîner Philippe-Auguste et le roi Henry d'Angleterre dans cette expédition, au lieu de se faire la guerre entre eux. Le cardinal-évêque d'Albane remplissait la même mission auprès de l'empereur Frédéric-Barberousse en Allemagne. Le recouvrement de Jérusalem, que les infidèles avaient reprise sur les successeurs de Godefroy, était la seule pensée du saint-père, et dès que la discorde éclatait entre quelques souverains de la chrétienté, ses légats couraient apaiser leurs différends pour tourner leurs armes contre les Sarrasins. Clément eut le bonheur de voir enfin partir Richard et Philippe-Auguste, en 1190, pour la Terre-Sainte, où Frédéric-Barberousse les avait précédés. Mais il ne survécut pas long-temps à cette expédition, qui attestait la puissance du saint-siége. Il mourut le 28 mars 1191, et Rome, qui lui fit des obsèques magnifiques, le loua des efforts qu'il n'avait cessé de faire pour réformer les mœurs des moines et du clergé.

Clément IV succéda, le 22 février 1265, à Urbain IV, et fut le cent-quatre-vingt-neuvième pape. Son père était un habitant de Saint-Gilles en Languedoc, gentilhomme d'une grande piété, qui, après la mort de sa femme, alla finir ses jours dans un cloître de Chartreux. Le nom de Clément IV était Gui le Gros Fulcodi; il suivit d'abord la profession des armes, la quitta pour étudier, et fut bientôt appelé par le jurisconsulte Durand la lumière du droit. Louis IX, roi de France, l'admit dans son conseil sur la réputation qu'il s'était faite au barreau. A la mort de sa femme, qui lui avait donné plusieurs enfants, il se consacra comme son père au service de l'église, mais dans une carrière un peu plus honorable que celle de moine. Il fut successivement archidiacre et archevêque du Puy, archevêque de Narbonne, et en 1261, Urbain IV le fit entrer dans le sacré collége, sous le titre de cardinal de Ste-Sabine, malgré la résistance de saint Louis, qui voulait le retenir dans ses états, et la répugnance même du nouvel élu qui désirait conserver son église primatiale. Nommé légat en Angleterre pour apaiser les troubles de ce royaume, il ne put en obtenir l'entrée de la ligue des prélats et des barons révoltés; et, après avoir lancé sur eux les foudres de l'église, il reprit le chemin de Rome, où il ne s'attendait pas à rentrer comme souverain pontife. Ce fut sur la route qu'il apprit son élection par les cardinaux rassemblés à Pérouse, où le pape Urbain IV avait fini ses jours. Le saint-siége poursuivait alors la guerre contre Mainfroy, et les armées de cet usurpateur du royaume de Naples couvraient la Marche d'Ancône et les états ecclésiastiques. Clément IV traversa le pays sous les habits d'un marchand ou d'un frère mendiant, pour échapper aux soldats de Mainfroy; et quoique cette précaution attestât son désir d'accepter la tiare, il eut l'air de se faire prier en arrivant à Pérouse. Il finit cependant par se laisser introniser, et commença par écrire à ses parents pour les engager à ne pas trop s'enorgueillir de son exaltation, les invitant à ne pas rechercher de hautes alliances, et leur défendant surtout de venir à Rome sans son ordre. Fidèle aux nobles sentiments exprimés dans cette lettre, datée du 7 mars 1265, treize jours après son couronnement, il refusa les offres de deux riches seigneurs, qui voulaient épouser ses deux filles, et les fit entrer dans un monastère. Un de ses frères n'obtint de lui qu'une cure de paroisse, et l'un de ses neveux fut obligé de résigner deux des trois prébendes qu'il avait obtenues avant son pontificat. Sa libéralité ne se signalait qu'envers les pauvres, et sa volonté ferme ne cédait ni aux instances de ses amis, ni aux recommandations des

souverains. Les affaires de Naples occupèrent bientôt sa politique. Ses prédécesseurs avaient juré d'expulser de ce royaume la maison de Souabe et d'y exercer leur pleine et entière suzeraineté. Urbain IV avait offert cette couronne à Charles d'Anjou, au mépris des droits du jeune Conradin, dépossédé par son oncle Mainfroy. Clément IV renouvela cette donation, et la fit accepter par le prince français, qui se rendit à Rome à la tête de mille chevaliers. Il y fut reçu avec une joie si vive, avec des honneurs si extraordinaires, que le pape en prit ombrage. La croisade, prêchée en son honneur par le cardinal de Sainte-Cécile, lui procura une armée à la tête de laquelle il défit et tua Mainfroy à la bataille de Bénévent. Les habitants de Rome se déclarèrent cependant pour Conradin, qui, amené en Italie par les gibelins d'Allemagne, que la bataille de Bénévent n'avait pas découragés, marcha à la rencontre de son rival. La bataille de Tagliacozzo, livrée le 23 août 1268, fut le terme de ses triomphes. Conradin ne fut plus qu'un fugitif, un prosorit; et si l'on en croit Heydegger, ce fut Clément lui-même qui le fit prendre et livrer à Charles d'Anjou, avec le duc d'Autriche et Henri de Castille. Qu'en dois-je faire? écrivit Charles an pape. Et l'historien Struvius rapporte la réponse de Clément en ces termes : *La vie de Conradin est la mort de Charles, et la mort de Conradin est la vie de Charles.* Ce dernier comprit trop bien le sens de ces paroles, et sa cruauté naturelle se signala par le supplice de ses illustres captifs. Jean Villani affirme en vain que cet assassinat fut blâmé par le pape et ses cardinaux. Une foule d'autres historiens, justifiés d'ailleurs par l'ambition du saint-siége et par les anathèmes lancés contre Conradin et ses partisans, accusent formellement la honteuse complicité du pontife. La mort le surprit au milieu de toutes ces intrigues. Il finit ses jours à Viterbe, le 29 novembre 1268, laissant dans le monde une grande réputation de piété monacale et de pureté exemplaire; mais le supplice de Conradin sera une tache éternelle pour sa mémoire.

Clément V fut le deux-cent-unième pape, et succéda à Benoît XI, après un an d'interrègne. Son nom était Bertrand de Got. Il était né à Villandrau, dans le Bordelais, d'un chevalier de la première noblesse. Boniface VIII le fit évêque de Comminges en 1295, et archevêq. de Bordeaux en 1299. Le conclave assemblé à Pérouse s'était prolongé depuis dix mois par la mésintelligence des cardinaux divisés en deux factions. Celle des Italiens était dirigée par Matthieu des Ursins et François Cajetan. L'autre avait à sa tête Napoléon des Ursins et le cardinal Duprat, qui voulaient un pape français, ou du moins dans les intérêts de Philippe-le-Bel. Ils convinrent enfin que l'une des deux choisirait trois ultramontains, et que l'autre y prendrait le suprême pontife. Quarante jours de délai furent accordés à la faction de France, et quoique les Italiens eussent désigné trois ennemis de Philippe, elle sut habilement profiter de ce délai pour déjouer leurs espérances. Le roi de France s'aboucha près de Saint-Jean-d'Angély avec Bertrand de Got, qui était l'un des trois candidats. « J'ai six grâces à vous demander, lui dit-il : la première est de me pardonner le mal que j'ai fait au pape Boniface VIII, la seconde de m'admettre à la communion de l'église, la troisième de m'accorder tous les décimes de France pendant cinq ans, la quatrième d'anéantir la mémoire de Boniface, la cinquième de rendre la dignité de cardinal aux deux Colonne et d'y élever quelques-uns de mes amis; la sixième, je vous la dirai quand vous serez pape, et, à ces conditions, je vous donne la tiare. » Bertrand de Got promit tout, le jura sur l'Eucharistie; et, avant l'expiration du délai, le cardinal Duprat fit l'office du Saint-Esprit, en proclamant, le 5 juin 1305, l'archevêque de Bordeaux, qui prit le nom de Clément V. Ce récit de Villani est contredit en quelque sorte par Rainaldi; mais il est reçu comme vrai par les historiens, et le nouveau pape ne tarda point à le justifier. Il dédai-

gna d'abord de se faire sacrer à Rome, et força le sacré collége de se transporter à Lyon pour cette cerémonie, qui fut achevée sous de tristes auspices. Uné chafaud adossé contre un vieux mur et trop chargé de monde s'écroula au moment où passait le cortége. Le frère du pape, Gaillard de Got et Jean II, duc de Bretagne, furent écrasés sous les décombres. Le roi Philippe-le-Bel, qui tenait le cheval du saint-père par la bride, fut blessé, ainsi que Charles de Valois son frère; le pape lui-même fut renversé et perdit une escarboucle de sa tiare. Les Italiens firent de vains efforts pour le ramener à Rome; il voulut se montrer à ses Bordelais dans la plénitude de sa puissance, et son voyage fut une longue série d'exactions et de magnificences qui ruinèrent les monastères et les évêchés placés sur sa route. L'absolution du roi Édouard d'Angleterre lui donna une autre occasion de satisfaire son avarice, en s'appropriant les revenus de la première année de tous les bénéfices vacants dans ce royaume, et de créer ainsi un nouveau tribut qui prit le nom d'annates, et qui fut par la suite une source de nouvelles discordes. Ses envoyés pillaient la France à son exemple; et il ne répondait que par de vagues promesses aux plaintes du clergé français et du roi lui-même. Philippe-le-Bel le ménageait pour arriver plus sûrement à la destruction des templiers, qu'il roulait depuis long-temps dans sa tête, et il est probable que c'était la sixième grâce qu'il s'était réservé de lui demander. Ces deux souverains s'abouchèrent une seconde fois à Poitiers en 1306. Le roi pressa d'abord le pape de remplir la quatrième condition de son exaltation, en condamnant la mémoire de Boniface VIII, mais Clément V se borna à le relever, lui et ses adhérents, de l'excommunication lancée par ce pape, et usa de tous les subterfuges de la cour de Rome pour ne pas remplir ce serment. Dans cette conférence fut ordonnée une croisade nouvelle contre Andronic-Paléologue, empereur de Constantinople, qui fut anathématisé comme fauteur du schisme des Grecs. Mais le principal but de l'entrevue était la ruine des templiers, et elle y fut résolue. De grands crimes, vrais ou faux, étaient reprochés à cet ordre, mais le plus grand était l'immensité des biens qu'il avait amassés, et dont Philippe-le-Bel avait l'intention de s'approprier une partie. Clément V ordonna au grand-maître, Jacques Molay, de se rendre en France, pour conférer sur les secours que réclamait la Terre-Sainte; et ce chef de la milice du Temple, attiré ainsi dans le piége, fut arrêté avec ses chevaliers, dont on se saisit à la même heure dans toute la France, le vendredi 13 octobre 1307. Guillaume de Paris, inquisiteur de Philippe-le-Bel, procéda sur-le-champ à leur interrogatoire, et un concile fut convoqué à Vienne pour les juger. Clément V se fixa dès lors dans la ville d'Avignon, où, depuis cette époque, les papes séjournèrent soixante-dix ans, qui furent appelés par les Romains les années de la captivité de Babylone. Philippe-le-Bel essaya de tromper l'opinion sur la sixième grâce demandée au pape, en publiant, à la mort du duc d'Autriche, qu'il ne s'agissait que d'assurer l'empire à Charles de Valois. Mais Clément V prévint la demande du roi en faveur de son frère, il fit promptement élire un empereur dans la personne d'Henri de Luxembourg, répondit aux reproches de Philippe qu'il avait absolument ignoré ses prétentions, et le calma par une promotion de cardinaux à son choix. Il le joua également dans les nouvelles instances que fit ce roi pour la condamnation de Boniface VIII: après avoir ordonné la procédure, il fit si bien par ses délais et ses faux-fuyants qu'il le détermina à s'en remettre à la décision du saint-siége. Le concile de Vienne fut ouvert deux ans après par le pape. Il y proclama, avec l'assentiment des Pères, la légitimité du pontificat de Boniface VIII, et le déchargea du crime d'hérésie, sans que Philippe-le-Bel y mit obstacle. Ce roi se contenta de défendre à ses sujets ecclésiastiques et autres de faire jamais mention

du sixième livre des décrétales, qui renfermait les anathèmes de Boniface contre la France et ses prétentions ultramontaines sur toutes les puissances de la terre. L'affaire des templiers lui tenait plus à cœur, et il eut le triste plaisir d'entendre leur condamnation et leur abolition de la bouche de Clément V. L'extermination des bégares et des béguines fut la petite pièce de ce grand drame. Ces sectateurs de frère Jean d'Olive furent persécutés et brûlés comme les chevaliers du Temple; et ces malheureux, dont le plus grand crime était de prêcher contre les biens de l'église et des moines, se consolèrent de leur supplice en proclamant que Rome était la meurtrière des saints et la prostituée de Babylone. Le pape et le concile s'appliquèrent ensuite à réformer les mœurs du clergé, mais ils ne trouvèrent rien de mieux que de leur défendre de porter des habits rouges et des chaussures bigarrées de vert et de rouge. Attaqué à Montil près de Carpentras, d'une maladie grave, Clément V crut que l'air de son pays lui rendrait la santé, et se mit en route pour Bordeaux, mais il ne put atteindre que le village de Roquemaure sur le Rhône, où il expira le 20 avril 1314, après un règne de huit ans, dix mois et quinze jours. Jean Villani et autres l'accusent d'avoir vécu en concubinage avec la comtesse de Périgord, fille du comte de Foix; et quoique Henri de Sponde et Rainaldi traitent de calomnies cette accusation et beaucoup d'autres, la présence perpétuelle de cette comtesse dans le palais pontifical, l'influence qu'elle y exerçait et la dépravation des gens d'église à cette époque, laissent peu de doutes à l'histoire sur un fait aussi grave. Il est également impossible de le laver du reproche d'ambition, d'avarice et de simonie. Les bénéfices se vendaient publiquement à sa cour; mais le saint-siége ne profita guère des immenses trésors que Clément V avait amassés. Ils furent pillés après sa mort, et son neveu Bertrand, comte de Romagne, est accusé d'en avoir volé pour sa part trois cent mille florins destinés aux frais de la croisade.

Clément VI, deux-cent-quatrième pape, succéda à Benoît XII. Il était né en 1291, au château de Maumont près Limoges, de Pierre-Roger, seigneur de Rosière, et portait le même prénom que son père. A l'âge de dix ans, il était entré à la Chaise-Dieu, dans l'ordre de Saint-Benoît, et fut reçu à Paris docteur en théologie, à l'âge de trente ans. Nommé successivement prieur de Saint-Baudille de Nîmes, abbé de Fécamp, évêque d'Arras, garde des sceaux de France, membre du parlement et des conseils de Philippe de Valois, archevêque de Sens, archevêque de Rouen, et proviseur de la Sorbonne, il trahit bientôt les intérêts de Philippe de Valois en excitant la province de Normandie à la révolte pour la délivrer des exactions que les agents du roi y exerçaient, et dont la guerre avec les Anglais étaient le prétexte. Député à Paris par les états, il obtint pour eux le privilége de ne payer que les impôts qu'ils auraient consentis; et la province, reconnaissante, lui assura une pension de deux mille livres. Promu au cardinalat en décembre 1338, il fut assis sur la chaire de Saint-Pierre le 19 mai 1342, et se fixa à Avignon comme ses trois derniers prédécesseurs. Son premier acte fut de suspendre la guerre de la France contre l'Angleterre par une trêve de trois ans. Mais il fut moins heureux dans ses efforts pour pacifier la Lombardie. Son caractère ambitieux ne tarda point à se dévoiler comme son amour pour le népotisme. Il se réserva la nomination d'un grand nombre de prélatures et d'abbayes au préjudice des chapitres et communautés; et sur les représentations qui lui en furent faites, il répondit que *ses prédécesseurs n'avaient pas su être papes*. Dans une promotion de dix cardinaux, il comprit son frère et son neveu, par le seul motif de leur parenté, et se moqua de ce qu'on pouvait en dire. Il n'en reçut pas moins les félicitations et les ambassades de tous les rois et de tous les peuples. Celle des

Romains, qui le priait de rentrer dans sa capitale, et dont Pétrarque faisait partie, n'obtint de lui que le rapprochement du jubilé séculaire, qui, à compter de cette époque, eut lieu tous les cinquante ans. La terrible peste qui avait pris naissance, en 1346, au royaume de Cathay, faisait alors le tour du globe. Rome et Avignon la subirent en 1348; elle y exerça de grands ravages, et Clément VI donna des preuves d'une grande charité pendant ce fléau; mais l'effroi des mourants et la dépopulation des familles furent pour l'église et les moines une grande source de richesses; et le jubilé de 1350, qui attira des millions de pélerins à Rome, fut pour ainsi dire une foire d'indulgences, qui jeta d'immenses trésors dans les coffres du pape. Clément VI n'eut pas seulement à lutter contre les puissances de l'Europe, il eut encore à réprimer de fréquentes séditions dans le sacré collège. Les querelles de Louis de Bavière et de la maison de Luxembourg, l'épisode des flagellants, que le pape fit brûler en Allemagne, causèrent de grandes divisions parmi les cardinaux; et la ville d'Avignon les vit plus d'une fois recourir aux armes et aux barricades. Ils poursuivirent, même contre le saint-père, l'abolition des religieux mendiants, et le pape fut réduit à biaiser pour sauver cette lèpre de la chrétienté. La réunion de l'église grecque occupa la dernière année du pontificat de Clément VI. Il négocia avec l'empereur de Constantinople Cantacuzène, et un concile fut convoqué à cet effet. Mais cette grande affaire, si souvent reprise par la cour de Rome, fut encore une fois interrompue par la mort de ce pape, qui arriva le 6 décembre 1352. Les historiens sont peu d'accord sur son caractère et ses mœurs. Matthieu Villani lui reproche l'agrandissement de sa famille, son luxe royal et ses amours avec la comtesse de Turenne. Platine et autres parlent au contraire de sa clémence, de sa libéralité, de sa piété, de son discernement même dans le choix des cardinaux. Pétrarque fait l'éloge de son savoir et de sa mémoire, mais cela n'exclut en rien les vices qu'on lui attribue, et les faits parlent ici plus haut que les panégyristes.

Clément VII, deux-cent-vingt-septième pape, fut élu, le 19 novembre 1523, par un conclave que les factions des Médicis et des Colonne prolongèrent pendant deux mois. La première l'emporta par son adresse, et Jules de Médicis succéda, sous le nom de Clément VII, au pape Adrien VI. Il était fils posthume et naturel de ce Julien qui fut assassiné par les Pazzi et d'une demoiselle nommée Floretta. Après avoir été chevalier de Rhodes et grand-prieur de Capoue, il entra dans l'église par les conseils de son cousin, Léon X, qui le fit débuter par l'archevêché de Florence, le promut au cardinalat, en 1512, en le légitimant par la supposition d'un mariage secret certifié par de faux témoins, et lui confia bientôt après les fonctions de premier ministre. Le pontificat d'Adrien VI ne lui fut pas moins favorable. Après une année de retraite, il reprit la direction des affaires, et se trouva ainsi tout formé au maniement de l'Europe, à son avénement à la tiare. Les temps étaient difficiles, et la puissance pontificale penchait vers son déclin. Luther lui avait porté un coup terrible, et son exemple était devenu contagieux. L'empereur et le roi de France étant en discorde pour le duché de Milan, force était au pape de choisir entre les deux alliances. Il préféra François Ier et se fit un ennemi de Charles-Quint, mais après la bataille de Pavie il sentit la nécessité de se raccommoder avec le vainqueur, et il essaya de traiter avec lui. Ses premières conditions n'ayant pas été acceptées, il se tourna vers les princes d'Italie, qu'il compromit en leur promettant l'appui des Vénitiens et de la France, sans abandonner les négociations que son légat Salviati continuait à Madrid avec les ministres de Charles-Quint. Clément VII vit cependant qu'il était joué; et François Ier étant sorti de sa prison d'Espagne, il signa, le 22 mai 1526, son alliance avec la France, les

Vénitiens et le duc Sforce. Il alla même jusqu'à sommer l'empereur d'abandonner les terres pontificales dont il s'était emparé, et lui manda de choisir entre la paix et sa colère. Charles-Quint se plaignit aux cardinaux de la conduite du pape, et les engagea à y mettre ordre s'ils ne voulaient qu'il s'en chargeât lui-même. Le connétable de Bourbon appuya ces plaintes de ses armes, et vint assiéger Rome le 5 mai 1527. La mort de ce lieutenant de Charles-Quint ne sauva point la ville. Les troupes impériales y entrèrent, la mirent au pillage, et Clément VII, retiré dans le château Saint-Ange, eut à contempler pendant deux mois tous les sacriléges, toutes les cruautés qu'il plut aux Espagnols et aux Allemands d'y commettre. Les marchands, les banquiers, les prélats, les magistrats, furent rançonnés, pillés, fouettés et livrés aux tortures; les femmes furent violées dans les églises dépouillées de leurs trésors. On raconte même que des luthériens déguisés en cardinaux firent un simulacre de conclave et proclamèrent le pape Luther. Charles-Quint reçut ces nouvelles avec une lâche hypocrisie. Il la poussa même jusqu'à ordonner des prières et des processions pour la délivrance du pape, qu'un ordre de sa main pouvait remettre en liberté. Clément VII n'attendit point l'assistance divine, aussi étrangement sollicitée: il signa une honteuse capitulation, se sauva déguisé en marchand, dans la nuit du 9 au 10 décembre, après sept mois de captivité, et se retira à Orviète, pour attendre les progrès de l'armée française, qui était enfin rentrée en Italie sous les ordres de Lautrec. Elle pénétra jusque dans les Abruzzes. Mais la peste ayant miné cette armée veuve de son chef, et André Doria ayant abandonné la cause de la France, Clément VII fut contraint de signer la paix avec l'empereur et de venir le sacrer à Bologne. La peste de l'Angleterre fut pour le saint-siége une disgrâce nouvelle. Clément VII se crut assez puissant pour empêcher le divorce d'Henry VIII et son mariage avec Anne de Boulen; mais Henry sut fort bien se passer du consentement de Rome et affranchit son peuple de la domination du Vatican. La mort mit enfin un terme aux embarras de Clément VII, le 25 septembre 1534, et ce pape n'eut d'autre gloire que d'enrichir la bibliothèque du Vatican d'un grand nombre d'ouvrages, et la légende sacrée de deux saints de sa création.

Clément VIII, deux-cent-quarantième pape, était originaire de Florence, et se nommait Hippolyte Aldobrandini. Cardinal de la création de Sixte-Quint, il s'était fait distinguer par ses vertus, et il succéda à Innocent IX, le 30 janvier 1592. La seule grande affaire de ce pontificat fut celle de la ligue et du roi de France Henri IV, qu'il repoussait comme hérétique. Après une longue résistance, il donna deux audiences inutiles au duc de Nevers, qui était venu à Rome pour négocier l'absolution de ce roi. L'expulsion des jésuites du royaume après le crime de Jean Châtel le mit dans une grande colère; mais Henri IV ayant triomphé des ligueurs, il essaya de négocier à son tour avec ce prince, lui fit des conditions ridicules, et se contenta, sur son refus, de lui donner des coups de baguette sur les épaules des cardinaux d'Ossat et du Perron, qui étaient venus à Rome recevoir l'absolution au nom de leur souverain. Clément VIII eut la gloire d'apaiser les discordes des catholiques d'Angleterre, et de terminer le différend qui s'était élevé à Rome entre les ambassadeurs de France et d'Espagne, et qui menaçait d'embraser encore l'Europe. La doctrine du jésuite Molina, inventeur du *concours concomitant et du congruisme*, niaiseries scolastiques du XVIIe siècle, divisait alors tous les théologiens. Clément VIII évoqua cette affaire à son tribunal, qui n'y entendait pas plus que ceux qui l'avaient suscitée. Rome fut troublée par cette dispute absurde, et l'étude de cette question, peut-être le désespoir de n'y rien comprendre, causèrent à ce pape pacifique une fièvre si violente qu'il en mourut le 5 mars 1605, après 13 ans un mois et 5 jours de pontificat. On lui doit un régle-

ment fort sage sur la conversion des juifs, en ce qu'il ordonnait qu'avant l'âge de 14 ans, ils ne pussent être baptisés que du consentement de leurs pères ou tuteurs. La suppression d'une abbaye de bénédictins dont la vie scandaleuse était une honte pour la Bavière atteste encore la piété de ce pontife; mais il eut tort d'adjuger aux jésuites les biens de cette abbaye: on doit cependant remarquer à sa louange qu'il refusa de canoniser Ignace de Loyola.

Clément IX, deux-cent-quarante-septième pape, succéda en 1667 à Alexandre VII. Il se nommait Jules Rospigliosi. Il était né, en 1600, à Pistoie, d'une famille noble. Auditeur de la légation de France sous Urbain VIII, nonce en Espagne sous le même pontife, nommé gouverneur de Rome par le conclave qui suivit la mort d'Innocent X, et cardinal de la création d'Alexandre VII, il déploya partout une grande habileté et une probité exemplaire. Ses premiers actes comme pape furent dignes de sa vie. Il réconcilia les évêques de France, que divisait la doctrine de Jansénius, déchargea ses peuples des impôts, et employa ses revenus à secourir les Vénitiens, qui combattaient dans l'île de Candie. Il se montra fort réservé à l'égard de sa famille, et ne chercha ni à l'élever ni à l'enrichir aux dépens de l'église. Louis XIV et le roi d'Espagne le choisirent pour médiateur et durent à son légat Bargellini la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle. Le rétablissement des finances, que le népotisme avait ruinées sous ses prédécesseurs, fut l'objet constant de sa sollicitude, ainsi que l'instruction des prélats, dont l'ignorance était un scandale pour l'église. Mais il prit une peine inutile: son excessive indulgence pour ses ministres et pour les cardinaux contraria sans cesse les bonnes intentions qu'il manifestait pour la réforme des abus. Il n'était vraiment parcimonieux qu'à l'égard de ses parents, mais la magnificence qu'il exerçait envers les autres augmentait les désordres qu'il voulait réprimer. Les pauvres et les hôpitaux furent aussi les objets de ses largesses. C'est ainsi que les qualités poussées à l'excès peuvent devenir des défauts. Mais ce pape n'avait réellement d'autre vice que l'amour de la table. Son intempérance altéra sa santé, et le chagrin que lui fit la prise de Candie par les Turcs le conduisit au tombeau le 9 décembre 1669.

Clément X lui succéda le 29 avril 1670, et fut le deux-cent-quarante-huitième pape. Il était d'une noble famille romaine, et se nommait Emile Alfieri. Nonce de Pologne sous Alexandre VII, il ne parvint au cardinalat que sous Clément IX, dans un âge fort avancé, et il avait 80 ans quand il ceignit la tiare. Mais, bien différent de son prédécesseur, il manifesta un tel goût pour le népotisme que, n'ayant pas de parents mâles, il maria sa nièce à Gaspard Paluzzi, dans le seul but d'adopter cette nombreuse famille et de lui confier toutes les charges et dignités de sa cour. Ils s'en montrèrent indignes par leur insatiable cupidité, et Clément X les laissa faire, malgré les remontrances des ambassadeurs, dont ils détruisirent les immunités pour accroître les revenus du fisc. On accusa ce pape d'avoir violemment persécuté les protestants dans la Hongrie. Mais il fit beaucoup de saints pour avoir des protecteurs dans le ciel, et ne se brouilla point avec les puissances de la terre, car dans les guerres de Louis XIV avec l'Espagne, il eut toujours soin de dissimuler sa partialité secrète pour la France. Son règne, ou plutôt celui du cardinal Paluzzi, dura six ans et trois mois, et finit avec sa vie le 22 juillet 1676.

Clément XI, deux-cent-cinquante-deuxième pape, succéda le 3 novembre 1700 à Innocent XII. Il était de la famille Albani du duché d'Urbin, et se nommait Jean-François. Alexandre VIII le prit en amitié pour ses bons-mots, le créa successivement son prélat domestique, secrétaire des brefs pour les princes, et cardinal. Les débuts de son pontificat annoncèrent un grand amour de la justice, et un vif désir de réprimer les abus et les désordres. Mais le testament du roi d'Es-

pagne Charles II, venait de brouiller l'Autriche et la France; et le besoin de ménager les deux seules grandes puissances qui fussent restées sous son autorité apostolique le força de dissimuler l'inclination qu'il avait pour Louis XIV. Il osa cependant envoyer, en 1702, un légat à Philippe V, qui s'acheminait vers le royaume de Naples, et quelques efforts qu'il fît pour pallier cet acte aux yeux de la cour de Vienne, l'Autriche ne tarda pas à pénétrer les desseins du pontife, qui finit par lever le masque et par se montrer ouvertement l'ami de la maison de France. Les troupes de l'empereur Joseph pénétrèrent alors en Italie; elles s'emparèrent de plusieurs places du duché de Ferrare, tandis que le cardinal Grimani, trahissant la politique du pape, livrait le royaume de Naples à la maison d'Autriche. Les impériaux entrèrent dans la Toscane et sur les terres de Gênes et de Parme. Annonçant hautement que son maître revendiquait ses anciens droits sur l'Italie, les terres du saint-siége furent envahies, livrées au pillage, et Clément XI, cédant à la nécessité, fut forcé de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne. Les deux compétiteurs purent ainsi se targuer d'un bref de reconnaissance. Le livre de Jansénius troublait le royaume, et Louis XIV s'était sottement compromis dans cette querelle. Des décrets apostoliques avaient condamné les jansénistes. Mais les jésuites, leurs ennemis, exigeaient qu'on ne crût pas même *in petto* que les jansénistes pussent avoir raison, tout en se soumettant aux brefs qui les avaient condamnés. Clément XI, qui, malgré son attachement à la société, venait de la blâmer pour les pratiques superstitieuses qu'elle tolérait en Chine, voulut la consoler de cette réprimande, et lança contre les jansénistes la bulle *Vineam Domini*, qui ne satisfit aucun parti, et donna une vigueur nouvelle aux intrigues et aux persécutions. (*V.* Jansénistes.) On imprima des centaines de volumes sur ces questions ridicules, et tous étaient successivement déférés au saint-siége. On sollicita une décision plus explicite, et Clément XI donna la fameuse bulle *Unigenitus* (*voy.* ce mot), qui embrouilla de plus en plus la querelle. L'irrésolution était la base de son caractère; il en convenait lui-même en disant à l'ambassadeur Amelot de La Houssaye: « Ne vous arrêtez jamais à ce que je vous dis, quand vous l'auriez écrit de ma propre main. » Pasquin disait de lui: « Il ressemble à saint Pierre, il pleure et il renie. » Toutes ces tracasseries altérèrent la santé de Clément XI, et une inflammation du poumon l'emporta le 19 mars 1721, à l'âge de 71 ans, et après un triste pontificat de 20 ans 3 mois et 26 jours. On doit dire à sa louange qu'il avait distribué tant d'aumônes pendant sa vie qu'on ne trouva après sa mort que 200 écus dans sa cassette; il n'en légua pas moins une certaine somme pour la subsistance du chevalier de Saint-Georges, qu'il avait reconnu pour roi d'Angleterre, après la mort de Jacques II, son père, et qui végétait à Rome dans de stériles honneurs. Sa générosité s'était également signalée pendant la peste de Marseille par l'envoi de grains aux Provençaux. On loue encore dans ce pape un goût assidu pour l'étude des sciences, et le talent de bien écrire en latin. Son neveu Albani publia ses œuvres, à la tête desquelles les jésuites Laffiteau et Reboulet firent imprimer sa Vie, et une médaille fut frappée en son honneur en Allemagne, avec ces mots sur le revers: *justitia*, *pietas*, *prudentia*, *eruditio*.

Clément XII, deux-cent-cinquante-cinquième pape, succéda le 21 juillet 1730 à Benoît XIII, après quatre mois de conclave. Il se nommait Laurent Corsini, et était né en 1652. Il avait été successivement préfet de la signature de grâce, nonce à Vienne, où il n'avait pas été reçu; archevêque de Nicomédie, trésorier de la chambre apostolique et cardinal de la création de Clément XI. Le peuple romain salua son avénement en criant: Justice des injustices du dernier ministre! C'était le cardinal Coscia, qui avait indignement dilapidé les finances de Benoît XII. Clément XII prononça sa des-

titution, lui ôta l'archevêché de Bénévent, et le fit enfermer dans le château St.-Ange. Le peuple en témoigna sa reconnaissance par des processions et par le pillage du palais du coupable. Mais quand les cardinaux voulurent aller plus loin et lui désigner le successeur de Coscia, Clément leur répondit : « C'est aux cardinaux d'élire le pape, mais c'est au pape de choisir ses ministres. » Il publia quelques lois somptuaires et un jubilé pour réparer le vide de ses coffres, et fit quelques tentatives pour s'approprier les duchés de Parme et de Plaisance, qui venaient d'être donnés au fils du roi d'Espagne Philippe V. Mais le cardinal Stampa, quoique prince de l'église, fit déchirer l'affiche où le chef de cette église avait proclamé sa souveraineté, et fit reconnaître l'infant don Carlos. Le sacré collége n'était pas alors plus facile à manier que les affaires spirituelles de France, où la bulle *Unigenitus* faisait toujours grand bruit; et Clément XII n'était pas toujours maître de suivre ses opinions. Après avoir publié la bulle *Verbo descripto*, ou, en accordant aux dominicains les priviléges des universités, il avait fortement loué la doctrine de saint Thomas, il en publia une autre sur les représentations des anti-thomistes, où il permit à chacun d'entendre la grâce à sa manière; il défendit même aux deux partis d'injurier leurs antagonistes jusqu'à ce qu'il plût au Saint-Esprit d'éclairer le saint-siége sur cette controverse. Il eut cependant assez de philosophie pour condamner un prétendu miracle que voulait accréditer l'évêque d'Auxerre. Sa vie fut troublée par les démêlés des cours de Vienne et de Madrid, qui avaient choisi l'Italie pour leur champ de bataille. Il indemnisa de ses propres deniers les villes de Ferrare, de Bologne et de Ravenne, que les imperiaux avaient pillées. Le traité de Vienne de 1738 ayant adjugé le royaume de Naples et de Sicile à don Carlos, fils de Philippe V, Clément XII lui en donna l'investiture pour ne pas laisser périmer ses vains droits de suzeraineté. Il continua également à exercer le droit de faire des saints, canonisa Vincent de Paul, malgré l'opposition du parlement de Paris, qui n'avait rien à y voir; et le jésuite François Régis, à la grande satisfaction des jésuites. Le capucin Joseph de Léonissa ne fut élevé qu'au rang de bienheureux, dans cette promotion céleste, qui fut un des derniers actes de ce pape. Clément XII, tourmenté depuis long-temps par la goutte, mourut le 6 février 1740, après un pontificat de neuf ans, six mois et seize jours, et les Romains lui érigèrent une statue de bronze dans le Capitole.

Clément XIII, deux-cent-cinquante-septième pape, succéda le 6 juillet 1758 à Benoît XIV. Il était né à Venise, le 17 mars 1703, et se nommait Charles Rezzonico. Il avait été protonotaire apostolique, gouverneur de Rieti et de Fano, auditeur de rote pour Venise, évêque de Padoue, et Clément XII l'avait revêtu de la pourpre en 1737. Il continua la réparation et l'embellissement du Panthéon, s'occupa du desséchement des marais Pontins, du recreusement du port de Civita-Vecchia, et de la réforme des mœurs du clergé. Il défendit les spectacles aux ecclésiastiques, supprima le carnaval de Rome, qui était pour eux une occasion de scandale, et leur interdit le négoce après la banqueroute du jésuite Lavalette. La société de Jésus avait en lui un grand protecteur, et ce fut à regret qu'il fut forcé de condamner la 3e partie du livre du P. Berruyer intitulé : *Histoire du peuple de Dieu;* mais il consola les jésuites en confirmant la bulle de son prédécesseur sur la constitution *Unigenitus*, en béatifiant le P. Rodriguez, en les protégeant contre les rois d'Espagne, de Portugal et de France. Il assura leurs priviléges par la bulle *Apostolicam*, qui renfermait en même temps un pompeux éloge de leur savoir et de leur zèle. Il renouvela la cérémonie de l'investiture de Naples à l'avénement du roi Ferdinand, condamna le 31 janvier 1759 le livre d'Helvétius comme tendant à renverser la religion chrétienne, et fit proscrire par l'inquisition l'*Émile* de Jean-Jacques, le 2 septembre 1762. La

famine ayant affligé l'Italie pendant 3 années, il publia des réglements pour soulager le peuple, et tira de grandes sommes du trésor de Sixte-Quint, qui restait déposé dans le château Saint-Ange. Le duc de Parme ayant publié des édits pour restreindre la juridiction ecclésiastique dans ses états, Clément XIII eut l'imprudence de méconnaître l'esprit de son siècle en lançant, le 30 janvier 1768, un monitoire contre ces édits, qu'il déclara attentatoires à la cause de Dieu et du saint-siége. Les maisons de Bourbon et de Bragance s'en indignèrent. Le bref fut supprimé le 3 mars par le duc de Parme, le 16 par l'Espagne, le 26 par la France, le 5 mai par le Portugal, le 4 juin par le roi de Naples; et sur le refus d'une rétractation exigée par Louis XV, ce monarque fit saisir le 11 juin le comtat d'Avignon. Le roi de Naples s'empara bientôt après de Bénévent, et l'Espagne en poursuivit avec plus d'ardeur la suppression des jésuites. Clément XIII se vit forcé d'en finir, et il convoqua à cet effet un consistoire pour le 3 février 1769; mais il mourut subitement la veille. Le philosophe Duclos vante la pureté de ses mœurs, la candeur et la douceur de son caractère, la droiture de son cœur et de son esprit. Son neveu Rezzonico lui a fait ériger un magnifique mausolée par le célèbre Canova.

Clément XIV lui succéda le 19 mai 1769, et fut le deux-cent-cinquante-huitième pape : c'était le fameux Ganganelli (Jean-Antoine-Vincent), né le 31 octobre 1705, au bourg de San-Arcangelo, près Rimini, d'une famille noble, quoique son père fût médecin. Entré dans l'ordre de Saint-François d'Assise, sous le nom adoptif de François-Laurent, il se fit un plaisir, comme il le dit lui-même, des devoirs de son ordre, et parut étranger aux factions que chaque élection ranimait dans sa communauté. Son mérite, universellement reconnu, l'éleva cependant au rang de procureur-général des missions, et cette première dignité fut suivie de beaucoup d'autres. Benoît XIV, dont la gaîté sympathisait avec la sienne, le nomma consulteur du saint-office, et Clément XIII le décora de la pourpre le 24 septembre 1759. Mais, fidèle aux règles de son ordre, Ganganelli distribua constamment aux pauvres les vingt mille livres que recevaient les membres du sacré collége, et il prenait sur ses nuits pour réparer le temps que lui faisaient perdre les visiteurs qui venaient le distraire de ses études. La littérature, les langues, la théologie et l'histoire étaient ses occupations habituelles. « Toute ma satisfaction, disait-il, est de jouir d'un bon livre ou de la conversation d'un homme de bien. » Il ne se doutait pas même de la réputation qu'il avait acquise. Le peuple le désignait depuis long-temps comme le pape futur, quand le conclave lui décerna enfin la tiare, malgré la faction du cardinal Chigi, et par les menées du cardinal de Bernis, qui suivait en cela les instructions de Louis XV. Le respect qu'il avait toujours manifesté pour les couronnes, le conseil qu'il donnait de s'accommoder avec elles pour sauver le saint-siége, qui n'était plus qu'une puissance caduque, avait assuré à Ganganelli le patronage de la France et de l'Espagne, dont la politique réclamait avec instance la destruction des jésuites. Ce fut la grande affaire de son pontificat; mais il n'est pas vrai qu'on lui en eût fait une condition et qu'il l'eût acceptée, comme ses ennemis le publièrent après sa mort. Le peuple romain salua son exaltation par des cris de joie; mais il fut loin d'être ébloui de sa grandeur : il n'y trouva d'autre avantage que de voir cette pompe plus à son aise, se rappelant qu'étant simple moine il avait été repoussé par la foule. « Le Sauveur fut béni à son entrée dans Jérusalem, dit-il à ceux qui venaient le complimenter, et bientôt après on demanda sa mort : je pourrais bien avoir la même destinée que son vicaire. » Les circonstances étaient en effet difficiles : Naples et la France tenaient une portion de ses états, le Portugal menaçait de se séparer de la cour de Rome, l'Espagne lançait des manifestes contre elle, et Ve-

nise prélendait réformer les couvents sans sa participation. La nomination du cardinal Palavicini comme secrétaire d'état fut un acte de condescendance pour ces puissances ; mais Ganganelli avait résolu d'en faire une charge inutile, de prendre en main toutes les affaires, et de les couvrir d'un secret impénétrable. Il eut la sagesse de ne pas faire lire, suivant l'usage, la bulle *In Cœnâ Domini*, qui blessait l'orgueil des souverains, et ne rougit point de faire le premier pas envers la cour de Lisbonne, qui reprit enfin ses relations avec le saint-siége. Quoique humble et modeste dans ses habitudes, il sut être magnifique dans l'occasion ; et le duc de Glocester fut si charmé de la pompe de ses fêtes et des agréments de sa conversation qu'il ne put s'empêcher de lui dire que si Clément XIV eût vécu du temps de Henry VIII, l'Angleterre ne se serait pas séparée de la communion romaine. Les étrangers affluaient à sa cour, et il leur parlait presque à tous dans leur langue. L'abondance succéda à la disette, que la dévotion mal éclairée de son prédécesseur avait laissée pénétrer dans Rome ; et Pasquin dit à cette occasion qu'au lieu de bénir et sanctifier, Ganganelli savait régner et gouverner. Les cardinaux trouvaient même qu'il gouvernait trop. Sa discrétion les fatiguait, mais il leur répondait que Rome entière savait le lendemain ce qu'ils apprenaient la veille, et qu'il dormait plus tranquille quand il était sûr que son secret n'était qu'à lui. Avec les dehors les plus simples, personne ne savait mieux tenir son rang de souverain, ni mieux allier la fermeté à la clémence. Deux criminels allaient être exécutés, il leur ordonna de tirer au sort, ne voulant, dit-il, en faire mourir qu'un, et quand le sort eut prononcé, il fit encore grâce à celui qui était tombé, en disant qu'il avait défendu les jeux de hasard. Sa charité était sans bornes : dans ses promenades à cheval, il était sans cesse entouré de pauvres, et on le voyait souvent descendre de son carrosse pour accompagner le viatique dans les demeures les plus modestes. Il ne négligeait aucun des devoirs de son rang et de son état, et trouvait encore des moments à donner à l'étude. Les nouveaux livres lui plaisaient peu. Il les appelait des tableaux rafraîchis ; mais sa plus grande joie était de se retrouver le soir avec frère François, qui le servait depuis 20 ans. « Je ne suis plus ni prince ni pape, disait-il alors, je suis Ganganelli. » Les progrès de Voltaire et des autres philosophes du XVIII[e] siècle étaient la seule chose qui altérât sa gaîté. Il en écrivit même à Louis XV ; mais la philosophie était déjà plus puissante que les rois et les papes ; et Louis XV, comme on sait, disait que c'était l'affaire de son successeur. Ganganelli n'eût pourtant pas persécuté Voltaire. Sa tolérance pour les hommes égalait sa sévérité pour les doctrines. « S'il n'est pas permis de souffrir l'erreur, disait-il, il est défendu de haïr et de vexer ceux qui ont eu le malheur de l'embrasser. » Ennemi juré du népotisme, il répondait à ceux qui lui rappelaient ses parents, qu'ils avaient de quoi satisfaire leurs besoins. Tant de qualités le faisaient chérir des souverains les plus opposés au catholicisme. Frédéric II, Catherine II, le sultan, le roi d'Angleterre, lui prodiguaient les témoignages de leur estime et de leur vénération. La correspondance des rois catholiques lui plaisait beaucoup moins, car ils ne lui parlaient que de la destruction des jésuites, et leur impatience contrariait le désir qu'il avait de s'éclairer avant de prendre un parti. Cette affaire l'occupait sans cesse. Il lisait tout ce qu'on avait écrit pour ou contre la société. Il fit même demander au roi d'Espagne la correspondance de Philippe II avec Sixte V sur cet ordre. Il chargea cinq cardinaux d'examiner toutes les pièces de ce grand procès, contre l'habitude qu'il avait de ne s'en rapporter sur toutes les choses qu'à ses propres lumières. Il sollicitait ardemment celles du Saint-Esprit, et le priait tous les jours de l'éclairer. Jamais il ne s'était défié de lui-même que dans cette circonstance. Décidé enfin à supprimer cet ordre d'in-

trigants et de factieux, il communiqua son projet aux théologiens les plus célèbres, à tous les souverains de la catholicité. Enfin, malgré les menaces de mort qu'on affichait tous les jours à la porte du Vatican, il signa l'arrêt d'abolition des jésuites, le 21 juillet 1773, et, retombant sur son bureau comme un homme encore accablé du fardeau qu'il vient de déposer : « J'ai fait ce que j'ai dû faire, dit-il, je ne m'en repens pas, mais cette suppression me donnera la mort. » Ce ne fut plus aux yeux des amis des jésuites qu'un simoniaque, un tyran, un usurpateur, un esclave des puissances terrestres; mais le refus constant qu'il fit à ces puissances de la nomination des évêques de Liége, de Salzbourg, et tant d'autres circonstances de sa vie, prouvent qu'il ne cédait pas servilement à leurs volontés. On ne s'en tenait pas aux injures : un placard fut affiché dans Rome, portant ces cinq lettres : I. S. S. S. V, qu'on expliqua par ces mots *in settembre sarà sede vacante*. Le ciel lui procura une consolation dans le retour à son obédience du primat de Perse, du patriarche d'Assyrie, des évêques de Transylvanie et de Galatie, qu'avait frappés le bruit de ses vertus. Le soin de suppléer les jésuites par des hommes de mérite dans les colléges fut encore une distraction puissante; et la restitution du comtat d'Avignon, de Bénévent, de Pontecorvo, que lui firent les maisons de Naples et de France, jetèrent une nouvelle joie dans son âme. Les immenses biens des jésuites servirent à doter des hôpitaux, à reconstruire les églises catholiques de Berlin et de Lucerne. Cependant sa santé déclinait, ses entrailles étaient déchirées par des douleurs inouïes; un marasme universel en fut la suite. Les traces du poison étaient évidentes. *Je l'ai pris*, disait-il un jour en luttant contre les douleurs qui le conduisaient au tombeau. Son enjouement, sa présence d'esprit, n'en étaient cependant pas plus affaiblis que son éloquence, qui l'avait fait surnommer le Michel-Ange des orateurs. Les ambassadeurs sortaient de ses audiences enchantés de sa conversation et de son mérite. Un riche Anglais dit un jour qu'il regrettait que le pape ne pût se marier pour lui donner sa fille unique. Enfin arriva le mois de septembre, si cruellement prédit par le placard. Le 10 de ce mois, on fut obligé de l'emporter dans son lit, où la religion vint à son secours. On le pressa vainement de proclamer un certain nombre de cardinaux : « Non, répondit-il, je vais à l'éternité, et je sais pourquoi. » La dernière signature de sa main, déjà glacée, fut pour le couvent où il avait passé sa jeunesse, et qu'il mit en possession de la pénitencerie de Rome, et le 22 septembre 1774, il mourut dans les bras du père Marzoni, son confesseur, qu'il s'efforçait de consoler. Il avait alors 69 ans, et son pontificat n'avait duré que cinq ans, quatre mois et trois jours. La France pleura sa perte, et lui rendit l'affection qu'il avait pour elle. On remarqua que, malgré son attachement à son ordre, il n'avait donné la barrette à aucun moine; mais il était si juste appréciateur du vrai mérite qu'il faut supposer que les couvents ne lui offrirent pas un sujet qui fût digne de cet honneur. Rome lui doit le musée Clémentin, la bibliothèque du Vatican un grand nombre d'acquisitions, le port de Civita-Vecchia des améliorations importantes, et il s'occupa long-temps du desséchement des marais Pontins. Son revenu était de douze millions et suffisait à tout. Il acquitta même plusieurs dettes de la chambre apostolique, laissa 92,000 écus au mont-de-piété, et 180,000 dans son trésor. La légende sacrée fut enfin augmentée par lui de trois saints, le théatin Paul Aretio, le religieux conventuel Bonaventure Potentia, et François Caracciolli, instituteur des clercs réguliers mineurs. — L'église eut deux antipapes du nom de Clément, mais comme leur histoire tient à celle du grand schisme d'Occident, nous renvoyons à ce mot ce qui les concerne.

VIENNET, de l'académie française.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE (TITUS FLAVIUS CLEMENS), honoré comme

un saint, quoique non compris dans le Martyrologe romain, et quoiqu'un pontife renommé pour sa tolérance et pour son esprit, Benoît XIV, ait composé une dissertation où il s'efforce d'invalider ses titres à la canonisation, appartient à la fin du IIe siècle et aux premières années du IIIe siècle de notre ère. — Né païen, saint Clément, après de longues et solides études, à Athènes, en Italie, et enfin à Alexandrie, s'y convertit à la foi chrétienne, et fut choisi par l'église de cette ville, c'est-à-dire *par l'assemblée des fidèles, dont le clergé fait seulement partie*, pour son cathéchiste. Réfugié en Cappadoce, lors de la persécution de l'an 202, sous l'empereur Sévère, séjournant ensuite à Jérusalem, puis à Antioche, il revint à Alexandrie, lorsque la persécution eut cessé, et y exerça de nouveau ses anciennes fonctions de catéchiste, qui ne furent plus interrompues que par sa mort, arrivée en 217. — Les principaux ouvrages de ce Père de l'église sont : 1° les *Instructions*, ou *Hippotyposes*; 2° son *Exhortation aux Gentils*; 3° les *Stromates*, ou *Mélanges*, et littéralement *Tapisseries*; et 4° le *Pédagogue*, traité d'éducation et de morale. On a encore de lui un autre traité sur les qualités nécessaires au riche pour être sauvé. Les *Stromates*, recueil très curieux, et qu'une traduction soignée aurait dû depuis long-temps nous rendre usuel, sont des essais incohérents, comme ceux de Montaigne, sur des sujets de morale, de philosophie et de religion. Ce sont aussi des maximes développées, comme dans le recueil si précieux de Marc-Aurèle. Toute l'antiquité chrétienne a célébré les vertus exemplaires, la science éminente et l'éloquence de ce Père. Le *Pédagogue* et l'*Instruction aux Gentils* se font remarquer par l'élégance du style et par la chaleur de la diction, qui s'élève assez souvent jusqu'au sublime. Les autres ouvrages de l'auteur sont moins soignés et ne sont pas exempts d'obscurité ni de locutions incorrectes et rudes. — De tous les Pères, Clément est celui qui se recommande le plus aux amis de la vérité par l'union franche et éclairée de la philosophie avec la religion. Ce fut la pensée dominante de sa vie. Cette pensée, qui fut aussi en lui une inspiration d'humanité et de haute raison, dirigea constamment son enseignement oral, et présida à tous ses travaux. Partout on le voit recueillir avec amour et discernement ce qu'il y a de vérités universellement reconnues dans les doctrines des anciens philosophes, pour en signaler la concordance et en opérer l'heureuse fusion avec les révélations de l'Évangile, où il en trouve la sanction. Aussi, un zèle peu judicieux lui a-t-il souvent reproché trop de platonisme; mais pouvait-il ne pas reconnaître combien Socrate et son illustre disciple s'étaient d'avance rapprochés du christianisme par les inspirations du génie et de la vertu? Les études antérieures de saint Clément le guidèrent heureusement, mais ne l'ont jamais égaré. On a plusieurs éditions de ses œuvres, dont la meilleure est celle que Jean Potter a publiée à Oxford en 1715, et qui est en 2 vol. in-folio. AUBERT DE VITRY.

CLÉMENT (JACQUES), assassin du roi de France Henri III, naquit selon les uns à Sorbonne, selon les autres à Sorbon, près de Réthel, et selon d'autres enfin, au bourg de Serbonnes, à une petite lieue de Pont-sur-Yonne (diocèse de Sens), en 1567. — Henri III et le roi de Navarre (depuis Henri IV), agissant alors de concert, étaient venus mettre le siége devant Paris, et avaient établi leur demeure à Saint-Cloud. Les ligueurs parisiens, frappés de consternation, pensèrent à détourner l'orage. Le 29 juillet 1589, le duc de Mayenne, les sieurs de la Chastre, de Villeroy et autres délibéraient sur le parti qu'ils avaient à prendre, lorsque Bourgoing, prieur des jacobins de Paris, se présenta à eux. Il dit qu'un de ses moines, Jacques Clément, jeune, dévot, visionnaire, était fermement résolu à délivrer les catholiques de la persécution dont ils étaient menacés, et, pour arriver à ce but, à sacri-

fier sa vie en arrachant celle de Henri III. Ce fanatique, ajoutait Bourgoing, était persuadé que des anges descendraient du ciel pour venir à son secours, ou qu'au moins il obtiendrait la palme du martyre: il fallait seulement lui faciliter les moyens d'approcher de la personne de Henri. Cette proposition fut longuement discutée: les uns l'admettaient; la Châtre la rejetait, parce que, selon lui, ce religieux ne pourrait jamais avoir accès auprès du roi. — On n'avait encore rien arrêté lorsque Bussi-Leclerc vint apporter au duc de Mayenne un paquet de lettres que lui avait remis un moine augustin, qui venait de dire la messe à la Bastille devant les membres du parlement détenus dans cette forteresse. Quoiqu'il fût chargé par ces membres de faire secrètement parvenir ce paquet au roi Henri III, le moine avait cru devoir le lui communiquer. On jugea aussitôt que ce paquet de lettres pouvait servir de passeport à Jacques Clément. *Au pis aller*, dit La Châtre, *c'est un moine perdu, qui se dévoue de lui-même pour le salut public.* On donna le paquet au prieur Bourgoing: on y ajouta une instruction verbale, avec recommandation, au cas que le moine fût pris, de ne nommer personne; il pouvait seulement nommer son prieur, auquel on promit une escorte pour se réfugier en Flandre, si le coup venait à manquer. — Le 31 juillet, au soir, Jacques Clément arriva à Saint-Cloud, y coucha, et le lendemain, mardi, 1er août, se présenta devant le logis de Henri III. Les gardes lui refusèrent le passage. Il insista; le bruit vint jusqu'aux oreilles du roi, qui dit: *Laissez-le approcher: on dirait que je chasse les moines et ne veux point les voir.* Henri III était alors placé sur le siége de sa garde-robe. Le moine s'approcha et lui présenta les lettres dont on l'avait chargé. Pendant que le roi les lisait, Jacques Clément sortit de sa manche un grand couteau et le lui plongea dans le ventre. Le couteau resta dans la plaie; Henri III l'arracha avec un effort, en frappa l'assassin au visage, et s'écria: *Ah! le méchant moine! il m'a tué, qu'on le tue!* — Les gardes accoururent et frappèrent à l'envi le moine, qui mourut sous leurs coups. Le lendemain, 2 août, le roi expira. — Des écrivains du temps ont assuré que la duchesse de Montpensier eut recours aux plus infâmes manœuvres pour exalter ce jeune moine. Elle se prostitua, dit-on, à lui, pour le décider à ce meurtre. — Les prêtres et les moines publièrent plusieurs apologies de l'action de Jacques Clément, firent graver son portrait en plusieurs formats, le placèrent sur leurs autels, et l'honorèrent enfin comme un saint, comme un martyr. (*V.* Henri III, roi de France). A. Savagner.

CLÉMENT (Dom François), religieux bénédictin, l'un des membres les plus distingués de l'illustre congrégation de Saint-Maur, naquit en 1714 à Bèze, près de Dijon. Il fit dans cette ville ses premières études et entra dans la congrégation le 30 mai 1731, et à peine avait-il prononcé ses vœux qu'il s'abandonna à son amour pour l'étude avec tant d'ardeur qu'il pensa en perdre la vie. A 25 ans, force lui fut de s'arrêter au milieu de ses travaux, pour ne les reprendre sérieusement que vingt ans plus tard. Mais alors sa constitution se trouva tellement raffermie qu'on en été il consacrait sans inconvénient vingt heures par jour au travail le plus assidu. Appelé par ses supérieurs dans la maison des *Blancs-Manteaux* de Paris, D. Clément s'occupa de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, dont il termina le onzième volume et rédigea entièrement le douzième, qui comprend de l'an 1141 à l'an 1167, et présente plus de 72 articles, parmi lesquels ceux d'*Abailard* et de *Suger*. — Il avait préparé tous les matériaux du treizième volume lorsque la congrégation lui fit abandonner ce travail pour s'occuper avec D. Brial de la collection des historiens de France, dont il publia le onzième et le treizième volume. Depuis long-temps, on pressait dom Clément de mettre à profit ses vastes connaissances pour donner une nouvelle édition de

l'*Art de vérifier les Dates*, de dom Clémencet (*voy.*).Il se mit à l'œuvre,et le livre qu'il publia en 1770, in-folio, fut bien moins une nouvelle édition qu'un ouvrage nouveau sur la matière que D. D'Antine avait indiquée, et que D. Clémencet n'avait fait en quelque sorte qu'effleurer. Cette édition de l'*Art de vérifier les Dates* obtint l'approbation générale; cependant elle ne satisfaisait point encore D.Clément, et il songea dès lors à en préparer une troisième édition. Après treize années d'un travail assidu, il acheva son œuvre, l'un des plus beaux monuments littéraires du XVIIIe siècle, véritable trésor d'ordre, de clarté, d'érudition, tel que l'on peut à peine concevoir comment il a été possible à un seul homme de réunir tant de matériaux, de les coordoner, de les rédiger pour en faire un tout immense, et cependant d'un usage si facile. La troisième édition de l'*Art de vérifier les Dates*, parut de 1783 à 1787, en 3 vol. in-folio. Les tables n'ont été publiées qu'en 1792. Elle se distingue de la précédente par l'étendue de la table chronologique et de la table des éclipses qui s'y trouvent prolongées d'un siècle, par l'addition de la chronologie du *Nouveau Testament* et de l'histoire des Juifs, par celle de l'empire chinois, la *Suite des Rois d'Arménie*, etc., et surtout par la chronologie historique de plus de 120 grands fiefs de France, d'Allemagne et d'Italie. Une nouvelle édition de cet admirable ouvrage a été donnée ces dernières années in-8° et in-4° : elle est loin, suivant nous, de remplacer l'édition donnée par D. Clément lui-même. — D. Clément avait été nommé en 1785 associé libre de l'académie des inscriptions, et il faisait partie du comité chargé par le roi de publier la collection des diplomes, des chartes et des divers actes relatifs à notre histoire, lorsque la révolution vint troubler sa vie paisible et laborieuse. Cependant il ne fut point persécuté; il put même continuer ses travaux dans l'asile que lui offrit son neveu M. Duboy-Laverne, directeur de l'imprimerie nationale, et c'est là qu'il préparait un *Art de vérifier les Dates avant J.-C.*, lorsqu'il mourut frappé d'apoplexie, le 9 mars 1793. A. Teulet.

CLÉMENT (Jacques) ou Clemens-non-Papa, un des plus célèbres compositeurs de musique du commencement du XVIe siècle, naquit dans le Brabant, paraît avoir fait ses études à Aix-la-Chapelle, dans l'école d'*Adam Luyz*, devint le premier maître de chapelle de l'empereur Charles-Quint, et resta toute sa vie au service de ce prince. M. Fétis le fait mourir avant l'année 1540. Il eut pour successeur *Nicolas Gombert*, autre Belge célèbre dans l'art musical. Le sobriquet de *Clemens-non-Papa* lui fut donné pour le distinguer de Clément VII, dont il fut le contemporain, tant la gloire de l'artiste le rapprochait de la grandeur du souverain! J. Clément a beaucoup travaillé, et ses ouvrages, qui ont joui de la plus grande réputation, sont répandus dans toute l'Europe. Son style est clair, élégant, son harmonie pure et naturelle. C'est du moins le jugement qu'en porte M. Fétis, qui, ainsi que M. R.-G. Kiesewelter, a tracé un tableau de l'histoire de la musique aux Pays-Bas, mais tableau incomplet, quoique attachant, et dont nous avons signalé plusieurs lacunes dans un mémoire adressé à cet écrivain en forme de lettre. Les principaux ouvrages de Clément sont des *Messes à quatre voix* (Louvain, 1558) des *Hymnes à quatre parties*, 1567; des *Chansons françaises*, également *à quatre parties* (1569) une *Messe des morts*, (Louvain, 1580, in-fol.) les *Psaumes de David* (au nombre de 121) *à trois parties* (Anvers, 1556, in-8° obl.) On trouve aussi quelques morceaux de sa composition dans le premier livre des chansons à quatre parties publié à Louvain en 1558, et dans les *Motetti del Labirinto* (Venise, 1554, in 4°.—Voir les *Horæ Belgicæ* de M. H. Hoffmann, Breslau, 1830-1833). C'est un excellent ouvrage, où l'on trouve des matériaux pour l'histoire de la musique populaire et sacrée. L'auteur y annonce un travail complet sur cette matière, en ce qui concerne les

Pays-Bas, par son ami C.-G.-A. Vivigens de Winterfeld.—J. Clément n'a pas d'article dans la *Biographie universelle*.

DE REIFFENBERG.

CLEMENTI (MUZIO), né à Rome en 1746, un des plus grands maîtres que l'on compte parmi les pianistes, était aussi un compositeur du premier ordre. Dès l'âge de douze ans, il écrivit une fugue à quatre parties, et joignait à de hautes connaissances musicales une instruction variée dans les sciences et les arts. Clementi est le chef de l'école moderne de piano : c'est lui qui a formé Cramer, Field, Bertini et beaucoup d'autres. La collection de ses œuvres est immense. Il avait d'abord travaillé pour le clavecin ; ses derniers ouvrages sont écrits pour le piano. Les uns et les autres sont également estimés : ils attestent les progrès que ce maître a fait faire à son art. Clementi vint à Paris en 1780, et son talent fut généralement admiré. De plus grands succès l'attendaient à Londres, où il s'établit et réunit ensuite à l'exercice de son talent l'industrie de marchand de musique et de pianos : il y fit une fortune considérable. Clementi est mort à Londres, âgé de 84 ans. — La collection complète de ses œuvres a été publiée à Leipzig, chez Breit-Kopf. — Les sonates de clavecin ou de piano composées par Clementi se font remarquer par la sagesse du plan, l'ordonnance et la conduite des idées. Son style est pur, sa mélodie agréable, ses traits brillants et d'une grande difficulté, si l'on se reporte au temps où ce maître écrivait. Il a fait plusieurs symphonies estimées. Supérieur dans l'*adagio* comme dans l'*allegro*, il exécutait les passages en octaves avec beaucoup de vivacité ; aussi a-t-il reproduit souvent ces traits dans ses compositions. Il improvisait d'une manière si brillante, si prodigieuse, qu'on ne pouvait se lasser de l'entendre préluder.

CASTIL-BLAZE.

CLÉOBIS. (*V.* BITON.)

CLÉOMÈDE. Pausanias nous fait connaître cet athlète fameux de la ville d'Astypalée en Grèce. Il était si vigoureux que, de dépit d'avoir été privé du prix de la victoire qu'il avait remportée à la lutte sur un habitant d'Épidaure, il rompit une colonne qui soutenait une école, alors remplie d'enfants, qui furent tous écrasés. Poursuivi par les parents, il se jeta dans un tombeau, qu'on ne put jamais ouvrir sans le mettre en pièces ; mais Cléomède avait disparu. L'oracle de Delphes, consulté sur un événement aussi extraordinaire, répondit que Cléomède était le dernier des demi-dieux : c'est d'après cette déclaration divine que les Grecs rendirent à cet athlète les honneurs divins.

F. R.

CLÉOPATRE, reine d'Égypte, était fille de Ptolémée XI (Aulète). A l'âge de 17 ans, héritière du sceptre avec son frère Ptolémée XII, elle devait, suivant la loi égyptienne, l'épouser et occuper le trône avec lui ; mais, plus âgée que le futur roi, confiante dans son adresse à l'enchaîner, elle espéra exercer seule la puissance héréditaire. Il paraît que ses dispositions étaient mal prises, et qu'elle avait trop compté sur la faiblesse d'un enfant. Ptolémée, excité par ses courtisans, voulut exclure du trône son ambitieuse sœur, qui fut forcée de se retirer en Syrie, où elle leva une armée pour marcher contre son frère. A cette époque se terminait la grande lutte de Pompée et de César ; le vaincu de Pharsale, cherchant dans sa fuite un asile en Égypte, trouvait la mort sur une plage inhospitalière. On sait la noble indignation de César à la vue de Ptolémée, assez lâche et assez hardi en même temps pour avoir osé attenter aux jours du vainqueur de Sertorius et de Mithridate. Peut-être César, qui ne se laissant point aller alors aux enivrements de la fortune, pensait-il en secret qu'un jour néfaste pourrait luire pour lui, et sa grande âme se révoltait à l'idée de tomber sans gloire sous le fer des satellites d'un roi tributaire de Rome. Aulète, par une sage politique, avait nommé le peuple romain tuteur de ses enfants ; César profita de cette circonstance, et, en qualité de dictateur, il appela devant lui la cause des enfants du roi d'Égypte. —

Cléopâtre se hâta d'envoyer un de ses affidés dans Alexandrie pour défendre ses intérêts. « Mais César manda à cette reine, qui était aux champs, qu'elle revînt ; et elle, prenant en sa compagnie Appollodore, Sicilien, seul de tous ses amis, se mit dans un petit bateau, sur lequel elle vint aborder au pied du château d'Alexandrie qu'il était déjà nuit toute noire ; et n'ayant moyen d'y entrer sans être connue, elle s'étendit tout de son long sur un faisceau de hardes qu'Appollodore plia et lia par dessus avec une grosse courroie, puis le chargea sur son col et le porta ainsi dedans à César par la porte du château. Ce fut la première amorce, à ce qu'on dit, qui attira César à l'aimer. » C'est ainsi que s'exprime le naïf traducteur de Plutarque (Amyot). César ordonna le lendemain que le frère et la sœur partageraient la suprême puissance, suivant le vœu du roi leur père. Le jeune Ptolémée cria à l'injustice. Pothin, son ministre, et l'un des meurtriers de Pompée, trama un complot contre César et contre la sœur de son maître, mais le perfide tomba dans l'embûche qu'il avait dressée lui-même. Un de ses confidents, un des complices de l'assassinat, Achillas, s'enfuit au camp, où s'était retiré le monarque égyptien. Excité par ce traître furieux, Ptolémée vint assiéger César dans son propre palais. Le vainqueur du monde avait peu de troupes avec lui; pourtant il tint ferme, et ayant reçu des secours de la Syrie, il attaqua à son tour un ennemi qui avait osé lever les armes contre Rome personnifiée dans César. La bataille fut décisive ; le fils de Ptolémée Aulète périt en traversant le Nil dans une barque trop chargée de fuyards. Cléopâtre resta ainsi en possession du trône d'Égypte. Seulement le Romain lui fit épouser son second frère, Ptolémée, enfant à peine âgé de onze ans. Ces dispositions faites, le dictateur partit à regret pour aller soumettre les restes du parti de Pompée. Cléopâtre, quelque temps après, mit au monde un fils qu'elle appela *Césarion*. — De retour à Rome, César reçut la visite de la mère de son enfant ; il la logea chez lui avec son jeune époux, les fit admettre tous deux au rang des amis du peuple romain. Il osa plus encore ; il plaça une statue de Cléopâtre en regard de celle de Vénus dans le temple qu'il faisait élever à cette déesse, dont il prétendait descendre. — Cette reine d'Égypte, rivale de Vénus par l'amour et la volonté de César, n'était point d'une admirable beauté : petite de taille, brune de peau, rien en elle ne rappelait les belles formes et la fraîcheur des filles de la Grèce et de Rome ; mais cet abrégé de femme était un chef-d'œuvre de grâces. Mobile et légère elle ne semblait quitter une pose charmante que pour en prendre une autre plus molle et plus délicate encore. Son esprit était comme son corps, flexible, souple, plein d'abandon et de variété. Instruite, parlant toutes les langues, elle avait encore l'art d'être toujours nouvelle ; les mœurs voluptueuses qu'elle avait apprises contribuèrent beaucoup à attirer et à retenir dans ses fers les deux empereurs qui s'éprirent d'amour pour elle. Environnée d'un luxe plus que royal uni à la plus rare élégance, elle répandait tous les prestiges des arts autour de ses amants, dont elle voulait séduire en même temps les yeux, l'imagination et le cœur. — L'orgueilleuse Rome fut irritée des honneurs décernés par César à une reine barbare, et Cléopâtre se vit contrainte de retourner sur les bords du Nil, où elle empoisonna le fantôme de mari que le bon plaisir de César lui avait imposé. César lui-même tomba sous le poignard. Il y avait encore quelques hommes dans le sénat romain : on sait les combats et la malheureuse fin des meurtriers du divin Jules. Cléopâtre fut soupçonnée d'avoir prêté son appui à Cassius et à Brutus. Aussi, lorsque Antoine partit pour dompter les Parthes, il ordonna à la reine d'Égypte de se rendre en Cilicie pour justifier sa conduite. Cléopâtre ne douta point du triomphe qui l'attendait : elle avait enchaîné le grand César lorsqu'elle était jeune et bien loin d'être savante dans l'art de plaire comme elle l'était devenue ; il lui

semblait impossible qu'Antoine pût résister à ses séductions. « Elle s'en allait vers lui en l'âge où les femmes sont en la fleur de leur beauté et en la vigueur de leur entendement. » Elle eût pu apaiser son juge avec de l'or; elle partit les mains vides, mais emportant sa fortune dans sa beauté. L'histoire n'a pas cru devoir oublier son fameux voyage sur le Cydnus, que Plutarque a mieux décrit qu'aucun autre écrivain. « Elle se mit sur le Cydnus dans un bateau dont la poupe était d'or, les voiles de pourpre, les rames d'argent, que l'on maniait au son et à la cadence d'une musique de flûtes, de cythares et autres tels instruments dont on jouait dedans. Et au reste, quant à sa personne, elle était couchée dessous un pavillon d'or tissu, vêtue et accoutrée toute en sorte que l'on peint Vénus, et auprès d'elle, d'un côté et d'autre, de beaux petits enfants habillés ni plus ni moins que les peintres ont accoutumé de portraire les amours, avec des éventaux en leurs mains, dont ils l'éventaient. Les femmes et demoiselles semblablement; les plus belles étaient habillées en nymphes néréides, qui sont les fées des eaux, et, comme les Grâces, les unes appuyées sur le timon, les autres sur les cordages, d'où il sortait de merveilleusement douces et suaves odeurs de parfums, qui remplissaient de çà et là les rives toutes couvertes d'un peuple innombrable. » Il n'en fallait pas tant pour subjuguer Antoine, ce soldat barbare descendant d'Hercule, qui avait fait ses premières armes dans l'Orient, dont il aimait le luxe et les enivrantes voluptés. La ville de Tarse tout entière courut au-devant de cette nouvelle Galathée ou de cette autre Vénus aphrodite sortant du sein des eaux. Antoine resta seul sur son tribunal, entouré de ses licteurs, que la crainte et le devoir retenaient; les autres Romains étaient allés au port voir cette accusée triomphante. « Quand elle fut descendue à terre, Antoine l'envoya convier de venir souper en son logis ;» elle s'excusa et répondit qu'il convenait mieux qu'il vint auprès d'elle. Antoine céda. Elle lui fit passer une soirée toute d'enchantements et d'ivresse. Il n'a été donné qu'au seul Shakspeare de peindre le vertige d'amour dans lequel cette almée royale jetait ceux qu'elle avait résolu de séduire et d'enchaîner. Dans la tragédie anglaise, un vieux soldat parle ainsi de Cléopâtre : « L'âge ne peut la vieillir, ni l'habitude de la jouissance épuiser l'infinie variété de ses appas. Les autres femmes rassasient bientôt les désirs qu'elles satisfont, mais elle, plus elle donne, plus elle excite d'amour. Jusqu'au vice devient en elle grâce et vertu; au point que les prêtres sacrés eux-mêmes la bénissent au milieu de ses lascives débauches. » Ce fut ainsi qu'elle brilla aux yeux d'Antoine; ce fut ainsi qu'elle s'empara du général romain, qu'elle ne quittait ni le jour ni la nuit. Il ne s'agissait plus de commander à ce César aux mœurs élégamment corrompues, et qui savait choisir ses voluptés; la royale courtisane avait maintenant à faire à un homme élevé dans les camps, dont il conservait et le rude langage et les mœurs effrontées. Cléopâtre se fit soldat, et, au besoin, les propos les plus hardis ne coûtaient rien à sa pudeur. Elle se livrait au jeu, elle courait à la chasse, suivait son amant dans tous les exercices, et lui tenait tête à table. Les somptueux repas de Cléopâtre étonnaient sans cesse Antoine. Vaincu en prodigalité, il avait renoncé à égaler sa maîtresse, qui étalait sous ses yeux tout le luxe d'Alexandrie. Ce fut là qu'il acheva de se perdre. — La nuit, les deux amants, déguisés en valets, allaient rôder par la ville; ils s'amusaient à écouter aux portes. Quelquefois, inconnus, le soldat de César et sa compagne d'orgie furent insultés et frappés. Pourtant cette fille de joie, se rappelant qu'elle était reine et qu'Antoine commandait à l'Orient, venait à rougir de l'avilissement dans lequel elle avait plongé son esclave. Un jour qu'Antoine se donnait avec elle le plaisir de la pêche, elle fit par un de ses serviteurs attacher sous l'eau à l'hameçon de la ligne du Romain un poisson salé. Antoine, trompé, sentit le rouge de la

colère lui monter au visage. Cléopâtre lui dit alors : « Laisse-nous, seigneur, à nous autres Égyptiens, habitants de Pharns et de Canopus, laisse-nous la ligne ; ce n'est pas là ton métier ! Ta chasse est de prendre et de conquérir des villes, des cités, des pays, des royaumes ! » Dans cette anecdote, que Plutarque raconte avec une naïveté charmante, on retrouve la grâce et quelque chose du caractère noble et attristé d'Agnès Sorel telle que l'ont peinte les chroniqueurs de notre vieille France. — Antoine, qui s'endormait si mollement dans les bras de sa maîtresse, fut réveillé par la guerre de Pérouse et par les clameurs furieuses de son épouse Fulvie. Il partit, et bientôt il débarqua à Brindes avec une flotte de deux cents galères. Le véritable vainqueur de Brutus à la bataille de Philippes fut tenté de s'unir avec Sextns Pompée pour en finir avec le perfide et sanguinaire Octave, dont il redoutait avec raison les artifices ; mais les soldats ne se soucièrent pas des différends de leurs chefs ; ils les forcèrent à la paix. D'ailleurs l'implacable Fulvie était morte, et Antoine, libre des poursuites de cette furie, reçut pour épouse et comme un gage de concorde la vertuense Octavie, sœur d'Octave, veuve de son premier mari Caius Marcellus. Enfin Sextus Pompée, maître par ses flottes de la Méditerranée, interceptant les convois destinés à faire vivre la ville de Rome, fut appelé au partage du monde. Quoi qu'il en coûtât à Octave et à Antoine pour en venir à cette extrémité, il fallait bien admettre Sextus dans leur traité, sans cela Rome entière se serait soulevée, et l'Italie n'eût pas tardé aussi à lever l'étendard d'une révolte enfantée par la famine. Le rendez-vous des trois nouveaux amis eut lieu près de Misène. Après de magnifiques repas et des scènes dont Shakspeare, dans sa tragédie, a su tirer le plus grand parti, les maîtres de l'univers se séparèrent. Antoine partit d'Italie avec Octavie, qu'il mena jusqu'en Grèce ; l'amant de Cléopâtre avait eu pour son lot toutes les provinces de l'Orient jusqu'à l'Illyrie. Les événements le retinrent loin de l'Égypte pendant plusieurs années, mais il y revint vers l'an 36 avant J.-C., après avoir échoué dans la malheureuse expédition qu'il tenta contre les Parthes. — Cléopâtre vint le rechercher en Phénicie : il l'attendait, éperdu d'amour, oubliant et sa honte et ses compagnons morts ! Octavie avait voulu sauver Antoine de lui-même et se mettre entre Cléopâtre et lui, mais elle avait reçu un ordre formel de s'arrêter à Athènes. Cléopâtre ne négligea rien ponr faire oublier à Antoine l'épouse vertueuse qu'il délaissait. Elle fit si bien, ses larmes, ses prières, furent si éloquentes, qu'elle l'entraîna de nouveau à Alexandrie. Dans ces jours d'ivresse, on a de la peine à reconnaître Antoine : il fit folie sur folie. Il assembla le peuple, et, du haut d'nn tribunal argenté, ayant auprès de lui sa Cléopâtre dans un trône d'or, il la proclama sans pudeur reine d'Égypte, de Cypre, de Lydie et de Basse-Syrie ; il combla Césarion de faveurs et nomma les fils de son amour, les fils de Cléopâtre, *les rois des rois*. Il leur donna des gardes et des provinces romaines, et des royaumes qui n'étaient point encore conquis. — Octave, blessé dans son honneur par la conduite d'Antoine envers sa sœur Octavie, racontait à Rome, devant le sénat, ce qui se passait en Égypte, où Cléopâtre paraissait en public avec le costume de la déesse Isis. Les deux beaux-frères ne tardèrent pas à prendre les armes, et la guerre se prépara. Antoine fit ses préparatifs en toute diligence, ne perdit pas un instant pour se mettre en état de résister en unissant ses forces avec celles de Cléopâtre, qui le secondait avec zèle. Antoine avait denx cent mille hommes de pied, douze mille cavaliers ; mais il comptait principalement sur sa flotte, composée de huit cents vaisseaux, dont deux cents étaient fournis par Cléopâtre. Antoine et sa royale amante se mirent en mer ; leur immense flotte toucha bientôt à l'île de Samos, où ils passèrent plusieurs jours en toutes sortes de plaisirs. Les rois qui suivaient la fortune du favori de la reine

d'Égyple se donnèrent réciproquement des fêtes plus magnifiques les unes que les autres, « tellement que chacun disait : « Que pourront-ils faire s'ils gagnent la » bataille, pour la réjouissance de la vic-» toire? » De Samos Cléopâtre courut à Athènes, qui avait vu Octavie; Athènes, à laquelle elle fit d'immenses présents, et dont elle reçut les plus grands honneurs. —Enfin, le sort du monde devait bientôt se décider. Cléopâtre était montée sur une galère qu'elle avait appelée *Antoniade*, « en laquelle il advint une chose de sinistre présage: les hirondelles avoient fait leur nid dessous la poupe ; il en vint d'autres, puis d'autres, qui chassèrent les premières et démolirent leurs nids. » — Les vieux compagnons d'Antoine étaient mécontents d'aller combattre sur mer. Vingt-deux mille braves soldats qu'il mit sur ses galères lui disaient : « Empereur, pourquoi te fies-tu à de frêles et méchants bois? Te défies-tu de nos espées? Laisse-nous combattre où nous avons coutume de vaincre ! » On connaît la bataille d'Actium. L'affaire était douteuse, lorsque Cléopâtre s'enfuit, entraînant soixante vaisseaux après elle. Antoine ne put soutenir ce coup; il suivit la reine d'Égypte. « Il prouva, dit le bon Plutarque, que cela est vrai ce qu'a dit un ancien, en se jouant: « Que l'ame d'un amant vit au corps » d'autrui, non pas au sien ; » tant Antoine se laissa mener et traîner à cette femme comme s'il eût été collé à elle.» — Arrivés en Égypte, les amants recommencèrent leur vie voluptueuse. Ils abolirent, il est vrai, la société joyeuse qu'ils avaient formée sous le nom de la *bande de la vie inimitable*, mais ils en créèrent une nouvelle sous le nom de la *bande de ceux qui veulent mourir ensemble*, ou des inséparables dans la mort, semblant s'engager ainsi, aux approches du trépas, à épuiser la coupe des plaisirs. Cléopâtre, pendant ce temps, essayait les poisons qui tuent le mieux et le plus vite. De son côté, Antoine envoyait des ambassadeurs à Octave ; il ne demandait que de vivre ignoré avec sa maîtresse. Le vainqueur refusa toutes les demandes du fugitif d'Actium. Cléopâtre avait voulu embarquer toutes ses immenses richesses sur des vaisseaux, leur faire traverser l'isthme de Suez, et aller avec sa fortune et Antoine vivre dans quelque pays de l'Orient. Quelques vaisseaux passèrent; mais ils furent aussitôt brûlés par les Arabes. — Octave s'avançait en vainqueur; Cléopâtre a été accusée d'avoir traité avec lui; nous ne pouvons le croire, car elle se préparait à la mort, faisait bâtir près du temple d'Isis un monument où elle cachait ses trésors, et dont elle voulait faire son tombeau. Il semble que c'était un besoin pour les Égyptiens d'éterniser leurs cendres. Renfermée vivante dans ce sépulcre, Cléopâtre fit répandre le bruit de sa mort. Le vaillant Antoine, qui combattait avec succès contre Octave aux portes d'Alexandrie, apprit cette fatale nouvelle. Qu'attends-tu? se dit-il ; et aussitôt il pria un de ses serviteurs de lui donner le coup mortel, mais cet ami, qui se nommait Éros, aima mieux se tuer lui-même ; alors Antoine se frappa. A peine le coup était-il porté que Diomède vint lui annoncer que Cléopâtre vivait encore. Il demanda à être porté vers elle pour mourir dans ses bras, comme il avait vécu. La reine ne voulut point ouvrir les portes de son tombeau, mais, à l'aide de ses femmes, elle l'éleva avec des cordes jusqu'à une fenêtre. La douleur de Cléopâtre fut extrême ; elle se déchira la figure, elle appela Antoine son seigneur, son mari, son empereur. Antoine lui conseilla d'essayer d'apaiser Octave ; il ne se plaignait point de la fortune, puisqu'il avait été tout-puissant, aimé d'elle et « vaincu non lâchement, mais vaillamment, en Romain, par un autre Romain aussi. » Il mourut. César envoya tout de suite Proculus pour saisir Cléopâtre vive, et destinée à être le plus bel ornement de son triomphe. La malheureuse princesse ne voulut point ouvrir, mais, surprise par ruse, elle chercha en vain à se frapper d'un poignard, et tomba entre les mains d'Octave, qui la remit à la garde de l'un de ses affranchis. Le corps d'Antoine fut laissé à Cléopâtre.

Elle fit inhumer magnifiquement l'homme qu'elle avait aimé, et qui pour elle avait perdu et le pouvoir et la vie. Octave vint voir sa captive; elle était couchée « sur un petit lit, bas et en bien pauvre état. » Lorsqu'elle vit entrer César « elle se jeta à ses pieds toute nue en chemise, étant merveilleusement défigurée. » Octave la releva ; la reine lui demanda grâce et merci, puis lui remit ensuite l'inventaire de ses richesses. L'empereur, par le témoignage de Seleucus, la convainquit d'en avoir caché une partie. « Hélas! dit-elle, j'ai peut-être mis à part et réservé quelques bagues et joyaux propres aux femmes, non point pour moi, mais dans l'intention d'en faire quelques présents à Octavie et à Livie, à celle fin que par leur intercession tu me fusses plus doux et plus gracieux. » Cornelius Dolabella, ami de César, ne put voir cette reine sans l'aimer ; il eut pitié d'elle et il la prévint qu'elle était réservée au triomphe. Alors elle sollicita la faveur d'offrir les dernières oblations aux morts. Elle se rendit au tombeau d'Antoine, elle pleura, pria avec des mots d'amour et de regret, répandit des fleurs sur sa tombe, rentra chez elle, s'enferma avec deux de ses femmes et se fit apporter un panier de figues où se trouvait caché un aspic. Elle avait écrit des tablettes à Octave, qui, en les recevant, envoya sur-le-champ quelques-uns de ses gens pour la sauver ; mais la mort avait été soudaine : les envoyés d'Octave trouvèrent la reine raide morte, couchée sur un lit d'or, magnifiquement vêtue, une de ses femmes, Iras, froide à ses pieds, et la seconde, Charmion, tremblante, se sontenant à peine, et retenant le diadème sur le front livide de Cléopâtre. Un Romain, furieux, lui dit : « Cela est beau ! — Très beau, répondit-elle faiblement, et convenable à une femme issue de la race de tant de rois ! » puis elle tomba morte aussi. — Octave admira le grand courage de cette infortunée, morte jeune encore : elle n'avait que trente-huit ans, en avait régné vingt-deux et gouverné Antoine pendant plus de quatorze. — Cette femme, quoique emportée, était bonne, elle mérita des larmes, et eut des amis dévoués. Archibius, l'un d'eux, donna à Octave mille talents pour qu'il laissât debout les statues de celle que naguère le grand César avait placée à côté de Vénus. — Il n'existe pas en poésie de plus beau tableau que celui de la mort de Cléopâtre par Shakspeare ; Horace lui-même n'approche pas de cette grandeur.

A. Genevay.

CLEPSYDRE ou horloge d'eau. L'eau, en s'échappant par un étroit orifice pratiqué à la partie inférieure d'un vase rempli de ce liquide, peut servir à mesurer le temps qui s'écoule pendant l'épuisement partiel ou total du réservoir. Mais, comme la quantité d'eau qui sort par cette ouverture décroît sans cesse à mesure que la colonne d'eau liquide diminue de hauteur, ce n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait le croire que cette appréciation, qui se rattache aux plus savantes théories de l'hydrostatique. Aussi, les clepsydres, qu'on pourrait considérer au premier abord comme un enfantillage, ont-ils exercé la spéculation des plus habiles géomètres du xviii[e] siècle. — Varignon s'était occupé de cet intéressant problème, et le célèbre Daniel Bernoulli a remporté le prix fondé en 1725 par l'académie des sciences pour la résolution du problème. Toute la difficulté consiste « à connaître la vitesse d'écoulement d'un fluide qui s'échappe d'un vase par un orifice de figure et de grandeur données. » Cette vitesse, qui varie avec le niveau du liquide, combinée avec la figure du vase, doit décider de la situation de ce niveau après un temps donné. C'est une question mathématique des plus ardues, et l'on ne peut guère espérer que les fabricants de ces instruments soient jamais capables de déterminer *à priori* la quantité d'eau qui s'écoulera d'un intervalle de temps à l'autre, surtout avec des vases de figure variable. — Mais on construit empyriquement des clepsydres qui, chacune ayant été soumise à une observation particulière et spéciale, mesurent la durée du temps avec assez de précision. Il

suffit, comme on l'entrevoit tout d'abord, d'affecter un vase en verre, d'en diviser la capacité par une échelle graduée sur le vase même, et d'observer les niveaux à de très courts intervalles de temps. Ces niveaux rapportés à l'indication d'un excellent garde-temps offriront un bon moyen d'appréciation. Mais il faudra encore que dans toutes les circonstances et dans toutes les saisons, la clepsydre reste exposée à la même température. Toute variation dans cette dernière condition influe évidemment sur le résultat. La raison de ceci est trop simple pour que nous jugions nécessaire de nous y arrêter davantage. On observera encore de n'employer que de l'eau distillée et totalement exempte de matières susceptibles de faire dépôt. PELOUZE, père.

La CLEPSYDRE était connue des anciens sous le nom de *clepsydra*, fait de deux mots grecs *kleptô*, je dérobe, je cache, et *hudôr*, eau; ce qui indique que l'eau se dérobe à la vue en s'écoulant. — C'était chez eux une machine d'une figure pyramidale, en forme de cône, dont la base était percée de plusieurs petits trous, et l'orifice supérieur très étroit et alongé en pointe : *in vicem colli graciliter fistulati :* telle était la clepsydre d'Aristote. — Cette clepsydre, dont il parle si souvent, et dont il se trouve de si fréquentes descriptions dans ceux de son école, avait été employée par ce philosophe pour montrer que l'air est quelque chose de réel, et rendre sensible la force de résistance qu'il a pour repousser ou pour soutenir un corps. En prenant la clepsydre, on fermait l'ouverture de l'orifice supérieur par l'application d'un doigt ; et en la plongeant dans l'eau, on remarquait comment l'air renfermé dans la clepsydre repoussait l'eau et ne donnait aucune entrée. Si on la retirait en fermant toujours l'orifice supérieur, on remarquait comment l'air inférieur soutenait le poids du volume de l'eau qui était dans la clepsydre. Les anciens citaient souvent cette machine dans leurs rapprochements et leurs comparaisons. Aristophane, parlant d'un homme qui aimait à faire le juge, dit que *son esprit est toujours à la clepsydre*. Le temps qu'on employait à l'instruction d'un procès et à la décision qui suivait était limité par l'eau qui se versait à trois différentes fois, ce qui avait donné lieu à ces expressions : *prôton*, *deuteron*, *triton hudôr* (première, seconde, troisième eau). De là encore ces façons de parler, employées par Démosthènes, et qu'un fréquent usage a fait passer en proverbes : « Qu'il parle pendant le temps qui m'est marqué ! (*en tô emoi udati deizati*) ; parler pendant que l'eau coule (*pros hudôr légein*, en latin, *ad quam dicere*). » — Les Latins avaient également l'usage de ces termes. On trouve en plusieurs endroits de Cicéron *aqua mihi hæret*, *aquam perdere* (l'eau me manque, perdre l'eau). Pline, déclamant contre la précipitation avec laquelle les juges de son siècle décidaient des plus grandes affaires, après avoir dit que leurs pères n'en usaient point ainsi, ajoute : « Pour nous, qui nous expliquons plus nettement, qui concevons plus vite, qui jugeons plus équitablement, nous expédions les affaires en moins d'heures, *paucioribus clepsydris*, qu'ils ne mettaient de jours à les entendre. » En effet, on pressait souvent un orateur, on ne lui laissait pas le temps de prononcer un discours qui était le fruit de plusieurs veilles : *actionem aqua deficit*, dit Quintilien. Les juges réglaient le temps qui devait être accordé : c'était *clepsydras clepsydris addere*. On suspendait l'écoulement de l'eau pendant la lecture des pièces qui ne faisaient pas le corps du discours, comme la déposition des témoins, le texte d'une loi, la teneur d'un décret; c'était ce qu'on appelait : *aquam sustinere*. — On voit par tous les détails que nous venons de donner que la *clepsydre* faisait le même office que le *sablier* des modernes, dont l'invention remonte aussi à une haute antiquité. (*Voy.* SABLIER.) E.

CLERC et CLÉRICATURE. Le mot CLERC est fait du grec *klêros*, sort, partage, héritage : on appelle de ce nom, dans l'église, celui qui embrasse la pro-

fession ecclésiastique. Lorsqu'il en prend l'habit, en recevant la tonsure, il s'engage plus spécialement que les autres chrétiens au service du Seigneur, et prononce lui-même ces paroles du psaume 15 : « Le Seigneur est la part qui m'est échue en héritage : c'est vous, mon Dieu, qui m'en remettrez en possession ». Il suit de là que, selon l'expression propre, rigoureuse et native de ce mot, le clerc est tout ecclésiastique, c'est-à-dire tout homme qui s'est spécialement consacré au service de Dieu et à son culte; et quand on dit le *clergé*, on entend par-là, en général, l'ordre ecclésiastique tout entier, y compris les évêques. Quelquefois le sens du mot clergé est restreint aux prêtres seuls et à ceux qui sont dans un degré inférieur au sacerdoce, comme quand on parle du clergé d'un diocèse; souvent aussi, ce mot ne désigne qu'un tonsuré ou un minoré, comme si l'on disait d'un ecclésiastique, qu'il est simple clerc; car il est évident qu'on ne veut dire autre chose, sinon qu'il a reçu le premier degré de clerc. Il fallait être bien instruit de la doctrine chrétienne, savoir lire et écrire, pour être admis à la tonsure, et l'étude était une des principales obligations des clercs. Aussi, lorsque la barbarie des peuples nomades, transplantée dans les nations polies de l'Europe, eut couvert d'un nuage de ténèbres, d'ignorance et d'erreur les populations même chrétiennes, les clercs furent les seuls qui, fidèles à l'esprit de leur vocation, ne cessèrent jamais de se livrer à l'étude, et c'est à leurs soins et à leur zèle que nous devons le dépôt précieux des connaissances utiles dont ils nous ont conservé le principe et le germe, en nous conservant et nous transmettant les ouvrages modèles de l'antiquité sacrée et profane, qu'ils avaient sauvés des fureurs des Vandales. Alors le monde était plongé dans l'ignorance la plus générale, les luttes et les guerres sanglantes qu'il avait à soutenir ne lui laissant plus le temps de cultiver les sciences et les lettres; et les clercs, qui seuls avaient eu ce loisir, parce qu'ils prenaient une part moins active aux commotions violentes qui agitaient l'Europe, se trouvèrent bientôt après et demeurèrent long-temps les seuls qui fussent versés dans la connaissance des lettres. Partout où l'on trouvait un clerc, on avait un homme plus ou moins lettré, et l'on ne trouvait presque plus d'homme lettré qui ne fût *clerc : clerc* et *savant*, *science* et *clergie*, furent donc synonymes. Ils l'ont été pendant long-temps; car c'est dans ce sens que La Fontaine a dit :

Un loup quelque peu *clerc* prouva par sa harangue,
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal.

Le sens de ce mot, qui se rattache à un fait attesté, et que personne ne peut méconnaître, révèle une vérité bien prouvée, et qui est cependant un secret historique pour qui ne veut pas se rendre à l'évidence. Seul, il explique l'influence qu'a exercée depuis le clergé dans les affaires de politique et d'administration, aussi bien que la manière juste et légitime avec laquelle il s'était acquis les grands biens qu'il possédait. Appelés aux grandes places de l'état, parce qu'ils étaient par leurs lumières seuls capables de les remplir, les clercs s'aidèrent dans l'exercice de ces importantes fonctions d'autres clercs, moins capables sans doute que ceux qui se faisaient le plus remarquer par leur science, mais qui l'étaient encore beaucoup plus que les autres laïques. Ainsi, tous les emplois publics devinrent leur lot, et avec eux la fortune devint leur patrimoine. Grands et petits *clercs* purent amasser beaucoup de bien, et mourant sans postérité, puisqu'ils étaient obligés au célibat, et religieux, et chrétiens, et charitables par état, ils durent les employer à doter des églises, des chapitres, des couvents, qui se consacreraient spécialement au service de Dieu, et réparer en quelque sorte le temps qu'eux-mêmes avaient dérobé au culte de la Divinité, pour se livrer à des occupations profanes, aux affaires temporelles pour le service de l'état. Et ce n'est pas ici un fait d'exagération : les *clercs* occupaient tous les emplois publics, les plus élevés comme les plus ordinai-

res. Les clercs composaient les états-généraux des provinces : aussi depuis y avaient-ils conservé un certain nombre de places sous le titre de *conseillers-clercs*. Les *clercs* surveillaient les finances ; car, dans l'origine de la cour des comptes, les membres en furent établis sous le nom de *clercs des comptes*. Les clercs étaient ministres des affaires publiques : aussi les secrétaires d'état s'appellaient-ils *clercs du secret*. Les clercs étaient les secrétaires du roi : aussi les secrétaires du roi s'appelaient-ils *clercs ou notaires du roi ;* et c'est de ce dernier usage que les rois firent des clercs, que clerc est devenu synonyme de secrétaire, scribe, commis. Bientôt les notaires, les procureurs, les greffiers, eurent des secrétaires auxquels ils donnèrent le nom de clerc. — On dit encore de nos jours, et c'est le mot propre, *clerc de notaire*, *clerc de procureur*. Mais aujourd'hui que tout le monde sait lire et écrire, les notaires, procureurs et autres emploient pour leurs clercs des jeunes gens qui ont besoin de s'instruire, et c'est en faisant allusion à leur jeunesse et à leur inexpérience que l'on dit *faire un pas de clerc*, pour dire que l'on fait une bévue, un pas de jeune homme. — Les clercs ecclésiastiques sont astreints au célibat par leurs vœux ; mais ces vœux, ils ne les font irrévocablement pour la première fois qu'en recevant le sous-diaconat. La tonsure et les autres ordres inférieurs ne renferment qu'une promesse d'embrasser la profession ecclésiastique pour toujours, mais que l'on peut licitement rétracter pour de bons motifs, et qui n'empêchent pas de rentrer dans le monde. Le célibat des clercs est prescrit par des lois de discipline ecclésiastique qui remontent aux premiers temps du christianisme. Ces lois sont conformes à l'enseignement de Jésus-Christ, à la sainteté des fonctions du saint ministère et à la pratique constante de l'église ; car, quoique dans les premiers siècles on ait reçu dans le ministère des autels, même dans l'épiscopat, des hommes mariés, rien ne prouve qu'après leur ordination ils aient continué d'habiter avec leurs femmes. Les sectes protestantes en général n'ont pas de clercs dans leur sein : elles n'admettent point le sacrement de l'ordre. Les anglicans sont les seuls qui admettent ce sacrement et qui possèdent un clergé. C'est une grave difficulté, parmi les théologiens catholiques, de décider si les ministres anglicans ont conservé véritablement le sacrement de l'ordre, et si les sacrements qu'ils administrent sont valides. Il est certain du reste qu'ils ne pourraient pas administrer validement le sacrement de pénitence par défaut de juridiction, et que, par le même motif, le lien de l'obéissance des inférieurs envers leurs supérieurs est rompu dans leur hiérarchie ecclésiastique.

Clercs réguliers. On appelait ainsi les ecclésiastiques qui se réunissaient en congrégation ou en corps et faisaient vœu de suivre une règle commune pour remplir les fonctions du saint ministère, instruire les peuples, assister les malades, faire des missions. Ils différaient des chanoines réguliers, en ce que ceux-ci s'imposaient des jeûnes, des abstinences, des veilles et le silence des moines, tandis que les clercs réguliers n'ont fait qu'adopter une règle commune pour s'encourager mutuellement dans les devoirs de leur ministère, en se vouant plus spécialement à quelqu'une de ces fonctions. De ce nombre étaient les jésuites. Les différents ordres de clercs réguliers ont cessé d'exister en France, par la révolution de 1792, qui les a abolis, aussi bien que tous les autres ordres monastiques et religieux d'hommes et de femmes. Mais il en existe encore dans les autres parties de la chrétienté où cette révolution antireligieuse, autant qu'antimonarchique, n'a pas étendu ses ravages et ses déprédations sacriléges.

La cléricature est l'état et la condition du *clerc*. Elle lui donnait autrefois le privilége de ne pouvoir être repris par les juges civils, et de ne ressortir que des tribunaux ecclésiastiques pour les peines qu'il avait encourues. Toutefois,

le clerc n'était pas admis à demander son renvoi devant un juge d'église lorsqu'il ne portait pas l'habit clérical au moment où il avait été saisi. Le concordat du premier consul de France avec le pape Pie VII leur a conservé à peu près le même privilége ; car un clerc ne peut, d'après ce concordat, être traduit en justice devant les tribunaux civils sans une autorisation de son évêque. La cléricature est encore le temps que l'on passe communément dans les séminaires, à l'étude de la théologie et dans la pratique des vertus ecclésiastiques, après avoir reçu la tonsure, pour se préparer au sacerdoce. NÉGRIER.

CLERGÉ, mot fait du grec *kléros*, qui signifie *partage*, *héritage*, c'est-à-dire *partage*, *héritage du Seigneur*. Telle est la première signification du mot. Dans l'*Ancien Testament*, il y a un *clergé*. Entendu de la sorte, c'est la tribu de Lévi spécialement consacrée au service de Dieu. Cette distinction du clergé et des fidèles a choqué les protestants ; elle est pourtant simple : les clercs sont un choix fait dans l'église pour la mission particulière de remplir les charges du sanctuaire. Les fidèles ne sont pas pour cela exclus de l'héritage commun.—Sortons de ce cercle d'idées, et entrons dans la politique et l'histoire.— Le clergé a fait l'Europe moderne. Établi pour enseigner la religion, il eut par cela même toute autorité sur les peuples et sur les rois. Dans les quatre premiers siècles, où le monde entier se dissolvait pour se refaire, le clergé fut le lien de la société humaine. Au milieu des luttes de pouvoir et de révolutions d'empire, qui laissaient flotter toutes les notions de commandement et d'obéissance, le clergé n'eut qu'à rester immobile au milieu des ruines avec son enseignement chrétien, pour perpétuer les idées sociales.—Au ve siècle, lorsque les Barbares firent irruption sur l'Occident, le clergé protégea les peuples par l'ascendant de sa parole, et il arriva que les vaincus se retirèrent maîtres, en imposant leurs croyances à leurs vainqueurs. Les Gaules surtout éprouvèrent ce bienfait : les Francs devinrent chrétiens, et la véritable victoire fut au peuple destiné d'abord à la servitude.—Ce fut le clergé qui domina la barbarie. Ne pouvant organiser le pouvoir, il organisa la liberté. Le clergé fut le patron du peuple contre toutes les tyrannies. Lui seul conservait quelques restes des connaissances humaines ; ce fut avec la religion le seul tempérament de la brutalité de ces temps. Charlemagne comprit ce qu'il y avait d'utile à associer le clergé à la puissance : c'était alors un moyen de l'adoucir et de la rendre populaire. Mais ce ne fut qu'un passage. Le désordre reprit dans le pouvoir, et le clergé rentra dans sa mission toute morale. Le clergé cependant ne s'affranchit pas toujours du désordre commun. Il y eut des moments de barbarie et de corruption. Les guerres de partage, les incursions des Normands, les querelles des princes, la confusion des droits, avaient jeté le monde dans une sorte de chaos. Le clergé fut emporté comme tout le reste, mais l'esprit de la religion survécut et mit fin aux brigandages. Les lumières reparurent ; le clergé reprit son rang. Dès le XIIe siècle, ce mot de clergé devint synonyme de science. Un clerc, c'était un homme d'étude, un savant. Bientôt commencèrent de grands travaux dans le silence des cloîtres ; c'est à ces travaux que nous devons la plupart des monuments de la littérature grecque et romaine. On n'eût pas conçu alors que le mot de *clergé* ou *clergie*, après avoir été synonyme de lumière, deviendrait, dans le langage des passions, synonyme d'ignorance. Le monde moderne s'est construit sous l'influence du clergé : cela lui devait donner de la puissance, et de là la haine des hommes.— Il est cependant des reproches qui sont aujourd'hui tombés. Par exemple, on ne songe plus à faire au clergé un crime des croisades. Cette philosophie est usée. Elle allait bien au siècle futile de la régence et de Louis XV. Nous avons gagné quelque chose à devenir sérieux ; cela nous oblige à des semblants d'étude, et il n'en

faut guère pour apprendre quels furent les résultats de cette grande époque des croisades pour les lumières et la liberté. —Il faut songer à l'état moral des peuples dans le xive et le xve siècle, pour avoir une idée des efforts qui durent être faits dans l'église pour conserver intactes les grandes notions de la justice et de la vertu humaine, et pour faire avancer le monde dans les voies de la civilisation. Sans le clergé, on n'eût connu en France que la domination des armes. Et encore les armes étaient entre les mains de gens qui se glorifiaient de ne rien savoir. C'était la force brute guidée seulement par un instinct d'honneur; il n'y avait pas là de quoi suffire aux besoins d'une société policée. Le clergé tempéra cette domination. Pendant que les seigneurs exerçaient à tout hasard le terrible droit de l'épée, le clergé rappelait aux hommes les devoirs de l'humanité. Au milieu des rivalités sanglantes qui trop souvent désolèrent la France, le clergé eut toujours de nobles paroles de liberté à jeter aux tyrans. Les évêques furent les protecteurs du peuple; les églises lui furent un asile; la chaire devint une tribune d'où partirent mille fois des accents terribles contre l'oppression.—Ainsi, l'église défendait la nation qu'elle avait affranchie. Et il ne faut pas s'étonner que le clergé ait occupé le premier rang dans cette hiérarchie des ordres institués primitivement pour tenir le peuple hors de l'atteinte du pouvoir arbitraire: quand le rang ne lui eût pas été acquis par la grandeur alors vénérée de sa mission religieuse et de son caractère chrétien, il lui était dû encore par ce haut mérite de l'intelligence et des lumières, celui qu'en tous les temps les hommes préfèrent à tout le reste.—C'était donc la nature même des choses qui faisait entrer le clergé dans la politique, et cela ne pouvait tenir à son ambition.—Au moment de la réforme protestante, il y avait de grands vices dans le monde. Le clergé avait participé à la décadence, et l'église romaine cherchait déjà à ranimer les vertus éteintes du christianisme. Le cri de révolte de Luther eut ces vices pour prétexte: ce fut une profonde hypocrisie. Lui-même était un scandale de débauche. Mais sa parole eut du retentissement, parce qu'elle appelait la raison de l'homme à l'indépendance. Alors, pour la première fois peut-être, le clergé parut manquer à sa grande destination de la liberté. Il était aisé de pressentir que l'indépendance luthérienne amènerait le despotisme, par la raison toute simple que là où nulle autorité morale ne reste pour régler la pensée humaine, l'anarchie arrive bientôt, et après elle la domination de la force. Le clergé ne saisit pas dès l'abord ce commencement général de la réforme. Il aima mieux entrer dans les questions de détail, celles qui touchaient directement à la foi. Peu à peu la dispute s'agrandit, et, sous la plume merveilleuse de Bossuet, elle prit un caractère inconnu à la polémique des partis et des hérésies. Le clergé d'ailleurs s'occupait d'une réforme plus réelle que celle de Luther. Le concile de Trente avait resserré dans le monde catholique le lien de l'unité. Les mœurs ecclésiastiques se mirent en harmonie avec cette sévérité de doctrine, devant laquelle les erreurs n'avaient plus de prétexte. Ce fut une époque de grande restauration, et pendant que le protestantisme, divisé en mille sectes, s'en allait par le monde établissant l'anarchie dans le peuple et le despotisme dans le pouvoir, le clergé catholique réformait les abus, rappelait les hommes à la foi, ranimait la charité, créait des institutions, veillait à l'éducation publique, et jetait de toutes parts des semences de vertu et de lumière. Le clergé ne fut étranger à aucune sorte de progrès intellectuels. Il avait formé la langue, dans les prédications, avant que les écrivains l'eussent formée dans les livres. Rien n'est comparable aux travaux du clergé dans l'histoire, dans les lettres, dans les sciences. Un bénédictin était une académie vivante, et il nous a fallu un Bossuet pour que nous eussions une idée de l'éloquence de Démosthène. D'autres bienfaits vinrent ensuite. Un historien de

mérite, M. Picot, a récemment présenté le tableau des institutions religieuses du XVIIe siècle. C'est le plus magnifique spectacle qui se puisse imaginer, et toujours c'est le clergé qui préside à ces grands travaux, à ces admirables fondations. — Le protestantisme n'eut point de clergé proprement dit. Le mot de clergé présente l'idée d'un corps enseignant, et soumis à une autorité qui règle sa doctrine. Les protestants ne pouvaient admettre cette autorité qu'ils avaient détruite, et il ne resta dans la réforme que des pasteurs sans unité. En Angleterre, la réforme ne fut d'abord qu'un déplacement du pouvoir spirituel, et le clergé subsista avec ses règles extérieures et sa hiérarchie, qui aboutissait au roi. Mais ce ne fut qu'une apparence d'autorité, conservée politiquement pour perpétuer les droits du clergé ancien, qui ne firent aussi que se déplacer. Le clergé anglican n'a gardé du catholicisme que la dépouille de ses richesses, sans hériter de la charité qui en réglait l'emploi. On a récemment fait la supputation des revenus du clergé anglican; il dépasse les revenus de tous les autres clergés dans le monde entier. C'est un scandale en pure perte pour le peuple anglais, qui a désappris ce que c'est que l'aumône chrétienne, à moins qu'elle ne lui soit encore enseignée par ce qui reste de clergé catholique, pauvre, mais charitable. Le clergé anglican est un grand exemple donné au monde, pour lui apprendre ce qu'il y a de fécond et de merveilleux dans le célibat. Le contraste est frappant en Irlande, où le clergé catholique vit des deniers du pauvre, et reçoit assez cependant pour avoir toujours à donner, et où le clergé anglican absorbe la richesse publique, et en jouit insolemment dans le luxe et la mollesse, ayant des palais pour presbytères, et ne parlant au peuple que par des recors. —Revenons à la France. Le XVIIe siècle avait été pour le clergé une époque de gloire. Dans le XVIIIe siècle, ce fut un autre spectacle. Le clergé sembla ployer sous le poids de sa grandeur. Sa prospérité précédente l'avait exposé à deux périls, celui de sa propre faiblesse, et celui de la haine d'autrui, double suite de la fortune. Il faut dire aussi que la coutume récente de jeter dans les dignités du sacerdoce des hommes qui y paraissaient destinés par le rang de leur naissance, plutôt qu'appelés par la sainteté de leur vie, altéra singulièrement cette antique institution, fondée longtemps sur la prééminence de la vertu et du savoir. Ainsi modifié par une certaine nécessité de temps, il n'eut plus ce qu'il fallait pour lutter contre l'effroyable débordement d'impiétés qui tout à coup venaient réaliser le principe de la réforme, et le rendre d'une application populaire, au profit de tous les vices et de toutes les passions. Et même il arriva qu'une partie du clergé se laissa gracieusement aller à ce torrent, n'ayant ni la force, ni le vouloir de l'arrêter. Pour la première fois, on vit des abbés petits-maîtres, et un clergé de cour; et comme si on eût pensé désarmer ainsi la colère et le mépris des philosophes, des prêtres se firent philosophes eux-mêmes, ne voyant pas que c'était amasser quelque mépris de plus, sans rien ôter à la colère. Ainsi, le clergé traversa le XVIIIe siècle, donnant des exemples divers, soit de faiblesse, soit de grandeur, ayant encore de magnifiques restes de vertu et de génie, mais n'offrant plus aux passions du monde cette ferme résistance d'un corps animé par une seule pensée de charité et de foi, et se laissant aller à la pente des vices qui dégradaient et perdaient la société. La révolution éclata comme un grand coup de tonnerre sur cette société ainsi ravagée. — Le clergé avait un rôle tout fait dans ce formidable renouvellement de la France. Déjà dans les nouvelles assemblées d'états-généraux on avait vu le clergé mêlé au tiers-état : c'était une tendance chrétienne, mais à qui il devenait facile désormais de s'égarer. A force de travailler à l'affranchissement du peuple, on risquait de travailler à la ruine de tout pouvoir. Le clergé sembla d'abord ne pas reconnaître ce péril. Il eut aussi sa part

dans les nouveautés démocratiques. Était-ce besoin d'indépendance, ou haine des vices qui avaient quelquefois dégradé les dignités de l'église? l'une et l'autre chose apparemment; et puis il semblait que la Providence, qui avait des coups de justice terribles à frapper sur toutes les têtes, voulût laisser chacun aller à ses pensées d'orgueil, pour mieux faire sentir sous les exemples de sa vengeance la nécessité de rentrer précipitamment dans les voies de la vertu et de la soumission. Le clergé ne fit pas attendre long-temps la réparation de ses torts. Bientôt il eut à passer par les épreuves les plus formidables; il y passa avec un intrépide courage. Jamais l'héroïsme chrétien ne fut plus grand sous les tortures des premiers tyrans. La prison, l'exil, la pauvreté, les supplices, l'échafaud, rien ne troubla cette foi qui s'était endormie dans les délices et qui se réveillait dans les tourments. Le clergé de France restera grand dans l'histoire de l'église et du monde. Après avoir rougi de sang les sanctuaires, il s'en alla chez les peuples traîner ses restes mutilés. Toutes les nations admirèrent sa vertu, ses lumières, sa patience et son courage. L'Angleterre comme l'Espagne, l'Allemagne comme l'Italie, lui ouvrirent des asiles et l'accueillirent avec admiration et avec amour. De tels hommages attestaient seuls que le clergé avait fait sa réparation au ciel, et qu'il restait digne de reprendre quelque jour sa mission interrompue d'enseigner les peuples et de les ramener à l'ordre et à la liberté. — Le règne de Napoléon servit à montrer le clergé sous un jour nouveau. Ce grand homme avait paru comme un vainqueur de l'anarchie; toute la France le salua, et la religion bénit ses victoires. Par malheur, l'ambition de dominer poussa trop loin ce génie. Il voulut aussi lever son épée sur l'intelligence humaine: ici mourait son pouvoir. Il s'attaqua à l'église, et comme il l'avait dépouillée de ses domaines, il crut de même la maîtriser dans ses croyances. Le clergé, décimé qu'il était, vieilli, épuisé par d'autres luttes, n'ayant rien que sa misère et sa foi, résista au vainqueur de la terre; ce fut un fatal exemple pour lui, et l'Europe ne se remua pour le renverser que lorsqu'il eut touché au front qui portait comme celui de Moïse le rayon céleste. — La restauration du trône des Bourbons se fit ensuite, et peut-être elle fut trop hâtée pour qu'elle pût être aussi profitable au clergé que quelques-uns l'avaient pensé. — En France, on s'était habitué à identifier la cause du clergé avec celle du trône. Cela tenait à des traditions que la révolution ne pouvait pas avoir déracinées, elle qui du même coup avait abattu les têtes de rois et les têtes de prêtres, elle qui avait démoli les sanctuaires et broyé les couronnes. De sorte que voyant le trône relevé, bien des gens imaginaient que le clergé devait par cela même reprendre son autorité ancienne. Peu à peu cette idée s'accrut par des imprudences. On ne sut pas assez que, dans les temps où nous étions arrivés l'autorité du prêtre devait être toute morale. On en voulut faire une autorité politique; fatale erreur! Le clergé cependant n'avait jamais été ni plus édifiant, ni plus charitable, ni plus zélé, ni plus éclairé même. Il se faisait de toute part un travail d'émulation pour vaincre à force de savoir les répugnances qui vivaient encore dans les âmes révolutionnaires, et que le premier enthousiasme de la restauration avait à peine déguisées. Mais on ne sut gré au clergé ni de ses vertus ni de ses lumières. On accusa son ambition. On fit porter au pouvoir l'odieux de ses reproches. Par degrés, la haine s'anima, on en vint à une mêlée d'opinions sans exemple. Puis ce fut autre chose. Une nouvelle révolution fit disparaître le trône, et, comme pour marquer qu'elle était surtout inspirée par la haine du clergé, elle s'en alla démolir l'archevêché de Paris, jeter un à un tous ses débris dans les flots, tout pêle-mêle, la bibliothèque antique, les ornements du pontife, ses insignes d'autorité, sa croix, ses reliques, puis les pierres mêmes et les toits de son palais, ne laissant aucune trace d'habitation humaine, et effrayant les

yeux et la pensée par cette minutie de la destruction. — Ce fut une grande réaction contre des idées imprudentes ou mal exposées. Quant au clergé, il prit naturellement la position qui lui convient en tous les temps, et qui ne fut primitivement altérée que par les pouvoirs. Le clergé n'a pas besoin d'être une puissance politique. Quand il l'a été, ce sont les peuples qui lui en ont fait une condition pour leur propre liberté. Le clergé est admirable, rendu à lui-même, à son autorité morale, à cette merveilleuse autorité du christianisme, qui traverse les révolutions et domine sur leurs ruines. Le clergé en ce temps a semblé être rentré dans la position où il se trouva dans les moments de transformation sociale qui succédèrent à la chute de l'empire romain. Au milieu des invasions des Barbares et des déplacements successifs des pouvoirs, il resta immobile et debout, gardant la liberté de sa parole pour enseigner les peuples et perpétuer la connaissance des devoirs. Aujourd'hui, il fait de même. Le monde, qui s'agite et voit passer sur sa tête des pouvoirs contraires, n'a pas le temps de s'apercevoir de cette mission silencieuse du clergé, et peut-être croit-il qu'il n'y a plus de clergé, à moins que ce ne soit le clergé de M. Châtel ; mais, heureusement, derrière tout cet appareil de théâtre et tous ces changements de scène, et toutes ces successions d'empire, la véritable autorité se conserve et perpétue les notions du juste et du vrai, et quelque jour le monde, épuisé de fatigues, se réveillera au bruit de ses enseignements. Le clergé peut être mis hors des affaires de ce monde ; mais il y a une chose qui doit y rentrer tôt ou tard, c'est la morale, et le clergé est assez grand s'il est fidèle à sa mission de la faire toujours revivre par ses exemples et par ses leçons. (*Voy.* aussi les articles Église anglicane, Église grecque, Église romaine et Église protestante.)

Laurentie.

CLERMONT-FERRAND, ville de France, chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, est situé au pied du Puy-de-Dôme, sur le plateau d'une montagne élevée de 210 toises au-dessus du niveau de la mer, à 26 lieues ouest de Lyon, et 76 lieues 4/5 sud de Paris. — Clermont-Ferrand est entouré de boulevards plantés de beaux arbres, et formant une enceinte régulière, mais son aspect intérieur est d'une grande tristesse ; ses rues sont étroites pour la plupart, et toutes les maisons, construites en lave, présentent une couleur sombre que le badigeonnage ne peut jamais effacer. Cependant cette ville renferme d'assez belles places et quelques édifices remarquables : en première ligne nous citerons sa cathédrale, construction gothique du XIIe siècle, pleine de hardiesse et d'élégance, mais qui, malheureusement, n'est point achevée; et l'église Notre-Dame-du-Port, plus ancienne que la cathédrale, et dont les arcades, en plein ceintre, et les nombreuses inscriptions en lettres romaines semblent appartenir aux premiers siècles de l'établissement du christianisme dans les Gaules. Les principales places de Clermont sont : celle de Jaude, en forme de carré long, qui présente une belle halle couverte ; la place de Champeix, vaste, mais irrégulière, au milieu de laquelle s'élève une grande fontaine gothique chargée d'arabesques ; celle de la Poterne, jolie promenade, d'où la vue s'étend sur les champs de la Limagne et le sommet du Puy-de-Dôme, enfin, la place du Taureau, à l'extrémité de laquelle une fontaine, en forme d'obélisque, est consacrée à la mémoire de Desaix. C'est près de ce monument que s'élève le beau bâtiment de l'ancien collége, où l'on a établi dans de vastes salles des cours publics de dessin, de minéralogie et d'histoire naturelle. Une suite nombreuse de modèles moulés d'après l'antique ; une riche collection des divers objets appartenant aux trois règnes, parmi lesquels une magnifique série des plus beaux échantillons minéralogiques du département, complètent ce bel établissement, qui possède encore un vaste jardin botanique ; un local réservé aux séances de la société académique, et en-

fin une bibliothèque dc 15,000 volumes, fondée par Massillon. C'est là que l'on à placé le buste du poète Delille, né dans un bourg voisin, et une belle statue en marbre blanc représentant Pascal, le plus illustre des enfants de Clermont, qui peut encore se glorifier d'avoir vu naître Domat, Thomas, Chamfort, le grammairien Girard, le brave d'Assas, ct plusieurs autres hommes non moins distingués. — Dans l'un des faubourgs de la ville coule la fontaine de Saint-Alyre, que les habitants regardent comme l'une de leurs principales curiosités, et vers laquelle des guides empressés ne manquent pas de conduire les étrangers. C'est une source ferrugineuse, abondamment chargée de carbonate de chaux, qui alimente des bains dont l'usage est prescrit comme moyen hygiénique. Rien dans la transparence ne trahit les principes dont elle est formée; elle a toute la limpidité du cristal le plus pur. Cependant, dirigée dans de petites cabanes, où son eau divisée tombe en pluie fine snr des nids d'oiseaux, des bouquets de fleurs, des grappes de raisins, des fruits, des animaux empaillés, elle les convre d'un sédiment calcaire tellement fin qu'il n'en altère point les formes en leur donnant la fausse apparence d'objets pétrifiés. La source de Saint-Alyre offre aux curieux une chaussée calcaire dont unc des extrémités est percée en forme d'arche irrégulière. Ce pont naturel et la chaussée qui en fait partie sont les résultats du sédiment que l'eau déposa jadis à l'aide des végétaux qui, croissant sur la route, la divisaient sans cesse. Le calcaire qui s'est ainsi formé occupe une longueur d'environ 230 pieds, et comme l'nn des rameaux de sa source construit encore un pont semblable au-dessns du ruisseau qu'elle alimente, et que ce pont augmente de 4 pouces par an, il s'ensuit qu'elle a mis environ 700 ans à construire le pont et la chaussée qui existent aujourd'hui. — Clermont n'est point une ville manufacturièrc : on y fabrique ccpendant de la grosse draperie, dcs toiles, de la bonneterie en coton et en soie, du papier, de la coutellerie, de la faïence, de la chapellerie et des produits chimiques. Elle possède des filatures de coton et de chanvre, des tanneries, et une raffinerie de salpêtre; mais aucunes de ces usines ne sont considérables, et leurs produits sont médiocres. Clermont n'est renommé que pour ses confitures sèches. Toutefois, entrepôt de haute importance ponr les départements voisins, et même pour Paris, Lyon et Bordeaux, elle fait un commerce considérable, et les quatre grandes foires qni s'y tiennent chaque année sont très fréquentées. — Clermont jonit d'une réputation d'antiquité à laquelle les Auvergnats tiennent beaucoup. Il est en effet, suivant l'opinon la plus commune, l'*Augustonemetum* fondé par Auguste, et qui dans la suite fut appelé *Urbs Arverna* ou *Arvernorum*. Jusqu'au VIIe siècle, elle conserva son sénat, et prit enfin sa dénomination actuelle d'un château qui la dominait et qui fit donner à sa montagne le nom de *Clarus-Mons*. Plus tard, Clermont devint la capitale du comté d'Auvergne, dont les comtes prirent sonvent le titre de comtes de Clermont. Son évêché est nn des plus anciens de France, et Massillon en a occupé le siége. En 1095, il se tint dans cette ville un concile, à la suite duquel le pape Urbain II prêcha la première croisade. Clermont fut réuni à la couronne en 1212 par Philippe-Auguste; Charles V y convoqua les états-généraux cn 1374. Mont-Ferrand en était alors détaché, et formait une petite ville défendue par un château fort qui était la meilleure place de guerre des comtes d'Auvergne. Cette ville avait quelquefois porté le titre de comté, mais son château ayant été démoli, peu à peu tous ses établissements furent transferés à Clermont, et c'est dans cet état de décadence qu'un édit de Louis XIII, de 1633, ordonna la réunion de ces deux villes pour n'en plus former qu'une seule sous le nom de Clermont-Ferrand. — Clermont compte aujourd'hui 31,509 habitants. Il possède des tribnnaux de première instance et de commerce, des directions dc contributions

directes et indirectes et des domaines, une conservation des hypothèques, une académie universitaire, une chambre consultative des manufactures, et une société des sciences, lettres et arts. Il est le siége d'un évêché suffragant de celui de Bourges, et dont le département du Puy-de-Dôme forme le diocèse. L'arrondissement dont il est le chef-lieu se divise en 14 cantons : St. Amand-Tallende, Billom, Bourg-Lastic, Clermont-St.-Dier, Herment, Pont-du-Château, Rochefort, Vertaizon, Veyre-Monton et Vic-le-Comte, qui comprennent 106 communes et 171,377 habitants. A. T.

CLÉROMANCIE (du grec *klêros*, sort, et *manteia*, divination), sorte de divination qui s'exécutait par le jet des dés, des osselets, des fèves blanches et noires, des cailloux, des noisettes, etc. On les agitait dans une urne, et après avoir prié les dieux de diriger le sort, on les prenait à petite poignée, on les jetait sur la table, et l'on prédisait l'avenir d'après la disposition des nombres ou des caractères qu'ils présentaient. Tous les sorts étaient consacrés à Mercure, que l'on imaginait présider à cette sorte de divination. Aussi, pour se rendre ce dieu favorable, on ajoutait dans l'urne une feuille d'olivier, que l'on nommait *le lot de Mercure*, et que l'on retirait toujours la première. La cléromancie avait été inventée, ou du moins tellement usitée par les Tries, trois nymphes qui furent les nourrices d'Apollon, que ce mot devint synonyme de *klêroï* ou *sorts*. Les Grecs et même les Romains, curieux de connaître leur bonne aventure, avaient adopté un autre mode de divination par les *klêroï* ou *sorts*. Après avoir réuni un certain nombre de lots désignés par des caractères ou des inscriptions, ils en faisaient tirer un par le premier jeune garçon qu'ils rencontraient : si celui qui sortait se rapportait à ce qu'ils avaient pensé, il devenait une prophétie infaillible. On doit cette superstition aux Égyptiens, qui avaient l'habitude d'observer avec soin les actions et les paroles des jeunes garçons, comme leur présentant quelque chose de prophétique. Cette opinion tirait son origine de la rencontre qu'Isis, cherchant son mari, avait faite d'enfants jouant en public, qui lui avaient donné des informations utiles sur l'objet de son voyage, par la cléromancie. Dans les marchés, sur les grands chemins et dans tous les lieux publics, un jeune garçon ou un jeune homme se tenait avec une petite tablette sur laquelle étaient écrits des vers prophétiques, qui, suivant le jet fortuit des dés ou autres objets, indiquait l'avenir aux curieux. Souvent, au lieu de tablettes, c'étaient des cornes ou des vases dans lesquels on jetait des lots, et d'où les jeunes enfants les tiraient, à la volonté de ceux qui voulaient connaître leur destinée. F. R.

CLÈVES (Comtes et ducs de). Les ducs de Clèves venaient des anciens comtes de Teisterband. Le nom de ce comté a disparu depuis long-temps de la carte, tandis que jusqu'au commencement du XVIIe siècle, les comtes, puis ducs de Clèves, ont joué un rôle important, après avoir acquis une puissance assez grande par la réunion de plusieurs petits pays voisins. Nous n'entrerons pas dans le détail des premiers temps de leur histoire, où nous n'aurions pour guides que des chroniqueurs sans critique et des romanciers qui n'avaient que faire de l'exactitude historique. Ce n'est pourtant pas sans regret que nous renonçons à indiquer quelques-unes des fables les plus curieuses que les uns et les autres ont introduites dans leurs récits. Ainsi, peu nous importe que l'on fasse quelquefois remonter l'origine des ducs de Clèves jusqu'à Childebert II ou jusqu'à Charlemagne. A la fin du VIIIe siècle, le pays de Clèves fut, comme beaucoup d'autres contrées, ravagé par les Normands, et plusieurs comtes de Clèves se signalèrent par leurs exploits contre ces pirates. D'autres, par la piété que leur prêtent les légendes, et par les largesses dont ils comblèrent églises et monastères, gagnèrent le titre de *saints* ou de *bienheureux*. A tout prendre, c'est l'his-

toire de toutes les petites maisons souveraines du moyen-âge, avec quelques légères variantes, qui tiennent à la position particulière du pays et aux mœurs des habitants. En 996, *Conrad*, comte de Clèves, fut reconnu à la diète de Worms, tenue par Otton III, comme le premier des quatre comtes héréditaires du Saint-Empire. Pendant les tristes guerres qui divisèrent d'abord les empereurs et les papes, et qui déchirèrent ensuite l'Allemagne elle-même, plus d'un comte de Clèves joua un rôle brillant. De là leurs surnoms : *Thierry II* l'impétueux, *Thierry III* le fort ou le guerrier, etc. D'autres prirent part aux croisades ; puis, il ne serait pas sans intérêt de donner le tableau de leurs guerres avec les seigneurs voisins, ducs, comtes ou évêques, etc. ; au milieu de tout cela, entrant plus avant dans l'histoire même du pays, de montrer de nobles brigands désolant les campagnes, réprimés à grand'peine, les villes s'agrandissant, gagnant des priviléges nouveaux, etc. Ce serait par des détails de cette nature que l'on arriverait à donner une physionomie vraie et animée à ce moyen âge, que tout le monde prétend aujourd'hui connaître, et que pourtant l'on connaît encore si peu. Si l'on s'attachait à quelques figures saillantes, ne mériterait-elle pas une attention curieuse celle du *loup de Clèves*, du comte Thierry VI, qui prit une large part dans les combats du XIIIe siècle, et dont les bords du Rhin racontent encore les exploits? A côté de semblables tableaux, à quoi servirait d'indiquer les changements de famille qui firent passer le comté de Clèves en plusieurs maisons successives? La race des anciens comtes s'éteignit entièrement en 1368, dans la personne de *Jean II*. Après quelques contestations et quelques guerres entre divers prétendants, Adolphe de la Marck resta paisible possesseur de ce qu'on regardait comme son héritage. Après une administration remarquable sous plus d'un rapport, il mourut en 1394. Son fils, appelé comme lui *Adolphe*, lui succéda : c'est pour lui que le comté de Clèves fut érigé en duché (1417). Il se distingua par ses exploits, par sa piété, par son esprit de justice et par une noble simplicité. Son fils aîné, *Jean*, qui lui succéda en 1448, devint aussi comte de la Marck en 1461. Il se rendit célèbre par ses guerres, où il ne se montra pas toujours humain ; par un esprit aventureux, qui lui fit parcourir une grande partie de l'Europe et de l'Asie ; par le rôle qu'il joua dans les dissensions de ses voisins ; enfin, par ses liaisons avec Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, auquel l'unissaient du reste des alliances de famille. Il mourut en 1481. Jean II son fils, malgré son caractère fougueux, se laissa sans peine amollir par la volupté : il eut jusqu'à 63 bâtards. Les guerres qu'il se vit forcé de soutenir ne furent pas heureuses.— *Jean III* son fils, par son mariage avec l'héritière du duché de Juliers, réunit celui-ci à ses possessions. Ce que son administration offre de plus remarquable, c'est l'introduction de la réforme religieuse dans les provinces du Bas-Rhin. Sa mort, arrivée en 1539, transmit ses domaines à *Guillaume IV* son fils. Celui-ci est connu dans l'histoire par ses alliances avec François Ier, qui lui fit épouser Jeanne d'Albret (plus tard mère de Henri IV) ; mais les circonstances firent bientôt reconnaître comme nul ce mariage, qui avait été célébré, mais non consommé. Après quelques guerres contre Charles-Quint, Guillaume IV se soumit à cet empereur, et lui resta fidèle jusqu'à la fin de sa vie. En 1592, il eut pour successeur *Jean-Guillaume*, qui mourut sans enfants en 1609. Les principaux prétendants à la succession de ce dernier furent l'électeur de Brandebourg et le comte de Neubourg, de la maison palatine de Bavière, qui s'emparèrent de tous ses domaines, et qui convinrent enfin, en 1666, de se les partager ; en sorte que les duchés de Juliers et de Berg et la seigneurie de Ravenstein restèrent à la maison de Neubourg, qui hérita depuis du palatinat du Rhin ; et le duché de Clèves, avec les comtés de la

Marck et de Ravensberg, à l'électeur de Brandebourg et à ses descendants. Ce partage de la succession de Clèves fut confirmé par l'empereur : après la paix de Nimègue, en 1678, les deux princes convinrent par un accord, que les catholiques et les protestants auraient le libre exercice de leur religion dans tous ces états. (Pour les détails relatifs aux longues hostilités qu'entraîna la querelle de la succession de Clèves, *voy.* l'article Trente ans [Guerre de]).—Lorsque Napoléon fut devenu empereur des Français, et qu'il distribua à ses parents et à ses alliés des trônes et des principautés, il donna le duché de Clèves, cédé par la Prusse, ainsi que celui de Berg, qu'il s'était fait céder par la Bavière, avec la dignité héréditaire d'amiral de France, à son beau-frère Joachim Murat. En 1808, Murat, en passant au trône de Naples, se démit entre les mains de Napoléon des duchés de Clèves et de Berg. Ceux-ci retournèrent à leurs anciens maîtres après les désastres de 1814 et de 1815.—Actuellement, le duché de Clèves fait partie de la monarchie prussienne, de la province Rhénane, et du gouvernement de Dusseldorff. Le *duché de Clèves* s'étend à la droite et à la gauche du Rhin, qui le traverse du midi au nord : il était borné au nord par la Gueldre et le comté de Zutphen ; le bas évêché de Munster le bornait à la fois au nord et au levant, avec quelques autres états de l'ancien cercle de Westphalie ; au midi, il avait pour limites le comté de la Marck et le duché de Berg ; au couchant, le duché de Gueldre. Son étendue, du midi au nord le long du Rhin, depuis Duisbourg jusqu'au fort de Skenk, était de 13 à 14 lieues communes de France, et un peu plus de l'est à l'ouest. Ce pays est arrosé vers le midi, dans sa partie orientale, par la Lippe, qui le traverse jusqu'à son embouchure dans le Rhin, et dans sa partie occidentale par le Niers, qui coule du midi au nord et se jette dans la Meuse : cette contrée est une des plus belles, des meilleures et des plus peuplées de toute l'Allemagne. *Clèves*, sa capitale, est située dans la partie occidentale, à cinq quarts de lieue à la gauche du Rhin, avec lequel elle communique par un canal qui porte de grands bateaux; elle s'étend sur le penchant d'une colline fort agréable, d'où elle a tiré son nom latin *Clivus*. Il y a un vieux château situé sur une montagne, où résidait autrefois la régence du pays pour le roi de Prusse. Cette ville est aujourd'hui remarquable par ses manufactures de flanelle, tissus de coton, par ses fonderies, etc. ; sa population est de 7,400 ames. Les autres villes de la partie occidentale du duché de Clèves situées à la gauche du Rhin sont *Gennep*, *Calcar*, où il y a des fabriques de draps, avec un château qui servait de citadelle ; *Xanten* ou *Santen*, renommée par son industrie et surtout par sa vaste église gothique, réputée une des plus belles de l'Allemagne, et par les antiquités romaines qu'on y a trouvées, et dont la plus grande partie sont recueillies dans le beau musée appartenant à M. Houbon ; ses environs sont célèbres par le *Castra Vetera*, ancien emplacement d'un camp romain, et par la *colonie Trajane*, dont on aperçoit encore les restes sur plusieurs collines, murs et canaux : population, 3,000 ames environ ; *Orsoy*, sur le Rhin, etc. — *Wesel*, peuplée d'environ 13,000 hab., était la capitale de la partie orientale du duché de Clèves : elle est située à la droite du Rhin, à l'endroit où la Lippe se jette dans ce fleuve, à 12 lieues environ au-dessus de Dusseldorf. Elle a été autrefois ville impériale : elle est grande et assez belle, remarquable par son industrie et ses fortifications. Les autres villes plus considérables de cette partie sont : *Duisbourg*, située à l'embouchure de la Roër dans le Rhin, entre Wesel et Dusseldorf. C'est une assez grande ville, qui a été long-temps libre et impériale. On croit que c'est le *Dispargum* dont il est question dans l'histoire des premiers rois francs-saliens connus ; quelques auteurs lui ont donné à tort le nom latin de *Teutoburgum*. — Aujourd'hui Duisbourg, qui compte 4,400 habit., se

distingue par son commerce, ses forges, ses manufactures de toile et de drap.— *Emmerick*, en latin *Embrica Clivorum*, ville forte et marchande, sur la droite du Rhin, à 8 lieues au nord-ouest de Wesel, vers les frontières du comté de Zutphen; *Rees*, petite ville à la droite du Rhin, etc. Une branche de la maison de Clèves posséda en France le comté de Nevers. A. Savagner.

CLIENT, CLIENTÈLE. Les clients ne sont plus en France ce qu'ils étaient à Rome (*voy.* ci-après); et bien que cette dénomination soit destinée à rappeler sous certains rapports des relations de même nature que celles qui existaient entre les clients de Rome et leurs patrons, cependant, comme il ne s'agit plus d'intérêts politiques, mais de discussions purement civiles, l'application manque de justesse. Depuis la chute de l'empire romain, on a employé généralement ce terme pour désigner celui qui se mettait en quelque sorte sous la protection d'un homme de loi, auquel il accordait toute confiance, en le chargeant de le représenter en justice; bientôt il a été appliqué dans toutes les circonstances où il y avait nécessité de donner à un tiers une marque de confiance plus ou moins grande. C'est ainsi que les avocats, les avoués, les notaires, les huissiers, les médecins et les agents de change ont tous leur *clientèle*. Au reste, il n'est personne aujourd'hui qui ne veuille avoir des *clients*; les marchands et les fournisseurs n'ont plus de *pratiques*, tous ont une *clientèle*. Dans les ventes de charges, comme dans les ventes de fonds de commerce, la clientèle joue toujours un grand rôle; c'est l'accessoire nécessaire, qui permet de donner à la chose vendue une valeur tout-à-fait idéale. Il est inutile d'ajouter que le vendeur ne garantit pas la conservation de la clientèle, et que trop souvent il fait tous ses efforts pour l'enlever à son successeur. T., a.

CLIENTS A Rome. Selon tous les auteurs qui ont admis comme vrais les récits des historiens latins et grecs sur les premiers temps de Rome, celui qu'ils reconnaissent comme le fondateur de cette ville, Romulus, réunit les patriciens et les plébéiens par les mutuelles obligations du *patronage* et de la *clientèle*. Suivant les auteurs qui, avec Niebuhr, ont soumis les monuments de l'histoire romaine à une nouvelle critique et à des interprétations dont la justesse est encore en litige, les *clients*, attachés à un patricien, leur patron, étaient d'origine diverse. Les uns, anciens habitants du pays, étaient devenus, par leur défaite, de propriétaires, fermiers; d'autres étaient de pauvres étrangers, des esclaves affranchis ou fugitifs, qui avaient trouvé un appui sous la lance du Quirite, et qui prenaient de lui un lot de terre aux conditions d'un bail plus ou moins onéreux. Ainsi firent les conquérants de la Thessalie, les Doriens du Péloponèse, les Mamertins-Sabins, qui occupèrent le Samnium; enfin, les Barbares qui envahirent l'empire. Ceux-ci, comme les Romains à l'égard des Herniques, se contentèrent d'un tiers des terres vaincues. On peut encore supposer (dit M. Michelet) que beaucoup de clients faisaient partie des vainqueurs, et étaient liés aux chefs de ceux-ci par des rapports d'attachement héréditaire, de parenté éloignée ou imaginaire. — Quoi qu'il en soit de l'origine de la clientèle, voici quelles étaient les obligations du *client* (*cliens*, de *cluere*, comme en allemand *hœriger* de *hœren*, entendre) envers le patron: il devait contribuer à doter les filles de celui-ci, le racheter, lui ou ses enfants, lorsqu'il était fait prisonnier; payer les dépenses de ses procès, soutenir sa candidature aux charges publiques, puis l'environner de marques continuelles de respect, et grossir son cortége. Si le client mourait sans testament, le patron héritait de ses biens, etc., etc. De leur côté, les clients (dit Niebuhr sans citer ses autorités) recevaient quelquefois de leur patron du terrain pour bâtir, avec deux acres de terre labourable, concession analogue aux précaires du moyen âge.— Le patron devait aider le client de ses conseils, de son appui: long-temps il

lui donnait des repas, ou lui faisait des distributions, soit de vivres, soit d'argent, dans les occasions solennelles. Selon Niebuhr, il est absurde de croire que les plébéiens fussent originairement clients des patriciens. Les clients ne se réunirent à la *plèbe* qu'à mesure que leur servitnde eut été relâchée en partie par le progrès général vers la liberté, en partie par l'extinction ou la décadence des maisons de leurs patrons. Les plébéiens, avant Servius, transportés pour la plupart des pays vaincus à Rome, étaient citoyens libres, mais ne votaient point (il n'y avait d'assemblées que celles des curies) et ne s'alliaient point par mariage aux patriciens. Les nobles des cités conquises étaient tous plébéiens. (Michelet, *Hist. rom.*, t. 1er, p. 280, note sur la page 99).—M. Michelet reconnaît certaines conformités entre la clientèle et le vasselage, mais il y trouve aussi une grande différence morale. Le droit de clientèle était héréditaire. Lorsque la république romaine fut devenue puissante, les peuples conquis se mirent sous la protection des illustres familles romaines. C'était la clientèle sur un développement plus grand, mais aussi, dans ce cas, purement honorifique. A. S—r.

CLIFFORD (GEORGES), comte de Cumberland, chevalier de l'ordre de la jarretière, et élevé à la noblesse par Élisabeth, reine d'Angleterre, en raison de ses exploits sur mer, naquit en 1558, au château de Brougham, dans le Westmoreland, se signala constamment dans les tournois, comme chevalier de la reine, qui lui fit présent d'un gant, qu'elle lui remit elle-même, et qu'il portait à son cou dans des occasions solennelles. Il arma souvent des vaisseaux, il obtint même la direction de ceux de la couronne, avec lesquels il fit d'heureuses excursions contre les Espagnols. Il commandait la flotte qui fut envoyée contre la fameuse *armada;* il fut un des pairs nommés par Marie-Stuart; enfin, il prit une part active à l'emprisonnement du comte d'Essex. Quoique les captures qu'il fit sur les Espagnols l'eussent considérablement enrichi, toutefois, les dépenses occasionnées par des fêtes de chevalerie et par des courses de chevaux, avaient à peu près absorbé sa fortune, quand il mourut, en 1605. C. L.

CLIGNEMENT et **CLIGNOTTEMENT**, du latin *clinare*, inusité sous cette forme, mais employé dans *inclinare*, incliner, baisser, et dérivé du grec *klinein*, qui a la même signification. Le CLIGNEMENT est un mouvement volontaire, par lequel on rapproche les paupières pour diminuer l'impression d'une lumière trop vive ou pour fixer des objets très petits. On dit dans ce sens : *cligner les yeux, cligner l'œil, tenir les yeux clignés.* Ce mouvement est quelquefois involontaire. Lorsqu'il est prompt, fréquemment répété et convulsif, il prend le nom de CLIGNOTTEMENT (*nictatio*). Ce mouvement d'agitation des paupières est produit par la contraction alternative et convulsive des muscles releveur de la paupière supérieure, et orbiculaire. Il est quelquefois accompagné de douleurs très vives, et réclame alors un traitement dont les antispasmodiques à l'intérieur, les calmants et les narcotiques à l'extérieur, forment la base. L'inefficacité de ces moyens force ensuite de recourir aux vésicatoires, et dans certains cas à la section du nerf frontal. Les soins hygiéniques convenables et l'emploi des moyens thérapeutiques dirigés sur les maladies du cerveau, qui peuvent être la cause ou une complication du clignottement douloureux, sont souvent les seuls moyens de triompher de cette affection ou de la pallier. Il faudra donc s'attacher à bien distinguer le clignottement, symptôme d'une maladie cérébro-oculaire, de celui qui accompagne les affections névralgiques et rhumatalgiques du globe de l'œil. Le clignottement non douloureux a été observé quelquefois chez les femmes hystériques, au moment des accès et chez les enfants atteints d'affections vermineuses. Il est habituel chez quelques individus qui jouissent d'une bonne santé. — Le clignement, ou mouvement normal des paupières, sert à nettoyer la surface de

l'œil et à le débarrasser du contact des corpuscules qui voltigent dans l'air, et surtout à diriger les larmes vers le grand angle de l'œil, où elles sont absorbées par les points lacrimaux. (*V.* OEIL.) Un appareil de nettoiement bien plus parfait s'observe dans les yeux de plusieurs animaux (oiseaux, etc.) On lui donne le nom de *membrane clignottante*, ou de troisième paupière. Celle-ci peut se tirer comme un rideau devant la partie transparente du globe de l'œil. Elle est même demi-transparente, ce qui a fait penser qu'en outre du nettoiement qu'elle opère, elle sert encore à diminuer l'intensité des rayons lumineux. L—T.

CLIMAT. (*V.* TEMPÉRATURE.)

CLIMATÉRIQUE (Année). (*V.* ANNÉE CLIMATÉRIQUE, tom. II, p. 341.)

CLIMAX, terme de belles-lettres, employé dans le sens de *gradation*, comme l'indique son étymologie grecque, qui signifie *degré*. C'est une figure de rhétorique par laquelle le discours s'élève ou descend comme par degrés : telle est cette pensée de Cicéron, dans Catilina : *Nihil agis, nihil moliris, nihil cogitas, quod ego non audiam, non videam, planèque sentiam* (Tu ne fais rien, tu n'entreprends rien, tu ne penses rien, que je n'apprenne, que je ne voie, dont je ne sois parfaitement instruit). Telle est aussi cette invitation du même à son ami Atticus: *Si dormis, expergiscere; si stas, ingredere; si ingrederis, curre; si curris, advola;* ou ce trait contre Verrès : « C'est un forfait que de mettre aux fers un citoyen romain, un crime que de le faire battre de verges, presque un parricide que de le mettre à mort : que dirais-je de le faire crucifier ? » —On entend aussi par ce mot, en termes de musique, un trait de chant où les deux parties sont par tierce, en montant et descendant diatoniquement, ou bien un trait de chant répété plusieurs fois de suite et toujours sur un ton plus haut, à peu près comme on le fait dans un canon. E. H.

CLINANTHE, en latin *clinanthium*, du grec, *klunê*, lit, et *anthos*, fleur. On désigne sous ce nom le réceptacle commun sur lequel sont placées les fleurs des plantes de la famille des synanthérées. Ce réceptacle est le sommet converti en plateau, ou l'extrémité élargie d'un pédoncule commun, qui donne insertion à plusieurs fleurs sessiles. Le clinanthe est tantôt épais et charnu, quelquefois il porte, outre ces fleurs, des poils, des soies, des paillettes ou des alvéoles. Il est de forme conique dans la petite marguerite, plane dans la mille-feuille, concave dans l'artichaut, convexe dans le zinnia, dilaté à sa partie moyenne et fermé à son sommet dans le figuier, et ressemblant à l'extérieur à une poire. Toutes ces différences du clinanthe servent à caractériser les genres nombreux de la famille des synanthérées. L—T.

CLINIQUE. Ce terme, introduit tout récemment dans notre langue, dérive d'un mot grec qui veut dire *lit* : *médecine clinique*, *observation clinique*, *leçon clinique*, etc. Le mot *clinique*, isolé de tout autre, désigne cette visite matinale qu'un médecin expérimenté, escorté d'élèves, fait solennellement chaque jour à l'hôpital. Ordinairement, cette visite publique est suivie d'une autopsie dans la salle mortuaire et d'une leçon à l'amphithéâtre.

Premières cliniques : Boërhaave, Stoll, Corvisart.

Cette instruction si profitable manquait jadis aux jeunes médecins ; aujourd'hui même, on ne la peut trouver que dans les grandes villes : à Paris, à Vienne, à Londres, à Pavie, à Lyon, à Padoue, à Lille, à Strasbourg et à Montpellier. Les anciens médecins, de même qu'à présent nos praticiens de province, admettaient tout au plus (encore n'était-ce que très rarement) un ou deux jeunes élèves à leur visite. Ils initiaient ainsi des disciples de choix à l'observation des maladies, à la science difficile du diagnostic et du prognostic, et à l'art non moins difficile de guérir les malades ou de soulager leurs souffrances. Les utiles traditions se trouvaient de la sorte transmises plutôt que propagées : ces vénérables maîtres ne professaient ni ne discutaient;

ils rendaient des oracles. Si une semblable méthode ne permettait l'oubli d'aucune vérité, au moins nuisait-elle au progrès de l'art en favorisant la routine qu'ennoblissaient la reconnaissance et des souvenirs. Il faut venir jusqu'à Boërhaave, dans les commencements du XVIIIe siècle, pour trouver l'origine des cliniques publiques comme on en voit de nos jours. Cet illustre médecin, aux cours duquel toutes les parties du monde civilisé envoyaient des auditeurs, se trouva forcé, pour sa gloire, d'initier ses disciples d'élite à la science expérimentale des hôpitaux. Après ce grand médecin, et à son exemple, Van-Swieten, Quarin, de Haën, Max. Stoll, fondèrent des cours cliniques à Vienne, où tous ces praticiens exerçaient. Stoll, principalement, et cela durant 12 ans (depuis 1776 jusqu'en 1788), donna les soins les plus attentifs à ce nouvel enseignement. D'abord professeur d'humanités dans un collége de jésuites, et bientôt disgrâcié par eux pour son goût de l'innovation, Stoll avait sur les procédés de l'esprit des idées toutes nouvelles. Il voulait qu'aux leçons spéculatives et de tradition on joignît à propos l'enseignement démonstratif. Ce n'était pas encore l'analyse pure qui procède des faits aux principes, mais c'était l'emploi concurrent de la synthèse, qui énonce des dogmes et des préceptes, et de l'analyse, qui les confirme ou qui les dément par des faits. L'école de Vienne, activement protégée par Marie-Thérèse, fut estimée de toute l'Europe; Stoll surtout la rendit fameuse. — Dix ans plus tard, pendant la révolution, Paris imita Vienne quant aux cliniques, et Corvisart, depuis médecin de Bonaparte, marcha sur les traces de Stoll et le dépassa. — D'un esprit actif et entreprenant, médecin du directoire, et vivant dans un pays et dans un temps où l'on déclarait haine et guerre aux vieilles institutions, Corvisart ne trouva qu'encouragement et protection à l'établissement d'une clinique médicale en France. Nous disons *médicale*, car depuis long-temps déjà il existait des cliniques publiques pour l'enseignement de la chirurgie. L'administration d'alors consacra l'une des ailes de l'hôpital de la Charité à cette nouvelle institution. Le local fut en conséquence convenablement distribué et restauré, le frontispice reconstruit sur des proportions monumentales; et les piques républicaines, groupées par faisceaux, indiquèrent, sinon l'objet, du moins l'origine contemporaine du monument. — L'hôpital de clinique une fois fondé, Corvisart en fut déclaré médecin et maître. Et, chose assez singulière, à cette époque où tous les priviléges étaient détruits, un privilége très remarquable fut accordé à l'hôpital naissant de Corvisart. Indépendamment des malades venant du dehors, ce médecin avait le droit de choisir ou faire choisir indistinctement dans toutes les salles de la Charité, quel que fût le médecin, et nonobstant le consentement de celui-ci, tous les malades qui paraissaient devoir servir, soit à l'instruction des élèves, soit à la démonstration de l'amphithéâtre, ou à la leçon du professeur. Nous dirons ailleurs avec quelle supériorité et quels succès Corvisart accomplit ses vues et remplit son rôle de fondateur. (*V.* CORVISART.) — Chaque hôpital de Paris, ou peu s'en faut, a maintenant une clinique analogue à celle de Corvisart; et si quelque chose y diffère, c'est l'ascendant du chef et l'affluence des disciples.

Cliniques de Paris; ce qui s'y fait. Chaque hôpital, depuis l'établissement des cliniques, est divisé comme une armée. L'administration est une pour toute la maison, mais chaque médecin a sa division, ses salles, ses élèves internes; chaque interne ses externes, qui eux-mêmes se trouvent secondés par des sœurs hospitalières et par des infirmiers. Chaque élève est chargé d'observer spécialement un certain nombre de malades dont il doit rendre compte. — Tous les médecins du même hôpital sont égaux entre eux; aucun d'eux n'a le titre ni les prérogatives de chef. Il en est autrement des médecins militaires, ainsi que des chirurgiens, soit militaires, soit civils. —

Chaque salle d'hôpital a son nom de fondateur ou de saint; chacune, en outre, a la disposition d'une rue ou plus étroite ou plus vaste : les lits portent des numéros comme les maisons. — Chaque nouveau malade qui arrive est reçu par le chirurgien de garde, l'un des élèves résidant dans la maison. Il le fait placer d'abord selon son sexe, puis d'après la nature et la gravité de son mal : car il y a toujours dans un hôpital des salles pour les maladies aiguës, d'autres pour les maladies chroniques, et d'autres pour la chirurgie; il y a en outre, presque toujours, une salle ou un endroit de choix pour les maladies graves, pour les *grands malades*, comme on dit.—L'interne de garde, le malade une fois placé, écrit ou fait écrire sur une pancarte, imprimée et disposée pour cet objet, le nom du malade, ses prénoms, le numéro de son lit et le nom de la salle, le jour de son entrée, son âge, sa profession, sa demeure actuelle, son pays, ainsi que la désignation de la maladie dont il le croit atteint. Cette pancarte est ensuite appendue ordinairement à l'une des extrémités du lit. Jusque là, ce n'est encore qu'un à peu près d'observation et d'examen. Bientôt ensuite on a soin d'avertir l'un des internes qu'il vient d'arriver un nouveau malade dans sa division. Celui-ci se rend aussitôt, avec son cahier d'observations, au chevet de l'arrivant; et là commence un examen, je ne dirai pas approfondi, mais attentif et minutieux. — Le jeune médecin, dans le premier moment d'émotion du malade, se borne à enregistrer silencieusement, ou bien en adressant de simples questions auxquelles le malade doit répondre par oui et par non, tout le contenu de la pancarte. Après quoi il a soin de noter si le tempérament est bilieux ou lymphatique, si les cheveux sont blonds ou noirs, si la constitution est énergique ou débile, quelles maladies ont précédé celle dont on cherche à préciser le siége et la nature, la date de celle-ci, son cours, quels remèdes ont d'abord été employés, etc. L'interne interroge enfin le malade sur ses habitudes, son régime, sur la santé de ses ascendants et quelquefois de ses descendants. Souvent même on se voit entraîné à pénétrer dans des circonstances de fortune et de position, dans les secrets du cœur et des chagrins; on va quelquefois jusqu'à scruter la conduite, et jusqu'à épier des passions que le malade dissimule et voudrait cacher. — Cela fait, l'élève examine la physionomie, voit si les pupilles sont larges ou rétrécies, si la langue est rouge ou chargée; et il est souvent arrivé que la manière dont le malade exhibe sa langue et dirige ses regards en avait déjà beaucoup appris au médecin habile à saisir les nuances les plus délicates. Ensuite on tâte le pouls, on écoute la respiration, on percute la poitrine, on palpe le ventre, on examine les membres et quelquefois toute la superficie du corps : on interroge de toutes parts la sensibilité et les fonctions; et l'on voit quel est le siége des douleurs. Ensuite, si le cas est urgent, les premiers moyens sont prescrits et administrés. Il est en effet des maladies qui doivent être reconnues à l'instant, et qu'il faut traiter aussitôt : par exemple le croup, l'apoplexie, la fièvre cérébrale, le choléra, une fièvre pernicieuse, l'inflammation d'entrailles causée par un poison, etc. — Le lendemain matin, de 6 à 8 heures, le spectacle change. Les élèves de l'hôpital, munis d'une trousse et parés d'un tablier, se rendent dans leurs services respectifs, où leur premier soin est de signer tour à tour *la feuille de présence*. Cette feuille est placée sur une grande table, lieu central du rendez-vous quotidien. Tout à l'entour, des groupes se forment, et successivement les étudiants du dehors les viennent grossir. Bientôt on apprend qu'à tel lit se trouve une maladie grave, et aussitôt tout le monde se précipite vers le N° désigné. Les avenues du lit une fois occupées, si l'affluence est grande, il se forme souvent une double haie d'assistants; quelquefois même on voit des élèves grimper sur les colonnes du lit, qu'ils dénudent. Quant au malade, il reste ému et silencieux au milieu de cette foule curieuse

jusqu'à l'indiscrétion, et souvent la maladie s'aggrave en proportion de cette curiosité indiquant le danger et motivant toujours l'inquiétude.—Enfin une légère rumeur se fait entendre : l'interne de la salle et ses externes vont à la rencontre d'un homme grave, simple et posé, qu'on voit bientôt apparaître vers la table centrale. Cet homme reçoit les hommages des sœurs hospitalières, qu'il salue affectueusement; après quoi, il ferme la feuille de présence en y apposant sa signature, fait l'appel de son monde, s'informe des malades arrivés de la veille; puis, prenant en main le cahier de prescription du jour précédent, il commence la visite. On devine assez quel est ce personnage, c'est le médecin de la salle, celui à qui la clinique est confiée.—C'est toujours par les hommes que la visite commence. Le médecin ne fait qu'apparaître au lit des anciens malades : assez souvent il répète tout haut, en s'adressant à l'élève chargé d'inscrire les prescriptions du jour, celles qu'il voit inscrites au jour précédent : tisane pectorale, eau de gomme, julep opiacé, un quart (de la portion alimentaire), etc. Le malade devant bientôt sortir obtient la demi-portion ou les trois quarts : il n'a la portion entière que la veille de sa sortie. — Quelquefois le médecin s'arrête quelques instants, tantôt pour écouter les plaintes du malade, tantôt pour l'examiner de nouveau ou pour lui adresser des paroles consolantes, quelquefois aussi pour entendre les remarques ou les suggestions d'un des assistants, et d'autrefois pour essayer d'un nouveau remède ou pour interroger des élèves sur le siége précis et sur l'issue probable du mal. La plupart des médecins, à leur clinique, font leurs prescriptions et leurs remarques courantes en langage vulgaire; quelques-uns pourtant préfèrent parler latin, et ils ont raison : la confiance des malades est ainsi augmentée, outre qu'aucune indiscrétion ne vient alors troubler leur sécurité. Toutefois, on voit assez fréquemment à l'hôpital des malades près desquels il serait dangereux de pronostiquer en latin leur fin prochaine. — On a souvent critiqué avec exagération la promptitude et l'apparente indifférence des médecins visitants. Antoine Petit, *clinicien* lui-même, disait à ce sujet :

L'Ignorance en courant fait sa ronde homicide ;
L'Indifférence observe, et le hasard décide.

Mais il faut songer que ce même médecin d'hôpital, outre ses occupations du dehors, qui sont grandes, à moins qu'on ne prive les hôpitaux des hommes de renom et d'expérience, il faut songer, dis-je, que ce médecin a de 50 à 80 malades à visiter dans l'espace de deux heures. Il a en outre, durant le même temps, une leçon à improviser sur ce qu'il aura vu, des papiers à signer, des renseignements à retenir, des ordres à donner, et des dangers à prévoir. Or, c'est bien assez de deux heures d'attention assidue et sans désemparer : beaucoup d'hommes trouveraient la distraction et la fatigue au bout de la première heure. Remarquez donc que c'est chaque jour, durant 10 ou 20 ans, même besogne à recommencer. Si le médecin clinicien consacre moins d'une minute à chacun des malades anciens dont l'état n'empire ni ne s'améliore, du moins les malades en danger, ainsi que les arrivants, fixent son attention d'une manière toute spéciale : c'est à leur lit que se font les longues haltes, et voilà pourquoi nous avons vu la foule des élèves y accourir et s'y grouper. Parvenu à l'un de ces lits où de nouveaux malades ont été placés, le médecin ne peut aborder l'arrivant qu'après avoir traversé la double haie d'étudiants, conservant là depuis le matin leur poste d'observation. — Tandis que le malade envisage le médecin public avec une émotion qui participe de la confiance et de l'anxiété, celui-ci porte circulairement sur les assistants un regard de recueillement et de bienveillance, qui s'illumine en arrivant au malade, dont le trouble intérieur est ainsi comblé. C'est dans les 24 heures le 5ᵉ examen que le malade va subir; car déjà un médecin de la ville

l'avait vu et interrogé, puis le médecin du bureau central d'admission, puis le chirurgien de garde, et enfin le médecin interne de la division, là présent. Or, le médecin clinique, s'il est prudent, se fait rendre compte du résultat de ces diverses observations : en conséquence, l'interne placé près de lui ou à l'opposite, lit tout haut les notes préparatoires rédigées la veille. Après quoi le médecin demande au malade depuis combien de temps durent ses souffrances, où il les sent, et quel en est le caractère. Mais ces premières réponses du malade au clinicien qui l'interroge ne méritent guères plus de confiance que celles de l'accusé au président d'une cour d'assises : il est troublé, il est inquiet, la foule lui impose, il craint aussi de n'exciter qu'un intérêt médiocre et ses réflexions, ainsi que ses voisins, ont déjà modifié son narré d'hier. Il a d'ailleurs un thème tout fait sur son mal : il apporte à la clinique les suggestions du premier médecin, puis ses inspirations à lui, ses routines personnelles; or, il sent bien qu'on ne lui prescrira tel remède qu'il désire et dont il espère qu'autant qu'il en motivera l'emploi par l'exposé fautif de ses maux.

Qualités essentielles du médecin clinique; ce qu'il doit éviter.

Ce besoin de mensonge et de fictions est la source d'erreurs aussi préjudiciables à la guérison des malades qu'aux progrès de l'art. Jugez combien le médecin dirigeant doit apporter de défiance et d'attention dans cet examen, auquel est attaché le succès de la cure! Il doit avoir des sens excellents, qui sachent tout apprécier, une patience que rien ne déconcerte, une mémoire également puissante à retenir les divers détails du même fait et à se souvenir des antécédents analogues; il lui faut un esprit libre de soins comme de préventions, une imagination prompte à vivifier les souvenirs sans les altérer; il doit en outre posséder ce ton d'assurance et de vérité qui conquiert aussitôt la confiance, et cette attention soutenue qui la conserve. S'il paraît distrait, indifférent ou léger, s'il manque d'ordre, s'il se répète ou se contredit, si à des effets vrais il assigne tout haut une cause visiblement mensongère, s'il prescrit le remède avant d'avoir suffisamment interrogé le mal, ou s'il tâte le pouls sans paraître y puiser des renseignements certains; enfin, s'il manque de cet esprit de conduite qui préserve de toute maladresse comme d'indiscrétion, et si, à cette vive sagacité, qui, d'un fait vrai, tire soudain et sans erreur dix conséquences, il n'unit pas cette parole décisive qui persuade, et cette gravité qui impose, aussitôt le malade lui refuse ou lui retire tout crédit. — Les médecins cliniques n'ont pas tous la même méthode d'examen. Il en est qui interrogent un à un tous les organes du corps, chaque fonction successivement et avec ordre, phénomène par phénomène. Telle est la manière de M. Chomel, et c'est la plus fructueuse pour l'auditoire, la plus satisfaisante quant au malade. Elle le dispense de toute initiative, outre qu'elle le convainc que rien d'essentiel n'a été omis. Une méthode moins sûre, mais plus brillante, consiste à tout juger au même moment et en quelque sorte au premier coup d'œil: c'était celle de Corvisart. Il faut, pour oser de la sorte, être doué d'un tact exquis, d'un instinct admirable, c'est-à-dire d'une rare aptitude, jointe à une expérience consommée plutôt que réfléchie. On admire de pareils moyens, mais, comme on ne saurait les imiter, il est impossible de les transmettre. De tels exemples s'enregistrent pour la tradition, et ils profitent à l'émulation bien plus qu'aux progrès. — « Voilà un catarrhe, disait Boyer. — C'est un *squirrhe*, ripostait Corvisart; voyez le teint, voyez la maigreur! » La méthode du docteur Bayle participait à la fois des deux autres. Un vrai médecin doit tout voir, ne rien négliger. — « Vous avez des chagrins, vous venez, Madame, d'éprouver des revers? » disait dernièrement à une jeune femme un des médecins de la Charité. — Oui, Monsieur, dit la malade, qui rougissait.... mais qui donc a pu vous dire cela? Qui me l'a

dit? votre voix, votre langage, la beauté du linge qui vous couvre : votre détresse doit être récente. » Et c'était vrai. —Le malade est de tous les auditeurs de la clinique celui qui apprécie le mieux, quelle que soit son ignorance, les qualités et les défauts du médecin. Aussi n'est-il pas rare d'en voir qui, dès le jour de leur arrivée, sollicitent avec instance leur changement. — Parmi les circonstances qui préviennent le plus défavorablement les malades, il en est qui méritent d'être mentionnées. La distraction et la taciturnité tiennent certainement le premier rang. Il faut encore compter : 1° l'habitude de plaisanter au chevet des malades ou d'y tenir des discours mondains ; 2° le tort d'adresser des questions oiseuses ou insolites; 3° la prescription fréquente des mêmes remèdes à des malades différents; 4° l'inclination trop marquée pour les mêmes moyens d'investigation, comme, par exemple, de percuter toutes les poitrines, d'écouter tous les poumons avec un cornet ou avec un *stéthoscope*, de trouver toutes les langues rouges à leur extrémité, d'enfoncer douloureusement les doigts dans tous les épigastres, etc. ; 5° une prévention manifeste pour de certaines maladies : Stoll voyait partout des *maladies bilieuses*, Corvisart partout des *anévrismes*, Laënnec des *tubercules*, Broussais des *phlegmasies*, Tissot des *maux de nerfs*, Sylva des *congestions* ; 6° la brutalité, une sorte de barbarie, non moins qu'un mépris apparent de la pudeur.— Ces derniers défauts s'acquièrent presqu'inévitablement à l'hôpital. Il est, quant à la brusquerie, presque impossible de l'éviter : beaucoup de chirurgiens ont la parole dure et plus qu'impolie. Les malades, il est vrai, ne sont pas toujours étrangers au ton grossier dont ils se plaignent. La plupart ont une intelligence si peu accessible qu'on finit, pour mieux s'en faire entendre, par copier leur ton, leur brutalité. Toutefois, les médecins sont en général moins expéditifs et plus doux que les chirurgiens. Le même clinicien d'ailleurs n'interroge pas les femmes du même ton que les hommes.—Quant à la barbarie, on aurait tort d'en augurer d'après l'indifférence dont on écoute les cris des malades et des opérés. Hélas ! le chirurgien opérant qui réprimande avec dureté le malade pour ses cris sympathise presque toujours avec ses douleurs : j'en ai vu qui répandaient des larmes et qui se violentaient à les cacher.—Il est d'ailleurs une sorte de dureté qui en impose à la foule, et qui est salutaire aux malades : l'essentiel est de la savoir appliquer. Le célèbre Desault, un jour, ouvrit vers l'aisselle un anévrisme, qu'il avait pris pour un simple abcès; le sang jaillissait de façon à effrayer la foule. Desault, reconnaissant l'erreur et le danger, conserva tout son calme, sa contenance dure et impassible, et, s'adressant à son aide, lui dit brusquement : *du diachylum* ! Cette apparente impassibilité sauva le malade. Le diachylum appliqué sur la petite plaie interrompit l'hémorrhagie, et l'on eut le temps de se préparer à une grande opération d'où s'ensuivit guérison. Dans un cas analogue, feu Boyer laissa périr un malade pour avoir été trop peu maître de lui.—Il est des conjonctures où le médecin paraît comme soudainement saisi d'une puissance magique qui sauve le malade en le magnétisant. Cette foi vive qui l'anime et qu'il inspire lui suggère le don de prédire et de prophétiser : l'avenir même semble soumis à sa volonté, tant ses prévisions sont instantanées et précises. Un malade disait à Antoine Petit : « Voyez tout le sang que j'ai perdu : Oh ! je sens que je vais mourir. »—Votre sang ! dit Petit : je vous en ferai perdre dix fois davantage ! on vous saignera dans une heure ! il faut guérir. — C'en fut assez pour arrêter tout à coup l'hémorrhagie. (Voy. *pour le surplus* les mots : CONSULTATION, CONJECTURER (Art de), LIT, MÉDECIN, MALADIE, GUÉRISON.)

ISID. BOUDON.

CLINQUANT. Ce mot est une onomatopée, c'est-à-dire une imitation du bruit que font les petites feuilles de métal, fines et légères, auxquelles il sert de

nom, et qui rendent ou produisent un cliquetis aigre lorsqu'on les froisse sous les doigts. Il y a du clinquant *fin* et du clinquant *faux*; mais, dans l'acception générale, le clinquant est une petite lame ou feuille plate de cuivre doré ou argenté, dont on se sert surtout pour les broderies et ornements des habits de théâtre, et qui a par conséquent plus d'éclat que de valeur; d'où on en a fait l'application, dans le style figuré, aux choses qui ont une brillante apparence et peu de prix en elles-mêmes. C'est dans ce sens que Boileau a dit (*Satire* IX):

> Tous les jours, à la cour, un sot de qualité
> Peut juger de travers avec impunité,
> A Malherbe, à Racan, préférer Théophile
> Et le *clinquant* du Tasse à tout l'or de Virgile.

et Gresset, dans le *Méchant* (acte IIIe):

> Si l'on vous faisait voir que ce bon air, ces grâces,
> Ce *clinquant* de l'esprit, ces trompeuses surfaces,
> Cachent un homme affreux qui veut vous égarer,
> Et que l'on ne peut voir sans se déshonorer ?

— De ce mot ont été faits le verbe CLINQUANTER, peu usité, et sans doute aussi les mots CLINCAILLERIE et CLINCAILLER, qui désignent toutes sortes de marchandises de fer, de cuivre ou d'autres métaux, plus ou moins susceptibles de briller ou de faire beaucoup de bruit en s'entre-choquant, et celui qui en fait le commerce, mais auxquels l'usage a substitué ceux de QUINCAILLERIE et de QUINCAILLER. (*Voy.* aussi le mot PAILLON.) E. H.

CLIO, la première des neuf Muses, la seconde des chastes filles de Jupiter et de Mnémosyne, qui, avec Calliope, s'oublia un instant et devint mère; car nous ferons grâce à Polymnie et à Uranie de leurs amours, dont Platon fait seul mention dans son *Banquet*. Vénus, irritée des représentations de Clio sur son adultère avec Adonis, avait jeté au cœur de cette Muse une passion irrésistible. Son nom tout grec veut dire *je glorifie*; elle est la Muse de l'histoire, de l'épopée et même de l'ode; elle partage avec Calliope ces deux dernières attributions. Son nom est le titre du premier livre de l'histoire d'Hérodote, qui mit aussi les suivants sous la protection des huit autres sœurs. Dans une ode magnifique, où il se dit manquer d'haleine pour célébrer les triomphes d'Auguste, Horace invoque Clio; il lui donne une flûte ou une lyre, selon qu'il plaira à cette fille de mémoire. — Sur le sarcophage du Capitole, Clio est parmi ses sœurs tenant seule un rouleau; c'est ainsi qu'elle est encore représentée dans les peintures d'Herculanum, mais les tablettes sont uniquement les attributs de Calliope. Le rouleau indique la gravité, la maturité et l'étendue avec lesquelles l'histoire doit être écrite, et les tablettes l'inspiration du moment qu'y jettent d'ordinaire les poètes; quelquefois sur le rouleau est inscrit le beau nom de Thucydide, l'historien par excellence pour le style et la vérité. Les statues de cette Muse tiennent parfois d'une main une guitare ou un instrument qui lui ressemble, dont on la dit inventrice, et de l'autre un *plectrum* ou archet. Ainsi que ses sœurs, Clio portait une longue tunique à manches larges de couleur jaune et fermée par en haut, car leur chasteté apparente leur défendait d'avoir le sein nu comme les autres nymphes ou déesses. Le laurier dont on l'a couronnée, en même temps qu'on lui mit une trompette à la main, sont de siècles bien postérieurs à la *Théogonie*, car c'est Hésiode, l'auteur de ce poème, qui, le premier, dit-on, y donna leur nom aux Muses. Phurnutus (sur la nature des dieux) leur met sur la tête une couronne de palmes ou de branches de palmier, ou de laurier; de plus, il leur attribue des ailes. Sur un tombeau étrusque, sur lequel on voit les Muses tuant les filles de Pierus, Clio porte, ainsi que ses sœurs, un diadème auquel sont fixées deux plumes au-dessus et au milieu du front, allusion aux ailes des sirènes, que les Muses leur coupèrent, après les avoir vaincues par leur chants: là, cette grave fille de Mnémosyne est représentée couverte d'une simple tunique, avec un *amiculum* (petit manteau), sans manches, et retenu par une ceinture, et tenant des deux mains une Piéride, qu'elle châtie. DENNE-BARON.

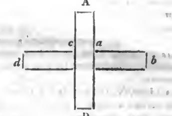
CLIOS (zool.), genre de mollusques de la classe des *ptéropodes* de Cuvier,

—Les clios sont des animaux mous, à corps gélatineux, nu, libre, plus ou moins alongé, un peu déprimé, subconique, sans manteau ni coquille, à tête distincte, d'où sortent deux faisceaux de suçoirs tentaculaires, deux petites lèvres et une languette sur le devant de la bouche. Les nageoires, chargées d'un réseau vasculaire, tiennent lieu de branchies. L'anus et l'orifice pour la génération sont situés sous la branchie droite. On connait deux expèces de *clio* : la plus anciennement connue est le *clio boréal*, qui fourmille dans les mers du nord, où elle sert de pâture aux baleines, qui en avalent un très grand nombre à la fois, puisque chacun de ces animaux a à peine un pouce de longueur. L'autre espèce, le *clio austral*, a été observé par Bruguière dans la mer des Indes : elle est de couleur rose et un peu plus grosse que la précédente. L.—T.

CLIQUET, petit levier ainsi nommé très probablement par onomatopée; on l'emploie pour empêcher une roue dentée, appelée *rochet*, de tourner dans un certain sens.

A (*fig.* ci-dessus) est une roue dentée, dont les dents sont inclinées vers la gauche comme celles d'une scie; un petit levier *b i* pivotant sur son extrémité *c*, et reposant sur un point fixe *d*, rencontre par son extrémité *i* les dents de la roue A, et empêche celle-ci de tourner vers la gauche. Mais cette roue peut tourner vers la droite, attendu que le cliquet ne rencontre pas de point fixe au-dessus de lui qui l'empêche de se lever assez pour laisser passer les dents de la roue. Presque tous les engrenages sont retenus par un cliquet; c'est le bruit du cliquet qu'on entend lorsqu'on remonte une horloge, une montre, etc.

Cliquet Dobo.—Les cliquets qui accrochent les dents d'un rochet ont l'inconvénient de laisser couler inutilement une partie de la corde ou de la chaine qui transmet au rouage la force destinée à le mettre en mouvement : en effet, supposons un rochet dont les dents soient espacées entre elles de deux centimètres, si le cliquet tombe un millimètre au-delà d'une dent, que nous appellerons *a*, le rochet tournera d'environ 19 millimètres, jusqu'à ce que la dent qui vient après *a* rencontre le cliquet. M. Dobo, mécanicien de Paris, a inventé un cliquet fort simple, très ingénieux, qui arrête sans recul tout mouvement, quel qu'il soit, rectiligne ou circulaire. La théorie de ce mécanisme est complètement démentie par la pratique : car les résultats qu'il produit seraient tout-à-fait nuls si les corps étaient absolument polis, mais comme ils sont toujours plus ou moins hérissés d'aspérités, il en résulte que leurs surfaces s'accrochent réciproquement : c'est sur cette propriété des corps que Dobo a composé ses cliquets.



Soit (*fig.* ci-dessus) une règle verticale AP, portant à son extrémité inférieure un certain poids : il est évident qu'elle tendra à couler en bas; mais deux pièces *ab*, *cd*, appelées *buttoirs*, l'en empêcheront, voici comment : les deux buttoirs tournent sur des pivots fixes en *b* et *d*, et leurs extrémités *a*, *c*, pressent contre la règle quand celle-ci tend à descendre, parce que la longueur des buttoirs est telle que leurs directions forment un angle très ouvert.—On peut construire un tel cliquet en bois; on sera étonné de la précision avec laquelle la règle poussée vers A sera retenue quand on voudra la tirer vers P.—M. Dobo a construit aussi sur le même principe des cliquets circulaires : les buttoirs agissent dans l'intérieur d'un anneau, et l'arrêtent quand

on veut le faire tourner dans un sens, mais ils le laissent tourner aisément dans le sens opposé. — Les cliquets de Dobo ne sont pas encore bien connus : on en voit des modèles au *Conservatoire des arts et métiers*. TEYSSÈDRE.

CLIQUETIS, ou CHAPLIS, ou CLIQUETEIS, mot qui a la même racine que les termes *déclic*, *décliquer* (*voy.* ces mots), et dont on s'est servi, suivant quelques auteurs, par onomatopée, pour exprimer le bruit que les épées, les marteaux d'armes, etc., font à l'instant d'un choc (*voy.* ci-dessus l'article CLIQUET, auquel on s'accorde à donner la même origine.) — On lit dans Guillaume-Guyart ces deux vers :

Mouit (grandement) fu (fut) fier (cruel) le marteleis
La noise (bruit) et le *cliqueteis*. [(combat),

G[al] BARDIN.

Ce terme s'emploie quelquefois au figuré, en parlant de ces discours ou de ces phrases ronflantes et souvent vides de sens, où les mots et les syllabes sont arrangés de manière à former des sons plus propres à frapper l'oreille qu'à convaincre l'esprit. C'est un art dans lequel excellent ordinairement les plus mauvais orateurs. E. H.

CLISSON (OLIVIER de), père de celui qui fera le sujet principal de cet article, était gouverneur de Vannes au commencement de la guerre que se firent, pour la possession de la Bretagne, les deux maisons de Blois et de Montfort. Il livra cette place à l'ennemi, séduit peut-être par l'espérance que lui avait donnée Edouard III, roi d'Angleterre, de le nommer vice-roi de la Bretagne. Un traité secret avait été conclu entre eux et d'autres barons bretons. Le roi de France, Philippe de Valois, en fut instruit de manière à ce que le doute fut impossible. Voulant effrayer les seigneurs français par un exemple, Philippe de Valois fit tomber sa colère sur les bannerets bretons qui se trouvaient inscrits sur la liste des traîtres ; il les avait tous comblés de faveurs, surtout Olivier de Clisson, que sa haute naissance et ses vastes domaines rendaient un des plus puissants de la Bretagne. Olivier et les autres Bretons partisans secrets d'Édouard étaient alors à Paris ; ils y assistaient aux fêtes par lesquelles on célébrait le mariage du second fils du roi. Olivier fit briller dans les tournois sa force et son adresse ; au moment où il sortait de la lice, il fut arrêté ; quelques jours après il eut la tête tranchée, ainsi que quatorze chevaliers ses amis, convaincus, comme lui, d'avoir favorisé l'Angleterre. Sa tête fut envoyée en Bretagne, et plantée sur une pique à la porte principale de Rennes. — Il laissait deux fils et une veuve, Jeanne de Belleville : celle-ci vivait dans une profonde retraite, au château de Saint-Yves, près d'Hennebon. Elle ne songea qu'à venger la mort de son mari ; elle conduisit ses deux enfants à Rennes, s'arrêta devant la porte, leur montra la tête de leur père, puis leur ordonnant d'élever leurs mains vers le ciel, elle leur fit jurer de venger celui dont ils tenaient la vie. Le plus jeune de ses fils avait trois ans ; l'aîné était cet *Olivier de Clisson* qui devint depuis si célèbre ; il était alors âgé de sept ans ; il était né en 1336, au château de Clisson, situé à huit lieues de Nantes. — Jeanne de Belleville réunit ses amis, et bientôt, à la tête de 400 hommes, elle enleva plusieurs châteaux-forts du parti de Blois ; plus d'une fois elle combattit corps à corps avec de vaillants guerriers. — Philippe de Valois, à cette nouvelle, prononça la confiscation des biens de cette femme intrépide, et la déclara ennemie de l'état ; cette mesure ne fit que rendre sa fureur plus active. Chassée bientôt et de ses conquêtes et de ses domaines, elle vendit ses joyaux, acheta un vaisseau, et, secondée par quelques partisans fidèles, elle désola les côtes de la Bretagne. — C'est à cette école que le jeune Olivier fit son apprentissage. Après des combats opiniâtres, le vaisseau de Jeanne de Belleville fut mis hors d'état de tenir la mer ; Jeanne se jeta dans une chaloupe avec ses deux fils et quelques serviteurs dévoués ; pendant six jours elle erra sur l'Océan, luttant contre les vagues et

contre la faim : c'est dans ces affreux moments que son plus jeune fils mourut. Enfin, elle put prendre terre à Morlaix, qui tenait pour le parti de Montfort : elle y trouva Jeanne de Flandre, qui s'unit à elle d'une étroite amitié. En 1349, elle contracta un nouveau mariage : Édouard III la combla de bienfaits ; la comtesse de Montfort, veuve à son tour, ne négligeait rien pour donner des partisans à son fils Jean IV ; les dispositions du jeune Clisson la frappèrent ; elle le fit élever avec son fils ; Clisson suivit Jean à Londres, où il inspira une affection singulière à Édouard III. Lorsqu'il fallut que Montfort parût en Bretagne, le monarque donna à Clisson un équipage qui rivalisait de luxe et de richesse avec celui du prétendant au duché. — Ce fut au siége de Vannes (1357) que Clisson, âgé seulement de vingt ans, fixa l'attention par d'éclatants faits d'armes, par une grâce chevaleresque, par un goût pour le faste qui ne le quitta jamais : déjà ses exploits étaient chantés par les ménestrels. Il voulut jouer un rôle politique, et se fit le centre des guerriers bretons partisans de Montfort qui se voyaient avec dépit liés à l'Angleterre, et qui désiraient un chef national. Lors du traité de Brétigny, Clisson insista avec tant d'énergie auprès des deux cours d'Angleterre et de France qu'on lui rendit les domaines qui lui avaient été enlevés par Philippe de Valois ; il rentra en possession de Garnache, de Beauvoir-sur-mer, de Château-de-Veaux et de Château-Guy. Il augmenta encore sa force territoriale par son mariage avec Jeanne de Laval, et devint en Bretagne une véritable puissance : il se forma une suite de quatre cents chevaliers et de mille arrière-vassaux, dont il disposait à son gré. En 1364, la bataille d'Aurai décida l'affaire de la succession de Bretagne : ce fut à Clisson que Montfort dut principalement son triomphe. Clisson arriva à la chute du jour au camp, couvert de poussière, et ramenant un grand nombre de prisonniers. Monfort courut au-devant de lui, l'embrassa en disant : *Après Dieu et Chandos, c'est à vous que je dois la victoire*. En même temps il versa du vin dans la coupe ducale, et voulut que le général anglais et le banneret breton y bussent ensemble. C'était une distinction insigne, mais Clisson refusa cet honneur, parce qu'il devait le partager avec un autre. Ce refus piqua Montfort, et on prétend que ce fut la première origine de la mésintelligence qui éclata un peu plus tard entre eux. — Clisson fut envoyé par le nouveau duc Jean IV à la cour de France, comme ambassadeur. Le roi Charles V lui fit le plus gracieux accueil. Fier des avances que ce prince lui avait faites, Clisson, à son retour, traita le duc avec plus de morgue que jamais, lui reprocha vivement la préférence qu'il accordait aux Anglais, et, déterminé à faire un éclat, il demanda à Montfort de lui céder le château de Gavre, qui avait été donné à Chandos : il eut un refus. Alors il entra dans une violente colère, accusa le prince d'ingratitude en présence de toute sa cour, et retourna brusquement dans ses domaines. Là, il réunit ses hommes d'armes, se porte sur le Gavre, le brûle, charge sur des chariots les pierres du château, et s'en sert pour faire bâtir une autre aile à celui de Blain. —Le duc dissimula cette offense ; Chandos en porta ses plaintes au prince de Galles, qui fit de vifs reproches à Clisson. Celui-ci envoya défier au combat le prince de Galles, qui refusa de l'accepter ; mais il envoya un message à Jean IV pour lui témoigner sa surprise de la conduite de Clisson, en lui demandant si la Bretagne avait déjà oublié qu'elle tenait son maître de l'Angleterre. Ceci aigrit davantage les esprits. Montfort éloigna Clisson, en le chargeant d'une nouvelle mission auprès du roi de France. Clisson défendit avec chaleur les intérêts de son maître : il protestait de son attachement à la France, lorque Charles V lui apprit qu'au mépris de la foi jurée Montfort prenait ses dispositions pour livrer passage aux troupes anglaises qui allaient en Guienne renforcer l'armée du prince Noir. Clisson

fut outré de cette trahison, et déclara à Charles V que, dès ce moment, il abandonnait les intérêts de Montfort, et qu'il acceptait les offres que le roi de France lui faisait depuis long-temps. On le nomma *lieutenant pour le roi* dans la province de Guienne, où la France possédait encore quelques places. Cet emploi le rendait l'égal du duc d'Anjou, commandant en Languedoc, et mettait sous ses ordres les troupes disséminées dans les provinces de l'Ouest. Décoré de son nouveau titre, il revint en Bretagne, brava le duc jusque dans son palais, étalant partout les insignes de sa haute dignité, et précédé toujours de deux hérauts aux armes de France. Il se hâta de visiter ses domaines, y leva le plus de monde qu'il put, enflamma le zèle des autres barons; enfin, il réunit une compagnie de trois cents lances, à peu près dix-huit-cents hommes parfaitement équipés, et vint les offrir à Charles V; puis il alla combattre pendant deux mois les *malandrins*, envoyés par l'Angleterre, les défit complètement sur les bords de la Dordogne, et donna ainsi le temps à Duguesclin de revenir d'Espagne. (*Voy.* Duguesclin.) Dans un voyage qu'il fit en Bretagne en même temps que celui-ci, il fut adopté par lui comme son frère d'armes; la cérémonie qui constituait cette adoption et les fêtes qui la suivaient furent célébrées au château de Pontorson avec le plus brillant appareil, en 1369. La campagne de cette année, si glorieuse pour les armes françaises, fournit à Clisson de nombreuses occasions de se signaler; il n'en laissa échapper aucune; il détruisit l'armée de Robert Knolles, et, envoyé en Poitou avec le titre de lieutenant-général pour le roi, il força les troupes du prince de Galles à lever le siége de Moncontour, et les rejeta en Guienne. Le vieux Édouard III ne pouvait se consoler d'avoir élevé dans sa cour un homme dont le courage lui était si fatal; pour servir le ressentiment de ce monarque et calmer ses regrets, les chevaliers anglais lui promirent de poursuivre Clisson à outrance, de s'attacher à sa personne, enfin, de le prendre mort ou vif; ils firent avec persévérance tous leurs efforts pour accomplir cette promesse, et en effet, dans toutes les rencontres un peu meurtrières, Clisson avait à soutenir le poids de milliers d'ennemis conjurés pour sa perte: cet acharnement à le poursuivre flattait sa vanité, mais sa sûreté le forçait à ne faire quartier à personne. Il s'ensuivit une lutte exaspérée qui n'avait aucun caractère de générosité.—Une trève ménagée en 1373 par le pape Grégoire XI, fit cesser cette guerre meurtrière, et Clisson alla se reposer dans le château de Josselin, qu'il avait acheté du comte d'Alençon. C'est là qu'il reçut Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Il le conduisit ensuite à la cour de Bretagne. La duchesse Isabelle, fille d'Édouard III, combla d'attentions Clisson, qu'elle voulait gagner de nouveau au parti de Jean IV. Celui-ci était jaloux; le roi de Navarre se fit un plaisir de lui persuader qu'une intrigue d'amour était nouée entre Olivier et Isabelle. Montfort voulut faire périr Clisson dans une fête; mais Olivier, averti à temps, échappa au danger: Montfort eut l'imprudence de faire un éclat et de quereller sa femme en présence de toute sa cour. Toute réconciliation devint impossible entre le duc et son puissant vassal. Le duc, malgré la trève, reprit les hostilités contre le parti de la noblesse. Assiégé dans Quimperlé avec Beaumanoir, Clisson allait être forcé de se rendre, lorsqu'en 1375, la nouvelle du traité conclu à Bruges entre la France et l'Angleterre contraignit Montfort, non seulement à lever le siége de Quimperlé, mais encore à sortir du duché de Bretagne avec les troupes anglaises qu'il y avait appelées. Après son départ, Clisson exerça sur la Bretagne une espèce de protectorat, et il la régit à son gré pendant près de deux années. Lorsque Richard II devint roi d'Angleterre, il recommença la guerre avec la France.—Charles V, voulant réunir la Bretagne à la couronne, ordonna à Clisson d'enlever les places de Brest, de Saint-Brieux

et d'Aurai, qui restaient encore à Montfort. Ce fut avec un rare courage, et en payant héroïquement de sa personne, qu'Olivier enleva Aurai d'assaut (déc. 1378.) — Charles V voulut réunir la Bretagne à la couronne par un coup d'éclat : il échoua complètement. Olivier se montra décidé à servir les vues du roi de France, mais il ne suivit pas franchement ce parti. Renfermé dans Nantes avec une nombreuse garnison, il aurait pu neutraliser les efforts des Anglais, qui étaient parvenus à faire accepter leur appui aux nobles bretons ; il n'eut pas la force de résister aux sollicitations des Nantais, et pour leur être agréable il eut recours au subterfuge : il fit éclater une émeute, sortit de la place comme s'il y avait été contraint par la force (1379). Toutefois, il parait qu'il eut honte du rôle qu'il venait de jouer ; après quelques échecs, il reprit l'offensive, et poursuivit son entreprise avec l'habileté la mieux soutenue. Avec des forces très médiocres, il contraignit le duc à lui abandonner la campagne. Montfort se croyait au moment d'être obligé de quitter ses états pour la troisième fois, lorsque Clisson vit tout à coup ses opérations paralysées par la défection de son gendre, le sire de Rohan. Réduit à la défensive, Olivier quitta le duché, et alla rejoindre à Paris le connétable Duguesclin, qui se préparait à une nouvelle expédition. Elle eut lieu en 1380 ; mais Duguesclin mourut au siége de Châteanneuf-de-Randon, remettant l'épée de connétable à Olivier, qui se rendit aussitôt à Paris. Toutefois, ce ne fut qu'après la mort de Charles V, le 28 octobre 1380, que les circonstances forcèrent le duc d'Anjou à nommer connétable Clisson, quoiqu'il ne pût le souffrir. Charles V mourant avait dit à ses frères : *Or, faites le sire de Clisson connétable, je n'y vois nul plus propre que lui.*—Dans ses nouvelles fonctions, Clisson déploya une énergie soutenue. Lorsque Montfort vint à Paris rendre hommage à Charles VI, en 1381, il saisit cette occasion pour prendre un arrangement avec Clisson. Cette réconciliation se consomma par un traité authentique signé le 10 juillet 1381. Le connétable jura d'être *bon, vrai et loyal allié de Montfort*, contre tous, excepté le roi de France. Le duc, de son côté, jura d'être *bon, loyal seigneur, et allié bienveillant de Clisson.* — Ce fut Clisson qui présida bientôt, comme connétable, aux préparatifs de l'expédition dirigée contre les Flamands révoltés contre leur comte Louis de Male. C'est à ses dispositions que les Français durent l'éclatante victoire de *Rosebec*. (*Voy.* ce mot.) — Paris s'était soulevé pendant l'absence du roi : lorsque celui-ci revint, une nombreuse députation de la capitale alla au-devant de l'armée. Olivier ne voulut point qu'elle fût admise auprès de Charles VI : il entra dans la ville en vainqueur par une brèche nouvellement pratiquée, et déploya d'abord toute la sévérité de son caractère. Puis il intercéda pour les Parisiens, qui obtinrent leur grâce. La ville lui fit présent d'une très belle maison dite le *Grand-Chantier du Temple*, et qui porta dès lors le nom d'*hôtel de la Miséricorde*, afin de perpétuer le souvenir de la grâce que les bourgeois avaient obtenue du roi par les sollicitations d'Olivier. Cette maison devint dans la suite l'hôtel de Guise. — Dès ce moment, aucune ambition rivale n'essaya de balancer la faveur de Clisson; il se trouva exercer une puissance égale à celle des anciens maires du palais. — La guerre ne tarda pas à se rallumer de nouveau du côté de la Flandre. Clisson dirigea avec beaucoup de supériorité les campagnes de 1384 et 1385, qui assurèrent la soumission des Flamands. Lorsque la France rompit de nouveau avec l'Angleterre, Clisson commanda l'expédition préparée pour effectuer une descente sur les côtes de la Grande-Bretagne (1386); mais les tempêtes dispersèrent les flottes de France. L'année suivante, Olivier se rendit en Bretagne pour présider aux préparatifs d'une nouvelle expédition. — Il était le plus ardent ennemi qu'eussent les Anglais ; il avait mérité le surnom de *boucher* par les cruautés qu'il exerçait sur eux : aussi pour-

suivit-il son armement à Tréguier avec la plus grande activité. Quoiqu'il gardât les dehors de la déférence envers le duc de Bretagne, son souverain, il n'avait pas moins de haine pour lui, et il s'occupait alors même des moyens de lui opposer un compétiteur, le fils de Charles de Blois, son ancien rival. Le duc fut instruit de ses menées, et résolut de les déjouer par une trame qu'il tint secrète : il convoqua les états de Bretagne à Vannes. Le connétable s'y rendit sans défiance, ainsi que les principaux seigneurs bretons. Après d'assez longues discussions sur les affaires de la province, le duc de Bretagne donna un grand dîner aux barons qui allaient se séparer. Le lendemain, le connétable en donna un à son tour, et, au sortir de table, il devait retourner à sa flotte à Tréguier. A la fin du repas, le duc vint surprendre les convives chez le connétable. « Il s'assit entre les barons (dit Froissart), et but et mangea, ainsi que par amour et par grand compagnie, et leur montra plus grand semblant d'amour qu'il n'avoit oncques fait, et leur dit : « Beaux seigneurs, mes amis et mes compagnons, Dieu vous laisse aller et retourner à joie, et vous donne faire telle chose en armes qui vous plaise et qui vous vaille ! » Ils répondirent tous : « Monseigneur, Dieu vous le veuille mérir (rendre.) » Le duc faisait alors bâtir assez près de Vannes un château très beau et très fort, qu'il appelait l'*Hermine*, parce que le duché de Bretagne portait l'hermine pour armoiries. Il dit au connétable, au sire de Laval, au vicomte de Rohan, à Beaumanoir, et à quelques autres barons qui devaient passer devant en retournant à Tréguier : « Beaux seigneurs, je vous prie, à votre département (départ), que vous veuillez venir voir mon château de l'Hermine ; si verrez comment je l'ai fait ouvrer (travailler, construire) et fais encore. » Tous y consentirent : arrivés au château, ils descendirent de cheval ; le duc, par la main, les mena de chambre en chambre, d'office en office, et devant le cellier, et les fit là boire. . Arrivés à l'entrée de la maîtresse tour, le duc dit au connétable : « Messire Olivier, il n'y a homme deçà la mer qui se connaisse mieux en maçonnerie que vous faites. Je vous prie, beau sire, que vous montiez là haut : si me saurez dire comment le lieu est édifié : si il est bien, il demeurera ainsi ; si il est mal, je le ferai amender (corriger, rectifier, changer). » Le connétable, qui nul mal n'y pensait, dit : « Monseigneur, volontiers. » Dès qu'il eut passé le premier étage, des hommes que le duc avait placés là en embuscade pour l'attendre fermèrent soudainement la porte, et le chargèrent de trois paires de fers, en lui disant cependant : « Monseigneur, pardonnez-nous ce que nous vous faisons, car il nous faut le faire : ainsi nous est-il enjoint par monseigneur de Bretagne. » — Quand le sire de Laval, qui était à l'entrée de la tour, vit l'huis clorre à l'encontre d'eux, tout le sang lui commença à frémir, et entra en grand soupçon de son beau-frère le connétable, et regarda sur le duc, qui devint plus vert qu'une feuille : Si dit : « Ha! monseigneur, pour Dieu, mercy, que voulez-vous faire? N'ayez nulle male (mauvaise) volonté sur beau-frère le connétable. — Sire de Laval, dit le duc, montez à cheval, et si vous partez de ci (allez vous en d'ici) : vous vous en pouvez bien aller si vous voulez : je sais bien ce que j'ai à faire. — Monseigneur, répondit le sire de Laval, jamais je ne me partirai sans beau-frère le connétable. » A ces mots entra le sire de *Beaumanoir* (*voy.* ce mot), que le duc haïssait grandement. Le duc vint contre lui en tirant sa dague, et dit : « Beaumanoir, veux-tu être au point de ton maître? (dans l'état où est ton maître) — Monseigneur, dit le sire de Beaumanoir, je crois que mon maître soit bien. — Et toutefois, dit le duc, je te demande si tu veux être ainsi? — Oui, monseigneur, » dit-il. — A donc trahist (tira) le duc sa dague, et la prit par la pointe, et dit : « Or ça, ça, Beaumanoir, puisque tu veux être ainsi, il te faut crever un œil. » (Clisson avait perdu un œil en 1364 à la bataille d'Aurai.) Le

sire de Beaumanoir vit bien que la chose allait mal ; car le duc était plus vert que une feuille ; si se mit à un genou devant lui, et lui dit : « Monseigneur, je tiens tant de bien et de noblesse en vous, que, s'il plaist à Dieu, vous ne nous ferez que droit ; car nous sommes en votre mercy (en votre pouvoir), et par bon amour, et par bonne compagnie, et à votre requête et prières sommes nous ci venus. Si, ne vous déshonorez pas pour accomplir aucune felle volonté, si vous l'avez sur nous, car il en seroit trop grand' nouvelle. — Or va, va, dit le duc, tu n'auras ni pis ni mieux qu'il aura. » Adonc fut-il mené en chambre de ceux qui étaient ordonnés pour ce faire, et là enferré de trois paires de fers. S'il fut ébahi, il eut bien cause, car il sentoit que le duc ne l'aimoit que un petit, ni le connétable aussi ; si n'en pouvoit avoir autre chose.—En soi-même, le connétable se comptoit pour mort, ni nulle espérance de venir jusques à lendemain n'avoit ; car ce le ébahissait moult fort, et à bonne cause, que par trois fois il fut déferré, et mis sur les carreaux. Une fois vouloit le duc que on lui tranchât la tête, l'autre fois vouloit que on le noyât ; et de l'une de ces deux morts briè-vement il fût finé, si ce n'eût été le sire de Laval : mais quand il oyait le commandement du duc, il se jetoit à genoux devant lui en pleurant moult tendrement, et joignant les mains, et lui disoit : « Ah ! monseigneur, pour Dieu mercy, avisez-vous : n'ouvrez point (n'entreprenez point) telle cruauté sur beau-frère le connétable ; il ne peut avoir desservi mort (mérité la mort). Par votre grâce, veuillez-moi dire qui vous meut à présent de être si crueusement (cruellement) courroucé contre lui, et je vous jure que le fait qu'il a méfait, je le lui ferai du corps et des biens amender si grandement, ou je (le ferai) pour lui, ou nous deux tous ensemble, que vous oserez le dire ni juger. Monseigneur, souvienne vous, pour Dieu, comment de jeunesse vous fûtes compagnons ensemble, et nourris tous en un hôtel avec le duc de Lancaster..... Monseigneur, pour Dieu mercy, souvienne-vous de ce temps, comment, avant qu'il eût sa paix au roi de France, il vous servit toujours loyalement, et vous aida à recouvrer votre héritage. — Sire de Laval, répondit le duc, Clisson m'a tant de fois courroucé, que maintenant il est heure que je le lui montre ; et partez vous de ci, je ne vous demande rien ; laissez-moi faire ma cruauté et ma hâtiveté ; car je veux qu'il meure.—Ha ! monseigneur, pour Dieu mercy (disait le sire de Laval), affrénez-vous (retenez-vous, apaisez-vous) et modérez un petit votre courage, et regardez à raison. S'il en étoit ainsi que vous le fissiez, oncques (jamais) prince ne fut déshonoré que vous seriez, et il n'y auroit en Bretagne chevalier ni écuyer, cité, châtel, ni bonne ville, ni homme nul qui ne vous haïst à mort, et ne mist peine à vous deshériter (Froissart, t. x, c. 60). » — Par ces instances, le sire de Laval calma enfin la colère du duc : il retraça vivement à son imagination le déshonneur, le danger qu'il encourait ; mais déjà ce danger, ce déshonneur était encouru, car il s'arrêta quand il était trop tard, quand il joignait seulement l'imprudence à la perfidie, qu'il rendait le pouvoir de lui nuire à celui en qui il avait excité le plus violent ressentiment. Il consentit enfin à promettre au sire de Laval qu'il rendrait la liberté à son beau-frère, pourvu que celui-ci lui remît les forteresses de Castel-Brou, Castel-Josselin, Lamballe et Jugon, et lui payât 100,000 francs argent comptant. Le sire de Beaumanoir fut relâché pour qu'il fît ouvrir les forteresses et apporter l'argent, et les fers furent ôtés au connétable. — Au bout de peu de jours, l'argent fut préparé, les forts furent remis entre les mains des gens du duc, et le connétable eut permission de sortir du château de l'Hermine avec le sire de Laval. Il avait promis de ratifier le traité qu'il avait signé en prison, dès qu'il serait hors des terres de Bretagne, et il le fit à Moncontour, tandis qu'il était encore dans le trouble et la joie de sa délivrance ; mais la colère ne

tarda pas à prendre le dessus. La nouvelle de sa captivité avait suffi pour faire renoncer à l'expédition d'Angleterre. Il se rendit à Paris, se jeta aux genoux du roi, raconta l'affront qu'il avait reçu, et offrit sa démission de la charge de connétable; mais le roi ne voulut pas l'accepter. Il promit de consulter ses pairs sur le dommage qu'avait éprouvé Clisson, et de lui faire rendre justice : mais quand celui-ci s'adressa aux ducs de Berri et de Bourgogne, il les trouva peu sensibles à l'injure qu'il venait d'éprouver. Pendant que Charles VI envoyait des ambassadeurs au duc de Bretagne, Clisson rassembla des troupes, et, avec l'aide de quelques seigneurs, il commença à reprendre les châteaux qu'il avait perdus. Le duc consentit à remettre sous la garde du sire de Laval les places qu'il s'était fait livrer, et à donner des gages pour les 100,000 francs, jusqu'à ce que le roi, en son conseil, eût décidé à qui cette rançon devait appartenir. Bientôt après cet accord, Jean, fils de Charles de Blois, fut remis en liberté par les Anglais, et épousa la fille d'Olivier (1388).—Le même année, le duc de Bretagne vint prêter hommage à Charles VI. Ses affaires étaient entre les mains du parlement, qui prenait à tâche de le retenir long-temps à Paris. Après un mois de délai, le duc de Bretagne obtint une sentence. Le parlement n'avait considéré la plainte du connétable que comme un procès civil, et il avait accordé cinq ans au duc pour restituer à Clisson, en cinq paiements égaux, les 100,000 francs qu'il lui avait extorqués. Les places prises de part et d'autre devaient être mutuellement rendues.—Pendant deux ou trois ans, le connétable séjourna en Bretagne, où il rendit de nouveaux services au pays; pourtant il y continua sa guerre privée avec le duc : celui-ci eut presque toujours le désavantage. Enfin, le roi intima aux deux rivaux l'ordre de suspendre toute hostilité, et les appela de nouveau à son tribunal, afin de juger tous ces différends. La ville de Tours fut choisie à cet effet, comme étant plus rapprochée du théâtre de la guerre (déc. 1391). — Un traité y fut signé le 26 janvier 1392. Il fut convenu que le fils aîné du duc de Bretagne épouserait une fille du roi, née l'année précédente; que la juridiction du parlement de Paris sur la Bretagne, l'empreinte de la monnaie et les serments des vassaux du duc seraient réglés conformément aux anciens usages; que le comte de Penthièvre, fils de Charles de Blois et gendre d'Olivier de Clisson, renoncerait à porter les armes de Bretagne; qu'il confirmerait le traité de Guérande, et ferait hommage au duc; que celui-ci, de son côté, lui rendrait les fiefs qu'il lui avait saisis, qu'il se réconcilierait avec le connétable, et qu'il prendrait des termes et fournirait des cautions pour acquitter ce qu'il lui restait devoir.—Charles VI avait éprouvé ses premiers accès de démence. Les factions commencèrent à agiter la cour. On en voulait à Clisson. Pierre de Craon, favori des frères du roi, surtout du duc d'Orléans, reçut, à la suite de quelques intrigues, l'ordre de quitter la cour et même le royaume. On lui persuada qu'il devait cette disgrâce à Clisson : il jura de tirer du connétable une vengeance éclatante. De concert avec le duc de Bretagne, il revint secrètement à Paris, attaqua la nuit, à l'improviste, Clisson, qui sortait de chez le roi, et le laissa pour mort sur la place. Charles VI regarda ce crime comme une offense qui lui était personnelle. Il somma le duc de Bretagne de lui livrer Craon, auquel il avait donné asile. Le duc de Bretagne s'y refusa. Alors Charles résolut de lui faire la guerre, et c'est en marchant contre lui qu'il fut attaqué, près du Mans, par cet accès de folie, qui, sauf quelques intervalles, le priva pour toujours de la raison. — Le duc de Bourgogne prit la régence. Il devait à Clisson ses états de Flandre; pourtant il était devenu son ennemi. D'abord, il résolut de l'arrêter et de le garder prisonnier; mais Clisson lui échappa, et se retira dans ses terres de Bretagne. Le régent lui envoya redemander l'épée de connétable, mais Clisson refusa de s'en des-

saisir. Cité devant le parlement, il n'y parut point, et fut condamné, comme *faux traître*, au bannissement, et à une amende d'environ un million de notre monnaie. — Après quelques nouvelles altercations, Clisson se réconcilia avec Montfort; mais il eut des démêlés très vifs avec le successeur de celui-ci, le duc Jean V. — Olivier de Clisson expira le 23 avril 1407, à l'âge de 73 ans: ce jour-là même, Alain de Rohan, son petit-fils, épousait Marguerite de Bretagne, sœur de Jean V. Sentant approcher ses derniers moments, Olivier appela Beaumanoir, son vieil ami, et lui remit l'épée à pommeau d'or parsemé de fleurs de lis, insigne caractéristique de la charge de connétable, et dont il n'avait jamais voulu se dessaisir, ne s'étant pas cru destitué, malgré la nomination successive de Philippe d'Artois, de Louis de Sancerre et de Charles d'Albret; il pria Beaumanoir d'aller porter cette épée au roi Charles VI, et de la mettre entre les mains du monarque. Le banneret, fondant en larmes, se chargea d'accomplir ce vœu, mais lui-même n'eut pas le temps de remplir sa mission. Il mourut quelques jours après son ami.—On conservait autrefois dans le château de Nantes l'original du testament d'Olivier de Clisson: c'était un monument singulier, dont notre savant collaborateur M. Mazas a recueilli les principales dispositions dans la Biographie qu'il a donnée du connétable (*Vies des grands capitaines français du moyen âge*, t. IV.) A. SAVAGNER.

CLITUS. (*V.* ALEXANDRE.)

CLIVAGE, mot fait du verbe allemand *klæven*, action de cliver; terme de lapidaire: cliver un diamant, c'est le fendre avec adresse au lieu de le scier. En minéralogie, on entend par *clivage* l'opération par laquelle on dissèque, pour ainsi dire, les cristaux. Tantôt elle se fait par un simple choc, tantôt on enlève avec la lame d'un couteau les angles ou arêtes des substances qu'on essaie, de manière à ce qu'après avoir agi parallèlement sur toutes les faces, on arrive au noyau ou solide central, en s'arrêtant aussitôt que le corps clivé le représente. Cette opération, qui consiste à diviser dans des directions planes, c'est-à-dire en lames, un grand nombre de minéraux, susceptibles d'être ainsi cassés régulièrement, à l'état cristallin, est fondée sur la connaissance préliminaire des fissures, qui permettent cette division. Ces fissures ont été appelées *clivage* par les lapidaires, et *joints naturels* par les cristallographes, qui les ont distinguées en *joints ordinaires* et en *joints surnuméraires*. Le clivage est facile, difficile ou parfait. On le distingue encore en égal et inégal. Ce caractère est important. Les faces des cristaux obtenues par le clivage sont les unes primitives et brillantes, les autres secondaires ou ternes. Des modèles en bois sont employés avec succès pour l'étude scientifique des formes extérieures des cristaux et des modifications de ces formes qu'on produit par le clivage. (*Voy.* CRISTALLOGRAPHIE.) L—T.

CLIVE (ROBERT), préserva, dans un intervalle de dix années, la compagnie des Indes anglaises de la décadence dont elle était menacée, et lui procura par son habileté et son courage la conquête d'un pays aussi étendu que l'Angleterre elle-même. Il était fils d'un jurisconsulte, et naquit le 29 septembre 1726 dans le Schropshire, où ses parents possédaient la petite propriété de Styche. Tout enfant qu'il était, ne manquant ni d'activité, ni de témérité, ni d'audace, il partit en 1743, comme employé à la chancellerie de l'expédition de la compagnie des Indes orientales pour Madras. En 1746, il entra au service militaire. Lorsqu'à cette époque Madras se rendit à Labourdonnaye, tous les employés de la compagnie avaient été faits prisonniers. Dupleix, commandant en chef, ayant refusé de ratifier la capitulation, les Anglais ne se crurent pas obligés à tenir leur parole, et Clive, déguisé en Maure, s'enfuit avec quelques-uns de ses compatriotes. Le prince légitime de Tanjore avait alors été expulsé par un parent, et avait appelé les Anglais à son secours. Au moyen des troupes qui furent envoyées pour

prendre sa défense, l'enseigne Clive eut une part distinguée à la conquête de la forteresse de Devicotta. Cet exploit lui valut la place lucrative de payeur de l'armée ou de commissaire des troupes. En 1750, une nouvelle guerre éclata dans la province de Carnate. Clive changea encore alors la plume pour l'épée. A la tête de 100 Européens et de 300 Cipayes, il prit Arcate, après un siége difficile, qui dura sept semaines, jusqu'au moment où les Français et leurs alliés sentirent qu'il était indispensable pour eux de penser à la retraite. Il battit encore après un ennemi bien supérieur, il investit Trichiuapoli, et en 1753, il bloqua de nouveau le nabab d'Arcate dans son pays. Ayant éprouvé des attaques de nerfs, qui dégénéraient en une sorte d'aliénation mentale, et qui le prenaient souvent, il revint en Angleterre. En 1755, il retourna dans les Indes en qualité de premier lieutenant et de gouverneur du fort David. On lui donna aussi l'expectative du gouvernement de Madras, puis il obtint le grade de lieutenant-colonel dans les troupes du roi. Trouvant à son retour dans l'Inde que l'on avait fait la paix avec les Français, il alla avec les amiraux Pocock et Watson défendre les pirates d'Angria. Il partit ensuite pour venger la prise et le pillage de la factorerie anglaise à Calcutta, par le nabad du Bengale. Il s'avança jusqu'à l'embouchure du Gauge, avec un seul vaisseau de guerre monté par 1,900 hommes, d'où il attaqua par mer et par terre Calcutta, dont il fit la conquête. Néanmoins, le nabab s'approcha avec 50,000 hommes et une artillerie considérable. Les négociations de Clive n'amenèreut aucun résultat. Il ne lui resta plus alors d'autre ressource que de se rendre maître de l'artillerie de l'ennemi, au moyen d'une attaque nocturne, qui fut sans succès. Clive fit des propositions de paix, qui furent d'abord rejetées; mais, plus tard, le nabad envoya demander la paix, qui fut très avantageuse à la compagnie. Ce fut alors que Clive abandonna la présidence de Calcutta. Ayant reçu la nouvelle que la guerre venait d'éclater en Europe entre l'Angleterre et la France, Clive conçut le désir de chasser les Français des rives du Gange, et il prit Chandernagor. Cette expédition occasionna par la suite une nouvelle guerre entre le nabab et les Anglais. Clive, bien que ses forces ne s'élevassent qu'à 3,100 hommes, s'avança jusqu'à Plassey, où le nabab se trouvait avec 50,000 hommes, et par une attaque nocturne il l'épouvanta au point qu'il lui fit perdre sa position. Un général ennemi, Mir-Jaffir, se rangea du parti des Anglais. Le camp fut emporté et la ville occupée. Le nabad prit la fuite. Cette fameuse bataille, qui eut lieu le 26 juin 1756, jeta les fondements de la domination des Anglais au Bengale. Dans les dix années suivantes, Clive fit d'importantes conquêtes dans les Indes orientales. Mir-Jaffir fut reconnu comme nabab, et à cette occasion Clive reçut de lui un présent de 300,000 liv. sterl. Les conseillers que l'Angleterre avait envoyés dans les Indes l'investirent d'une puissance sans limites, et Clive acquit une fortune d'environ un million de livres sterling Comme tout était tranquille dans les Indes, il retourna en Angleterre en 1760, et fut accueilli avec un vif enthousiasme par sa nation et par son roi, qui le fit pair d'Irlande, avec le titre de baron de Plassey. Trois ans après, la puissance des Anglais dans les Indes chancela de nouveau, et Clive fut envoyé en qualité de général en chef et de gouverneur de Calcutta. Lors de son arrivée, le principal ennemi des Anglais, le nabab d'Aubd, était déjà battu, et le Mogol, qui s'était déjà déclaré prétendant à sa puissance, s'était mis sous la protection des Anglais. Cette circonstance étant on ne peut plus favorable, Clive reçut de lui l'investiture des provinces de Bengale, de Bahar et d'Orixa. La compagnie obtint à cette occasion la domination sur un pays dont la population s'élevait à 15 millions d'individus. Alors il chercha à remédier aux abus occasionnés par la rapacité des Européens, mais ses tentatives furent sans succès. En 1767, il retourna en Angleterre, et en 1769, il fut

nommé chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or. Mais comme, pendant son absence des Indes, les affaires y avaient de nouveau pris une tournure fâcheuse. et que, par suite d'une mauvaise administration et de nouvelles guerres, la compagnie se trouvait sur le point de faire banqueroute, on ordonna une information, et en 1773 le parlement décida que Clive serait mis en accusation pour abus de pouvoir, et à raison de l'énorme fortune qu'il avait acquise au moyen de cet abus. Il se justifia néanmoins; le discours qu'il prononça pour sa défense finit par cette phrase : « Qu'on me prenne ce que j'ai, qu'on me rende pauvre, puisqu'on le veut! Avant de m'asseoir, j'ai une demande à faire à la chambre, c'est qu'en décidant sur mon honneur, elle n'oublie pas le sien. » Sa justification eut tout l'effet qu'il pouvait en attendre. Il est vrai que la proposition faite à la chambre de le mettre accusation était seulement l'ouvrage d'une partie de cette chambre, soutenue par le ministre : il fut mis en liberté. La chambre qui ordonna sa mise en liberté déclara qu'il avait rendu les plus grands services à la patrie. Lorsqu'éclata la guerre d'Amérique, le commandement en chef lui fut offert, mais il s'excusa sur sa santé. Il se tua d'un coup de pistolet dans une attaque de mélancolie, en 1774. — Clive se faisait aimer par sa bonté et sa libéralité. Il donna 70,000 livres sterling pour faire des pensions aux invalides de la compagnie des Indes. Lord Chatam disait que c'était un général créé par le ciel, car, sans expérience préalable, il l'avait emporté sur tous les guerriers de son temps. Clive fut membre de la chambre des communes depuis 1760 jusqu'à sa mort. Il parlait rarement, mais quand on l'attaquait il se défendait avec une étonnante éloquence. Il avait épousé en 1753 la sœur du docteur Maskelyne, célèbre astronome, et en eut cinq enfants. C.

CLOACINE ou Cluacine, en latin *Cloacina* ou *Cluacina*. C'était à la fois chez les Romains le nom de la déesse des égoûts et un surnom de Vénus. Pline fait venir ce nom du verbe *cluere*, qui anciennement voulait dire la même chose que *purgare* (purger, purifier). Les Romains et les Sabins, étant sur le point d'en venir aux mains, se seraient purifiés, selon lui, dans ce lieu, « d'où vient, ajoute-t-il, que la Vénus qui y fut mise fut appelée *Cloacine.* » Cette opinion coïnciderait avec celle de Tite-Live, qui dit (liv. III, ch. 48) que « Titus Tatius, ayant trouvé par hasard une statue de Vénus dans un *cloaque*, l'érigea en divinité, et la consacra sous ce nom. » C'est aussi la version de Lactance; mais ils se seraient également trompés, s'il est vrai, comme on le verra à l'article Cloaque, ci-après, que Tarquin soit le premier qui ait fait construire des égoûts souterrains à Rome, à moins d'entendre alors par le mot *cloaque* un égoût naturel, à la formation duquel l'art et la main des hommes n'avaient contribué en rien. — Quoi qu'il en soit, il paraît bien évident que ce nom de *Cloacine* ou *Cluacine* était celui de la déesse des égoûts, et qu'il ne devait appartenir en aucune façon à Vénus. Le hasard qui avait fait trouver une de ses statues dans un égoût a pu seul servir de texte à Lactance, à saint Cyprien et à saint Augustin pour les reproches injurieux, très contestables, et assurément peu charitables, qu'ils adressent aux Romains sur leurs mœurs. E. H.

CLOAQUE, en latin *cloaca*, mot fait du verbe grec *kluzô*, je lave, je purifie (en latin *clueo*), et par lequel on désignait autrefois un aqueduc souterrain, propre à recevoir les eaux et les immondices d'une ville, d'une rue ou d'une maison. Dans les deux premiers cas, on lui substitue aujourd'hui le nom d'*égoût*, et dans le dernier celui de *puisard* (*voy.* ces mots.) Le mot de *cloaque* est resté affecté aux premiers ouvrages en ce genre qui ont été exécutés par les Romains. Les opinions ont varié sur l'époque de leur construction; mais la plus probable est qu'il faut en rapporter l'honneur à Tarquin-l'Ancien. Dans les temps de Rome qui nous sont connus par l'histoire

(dit M. Quatremère de Quincy), il n'y eut d'abord que les collines qui furent habitées; lorsque la population vint à s'accroître, on s'établit dans les vallons, et ce fut alors que le besoin d'assainir ces derniers par des égoûts dut faire entreprendre de grands travaux. La situation de la ville, qui renfermait, comme on sait, sept collines dans son enceinte, les rendait en effet indispensables, les rues pratiquées au travers des vallées qui séparaient ces collines devant être inondées et impraticables dans les grandes pluies et dans les temps d'orage. Voilà ce qui dut déterminer Tarquin à faire relever le sol de ces rues, et à y faire pratiquer d'espace en espace des ouvertures dans lesquelles les eaux de pluie et celles qu'on destinait à laver les rues entraînaient facilement toutes les ordures : *Infima urbis loca circa forum aliasque interjectas collibus convalles, quia ex pluribus locis haud facilè evehebant aquas cloacis in Tiberim ductis, siccat* (Tite-Live, liv. 1er). Au moyen de ces cloaques, le pavé des rues de Rome était toujours sec, et les habitants de cette ville immense avaient l'avantage de pouvoir, en tout temps, se transporter commodément dans tous les quartiers, sans avoir à soutenir le spectacle dégoûtant des ordures entassées qui infectent trop souvent nos villes. La *cloaca maxima* existe encore, et son immobile construction, dit M. Quatremère, excite l'admiration de tous les architectes. Elle est construite de grandes pierres de taille et couverte d'une triple voûte, composée de trois rangs de voussoirs posés en liaison l'un sur l'autre, afin de pouvoir résister plus long-temps et avec plus de force à la charge des terres et à l'action des voitures. Sa largeur intérieure est de quatorze pieds. En plusieurs endroits, elle se divise en trois parties, dont deux pour les banquettes ou soutiens qui règnent le long des murs, et la troisième ou celle du milieu, pour l'écoulement des eaux. Dans les murs sont des tasseaux de pierre destinés à porter les tuyaux des fontaines qu'on y fait passer.—Les *cloaques* de Rome, ajoute le même auteur, ont été avec raison célébrés par tous les historiens de l'antiquité, et mis au nombre des merveilles de cette ville. Selon Denys d'Halycarnasse (qui y vint sur la fin du règne d'Auguste), trois choses contribuèrent à lui donner une haute idée de la grandeur de Rome : ses routes, ses aqueducs et ses *cloaques*. Cassiodore, qui vivait en 470, qui était préfet du prétoire sous Théodoric, roi des Goths, et bon connaisseur en architecture, avoue, dans le recueil de ses lettres (liv. v, ép. 33), qu'on ne pouvait considérer les cloaques de Rome sans être émerveillé de la grandeur de ces travaux.—Le soin et l'inspection de ces lieux paraissent avoir été d'abord confiés aux censeurs, ensuite aux édiles, jusqu'au temps des empereurs, qui créèrent pour cet objet des officiers particuliers, appelés *curatores cloacarum*, comme le témoigne une ancienne inscription. Il y avait aussi chez les Romains une divinité qui présidait aux *cloaques*, et que l'on nommait *Cloacine* ou *Cluacine* (*voy.* ce mot ci-dessus.)—Par analogie, on dit d'un lieu sale et infect que c'est un véritable *cloaque*, et l'on étend cette expression dans le style figuré aux choses que réprouve la morale, en disant d'une personne ou d'un lieu voué à la dépravation; que c'est un *cloaque d'impuretés* et de toutes sortes de vices. E.

En anatomie comparée, on désigne sous le nom de CLOAQUE une poche dans laquelle s'ouvre le rectum au milieu, et sur chaque côté le conduit de l'urine ou uretère et l'oviducte ou canal de l'œuf, chez les femelles des oiseaux et des reptiles, ou bien le canal déférent on conduit du sperme chez les mâles de ces deux classes d'animaux. En raison de ce qu'on a cru que les excréments solides et liquides séjournaient dans cette poche, on lui a d'abord imposé cette dénomination; mais des observations nouvelles portent à croire que le prétendu cloaque n'est jamais sali par les excréments, qui sont rejetés à l'extérieur par les extrémités de l'intestin, et celles des uretères, qui, au moment de l'excrétion, s'avan-

cent jusqu'à l'ouverture extérieure. Cette poche ne serait donc qu'un vestibule dans lequel se meuvent les extrémités des canaux qui versent au dehors les produits de la défécation, ceux de la dépuration urinaire et de la génération. Il ne faut pas confondre ce *vestibule anal* des oiseaux et des reptiles avec le canal urétro-sexuel de l'échidné et de l'ornithorhynque, ni avec le vestibule rectal, qui, dans le cheval, se renverse à l'extérieur au moment de la sortie des matières fécales. L'étude comparative du cloaque des animaux vertébrés ovipares, du canal urétro-sexuel des monotrêmes et des marsupiaux, et l'observation de la partie des mœurs de ces animaux relatives aux fonctions de ces organes, doit jeter un grand jour sur les questions les plus importantes de la physiologie et de la zoologie. (*Voy.* l'article GÉNÉRATION.) L—T.

CLOCHE. Les opinions sont bien diverses sur l'étymologie de ce mot; selon Fauchet, il viendrait de *claudicare*, boiter, parce que l'aller et le venir de la cloche semblent exprimer l'*alleure d'un boiteux eshanché*; d'autres l'ont fait venir de *chalkos*, airain, ou de *clangor*, son éclatant. Les cloches sont désignées dans les anciens auteurs par plusieurs autres noms : on les appela *sing*, de *signum*, d'où vient le vieux proverbe : *On en fera les sings sonner*. On les nomme aussi *campana* ou *nola*, du lieu de leur invention. Quoi qu'il en soit, le mot *cloca*, cloche, a été adopté, avec de légères modifications, dans la plupart des langues modernes. On ne saurait préciser l'époque de l'invention des cloches; on pourrait la faire remonter à une haute antiquité si on voulait nommer ainsi des instruments de métal de la forme et de la dimension des sonnettes dont parlent plusieurs auteurs. L'heure de l'ouverture des bains et des marchés était annoncée avec des clochettes (*tintinnabula*). Pline rapporte qu'il y avait au sommet du tombeau de Porsenna des sonnettes qu'on entendait au loin quand elles étaient agitées par le vent : *In summo orbis pendent tintinnabula quæ vento agitata longè sonitus referunt.*—Toutefois, il ne paraît pas qu'on ait fabriqué de grandes cloches avant le ve siècle ; les premières furent fondues à Nola en Campanie, sous le pontificat de saint Paulin, vers l'an 420. L'usage s'en répandit promptement dans l'Occident, où elles servirent d'abord à annoncer l'heure des cérémonies et des offices de l'église; mais bientôt la puissance et la majesté de leur son exercèrent sur le peuple une influence mystérieuse, et la superstition aveugle leur attribua des miracles. — Il serait trop long d'énumérer tous les contes débités sur les effets merveilleux des cloches; cependant nous en citerons quelques exemples qui témoignent de la crédulité de nos aïeux. Surius assure que dans plusieurs monastères la cloche résonnait d'elle-même lorsqu'un religieux rendait le dernier soupir. Giraldus Cambrensis, qui vivait au XIIe siècle, parle d'une cloche sur laquelle on prononçait tous les jours des paroles mystérieuses, parce que, si on eût omis ce soin, elle serait partie se placer dans une église voisine. On croyait communément que le son des cloches mettait en fuite le démon, et, dans cette vue, on attachait de petites sonnettes au cou des enfants. On mettait au nombre des prodiges qu'elles opéraient la délivrance des femmes en couche, la guérison du mal de dents, et enfin le pouvoir de détourner les orages, préjugé funeste que la voix de l'expérience n'a pu détruire qu'avec peine dans les campagnes.—La coutume de sonner pour les morts est très ancienne ; on en faisait ordinairement l'objet d'une clause testamentaire. Cette disposition est conçue d'une manière assez curieuse dans le testament de François Ier, duc de Bretagne en 1450. « Avant de commencer l'office (y est-il dit), le plus grand sing (cloche) du moustier (couvent) sera sonné par 12 coups et gobeteix, l'ung coup distant de l'aultre par l'espace que communément on met à dire un *Ave Maria*, et sonné après si longuement et par autant de temps que communément on peut mettre à dire un patenostre, un *Credo* et *Mise-*

rere. Et pour ladite fondation avons ordonné 200 livres de rentes audit benoist moustier.» On sonne d'une manière particulière pour les morts, et on indique quelquefois l'âge du défunt par le nombre des coups.—On ne commença à se servir de cloches dans l'Orient que vers le VIIIe siècle. Les premières qu'on y entendit furent envoyées par les Vénitiens à l'empereur Michel, en 865, en reconnaissance d'un secours qu'ils en avaient reçu contre les Sarrasins. Elles étaient au nombre de 12, et furent placées dans l'église de Sainte-Sophie. Lorsque les Turcs firent la conquête de Constantinople, en 1453, ils brisèrent et fondirent les cloches, et en interdirent l'usage aux chrétiens. Il n'en existe plus en Orient que sur le mont Liban ; partout ailleurs on convoque le peuple à la prière avec des instruments de bois nommés *matraca*. En Asie, et particulièrement en Chine, on trouve des cloches d'une grande dimension, si l'on en croit les récits des voyageurs. On assure qu'il y en a une au Pégu qui a plus de 30 pieds de diamètre, et Chladni (*Inventarium templorum*) dit qu'on voit au Japon des cloches d'or.—L'art de fondre les cloches a été particulièrement cultivé dans le nord de l'Europe ; elles ont été multipliées dans une proportion considérable en Russie, où la seule ville de Moscou en possédait avant la révolution 1,706 ; une seule tour en contenait 37, entre autres une fameuse par son énorme volume : il fallait employer 24 personnes pour la mettre en mouvement. On cite parmi les plus célèbres la grosse cloche de Saint-Étienne, à Vienne, fondue, en 1711, avec des canons pris sur les Turcs ; celles de la cathédrale de Paris, de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne et la grosse cloche de Rouen, appelée Georges d'Amboise, qui pesait, dit-on, 40,000 livres. — Ce fut vers le XIVe siècle qu'on imagina d'accorder suivant l'ordre des tons de l'échelle diatonique un grand nombre de petites cloches, qu'on dirigea par le moyen d'un clavier. Cette invention, appelée *carillon* (*voy.* ce mot), s'est répandue particulièrement en Belgique et en Hollande ; il n'est pas rare de trouver dans ces pays des hommes d'une habileté extraordinaire en ce genre, et qui parviennent, en employant les pieds, les poings et les dents, à exécuter des airs d'un mouvement rapide. — La *bénédiction*, ou *baptême des cloches*, était une solennité accompagnée de cérémonies pompeuses : un parrain et une marraine choisis parmi les plus hautes notabilités donnaient un nom au nouvel instrument. Ce nom était gravé sur la cloche avec celui du parrain et de la marraine. Dans le grand nombre d'anciennes inscriptions qu'on trouve sur les cloches, nous en citerons une qui rappelle à la fois des usages et des croyances :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.

—Il y avait autrefois en France un grand nombre de belles cloches, qui presque toutes ont été fondues pendant la révolution et transformées en monnaie ; chacun de nous possède aujourd'hui une parcelle de ces majestueux instruments qui annoncèrent tant de solennités fameuses, donnèrent le signal à tant de désastres, et célébrèrent tous les triomphes de nos pères. F. Danjou.

CLOCHE DU PLONGEUR. L'homme ne pouvant vivre que peu d'instants sans respirer le fluide (l'air) dont il est environné, il ne peut rester sous l'eau qu'environ deux minutes tout au plus ; encore est-il nécessaire qu'il soit plongeur de profession, car on a vu des hommes mourir une demi-minute après qu'ils étaient privés d'air. On a donc inventé un appareil au moyen duquel une personne peut rester sous l'eau pendant un temps assez considérable sans crainte d'être asphyxiée : c'est la *cloche du plongeur*. Pour en concevoir le principe et l'utilité, prenez un vase, un pot à eau ; fixez un charbon allumé sur son fond, plongez le vase, en le tenant renversé, dans un bassin rempli d'eau ; retirez-le en le tenant toujours dans la même position ; le charbon brûlera encore, et vous observerez que l'eau ne sera entrée qu'en partie dans le vase, par la raison que

l'air que celui-ci contenait n'aura cédé à l'eau qu'une partie de la place qu'il occupait. Cependant comme l'air est élastique, plus la profondeur à laquelle parvient la cloche est grande, plus l'eau s'élève dans son intérieur. En effet, prenez un tube de 60 pouces de long, bouchez un de ses orifices, plongez-le, l'orifice ouvert en bas, dans une mer dont la profondeur soit de quelques milliers de pieds, vous observerez qu'à la profondeur de 3 pieds, la col.ne d'air aura 55 pouc.

33	30
165	10
957	2
1.947	1

Cette expérience est aisée à répéter, car l'intérieur des parois du tube est mouillé par l'eau jusqu'au point où elle s'est élevée. Il est donc impossible de descendre dans la mer à des profondeurs un peu considérables sans s'exposer à être noyé. Il y a bien d'autres dangers à craindre : la respiration des animaux décompose l'air atmosphérique et le rend au bout d'un certain temps impropre à la conservation de la vie. En second lieu, l'élasticité de l'air comprimé n'étant pas contrebalancée par les fluides élastiques qui occupent ordinairement l'intérieur du corps, il en résulte des pressions douloureuses sur certains organes, les oreilles, par exemple. D'ailleurs, est-il probable que l'homme respirerait avec quelque facilité, environné d'une masse d'air comprimé et réduit au 10e, au 15e du volume qu'il occupe à la surface du sol? Par ces diverses raisons, les cloches de plongeur sont fort imparfaites et d'un usage très restreint ; jusqu'à présent, on n'est pas descendu au moyen de cet appareil au-dessous de plus de 50 à 60 pieds ; encore est-il arrivé quelquefois que des plongeurs, des personnes même qui avaient fait une étude particulière de leur système, et qui voulaient en diminuer les inconvénients, ont été asphyxiées à des profondeurs de 40 à 50 pieds. —On fait ces appareils en bois recouvert de feuilles de plomb, de cuivre, de fer ; on en fait même en fonte de fer, coulées d'une seule pièce. Il va sans dire que les parois de la cloche doivent être imperméables à l'air et à l'eau, et que sa construction doit avoir une certaine solidité. Les plongeurs se placent sur une sorte de plancher fixé dans l'intérieur de l'appareil ; on descend le tout au-dessous de l'eau au moyen d'un câble, de poulies, etc. Des poids suspendus aux bords de la cloche la rendent un peu plus pesante que le volume d'eau qu'elle déplace, de manière qu'elle descend à la profondeur où l'on veut s'arrêter. — On fait usage de la cloche du plongeur pour visiter les fondations des constructions hydrauliques, telles que les piles des ponts, etc. Il n'est cependant pas absolument impossible qu'on parvienne un jour à construire des appareils avec lesquels on pourra descendre dans l'intérieur des mers les plus profondes. Ce but sera atteint lorsqu'on aura trouvé le moyen de composer l'air atmosphérique en faisant passer certaines substances solides à l'état de gaz ; on obtiendra ce résultat quand on voudra se donner la peine de faire quelques expériences qui certes n'entraineront pas à de grands frais. On conçoit que pour descendre à de grandes profondeurs il sera nécessaire que la cloche soit solidement construite, que sa forme représente un cylindroïde ou un sphéroïde et qu'elle soit hermétiquement fermée ; il faudra en outre qu'elle porte des ouvertures fermées par des verres convexes à travers lesquels on pourra voir les objets situés au-dessous et autour de la cloche. On conçoit qu'il serait possible de placer à l'extérieur de la cloche des lampes qui seraient alimentées par l'air qui se formerait dans son intérieur. TEYSSÈDRE.

CLOCHER (de *cloche*), construction en charpente, pierre, etc., élevée au-dessus ou à côté d'une église, dans laquelle on suspend des cloches. Les monuments antiques dont nous connaissons les plans n'offrent aucun reste de clocher ni de quelque construction qui ait pu en tenir lieu, preuve évidente que les cloches des anciens n'étaient que des sonnettes portatives. C'est pendant le moyen âge et

jusqu'au XVIIIe siècle qu'on a construit les clochers les plus remarquables ; quelques-uns de ces édifices jouissent d'une certaine célébrité, soit par rapport à leur élévation, à la singularité de leurs formes ou à la hardiesse, la légèreté des masses qui les composent.—Les clochers ont le plus souvent la forme d'une tour couronnée par une plate-forme ou surmontée d'une pyramide ou flèche, tantôt en bois, couverte de plomb ou d'ardoise, tantôt en pierre. La nouvelle flèche de la tour de la cathédrale de Rouen sera en fer fondu. Les clochers les plus simples consistent en un mur percé de fenêtres, dans lesquelles on suspend les cloches ; mais lorsque celles-ci ont une certaine grosseur, de tels clochers seraient bientôt ébranlés et démolis par les balancements des cloches, à moins de leur donner une épaisseur démesurée ; aussi n'en trouve-t-on que dans les villages dont les sonneries ont de petites dimensions. Les hommes qui ont du goût en architecture ont reconnu depuis long-temps que les clochers sont incompatibles avec des églises construites sur des plans réguliers. Saint-Pierre de Rome n'a point de clochers ; dans la plupart des villes d'Italie, les clochers qu'on appelle *campanile* (v. ce mot) sont entièrement isolés des églises. Soufflot, architecte de l'église de Sainte-Geneviève (Panthéon) à Paris, avait rejeté les clochers derrière le temple ; on les a rasés depuis 1830. Les architectes qui terminent en ce moment la superbe église de la Magdeleine (Paris) ont ménagé un espace derrière le fronton du nord de cet édifice dans lequel on établira la sonnerie : par cette adroite disposition, l'édifice aura toute la régularité d'un temple grec. Les architectes ont affecté de donner aux clochers de grandes hauteurs ; les peuples qui ont fait les frais de ces édifices s'y sont prêtés de bonne grâce, car on n'ignore point que le citadin comme le villageois parle avec complaisance du clocher du pays qu'il habite ou qui l'a vu naître quand il est d'une hauteur un peu remarquable. Le vulgaire croit volontiers que des cloches qui résonnent dans un clocher élevé doivent s'entendre de plus loin que si elles étaient suspendues dans un lieu plus bas : c'est une erreur dont il est facile de se rendre compte. En effet, le son est transmis par l'air qui nous environne, ou, pour mieux dire, c'est de l'air agité qui produit sur l'organe de l'ouïe la sensation que nous appelons *son* ; or, il est évident qu'une cloche sonnée dans une région élevée de l'atmosphère agiterait une masse d'air dont les ondulations se propageraient plus ou moins faiblement jusqu'à l'oreille de l'observateur placé sur la terre. Si au contraire la cloche retentissait à peu de distance du sol, les mouvements de l'air agité s'étendraient en haut et au loin, parce qu'un grand nombre de molécules de ce fluide seraient repoussés par la surface de la terre comme des balles élastiques. Il est donc inutile de donner une hauteur considérable aux clochers quand on les destine uniquement à recevoir des sonneries. Ce n'est pas par ignorance si de tout temps on a fait autrement, car les ouvertures des clochers élevés sont garnies d'espèces d'abat-vent, dont l'office est de rabattre le son des cloches vers le sol. — Lorsque les cloches sont d'un poids un peu considérable, on les suspend dans une cage de charpente qu'on appelle *beffroi* ; cette cage, qui occupe ordinairement le milieu de la tour du clocher, ne doit pas en toucher les murs, puisqu'elle est destinée à amortir les secousses produites par les balancements des cloches.—Parmi les clochers qui ont été construits à diverses époques dans le nord et l'occident de l'Europe, il y en a plusieurs qui sont extraordinairement remarquables par leur élévation, leur légèreté, leur solidité et le travail prodigieux qu'ont exigé les diverses masses qui les composent. A Paris, on distingue les tours de la cathédrale et celle de Saint-Jacques-la-Boucherie ; elles sont de style gothique. La tour du nord de l'église Saint-Sulpice, qui est plus moderne, est de style grec. En province, on signale les clochers de Chartres, dont un a 120 mètres d'élévation ;

les tours de Reims, de Rodez, un des clochers de Mende ; mais le plus extraordinaire, le plus élevé des clochers, c'est celui de Strasbourg : on l'appelle le *munster;* il a 142 mètres de hauteur, 4 de moins seulement que la grande pyramide d'Égypte ; il fut commencé en 1277 par l'architecte Erwin de Steinbach. Son fils Jean le continua ; étant mort en 1339, Jean Hiltz lui succéda et conduisit l'ouvrage jusqu'à la plate-forme. Plusieurs autres architectes dirigèrent les constructions, et ce fut en 1439 seulement qu'on posa le globe et la croix qui dominent l'édifice. Après le clocher de Strasbourg, on place

La tour de Saint-Étienne, à Vienne, qui a 138 mèt.
La tour de St-Michel, à Hamb., 130
La flèche de l'église d'Anvers, 120
La tour de St-Pierre, à Hamb., 119

TEYSSÈDRE.

CLODION. Aucune raison, aucune probabilité même, ne justifie l'assertion de ceux qui donnent pour chef à la conquête de la Gaule par les Francs, Pharamond, fils de Marcomir, dont l'arrivée dans la Gaule aurait eu lieu vers l'an 416 de J.-C. Quant à Clodion, voici ce qu'en dit un ancien écrivain : « Il envoya ses éclaireurs...; ils revinrent, et rapportèrent que la Gaule était la plus noble des régions, remplie de toute espèce de biens, plantée de forêts, d'arbres fruitiers ; que c'était une terre fertile, propre à tout ce qui peut subvenir aux besoins des hommes. Animés par un tel récit, les Francs prennent les armes et s'encouragent, et, pour se venger des injures qu'ils avaient eu à souffrir des Romains, aiguisent leurs épées et leurs cœurs. Ils s'excitent les uns et les autres par des défis et des moqueries à ne plus fuir devant les Romains, mais à les exterminer. En ces jours-là les Romains habitaient depuis le fleuve du Rhin jusqu'au fleuve de la Loire ; et, depuis le fleuve de la Loire jusque vers l'Espagne, dominaient les Goths ; les Burgondes, qui étaient ariens comme eux, habitaient de l'autre côté du Rhône. Le roi Clodion ayant donc envoyé ses coureurs jusqu'à la ville de Cambrai, lui-même passa bientôt après le Rhin avec une grande armée. Entré dans la forêt Charbonnière, il prit la cité de Tournai, et de là s'avança jusqu'à Cambrai. Il y résida quelque temps, et donna ordre que tous les Romains qu'on trouverait fussent mis à mort par l'épée. Gardant cette ville, il s'avança plus loin, et s'empara du pays jusqu'à la rivière de Somme.... » Ce qu'il y a de plus curieux dans cette narration, c'est qu'elle retrace d'une manière assez vive le caractère de barbarie empreint dans cette guerre, où les envahisseurs joignaient à l'ardeur du pillage la haine nationale et une sorte de haine religieuse. Tout ne se passa pas d'une manière si régulière, et le terrain de la seconde province belgique fut plus d'une fois pris et repris avant de rester au pouvoir des Francs. Clodion lui-même fut battu par les légions romaines et obligé de ramener ses troupes en désordre vers le Rhin ou au-delà du Rhin. Le souvenir de ce combat nous a été conservé par un poète latin du v[e] siècle (Sidonius Apollinaris). Les Francs étaient arrivés jusqu'à un bourg appelé Helena, qu'on croit être la ville de Lens. Ils avaient placé leur camp, fermé par des chariots, sur des collines qui bordaient la rivière, et se gardaient négligemment, à la manière des Barbares, lorsqu'ils furent surpris par les Romains sous les ordres d'Aëtius. Au moment de l'attaque, ils étaient en fêtes et en danses pour le mariage d'un de leurs chefs. On entendait au loin le bruit de leurs chants, et l'on voyait la fumée du feu où se faisaient les préparatifs du banquet. Tout à coup les légions débouchèrent en files serrées et au pas de course par une chaussée étroite et un pont de bois qui traversait la rivière. Les Barbares eurent à peine le temps de prendre leurs armes et de former leurs lignes. Enfoncés et obligés à la retraite, ils entassèrent pêle-mêle sur leurs chariots tous les apprêts de leur festin, des mets de toute espèce, de grandes marmites parées de guirlandes. Mais les voitures, avec ce

qu'elles contenaient, dit le poète, et l'épousée, aussi blonde que son mari, tombèrent entre les mains des vainqueurs. — Clodion paraît être mort en 447 ou 448. Les uns lui donnent deux fils, les autres trois, parmi lesquels se trouvait Auberon, dont on ferait descendre Ansbert, tige de la famille de la seconde race. (*Voy.* Mérovée). — Clodion avait réparé l'échec qu'Aëtius lui avait fait éprouver, et s'était remis en possession des pays situés entre le Rhin et la Somme. Avant l'extension qu'il donna à ses conquêtes, il résidait dans un village ou forteresse du nom de *Dispargum*, et dont la plupart des auteurs assignent la position entre Bruxelles et Louvain. Quelques-uns cependant ont placé *Dispargum* de l'autre côté du Rhin. — Quoique la longue chevelure ait été un signe commun à tous les mérovingiens, les chroniqueurs donnent plus particulièrement à Clodion le surnom de *Chevelu*. « Si vous croyez à Nicolas Gilles, en ses *Annales de France*, ce roi fut ainsi surnommé parce qu'ayant conquis quelque partie des Gaules sur les confins du Rhin, il restablit les cheveux aux Gaulois, que Jules-César, en signe de victoire, leur avait fait abattre. Au contraire, si à l'abbé Trithème, il dit que ce surnom luy fut donné d'autant qu'après avoir vaincu une partie des Gaulois, il les fit tondre, afin de les discerner d'avec les Français qui avaient participé à ses victoires. » (Étienne Pasquier, *Recherches*, etc., p. 676.) — Dans ces derniers temps, où l'on a voulu rétablir la véritable orthographe des noms des rois francs, on a écrit *Chlodion*, *Khlodion*, *Chlogion*, et *Hlodio*. Selon Grimm, dans sa *Grammaire de toutes les langues germaniques*, *hlodio* signifie *célèbre*; les deux dernières lettres de *hlodio* marquent une terminaison diminutive. A. Savagner.

CLODIUS (*Publius Appius*), connu seulement dans l'histoire sous le nom de *Clodius*, était de l'antique maison *Claudia*, dont le chef *Atta Clausus*, Sabin de naissance, vint s'établir à Rome avec sa tribu, l'an 251 après la fondation de cette ville (504 av. J.-C.), cinq ans après l'expulsion des Tarquins. Il fut créé patricien et sénateur, et les deux *Appius* qui font le sujet de deux de nos articles (*voy.* 434 et 435 de notre tom. 1) sont ses descendants. Si l'on excepte le fameux décemvir *Appius Claudius* (*ibid*), qui fut un tyran vicieux, l'orgueil et la dureté, mais en même temps une austère vertu, furent long-temps le caractère distinctif de cette famille, qui au physique comme au moral présenta toujours le type de la hauteur et de la beauté patriciennes. De là le surnom de *Pulcher* (beau), qui chez eux devint héréditaire jusque dans les derniers siècles de la république. Les Appius qui figurent dans l'histoire paraissent avoir été des hommes assez recommandables. Le père de Clodius fut consul avec le fameux Servilius, vainqueur des pirates d'Isaurie, l'an de R. 675, 80 av. J.-C. Envoyé en Macédoine au sortir de son consulat, il mourut de maladie à la suite d'une campagne difficile contre quelques peuplades de Thrace. Le frère de Clodius fut consul l'an 700 et censeur l'an 704. Ses parents étaient ainsi en possession des premières dignités politiques et sacerdotales; et lui, qui avec des passions moins fougueuses aurait pu facilement monter au pouvoir, dédaigna la route tracée par ses ancêtres : il se fit plébéien pour devenir tribun du peuple et troubler la république, à peu près comme notre Mirabeau se fit marchand de drap pour être élu député du tiers-état et se venger des rigueurs que le gouvernement royal avait exercées contre les écarts de sa fougueuse jeunesse. — Rome en était à cette période d'anarchie et d'agitations sans résultats qui précéda pour elle la chute de la vieille république et la dictature de César. Clodius, qui passait pour être l'amant de ses sœurs, s'était fait connaître par une aventure scandaleuse. César avait épousé Mucie, fille de Pompée. Clodius, qui en était amoureux, non sans être payé de retour, saisit, pour avoir un rendez-vous avec elle, l'occasion des mystères de la *Bonne Déesse*,

(*V.* ce mot). Les femmes célébraient seules ces mystères d'où tous les hommes étaient si rigoureusement exclus qu'on voilait jusqu'aux images des animaux mâles. Clodius pénétra néanmoins chez Mucie, dont la maison avait été choisie pour la solennité. Il fut découvert, accusé d'impiété par un tribun : il était protégé par la populace, dont il partageait les désordres, soutenu par Crassus, caressé par César lui-même, à qui son humeur factieuse pouvait le rendre utile un jour. Il n'était pas moins cher à Pompée, en faveur duquel Clodius, servant sous Lucullus son beau-frère, avait excité le soulèvement des légions contre ce dernier (an de R. 686.) (*V.* Lucullus.) Crassus se chargea de séduire les juges : il leur donna de l'argent, genre de corruption assez ordinaire. Pour le *pot-de-vin* du marché, il leur procura les faveurs de plusieurs dames patriciennes, autre genre de corruption qui n'est pas encore sans exemple ; mais quand Cicéron ajoute : *atque adolescentulorum nobilium introductiones* (*Lettres à Atticus*, liv. I, let. 16), nous devons, nous autres modernes, nous féliciter d'être étrangers à ces mœurs abominables. C'est ce qui a fait dire à Sénèque que le crime de Clodius ne fut pas si coupable que son absolution : *minùs crimine quam absolutione peccatum est* (let. 97e). Cicéron, par complaisance pour l'altière Terentia sa femme, avait témoigné contre Clodius. Celui-ci ne lui pardonna jamais. Toujours escorté d'une troupe d'esclaves en armes, il cherchait partout Cicéron, et l'insultait quand il pouvait le rencontrer. Dans sa conduite perpétuellement contradictoire, Cicéron louait et censurait tour à tour César et Pompée. Il s'enhardit même à parler contre ces deux redoutables citoyens, en défendant la cause de son ancien collègue Antonius. La vengeance de César et de Pompée fut prompte : 3 heures seulement après cette indiscrète sortie, ils firent passer le plébiscite qui, en autorisant l'adoption du patricien Clodius par Fonteius, obscur plébéïen, ouvrit la carrière du tribunat à l'ennemi le plus acharné de Cicéron. A peine entré en charge (an de R. 695), Clodius proposa une loi qui condamnait à la mort civile quiconque aurait fait mourir un citoyen non condamné par le peuple : or, Cicéron, dans son consulat, avait, sur une vague autorisation du sénat, violé la loi *Sempronia* et mis à mort quatre des complices de Catilina. Toutefois, vingt mille chevaliers, beaucoup de sénateurs, et même un tribun du peuple, étaient prêts à soutenir Cicéron. Une bataille allait être livrée au sein de Rome pour décider la question. La timidité de l'orateur romain, autant peut-être que son patriotisme, prévint cette collision. Il prit le parti de s'exiler. Ce succès donna tant d'insolence à Clodius qu'il cessa de ménager César et Pompée César était alors occupé à conquérir la Gaule. « Pompée, nouveau marié à cinquante ans, dit M. Michelet, attendait paresseusement dans ses jardins que Rome le prît pour maître par lassitude. » Clodius fit plus d'une fois insulter Pompée par le peuple, et tenta même de le tuer. Celui-ci regretta Cicéron, et, pour le faire rappeler, il suscita Milon, homme d'exécution comme Clodius. Aux consuls Pison et Gabinius, qui avaient présidé en quelque sorte à l'exil de Cicéron, succédèrent Lentulus Spinther et Metellus Nepos. Lentulus, le jour même de son installation, proposa le rappel de Cicéron. Clodius, qui n'était plus tribun, s'empare de la place avec une troupe de gladiateurs. Les partisans de Cicéron furent chassés. Clodius et ses satellites parcourent la ville, mirent le feu au temple des Nymphes, ensanglantèrent les rues, et laissèrent un tribun pour mort. Milon acheta de son côté une troupe de gladiateurs, et de ces hommes qu'on appelaient *bestiaires*, parce que dans les fêtes ils combattaient contre les animaux féroces. Partout où se rencontraient les deux troupes, le sang coulait à grands flots, et le peuple applaudissait. A la fin, le crédit de Clodius fléchit même auprès de la populace, et Cicéron fut rappelé. Son retour fut le signal de réactions contre le parti vaincu ; les invectives de Ci-

céron ne contribuèrent pas peu à rendre les haines implacables : il alla jusqu'à dire que Clodius était une victime expiare réservée à l'épée de Milon (*v.* le discours de cet orateur sur *la réponse des Aruspices*, ch. 3). Ce vœu fut accompli. Les deux ennemis s'étant rencontrés sur la voie Appienne, Clodius fut blessé ; Milon le fit poursuivre et achever. Pompée, débarrassé de Clodius, n'avait plus besoin de Milon. D'ailleurs, par une de ces vicissitudes si communes dans les temps d'anarchie politique, Pompée s'appuyait alors sur la faction populaire, et Milon était devenu l'homme du sénat. Pompée se fit nommer seul consul pour rétablir l'ordre (an de R. 702), et l'assassin de Clodius, sûr d'être condamné, s'exila. Cicéron, qui s'était chargé de défendre Milon, eut peur en voyant la place publique et le tribunal investis par des soldats. Après avoir bégayé un triste exorde, il se tut, sauf à se dédommager plus tard en mettant par écrit la belle harangue *pro Milone* qui nous est parvenue. — La fin prématurée de Clodius avait été digne de sa vie ; Milon, qui ne valait pas beaucoup mieux que lui, fut tué devant Cosa quelques années plus tard dans une échaufourée contre César. Les invectives de Cicéron, en immortalisant le nom de Clodius, y ont attaché la triste gloire d'avoir été l'homme le plus débauché de son temps ; mais il est permis de croire que l'orateur romain a exagéré les vices de son ennemi, comme il a flatté le portrait de Milon. Dans tous les cas, le jeune homme qui vit un instant à ses pieds le triumvirat ; le séducteur à qui César, blessé dans l'honneur conjugal, n'osa témoigner du ressentiment ; l'accusé dont Crassus se fit l'entremetteur complaisant et le banquier généreux ; le démagogue devant lequel Pompée trembla long-temps, ne devait pas être dépourvu de talents. Dans le temps d'anarchie et de révolution qui vit naître Clodius, il ne lui manqua peut-être qu'une plus longue carrière pour s'élever bien haut. Que dirait-on de César lui-même, si avant la conquête des Gaules il était descendu dans la tombe? Du Rozoir.

CLODOMIR, l'aîné des fils que Clovis eut de Clotilde, obtint, dans le partage des états de son père, les pays dont Orléans fut le chef-lieu. Il n'avait pas alors (511) plus de dix-sept ans. Clotilde, dont tous les parents avaient été jadis égorgés par les ordres de son oncle Gondebaud, roi de Bourgogne, nourrissait contre sa propre famille et sa propre nation une haine implacable. Sigismond, fils et successeur de Gondebaud, devait en éprouver les effets (522). — Clotilde excita ses fils à satisfaire sa vengeance. S'adressant à Clodomir et à ses deux autres fils, elle leur dit : « Faites, mes chers enfants, que je n'aie point à me repentir de la tendresse avec laquelle je vous ai élevés : ressentez avec indignation l'injure que j'ai reçue, et vengez avec constance la mort de mon père et de ma mère. » En effet, en 523, les trois plus jeunes fils de Clovis entrèrent en Bourgogne à la tête de l'armée des Francs. Les Bourguignons furent défaits, et Sigismond lui-même tomba entre les mains de Clodomir : l'habit religieux dont il était revêtu le fit respecter quelque temps ; mais son frère Godemar ayant rassemblé les Bourguignons dispersés et repoussé les Francs, qui avaient envahi leur pays, Clodomir fit jeter Sigismond dans un puits (524), avec sa femme et ses deux enfants, et marcha de nouveau contre les Bourguignons. Cette seconde campagne ne fut pas heureuse. L'armée des Francs et celle des Bourguignons se rencontrèrent à Veserones, sur les bords du Rhône, entre Vienne et Bellay. Ceux-ci étaient victorieux lorsque Clodomir, en poursuivant les fuyards, s'écarta trop des siens ; il fut alors enveloppé par les Bourguignons, et sa tête, élevée au bout d'une pique, fut montrée aux deux armées. Les Francs, à cette vue, perdirent courage ; ils évacuèrent la Bourgogne, et Godemar fut reconnu pour roi par tous les sujets de son frère. Clodomir laissait après lui une femme nommée Gondioque et trois fils, Clotaire Ier, son frère,

qui à cette époque avait déjà tout au moins deux femmes, épousa Gondioque; les trois fils furent confiés à la reine Clotilde, et assassinés bientôt après par Childebert et Clotaire, leurs oncles, qui se partagèrent leur héritage A. S—s.

CLOISON, mot fait du verbe latin *claudere*, fermer, clorre, environner, et par lequel on désigne en construction et en architecture une espèce de petit mur fort mince servant à diviser les parties d'un bâtiment comprises dans les gros murs, afin de former de petites pièces ou des cabinets. Il y a cinq manières différentes, dit M. Quatremère de Quincy, de construire les cloisons, savoir : 1° en pierres de taille, 2° en briques, 3° en plâtre, 4° en charpente revêtue en plâtre, 5° en menuiserie. *Les cloisons en pierres de taille* se font ordinairement au rez-de-chaussée; on les construit avec des pierres minces posées de champ et en *délit* (*v.* ce mot); l'épaisseur de ces pierres, auxquelles on donne le nom de *parpains* (du latin *per* et *pannus*), est depuis 4 jusqu'à 8 pouces.—Les *cloisons en briques* se construisent de deux manières, en briques posées de champ ou en briques posées à plat: les premières s'emploient à diviser l'intérieur des appartements: les autres, qui sont plus solides, servent à séparer les passages, les corridors, les vestibules, les antichambres et autres pièces de communication.—Les *cloisons en plâtre pur*, qui sont d'invention toute moderne, sont faites avec des carreaux de plâtre de 18 pouces de longueur sur un pied de large, et dont l'épaisseur est de deux à quatre pouces. L'avantage de ces carreaux de plâtre, dit M. Quatremère, est de pouvoir former en peu de temps et avec très peu de dépense des cloisons très légères, qui peuvent s'établir sur les planchers sans les trop charger. Comme on n'emploie ces carreaux que lorsqu'ils sont bien secs, et qu'il faut très peu de plâtre pour les poser, il en résulte aussi que les cloisons que l'on fait de cette sorte sont aussitôt sèches que finies, et que l'on peut habiter tout de suite les appartements formés ou divisés par de semblables matériaux.—Les *cloisons en charpente* sont composées de poteaux ou pièces posées debout et d'à-plomb, assemblées dans deux autres pièces de bois posées horizontalement, auxquelles on donne le nom de *sablières*. Une de ces sablières forme le haut, et l'autre le bas de la cloison. Lorsque les cloisons sont au rez-de-chaussée on élève la sablière du bas sur un rang de parpains ou petit mur en pierre de taille, d'environ deux pieds ou deux pieds et demi de hauteur, et de même épaisseur que la cloison, afin de préserver les bois de l'humidité.— Les *cloisons de menuiserie* se font de trois manières: 1° à *claire-voie* (*v.* ce mot), en planches refendues, faites pour être recouvertes en plâtre; 2° en planches brutes; 3° en planches corroyées, c'est-à-dire dressées, équarries et blanchies à la varlope et au rabot, assemblées à rainures et à languettes. — On appelle encore *cloisons à jour* une cloison faite de barreaux de bois carrés ou tournés; une *cloison d'ais*, celle qui est faite avec des ais de bateaux et lambrissée des deux côtés; une *cloison creuse*, celle dont l'intervalle entre les poteaux n'est point rempli de maçonnerie, mais seulement couvert de lattes clouées à deux ou trois lignes de distance l'une de l'autre et ensuite garni ou revêtu; *cloison de maçonnerie* un mur de refend qui n'est pour l'ordinaire construit que de briques, de plâtras ou de moellons liés avec du plâtre ou du mortier; *cloison pleine*, celle qui est à bois apparent, hourdi (maçonné grossièrement) de plâtras et de plâtre.—On donne enfin le nom de *cloison de serrure* à une espèce de boîte qui renferme la garniture d'une serrure. E.

CLOISONS (anat.). Dans le plan de construction des corps organisés, animaux et végétaux, et de chacune de leurs parties, on observe un nombre plus ou moins considérable de cavités ou espaces *creux* (*v.* ce mot), circonscrits par des parties plus ou moins solides qui prennent les noms de parois ou murs, de plafonds et de planchers. Ces cavités, plus ou

moins grandes, sont en outre séparées ou divisées et plus ou moins subdivisées par des lames de nature très variée, qu'on groupe sous le nom commun de *cloison* (de *claudere*, enfermer). Les principales cloisons qu'on remarque dans le corps humain sont : 1° le *diaphragme* (*v.* ce mot), qui divise la grande cavité du tronc en poitrine et abdomen ; 2° le voile du palais, qui sépare la bouche de l'arrière-bouche ; 3° la cloison des fosses nasales et celles des sinus frontaux, ethmoïdaux et sphénoïdaux ; 4° le médiastin, qui partage la poitrine en deux cavités latérales ; 5° la cloison du cœur, qui sépare les cavités droites des cavités gauches de cet organe ; 6° les lames fibreuses dites faux (*falx*) du cerveau, tente et faux du cervelet, qui divisent la cavité crânienne en cavités secondaires, où sont logés les hémisphères cérébraux et cérébelleux ; 7° d'autres lames fibro-celluleuses dites : *cloison des corps caverneux*, *cloison des dartos* ; 8° une lame molle et médullaire, *septum median* de Chaussier ou cloison transparente des ventricules du cerveau ; 9° les cloisons entre le rectum, le vagin et la vessie, qu'on a nommées *recto-vaginale*, *recto-vésicale*, et *vagino-vésicale* ; 10° enfin une foule de membranes cellulo-fibreuses, qui isolent les muscles, les vaisseaux, les nerfs et les viscères, et qui obturent (ferment) plus ou moins les espaces dans lesquels ces parties sont comprises. On peut observer ces cloisons dans toute la série des animaux vertébrés, où elles subissent des modifications très variées depuis l'homme et les mammifères, chez lesquels elles sont très développées, jusqu'aux derniers poissons, où on les voit disparaître. En anatomie comparée, l'étude des cloisons, observables chez les animaux invertébrés, n'a point encore été le sujet de recherches générales. Nous n'indiquerons ici que celles du système solide des animaux articulés (insectes et crustacés), et celles des coquilles polythalames (*v.* COQUILLE). Toutes ces cloisons de l'organisme animal se distinguent en complètes et incomplètes, en mobiles et immobiles. Leur étude physiologique et pathologique embrasse tous les phénomènes que leur action normale ou anormale exerce sur les parties qu'elles séparent, et en même temps sur toute l'économie animale.— En botanique, on nomme CLOISONS les lames ordinairement verticales qui divisent la cavité générale d'un fruit en plusieurs loges. Ces cloisons ont été distinguées en *vraies* et en *fausses*. Les premières sont formées d'une saillie du sarcocarpe, revêtues sur chaque côté par la membrane pariétale interne du fruit, tandis que les *fausses cloisons*, qui sont des placentas, et donnent attache aux graines, ne sont pas recouvertes par cette membrane interne. Les *vraies cloisons* sont aussi distinguées en *complètes* et *incomplètes*. Dans le fruit des diverses espèces de casses, les cloisons sont horizontales. La position des cloisons relativement aux valves des capsules ou fruits capsulaires (*voy.* tom. x, p. 455, col. 1) fournit des caractères pour grouper les genres en familles naturelles. Les cloisons correspondent tantôt aux sutures, tantôt au milieu de la face interne des valves ; tantôt enfin, chaque cloison semble formée par le bord rentrant des valves et se sépare en deux feuillets à l'époque de la déhiscence. LAURENT.

CLOITRE, mot dérivé du latin *claustrum*, lieu clos, signifie proprement un carré de bâtiment formant la partie intérieure d'un monastère et composé de quatre galeries ou portiques couverts. L'espace découvert qui se trouve au milieu s'appelle *préau* ; c'est un jardin ou une cour, où se promènent les religieux quand le mauvais temps ne les force pas de prendre leur récréation sous les galeries du *cloître*. Quelquefois le *préau* sert de cimetière au couvent. Les *cloîtres*, destinés à faciliter une communication commode entre toutes les parties d'un couvent, étaient d'ordinaire situés entre l'église, le chapitre et le réfectoire ; au-dessus de ces galeries était le dortoir. Les processions des religieux se faisaient dans leurs *cloîtres*. Dans le plus grand nombre des communautés religieuses, le *cloî-*

tre est après l'église la partie la plus intéressante, soit par la beauté ou la singularité de son architecture, soit par les peintures dont il est orné. Les plus anciens offrent une suite de portraits gothiques et sont décorés d'une infinité de petites colonnes et d'ornements découpés à jour, travaillés avec soin. Les plus célèbres *cloîtres* de l'Italie, sous le rapport de l'art, sont ceux des chartreux, à Rome et à Naples; celui de Saint-Georges, à Venise; ceux de l'*Annunciata* et de la *Santa Maria-Novella*, à Florence; enfin, autrefois, on pouvait citer à Paris le *cloître* des chartreux, décoré par les admirables peintures de Lesueur, qui produisent encore un effet religieux si puissant, bien qu'elles soient assez mal placées dans la vaste et claire galerie du Louvre, après l'avoir été beaucoup mieux dans celle du Luxembourg. Rien n'était plus propre à porter une ame chrétienne à de sérieuses méditations que

Des cloîtres longs et noirs la muette terreur.

On peut encore aujourd'hui juger, sans sortir de Paris, de l'impression que produisaient ces lieux consacrés au silence, en visitant le *cloître* de l'église *St-Etienne-du-Mont*, où se trouvent d'ailleurs les peintures sur vitraux les plus belles peut-être et les mieux conservées qu'on puisse voir. Transformé en rues obscures et étroites, l'ancien *cloître de Saint-Méry* réveille, à bien d'autres titres, de sombres pensées, de lugubres souvenirs. — Dans le moyen âge, toutes les églises avaient leur cloître. La plupart des *cloîtres* furent dans l'origine des écoles où l'on enseignait les sciences et les arts libéraux. Le vénérable Bède nous apprend qu'Oswald, roi d'Angleterre, donna plusieurs terres aux *cloîtres*, pour subvenir à l'éducation de la jeunesse. Les *cloîtres* de Saint-Denys en France, de Saint-Gall en Suisse, et une infinité d'autres, furent très bien dotés par ce motif, et, entre autres priviléges, investis du droit d'asile. Nous voyons dans l'histoire de la première et de la seconde race les *cloîtres* servir d'école, de retraite ou de prison aux princes séculiers, selon leur âge ou les vicissitudes de leur fortune. — On appelait aussi *cloître* une enceinte de maisons appartenant aux chapitres, et que les chanoines tenaient à vie pour s'y loger. Tel était le *cloître de Notre-Dame*. D'autres églises avaient leur cloître pour le logement du curé et de leurs prêtres habitués. Tel était le *cloître de Saint-Méry* ou *Médéric*, dont il vient d'être parlé. — C'était par un abus dès long-temps enraciné que les séculiers et les femmes logeaient dans les *cloîtres* des chanoines et des prêtres. La clôture du *cloître Notre-Dame* avait été démolie avant la révolution; mais les maisons des chanoines y restèrent; elles laissaient entre elles et l'église une rue étroite qui, en 1812, a été fort élargie, et qui conserve encore son nom de rue du *Cloître-Notre-Dame*; mais, dans ce quartier, qui, par le déblaiement de l'archevêché et la construction de beaux quais et de l'admirable pont *Louis-Philippe*, va devenir un des plus beaux emplacements de Paris, rien ne rappelle plus le sombre et religieux aspect de la vieille Cité. — Il y a long-temps que l'on prend le mot *cloître* pour tout le couvent, tout le monastère, et qu'on appelle cloître : 1° un monastère *fermé* de religieux ou de religieuses; 2° la réunion, dans l'enceinte de ses murs, de personnes religieuses de l'un ou l'autre sexe; 3° enfin, l'état monastique pris d'une manière absolue et indéfinie. — *Cloître* diffère de *couvent* et de *monastère* en ce que l'idée propre de *cloître* est celle de *clôture* (*v.* ces mots); l'idée propre de *couvent*, celle de *communauté*; l'idée propre de *monastère*, celle de *solitude*. Celui qui fait avec le monde un divorce absolu s'enferme dans un *cloître*; celui qui renonce au commerce du monde se met dans un *couvent*; celui qui fuit le monde se retire dans un *monastère*. Dans le *cloître*, vous avez sacrifié votre liberté ; dans le *couvent*, vous avez renoncé à vos anciennes habitudes, vous contractez celles d'une société régulière, et vous portez le joug de la règle; dans

le *monastère*, vous êtes voué à une sorte d'exil et vous ne vivez que pour votre salut (*Synonymes de Girard*).—On entre dans un *couvent*, on se jette dans un *cloître* : la mortification se pratique dans le cloître. On ne disait pas autrefois dans la même acception le *cloître* des bénédictins, comme on disait leur *monastère*, ou le *cloître* des capucins comme on disait leur *couvent*. On appelait seulement *monastères* les maisons de moines anciens, tels que ceux qui faisaient profession de la règle de Saint-Benoît, ou de très grandes maisons religieuses moins anciennes. Toutes les autres maisons moins considérables de moines plus modernes, tels que ceux des ordres mendiants, s'appelaient *couvents*.—Autrefois, on disait communément que « dans le *cloître*,

> Dans ces lieux habités par la seule Innocence,
> Où règne avec la paix un éternel silence,
>
> COLARDEAU.

on pouvait faire plus aisément son salut que dans le monde. » La chose était vraie quand il y avait vocation de la part du reclus ou de la recluse; mais, commme le dit bonnement le *Dictionnaire de Trévoux* : « Combien de gens s'enferment dans un *cloître* pour y sacrifier à Dieu les restes languissants d'une vie dont ils ne peuvent plus jouir. — Les pères regardent d'ordinaire les cloîtres comme une décharge de ce qui les incommode dans leur famille, et ils offrent à Dieu ceux de leurs enfants qui leur déplaisent. » Trop souvent en effet le *cloître* a servi les prédilections et l'orgueil des parents, et favorisé les grands avantages attachés au droit d'aînesse. Pour procurer un mariage plus avantageux à leur aîné, combien de jeunes filles, jetées malgré elles dans le *cloître*, n'ont-elles pas eu lieu d'en déplorer les *rigueurs* et de s'écrier avec Millevoye :

> Dans l'abîme d'un cloître à jamais descendue,
> J'ai supplié le ciel d'abréger mes instants.

Toutefois, nous nous garderons bien d'applaudir aux injustes déclamations dont les *cloîtres* ont été l'objet, et l'on risquerait fort de se tromper en les jugeant d'après les peintures énergiques, mais exagérées, de La Harpe dans sa *Mélanie*, et de Chénier surtout dans les *Victimes cloîtrées*. Il faut bien noter d'ailleurs qu'on n'a tant déclamé contre les *cloîtres* que depuis que l'abus en avait cessé : car, long-temps avant 1789, à peine, par quelques dispositions du concile de Trente, était-il resté de *cloîtres* rigoureux pour quelques ordres religieux d'hommes et de femmes.—Quoi qu'il en soit, le mot *cloîtrer* appelle presque toujours une idée de contrainte. Le poète Saint-Ange a dit dans une épître à une religieuse :

> Ils tomberont ces murs, ces barrières de fer;
> Tous ces cachots pieux cimentés par l'enfer,
> Où des cœurs enchaînés par un vœu politique
> Ont gémi trop long-temps sous un joug tyrannique.

Ces vers sont beaux, sans doute; mais il n'en est pas moins vrai qu'immédiatement après le concordat de 1801, dès que l'ordre a été rétabli en France, de nombreux *cloîtres* se sont rouverts pour des individus qui n'y pouvaient entrer que spontanément. Leurs vœux sincères, et nullement *politiques*, sans avoir rien qui les liât aux yeux de la loi, n'en ont pas moins été forts à leurs yeux; car si les religieuses fugitives et les moines défroqués n'étaient pas rares dans l'ancien régime, les individus qui depuis ces trente dernières années se sont consacrés à la vie du *cloître* ont persisté dans ces vœux annuellement révocables.—Nos poètes comiques, et particulièrement La Fontaine, ont presque toujours employé le mot *cloître* pour exprimer une idée de contrainte et de lien indissoluble.

> Un cloître punira cette insolence-là,

dit le mari qui surprend sa femme dans la comédie, *Je vous prends sans verd*.

> Un *cloître* est l'époux qu'il me faut,

répond la veuve inconsolable, dans une fable qui vaut seule une comédie. — Malgré le nombre de ces citations, on me reprocherait sans doute de ne pas rappeler ces vers fameux de François Ier :

> Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
> La cause étant de France recouvrer,

Que dans un *cloître* on peut jamais ouvrer
Close nonnain ni que dévot hermite.

— Le mot *cloître* en architecture est employé pour désigner tout édifice, quelle que soit sa destination, qui est bâti en *cloître*, c. à d. qui a des bâtiments sur les quatre côtés de la cour. Les maisons des riches romains étaient construites en *cloître* : on peut lire à ce sujet des détails curieux dans les *Études historiques* de M. de Châteaubriand.—*Cloître* se disait aussi jadis des comptoirs ou magasins que les villes anséatiques avaient à Berghen en Norwége. — Du mot *cloître* a été fait le verbe *cloîtrer*, qui exprime l'idée d'enfermer quelqu'un dans un *cloître*, de contraindre quelqu'un à entrer dans un monastère et à y prendre l'habit; exemple : on a *cloîtré* cette femme par ordre de justice. — Se *cloîtrer* signifie se faire religieuse; exemple : cette fille s'est *cloîtrée* par dépit amoureux, cette autre s'est *cloîtrée* par pure dévotion et malgré ses parents.—*Encloîtrer*, vieux mot du style familier, a la même signification que *cloîtrer*.—La Fontaine, qu'on ne saurait trop étudier pour connaître les trésors de notre langue, a employé le mot *cloîtrier*, pour dire qui appartient au *cloître* :

Leurs *cloîtrières* excellences
Aiment fort ces magnificences.

Ch. Du Rozoir.

CLONISME, en latin *clonismus*, du grec *klonos*, agitation, tumulte, secousse; terme de pathologie, sous lequel on désigne des convulsions dans lesquelles les parties du corps sont agitées en divers sens ou de diverses manières. Les convulsions ou les spasmes *cloniques* sont opposés aux convulsions toniques ou tétaniques, dans lesquelles le corps, en totalité ou en partie, demeure raide et immobile. Clonisme est synonyme de convulsion. *v.* ce mot et l'article Tétanos.) L—r.

CLOOTZ (J.-B. de), baron prussien, né à Clèves le 24 juin 1755, neveu du savant chanoine Cornelius Paw, auteur des *Recherches sur les Grecs, les Américains, les Égyptiens et les Chinois*. Clootz avait été envoyé à Paris pour y faire ses études. Doué d'un esprit vif, d'une imagination ardente, il se livra avec plus d'ardeur que de discernement à la lecture des ouvrages des philosophes et des publicistes les plus distingués par l'exaltation de leurs doctrines politiques. Devenu, jeune encore, maître d'une fortune considérable, avide de plaisirs, il ne s'en refusait aucun. Il voulait à tout prix se faire une éclatante réputation : il n'avait ni les talents ni la vaste érudition de son oncle, il voulut le surpasser par la hardiesse et l'originalité de ses plans de réformation universelle. Il parcourut successivement l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre. Il s'était intimement lié à Londres avec Ed.d Burke, qui était alors l'un des chefs de l'opposition parlementaire. De retour en France, au commencement de la révolution de 1789, il vit dans ce grand événement le prélude d'une prochaine et inévitable émancipation du *genre humain*. Il regardait comme un fait accompli ce que les hommes les plus éclairés, les plus dévoués au progrès de la civilisation n'apercevaient que dans un avenir très éloigné. Ce qui pour eux n'était encore qu'une espérance, une éventualité probable, était pour Clootz une infaillible et incontestable certitude. La république universelle devint son idée fixe. L'exagération de ses opinions en fit soupçonner la sincérité. On croyait alors à la réalisation d'une monarchie constitutionnelle. Les vœux n'allaient pas au-delà. Clootz s'annonça dès son début tel qu'il était ou feignait d'être : il avait pris le nom d'*Anacharsis*, et s'était présenté à la barre de l'assemblée constituante à la tête d'une prétendue députation d'étrangers de tous les pays. Cette réunion n'était pas impossible. Déjà il s'était constitué *l'orateur du genre humain*. C'était à ce titre qu'il avait adressé plusieurs pétitions à l'assemblée. Il figura dans l'immense cortége de la fédération de 1790, avec la *députation du genre humain* qu'il avait organisée. Il vint après le 10 août 1792 féliciter l'assemblée législative sur la victoire de cette grande journée, offrit de lever à ses frais

une légion prussienne qui prendrait le nom de *légion vandale*, et conclut à ce que l'assemblée mît à prix la tête du roi de Prusse, dont l'armée avait déjà franchi nos frontières; il se porta adjudicataire d'un domaine national sur lequel était campée une partie de cette armée étrangère, à laquelle la trahison avait livré nos places fortes. Il ne s'était pas borné dans sa harangue à remercier le peuple français de l'avoir reçu dans son sein, il fit l'éloge du régicide Ankarstrœm, et, suivant lui, l'exemple du héros suédois devait avoir partout de généreux imitateurs : « Charles IX, disait-il, eut un successeur, Louis XVI n'en aura point. Vous savez apprécier les têtes des philosophes, il vous reste de mettre à prix celles des tyrans. » Clootz était l'homme inévitable : on le trouvait partout, dans les clubs, à la table des notabilités de l'époque. Il avait été accueilli d'abord comme un oracle chez Julie Talma, femme d'esprit et de sens, qui bientôt ne vit plus dans le quasi-grand homme qu'un parasite vaniteux, Mme Roland raconte, à son tour, dans ses *Mémoires* comment il s'était introduit dans sa société, et comment elle parvint à s'en débarrasser. Il fallait à l'*orateur du genre humain* la première place à table et au salon. Il s'en vengea en signalant Roland comme chef du fédéralisme : « Ce fut, dit Mme Roland, un moyen de faire cause commune avec ceux dont les vices lui sont agréables, en supposant même qu'il n'ait pas la mission secrète de brouiller la France à l'aide des *enragés* pour faire plus beau jeu aux Prussiens ses compatriotes. » Il n'était pas moins exclusif en matière religieuse qu'en matière politique : il se déclara l'*ennemi personnel de J.-C.*, et même de toutes les religions. Il professait hautement l'athéisme dans la plus large acception de ce mot. Un jour qu'il revenait de chez Julie Talma, avec un jeune écolier du collége du Plessis, condisciple des fils de cette dame, il prit occasion d'un convoi funèbre qui passait pour faire à l'écolier une longue dissertation sur le matérialisme, et le retint une demi-heure arrêté, sans s'apercevoir que l'écolier distrait ne l'écoutait pas. Cet écolier, c'était l'auteur de cet article.—Clootz fut nommé député à la convention par le département de Seine-et-Oise, en septembre 1792 : il vota la mort de Louis XVI, *au nom du genre humain*, en ajoutant : « Je condamne pareillement à mort l'infâme Frédéric-Guillaume (le roi de Prusse). » Il avait publié un petit traité intitulé *République universelle*. Il établissait en principe « que le peuple était souverain du monde, que de plus il était Dieu, que la France était le berceau et le point de ralliement du *peuple Dieu*, que les sots seuls croyaient à un être suprême. » Robespierre le fit arrêter comme hébertiste, et traduire devant le tribunal révolutionnaire avec Hébert, Montmoro, Ronsin et 12 autres; tous furent condamnés à mort, « comme auteurs ou complices d'une conspiration qui a existé contre la liberté, la sûreté du peuple français, tendant à troubler l'état par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, par suite de laquelle les conjurés devaient, dans le courant de ventose, dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres, et détruire le gouvernement républicain, pour donner un tyran à l'état. » Marie-Anne Latreille, femme Quétineau, condamnée par le même jugement, déclara être enceinte et obtint un sursis. Tous les autres furent immédiatement exécutés, le 4 germinal an II (23 mars 1794). En allant au supplice, Cloots prêchait le matérialisme à Hébert; il voulut même être exécuté le dernier, afin, disait-il, d'avoir le temps de constater certains principes pendant que l'on ferait tomber les têtes des autres condamnés. Il mourut avec beaucoup de courage; on assure qu'au moment suprême il en appela au genre humain du supplice injuste qu'il allait subir.

Dufey (de l'Yonne.)

FIN DU QUATORZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

C

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Tome xii. Page 365, col. 1, lig. 14, *c'est à 14 lieues*, lisez : *c'est à 1/4 de lieue.*

Tome xiii. Page 360, col. 2, lig. 26, *chasse*, lisez : *châsse.*

Page 459, col. 2, lig. 3 et 4, *Nouvelle-Athènes*, lisez : *Nouvelle-Europe.*

Page 487, col. 2, lign. 25, *héritier*, lisez : *hériter.*

Page 509, col. 2, lig. 15, *perdes*, lisez : *pierrées* (conduits faits en terre, à pierres sèches, pour l'écoulement des eaux).

Page 530, col. 2, lig. 5, *Marne-Aude*, lisez : *Marmande.*

Tom. xiv, page 14, col. 2. l. 22, *orbitraires*, lisez : *arbitraire.*

Ib, ib. lig. 48, *invoquer la force* : mettez une virgule après le mot *invoquer.*

Page 16, col. 2, lig. 55, *nous paraissent*, lisez : *nous paraissent.*

Page 17, col. 2, lig. 12, *en réserve, par où elle se releva*, lisez : *en réserve et par où elle se releva.*

Page 18, col. 2, lig. 21, *ces costumes*, lisez : *ses coutumes.*

Page 19, col. 1, lig. 37, *vraiment à laquelle* : mettez une virgule après le mot *vraiment.*

Ibid, col. 2, lig. 13, *lui servent*, lisez : *lui servaient.*

Ib., ibid. lig. 16, *à la table du comte, de Foix* : supprimez la virgule après le mot *comte.*

Page 21, col. 1, lig. 23, *espreuve*, lisez : *espreuves.*

Ibid, col. 2, lig. 40 et 43, *Parthénopée* lisez : *Parthénopex.*

Page 22, col. 2, lig. 10, *suivant Du Tillet, De Foy, a prééminence*, lisez : *suivant Du Tillet, de soi a prééminence*,

Page 24, col. 2, lig. 43, effacez celui.

Page 37, col. 2, lig. 3, *l'homme de poste*, lisez : *homme de pooste* (homo potestatis).

Page 51, col. 1, lig. 42, 785, lisez : 365.

Page 59, col. 2, troisième lig. du bas, *se contentaient*, lisez : *se contentent.*

Page 101, col. 2, lig. 47, *uni au lion*, lisez : *unis au lion.*

Page 128, col. 2, lig. 1, *habitants*, lisez : *familles.*

Page 151, col. 2, lig. 39, *on a fait*, lisez : *on a faite.*

Page 241, col. 1, lig. 52, *tout le monde aimait*, lisez : *tout le monde connoît.*

Page 243, col. 1, lig. 9 d'en bas, *biacothanati*, lisez : *biothanati.*

Page 244, col. 2, lig. 36, *jeunesse romaine*, lisez : *jeune romaine.*

Page 258, col. 2, ligne 3, *F. Barthélemy*, lisez : *J. Barthélemy.*

Page 278, col. 2, lig 23, *caldbrés*, lisez : *célébrés.*

Ib. ib. lig. 29, *Soromène*, lisez : *Sozomène.*

Ib. ib. lig. 51, *l'imérotrice*, lisez : *l'impératrice.*

Page 287, col. 1, lig. 26 et 27, *et souvent, ou même presque toujours*, lisez : *et, comme l'a dit je ne sais quel poëte :*

Page 306, col. 2, 2e lig. d'en bas, mettez une virgule après le mot *eaux.*

Page 310, col. 2, lig. 8 en remontant, *s'accroît*, lisez : *diminue.*

Page 318, col. 2, lig. 36, substituez 1831 à 1486.

Page 321. col. 1, lig. 15, *J. Sund*, lisez : *J. Sand.*

Page 480, col. 2, sixième lig. d'en bas, *que son vicaire* lisez : *comme son vicaire.*